1
88 97

ROMANIA

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

P Romania R.S.

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs

WACE.

40e ANNÉE. — 1911

124489
15/10/12

PARIS (VIe)
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

TOUS DROITS RÉSERVÉS

PC
2
R6
t.40

L'*U* LONG LATIN

DANS LE DOMAINE RHODANIEN

On a attribué pendant longtemps, et quelques romanistes attribuent encore aujourd'hui, à une influence celtique le passage de l'*ū* latin à la palatale correspondante *ü*[1]. Pour faire accepter cette explication, il aurait fallu commencer par établir l'ancienneté de la palatalisation de l'*u* dans les langues celtiques. Or, en fait, l'*u* se maintient encore avec sa sonorité originaire en gaélique et en irlandais : *cúl, dún*[2]. Que si chez les Bretons qui devaient passer un jour en Armorique, l'évolution en *ü* puis en *ī* était déjà un fait accompli au IIe siècle de notre ère, il va de soi, ainsi que le reconnaît M. Loth, qu'il n'y a rien à en conclure pour le reste de la famille celtique[3]. En ce qui concerne le gaulois, la seule des langues de cette famille qui soit ici en cause, nous savons de façon positive que trois

1. Ascoli, *Una lettera glottologica*, 1881, d'après le compte rendu qu'en a donné G. Paris dans *Romania*, XI, 130-134 ; H. Suchier, *Die französische und provenzalische Sprache*, dans le *Grundriss der romanischen philologie*, I², 729 ; A. Horning, *La langue et la littérature françaises, Grammaire*, p. 24 ; E. Bourciez, *Précis historique de phonétique française*, p. 83, mais avec certaines réserves. G. Paris, dans la *Vie de saint Alexis* (p. 61), fait remonter la prononciation *ü* à l'époque romaine. En 1878, dans son compte rendu de l'ouvrage de Lücking, *Die ältesten französischen Mundarten*, il se prononce en faveur de la thèse celtique (*Romania*, VII, 129-130), mais il semble que, par la suite, certains doutes lui étaient venus ; cf. *Romania*, XXX, 628.

2. Brugmann, *Grundriss der vergleichenden Grammatik der Indo-germanischen Sprachen*, I², 113 ; E. Windisch, *Irische Grammatik*, p. 3 ; J. Loth, *Les mots latins dans les langues brittoniques*, p. 68, n. 2.

3. Sur la date de la palatalisation de *u* en brittonique, voy. Thurneysen, *Keltoromanisches*, p. 10 et suiv., et J. Loth, *loc. cit.*, p. 66-68.

siècles après la conquête romaine, l'*ū* d'origine celtique se prononçait *ou*. S'il n'en avait pas été ainsi, les Grecs n'auraient pas écrit δουνον le gaulois *dūnon*, et les Latins, qui rendaient par *Euthymus* l'attique Εὔθῡμος, n'auraient pas manqué de transcrire par *dynum* ce même gaulois *dūnon*. Or, dans la lettre que les Grecs chrétiens établis à Lyon écrivirent en 177 aux églises d'Asie, Lyon est nommé Λούγδουνον[1]. C'est également la graphie qu'employait Strabon pour désigner non seulement le *Lugdunum* des Ségusiaves, — ce qui serait insuffisant puisque, comme je pense l'établir, l'un des caractères des parlers rhodaniens est de conserver à l'*ū* sa sonorité latine, — mais aussi le *Lugdunum* du pays de Comminges. Au siècle suivant, nous retrouvons dans Ptolémée la graphie Λούγδουνον, et ce même géographe écrit Ἐδουρόδουνον le nom gaulois que portaient alors Iverdon et Embrun.

Au siècle suivant, Dion transcrit encore par Λουγούδουνον la forme primitive *Lugudunon*, latinisée en *Lugudunum* sur la célèbre inscription du tombeau de Munatius Plancus, à Gaète. J'ajoute que *ū* est rendu par ου sur les inscriptions grecques de la Gaule, et notamment sur une inscription bilingue des environs de l'an 250 trouvée près de Lyon, où le génitif *Luguduni* est traduit par Λουγουδούνοις[2]. Il ressort de ces graphies qu'au IIIe siècle, l'*ū* comme l'*ŭ* se prononçaient *ou*.

Les graphies latines ne sont pas moins intéressantes et elles présentent l'avantage de nous conduire jusqu'au IXe siècle : *Virdonum* Verdun, sur le ms. N de l'Itinéraire d'Antonin 364,4 (édon Pinder et Parthey), *Viridoninsis* dans les souscriptions au concile de Clermont de 535 (Maassen, p. 70), *Verdonensis* dans Frédégaire, III, 45 ; *Lugdono Glavatu* dans les souscriptions au concile de Paris de 614 (Maassen, p. 192) ; *Austodonensis* dans les souscriptions au concile d'Orléans de 549 (Maassen, p. 110, notes 1 et 4); *Lugdonensis* dans le Digeste (50, 15, 8, 1) et dans Grégoire de Tours (H. F. 1, 29, éd. Arndt, p. 47) ; *Lugdonum* dans les souscriptions au concile de Paris de 614 (Maassen, p. 190) et dans le chapitre des *Continuationes* de Frédégaire qui rapporte les événements de l'année

1. Eusèbe, *Histor. eccles.*, 5, 1, 1. 3.
2. C. I. L., t. XIII, no 2448.

733 (éd. Krusch, p. 175, l. 23)[1]. Il existait à l'époque celtique, non loin des limites actuelles des parlers rhodaniens, un château fort du nom de **Tolvo-dūnon* que des actes de la fin du XIe siècle appellent *Tolvedonum* ou *Torvedonum* (*Cartul. de Saint-Vincent de Mâcon*, n°s 39, 416, 425). Ce château, depuis longtemps en ruines, était au moyen âge le chef-lieu d'un *pagus* du diocèse de Mâcon. C'est à lui que le mont Tourvéon, situé sur le territoire de la commune de Chênelette, Rhône, est redevable de son nom. Citons encore *Sidonis* qui se lit dans Frédégaire (IV, 44) à côté de *Sidunis* « Sion ».

Que si maintenant l'on considère que le passage de *ū* à *ü* s'est produit dans des régions où l'on n'a jamais parlé le gaulois, comme par exemple dans l'Aquitaine de César[2] et dans l'Italie méridionale[3], alors que *ū* s'est maintenu avec sa sonorité latine dans deux vastes régions qui appartenaient, l'une à la Belgique et l'autre à la Celtique propre, à savoir la région

---

1. Une étude attentive des noms de lieux nous apporterait sans doute d'autres informations intéressantes. C'est ainsi que la localité que le *Polyptique de Saint-Germain-des-Prés* appelle en un passage *Murcinctum* < Murocinctum est nommée ailleurs *Morcinctum*. M. Longnon l'identifie avec *Mulsent* et Mohl avec *Morsan*. Phonétiquement, cette dernière identification est assurément préférable ; on pourrait aussi songer à l'un des deux *Morsang* de la Seine-et-Oise, mais au point de vue auquel je me place, cela a peu d'importance ; tout ce qu'il faut retenir, c'est qu'au VIIIe siècle, le lat. mūrum était représenté indifféremment par *mur* et par *mor*, deux graphies qui ne peuvent se concilier que si l'on admet la prononciation *mour* ; cf. Longnon, *Polyptique de Saint-Germain-des-Prés*, t. II, p. 318 (XXIV, 1 et n. 3), 331-332 (XXIV, 75-82).

2. Strabon, IV, 1, 1 ; 2, 1 ; cf. Caesar, *B. G.*, I, 1.

3. Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, t. I, § 47, d'après Papanti, *I parlari d'Italia in Certaldo*, etc., et N. Zingarelli, *Il dialetto di Cerignola* dans l'*Archivio glottologico*, t. XV, p. 88. Sur le domaine de *ü* en Italie, voy. Meyer-Lübke, *Italienische Grammatik*, p. 16. De l'*ü* = *ū* de la Capitanate méridionale, on pourrait rapprocher le *Brittii* des inscriptions, lat. *Brūttii*. Suivant de Planta (*Gramm. der Oskisch-Umbrisch. Dialekte*, I, 132 et n. 2) l'*i* de l'ombr. *frif* (= **frugf*), lat. *frūges* devait représenter soit un *ü*, soit un son intermédiaire entre *ū* et *ī*. D'après Ascoli, ce son se confondait avec celui de l'*ü* lombard.

wallonne[1] et celle du haut et moyen Rhône, on reconnaîtra que la thèse de l'influence celtique manque de base.

Je ne crois pas non plus qu'on puisse établir un rapport de cause à effet entre la tendance bien connue qu'avaient la plupart des dialectes italiques, et notamment l'ombrien, à changer l'*ū* en un *ǖ* très fermé[2] et la palatalisation de *ū* en roman. Ce phénomène italique et aussi celui du passage de *ū* à *ü* en albanais[3], n'en sont pas moins intéressants à signaler, parce qu'ils nous apportent de nouvelles preuves de la facilité avec laquelle l'*ū* s'amincit en *ü*. Cette tendance naturelle du langage une fois constatée, rien ne nous empêche d'admettre un développement spontané de *ü* en roman, et l'exemple du grec nous montre que ce développement a pu se produire dans certains dialectes à l'exclusion des dialectes voisins : à l'att. Εὔθυμος, béot. Εὔθουμος, répond très exactement le franç. *mur*, vieux lyon. *mour*. Ainsi que l'a établi M. Meyer-Lübke[4], et comme d'ailleurs il fallait s'y attendre, l'amincissement de *ū* en *ü* ne paraît pas s'être produit partout à la même époque. Nous verrons qu'en rhodanien ce phénomène, dont les premières manifestations ne remontent pas au-delà du XVIe ou du XVIIe siècle, est encore pour ainsi dire en voie de formation, et que, dans les parlers où il a déjà exercé son action, il affecte aussi bien l'*ou* sorti de *o* que l'*ou* venu de *ū*. Comment pourrait-on concilier ce développement successif et régional de *ou* en *ü* avec la thèse de l'influence celtique ? Au demeurant, la doctrine du développement spontané de *ü* en roman est aujourd'hui à peu près universellement admise[5]. Je me garderai donc de

1. Voy. Wilmotte, *Études de dialectologie wallonne*, dans *Romania*, XVII, 560 et la n. 1 de la p. 558.

2. Brugmann, *Grundriss*, I², 113 et De Planta, *loc. cit.*, I, 129 et suiv.

3. Brugmann, *Grundriss*, I², 113.

4. Meyer-Lübke, *Grammaire des Langues romanes*, t. I, § 48, 49.

5. Voy. dans ce sens Lücking, *Die ältesten französischen Mundarten*, d'après le compte rendu de G. Paris, *Romania*, VII, 129-130 ; Bœhmer, *Romanischen Studien*, III, 472 ; G. Mohl, *Introduction à la chronologie du latin vulgaire*, p. 83, n. 1, et 213, n. 1 ; Meyer-Lübke, *Grammaire*, I, § 47-56, 646 ; Kr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, I², 198 ; Bonnard et Salmon, *Grammaire sommaire de l'ancien français*, p. 8 et 67 ; F. Brunot, *Histoire de la langue française*, I, 54 ; P. Marchot, *Petite phonétique du latin pré-littéraire* (cf. *Romania*, XXX, 628).

rouvrir un débat qui semble épuisé. Mon but est beaucoup plus modeste. Je me propose simplement de montrer que le domaine de l'*ū* (*ou*), dans l'ancienne Gaule, est notablement plus étendu qu'on ne le croit communément. Jusqu'à ce jour on n'a cité, à ma connaissance, comme s'étant soustraits à la palatalisation, que le wallon, quelques parlers lorrains et les patois de deux petites vallées du haut Rhône. Nous allons voir que l'*ū* a conservé sa sonorité originaire dans les parlers que M. Ascoli appelait franco-provençaux et que je désignerai sous le nom de rhodaniens. C'est même là un des nombreux traits linguistiques, étrangers à la fois au français et au provençal, qui caractérisent ce groupe de parlers et qui permettent de lui assigner une place distincte dans la famille des langues romanes.

On trouvera en note l'indication des sources anciennes auxquelles j'ai puisé. En ce qui concerne les patois, je me suis servi, pour ceux du Lyonnais [1], de la Bresse, du Bugey [2] et du pays de Gex, des observations que j'ai recueillies à diverses époques et indépendamment de toute préoccupation relative au sort de l'*ū* latin dans les dialectes rhodaniens. Le *Dictionnaire savoyard* de MM. Constantin et Désormaux et l'*Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional*, de Mgr Devaux, m'ont fourni sur l'état actuel des patois savoyards ou dauphinois des informations aussi sûres que nombreuses. Pour les patois de la Suisse romande, j'ai mis à profit les travaux de MM. Cornu, Gilliéron, Odin et Alge, le Glossaire du doyen Bridel et diverses publications patoises. Enfin, j'ai consulté *parte in qua* le bel *Atlas linguistique de la France* de MM. Gilliéron et Edmont.

J'étudierai, en premier lieu, la combinaison *ū* + *n* qui, tout comme la combinaison *ǫ* + *n*, a donné naissance à la nasale *ô* que les textes des XIIIe et XIVe siècles représentent indifféremment par *on* ou par *un* : *chacon* et *chacun*, *alcon* et *alcun*, *comon* et *cumun*, *nion* et *niun*, *Balaon* et *Balaun* < Balodūnum, en regard de *reyzon* et *reyzun*, *maison* et *maisun*, *leon* et *leun*, *segont* et *segunt* < secundum.

---

1. Voy. mon étude sur le *Patois de Saint-Genis-les-Ollières*, Rhône (*Revue des patois*, II, 44, 48) et Nizier du Puitspelu, *Diction. étymol. du patois lyonnais*, p. XLIII.

2. Voy. mon étude sur le *Patois de Jujurieux*, Ain, p. 11.

C'est à cette catégorie de formes qu'appartiennent les noms de villes composés avec, comme second élément, le gaulois *dūnon* latinisé en *dūnum*, tels que *Lugudunum*, gr. Λουγοῦδουνον [1]. Tandis que dans les régions où *ū* est devenu *ü*, on a des finales en *un* (*œ*) : *Autun*, *Embrun*, dans le domaine rhodanien nous ne trouvons que des finales en *on* : *Lyon*, *Tourveon* < Tolvodūnum, au département du Rhône, *Ardon* < Aredūnum, *Balaon* pour un plus ancien *Baloon* < Balodunum, *Exoudon* auj. *Soudon* < Exoldunum (cf. *Issoudun*, Indre), *Verdon* < Virodunum, au département de l'Ain, *Yverdon* < Eburodunum, *Nyon* < Noviodunum, *Moudon* < *Mullodunum, au canton de Vaud. On peut rapprocher de ces formes onomastiques *Sion* < Sedūnis, la capitale religieuse du Valais, que Frédégaire nomme *Sidonis*.

Je vais donner maintenant, en les classant par région, des exemples de la nasalisation de *ū* en *õ*, soit à la finale en roman, soit à la pénultième, en observant qu'en cette dernière situation la dénasalisation s'est produite dans quelques patois.

Forez cis-ligérien [2]. Je note dans le censier de Chazelles-sur-Lyon qui est daté de 1290, l'adj. *laoneysa* qui postule

---

1. Lyon, anciennement Lion, que les Lyonnais prononcent en deux syllabes, remonte à la forme pleine *Lugudunum* qui, quoi qu'en dise Dion, était restée dans l'usage courant, ainsi qu'en témoignent de nombreuses inscriptions rassemblées par Holder dans son *Alt-celtischer Sprachschatz* et notamment l'inscription de Trion qui nous a conservé la forme accentuée *Lugudûni*, et l'inscription bilingue de Genay où on lit au génitif *Luguduni* : Λουγουδουνοιο. Au surplus, il est clair que *Lugdunum* aurait donné *Loudon*. Voici d'après les inscriptions, les procès-verbaux des conciles, les monnaies et les chartes, quelle a été la série des transformations subies par *Lugudunum* avant d'aboutir à *Lion* : **Luudunum* et par dissimilation *Leudunum* qui se lit sur des monnaies mérovingiennes et au testament du patrice Abbon (an 734), *Ludunum* très fréquent dans les chartes de Cluny au xe siècle, *Ledunum*, **Leon*, *Lion*. A Feurs, l'ancienne capitale des Ségusiaves, les choses se sont passées différemment, *Luudunum* s'est dissimilé en *Laudunum*, d'où * *Loon* qui s'est dissimilé à son tour en *Laon* ; cf. le v. foréz. *raont* pour **roont* < rotundum en regard du v. lyon. *riond*.

2. E. Philipon, *Les parlers du Forez cis-ligérien* (*Romania*, XXII, 11). Pour le moyen forézien, je me suis servi du *Ballet en langage forézien*, attribué à Marcellin Allard et paru vers 1605.

Laon pour un plus ancien **Loon* < Lugudunum, cf. *raont* < rotŭndum pour *roont* dans le censier de Rochefort, et *Laon*, le Lugdono Glavatu du concile de Paris de 614.

Lyonnais [1] : *on*, *negon* à côté de *negun*, *nigon*, *nion*, *chascon*, *alcon*, *common*, *alon* < alūmen; *ona*, *nigona*, en v. lyon. ; *dilon*; *incliono* « enclume », *ploma*, *porna* < prūna, dans les patois. L'article indéf. *in*, *ina*, qui n'apparaît d'ailleurs que dans les patois, peut être rapproché du wallon *ine* < una, à moins qu'il ne faille y voir l'adaptation du franç. *un*, *une*.

Bresse [2] : *on*, *nigon*, *acon*, *comon*, *Lion* en vieux-bressan; *on*, *yon*, *nion*, *londi*, dans les patois.

Dauphiné septentrional [3] : *chascon* en vieux dauphinois; *on*, *yon*, *nyon*, *chacon*, *kumon*, dans les patois [4].

---

1. E. Philipon, *Phonétique lyonnaise au XIVe siècle* (*Romania*, XIII, 547) ; A. Zacher, *Beiträge zum Lyoner Dialekt*, p. 88. Voici l'énumération des textes en vieux lyonnais mis à profit : *Légendes pieuses en prose lyonnaise* (Biblioth. Nat. Fr. 818); cf. la savante notice consacrée à ce ms. par M. P. Meyer; — *Œuvres de Marguerite d'Oingt*, Lyon, 1877; — *Documents en dialecte lyonnais des XIIIe et XIVe siècles* conservés aux archives du Rhône ou à celles de la ville de Lyon, et dont on trouvera l'énumération dans la *Romania*, XXX, 215-218. Pour le moyen lyonnais, j'ai consulté *la Bernarda Buyandiri*, tragi-comédie, parue en 1658 et rééditée par moi en 1885, ainsi que les *Noëls et Chansons* en dialecte lyonnais que j'ai publiés dans *Lyon-Revue* (1884-1886) et dans la *Revue des Patois*. Pour le lyonnais actuel, je me suis servi de mon étude sur le patois de Saint-Genis-les-Ollières (*Revue des patois*, 1889-1890), du *Dictionnaire du patois lyonnais* de Nizier du Puitspelu, des *Œuvres de Roquille*, poète patois de Rive-de-Gier, édition de 1883, et de mes observations personnelles sur les patois du canton de Vaugneray.

2. E. Philipon, *Documents linguistiques de l'Ain*, dans les *Documents linguistiques du midi de la France*, recueillis et publiés par Paul Meyer, t. I, p. 114 et suiv. Pour le moyen bressan, je me suis servi des œuvres de Bernardin Uchard de Pont-de-Veyle : *Lo Guemen d'on pouro labory de Breissy*, paru en 1615 ; *La Piedmonteyza en vers bressan*, Dijon, 1619. J'ai réédité le *Guemen* en 1891 et la *Piedmonteyza* en 1911.

3. A. Devaux, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen âge*, p. 204 et suiv.

4. Les formes dauphinoises *lyona*, « lune », *dzelyon* « lundi » s'expliquent par la mouillure de l'*l* qu'on constate, indépendamment de toute influence palatale, dans plusieurs patois rhodaniens et notamment en savoyard : *lietse*

Savoie [1]. Je relève dans des pièces de la fin du XVIe siècle ou des premières années du siècle suivant : *on, ona, onna* en regard de *ouna* qui est constant dans la *Joyousa Farsa de Toannou dou Trev* (1594) ainsi que dans la *Joyeuse Farce d'un curia* (1595), *gnon, chacon, chacona, ploma, plomma* et *lonna*. Le *Dictionnaire savoyard* et le *Dictionnaire du patois d'Albertville* [2] enregistrent les formes *on, onna, nion, lion* < legūmen; *lona* < lūna, *plionma* et *plonma, pronma, ronma* pour un plus ancien **reonma*, v. fr. *reüme*. A Albertville : *encliena* pour un plus ancien **encliona*; c'est là une forme récente car elle implique une dénasalisation préalable. A la protonique je relèverai *pliomë* « plumet » à côté de *plionmâ* où la nasalisa-

---

pour un plus ancien *letse* < lĭsca, prov. *lesca*, et dans le patois de Jujurieux *lyeu* « leur », *grelyô* « grelot ». Quant à la forme *yon* à côté de *on*, elle me paraît être sortie de *li on* « l'un » sous l'influence analogique de *nyon*. En tout cas, il est évident qu'on ne saurait y voir un développement de *ñ*.

1. Voici l'énumération des principales pièces savoyardes que j'ai consultées : *Noelz et Chansons tant en vulgaire françoys que savoysien... par Nicolas Martin, musicien en la cité de Saint Jean de Maurienne*, Lyon 1556; — *La joyousa farsa de Toannou dou Trev*, s. l. 1594 (Bibl. nat., Y 6193, 11734); — *Joyeuse farce à trois personnages d'un curia qui trompa par finesse la femme d'un laboureur*, Lyon, 1595 (Bibl. nat., Y 5549 + A, pièce 3); — *Prologue faict par un messager savoyard*, s. l. 1596 (*ibidem*), rééd. par A. Constantin, Annecy, 1889; — *Le plaisant discours d'un médecin savoyard*, Lyon, 1600, réimpr. pour le libraire Julien, à Genève; — *La plaisante pronostication faite par un astrologue de Chambéry*, avec la *Moquerie savoyarde*, Chambéry, 1603, rééd. par A. Constantin, Annecy, 1884; — *Discours sur l'entreprinse de Genève*, Chambéry, 1603, réimpr. pour le libraire Julien, Genève, 1879; — *Les fanfares et courvées abbadesques des Roule-Bontemps de la Haute et Basse Coquaigne*, Chambéry, 1613 (Bibl. nat., Y 6173 + A). Voyez aussi la savante étude de M. E. Picot sur le *Monologue dramatique* (*Romania*, XVII, 234 et suiv.). Je ne garantirais pas, toutefois, l'origine savoyarde des pièces parues à Lyon. On sait que, naguère encore, les Savoyards affluaient dans cette ville, où ils jouaient à peu près le rôle des Auvergnats à Paris. Il se pourrait donc qu'on ait affaire à des pastiches savoyards écrits par des Lyonnais. C'est certainement le cas pour le *Discours de deux Savoyards... lesquels changèrent de femme l'un l'autre*, [à la Guillotière]... Lyon, 1604.

2. A. Constantin et J. Désormaux, *Dict. savoyard*, Paris et Annecy, 1902; F. Brachet, *Dict. du patois savoyard tel qu'il est parlé dans l'arr. d'Abbeville*. On pourra consulter aussi, mais avec réserve, *Origines du patois de la Tarentaise*, par l'abbé G. Pont.

tion a persisté. C'est ici qu'il faut classer *ronmâ* « ruminer » qui s'explique non pas par le class. ruminare, lequel aurait donné *ronâ* (cf. *fena*, *senâ*), mais par le v. lat. *rumare* attesté par Festus et resté, paraît-il, dans le latin populaire.

Bugey. J'ai noté les formes qui suivent dans les patois des arrondissements de Belley et de Nantua, et notamment dans ceux du canton de Poncin : *on*, *yon*, *nyon*, *çacon*, *delon*, *kemon*, *bron* « brun »; *plyonma*, *lona* à Châtillon de Michaille, *louna* au Sault-Brénaz. Dans quelques patois *ou* s'est développé en *eu* ouvert : *lyeuna*, *pleuma* ; — *feumire* « fumée », *pleumâ* « éplucher ».

Pays de Gex [1]. Dans le *Cruel assiégement de la ville de Gex* (1594), on rencontre les formes *on*, *onna*, *chacon*, *gnion*, *proma*, qui se prononçait certainement *prõma* et *plonma*. J'ai noté dans le patois de Collonges : *on*, *nyon*, *pionma*.

Genevois [2] : *on*, *onna*, *sacon*, *promma*, dans des pièces du XVIIe siècle.

Canton de Vaud [3], canton de Fribourg [4] et Jura Bernois [5] : *on*, *onna*, *yon*, *nyon*, *delon*, *pronma* et *oun*, *ouna* dans les patois du canton de Fribourg.

Valais [6] : *On*, *delon*, *kemon*, *remolon* < remolũmen, *calon* < coagulũmen, *õna*, *pḍõma*. Dans des notes prises au Bouveret, en 1884, je relève : *õ*, *õna*, *plõma*. La forme *lèna* du patois de Vionnaz qui tient certainement lieu d'un plus ancien **leuna*, est sortie de **louna*, comme *leuva* de **louva* et *dzoyeusa* de **dzoyousa* ; cf. le msc. *dzoyö* pour un plus ancien *dzoyou*.

---

1. *Le Cruel assiégement de la ville de Gais... par un citoyen de la dicte ville de Gais...* Lyon, 1594.

2. *Chansons de l'Escalade*, Genève, 1845 ; — *La Conspiration de Compesières* (1695), Genève, 1870; — *La Chanson de Rocati rabobinée par Jean Mussard* (XVIIe ou XVIIIe siècle), Genève, 1903 ; — J. Humbert, *Nouveau glossaire genevois*, Genève, 1852.

3. [Corbaz]. *Recueil de morceaux choisis en vers et en prose*, Lausanne, 1842 ; — Bridel et Favrat, *Glossaire du patois de la Suisse romande*, Lausanne, 1866 ; — A. Odin, *Phonologie des patois du canton de Vaud*, Halle, 1886.

4. A. Alge, *Die Lautverhältnisse einer Patois gruppe des Berner Jura*, 1904.

5. Bridel et Favrat, *loc. cit.*, p. 445-450.

6. Bridel et Favrat, *loc. cit.*, p. 431-438; — J. Gilliéron, *Patois de la commune de Vionnaz* et *Petit atlas phonétique du Valais roman*, p. 38, et planches 16, 17 ; — J. Cornu, *Phonologie du Bagnard* (*Romania*, VI, 383).

Après avoir montré que dans les parlers rhodaniens, *ū* suivi d'une nasale était traité exactement de même que *ǫ* + *n*, il me reste à établir qu'en toute autre situation phonique, l'*ū* d'origine latine a conservé sa sonorité originaire. Pour le vieux et le moyen rhodanien, les textes nous fournissent des témoins aussi sûrs que nombreux de la persistance du son vélaire. En ce qui concerne l'époque actuelle, il y a des distinctions à faire : l'ancienne prononciation s'est maintenue dans le plus grand nombre des patois ; les autres se divisent en deux classes : ceux dans lesquels l'*ou* primitif s'est aminci en *ü* et ceux où cet *ou* s'est ouvert en *eu* (*œ*). Mais dans les uns comme dans les autres, le traitement de *ou* venu de *ū* est identiquement semblable à celui de *ou* venu de *ǫ*.

Lyonnais. Les exemples abondent soit à la tonique, soit à la protonique, dans les textes des XIIIe et XIVe siècles. En voici un certain nombre : *mours* < mu r os, *foroura*, *entailleora*, « sculpture », *bochi* < būsca « bûche », *esloido* < ex-lūcitum « éclair », et son dérivé, l'impersonnel *esloidar* [1], *molz* < mūlus à côté de *mula* qui se prononçait certainement *moula* ; cf. les graphies *lur*, *lor*, *lour*. De même *bore* pour *boro* < bū tyrum, dans un texte lyonnais francisé du XVe siècle. Un noël du XVIe siècle nous a conservé la forme *plou* < plūs. A la protonique, je relève dans les *Légendes en prose lyonnaise* : *courar*, *corar*, *curar* < cūrare « panser », *mouar* et *muar* < mūtare « déplacer », *croiel*, *croielta*, *escoyriouz* < scūriolos. Dans les patois, il me suffira de citer : *vendou*, *vendoua*, *pingeon patou*, *noua* « nuque », *charoua*, *varroua*, *sansoua*, *croua* < crūda, *sarmouéri* « saumure », *larmouési* < lacrimūsia « lézard gris » ; — *touô* « éteindre », *souô*, *s'émouô* v. fr. *esmuer*, *grouô* « gruer », *acouéru* « écureuil », *jouin* « juin ».

L'*ou* sorti de *ū* s'est aminci en *ü* dans les parlers qui ont fait subir le même sort à l'*ou* sorti de *ǫ* : *crü*, *nü*, *drü*, à côté de *lü*

---

1. Ex-lūcĭtum a été tiré de lūceo, sur l'analogie de monĭtum ; quant à *esloidar*, il a été formé sur *esloido* ; un lat. vulg. exlucitare aurait donné *esloidier*. C'est probablement aussi du subst. *esluch* qu'est sorti le prov. *esluchar* ; cf. le dialectal *eslugar*, d'*eslug*. A l'appui de l'étymologie que je propose, je rappellerai que le *t* appuyé en roman devient *d* en lyonnais : *sanda* < sanitate.

« leur », *nü* < nōdum, *üra* < hōra, mais *croua*, *noua*, *droua*. A ce propos, il importe de signaler l'alternance : *rouà*, *rüe* « rue, rues » et *roua*, *rüe* « roue, roues » [1], qui montre clairement que dans *croua* nous n'avons pas affaire à un développement de *ü* + *a* en *oua*. Par contre, et ceci est très digne d'attention, la réduction à *ü* de *ou* venu de *ū* ne s'est pas produite dans les patois qui conservent encore *ou* sorti de ǫ : *aparciou*, *reciou*, *cognussou*, *viou* en regard de *liou*, « leur », *joyou*, *hérou*, dans le patois de Rive-de-Gier.

Forez cis-ligérien : *quio* culum, *ecoeryo* en moyen forézien. Il n'est guère possible de savoir si le foréz. *troeyte* et le v. lyon. *troyti* remontent à trūcta (cf. esp. *trucha*, ptg. *truta*, n. gr. τροῦτα) plutôt qu'à trŭcta (cf. it. *trota*, napol. *trotta*, prov. *trocha*). Le v. foréz. *poys*, comme le lyon. *poués*, s'expliquent probablement par pŭteum (*Romania*, III, 332, XVIII, 549, 551) ; cf. cependant l'italien dialectal *puss* « pozzo » (*Arch. glottolog.*, XV, 120).

Dauphiné. Comme exemples anciens, je ne puis citer que *Charois* < Carūsius, auj. le Chéruis [2], et *vendoes* < vendūtas, mais les exemples abondent dans les patois : *moula* < mūla au Pont-de-Beauvoisin, *vendoua*, *rendoua*, *fendoua*, à Miribel, *sarouí* < carrūca, *mou* < matūrum, *you* < habūtum, *vyou* < vidūtum, *byou* < bibūtum, *tou* < tū, dans la région comprise entre Bourgoin et le Pont-de-Beauvoisin [3].

Bresse. La forme *broyeri* < brūgaria se lit dans un texte de 1272. Dans la *Piedmonteyza en vers bressan*, poème patois du commencement du XVIIe siècle, on rencontre, à côté de formes francisées en *-u*, les formes dialectales en *-au* : *criau* < credūtum, *conniau*, *reciau*, *viau*, en regard de *gliau*, « leur » et *seignau* « seigneur », où *au* représente ǫ. L'*Enrôlement de Tivan*, comédie en dialecte bressan de la fin du XVIIe siècle, nous a conservé la forme *recriou* « recrû ». Les *Noëls bressans* des XVIIe et XVIIIe siècles écrivent *viou* < vidūtum, *bouiro* « beurre », *so*

1. L'explication de *roua* par rŏta ne fait pas difficulté en lyonnais, en présence de *bou* < bove, *ouvra*, *rousa*, etc.

2. Sur la quantité de l'*u* du suffixe composé *-ūs-io-*, voy. Fr. Stolz, *Histor. Gramm. der lateinischen Sprache*, p. 280.

3. A. Devaux, *loc. cit.*, p. 183, 205-207.

< sūsum « sus » ; — *abouisî* « abuser ». Le passage à *eu* qui postule nécessairement l'étape *ou* a déjà commencé : *connieu* « connu », *vieu* « vû », *pleu* « plus » ; — *feumire* « fumée », *peuçala*, « pucelle », à côté de *zeneu*, *segneu* pour des primitifs *zenou*, *segnour*.

Dans le patois actuel des environs de Bourg, *ū* est représenté par un *eu* ouvert : *revieu* « revû », *beurou* « beurre » ; — *feumô* « fumer », *keurô* « curé », *keurieu* « curieux », *keulotta* « culotte », *meuraille* « muraille », *meuseta* « musette », *se despeutô* « se disputer », *deurô* « durer », *rekeulô* « reculer », en regard de *leu* « loup », *poireu* « peureux » ; *breutô* « brouter ». Je noterai toutefois la persistance de l'*ou* primitif dans *brouyère* ; cf. le v. bress. *broyeri*.

Savoie. Les textes du XVIe siècle et du commencement du siècle suivant nous présentent un grand nombre d'exemples de la prononciation vélaire, et cette prononciation était si bien assurée qu'on la retrouve dans les mots de formation savante : *dou* < *dūcem, *tou* < tū, *sou* < sūsum, *viou* et *vio* « vû », *dour*, *doura* < dūrum, -a, *mesoura* « mesure », *fouron* « furent », *grouma* à côté de *gruma*, d'un lat. lacrūma, gr. δάκρυμα [1], *Jesou* ; — *recoulâ* « reculer », *dourâ* « durer », *endourâ* « endurer », *oscourta* « obscurité », *jogemen*, et les mots savants tels que *doucaton* [2], *Joupiter*, *Loucifer*, *joustice* ; *Jolo Cesar*, *Satorna*.

Dans les patois, on peut citer *bouro* « beurre », *bouia* et *boia* « lessive » et le dérivé *boïandire*, *bouis* « buis », *çharoui* « charrue », *vàroui* « verrue », *larmouise* « lézard gris », *sansoui* « sangsue », *elioudo*, *elieudo*, « éclair », *roa* « rue », *grova* « grue ». *Bourta*, *borta* tiennent lieu d'un primitif * *brouta* < brūta. La forme *mouire* « saumure » remonte probablement à un latin populaire mūria attesté par le français dialectal *muire*. A la protonique, le *Dictionnaire savoyard* de MM. Constantin et Désormaux nous fournit un grand nombre d'exemples :

---

1. *Grouma* est probablement pour *lagrouma* ; la première syllabe aura été prise pour l'article ; c'est le contraire de ce qui s'est passé pour le franç. *lierre*. Voy. cependant une autre explication dans le *Dictionnaire savoyard*, s. v. *larma*.

2. Diez, *Etymologisches Wörterbuch*, p. 124, s. v. *duca*, et G. Körting, *Lateinisch-Romanisches Wörterbuch*, s. v. *dūx*.

moulë « mulet », *mouralie* « muraille », *couraillon* la partie des fruits ou des légumes que l'on enlève, *coulêron* « culotte, pantalon », cf. le bugeysien *keuloron* « lange », *écouêla* < *scūtella « écuelle », *écouêri* « écurie », *bourire* « baratte », *mouâ* « se déplacer, muer », *armouâ* « remuer », *rouâ* « ruer », *souâ* « suer » et *dë souo* « je sue », *touâ* « tuer » et *é touë* « il tue », *mouë*, *mouèta* « muet, muette », *salouâ* < salutare, *acoulâ* « éculer », *amoujâ* « amuser », *broulâ* var. *bourlâ* « brûler », *aloumâ* sous l'influence du franç. *allumer*, pour un savoyard *alounâ ; cf. *senâ*, *mousé* « museau ». *Mouzë* « musaraigne », v. franç. *muset*, s'explique par un lat. popul. mūs-ittu-m, du radical mūs-. La réduction de *ou* à *o* n'est pas rare à la protonique : *encorâ* « curé », *corâ* « nettoyer », *coriou* curieux », *coraillon*, *borire* « baratte », *borlâ* « brûler », *molë* mulet », *recolâ*, *arcolâ* « reculer », *mosé* « museau ». On a quelques exemples de l'affaiblissement en *ë* : *fëmire*, *grëmiâ* à côté de *fomire*, *gromë*. Cet *ë* est un ancien *eu* ouvert, comme on le voit par les formes accentuées *pleu* et *plè* < plūs en regard du valaisan *plou*, *peujhe* < pūlicem « puce ».

Sous l'influence du français, *ou* s'est aminci en *ü* dans certains patois : *brülâ* à côté de *broulâ* ; cf. *müche* à côté de *mouche* < mŭsca.

A la finale en roman, *ou* s'est palatalisé en *ü*, de même que cela lui est arrivé en lyonnais : *nü*, *crü* < crūdum, *drü*, *barbü*, *grü* « gruau », mais il se maintient encore au féminin : *noua croua*, *droua*, *barboua*, *molouha* « mouture ». De l'alternance *nü* : *noua*, il faut rapprocher l'alternance *blü* : *bloua* « bleu, bleue », du german. *blau*. Que *nü* remonte bien à un primitif *nou*, c'est ce dont on ne saurait douter en présence d'une part du fémin. *noua* et de l'autre de *bü* qui alterne avec *bou* < bove dans les patois.

Bugey. J'ai recueilli les formes qui suivent dans les patois du canton de Poncin, et notamment dans ceux de Cerdon et de Jujurieux : *savou* < sabucum, *sou* < sūsum, *cou* < cūlum, *écou* < scūtum, *bouiro* < būtȳrum, *pouze* < pūlicem, *rousa* pour *reousa « ruse », *maletrou* « malotru », *ousé* « il use », *zouré* « il jure », *s'amousé* « il s'amuse », *trouète* « truite », *frouite* < frūcta, *larmouise* « petit lézard gris », et les participes passés formés à l'aide du suffixe -ūto- tels que *poiou*, *volou*, *perdou*, *tordou*, *konyou*, *mordou*, *vendou*, *venou*, *tenou*. De même à la

protonique *courâ* « curé », *acousâ* « accuser », *pouni* « punir », *tyouâ* et *tyoâ* « tuer », *fouirè* < *fūgere « courir », *grouâ* « gruer », *pouèjé* « puiser ». Je noterai dans le patois de Belley *sou* < sūsum « sur », *sarmouère* « saumure » ; *souâ* « suer », *touâ* « tuer », *incourâ* « curé ».

Dans certains patois et dans certains cas seulement, *ou* a fait place à un *eu* ouvert qui à la protonique s'atténue en *ë*, comme d'ailleurs *ou* venu de *o* : *pleu* « plus », *vardeura*, *racleura*, à côté de *zoyeu*, *leu* « leur » ; *femâ* « fumer », *zërâ* « jurer », *brëlâ* « brûler », en regard de *sëteni* « soutenir », *guëvernâ* « gouverner ».

A Cerdon, *ou* s'est palatalisé au féminin des participes en -ūtum : *mordou* : *mordüa*, *konyou* : *konyüa*.

Pays de Gex. Le *Cruel assiegement*, édition de 1594, me fournit les formes qui suivent : *sou* < sūsum, *escousa* « excuse », *siou* « sûr », *Jesou*, *fou* < *fūit, *je mousou* « je songe », à côté du franç. *muser*, *frouet* < frūctum « laitage, fromage », et les participes passés *corou* « couru » *sallou* « sailli ». A la protonique : *se troufâ*, v. prov. *trufar*.

Genevois. Je relève dans les pièces en patois genevois les formes qui suivent : *bouya* « lessive », *mouare* « saumure », *brouï*, *broi* « bruit », *instroï* instructūm, *broïrè* « bruire », v. prov. *brugir*, *foïta* « fuite », *détroïré* distrūgere, *escousa* « excuse », *Jesou*, postulé par *jésouistou* ; — *refousâ* « refuser », *écourâ* « écurer », *recoulâ* « reculer », *acoulâ* « aculer », *pounî* « punir », *pourzi* < pūrgare, v. franç. *purgier*, v. prov. *purgar*, *encourâ* « curé », *mouset* « musaraigne », *moulet*, « mulet », *mouraille* « muraille ».

Devant une voyelle finale en roman, *ou* s'est palatalisé en *ü* : *tüâ* « tuer », *rüé* « rues » ; cf. *cüâ* « queue » pour un plus ancien *coua* < *cōda.

Canton de Vaud : *bouro* « beurre », *pouta* pūtida, cas obl. *poutan*, *rekoula* subst. verb. « accident qui fait reculer », *mouaire* « saumure » et son dérivé *mouairi* « saler avec excès », *bouhia* « lessive ». Le pronom *tu*, lorsqu'il est accentué, est représenté par *tou*, *to* : *vin-tou* « viens-tu », *crai-to* « crois-tu ». A la protonique : *mousâ*, *mosâ* « réfléchir », *refousâ* « refuser », *remouâ* « changer de place » et son dérivé *remouhiau* « déménageur », *rouâ* « ruer », *touâ* « tuer », var. *tiouâ*, *courâ*, *corâ*

« récurer » *eincourâ* « s'inquiéter », *eindourâ* « endurer », *foumâ* « fumer », *pourlâ*, *bourlâ* < perūstulare, *rekoulâ*, *rekolâ* « reculer », *bouratâ* « battre le beurre », *einkourâ* « curé », *coulat* « culotte » et son dérivé *eincoulattâ* « mettre une culotte à un petit garçon », *moussi* « se coucher » en parlant du soleil (cf. le v. franç. *musser*, *mucier* « cacher, sortir »), *mouset* v. franç. *muset*. Notons, en terminant, la forme *alounâ* qui représente très exactement le lat. adlūminare; cf. *senâ* de seminare.

Dans les patois qui rendent aujourd'hui ọ par *eu*, l'ū est également représenté par *eu* pour un plus ancien *ou* : *plieu*, *pliĕ* « plus », *peuta*; *meusâ*, à côté d'*honeu*, *leu*, *reteur*. Dans quelques autres *ou* s'est palatisé en *ü*, surtout à la finale ou devant une voyelle : *perdü*, *tüâ*. Dans ce dernier cas, l'*u* vélaire pousuivant son développement a parfois abouti à *i* : *tiâ* à Montreux, à Orbes et à Fribourg, *tiô* à Vallorbes.

Valais : *plou* plūs, *mou*, *moura* pour de plus anciens **meou*, **meoura* < matūrum, -ura et les var. *mô*, *môra*, *volouk* « voulu », *perdouk* « perdu », *cognouk* « connu », *venouk* « venu » ; — *touâ* « tuer », *se mousâ* « songer », *s'amousâ*. Nous retrouvons dans certains parlers valaisans l'alternance *-ü*, *-oua* : *pardü* : *pardoua*, *venü* : *venoua*, *crü* : *croua* au Bouveret; *perdü* : *perdoa*, *mordü* : *mordoa*, *nü* : *noa* à Vionnaz. Il suffit de rapprocher cette alternance *-ü* : *-oua* de l'alternance bugeysienne *mordou* : *mordüa* pour se convaincre qu'ici pas plus qu'en lyonnais, on ne saurait songer à expliquer *-oua* par le développement d'un hypothétique *-üa* ; cet *üa* se serait développé en *-iâ*, comme le montre le vaudois *tiâ* « tuer ».

Tandis que dans certains parlers rhodaniens *ou* venu de *ū* s'amincissait en *ü* : *nü* à côté de *noua* en lyonnais, *mü* et *mou* en dauphinois, *perdü* et *perdouk* en valaisan, dans d'autres au contraire cet *ou* s'est brisé en *oou* devenu bientôt par dissimilation *aou*[1] : *mou*, **moou*, *maou*; *byou*, **byoou*, *byaou*; *konyou*, **konyoou*, *konyaou* dans des parlers bugeysiens ou dauphinois; *ou*, **oou*, *aou* < *habutum dans le parler de Belley, *iaou* dans certains parlers du Dauphiné et du canton de Fribourg.

---

1. Cf. le forézien *Laon* pour *Loon* < Lugudunum, *raont* pour *roont* (*Romania*, XXII, 13) et le bressan *Balaon* pour *Baloon*.

Les choses ne s'en sont pas partout tenues là : dans un grand nombre de parlers *ou* poursuivant la série de ses transformations a abouti ici à *aò* ou *aeu*, ailleurs à *aü* : I. *maò*, *konyaò* à côté de *maeu*, *konyaeu* dans les patois du canton de Poncin, *plyaòma*, *praòma* dans quelques-uns des patois vaudois étudiés par M. Odin. II. *maü*, *byaü*, *iaü* dans des patois dauphinois.

Dans certains patois bugeysiens et notamment dans celui de Jujurieux, *oou* s'est dissimilé en *oeu* : **moou*, *moeu* puis *meu*, **konyoou konyoeu* puis *konyeu*.

ou venu de *o* a suivi exactement la même marche que *ou* venu de ū : *lou* < illorum **loou*, *laou*, *laü* ; *nyou* < nōdum *nyaou*, *nyaü* ; *dzoyou* < gaudiosum, *dzoyaou*, *dzoyaü* et *dzoyaò*, *lou* < lupu, *laou*, *laü* en dauphinois [1], *keryaou* pour un plus ancien *keryoou* < curiōsum, *flaou* < flōre, *laou*, *laouva* à côté de *loou*, *loouva* à Oyonnax, *laou* < illorum à Belley, *keryaousa* et *keryaò*, *laouva* et *laò* à Boyeux-Saint-Jérôme et à Cerdon, *nyaò* < nodum, *dzoyaò* et *nyaü*, *dzoyaü* pour de plus anciens **nyaou*, **dzoyaou* dans le canton de Vaud. Le passage de *aou* à *aeu*, *aë* se constate dans le Bugey, à Groissiat : *keryaeu* et à Saint-Alban *keryaë*, mais au fémin. *keryaeusa*. En savoyard *oou* a abouti suivant les lieux, tantôt à *aou*, *aò* tantôt à *oü* : *prou* < prōd-, *praou*, *praò* ; *flou* < flōrem, *flaou*, *flaò* et *floü*.

La dissimilation de *oou* en *oeu*, *oë* se constate à Jujurieux : *loeu*, *loeuva*, et à Brègnes, ham. de Poncin : *nyoë* < nōdum, *loë* < lupum.

E. Philipon.

---

1. A. Devaux, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional*, p. 198-200. Le regretté professeur voyait dans *ou* (= *o*) la réduction de la diphtongue primitive *oou* ; pour expliquer les formes *aou*, *aü*, il faut nécessairement admettre le retour de cet *ou* à *oou*. Cette forme *oou* est d'ailleurs attestée dans certains patois, c'est ainsi qu'à Oyonnax la prononciation flotte entre *keryoou* et *keryaou*.

VARIÉTÉS BIBLIOGRAPHIQUES

I

VARIATIONS SUR LA DERNIÈRE STROPHE D'*ALISCANS*

On a signalé ce fait curieux, que dans le roman en prose consacré à la geste de Guillaume d'Orange, le compilateur a cité, vers la fin de son œuvre, un fragment de 17 vers emprunté, avec quelques légères modifications, à la dernière laisse d'*Aliscans*. M. Weiske, qui avait remarqué ce fragment [1] et l'avait copié dans le ms. Bibl. nat., franç. 796, l'a communiqué à M. Paul Lorenz, et ce dernier l'a publié dans la *Z. f. rom. Phil.*, XXXI (1907), p. 430.

Une variante un peu plus courte (14 vers), mais plus profondément remaniée, a été transcrite, à l'état isolé, sur le fol. 203 r° du ms. Bibl. nat., franç. 2861. L'existence de cette variante pourrait d'autant plus facilement échapper aux recherches des spécialistes que rien ne la fait soupçonner dans la description de ce manuscrit que donne le *Catalogue des mss. français* de la Bibliothèque nationale, et où l'article « 8° » est ainsi rédigé :

> 8° Pièces de vers commençant par :
>
> Nul ne se doit esmerveiller
>
> et finissant par :
>
> Extinctum sed adhuc me Anglia tota timet (f° 203).

Nous avons là un bel exemple de ce qu'on appelle aujourd'hui le « sabotage ». La poésie française dont le Catalogue donne le début forme une strophe de huit vers que voici :

---

1. *Die Quellen des Prosaromans von Guillaume d'Orange* (Halle, 1898), p. 70.

Nul [1] ne se doit esmerveillier
Aujourduy de chose qu'on voye.
S'on voit tollir, s'on voit pillier,
S'on voit le monde [2] qui se desvoye,
Ainsy fust il du temps de Troye,
Du temps David et Daniel,
Car ou monde [2], se Dieu me doint joye,
Soubz le ciel n'a riens de nouvel.

Cette strophe doit appartenir à quelque ballade à la mode au temps où a été écrit le ms. 2861, c'est-à-dire vers la fin du règne de Louis XI. Le ms. 907 de Tours, fol. 86 v°, nous en a conservé une autre transcription, signée d'un nom inconnu d'ailleurs : *J. de Verlis* [3].

A la suite, se trouve le fragment d'*Aliscans* qui sera publié plus loin. Puis viennent trois vers latins, où le nom propre *Thersites* est bizarrement défiguré :

Malo pater tibi sit Thersites [4], dummodo tu sis
Eacide similis Vulcanique arma capiscas (*sic*),
Quam te Thersite [5] similem producat Achilles [6].

La fin de la page est occupée par un court extrait de saint Jean Chrysostome (7 lignes) débutant ainsi : « Dicit Johannes Crisostomus ad illum (*sic*) propositum : quid nocet ei generacio

---

1. *Ms.* Nuul.

2. Corriger *monde* en *mont*.

3. *Catal. général des Mss., Départements*, t. XXXVII, p. 658 (Comm. de M. Émile Picot). Voici le texte de ce manuscrit, d'après la copie qu'a bien voulu en faire pour moi mon confrère M. Collon, bibliothécaire de Tours :

Nul ne ce (*sic*) doibt esmerveiller
Aujourduy de chouse qu'il voye.
S'il voit piller, s'il voit flater,
S'il voit le monde qui ce (*sic*) desvoye,
Ainssin feut il du temps de Troye,
Du temps David et Daniel ;
Pour quoy, si Dieu me doint joye,
Au monde n'a rien de nouvel.

4. *Ms.* cerfices.

5. *Ms.* cerfier.

6. Ces vers sont de Juvénal, *Sat.* VIII, 269-271. Dans le second vers, *capiscas* est pour *capessas*.

vilis? » Au verso, sans titre, est transcrite une épitaphe de Charles VII en vers latins, dont le premier est :

Rex Karolus fueram Gallorum septimus olim

et le dernier, celui qui est cité par le Catalogue. Cette épitaphe a pour auteur Louis de Rochechouart, évêque de Saintes (le nom est fourni par le ms. Bibl. nat., franç. 24976) ; elle a été publiée, en 1893, sur mes indications, par M. C. Couderc dans le t. I, p. 225, de la *Revue de l'Orient latin*, à la suite de sa notice biographique sur ce personnage dont il a été assez heureux pour retrouver et publier le journal de voyage à Jérusalem en 1461.

Dans le fragment détaché d'*Aliscans* que donne notre manuscrit, il ne subsiste guère que quatre ou cinq vers du texte primitif (vers 1-4 et 8-9), et le ton épique et narratif fait rapidement place à un banal développement moral. Quelques indices montrent que c'est l'extrait qui figure dans le roman en prose, et non la chanson de geste elle-même, qui a dû servir de point de départ au remanieur. Mais il est inutile d'insister ici sur ces misères. Voici tout le texte, sans plus[1] :

Guillaume pleure ; Guiboursle conforta :
« Sire Guillaume, ne vous esmayez pas,
« Car tel est povre qu'encor enrichira
« Et tel est riche qu'encor apovrira ;
« Tout est muable et tout se muëra ;
« Tout fut autrui et a autrui sera ;
« Se l'un assemble, l'autre despendera.
« Tant que li homs en ces[t] siecle vivra,
« Mantiengne soy au plus bel qu'il pourra,
« Car il ne scet com(bien) longue il le fera ;
« Donne pour Dieu, car rien n'emportera
« Synon bien fait : cela le sauvera.
«Après la mort nul recouvrier n'y a :
« Qui plus lairra, tant plus dolent mourra. »

1. Je dois cependant rappeler (et je m'en avise au dernier moment) qu'une variation sur le même thème a été publiée, d'après le ms. 249 de Clermont-Ferrand, par M. C. Couderc dans le t. XV (1889) du *Bull. de la Soc. des anc. textes franç.*, p. 105. Elle ne comporte que 9 vers (et non 10, comme il est dit dans le *Cat. des mss. des bibl. publ.*, *Départements*, t. XIV, p. 84).

II

LE *LIBER GALTERI* DU TRÉSOR DES CHARTES

Dans la savante introduction que M. H.-François Delaborde a placée en tête du tome V des *Layettes du Trésor des Chartes*, récemment paru[1], se trouve un curieux détail qui intéresse l'histoire littéraire et qui mérite d'être signalé ici. Le roi Philippe-Auguste, ayant perdu une partie de ses archives au combat de Fréteval (1194), chargea un personnage de son entourage, Gautier le Chambellan, dit le Jeune, fils d'un autre Gautier, d'aviser aux moyens de réparer ce fâcheux accident. Un auteur à qui on doit un excellent mémoire sur le Trésor des Chartes, Dessales, affirme que le travail de reconstitution auquel dut se livrer le mandataire du roi de France fut consigné dans un registre spécial, aujourd'hui disparu, mais qui se trouvait encore au Trésor vers 1350 et y portait le nom même de *Gautier*. M. Delaborde a groupé les différentes mentions de ce registre dans trois anciens inventaires qui nous sont parvenus, et qui vont de 1350 environ à 1372-1374 :

I. — Alius liber qui in secundo folio incipit sic : *Hic incipit Liber Galteri. Cogit me multum etc.*

II. — XXIIII^us^, coopertus de corio rubeo, condam signatus XXIII, est totus de amoribus et questionibus et decisionibus amorosis usque in finem *Ibi igitur etc.*, ubi pluribus pulchris et notabilibus racionibus suadet atque probat non esse vacandum amori mulierum nisi conjugatarum etc.

III. — Tricesimus quintus est Liber Galteri de amoribus et remediis versus finem[2].

M. Delaborde a bien vu que Dessales s'était abusé en prenant ce *Liber Galteri* pour le travail de reconstitution qu'a dû faire Gautier le Chambellan. Mais il a été mal inspiré, à son tour, en proposant d'identifier ce *Liber Galteri* avec un ouvrage « dont un exemplaire se trouvait ainsi mentionné dans un catalogue de la bibliothèque de Saint-Amand datant du XIIe siècle :

---

1. *Ministère de l'Instr. publique et des Beaux-Arts. Archives nationales. Inventaires et documents publiés par la Direction des Archives. Layettes du Trésor des Chartes, tome cinquième.* Paris, Plon-Nourrit, 1909.

2. *Op. cit.*, p. VII.

Bernardi tractatus de diligendo Deo, cum tractatu magistri Gualteri de conjugio (Léopold Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, II, p. 458, n° 310) ». En réalité, le *Liber Galteri* est identique au traité célèbre d'André le Chapelain que M. Trojel a publié en 1892 sous ce titre : *Andreae Capellani regis Francorum, De Amore libri tres*[1]. Ce traité, qui commence effectivement par les mots *Cogit me multum,* est dédié à un certain Gautier, ami de l'auteur, qui a été souvent pris pour l'auteur lui-même[2].

Cette rectification faite, la critique se trouve en présence de la question de savoir qui était ce Gautier à qui le chapelain André a dédié son livre *De Amore*. M. Trojel a renoncé avec raison à l'hypothèse qu'il avait d'abord émise sur l'identité de ce personnage avec un membre de la célèbre famille de Châtillon *Gaucher* (et non *Gautier*) III ; mais il n'a pas cherché dans une autre direction. Il faut avouer que la présence d'un exemplaire du livre d'André dans le Trésor des Chartes n'est pas un argument bien fort en faveur d'une autre hypothèse, celle qui verrait dans ce mystérieux ami de l'auteur Gautier le Chambellan lui-même, car cette présence peut avoir quelque cause fortuite. Et cependant, à défaut de mieux, l'hypothèse peut être proposée, d'autant plus qu'il y a une parfaite convenance chronologique si l'on accepte les raisons qu'a fait valoir M. Pio Rajna pour fixer à 1196 environ la date de la rédaction du *De Amore*[3].

III

LE N° 10 DES MANUSCRITS FRANÇAIS DE FRANCESCO GONZAGA

Ce manuscrit est ainsi décrit dans le précieux inventaire de 1407 que M. Braghirolli a publié et que MM. Gaston Paris et Paul Meyer ont commenté et annoté dans le tome IX de la *Romania*, p. 506 : « LIBER ARBORUM ET FRUCTUUM. Incipit : *Dex che par sa grant pousance.* Et finit : *des deuz e dou visage.* Continet cart. 85. »

---

1. Cf. *Romania*, XXII, 174.
2. Voir sur ce point l'édition Trojel, p. VI.
3. Cf. *Romania*, XIX, 623.

Les annotateurs ont proposé dubitativement d'identifier ce manuscrit avec celui qui porte le n° 10 dans le supplément du fonds français de la Bibliothèque de Saint-Marc à Venise (*Gall. App. X*). L'œuvre contenue dans ce manuscrit, qui n'a pas de titre, est qualifiée dans l'explicit : *Avicenna en roumauns*. C'est l'opuscule médical d'Aldebrandin de Sienne communément désigné sous le nom de *Regime du corps*, mais auquel, à défaut de titre propre, celui de *Liber arborum et fructuum* peut être assez justement attribué par un inventaire. En fait, le *Gall. App. X* commence ex abrupto, sans prologue, par ces mots : *[D]iex qui par sa grant poissance*, et il finit, abstraction faite de l'explicit, par ceux-ci : *des iaulz dou visege*. Mais le chiffre des feuillets fait difficulté, puisque le *Gall. App. X* a 92[1] feuillets, et non 85 comme en accuse l'inventaire. L'identification proposée n'est pas soutenable; mais le manuscrit inventorié en 1407 n'est pas perdu.

Il est indubitable que le *Liber arborum et fructuum* de Francesco Gonzaga est aujourd'hui conservé à Paris, dans la bibliothèque de l'Arsenal, sous le n° 2511, bien que le fait ait échappé au savant auteur du catalogue, M. Henry Martin, d'ordinaire très bien informé, et qu'on ignore par quelle voie ce manuscrit est arrivé dans la bibliothèque du marquis de Paulmy[2]. Le ms. 2511 contient, comme le *Gall. App. X* de Venise, le *Regime du corps* d'Aldebrandin, dont le texte débute (fol. 4), par : *Dex*[3] *chi par sa grant puisance*, et finit (fol. 87 v°) par : *des deuz z dou visage*, abstraction faite de l'explicit proprement dit. Le scribe a exponctué le *d* de *deuz* ; la bonne leçon est en effet *euz* (lat. oculos). Mais l'auteur de l'inventaire Gonzaga n'a pas remarqué l'exponctuation et a pris *u* pour *n*, d'où sa lecture *denz*, qui suffirait à attester qu'il avait notre manuscrit sous les yeux. Si, dans son état actuel, le ms. compte 87 feuillets, il faut remarquer que les trois premiers ont été ajoutés après coup et qu'ils ne font pas corps avec le manuscrit primitif, lequel est constitué par sept cahiers de dix feuillets

1. Tel est le chiffre réel, et non 90 comme il est dit dans la *Romania* sur la foi de M. Teza.

2. *Catal. des mss. de la Bibl. de l'Arsenal*, t. III (1887), p. 27.

3. Et non *Dieu*, comme a lu M. H. Martin.

plus un cahier de quatorze dont les deux derniers feuillets n'ont pas été utilisés pour la transcription du texte et font fonction de feuillets de garde. Nous voilà donc à 84 feuillets, soit un feuillet de moins seulement que le chiffre de l'inventaire Gonzaga. On peut supposer ou qu'un feuillet de garde a disparu en tête du manuscrit, ou que l'auteur de l'inventaire s'est trompé d'une unité [1].

Le ms. 2511 a été écrit au XIVe siècle. M. H. Martin en considère l'écriture comme « méridionale » et M. P. Meyer le qualifie justement de « copie faite en Italie [2] ».

Le scribe est certainement un Italien qui ne sait pas le français et qui massacre le texte qu'il a sous les yeux. Le lecteur pourra s'en faire une idée par l'échantillon suivant, où je reproduis le manuscrit à peu près diplomatiquement :

(Fol. 4) Dex chi par sa grant puisance tot le monde establi. qi premereñt fist li ciel. apres fist li. quatre elimenç. ce est la terre laive. li ars ȝ li feus si le plot qe totes les autres choses. de la lune en aual fuissēt faites par lauertu de ces .IIIJ. elemenç. si come sunt herbes. arbres oisiaus totes bestes. poissuns ȝ homes. ȝ fist premeirement totes ces choses auant qil feist home. Et home fist il en senblance auderain por la plus noble creature ȝ la plus belle qil poist faire ȝ li dona la segnorie en terre de totes lechoses qil auoit premeirement faites. Et voit qe totes ҫoses fuisent a lvj obeisant. por ce qe il ē ausi come fins detotes choses sicom e dist Aristotes. qar om doit biem sauoir que fins ē la meudre chose entotes œvres. qar por la fin fait lome qite [3] que leum fait. Or doit eū [4] sauoir que pois qe totes choses sunt faites de .IIIJ. elemēz sicomeuos avez oi. Et porce que cil .IIIJ. elemenç se remvent toz iors liuns auaire [5] de lautre ese corūpent souent que totes lecoses qi sunt faites de cil .IIIJ. elemenç se corrumpent ȝ aiouenissent ȝ se chançent ene puent en un estat remanoire Donq̄s puisent [6] liome ē deces .IIIJ. elemenz

---

1. Mes conclusions ont été adoptées par M. le Dr Pépin dans l'édition du *Régime du corps* qu'il vient de publier, en collaboration avec le Dr Landouzy (Paris, Champion, 1911), p. XXXIV.

2. *De l'expansion de la langue française en Italie au moyen âge* (Roma, 1904), p. 22.

3. Un correcteur a mis au-dessus et à droite du *q* un *a* intercalaire ; la bonne leçon est : *quant*.

4. Le même correcteur a placé au-dessus de l'*e* un *o* destiné à le remplacer ; la bonne leçon est *on*.

5. La bonne leçon est *a la nature*.

6. Il faut *puisque*.

engendrez ꝛ fes. Nō pas decelle [1] matere come ſt les estelles ꝛ liangre qui ſūt toz iorç enun estat ene se cançent. Eouent [2] quil muirem [3] Et tant come il uit sechançe il deior inior ꝛ ia inun estat ne pora demorer. Et porce nos Sires donat a lui sicome ala plus noble creature. une suēce [4] quē lom apele fisique. ꝑ laquel il gardast lasante qe illi dona premeremet (*sic*) ꝛ puise ancore tote maladies remouoir. Qar fisique ē faite prīcipalment por la sante garder ꝛ ne entendes pas que fiseqe soit sciencie por fere uiure lome toz iors. ainz ē faite per 9duire lome lome (*sic*) dusque a la mort naturiel. Saciez q̄ (v°) la mort naturel siest en LXX. anz ꝑ nature ꝛ plus ꝛ mains ausi come il pleist anostre segnor. E Et (*sic*) siuos dirai raisōs ꝑ quoi. Qar tant come liom meit in croistre en force. en biaute esuigor conuient qe il mete a inueilir ꝛ auenir anient. litermes dicroistre in biaute ꝛ in uigor [5] si ē de XXXV. anz ꝛ adonques 9uiēt tāt detans ainueilir ꝛ aler anoient sicom il ē proue por auerroir [6]. Ore donques puet lom ueoir que cil qi murent auant le terme natvrel. ce ē por loutrace qil fūt en lor nature ꝛ aulur 9plesiom. Et çil q i iuent (*sic*) plus si lor auint pur lur 9plesiō bone qil unt ꝛ por bone garde qil en prient [7] faire ꝺfiseq̄. ꝛ ancore les autres raisons que nos ne dirons pas porce qil 9uendroit sauoir asez declergie qi entendre le uoldroit. Et entendes ce qe nos uos dirons si ē selonc nature. Meures liuiures ꝛ limiuns [8] si ē a plasir de nostre segnors.

Le répertoire qui occupe les feuillets 1, 2 et 3 r° a été écrit au XVe siècle par un Italien qui maniait aussi maladroitement le français que le scribe du XIVe siècle, et n'offre pas grand intérêt. En revanche, le verso du feuillet 3 contient un petit glossaire franco-italien du même temps qui vaut la peine d'être publié. J'en dois la copie à M. le docteur Pépin ; je l'ai soigneusement collationnée. La voici in extenso :

En questo libro e scrito paraule en romanço le qual eo no entendo, ꝛ per ço cui no lo sa ꝛ cui no lo entende çerca in quisti capitoli qua desoto ꝛ lo savera.

La o tu troverai scrito : *fame e[n]cha[in]tee*, val tanto quo *femena graveda*. *Le foie* val tanto a dir quo *lo figato*.

---

1. La bonne leçon est *telle*, sinon *tel*.
2. Lire *covient*.
3. Lire *nuire*.
4. Lire *science*.
5. Lire *ꝛ en vigor*.
6. Le scribe paraît avoir substitué arbitrairement *Averroès* à *Avicenne*.
7. Lire *pueent*.
8. Lire *li murirs*.

De blef ou espiautre[1] : *espiautre est* (blanc).
Blef Rogier male branche est *sorgo*.
Bren est *semola*.
Pain de sole si e *segala*.
Cervoise se fa de la veine (*sic*).
De lo legume. — La u sera *chiches*, si e *cesere*.
Pois si e *legume*.
Vesces[2] si e *legume*.
Cierres si e *cesere*.
Pains alis de forme[n]to, si e *pan agimo*.
Cuit e[*n*] *mainere de gruel*, si e *coto en aigua*.
De car. — Ou sera *berbis*, si e *pegora*.
Bouc, si e *beco*.
Coumin, si e *conigla*.
Mauvis, si e *tordo*.
D'oue, si e *auca*.
Char d'enne, si e [*atena*[3]].
La rate, si e *la splengna*.
E le dorcel (?), si e *el dolor d'esa*.
Jusier, si e...
Joues, si e *le gramole*.
Boutenee, si e *varole*.
Fruite. — *Peches*, si e *perseqe*.
Dates, si e *datali*.
Orbe, si e *legume*.
Noiz de corre[4], si e *niçole*.
Noiz de noie[*r*], si e *de le noxe que om manza*.
Pomes citre[*s*], si e *naranze*.
Pins, si e *pigne*.
Crisom[*i*]*les*, si e *armelii*.
Freises, si e fruitu que nui disemo *frage*.
Cornes, si e *cornole*.
Corbes, si e *sorbole*.
Cohordes, si e *çuqe*.
Coconbres, si e *cogumari*.
Citroles, si e *cogumari longi que nase en alcun logo*.
Navès, si e *navoni*.

---

1. Ms. *Belbef ou est piautre*.
2. Ms. *Vesdes*.
3. Addition postérieure.
4. Ms. *coree*.

Rafle, si e *ravano*.
Raïz, si e *ravani*.
Penaies, si e *pestenagle*.
Para(u)ges, si e *sparixi*.
Sauge, si e *salbia*.
Betes, si e *blede*.
Races, si e *rave* [1].
Chanpingnex [2], si e *fonzi*.
Bon saugé, si e *vin de salbia*.
Osizachre, si e *çachara*.
Tortiz, si e *fritule*.
Hongnons, si e *cevole*.
Escalongne, si e *cevolete*.
Des marè(e)s, si e *logo o core aqua*.
Dormir sereement, si e *forte dormir*.
Dormir as denz, si e *adormir cu la boca desoto*.
Boces es aignes, si e *panogle*.
Cainnun, si e *çerbigo*.
Cracher [3] *le sanc*, si e *quando se sputa lo sangue*.
A fiz, si e *maroede*.
A estatine, si e *cugloni*.
[*C*]*hantesplures*, si e *vaselo de rame* [4].
Coches, si e *li covercli de le glande*.
Mal de saint Lou, si e *fistole*.
Vacon de riviere, si e *gogoli*.
Cancre, si e *ganbari*.

Il y a de loin en loin dans le manuscrit des notes marginales dont plusieurs font double emploi avec ce glossaire. Voici les seules qui me paraissent offrir quelque intérêt. Je les fais précéder des fragments du texte auquel elles se rapportent, en respectant la graphie du manuscrit :

Des euz, *ço e i ogli* (fol. 57).
Ce la rate, *ço e la splenza* (fol. 58).
De cieres, *ço e ceser blanch* (fol. 60).
De coünz, *ço e pome codogne* (fol. 62 v°).
De nouis de coure, *ço e noxelle* (fol. 65 v°).

---

1. *Races* est en réalité pour *araces* et désigne les arroches.
2. Ms. *chāpingner*.
3. Ms. *crachet*.
4. Ms. *ramei*.

De couz, *ço e verçe* (fol. 68 v°).
Des aus, *co e agno* (*ibid.*).
De seneve, *ço e senavro* (fol. 70).
De boreces, *ço e boras* (fol. 70 v°).

Dans la marge inférieure des fol. 40 et 85 v°, une main italienne, différente de celle qui a écrit les annotations précédentes, a consigné ces deux recettes, assez difficiles à déchiffrer.

fol. 40) Quar chi prende[1] salvia ꝛ rua ꝛ bogirla (?) in naxo e flumar[2] l'areclade (?) sovra quando un andae a ponser, si est provea medexina per malatia freda.

(fol. 85) Meesina per scotaure de fogo ꝛ d'aqua ꝛ e prova meexina : tolli dollardo raxao ꝛ lavelo ennaqua clara tre fiae bene e poi çitae la via l'aqua ꝛ tolie blacha ꝛ merda de galina tanta che sia la mit[a]e che o lardo ꝛ mescela ben e ongie una peça ꝛ metila sue.

Le glossaire et les annotations proviennent certainement de l'Italie du nord, très probablement de la Vénétie. Je crois devoir laisser aux savants italiens le soin d'en tirer des conclusions plus précises par l'étude de la phonétique et du lexique, persuadé qu'ils s'acquitteront beaucoup mieux que moi de cette tâche délicate et espérant qu'ils me sauront quelque gré d'avoir mis à leur portée les matériaux linguistiques restés jusqu'ici enfouis dans le ms. 2511 de l'Arsenal et sur lesquels M. le Dr Pépin a récemment attiré mon attention.

IV

LA *CHACE AUS MESDISANS* DE RAIMON VIDAL

M. A. Mercier a publié en 1894, sur mes indications, un curieux poème allégorique composé en 1338, dans la région toulousaine, par un certain Raimon Vidal, inconnu d'ailleurs, et intitulé *La Chace aus mesdisans*[3]. Ce poème nous a été con-

1. Ms. *perde*.
2. Le ms. portait d'abord *fumar*.
3. *Annales du Midi*, VI (1894), p. 468 et s. Cf. *Romania*, XVII, 87 et XXXIII, 451.

servé, en double exemplaire, par le ms. franç. 24432 de la Bibliothèque nationale, où Rochegude l'avait copié à la fin du XVIIIe siècle. On ne l'a pas signalé ailleurs. Or je viens de remarquer qu'un manuscrit de la *Chace aus mesdisans*, aujourd'hui disparu, figurait dans la librairie du Louvre. Voici en effet ce qu'on lit dans l'Inventaire général des livres ayant appartenu aux rois Charles V et Charles VI, dont Léopold Delisle a donné récemment une édition annotée :

538. La Chace aus mesdisans, en un cayer de parchemin sanz aiz et sanz enluminer, escript de lettre de forme, en françois, à une columbe. Comm. : *et plus grant bien.* Fin : *ce dist madame.* — 6 s. — A 387. B 408. D 280. E 321. F 300.

On sait que par « Comm. », il faut entendre les premiers mots du deuxième feuillet, et par « fin » les premiers mots du dernier feuillet de chaque volume. Effectivement, nous trouvons dans le poème publié par M. A. Mercier, comme vers 40 :

Et plus grant bien me fait aussi.

En revanche, les premiers mots du dernier feuillet du manuscrit du Louvre ne se retrouvent pas dans le poème tel qu'il nous a été conservé par le ms. franç. 24432. Il faut en conclure probablement qu'il y avait dans le manuscrit du Louvre un épilogue que le scribe du ms. franç. 24432 a cru devoir laisser de côté.

V

REMARQUES SUR TROIS BALLADES POLITIQUES DU TEMPS DE CHARLES VI

1. — Parmi les ballades que M. Gaston Raynaud a imprimées dans le t. X des *Œuvres complètes de Eustache Deschamps*[1] comme « attribuables » à ce fécond versificateur, il en est une sur laquelle un document d'archives, non utilisé jusqu'à ce jour, permet de projeter un peu plus de lumière. Cette ballade,

1. Paru en 1901.

qui porte le n° II (pages VI-VII), a comme premier vers : *Soiez d'acort, chiefs de chevalerie*, et comme refrain : *Car on ne scet ne qui va ne qui vient*. M. G. Raynaud l'a tirée du manuscrit coté « nouv. acq. franç. 6221 », revenu récemment à la Bibliothèque nationale, après une longue captivité en Angleterre, le seul où on l'eût signalée encore [1]. Mais peu après, dans une note où il attirait l'attention sur le peu de certitude de la paternité de Deschamps vis-à-vis de beaucoup des pièces admises par M. G. Raynaud [2], M. Arthur Piaget nous apprenait que cette ballade se retrouvait à la p. 46 d'un manuscrit qui a fait partie de la collection Didot, passé depuis à la librairie Morgand [3].

Ce manuscrit contient bien d'autres poésies que celles d'Alain Chartier, et notre ballade n'y est pas formellement attribuée à ce poète, comme semblait le laisser entendre M. Piaget et comme l'a cru M. G. Raynaud [4].

Une troisième copie de la ballade, et la plus ancienne de toutes, nous est parvenue dans un manuscrit qui n'avait pas été fait pour cet usage, à savoir dans le registre d'audience du Châtelet (*registrum sentenciarum et judicatorum appunctamentorumque civilium prepositure Parisiensis*, dit le titre), commençant le 22 mai 1401 et se terminant le 25 mars suivant, veille de Pâques 1402. Ce registre est conservé aux Archives nationales sous la cote Y 5223. Dans son état actuel [5], il compte 41 feuil-

---

1. Ce manuscrit a été décrit, en 1880, par le marquis de Queux de Saint-Hilaire dans l'introduction du t. II des *Œuvres complètes*, p. XVII et s.; la ballade y est enregistrée sous le n° 10.

2. *Bull. de la Soc. des anc. textes franç.*, 1902, p. 65.

3. C'est par erreur qu'il est dit dans la note de M. Piaget que ce manuscrit a été acquis par le Musée Condé. M. Rahir, successeur de Morgand, a bien voulu m'apprendre qu'il se trouve aujourd'hui à Paris dans une collection privée.

4. *Œuvres complètes de E. Deschamps*, XI, 107.

5. Il y a une lacune entre les fol. 31 et 32 : on passe de l'audience du 7 juillet 1401, interrompue, à celle du 16 mars 1402. Cette lacune n'existait pas quand ce registre a été dépouillé par Caille du Fourni, dont on peut voir les extraits à la Bibl. nat., *Clairambault*, 763, p. 1-12. Du Fourni n'a pas manqué de copier notre ballade; c'est même par sa copie que j'en ai d'abord eu connaissance, en mai 1904.

lets qu'une main moderne a numérotés de 1 à 39; les feuillets 40 et 41 ont été laissés sans numéros parce que le dernier procès-verbal (25 mars 1402) ne dépasse pas le feuillet 39. Notre ballade se trouve folio 40 r°. L'écriture m'en paraît identique à celle d'un des deux scribes qui ont transcrit les procès-verbaux d'audience : la comparaison avec les feuillets 1 v°, 16 r°, 19 r° est particulièrement frappante.

La collation avec l'édition de M. G. Raynaud donne peu de chose. Je me borne à signaler les variantes suivantes : v. 4, *mettre*, qui n'est pas bon, au lieu de *maistre*; v. 7, *donc*, qui est à prendre, au lieu de *doncques*; v. 12, *avec*, qui est à rejeter, au lieu de *avecques*; v. 18, *seure*, au lieu de *saine*; v. 22, *le*, qui est parfait, au lieu de *et*; v. 23, *bonne* au lieu de *vive*. Mais le fait de la présence de cette poésie dans Y 5223, où il est invraisemblable qu'elle ait été transcrite à une date postérieure à 1402, enlèverait toute autorité au manuscrit Didot, même s'il la plaçait formellement parmi les œuvres d'Alain Chartier. La carrière poétique de Chartier s'ouvre sensiblement plus tard; celle de Deschamps n'était pas alors entièrement terminée, et l'hypothèse de M. G. Raynaud peut être acceptée jusqu'à preuve du contraire. La date exacte de notre ballade, étant donné qu'il y est fait allusion (vv. 11-12) à la mort récente (*puis un pou*) du roi d'Angleterre Richard II (14 février 1400), doit être cherchée entre 1400 et 1402.

2. — Dans le même recueil, sous le n° XXIX, p. XXXVI-VII, M. G. Raynaud a réimprimé une ballade en l'honneur de Du Guesclin, qui a comme premier vers : *L'escu d'argent a ung aigle de sable*, et qui avait été publiée antérieurement par Crapelet et par Francisque Michel. Il en signale trois manuscrits, tous les trois à la Bibliothèque nationale : franç. 850, 1555 et 18623. Or elle se trouve, à l'état fragmentaire, dans un quatrième manuscrit, franç. 5391, où elle précède la chronique bien connue du notaire normand Pierre Cochon, et elle a été publiée sans commentaire, par les deux éditeurs successifs de cette chronique, Vallet de Viriville [1] et Ch. de Beaurepaire [2].

---

1. *Bibliothèque gauloise. Chronique de la Pucelle* (Paris, 1859), p. 358.

2. *Société de l'histoire de Normandie. Chronique normande de Pierre Cochon* (Rouen, 1870), p. XXIV.

Le manuscrit franç. 5391 ne donne que le premier couplet et il débute par un vers altéré : *L'escu d'azur a un esgle de sable.* Mais à la suite de ce couplet, il contient les quatre vers suivants, qui manquent dans les trois autres manuscrits :

Ore est il mort, Dieu li ſache pardon ;
Pleüst a Dieu qu[e] il vesquit encor
Pour aller venger vers le lieupart felon [1]
L'escu d'azur a trois fleur[s] de lis d'or !

Il est bien probable que ces quatre vers, quoiqu'ils soient tout à fait d'accord avec le ton général de la ballade, ne remontent pas à l'auteur, que ce soit Eustache Deschamps ou un autre. Ils n'en méritent pas moins d'être signalés, comme une preuve nouvelle de la célébrité et de la vitalité de la ballade en question.

3. — Dans le tome VIII de la *Romania*, p. 443-444, sous ce titre : « Une ballade politique, 1415 », j'ai publié comme inédite une ballade dont le premier vers est : *Chief essoignié de piteuse aventure*, et le refrain : *Qu'a un chascun fauldra faire mestier*. J'étais très mal informé alors, et je suis surpris que mon ignorance n'ait pas été relevée par Auguste Molinier, lequel a enregistré cette ballade parmi les « sources de l'histoire de France », ce qui est vraiment lui faire trop d'honneur [2]. En premier lieu, ainsi que beaucoup d'autres parties du registre du Conseil du parlement où elle se trouve transcrite, la ballade en question a été publiée dans les Preuves de l'*Histoire de la ville de Paris* de Felibien et Lobineau, t. IV (1725), p. 560. En second lieu, elle a été connue d'Enguerrand de Monstrelet, qui l'a insérée dans sa célèbre *Chronique*, dont les éditions sont nombreuses, comme on sait, livre I, chapitre 156 (tome III, p. 123 de l'édition Douët d'Arcq, où le texte fourni par le registre du Conseil est donné en note) : c'est à Monstrelet que Le Roux de Lincy l'a empruntée pour la placer, en 1841, dans son *Recueil de chants historiques*, t. I, p. 296. En troisième lieu, elle nous est parvenue par d'autres plumes que celles du greffier du Par-

1. Vers faux, qu'il convient peut-être de corriger ainsi :

Pour *revenger* vers le lieupart felon.

2. *Les Sources de l'Histoire de France*, t. IV, n° 3754.

lement et du chroniqueur, notamment dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, nouv. acq. franç. 6221 (ci-devant Barrois 523, ci-devant Saint-Victor 275), fol. 9 (cf. *Œuvres complètes de Eustache Deschamps*, t. II, p. XXVII, n° 25, où il est dit à l'aventure que « cette ballade bien connue est de Christine de Pisan »), et dans un manuscrit de la bibliothèque impériale et royale de Vienne, lat. 3391, fol. 487 (cf. *Tabulae codicum ...praeter graecos et orientales in bibl. palat. Vindobonensi asservatorum*, vol. II, p. 275).

VI

UN MS. OUBLIÉ, UN MS. PERDU, UN MS. PRÉTENDU DU *DÉBAT DES HÉRAUTS D'ARMES*

1. — *Le ms. de la Bibliothèque Ste-Geneviève*. — L'édition du *Débat des Hérauts d'armes de France et d'Angleterre* préparée par Léopold Pannier et après la mort de ce dernier publiée, en 1877, par M. Paul Meyer pour la Société des anciens textes français, est fondée sur trois manuscrits (Bibl. nat., franç. 5837, 5838, 5839) et sur un incunable. Dans le post-scriptum de la Préface, M. Paul Meyer a signalé un quatrième manuscrit existant à la Bodléienne d'Oxford (Rawlinson 539) et un manuscrit perdu, qui figurait dans la bibliothèque du château d'Anet et fut mis en vente en 1724.

Le savant Peiresc, dont la curiosité était sans limites, a connu un autre manuscrit du *Débat* et en a fait des extraits conservés aujourd'hui dans ses papiers à la bibliothèque de Carpentras, ms. n° 1770, fol. 247 : « Extraict du livre de F. Estienne, prieur des Augustins de Poictiers, faict en l'an 1507, le mardy des Roguaisons, où sont introduits en dialogue deux hérault, l'uz de France et l'autre d'Angleterre[1]. » Or le manuscrit de frère Estienne, utilisé par Peiresc, figure actuellement sur les rayons de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. n° 2019, anciennement L. f. in-4° 19. Il a été décrit sommairement par

1. *Catal. général des mss. des bibl. publiques de France, Départements*, t. XXXV, p. 183.

M. Ch. Kohler[1] ; mais on me saura gré, j'espère, de le faire connaître avec plus de détails, en laissant de côté toutefois le *Traité de blason*[2] avec lequel il se trouve enchevêtré.

Le scribe s'est fait connaître par la note suivante placée, sans alinéa, après les derniers mots du texte (fol. 46 r°) : « Escript par moy frere Estiene Mi[n]g[uet] docteur en theologie et prieur des Augustins de Poetiers, l'an mil V^cc et sept, le mardi des Rogacions. Priez pour luy. » Si son nom est abrégé ici, il se lit en toutes lettres, sous forme latinisée, à la fin d'une ballade qu'il a transcrite aux fol. 1 v° et 2 r° et qui est signée : F. S. MINGUETI. Il est vraisemblable qu'Étienne Minguet est l'auteur de cette poésie fort médiocre, que voici :

Vrays champions de la crestianté,
Conservateurs de la foy catholique,
Ouvrés vos yeux; chacun soit exité
A contempler de Dieu le filz unicque.
Voyez son corps humain et deïfique
Et regardez piteusement ces armes
Qu'i[l] print jadizs (*sic*) contre la gent inique
Pour guerroyés (*sic*) les infernaulx gendarmes.

L'escu d'argent est pure humanité
Que mist en croix nacion judaïque ;
Et le chef d'or monstre la deïté ;
Le bord d'asur, union mirifique.
.....[3]
Du chevalier noble de nom et d'armes
Qui en ce monde se rendit mortifique
Pour guerroiés (*sic*) les infernaulx gendarmes.

1. *Catal. des mss. de la Bibl. Sainte-Geneviève*, t. II (Paris, 1896), p. 241. Je renvoie à la notice de M. Kohler pour la partie matérielle de la description.

2. Ce traité est le même, pour le fond, que celui qui a été publié par Douët d'Arcq, en 1858, dans la *Rev. archéol.*, XVe année, p. 321 et suiv., d'après le ms. 3711 de la Bibl. Mazarine ; les manuscrits n'en sont pas rares. Début, sans titre, au milieu du fol. 10 v° : « Pource que a toutes manieres de gens nobles, comme roys, ducs, contes, chevaliers et escuyers, appartient savoir dire et determiner pour quoy ne quelles causes furent armes premierement trouvees... »

3. Vers passé.

De ceste guerre en porte Humilité
Le vray guydon (c'est la vierge pudique);
Et l'estandart porte après Charité,
Ou sont les playez du vaincqueur pacifique ;
Et le hairaud est l'esprit prophetique
Qui proclama davant luy les alarmes;
Le chapellet est le heaulme punicque
Pour guerroiés (*sic*) les infernaulx gendarmes.

Prince, chacun qui a cueur mundifique
Ne doibt sur luy porter aultres gisarmes,
Car c'est l'harnoys et l'escu fortificque
Pour guerroyés (*sic*) les infernaux gendarmes.

Le manuscrit exécuté par frère Minguet resta sans doute assez longtemps dans son couvent après sa mort, comme en témoigne cet ex-libris répété sur les plats intérieurs de la couverture et qui semble remonter à la fin du XVIe siècle : « Pour les Augustins de Poictiers, a l'usaige de frere Jehan Berthod [1]. » Mais au XVIIe siècle, il passa à un certain Louis de Romieu, qui fit, en 1681, un legs de livres à la bibliothèque des Génovéfains de Paris, et sur lequel on ne sait rien de plus, à ce qu'il semble [2].

Le *Debat* commence, sans titre, en ces termes que je reproduis pour donner une idée de la graphie assez particulière de frère Minguet (fol. 3 r°) :

Prudence ung jour s'esbatoit en ung preau et se trouva acompaignee de deux hairaulx : l'ung estoit hayrault de France et l'aultre d'Angleterre. Lors proposa Prudence de leur faire une question pour savoir s'il estoint savans et expers en leur office et les print a raysonner en la maniere qui s'ensuyt :

---

1. La bibliothèque municipale de Poitiers n'a recueilli qu'un seul manuscrit des Augustins, c'est le n° 21 actuel (*Catal. général des mss. des bibl. de France*, Départements, t. XXV, p. 6).

2. Il donna au moins quatre manuscrits, dont une version française des *Triomphes* de Pétrarque (voir Ch. Kohler, *Catal.* cité, introd., p. XLVII). Son nom indique une origine méridionale, et il est probable que c'est dans la bibliothèque de cette famille de Romieu que Peiresc avait eu l'occasion d'étudier le manuscrit exécuté par Minguet. Un Lantelme de Romieu composa, vers 1574, une *Histoire des antiquités d'Arles* restée inédite (cf. *Hist. de Languedoc*, éd. Privat, t. XV, 70-71, notice de Lebègue sur un manuscrit d'Arles qui contient l'œuvre de Lantelme).

Beaulx s^{rs}, dist Prudence, vous avez ung bel office et que tous nobles doibvent amer et priser, car a vos rapors et relacions les roys, les dames, les princes et aultres grans s^{rs} jugent des honneurs mondains soit en armes comme en assaulx, batailles, sieges ou aultrement en joustes, en tournoys, en haultes et pourpensees festes et obseques; toutes choses faictes en grans magnificences et tendens a honneurs par vous doibvent estre hayraudees et publiees en divers royaulmes et pays donner courage a pleus^{rs} princes et nobles chevaliers de faire de haultes entreprinses par quoy il soit d'eulx longue fame et renommee et doibvez dire verite en armes et departir les honneurs a qui il apartiennent, et pource que je vous veoy a present ung peu de loysir et pour passer temps joyeusement je vous vieux faire une question.

La copie que nous devons à Minguet n'a pas une grande importance pour l'établissement du texte du *Débat*. Comme les mss. franç. 5837 et 5838, le ms. de Sainte-Geneviève ne contient pas les §§ 75-79, qui se trouvent dans franç. 5839 et dans le ms. Rawlinson 539. Minguet est assez étourdi : il écrit *Charmelaigne* pour *Charlemaigne* (§ 4), *Bayonne sur la mer* pour *Boullongne sur la mer* (§ 35), *avant* pour *avez* (§ 120), *la Vienne* pour *la Vie* (§ 130), etc. A noter une interpolation intéressante au § 106 : notre copiste ajoute *Saint-Julien du Mans* et *Saint-Pierre de Poetiers* aux églises énumérées par les autres manuscrits. Il confond de temps en temps les infinitifs en *-er* et les deuxièmes personnes du pluriel : aux exemples de *guerroyés* pour *guerroyer* que fournit le refrain de la ballade publiée ci-dessus, on peut ajouter les suivants : *sacher* pour *sachez* (§ 5), *tournoyés* pour *tournoier* (§ 15), *venter* pour *vantez* (§ 18), *aprocher* pour *approuchez* (§ 19), etc. Enfin, il offre de temps en temps une particularité très rare en paléographie : il abrège à l'aide du signe 9 la désinence *ns* des 1res pers. plur. des verbes. J'ai signalé le même usage, que ne mentionnent pas les traités spéciaux, dans le testament de Louis de Broce, sire de Sainte-Sévère et autres lieux, acte fait à Boussac (Creuse) le 31 août 1356[1].

2. — *Le ms. de Jehan Moreau*. — Un manuscrit du *Débat* se trouvait au XVe siècle dans la bibliothèque d'un amateur poitevin, Jehan Moreau, seigneur de la Jouanière (auj. *la Jaunière*), près de la Roche-sur-Yon, qui a pris soin de rédiger lui-même

1. Voir *Mém. de la Soc. des sc. nat. et arch. de la Creuse*, XV (1907), p. 527.

le catalogue de ses livres, lesquels atteignaient le chiffre respectable de cent volumes. En effet, il faut certainement reconnaître notre opuscule dans l'article 54 de ce catalogue, qui est ainsi conçu :

Ung petit roman couvert de roge appelé *Passe-Temps* sur la question de France et d'Angleterre [1].

Le ms. franç. 5839 donne en effet le même titre au *Débat* dans l'explicit : *Explicit le livre de passe temps*. C'est aussi celui qui se lit, d'une main du XVIe siècle sur le feuillet de garde du ms. franç. 5837 [2]. Ce titre s'inspire de l'expression que l'auteur met dans la bouche de Prudence au § 2 : « pour *passer temps* joyeusement je vous vueil faire une question. »

La mention du *Débat* dans la bibliothèque de Jehan Moreau soulève une difficulté. D'après les éditeurs du catalogue, c'est en 1447 que Jehan Moreau aurait dressé la liste de ses livres. Or le *Débat* est certainement postérieur à 1453, date de la seconde capitulation de Bordeaux [3]. Il est probable que la date de 1447 doit être erronée : mais je n'ai pas le moyen de la rectifier [4].

3. — *Le ms. prétendu de Jehan d'Orléans, comte d'Angoulême.* — Dans l'inventaire après décès des livres de Jehan d'Orléans, comte d'Angoulême, fait le 1er juin 1467, on lit l'article suivant :

65. Le « *Débat du fait de France et d'Angleterre* », en parchemin françois et lettre commune, commançant « ou premier fueillet « *Audite celi* », et finissant au penultime : « à Sr Valeri » et finissant sur le tout « par devant proférée ».

---

1. *Annuaire départemental de la Soc. d'émulation de la Vendée*, 1866, 13e année (Napoléon-Vendée, 1867), p. 180.

2. Édition Pannier et Meyer, p. XIX-XX.

3. Édition citée, p. XI.

4. Le catalogue de Jehan Moreau a été publié par l'abbé Ferdinand Baudry d'après la copie prise par M. Constant Gourraud, lequel « en fouillant les archives du château de la Rabatelière, qui appartient à M. le comte de la Poëze, député au Corps législatif, a eu la bonne fortune de rencontrer à la fin d'un énorme registre en parchemin le catalogue de la bibliothèque de Jehan Moreau dressé par lui » (*Ann. départemental* cité, p. 169). On ne voit pas sur quoi se fonde cette date de 1447. J'ai l'intention de donner une nouvelle édition de ce catalogue si j'arrive à retrouver l'original.

J'emprunte le texte au mémoire de M. Dupont-Ferrier intitulé : *Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, d'après sa bibliothèque* [1], où se trouve, à la suite, une note ainsi conçue : « Audite celi : Isaïe, I, 2. — Cf. *le Débat des héros* (sic) *de France et d'Angleterre*, publié par MM. Léopold Panier (*sic*) -Meyer, 1877, in-8°. » C'est là une identification faite à la légère et sans que l'éditeur ait pris la peine de vérifier l'incipit du *Débat des hérauts d'armes*, lequel est tout différent de celui du ms. 65 de Jehan d'Orléans. Le manuscrit du comte d'Angoulême ne paraît pas nous être parvenu, mais il est à peu près certain que l'opuscule qu'il contenait est celui qui nous a été conservé dans le ms. 539 de Lille, fol. 43. C'est un morceau fort curieux de littérature politique, qui tient du manifeste et du sermon. J'en ai pris copie et je le ferai connaître à une autre occasion. Qu'il me suffise de dire qu'il a été composé en 1435, un peu avant le traité d'Arras, et que ce n'est pas l'*Audite caeli* d'Isaïe qui lui sert de thème, mais celui du Deutéronome, XXXII, 1 : *Audite, caeli, quae loquor ; audiat terra verba oris mei.*

VII

TROIS LETTRES DE THOMASSIN DE MAZAUGUES A LA CURNE DE SAINTE-PALAYE.

Le regretté J. Bauquier a publié en 1880, dans la *Revue des langues romanes*, un intéressant article : *Les provençalistes du XVIIIe siècle* [2]. La troisième partie de cet article est intitulée : *Lettres de Sainte-Palaye et de Mazaugues*. Il suffit de renvoyer, en ce qui concerne la biographie du président de Mazaugues (1684-1743), à la notice excellente que lui a consacrée Bauquier [3].

---

1. *Université de Paris. Bibl. de la fac. des lettres*, t. III (1897), p. 70, art. 65 (cf. *Romania*, XXVIII, 138).

2. Troisième série, t. III, pp. 65-83 et 179-219; cf. *Romania*, IX, 478 et 619.

3. *Loc. laud.*, pp. 67-70. Ajouter que Mazaugues a possédé une copie du chansonnier prov. Bibl. nat. franç. 854, faite pour Hubert de Chasteuil-Gal-

Bauquier n'a publié et ne semble avoir connu que deux lettres de Mazaugues à Sainte-Palaye, l'une du 4 mai 1742, l'autre du 15 juin suivant. Il les a tirées d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale, le n° 66 de la Collection Bréquigny. Or le n° 65 de la même Collection contient trois autres lettres du président de Mazaugues qu'il me paraît utile de signaler. J'en extrais seulement les parties qui touchent à l'ancienne littérature provençale. Les voici dans leur ordre chronologique :

I

(Mazaugues, 6 septembre 1742. — Bibl. nat., Coll. Bréquigny, 65, fol. 156.)

Je presume, Monsieur, que le balet (*sic*) de Florence, ou se trouvoient les exemplaires du Virgile, est arrivé a Paris a present...

Nous avons enfin perdu le cher Baron [1], a votre grand regret et au mien...

Je suis aussi bien faché de la nouvelle rechute de votre ami [2]... et je vois bien que vous ne sçauriés plus gueres compter sur ce second. Mais vous avés du courage de reste pour vous passer de secours etranger. Vous suivrés bien tout seul votre carriere Provensalle, en la parcourant avec un peu plus de lenteur.

Le Ms. de la vie de st Honorat est tombé entre les mains d'un Avocat qui a le genie Brocanteur. On aura peine a l'arracher de luy. Il fait mine de vouloir le garder, apparemment pour le metre a plus haut prix. Je me contente a present de l'honeteté qu'il a de me le laisser tant que je veux. Vous trouverés dans cette fueille une Notice en partie de ce Ms. ; vous aurés la suite bientost dans une autre : et je vous ofre tous les eclaircissemen[t]s que

---

laup et aujourd'hui conservée au château de Bach, près de Tulle (voir G. Clément-Simon, *Notice de quelques manuscrits d'une bibliothèque limousine*, Brive, Roche, sans date [1894], p. 23 et s.). M. Léon-G. Pélissier a signalé à la Riccardiana de Florence le recueil des lettres de Mazaugues à Lami, qui paraît médiocrement intéressant (*Ann. du Midi*, XX, 498-500; cf. XXI, 135, erratum).

1. Joseph de Bimard, baron de La Bastie-Monsaléon, mort le 5 août 1742, très dévoué aux études provençales; voir la notice de Bauquier, *loc. laud.*, p. 71-72, et H. Martin, *Hist. de la Bibl. de l'Arsenal*, p. 480.

2. Il s'agit de Foncemagne; voir la lettre de Sainte-Palaye du 2 juillet 1742, *loc. laud.*, p. 216.

vous pourrés souhaiter sur ce Roman devot; car cette vie est aussi fabuleuse qu'un Roman [1]...

THOMASSIN MAZAUGUES.

A Mazaugues ce 6. 7.bre 1742.

II

(Mazaugues, 24 7.bre 1742. — Bibl. nat., Coll. Bréquigny, 65, fol. 150-151.)

Je vous envoye, Monsieur, la fin de la vie de st Honorat que je vous avois anoncée. Je croyois pouvoir completer par la entierement le Ms. du Roy; mais je me suis aperceu qu'il manque au notre une page. Il faudra donc attendre que la decouverte de quelque nouveau Ms. nous la procure. Je pourray une autrefois vous mander encore quelque notice de ce Ms. Mais je suis a present occupé de mille petits embarras qu'on a toujours lorsqu'on est obligé de quitter un lieu...

THOMASSIN MAZAUGUES.

A Mazaugues ce 24. 7.bre 1742.

III

(Aix, 19 octobre 1742.— Bibl. nat., Coll. Bréquigny, 65, fol. 155.)

Je vous envoye, Monsieur, une autre fueille de la vie de st Honorat qui vous aprendra le temps, ou ce Ms. a eté ecrit. Ces envoys par morceaux detachés me procurent l'avantage de m'entretenir plus souvent avec vous... Je vois avec plaisir se soutenir votre ardeur pour la litterature Provensalle. Je suis tres disposé a la seconder de mon mieux, dès que vous voudrés me mettre en oeuvre...

Vous aurés la bonté de ne confier la vie de st Trophime pour me la renvoyer qu'a des gens bien surs, car nous aurions peine peutetre a trouver ni l'original, ni une autre copie [2]. Je viens de faire une trouvaille de divers

---

1. Il est question pour la première fois de ce ms. dans la lettre de Mazaugues à Sainte-Palaye du 4 mai 1742 (*loc. laud.*, p. 211). La notice annoncée par Mazaugues et celles qui la complètent se trouvent aussi dans le ms. 65 de la Collection Bréquigny, fol. 152-154; il est inutile de les publier, le ms. de la Vie de saint Honorat signalé par Mazaugues étant aujourd'hui conservé à la Bibl. nat., franç. 24954; cf. Bauquier, *loc. laud.*, p. 217.

2. Il est bien probable (Mazaugues étant mort le 17 février 1743) que ce manuscrit, dont Mazaugues parle pour la première fois à Sainte-Palaye le 2 mai 1742 (Bauquier, *loc. laud.*, p. 214) et que Sainte-Palaye n'avait pas

ouvrages Provensaux copiés par ce Bertrand Boisset d'Arles. Vous en troverés au dos de cette fueille la liste, en attendant une Notice plus detaillée[1]...

THOMASSIN MAZAUGUES.

A Aix ce 19. 8.bre 1742.

Antoine THOMAS.

---

encore eu le temps de faire copier le 1er octobre suivant (Bauquier, *loc. laud.*, p. 219), ne revint jamais entre les mains de Mazaugues et doit être identifié, comme l'a indiqué Bauquier, avec le ms. Bibl. Nat., franç. 13514. La copie de Sainte-Palaye est conservée à la Bibl. de l'Arsenal, no 3309. M. Zingarelli, qui a publié, en 1901, le *Roman de saint Trophime* dans les *Annales du Midi*, XIII, 297 et s., n'a pas connu la correspondance échangée à ce sujet entre nos deux provençalistes.

1. Cette notice est jointe à la lettre (fol. 154 ro) : elle est identique à celle qui a été publiée par Chabaneau, *Rev. des langues romanes*, XXXII (1888), 475, sauf que la date finale est 1373 au lieu de 1375 (cette dernière est la bonne ; cf. la notice de M. P. Meyer, *Romania*, XXII, 93). Le manuscrit en question était dès 1888 la propriété de M. Paul Arbaud, d'Aix. M. P. Meyer a reconnu (*loc. laud.*, p 88) qu'il avait fait partie de la bibliothèque de Monmerqué, vendue en 1852. On voit que c'est au président de Mazaugues que remonte le mérite de l'avoir découvert et sauvé de la destruction.

NOTICE DU MS. EGERTON 745

DU MUSÉE BRITANNIQUE

(2e ARTICLE)

APPENDICE

VIE EN PROSE DE SAINT ÉDOUARD, ROI D'ANGLETERRE

J'ai publié en entier les vies de saint Martin de Vertou et de saint Gildas, parce que ces deux récits étaient assez courts, et d'ailleurs n'exigeaient pas une étude très développée. Il en sera autrement de la vie de saint Édouard le confesseur, roi d'Angleterre († 1066). Outre qu'un document aussi long ne serait guère à sa place dans une notice qui est déjà assez étendue, et qui traite de questions très différentes, il faut ajouter que la légende française de saint Édouard exige des recherches longues et complexes qui méritent une publication à part. Le récit dont je donnerai tout à l'heure des fragments considérables, se rattache assurément à une rédaction latine, la *Vita* d'Aelredus, abbé du monastère de Rievaux [1], mais il n'en dérive pas immédiatement. Il est rédigé d'après une version en vers dont nous possédons une copie jusqu'à présent inédite et même à peu près inconnue. Il est évident que le texte en vers doit être publié avant le texte en prose, ce qui n'empêche pas que ce

---

1. Diocèse d'York. — Il y a une autre vie latine de saint Edouard, par Osbern de Clare, prieur de Westminster, qui a été connue jusqu'ici d'après une rédaction abrégée conservée dans un ms. de Corpus Chr. Coll. (Cambridge). Cette rédaction, qui n'a pas été encore étudiée de près (il n'en est pas question dans Potthast) a été mentionnée par Henry Luard (*Lives of Edward the confessor*, p. XXV), selon qui la vie de saint Edouard par Osbern serait la source de celle due à Aelredus. Cette opinion a été admise sans

texte en prose n'est pas non plus sans importance, puisque, comme on le verra tout à l'heure, la copie de la version en vers n'est pas complète : la fin est inachevée, et ce qui manque peut être suppléé, jusqu'à un certain point, grâce à la rédaction en prose.

A mon avis, la publication complète de la vie de saint Édouard devrait comprendre non seulement les deux textes français, l'un en vers et l'autre en prose, mais même aussi une édition nouvelle de la vie latine composée par Aelredus. On en possède en effet deux éditions, qui se distinguent par des variantes assez considérables. La première, et la plus complète, est celle des *Historiæ anglicanæ scriptores decem* de Twysden (1652), pp. 369-414[1]; l'autre, qui est abrégée, est imprimée dans Surius et dans les Bollandistes, 5 janvier. Mais ce n'est pas là une base suffisante : il faudrait encore examiner les manuscrits de la *Vita* d'Aelredus, qui sont nombreux[2]. A défaut d'une édition critique, il est bien difficile de se former une idée exacte non seulement de la version en vers, source de la version en prose, mais encore des trois autres versions en vers qui ont déjà été signalées jadis[3]. De ces trois versions une seule a été imprimée, celle qui fut éditée en 1858 par Luard, dans la collection du Maître des Roles[4]. N'ayant pas l'intention d'en-

---

vérification (voir le *Dictionary of national Biography*, CLARE, Osbert of). Mais la question mérite d'être examinée de nouveau, car le Musée britannique a récemment acquis un manuscrit complet de la vie par Osbert (addit. 3637) et il me paraît que cette rédaction est très différente de celle d'Aelred. Du reste, je n'ai pas à étudier cette question, car il est certain que les deux rédactions françaises, l'une en vers et l'autre en prose, dont je vais traiter, se rattachent à Aelredus et non à Osbert.

1. Cette édition est reproduite dans le t. CXCV de la *Patrol. lat.* de Migne. C'est le texte que je citerai dans la suite. Elle est malheureusement assez peu soignée ; les chapitres ne sont même pas numérotés.

2. Duffus Hardy en énumère seize mss. dans son *Descriptive Catalogue* (I, 638), mais il n'en fait connaître que les titres; il ne sait même rien de la différence des éditions.

3. Voir ma notice sur les légendes hagiographiques en français, *Hist. litt. de la Fr.*, XXXIII, 346.

4. *Lives of Edward the Confessor*, London. Cette édition est fort incorrecte. Robert Atkinson, de Dublin, l'a sévèrement critiquée dans *Hermathena*

treprendre à la fois une nouvelle édition d'Aelredus et la publication des rédactions françaises en vers et en prose de la vie de saint Édouard, je me bornerai à transcrire certaines parties de la légende française en prose (le commencement et la fin), et j'y joindrai ensuite quelques extraits du poème qui en est la source.

Ce poème n'existe, à ma connaissance, que dans un manuscrit conservé dans la bibliothèque de l'ancienne abbaye de Welbeck (Nottingham), appartenant au duc de Portland, et décrit en 1903 par feu S. Arthur Strong[1]. C'est un livre fait au commencement du XIVe siècle, par un scribe anglais[2]. Une note écrite à la fin, vers la même date, nous apprend que le manuscrit a été présenté (*devisé*) au prieuré de Campseye (Suffolk), et peut être a-t-il été écrit dans cet établissement. Il se compose de treize légendes en vers, toutes rédigées en Angleterre, sinon toutes par des auteurs anglais[3]. Les plus récentes de ces légendes sont celles de saint Richard, évêque de Chichester († 1253, canonisé en 1262, translaté en 1276[4]), et celle de sainte Élisabeth de Hongrie, qui serait de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, si elle est, comme on le suppose, de Nicole Bozon ; mais certaines sont plus anciennes, notamment celle de sainte Catherine par Clémence, religieuse de Barking (Essex), qui date de la fin du XIIe siècle.

Le poème de saint Édouard est d'une langue assez correcte. Les fautes que la versification présente parfois doivent être attribuées plutôt au copiste qu'à l'auteur. On n'y remarque pas la confusion des rimes en *é* et *ié* qui est si habituelle dans les

---

(revue publiée par le Trinity College), t. I (1874), p. 1 81. On peut aussi regretter que l'éditeur n'ait pas suffisamment comparé la version avec le latin.

1. Voir *Romania*, XXXII, 637. — Ce manuscrit a été, depuis, lors, plus d'une fois utilisé ; par ex. par M. A. T. Baker, *Romania*, XXXVIII, 418.

2. L'écriture est celle qu'on appelle normande, en Angleterre ; voir le fac-similé d'une page dans le catalogue.

3. La vie de saint Thomas de Cantorbéry par Garnier de Pont-Sainte-Maxence et le poème de Marie Madeleine, par Guillaume, clerc normand (nos 4 et 5 du ms.), sont naturellement français d'origine, mais probablement composés en Angleterre, car tous les mss. qu'on en possède sont anglais.

4. Elle vient d'être publiée en partie par M. A. T. Baker, dans la *Revue des langues romanes*, 1910, p. 245 et suiv.

poèmes anglo-français dès la fin du XIIe siècle. Je ne crois pas cependant qu'il soit très ancien. Une forme comme *bonurté* (I, 34), pour l'ancien français *boneürté*, n'est guère antérieure au XIIIe siècle. On remarque aûssi que le style est souvent très recherché; il y a des vers équivoqués, ou à peu près, ce qui appartient plutôt à la première moitié du XIIIe siècle qu'au XIIe.

Le poème, on le verra, est inachevé. Mais, heureusement, la rédaction en prose a été faite d'après un manuscrit complet de l'original, et nous y trouvons (§ 57), à la vie du saint, un passage très intéressant sur l'auteur du poème. L'auteur prie les lecteurs « pour la personne qui a fait le livre », et il ajoute : *Ceste livre fu translatée en l'abeïe de Berkinges. Une des anceles Jhesucrist le translata, mais ses nons n'est mie noumés, quar ele n'est encore pas digne, selon s'entente, que ses nons soit leüs en la vie si grant home come fu li sains roys Edouart*. Voilà donc une femme auteur à classer dans la poésie française, ou spécialement dans la poésie anglo-française. Ce qui est particulièrement curieux, c'est que, dans la même abbaye, vivait vers la fin du XIIe siècle, une autre nonne, connue par sa vie de sainte Catherine. Celle-là n'a pas caché son nom : elle s'appelait Clémence. La nonne qui composa en vers la vie de saint Édouard était particulièrement modeste. On la connaissait bien dans son couvent, mais elle redoutait d'être connue au dehors : elle savait bien qu'on était peu bienveillant pour les femmes auteurs; et elle le dit clairement : *Ele requiert a touz ceus qui orront cest livre qu'il ne l'aient mie en pour vil pour ce se fame le translata.*

La rédaction en vers s'arrêtait-elle à cet endroit? On est porté à le croire : les paroles de l'auteur semblent bien être un épilogue. Toutefois, à la suite du paragraphe où l'auteur prend ainsi congé du lecteur, la rédaction en prose conte (§§ 59 à 69) une série de miracles. J'ai cru utile de publier les premières lignes de chacun d'eux, indiquant en note les sources latines. Ces miracles en français sont-ils traduits directement du latin, ou rédigés en prose d'après le poème? J'incline vers la première hypothèse, mais ce n'est pas une certitude.

La version en prose est assez bien présentée. Elle abrège notablement le texte en vers, sans dommage, à vrai dire. Le style est simple et clair. Cette vie en prose a-t-elle été rédigée par le même auteur que les vies de saint Martin de Vertou et

de saint Gildas qui font partie du manuscrit ? J'en doute beaucoup : il ne semble pas naturel qu'une version en prose faite d'après une rédaction en vers français ait le même auteur qu'une version faite d'après le latin, outre que la vie en prose d'Édouard me paraît un peu plus récente que les deux autres vies. Je ne la crois pas antérieure au commencement du XIVe siècle.

Il reste donc, au sujet de la vie de saint Édouard, en vers et en prose, des questions encore obscures, qui ne pourront guère être élucidées que lorsqu'on découvrira une rédaction complète de la version en vers.

(Fol. 91.) *De saint Edouart.*

1. A la loenge et a l'onneur de Dieu le tout poissant voil ci après raconter la vie d'un saint home noble que Diex ama tant que il le couronna .ij. fois. Il fu couronnés primes en terre et puis ou ciel par ses merites. Il prisa poi les terriennes honneurs, quar il desirroit la gloire celestiele et a veoir son criateur en la joie parmanable, laquele chose li angele desirrent, ja soit ce chose que il le voient touz jourz. Cil sains hom de qui je voil parler fu saint Odouart, jadis roys d'Engleterre.

2. Uns roys regna jadis en Engleterre qui ot non Alevred, et après lui tindrent si hoir la terre, et furent de grant pouoir. Tant ala la terre de degré en degré qu'il en i ot un qui fu roys fors et posteïs qui ot nom Edgar. Cis Edgar fu preudom en Dieu, courtois et moult sages du siecle. Il sourmonta touz ses devantiers de grace et de sainteté, et ce moustra Diex ou jour de sa nativité. On oy les angeles chantans : « Joie aient angele, et terre ait pais, « et guerre soit laissie.» Cis chans fu puis averés, quar, tant comme il tint le regne, en orent li angele joie et fu la terre en pais. Il ot un filz qui ot non Eldered, qui fu roys après lui. Enz ou temps de cestui vindrent les Danoys en Engleterre, et le pristrent et le mistrent en lor subjection. Li roys Edelred prist puis a moillier une moult noble feme qui estoit fille au duc de Normendie. Il fu moult (*c*) nobles hom et de moult sainte vie. Encore set on bien en Engleterre la hautece de son pere et la sainteté [1] de lui et la valeur et la prouece d'aus et leur vasselage, et bien set on que par les siens fina la guerre, et meïsmement par le bon roi Henri qui issi de cest lignage, par qui Engleterre est encore enfrancie, et relegions enrichie. Mais trop me convendroit demourer se je les voloie touz orendroit noumer, et pour ce en lairai ester, si revenrai a mon propos.

3. Edeldred (*sic*) ot primes un filz qui fu fors hom et hardis et bons chevaliers et preus. Cil fiz ot non Aymons Coste de fer. Sa mere fu de moult haut

1. Le ms. ajoute *et*.

parage, fille d'un conte qui ot non Tiedred, et puis en ot il un autre des filz qui ot non Alevred, et fu de la fille au duc de Normendie qui ot non [1]. Une grande piece de temps après s'asamblerent touz les meilleurs du (*d*) regne et li evesque et li abbé et trestouz li barnages, et se doutoient moult, quar il avoient oï dire que les Danois venoient ens ou païs pour aus destruire et pour la terre gaster. Lors pristrent un conseil commun et s'acorderent touz ensamble que il requerroient le roy qu'il feïst roy d'un de ses filz qui gardast la terre et contrestast a leur anemis. Et quant li roys oï ce, si vaut savoir du quel de ses .ij. filz il li looient faire roy. Li un voloient Aymont, quar il le savoient preu et hardi, et li autre requeroient avoir Alvred pour l'esfort des barons de Normendie dont il esperoient a avoir aïde. Mais Diex qui tout set avoit autrement ordené, quar cil moururent tost qui estoient esleü par le conseil des Engleis. Li roys Edouart leur frere estoit encore ou ventre de sa mere qui puis fu roys, ne nus des .ij. freres ne le fu, ja fust ce qu'il fussent home (*fol. 92*) parcreü, quar les barons sorent et aperçurent par la volenté de Jhesucrist que il eslisoit a roy Edouart qui encore estoit ou ventre de sa mere. O Jesucrist, roys debonaires, qui est ce qui puet comprandre vos jugemens ne vos raisons ? Les Englais[2] cuidierent faire roy par leur eslection pour bien et pour pourfit, et premierement se concorderent en grant partie que Aynmons fust roys pour son grant hardement, et pluseurs voudrent que Elvred le fust pour son grant lignage, mais il ne savoient mie que a avenir estoit, quar ces .ij. esleüz moururent tost après que Diex fist l'eslection remanoir, qui avoit esleü a roy celui qui encore estoit ou ventre de sa mere. Englais orent moult grant joie quant il s'en aperçurent; et furent moult reconforté ; ja fust ce qu'il ne seüssent mie raison pour quoi Diex le faisoit, si esperoient il que grans biens en vendroit, (*b*) et vivoient en cele bone esperance.

4. Ne demoura mie granment que li enfes nasqui et reçut baptesme, et fu només Edouars, et crut et monteplia en bien et en vertu, et avoit le cuer plain du Saint Esperit. Ne demoura mie grant temps après ce que li enfes fu nés que les Danois se rapareillierent et vindrent par mer a grant effort et arriverent aus pors a grant orgueil ; si s'espandirent par la terre et arstrent viles et chastiaus et pristrent le païs et destruistrent en grant partie. Li roys Aeldred vit sa terre destruite par la guerre, si douta moult qu'il ne fust souspris de ses anemis et que il et ses filz ne fussent ocis. Il s'apensa ; si prist sa feme et ses enfans, si les envoia en Normendie, et la furent a seür. Dont li sambla qu'il estoit alegiez d'un grant fais et que plus descombréement pourroit aler encontre ses anemis. Li enfes Edouart crut en valeur et en bonté en la maison son ayeul, (*c*) et amoit et honoroit chascun selon son estat, et estoit piteus et devot envers la povre gent, et avec les anciens se maintenoit meürement, sagement par senz, ne mie par aage, briement parloit, chastes estoit,

1. Le nom a été laissé en blanc. — 2. *Englais*, ici et plus loin.

mout se gardoit de mal faire a son pouoir et s'entremetoit de bien faire et de tout bien atraire. Amés estoit de toute gent, et si li ot Diex doné tele grace et tel eür que ses fais plaisoient a Dieu et aus homes, et ançois qu'il eüst aage ne discrecion de savoir pour quoi on requiert sainte Eglise, si i aloit il moult souvent et ouroit et ooit messes, et aloit ou il savoit les preudes hommes et les bons moines et les honoroit et amoit moult en Dieu. Et il en trouva .ij. entre les autres qu'il ama plus tendrement et plus especialment, et il li apparurent ami enz ou daerrain mal, si comme vous pourrez oïr ci après, se il vous plaist.

5. (*d*) Or voil repairier a parler d'Engleterre qui estoit encore en guerre et moult esnuée de bons amis, et moult avoit d'anemis a cel temps et cruelment estoit robée. Partout avoit cris et noise et douleur et occision, pleurs et gemissemenz ; desesperance estoit partout, et estoient li moustier ars aus abbeïes et destruites, et la gent s'en estoient fuï et se mussoient et tapissoient en divers lieus. Ainsi comme il estoient en pleurs et en tristesce, et pluseur estoient fuiant, et pluseur se tenoient atapi et plouroient, si i ot un saint home, .j. ami Dieu qui avoit non Britunad, et estoit evesque de Wincestre. Il entra en un lieu que on dist Glastinberi, plourans, pensés et adolés. Il avoit par pluseurs fois requis Dieu que il vousist metre fin en ceste guerre, et li prioit ainsi : « Sire, combien nous oublierés vous et combien longuement (*f. 93*) tournerés vous vostre face en sus de nous, et quant avrez vous pitié de nos mesaises et de nos douleurs ? Sire, il n'ert qui nous sequeure autres que vous. Sire, bien sai que par raison et par vrai jugement est fait quanque vous nous avez fait. Sire, quant vous plaira il que ceste guerre ait fin qui tant a duré ? Quant prandrés vous cure de nous ? »

6. Après ces[1] prieres et après plenté de lermes fu li sains evesques traveilliez et s'endormi, et vit en dormant saint Pierre l'apostre par avision qui se seoit en un haut lieu en grant clarté, en digne abit, et li fu avis que uns hom estoit devant saint Pierre, de biau viaire et de cler, grans et parcreüs et de bele fourme, et estoit vestus de nobles dras royaus, et li sambla que saint Pierre le sacroit a roy et l'oingnoit de ses mains et li aprenoit la vie de salu et (*b*) li enseignoit chasteé a garder, et puis li dist qu'il regneroit.

7. Quant li evesques ot ce veü, si s'esveilla et se merveilla moult de la vision que il avoit veüe du roy que saint Pierre avoit sacré, et pria moult Dieu et saint Pierre que il peüst savoir que ce senefioit et qui cis estoit qui roys seroit.

8. Saint Pierre se raparut après l'evesque en vision en douz samblant plain d'umilité, et li dist moult debonairement : « Cis regnes est a Nostre Seigneur « qui seur touz regnes a seignorie, mais li pueples a envers lui meserré, et « par le pechié du pueple sont la gent ainsi maumis, et la terre gastée par

---

1. Ms. *tes*.

« leur anemis, mès Diex ne les a mie du tout oubliez, qu'il n'en ait encore « merci, mais Diex ne fera mie ceste merci en ten vivant. Diex eslira un « preudoume qui du tout sera selonc lui, et a celui dourra il le pouoir de « faire sa volenté. Cil avra l'aïde de Dieu et con-(*c*)-querra Engleterre, et, par « lui, sera la guerre finée des crueus Danoys; il iert preudom et amis de Dieu « et moult amera ses amis, et s'iert fiers et crueus a ses anemis, et moult iert « pourfitables a sainte Eglise, et moult l'amera et enfranchira, et puis a la par- « fin, quant il avra mis pais en la terre et droiture radrecie, si morra sain- « tement. »

9. Quant saint Pierre li ot tout conté l'afaire, si comme il avint du bon roy saint Edouart son ami, si s'esveilla li evesques, et fu moult joieus et haitiés du confort qu'il ot veü en la vision; si en loa Jhesucrist et moult li requist qu'il vausist cele avision metre a effect et que il eüst merci du pueple; et si savoit nepourquant, et estoit touz seürs, que ce n'avenroit mie en son temps, mais tant le desirroit parfaitement que, ja fust ce qu'il n'avenist en son temps, si en estoit il ja confortés.

10. Li bons evesques fist un sarmon au pueple après (*d*) ceste avision et leur pramist que Diex avroit merci d'aus se il ne remanoit en aus meïsmes; mais pluseur le crurent mauvesement, si leur en vint maus. Par tout est faintise et boisdie et tricherie et convoitise; on porte peu de foy l'un a l'autre; il ne garderent foi en aus meïsmes, quar la terre estoit plaine de traïteurs qui metoient leur cure en boisdie et en barat, ne li uns ne s'osoit fier en l'autre, ne il n'orent amour entr'aus, et tant s'i norri haïne et guerre que il meïsme furent puis trahi li uns par l'autre.

11. Quant li roys Edeldred fu devïés, donc se monstra la traïson, si que par la traïson aus Englais et par la couvoitise aus Danoys se rendi la plus grant partie de la terre au roy Enut[1] qui leur mouvoit guerre, il li creanterent la terre, si oublierent les drois hoirs et enfrainstrent le droit et le serement que il avoient (*fol. 94*) envers Edouart. Mors en fu Aymons Coste de fer, li ainsnés fiz le roy, qui estoit hoirs et fors, hardis et sages pour gent conseillier, et avoit le regne gouverné tant comme ses peres vesqui[2]; il en sousfri mainte poine, et si faisoit les[3] dons et les honneurs. Il fut ocis par traïson et ses enfans qui gisoient es bois (?) furent livré aus Danoys et les les esnuerent (?) en essil; en peril et en douleur.

12. Li roys Enut estoit soultiz et malicieus. Quant il ot la terre prise que il avoit longuement desirrée, si se douta moult que guerre ne li soursist de ceus a qui il l'avoit faite. Il s'apenssa que il requerroit Eme a feme, la dame qui estoit royne de la terre avant qu'ele li fust rendue, et pensoit que

---

1. *Sic*, et de même ailleurs (§§ 12, 14); faute de lecture pour *Cnut*.

2. A partir d'ici, et jusqu'à la fin du paragraphe l'écriture est brouillée et retouchée.

3. Ici il semble qu'il y a *bons* raturé.

par tele aliance avoit il pais aus Normans, et moult avoit grant doute des drois hoirs qu'il ne se resvigourassent et chalenjassent la terre par l'aïde de leur parens de Normandie, et bien savoit qu'il leur avoit fait tort, et pour ce (*b*) requist la mere et prist et espousa. Or avint une grant piece après que Alvred, qui estoit en Normendie, vaut veoir sa mere qui estoit en Engleterre, et i ala; mais ce fu a son grant mal. Danoys estoient ses anemis et les Anglais qui li deüssent estre ami, et fu livrez a mort, et pour ce que je ne sai mie l'estoire comment il ot (*corr.* fu ?) mort, si n'en dirai plus.

13. Or fu Edouart son frere demourés tout seul et orfelin de pere et desherités a tort et a pechié. Il mist sa cure et sa pensée en Dieu et en droiture, et nepourquant si doutoit il moult les engins de ses anemis, quar il veoit bien comme il avoit perdu ses amis, et moult se doutoit de traïson que il ne fust par les siens meïsmes traïs et ocis par les Danoys : il n'i v[e]oit certain conseil fors en Dieu, seulement la met[oit] son cuer et s'esperance, et souvent prioit Dieu qu'il le vausist garder de touz ses anemis, quar il estoit ses (*c*) refuiemens en ses confors, et pramist a saint Pierre, se il pouoit ravoir sa terre que il seroit ses avoués, et que, après ce qu'il avroit sa terre recouvrée, il le requerroit au plus tost que il pourroit.

14. Ainsi avoit saint Edouart tout son cuer et s'esperance en Dieu, et touz vivoit selon Dieu, et Diex, qui ses amis n'oublie, li envoia grace et le conforta. Après ne demoura gaires que li roys Enut mourut qui avoit conquise Engleterre, et ses filz qui pristrent la terre ne durerent puis gaires et furent soustrait par mort. Donc primes orent pais les Englais des crueus Danoys. Lors leur souvint de celui qui estoit droit hoir, qui en estoit chaciés et li avoient juré le regne avant qu'il fust nez de sa mere. Il s'acorderent tout que on le mandast et fust roys et tenist la terre, quar il le devoit avoir de son bon droit.

15. (*d*) Quant saint Edouart sot les nouveles que ses anemis estoit mort, si repaira en Engleterre en volenté et en courage de bien faire, et fu receüs a grant joie et a grant houneur comme sires, et fu courounés de .ij. arceveques. Moult i ot evesques et abbés et nobles homes. Moult s'en esjoï li pueples, et les Danois furent retrait en leur païs. Quant li bons roys, li sains hom, ot sa couroune receü, il mist s'entente a honorer et enfranchir sainte Eglise, et acrut moult les relegions, et garda foy et loiauté a son pouoir, et fu la terre plenteïve et li air bons et sains et la mer plus quoie. La bone renoumée de lui s'espandi par le monde moult loins, et touz les roys et les haus homes qui estoient ses voisins desirroient s'amour et sa bone volenté pour le bien qu'il en ooient dire, et non mie seulement ses voisins, (*fol.* 95) quar li emperieres de Romme, qui estoit a cel temps, envoia ses messages au bon roy saint Edouart pour avoir amour et consideration a lui, et si devoit estre par raison quar uns siens niés, qui avoit esté filz Aymon son frere, avoit prise a feme une cousine a l'empereur, et l'amoit moult li emperieres, et pour ce li plot moult le grant bien qu'il oï dire de son oncle.

Li roy de France et il estoient voisin et procein cousin et orent grant amour ensamble. De touz estoit amez, fors seulement de ceus de Danemarche, mais cil le manechoient de guerre, n'il ne s'estoient mie encore saoulé des maus et des occisions qu'il avoient fait. Mais Diex fina leur cruauté et abaissa leur orgueill, si comme nous dirons ci après.

16. Li roys fu moult honorés, riches homs et plain de sens, ne onques, pour honneur que on li feïst, ne s'esjoï (*b*) ne s'en orgueilli, et a Dieu en rendoit les graces. Ses amis et ses privés ama moult et honora; douz et amiables estoit aus parsonnes de sainte Eglise, et estoit pius et raisonnables au petit pueple. Il visitoit et confortoit les malades et aidoit aus besoingneus et avoit entente et devocion de vivre en relegion, et metoit moult grant entente de moustiers restorer et de eglises fonder, et moult gardoit le droit dou pueple et maintenoit les povres et nourrissoit, ne onques ne fist grief a povre homme pour deporter le riche. Il tenoit celui pour noble et pour gentil que il savoit preudoume, et, ja fust ce qu'il fust de grant pouoir roys et sires de grant terres, si n'avoit il mie en despit les povres gens. Il estoit peres des orfelins; il departoit sa grant richesce aus povres aussi comme s'il leur deüst de dete. Moult estoit de biau viaire et de biau cors et de bele membreüre; douz samblant avoit; sages, (*c*) courtois, debonaires estoit. Moult avoit bele aleüre et gente. Moult parloit bel et courtoisement. Volentiers et souvent parloit de Dieu et de sa mere. Il chastioit sagement les faus et tenoit les bons et les sages a amour; on ne le vit onques emflé d'orgueil ne eschaufé par ire. Il estoit amesurés en tout, sobres en boire et en mengier. Il fu chastes de son cors, et plus fu riches, plus garda sa chaasté Qui vourroit touz les biens raconter moult li couverroit longuement metre. Or vous en dirai un essample, et puis vous mousterrai comme il fu charitables et soufrans.

17. Li bons rois s'estoit un jour couchiés en son lit pour dormir. Lors commença a penser si qu'il en perdi le dormir. Ainsi comme il se gisoit, si vit venir son tresorier droit au tresor, et ouvri un cofre; si en prist a sa volenté et tant comme mestiers li fu pour faire ce qu'il avoit a faire; et, pour le haste qu'il avoit, (*d*) il oublia a refremer le cofre. Uns povre vallès qui laiens servoit s'en aperçut, et bien sot que li cofres estoit desfremés; si se traist cele part. Cil vallet repairoit en la cuisine et recueilloit les escueles, et, pour ce qu'il estoit povres et il vit si grant richece, si li vint volenté d'estre larron. Il vint au cofre et prist grandement du tresor et muça en son sain, et s'en retourna en un lieu privé et muça son larrecin, et puis se rapensa que encore avroit il de ce tresor, et revint seconde fois et rempli son sain de cel tresor aussi comme il avoit fait devant; et li roys esgardoit tout ce. Tierce foys revint li vallet au tresor; mais li roys, qui sot par revelation d'esperit [1]

1. Le traducteur n'a pas compris le poème (ci-après, p. 66, extrait II, 40), où il est question du Saint-Esprit.

que li tresoriers estoit près, qui gardoit le tresor, dist au larron tout simplement : « Vallet, tu oevres folement : fui t'en, tu feras que sages ; si enporte « avecques toi tout ce que tu as, quar, saches tu tout (*fol. 96*) pour voir, se « Huguelins te puet trouver, tu n'en porteras ja denier. » Quant li vallès ot ce oï, si s'en fuï au plus tost que il onques pot. Atant es vous venu le tresorier, et tantost il s'aperçut que on avoit emblé du tresor : touz li viaires li pali et geta un souspir et fist cri et noise. Quant li roys l'entendi, si li demanda qu'il avoit, et cil li dist que moult avoit grant duel a son cuer, quar on avoit esté au tresor et fait moult grant damage. Li roys li dist qu'il se teüst, ne que ja de ce n'eüst peür ne doutance, que cil qui avoit emblé l'avoir l'avoit fait par besoing, « et pour ce, dist il, qu'il en avoit greigneur mestier « que je n'aie ; si l'ait, quar bien nous souffira le remanant. » Ainsi cela le roy le fait, ne li lierres n'en ot mal ne despit. Ce fu grant charités et grant valeur de si haut home et de si noble : chascun jugera de cest fait ce qu'il vaurra, mais je di que ce fu plus grans merveille (*c*) que ce ne fu de pluseur miracles qu'il fist, si comme de curer les languereus et de redrecier les contrais et de pluseurs autres choses.

18. Saint Edouart fu roys preudom et vaillans, de touz bien enluminés, et moult l'amoient si voisin. Moult ordena de bien en la terre, et moult l'amenda. La sage gent et li preudome avoient moult grant paour de sa mort, pour ce qu'il n'avoit hoir de sa char. Li baron parlerent ensamble et s'acorderent qu'il requerroient le roy qu'il preïst feme de qui il peüst avoir hoir qui après lui tenist la terre. Quant li roys ot oï ceste requeste, si l'en pesa moult et fu si dolens qu'il ne sot que dire ne que faire, quar moult doutoit qu'il ne despleüst a Dieu se il se marioit, et moult resoignoit perdre sa chaasté qu'il avoit dignement gardée, et nepourquant si doutoit il a escondire la volenté de ses barons Il leur respondi que volentiers prandroit feme, mais (*c*) il en fist oroison a Dieu que il le conseillast, et dist : « Roys Jhesu « Crist, qui sauvas les .iij. enfans en la fournaise plaine de feu ardant, et il i « chanterent tel loenge et en issirent sain et sauf, et delivrastes Joseph de la « dame qui l'aama, et li sauvastes sa chaasté, qu'il ne la perdi ne par fait ne par « fole pensée, et sainte Susane fu par vous tensée et delivre de faus blasme dont « li fol prouvoire le cuidoient encouper, et sauvastes Judid (*sic*), la noble dame, « qui mist son cors en aventure pour delivrer vostre pueple d'Oloferne et de « son pouoir, et daignastes prandre char humaine en la sainte vierge de qui « tu feïs ta mere, et si estoit ta fille. Sire, je te pri que je puisse tel mariage « faire que mes cors n'en soit empiriés. Sire, je sui tes sers ; tu me feïs quant « je n'estoie ; je te pri, pour l'amour de ta vierge mere, que tu gardes en moi « chaasté, quar tant comme je pourrai te vaurai chastement (*d*) servir. O « beneoite vierge Marie, mere de Jhesucrist, secourés moi envers vostre filz, « si comme vous le pouez faire, que je reçoive la sainte ordre de mariage en « tel maniere que feme ne me deçoive, ne ma cha[a]sté ne soit par l'asam- « blee malmise ».

19. Puis qu'il ot ainsi ouré, si fist semblant de feme prandre, tout n'i tendist mie le cuer. Il fist sentir a ses barons que il feroit leur requeste, se il trovoit feme qui fust aferans a lui, et puis fist demander enquerre se on peüst trouver en la terre feme qui fust bele et sage et de haut lignage, plaine de bone vie. Tant fu enquise et demandée qu'il en trouverent une. Uns cuens estoit en la terre qui moult estoit riches et poissans, mais de male nature estoit ; traïtres et prouvé avoit esté par ses seigneurs qui par lui avoient esté ocis, et souvent avoit esté la terre par lui traïe. Il estoit si plein d'enging et de boisdie que il (*fol. 97*) decevoit touz ses voisins, et tant malicieusement faisoit qu'il n'en fust ja repris ne ja ne feïst samblant au dehors de chose qu'il vausist faire, et moult savoit bien atraire la gent au mal qu'il voloit faire. Il avoit non Joudouins. Il estoit de haut parage. Il avoit une moult bele fille qui avoit non Edit. Et aussi comme de l'espine issi la rose, aussi fist ceste damoesele de lui. En Dieu s'estoit mise et Dieu servoit. Et Diex, a qui ele s'estoit dounée, l'avoit bien enseingnie de sens, de valeur et de bonté et de parfaite chaasté, quant il le gardoit avec Edouart son bon ami, quar la bone damoesele chaste trouva ou ele fu bien mise, ce fu avec le bon roy preudome et chaste. Diex l'avoit aournée de sens, de vertu et de biauté ; en son jone aage estoit tant sages coume s'ele fust dure (*sic*) et aagie, ne ele n'amoit les jeus ne les secularités. Ele se tenoit (*b*) en ses chambres. Iluec ouvroit, quar ele estoit merveille sage de tistre et de ouvrer d'or et de soie, et moult savoit bien pourtraire et diverses paintures faire, et quant ele estoit lassée et traveillie, si retournoit a ses livres : ja ne fust trouvée oiseuse. Ceste bone damoisele resambloit mauvesement a son pere.

20. Li dit cuens, le pere a la bone damoisele, estoit moult riches hom. Plains estoit de tout barat et de toute boisdie...

. . . . . .

42. (*Fol. 113 d*) Li bons roys saint Eduart coumença a aflebir, quar l'aage le requeroit, et de tant que li cors aflebissoit, plus de tant s'enforçoit plus le cuer Dieu amer et de la vierge Marie et des sains honorer. Trestous les amoit et servoit, mais entre touz les sains il en amoit deus plus especialment : li uns estoit sains Pierre qui estoit ses avoués, qui en maint besoing l'avoit conforté, et li autres si estoit saint Jehan l'euvangeliste, qu'il amoit pour sa virginité. En ces .ij. avoit son cueur assis, et moult les ama et honora a son pouoir et principalment saint Pierre.

43. Puis avint que li roys fist faire une eglise en l'onneur (*fol. 114*) de saint Jehan l'euvangeliste. Li roys le fist dedier et moult i assembla de gent le jour de la beneïçon, et li roys meïsmes i fu et moult i ot chevaliers. Li roys et li baron sivirent la pourcession. Estes vous un pelerin qui s'aparut devant le roy et li requist s'aumosne en l'onneur de saint Jehan et pour s'amour. Et li roys mist sa main a s'aumosniere, mais il avoit adont si departi que il n'i trouva riens. Quant li pelerin vit ce, si engressa le roy plus que devant, et moult li prioit piteusement, ne li roys ne tournoit a nule part qu'il ne trou-

vast le pelerin devant lui, et quant il vit ce, si apela son tresorier. Mais la presse estoit si grande entour le roy que il ne pot venir a lui. Li roys ot honte de ce qu'il ne li ot que donner. Dont s'apensa de l'anel de son doi, et tantost le traist hors et le donna au pelerin. Li aniaus estoit riches et de grant pris, et li pelerin l'en mercia moult et tantost se departi.

44. (*b*) Ne demoura pas longuement, puis que la devant dite eglise ot esté dediée, que .ij. hommes murent d'Engleterre pour faire pelerinage au saint sepulcre en Jerusalem avec autres pelerins, et alerent ensample par pluseurs journées, mais il avint que cil dui perdirent leur compaignons et se forvoierent, je ne sai par quele achoison, mais ne virent nullui qui le chemin leur moustrast, et tant alerent que la nuit les sousprist, dont ne sorent quel part tourner ne ou aler. Dont se coumencierent a complaindre et disoient que c'estoit par leur pechié. Si comme il disoient ainsi, il virent une grande compaignie de trés biaus jouvenciaus qui touz estoient vestuz de blanz dras. Et touz paroient jonne ; moult estoient de noble contenement. Il en i avoit .ij. qui aloient devant touz les autres, et portoient .ij. cierges en leur mains qui rendoient si grant clarté que l'oscurtés de la nuit en estoit chacie. (*c*) Il passerent le chemin ou les .ij. pelerins êstoient. Après vint uns nobles hom de roial façon que dui baron adestroient et le menoient o grant honneur ; chanus estoit, mais tant estoit biaus qu'il sambloit hom plain de grant dignité. Quant li pelerin le virent, si en furent moult conforté, et quant il vint a l'encontre de la ou il estoient, si s'aresta un petit et les resgarda et puis leur demanda dont il estoient, de quel païs, et en quel seignorie. Les pelerins respondirent qu'il estoient d'Engleterre et que li roys Edouart estoit lor sires, et distrent qu'il aloient en pelerinage au saint Sepulcre en Jerusalem, mais fourvoié estoient, ne il ne savoient quel part tourner, ne il ne savoient ou peüssent estre herbergié. Et li nobles hom dist que il le sivissent et qu'il les pourverroit bien a l'aïde de Dieu. Les pelerins l'en mercierent moult ; il les mena avec lui en une trés noble cité, (*d*) et les herberja en un moult bel ostel et moult chier, et orent quanques il apartenoit bien et planteïvement. Quant la nuit fu passée et le jour esclarci, il se descouchierent et se mistrent a la voie, et leur bons ostes les convoia, et, quant il se dut departir d'eus, si leur dist : « Pelerin frere, ne vous doutés de rien, quar « sachiés que vous ferez vostre pelerinage, et revendrés arriere en vostre « païs et ens ou lieu dont vous estes né sain et sauf a joie et a prosperité, « quar Dieu vous[1] conduira qui est nostre sauveeur, et vous aidera pour « l'amour de moi, et je vous conforterai et aiderai pour l'amour de vostre bon « roy et alegerai vostre travail. Et se vous voulés savoir qui je sui qui a « vous parole, sachiés que je sui Jehan l'evangelistre que on dist l'apostre : je « et li roys Edouart vostre sires soumes joint par grant amour. Je l'aime pour « sa grant chaasté, et aussi (*fol. 115*) fait il moi. Vous le saluerez de ma

1. Ms. *nous*.

« part, et, pour ce qu'il vous croie de ce que vous li direz, vous li porterez « cest aniau d'or et li dirés, que il vous croie a ces enseignes, que il me « douna cest anel au jour du dediement de l'eglise qu'il avoit faite en mon « nom. Je sui le pelerin qui li requist s'aumosne, et il me douna son anel « d'or, et si li dirés que je li mant que son jour de son trespassement « aproche moult durement, quar il iert dedens .vj. mois. Je venrray a lui « et le garderai comme mon ami. »

45. Quant saint Jehan ot dit tes paroles aus pelerins, et autres selonc son plaisir, si se desaparut, et li pelerin se trouverent ou lieu ou il vouloient aler ; il i firent leur offrandes et regracierent Dieu et saint Jehan, et retournerent a grant joie. Quant il furent en Engleterre, si alerent au roy et li conterent coument il perdirent leur (*b*) conpaignons et comment il virent saint Jehan et coument il les herberja et ce qui leur dist, et dont li baillierent l'anel as enseignes et li distrent le salu qu'il li mandoit ; puis le traisent en sus de la gent ; si li distrent tout priveement ce qu'il leur avoit dit de sa mort, et le... [1] pramesse que il i seroit. Quant li roys ot oï les nouveles de saint Jehan son bon ami, si ploura de pitié et de joie, ne il ne se pouoit saouler de demander quelz il estoit et comment il parloit et en quel lieu il les avoit herbergiés, et ja fust ce chose que li roys ne se peüst saouler d'oïr les pelerins, nepourquant si refrainst il son courage et laissa les pelerins reposer, et puis, quant il requistrent son congié, il les mercia moult des bones nouveles qu'il li avoient dites, et leur fist tant douner du sien qu'il furent lié et esbaudi, et s'en alerent en leur lieu a grant joie.

46. (*c*) Li roys sot bien que le jour de sa mort estoit près, puis qu'il ot oï le mandement saint Jehan son bon ami, et pour ce qu'il peüst plus seürement aler, il envoia .ij. messagiers devant : li uns fu habundance de lermes et li autres aumosne. Li roys departi tout son tresor aus povres besoingneus et aus orphelins, aus maladres et aus languereus. Il apresta si son oirre qu'il s'en pot aler seürement, quant le jour vint, sans douter les tourmenz. Li bons rois se pourveoit touz jourz et moult estoit curieuz de faire comment il peüst plaire a Dieu ; il se faisoit touz estranges du siecle. Il avoit parfaite l'église saint Pierre de Woimoustier, si comme vous avez oï ; or plot au roy qu'il le feïst dedier avant qu'il morust, quar il avoit prise la maison a remetre sus et a redefier ou non de penitance, et il l'avoit faite croistre et renouveler en meilleur estat, quar, quant ele ot esté (*d*) premierement fondée, saint Pierre la beneï, si comme vous avez devant oï, mais puis que li saint roy l'ot restorée, si li plot qu'ele fust dediée. Il pensoit jour et nuit quant il avroit mieulz pouoir de [la] faire dedier par quoi l'eglise fust honorée et la feste celebrée ; mais il ne le puet mie faire en cel point, quar, le jour de Noël

1. La valeur de trois ou quatre lettres mais il ne semble pas qu'il manque rien.

estoit trop presens, ou quel jour le barnage d'Engleterre s'assambloit a court et devoit li roys porter couronne. Li roys vit bien que li jourz estoit près, mès tous jourz avoit en propos de faire le dediement et nepourquant il le mist en respit tant que les trois jourz de Noël furent passé. Il s'apensa que li dediement seroit fait le jour des Innocens. Or avint que ses maus enforça la nuit du Noël, et senti le mal par tout le cors, dont tourna la joie des barons en duel, et nepourquant li roys s'enforçoit a son pouoir pour les barons et pour la sollempnité du haut jour, et moult li (*fol. 116*) plaisoit de ce que il veoit le jour aprochier qu'il devoit laissier le siecle, quar il desirroit veoir son createur. Tant s'enforça et tant se combati contre le mal que, a quel que poine, il porta couroune et ses royaus atours ensemeı t, et sist au mengier plus pour rehaitier ses homes que pour lui meïsmes. Il savoit bien que le jour estoit près que il trespasseroit de cest siecle. Donc fist mander ses homes et commanda que on apareillast quanques mestiers estoit pour l'eglise dedier ; il ordena la besoingne tant comme il pot, et quant il ne pot plus si reçut la royne toute la cure, et moult fu tristres et couroucie du mal le roy. Il li couvint faire a par li ce que eus deus eüssent fait. se li roys eüst en santé ; mais la royne en fist tant quar il plot a Dieu et soufist au pueple, et bien aempli ce que afferoit au roy.

47. Quant l'eglise fu dediée et le service finés, si fu li roys moult malades et fu couchiés (*b*) en son lit moult angoesseus et moult destrois. Dont veïssiez la gent plourer et grant duel demener ; on regardoit le peril des guerres qui resourdroient après sa mort. Li prince et li baron s'asamblerent entour le roy ; la royne li estoit devant, qui s'espouse estoit et pucele avoit vescu avec lui ; moult s'aseoit plus près de lui que nus des autres, ne ja ne s'en partesist s'il ne li pleüst, et toute l'amour et la douceur qu'ele li pouoit moustrer ele li moustroit, et l'amonestoit de s'ame ; ele le soustenoit en son escourceure et l'aidoit a couchier et li eschaufoit ses piés de ses propres mains. Ainsi comme li baron et la royne seoient entour le roy, si fu si agrevés qu'il jut -ij. jourz en transses, qu'il ne sot ne ne parla ne n'oï, et mieulz croi je qu'il fu ravis que je ne croi que ce fust de sa maladie, si comme il aparut. Li roys ouvri ses iex après ce qu'il ot ainsi esté en transses, et resgarda ses homes antour lui. (*c*) Dont se dreça en son seant et tendi ses mains vers le ciel, et dist ainsi : « O Jesucrist, rois touz poissans qui veez toutes choses, vous « savés ce qui est a avenir avant qu'il soit, vous donnez les regnes et tolés et « mués les choses a vostre volenté ; je vous pri que vous me dounés pouoir « de parler si que touz ceus qui parler m'orront criemment vous et vostre « puissance et se repentent de leur pechié. Sire, dounés leur amendement par « quoi il puissent eschiver vostre ire et eschaper de la venjance que il ont « deservie par pechié. » Ançois que li roys eüst parfaite s'oroison, li revint sa force et sa raison si qu'il se pot tourner seur un costé et seur l'autre. La roïnne et toute la gent s'esmerveillierent moult quant il virent que li roys avoit receü tel force, qu'il avoient veü un poi devant si foible. Il parloit bien et delivre-

ment par douce parole (*d*) et de clere raison, et devant ne pouoit mouvoir sa langue ; et quant il senti sa force, il se prist a parler, quar il vouloit reveler a ses amis ce qu'il avoit veü. Il leur coumença ainsi a parler : « Seigneurs », dist il, « quant je fui essilliés et je demouroie en Normendie, si « comme vous savez, j'amoie moult gent de sainte vie, ja fust ce chose que je « fusse enfes, et touz jourz amoie je les preudoumes et les bons. Entre les « sains de paradis je en ai deus en especial amour aus quelz je m'aliai pour « leur grant biens ; ore, quant je m'endormi, vinrent a moi cil dui mien ami, « quar Diex les i avoit envoiez. Il me firent savoir de par Nostre Seigneur que « il se vaurra vengier après ma mort des grans maus que ceste gent ont fait, « quar leur pechié sunt grant et parfont. Il m'ont dit tout apertement qu'il « sont plain d'iniquité, et que Diex en prandra venjance, quar il ne portent « foi (*fol. 117*) a leur sousgis et enfraingnent la loi, et li pasteur vendent ce « qu'il leur doivent en don et pour Dieu. Li prince sont robeeur seur leur « homes, n'il ne leur portent foi, n'il n'en honneurent Dieu ne ne criement « et moult leur plaist faire cruauté. Li prelat ne font justice ne li subject n'en « ont[1] cure. Or a Diex son arc tendu ; si mousterra sa venjance. Ses maus « angeles prandront vengement de ceus qui li ont mesfait. Un an et un jour « sera la terre en grant guerre et en feu et en flambe.

48. « Seigneur, quant je oy tés paroles de mes amis, et j'entendi la cruel « menace et la grant pestilence mortel, si demenai moult grant duel et puis « respondi par tes mos : Vous qui savez le secré de ceste gent que Diex « vous moustre, pourront il jamais merci trouver s'il se repentoient ? ja est « Diex si debonaires que il regarde les repentans (*b*) et destourne sa venjance, « si comme il fist de ceus de Ninive a qui il ot mandé sa venjance, et puis « il se repantirent et firent penitance, et Diex trestourna sa venjance. Je sai « bien que encore n'est il pas changiez en bonté de en debonaireté, si que je « enorterrai ma gent qu'il s'amendent, et, s'il le font, je espoire en Dieu que « il muera la sentence et qu'il avra merci d'aus. Et quant je leur oy ce res- « pondu, si me distrent que ceste gent n'en orront ja bien ne chose que « on leur die en maniere qu'il s'en amendent. Il sont si plain de pechié « qu'il ont les cuers touz endurcis. Il ne se repentiront ja ne il ne desirrent « bien faire ne bien oïr, n'il ne se targent de mal faire. Et quant je oy tout ce « entendu, si fui moult curieus de savoir se le pueples avroit nul confort « après si grant mal, dont dis je qu'il leur pleüst qu'il me deïssent se nus « confors ensiurroit après ces grans (*c*) maus que li puebles soufferroit.

49. « Quant je leur oy mis devant tés paroles, si me distrent tant seule- « que uns arbres seroit trenchiés, et si eslongiés de son tronc que l'espasse de « trois arpens seroit entre deus. Et quant cil arbre revenrroit[2] a son tronc

---

1. Ms. *n'en nont*. — 2 Ms. *revenrroient*.

« tout a par lui et de son gré, sans ce que on ne li aidast, il se remetroit sus « son tronc, et se raerdroit a ses racines, et après il flouriroit et porteroit « fruit, adonc pourront esperer d'avoir confort. Et quant mes amis m'orent « ainsi dit, si se departirent de moi et ralerent ou ciel, et je sui revenus « a vous pour anoncier ce que je avoie oï. »

50. (*d*) Tant comme li roys disoit tés paroles, se seoit li cuens Halars devant lui jouste la royne sa sereur, et si estoit avec li arcevesque Stiganz, qui moult estoit plain de mal. Il estoit entrés a tort et a pechié ens ou siege de l'arceveschié et en avoit osté a tort le bon arcevesque Robert. Et quant li apostoles le sot, si le souspendi, et Diex en prist venjance, quar il ne demoura puis gaires que le ventre li creva et issoient les entrailles. Quant cil Stiganz ot oy comment li rois avoit parlé et comment il garnissoit la gent, onques rien ne se douta ne pitié n'ot du mal que li roys avoit anoncié, n'il ne creust rien qu'il eüst dit, ançois escharni le roy et dist que c'estoit redos[1], ne il ne savoit qu'il disoit. Il coumença a dire et a gaber de ce dont il doüst plourer ; mais la bone gent coumencierent a plourer moult tenrement, quar il savoient bien que li pueples avoit mespris envers Dieu, et pour ce creoient mieulz ce que li sains roys avoit dit. Et a la parfin trouva on bien que li roys avoit dit verité, quar, [quant] li roys Halars regna, la terre s'en dolut et perdi sa franchise, et fust venue en grant servage, se li (*fol. 118*) dux Guillame ne fust qui le prist et fist touz les plus riches povres ; ne nus qui fust nés d'Engleterre n'ot le pouoir du regne. Adont fu la douleur si grande que li pluseur cuidoient qu'ele ne preïst jamais fin, et disoient que pour ce avoit li roys dit que quant l'arbre revenroit a son tronc, adonc prandroit leur douleur fin. Il ne creoient ne l'un ne l'autre ne que l'arbre repairast a son tronc, ne que leur douleur preïst fin ; ainsi estoient en desperance. Mais il avoient mauvais cuidier. Il n'avoient pas veü l'escript saint Dunestan qui parla de cele meïsme douleur, et moult maneça la terre, mais puis leur pramist il confort aussi comme fist saint Edouart.

51. Seigneur, vous qui oez cest livre, s'il vous plaist a savoir que l'arbre senefie dont li roys fist la prophecie, volentiers vous esponrai ce que je en ai apris par autrui, ne (*b*) je n'en woil ja estre blasmés ne loez, quar je ne dirai mie de moi ce que j'en sai, quar pluseur l'ont escript avant moi, mais je l'ai translaté en roumanz et contre ma volenté, quar je ne sai mie tant que mestiers me fust. Cis arbres dont li sains roys parla senefie Engleterre qui toute plenté ot en li de gloire et de nobilité, de valeur et de richesse ; la racine qui ce nourri, et de qui touz cis biens issi, fu le grant lignage royaus qui estoit issus du roy Alvred qui fu li premiers roys des Englais qui fu enoins et fais roys de par l'apostole. Sa lignie crut tant et tant s'estendi en loins, oir après oir, qu'ele regna touz jours dusques que li roys Edouart fina, mais, quant li sains roys fu

1. Corr. *rados*, radotage?

devïés, dont fu l'arbre coupés et dessevrés de son tronc, quar adonc fu li regnes cheüs des drois oirs es mains d'estrange lignage qui peu i pourfita. La senefiance de l'arbre qui s'eslonja (*c*) du tronc par l'espasse de trois arpens fu tele. Les trois arpens senefierent trois roys qui puis le saint roy regnerent, ne il n'estoient mie descendu d'Alvred, quar quant saint Edouart fu finés, li cuens Alars se mist en la possession du regne. Li dux Guillaumes de Normendie li toli ; si regna puis tant comme il vesqui, et après sa mort regna Guillaume ses filz. Au temps de ces trois roys que je ai noumés se departi si li parentés que onques ne se rasemblerent, mais quant li roys Henri regna il restora tout le lignage, et quant il fu venus au regne, dont fu li arbres revenu a son tronc, quar il prist feme venue du droit costé et de la lignie saint Edouart a qui l'eritage afferoit, et si ne le fist ne par couvoitise ne par destraingnance ne par mauvais vice, mais seulement par amour. La bone dame ot non Mahaut. Par la force de cest mariage revint la terre aus drois oirs. Ainsi (*d*) fu li arbres revenus a son tronc sans nul enforcement. Et quant li emperris nasqui d'aus, adonc flouri li arbres et dont porta il vraiement fruit, quant de ceste empereris nasqui li glorieus roy Henri. Cis assembla deus terres a une et fist de deus lignagnes .j. Ainsi rot la terre le roy de l'ancien lignage.

52. Or vous ai conté la senefiance de l'arbre ; si voil repairier au bon roy Edouart. Li bons roys estoit forment grevés, quar il estoit en la daerraine enfermeté. Ses maus l'angoessoit, car l'eure aprochoit qu'il se devoit partir de cest siecle. Il regarda entour lui et vit plourer sa gent. Il les conforta moult benignement et dist : « Seigneur, ne plourés mie pour moi, quar ceste mort « me maine a droite vie. Mès, se vous m'amez, si soiés lié, quar je m'en vois « a mon chier pere en mon droit païs, ou je seroi en joie (*fol. 119*) sans fin, « non pas pour bien que j'aie fait, mais de sa grace. Et, se vous m'amez, si le « me moustrez, quar j'ai une fort voie a faire, quar pluseur i sont contre moi « qui me gaitent. Il n'est nus si parfaiz qui en cest mortel siecle ait vescu, qui « n'ait dur encontre, quant il trespasse de cest siecle, quar il encontre tés qui « volentiers mal li feroient, et s'il ne pueent destourner la voie du ciel, si « muevent il pueur et tourmenz. Je vous pri, trés chier ami, que vous me « secourez a cest besoing par vos prieres et par vos aumosnes, que Diex me « conduie sanz l'encombrier de l'anemi. »

53. Il dist après au conte Alart et a ceus qu'il veoit entour lui : « Sei- « gneur », dist il, « je vous cri merci a touz communement ensamble que vous « aiez tendreur et pitié de la royne pour l'amour de moi. Je vous pri que vous « l'onorez (*b*) et li aidiez ses droiz a garder, et ne souffrez mie que on li face « tort de son douaire, et si coumant qu'ele ait en pais quanque je li ai douné et « woil qu'il li soit confermé de moi et des barons, si que nus hom n'i puist con- « tredire. Sachiés que je la vous lais chaste ; et s'ele estoit m'espouse en « apert, si estoit ele en secré aussi comme s'ele fust ma suer ou ma fille, et « quanques je vouloie ele vouloit ; touz jours a m'a esté loial compaigne : moult « l'en devez amer. Et si vous pri moult de mes amis que je amenai de Nor-

« mendie en cest païs, que vous les honorés et portez pais, s'il avient qu'il « demeurent. Et si vous pri que je soie enterrés en l'eglise Saint Pierre mon « avoué, pour laquele amour je ai redefié le lieu. Ne vous eslongiez mie de moi, « quar l'eure de mon trespas est près. Voilliez moi secourre par vos oroisons « a cest besoing, se vous (*c*) m'amez. Je vous requier congié. A Jhesucrist « vous coumant. »

54. Quant li roys ot le congié requis de la royne et des barons, dont veïssiez plourer et grant duel demener. Pleurent li conte et li baron, braient et crient serjant et maisnies. Dont aprocha l'eure du trespas le roy, et il fist mander les evesques, et si vindrent li moine de l'eglise et avecques grant plenté de clers et aporterent le cors Nostre Seigneur en grant reverence et a grant pourcession. Et quant li roys les vit venir, si s'enforça outre pouoir et joinst ses mains et ploura par devocion. Il reçut le cors Nostre Seigneur et dont fu tout aseürés en Dieu. Il retourna ses iex vers sa gent et regarda la roynne qui plouroit moult tendrement, et vit bien qu'il n'i avoit nul qui plourast si parfondement, quar il n'i avoit nul qui tant l'amast. Quant li roys vit la dame en si grant tristece, si (*d*) li dist par grant douceur : « A ! ma trés « chiere fille, ne plourez ; confortés vous en Dieu. Sachiés que je ne muir mie, « ains commencera ma vie d'ore en avant. Je lais la terre de mortalité ; si vois « en la terre de vie ; et pour ce vous pri je, ma douce chiere amie, que vous ne « plourez mie pour moi. »

55. Quant li roys ot ainsi confortée la royne, si la commanda a Dieu cuer et cors et toute s'entente plainnement et se demist tous du siecle. Lors rendi sa sainte ame a Dieu le tout poissant. Si tost comme ele issi du cors la reçurent li saint angele. Saint Pierre fu son conditeur, quar il l'avoit moult amé, et si i fu saint Jehan avec si, comme il li avoit promis. Il fu presentés par devant Dieu en gloire la ou il sera sans fin et voit touz temps son createur.

56. Li bons roys saint Edouart trespassa de cest siecle en l'an de l'incarnacion Nostre Seignor (*fol. 120*) Jhesu Crist M. et lxvj, ens ou quint jour de genvier. Il n'est nus hom qui vous peüst dire comme grant paour la gent d'Engleterre orent quant li roys fu mors, quar il douterent les maus a venir. Quant li roys rendi l'ame, la roynne sa feme estoit jouste lui, et si ami et si privé estoient devant lui. Il firent adouber le saint cors, ainsi comme on doit faire home mort. Cil qui l'avoient conneü en vie resgarderent longuement le cors puis que l'ame s'en fu partie. Il estoient certain qu'il estoit trespassés, et nepourquant il avoit la couleur fresche et vermeille. Il descouvrirent le cors et trouverent qu'il avoit cele couleur partout. Moult s'esmerveillierent, et toutes voies leur plot il et en furent lié, quar il s'aperçurent bien par tel signe que sa chaastés avoit pleü a Dieu, quar il vaut enluminer le cors de qui la chaastés avoit pleü a lui. Après ce qu'il l'orent regardé, si firent le cors enveloper de pailes, et quant (*b*) la biere du roy fu mise en mi la sale, dont peüssiez oïr grant duel demener. Cel jour i ot mainte lerme espandue et

maint souspir fait, maint cri et mainte noise. Evesques, abbés et gent de religion le plouroient forment, quar il leur avoit esté comme peres. Dont fu li saint cors porté a l'eglise, et fu coumenciés le service tés comme il afferoit. Mais pluseur y furent qui grant duel demenoient. Le cors fu mis en l'eglise de Woimoustier que il meïsmes avoit fondée. Li evesque et cil de l'eglise li firent le service tel comme il apartenoit a roy, puis enterrerent le cors en la piece qu'il meïsmes avoit demandée, ou Diex a puis fait maint miracle pour l'amour de lui. Or prions Dieu que il nous face pardon de nos pechiés par les merites du bon roy saint Edouart et nous mete en sa compaignie quant nous istrons de cel mortel vie.

57. Se aucuns de vous desirroit savoir qui fist cest livre en roumans, vous le sarés par (*c*) tés couvenans que vous priez Dieu qu'il face pardon de ses pechiés a la personne qui le fist. Ceste vie fu translatée en l'abeïe de Berkinges. Une des anceles Jhesucrist le translata, mais ses nons n'ert mie noumés, quar ele n'est encore pas digne, selon s'entente, que ses nons soit leüs en la vie de si grant home come fu li sains roys Edouart. Ele requiert a touz ceus qui orront cest livre qu'il ne l'aient mie en pour vil pour ce se fame le translata. Ele prie a touz ceus qui oent ceste vie que il prient a Dieu que il li face pardon en ce qu'ele fu si hardie que par presompcion ele osa translater si digne vie, et tous ceuz qui prieront pour li et pour toute la compaignie dou lieu ou ele demeure ai[en]t la vie pardurable.

58. Moult par est bons nostre Sire, plains de pouoir et de douceur qui tant honneure les siens et moustre par eus son pouoir et fait ses miracles, si comme vous avez oï de saint Edouart son bon ami. Quant li roys (*d*) vivoit en cest siecle, il repaissoit grant plenté de povres, entre lesquelz il en i avoit un qui estoit de Normendie, Raoul avoit non. Cil Raoul estoit contrais et li estoient retrait les nerz des jarez. Les piez li tournoient devers les naces, si qu'il n'aloit point nis seur les genouz, quar il sentoit grans angoesses en ses cuisses et en ses rains. Il avoit fait faire un vaissel en quoi il seoit aussi comme un bachin. Cil las povres hom avoit eü son vivre et son vestir du bon roy saint Edouart, tant comme il vesqui, mais ce li failli après la mort du bon roy. Adonc fu il du tout esgarez ; et nequedent il li ramembra du bon roy saint Edouart et commença a penser en lui meïmes que il requerroit saint Edouart ou lieu ou ses cors gisoit, et qu'il li prieroit qu'il le secourust, et tant s'enforça de son petit pouoir qu'il vint ou le cors saint Edouard gisoit. Lors commença a dire : « Ha ! (*fol. 121*) biaus douz sire, vous soulïez, quant vous estïés en vie, faire « aïde a ceuz qui aus grans besoins vous prioient en foi et en creance. Sire, « praigne vous pitié de moi qui vif a grant douleur et a grant paine, quar je suis « angoesseus de maladie et plains de poverte et desconfortés. Sire, tant « comme vous vesquistes, oy je men vivre, mais ore sui je desconfortés, quar « je suis chargiés et du mal et de la povreté ; or sui venus a vous a mon trés « grant besoing ; si vous pri que je aie de vous aucun confort. » Quant li povres contrais ot ainsi dit, estes vous la souvraine vertu qui s'estendi seur

lui : les ners de ses jarèz s'estendirent tout soudainnement; les jambes se drecierent et les piés se retournerent a leur droite nature, et les os se mistrent en leur jointures : le venin et le sanc issoit habundanment de ses membres qui redrecié estoient. Quant il senti ses membres recroistre (*b*) et sa force revenir, il se leva en son estant voiant touz. Dont oïssiez gent esbaudir et Dieu loer, qui avoit le roy hounoré de ses miracles après sa mort aussi comme a son vivant. Cil qui se senti gari rendi graces a Dieu et a saint Edouart, puis s'en tourna saint de cors et de membres. Puis que ceste miracle fu seüe du pueple, si fu li cors sains requis de toutes pars et moult honorés et autorisiés.

59. (*b*) Nous avons dit desseure que li roys ot especialment le don de Dieu que il pouoit a pluseurs rendre leur veües, si comme vous pourrez orendroit oïr. .xxx. jourz après que le cors saint ot esté enterrés, vindrent en pelerinage .vij. povres dont les .vj. ne voient goute, et li septimes veoit d'un oeil et menoit les autres. Il s'agenoillierent touz .vij. devant le tombel et li prierent moult devotement que il eüst pitié d'eus, quar il savoient pour voir, et certain en estoient, qu'il n'a-(*c*)-voit mie perdue la grace qu'il avoit eüe en son vivant, quar s'il avoit rendue la veüe a pluseurs quant il estoit en terre, avec les pecheeurs, mieulz les puet il enluminer quant il est en gloire avec les angeles. Ainsi comme il oroient, la grace Dieu s'estendi seur aus, quar Diex vouloit honorer saint Edouart son bon ami. Li septisme, qui ne veoit que d'un oeil, reçut bon loier pour son travail, quar ce fu li premiers ralumez et tantost après li autre .vj. recouvrerent leur lumiere et resgarderent li uns l'autre. « Vraiement nous soumes ralumé. Je vous voi bien ; dites et ne me « veez vous ? — Oïl, » dist chascuns, « ce n'est pas songes ; vraiement nous « sommes ralumé. » Donc commencierent a crier a haute vois : « Sires Diex, « vous soiez graciez et li sains roys honorés par quel merite vous nous avez « ralumés. » Dont veïssiez gens esmouvoir et courre a l'eglise et hautement loer (*d*) Dieu et saint Edouart. Atant pristrent congié les .vij. qui ralumé estoient, et s'en alerent par la terre loant et anonçant la grant sainteté de saint Edouart.

60. Vous avez oy devant comme li roys Edouart fu sains hom et qu'il avoit l'esperit de prophecie tant qu'il vesqui, si comme il aparut en ce qu'il dist des filz Gouduine et en la guerre qui fu après sa mort dont il avoit parlé quant il jut du mal de la mort.....

61. (*Fol. 122 c*) Adont manoit a Woimoustier un jonnes hom qui estoit avugles. Il estoit nés de bone gent et moult estoit biaus, mais poi li estoit de sa biauté pour ce qu'il estoit avugles.....

62. (*Fol. 123 d*) Après ceste aventure mist li roys grant cure et grant entente de hounourer le cors de saint Edouart son cousin. Il fist faire une fiestre d'or et d'argent et trés bien ouvrer, si comme il apert encore, et fu li saint cors mis ens a grant honneur.

63. Il avint en une grande espace de temps après que les moines de Woimoustier desirrerent moult a savoir se le cors saint Edouart estoit entiers.....

64. (*Fol. 125 d*) On a oy dire souvent que Diex prant venjances de ceus qui mesprisent et deshouneurent ses sains, si comme vous porrés oïr par un essample que je vous voil dire.....

65. (*Fol. 127 d*) Seigneurs, cis moines dont je vous ai parlé qui fu sanés par saint Edouart, estoit bons clers, bien letrés et bien parlans et sages du siecle et bons amis et moult volentiers enortoit le pueple de bien faire...

66. (*Fol. 128 b*). Une dame qui estoit nonne beneoite en l'abeïe de Berkynges oy parler de cest miracle. Ele me conta ce que je vous dirai ci après. Ceste dame dont je vous woil parler avoit langui de fievre quartainne deus ans touz plains, et bien en cuidoit mourir, pour ce que tant li avoit duré. Quant ele oï raconter les miracles dou bon saint Edouart comment il avoit curé pluseurs de tel mal, si espera que par lui ravroit ele santé...

67. (*Fol. 129*) Moult est Diex bons et poissans qui tant honneure ses amis; pour ce ne me woil je me taire d'une merveille qu'il fist pour saint Edouart son ami. Il avoit un moine en l'abeïe ou ses saint cors gist...

68. (*Fol. 129 d*) Il fist un autre miracle en l'abeïe de Berkingues d'une nounnain qui fu tant forment malade du mal du flanc qu'ele en cuidoit mourir, n'ele ne se pouoit seïr de gesir, mais ele reçut santé par les merites de saint Edouart après l'invocation qu'ele fist a lui. Et qui vauroit touz les miracles du saint roy metre en escrit, trop li estouveroit longuement metre. Or prions Dieu que, par les merites saint Edouart, il nous doinst venir a la gloire pardurable. Amen.

REMARQUES

1. Ce § est sans rapport avec la *vita*.

2. Je transcris ici l'original latin (Migne, CXCV, col. 740 D et 741 A B). La version est très libre. Plus loin, p. 65, v. 59, on lira le commencement de la rédaction en vers français.

A famosissimo quippe et christianissimo rege Alvredo, quem omnium regum Angliæ sanctus Leo papa in ipsa urbe Roma consecravit et unxit in regem, generatione sextus; inter eos vero qui ex ejus stirpe regnaverant successione decimus, utriusque numeri sortitus est fructum, qui robustissime portans pondus diei et æstus, habuit in operis perfectione senarium et ad vesperam meruit cœlesti patrefamilias largiente denarium. Post Alvredum igitur nunc filiis patribus succedentibus, nunc fratribus post fratres regnantibus, in regem tandem Edgarum omnium felicitas simul et sanctitas videtur esse transfusa, qui omnes sicut sanctitate ita et honore vicit et gloria. In hujus ortu referuntur angeli cecinisse, et Angliæ pacem ejus temporibus promisisse. Quocirca tum pro cœlesti oraculo, tum pro ipsius effectu oraculi, commune cum Salomone sortitus est nomen pacificum regni illius statum re simul et nomine. Hujus filius rex strenuissimus

Ethelredus Emmam Richardi nobilissimi ducis Normannici filiam duxit uxorem, ut ex duplicata utriusque generis sanctitate soboles sanctior crearetur. Quales namque fuerunt inclyti Normanniæ duces gloriosissimæ hujus reginæ frater et nepos, Richardus scilicet et Robertus, laudabilis eorum vita et mors nihilominus pretiosa declarat....

3. Chap. intitulé *Quomodo necdum natus in regem fuerat electus*, col. 742 C. Dans la version française « les Danois », mais dans le latin *Irruentibus ... in Angliam barbaris.*

4. Chap. *Quomodo cum matre in Normaniam exsulabat*, col. 742 B.

5. Chap. *Quid de eo et regno ejus cuidam episcopo revelabatur Glastoniæ*, col. 742 D. « Britunad » est une mauvaise leçon pour l'original *Brychtwaldus.* « Glastinberi » (Glastonbury) est le latin *Glastioniense.*

6.-9. Suite du chap. précédent, col. 743 B.

10-15. Les trois dernières lignes du chap. précédent et le chap. *De initiis regni ejus, et de fratre et nepotibus ejus*, col. 743 D — 744 C. La version est très peu exacte. Voici, par exemple, le latin qui correspond au commencement du ch. 15 :

« ... beatum Edwardum cui necdum nato tota insula fidem fecerat, in regem elegerunt, quem cum summo honore maximoque omnium tripudio receptum in Angliam, archiepiscopi Cantuariensis scilicet et Eboracencis cum universis fere Angliæ episcopis unxerunt et consecraverunt in regem. » (Col. 744 D).

16. Chap. *De ejus veneranda conversatione et moribus*, col. 745 C.

17. Chap. *Quomodo fur, eo inspiciente, thesauros ejus furatus sit*, col. 74 B. Voir ci-après le poème (p. 66).

18-20. Chap. *De castis nuptiis et virginitate ejus et reginæ*, col. 747 A et suiv. Voici le latin qui correspond à la fin du paragraphe 21 :

Sed sicut spina rosam, genuit Godwinus Edivam, quæ quidem ex ipsa habuit materiam carnis, sed a Deo spiritu magisterium sanctitatis. Hanc dilecto suo Christus præparaverat Edwardo, inspirans ei ab ipsa infantia castitatis amorem, odium vitiorum, virtutis affectum. In annis puellaribus gravitatem prætendens anilem, publicum fugiens, secreta thalami frequentabat. Ubi non dissoluta otio, nec onerosa fastidio, legere aut operari manibus consuevit, ornare miro artificio vestes, sericis aurum intexere, quæque rerum imitari pictura, tali opere ac meditatione vitare lasciviam, colloquia juvenum devitare. Erat præterea pulchra facie, sed morum probitate pulchrior multo. (Col. 747 C D).

42-45. Chap. *De annulo quam sanctus rex beato Joanni evangelistæ dedit et quomodo eumdem receperit*, col. 769 A-770 D. Au sujet de l'aumône faite par le roi Edouard (§ 43), je rapellerai en passant que le même récit a été conté dans un manuscrit français exécuté en Flandre à la fin du XVe siècle, et qui est conservé au Musée britannique. En voici la copie :

(Musée brit., Roy. 20 B II, fol. 51.) *D'un miracle que S. Jehan fist après sa mort.* Entre les miracles innumerables que fist monsr saint Jehan, en sa vye et après, on en treuve en ceste translacion de sa vye ung miracle qui fut tiel que saint Edouard roy d'Engleterre avoit si grand amour et devocion a saint Jehan l'euvangeliste que nul povre ne lui demandoit aumosne que il ne lui fist donner par son aumosnier ou par son chambellan, ou de sa main maismes faisoit souvent les aumosnes, car il estoit ung

jour seul en prieres, et faisoit (v^o) memoire de saint Jehan l'euvangeliste; il seul regarda entour lui et vey auprez de lui ung beau viel homme pour qui lui demandoit l'aumosne ou nom de Dieu et de monseigneur saint Jehan l'euvangeliste. Et quant le roy vey ce povre homme, il eut grant pitié de lui et ne lui sçavoit que donner car il n'avoit point d'argent sus lui, et, comme Dieu le vouloit, il estoit tout seul. Et le roy s'avisa d'un aneau pre-(*f. 53*)-ciuz qui estoit en son d oy lequel estoit

46. Chap. *De infirmitate regis et monasterii sui dedicatione Westmonasterii*, col. 780 D et 771.

47-50. Chap. *De visione quam vidit in extremis*, col. 771 D-773 D.

51. Chap. *Expositio problematis a rege propositi*, col. 773 D.

52-53. Chap. *De morte sancti regis et exsequis*, col. 774 C-775 A. Les § 54 et 55 ne correspondent pas au latin.

56. Cf. col. 775 B, mais avec beaucoup de différences; ainsi le latin ne fait pas mention de l'église de Westminster.

58. Livre II, chap. *De contracto ad ejus tumulum sanato*, col. 775 C.

59. Livre II, chap. *De sex cœcis et septimo monoculo ad ejus sepulcrum illuminatis*, col. 777 A.

60. Chap. *De victoria regis Haraldi per beati regis merita*, col. 777 C.

61. Chap. *Quomodo cœcus beatum Edwardum vidit de sepulcro exire et ita visum recepit*, col. 778 C.

63. Chap. *De prima ejus translatione et corporis incorruptione*, c. 781 D

65. Chap. *De quodam fratre a febre quartana per sanctum regem liberato*, col. 784 D.

67. Chap. *De femina quam absentem sanavit*, col. 787 A.

LA VIE DE SAINT ÉDOUARD

D'APRÈS LE MS. DE WELBECK, APPARTENANT AU DUC DE PORTLAND

I

Ici comence le romanz de saint Edward rei (fol. 55c).

Al loenge le Creatur
Coment cest ovre et sa valur,
Sa valur et sa aïe
De translater ci ceste vie,
Que mun travail receive en gré,
Et a[l] seint seit a volenté,
De kel li bons Deus tant ama
Qu[e] il dëus feiz le coruna:
En terre est primes coruné,
Et puis en ciel, pur sa bunté.
Par la corune terrïene
Conquist il la celestïene;
Poi preisa la richeise humaine
Par ceo out la plenté suveraine,
La plenté de la grant duçur

1-3 Corr. *A l[a] loenge au C.* | *Començ c. o. et [a l'onur] [Par] sa...* ?. — 7 *De*, corr. *Le* ?

De la presence au creatur,
La quele li angle desirent
Et nepurquant sanz fin se mirent :
[(*d*)
Tant lur delite l'esguarder
Que ne se poent saüler.
Faire desirent ceo qu'il [f]unt
Et ceo desirent k'il plus unt ;
Cum plus le veient plus i tirent,
Cum plus en unt plus en desirent ;
De lur poer lur desir naist
Et lur poer lur desir prise.
Il unt del esguarder poer,
Et del enguard naist lur voler.
A la plenté de cest enguard
Est ja venuz li reis Edward ;
En ceste plenté se delite,
Kar sa joie est en li suffite.
Ohy ! cum grant nobilité
Et cum dublée bonurté !
Plenté out ci et plenté la,
Mès ceste out vile et cele ama.
Ceste cunuist fuitive et vaine,
Cele estable de tuz biens plaine ;
Ici fist Deus son cors regner
K'il pout tut tens son quer turner.
Povre en pechié en delit,
En veine glorie, en fol delit
Ki si est riche cum il fu
Et si pot bien povre estre tenu,
Et cil ki ci suit sa poverte
Bien deit riche estre par deserte,
Et pur ceo riche et povre esteit
Qu[e] il ambure aver voleit
En la richesce humilité
Et merite de poverté.
Or preium Deus, ke tant est
[bons
Et ki partut receit les cens[6]
Ki les povres n'ad en despit (*fol.*
[*56*)
Ne sul de riches n'est suffit,
Ke, pur la sue grant bunté,
Senz ki nul bien [onc ?]n'est duné
K'il de la joie nus doint part
Ke ore ad duné a saint Edward.

Al tens a bon Engleis jadis
Regna Alvred en cel païs.
Aprés lui le tindrent si eir
Ki mult furent de grant poeir.
Tant l'unt laissé al fiz le pere
Et tant regnat frere après frere
Ke après ceo que cist furent mort
Cheü sur Edgard puis la sort.
Cist Edgard fu forcibles reis,
En Deu sage, en siecle curtais.
Tuz les surmunta de buntee
De gloire et de grant sainteé.
Sa bunté plust a Dieu forment
Cum mustrat a sun naissement,
Kar, al hure que Edgard fu né,
Unt li angle en terre chanté :
« Joie aient li angle, pais ait terre ;
« A ses jurz seit relès de guerre ! »
Cest chant fu puis bien averé,
Kar tant cum il tint le regné
Ourent joie angle, terre pais
Et de tute guerre relais.
Sis fiz fu Edelred lui reis

---

24 Ms. *diserent.* — 25 Ms. *lur desir lur naist.* Ce vers et le suivant sont obscurs et ne riment pas, ce qui fait croire qu'il manque deux vers. — 41 Le vers est trop court et *delit* répète la rime. Peut-être [*et*] *en despit* ? — 44 Suppr. *si* ou *bien* ? — 50 Ms. *povereté.* — 51 Ms. *ore*, et de même II, v. 69, 74, etc. — 52 *Cens*, corr. *les dons* ? — 59 Passage obscur ; corr. *Al t. als reis E.* ? A partir d'ici cf. la version en prose § 2, ci-dessus, p. 45. — 61 *le*, ms. *la.* — 75 Suppr. *li.*

A ky tens vindrent li Deneis
En Engleterre, si la pristrent
Et sur lur poesté la mistrent.

II

(Voir ci-dessus, p. 50, § 17.)

Un jur s'esteit li reis cuché (*f. 62 c*)
Et del dormir acuragé,
Mès un penser l'ad envay
Ke cel respoz l'ad dunc toly,
Et ceo sout sovent avenir
Ke pur penser s'en fuit dormir.
Si cum li reis issi sovent giseit,
En ki nul penser mal n'esteit,
Si vit venir sun tresorer
Et vers le tresor aproschier,
Puis ad le cofre desfermé,
Si en prist a sa volenté
Et tant cum mestier [li] esteit
A ceo qu'il faire en deveit ;
Mès il obliat a fermer,
Kar aillurs ot haste d'aler.
Un povers valèz ceo entendi
Ki vit cum il le cofre overi.
Bien sout que pas n'esteit fermez;
Vers cele part s'en est alee.
Cestui soleit as kius servir
De lur esquieles cuillir.
Pur ceo k'il poveres esteit
Et si grant richeise v[e]eit,
Prist de sa poverte acheisun,
De sa richeise estre larun.
Grantment ad dunc del tresor pris,
En sun sein l'ad muscié et mis.
Atant est de la chambre eissuz,
En un privé liu est dunc venuz,
Puis ad del or sun sein vudié,
Si l'ad mut cointement muscié.
De rechief al tresor en vait
Et si cum ainz [fist] puis ad fait.
Li reis ad tut tens enguardé,
Cum cil ad del tresor uvré.
La tierce fèz, pur plus atraire,
Se mist le vallet al repeire;
Mès le reis, si cum[e] jeo cuid,
Le vit par le seint Esperit
Ke lui tresorer près esteit
Ki le tresor en guarde aveit.
Al larun ad dit dulcement :
« Vallet, tu erreis malement.
« Se tu me creies tu t'en fueras,
« Si prenc ou tei ceo que tu as ;
« Deu et sa mere ore t'en jur,
« Et tu en seies bien seür,
« Si Hugelin te pout trover,
« Ne te lerra denier porter. »
Cil ki issi a nun aveit,
Chamberlain le rei [lors] esteit.
Li vallet, quant ceo out oy,
Ignelement s'en en fuï.
Atant es le gardein venuz,
Si s'est mut tost aparceüz
Ke del tresor esteit emblé
Que li reis li out comandé.
Pour la sant dol le susprent,
Trestut a sa dolur se rent ;
Palist, nercist, vertu li faust,
Suspire et brait et crie an haust.
Par les suspirs et par le cri
Li reis sa dolur entendi ;
Demanda li dun sun dol fu,

---

7 Suppr. *sovent*. — 20 Corr. *alez*. — 30 Suppr. *dunc*. — 44 *Erreis* est embarrassant; faut-il *eires*? ou, d'après la version en prose, *oevres*? — 45 Corr. *creis*. — 54 *Sic*; corr. *s'en est f*. — 59 *Sic*, corr. *P. la perte dol...* ? — 62 Ms. *suspiret et gist et... hauste*. — 63 Ms. *suspires*.

Cum c'il l'achaisun ne seüst ;
Cil li dist ço que ainz saveit
Del tresor que emblé esteit.
Li reis li dist : « Or vus taisez !
« Ne ja pur ceo dolur n'aiez.
« Pot cel estre ki l'aveit prist
« Ke pur sun grant bosoing le fist ;
« Greignur mestier en ot de nus.
« Or l'eit, si s'en face joius !
« Certes, asez nus soffira
« L'autre partie qu'il laissa. »
Si ad li reis le fait celé
Et le home de mort rachaté.
Ki pot dire sa grant duçur,
Sa charité, sa grant valur,
Ne sa trés grant benigneté
Ne sa duce simplicité,
Que il, qui ssi nobles esteit,
Lequel ciel et terre honureit,
Vit un maveis garçun embler
Sun tresor grant et hors porter,
K'il unkes ne[l] volt descuvrir,
Ainz le comanda a fuïr,
Sun forfait li ad parduné
Et, ke plus est, de mort sauvé.
Chacuns solunc ceo qu'il voudra,
Lui rei de ceo fait jugera,
Mès jeo jug que cest digne fait
Seit pur grant miracle retrait,
Kar ceo que malades guari
Et ceo que a cius viue rendi,
Et que cuntrais feseit aler,
Plus que ne puis or remembrer,
Tut ceo face subjectiun
Al fait qu'il fist de cest larun.
Plus deit estre de cest loee
Ke des autres qu'il ad uvré.

Voici le latin :

Recumbebat aliquando lectulo rex gratia quiescendi, sed aliqua, ut fieri solet, cogitatio somnum suspenderat. Accessit ad thecam ædituus in qua æs regium servabatur, et aliquid pro tempore sicut ei videbatur aut sustulit aut reposuit. Deinde arcam oblitus claudere, quidpiam operis alias facturus egreditur. Animadvertit hoc puer pauperculus qui, ut dicitur, ad mensas scutellis recolligendis operam daret, et ad thecam accedens, haustum non parvum numismatum numerum in sinu recondit, et exiens, quo tutum interim arbitrabatur, reposuit. Reversus denuo, rege inspectante facinus, iteravit. Quod cum tertio attentasset, cernens, ut credo, rex in spiritu jamjamque thesaurorum adesse custodem, et furis volens cavere periculum : « Importune », inquit, « agis, o puer. Si mihi credis, tolle quod habes et fuge, quoniam, per « Matrem Domini, si venerit Hugelinus (hoc enim eram regii cubiculari « nomen), nec unum tibi nummum relinquet. » Fugit puer, nec rediens a rege proditus nec fugatus. Jam pedem fur extulerat, et ecce minister et thesauros regios reperiens compilatos obstupuit : pallor vultum, tremor corpus invasit. Angustiam cordis et furorem mentis clamor et suspiria prodiderunt. Surgit rex, et quasi nesciens quid acciderit, causam perturbationis hujus inquirit. Quam cum a camerario didicisset : « Tace, inquit ; forte ille qui cepit plus his nobis indiguit ; habeat sibi, nobis sufficit quod remansit. » Rogo, quid hoc rege perfectius, quid hoc simplicius oculo ? quid tali mente lenius, qui sua

79 Ms. *Et ki.* — 87 Ms. *descuverer.* — 96 Suppr. *Et* ou *ceo* ; *viue*, corr. *veüe.*

furari vidit, et tacuit, insuper furi consuluit ad salutem ? Ut volet quisque accipiat, ego quod cæcos illuminavit, quod curavit claudos, quod ab adversa valitudine multos eripuit, huic ejus simplicitati et patientiæ æstimo postponendum (Migne, col. 746 B-D).

III

Fin du ms., fol. 85.

(Voir ci-dessus, p. 52, § 42, la version en prose.)

Li reis Edward est ja grevé
Par fieblesce de humain eé.
Cum sun cors plus afiebliseit,
Sun quer de tant plus s'esforceit
De Deu et de sa mere amer
Et ses sainz par tut honurer.
Trestuz les amat et servi,
Mès de meillurs ad deuz choisi :
Li uns de[s] deuz saint Pere esteit
K'il pur son avoué teneit,
Kar maint confort li avoit fait,
Et de maint peril l'out retrait.
Saint Johan après lui eslit,
Celui qui est dru Jhesucrist,
Si l'ad numéement amee
Pur la singule chasteé.
En cels deuz ad sun quor asis
Et si ad de euz bon espeir pris,
Ke il par tut lui aideraient
Si tost cum son bosoing save-
[reient.
Li reis soleit sovent penser
Li quels faiseit plus a amer,
Mès ço lui diseit ses pensiers
K[e] il ou Deu esteient pers,
Kar ço qu'al un out plus donee
De richeise et de poesté,
Ceo empli a l'autre par s'amur,
Et del delit de sa duceur
A lui qui esteit meins amé
Donad del greinur digneté.
Ceo fu de tute sainte Eglise
La seignurie et la justise ;
Et ceo que l'autre meins dona
Par l'amur tost lui restora,
Kar plus ducement l'ad amé
Et par singule priveté ;
A la ceine bien aparut
Kant sur le piz son maistre jut,
Puis, quant Deus anuncier voleit
Cum sun tens aproché esteit
K'il nus dut par mort rechater
Et del mund a son pere aler
Et a ses disciples diseit
Que li uns d'els le traiereit,
Trestuz puis que il ceo oïrent
A saint Johan lur signes firent
K'il enqueïst qui ceo esteit,
Kar chascun de sei dute aveit.
Nul ne osa prendre sur sey
De demander cel grant secrey
Mès sul Johans l'a demandé
Ki fu le dru et lur privé ;
Sur sey ad hardiement pris
Cum cil ki en fu poestis.
Saint Edward pur ço mult l'amat
Et a son poeir le honurat ;
Saint Piere l'ad amé forment
Ki est pastur de tute gent.
Ne saveit lequel plus amer
Ne lequel deveit plus loer,
U li qui fu del ciel porter,
Et del entré[e] out le dangier,
Ki des apostles prince esteit
Et sainte Eglise guverneit,

51 *l'a*, ms. *le*.

U li qui est dru al seignur,
De ciel et de terre creatur,
Lequel Deu sur son piz cucha
Et de s'amur tut l'enivera.
De la duçur que iloc beut, (*d*)
Si digne science receut
Qu'il sout plus de sa deïtee
Ke hom mortel ke en mund fu [nee.
Li reis Edward ki ceo saveit
Ou grant duçur [le] salueit;
Si grantat ducement la amur
Al dru a sun piu creatur.

Ce morceau est, comme on va le voir, très éloigné de l'original :

Interea rex sanctus ævo jam gravis militiæ suæ stipendiis parabatur, angebatur ei in dies circa Deum et Dei matrem affectio, circa sanctos Dei devotio, inter quos beatissimum Petrum ut specialem patronum suum venerabatur, discipulum illum quem diligebat Jesus, ob singulare privilegium castitatis mira mentis dulcedine amplectebatur. Apud Deum pares arbitrabatur utrosque, cum alteri totius Ecclesiæ primatum Christus contulerit, alteri suavitatem sui amoris copiosius indulserit. Quod istí defuit de primatu, supplebat affectus, et quod ille minus habuit ex affectu, collata dignitas recompensabat. Unde congrue simul vocantur a Christo, simul in monte fuere cum Christo, simul missi sunt cœnaculum grande stratum ut Pascha pararetur Christo, simul ad monumentum currebant ut Christi resurrectio probaretur, simul ascendebant in templum ad horam orationis nonam ut claudus curaretur. Et quid hoc apostolo dulcius, qui a pectore Jesu et ab uberibus ejus inebriabatur sapientia et dilectionis ejus lacte potabatur ? Hæc et his similia beatus Edwardus admiratione diligenti perpendens, post apostolorum principem hunc amicum Jesu arctius diligebat, ejus libens insistebat obsequiis, frequens ei sermo de ejus excellentia, frequens de illius virginitate meditatio (Migne, col. 769 A-C).

Paul Meyer.

---

66 Suppr. le second *de* ?

MÉLANGES

FRAGMENT DU *COMPUT* DE PHILIPPE DE THAON

L'édition du *Comput* de Philippe de Thaon, publiée en 1873 par feu Ed. Mall, est un travail remarquable pour le temps où il parut. Si je ne me trompe, elle est actuellement épuisée. Il est à souhaiter qu'elle soit réimprimée. On pourrait, à cette occasion, y introduire quelques améliorations que comporte l'état actuel de nos études. Le fragment que je vais faire connaître prendra une petite place dans la nouvelle introduction, mais n'apportera aucun changement notable au texte de l'édition. Il mérite surtout d'être signalé, parce qu'il présente une particularité qui ne s'observe en aucune des cinq copies qu'on possède de ce poème[1]. On le verra plus loin.

Ce fragment est un feuillet de parchemin, ayant à peu près le format d'un petit in-4° (228 mm. sur 177), qui fait partie d'un recueil récemment constitué par la réunion de fragments très divers, et conservé à la Bibliothèque de l'Université de Cambridge sous le n° *Additional 4166* [2]. L'écriture est environ

1. La description de ces manuscrits, dans l'édition de Mall, est fort exacte. Toutefois il n'est pas vrai que le ms. de Lincoln soit du même temps que le ms. Cottonien. J'ai examiné le ms. de Lincoln, il y a peu d'années, et mon impression est qu'il n'est pas antérieur au milieu ou même à la fin du XIIIe siècle, tandis que le Cottonien est certainement de la seconde moitié du XIIe.

2. Ce recueil a été légué, en 1894, à la Bibliothèque de l'Université par Samuel Sandars, de Trinity College. Il avait appartenu antérieurement à un bibliophile dont l'*ex-libris* est collé sur le plat intérieur du volume : BATEMAN, *of Middleton Hall* (by *Youlgrave*) *in the County of Derby*. La vente Bateman eut lieu en 1893 (25 mai et jours suivants, chez Sotheby).

de la fin du XIIe siècle ou tout à fait du commencement du XIIIe siècle. Le second vers de chaque paire est entré un peu plus à droite que le premier. C'est une disposition qui est fréquente dans les manuscrits en vers accouplés faits en Normandie et en Angleterre, jusque vers le milieu du XIIIe siècle [1].

La particularité de ce fragment c'est que le texte du poème est accompagné de gloses latines qui n'existent dans aucune des autres copies : sur le côté gauche au recto est placé le français, et à droite le latin ; c'est l'inverse au verso. La question qui se présente tout d'abord est de savoir si ces gloses ou explications en latin sont l'œuvre de Philippe, ou si elles sont extraites de quelque comput antérieur. En ce dernier cas nous aurions ici la source du poème français. Je tiens pour la première hypothèse. D'abord, on sait que Philippe a fait entrer certaines gloses latines dans son Bestiaire [2]. Ensuite j'ai parcouru les traités latins de comput qui ont été le plus en vogue, et je n'y ai rencontré aucune des gloses latines du fragment de Cambridge. A vrai dire, j'incline à croire que le comput français est assez original. Sans doute Philippe s'est inspiré des traités latins, mais je ne crois pas qu'il ait traduit ou imité de près aucun de ces écrits, du moins aucun des plus connus, ceux de Bède, de Helperic et de Gerland [3]. Je remarquerai en passant qu'il pourrait être utile de rapprocher le comput français des computs latins, ce que je n'ai pu faire que d'une façon sommaire. A vrai dire, la préface de Mall est très satisfaisante en ce qui concerne la langue de Philippe de Thaon et l'établissement du texte, mais, quant aux sources du comput, il n'y a à peu près rien. Voici les auteurs latins mentionnés et utilisés par Philippe :

---

1. Je cite des exemples de cette disposition dans le vieux ms. d'Orléans qui contient les anciens miracles en vers de la Vierge ; voir ma Notice (1893), p. 10 (*Notices et extraits*, XXXIV, 2e partie, p. 36). Voir aussi mon édition de *L'Histoire de Guillaume de Maréchal*, III, p. CXXXIV.

2. C'est ce qui est établi par M. Walberg, p. XCVII et suiv. de son édition.

3. Il y a des éditions de Bède et de Helperic, mais, pour Gerland, j'ai dû avoir recours à un manuscrit.

Saint Augustin, vv. 241, 616, 2777.
Bède, vv. 2079, 2360, 2495, 2639.
Cingius (*Gingius*, dans un des mss.), vv. 744.
Dionisie, v. 210.
Gerlant, vv. 211, 484, 2079, 2360, 2495, 3109, 3119, 3208, 3326, 3341.
Helperis, vv. 1249, 1366, 1400, 1409, 1463, 2361, 2497.
Macrobies, v. 2719.
Nebrot, v. 2362.
Ovide, vv. 394, 2804.
Pitagoras, v. 2687.
Plinius, vv. 2699-2717, 2761.
Turkils, vv. 2080, 2361, 2498, 3208.

Assurément Philippe de Thaon n'a pas vu tous les auteurs qu'il nomme : plusieurs ne sont cités que de seconde main, et certains (*Cingius Nebrot, Turkils*) sont peut-être inconnus. Mais d'où viennent ces noms ? Il sera aussi utile de vérifier les passages que Philipe a cités d'après saint Augustin, Bède, Denis le petit, Gerland, Helperic, tous auteurs connus, et de voir s'ils ont été utilisés de première main. En somme, il reste encore quelques recherches à faire sur le comput de Philippe de Thaon.

Quant la lune en sun curs
Nen at mais quatre jurs (3444)
Puis les nones de mai;
D'iceo guarniet vus ai. (3446)

Del advent del noel,
De la grant feste anvel.
Or veiez par raisun (3447)
Quel reule nus donum,
Ki bien vuldrat guardier

Quicumque adventum Domini apte celebrare desiderat, videat ne ante v^to K. decembris nec post iij nonas ejusdem mensis transeat, sed infra hos septem sive in ipsis diebus

---

2 Cette leçon, qui est acceptable, n'est exactement conforme à celle d'aucun des autres mss.

5-6 Ces deux vers ne se trouvent que dans *C* (où il y a *Des avenz*). Mall ne les admet pas dans son texte, et les considère comme une sorte de titre de chapitre.

L'advent celebrer.
Saciez, que bien l'entendes,
Devant les cinc kalendes (3452)
De decembre em vertét
Ne deit estre guardét,
Ne en apruef les treis
Nones de cel meis, (3456)
Mais en trente dous vendrat
Tus tens, ja ne faldrat,
U iluc em vertét
Que ai determinét, (3460)
Se dreit iluc ateinne
Li jurs del diemeine.
E saciez pur vertét (3461)
Si cum est espruvét
Les reules qu'ai dunées
Sunt de sains confermées,
Et ki sis guarderat (3465)
Mult bien l'en avendrat,
Ne ja n'i ert cosét
Ne en senét blasmét. (3468)

ubicumque dominica venerit ibidem adventum celebret.

Nemini autem catholico licet dubitare quin regule superius date a multis patribus sint confirmate, nec non dico illis qui supradictas regulas servare voluerint per me agere et episcoporum suorum decanorum et omnium singulorum blasphemias quantum ad supradictas pertinet a se ipsis removere, et hoc est quod dicit.

Et or demustrum
Quel clef seit par raisun,
Ker icest est maistrie
Nel lairrai nel vus die ; (3472)
Et hom ki deit valeir
Icest deit bien saveir.
Se dis e nuef pernez
Et a set les justez (3476)
Vint e sis i avrez :

Eruditis et sapientibus hec scientia attinet, illis non qui ulterius progressi sunt. Omnis igitur qui se vult prestare ceteris animalibus hujus artis memoriam petere debet, illam petitam firmiter trahere in memoria. Unde et numeros clavos (*sic*) terminorum dictos hoc modo formabis : Decem et novem junge ad .vij. ; erunt .xxvj.

---

10 Suppl. *e* avant *celebrer*.
11 Mall : *S. e. b.* Mais le ms. *A* est déchiré à cet endroit.
16 Mall : *de cel sul m.*, d'après *L* ; *C* a autre chose, et dans *A* il ne reste plus que les deux premiers mots du vers.
17 Lire *entre dous*.
21-2 Ces deux vers manquent dans tous les mss.
24 Ici et ailleurs (vv. 33, 48, 54, etc.) *est* est figuré ainsi : ÷.
31 Corr. *or[e]*.
32 *Quel*, corr. *Que*.
34 *Nel*, comme dans *A*, mais il faut *ne*.

C'est la clef que tendrez
Enz sel premerain sanz
D'icez dis e nuef anz, (3480)
Dunt jo la sus parlai
Quant des termes traitai (vº)
De cest numbre em vertat
Ki quinze en sustrairat (3484)
Quinze en i remaindrat
Ceo est la clef que tendrat
En altre an en vertét
Si cum est espruvét. (3488)
Se a quinze ajustez
Dis e nuef si avrez
Trente quatre enz en l'an
Ceo est la clef del tierz an
Ensement d'an en an (3493)
Le ferez cescun an :
Unze en devez sustraire
E dis e nuef atraire. (3496)
Que te irei cuntant ?
Se tis numbres creist tant
Que il vienget a quarante,
Trente hostez de quarante
E ceo que i remaindrat
La clef demusterat
Del an ki est a venir,
Ja n'i purras faillir. (3504)
Or veiez par raisun

Hic numerus est clavis in primo anno .xix. cicli[1]. Anno vero secundo de numero clavis preterite .xj. Subtrahe quod remanet, secundi anni clavis est, id est .xv. Item, ad .xv. adice .xix., fiunt .xxxiiij., tercii clavis est. Similiter per totum ciclum facies, .xj. videlicet subtrahes, et per .xix. adaugens, et annuas terminorum claves recipies. Hinc tamen duplicatio cum ultra .xl. excreverit, triginta recide et remanentes pro clavi tene.

---

41 Corr. *Enz el.*

46 Corr. *Qui unze.*

48 Il faut prononcer *Ceo 'st*; de même v. 54.

49 Corr. *En* [*l'*].

53 Dans les autres mss., *en cel 'an.*

55 Le ms. portait originairement *ensenement*; les lettres *ne* ont été grattées, mais cependant ont reparu partiellement dans la photographie.

59 Mieux *ireie* dans les autres mss.

66 Après ce vers, Mall indique, d'après le ms. *A*, un nouveau chapitre (*De ordinatione clavium terminorum*). Dans les mss. *CL* la division est après le v. 3510, comme dans notre fragment.

1. C.-à-d. *decemnovalis cicli.*

W. Wilhelmus Browne hunc librum iure possidet teste ffrancisco Browne

Sed tamen oleam non myrtu quero

Fra'momentus praemmentus

Quant des termes traitai
De cest numbre emuertai
Ki quinze en sustrairat
Quinze en i remaindrat
Ceo est la clef que tendrat
En altre an emuertet
Si cum est espruuet
Se a quinze aiustez
Dis e nuef si auiez
Trente quatre enz en l'an
Ceo est la clef del tierz an
Ensement d'an en an
Le ferez cescun an
Unze en deuez sustraire
E dis e nuef attraire
Quete i ert cuntant
Se tis numbres creist tant
Que il uienget a quarante
Trente hostez de quarante
E ceo que i remaindrat
La clef demusterat
Del an ki est auenir
Ja ni purras faillir
Ore ueiez par raisun
Cum nus les aluum
La clef sacie itant
D'alla en doant
E sset ides par uer
De ienuier deit sechier
E la clef deit sechier
E de quaresme par uer
Custens es cinc kalendes
De feuuer bien l'entendes
1 La clef de pasque tret
Enz en marz icel meis
Le cinc ides serat
Custens ia ne faldrat
1 La clef de rouueisuns
Sacie la par raisuns
E l disesez kalendes
De mai bien l'entendes
De pentecoste aiuet

Clauis ū septuagesimal'. vii. id' ianuarii collocat'. 7 h ē q̄d dicit.

Quadragesimal'. v. kł februarii.

Paschal' clauis. v. id' martii p' festū sci patris nri benedicti. p. xiiii. dinoscet sistere lunā. Illuc fac sacre metā semp' t paschę.

Rogationū clauis ē. xvii. kł mai.

Pentecostencial' clauis ē. iii. kł iuni.

Cum nus les aluum :
La clef, saciez itant,
D'Alleluia encloant (3108)
Es set ides par veir
De jenvier deit setheir.

Clavis vero septuagesimalis vij° idus Januarii collocatur, et hoc est quod dicit.

Et la clef deit setheir
De quaresme par veir (3512)
Tustens es cinc kalendes
De fevrier, bien l'entendes.

Quadragesimalis .v. kl. februarii.

La clef de pasquerez
Enz en marz icel meis (3516)
Es cinc ides serat
Tustens, ja ne faldrat.

Paschalis clavis .v. idus martii post festum sancti patris nostri Benedicti. Post .xiiij. dinosces sistere lunam. Illic fac sacre metam semper tibi pasche [1].

La clef de ruveisuns,
Saciez le par raisuns, (3520)
El dis e set kalendes
De mai, en bien l'entendes.

Rogationum clavis est xvii kl. mai.

De Pentecoste avrez.

Pentecostentialis clavis est iij kl. mai.

P. Meyer.

LE DIT DU BOUDIN

La pièce imprimée ci-après est tirée du ms. 792 (ancien L, f. in-fol. 13) de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, composé originairement dans la seconde moitié du XIIIe siècle, mais qui a reçu, à différentes époques du XIVe siècle et au commencement du XVe siècle, un assez grand nombre d'additions. J'en ai donné une description détaillée dans la *Romania*, XXIII, 497. Depuis, quelques pièces, d'une certaine valeur historique, ont été

---

70 *Alleluia* en abrégé ; il faut entendre la forme française *alleluie*.

72 *A* donne aussi *setheir*, *C sedeir* ; Mall a préféré *seeir*.

81 De même *de* dans *AL*, mais *des* dans *C*.

82 *le* manque dans *CL* ; Mall complète le vers en ajoutant [ço] au commencement, d'après *A*.

1. Ce sont deux hexamètres.

publiées d'après le même manuscrit[1]. La composition rimée que je tire aujourd'hui du même livre n'est guère recommandable : elle est grossière dans les idées comme dans l'expression. Aussi aurais-je laissé inédite la copie que j'en ai faite il y a plusieurs années, s'il n'y avait, dans la façon de présenter les idées, certaines particularités intéressantes.

Ce dit nous apprend, en forme burlesque, comment on faisait les boudins. C'est un mets qui était fort apprécié, pendant le moyen âge comme maintenant, mais plutôt dans les classes inférieures que dans les familles riches. Je ne crois pas qu'il en soit question dans les vieux livres de cuisine. Taillevent n'en dit rien. On peut croire que le boudin n'était pas toujours fait très proprement : c'est ce que fait comprendre, avec une évidente exagération, l'auteur de notre dit. Ici les ingrédients utilisés sont tout à fait répugnants, ce qui faisait rire les lecteurs, ou plutôt les auditeurs. Ce qui nous intéresse c'est plutôt la forme sous laquelle les qualités du boudin sont présentées. Il y a là certaines particularités littéraires qui est curieuses. Selon notre dit, les propriétés du boudin s'expriment par trois *F*, trois *P* et trois *S*. Les trois *f* sont le fil qui attache le boudin, le fiel et le foie (pourquoi ces deux éléments ?) et le « fien »[2] ; les *p* sont la peau, le poil et la « porrette » (sorte de poireau) ; les *s* sont le saindoux, le sel et le sang. Il n'y a là, certainement, rien de bien spirituel ; mais il est à propos de rapprocher ici une sorte de dit en prose sur les propriétés du vin, dont on a deux rédactions que j'ai imprimées jadis dans la *Romania* (XI, 573). Ces propriétés sont marquées par vingt lettres : trois *B*, trois *C*, trois *N*, trois *S* et huit *F* : le vin est *bon*, *bel*, *blanc* (*B*), *court*, *cresp*, *cler* (*C*), etc. Il est probable qu'on trouverait ailleurs d'autres petites pièces du même genre, dont l'objet est d'exprimer par des allitérations certaines propriétés.

L'auteur de notre dit s'est sagement abstenu de faire connaître son nom. Nous supposons que c'était un étudiant de l'Université de Paris. On verra qu'il connaissait très bien

1. Par ex. le poème relatif au Grand Schisme (*Rom.*, XXIV, 197), et « la Patenostre de Lombardie » (*Bibl. de l'École des chartes*, LVII, 327).

2. Ce n'est pas tout à fait le fumier.

les écoles de la montagne Sainte-Geneviève. Il est probable qu'il écrivait vers la fin du XIVe siècle. La copie, qui n'est guère plus récente, est bien incorrecte. Le poème paraît incomplet.

Cy comence le dit du boudin (f. 4 v°).

A Paris, l'université,
Les maistres de divinité,
De decrès [et] d'astronomie,
Des arz et de philosofie,
De natures et de logique,
De sururgie et de fisicque,
D'arismeticque et de musique,
.....
De compost, de geometrie,
De nigromance, d'arquimie,
D'argorisme, d'esperimens,
De chermes, de conjuremens,
De onglemens, de sorceries,
De ainsi souveraines clergies,
Chancellers, examinateurs,
Recteurs, regens et auditeurs,
Religïeus et seculiers,
Pre[e]che[e]urs et cordeliers,
Abbés, moines et matelins,
Barrés, croisés et augustins,
Freres du Val des Escouliers,
Faulx templiers et hospitaliers,
Ceulz du Montrouge et de Char-
[treuse,

Rubrique. La partie supérieure a été coupée par le couteau du relieur.

8 Je suppose qu'il manque ici un vers, ayant peine à admettre que l'auteur ait écrit trois vers consécutifs sur la même rime, mais d'autre part je ne sais s'il est permis de supposer qu'il en a écrit quatre. On pourrait alors ou supprimer le vers 7 ou admettre une lacune, entre 6 et 7, de trois vers, deux ayant une rime autre que *-ique*, et le troisième en *-ique*.

13 *onglemens* est probablement pour *ongnemens*, ou *oignemens*.

14 *De ainsi* (ou mieux *D'ainsi*) semble corrompu.

19 On sait que les *Matelins* ou *Mathurins*, originairement Trinitaires, avaient à Paris un couvent dédié à saint Mathurin, d'où le nom sous lequel ils étaient habituellement connus. Voir P. Deslandres, *L'ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs*, I (1903), 14; Lebeuf, II, 915, éd. Bournon, I, 155. Lebeuf s'est trompé sur l'origine du nom de « Trinitaires », cf. Bournon, *Rectific. et addit.*, p. 76. — Godefroy, sous *matelin*, cite cet exemple : « aux *matelins* de Paris » (1379, Arch. nat.), qu'il n'a pas compris.

20 *Barrés*, ou frères barrés, les carmes; voir Du Cange, BARRATI. Ils avaient à Paris un établissement sur le territoire de l'église Saint-Étienne-du-Mont; voir Lebeuf, I, 407, éd. Bournon, I, 254.

21 Les frères du Val des Écoliers étaient des chanoines réguliers; voir Lebeuf, I, 549, éd. Bournon, I, 340. Ils avaient à Paris des écoles depuis 1253 (Ch. Thurot, *De l'organisation de l'enseignement dans l'université de Paris*, p. 115).

23 Probablement les ermites de Montrouge d'après la règle de saint Benoît, Lebeuf, IX, 443, éd. Bournon, III, 588.

Et toute ordre religïeusse,
Les Bons Enfans, nonains, beguines,
Les cordeliers de Lorsines
Et les reclus et les hermites,
Relligïons grans et petittes,
Chanoines, prestres et diacres,
Grans deans et arcidiacres,
Chapelains, clers de cuer, vicaires,
Officïaulz, juges, notaires,
Advocas et sires de loy,
Les maistres de la court le roy,
Corrigeurs, souffleurs [et] bedeaus
Oullers de champs et de bourdeaus,
Gouliardois, ribaus, pallars
Et reppentans et papelars,
Et ceulx qui forgent les deniers,
Toutes guises de monnoiers,
Et toutes gens qui entremetre
Se scevent a Paris de lettre,
Prenent par droit et par nature,
Par raison et par escripture,
Que boudins sont le melleur mès
Qui onques furent et seront jamais,
Netz et courtois, car ilz sont tous
Liés de cordes aus deux boutze,
En cuir boulu si a destroit
Que ordure n'i entreroit,
Qui ne lez voldroit depecier (*col.* 2)
A force, a fer ou [a] acier;
Mais un moustier ront l'en a force,
Voir un chastel ou tout le porche;
Mais nous trouvont tout le contraire,
Car, selonc la vielle gramaire,
Nuef lettres sont qui font savoir
Quel[s] chose[s] il y doit avoir :
Trois *fff*, trois *ppp* [et] trois *sss*
En le *abc* toutes expresses.
La premiere *f* senefie
« Fil », de quoy la vielle lez lie;
La seconde *f*, ce me semble,
C'est « fiel » et « foye » tout ensemble;
Par la tierce *f* est signifïé
Le « fiens » qui dedans est lïé.
Le premier *p* c[e] est la « pel »
De quoy la merde avoit chappel;
Le second *p* monstre et contient
Le « poil » qui de la beste vient;
Le tiers *p* dist, que l'on y mette,
Pour plus puïr de la pourette.
Les trois *sss* sont « saïn » blanc,

---

25 Est-ce le collège des Bons Enfants, près de la rue Saint-Honoré, fondé en 1209, ou celui de Saint-Victor qui est en tout cas antérieur à 1247 ? Sur le premier, voir Lebeuf, I, 89, éd. Bournon, I, 56, et le volume de rectifications, p. 26. Pour le second, Lebeuf, I, 560, éd. Bournon, I, 346, et le volume de rectifications, p. 394.

26 « Les cordelières situées au bout de la rue de Lourcine : elles ont été établies là dès la fin du XIIIe siècle. » Lebeuf, I, 414; éd. Bournon, I, 260, et le volume de rectifications, p. 228.

35 *corrigeurs* sont les titres de divers religieux; voir Du Cange, CORRECTORES; Trévoux, CORRECTEURS. — Souffleurs de cuisine ? ou d'orgues ?

36 *oullers*, plus correctement *houliers*, Godefroy, HOLIER.

46 Corr. *Qui onc... mais*.

72 La *pourette* est probablement une sorte d'oignon, en tout cas une

« Sel » de Poitou et rouge « sanc ».
Je ne dy pas que l'en ne truisse
Autre chose qui bien n'i puisse,
Mais toutes voyes, coment qu'il [haut,
Quant plus y a merde et mains [vault;
Ne je ne say chose si nette
Ne si bonne que l'en y mette,
Ce m'est advis, que l'en ne perde,
Puis qu'elle est boutée en la [merde.
Ces tripieres, quant il les font,
Ont teste et cul tout en un mont :
Les unes sont a estoupons,
Et lez autres a croupetons,
Et si se lievent souvent
Pour les[s]ier courre entour le [vent,
Merde dehors, merde dedans ;
Ne ne s'en brise pas les dens,
Ne ne depiece ses couteauls
S'il n'y a trop dures peaulz,
Mais quant le cuir en est crevé,
Si en est un grand buhan levé
De la fumée qui en sault
Et fiens qui put quant il est chaut...

P. MEYER.

UNA POESIA PROVENZALE INFRANCESATA

Fra i testi provenzali infrancesati prende posto, com' è noto ai cultori dell' antica lirica occitanica, il n° 465, 167 del *Grundriss* del Bartsch. È una poesia, che è giunta a noi anonima nel ms. X[1], dal quale è stata pubblicata dall' Appel, *Prov. Ined. aus Pariser Handschr.*, p. 327.

Ora, il ms. *a* (copia del canzoniere di Bernart Amoros) ci dà il testo genuino provenzale del componimento e ci fa inoltre conoscere il nome dell' autore : Albertet de Sisteron. Gioverà

---

plante ayant une forte odeur. Dans les patois ce mot a des sens différents selon les pays; voy. Godefroy, PORETTE. En Normandie, c'est le poireau (Joret, *Flore populaire de la Normandie*, p. 191).

74 Le sel de Brouage ; voy. le *Débat des hérauts d'armes* (Soc. des anc. textes français, 1877), § 74 et la note, p. 171.

77 *voyes*, corr. *fois*.

91 Vers trop court, mais on ne sait comment le restituer, la suite étant obscure et probablement corrompue.

100 Ce vers forme la fin du fol. 4 ; le feuillet suivant, qui contient la fin, est coupé.

1. È il ms. Pb[12] della « *Bibliographie* » di G. Raynaud. Ora questo ms. è stato edito, in riproduzione fototipica, dalla *Société des anciens textes français*, Paris, 1892.

riprodurre, l'una di fronte all' altra, le due lezioni, avvertendo che l'originaria redazione provenzale ha una strofe di più.

ALBERTET DE CESTAIRO.
(Ms. *a*, 441).

I. Mos coratges s'es cambiatz,
qu'eu non am tant [qant solia,]
ni no mi platz amistatz
de nuill' autra q'el mon sia
s'atrestan noil plai la mia,
eu volria,
s'esser pogues, q'en totz los finz amanz
en fos aissi camiatz cor e talanz.

II. Domna, si vos m'amavatz,
voluntiers vos amaria ;
e si m'amor no vos plaz,
non crezatz q'eu me·n aucia ;
e pero, s'a vos plazia,
be·m plairia
qe la ricors ni l'orgoils ni·l bobanz
qi es en vos, no fos vas mi tan granz.

III. Fis amics enamoratz
sui vas vos, qe q'eu me dia.
e [ja] d'al re no·m crezatz,
con plus vos o iuraria ;
s'ieu iratz per fellonia
dic follia
ni m' esforza orgoilz ni mals talanz,
bella domna, sivals no·m sia danz.

IV. Qui ama e non es amatz
enianz es e tricharia ;
aqel enian esperatz
maintas vetz per gran follia.
Be·m platz d'amic e d'amia
qan se tria
e s'acordon ambdui ab un semblan
l'us vas l'autre fai [totz] sos comanz.

V. Q'eu m'era desesperatz
qan mi covenc qe faria
alqes de ma[s] voluntatz

(Ms. X, 91 ; Appel, *op. cit.*, p. 327.)

I. Mos corages m'es chaniaz,
car mains aim que ne solie,
ne ia no·m plaist l'amistaz
de negune q'el mun sie,
s'altresi non plaiz la mie ;
si voldrie,
s'estre poguez, c'a toz altres amanz
fous altresi chaniaz cor et talanz.

II. Donne, se vos m'amiaz,
volenters vos amerie ;
se m'amistatz non vos plaz,
non credaz gins q'eu m'ocie ;
non porcant, se vos plaisie,
mei plairie
por voz valors, k'orguelz et li bobanz
qui es en vos, non fous vers mei si [granz.

III. Fins amis enamoraz
sui de vos, coi que ie die,
ne ia d'autre non credaz,
qan mais vos en iurerie ;
mais iriez per ialoisie
dic faunie,
can sui chariaz d'ire et de mals talanz,
bella donne, si·us plaiz, non me seit [danz.

IV.

(Manca.)

V. Toz iere desesperaz,
cant el me dist qe feria
alqes de mes volenta

tan q'eu no la·n blasmaria ;
ai deus, qal[s] merce[s] seria
si o fazia !
Be m'agra estort tostemps dels greus [afanz
qe m'aura fag suffrir mais de dos anz.

[Varianti. I, 1 *Motz*. 2 *queu non an tant ni qant*. 4 *qe non sia*. 6 *eu* con *u* cancellato dal revisore del ms. — II, 1 *-tz* di *amauatz* agg. dal correttore del ms. — III, 4 *uiraria*. — IV, 3 *enianz*, 4 *maintz uetz*. — V, 2 *qeu*, con l'*u* aggiunto dal correttore del ms.]

si que ia ne men plaindrie ;
ai dex, kals merces serie,
se·l faisie !
c'ostat m' areit d'ire et de mals talanz,
ou ai estat por li mais de .II. anz.

[Varianti. Tutta la prima strofe è accompagnata di note. III, 1 *Fin*. 7 *maltalant*. 8 *si plaiz*. — V, 7 *maltalant*. Nella str. II, 1 l'Appel corregge *amiaz* in *amavaz* ; restituisce, cioè, la forma provenzale. Vedremo che *amiaz* ha sue particolari ragioni, per essere conservato in questo testo.]

La lezione infrancesata del componimento è tutt' altro che inutile per la costituzione del testo, ma è in più punti inferiore, come è facile pensare, all' originale occitanico. Nella str. I, 2 il ms. *a* ha conservato una lezione falsa (*tant ni qant*), che si lascia correggere dalla redazione francese. Così, in I, 4 la sostituzione di *q' el mon* a *qe non* è un ottimo emendamento suggerito dalla medesima fonte. Per contro, la lezione di II, 7-8 e V, 7-8 è migliore nel testo provenzale, come in qualche altro caso. È certo che *afanz* V, 7 va sostituito a *talanz*, che è un vocabolo il quale ègià in rima in III, 7. Curioso è *semblan* IV, 7, che rima con *-anz*. Tra i francesismi, introdotti nel testo, noto i seguenti : l'*-a* è stata surrogata da *-e* (*solie* I, 2 ; *amerie* II, 2 ; *donne* III, 8, ecc. ecc.) e si è conservata soltanto in *bella donne* III, 8. Vedansi altri casi di *-a* conservato in simile congiuntura nello stesso ms. 20050 (Pb[12] di Raynaud e X di Bartsch) in Gauchat, *Romania*, XXII, 384[1]. Abbiamo in I, 4 la forma *mun* e sono vere e proprie espressioni e forme francesi : *coi que ie die* III, 2 ; *plaist* I, 3. Notevole anche *gins* per *ges* II, 4. Sono, poi, effetti di incroci francesi e provenzali : *amiaz* II, 1 e *faizie* V, 6[2]. Abbiamo due volte *fous* I, 8 e II, 8. Da notarsi anche *chaniaz* I, 1 e *areit* V, 7.

1. Aggiungi : *bona c mencance* e *bona fins* nella c. 81[r] del ms. Altri esempi non mancano.

2. *Romania*, XXII, 385.

Non è questo il solo testo di Albertet che si rinvenga in manoscritti francesi. La stessa sorte hanno avuta due altri suoi componimenti. Di uno (*En mon cor ai un' aital encubida*), conservato nel ms. della Naz. di Parigi, fr. 844, c. 203[a], si conosceva già il nome dell' autore, mentre di un altro (*Ha! me non fai chantar*, Appel, *Op. cit.*, p. 325) nulla si sapeva e nulla era lecito congetturare. In base al ms. *a* (c. 436) è permesso affermare che anch' esso appartiene ad Albertet.

Di fronte a questi ed altrettali testi passati dal Sud al Nord della Francia, una questione si solleva di grande importanza agli occhi dell' erudito : quella, cioè, concernente l'influsso che la poesia occitanica ha esercitato sulla lirica aulica francese. Dopo le sagaci ricerche di P. Meyer[1] e di A. Jeanroy[2], gli studiosi sono d'accordo nell' ammettere che la poesia amorosa di Francia si sia modellata su quella di Provenza e che i più antichi esemplari di codesta imitazione siano andati perduti e irrimediabilmente perduti. Il principio dell' influsso occitanico si può anzi fissare al tempo di Aliénor di Poitiers, regina di Francia (1137-1152); ma esso non si lascia scorgere (in causa del naufragio di buona parte della lirica francese) che nei prodotti lirici a noi pervenuti, a cominciare, all' incirca, dalla metà del sec. XII. Non è da credersi che i componimenti provenzali infrancesati servano a meglio precisare codesto primitivo influsso. No; essi valgono piuttosto a mostrarci che la lirica occitanica trovò ognora uno sbocco al Nord della Francia, anche quando la poesia meridionale e settentrionale aveva raggiunto il suo pieno sviluppo. A parer mio, molti (anzi la maggior parte) di questi testi provenzali volavano al Nord sull' ali della musica[3], la quale (aggiun-

---

1. *Romania*, XIX, 1 sgg.

2. Nella tesi latina *De nostratibus medii aevi poetis*, Paris, 1889. Vedasi anche : Gauchat, *Rom.*, XXII, 364.

3. La musica, com' è naturale, non deve essere stata il solo tramite. Altri ha già osservato che alla diffusione in Francia delle liriche occitaniche poterono contribuire gli stessi autori, con i loro viaggi, e sopra tutto contribuirono le crociate, le quali misero in relazione trovatori e troveri. Un bell' esempio di ciò che un testo poteva divenire in Oriente è fornito forse dalle guardie del ms. ambrosiano D 55 sup. (sec. XIII) contenente il *Roman de Troie* e scritto, a parer mio, in Oriente, con ogni probabilità. (Vi si trova,

gerò tra parentesi) poteva passare facilmente da una strofe occitanica ad un' altra francese [1]. Tra essi, se non mi inganno, dovremo collocare i tre componimenti di Albertet de Sisteron.

Giulio Bertoni.

MODÈLES PROFANES DE CHANSONS PIEUSES

Sur les soixante-cinq chansons pieuses récemment publiées par M. Jærnstrœm [2], il en est une quinzaine dont les modèles profanes étaient déjà connus. M. J. est arrivé à retrouver le modèle, plus ou moins probable, de vingt ou vingt-cinq autres. Je suis en état de compléter sur quelques points ses érudites recherches.

La pièce XVIII (Raynaud, 804) est certainement imitée d'une chanson anonyme (R. 879), que Tarbé a cru devoir, je ne sais pourquoi, imprimer parmi les œuvres de Thibaut de Champagne [3]. Le « compas », rare et compliqué, est identique, de même que les rimes des deux premiers couplets. Cette chanson profane a dû jouir d'un certain succès : le premier couplet en est cité dans le *Conte du cheval de fust* [4], et elle a servi de type à une autre chanson pieuse, qui en reproduit non seulement les rimes, mais les deux premiers vers [5].

Le n° XX (R. 664) a la même structure qu'une chanson à

---

in fine, un atto di divisione fra Veneziani e Francesi, a tempo di Marino Zeno podestà di Costantinopoli.) Ora, nelle guardie di questo ms. si legge un testo che incomincia : *Un gai descors trame leu* (sic) *cui desir de mun cors et man treit... car sum gent cors non ueit*, ecc. Non v' è nome d'autore ; ma è facile riconoscere questo componimento : è un discordo di Pons de Capduoill (poeta che fu in Terra santa) e porta nell' ediz. di Max von Napolski il n° XXVII (p. 91).

1. Citerò, per dare un esempio, il caso presentato da una lirica di Perrin d'Angicourt e precisamente dal n° 26 dell' ediz. Steffens (Halle, 1905). Cfr. Jeanroy, *Romania*, XXXV, 129. In questa poesia di Perrin, abbiamo il ritmo (e certo anche la musica) di un componimento di P. Raimon.

2. Voy. plus loin, aux comptes rendus, p. 124.

3. P. 33.

4. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, X, 464.

5. Raynaud, 800. Impr. *Archiv*, LXXXVIII, 324.

refrain, tout à fait dans la manière de Colin Muset (R. 144)[1]; il y a identité, non pas entre toutes les rimes, mais entre celles du refrain et du petit vers qui rattache celui-ci au couplet. Peut-être cette forme, très simple et d'allure populaire, était-elle empruntée à une chanson antérieure, qui paraît perdue.

N° XXI (R. 426); la forme est des plus fréquentes : M. J. la retrouve dans sept autres pièces; je l'ai rencontrée dans six autres encore, 864, 1035, 1037 (ces deux pièces sont probablement imitées l'une de l'autre), 1466, 1684, 1755. Il serait bien étonnant que l'une de ces pièces ne fût pas le modèle de la chanson pieuse.

N° XXII (R. 648). Aux douze exemples de cette forme que cite M. J. je puis en ajouter dix (276, 311, 314, 316, 579, 953, 1403, 1475, 1610, 1927). Le même « compas », avec alternance de rimes masculines et féminines, est fréquent aussi, et je puis signaler dans cette catégorie un cas d'imitation : un serventois anonyme, sorte de lamentation sur la perversité du temps (R. 720), est imité d'une chanson de Jean Erart (R. 644)[2], dont il reproduit les rimes.

N° LIV (R. 713). M. J. note que cette chanson (de Richart de Fournival) reproduit la forme d'un jeu-parti entre Thibaut de Champagne et Philippe de Nanteuil; mais ce jeu-parti lui-même est imité d'une chanson de Moniot d'Arras (R. 739), dont il reproduit les rimes.

La forme du n° LVII (R. 654) est des plus fréquentes : toutefois l'identité parfaite des rimes permet de croire que la chanson pieuse est imitée directement d'une chanson d'Audefroi le Bâtard (R. 688)[3].

N° LXIV (R. 353). Il n'est pas étonnant que M. J. n'ait pas retrouvé le modèle de cette pièce, qui est une chanson inédite (et anonyme); quoiqu'il n'y ait identité de rime qu'entre

---

1. D'après M. Raynaud, elle serait imprimée dans la *Chrestomathie* de Bartsch, où je ne la trouve pas; en revanche, des fragments en ont été publiés dans l'*Histoire littéraire*, XXIII, 829.

2. Publié par L. Brandin dans *Zeitschr. f. fr. Sprache und Literatur*, XXII[1], 235.

3. Publiée par Du Méril, *Mélanges archéologiques*, p. 331, et Brakelmann, *Les plus anciens chansonniers* (Marburg, 1896), p. 95.

les vers par où commencent les deux pièces, je n'hésite pas à considérer l'imitation comme probable, tellement cette structure est compliquée et rare. Voici (d'après Pb[17], fol. 212) le premier couplet de la chanson dont je parle (R. 724) [1] :

Amors qui sorprent
Quanqu'a li se prent
M'a sorpris ;
En peu d'eure esprent ;
Son espernement [2]
M'a espris ;
S'ensi l'eüst prise
Et en ses las mise,
Cele qui m'a pris,
Tout a ma devise
Fust en mon servise,
S'il li pleüst
Que ele eüst
D'amors tout le pris.

A. JEANROY.

SUR UN VERS DE LA *FOLIE TRISTAN* DE BERNE

Le vers 184 de la *Folie Tristan* du manuscrit de Berne est le suivant [3] :

Je ai sailli et lanciez jons,

M. Bédier propose en note : « *Je ai taillié* ? Le fou ferait ici allusion aux menus branchages que Tristan taillait et lançait au ruisseau pour appeler Iseut au rendez-vous du verger. »

Il me semble que nous ferions mieux de garder la leçon du manuscrit. L'allusion se rapporterait assez bien à un épisode qui se trouve dans la version d'Eilhart à la suite du deuxième rendez-vous de la Blanche-Lande : Tristan, déguisé en pénitent, se risque à prendre part à des jeux chevaleresques, parce

1. L'autre ms. (Pb [6], 143) ne présente que des variantes graphiques sans aucune importance.

2. Godefroy, qui a cité ce passage (s. v. ESPRENEMENT) d'après la copie de l'Arsenal, ne donne qu'un autre exemple de ce mot.

3. Édition J. Bédier (Société des anciens textes français, 1907), p. 92.

qu'il en a été conjuré au nom de sa dame. Il fait un saut et lance un trait à l'émerveillement de tous[1].

Thomas raconte le même épisode avec de légères modifications[2]. Chez lui les traits sont précisés[3]. Il s'agit de lancer des *roseals*, des *gavelos*, et des *espiez* :

« E puis firent un sauz waleis
E uns qu'apelent waveleis,
E puis si porterent cembeals
E si lancerent od roseals,
Od gavelos e od espiez. »

Nous ne devons pas nous étonner que la *Folie* parle de *jons* tandis que dans le roman il est question de *roseals*. On confondait partout les deux termes[4].

Il est encore fait mention de ce jeu dans le *Tristan* de Thomas parmi les divertissements du mariage de Tristan et d'Isolt aux blanches mains[5] :

« Pois vont cum a feste mangier,
E en après esbanier
As quintaines e as cembels,
As gavelocs e as rosels,
As palastres, as eschermies,
A gieus de plusurs aaties
Cum a itels festes affirent
E cum cil del siecle requirent. »

Menestrier, dans son *Traité des Tournois*, parle de *joutes* avec des cannes et il en cite plusieurs exemples qui se réfèrent au règne de Charles VII et aux règnes suivants[6]. Comme il s'agit

1. *Eilhart von Oberg*, éd. F. Lichtenstein, *Quellen und Forschungen*, XIX, 7724-7859.

2. *Le roman de Tristan par Thomas*, éd. J. Bédier, 2062-2096.

3. Ouvr. cité, 2073-2078.

4. Par exemple le roman en prose de Tristan (*Le roman de Tristan par Thomas*, ouvr. cité, II, 380), parle de *joncs*, que Tristan « commence a lancher et attacher en la courtine *l'un dedens l'autre* ». Puisque le jonc n'est pas percé, il est clair que le rédacteur aurait dû dire *roseals*.

5. Ouvr. cit., 429-437.

6. *Traité des Tournois, joustes, carrousels et autres spectacles publics*, Lyon, 1669, p. 272 seq.; cf. aussi J. Strutt, *Sports and Pastimes of the People of England*, nouv. éd., London, 1876, p. 200.

de fêtes qui eurent lieu en Espagne et dans le Midi de la France, on serait tenté de croire que les jeux avec cannes ne furent pas connus de bonne heure dans le Nord, d'autant plus que les roseaux suffisamment forts ne poussent que dans les pays méridionaux. Mais les vers de Thomas montrent le contraire [1].

Le vers suivant de la *Folie*

Et sostenu dolez bastons [2]

ferait peut-être allusion à quelque jeu d'adresse où il s'agit de balancer les bâtons aplanis. Nous trouvons, dans les manuscrits du XIVe siécle [3], des miniatures qui représentent des jeux de ce genre.

M. Bédier semble n'avoir pas remarqué que l'épisode des jeux se trouve dans Thomas. Il en parle comme d'un trait particulier à Eilhart [4]. Toutefois, puisqu'il se trouve non seulement dans Eilhart et dans Thomas, mais aussi dans la *Folie*, nous devons croire qu'il a appartenu à leur source commune [5].

Gertrude SCHOEPPERLE.

ANÇ. FRANÇ. *JOBREUS, -SE*

(Chanson n° 836 de Raynaud, v. 44).

M. Alfred Jeanroy a publié dans les *Mélanges Wilmotte* (pp. 257-261) une chanson pieuse, dont il loue justement le

---

1. Un passage de la chronique connue sous le nom de Benoît de Peterborough, sous l'an 1191, donne encore une mention assez intéressante de cette joute :

Mense Februarii, die Purificationis Dei genitricis Mariae, Sabbato, post prandium, Ricardus rex Angliae et multi milites de familia ejus, et multi de familia regis Franciae convenerunt, more solito, extra civitatem Messanam pluribus jocis intenti : et cum domum rediissent, transitum facientes per medium civitatis, obviaverunt cuidam rustico venienti de villa cum onusto asello arundinibus quas cannas vocant : de quibus rex Angliae, et caeteri qui cum eo comitabantur, ceperunt ; et unusquisque illorum, alter adversus alterum, congressus est. (Éd. Stubbs, London, 1867.)

2. Vers 185.

3. Strutt, ouvr. cité, p. 321-2.

4. Thomas, éd. J. Bédier, II, 280-1.

5. Dans la version de Béroul, 3987-4077, nous trouvons peut-être une variante de cette épisode.

style énergique, et que nous a conservée, non sans altération, le ms. fr. 12483 de la Bibliothèque nationale. Il a dû faire à cette pièce un certain nombre de corrections ; voici, d'après sa restitution, la str. VII de la chanson :

VII Vous qui portés chapiaus de fleurs,
40 Regardez Jhesu le flouri,
Qui ot le chapel doulereus
Qui sus le chief li fu assis ;
Par mi la face douce descendi li sanc cler
44 En la bouche *savreuse*.

Le mot en italiques du v. 44 est ainsi commenté en note par M. Jeanroy : « M. Noack a lu *jobreuse* que le ms. semble porter en effet; *savori, savoreus*, etc. (voy. Godefroy, *s. v.*) sont des épithètes appliquées souvent à la bouche de l'objet aimé; *savreus* pour *savoreus* me paraît admissible, au même titre que *courcier* pour *courroucier*. » Il n'y a pas à discuter les titres particuliers que pourrait avoir *savreus* à figurer dans le vers 44, où je crois que *jobreuse* est fort bien à sa place. La leçon de M. Noack est en effet excellente, bien que celui-ci ne l'ait pas comprise et l'ait accompagnée d'un point d'interrogation; elle donne pour la fin de la strophe le sens suivant : « Le sang vermeil coula en sa bouche souillée », qui s'accorde parfaitement avec le ton vigoureusement réaliste de toute la composition.

Je n'ai pas, à la vérité, d'exemple ancien de l'adjectif *jobreus*, ni d'aucun mot de la même famille, pour appuyer la leçon du ms. 12483; mais les exemples modernes sont assez abondants et sûrs pour ne laisser aucun doute sur l'existence ancienne du mot et sur son sens. Ces exemples paraissent peu connus; je crois utile de transcrire ci-dessous, avec quelques coupures, les articles des dictionnaires patois qui me les ont fournis.

H. Beauchet-Filleau, *Essai sur le patois poitevin* [canton de Chef-Boutonne et communes voisines], 1864 : DEJOBRER, v. a., débarbouiller, laver la figure principalement. *Dejobre donc thio drole, igl est tout morchoux*. Cette expression vient de *jobrer*, barbouiller, usité dans certaines parties du Poitou, mais inconnu parmi nous bien que son composé soit fréquemment en usage...

Et glé s'est tout *jobré* en mangeant à pougnée...
Si jy mettons les pés, y nous *jobrons* dans l'aive.
(Gusteau, p. 63, 67.)

— DEJOBRER (SE), v. pron., se débarbouiller, se laver la figure. *Dejobre te donc, t'es tout barbouillou.*

Levrier, *Dict. étymol. du patois poitevin*, 1867 : JOUBRER, v. a. Barbouiller la figure. — DEJOUBRER, v. a. Débarbouiller, laver, nettoyer...

L. Favre, *Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis*, 1867 : JOBRÉ, v. a. Barbouiller, graisser, salir. [Références à Fontenay et Pressac, Vendée.] — DEJOBRER, v. a. Nettoyer le visage. — SE DEJOBRER, v. pron. Se débarbouiller. *Quielle feille se dejobre quand a cheut don l'ève.*

Lalanne, *Glossaire du patois poitevin*, 1868 : JABROU, -SE (J aspiré), adj., sale, malpropre, se dit principalement du corps : *Essuje te don l'bec di, t'es tout jabrou* (Vendée ; arr. Civrai). — JOBRAI, v. n., salir : *Glé jobré de gasse de la tête aux pés* (Deux-Sèvres, cant. Bressuire ; Vendée, Fontenay). — JOBROU (Deux-Sèvres, Bressuire), v. JABROU. — *Dejabrousai* (d'jab.), v. a. et n., débarbouiller, laver la figure (Vendée, Deux-Sèvres).

Jônain, *Dict. du patois saintongeais*, 1869 : JHOBROUS, Barbouillé, sale... Voy. DEJHOBRER ; JHOBRER se dit peu. — DEJHOBRER. Débarbouiller.

L.-E. Meyer, *Glossaire de l'Aunis*, 1870 : ENJOBRER, salir, graisser.

L'*Atlas linguistique de la France* ne nous fournit pas de matériaux permettant d'étendre beaucoup le domaine assigné à *jobrer*, etc., par les dictionnaires cités ci-dessus : j'y relève cependant, dans la carte 754 (*se laver la figure*) la forme *dehobré* au point 529 (Angeduc, c^on^ Barbezieux, Charente)[1]. J'ai moi-même recueilli dans le canton de Châteauneuf-sur-Charente (Charente) les formes *jobrous*, *dejobrer* (*hobr-*, *deh-*).

D'autre part M. Antoine Thomas me signale, dans le parler de Saint-Yrieix-la-Montagne (Creuse) les formes *jåbrètų̃*, *-tųzå*, « crotté, souillé de boue », et *s'ẽjåbrètą* « se crotter », qui étendent sensiblement vers l'est le territoire où notre mot paraît connu.

Il est probable que l'on pourra encore ajouter des témoignages au dossier de *jobreus*, et il est prudent de les laisser se produire avant de se livrer sur ce mot à des spéculations étymologiques. La voie a cependant été frayée déjà par Jônain

1. M. Gilliéron me signale la même forme à 527 (c^on^ Saintes, Charente-Inférieure) avec le sens de « débarbouiller » (*Supplément* à l'*Atlas*, en cours d'impression).

qui à l'art. *dejhobrer* nous dit simplement : « C'est du grec », mais qui nous révèle son secret à l'art. *jhobrous* : « Entièrement grec, de *Kopros* fumier », et par Levrier qui propose successivemena une étymologie bretonne, p. 66 : « JOUBRER... *jot*, joue ; *bera*, couler », et une étymologie française, p. 161 : « DEJOUBRER..... débarbouiller... ce qui est couvert d'un jus quelconque. Rad. *jus* ».

Il conviendrait aussi d'attendre les témoignages éventuels avant de rechercher dans quelle mesure la présence de *jobreuse* dans la chanson publiée par M. Jeanroy permettrait de placer au sud de la Loire la patrie de l'auteur de la pièce. Nous n'avons voulu ici que signaler ce mot peu connu et en relever le plus ancien exemple littéraire.

Mario ROQUES.

FENESTRE DANS LE *ROMAN DE ROU*

Wace raconte qu'avant la bataille de Hastings, les Anglais prenaient des mesures de défense qu'il décrit ainsi (*Rou*, 7815 et s., éd. Andresen) :

> Fait orent deuant els escuz
> *De fenestres e d'altres fuz*,
> Deuant els les orent leuez
> Comme cleies ioinz et serrez ; etc.

Comment faut-il comprendre le vers 7816 ? Rejetant une conjecture inadmissible proposée par un philologue anglais, M. Young, MM. Bémont et Thomas pensent qu'il faut corriger *fenestres* en *seuestres* : les Anglais se seraient abrités derrière « des [bois] coupés dans la forêt et d'autres bois [1] ».

Paléographiquement, cette correction ne fait pas la moindre difficulté. D'autre part, M. Thomas ayant montré, dans une note ajoutée à l'article de M. Bémont, que l'existence d'un adj. français *selvestre* < silvestris était parfaitement admissible, il semble qu'il n'y ait rien à dire contre cette séduisante hypothèse. J'hésite pourtant à l'accepter et je crois que le texte de

1. *Romania*, XXXIX, p. 370 ss.

M. Andresen doit être conservé; il demande seulement un commentaire.

Si étrange que cela puisse paraître, l'emploi de « fenestres » comme écus improvisés est dûment attesté. Dans son précieux Glossaire du *Chevalier au Cygne*[1], M. Gachet a réuni un certain nombre de passages qui, il me semble, ne laissent aucun doute à ce sujet. Je passerai rapidement en revue quelques-uns de ses exemples.

D'après l'auteur du *Chevalier au Cygne*[2], les fameux *Taffurs* aimaient à recourir à ce procédé un peu sommaire :

9365 Mais de *feniestres* ont ly aucun pardevant,
En quoy li Taffur vont les quariaus recevant.
D'Andioche aporterent maint huis fort et pesant :
C'est çou qui les aloit forment reconfortant.

Plus loin (vv. 16290-92 et 16304-06), on les voit agir de la même façon ; mais cette fois, ce sont les fenêtres et les portes de la « ville de Rames » qui leur servent de boucliers improvisés. D'autre part, la *Chronique de Bertrand du Guesclin* par Cuvelier[3] nous apprend que les soldats du fameux capitaine connaissaient aussi cet expédient qu'ils employèrent au siège de la ville de Pestivien (vv. 3156-59) et à l'assaut d'une abbaye périgourdine :

17406 Lors corurent aux armes ses hommes et sa gent.
Les huis et les *fenestres* et eschieles bien cent
Prinrent en Pierregort partout communement
Et s'en vont a l'assaut sans nul arrestement[4].

Reste à expliquer comment on a pu se défendre efficacement

---

1. *Le Chevalier au Cygne et Godefroi de Bouillon*, t. III, 2e partie, Glossaire, Bruxelles, 1859 (*Collection des Chroniques belges inédites*).

2. Éd. Reiffenberg, 3 vol. (*Coll. des Chroniques belges inédites*).

3. Éd. Charrière (*Coll. de documents inédits sur l'histoire de France*).

4. Voici du reste la liste de tous les passages réunis par Gachet sous l'article FENIESTRES de son Glossaire du *Chev. au Cygne*, vv. 9365, 16291, 16305, 20582, 20776, 25539, 25554, 26524; *Chr. de du Guesclin*, vv. 3158, 17407, 17450, *Chr. d'Edmond de Dynter*, l. VI, c. CVII. Un autre passage de la *Chr. de du Guesclin* (var. des vv. 17202-13) a été enregistré par Godefroy sous l'article TARGIER 1.

avec des « fenestres ». A ce propos, de Reiffenberg [1] et Gachet ont émis l'opinion qu'il s'agissait plutôt de « volets » que de « fenêtres » au sens moderne du mot. Je crois qu'ils ont raison. On sait que fenestra et ses dérivés romans désignent non seulement l'ouverture pratiquée dans le mur pour faire pénétrer la lumière à l'intérieur d'un édifice, mais aussi ce qui sert à fermer cette ouverture. Or, à l'époque qui nous intéresse (XIIe siècle) et bien plus tard encore, les fenêtres vitrées étaient très rares ; ce sont des volets qui les remplaçaient [2]. Une fenêtre de cette espèce devait être assez semblable à une porte à deux battants. Or, le *Roman de Rou* nous atteste que les « fenestres » employées comme écus improvisés étaient en bois, et les passages que je viens de citer font figurer à côté d'elles des huis c'est-à-dire ces assemblages de bois qui ferment les baïes des portes. Nul doute que ces volets et ces huis, en planches robustes, n'aient été bien appropriés au service qu'on leur demandait le cas échéant [3].

F. RECHNITZ.

POUR L'HISTOIRE DE *BERTE AU GRAND PIED* ET DE *MARCOUL ET SALOMON*

Hauréau, en décrivant le manuscrit latin 6765 de la Bibliothèque nationale [4], a signalé le poème suivant, dont il ne cite que les deux premiers vers et le dernier, et dont je donne ici quelques autres qui m'ont paru intéressants [5].

---

1. Voir sa note au v. 9365 du *Chev. au Cygne*.

2. Voir A. Schultz, *Das höfische Leben*, 2e éd., t. I, p. 68 ss.

3. Autre exemple relevé au dernier moment dans l'art. PAVOIS du complément de Godefroy : « Il fut cryé parmy l'ost que chascun se preparast et mist en point, garnis de pavais, huys et *fenestres*, avec autres habillemens necessaires pour assaillir ledit pont. » (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, I, 290).

4. *Notices et extraits de quelques mss, latins de la Bibliothèque nationale*, t. I, p. 307.

5. J'en donne le texte d'après les mss. 6765 (*A*), f° 48, col. 1, et 3718 [3] (*B*), fol. 84 v°, col. 2. Voici les variantes qu'ils présentent pour les vers

Per quoque, per certe, per cetera juro, Roberte,
Perque pedem Berte, quia tu versificaris aperte,
Ut dicatur ita, per te Marculfica vita
Sic est exposita, quod non minus hinc tua scita.
Verbis mirisonis validoque minus mage pronis
Lites exponis cum Marculfo Salomonis.
Roberto detur quod plus Salomone meretur :
Nam quis testetur quod sic Salomon loqueretur ?

La pièce à laquelle appartiennent ces vers, n'est pas postérieure à la fin du XIIe siècle, puisque c'est à cette époque que fut écrit le manuscrit 6765 où on la trouve. Hauréau a montré qu'il fallait l'attribuer, ainsi que le recueil de poèmes parmi lesquels elle figure, à l'Anglais Serlon de Wilton, qui vivait dans la seconde moitié du XIIe siècle. Voici, quant à son contenu, ce qu'il en dit : « Elle est à l'adresse d'un certain Robert, qui, paraît-il, avait mis en vers les formules de Marculfe. Le début semble annoncer un éloge du poète (*ici, les deux premiers*

---

imprimés ci-dessus : 2 *B* supprime, avec raison, *tu*, et lit *quod v.* — 3 *B* *Malculfica*. — On remarquera la forme compliquée du système de versification. Les vers sont léonins et riment deux à deux. Serlon pratiquait ordinairement cette combinaison, qui ne rend pas ses poèmes plus faciles à entendre. Pour celui qui nous occupe, outre que le sens de plusieurs passages m'échappe, peut-être par ignorance, la pensée y est très contournée, les traits d'esprit y sont forcés, et il contient plusieurs jeux de mots intraduisibles. Je n'en ai cité ci-dessus que les huit premiers vers, les seuls qui eussent ici de l'intérêt. Néanmoins j'imprime le reste de la pièce pour le cas où un critique plus heureux que moi saurait y découvrir une indication utile :

Scripti tale genus vel te docuit Cluvienus,
Vel tibi pube tenus notus sapor est alienus.
Pube tenus quare ? Quia pubi vincta notare
Nosti tam clare pontosque deum celebrare.
Dum speculor (*A* speclor) versum, dum carmen tam bene versum,
Illic (*B* Illum) perversum nichil invenio nisi versum.
Fas testor juris ac cetera numina ruris,
Spem deventuris (*AB* de venturis) praesentant ista lituris.
Quod versu quaeris, versu placuisse mereris;
Sed Maro semper eris si nunquam versificeris.

vers). Mais la suite est une satire qui finit par... (*ici, le dernier vers*). Nous regrettons de ne pouvoir rien dire de plus sur ce Robert. »

Cette note, en dépit de l'obscurité du texte sur lequel elle porte, peut être complétée et doit être corrigée.

En premier lieu, le vers *Perque pedem Berte, quia tu versificaris aperte* nous fait connaître un fait intéressant, et il semble bien qu'on puisse tenir pour attesté que Robert avait composé ou du moins entrepris un poème sur Berte au grand pied. Or, on sait que les traces les plus anciennes qu'on ait relevées d'une composition épique relative à cette héroïne, se trouvent dans la *Chronique Saintongeoise* des mss. de la Bibliothèque Nationale fr. 124 et 5714 (début du XIIIe s.); et c'est pourquoi G. Paris, dans le tableau chronologique de son *Manuel*, suppose que la légende a été traitée, pendant le dernier tiers du XIIe siècle, dans un poème aujourd'hui perdu [1]. Cela étant, et en admettant que Robert eût écrit en français, les vers de Serlon contiendraient le plus ancien témoignage direct sur un poème, dont la *Chronique Saintongeoise* permettait d'induire l'existence. Ou plutôt, ne précisons point tant : car nous ne saurions déterminer les rapports de l'œuvre de Robert avec celle que connaissait l'auteur de la chronique; et disons simplement que Serlon nous confirme la vogue poétique de la légende de Berte à une époque où un autre texte permettait seulement de la supposer. C'est un point notable.

D'autre part, il paraît hors de doute que Hauréau s'est mépris sur l'identité du Marculfe cité aux vers 3 et 6. Il ne peut être question, en effet, de voir là *Marculfe* l'auteur des *Formules*, et c'eût été une idée singulière de mettre cette œuvre en vers [2].

---

1. Je rappelle que, sur les différentes versions de l'histoire de Berthe et sur ses sources, les principaux renseignements se trouvent dans : G. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 73, 166 et 232 ; A. Feist, *Zur Kritik der Bertasage* (Stengel, *Ausg. und Abhand.*, n° LIX, 1885); E. Muret (*Romania*, t. XVIII, 1886, p. 608 : compte rendu de la dissertation de Feist). — Le passage de la *Chronique Saintongeaise* qui nous intéresse ici a été donné par G. Paris, *ouv. cité*, p. 224.

2. L'erreur a déjà été commise par dom Brial (*Hist. litt. de la France*, t. XV, p. x), et Grässe, *Allgemeine Litterärgeschichte*, II, III, 1, 467, signale une confusion analogue d'Eschenburg, p. 173.

Serlon a voulu parler du personnage légendaire de *Marcoul*, dont la « disputaison » avec Salomon a été extrêmement populaire. C'est à quoi fait certainement allusion le vers 6, où le mot *lites* traduit avec exactitude celui de *disputaison*. S'il en est bien ainsi, et si les vers de Serlon se réfèrent au dialogue fameux de Salomon et de Marcoul, il est intéressant de souligner les quelques données qu'ils fournissent pour l'histoire du cycle proverbial qui met ces deux sages aux prises. Sous le titre de *Salomon et Marcoul*, les seules œuvres que nous ayons conservées en français pour le XIIe et le XIIIe siècles, sont des proverbes dialogués[1]. Mais les mots *per te Malculfica vita sic est exposita* semblent indiquer qu'une partie au moins de l'œuvre de Robert avait un caractère narratif; et ainsi il y aurait lieu d'admettre, en France ou en Angleterre, dès le XIIe siècle, l'existence, à côté des dialogues, de récits relatifs à Marcoul. Que de tels récits circulassent alors, c'est ce qui paraît résulter du témoignage de Guillaume de Tyr, qui parle de « narrations » populaires[2]; et c'est aussi ce qu'atteste, pour le XIIe siècle, la rédaction allemande de *Salomon und Markolf*[3]. Mais rien ne pouvait faire croire que, vers la même époque, ils eussent déjà reçu une forme littéraire.

J'ajoute que je n'ai pas pu identifier le Robert auquel s'adresse Serlon, et je ne saurais dire s'il écrivait en latin ou en français.

Edmond FARAL.

---

1. On sait qu'il en a été publié trois versions par Crapelet (*Proverbes et dictons populaires du moyen âge*, p. 189), par Méon (*Nouveau recueil de contes*, t. I, p. 416) et par Mone (*Anzeiger für Kunde der deutschen Altertum*, t. V, 1836, p. 58). — [Il y a, sur ce sujet, d'autres rédactions; voir *Bull. de la Soc. des anc. textes*, II, 81, III, 90; *Romania*, XXXII, 63. — P. M.].

2. *Hist. occid. des croisades*, I, 557 (l. XVII, ch. 2) : « Et hic fortasse est quem *fabulose popularium narrationes* Marcolfum vocant, de quo dicitur, quod Salomonis solvebat aenigmata et ei respondebat, aequipollenter iterum solvenda proponens. » Le contenu des récits auxquels Guillaume de Tyr fait allusion apparaît d'ailleurs ici comme tout différent du sujet traité par les Proverbes.

3. Éd. Vogt, Halle, 1880.

DEUX DOCUMENTS INÉDITS SUR PIERRE BERSUIRE

J'ai publié ici-même, il y a vingt-neuf ans [1], d'après les Archives du Vatican, quatre bulles pontificales relatives à Pierre Bersuire. Elles constituent des documents fondamentaux pour la biographie du célèbre écrivain et complètent ou rectifient sur plusieurs points la notice que lui a consacrée Léopold Pannier en 1872. Les deux documents que je vais faire connaître aujourd'hui, et qui viennent des Archives nationales, n'ont pas la même importance; mais ils méritent cependant d'être signalés et reproduits intégralement. Je dois l'indication du premier à mon confrère M. Le Grand; le second m'est tombé par hasard sous les yeux au cours d'une recherche historique.

En vertu d'une bulle du pape Innocent VI, datée du 8 avril 1354, Pierre Bersuire avait permuté son office de chambrier de l'abbaye de Coulombs contre le prieuré de Saint-Éloi de Paris que possédait Pierre Gresle. Des conventions spéciales, non mentionnées par la bulle, intervinrent entre les deux permutants. Soit en vertu de ces conventions soit à d'autres titres, Pierre Bersuire fit faire, en 1354, une exécution pour la somme de quarante-cinq livres sur Vincent Alès et appela Pierre Gresle en garantie. Pierre Gresle ayant formé opposition au Châtelet contre l'exécution, l'affaire fut par la suite renvoyée devant le Parlement, pour venir le 10 janvier 1355. Alors, d'un commun accord, avec l'autorisation de la Cour, les parties eurent recours à un arbitrage dont les conditions sont insérées dans les lettres royaux du 19 janvier suivant, que je publie sous le n° I [2]. Les deux arbitres sont maître Jehan des Mareys, pour Gresle, et maître Jehan Rivaut, pour Bersuire, auxquels est adjoint maître Nicole d'Artees comme tiers en cas de désaccord,

1. *Romania*, XI, 184-7. Ces documents ont été réimprimés, en 1884, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'École française de Rome (IV, 23-7) et figurent (p. 63-7) dans le tirage à part intitulé : *Les lettres à la cour des papes* (Rome, impr. Cuggiani, 1884).

2. Cette pièce a été connue de l'abbé Lebeuf (*Hist. du dioc. de Paris*, III, 381), mais datée à tort du 14 mars. Pannier n'avait pu la retrouver aux Archives Nationales où la collection des « Accords » n'était pas alors rigoureusement classée.

Le texte de la sentence arbitrale ne nous est malheureusement pas parvenu.

L'échange entre Bersuire et Gresle avait été conclu primitivement à condition que Gresle verserait entre les mains du collecteur du pape une somme de trois cent vingt moutons d'or. Les arbitres annulèrent cette clause. Néanmoins le collecteur pontifical lança un monitoire contre Gresle pour le paiement de cette somme, et ce dernier, supposant que Bersuire était l'instigateur de cette mesure, l'assigna devant le Parlement pour l'obliger à la faire rapporter, à ses dépens, comme contraire à la sentence des arbitres. Bersuire protesta qu'il était étranger à tout ce que pouvait avoir fait le collecteur, soit avant soit après l'arbitrage, déclarant qu'il ne tenait pas à lui que Gresle ne fût absous des censures ecclésiastiques qu'il pouvait avoir encourues. Le Parlement, lui donnant gain de cause, rejeta les conclusions de son adversaire, tout en réservant à ce dernier le droit de se pourvoir comme il l'entendrait à l'égard du prieur de Saint-Éloi. Tel est le résumé de l'arrêt du 14 août 1357, que je publie sous le n° II. Je n'ai trouvé aucun document sur la suite du procès, si tant est que Pierre Gresle ne s'en soit pas tenu là vis-à-vis de Pierre Bersuire.

A. Thomas.

I. — *1355, 19 janvier, Paris.— Lettres royaux notifiant l'accord intervenu en Parlement entre Pierre Bersuire, prieur de Saint-Éloi, et Pierre Gresle, chambrier de Coulombs, et ordonnant au prévôt de Paris de délivrer à Pierre Bersuire la somme de quarante-cinq livres mises sous la main du roi.*

Johannes Dei gracia Francorum rex .. preposito Parisiensi aut ejus locum tenenti, salutem. Significamus tibi quod a partibus infrascriptis in nostro presenti Parlamento presentibus super debato per opposicionem et alias ad nostram Curiam devoluto sub spe concordandi inter se de licencia Curie fuit tradita quedam cedula cujus tenor talis est :

Comme Guill[aum]e Le Bel, clerc de Mons. Pierre Bersuyre, prieur de Saint Eloy de Paris a present, eust fait faire execucion sur Vincent Alès de la somme de XLV. livres tournois, contre la quelle Mes. Pierre Gresle, a present chamberier de Coulons, et le dit Vincent se sont opposés en proposant plus[eurs] causes par devant le prevost de Paris par lesquelles execucion ne se devoit point faire de la d[i]c[t]e somme, et aussi le dit prieur de Saint Eloy a present avoit fait appeller le dit chamber[ier] en cas de garantie par devant le dit prevost, et depuis par commandement de la Court toutes les causes et

debas pend[ans] entre les d[i]c[t]es parties furent renvoiées en Parlement au XIe jour de janvier derr[enier] passé, acordé est entre les diz prieur et chamberier que de toutes les choses qu'il voudront demander ou proposer l'un contre l'autre il ont esleuz arbitres, ou cas qu'il plaira a la Court, c'est assavoir le dit chamberier mestre Jehan des Mareys et le dit prieur mestre Jehan Rivaut, pour en ordener, sentencier et determiner comme arbitres, arbitrateurs ou amiables compositeurs, et ont promis a tenir leur dit, sentence ou ordenance, a painne de mil livres, moitié appliquie a la partie tenant le dit et moitié appliquie au roy nostre s[eigneur], et aussi de comparoir a toutes les journees assignees par les diz arbitres, a painne de v. s. par[isis]; et ou cas que les diz arbitres ne pourroient acorder, il ont esleu mestre Nicole d'Artees pour tiers et pour moy[e]ner en ce que les diz deux arbitres ne pourroient acorder, et promis a tenir ce qui par li sera fait ou moy[e]né avec l'un des deux arbitres dessus diz et sur la painne dessus d[i]c[t]e, et parmi ce les d[i]c[t]es XLV. livres, qui estoient en la main du roy pour cause de la d[i]c[t]e opposicion, seront baillees et delivrees au dit prieur desmaintenant, et durera cest arbitrage ou compromis jusques aus Brandons proch[ainement] ven[ans];

Mandantes tibi quatinus dictam pecunie summam dicto priori vel ejus certo mandato deliberari faciens, prout in dicta cedula continetur, dictas partes inter se super hiis et aliis inter ipsas concordandis pacificare et concordare permictas nec easdem super hoc impedias quovismodo.

Datum Par[isius] in Parlamento nostro, de consensu parcium predictarum, die XIXa januarii anno Domini millesimo trecentesimo quinquagesimo quarto sub sigillo Castelleti nostri Par[isiensis] in absencia magni.

(Arch. nat., *Parlement*, *Accords*, t. 14, coté X1c 9A, pièce no 14; orig. parch., jadis scellé.)

II. — *1357, 14 août, Paris. — Arrêt du Parlement déboutant Pierre Gresle, chambrier de Coulombs, des fins de sa poursuite contre Pierre Bersuire, prieur de Saint-Éloi.*

Cum frater Petrus Gresle, nunc camerarius monasterii de Columbis, proposuisset contra fratrem Petrum Bersuire, ad presens priorem prioratus sancti Eligii Parisiensis, quod, licet per certos electos a dictis partibus ordinatum et determinatum ac eciam per Curiam nostram de consensu dictarum parcium auctorizatum fuisset quod nulla ipsarum parcium contra alteram se juvare posset de aliquibus convencionibus habitis inter ipsas quando dicta sua beneficia permutaverant ad invicem, fueratque inhibitum ex parte nostra, sub certis penis, dicto Bersuire priori ne dictum camerarium molestaret aut molestare procuraret contra tenorem ordinacionis predicte, nichilominus ipsum camerarium [1] procuraverat moneri ex parte collectoris summi pontificis de solvendo

1. Le scribe a écrit *priorem* au lieu de *camerarium*.

eidem collectori trecentos et viginti denarios auri ad mutonem, in quibus asserebat ipsum camerarium [1] teneri ad causam convencionum predictarum, licet nulle seu saltem annullate fuissent, ut prefertur, contra ordinacionem et inhibicionem predictas temere attemptando, penas incurrendo ac in prejudicium et dampnum ipsius camerarii [1] non modicum, ut dicebat, quare petebat dictum Bersuire priorem per detencionem et explectacionem temporalitatis sue et per alia juris remedia condempnari et compelli ad faciendum et procurandum suis sumptibus et expensis revocari moniciones predictas et omnia que exinde sequta erant et cessari de ulterius contra ipsum camerarium procedendo declararique ipsum priorem penas incurrisse et suis expensis condempnari ;

Prefato priori ex adverso dicente quod, si umquam aliquid de dicta monicione factum fuerat, hoc fuit ante ordinacionem per ipsum camerarium allegatam, et tamen quicquid per dictum collectorem ante vel post factum fuerat nullatenus per ipsum priorem aut ad instigacionem ipsius sed ex officio collectoris factum fuerat, nec ullum impedimentum apponebat quominus idem camerarius pacificus remaneret et absolveretur, si forsan aliqua esset sentencia innodatus, et in hiis consenciebat, si opus esset, petendo ab impeticione ipsius camerarii absolvi et ipsum in suis expensis condempnari, pluribus racionibus allegatis hinc inde ;

Tandem auditis dictis partibus in omnibus que dicere et proponere voluerunt, visis licteris ex parte dicti camerarii productis et attentis circa hoc attendendis, per arrestum Curie nostre dictum fuit quod requesta dicti camerarii eo modo quo facta est non fiet sibi ; reservavit tamen eidem Curia nostra de prosequenda dictum priorem per viam et modum per quos sibi viderit expedire, expensis compensatis hinc inde.

XIIIJ[a] die augusti LVIJ[o].

(Arch. nat., *Parlement, Lettres et arrêts*, t. 15, coté X[1a] 16, fol. 430 v°, acte CV).

SAINT-MARTIN-VALMEROUX

« Saint-Martin-Valmeroux » est le nom officiel d'une commune du canton de Salers (Cantal), sur le territoire de laquelle se trouvait le château de Crèvecœur, qui fut jadis le siège du bailliage des Montagnes d'Auvergne. *Valmeroux* n'est pas le nom d'un lieu voisin, mais celui de la vallée. Le premier texte où il apparaît est resté inconnu de M. Émile Amé,

1. Le scribe a écrit *prioris* au lieu de *camerarii*.

auteur d'un *Dictionnaire topographique du Cantal* (Paris, impr. nat., 1897) où d'ordinaire l'information vaut mieux que la critique ; j'en dois l'indication à M. J.-B. Champeval. On y lit : « in parrochia sancti Martini de *Valle Marone*[1]... » Saint-Martin-Valmeroux est en effet dans la vallée de la Marone[2] (en latin *Marona*), affluent de la Dordogne. En 1447 (voir Amé), cette localité est appelée *Sanctus Martinus de Valmaron*. D'où il suit que *Maron*, prononcé réellement *Maro*, puis *Marou* (avec chute normale de l'*n* caduque) représente le génitif latin du nom de la rivière de Marone.

On sait combien est rare la survivance phonétique des génitifs singuliers de la première déclinaison latine : *aigaros* < aqua rosæ et *rampalm* < ramum palmae[3] en sont les témoins les plus authentiques en provençal[4]. On me saura gré sans doute de venir y ajouter aujourd'hui *Valmaron* < Vallem Maronae.

A. Thomas.

---

1. Saige et de Dienne, *Doc. sur Carlat*, II, 25 ; cf. *Layettes du Trésor des Chartes*, IV, 5415.

2. On écrit généralement *Maronne*.

3. M. Meyer-Lübke (*Gramm. d. l. rom.*, t. II, § 545) rapporte *rampalm* à ramus palmi ; mais, pour désigner le palmier, le latin emploie palma, et non palmus.

4. Dies lunae est devenu de bonne heure en latin vulgaire dies lunis par analogie à dies martis ; cf. anc. franç. *lunsdi* et *deluns*, prov. *dilu(n)s*.

COMPTES RENDUS

Romanisches etymologisches Wörterbuch, von W. Meyer-Lübke. 1re livraison. Heidelberg, Winter, 1911. In-8°, xxiv-80 pages (n° 3 de la 3e série de la *Sammlung romanischer Elementar- und Handbücher*).

Ce premier fascicule comprend la lettre A tout entière et la lettre B jusqu'au mot *bisocca, qui porte le n° 1129. L'éditeur annonce que l'ensemble du dictionnaire formera 11 livraisons, de 5 feuilles chacune, et que la publication sera achevée dans deux ans. Prix de la livraison : 2 marks. Personne n'était plus qualifié que l'auteur de la *Grammaire des langues romanes* pour mener à bien une œuvre de cette envergure, destinée à remplacer, pour l'usage courant, et le dictionnaire étymologique de Diez et le *Lateinisch-romanisches Wörterbuch* de M. G. Korting. Une courte et lumineuse introduction explique le but poursuivi et expose les moyens employés pour l'atteindre. J'en résumerai ici les indications essentielles.

Il ne s'agit pas seulement d'inventorier l'immense labeur de la philologie dans le domaine de l'étymologie romane, mais d'en faire la critique et de résoudre certains problèmes en suspens, ou du moins d'en faciliter la solution. Tous les groupes linguistiques sont pris en considération dans l'ordre suivant : roumain, végliote, italien, sarde, engadin, frioulan, français, provençal, catalan, espagnol, portugais. Les patois interviennent, soit quand le mot considéré n'a pas de représentant dans l'idiome littéraire dont ils dépendent, soit quand ils offrent, aux points de vue phonétique, morphologique ou sémantique, des faits dignes de fixer l'attention. L'expansion des mots latins en dehors du territoire roman est laissée de côté, sauf dans quelques cas exceptionnels. En appendice, on aura un résumé de l'histoire du latin, où il sera tenu compte des éléments étrangers qui y ont été anciennement incorporés. Tous les mots sont classés dans une seule série alphabétique (c'est le système de Körting, le seul pratique dans l'état de nos connaissances), mais une exposition synthétique sera tentée en appendice. Les reconstructions théoriques sont écartées et l'on ne donne comme têtes d'article que les mots qui ne peuvent pas être sortis de mots plus simples par les procédés de la dérivation romane ; les principaux dérivés romans figurent donc sous un chef de file et non dans l'ordre alphabétique. Les mots de chaque langue sont donnés avec leur orthographe officielle ; pour les patois, une uniformisation très bien comprise a été réalisée. Un certain nombre de bases étymologiques ont été maintenues dans leur ordre

alphabétique, bien que reconnues fausses, car elles offrent de l'intérêt pour l'histoire de l'étymologie. On s'est attaché à mentionner exactement la provenance des étymologies définitivement acceptées et même de quelques autres ; mais on ne saurait demander à un manuel d'être absolument complet à ce point de vue. Les mots de formation populaire forment l'élément essentiel du *Dictionnaire étymologique*, mais les mots savants les plus répandus y ont aussi une petite place, entre crochets. Les emprunts faits par les langues romanes aux langues voisines à l'époque moderne, et sous une forme très reconnaissable, sont généralement laissés de côté.

En somme, nous sommes en présence d'un plan mûrement élaboré et qui, dans ses grandes lignes, me paraît devoir rencontrer l'approbation générale. Tout au plus pourrait-on désirer que les fausses étymologies fussent pourvues d'un signe spécial destiné à les faire reconnaître comme telles, à première vue.

L'exécution matérielle a été surveillée avec le plus grand soin. Je n'ai relevé qu'un nombre infime de fautes d'impression dans les 80 pages à deux colonnes de ce premier fascicule : la seule grave est celle qui, à l'art. 248, AESTIVUS, a transformé l'expression italienne *lino stio* en *limous.*, et a rendu par là la pensée inintelligible [1].

On ne saurait avoir trop de reconnaissance à M. M.-L. pour cette nouvelle œuvre. Les services inappréciables qu'elle est destinée à rendre à la philologie romane sont certainement la récompense la plus belle et la plus haute que s'est proposée l'auteur en s'attelant à sa lourde tâche. Lui seul pouvait la porter au point de perfection qu'elle a atteint dès ce premier jet. Mais il va sans dire que, dans le détail, elle appelle plus d'une retouche. Il est à prévoir qu'une deuxième édition ne se fera pas longtemps attendre. Je considère comme un devoir, que j'accomplis dans une pensée de respectueuse déférence pour l'auteur, de consigner ici la plupart des observations que m'a suggérées la lecture du premier fascicule, et je les soumets à son jugement.

4, ABANTE. — A l'anc. fr. *devantail*, qui est rare [2], joindre *devantel*, dont le suffixe primitif est peut-être -a l e (cf. le prov. *davantal*), submergé plus récem-

---

1. Art. 565 (APTIFICARE), au lieu de *atefagá*, lire *atufegá* ; art. 793 (AURICULA), au lieu de *oreillice*, lire *oreillice*.

2. Godefroy ne donne que deux exemples de DEVANTAIL, dont un seul remonte au moyen âge. Il a joué de malheur avec ce dernier, qu'il a pris à Carpentier (Du Cange, ANTEPENDIUM) : il le date de 1359 et le croit tiré d'un document législatif publié dans les *Ordonn.*, VII, 254, tandis qu'il s'agit de lettres de rémission de l'an 1476 (Arch. nat. JJ 195, pièce 1649), lettres que par compensation il invoque à tort à l'art. DEVANTEL, pour l'exemple « gallice *devantel* », pris aussi à Carpentier et qui vient de l'*ordinarium* de la cathédrale de Rouen, recueil du XVe siècle ; mais, en fait, les *Statuts des bouchers* d'Angers, qui sont publiés dans les *Ordonn.*, VII, 254 et remontent à 1359, contiennent deux fois, dans leur art. 17, la forme *devantail* : « Il peuent defendre le *devantail* a cellui qui se sera forfait..., ne ne scindra le *devantail* puis qu'il ara esté defendu ». Carpentier a indiqué la référence, mais non cité le texte.

ment par -ellum, comme dans *linteau* < limitale. — Il eût été bon de mentionner aussi, parmi les dérivés français, le subst. *devanture*, très usité.

17, ABELLANA. — L'anc. prov. connaît la forme *aulana* aussi bien que *avelana* (voir *Romania*, XXXII, 472). A côté du roum. *alun* et de l'ital. *avellano*, il convenait de mentionner le prov. *avelan*, *aulan*. Cette coexistence porte à faire remonter au lat. vulg. le type *abellanus « noisetier », d'autant plus que le béarnais l'a transformé en *abello, -onis, d'où *aberoo*, changement qui rappelle celui de tabanus en *tabo, -onis et qui doit être fort ancien.

24, ABIES. — Le gasc. *abet* est certainement un mot populaire : le *b* est normal. Cf. le dérivé béarnais *abedaa* « forêt de sapins ».

31, *ABISMUS. — Les représentants de ce type hypothétique, plus satisfaisant que *abissimus, n'appartiennent pas à la couche primitive et devraient être mis entre crochets conformément à la règle suivie par l'auteur.

34, ABOMINATUS. — Même remarque que pour *abissus.

35, ABONNIS. — On serait heureux d'avoir un renseignement précis sur ce mot bas latin, que M. M.-L. date du VIIe siècle et dont il fait le chef de file du fr. *bonnet* et des mots apparentés.

38, ABORTIRE « avorter ». — Je ne vois aucun rapport entre les représentants normaux de ce mot latin et *abordir*, etc. « s'abâtardir », formé régulièrement sur le thème de burdo « mulet ». En admettant qu'il y ait contamination, il faudrait en renvoyer la constatation à l'article burdo.

39, ABROTONUM. — Le franç. dial. *vrogne* est mal traduit par « Waldrebe », c'est-à-dire « clématite » : il s'agit de l'armoise, qu'il faut naturellement distinguer de la plante qu'on appelle « grande *vrône*, grosse *vrône* » en Anjou et dans le Maine (Rolland, *Flore pop.*, I, 4) et qui est effectivement la clématite (ce nom de *vrône* se rattache à viburnum et non à abrotonum).

41, ABSCONDERE. — Ajouter aux dérivés l'anc. franç. *esconse* « lanterne sourde », encore vivant dans le patois des environs de Valenciennes.

46, ABSOLVERE. — Voir ci-dessous l'art. ASSEQUI.

48, ABSTERGERE. — Ajouter l'anc. franç. *esterdre* « balayer » (voir *Romania*, XXXVIII, 395).

51, ABSUS. — Au lieu de « limous. *dezusinà* », lire « b. limous. *dezousinà*), avec *ou* diphtongue, ce qui est la forme affaiblie, en position atone, de la diphtongue tonique *au*.

59, ACASTUS. — Voir ci-dessous l'art. ACERNUS.

68, ACCEPTOR. — Tirer le prov. *austor* de acceptorem et dire que la diphtongue *au* vient de avis ne me paraît pas très clair : je dirais que acceptorem a été remplacé par aucceptorem (forme attestée, *Lex Ribuaria*, XXXVI, 11, dans les *Mon. Germ. hist.*, *Leges*, V, 229), sous l'influence de auceps, aucupium, etc.

77, ACCLINIS. — Le mot n'est représenté que par l'anc. fr. et prov. *aclin* ; or *aclin* fait toujours *acline* au fém. en ancien français (il n'y a pas d'exemple pour le provençal). Il faut donc admettre comme type une forme *acclinus

du lat. vulg.; noter que inclinus au lieu de inclinis est formellement attesté (*Corp. gloss. lat.*, IV, 275, 28 et 31).

78, *ACCOGNITIO. — L'anc. fr. *acoinson*, qui n'est pas dans Godefroy, appelle une référence.

91, ACER, -ERIS. — La survivance du mot en prov. est attestée par le composé *aseclur* < acerem durum, nom de l'érable dans l'Hérault.

97, ACERNUS. — L'auteur rattache à ce type le « saintong. *aẓe*[*r*] » « érable ». En fait, d'après la carte 478 de l'*Atlas linguistique*, ce mot est usité dans une partie des départements de la Charente, de la Charente-Inférieure et des Deux-Sèvres sous les formes *ajé*, *ajhé*, *aj*ɛ̀, *ahèr*, *ahar*. Lalanne le signale du côté de Civray (Vienne) et l'écrit *arjart*. Son *j* (évolué en *h*) est absolument inconciliable avec le *c* de acernus. Je crois que ce mot remonte au type acastus, enregistré par M. M.-L. sous le nº 59, lequel donne *agas* en Languedoc, *adjyas* dans les Basses-Alpes, et se prolonge vers le nord-ouest sous les formes *ogar* et *guèr* (Lot), qui sont dans l'*Atlas linguistique*, et sous la forme *agher*, que Rolland (*Fl. pop.*, III, 145) signale à Brive d'après G. de Lépinay. Du côté du nord-est on trouve, d'après Rolland, *ayé* en Savoie et dans la Suisse romande, *èyé* dans les Vosges, *ëya*, *ëyar*, *oyar* dans l'Aube et la Haute-Marne. Tous ces mots paraissent inséparables, quelle que soit l'explication que comporte l'*r* qui se montre si souvent dans la syllabe finale.

105, ACIDUS. — Le prov. *aisse* est absolument inexplicable par le lat. class. acidus, qui n'aurait pu donner que *aẓe*. Il faut supposer un type comme *axidus ou *ascidus; mais comment l'expliquer? Une contamination entre acidus et oxalis (sans parler des autres mots plus ou moins techniques dont le premier élément renferme le grec ὀξύς) aurait-elle mis en usage la forme hybride *axidus? Je rappelle qu'on admet généralement (M. M.-L. comme les autres) que l'*o* de *oseille* est dû à l'action de oxalis sur *acidula.

110, ACINUS. — L'auteur indique *aiẓe* (et, trois lignes au-dessous, *aise*) comme nom auvergnat de l'airelle; ailleurs, sous le nº 753, art. ATER, c'est *erẓe* qui est auvergnat, et *aise* devient du rouergat. En réalité, *aiẓe* et *erẓe* appartiennent à la région alpine; dans le Rouergue, on dit *aire* ou *aine*. Voir la *Flor. pop.* de Rolland, VII, 234, la carte C 1751 de l'*Atlas linguistique* et le *Tresor* de Mistral, art. AIRE [2], en prenant garde que Mistral abrège « alpin » par *a.* et « auvergnat » par *auv.* Même dans les Alpes, *aiẓe* (et encore moins *erẓ*) ne peut représenter acinus. Cf. ci-dessous l'art. AVIA.

125, ACULEATUS. — Ajouter le prov. *agulhat* (Castres), *agulhada*, et le franç. dial. *aiguillée* (Poitou), qui se prononce par *u* et *l* mouillée, « aiguillon pour toucher l'attelage ».

131, ACUS, -É»IS « baie ». L'auteur ne connaît de représentant de celui mot que dans le patois des Abruzzes, qui a d'ailleurs changé le sens en celui de « blé ». A-t-il ignoré l'article ACS de Mistral, ou rejette-t-il de parti pris l'étymologie qui y est indiquée et que Mistral n'est pas le premier à avoir proposée? En fait, la carte B 1452 de l'*Atlas linguistique* (balle de blé, etc.), confirmant et précisant les renseignements fournis par Mistral et par l'abbé

Vayssier, nous montre un substantif masc. plur. *ats*, *atses* répandu dans l'ouest de l'Aveyron et sur la lisière de trois départements limitrophes ou rapprochés (le Tarn, le Tarn-et-Garonne et le Lot-et-Garonne), et qui, sous la forme *daks*, a un autre petit domaine dans le coin des Hautes-Pyrénées qui s'enfonce entre la Haute-Garonne et le Gers. Le passage de *acs* à *ats* ne fait pas difficulté : l'abbé Vayssier s'en est si bien rendu compte qu'il a enregistré un singulier hypothétique *ac*. Il faut partir de acus neutre (genre qu'a le mot dans Varron), d'où *acs*, invariable à l'origine. Dans les comptes d'Albi de 1372-1382, M. A. Vidal a lu à deux reprises *atx* (*Comptes consul. d'Albi*, t. V de la *Bibl. méridionale*, p. 221) et M. E. Levy a enregistré dans son *Petit dict. prov.-franç.* un art. « *atz*, s. m. pl., balles des céréales, dépouilles du blé » : je crois qu'il faut lire *acx*.

138, ADAEQUARE. — Le prov. *azegar* a pris aussi les sens spéciaux de « châtrer » (que M. M.-L. enregistre sous AEQUARE) et de « renouer un membre brisé », spécialement dans le Velay, sous la forme *ijigá* (Baron de Vinols, p. 69).

147, ADAQUARE. — Le logodourien *abbare* vient du simple aquare ; cf. l'art. 580, où *abbadu* est rapporté avec raison à aquatus. — La forme normale de l'anc. prov. est *azaigar*, non *azeigar*. Quant à l'anc. franç. *aavier*, je n'en connais pas d'exemple ; on trouve *aever* dans un texte normand (Godefroy, AIGUER).

162, ADERIGERE. — Il me paraît impossible de débouter adhaerere de ses droits à l'étymologie du franç. *aerdre*. Le partic. *adhaersus, au lieu de adhaesus (par restauration de l'*r* du radical), doit remonter très haut (cf. erentem : adersum dans les gloses de Reichenau), et l'analogie de surgere, *sursus a dû faire créer de bonne heure *adhaergere à côté de adhæerere : les formes wallonnes avec la diphtongue *ie* nous reportent à l'*aə* de adhærere et non à l'*ē* de adērigere.

191, ADOPERIRE « ouvrir ». — M. M.-L. rattache à ce mot l'anc. franç. *aouvrir* et l'anc. prov. *azubrir* ; mais il se trompe en attribuant au mot latin le sens de « ouvrir », car adoperire signifie « couvrir » et « fermer », pas autre chose. Donc, l'article est à supprimer, étant manifeste que le provençal et le français ont travaillé indépendamment l'un de l'autre avec le préfixe et le verbe simple.

195, ADPOST. — A mentionner l'anc. prov. *apostot* « après tout » qui manque dans Raynouard et dans Levy, mais qu'on trouvera *Rev. des l. rom.*, XXXIV, 256.

226, ADVOCATUS. — Je rattache sans hésiter à ce mot le franç. suisse *avoyer* « premier magistrat », où l'*r* est adventice et due à une confusion avec le suff. *ier*. Dans un texte fribourgeois de 1319, on lit, au nom. plur. *li avoyé* (voir *Rec. dipl.* II, 69).

306, ALABASTRUM. — M. M.-L. distingue alabastrum et *alabaustrum. Au premier type il rattache l'ital. *alabastro*, l'anc. franç. *(a)lebastre*, le franç. mod. *albâtre*, l'esp. et port. *alabastro*, toutes formes placées entre crochets, ce

qui est parfait. Au second type il ne fait remonter directement que le prov. *alabaustre* (d'où l'anc. franç. (*a*)*lebaustre*), lequel n'est pas entre crochets. Je ne vois aucune raison pour ne pas mettre sur le même pied le français et le provençal, voire l'anc. sicilien, que M. M.-L. n'a pas songé à invoquer (*una buxula di alabaustru*, *Romania*, XXVIII, 121), en tant que représentant alabaustrum (l'astérisque est inutile); mais il s'agit, bien entendu, de formation « savante », tout comme pour le type classique alabastrum, car si réellement le sicilien, le provençal et le français remontaient à la couche populaire primitive, le *b* aurait cédé la place à un *v*. Il faut des crochets partout.

323, *ALBISPINA. — L'auteur n'indique pour le franç. que la forme *aubépine*, mais *albespin* dans les anciens textes et *aubépin* dans les patois est très fréquent. Il y a lieu d'établir un type *albispinus, d'autant plus que spinus n'est pas moins usité en latin que spina; le changement de genre de ce mot fém. en *-us* ne fait pas difficulté.

325, *ALBUCA. — A mentionner le sens spécial du patois alpin *aubujo* « clématite ».

329, ALBURNUM. — Il eût été bon d'indiquer d'avance, par un renvoi, la confusion qui s'est produite dans le lat. vulgaire de la Gaule entre alburnum et laburnum.

331, ALBUS « blanc ». — Le patois de la Creuse a conservé l'adj. sous la forme normale (masc. [*aub*]*e*, fém. *aubo*) au sens de « blanc incandescent », en parlant d'un four, d'une poêle, etc., chauffés à blanc.

361, ALLEVIARE. — L'expression du patois de Saint-Pol *mer aljeresse* n'a pas de rapport, à l'origine, avec le verbe alleviare : c'est une altération de *meraleresse* « sage-femme », dérivé du verbe composé *meraler*, primitivement *melaler* : cf. *Romania*, XIX, 331.

377, ALOXINUM. — Je ne crois pas que le prov. *aloisse* existe réellement; je ne connais au moyen âge que *aluisne*, d'origine française.

391, ALVEOLUS. — Ajouter l'anc. franç. *aujuel* (cf. les art. AUGEL et AUJOEL de Godefroy), qui s'est conservé sur la Loire moyenne comme terme d'agriculture.

443, ANCILLA. — L'explication de l'anc. franç. *ancel à l'iaue beneoite* par une forme masc. *ancellus est vraiment par trop fantaisiste; je ne crois pas davantage à un diminutif de hama, opinion de M. Behrens que M. M.-L. juge aussi admissible. On a tout simplement affaire à une déformation tardive du type latin urceolus [1].

450, ANDRON, -ÓNA. — Ajouter le prov. *andron*, *androna* (Mistral).

461, ANGUĪLLA. — On ne sera pas surpris que M. M.-L. maintienne son étymologie de *envoye*, nom dialectal de l'orvet, par la forme masculine hypothétique *anguīllus (cf. *Z. f. rom. Phil.*, XXIV, 400). Mais la formule par

1. Voir ci-dessous, p. 111.

laquelle il termine son article : « Dann + ORBUS : frz. *orvet* », est vraiment par trop sibylline. Plus complet que naguère, il range même sous *anguīllus le garonnais *nadyüil*, dans lequel tout esprit non prévenu reconnaîtra sans hésiter l'anc. prov. *anaduelh*, conservé non moins clairement par le patois de Saint-Yrieix-la-Montagne, qui appelle l'orvet *ånådöi*. Il est clair que *anaduelh* n'a rien à faire avec *anguīllus : il postule un type *anatŏlium dont il reste à trouver l'origine, et auquel se rattachent aussi plusieurs autres des formes patoises que M. M.-L. a accaparées au compte de *anguīllus.

469, ANGUSTIARE. — Le morv. *s'angoicher* « s'étouffer » remonte essentiellement à la même étymologie que le franç. *s'engouer* (cf. le poitev. *s'engoisser* « avoir un violent désir »), lequel a été contaminé par *s'enosser*, très fréquent dans ce sens.

475, ANIMA. — Pour la combinaison de ce mot avec la négation, au sens négatif de « personne », il faut joindre à l'auv. *gnomo* (plus clairement *narmo*) le poitev. *nerme*.

489, ANQUINA. — Ce terme de marine, d'après Jal, vient du grec ἄγκοινα. M. M.-L. n'y rattache que l'it. *anchini* (pourquoi pas *anchino* ?) et le franç. *anquil*. Jal n'indique *anquil* que comme forme catalane, et il donne comme « français » *anqui*, qui figure, en effet, dans des textes du XVIe et du XVIIe s., où on trouve aussi *lanqui* : la perte de la nasale suppose nécessairement une forme languedocienne *anqui, d'où provient la forme française, aujourd'hui inusitée d'ailleurs, aussi bien que *anquin*, qui est dans Antoine Oudin.

509, ANXIA. — A côté de *aissa*, forme usuelle du prov., il faut noter *ainsa* dans *Sancta Fides*, 225 et 412 ; un mot d'explication pour la perte morphologique de la nasale n'aurait pas été de trop.

511, ANZAROT (arabe). — Ajouter l'anc. franç. *ansarot*, donné par Cotgrave, Antoine Oudin, etc.

515, APERIRE. — On ne comprend pas pourquoi le prov. *apert* est mentionné ici, tandis que le franç. homophone est laissé de côté. Il me paraît difficile de voir là le part. apertus (à part les cas où le sens est bien celui de « ouvert »), et je crois qu'il faut remonter à expertus avec substitution du préfixe ad au préfixe ex, c'est-à-dire à un type *appertus.

553, APPOSITICIUS. — Ajouter le prov. *apostitz*, qui se trouve souvent, et l'anc. terme français de marine *apostis*, d'origine méridionale.

564, *APTICULARE. — Ce type étymologique me paraît absolument inacceptable pour l'anc. fr. *atillier* où l'*i* du radical est certainement primitif, tandis que nous n'avons aucun exemple de -īculare comme suffixe servant à former des verbes : c'est toujours à -ĭculare que cette fonction est dévolue, au moins quand il s'agit de verbes remontant à la couche primitive.

570, AQUA. — Puisque l'auteur mentionne parmi les composés l'ital. *acquavite*, etc., on s'attendait à le voir mentionner aussi le prov. *aigaros* < aqua rosae dont le second élément est si intéressant.

572, AQUÆMANALIS. — Seul représentant : esp. *aguamanil*. Alors, pour-

quoi ne pas donner comme type aquamanile, qu'emploie Fortunat et qui correspond seul exactement au mot espagnol ?

574, AQUARIOLA. — Ajouter le prov. *aigarola* « petite quantité d'eau, petite pluie » et aussi, bien que Mistral ne le dise pas, « ampoule » et le franç. dial. *éverole* « ampoule », recueilli par le *Dict. général* de Hatzfeld et Darmesteter.

588, AQUOSUS. — Ajouter le franç. dial. *éveux* (Hatzfeld-Darmesteter).

601, ARATORIUS. — Ajouter l'anc. franç. *terre areure* (Godefroy), où *areure* est sûrement une forme contractée dialectale pour * *areoire*.

611, ARCA. — Parmi les composés, il était intéressant de signaler le prov. *arcalieit* « châlit » ; voir Mistral, ARCO-LIE.

[617 *bis*]. — * ARCUNCELLUS, mot omis, me paraît assuré par l'existence de l'ital. *arconcello* et du prov. *arconcel* (voir Mistral, ARCOUNSÈU).

641, ARGILLA. — Le franç. dial. *ardile* ne doit rien à *ardoise* ; son *d* est un développement bien connu de cons. + *g* + voy., par l'intermédiaire de ʒ : cf. *bordois* = *borjois*, *mardelle* = *margelle*, etc.

659, ARMILLA. — Ajouter le prov. *armela* et, avec changement de genre et de suffixe, le rouerg. *armèl* et le gasc. *armèt*, de * armellum.

671, ARRĔCTUS. — La forme régulière du latin est arrēctus, type auquel remonte l'anc. franç. *aroit*, que M. M.-L. ne mentionne pas.

687, ARTICULUS. — Il était intéressant de noter le sens « ergot du coq », qu'a pris le mot dans le patois de l'Aube. Le berrichon et le poitevin possèdent le dérivé *artegnole*, *artignole*, *ortignole* (*n* mouillée au lieu d'*l* mouillée, par dissimilation), soit avec le même sens restreint, soit avec le sens plus étendu de « griffe » des animaux.

718, * ASSECRETIARE. — L'anc. franç. dit normalement *asserisier* avec *s* sonore : les exemples abondent, et on ne comprend pas que l'auteur ne donne que *asserissier*, forme tout à fait isolée.

724, ASSEQUI. — Le niçard *assouire* « achever » ne vient pas de assequi, mais, comme l'a bien vu Mistral, qui indique aussi le forézien *assûre*, de absolvere.

732, ASSIS. — L'anc. franç. *aissenne* (qui offre beaucoup de variantes) n'a rien à voir avec assis : il se rattache à scindula, modifié, à ce qu'il semble, en *scilduna ; cf. les art. AISSENDRE, ESSAULE, ESSAUNE de Godefroy, ÉCENTE de Hatzfeld-Darmesteter, etc.

759, ATRIPLEX. — La forme curieuse *loraige*, usitée à Metz au XIVe siècle (*Romania*, XXXVII, 305), où l'on trouve l'incorporation de l'article comme dans le wallon *larip*, que mentionne M. M.-L., aurait pu être indiquée.

775, * AUCTORICARE. — M. M.-L. dit que le franç. *octroyer*, le prov. *autreyar*, etc., sont formés « par substitution de suffixe ». Il serait plus clair, peut-être même plus exact, de constituer en article distinct le type bien connu * auctorizare, prononcé * auctorediare.

786, AUGUSTUS. — Il est bien probable que l'anc. franç. *aosterele* remonte primitivement à locusta > *laoste* (cf. dans Godefroy un exemple de *aoset*

pour *laoste*) et que le mois d'*août* n'est intervenu que par étymologie populaire.

813, AVA. — L'anc. béarn. *abaa* me fait l'effet d'un mot savant calqué sur le lat. class. abava, plutôt que d'un mot vraiment populaire.

821, AVERSUS. — Le prov. mod. *avèrs*, *avès* ne signifie pas « ouest », mais « côté du nord », par opposition à *adreit* « côté du midi » : je ne comprends pas ce que l'auteur veut dire par ces mots : « peut-être sous une influence celtique ». Le piémontais, le milanais et l'asturien connaissent en somme le même sens.

824, AVIA. — On est tout étonné de voir reparaître ici le prétendu auvergnat *aize* « airelle », dont j'ai parlé ci-dessus, art. ACINUS, et que personne ne peut songer sérieusement à rattacher à l'avia énigmatique de Columelle.

850, AZYMOS. — Ajouter l'anc. prov. *aime*, issu de **azme*, que M. Émile Levy me paraît avoir tort d'imprimer *aïme* dans son *Prov. Suppl. Wörterb.*

866, BACCINUM. — L'esp. *bacia* etc. est peut-être dû à une contamination de *bacin* et de *vaciar* « vider ». D'autre part, le berrichon *bassie* et le limous. *bâssiâ* « pierre d'évier » paraissent bien postuler un type *baccia, tandis que le poitev. *bassée*, qui a le même sens, paraît remonter à *bacciata.

1014, *BECOS (gaulois) « abeille ». — Je ne puis que me référer aux observations que j'ai présentées ici-même (*Romania*, XXXV, 139) contre l'étymologie gauloise imaginée par l'auteur pour le limous. *beko*, bien qu'il les considère comme non avenues puisqu'il n'y renvoie pas son lecteur. La mention du catal. *bagot* est un fait nouveau dont je ne suis pas, pour le moment, en état d'apprécier la valeur.

1022, BELENION (grec ?). — M. M.-L. aurait pu renvoyer à un article intitulé : *Roger Bacon et les étudiants espagnols*, que j'ai publié dans le *Bulletin hispanique*, 1904, pp. 18-28, et où j'ai fait valoir les raisons qui rendent vraisemblable l'origine celtique de l'esp. *beleño* « jusquiame ».

1024, BELLA (francique) « cloche ». — Le français *bélière* est pour *berlière* et n'a aucun rapport avec le mot germanique ; il paraît signifier proprement « anse » (cf. les nombreuses formes de *berlère*, etc., que donne, dans le sud-ouest de la langue d'oïl, la carte 45 de l'*Atlas linguistique*).

1051, *BERSIUM « berceau ». — La forme primitive contient certainement un *c* et non une *s* : cf. non seulement les anciens graphics *berz* (pic. *berch*), *berzueil*, mais le lat. vulg. berciolum dans la Vie de saint Pardoux, laquelle remonte à la fin du VIIIe siècle.

1106, *BILISA. — Il aurait fallu renvoyer de *bilisa à belenion, et indiquer que l'anc. prov. *belsa* « jusquiame noire » n'est attesté que par le bas latin (voir ce que j'ai dit à ce sujet ici même, XXXIX, 233). L'espagnol *belesa* (telle est la forme usuelle, et non *velesa*), que M. M.-L. rattache à la même étymologie, et qu'il traduit, à tort, par « kerbel » (cerfeuil), s'applique à une plante assez différente, la dentelaire ou malherbe. Toutefois, le rapprochement phonétique est si frappant qu'on a de la peine à croire qu'il soit fortuit : je

remarque que la jusquiame noire et la dentelaire sont toutes deux employées contre la teigne dans la médecine populaire, ce qui peut, jusqu'à un certain point, expliquer le passage du nom d'une plante à l'autre.

A. THOMAS.

Beiträge zur französischen Wortgeschichte und Grammatik. Studien und Kritiken, von Dietrich BEHRENS. Halle. Niemeyer, 1910. In-8°, XII-500 pages.

Tous les amis de la philologie sauront gré à M. D. Behrens de la peine qu'il a prise de réunir en volume les nombreux articles détachés publiés par lui sur la lexicographie et la grammaire du français, d'autant plus que ce volume est muni d'un sommaire, d'un index des mots et d'une table des matières qui en facilitent singulièrement l'usage.

Les 288 premières pages sont occupées par des *Studien* étymologiques ou lexicographiques portant sur 293 mots isolés (la plupart dialectaux), de *accon* à *zwère*. Viennent ensuite quatre *Kritiken* consacrées à des ouvrages d'importance inégale : le *Lat.-rom. Wörterbuch* de M. G. Körting (2e éd.), le *Dict. général de la langue française* de Hatzfeld et Darmesteter, la dissertation de M. K. Armbruster intitulée *Geschlechtswandel im Französischen* (1888), et le livre de M. A. Schulze intitulé *Der altfranzösische direkte Fragesatz* (1888). L'auteur indique toujours avec précision le périodique où a paru l'article qu'il réimprime ; mais il a parfois modifié, quand le besoin s'en faisait sentir, la forme primitive de sa rédaction.

Dans son ensemble, le recueil de M. B. confirme l'impression favorable qu'avaient déjà produite chez les savants compétents la largeur de son information et la solidité de sa méthode, vraiment dignes d'un maître, au fur et à mesure de la publication de ses articles détachés. Comme la critique s'est déjà exercée sur quelques-uns de ces articles quand ils ont paru, il ne saurait être question de les passer tous en revue maintenant qu'ils sont réimprimés. Mais les faits étudiés sont si complexes qu'il est toujours possible d'ajouter quelques retouches aux recherches les plus approfondies ; parfois même le point de vue change avec les années, et le temps vient ruiner des hypothèses dont la nouveauté était le principal attrait. Voici quelques observations faites au cours de la lecture des *Studien* de M. B. ; quant aux *Kritiken*, il suffit d'en rappeler l'existence pour en souligner l'intérêt.

Ansieau « bénitier portatif », p. 5. — Je ne crois pas que l'étymologie doive être demandée au lat. a m a ou h a m a ; il s'agit bien plutôt d'une corruption de *orçuel* < lat. u r c e o l u s, mot qui a été de bonne heure affecté à cette signification spéciale, comme on peut le constater par les art. ORCEL, ORCELE, ORÇUEL, etc., de Godefroy ; cf. *Romania*, XXXIX, 191, et ci-dessus, p. 107.

Appiter « attendre », à Montluçon, p. 6. — Cf. Choussy, *Le patois bourbonnais*, p. 64 (*apiter*) et 86 (*épiter*), où les sens indiqués sont non seulement

« attendre » et « regarder », mais encore « écouter ». M. B. part du lat. expectare; je me demande s'il ne s'agit pas de adspectare, d'autant plus que les seuls textes anciens que nous ayons, et qui sont auvergnats, donnent *apeitar* (dès le XIIIe siècle). Faut-il voir la même base dans le morv. *épiter* « espier, espionner ? » Je n'en suis pas aussi sûr que M. B., car la loc. *être à l'épie*, usuelle en Berry, peut avoir fait créer un verbe correspondant avec un *t* analogique, *épiter*. La citation de « afrz. *espit* » est malheureuse : ce prétendu subst., que Godefroy a pêché au petit bonheur dans le ms. du Vatican (*Reg.* 725) du roman de la *Charrette*, est en réalité la 3e p. s. subj. pr. du verbe *épier*, jadis *espier* (voir le v. 6872 de l'édition Foerster), subjonctif qui a déjà joué un mauvais tour à l'auteur du *Glossaire du Morvan*.

Avaissa, p. 13. — Le gasc. *arrede*, *arret* est invoqué à tort : il n'y a pas là un *a* issu de l'art. féminin, mais la représentation normale, en gascon, de l'*r* initiale par le groupe *arr-*. Quant à la question de savoir quelle est la forme primitive du mot qui, en provençal, désigne le noisetier (*vaissa* ou *avaissa*), question que M. B. laisse indécise, elle se résout historiquement en faveur de *vaissa*. En effet, dans un acte de 919, il est question d'une « villa quæ dicitur *Vaxa* » (*Cart. de Conques*, acte 322 de l'éd. Desjardins), et la notice de cet acte porte : « De *Vaissa* in Barrés. » Il s'agit de *La Vaysse*, commune de Mur-de-Barrez (Aveyron) : cf. J.-P. Durand (de Gros), *Notes de philol. rouergate*, p. 77. Un renvoi à l'*Atlas linguistique*, carte 918 (*noisetier*), aurait été le bienvenu de la part du lecteur désireux de connaître l'habitat actuel de ce curieux mot.

Bètô « certaine quantité de chanvre tressé en natte », p. 24. — M. B. appuie avec raison l'étymologie par le verbe *battre*, proposée dubitativement par M. Grammont. Sa note, très instructive, a paru en 1905 ; je regrette qu'elle m'ait échappé au moment où j'ai rédigé celle que j'ai consacrée à l'anc. bressan *batior* et au groupe dont il fait partie (*Romania*, XXXIX, 202) ; mais nos conclusions, formulées indépendamment, se prêtent un mutuel appui.

Braie de coucou, p. 31. — Je crois avoir montré que la forme *brairette* n'est qu'une coquille lexicographique pour *braiette* (voir *Romania*, XX, 619). La déformation est allée encore plus loin, car Duchesne, *Répert. des plantes utiles*, 2e éd., p. 70, enregistre *brairelle*. Il eût été bon de rappeler que cette désignation populaire de la primevère remonte très haut puisque coculobraca se lit à plusieurs reprises dans d'anciennes gloses botaniques ; voir le *Corpus gloss. lat.*, III, 554, 68 ; 587, 53 ; 589, 7 ; 608, 43 ; 609, 48. M. Goetz suppose que boalca, qui est constamment donné par ces gloses comme synonyme de coculobraca, est une forme fautive pour buglossa (*Thes. gloss. emend.*, vo BOALCA) ; cette opinion n'a aucune vraisemblance.

Droisne, p. 86. — Le rattachement de ce mot à *deraisne*, subst. verbal de l'anç. fr. *deraisnier*, est une jolie trouvaille. Parmi les survivances de l'anc. verbe français, dont l'auteur cite un certain nombre, il faut faire une place au patois de l'Aunis : « *se dragner*, se remuer en jasant, en parlant des petits enfants » (L.-G. Meyer, p. 49).

Mancor, p. 163. — Cet ancien nom du méteil, que M. B. explique fort bien et qui survit dans le patois de la Haute-Normandie où l'on prononce *moncorne*, est employé sous la forme « la *maucorne* (faute typographique probable pour *mancorne*) ou *moncorne* » dans la *Nouv. Maison rustique*, 4e éd. (1732), p. 650.

Normelle, p. 188. — L'étymologie par nigrum merulum, si satisfaisante au premier abord, paraît n'être qu'une étymologie populaire ; en tout cas, M. B. n'aurait pas dû réimprimer son article de 1903 sans tenir compte d'une étude très pénétrante de MM. Gilliéron et Mongin qui a paru en 1906 dans la *Revue de philologie franç. et de littérature*, XX, 86-90, étude intitulée : « Le merle dans le nord de la France. »

Poirfi, p. 203. — Noter que *bouterame* a été enregistré par Ménage dans son *Dict. étymol.* (d'où il a passé dans le *Dict. gén.*) ; Ménage le qualifie justement de « mot Flaman », mais il n'en explique pas la formation.

Raspecon, tapecon, p. 220. — M. B. est porté à voir dans le premier de ces mots une déformation du nom latin-grec de ce poisson (uranoscopus à l'accusatif) ; c'est peu probable. Son article est d'ailleurs fort intéressant. Je ferai seulement remarquer que le fragment latin qu'il cite, p. 221, d'après le *Glossarium* de Du Cange (addition de Carpentier), appartient au célèbre traité *De piscibus marinis* de Rondelet (Lyon, 1554) : cf. la remarque faite à ce sujet par J. Bauquier, *Romania*, VI, 269, n. 3. *Raspecon* et *tapecon* sont des mots marseillais dont la dernière syllabe brave l'honnêteté : une coquille typographique, comme il y en a tant dans les compilations lexicographiques, a transformé le premier en *raspeçon*, modernisé en *rapeçon* dans le *Dict. lat. franç.* de Quicherat-Daveluy et dans le *Dict. grec-franç.* de M. A. Bailly ; le second paraît avoir échappé à ce maquillage, mais il a disparu (heureusement !) des livres classiques. Puisse son synonyme, avec ou sans cédille, en faire autant !

Rémoulade, p. 223. — J'incline tout à fait aujourd'hui, en présence des textes réunis par M. B., à séparer *rémoulade* « sauce » de *rémoulade* « emplâtre pour les chevaux, à base de son », et à adopter pour le premier de ces mots l'étymologie qu'il préconise et qui a son point de départ dans armoracia « raifort ». Pour le second, la base italienne *remolata*, de *remola* « son » ne saurait être contestée. Je saisis l'occasion de signaler le plus ancien témoignage de moi connu sur l'existence en Italie de cette désignation du son (en réservant pour plus tard l'examen des patois français qui ont la même base, d'après la carte 1242 de l'*Atlas linguistique* et mes renseignements personnels), d'autant plus que ce texte a échappé à M. Puşcariu au moment où il a parlé du roumain *lămură* (voir *Z. f. rom. Phil.*, XXVIII, 681). Dans un glossaire du XIIIe siècle, conservé au Vatican (Vatic. lat. 5141, fol. 70), on lit : « Furfur, *crusca* vel *remula*. » Il n'y a pas lieu, bien entendu, de corriger *remula* en *simila*, comme l'a proposé G. Loewe (cf. *Thes. gloss. emend.*, vo FURFUR).

Rognon, p. 236. — L'adj. *dogne* « tendre, mûr, malléable » n'a certainement rien à faire avec le lat. unio « ognon » ; d'ailleurs il n'est pas particulier au

patois de Beaune, comme semble le croire M. B., et il se présente souvent sous la forme diminutive : *dogne*, *deugnet*, *daugnot* « douillet » en Berry (Jaubert), *dognot* dans l'Yonne (Jossier), etc. J'en ignore l'étymologie.

Sener « châtrer », p. 242. — Comme le reconnaît M. B., l'étymologie par sanare, qui est la seule bonne, n'est pas neuve ; mais il l'éclaire par des rapprochements sémantiques intéressants. J'aurais aimé à y trouver l'indication suivante : en prov. mod. *adouba* et *asega* (patois du Velay *igiga*) signifient concurremment « remettre un membre » et « châtrer » ; cf. ci-dessus, p. 106.

Strompe « aiguillon », p. 258. — Sans m'inscrire en faux contre l'opinion de M. B., qui rattache ce mot de Malmédy au bas-allemand, je dois faire observer qu'il n'est plus exact de dire que le lat. stimulus n'a pas de représentant populaire dans le domaine gallo-roman ; cf. *Romania*, XXXVIII, 398.

Tou « manche de fléau », p. 266. — M. B. rattache ce mot à un type lat. * tuduculum (c'est par distraction qu'il écrit tuducula), qu'il croit reconnaître aussi dans le prov. mod. *toudou*, *tedou*, qui a le même sens, tout en avouant que, pour le provençal, le traitement du *d* intervocalique peut faire difficulté. Comme le patois de la Creuse appelle aussi le manche du fléau *tedou*, cette difficulté est insurmontable : un type avec un *t* intervocalique pourrait seul être proposé. J'ajoute même que la désinence -uculum est également incompatible avec la phonétique du patois de la Creuse, où elle aboutirait à *-ouei*.

A. Thomas.

Die Tristansage und das persische Epos von Wîs und Râmîn, von R. Zenker (*Romanische Forschungen*, XXIX [1911], 322-369). — **Untersuchungen zur Tristansage**, von Jacob Kelemina. Leipzig, 1910. In-8°, IX-71 pages (n° 16 of *Teutonia*).

The second volume of M. Bédier's studies on the Tristan story, which appeared in 1905, focused the research of the previous thirty years in the statement : « qu'il a existé, à la base de toute la tradition poétique de Tristan, un poème unique, archétype commun de tous les romans connus » (p. 168). Professor Zenker completely alters the reconstruction of this common source made by Bédier, and Dr. Kelemina denies even the possibility of its existence. Both point out, with justice, that M. Bédier overlooks the possibility of secondary influence between the versions (Z. 329, K viii)[1]. In view of these it is injustifiable to attempt to establish their common source, as M. Bédier appears to do, by a table of concordances.

---

1. We quote according to the lines of Eilhart under discussion by Kelemina.

Prof. Zenker attacks several specific points in M. Bédier's reconstruction. In one of these he seems to us justified : M. Bédier accepts something similar to the Béroul-Eilhart version of the return from the forest in preference to that of Thomas (II, 258). But he rejects the Béroul-Eilhart definition of the the potion as limited in its effect to a period of three or four years (II 236). Since the return from the forest in these versions is due to the expiration of potion, it is impossible to accept the one without the other. The second inconsistency of which Prof. Zenker accuses M. Bédier is only apparent : M. Bédier defines as one of the fundamental elements of the tragedy the character of Mark : « plus beau que les amants, vivant du seul amour qu'il porte à son fils adoptif, puis à la reine, les châtiant sans pouvoir les chasser de son cœur » (II, 179). Later, in seeking to show that the scene in Thomas where Mark discovers the lovers sleeping together, after their return from the forest, does not belong to the common source, M. Bédier points to the « invraisemblable stupidité de Marc, qui, retrouvant seule la reine, se persuade, comme un mari de fabliau, qu'il a été *enfantosmé* et qu'il a rêvé » (II, 261). In the narrative essentials of the tradition, Mark has the role, it is true, of the duped husband of the fabliau. Eilhart succeeds nevertheless in giving his character the dignity which M. Bédier defines. But Thomas, in his desire to allow the poem to proceed without too violent a strain upon the emotions, is frequently compelled to sacrifice his dignity (II, 261). M. Bédier proves that the garden scene, suspicious on other grounds, is really an invention of Thomas, by showing that its treatment of Mark is characteristic of the latter poet. Similarly justifiable is M. Bédier's omission from the common source, of the incidents of the youth of Tristan which we find in Thomas (B. II, 197 ; Z. 329).

These criticisms touch but a few details of M. Bédier's study. Even if they were admitted, they would not in the least justify the wholesale rejection of M. Bédier's results. The methods which Prof. Zenker and Dr. Kelemina employ in the constructive portions of their studies are open to far more serious criticism. Characteristic of the latter's method is the fallacy that the most realistic version is the most primitive. Any trait which disturbs the unity of composition (1332-2263, 4863), anything naive or improbable (521, 1220, 3772-91, 4974, 5285, 5315, etc.), anything fantastic or romantic (1332-2263, 3081-771), in short anything unsatisfactory to Dr. Kelemina, is attributed by him to a hypothetical version *Q*, which is thus differentiated from a hypothetical more primitive version *V*, characterized by its realism and represented by the Prose Romance (IX, pp. 19, 44, 71 ff.). In accordance with these principles the story of the swallows' hair, the chips sent down the stream etc., are fantastic additions made by *Q* (p. 11, p. 19).

One of the most important considerations which lead Prof. Zenker and Dr. Kelemina to propose a new classification of the versions, is their conviction that the episode in which Mark finds Tristan standing beside Isolt's bed

embracing her, is such certain proof of their guilt that the tryst under the tree which, following it immediately in Eilhart and Béroul, induces the king to believe in their innocence, must be an interpolation. Instead of being impossible to reconcile, the two scenes are really nicely calculated to balance each other. In the first the king surprises the lovers in a situation which has a decided appearance of guilt; in the second he surprises them a scene in which, no less unconscious of his presence, they show themselves innocent and loyal. Knowing that the king overhears their conversation, the lovers take care to make it reassure him; Isolt alludes to the compromising circumstances of the previous episode as follows :

ich was dir dorch mînen hêren holt,
wen dû sin nebé wêrist
und im êre gebêrist
mêr wen die andern alle. 3550-4

The king is accordingly convinced, and with reason, that he was hasty and unjust in his interpretation of the first scene :

nêhest, dô her dich kuste
dô zornete ich zû sêre.
ez geschît nimmir mêre. 3685-8

Dr. Kelemina finds it necessary, since the kiss seems to him to incriminate the lovers irreparably and the tryst under the tree an interpolation, to develop the following theory : « even before the literary period, the Tristan story (ie. the love story) seems to have existed in a two fold form » (p. IX). In the one the guilt of the lovers is established from this episode. He takes the fragments of the Prose Romance printed by M. Bédier as representing this version (p. 71). In the other this episode is absent and at every turn of the action the guilt of the lovers remains unproved. Characteristic of this latter version are the following three scenes : the tryst under the tree; the separating sword; the ambiguous oath. He reconstructs its outline from other fragments of the Prose Romance (p. 72 ff.). All the extant texts it seems, except Thomas, represent a contamination of these two versions 2 (pp. 23, 35, 71, 79-82).

The inconsistency of the Eilhart version thus interpreted, does not trouble Prof. Zenker, who makes no effort to differentiate the conceptions of the story held by the various redactors. He is interested in the scene as offering an opportunity to illustrate the fallacy of M. Bédier's method of determining the common source by means of a table of concordances. Having shown that this scene is unsatisfactory, he concludes that the Eilhart version and the Prose Romance (which contains a similar scene) must be derived from a

common sub-source (330)[1]. Since M. Bédier has not included this scene in his reconstruction, the discussion of Prof. Zenker, even if it were convincing, would not invalidate it[2].

Similarly unfortunate is Prof. Zenker's attack on the episode in which Isolt attempts to have Brangien secretly murdered (331). M. Bédier has here adopted the detail, found in Thomas and the Prose Romance, that Isolt sends the serfs into the *forest*, in preference to that of Eilhart, which represents the murderers as planning to kill Brangien and cut out her heart when she goes to draw water at the *fountain*. M. Bédier defends his preference by the explanation that the fountain probably being in the grounds, Brangien's cries would be heard in the castle (II, 243). Prof. Zenker on the other hand, argues that the Eilhart version is more primitive, because, in a similar story in a 12th century Irish manuscript, the plan is to throw the maid into a *fountain*. The two arguments seem equally inconclusive.

Prof. Zenker remains so far in accord with M. Bédier that he acknowledges the necessity of postulating a common source for the extant versions (334, 368). The object of his study is to identify this source with the Persian romance *Wîs and Râmîn*, to which H. Ethé called attention in 1887. Prof. Zenker considers the similarities which he points out between the two, so striking that they can be accounted for only on the supposition that *Wîs and Râmîn* is the source of Tristan. But in order to establish these similarities he represents the common source of Tristan by whatever version chances to correspond with *Wîs and Râmîn*, at the point under discussion (328, 348, 351, 368). This is manifestly begging the question.

The parallels which Prof. Zenker adduces do not withstand a critical examination. The theme of both stories is illegitimate love. It would be surprising if the Tristan story, which appropriated so large a number of folk-tales to illustrate it, did not present some traits in common with an oriental romance founded on the same theme. Some of the points which Prof. Zenker cites are the inevitable accompaniments of a romantic treatment

---

1. The other points by which he fortified this conclusion are based on the fallacy that inferior realism proves a version posterior. Cf. his effort to establish the garden scene as an element of the common source (354 ff.), his effort to prove that Eilhart and the Prose Romance draw from a common subsource in representing the daughter of the messenger as knowing the significance of the sails (334-5 n.), a similar effort in regard to their definition of the love-potion (346 n. 1). In regard to the role of the messenger's daughter in Eilhart, Zenker has moreover misread the text. The girl merely knows that she is to watch for the return of her father and the color of the sails. It is not from her that Isolt of the White Hands can have learned the secret. Eilhart says distinctly that he does not know how she learned it (9346).

2. As a matter of fact M. Bédier in no case depends on the concordances to determine an important detail, but invariably establishes his outline by « motifs de goût, de sentiment et de logique » (II, 192).

of that theme. For example the following : the connivance of the heroine's woman servant, the characters of the *dramatis personae* (the lovers uniquely interested in the gratification of their passion and continually on the point of being discovered, the husband constantly hoodwinked and always ready to be deceived anew), the fact that the hero is an adept in romantic accomplishments and the ending of the romance with the death of the lovers.

There remain a number of more individual characteristics cited by Prof. Zenker, which are unconvincing because they are not really similar in the two romances : In WR the lover, not the lady, becomes infatuated when she is on the route from the home of her parents to that of her husband. Since Wîs mourns for the husband she has left at home, the woman servant by a talisman which she buries in the earth, renders the new husband impotent. The husband sends Wîs away from him on hearing from her that she loves Râmîn. She returns to her mother's home whither she is followed after some time by her lover. Here Râmîn passes his time alternately in hunting and with Wîs. The husband threatens to submit his wife to an ordeal. Seeing the preparations and suspecting their purpose, Wîs and her lover flee to the house of a friend in another country. Once while the wife goes to meet her lover, her servant takes her place beside her husband. Râmîn goes to another country and marries Gul, whose brother is a brave warrior. He tires of her however and returns to Wîs. The traits are cited in the or der in which, in the midst of a hundred others, they occur in the *Wîs and Râmîn* story [1]. It is perhaps necessary to suggest to the reader the points in they Tristan story which they are supposed to resemble. Prof. Zenker equates the threatened ordeal with the ambiguous oath in Thomas and the sentence to death in Eilhart. He explains the fact that neither are strikingly similar to *WR*, by supposing that *WR* alone has faithfully preserved the version of the common source [2]. The others represent the forest life, the potion, and the substitution on the wedding night. Prof. Zenker refuses to grant that these similarities (?) are weakened by the fact that Wîs and Râmîn do not live in the forest, that they drink no love potion, that Wîs takes no interest in Râmîn until long after her marriage (never consummated) with Mobad, and that the husband being at last killed, the lovers rule the kingdom peacefully until the death of Wîs, which occurs three years before that of Râmîn.

It seems to us idle to raise the question of the relation of two romances whose points of resemblance are such fundamental traits of human nature, and such universal literary devices, as those which we find in Tristan and *Wîs and Râmîn*.

---

1. Professor Zenker at times bases arguments on considerations of sequence (349), at others declares that it is of no importance (358).
2. Similarly in the double occurrence in *Wîs and Râmîn* of what he calls the forest life (351).

The work of Prof. Zenker and Dr. Kelemina represents a reaction against the general acceptance of M. Bédier's results which has prevailed among scholars up to this time. The reaction is salutary inasmuch as it recognizes that the methods of demonstration which M. Bédier employs should be revised. It is not, as he believed, by drawing up a table of concordances, and of variants, that the common source of the extant texts is to be restored. The method by which he chose to represent his reconstruction does not, as M. Bédier seems to consider, constitute a proof of the validity of his results. But it establishes the scenario of a romance which corresponds approximately to the version of Eilhart, and the version of Eilhart represents (if we may be permitted to cite our conclusion pending the publication of our research [1]) more faithfully than any other version or reconstruction, the common source of the extant texts. To M. Bédier belongs the honor of having established beyond question, in the *Discussions* of his second volume, the fact that the Béroul Eilhart and the Thomas versions both proceed from a single poem. Objections to table the of concordances do not touch the validity of this conclusion. The effort of Prof. Zenker to prove that the source, of the Tristan tradition is to be found in *Wîs and Râmîn* and Dr. Keleminas endeavor to disentangle its earliest form from the Prose Romance are certainly backward steps.

G. SCHOEPPERLE.

La musique des Troubadours, par Jean BECK, étude critique illustrée de douze reproductions hors texte. Collection des *Musiciens célèbres*. Paris, Laurens, s. d. (1910). In-8°, 128 pages.

La *Romania* a signalé (XXXVII, 487) un précédent ouvrage de M. Beck, *Die Melodien der Troubadours*, en s'excusant de ne pouvoir donner de cette œuvre importante le compte rendu détaillé qu'elle aurait mérité, faute d'un collaborateur versé dans l'histoire de la musique ; je ne prétends point à remplacer ce collaborateur averti, et je ne me serais peut-être pas permis de parler du nouvel ouvrage de M. B., si précisément il n'était écrit pour ces ignorants parmi lesquels je ne fais pas difficulté de me ranger. A ceux-ci, M. B. s'est proposé de donner, sous une forme élémentaire, à la fois une idée des mélodies des troubadours et un aperçu de la façon dont elles nous sont conservées et des moyens propres à les reconstituer exactement, moyens dont son premier travail, adressé aux musicologues de profession, exposait la découverte et démontrait la valeur. De là, dans son petit livre, deux parties que nous examinerons séparément ; pour toutes deux nous devrons nous rappeler que par « troubadours » M. B. entend à la fois les poètes musiciens du Sud et du Nord de la France, les vrais troubadours et les trouvères, ce qui est plus bref, à coup sûr, mais ne va pas sans un certain trouble pour le lecteur.

---

1. *Studies on the Tristan Romance*, to appear in 1911.

Après quelques remarques sur le plan et la matière de son livre, M. Beck nous donne, sur le développement de la musique au moyen âge antérieurement aux troubadours, des indications sommaires, mais précises, qui permettent de dégager déjà des conclusions importantes, en particulier sur le caractère savant de la musique des troubadours dès son origine, et sur le rôle des abbayes limousines, où prospérait l'étude de la musique religieuse, dans la formation des premiers troubadours, eux-mêmes limousins. Puis M. B. passe à l'histoire de la notation musicale au moyen âge et des efforts successifs qui donnèrent à cette notation plus de précision et de clarté ; ce chapitre pourrait sembler un peu extérieur au sujet, il n'en est rien : avec le chapitre suivant sur le rythme dans les œuvres des troubadours, qui termine la première partie il constitue un morceau essentiel de l'ouvrage de M. B. ; nous nous y arrêterons un instant.

La notation d'une mélodie doit, pour être lue utilement d'un chanteur à qui cette mélodie n'est pas encore connue, indiquer avec précision les intervalles de hauteur entre les sons successifs et les durées relatives des sons ou des silences. La première notation connue du moyen âge, la notation en *neumes*, signes conventionnels issus des accents grecs, ne satisfaisait pas à cette double nécessité ; elle indiquait la direction des intervalles, ascendant ou descendant, mais non la grandeur de l'intervalle ; elle pouvait aussi indiquer des mouvements, mais non la mesure et le rapport rythmique des éléments de la mélodie ; elle s'adressait en effet à des chanteurs qui connaissaient les mélodies par tradition orale et qui ne cherchaient dans la notation qu'un guide de leur mémoire. L'on s'efforça de rendre cette notation plus largement communicable et l'on réussit tout d'abord, non sans tâtonnements, à mettre plus de clarté dans l'indication des intervalles en écrivant les neumes à distances variables d'une ligne horizontale, distances plus ou moins proportionnelles aux intervalles musicaux réels ; cette notation *diastématique* a servi à écrire les chansons des premiers troubadours ; elle devait se généraliser et aboutir à l'écriture sur portée de plusieurs lignes qui sera l'écriture du XIIIe siècle. Au système très imparfait d'expression algébrique que constituaient les neumes, se substituait ainsi un système de représentation graphique, où la sinuosité de la série des notes par rapport à l'horizontale moyenne reproduisait exactement les inflexions successives de la mélodie : dès lors la valeur symbolique des neumes devenait sans intérêt, et l'on renonça à la variété de leurs formes pour les remplacer tous par de gros points carrés, munis ou non sur la droite d'une queue descendante : nous sommes arrivés à l'écriture *quadrangulaire* sur portée, c'est sous cette forme que nous ont été en général conservées les compositions musicales de nos trouvères et troubadours.

Restait à indiquer le rythme : la notation quadrangulaire s'y prêta après quelques transformations, et devint une notation *mesurée* où les diverses durées des sons furent exprimées par des signes entretenant entre eux des

rapports de proportion parfois assez compliqués, mais constants, et dont le principe est que le carré muni d'une queue est une longue, le carré sans queue une brève (et le losange, introduit plus tard, une semi-brève). Mais tandis que, dans la notation mesurée, la combinaison régulière des longues et des brèves indique d'emblée et évidemment l'existence d'un rythme, dans la notation quadrangulaire non mesurée nous ne trouvons pas d'indice de ce genre : souvent toutes les notes simples d'une mélodie y sont représentées par le même signe, longue ou brève, parfois les longues et les brèves s'y mêlent sans que leur combinaison puisse donner l'impression d'un rythme, sans qu'elle aboutisse en tout cas à une régularité rythmique. Comment donc interpréter cette notation? Faut-il, avec certains musicologues, donner à chaque signe la valeur de durée qu'il aurait dans une notation mesurée ? Faut-il croire dès lors que les compositions des troubadours écrites en notation non mesurée étaient des récitatifs sans rythme régulier? Ou bien leur imposait-on un rythme traditionnel que l'écriture n'indiquait pas? La question est d'importance pour qui veut apprécier l'œuvre lyrique du moyen âge; depuis longtemps elle restait ouverte. M. Beck a le grand mérite d'en avoir proposé le premier une solution claire, d'application générale, fondée sur un examen minutieux et étendu des faits matériels, et contre laquelle il ne paraît pas que l'on ait pu jusqu'ici élever d'objection précise.

M. Beck a exposé cette solution dans ses *Melodien der Troubadours*, il l'indique ici sommairement et avec une discrétion qui a pu ôter un peu de clarté à cette partie de son petit livre ; je tenterai d'en donner à mon tour un résumé assez libre, fondé sur ses deux ouvrages :

I. — *a*) L'emploi des longues et des brèves (carrés avec ou sans queue), dans la notation non mesurée est incohérente ; d'une copie à l'autre de la même mélodie, d'une reprise à l'autre de la même phrase dans une même copie, ces signes s'interchangent : il ne faut donc pas leur attribuer les durées proportionnelles qu'ils peuvent comporter ailleurs, ils n'indiquent pas un rythme.

b) Une mélodie peut nous être conservée dans des copies non mesurées et dans une transcription mesurée; dans le second cas, qui est assez fréquent, elle apparaît avec un rythme propre, régulier et certain. Il n'y a d'ailleurs aucun lien nécessaire, comme on l'a cru, entre la transcription d'une mélodie en notation mesurée et sa présence dans une composition polyphonique, où la régularité du rythme est indispensable au parallélisme des parties ; il n'y a donc point de raison de croire que le rythme ait été imposé à la mélodie en même temps que la notation mesurée et pour les mêmes raisons que celle-ci : la transcription mesurée n'a fait que mettre en lumière le rythme, non indiqué dans les autres copies, mais qui n'en existait pas moins à l'état latent dans la mélodie.

c) A côté des notations quadrangulaires mesurée et non mesurée, il existe une notation où les signes sont groupés en ligatures régulières, dont la dispo-

sition suffit à indiquer, suivant des principes énoncés par les théoriciens médiévaux, le rythme de la mélodie ; de ce système un seul trait nous intéresse ici : cette notation indicatrice du rythme est la notation normale des mélodies non accompagnées de paroles ; si nous ne la trouvons pas pour les mélodies accompagnées d'un texte, c'est qu'elle n'y était pas nécessaire, et une conclusion s'impose : le rythme propre à une mélodie de troubadour, rythme bien défini encore que non marqué par l'écriture, nous est indiqué, comme il l'était au chanteur du moyen âge, essentiellement par le texte.

II. — L'examen attentif des copies qui nous ont conservé en notation mesurée des mélodies médiévales amène aux constatations principales suivantes :

a) Les lyriques du moyen âge n'ont usé que d'un petit nombre de formules rythmiques ou *modes* ; il s'agit toujours de rythmes ternaires, les trois temps étant répartis entre deux ou trois éléments ; il n'y a à tenir compte que de trois modes; premier mode: 2+1 ou : deuxième mode : 1 + 2 ou ; troisième mode : 3 + 1 + 2 ou

b) En principe le rythme adopté pour la première mesure persiste dans toute la phrase musicale, même dans toute la chanson.

c) En principe, à chaque élément constitutif de la mesure correspond une syllabe du texte et une seule : il y a donc deux syllabes à la mesure pour les deux premiers modes, trois pour le troisième.

d) Il y a corrélation entre les accents toniques du texte et les rappés ou temps forts (temps initiaux) de la musique ; la syllabe tonique rimante est toujours sur un frappé; les autres toniques sont de même sur des frappés, ou, dans le cas spécial du deuxième mode où les temps faibles sont occupés dans la mesure par l'élément le plus long, quelquefois sur ces temps faibles : l'allongement de la tonique compense ici le frappé qui porte sur l'atone précédente.

III. — Dès lors il était facile à un chanteur du moyen âge, en présence d'une notation quadrangulaire non mesurée, qui ne lui donnait que le contour de la mélodie, d'en retrouver le rythme par une lecture accentuée du texte : la présence ou l'absence d'un groupe de deux atones entre deux toniques principales ou secondaires lui indiquait le troisième mode (*Bélè Dò | ètt[e] às fè | nèstrès sè | sièt*), ou au contraire l'un des deux premiers ; la rime donnait le point de départ d'une division rythmique aussi exactement qu'une barre de mesure : la présence de toniques à des places impaires à partir de cette rime impliquait le deuxième mode (*Apris | ai qu'èn | chantánt | plóur*, donc ; d'autres indices encore permettaient de décider entre le premier mode et le deuxième.

Je ne veux point essayer de pousser davantage dans le détail l'exposé du système de M. Beck, et je ne saurais donner la clef de toutes les transcriptions en notation moderne qu'il promet de publier prochainement. J'en ai dit

assez pour faire juger de la nouveauté, de la cohérence et de l'exceptionnelle importance de ce système d'interprétation. Je suis surtout frappé de l'excellente qualité de la méthode strictement philologique employée par M. B. ; toute sa découverte sort de la critique de la tradition manuscrite et de la comparaison des diverses notations d'un même texte musical éclairée au besoin par le témoignage des théoriciens médiévaux ; c'est là philologie pure, détachée de toute considération d'esthétique ou d'histoire générale de l'art musical ou de la technique musicale ; l'on comprend quelle solidité cette base toute réelle donne au système édifié par M. B., l'on peut deviner aussi quelle somme de labeur minutieux et diligent a dû être consacrée à l'établir.

La théorie de l'interprétation modale des mélodies de nos troubadours ou trouvères peut être féconde en conséquences. D'une part, elle éclaire d'un jour tout nouveau les rapports de la musique et de la poésie dans l'œuvre de nos lyriques : il apparaîtra dorénavant comme à peu près impossible d'étudier l'une sans l'autre, puisqu'elles ne sont pas seulement deux formes parallèles, mais sont, sur certains points, strictement conditionnées l'une par l'autre ; d'autre part elle impose de ne point séparer davantage l'histoire des origines du vers roman de l'histoire de la musique ; enfin, en leur rendant un rythme expressif, elle donne une valeur et comme une âme nouvelle aux mélodies médiévales, que l'on jugeait volontiers languissantes, monotones et creuses, faute de savoir les lire correctement.

Nous nous sommes un peu écartés du petit livre de M. Beck, pour faire une excursion dans son grand ouvrage ; dans la *Musique des Troubadours* la théorie de l'interprétation modale ne tient pas une place aussi grande qu'on pourrait le croire d'après notre compte rendu. Je ne pense pas toutefois avoir trahi M. B. en insistant sur une partie de son livre aussi essentielle ; je regretterais plutôt que, sans doute en raison du caractère vulgarisateur de la collection à laquelle il collaborait, il ait ici à la lois réduit, fragmenté et comme dissimulé l'exposé de sa théorie.

La seconde partie du livre est consacrée à *l'œuvre mélodique des troubadours*. C'est une revue rapide des différents genres de la lyrique médiévale avec exemples transcrits en notation moderne, brèves analyses ou remarques musicales, et indications historiques ; deux traits sont à retenir : d'abord cette valeur des mélodies correctement rythmées que je signalais tout à l'heure (certains des exemples cités par M. B. sont dignes de toute admiration, p. ex. la poignante chanson de la p. 84, *Apris ai qu'en chantant plour*) ; puis le caractère compliqué, raffiné et savant entre tous, des genres que l'on pouvait tenir pour le plus populaires, comme les *chansons de toile*.

L'ouvrage de M. B. est utilement complété par une bibliographie, un répertoire des définitions et une illustration le plus souvent bien choisie. Il serait possible de lui reprocher quelques inutilités d'autant plus notables que la place lui était mesurée : une ou deux planches superflues, un déve-

loppement sur l'amour courtois (p. 68-72) assez peu en situation, des préambules un peu longs, mais ces reproches iraient moins à l'auteur qu'à la collection pour laquelle il écrivait et qui avait des exigences. L'exposé de M. B. en a souffert : il est parfois écourté et, par exemple, il me paraît fort difficile de comprendre et d'accepter l'analyse et l'interprétation mélodique que donne M. B. du « sirventes » de Peire Cardenal, *Un sirventesc novel vuelh comensar*, parce que cette interprétation ne peut être fondée que sur le rapprochement de tous les couplets et que M. B. cite et utilise seulement le premier.

Je regrette aussi que M. B., faute de place ou peut-être crainte de paraître tenter une synthèse prématurée, ne nous ait pas renseignés davantage sur les changements qui ont pu se produire dans l'art musical entre les premiers troubadours et les derniers trouvères, et ne nous ait pas dit si toute cette production mélodique ne portait pas la trace d'un progrès accompli en quelque sens ; et aussi qu'il ne nous ait point éclairés sur le rôle des instruments dans cet art musical. Mais j'espère qu'il nous donnera un jour prochain ces indications, plus abondantes et plus précises, lorsqu'il écrira, à l'usage des romanistes, le manuel de musicologie médiévale qui nous serait si utile et dont le présent petit livre, en dehors même de l'importante théorie d'interprétation que j'ai exposée, apparaît comme une première esquisse pleine de promesses et déjà très précieuse.

Mario Roques.

Recueil de chansons pieuses du XIIIe siècle, publiées par Edw. Jærnstrœm, I. Helsinki, 1910. In-8°, IV-176 pages (*Annales Academiæ scientiarum fennicæ*, sér. B, t. III, n° 1).

Les soixante-cinq chansons [1] publiées dans ce premier fascicule sont groupées d'après l'ordre même où les donnent les manuscrits : et c'est là, vu l'incertitude qui règne sur la patrie et la date de la plupart des auteurs, une disposition fort acceptable. L'Introduction est consacrée à l'examen de ces mss. et à une brève appréciation littéraire des œuvres publiées ; l'éditeur nous promet pour plus tard une étude sur les principaux lieux communs et les « allusions au symbolisme marial » ; toutefois, les notes contiennent quelques intéressantes indications sur ce sujet. Dans la notice qui précède chaque pièce, M. Jærnstrœm en étudie la langue et la structure rythmique et en recherche soigneusement le modèle profane, car il part de ce principe (cf. p. 15, n.), que je crois juste, que les chansons pieuses sont généralement des imitations. Il a fait dans ce domaine d'intéressantes constatations : il a montré par exemple, que plusieurs pièces avaient pour modèles des chansons provençales copiées dans des chansonniers français et que ce sont précisément les rédac-

1. Malgré l'invocation à Dieu et à la Vierge qui la termine, la pièce XXXVII est en réalité un serventois moral et non une chanson pieuse.

tions conservées dans ces chansonniers qui ont été connues des auteurs pieux (voir notamment nº XXVIII). Il n'admet de filiation assurée que quand il y a identité de rimes : en quoi il est peut-être un peu rigoureux, l'exemple de Jacques de Cambrai, — qui a lui-même indiqué ses modèles — nous permettant de constater que tous les auteurs ne s'imposaient pas ce raffinement [1]. Les notes placées après la plupart des pièces élucident quelques allusions ou commentent quelques passages obscurs ; j'avoue que j'eusse désiré, dans ce dernier cas, des explications un peu plus abondantes ; il est parfois difficile, même avec l'aide du Glossaire, de savoir comment comprend l'éditeur ou quelles sont les raisons de sa détermination.

M. J. a montré (et c'est une des parties les plus intéressantes de son introduction) que les vingt-quatre premières chansons de son recueil avaient été puisées par les mss. *V* et *C* à la même source. Or, il est remarquable que plusieurs de ces pièces ramènent sous nos yeux, avec une insistance caractéristique, les mêmes images ou expressions, et développent les mêmes lieux communs [2]. Il serait assez naturel d'en conclure que toutes ces chansons émanent d'un même auteur, dont les chansons pieuses auraient été réunies en un *Liederbuch*, comme celles de tant d'auteurs profanes [3].

J'arrive maintenant à l'examen du texte et des notes.

II, 13 : *chose*] corr. *chanson*, et noter cette faute évidente, commune aux deux mss. — IV, notice. Les chansons de Raoul de Ferrières ne sont pas inédites ; elles ont été publiées par L. Lacour (Paris, Aubry, 1856). — 47 *aim*] l. *aim'*.— VII, 22 : virgule à la fin de ce vers. — 42 *devier*] corr. *definer*, à cause du mot à la rime de 35. — Note aux v. 29-32 : la légende de la « Vengeance de Jésus-Christ », est connue par des textes bien antérieurs au XVe siècle, et cette allusion d'Antoine de la Salle n'a pas grand intérêt. — IX, 1-2, note (relative aussi à X, 19). Je ne comprends pas ce qui y est dit sur *aise* et *air*. — XIX, 31-2 : la phrase ne se construit pas ; lire avec *V* : *et ne feïst mes de sermon — mès que...* — XX, 21 : *or te pri je, poli damas*. « Métaphore employée du Christ », dit M. J., sans se prononcer nulle

1. M. J. n'a pu, malheureusement, comparer les mélodies. Peut-être essaierai-je de compléter ses recherches sur ce point, un peu plus tard, car je n'ai pas, à l'endroit où j'écris, les moyens de le faire.

2. Les suivants par exemple : l'union intime en Jésus-Christ de l'humanité et de la divinité (II, 9 ; III, 19) ; un Commentaire très littéral et assez puéril du *Verbum caro factum est*, où le Verbe n'est pas l'esprit divin, mais une parole, sans doute celle de l'ange (I, 58 ; III, 11 ; X, 17 ; XVIII, 24) ; cette idée, fréquente chez les mystiques, que toute la sagesse du monde (même celle de Salomon) ne suffirait pas à embrasser les vertus de Marie, que la terre et la mer, etc., changées en parchemin et encre, ne suffiraient pas pour les décrire (IX, 31 ; V, 49 ; VII, 15 ; IX, 9 ; X, 32 ; XII, 5 ; XVIII, 32).

3. Il ne faut pas attacher une grande importance à ce que toutes ces chansons ne présentent pas les mêmes traits linguistiques (les unes, par exemple, confondent *an* et *en*, les autres non). Ce mélange n'a rien d'étonnant à la fin du XIIIe siècle et dans un genre médiocrement artistique, comme celui-là.

part sur le sens de *damas*. Mais l'auteur s'adresse ici à un ami, non au Christ ; ce nom antique de *Polidamas* est tout de même singulier. — XXI, 4-5 : la transposition de ces deux vers ne donne pas de sens, tandis que le texte de *V* est satisfaisant. L'auteur entend que le mot *aservir* s'applique mal au culte de la Vierge, peut-être parce qu'il a été profané par l'amour courtois : cf. XLVII, 3 : *car il n'a pas en vos servir servage*. — XXII, 25, note. Le livre à citer là-dessus était celui de Mlle X. Traver, *The four Daughters of God*, 1907 ; cf. *Rom.*, XXXVII, 484. Des fragments de cette chanson avaient déjà été imprimés dans l'*Hist. littéraire*, XXIII, 824. — XXIII, 11 : *quant que*] l. *quantque* ou *quanque*. — XXIV, 29 : je crois que c'est bien le sens, mais il faudrait expliquer que *doutour* (*doctorem*) équivaut à *ea quæ docet* ; 35 *enconchie* (se rapportait à *pointure*) ne peut être* *inconcacatam* : lire *entouchie* = *entoschiee* ; l'*s* est amuïe à cette époque comme le montre le *desraine* de XXVII, 29 ; pour le sens, cf. LX, 26 : *envenimés quarriaus*. — XXV, 9 : *pareil* n'est pas neutre, mais masculin, rég. dir. de *acointier*. — XXVII, 23 : *terniere* est simplement pour *tesniere* (tanière) ; cf. *varlet*, etc., et un peu plus loin (LXI, 29) *merlee* ; 27 ; M. J. corrige *ingierre* en *inginierre*, qui ne satisfait pas du tout ; lire *v*[*e*]*rais jugierre* (« appréciateur » [de la pureté de cet or]). — XXVIII, 8 : qu'est ce qu'est ce *muës*, non expliqué ? On lit tout aussi bien *nuiés*, car le quatrième jambage est certainement un *i* ; le scribe a sans doute voulu écrire *vuiés* (vide), qu'il faut corriger en *vuiz*, car le vers est de sept syllabes. — XXIX, 27 : l'explication de *resartir* n'est certainement pas bonne, mais je n'en vois pas de meilleure, pas même avec *resarcir*. — XXXI, 9 : *vancre*] l. *vantre* (vaincre). — XXXV, 7 : le sens, non saisi, est : « je ne me repens pas encore ». — XXXVIII, 12 : l. *c'an dit*, *an fais* (non *au*) ; 37, *meire* [*de*]. — XLI, 77 : trop court ; corr. *et* [*celes*] *ki ja mais* (*i*). — XLII, 34 : *fi ait* ; sens ? Corr. *si ait* (?). — XLIII, 2 : le sens paraît être « que Jésus-Christ a voulu l'honorer à sa mort » (à elle, la Vierge), en l'enlevant au ciel : 9 : ms. *su*, c.-à-d. *çou*, ce ; 27, *vous*] l. *nous* ; 28 *vos*] l. *nos* ; 31 *outre*] corr. *autre* ; 33 ms. *tantsit*, corr. *transis*. — XLIV, 29 : virgule au lieu de deux points ; 47 l. *l'adomineis* ; 48 conserver *soie*. — XLVI, 11 : *celui k'elle ait*] corr. *celui ke l'ait*, c.-à-d. « celui qui l'a » ; cf. les v. 2033 ss. du passage cité de Philippe de Thaon ; 14 ne pas ajouter *li* : *Jeü* (*Judæi* est toujours disyllabique : cf. XLIX, 17 et 25 et LXIV, 32 ; 16 *nos*]. corr. *sa* (?). — LI, 5 : *amender sa querele*, non « réparer son tort », mais « améliorer sa condition ». — LII, 25-8 : comment l'éditeur comprend il ces vers qui paraissent altérés ? — LIII, 38 : *savés*] l. *sauvés* (avec tous les mss.). — LVI, 18 : *digne* [*est*] ; 27 ; transposer *en* et *i*. — LIX, 28 *avés* est une conjecture : *avons* vaudrait mieux. — LXI, 11 : *enparler*] corr. *enparlé*. — LXIII, 17-24 : la strophe, ainsi ponctuée, n'a n'a pas de sens ; le v. 21 notamment aurait bien besoin d'une explication ; 27 : *hatie*] l. *hacie* = *haschie* ; d'où vient la traduction par « honte » ? — LX, 15 : *vostre grande sainte*] corr. *v. grant sainteé* ; 33 ; sens ?

Au Glossaire (qui donne tantôt les formes originales, tantôt les formes francisées) manquent quelques mots qui méritaient d'être relevés : *aigre*, X,

1 (ardent) ; XXI, 35 (cruel) ; *bruïr*, XLVI, 26 ; *esraigiement*, XLII, 38 ; *flourcele*, LI, 24 ; *gresil*, LI, 31 ; LII, 30 ; *monjoie* (avec ses divers sens métaphoriques), IX, 3 ; XIII, 23 ; XVIII,39 ; LV, 39 ; *praeler*, LI, 27 (changer en pré) ; *repondre* (p. p. *repus*), LXII, 16 ; *volage*, VIII, 25 (inconsidéré).

Toutes les traductions ne sont pas exactes, ni toutes les formes correctes : *adosser*, non « abandonner », mais « tourner le dos à » ; *chevir* (*soi*), non « venir à bout de, maîtriser », mais « se tirer d'affaire, vivre » dans le premier exemple, « venir à bout de » dans le second ; *consievre*, l. *consivre* ; *depechier* (*depecier*), non « briser », mais « se briser, être brisé » ; *desroier*, l. *desreer* ; *encouvrir* est à supprimer ; lire dans le texte *en couvrit* ; *eraine*, « trompette », non « cor du jugement dernier » ; *entrait*, non « remède », mais « onguent, cataplasme » ; *eshait* ; « joie, ardeur » ; sens douteux ; *essorber*, non « absorber », mais « aveugler », par extension, « rendre impuissant » ; *mairer*, l. *mairier* ; *merele* (*mestarire la*), non « jouer mauvais jeu », mais « masquer son coup » ; *noumé*, non « renommé », mais « fixé » ; *ploi*, non « ordre, rang, ligne », mais « pli, habitude » ; *preuc que*, non « pour cela », mais « quoique » ; *santable*, non « qui a du sentiment », mais « plein de santé » ; *triboler*, non « s'agiter », mais souffrir, vivre dans la tribulation ».

Ce sont là des fautes vénielles, fort excusables chez un débutant ; elles ne nous empêchent pas de reconnaître les qualités de soin, de méthode et de pénétration dont M. J. a fait preuve et de saluer en lui un digne élève des excellents maîtres qui enseignent à Helsingfors et qui ont tant fait, depuis une vingtaine d'années, pour l'étude de la langue et de la littérature française du moyen âge.

A. JEANROY.

Mimes français du XIIIe siècle (Textes, notices et glossaire) ; thèse complémentaire pour le doctorat ès lettres, présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, par E. FARAL. Paris, Champion, 1910 ; in-8° de XV-129 pages.

Sous le nom de « mimes », M. Faral désigne des pièces du XIIIe siècle où le récitateur abdique sa personnalité pour jouer un rôle ou parfois plusieurs. Ces petites œuvres peuvent donc être considérées comme les premières œuvres de notre théâtre comique, et méritent à ce titre la plus sérieuse attention. On en avait déjà des éditions, mais éparses et médiocres, ou malaisément accessibles : c'était donc une heureuse idée que de les réunir pour en former le présent recueil [1].

1. Les œuvres ici publiées, dont M. F. eût dû indiquer, au même endroit et d'une façon plus exacte, les éditions antérieures, sont les suivantes : I-II, *le Privilège aux Bretons* ; III-IV, *la Paix aux Anglais* et *la Charte de la Paix aux Anglais* ; V-VII, l'*Erberie* de Rutebeuf, l'*Erberie* anonyme et *la*

Cette nouvelle édition, dit M. F., « ne serait pas tout à fait inutile si elle comportait un texte sévèrement établi, un groupement complet des œuvres se rapportant au même sujet, la mention des faits historiques ou autres capables d'en éclairer la lecture, et un glossaire suffisamment explicatif. » En réalité M. F. nous a donné à la fois plus et moins, car il ajoute, d'une part, pour les pièces I-IV, écrites dans un jargon qui parodie le français parlé par les Bretons et les Anglais, un relevé (bien nécessaire) des particularités linguistiques [1], et d'autre part il s'est contenté à trop peu de frais dans l'exécution de quelques-unes des tâches énumérées plus haut. Les manuscrits n'avaient pas été d'abord, comme le prouve un long erratum, collationnés avec toute la diligence nécessaire, et le glossaire ne nous donne pas toujours, pour les sens adoptés, des éclaircissements ou confirmations suffisantes. C'est sur les textes et le glossaire que porteront la plupart des observations qui vont suivre. Elles ne doivent pas au reste nous empêcher de reconnaître tout ce qu'il y a de méritoire dans ce travail. M. F. a déployé, notamment dans l'interprétation des pièces en jargon, beaucoup de science et de perspicacité; le commentaire historique et littéraire est également riche en observations intéressantes et nouvelles. Les imperfections paraissent surtout imputables à la hâte avec laquelle l'auteur, comme tant d'autres candidats au doctorat, a cru devoir rédiger cette seconde thèse, qu'il y a peut-être eu quelque imprudence à qualifier officiellement de « complémentaire ».

Pièce I (p. 13), v. 7-8. Le sens serait meilleur en mettant une virgule après le premier de ces vers, un point après le second. — 9-10. J'écrirais *gi* (non *g'i*), *ni* (non *n'i*) et verrais là des déformations de *je, ne*. — 32, *tolast*], le manuscrit a *tolant*, qui donne un sens excellent. — 48, *et genest et fessiaus*], ms. *de genès granz f.* (même remarque).— 64, *bibl*] ms. *blill*, mot qui reste à expliquer et qui paraît signifier « sceau ».

II (p. 20), v. 13, *jusque*], ms. *jusqua*. — 62, *le toi d'un os* est traduit par « la boue d'une botte », sans que ce sens soit justifié. — 80, *loier a l'estach*, non « lier avec une corde », mais « lier au poteau ». — 125, *en gros* peut très bien avoir ici son sens propre; en traduisant par « avec fougue », M. F. corrige sans doute mentalement en *engrés*.

III (p. 41). Dans cette pièce difficile, les interprétations hypothétiques sont assez nombreuses; mais je ne m'arrêterai pas à en proposer d'autres, qui ne le seraient guère moins. — 14, *crier* est traduit par « craindre » ; il doit être pour *creer*, déformation plaisante de *creire, croire*. — 67, *mele* est certainement pour *maele, maaille*; il faut, ici comme dans les autres mots de la strophe, la diphtongue *ai*.

Goute en l'aine; VIII-X, *les Deux Bourdeurs ribauds, la Réponse de l'un des deux bourdeurs, la Contregengle*.

1. M. F., ayant eu à se demander si les pièces VIII-X ont été composées par le même auteur, ou du moins dans le même pays, a cru devoir faire le même travail pour ces trois pièces.

VI (p. 69), l. 2. Sur ce proverbe dont la forme correcte est rétablie à l'Erratum, voy. Tobler, *Li Proverbe au vilain*, n° 145. Il y en a un autre exemple dans une chanson récemment publiée [1], où il faut, au vers 31, corriger *nez* en *verz*.— L. 2-4. Le ms. porte *XIIII et XIIII ce sont XVII et puis III XXXI*; ces chiffres sont rétablis à l'Erratum (sauf le dernier), mais aucune explication n'y est donnée. Si on corrige XXVII au lieu de XVII, on obtient un sens, qui est bien dans l'esprit de la pièce : 14 et 14 = 27 + 3 = 31 ; c'est à cette erreur d'une unité que font allusion les derniers mots : *qui ne set conter, si perde*. — L. 224, *ne por sooir*]. Tout ce passage a été altéré par une erreur de lecture et l'omission de plusieurs mots : il est clair que le fait d'être assis ne peut produire la fatigue. Le ms. a très correctement : *ne por fooir* (*foïr*, *fodire*) *ne por hoer, ne por corre ne por troter*.

VIII (p. 93). La leçon du manuscrit pris comme base n'est pas toujours exactement reproduite et quelques variantes intéressantes manquent. — 37. *homs*], ms. *hom* ; *quiex*, ms. *quex* (rime mieux avec *menesterex*).— 45, *quanques*], ms. *quanque*. La plupart des leçons du ms. ont été rétablies à l'Erratum, précédées de la lettre *l* (*lisez*), qui pourrait faire croire qu'il s'agit de corrections. — 115, la variante *dues friz* (d'œufs frits) devait passer dans le texte.

Il est regrettable que le Glossaire, auquel l'Erratum apporte aussi des corrections importantes, se borne à enregistrer les mots intéressants des *Erberies* et des *Deux bourdeurs*. Il y en a beaucoup, dans les autres pièces, qu'il eût été utile de relever, avec renvois aux notes où ils sont expliqués.

A. JEANROY.

La Prise amoureuse, von Jehan ACART, de Hesdin, allegorische Dichtung aus dem XIV. Jahrhundert, zum ersten Male herausgegeben von Ernst HOEPFFNER. Dresden, 1910. In-8°, XCV-101 pages (n° 22 de la *Gesellschaft für romanische Literatur*).

I

M. Ern. Hoepffner vient de publier l'œuvre jusqu'ici inédite, *La Prise amoureuse*, d'un poète picard assez ignoré, le frère hospitalier Jean Acart, de Hesdin, qui écrivait vers 1332 [2], et que malgré l'opinion de l'éditeur on ne saurait identifier avec le théologien Jean de Hesdin.

Ce poème allégorique, qui appartient au cycle du *Roman de la Rose*, s'inspire visiblement aussi, comme le montre M. H., du *Bestiaire d'Amours* de Richart de Fournival, dont il reproduit certaines idées et certaines expres-

1. *Revue des langues romanes*, LI, 41.

2. La rubrique initiale du poème porte la date : « ou mois d'avril » 1332. Pâques tombant cette année-là le 19 avril, à défaut de quantième, il peut s'agir tout aussi bien de l'année 1333.

sions. La fiction du poète nous transporte sur le terrain de la vénerie, où Amours, le *sage veneor*, à l'aide de ses puissants auxiliaires, poursuit l'*amant* devenu la bête de chasse, et finit par en corner la prise. Le texte qui compte près de 1700 vers est en outre augmenté, dans le ms. qu'a connu M. H. (Bibl. nat. fr. 24391), de 9 rondeaux et de 9 ballades disséminés au commencement, à la fin et au cours du poème. M. H., qui a consacré un chapitre spécial de son introduction à la rythmique de ces pièces, a conclu que leur auteur, tant au point de vue du mélange de vers de différente longueur que de l'emploi de vers d'un nombre de syllabes plus ou moins grand, et pour d'autres raisons encore, formait comme un intermédiaire entre les anciens poètes ayant cultivé ce genre de compositions, comme Adam de la Halle, Guillaume d'Amiens, etc., et ceux plus récents, appartenant à l'école de Guillaume de Machaut.

Malheureusement M. H. n'a pas connu un autre ms. de la *Prise amoureuse* (Arras 897) sur lequel M. Ernest Langlois vient d'attirer l'attention [1], et qui ne contient ni rondeaux, ni ballades, sauf celle qui termine le poème dans le ms. de Paris. M. Langlois serait assez porté à croire que le ms. d'Arras (qui du reste est daté de 1370) représente quand même un ancien état de l'ouvrage, et que les ballades et rondeaux, ajoutés après coup, ne sont pas l'œuvre de Jean Acart. Sauf vérification à faire sur le ms., nous pensons au contraire qu'il y a eu suppression de la part du copiste d'Arras ; car, s'il est vrai que certaines de ces pièces, adressées à la dame, et insérées dans le texte de Paris ne s'y rattachent pas étroitement, il est aisé de constater d'autre part que la moitié d'entre elles (huit exactement) sont annoncées par le contexte ; ce sont autant de corrections délicates que le copiste de Paris eût dû faire au texte primitif pour justifier l'hypothèse de M. Langlois. La présence d'ailleurs de poésies courtes, de rythme différent, dans les poèmes de cette époque est fréquente. Comment aussi expliquer autrement la ballade finale qu'a conservée le ms. d'Arras ? Bien entendu, l'examen de ce ms. donnera la vraie explication ; mais que ce soit Jean Acart, comme nous le croyons, ou tout autre, l'auteur des rondeaux et ballades figurant dans la *Prise amoureuse* ne joue pas moins, après la démonstration de M. H., un rôle à part dans l'histoire de la poésie française au XIVe siècle, tenant encore de ses devanciers certains traits caractéristiques que répudient plus tard Machaut et ses disciples, et faisant déjà voir plusieurs tendances que ceux-ci adopteront.

La langue du poète est assez facile, mais sa pensée est souvent obscure, et le ms. étant défectueux demandait beaucoup de corrections pour l'établissement du texte. Il est regrettable que M. H. n'ait pas eu sous les yeux le ms. d'Arras qui aurait facilité sa tâche et comblé aussi certaines lacunes ; l'éditeur ne s'est pas moins tiré avec honneur de ce travail minutieux.

---

1. *Les manuscrits du Roman de la Rose* (1910), p. 110-116, dans les *Travaux et Mémoires de l'Université de Lille*.

Quelques remarques pour finir : v. 256, *soie*, corrigez *voie* ; — v. 314, *enfancieuement*, lisez *enfantieument* ; — v. 525, il eût été préférable d'uniformiser les rimes et de substituer *ateut* à *ateuc*, pour rimer avec *humblement* (de même *senc* au v. 1117), d'autant que M. H. admet (p. LXXXVIII) que l'auteur usait lui-même des formes en *t*, le *c* final ne se prononçant plus ; — v. 1772, *l'esbai*, corrigez *l'esbat*, c'est-à-dire *l'abat*, rapproché d'*issues* ; — v. 1778, *l'estroi*, corrigez *l'estrac* ; — v. 1781, *aus*, corrigez *les* ; — v. 1782, *dedeus*, lisez *de deus*.

Gaston RAYNAUD.

II

Il existe encore deux autres manuscrits du même poème. L'un, le plus important, est le ms. 3656 de la collection Phillipps, à Cheltenham. Je le connais depuis plus de vingt ans ; on m'excusera de ne pas l'avoir signalé plus tôt, mais je ne puis pas faire tout à la fois, et puis cette littérature est bien ennuyeuse ! Le ms. Phillipps est un livre en parchemin, de 247 mm. en hauteur, de 176 en largeur. La reliure, en veau plein, a été faite en France, vers le commencement de la Restauration. Cette reliure doit avoir fait disparaître toute trace de propriété, s'il y en avait. Tout ce que je sais de l'origine du livre est qu'il a été acquis par Sir Thomas Phillipps, en 1828, avec une quarantaine d'autres mss., à la vente Robert Lang (n° 722) [1]. L'écriture peut être du milieu du XIVe siècle. J'ai copié les 113 premiers vers du poème, et j'ai noté les refrains des ballades. Le texte m'a paru correct. J'en citerai tout à l'heure quelques vers. Quant à l'autre ms., c'est le n° B. N. fr. 24432, fol. 396 v° et ss. Il est inférieur, en ce qu'il ne contient pas toutes les ballades ni tous les rondeaux, non plus que la rubrique initiale. Il se présente donc dans les mêmes conditions que le ms. d'Arras.

Voici maintenant le début du ms. Phillipps :

Chi commenche la Prinse Amoureuse, faite par frere Jehan Acars, de Hesdin, hospitalier, en l'an de grace M.CCC.XXXII, ou mois d'avril.

I Si plaisanment m'avez prins
Et espris,
Mes douls cuers, que li miens [prise
Qu'a vous me rench, et com pris
Ai compris
En ceste amoureuse prise,
En douls biens qu'amours m'envois

1. Les manuscrits de la collection Lang qui ont été achetés par Phillipps sont indiqués dans mes *Notices sur quelques manuscrits français de la Bibliothèque Phillipps à Cheltenham* (1891), p. 7 (*Notices et extraits*, XXXIV, 1re partie, p. 151). Je ne sais où Lang s'est procuré le ms. de la *Prise amoureuse*.

D'estre en voie,
Pour vostre amour deservir,
Fleur du monde a vous servir.

II Dont ne doy estre repris,
S'ay empris
Vouloir de si noble emprise,
Quar ja pour venir a pris
Sent apris
Mon cuer de si douce aprise
Que, se ja merci n'avoie,
Si s'avoie
Mes cuers, sanz ja messervir,
Fleur du monde, *etc.*

III Tels[1] corps ou rien n'a mespris
Et pourpris
Ou toute honour est pourprise,
Ains[2] que mors n'ait soupris
N'entrepris,
Par grace soiés esprise,
Que vo pitiés me pourvoie,
Et si voie
Moi a ma vie asservir,
Fleur, *etc.*

Puis ce que plaisant sentement
Font encliner l'entendement
A jugier selonc ce qu'il sentent,
Fet il que li vouloir [s']assen-[tent,
A moustrer par dit et par [oevre
Ce que sentemens en cuer [oevre ;
Et pour ce chascun cuers [s'assent
A parler selonc ce qu'il sent,
Car la parole fait sentir
Ou li cuers ne veult assentir,
Meïsmes cil qui joie esmuet,
Car parole voulentiers muet
De cuer ou joie a demouré
Pour ce du mien enamouré,
Espris de joie plaisanment
Et dous service loiaument
D'Amours ou liëche est enclo-[se, (*b*)
Et drois qu'il isse aucune chose
Com d'amoureusement[3] espris
Pour moustrer conment il est [pris
En douz las dont amours scet [prendre
Par celle qui en luy compren-[dre
Puet tout quanques bons cuers [prise...

L'édition de M. H. est faite avec soin. Il est regrettable qu'elle ne puisse être considérée comme définitive, puisque, par la faute du seul ms. utilisé, il y manque quelques vers.

P. M.

---

1. Corr. *Gens*, leçon de M. Hoepffner.
2. Corr. *Ainçois*.
3. C'est la leçon de trois mss. (Arras, Cheltenham, B. N. fr. 24432). Le ms. que reproduit M. Hoepffner porte, à tort, *Com d'Amours ensement*.

Mort Artu, an old French prose romance of the XIIIth century, ed. by J. Douglas BRUCE. Halle, Niemeyer, 1910. In-8°, XXXVII-316 pages.

I

Dr. Bruce, who had already contributed to the *Early English Text Society* an edition of the English verse *Morte Arthure* has here printed for the first time, the text of the French prose version of that romance, representing, in the cyclic redaction, the concluding portion of the prose *Lancelot*. The ms. selected for the purpose is No. 342, *Fonds Français*, of the Bibliothèque Nationale, which has been collated with two Mss. of the British Museum, viz. Royal 19, C. XIII. (R), and Add. 10294 (A).

In making this selection Prof. Bruce was guided by the advice of M. Paul Meyer, who considered 342 the best of the B. N. mss., and judging from a comparison with the notes which I have made at various times from other mss. of the *Mort Artu*, the text in question does offer a very good representative version of the romance, though, here and there, a critical editor might possibly reject the reading given in favour of that of some other ms.

Any work which renders a section, however small, of this great body of romance, generally accessible to the student, must be received with sincere gratitude, the more so when the work represents so much careful investigation as does the edition before us, and if I venture on certain criticisms of Prof. Bruce's method of carrying out his task, it is in no carping spirit, but because I sincerely believe that the work, good as it is, falls short of what scholars had a claim to expect, and of what the editor, doubtless, could have given.

Before entering on my criticism I would make some additions to the list of versions, and translations, of the romance. Prof. Bruce (p. XXIII, note) seems to doubt the existence of the Jehan Petit, 1533, edition of the *Lancelot*; the Bibl. Nat. contains three copies of the work, one in the original three volume form, two, in which the three vols. are bound in one [1].

The Hebrew version (p. XXV) was translated by Dr. Gaster in *Folk-Lore*, Sept. 1909, and criticized by me in the Dec. No. of the same journal. The text is very condensed, but noticeable for the form of the proper names; e. g. Adelfot, Herbrand, &c., which seem to indicate a possible Northern origin.

Insufficient attention has, I think, been bestowed on the Italian *Chantari di Lancillotto* (p. XXV), this version was evidently derived from a very full and

1. I made acquaintance with this edition, which is taken from a ms. inferior to that at the base of the Le Noir, 1533, some ten years ago, when I used the three vol. copy; when verifying my recollections for the purpose of this review a single vol. was brought to me, and on enquiry I was told that the Library possessed three copies.

detailed original, and presents certain points of contact with the English forms of the romance which may prove of distinct critical value [1].

Thus, in the episode of the Maiden of Ascalot, in common with the English metrical version, the lady reveals her love to Lancelot on the evening of his arrival at the castle, not, as in the French form, after his being wounded at the Tournament. It agrees with Malory in giving the episode of Mador de la Porte in a consecutive form (cf. note to p. 277), and after the arrival of the dead body of the Maid of Ascalot. Another very interesting variant is that the letters forged by Mordred with the false news of the death of Gawain, and the King, are, in the Italian version, supposed to be written by the survivors Iwain, here, it will be seen, Arthur himself writes from his supposed death-bed. Now, inasmuch as in this French text Mordred is Arthur's son, and Guenevere knows, or strongly suspects it, the fact that the letters are supposed to be from the King would have made her doubt their genuineness, the Italian version has far more *vraisemblance*.

But it is in the editor's treatment of the relation of the M. A. to the other romances of the cycle, and the sources from which the different episodes are drawn, that it seems to me Arthurian scholars have a legitimate ground of complaint. The history of the evolution of this particular section of the cycle is, I hold, a point of cardinal importance for the elucidation of the development of the Arthurian tradition as a whole. Beginning with the comparatively brief account given by Geoffrey of Arthur's wars with the Romans, and death at the hand of Mordred, the story developed in the hands of the metrical chroniclers into what was practically, a full-fledged, pseudo-historic, romance, and, as such, was utilized by Borron in his cycle [2].

Gradually it became divested of the historic elements, the demand for tribute, and war with the Romans, being transferred to the *Merlin*, and the conquest of Gaul, and fight with Frollo, to the *Lancelot*, receiving in their stead, as central « motif » the guilty love of Lancelot and the Queen, and Arthur's wars with his faithless knight. No study would, at the present moment, be of more general value for critical purposes than one which followed, and elucidated, the various phases of the *M. A.* in its transition from historic tradition to literary romance.

But all this Prof. Bruce has ignored; so far as can be judged from his remarks he appears to consider the romance, in its ordinary, Vulgate, form as an independent literary invention of the first half of the 13th century, and the result of this most inadequate view is to introduce a hopeless confusion

---

1. During a visit to Florence in the spring of this year, 1910, I read the poem carefully, and made full notes from it; as Prof. Rajna pointed out both printed editions are, unfortunately, far from good

2. Cf. on this point Vol. II of my *Perceval Studies*, chap. XII.

into the writer's treatment of the inter-relation subsisting between the different branches of the cycle, and the allied romances.

A good instance of this confusion will be found in the note to p. 9 (v. p. 267), which deals with the gift of her sleeve made by the lady of Ascalot to Lancelot. Prof. Bruce says : « We have, I believe, an imitation of the present passage in the *Didot-Perceval*, where the daughter of the lord (it should be lady), of the Blanc Castel sends Perceval her sleeve to wear at the Tournament ». A few lines below : « We have a manifest imitation of this passage in the *Didot-Perceval*, where Perceval receives red armour, — the sleeve is not mentioned — from Aleine, niece to Gawain. » Finally he suggests that it is possible that « the incident of Gawain and the « puciele as mances petites » in Chrétien's *Perceval*, has influenced the *M. A.* But in the next note we are told that the whole episode of the Tournament at Winchester has been influenced by Chrétien's *Chevalier de la Charrette,* where Lancelot appears at a Tourney in red armour ! » It is difficult to know what the writer himself understands in this maze of suggested cross-borrowings.

Now what are the real facts ? Setting aside the practical impossibility (as I shall presently shew) of the *D. P.* having borrowed from the romantic *M. A.*, there is absolutely no parallel in the red armour incident, as the maid of Ascalot does not give Lancelot the armour (it belongs to her brother, and is borrowed from the father, the owner being too ill to wear it), and, as Prof. Bruce himself admits, Aleine did not give Perceval a sleeve, the only resemblance here is that both knights wear red armour. But Perceval always is, at the outset of his career, equipped with red armour, it is one of the « stage properties » of the character ; as a rule he wins it from the knight the slaying of whom is his initial feat, the *D. P.* has omitted the « Enfances », and I suspect this incident was simply introduced to provide the hero with his characteristic outfit.

The Tourney at the Blanc Castel certainly derives from the story of Gawain and the little maiden, though it is not clear whether the *D. P.* drew from Chrétien, or from another version of the same story ; to attempt to introduce a *Lancelot* stage between the two *Perceval* romances is entirely uncalled for. As a matter of fact the closest parallel is one which the editor has over-looked, it will be found in the Dutch *Lancelot*, ll, 19595, *et seq*[1] ; where Lancelot, disguised by the queen, one day in white, one day in red, armour, comes secretly to a Tourney, and overthrows the knights of the Round Table, who are jealous of his fame. As I pointed out in « *The Three Days' Tournament* » (Grimm Library, vol. XV), there is good ground for holding that the original germ of the *Lancelot* story was an independent, and wide-spread, folk-tale, in which the hero, disguised each day in different

1. Cf. my *Legend of Sir Lancelot*, p. 235.

and when dealing with one such it is scarcely necessary to seek for parallels outside, they lie nearer to hand.

But, as a matter of fact, could the Didot *Perceval* have borrowed from the *Mort Artu* in this, the Vulgate, form? Let us look at the question more closely. The date Prof. Bruce assigns to this latter romance is somewhere in the decade 1220-30; if he holds the *Perceval* to be later he, very probably, accepts Dr. Sommer's theory of 1230 as the probable date for that romance.

Now this I hold, on internal evidence, to be an absolutely impossible date. As Prof. Bruce considers the *M. A.*, in the form edited, to be the last link in the chain of *Lancelot-Arthur*, romances, it consequently follows that the popular form of the story, at that moment, was that in which Galahad was the Grail winner, and the « amours » of Lancelot and Guenevere the central motif of the whole cycle; — the Arthurian historic tradition had been definitely, and finally, transformed into Arthurian literary romance. But what do we find in the *Perceval*? Not only is Perceval the Grail winner, Galahad absolutely unknown, but there is no trace, no hint, no shadow, of the Lancelot-Guenevere development, Lancelot is mentioned, indeed, but in a purely subordinate rôle, and in one adventure only; while the concluding section, the *M. A.*, is purely historic in character, being, as the Modena text clearly demonstrates, the mise-en-prose of a metrical chronicle closely akin both to Wace, and Layamon [1].

Now it might perhaps be conceivable that a late writer, charmed with the *Perceval* story, should make an effort to replace that hero in his earlier position as Grail winner, but that the writer of such a romance should have had the literary insight to perceive that if the *Queste* were a *Perceval Queste*, the *Mort Artu* to be in keeping must be an historic and not a romantic *Mort Artu*, and should have also possessed the skill to suppress absolutely, and

---

1. In certain of the *Merlin* mss. Borron refers, as historical source, to the *Brutus* of Messer Martin de Rocester, which that writer had translated « de latin en roman ». I quoted this passage in vol. II, of my *Perceval studies*, p. 326, and note; I do not understand why M. Ferd. Lot, in criticizing my work (*Bibl. de l'École des chartes*, 1909, p. 564) omits all mention of this cardinal fact, asserting that the use of a source other than Wace is a *hypothèse inutile*, the statement (hypothesis is not the right word here) is not mine, but Borron's, I only produced arguments in proof of his words. M. Lot does not seem to know that the possible existence of such a chronicle had long been recognised by scholars; by Wechssler, in his *Verschiedenen Redaktionen des Graal-Lancelot Cyclus*; Brugger, in his *Enserrement Merlin*; Fletcher, in his *Arthurian material in the Chronicles*; quite recently Sommer has announced, *more suo*, as a discovery of his own, that *all* the historic elements in the *Lancelot* cyclic redaction were derived from the *Brut* of Martin of Rochester.

entirely, all trace of the romantic *Lancelot* influence, and go back, at least, fifty years for his sources, is what I absolutely, and utterly, refuse to believe. Such an attempt would constitute a literary phenomenon absolutely unique in character. I suspect that Dr. Sommer realized this, when he suggested in his study on the *D. P.* that the concluding section had not belonged to the *Perceval*, but, as I have shown in vol. II, the same chronicle source is used throughout [1].

On the point of the passage on p. 2, where the number of the knights slain by Gawain in the *Quest* is given, I must adhere to my original opinion that it belongs of right to the *Queste*, and was borrowed by the compiler of this version of the *M. A.*, or an early copyist, to connect « tant bien que mal », the two romances. The fact that it is found in all the Mss of this *M. A.* need prove no more than that it was borrowed at an early stage of that romance. The editor is careful to note the dependance of the *M. A.* on the *Q.*, which he holds to be the older, as in one sense it is, though in the process of evolution the romances have mutually influenced each other. A priori, it is more probable that *M. A.* should borrow from *Q.* than vice-versa, and the versions in which I found the passage included in the *Q.* offer a singularly complete, and accurate text of that romance. The editor fails to note that while Gawain makes the very natural excuse that this wholesale killing of his brother knights was by « meschéance », Arthur tells him it was by « péchiet ». We all know that to the author of *Q.* Gawain is the « awful example », his name a synonym for materialism, and sensuality, while in the *M. A.* he is the man dearest to Arthur's heart, the most valiant of knights save Lancelot, who, it is carefully explained, is by many years his junior. The decisive proof, however, lies in the fact that Bagdemagus, whose death at Gawain's hand is ground for the bitterest reproaches brought against that knight, is, in Malory, and his English source, still living in the *M. A.* He sides with Lancelot in his war with the King, and acts as his councillor [2].

The editor has, I think, also gone astray in referring the source of Guenevere's taking the veil to the prose *Lancelot* (note to p. 209, p. 290); this is part of the original pseudo-historic tradition, found in Geoffrey and his translators, and no writer could safely have changed or ignored it.

There are other points in the Notes to which exception might be taken but, armour, wins a Tourney, and frees an imprisoned Princess. This would account for the frequent occurrence of this theme in the *Lancelot* romances,

---

1. Probably Prof. Bruce had not read the Modena text when his edition passed through the press, otherwise he would have seen that this Ms. knows Arthur as the Wild Hunstman, a tradition which Prof. Bruce states he has found only in Gervase of Tilbury.

2. *Legend of sir Lancelot*, p. 203, foot note.

as I said above, I have no wish to deal ungraciously with a work which is a genuine boon to Arthurian scholars; if Prof. Bruce can see his way to giving us a critical study on the evolution of the romance, the latest form of which he has here edited, he will add immensely to the debt we owe him.

Jessie L. WESTON.

II

Le nombre des manuscrits de la *Mort Artu* est très considérable; M. Bruce en a énuméré (pp. VIII-XXIII) environ trente-cinq dont vingt à Paris, sans compter les anciennes éditions; il en a décrit, en détail, un certain nombre, ceux du moins qu'il a pu voir, et je ne crois pas qu'on puisse en augmenter notablement la liste[1]. Les versions étrangères ont été indiquées sommairement, mais avec précision (pp. XXIII-XXV). Toutefois, M. B. n'a pas fait usage, à beaucoup près, de tous ces manuscrits : il s'est borné à imprimer la copie du ms. B. N. fr. 342, qui est, à la vérité, l'un des meilleurs, en indiquant çà et là les variantes de deux ou trois autres manuscrits. Assurément je ne veux pas prétendre que M. B. aurait dû faire une édition critique, relevant toutes les variantes. Outre que M. B. n'avait sans doute pas le loisir de faire une édition aussi compliquée, il faut reconnaître que beaucoup des variantes n'ont qu'une bien faible valeur. Mais au moins aurait-il pu sommairement utiliser les principaux manuscrits, j'entends ceux antérieurs au XVe siècle. Ce n'eût pas été bien difficile. En transcrivant un passage bien choisi, d'après tous les textes, comme je l'ai fait en d'autres occasions (pour *Troie* et pour *Aspremont*), on arrive à établir un classement assez probable des copies. Reconnaissons toutefois que, telle qu'elle se présente, l'édition du ms. 342 est correctement imprimée; disons d'ailleurs que ce manuscrit est très facile à lire. On peut cependant critiquer certains détails dans la publication. Ainsi l'emploi des capitales est simplement absurde. M. B. reproduit, d'après le manuscrit, les capitales de certains mots, comme *Mais*, *Si*, etc., qui ne sont pas au commencement d'une phrase. Si le système était de reproduire seulement les capitales du manuscrit, même quand elles n'ont aucune raison d'être, mais celles-là seules, ce système serait puéril, mais il ne serait pas illogique. L'absurdité est d'avoir reproduit toutes les capitales du manuscrit, et d'avoir, en outre, employé les capitales, selon l'usage

1. M. Bruce n'a pu identifier le ms. 36 du catalogue Barrois (Ashburnham, no 537 du catalogue de vente, en 1901) contenant le Saint Graal et Lancelot, en trois volumes, de la seconde moitié du XIIIe siècle. Je ne l'ai pas vu non plus, mais on peut savoir qu'il a été acquis par un amateur anglais, M. Ch. F. Murray (voir Omont, *Bibl. de l'Ec. des chartes*, t. LXIII, p. 56). Une page de ce livre a été reproduite en photographie dans le périodique, en anglais et en français, intitulé *Le Connaisseur*, t. I (1901), planche I, entre les pages 48 et 49.

habituel, dans les noms propres et au commencement des phrases, ce qui n'est pas, sinon par accident, l'usage du manuscrit. Il est visible que M. B., ayant fait faire une copie littéralement exacte du texte, a introduit des capitales sans aucun système. Ajoutons que la ponctuation est médiocre. Telle qu'elle est, cette édition peut servir, d'autant plus qu'elle est accompagnée d'un index des noms. Il n'y a pas de glossaire.

P. M.

« **Baro** » **et ses dérivés dans les langues romanes.** Thèse pour le doctorat par Carl August WESTERBLAD. Upsal, impr. Almqvist et Wiksell, 1910. In-8°, 148 pages.

L'auteur de cette thèse a beaucoup de lecture, ce qui est méritoire chez un débutant ; mais il ne sait pas composer. Le sujet qu'il a choisi comporte une question initiale fort difficile à résoudre, celle de savoir s'il y a dans le fonds germanique un mot baro indépendant du baro qu'emploie le latin classique. On a beaucoup écrit pour et contre ; M. W. analyse assez confusément ce qui a été dit (la dernière partie de sa thèse, intitulée « discussions sur baro », aurait été mieux placée en tête) et se prononce pour l'affirmative avec tant d'ardeur qu'il semble dénier au mot latin toute influence sur les langues romanes. Je dis : « il semble », parce qu'il n'est pas facile de saisir sa pensée. En effet, p. 7, il écrit : « C'est une erreur de croire que le baro de « Lucilius, Cicéron, Perse et Pétrone suffit à former un point de départ « sémologique pour les séries de sens qu'offre *baro* dans les langues romanes... « Comme exprimant l'idée de « lourdaud », baro s'est éteint avec le latin « classique. » Plus nettement encore, p. 126 : « Nous avons affaire à deux « baro préromans, dont l'un ne s'est pas continué dans les langues romanes. » Mais quand on arrive à la conclusion, on trouve cette déclaration (p. 134-5) : « Les significations fondamentales gardées par le morphème *baro* et par ses dérivés dans les langues romanes sont celles que présente le tableau suivant : I. lourdaud (le *baro* classique)... »

En somme, dans cette première partie, M. W. n'ajoute rien de personnel à ce qu'on savait depuis longtemps, mais sa compilation n'est pas sans utilité. La seconde partie est plus originale. Malheureusement, l'auteur ne sait pas mettre en lumière ce qui est vraiment intéressant ; il se jette à chaque instant à côté, et sa critique est encore incertaine, comme on pourra s'en rendre compte par les quelques observations suivantes. P. 31, c'est une singulière idée que de dire, même sous forme de remarque : « A côté de *barus*, il y a eu un *barrum*... qui s'est continué dans plusieurs noms de lieux français : *Bar*-sur-Corrèze, *Bar*-le-Duc... » — P. 32, l'auteur rapporte sans sourciller l'opinion de Samuel Berger, que dans le manuscrit Cottonien du Psautier dit de Montebourg *li barun* au cas sujet sing. « est un solécisme qui marque un texte déjà un peu *vieilli* » ; mais ou *vieilli* est un simple lapsus pour *rajeuni*,

ou l'opinion de S. Berger est absurde. — P. 34, l'auteur rejette en bloc les exemples de *ber* au sens de « bon » qualifiant un nom de chose, donnés par Godefroy, et y voit *bel* < bellum « par une allitération de *l* en *r* » : un seul de ces exemples me paraît comporter cette explication (et il s'agit bien entendu d'un *lapsus* de scribe); dans les autres il faut certainement reconnaître *ber* < baro employé adjectivement. — P. 53, c'est à tort que l'auteur attribue à Herman de Valenciennes un vers où on lit le nomin. *li beur* : ce vers appartient au poème anonyme sur saint Alexis qui a été publié, en 1879, par Joseph Herz (cf. *Romania*, IX, 151). Bien que cette forme *beur* soit isolée, M. W. s'appuie sur elle pour admettre la vitalité dans le roman du nord de la France de la variante germanique boro pour baro (p. 11 et 30). C'est risquer gros, et je ne voudrais pas, pour mon compte, courir ce risque, bien que le rapport vocalique de *beur* et de baro me reste obscur.

L'auteur reproche à M. P. Meyer d'avoir admis, dans son édition d'Albéric de Besançon, v. 37, la correction de *rey baron* en *ric baron* proposée par Bartsch; il aurait dû remarquer que M. P. Meyer s'est prononcé pour le maintien de la leçon du manuscrit dans le t. II, p. 93, n. 1, de son livre intitulé *Alexandre le Grand*. — P. 58, l'idée de défendre la leçon *barons*, condamnée par G. Paris, dans le v. 9692 de l'*Estoire de la Guerre sainte* d'Ambroise, est tout à fait malheureuse. — P. 62, l'auteur attire l'attention sur le fait singulier que l'anc. français ne paraît pas connaître le nomin. sing. *ber* quand *baron* est employé au sens de « mari » ; il suppose l'existence en lat. vulg. d'un paradigme de nominatif *barone en s'appuyant sur les exemples recueillis par d'Arbois de Jubainville, *Déclin. lat. à l'époque mérovingienne*, p. 86, sans remarquer que la liste des mots donnée par d'Arbois de Jubainville ne comprend que des mots féminins. L'hypothèse d'un type *baronus, qu'il indique timidement, serait moins invraisemblable; mais il est plus sage de supposer que *barons* est un nominatif refait par le français d'après le type des noms parisyllabiques. — P. 69, le type *baronarium n'a aucune réalité : il ne s'appuie que sur trois exemples de Godefroy où la désinence est altérée, pour des raisons diverses, et où il s'agit sûrement du type *baronatus. — P. 76-77, le prétendu type verbal *baronire est à supprimer; l'auteur a tort de contester l'opinion de M. Wiese qui explique *barni* dans *Li Dialoge Gregoire* comme une variante graphique de *barnil* <*baronilis, sans prendre garde que ce *barni* qualifie *garde* et ne peut être qu'un adjectif en *-il* invariable en genre. — P. 78, examinant la question de savoir si, au v. 2999 de *Macaire*, le mot *beroier* est un verbe ou un nom, question laissée indécise par Mussafia, M. W. se prononce résolument en faveur du verbe, qu'il déclare formé sur *ber* à l'imitation de *guerroyer*, etc. ; je suis d'un sentiment tout contraire et j'y vois l'ethnique des habitants du Berry, proprement *beruier*, employé comme nom commun. — P. 92, l'auteur écrit que le sens de « mari » paraît faire défaut au provençal, mais cette apparence n'est due qu'à une lacune de son information; voir, par exemple, le *Nouv. Testa-*

ment de Lyon, reprod. publiée par L. Clédat en 1888, p. 360 (épître I de saint Paul aux Corinthiens) : « le *bar* reda le deute a la moler, mas atressi e la moler al *baro*; mais la femna no a pozestat de so cors, mas le *bar*... » — P. 95, le prov. *baroneiar* ne vient pas plus de *baronicare que *autreiar* de *auctoricare : les vrais types étymologiques sont auctorizare, *baronizare.

La culture historique de l'auteur est encore loin d'être parfaite : p. 113, ayant à citer la traduction vénitienne des proverbes de Denis Caton, il en parle comme d'un « des plus vieux glossaires italiens, savoir Caton le Dionysien », et, p. 123, il considère Claude Fauchet comme un écrivain du XVIIe siècle.

A. THOMAS.

G. PAŞCU, **Despre cimilituri**, studiu filologic şi folkloric ; partea I. Iaşi, chez l'auteur, 1909. In-8°, XI-276 pages.

Les *cimilituri* sont les « énigmes populaires » des pays roumains; nous en possédons une bonne collection, publiée en 1898 par l'excellent folkloriste A. Gorovei (*Cimiliturile Românilor*, Bucarest, Acad. roum.; cf. la traduction française dans la *Revue des Traditions populaires*, VII et XII); depuis lors quelques suppléments ont été publiés de divers côtés, et M. Paşcu nous dit avoir réuni de son côté un assez grand nombre d'énigmes inédites qu'il se proposait de joindre à son étude générale, mais de celle-ci même il a dû se borner à imprimer la première partie et il a remis à plus tard la publication des matériaux inédits, comme celle de son étude folklorique. L'étude linguistique traite des altérations que subissent les mots dans les *cimilituri*, sous l'influence de leur entourage, pour produire ces allitérations qui paraissent si essentielles au genre, — des créations onomatopéiques fréquentes dans les énigmes, dont elles sont un élément descriptif nécessaire, — enfin des raccourcissements de mots qui se produisent souvent ici comme dans tout langage familier. Dans ce dernier fait M. P. cherche un principe d'explication pour beaucoup de formes dialectales d'origine obscure, et le principe est en lui-même très acceptable, mais il est appliqué ici, d'une façon un peu trop uniforme, à des mots de formation certainement très diverse: si l'on dit en megleno-roumain *rudă* pour *paparudă*, il est évident que ce n'est pas pour les mêmes raisons qui ont pu faire supprimer en Transylvanie le redoublement initial de *ferfelegos-felegos*, et le cas de cet adjectif n'est pas non plus le même que celui des noms de parenté employés constamment comme vocatifs et comme mots de tendresse, *liţă* pour *leliţă* ou *tucă* pour *tătucă*, et ces réductions à leur tour sont encore bien différentes de celles qui se produisent, en roumain comme partout, dans des formules d'allure exclamative où les toniques seules sont nettement articulées, comme *tos !* pour *sănătos !* ou *ţumtale !* pour *mulţum(esc) dumitale !* (cf. fr. paris., *soir*, *sieus*

dames ! etc.). Malgré cette confusion et malgré l'incertitude de beaucoup des explications, proposées d'ailleurs sous réserves comme il convenait en un pareil sujet, le travail de M. P., qu'il a présenté comme thèse pour le doctorat à l'université de Iaşi, constitue un utile index linguistique pour l'un des genres de la littérature populaire les plus féconds en formes anormales.

Mario Roques.

Alexandria în literatura românească, de N. Cartojan, Bucarest, Göbl, 1910. In-8°, VI-102 pages.

L'histoire fabuleuse d'Alexandre due au Pseudo-Callisthène a pénétré dans la littérature slave en deux traductions, l'une bulgare, l'autre serbe; cette dernière version dérive de la forme la plus tardive, la plus développée et aussi la plus remplie de merveilleux, du roman grec. La version serbe a été elle-même traduite en roumain et plus de 20 mss. sont actuellement connus qui nous ont conservé en tout ou en partie cette traduction. Ces mss. présentent, comme il est naturel pour une œuvre de ce genre, des différences assez notables, et M. Cartojan a dû les répartir en deux classes : l'une abrège le récit, l'autre a une rédaction développée et se divise elle-même en deux groupes ; mais il paraît bien que ces groupes divers ne représentent pas autant de traductions de la version serbe; ils remontent tous à une seule traduction. Celle-ci est antérieure à l'année 1620, date du plus ancien ms. conservé (*Codex Neagoeanus*, du nom de son ancien propriétaire, le prof. St. Neagoe), lequel n'est qu'une copie assez fautive. M. C. pense que la traduction a été faite en Transylvanie, dans la région du sud-ouest proche du banat de Temeş, peut-être dans la seconde moitié du XVIe siècle; mais date et localisation restent très douteuses, et le resteront tant que l'on n'aura pas une édition intégrale du *Codex Neagoeanus* (ms. d'ailleurs fragmentaire), qui permette une étude linguistique minutieuse de cette rédaction. L'on notera que les conclusions de M. C. sont assez différentes des indications fournies au t. II du *Grundriss* de M. Gröber (3me part., p. 379) par M. Gaster, qui croyait à l'existence de plusieurs traductions roumaines différentes. L'*Alexandrie* a été imprimée peut-être dès le début du XVIIIe s., bien que la plus ancienne édition dont nous ayons conservé un exemplaire soit de 1794 ; M. C. étudie sommairement les impressions les plus anciennes. Il termine par quelques indications sur les allusions à l'*Alexandrie* dans la littérature roumaine et dans les poésies populaires. — Cette étude laisse à coup sûr nombre de questions ouvertes, et d'autre part elle n'est pas toujours clairement rédigée, p. ex. pour ce qui concerne les caractéristiques et les rapports des mss., mais elle est dans l'ensemble très méritoire et prépare utilement les travaux futurs; l'essentiel maintenant serait de nous donner une bonne édition du *Codex Neagoeanus* si précieux par sa date, puis une édition d'un bon ms. complet de la version la plus étendue avec

l'indication des plus importantes variantes des autres rédactions; ni l'un ni l'autre de ces travaux ne serait très considérable, et il faut espérer que M. C. se décidera à les entreprendre.

Mario ROQUES.

D. RUSSO, **Studii și critice**. Bucarest, Göbl, 1910. In-8°, IV-123 pages.

Un seul des articles de ce petit recueil était inédit, et il ne nous intéresse pas ici directement, c'est un examen critique du *Catalogue des mss. grecs de l'Académie roumaine* rédigé par M. Litzica. Les trois autres articles sont réimprimés des *Convorbiri literare* (1908-1910), mais il sera commode de les trouver ici réunis : 1. *O nouă carte asupra Învățăturilor lui Pseudo-Neagoe* (*recensie*) est une réponse à l'art. de M. Romansky signalé dans la *Romania* (XXXVIII, 470) et la défense d'une précédente étude de M. Russo dont nous avons donné les conclusions (*Romania*, XXXVII, 174). — 2. *Răspuns unui critic nepregătit* défend sur d'autres points la même étude contre les critiques de M. Apostolescu. La discussion est par elle-même fort intéressante: elle porte sur l'authenticité et le véritable caractère d'œuvres que l'on a rangées parmi les plus notables de l'ancienne littérature roumaine et elle met en une vive lumière les rapports de cette littérature avec les littératures grecque et slavone. Pour ce qui est des *Enseignements* attribués au prince Neagoe Bassarab, prince de Valachie de 1512 à 1521, il apparaît bien que M. R. a raison d'y voir une composition monastique, faussement mise sous le nom d'un prince célèbre qui n'aurait jamais pu tenir les propos ni employer les termes que l'on met dans sa bouche. Parmi les sources de cette composition originairement écrite en slavon, M. Russo avait indiqué l'écrit grec du moine Siméon sur la contrition (*Katanuxis*), et M. Romansky avait cru pouvoir ruiner l'hypothèse de M. Russo en retrouvant les passages analogues à ceux de la *Katanuxis* dans une version slavone d'homélies de saint Chrysostome; mais voici que ce fait nouveau, intéressant en lui-même, tourne à l'avantage de M. Rousso, car ces homélies ne sont pas authentiques : elles ne sont qu'une version slavone de l'œuvre même de Siméon, version qui paraît intermédiaire entre l'œuvre originale et la forme utilisée par le rédacteur des *Enseignements*. Il est fâcheux que toute cette discussion roule sur des textes inédits ou difficilement accessibles et communiqués seulement par fragments; les érudits roumains semblent reculer quelquefois devant le travail d'édition, rien ne serait cependant plus indispensable pour permettre l'étude du passé roumain que des éditions provisoires modestes, mais sincères et complètes, des œuvres du XVIe et du XVIIe s. : les recherches bibliographiques et le classement des dépôts sont aujourd'hui assez avancés, pour qu'on ne soit plus retenu par l'espoir de découvrir en grand nombre de nouveaux exemplaires, et il est temps de rendre utilisable ce que l'on a recueilli, plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici; j'ai déjà indiqué cette nécessité, j'ai tenu à prêcher d'exemple :

j'ai mis sous presse une édition intégrale de la *Palia* d'Orăştie dont la première partie (*Préface* et *Genèse*), est depuis longtemps terminée, l'*Exode* est en cours d'impression, je souhaite que les savants roumains reprennent à leur tour le cours interrompu des éditions de leurs vieux textes. — 3. Le troisième article de M. R. traite des Manuels de civilité grecs et roumains et démêle un écheveau assez compliqué de versions en grec vulgaire, en grec classique et en roumain ; parmi ces dernières, la plus connue est la version en vers d'Anton Pann, faite sur la version en grec vulgaire (en vers) de Dapontès, lequel avait mis en langue vulgaire une version en grec classique d'Antoine de Constantinople (début du XVIIIe s.). Celui-ci, à son tour, déclare avoir remis en beau langage une version en grec vulgaire antérieure (anonyme et aujourd'hui perdue), et l'on constate en fin de compte que cette première Χρηστοήθεια n'est qu'une traduction adaptée du *De civilitate morum puerilium* d'Érasme ; l'article un peu touffu de M. R. contient un grand nombre d'indications précises et en partie nouvelles sur les littératures grecque et roumaine du XVIIIe et XIXe s., p. ex. sur le véritable nom d'Anton Pann, qui ajoutent beaucoup au mérite de cette contribution.

Mario Roques.

PÉRIODIQUES

Romanische Forschungen, XXI, fasc. 1 (1907). — P. 1, A. Counson, *Dante en France*. Voir *Romania*, XXXV, 187. — P. 276, Milton Stahl Garver, *Sources of the beast similes in the Italian lyric of the thirteenth century*. La conclusion générale est que les poètes italiens du XIIIe s. ont emprunté les comparaisons où le règne animal joue un rôle à des sources assez diverses et, me semble-t-il, à peu près à toutes les sources où ils pouvaient puiser : sources littéraires : Bible et troubadours provençaux; — sources savantes : les bestiaires; — sources folk-loriques : une collection de fables et les contes ou traditions orales, — enfin observation directe de la réalité : chasse au chien et à l'oiseau.

Fasc. 2 (1905).— P. 321, K. Lewent, *Das altprovenzalische Kreuzlied*. M. L. a dressé un catalogue des compositions provençales qui méritent le nom de chansons de croisade; il en trouve 33, qui s'échelonnent sur deux siècles à partir de 1140; il essaye de rattacher chacune aux circonstances historiques qui lui donnèrent naissance, puis il étudie successivement le fond et la forme de ces chansons. Le travail se termine avec des notes critiques sur le texte des chansons de croisade provençales et l'édition de quatre d'entre elles avec notes et traduction : ces quatre chansons ont pour auteurs, Aimeric de Belenoi (Bartsch, 9, 10), Folquet de Marseille (B., 155, 7), Elias Cairel (B., 133, 11) et Olivier del Temple (B., 312, 1). — P. 449, H. Heiss, *Studien über die burleske Modedichtung Frankreichs in XVII. Jahrhundert*.

Fasc. 3 (1908). — P. 698, H. Vaganay, *Sei secoli di corrispondenza poetica. Sonetti di proposta e risposta. Saggio di bibliografia*. Ce travail avait été commencé au t. XV des *Roman. Forsch.* (voir *Romania*, XXXIV, 340) : dans la première partie, M. V. avait catalogué 813 sonnets du XIIIe au XVe s.; il nous donne ici les trois dernières parties qu'il avait annoncées, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, comprenant 6584 sonnets, et il y ajoute deux tables alphabétiques des premiers vers et des auteurs, qui s'appliquent à l'ensemble de l'ouvrage.

XXII (1908), fasc. 1 (1906). — P. 1, J. Schätzer, *Herkunft und Gestaltung der französischen Heiligennamen*. Sur ce travail, voir *Romania*, XXXVII, 633. — P. 97, G. Baist, *Der spanische Lancelot*. Quelques indications sur les rapports du roman espagnol et du roman français. — P. 99, W. Keller, *Das Sirventes « Fadet joglar » des Guiraut von Calanso*. La *Romania* a déjà signalé (XXXVII, 185) l'estimable travail de M. Keller. — P. 239,

J. Gladow, *Vom französischen Versbau neuerer Zeit*. Études sur la prosodie et la rythmique de poètes appartenant pour la plupart à la seconde moitié du XIXe s.

Fasc. 2 (1908). — P. 311, O. Wenderoth, *Der junge Quinet und seine Uebersetzung von Herders « Ideen ». Ein Beitrag zur Geschichte der literarischen Wechselbeziehungen zwischen Frankreich und Deutschland*. — P. 399, A. Gassner, *Die Sprache des Königs Denis von Portugal*. Suite de ce travail utile, mais encore bien sommaire : morphologie, avec quelques indications relatives à la formation des mots et à la syntaxe. — P. 426, R. Peters, *Ueber die Geographie im Guerino Meschino des Andrea de Magnabotti*. G. Paris a rendu compte dans la *Romania*, XXXI, 635, et montré l'intérêt d'un travail de M. Hawickhorst sur la géographie d'Andrea de' Magnabotti paru au t. XIII des *Roman. Forsch.* ; M. Peters a repris avec plus de précision ce travail sur *Guerino Meschino* et aboutit à retrouver chez Andrea, à côté de connaissances géographiques directes pour l'Italie, des emprunts à Ptolémée ou plutôt à des travaux géographiques ou cartographiques où les indications grecques de Ptolémée avaient été latinisées ; M. P. a joint à son étude une table des noms géographiques qui se rencontrent dans *Guerino Meschino*. — P. 506, Fr. Lubinski, *Die Unica der Jeus-partis der Oxforder Liederhandschrift* (*Douce 308*). Le ms. est bien connu et G. Steffens en avait donné une édition diplomatique dans l'*Archiv* de Herrig ; M. L. en extrait 26 jeux partis qui n'ont pas seulement ce trait commun de ne se trouver que dans ce ms., mais qui proviennent d'un même groupe : dans tous ces jeux, à une exception près, l'un des tenants est un poète, inconnu par ailleurs, nommé Rolant ; les noms des juges sont un peu moins obscurs que celui du poète, et de même les noms de certains de ses adversaires permettent quelques hypothèses sur la date et la localisation de ces pièces : Rolant était Champenois et, selon M. L., il appartenait à l'entourage de Thibaut II de Bar ; les jeux où il apparaît remonteraient par suite au troisième quart du XIIIe s., ce qui n'est pas toutefois parfaitement assuré. A son étude historique, M. L. joint des notes grammaticales ; puis il imprime, avec corrections et remarques, le texte des 26 jeux partis. — P. 583, L. Foulet, *Marie de France et la légende du Purgatoire de saint Patrice*. M. F. s'est proposé d'étudier l'*Espurgatoire saint Patriz* de Marie de France et le *Tractatus* latin du cistercien Henri de Saltrey qui en est l'original, pour déterminer quelle était la teneur primitive du *Tractatus*, quelle est l'origine et quel est le caractère des interpolations qui sont venues successivement le modifier, quelles sont les dates de ces divers états du *Tractatus*, à quel état se rapporte la traduction française et par suite quel est le *terminus a quo* de celle-ci, enfin quels sont les caractères de la version de Marie de France. Il n'est possible de répondre à certaines de ces questions que par des hypothèses, et M. F. prend grand soin de nous le rappeler au moment opportun ; mais il y a aussi à faire, en particulier sur les états successifs du *Tractatus*, des constatations précises dont M. F. nous donne très clairement le résultat.

Malheureusement il ne lui paraît pas possible d'arriver pour la chronologie à une entière précision : « Le *Tractatus*, dit-il, ne peut remonter au delà de 1170, date plutôt de 1180, n'a été vraisemblablement complété que vers 1185 ou plus tard. L'*Espurgatoire*, à la grande rigueur, pourrait avoir été écrit dès après 1170, mais est probablement postérieur à 1180 et même, selon les apparences, à 1185. » Quelques remarques ingénieuses et précises sur la façon dont Marie a traité son original, dont elle ne semble pas avoir compris les scrupules critiques, mettent utilement en lumière la sincérité un peu naïve de la poétesse. — P. 628, G. Baist, *Das Haupt des Bran*. Le motif se retrouve dans la saga de *Ragnar Lodbrok*. — *Spottlieder um 1100*. Témoignage d'Yves de Chartres (lett. 68, de l'an. 1095) relatif à « *multas rithmicas cantilenas* », satirisant les mœurs condamnables d'un archidiacre de Tours, « *quae a foedis adolescentibus, sicut nostis miseriam terrae illius, per urbes Franciae in plateis et compitis cantitantur* ». — *Écrou, écrouelle*. De scrofa. — *Gabelle und gaule*. *Gabelle* est bien l'ar. *al-ḳabala*, venu par la Sicile et de là en Provence; quant au wall. *gaule*, c'est l'anglo-saxon *gafol* répandu dans la latinité anglo-normande sous la forme *gablum* et passé de là en Normandie et en Flandre. — *Sen*. En affirmant de nouveau pour ce mot l'étymologie germanique *sin*, M. B. propose de reconnaître *sen* dans le v. 15 d'*Eulalie* qu'il corrigerait : *Elle ent adunet lo sen e le ment*.

Fasc. 3 (1908). — P. 631, K. Steitz, *Zur Textkritik der Rolandüberlieferung in den skandinavischen Ländern*. M. St. conclut que la *Chronique danoise* et la *Chronique suédoise* (fragmentaire) *de Charlemagne* proviennent toutes deux, mais indépendamment, de la rédaction la plus ancienne de la *Karlamagnus saga* islandaise, celle-ci étant d'ailleurs primitivement plus étendue que les mss. conservés ne permettaient de le croire et contenant l'épisode du roi Vivien qu'a dû posséder aussi le *Roland* français. — P. 675, A. Biedermann, *Zur Syntax des Verbums bei Antoine de la Sale*. Bon dépouillement, bien classé, avec comparaison de l'usage d'autres auteurs du XVe s. — P. 733, G. Manacorda, *Notizie intorno alle fonti di alcuni motivi satirici ed alla loro diffusione durante il Rinascimento*. — P. 761, G. Bosdorff, *Bernard von Rouvenac, ein provenzalischer Trobador des XIII. Jahrhundert*. Nous avons conservé de Bernard de Rovennac (Rouvenac, Aude), quatre *sirventes* (2 dans un seul ms., 2 dans deux mss.); M. B. en donne une édition critique avec notes et glossaire, et, dans une assez longue introduction, étudie les allusions historiques qui permettent de dater ces pièces : elles auraient été composées en 1241, 1242, 1254 et 1274 (date tardive qui surprend un peu). — P. 828; A. Aron, *Das hebräisch-altfranzösische Glossar der Leipziger Universitäts-Bibliothek* (*ms. 102*). C'est le glossaire désigné depuis Darmesteter par le sigle F; il s'applique à l'Ancien Testament tout entier et pourrait contenir jusqu'à 18000 gloses; le ms. serait du troisième quart du XIIIe s. et d'origine champenoise ou lorraine, mais ces indications sont peu certaines. M. A. imprime, avec quelques autres, les gloses aux psaumes 1-20. — P. 883,

J. Huber, *L'Évangile de l'enfance en provençal*. Sur cette édition, voir *Romania*, XXXVII, 315.

XXIII (1907). — Ce volume est constitué par les *Mélanges Chabaneau*, dont il a été rendu compte en détail dans notre vol. XXXVII, pp. 445 ss.

XXIV (1907). — C. Decurtins, *Rätoromanische Chrestomathie*, VIII : *Oberengadinisch, Unterengadinisch. Das XIX. Jahrhundert*.

MARIO ROQUES.

NEUPHILOLOGISCHE MITTEILUNGEN, hgg. vom Neuphilologischen Verein in Helsingfors, 11e année, 1909. In-8°, 204 pages, huit numéros en cinq fascicules. — P. 45-57, A. Långfors, *Les théories sur la formation des chansons de geste*. Conférence faite à Helsingfors. M. L. expose assez sommairement les théories successives de G. Paris, de M. Rajna, de M. Bédier. Son opinion personnelle n'est pas très claire et sa discussion n'est pas toujours très nette. Évidemment il est encore très hésitant. — P. 85, O. J. Tallgren, *Le passage difficile de la Chanson* Amorosa donna fina *de Rinaldo d'Aquino*. — P. 96, W. O Streng, *Ueber das Fenster u. dessen Nomen im Französischen u. Provenzalischen*. L'auteur étudie spécialement, à l'aide des dictionnaires patois, 1° les petites fenêtres du haut, les lucarnes (*Dachfenster*) 2° les petites fenêtres des caves, les soupiraux), (*Kellerfenster*). C'est une compilation qui n'est pas sans intérêt, mais faite entièrement de seconde main. Nous n'y remarquons aucun renseignement sur les termes de la langue du moyen âge. — P. 113, W. Söderhjelm, *Note sur un manuscrit des Exempla de Jacques de Vitry*. C'est le ms. n° 1100 de la Bibl. de l'Arsenal, du XVe siècle, qui a été indiqué, par un ancien copiste, comme renfermant (fol. 65) « exempla quedam ex libris Petri Alfonsi », erreur qui n'a pas été corrigée dans le catalogue imprimé. M. Söderhjelm montre que c'est un recueil des *exemples* de Jacques de Vitry, exemplaire d'ailleurs de faible intérêt, étant à peu près semblable au ms. Bibl. nat. lat. 18134, qui est plus ancien et qui est bien connu. — P. 120-6, Compte rendu des *Principes de phonétique expérimentale* par l'abbé Rousselot, t. II (J. Poirot). — P. 127-8. Sur quelques poésies à la Vierge p. p. J. Priebsch, en divers périodiques (A. Langfors). — P. 129 sur Rolf Seyfang, *Quellen u. Vorbilder des Epos « Gaufrey »*, 1908 (L. F.).

— 12e année, 1910, 194 pages. — P. 15-20. Compte rendu de la *Grammatik des Altfranzösischen* de Schwan et Behrens, 8e éd. (A. Wallensköld). — P. 23-7, H. Martin, *Les peintres des manuscrits et la miniature en France* (A. Långfors). — P. 45-7, *Ad. Tobler*, notice de M. Wallensköld. — P. 48-75, W. Söderhjelm, *Bemerkungen zur* Disciplina Clericalis *und ihren französischen Bearbeitungen*. Contient une notice sur l'auteur, l'indication des manuscrits, et des recherches sur les versions françaises en vers et en prose. — P. 76-64. J. Aawik, *L'insuffisance de la dérivation française*. Sans portée. — P. 84-88, Remarques de M. Wallensköld sur un court traité de versification française de M. Nyrop, en danois (Copenhague, 1910). — P. 129-137,

Edw. Järnström, *Recueil de chansons pieuses du XIIIe siècle*, t. I, Helsingfors (W. Wallensköld, article très bien fait, rectifiant un grand nombre des leçons incorrectes de l'édition. On peut ajouter aussi que le recueil est insuffisant. L'auteur s'est borné à publier — et beaucoup avaient été déjà imprimées — les chansons qui sont indiquées dans le recueil de M. Raynaud. C'était facile, mais il y en avait d'autres à recueillir. Cf. ci-dessus, p. 124).

P. M.

Annales du Midi, XXII (1910). Janvier. — P. 4-16, A. Terracher, *Notes sur « L'Archant » dans les chansons de geste sur Guillaume au Court-Nez*. Il est impossible de résumer ce mémoire, dont la trame est surchargée de notes de toute sorte et qui aurait dû être rédigé plus méthodiquement. L'auteur est convaincu qu'en plaçant à *Argentona*, localité située à 32 kil. au nord-est de Barcelone, la bataille légendaire où périt Vivien, neveu de Guillaume d'Orange, on explique toutes les données de la *Chanson de Guillaume* et des textes dérivés ; mais il veut bien reconnaître que « pour que l'identification proposée ne fût pas vaine, il faudrait établir qu'une grande bataille s'est livrée à Argentona... » et bien d'autres choses encore. La nouvelle hypothèse ne me paraît pas destinée à faire fortune : il y a des choses qu'il faut se résigner à ne pas savoir. — P. 17-55, R. Lavaud, *Les poésies d'Arnaut Daniel*. Réédition critique, d'après Canello, avec traduction française et notes. Suite dans les n^os^ d'avril (p. 162-179) et de juillet (p. 300-339), fin dans le n^o^ d'octobre (p. 448-466). Travail méritoire sur un sujet fort difficile, plus difficile même que ne croit l'auteur, lequel déclare que l'obscurité des poésies d'Arnaut Daniel a été très exagérée, « qu'elle ne tient nullement à des arcanes de langage qui lui seraient propres, mais aux conditions générales d'infériorité où nous nous trouvons aujourd'hui pour l'interprétation de la langue limousine classique ». Dans le détail, comme bien on peut penser, il y a plus d'une défaillance. Pour la pièce I, je crois que Canello a raison d'attribuer à Daniel des rimes fautives en *ècs*, au lieu de *écs* : *decs* du v. 2 ne peut pas être *dècs* « limites », le sens imposant absolument *décs* « qualités », et au v. 9 *plecs* « plis » ayant aussi un *e* fermé. Au v. 7, *grecs*, traduit par « grains », est rattaché au lat. gregem, ce qui ne cadre ni avec le sens ni avec la forme. Au v. 15, comment l'auteur peut-il dire que le verbe *rellentar* « est formé régulièrement par dérivation de *reles* » ?—Dans la pièce II, v. 1, *doill* « dont les », qui rime en *o* ouvert, est aussi irrégulier si l'on y voit ŭbi que si l'on y voit ŭnde. — Pièce VII, v. 45, *sa* doit se traduire par « sain » et non par « sauf ».— Pièce VIII, v. 8, la correction de *asauta* en *assauta* ne me paraît pas heureuse. — Pièce IX, v. 24, la leçon *agovencs*, avec le sens de *aguilens*, n'est pas admissible : la forme vellavienne *engonvent*, sur laquelle l'auteur s'appuie, offre un changement tout moderne de *l* en *v*. — P. 56-64, A. Vidal, *Glanures lexicographiques*. D'après un registre de La Salvetat. Quelques mots intéressants ; j'ai bien des doutes sur la réalité de la forme *tenlenhen*, adj. qualificatif de *forn* : je lirais plutôt *teulenher*.

Octobre. — P. 467-481, C. Fabre, *Le sirventès d'Austorc de Segret* (à suivre). Nous attendrons la fin de cet article pour en parler à nos lecteurs. — P. 485-6, J. Calmette, *Note sur le mot « cartipel »*. Se borne à signaler le mot dans des documents montpelliérains du XVIe s., avec le sens d' « étiquette », sans en rechercher l'étymologie.

A. Th.

Mémoires de la Société de linguistique, t. XIV (1906-1908, six fascicules). — P. 210-275. L. Sainéan, *Les noms romans du chien et leurs applications métaphoriques*. Je me suis expliqué ailleurs sur la méthode de travail de l'auteur [1]; je ne reviendrai pas là-dessus. Il suffira de constater qu'elle n'a pas varié et que sa monographie du chien n'est ni moins intéressante au point de vue philosophique ni plus fouillée au point de vue linguistique et historique que celle qu'il a consacrée naguère au chat. Ce sont toujours les mêmes divisions : I, noms et cris du chien ; II, sens des noms du chien ; III, métaphores usées. Avant de passer aux remarques de détail, j'attire l'attention sur un manque de critique dont les conséquences fâcheuses se font sentir en maint endroit. M. S. s'occupe du lat. catulus, catellus sans tenir compte du fait que le sens « petit du chien » n'est qu'une restriction du sens général « petit d'un animal » et sans se demander si le sens général n'a pas passé dans les langues romanes concurremment avec le sens restreint. Pour lui, le sens restreint paraît seul exister : c'est ainsi qu'il note (p. 238, n. 4), que le sens « chatter » du franç. *chaeler* < *catellare est « déjà » dans Robert Estienne, comme si c'était une extension récente du sens « chienner », tandis que c'est là une application du sens général qui remonte à l'antiquité. Quel rapport y a t-il entre le norm. *calière* « brebis qui agnelle », le prov. *cadeliero* « vache qui vêle souvent », cités p. 244, et le chien ? Le normand et le provençal remontent au même type *catellaria, de catellus pris au sens général et non au sens de « petit chien », et « l'emploi péjoratif » que croit voir là M. S. n'existe pas réellement. Dans la section « sens des dérivés de canis, botanique, termes spéciaux » (p. 246), M. S. groupe beaucoup de mots romans signifiant « chaton », « gousse », « grappe », « rejeton », « sarment », et qui remontent presque tous à catulus, catellus : le point de départ est-il dans le sens restreint ou dans le sens général ? Le suisse allemand *hunden* « provigner », que cite M. S., fournit, pour l'examen de cette question qu'il n'aborde pas, une donnée intéressante et semble parler en faveur du sens restreint ; mais, d'autre part, le développement botanique qu'ont reçu dès le latin classique pullus et ses dérivés (pullare, pullulare, etc.) incite à croire que le lat. vulgaire a connu une évolution analogue pour catulus, catellus, *catellare, etc. pris dans le sens général plutôt que dans leur application spéciale au chien. Le développement

1. *Romania*, XXXV, 471.

botanique a eu par la suite une répercussion dans le domaine zoologique, à en juger par un mot du patois manceau (*chéyau*, dans Dottin *ɛeyạo*, *ɛeyó*) que M. S. cite au sens de « jeune chien, petit chien », sans dire qu'il désigne concurremment les « envies ou pellicules qui se détachent de la peau, près de la racine de nos ongles », d'après le témoignage de Dottin, *Gloss. du Bas-Maine*, p. 124.

Je note maintenant quelques points sur lesquels, au cours d'une lectute rapide, mon attention s'est particulièrement arrêtée.

P. 211, « anc. fr. *chaillon* = ital. *catellone* » : Godefroy n'a que *chaaillon*, pour **chaeillon*, qui s'explique non par *catellonem, comme l'ital. *catellone*, mais par *catellionem. — *Ibid.* et p. 246, « anc. fr. *chaon*, *caon*, petit chien, de *chael*, avec substitution de suffixe » : *chaon*, *caon* « petit chien » n'existe pas réellement ; il faut le laisser pour compte à Godefroy qui en cite deux exemples sous CHAON 2 sans s'apercevoir que ces exemples appartiennent à l'article CHAON 3 « partie du lard qui ne fond pas à la poêle et se grille, grésillon » (soit dit en passant, *grésillon* n'est pas du français courant, car il manque, en ce sens, aux dictionnaires usuels ; *rillon* et *friton*, ce dernier dans le *Nouv. Larousse ill.*, sont plus usités). — *Ibid.*, c'est par erreur que le vendéen *chaé*, *ché* « chien » est ramené à catellum : c'est canem dénasalisé, comme la phonétique et la sémantique s'accordent pour l'établir. — P. 212, l'anc. fr. *baier*, aboyer, n'est pas solidement attesté : Godefroy ne cite qu'un exemple des *Coutumes de Beauvaisis* d'après la vieille édition de Beugnot (XXXIX, 46) et pour ce passage l'éd. Salmon (art. 1189) donne *abaier* sans variante. — P. 213, « lat. bajulare, glapir » : qu'est-ce que ce latin-là, à côté duquel l'auteur connaît le bas-lat. baulare, qui est effectivement attesté ? — P. 217-18, parmi les « termes obscurs » qui sont usités pour signifier « exciter un chien », je vois avec surprise les deux verbes du provenç. mod. *amouda*, *-ta* et *asima* : le premier est sûrement, comme le dit Mistral, parent du franç. *émouter* et représente *admovitare ; le second se rattache à la famille du lat. acēre par un hypothétique *acīmen (cf. mes *Mélanges d'étym. franç.*, p. 2, art. AACIER). — P. 219, « anc. prov. *chica*, *checa*, chienne (Peire Vidal) » : c'est en effet le sens indiqué par Raynouard et par Bartsch, mais ce sens paraît inadmissible, bien qu'on ne soit pas tout à-fait fixé sur ce mot qui est très rare ; voir à ce sujet le *Prov. Suppl.-Wörterb.* de M. Levy, I, 251. — P. 219-20, les efforts faits pour soulever le mystère des noms de chien apparentés respectivement à l'esp. *gozque* et *perro* n'aboutissent à rien de positif, ce qui n'est pas surprenant ; l'auteur considère ces mots, sans raisons sérieuses, comme des hypocoristiques. — P. 221-3, intéressantes considérations sur la force créatrice des langues romanes, avec application à l'étymologie de *aboyer*, pour laquelle l'auteur accepte la manière de voir de M. Thurneysen : une onomatopée romane *bai* à la place ou à côté de l'onomatopée *bau* des langues antiques. — P. 227, c'est par distraction que M. S. attribue à M. Schuchardt l'opinion d'après laquelle l'espagn. *podenco* viendrait

du basque *potingo* : M. Schuchardt pense, au contraire, que le basque est emprunté à l'espagnol (cf. *Romania*, XXXIX, 244-5). — P. 232, M. S. place assez maladroitement parmi les « maladies propres aux chiens » le berrichon *chiens* et le blaisois *chiennes* « flocons de moisissure sur le vin », où il voit une allusion au pelage du barbet ou chien-mouton. Il faut assurément considérer le berrichon comme une altération par étymologie populaire et le blaisois comme la forme normale correspondant à l'anc. franç. *chanes*, *chienes*, etc, qui se rattache à l'adj. lat. canus « blanc » et non à canis « chien » (cf. Körting, 1857 et Godefroy, CHANES). Si les textes du moyen âge qui nous sont parvenus offrent exclusivement le sens de « cheveux blancs », cela tient à ce que les « fleurs » du vin ont moins fait parler d'elles que celles des plantes, voilà tout ; dans le prov. mod. le sens « fleurs du vin » a seul survécu, comme en français (Mistral, CANO 4), bien que l'anc. prov. *canas* ne soit attesté, lui aussi, qu'au sens de « cheveux blancs ». Plus d'un patois dit *chanir* pour « moisir », *chane*, *chame*, pour « lie » ou « fleurs du vin », et Cotgrave traduit *vin chenu* par « mustie wine ». — *Ibid.*, le sens péjoratif de « freluquet » est ainsi appuyé par M. S. : « Berr. *chien frais*, *chien frelu*, affecté, prétentieux, *faire son chien frais*, afficher des prétentions ; *parler chien frelu* (ou *pointu*), se servir de termes ampoulés, affecter de parler bon français, c'est-à-dire parler comme un freluquet qui fait le bel esprit. » Or l'expression *chien frelu* (ou *pointu*), est née dans le cerveau de l'auteur pour avoir lu trop vite le *Glossaire du Centre* de Jaubert, où sont signalées comme équivalentes trois locutions distinctes : *parler chien frais* (et par extension *faire son chien frais*), *parler frelu* (ou *ferlu*), et *parler pointu*. Il me paraît certain que *chien frais* est une déformation plaisante de *français* soumis à une métathèse qui a dû en faire d'abord **çanfrais* : cf. le terme saintongeais *chanfroiser*, « essayer de parler français », que Jônain a justement expliqué. — P. 240, l'anc. fr. *chener* « se dessécher d'ennui », que M. S. emprunte à Borel, n'est pas connu d'ailleurs et me fait l'effet d'une simple coquille pour *se chêmer*, emprunté au XVIe s. de l'ital. *scemarsi*. — P. 245, l'identification de l'interj. *chaele(s)*, si fréquente en anc. franç., avec *chaele* < catella « petite chienne » ne me paraît pas devoir faire fortune. — P. 248, l'idée de rattacher *chantepleure* « entonnoir, robinet, etc. » au nom de la chenille, primitivement *chatepeleuse*, est tellement dépourvue de base historique qu'on ne peut la discuter sérieusement. On ne peut non plus admettre l'assimilation de la maladie de la vigne dite *champlure* à la forme dialectale homophone qui désigne la chantepleure : il y a un verbe *champler* à la base de *champlure* « maladie de la vigne ». — P. 250, le prov. *caluc* « myope » est certainement indécomposable en canis+luscus pour des raisons qui crèvent les yeux, mais qu'il serait peut-être difficile de faire apprécier par l'auteur. — P. 257, « anc. fr. *japis*, semonce » vient de Godefroy qui dit « gronderie » ; mais il n'y a qu'un exemple à l'appui dans Godefroy, à savoir un vers de la *Chace dou cerf* où il est clair que *japis* doit se lire en deux mots (= lat. jam pejus) : *Ne a tes chiens ne fai ja pis*.

Je m'arrête, mais je dois ajouter que dans les dernières pages la fantaisie de l'auteur ne se donne pas moins carrière que dans les premières : c'est ainsi qu'il voit *chien* dans *enchifrené* (p. 252) et dans le préfixe wallon *qui*, étudié par Grandgagnage (p. 253), qu'il reconnaît sans hésiter l'hypocoristique *chicot* « jeune chien » au lieu du célèbre Chicot, qu'Alexandre Dumas a rendu populaire, dans un passage de Du Verdier (p. 169), etc., etc.

A. Thomas.

Jahresbericht des Instituts für rumänische Sprache zu Leipzig XVI (1910). — P. 1, P. Heidler, *Zum Gebrauch der Tempora im Rumänischen*. Travail de classement fait à peu près uniquement d'après des recueils et contes populaires, ce qui ne donne pas un tableau fidèle de la variété syntactique d'un parler ; on souhaiterait un classement plus pénétrant et qui groupât de façon plus organique les paragraphes où se répartissent les emplois d'une même forme. — P. 74, G. Weigand, *Füllsel*. 1. *pup*, dans *a şedea pup* « se tenir à croupeton », serait le primitif, aujourd'hui disparu, de *pupăză* « huppe » et représenterait upupa : la valeur sémantique mériterait d'être expliquée plus précisément. — 2. *în ruptul capului* « pour rien au monde », plus précisément « au prix de la tête », *ruptul* ayant ici la valeur de « prix », attestée par *ruptă* « prix fait », *ruptoare* « convention de prix », *ruptaş* « salaire à la journée ». — 3. *băcău*, dans *a-şi găsi băcăul* « trouver son maître » et *a arăta băcăul cuiva* « menacer quelqu'un de coups », n'a rien à faire avec Bacău, nom de ville, comme l'a dit Hasdeu : c'est le hg. *bakó* « bourreau » ; c'est déjà l'opinion de Cihac. — 4. *târgovişte*, dans *gură de târgovişte* « mauvaise langue », n'est pas davantage le nom de l'anc. capitale de la Valachie, mais le nom commun, d'origine slave, auj. disparu, *târgovişte* « foire, marché ». — 5. *a nu avea nici în clin nici în mânecă cu cineva* « n'avoir rien à démêler avec quelqu'un », proprement « ni dans le biais, ni dans la manche », est une expression, prise au langage de la confection des vêtements, qui reste obscure, mais dont la forme est certaine, car elle se retrouve en bulgare. — 6. *mălaiu* « mil, farine de maïs », de *meiu laiu* « millet noir ». — 7. *şubred* « fragile » ; la transformation du sl. *šuplĭ* en *şubred* s'est accomplie sous l'influence d'adjectifs de sens voisins, *putred*, *muced*, *fraged*. — 8. Le suff. adverbial et nominal *-iş* est d'origine bulgare. — 9. *n'am parte* « je n'ai pas de chance » ; le sens pris ici par *parte* s'explique par la double valeur du bulg. *čestĭ* « part. bonheur », ce qui fournit un excellent parallèle à l'histoire bien connue de *lume* « monde ». — 10. *ui* protonique $>$ *u* : cette formule s'applique à l'étymologie de *a flutura* « voltiger » $<$ *fluitulare, dérivé de fluitare, et *a astruca* « ensevelir » $<$ *astruicare ; cette dernière forme avait été indiquée par W. Meyer-Lübke comme une correction possible du type *astrucare de astruere proposé par A. Candrea-Hecht (*Romania*, XXXI, 302). — P. 81, Al. Doritsch, *Gebrauch der altbulgarischen Adverbia*. — P. 193, G. Weigand, *Die Aromunen in Nordalbanien*. Compte rendu des enquêtes de M. W. dans la région de Durazzo, Tirana, Elbassan, Kavaja ; à Tirana se retrouve un parler apparenté

à celui du *Codex Dimonie*, dont M. W. n'avait pas trouvé, jusqu'ici, de forme vivante ; cela permet de localiser l'origine de ce précieux ms. dans la région de Lînga, d'où proviennent les Roumains de Tirana. — P. 213, G. Weigand, *Zur Terminologie der Molkerei*. M. W. annonce qu'un de ses élèves prépare un travail sur le vocabulaire roumain de la fromagerie ; il fournit ici à cette étude qui sera la bienvenue une contribution lexicale et étymologique intéressante fondée sur une enquête sommaire dans le nord de la Transylvanie.

Mario Roques.

Reale Istituto Lombardo di scienze e lettere. *Rendiconti*, serie II, t. XLIII, Milano, 1909. — P. 83-118, Fr. Novati, *Di un' ars punctandi erroneamente attribuita a Francesco Petrarca*. Mémoire intéressant où M. Novati ne traite pas seulement du court traité attribué à tort à Pétrarque, mais fait connaître et classe les traités de la ponctuation que l'on possède au moyen âge ; sujet qui, jusqu'ici, n'était pas très connu en France. On peut cependant citer Ch. Thurot, *Notices et extraits des mss.*, XXII, 2e partie, p. 407 et suiv. A propos du traité de Folchino de Borfoni da Cremona (p. 113 du mémoire de M. Novati), on peut comparer un opuscule (*Quedam regule de modo titulandi seu apificandi pro novellis scriptoribus copulate*), cité par L. Delisle, *Hist. litt. de la Fr.*, XXXII, 593. — P. 327-365, M. Scherillo, *Il « Flegias », di Dante e il « Phlegyas » di Virgilio*. — P. 666-697, 815-869, C. Salvioni, *Note di lingua sarda* (serie I-II). — P. 970-987, P. E. Guarnerio, *Appunti lessicali Bregagliotti*.

T. XLIV. P. 53-84, C. Salvioni, *Commemorazione di G. I. Ascoli*. — P. 271-281, Cl. Merlo, *Vegliotto e ladino*. — P. 372-390, P. E. Guarnerio, *Appunti lessicali Bregagliotti*. — P. 408-431, 463-485, 652-678, E. Gorra, *Origini, spiriti e forme della poesia amorosa di Provenza secondo le più recenti indagini*. D'après l'ouvrage de M. E. Wechssler, sur lequel voy. *Rom.*, XXXIX, 386. — P. 609-651, C. Salvioni, *Spigolature siciliane*.

CHRONIQUE

M. A. Marshall Elliott, professeur à l'Université Johns Hopkins, à Baltimore, est décédé le 9 novembre 1910. Né dans la Caroline du nord en 1844, il suivit les cours de l'Université Harvard, où il n'existait alors aucun enseignement sur les langues romanes. En 1868, il se rendit en Europe, où il séjourna jusqu'en 1876, en France, en Italie, en Espagne, en Allemagne, s'occupant d'études assez différentes, notamment de diverses langues orientales. Revenu en Amérique, il fut nommé chargé de cours à l'université Johns Hopkins (1876), où il s'appliqua bientôt à l'étude des langues romanes. Plus tard (1892), il reçut le titre de professeur. Il obtint ainsi la première chaire de langues romanes qui ait été fondée aux États-Unis, si bien que la plupart des Américains qui enseignèrent plus tard les langues romanes ont été ses élèves. Elliott, qui était un grand voyageur, passait chaque année, pendant longtemps, ses vacances en Europe. Je l'ai vu souvent à Paris, en juillet ou août. C'était un homme aimable et d'une conversation intéressante. On voyait qu'il s'était formé lui-même. Il s'intéressait à la philologie romane en général, sans toutefois s'être spécialisé en aucune partie. C'est probablement pour cette raison qu'il n'a jamais trouvé le temps de rédiger les travaux qu'il a commencés. En fait, les publications qu'on connaît de lui sont peu nombreuses et de faible importance. Il fonda, en 1883, avec quelques amis, la *Modern Language Association of America* qui, dès l'origine, donna une place importante aux études romanes. En 1885, il publia les *Modern Language Notes*, dont nous avons rendu compte pendant quelque temps (*Romania*, XV, 632, etc.). Mais sa collaboration à ces revues fut très limitée. Nous ne connaissons guère de lui qu'un petit nombre d'articles : *Verbal parasynthetics in-A in the romance languages*, dans l'*American Journal of Philology*, t. V (1884) ; *Contributions to a history of the French language of Canada* ; *Speech-mixture in French Canada, extern influence* (même recueil, VI, VII) ; *Speech-mixture in French Canada* ; *Indian and French* (*Modern Language Association*, II). Elliott avait annoncé, il y a trente ans, une édition critique des fables de Marie de France. Cette publication, pour laquelle il avait recueilli de nombreux matériaux, n'a jamais été menée à fin. — P. M.

— On nous annonce la publication d'un volume de mélanges en l'honneur de Marshall Elliott : *Studies in honor of A. Marshall Elliott* (Baltimore, the Johns Hopkins Press).

— M. K. Vossler, professeur de philologie romane à Wurtzbourg, a été nommé dans le même enseignement, à l'Université de Munich, en remplacement de feu Breymann.

— Dans le nº des *Annales des Alpes, recueil périodique des Archives des Hautes-Alpes* (que nous avons signalé précédemment, XXXV, 332), année 1910, livraison de novembre-décembre, l'archiviste du département, M. l'abbé Guillaume, a publié, sous ce titre *La langue vulgaire d'Embrun en 1531-1532*, une série d'actes en langue vulgaire passés à Embrun ; l'un toutefois est dressé à Theus, cant. de Chorges, arr. d'Embrun. Ces documents ne présentent pas beaucoup d'intérêt, non seulement en raison de leur date mais aussi à cause de leur rédaction qui n'est guère variée. Cependant, ils méritent d'être notés, parce que les textes vulgaires de cette région sont assez rares, bien que j'en aie publié un certain nombre, qui sont plus anciens, dans mes *Documents linguistiques du Midi de la France*, pp. 440 et suiv. A noter encore une ordonnance du parlement de Grenoble, que je ne connaissais pas et que M. Guillaume mentionne, sans en citer la source, comme « publiée en la cour commune d'Embrun le 2 novembre 1531 ». Par cette ordonnance, il était enjoint aux notaires de l'Embrunais d'écrire à l'avenir, leurs notes ou minutes en langue vulgaire (*abinde in antea haberent scribere notas instrumentorum, nec instrumenta, nisi in vulgari sermone*). Il est visible que ce règlement a été rendu en exécution de l'ordonnance de Villers-Cotteret (1530); voir mes *Documents linguistiques*, p. 422. — P. M.

Livres annoncés sommairement :

Ernesto Monaci, *Antichissimo ritmo volgare sulla legenda di Sant' Alessio*. Roma, 1907. In-8º, 32 p. (extr. des *Rendiconti* de l'Ac. des Lincei, séance du 21 avril 1907). — Fragment intéressant et par sa date (fin du XIIe siècle) et par sa provenance (région de Fermo). Il se compose de 28 laisses monorimes de vers de 8 ou 9 syllabes, dont les deux ou trois derniers sont plus longs et sur une rime différente, ce qui rappelle la structure du célèbre *Ritmo Cassinese*. Dans une introduction courte, mais substantielle, l'éditeur traite à fond les questions linguistiques et littéraires que soulève ce texte. Il en donne à la fois une transcription littérale (cf. les fac-similés, *Arch. paleogr. ital.*, fasc. 27, pl. 28-36) et une transcription interprétative, auxquelles viennent s'ajouter un relevé des traits dialectaux et un lexique comprenant des notes explicatives qui n'ont pas pu prendre place au bas du texte. — Au vers 207, on est surpris de trouver un léger désaccord entre la transcription littérale, qui donne *etnizia*, et la transcription interprétative, qui donne *etniçia* ; cela tient à une question de paléographie assez délicate dont je dois dire quelques mots. A côté de la forme classique du *z*, que le scribe emploie de loin en loin, il trace volontiers une forme un peu fantaisiste qui n'est pas toujours identique à elle-même et dont plusieurs spécimens nous sont

offerts par la première laisse, rimant en *-anza* : cette forme a fini par aboutir à ce que l'on appelle le *c* cédille (ou *cédillé*), et elle y aboutit effectivement sous sa plume, mais une seule fois, au v. 178, où M. Monaci lit avec raison *çita*. Au v. 207, il faut lire ȝ et non ç : c'est du moins mon sentiment. — Au v. 8, l'éditeur n'a pas pu déchiffrer les derniers caractères. Sa transcription interprétative est : *mon vo nostra la clara a...*, et il propose dubitativement de compléter *a*[*manza*]. Je crois qu'il n'y a rien d'écrit après le dernier *a*, mais j'aperçois assez nettement un ȝ avant, soit *claraza* : il faut évidemment suppléer un signe d'abréviation et lire *claranza*, ce qui est parfait pour le sens et pour la mesure du vers. — Au v. 159, je lis clairement *scultao*, et non *scultrio*, c'est-à-dire la forme même que l'éditeur propose de restituer par correction. — A. Th.

Œuvres d'art du moyen âge inspirées par la littérature contemporaine. Communications faites en séance par M. A. Blanchet. Paris, 1910. In-8°, 12 pages. (Extrait du *Bull. de la Soc. nat. des Antiquaires de France*, 1909-1910.) — L'auteur décrit et commente, généralement avec compétence : 1° un moule circulaire de schiste représentant un épisode du poème de *Beuve de Hantone* ; 2° un sceau anonyme où est représentée la courtisane Campaspe chevauchant Aristote ; 3° le sceau de Robert Pleurepain (particulier non identifié) où l'on voit un oiseau sur un arbre avec la légende : *oci, oci l*[*e*] *vil*[*ain*]. L'auteur met justement cette légende en rapport avec le célèbre lai de l'*Oiselet* ; mais peu familier avec la langue du moyen âge, il propose à tort de compléter *l*[*i*] *vil*[*ains*], et il s'égare en supposant que *oci*, impératif du verbe *ocire*, tient au latin vulg. au c e l l u s > *oiseau*. Il n'a pas connu le plus ancien exemple (avec interprétation) de ce cri attribué au rossignol : on le trouve dans le poème de *Philomena*, récemment publié par M. C. de Boer, v. 1467, où G. Paris l'a signalé dès 1885 (*Hist. litt. de la France*, XXIX, 498). Il y en a bien d'autres [1], notamment celui qui est curieusement enchâssé dans un distique goliardesque bilingue que le grave Hauréau a publié, sans le comprendre intégralement, en 1886 (*Not. et extr. des manuscrits*, XXXII, 1re partie, p. 68) :

Frondea tecta patens, *le rosinol en cel esté tens*
Concinit : *oci, oci* [cum] gravitate loci.

Hauréau indique qu'il faut probablement suppléer *cum*, comme je l'ai fait, mais il imprime en deux mots *o ci*. — A. Th.

1. Voir un mémoire spécial de L. Uhland, publié dans la *Germania* de Pleiffer en 1858, et réimprimé plus tard dans ses *Schriften zur Geschichte der Dichtung und der Sage*, III, 97. Cf. P. Meyer dans *Bull. de la Soc. des anc. textes franç.*, 1883, p. 55 ; R. Köhler dans *Z. f. rom. Phil.*, VIII, 120 ; Thurau, *Der Refran in der franz. Chanson*, Berlin, 1901, p. 73. M. Maurice Roy me signale un passage du *Dit de Poissi* de Christine de Pisan, v. 181 et s. (*Œuvres poét.*, t. II, p. 164-165) ; M. P. Meyer me renvoie au *Roman d'Eustache le Moine*, v. 1146, et à *Aye d'Avignon*, p. 80, etc.

Dégradation du sens des mots, par Kr. Nyrop (Acad. royale des scc. et des lettres de Danemark, extr. du Bull. de l'année 1910, nº 6, pp. 481-504). — On sait que le t. IV de la *Gramm. hist. de la langue française* de M. Nyrop doit être consacré à la sémantique. La brochure que nous annonçons aujourd'hui donne l'idée la plus favorable du volume qui ne tardera sans doute pas à paraître. L'auteur est admirablement informé et analyse avec une clarté extrême les procédés les plus délicats du langage. Il n'y a pour ainsi dire rien à critiquer chez lui ; tout au plus regrette-t-on parfois que la rapidité de l'exposition l'ait obligé à supprimer quelques détails intéressants. C'est ainsi qu'à propos du mot *bagasse* (p. 497), que le français a emprunté au provençal *bagassa*, j'aurais aimé à voir rappeler que l'anç. franç. possède le mot correspondant *baace* et le diminutif *baacele* qui a fini par se confondre avec le thème tout différent qui est dans *bachelier*, et par produire *bachelette*, dont un dramaturge récent a fait un nom propre pour tenir en échec amoureux le subtil Panurge. — Aux termes euphémiques tels que *benêt*, *imbécile*, *idiot*, *crétin*, on aurait pu joindre, à ce qu'il semble, *innocent* et *naïf*. — Aux injures telles que *espèce*, *type*, *poire*, *vache*, *wagon* (p. 503), M. N., qui lit les journaux français, ajoute *camerlingue*, d'après *Le Temps* du 31 juillet 1903. Si d'aventure *La Liberté* du 19 février 1911 lui était tombée sous les yeux, il n'aurait pas manqué d'y relever *fourneau*, qui commence peut-être à vieillir, et *Ouest-État*, qui a sa place toute marquée dans une étude sur la dégradation. — A. Th.

Einführung in das Studium der romanischen Sprachwissenschaft, von W. Meyer-Lübke. Zweite neubearbeitete Auflage. Heidelberg, Winter, 1909. In-8º, xvi-278 p. — Le manuel de M. M.-L. a naturellement conservé, dans cette seconde édition, le caractère si profondément original qu'a fait connaître à nos lecteurs le long compte rendu de M. Mario Roques (*Romania*, XXXI, 394 et s.) ; mais il a reçu de nombreuses additions. Il comprend aujourd'hui 265 paragraphes, au lieu de 216, et, dans le détail, l'auteur s'est appliqué à le mettre au courant de l'état actuel de la linguistique romane. Nous lui souhaitons un succès prolongé, et nous consignerons ici quelques remarques critiques auxquelles a donné lieu une lecture rapide de la seconde édition. P. 39 et 41, la forme *vieutre* < *vĕltragus, prise comme type d'anc. français, est mal choisie : il faut écrire *veautre*. — P. 43, une fâcheuse faute d'impression a transformé le gaulois bascauda en basauda ; plus bas, au lieu de *mègues*, lire *mègue* : ce nom du petit-lait appartient aussi bien à la langue d'oïl qu'à la langue d'oc (voir l'art. mesgue de Godefroy, qui appelle beaucoup d'additions, notamment *Gloss. de Tours*, nº 122, dans l'*Altfr. Uebungsbuch* de Foerster et Koschwitz, 3e éd., col. 210 ; *Lapidaire de Cambridge*, vv. 535 et 1046, dans L. Pannier, *Les lapid. franç.*, pp. 161, 177 ; *Le livre du roi Modus*, ms. Bibl. nat., fr. 1302, fol. 32c ; *La patience des femmes*, dans Montaiglon, *Rec. de poésies françoises*, III, 263). On ne peut pas partir d'un type *mesga, mais de

mesgo, primitivement *mesico (cf. *Romania*, XXXV, 123-4).— P. 44, l'idée que le franç. *gourmette* serait un emprunt au breton me paraît sans valeur : voir *Romania*, XXXVIII, 585. — P. 46, l'ital. *tasso* (en composition, *tassocane*, *tassoporco*) et le prov. *tais*, encore vivant, auraient dû être mentionnés comme représentant le german. tahs plus exactement que *tassone*, etc. ; sur le lat. vulg. taxus et taxo, cf. *Romania*, XXXV, 193-4. — Ibid., au lieu de *Gargillius*, lire *Gargilius* ; d'ailleurs le texte latin où se lit *aringus* n'est pas de Gargilius, mais d'un auteur anonyme bien postérieur, dit *Pseudo-Gargilius*. — P. 151, au lieu de vēsiga, lire vēsica. — P. 161, le type *nŏra n'appartient pas seulement à la langue d'oc, mais à la région sud-ouest de la langue d'oïl (Poitou et Berry) : voir la carte B 1477 de l'*Atlas linguistique*. — P. 239, la forme classique du nom latin de la Pouille est Apūlia, non Apŭlia. — P. 241, l'anc. franç. ne dit pas *Orliiens* pour *Orléans*, mais *Orliens* en deux syllabes, forme issue très régulièrement du type mérovingien Aurelianus ; voir les nombreux exemples qui se trouvent dans *Aiol*, 126, 200, etc. La désinence moderne (dès le comm. du XVe siècle) est difficile à expliquer, et l'influence de la forme latine n'y suffit pas : cf. *Novéant* < Novigentum. — A. Th.

Albert Dauzat, *La vie du langage*. Paris, A. Colin, 1910. Pet. in-8°, 312 p. — L'auteur prend plaisir à mettre à la portée du grand public les questions de linguistique. Il le fait sans pédantisme, de manière à se concilier la faveur de ses lecteurs, mais en semant çà et là des observations intéressantes, que les linguistes de profession ne doivent pas dédaigner de recueillir. Le titre qu'il a donné à son nouveau volume n'est pas neuf, puisque (sans qu'il s'en doute, semble-t-il) c'est celui sous lequel a paru un recueil du savant Américain, W. D. Whitney, dont la traduction forme le t. XIV de la *Bibliothèque scientifique* publiée à la librairie Germer Baillère. M. D. a un champ d'observation infiniment moins vaste que Whitney au point de vue de la linguistique générale ; il se confine dans les langues romanes, surtout dans le français sous ses aspects les plus modernes, et fait volontiers, quoique rarement, appel aux patois gallo-romans. Sa perspective historique est un peu courte, et il se laisse parfois duper par les apparences, comme, par exemple, p. 237, note, où il nous dit, sans prendre la peine d'y aller voir, que *Auteuil* est un ancien Augustoialum. A l'ordinaire, cependant, il est bien informé et puise à bonne source. Il suffira d'indiquer ici les quatre grandes divisions de *La vie du langage* pour faire comprendre la portée et l'intérêt de ce volume : I, Les phénomènes mécaniques ; II, Les phénomènes psychologiques ; III, Les phénomènes sociaux ; IV, Les phénomènes littéraires. — A. Th.

Cartulaire de l'abbaye de Silvanès, p. p. P.-A. Verlaguet. Rodez, impr. Carrère, 1910. In-8°, XCVI-638 p. — Ce volumineux cartulaire est publié d'après l'original, rédigé dans la seconde moitié du XIIe siècle et dont un fac-similé nous permet d'admirer la belle écriture. L'introduction est

très nourrie ; en appendice, on trouve une table chronologique des chartes ; le volume se termine par une table générale où tous les noms de lieux sont identifiés. Cette publication fait honneur à son auteur et inaugure bien la nouvelle collection des *Archives historiques du Rouergue* à laquelle nous souhaitons longue vie. Malheureusement pour la philologie romane, il n'y a que deux chartes en langue vulgaire, les nos 152 et 458, lesquelles sont très courtes et n'offrent aucun intérêt linguistique particulier. On peut cependant glaner quelques renseignements intéressants dans les noms propres de personnes et de lieux, par exemple les noms de femmes *Blancaflo[r]s*, *Maralda*, les noms d'hommes *Escofer*, *Nomencal* (= *no m'en cal*, peu m'en chaut), *Rebuf* ; les noms de lieux, *Cadeneda* (terrain planté de genièvres, ou *cades*), *Cantalops*, *Catusclat* (= chat brûlé), *Condabriaz* (celtique Condabriga ?), etc. Dans les noms communs, le latin laisse souvent transparaître le nom roman : ainsi *vacivus* (no 81) signifie « agneau » (prov. mod. *vacieu*), et il faut l'insérer, avec ce sens, dans Du Cange, où l'appel VASSINUM doit être, en outre, corrigé en VASSIVUM. — A. Th.

La vie de Saint Quentin, par Huon le Roi de Cambrai, publiée par Artur Långfors et Werner Söderhjelm. Helsingfors, 1909. In-4°, XXV-68 pages (*Acta Societatis scientiarum fennicæ*, t. XXXVIII, no 1). — Saint Quentin est l'un des saints locaux qui ont fourni la matière la plus abondante à l'activité des écrivains de la région où il était révéré. On en possède trois vies rimées, dont deux avaient été publiées avant celle que nous annonçons aujourd'hui (voir *Hist. litt. de la Fr.*, XXXIII, 373) ; il y en a aussi au moins deux versions en prose, et on connaît deux mystères sur le même sujet (voir *Romania*, XXXVIII, 477). La vie de saint Quentin, rédigée par Huon Le Roi, pour la publication de laquelle M. Söderhjelm s'est associé à M. Långfors n'est connue que par le seul ms. B. N. Fr. 6447 (voir ma notice sur ce manuscrit, *Notices et extraits*, XXXV, 505). M. Söderhjelm s'en était une première fois occupé dans son article sur *Hugues le Roi* (cf. *Rom.*, XXV, 251). Le manuscrit, bien que généralement correct, n'est pas sans présenter quelques difficultés. L'édition est faite avec soin. Les éditeurs ont joint au texte du poème, en bas des pages, le latin correspondant. Les notes (pp. 60-61) éclaircissent certains mots qui sont insuffisamment expliqués par Godefroy. Le glossaire et la table des noms de personnes et de lieux sont très utiles. — P. M.

Le Propriétaire-Gérant : H. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

161

OVIDE ET QUELQUES AUTRES SOURCES

DU ROMAN D'ÉNÉAS

Informavit Cato mores
Et perduxit ad honores
Naso suos homines[1].

Les quelques pages qui vont suivre, amorce d'un travail plus ample, sont destinées à montrer l'intérêt d'une étude qui porterait sur les rapports du roman français aux XIIe et XIIIe siècles avec certaines œuvres de la littérature antique. La question est vaste, et, avant de l'examiner dans son ensemble, j'ai voulu, malgré les inconvénients du procédé, ne traiter d'abord que de l'influence d'Ovide. J'espère montrer un jour, avec le détail que mérite le sujet, combien elle a été importante. Il faudra alors en exposer avec précision les circonstances générales et particulières ; la suivre à travers les différentes œuvres, celles de Chrétien de Troyes et les autres ; en distinguer les périodes ; en marquer l'origine et les conséquences ; et de là résulteront des conclusions d'une assez grande portée touchant la naissance, l'histoire et la nature du roman, touchant aussi les méthodes à employer dans l'étude de certains problèmes littéraires.

Pour l'instant, mon propos est seulement de considérer, du point de vue qui a été indiqué, le roman d'*Énéas*, et de mettre en lumière ce qu'il doit à l'imitation d'Ovide. L'entreprise n'est sans doute pas dépourvue d'intérêt, s'il est vrai que de là un bon nombre d'éléments essentiels, empruntés au poète latin, sont passés dans toute une série d'autres romans.

1. Dans un poème fameux du XIIe siècle. Voy. Hauréau, *Notices et extraits de quelques manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. VI, p. 300.

Divisant le sujet en deux parties, je commencerai par faire quelques remarques préliminaires. Elles tendront à montrer de quelle façon l'auteur du roman utilisait à l'occasion les connaissances qu'il avait acquises à l'école, quel parti il tirait de son érudition ; et on verra que de nul plus que de lui il n'est vrai de dire qu'il n'a rien inventé, mais que toute son initiative s'est à peu près bornée à transformer et à adapter. — Le fait une fois établi permettra de comprendre l'exacte valeur des rapprochements qu'on fera ensuite entre l'*Énéas* et l'œuvre d'Ovide, et qui fourniront la matière de notre deuxième partie.

I

1. — Un certain nombre de traits ajoutés par l'*Énéas* à l'*Énéide* ont pour origine le souvenir des Sept merveilles dont s'enorgueillissait le monde ancien. On sait que le merveilleux tient, dans notre roman, une place considérable : la description de Carthage [1], celle du tombeau de Pallas [2], celle du tombeau de Camille [3], en fournissent des exemples. M. Salverda De Grave a fait, à ce propos, les observations suivantes : « Il est curieux qu'une lampe qui brûle toujours [4] et un archer arrangé comme celui des tombeaux [5], soient mentionnés parmi les miracles que, d'après les légendes populaires, Virgile a faits à Naples... Pourrait-on supposer que, par une singulière combinaison d'idées, le poète du Roman d'Énéas ait voulu mettre en rapport Virgile avec son œuvre ? Parmi les merveilles de Carthage, que nomme notre poète, il parle au vers 537 du Capitole où, quelque bas qu'on y parlât, on était entendu partout ; ce même trait est raconté du palais que construit dans la légende le poète latin. La concordance me paraît curieuse [6] ». On ne saurait

1. V. 409-548.
2. V. 6409-6528.
3. V. 7531-7724.
4. Voy. v. 6509 et v. 7669.
5. Je doute que M. De Grave songe ici au v. 6440 ; mais il pense à coup sûr au v. 7695.
6. *Énéas*, texte critique p. p. J. Salverda De Grave (*Bibliotheca normannica*, IV), Introduction, p. XXIX, n. 1.— Il m'arrivera, dans la suite de cette étude,

accepter l'hypothèse avancée par M. De Grave, et, s'il y a des éléments communs dans le roman d'*Enéas* et dans la légende de Virgile, c'est la légende assurément qui a été influencée par le roman. Les traits dont parle M. De Grave n'apparaissent que tard dans l'histoire fabuleuse de Virgile, et d'abord dans des romans français : c'est ainsi qu'il est question de la lampe pour la première fois dans l'*Image du monde* [1] ; de l'archer qui éteint une lampe, dans *Cléomadès* [2] ; et quant au palais sonore, j'avoue que je n'ai rien trouvé dans la légende virgilienne qui rappelle précisément les détails fournis par l'*Énéas* aux vers 537-549. L'explication de M. De Grave ne peut donc pas être acceptée.

Laquelle lui préférer ? c'est ce que je chercherai ailleurs pour la lampe [3] et l'archer. Je ne prendrai ici en considération que deux passages de l'*Énéas*.

---

de proposer quelques opinions contraires à celles de M. De Grave ; mais je tiens d'abord à affirmer toute ma considération pour la façon dont ce savant a mené à bout l'œuvre importante qu'il avait entreprise.

1. Les textes relatifs à la légende de Virgile ont été publiés par M. Comparetti en appendice à son livre *Virgilio nel medio evo*, 2me éd., Firenze, 1896. Voy. le passage en question de l'*Image du monde* au t. II, p 196, de cet ouvrage. Sur l'*Image* même voy. Ch.-V. Langlois, *La connaissance de la nature et du monde au moyen âge*, Paris, 1911, p. 49 ss.

2. Éd. Van Hasselt, t. I, v. 1711 ss.

3. Je ne ferai ici qu'une remarque qui intéresse l'interprétation du texte de l'*Énéas* aux vers 6514 ss. Il s'agit là d'une lampe :

De beston en esteit la mece,
D'une piere que l'en alume ;
Tel nature a et tel costume,
Ja puis esteinte ne sera.

Au glossaire M. De Grave traduit *beston* par *béton*. En réalité, il s'agit de la pierre *asbestos*, à laquelle les naturalistes anciens attribuent en effet une telle propriété. Elle figure, pourvue de cette vertu, dans plusieurs écrits contemporains de l'*Énéas*. Ainsi, on lit dans un ms. de la version rédigée vers 1150 des *Mirabilia Romae*, éd. Jordan, *Topographie der Stadt Rom im Alterthum*, t. II, p. 638 : « s. Balbina in Albiston (*var.* Asbeston). Ibi fuit candelabrum factum de lapide albeston qui semel accensus et sub divo positus numquam aliqua ratione extinguebatur. Qui locus ideo dicitur Albeston quia ibi fiebant albe stolae imperatorum. » *Albeston*, comme *beston* dans le roman français, est une déformation d'*asbestos*, due peut-être dans les *Mirabilia* à une erreur de lecture (*l* pour *s*), et origine d'une étymologie absurde.

L'un concerne le capitole de Carthage, bâti de telle sorte que

537 Ja n'i parlast oem tant en bas,
Ne fust oïz en es le pas
Par tot le capitoile entor.

L'autre (v. 7531 ss.) est relatif au tombeau de Camille. « Set merveilles a en cest mont », dit le poète en commençant ; mais, explique-t-il, il n'y en a pas de plus grande que ce tombeau. Sur quatre bases formées par des lions reposent deux arceaux qui se coupent en croix. De l'endroit où ils se rencontrent s'élance une colonne de sept toises de haut : elle supporte un plateau de vingt pieds de diamètre, et, sur ce plateau, des piliers, disposés en cercle, avec des arcs, supportent un second plateau. Sur ce second plateau, trente piliers, toujours disposés en cercle, avec des arcs, en supportent un troisième. Enfin, sur un troisième étage de colonnes et d'arcs repose un chapiteau à voûte. C'est là qu'est le tombeau. Au sommet de l'édifice se dresse une aiguille dorée avec trois boules autour. En outre, un miroir permet de découvrir les ennemis d'aussi loin qu'ils viennent. Et le poète admire avec insistance l'évasement progressif de ce monument.

Les inventions qu'on vient de voir paraissent être en rapport assez étroit avec certaines traditions relatives aux Sept merveilles [1]. Une liste de ces merveilles, qui paraît avoir été

---

1. Pour l'histoire des Sept merveilles dans l'antiquité, on pourra recourir à l'édition donnée par Orelli en 1815 du *De septem orbis miraculis* de Philon de Byzance, et à la dissertation de Herm. Schott, *De septem orbis spectaculis quaestiones*, progr. gymn. d'Ansbach, 1891. — Les textes principaux sont ceux de Philon, d'Antipater Sidonius, de Nicétas, pour la Grèce, et, pour les Latins, ceux de Martial, d'Hygin et de Cassiodore. Une foule d'autres écrivains mentionnent isolément telle ou telle merveille : ainsi Hérodote, Diodore, Strabon, Pline, Solin, Valère-Maxime, Aulu-Gelle, Ammien Marcellin, Sidoine Apollinaire, etc.

Pour l'histoire de ces merveilles au moyen âge, voy. le riche article de M. H. Omont, *Les sept merveilles du monde au moyen âge* (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1882, t. XLIII, p. 40 ss.). — Les textes latins sont : 1° un opuscule, qui a été imprimé plusieurs fois parmi les œuvres de Bède, et dont il existe de nombreux manuscrits depuis le xe siècle (voy. Omont, p. 43 ss.,

très connue, nous a été conservée dans de nombreux manuscrits, dont un du xe siècle [1]. Elle range à leur nombre le capitole de Rome, le phare d'Alexandrie, le colosse de Rhodes, la statue aimantée de Bellérophon, le théâtre d'Héraclée, les thermes d'Apollonius de Tiane, et le temple de Diane d'Éphèse. Voici les indications de ce texte sur le capitole et sur le théâtre d'Héraclée :

Primum miraculum est *Capitolium Rome*, que totius mundi civitatum civitas est. Et ibi consecratio statuarum omnium gentium. Que statue scripta nomina in pectore gentis, cujus imaginem tenebant, gestabant, et tintinnabulum in collo uniuscujusque statue erat; sacerdotes quoque die ac nocte semper vigilantes eas custodiebant. Et que gens in rebellionem consurgere conabatur contra Romanum imperium, statua illius gentis commovebatur, et tintinnabulum in collo ejus resonabat, ita ut scriptum nomen continuo sacerdotes principibus deportarent, et ipsi absque mora exercitum ad reprimendam eamdem gentem dirigerent... [2].

Quintum est *Theatrum* in *Heraclea* civitate, de uno marmore ita sculptum ut omnes cellulae, mansiones, muri et antra bestiarum ex uno solo lapide conspiciantur, quod super septem cancros, de ipso lapide sculptos, pendens sustinetur. Et nemo intra ipsum tam secrete solus aut cum aliquo ioqui potest, ut omnes ipsum non audiant, qui in gyro hujus edificii consistunt [3].

Peut-être n'est-il pas trop hasardé de penser que le poète de

---

texte p. 47) ; — 2° un traité sur les merveilles humaines (ms. du xiie s., Bibl. nat., 12277, fo 81 ; voy. Omont, p. 44, texte p. 50) ; — 3° un traité sur les merveilles naturelles (même ms., fo 82 ; voy. Omont, p. 44, texte p. 52) ; — 4° une traduction d'un passage de Grégoire de Nazianze relatif aux sept merveilles, par Cyriaque d'Ancône (ms. du xve s., Bibl. nat., nouv. acq. lat. 1424, fin ; voy. Omont, pp. 47-57, n. 2, texte p. 56) ; — 5° une note sur le même sujet (ms. du ixe s., Vatican lat. 2949, fo 169 vo ; voy. Omont, p. 47, texte p. 57).

1. Voy. la note précédente.

2. Éd. Omont, p. 47-48. Sur les statues sonores du Capitole, voy. aussi les *Mirabilia Romae*, éd. citée de Jordan, t. II, p. 622, l. 4 ss., et n. 3 ; p. 631, n. 14 ; puis Alexandre Neckam, *De naturis rerum*, l. II, cap. 174, et *De laudibus divinae sapientiae*, V, v. 289 ss. (éd. Wright, dans les *Rerum britan. scriptores*), et toute une série d'autres textes ; voy. Comparetti, *Virgilio nel medio evo*, t. II, p. 76 ss.

3. Éd. Omont, p. 49. Variante pour la dernière phrase : « Et in gyro aut in ipsis mansionibus nemo tam secrete aut solus aut cum aliquo loqui potest, quod omnes qui in circuitu sunt non audiant. »

l'*Énéas*, en décrivant le capitole de Carthage, a combiné des éléments se rapportant les uns au capitole romain, les autres au théâtre d'Héraclée. La légende des statues qui s'agitent et font du bruit au moindre mouvement des nations révoltées fournissait l'idée d'un palais sonore ; et la légende du théâtre d'Héraclée fournissait le détail qui exprime de la façon la plus frappante la sonorité de l'édifice.

L'opinion que j'avance ne repose, il est vrai, que sur des fondements assez fragiles ; mais elle prend de la force si on considère l'usage que le poète a fait par ailleurs du souvenir des Sept merveilles ; et voici un rapprochement qui n'est pas sans valeur.

Le phare d'Alexandrie comptait, on l'a vu, dans la pléiade des monuments prodigieux ; et on racontait, au XIIe siècle, qu'un miroir, placé à son sommet, avait permis autrefois de voir venir les flottes ennemies d'une très grande distance. Benjamin de Tudèle parle de ce miroir dans la relation du voyage qu'il fit en Orient entre les années 1160 et 1173 [1]. Peut-être la fable avait-elle pour origine l'installation d'un observatoire dans l'île par les Arabes et l'emploi de certains instruments d'optique ; et il semble qu'on ait dû la raconter aux pèlerins, qui venaient visiter, à Alexandrie, le tombeau de saint Marc [2].

N'est-ce pas ce souvenir qui a conduit l'auteur de l'*Énéas* à placer son miroir merveilleux au sommet du tombeau de Camille ? Je sais bien que, dans la légende, Virgile place aussi un miroir du même genre en haut du capitole de Rome, et que M. De Grave aurait pu joindre cet exemple à ceux dont il a été question ci-dessus [3]. Mais cette anecdote n'apparaît pour la première fois que dans les textes des *Sept Sages* [4], de *Cléomadès* [5]

1. Benjamin de Tudèle, dans le recueil des *Voyageurs anciens et modernes*, p. p. É. Charton, t. II, p. 216. La plus récente édition du texte hébreu, accompagné d'une traduction anglaise, a été donnée par Marcus N. Adler, dans la *Jewish quarterly review*, 1904, t. XVI, p. 453 et fasc. ss.

2. C'est du moins ce qu'on peut déduire du fait qu'Alexandrie et le tombeau de saint Marc sont ordinairement mentionnés dans les Itinéraires du voyage en Terre sainte. Voy., par exemple, Arculphe, *Itiner.*, chap. 30 ; Bède, *De locis sanctis*, chap. 18 ; Benjamin de Tudèle, *pass. cité*.

3. Voy. plus haut, p. 162.

4. Éd. Keller, v. 3972 ss.

5. Éd. Van Hasselt, t. I, v. 1691 ss.

et de *Renart le contrefait* [1]. Et c'est pourquoi on doit penser qu'ici encore c'est la légende de Virgile qui a été influencée par le roman d'Énéas [2].

Ainsi se fait jour, à côté de celui du capitole et du théâtre d'Héraclée, le souvenir du phare d'Alexandrie. Et voici enfin celui du temple d'Éphèse.

On l'a vu, le poète, au vers 7531, annonce que le tombeau de Camille est plus beau qu'aucune des Sept merveilles, et il est clair par conséquent que, ici, les ayant nommées, il y a songé. D'autre part, si on examine de quelle façon le tombeau est bâti, on lui trouvera de grandes ressemblances avec le temple légendaire d'Éphèse. La description qui en est faite, est très composite, et les éléments en ont été rapportés de différents côtés : tels ont pu venir, par exemple, du temple de Salomon, qui était rangé quelquefois parmi les Sept merveilles [3] ; mais l'idée d'une construction à plusieurs étages soutenus par des colonnes et qui vont en s'élargissant de la base au sommet, paraît inspirée par celle du temple de Diane, dont voici la description d'après le *De septem miraculis mundi* déjà cité :

Septimum [miraculum] est templum Dianae. Super quatuor columnas prima fundamenta posita sunt arcuum, deinde paulatim succrescens, super quatuor arcus eminentiores lapides arcubus prioribus suppositi. Super quatuor octo columnae et octo arcus porrecti, inde tercio ordine equa ponderatione per quatuor partes succrescens, semper eminentiores lapides positi. Super octo sexdecim fundati sunt; super sexdecim triginta duo ; iste ordo quartus est. In quinto ordine sexaginta quatuor columnae et arcus succrescunt ; et super

---

1. Voy. Du Méril, *Mélanges*, p. 440 ss., cité par Comparetti, *ouvr. cité*, t. II, p. 81.

2. Cet article avait été déjà envoyé à l'imprimeur quand j'ai eu connaissance de l'étude de M. A. Hilka sur l'*Historia Alexandri magni* de Liegnitz, parue dans les *Romanische Forschungen*, 1910, t. XXIX, p. 1 ss. Le texte que M. Hilka examine et publie mentionne le miroir magique au sommet d'une tour bâtie en Egypte par Neptanabus, et c'est, pense aussi ce critique, à un souvenir des *Septem mirabilia mundi* que cette mention est due. Notre rencontre me paraît être une preuve en faveur de la vérité de nos thèses. M. Hilka n'a pas mentionné l'*Énéas* parmi les textes occidentaux qui se rattachent à la tradition dont il parle.

3. Par exemple dans le texte II (voy. plus haut, p. 164, n. 1), ou déjà dans Sidoine Apollinaire, IV, ep. 18.

sexaginta quatuor centum viginti et octo columnae finem faciunt tam mirabilis aedificii [1].

---

1. Éd. Omont, p. 49-50. Sur le temple d'Éphèse, voy. la dissertation de Cl. Le Menestrier, *De templo Dianae Ephesiae*, 1688. Voy. aussi l'article de la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, nouv. éd., t. V, col. 2807 ss.

La réputation de ce temple au moyen âge était fort grande. A la fin de la traduction de Grégoire de Nazianze par Cyriaque d'Ancône, dont il a été question plus haut (p. 164, n. 1), on lit dans le ms. cette note que M. Omont n'a pas jugé à propos d'imprimer : « Ego vero precellentissimum illud Diane [E]phesie templum a Gregorio hac in parte praetermissum esse miror. »

Que l'auteur de l'*Énéas* se soit souvenu, dans les passages en question, des Sept merveilles du monde, c'est ce qui me paraît incontestable. Mais je n'oserais pas soutenir sans hésitation qu'il ait été le premier à utiliser des souvenirs de ce genre dans des descriptions d'œuvres imaginaires, ni même, dans une certaine mesure, à les combiner de la façon qu'il a fait. On trouvera, en effet, entre l'*Énéas* et la plus ancienne version latine de la *Lettre* du Prêtre Jean, des rapports qui ne peuvent tous être dus au hasard, et voici des rapprochements qu'il est légitime de faire :

1° Le roman parle d'une lampe éternelle garnie de baume (v. 9512). La *Lettre* (éd. Zarncke, dans les *Abhandl. der königlich sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften, phil.-hist. Classe*, t. VII) dit, § 63 : « Balsamum semper in eadem camera ardet. »

2° Le roman dit que l'on fabrique la pourpre avec le sang de certains petits poissons (v. 471 ss.). La *Lettre*, de son côté, porte, § 54 : « Apud nos capiuntur pisces, quorum sanguine tinguitur purpura. »

3° Le roman décrit la couverture du tombeau de Pallas de la manière suivante :

6429 La coverture de desus
Fu tote faite d'ebenus ;
Une aguille ot amont levee
Tote de cuivre sororee ;
Tresgeté i ot treis pomels.

Et la *Lettre* parlant du palais du prêtre Jean :

§ 57 : « Coopertura ejusdem palacii est de ebeno, ne aliquo casu possit comburi. In extremitatibus vero super culmen palatii sunt duo poma aurea... »

4° Enfin, on a vu précédemment de quelle façon singulière était bâti le tombeau de Camille. Or la *Lettre* décrit un monument du même genre placé devant le palais du Prêtre :

§ 67 : « Ante fores palatii nostri justa locum, ubi pugnantes in duello agonizant, est speculum praecelsae magnitudinis, ad quod per CXXV gradus ascenditur. Gradus vero sunt de porfiritico, partim de serpentino et alabastro

Et si l'on se demande pourquoi l'auteur de l'*Énéas* aurait pensé au temple d'Éphèse à propos de Camille, il ne faudra pas oublier que ce temple passait pour avoir été bâti par les Amazones [1], et que Camille, aux yeux de notre poète, était une

---

a tercia parte inferius. Hinc usque ad terciam partem superius sunt de cristallo lapide et sardonico. Superior vero tercia pars de ametisto, ambra, iaspide et panthera. Speculum vero una sola columpna innititur. Super ipsam vero basis jacens, super quas item alia basis et super ipsam quatuor columpnae, super quas item alia basis et super ipsam VIII columpnae, super quas item alia basis et super ipsam columpnae XVI, super quas item alia basis, super quam columpnae XXXII, super quas item alia basis et super ipsam columpnae LXIV, super quas item alia basis, super quam item columpnae LXIV, super quas item alia basis et super ipsam columpnae XXXII. Et sic descendendo diminuuntur columpnae, sicut ascendendo creverunt, usque ad unam. Columpnae autem et basis ejusdem generis lapidum sunt, cujus et gradus, per quos ascenditur ad eas. In summitate vero supremae columpnae est speculum, tali arte consecratum, quod omnes machinationes et omnia, quae pro nobis et contra nos in adjacentibus et subjectis nobis provinciis fiunt, a contuentibus liquidissime videri possunt et cognosci. »

De ces rapprochements, tous n'ont pas, à la vérité, la même importance :

1° La lampe garnie de baume et qui brûle toujours se retrouve ailleurs que dans ces textes, et déjà, par exemple, dans la relation de l'Archiprêtre des Indes (éd. Zarncke, § 33).

2° Si les deux textes appellent les coquillages à pourpre des poissons, Isidore et Bède en font autant.

3° Quant au toit d'ébène et aux boules d'or, il faudrait savoir si les deux textes n'ont pas puisé directement, et chacun de son côté, dans la réalité ou dans des traditions courantes.

Il reste toutefois (et ceci est indiscutable) que la combinaison de la construction à évasement progressif et de la colonne surmontée d'un miroir constitue un lien très étroit entre les deux écrits : elle prouve ou que l'auteur de la *Lettre* a utilisé l'*Énéas*, ou que celui de l'*Énéas* a utilisé la *Lettre*, ou que l'un et l'autre ont utilisé une même source. Il n'y a pas d'autre explication possible. Mais laquelle est la bonne ?

J'avoue que je ne suis pas, pour l'instant, en mesure d'y répondre d'une façon satisfaisante.

1. Voy. déjà Pline, *Hist. nat.*, V, XXXI, 4 ; puis, pour ne citer que les textes familiers au moyen âge, Isidore, *Etymol.*, l. XV, n° 38 ; et Hygin. Les écrivains du moyen âge même ne l'ignoraient pas et la pièce V (voy. plus haut, p. 164, n. 1) mentionne le temple en ces termes : « Aedis Dianae Epheso quam constituit Amazon. »

Amâzone[1] ; en sorte que la rencontre a pu se faire naturellement dans son esprit entre l'idée du tombeau de Camille et celle du temple d'Ephèse.

Voilà comment, dans l'*Énéas*, la légende des Sept merveilles est venue, très probablement, s'ajouter à la donnée virgilienne.

2. —Il y a, dans ce roman, toute une série d'autres inventions, qui se rattachent plus ou moins directement à des traditions antiques.

Ainsi il est difficile de ne pas admettre que les « trois fées sœurs » qui tissèrent la « pourpre noire » de Camille (v. 4015 ss.), ou que les trois déesses qui firent le « bliaut » funèbre de Pallas (v. 6391 ss.), doivent être identifiées avec les trois sœurs filandières ou tisserandes de la mythologie gréco-romaine, avec les Parques.

Décrivant les remparts de Carthage, le poète dit qu'ils ont été bâtis avec de l'aimant (*mangnete*), pierre « molt dure », et, ajoute-t-il,

La mangnete est de tel nature,
Ja nus oem armez n'i venist,
Que la pierre a sei nel traisist :
Tant n'i venissent o halbers,
Ne fussent lués al mur aers.

Plus loin, il imagine que Messapus, « fiz Neptuni, le deu marage », possède des chevaux dont il fait cette description :

Poltrels orent de Capadoce,
Ki n'ont mehaing, jale ne boce,
D'un merveillos haraz de mer,
Et molt sont legier a armer ;
Cheval n'a soz ciel plus vaillanz,
Mais ne vivent que seul treis anz,
Avant n'en puet uns seuls durer ;
Né sont des ives de la mer
Ki en mer vivent seulement,
Si com convient, totes del vent ;
Molt par en sont buen li poltrel

1. C'est pourquoi — ce que ne précise pas Virgile — il la représente chaste (v. 3977 ss.) et entourée d'un peuple de cavalières (v. 6979 ss.).

Et a merveille sont isnel,
Et molt sereient de grant pris
Se viveient neuf anz o dis.

M. De Grave a pensé que cette invention des remparts aimantés et des chevaux marins devait avoir des origines orientales, et il considère comme certain que l'auteur a connu le *Voyage de Sindbad* [1]. Je ne puis partager cette opinion. Sans doute, il y a dans le roman des éléments de provenance orientale. Si Énée et ses compagnons dressent leurs tentes au milieu d'une enceinte carrée formée d'étoffes tendues, c'est peut-être que le poète a pensé à une coutume des Arabes, qui entouraient aussi leurs pavillons d'une enceinte de toile [2]. Mais il n'est pas nécessaire, pour les passages qui nous occupent, de recourir à une explication de cette nature. Pour ce qui est des remparts aimantés, le trouveur a bien pu les inventer à lui tout seul, et le rapprochement avec la montagne aimantée du *Voyage de Sindbad* ne s'impose pas. Quant aux chevaux marins, il est certain qu'ils ne proviennent pas de récits orientaux, mais que l'idée en a été puisée dans des traditions latines écrites de l'Occident. Voici comment. Virgile appelle Messapus « equum domitor, Neptunia proles » (VII, 691). Or son traducteur n'était pas sans connaître l'équipage dans lequel Neptune est représenté par les poètes antiques. Il avait pu trouver dans Stace, par exemple, qui était alors extrêmement étudié, la mention des chevaux marins dont ce dieu attelait son char :

Théb., II, 45 Illic Aegaeo Neptunus gurgite fessos
In portum deducit equos : prior haurit arenas
Ungula, postremi solvuntur in aequora pisces.

ou :

Achil., I, 59 Illi spumiferos glomerant a pectore cursus,
Pone natant delentque pedum vestigia cauda.

Il a prêté au fils les mêmes chevaux qu'au père ; et, se plaisant à les décrire en détail, il a puisé dans Pline ou dans Solin.

---

1. *Énéas*, Introd., p. LXVII.

2. Voy. les *Prolégomènes* d'Ibn Khaldoun (*Notices et Extraits*, t. XX, 2e série, p. 68 ss.).

On lit, en effet, dans Pline, que Solin reproduit ici exactement : « edunt equae et ventis conceptos ; sed hi nunquam ultra triennium aevum trahunt [1]. »

Et voilà pourquoi les juments du poète français sont fécondées par le vent (v. 3942-44) ; voilà pourquoi leurs poulains ne vivent que trois ans (v. 4941-42). J'ajoute qu'il paraît à peu près nécessaire que l'auteur du roman ait connu directement l'une ou l'autre de ces sources, Pline ou Solin ; car dans aucun des écrivains postérieurs, ni dans Isidore, ni dans Hugues de Saint-Victor, qui reproduisent l'information de Solin sur les chevaux [2], on ne retrouve le passage relatif aux cavales fécondées par le vent et aux poulains de trois ans.

Il y a des cas, d'ailleurs, où l'auteur de l'*Énéas* s'est servi de sources relativement récentes, comme le prouve à elle seule la mention de l'oiseau calade (v. 7467) [3].

Toutefois, il est peu probable que ces sources aient été des traités en langue vulgaire. M. De Grave a remarqué que certains animaux décrits dans le roman sont aussi nommés et décrits dans le *Bestiaire* de Philippe de Thaon : ainsi les crocodiles, l'oiseau calade, le cetus, et l'oiseau qui fait son nid sur l'eau [4]. Les rapprochements qu'il indique sont justifiés ; mais les ressemblances sur lesquelles ils sont fondés sont dues à l'imitation d'une source commune plutôt qu'à celle du *Bestiaire* par l'*Énéas*. Tous les renseignements qu'il donne et qui se retrouvent dans le *Bestiaire*, l'auteur de l'*Énéas* pouvait les trouver

---

1. Pline, IV, XXXV, 4 ; voy. Solin, *Collectanea rerum memorabilium*, XLV, 18, éd. Mommsen, 1895, p. 177, l. 2.

2. Voy. Isidore, *Etymol.*, l. XII, n° 43 ss. ; pseudo-Hugues de Saint-Victor, *De bestiis et aliis rebus*, l. III, c. 23 (Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXVII, col. 91). Bien que ce dernier traité ne soit pas de lui, je le citerai, pour la commodité, sous le nom de Hugues, à qui on l'a très anciennement attribué.

3. La tradition relative à cet oiseau est inconnue aux naturalistes de l'antiquité latine, tels que Pline. Ni Solin, ni Isidore non plus n'en parlent. Il en faut rechercher la source dans le *Physiologus*, c'est-à-dire du côté de l'Orient. Le texte latin le plus ancien qui s'y rapporte est peut-être celui qu'a publié dom Pitra dans son *Spicilegium Solesmense*, t. III, p. 418. Voy. aussi Cahier, *Mélanges d'archéologie*, t. II, p. 130.

4. *Énéas*, Introd., p. LXVII-LXIX.

dans d'autres traités divers, qui lui fournissaient en même temps tels traits absents du *Bestiaire*.

Ainsi, l'oiseau calade est décrit dans beaucoup de traités latins dérivés du *Physiologus* [1], par exemple le *De bestiis et aliis rebus* attribué (faussement, d'ailleurs) à Hugues de Saint-Victor [2]. L'oiseau merveilleux qui pond au fond de la mer et qui couve ses œufs en flottant sur l'eau, doit être rapproché sans doute de la fulica du *Bestiaire* de Philippe ; mais cette même fulica est déjà décrite par Isidore de Séville :

> Est enim avis stagnensis, habens nidum in medio aquae, vel in petris, quas aquae circumdant, maritimoque semper delectatur profundo. Quae dum tempestatem persenserit, fugiens in vado ludit [3].

Et Hugues de Saint-Victor reproduit la même information [4]. Le cetus figure dans le *Physiologus* [5] ; les recueils de gloses en parlent fréquemment [6] ; il est mentionné par Isidore [7], et il est longuement décrit par Hugues [8]. Enfin l'histoire des crocodiles qui font ou laissent curer leur bouche et l'intérieur de leur corps par des oiseaux, se rattache à une tradition dont l'origine est déjà, parmi les Latins, dans Pline [9] ; de là elle a passé dans Solin [10] et dans Hugues de Saint-Victor [11]. On n'oserait dire, du reste, que l'auteur de l'*Énéas* l'y ait

---

1. Voy., par exemple, les *Dicta Johannis Crisostomi de naturis bestiarum*, n° 26, p. p. Heider (*Archiv für Kunde öster. Geschichts-Quellen*, 1850, t. II, p. 552 ss.) (ms. du XIe s.) ; le *De bestiis et aliis rebus*, l. I, c. 48, et l. II, c. 31 ; et je renvoie au dénombrement des Bestiaires latins qu'a fait R. Reinsch dans son édition du *Bestiaire* de Guillaume le Clerc, *Einleit.*, p. 56 ss. (*Altfranzösische Bibliothek*, t. XIV).
2. Voy. la note précédente.
3. Voy. *Etymol.*, l. XII, § 53.
4. Voy. *De bestiis et aliis rebus*, I, 58.
5. Voy. dom Pitra, *Spicileg. Solesmense*, t. III, p. 352, 383, 386, et Cahier, *ouvr. cité*, t. III, p. 253.
6. Voy. *Corpus glossariorum latinorum*, éd. Goetz, t. VI, p. 205.
7. Voy. *Different.*, l. I, § 125.
8. Voy. *De bestiis et aliis rebus*, II, 36.
9. Voy. *Hist. nat.*, VIII, XXXVII, 1 ss.
10. Voy. *Coll. rerum memorab.*, XXXII, 22.
11. Voy. *De bestiis et aliis rebus*, II, 8, et III, 55.

prise; car il présente les oiseaux comme utiles aux crocodiles, alors que, chez les autres auteurs, et dans le *Bestiaire* aussi, ces oiseaux, en pénétrant dans les organes de l'amphibie, lui donnent la mort. M. De Grave cite précisément un passage d'Apulée où l'oiseau dont il s'agit, ami du crocodile, arrache les sangsues de sa gueule [1] : le texte de l'*Énéas* paraît se rapporter à une tradition plus voisine de cette dernière que de celle de Pline et de ses imitateurs.

3. — On le voit, il y a dans l'*Énéas* des éléments, étrangers au texte de Virgile, qui viennent de l'antiquité, mais pas toujours directement. Il est remarquable, en particulier, que l'auteur, s'il connaissait Stace comme la plupart des clercs ses contemporains, n'en a guère subi l'influence qu'à travers le roman de *Thèbes*. Ses emprunts à ce poème sont, d'ailleurs, nombreux et notables. M. E. Langlois, occupé à établir la chronologie des romans de *Thèbes*, d'*Énéas* et de *Troie*, a relevé trois passages de *Thèbes* qui auraient été certainement imités par l'auteur de l'*Énéas* [2].

Il imprime d'abord parallèlement les textes suivants :

Del ciel saveit tot le secrei ;
Il prent respons et giete sorz
Et revivre fait homes morz ;
De toz oiseaus sot le latin,
Soz ciel n'aveit meillor devin [3].

D'oisels saveit toz les langages
Et molt saveit bien deviner
Et geter sorz et enchanter ;
Soz ciel n'aveit meillor devin [4].

El resuscitè homes morz
Et devinë et gete sorz [5].

Et il considère qu'ils prouvent la dépendance de l'*Énéas* par rapport à *Thèbes*. Les raisons qu'il en donne compteraient, s'il n'y avait pas moyen d'expliquer les ressemblances de ces textes autrement qu'en admettant une imitation de l'un par l'autre. Mais, d'une part, les vers 5056-59 de l'*Énéas* peuvent

1. Voy. *Apologie*, IV, 21.
2. E. Langlois, *Chronologie des romans de « Thèbes », « d'Énéas » et de « Troie »* (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1905, t. LXVI, p. 107 ss.).
3. *Thèbes*, v. 2028 ss.
4. *Énéas*, v. 5056 ss.
5. *Ibid.*, v. 1909-10.

très bien passer pour une amplification de l'endroit correspondant de Virgile [1], les détails « et geter sorz et enchanter » étant venus, par surcroît, pour les besoins de la rime. Quant au vers 1909, il ne faut pas négliger que l'*Énéide* donne l'indication : « Nocturnosque movet Manes [2]. » D'autre part, on verra plus loin que le passage 1909-1926 de l'*Énéas* paraît, dans son ensemble, avoir été inspiré par le souvenir de certaines lectures antiques, qui dispensent de recourir à l'idée d'une imitation de *Thèbes* par l'*Énéas*. Ainsi la rencontre signalée peut n'être due qu'à l'identité du sujet traité, et dont les différents éléments étaient fournis, dans l'un et l'autre cas, par la tradition antique.

En revanche, les ressemblances relevées par M. Langlois en d'autres endroits ne peuvent avoir pour origine que l'imitation d'un texte par l'autre, et plus précisément de *Thèbes* par l'*Énéas*. Voici comment les auteurs des deux romans ont fait le portrait, l'un d'Antigone arrivant dans le camp de Polynice, l'autre de Camille arrivant dans celui de Turnus. M. Langlois remarque avec raison que le second de ces portraits est calqué sur le premier, « avec des surcharges et quelques modifications dont le mauvais goût trahit de prime abord le plagiaire ».

	Description de la beauté de Camille (v. 3987-4006).
	[Chevels ot sors, lons jusqu'as piez,
	A un fil d'or les ot treciez;]
D'une porpre inde fu vestue	Bien fu la dame estreit vestue
Tot senglement a sa char nue... [3]	De porpre neire a sa char nue... [4]
Vestue fu estreitement,	Vestue fu estreitement,
D'un baudré ceinte laschement;	Desus fut ceinte laschement
	D'une sorceinte a or brosdee... [5]
Chauciee fu d'un barragan	Chalciee fu d'un siglaton,
Et d'un sollers de cordoan;	Si soller furent d'un peisson... [6]
Sis manteaus fu, ço m'est vis, vairs,	Ses mantels fu riches et chiers

1. *Énéide*, IV, 483 ss.
2. *Ibid.*, 490.
3. *Thèbes*, v. 3807 s.
4. *Énéas*, v. 4009 ss.
5. *Ibid.*, v. 4021 ss.
6. *Ibid.*, v. 4025 s.

Et afubla s'en en travers :	Et fu toz faiz a eschaquiers [2]...
Les pans en ot bien entroverz,	Elle en ot entroverz les pans,
Que li costez fu descoverz.	Que li parut li destre flans,
[Les cheveus ot et lons et sors,	
Plus reluisanz que n'est fins ors :	
D'un fil d'argent sont galoné,	
Pendirent lé sor le baudré.]	
El chevauchot un palefrei	Et chevalchot un palefrei
Qui fu l'autr' ier tramis le rei:	Qui soz li meine grant esfrei [3].
[Bien amblanz fu] et bien delivres,	
Sis prez esteit de treis cenz livres ;	
Et fu toz neirs, ne mais les hanches	*longue description de la robe du cheval*
Et les espaules, qu'il ot blanches,	(v. 4049-4068).
Et les costes et les oreilles	
Et les jambes que sont vermeilles.	
	[Li palefreis fu bien anblanz,]
Le frein ot precios et gent,	Et li freins fu molt avenanz ;
Les rènes sont de fil d'argent,	De fin or fu li cheveçals,
La cheveçaille de fin or :	Faiz a pierres et a esmals,
Les pierres valent un tensor.	Et les resnes de fin argent... [4]
D'un blanc ivuére fu la sèle	La sele ert buene, et li arçon
	Furent de l'oevre Salemon,
	A or taillé de blanc ivoire... [5]
Et d'un brun paile la sorsèle,	De porpre fu la coverture... [6]
Et li estreu et la peaigne	Li estrier furent de fin or,
Sont tuit massiz de l'or d'Espaigne [1].	Li peitrals valut un tresor [7].

Le troisième rapprochement que fait M. Langlois est le suivant :

Sés contes ot, si com jo crei,	
En la cité estre le rei ;	
Et si aveit set maistres rues	Set maistres portes i aveit ;

1. *Thèbes*, v. 3813 ss.
2. *Énéas*, v. 4029 s.
3. *Ibid.*, v. 4045 ss.
4. *Ibid.*, v. 4069 ss.
5. *Ibid.*, v. 4075 ss.
6. *Ibid.*, v. 4079.
7. *Ibid.*, v. 4083 s. J'ai mis entre crochets les passages qui contiennent les mêmes détails dans les deux textes, mais qui n'occupent pas la même place dans le développement.

Et set portes et set eissues :
Chascuns sa rue ot herbergiee
Des sés contes o sa maisniee,
Et en la rue principal
Furent herbergié li reial;
Chascuns des set sa porte aveit
Et chascuns par sa porte eisseit [1].

Uns cuens sor chascune maneit.
Son feu en teneit et sa terre ;
Se a Cartage sordeit guerre,
Chascun conte estoveit servir
Et set cent chevaliers tenir [2].

Il est certain que les ressemblances de ces deux derniers passages ne sauraient être fortuites; d'autre part, les détails contenus dans *Thèbes* étaient fournis à l'auteur par Stace, alors qu'ils ne l'étaient pas à celui de l'*Énéas* par Virgile ; enfin, en dehors de *Thèbes*, il n'y a pas, comme pour les vers 1909 ss., de texte familier au moyen âge, d'où un écrivain ait pu tirer les traits dont il est ici question. Aussi est-il tout à fait probable que nous nous trouvons en présence d'une imitation de *Thèbes* par l'*Enéas*.

Aux preuves qu'a données M. Langlois j'en veux joindre une nouvelle qui me paraît très forte. Dans le roman de *Thèbes*, la grande bataille éclate, sous les murs de la ville, à la suite du meurtre de la tigresse sacrée des Thébains commis par les soldats d'Adraste :

4281 Por neient et por legerie
Comença le jor la folie.

De même, dans le roman d'*Énéas*, les premières hostilités entre les Troyens et les Latins sont provoquées par le meurtre du cerf apprivoisé, que tue Ascagne :

3521 Et par molt petite aventure
Mut la guerre, ki tant fu dure...

Et voici comment sont décrits les deux animaux, ou du moins voici quelques-uns des vers qui leur sont consacrés :

Donissez lé o char o pain,
El le manjast en vostre main ;
De vin beüst plein un grant cuévre,
Donc l'avreiez tote jor évre :

La dameisele o lui joeit
Et il tant bien la conoisseit,
Que, des que ele l'apelot,
Devant ses piez s'agenoillot,

1. *Thèbes*, v. 5173 ss.
2. *Énéas*, v. 465 ss.

Idonc saillist, idonc joast,
Tant que trestot vos enoiast.
Ele aveit enz el front davant
Un escharboncle mout luisant :
Ne cuit que onc en nule beste
Veïst on itant gente teste ;
Si aveit ele tot le cors
Plus reluisant que nen est ors.
Ne la vousist perdre li reis
Por treis cenz livres de manceis [1].
Les piez li torchot a sa main,
A son escoz manjot le pain,
A molt grant trait beveit le vin :
Por seissante livres d'or fin
Nel volsist perdre la meschine.
Tant ert li cers de buene orine,
Que la nuit serveit al mangier,
Si ert en leu de chandelier
Devant le pere a la pucele.
Merveilles ert sa teste bele,
Quant uns granz cierges li ardeit
Sor chascun raim que il aveit [2].

Les ressemblances de ces deux passages sont indéniables. Il faut mettre notamment en rapport les vers suivants : *Thèbes* 4289-92 et *Énéas* 3548-49, *Thèbes* 4301-02 et *Enéas* 3550-51, *Thèbes* 4293-94 et *Énéas* 3543-46. Quant à l'idée du cerf dont les cornes servent de chandelier, elle n'est pas sans relation avec celle de la tigresse portant sur son front une escarboucle [3]. Comment expliquer ces circonstances ? La partie que nous avons citée de la description du cerf dans l'*Énéas* ne correspond à rien dans le texte de Virgile. Celle de la tigresse dans *Thèbes* est, de son côté, très fantaisiste. Mais du moins elle doit à Stace le détail que l'animal buvait du vin :

VII, 575 Expectantque cibos, fusoque horrenda supinant
Ora mero.

---

1. *Thèbes*, v. 4289 ss.

2. *Énéas*, v. 3543.

3. On sait que l'escarboucle passait pour répandre de la lumière pendant la nuit. Cette croyance était très ancienne. Saint Augustin considère le fait comme couramment admis (voy. *De doctrina christiana*, l. II, § 23, éd. des Bénédictins). Aux textes qui ont été réunis pour le moyen âge par M. Constans, dans les notes de son édition du roman de *Thèbes*, v. 632 ss. (voy. aussi P. Meyer, *Girart de Roussillon*, p. 25, et Dressler, *Der Einfluss des altfr. Eneas-Romanes*, p. 55), on en pourrait ajouter un grand nombre d'autres. Outre les lapidaires et les traités didactiques, il faudrait citer une foule d'œuvres narratives : le *Pèlerinage de Charlemagne à Jérusalem*, v. 442 ; la *Lettre* du Prêtre Jean, § 57 ; *Troie*, 11755 ss. ; *Floire et Blanchefleur*, v. 478 ss. et v. 1607 ss. (ce dernier passage rappelle le texte de *Thèbes* de beaucoup plus près que les vers 575 ss. cités par M. Constans) ; *Cligès*, v. 2749 ss.; *Ipomedon*, v. 3301 ss. ; etc.

Ce trait est une indication précieuse. En effet, on ne peut le considérer comme ordinaire aux bêtes apprivoisées; et si Stace l'a imaginé, c'est parce que, dans son poème, les tigresses dont il est question étaient consacrées à Bacchus. Sans en comprendre la signification, l'auteur de *Thèbes* l'a reproduit; et le reprenant à son tour, l'auteur de l'*Énéas* s'est dénoncé comme un imitateur. Nous savons maintenant que la description du cerf est une réplique de celle de la tigresse.

Une fois bien prouvé, comme on vient de le voir, que l'auteur de l'*Énéas* a connu et exploité le roman de *Thèbes*, on peut considérer comme des emprunts ou des imitations de sa part tous les passages de son œuvre qui présenteront des ressemblances précises avec celle de son prédécesseur. — S'il s'est plu à décrire la tente d'Énée [1], et bien qu'il se soit écarté ici du modèle fourni par *Thèbes*, n'est-ce point qu'il a pensé à la tente de Polynice ou à celle d'Adraste ? Le « tref » de Polynice est

2924 Tailliez a bestes et a flors.

Celui d'Énée l'est aussi [2]. Il y a un aigle sur le tref de Polynice [3] et sur celui d'Adraste [4] : il y en a un sur celui d'Énée [5]. L'aigle et l'escarboucle du tref d'Adraste ont été conquis sur les Perses [6] : le tref d'Énée a été conquis sur les Grecs [7]. De même, dénombrant les héros qu'Énée rencontre aux enfers, le trouveur en ajoute un certain nombre à ceux que nomme Virgile, parmi lesquels

Adrastus,
2670 Polinicés et Tydeüs,
Ipomedon, Partonopeus,
Amphiaraus et Capaneus.

Or ce sont les sept chefs thébains, et d'où viennent-ils sinon de *Thèbes* même [8] ?

---

1. V. 7290 ss.
2. V. 7316.
3. *Thèbes*, v. 2947.
4. *Ibid.*, v. 4055.
5. *Énéas*, v. 7321.
6. *Thèbes*, v. 4057 s.
7. *Énéas*, v. 7312 ss.
8. Il ne sera pas ici question du roman de *Troie* parmi les sources de l'*Énéas*. Malgré les objections faites par M. Dressler (*ouvr. cité*, p. 153) à la

4. — L'auteur de l'*Énéas* n'a donc pas dédaigné de faire des emprunts à une œuvre contemporaine en langue vulgaire. Mais ce qui est particulièrement remarquable, c'est ce qui provient, dans son œuvre, de la littérature en langue latine de la même époque. Il a emprunté à la poésie des clercs des thèmes et des procédés; et nulle part mieux qu'en cette occasion ne se manifeste l'origine savante de certaines formes de la littérature populaire.

Si, au moment où le bruit des amours d'Énée et de Didon commence à se répandre, il imagine, là où Virgile se tait, de faire disserter les princes carthaginois sur l'inconstance des femmes [1], c'est que le thème était alors à la mode et se trouvait traité dans une multitude de poèmes [2].

S'il se laisse entraîner à une digression sur Fortune [3], et si, venus de là, des développements analogues ont été introduits ensuite dans d'autres œuvres narratives en langue vulgaire [4], il

---

thèse de M. E. Langlois (voy. p. 174, n. 2), et malgré les arguments qu'il invoque en faveur de la thèse contraire, je crois l'*Énéas* antérieur à *Troie*. Je donnerai mes raisons ailleurs.

1. V. 1589 ss.

2. Sur l'antiféminisme à l'époque romaine, voy. Boissier, *La religion romaine*, t. II, p. 212 ss. Sur l'antiféminisme au moyen âge, voy. Carlo Pascal, *Poesia latina medievale : saggi e note critiche*, p. 147 : *Antifemminismo medievale* ; du même, *Poesia lat. med. : nuovi saggi e note critiche*, p. 105 : *Carmi contra feminas*. — Pour les textes (il ne s'agit ici que des latins), outre ceux dont il est question dans l'étude de Pascal, on en trouvera un grand nombre dans Jak. Werner, *Beiträge zur Kunde der lateinischen Litteratur des Mittelalters*. Voy. les nos 67, 69, 70,260, etc., et les notes de l'éditeur sur les répliques, remaniements et versions de ces mêmes poèmes. Le no 70 développe précisément l'idée que nous trouvons dans l'*Énéas* :

> Quisquis eris qui credideris fidei mulieris,
> Crede mihi, si credideris, quia decipieris.
> Jurat namque fidem tibi, quam violabit ibidem,
> Et tibi quod jurat, quod te super omnia curat,
> Aspice, quod jurat quam parvo tempore durat :
> Attribuens munus si mox accesserit unus
> Quilibet ignotus, tu mox eris inde remotus, ...etc.

3. V. 674 ss.

4. Voy. Dressler, *Der Einfluss des altfranz. Eneas-Romanes auf die altfranz. Litteratur*, p. 103 ss. On peut aisément augmenter le nombre des passages cités par M. Dressler : voy., par exemple, *La roe de Fortune* (Jubinal, *Jongleurs*

ne faut pas oublier que le sujet était déjà un lieu commun dans les écoles [1].

S'il ne manque jamais une occasion de dire quelle épitaphe on a mise sur un tombeau, s'il compose celle de Didon [2], celle de Pallas [3], celle de Camille [4], n'est-ce point parce que l'épitaphe était un genre en faveur et qu'on traitait avec prédilection [5] ?

Beaucoup plus curieux encore est l'usage qu'il fait de la rhétorique qui s'enseignait dans les écoles. Certaines descriptions qu'il a ajoutées au texte de Virgile sont, à cet égard, dignes

---

et trouvères, p. 117), *Le dit Moniot de Fortune* (Jubinal, *Recueil de contes*, t. I, p. 195).

1. Sur l'idée de Fortune au moyen âge, voy. les travaux indiqués par J. E. Matzke, dans l'introduction à son édition des œuvres de Simund de Freine, p. LXVIII, n. 1 (*Société des anciens textes français*). — Pour les textes qui traitent le thème de son instabilité, voy. *Carmina burana*, éd. Schmeller, p. 1, n° 1 ; p. 45, n° 75 ; p. 47, n° 76ª, n° 77 ; — Werner, *ouvr. cité*, nos 2, 223, etc.; — Hauréau, *Notice sur les mélanges poétiques d'Hildebert de Lavardin*, p. 352, nos 41 et 42 (*Notices et extraits*, t. XXXVIII, 2e partie); etc. Mathieu de Vendôme, *Ars versificatoria*, éd. Bourgain, p. 4, mentionne ce thème comme un lieu commun ; et il cite comme exemple six vers, parmi lesquels deux viennent d'Ovide. Les vers d'Ovide sur la Fortune (*Tristes*, V, VIII, 15 ss.; *Pontiques*, IV, III, 31 ss. ; etc.) étaient célèbres au moyen âge ; et c'est ainsi, par exemple, que les vers des *Tristes*, IV, III, 35-36 et 49-50, ont servi d'amorce à un poème du XIIe siècle qui en développe longuement le contenu (voy. Hauréau, *ouvr. cité*, p. 352, n° 42). Il est bien possible que l'auteur de l'*Énéas* les ait connus ; mais ses vers sont aussi très voisins par le sens et l'expression de certaines phrases du *De consolatione philosophiae* de Boèce, l. II, début ; et c'est pourquoi du même coup ils présentent des ressemblances parfois assez précises avec les vers 235-326 du *Roman de philosophie* de Simund de Freine.

2. V. 2139 ss.

3. V. 6491 ss.

4. V. 7663 ss.

5. Je ne saurais entreprendre le dénombrement de toutes celles qui nous sont parvenues. Je me contenterai de renvoyer aux recueils tels que les *Mon. Germ. historica*, les *Beiträge* de Werner, ou l'étude de Hauréau sur Hildebert. Sur l'histoire du genre jusqu'au milieu du Xe siècle, voy. Manitius, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, t. I, Index, p. 736, au mot *epitaphium* (Iwan von Müller, *Handbuch der klass. Altert.-Wissenschaft*).

d'attention. Lorsqu'Énée fait son entrée à Carthage et se présente à Didon[1], il insiste sur sa beauté, bien que Virgile n'en parle point. Il la rappelle encore lorsque le même héros vient se promener sous les fenêtres de Lavinie[2]. Et il le fait parce qu'il avait entendu enseigner que la description, dans des cas comme ceux-là, explique les événements, et que la beauté du héros justifie l'amour de la femme. C'est ce qu'expose Mathieu de Vendôme :

Non est... pretermittendum utrum persona de qua agitur debeat describi, an ejus descriptio pretermitti... Si... agatur de efficacia amoris, quomodo scilicet Jupiter Parrasidii amore exarserit, prelibanda est puelle descriptio et assignanda puellaris pulcritudinis forma que Jovem impulit ad vitium corruptionis [3].

Mais il y a une autre description, dans le roman, qui donne lieu à des remarques plus intéressantes. On a vu, plus haut, que le tableau de l'équipage de Camille, développé avec complaisance aux vers 4007-4084, reproduisait, en l'amplifiant, le passage du roman de *Thèbes* où l'auteur représente Antigone. — Pour la description de *Thèbes*, on ne peut s'empêcher de trouver qu'elle rappelle d'assez près celle du poème latin de *Phillis et Flora*[4], où on nous montre les deux jeunes filles partant pour aller consulter l'Amour. En introduisant dans son roman telle des scènes qui le rendent le plus original, l'auteur de *Thèbes* n'aurait donc été inspiré, peut-être, ni par une pure fantaisie, ni, comme on l'a dit, par l'exemple de romans antérieurs et depuis perdus ; mais il aurait tiré parti, pour embellir sa matière, d'une certaine poésie d'école. Quant à la description de Camille dans l'*Énéas*, largement développée, elle porte non seulement sur son costume et son équipage, mais aussi sur sa beauté, qui est peinte d'abord en ces termes :

---

1. V. 712-719.

2. V. 8051-8056.

3. *Ars versificatoria*, éd. Bourgain, p. 16. C'est sans doute pour cette raison que, dans son *Philomena*, Chrétien, au moment où la jeune fille paraît devant Térée, intercale dans le texte d'Ovide une longue description de sa beauté (v. 126-204).

4. Édit. Hauréau, *Notices et extraits de quelques manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. VI, p. 278.

De belté n'ert o li igals
Nule femme ki fust mortals;
Le front ot blanc et bien traitiz,
La greve dreite et la vertiz,
Les sorciz neirs et bien delgiez,
Les oilz rianz et trestoz liez;
Bels ert li nés, enprés la face,
Car plus blanche ert que neis ne glace,
Entremellee ert la rogor
Avenalment a la blanchor;
Molt ot bien faite la bochete,
Non guaires grant, mais petitete,
Menu serrees ot les denz,
Plus reluisent que nuls argenz.
Que direie de sa belté ?
En tot le plus lonc jor d'esté
Ne direie ce qu'en esteit
De la belté que ele aveit,
Ne de ses mors, de sa bonté,
Ki valent mielz que la belté...

Pourquoi une pareille amplification ? Sans doute parce que l'auteur avait entendu dire à l'école que décrire la beauté d'un personnage, c'était le rendre sympathique, et par là même rendre sa mort plus pathétique quand elle doit être prochaine. Mathieu mentionne cet artifice :

Sic Statius Thebaidos qui Partenopeum describit speculo pulcritudinis insignitum, ut, audita forme venustate, auditori facilius possit instillari puero morienti condoluisse adversarios [1].

Voilà pour l'idée; voici pour l'exécution. Il a été remarqué que les descriptions des romans du moyen âge représentent un type de beauté uniforme et constamment le même ; mais on n'a pas assez dit que ces descriptions étaient faites, toutes, selon les mêmes procédés, conçues selon le même plan et tracées dans le même style. Si l'on en cherche l'explication, on la trouvera dans l'enseignement de l'école, où l'on s'exerçait à décrire et où l'on apprenait les règles du genre. Je cite un des modèles que donne Mathieu de Vendôme : c'est une « descriptio forme pulcritudinis ».

1. *Ars versificatoria*, éd. Bourgain, p. 33.

Auro respondet coma, non replicata magistro
Nodo descensu liberiore jacet;
Dispensare jubar humeris permissa decorem
Explicat et melius dispatiata placet.
Pagina frontis habet quasi verba faventis, inescat
Visus, nequitie nescia, labe carens.
Blanda supercilia via lactea separat, arcus
Dividui prohibent luxuriari pilos.
Stellis preradiant oculi Venerisque ministri
Esse favorali simplicitate vovent.
Candori socio rubor interfusus in ore
Militat, a roseo flore tributa petens.
Non hospes colit ora color, ne purpura vultus
Languescat niveo disputat ore rubor.
Linea procedit naris non ausa jacere,
Aut inconsulto luxuriare gradu.
Oris honor rosei suspirat ad oscula, risu
Succincto modica lege labella tument.
Pendula ne fluitent modico succincta tumore,
Plena dyoneo melle labella rubent.
Dentes contendunt ebori, serieque retenta,
Ordinis esse pares in statione student... [1]

Les éléments de cette description sont exactement les mêmes que ceux de la description qu'on a lue dans l'*Énéas*, et ils se succèdent dans le même ordre. J'y vois seulement cette différence que le texte de l'*Énéas* mentionne les qualités morales de Camille, tandis que Mathieu omet celles de son modèle; mais celui-ci a expressément indiqué dans son traité que la description comporte un double développement :

Et notandum quod cujuslibet persone duplex potest esse descriptio : una superficialis quando membrorum elegantia describitur, scilicet homo exterior; alia intrinseca, quando interioris hominis proprietates, scilicet ratio, fides, patientia, honestas, vel vitia, ut superbia, luxuria, et cetera epiteta interioris hominis, scilicet ad laudem vel ad vituperium, exprimuntur [2].

Sans doute, l'*Art* de Mathieu de Vendôme a dû être com-

1. *Ars versificatoria*, éd. Bourgain, p. 26.

2. *Ibid.*, p. 34. L'*Énéas* ne fait qu'esquisser le portrait moral de Camille. Au contraire, le *Philomena* développe longuement cette partie de la description (v. 170-204).

posé après l'*Énéas*. Mais il n'est pas prouvé que Mathieu ait été l'inventeur de sa théorie, et les poèmes qu'il cite à titre d'exemples sont conformes aux mêmes principes qu'on trouve déjà appliqués dans ceux de Hildebert. Cela revient à dire que l'*Énéas* doit être considéré, non pas comme le chef-d'œuvre selon lequel ont été établies les règles du récit parfait, mais comme un produit de la rhétorique alors en vigueur dans les écoles. D'où cette tradition scolastique venait-elle ? comment s'était-elle formée ? c'est ce qu'il est difficile de dire ; mais il est remarquable que les élégies de Maximien nous offrent déjà un type de description, dont l'ordre, sinon l'abondance, se retrouve le même dans le passage précédemment cité de l'*Énéas* :

Aurea caesaries, demissaque lactea cervix,
Vultibus ingenuis visa sedere magis.
Nigra supercilia et frons libera, lumina nigra
Urebant animum saepe notata meum.
Flammea dilexi modicumque tumentia labra,
Quae mihi gustanti basia plena darent [1].

Et on ne doit pas oublier que Maximien est compté par Aimeric au nombre des « communes auctores [2] ».

C'est donc dans un poème érotique que je trouve le germe des descriptions qui fleuriront dans l'*Énéas*, dans les romans en général, et aussi dans certaines compositions, saluts, complaintes d'amour, qui rappellent l'élégie latine. La littérature en langue profane les a multipliées, et sans doute à l'imitation de la poésie latine contemporaine [3].

La description est un procédé d'amplification ; et amplifier a été pour les auteurs du moyen âge la grande affaire. Mais il n'y a pas que ce moyen ; bien d'autres s'offrent au poète, et notamment celui qui consiste à répéter la même chose plusieurs fois

---

1. *Amores*, I, dans le recueil *Ovidii Nasonis Pelignensis erotica et amatoria opuscula*, Francfort, 1610, p. 51.

2. Voy. Gottlieb, *Ueber mittelalterliche Bibliotheken*, p. 13 n.

3. Voy. des portraits de jeunes filles du même type exactement dans l'*Alda* (écrite vers 1170), éd. C. Lohmeyer (*Bibl. scriptorum medii aevi teubneriana*), v. 125 ss., et, avec beaucoup plus d'ampleur, dans la *Vetula* (*Ovidii Nasonis Pelignensis erotica et amatoria opuscula*, Francfort, 1610), § 17-21.

de suite en variant l'expression. L'*Énéas* en fournit de très nombreux exemples. Ainsi on y lit :

Ja mais n'avreiz nul bien del mort :
Faites del vif vostre deport.
El mort n'a mais recovrement :
Faites del vif vostre talent.
Fols est qui por mort se consire;
Sai que est veirs et si l'oi dire :
Tenir estuet le mort al mort,
Le vif al vif, ço est confort.

Trois fois en ces huit vers la même idée revient, exprimée en termes à peine différents. Lisons encore ce passage :

Molt par est fols ki femme creit;
Ne se tient pro a sa parole,
Tel tient l'en sage ki est fole ;
Ele diseit qu'a son seignor,
Ki morz esteit, pramist s'amor,
Ne li toldreit a son vivant;
Or en fait altre son talant,
Or est mentie sa fiance,
Trespassee est la convenance
Qu'a son seignor aveit plevie.
Fols est ki en femme se fie ;
Molt a le mort tost oblié,
Ja ne l'avra si bien amé;
Puis fait del vif tot son deport,
En nonchaleir a mis le mort.

Que font les vers 1600 ss. sinon répéter les vers 1590 ss. ? Enfin, prenons encore un exemple entre cent. Drancès parle et dit à Turnus :

Se g'en giseie morz toz freiz,
Ne m'en plaindriëz nule feiz.
Asez vos vei or grant duel faire,
Plaindre, plorer, voz chevels traire
Por cels ki por vos sont tuit mort :
Molt en estes de bel confort !
Tel duel com faire vos en vei,
Feriëz vos asez de mei.
Se g'esteie por vos ocis
Et vos eüssiez le païs

6775 Et menissiez vostre posnee,
M'ame sereit buene eüree ;
Se teniëz la fille al rei,
Vos feriëz bel duel por mei ;
Molt m'avriëz tost oblié.

Cette fois encore, que font les vers 6773 ss. sinon répéter les vers 6765 ss. ?

Le procédé d'amplification que nous venons de relever, les écrivains du moyen âge l'ont pratiqué volontiers. Il convient de rappeler ici les observations de M. Carlo Pascal sur certaines œuvres latines du XIIe siècle. Ce philologue a montré de quelle façon Hildebert (c'est à lui que l'étude de M. Carlo Pascal est particulièrement consacrée) se plaisait à introduire dans ses poèmes des vers empruntés à des auteurs anciens, qu'il se mettait alors à développer, ou comment, même, prenant un poème antique, il travaillait à lui donner l'ampleur qu'il jugeait convenable [1]. Or le procédé d'amplification employé par le poète remanieur consiste très souvent à reprendre tout simplement la même idée en termes un peu différents. Je n'en rapporte qu'un exemple, cité par M. Carlo Pascal, et que je choisis pour sa brièveté. Il existe dans l'Anthologie une épitaphe de Lucrèce que voici :

Cum foderet gladio castum Lucretia pectus,
Sanguinis et torrens egrederetur, ait :
« Testes procedant me non favisse tyranno
Sanguis apud Manes, spiritus ante deos. »

L'épitaphe existe aussi sous une autre forme, probablement œuvre de Hildebert, où aux vers précédents s'ajoutent ces deux-ci :

Quam bene producti pro me post fata locuntur
Alter apud Manes, alter apud Superos ! [2]

Et ces deux nouveaux vers ne font que répéter, sans même modifier complètement l'expression, les deux derniers de l'épitaphe originale.

---

1. Carlo Pascal, *Poesia latina medievale : saggi e note critiche*, p. 1 ss. : *Le miscellanee poetiche di Ildeberto*. Voy. surtout p. 15 ss.

2. *Ouvr. cité*, p. 17-18.

Il est inutile d'insister sur ce procédé : il suffira ici de l'avoir mentionné, et de rappeler le passage où un théoricien, Geoffroi de Vinsauf, l'indique, dans sa *Poétique*, parmi les plus ordinaires, disant :

218 Hic primo procede gradu : sententia cum sit
Unica, non uno veniat contenta paratu,
Sed variet vestes, et mutatoria sumat.
Sub verbis aliis praesumta resume. Repone
Pluribus in causis unum. Multiplice forma
Dissimuletur idem. Varius sis, et tamen idem [1].

Si l'auteur de l'*Énéas* en use, ce n'est donc point un hasard, et on a suffisamment reconnu en lui le clerc averti et conscient, attentif à imiter ce qu'il trouve intéressant, soigneux d'appliquer les principes de rhétorique qui lui ont été enseignés. Il imite ; il imite Virgile, il imite les poètes latins ses contemporains, il imite *Thèbes* ; il en imite la matière et les procédés. Nous allons le voir maintenant puiser à pleines mains dans l'œuvre d'un écrivain de l'antiquité alors très en vogue.

II

Nous atteignons, en effet, le centre de notre sujet, qui est de savoir ce que l'auteur de l'*Énéas* doit à Ovide [2].

---

1. *Galfridi de Vinosalvo Ars poetica*, éd. Polycarpus Leyser, Amsterdam, 1724.

2. Ce serait ici l'endroit de montrer à quel point Ovide était familier à tous ceux qui, vers cette époque, avaient été formés dans les écoles. Dans le recueil des *Vorlesungen und Abhandlungen* de Traube, t. II, p. 113, on lit : « C'est l'époque (il s'agit des XIIe et XIIIe siècles), c'est l'époque qu'on pourrait nommer l'*aetas ovidiana*, qui succède à l'*aetas vergiliana* des VIIIe et IXe siècles et à l'*aetas horatiana* des Xe et XIe siècles. » En fait, il est aisé de faire voir comme, dès le début du XIIe siècle, le nom d'Ovide se répand dans les catalogues de bibliothèques, comme les copies de ses œuvres se multiplient, comme les poèmes pseudo-ovidiens deviennent nombreux, comme les imitations, les citations, les extraits de ses œuvres attestent et accroissent sa popularité. Je reviendrai en détail là-dessus.

Parmi les travaux les plus généraux consacrés à l'histoire d'Ovide au moyen âge, il faut rappeler les suivants : K. Bartsch, *Albrecht von Halberstadt und Ovid im Mittelalter* (*Bibliothek der gesamten deutschen National-Literatur*,

M. Salverda De Grave a déjà indiqué un certain nombre d'emprunts faits par lui au poète latin. On peut contester, il est vrai, l'opportunité du rapprochement qu'il fait entre le texte

---

t. XXXVIII), 1861 ;— G. Paris, *Chrétien Legouais et autres traducteurs ou imitateurs d'Ovide* (*Histoire littéraire de la France*, 1885, t. XXIX, p. 455 ss.); — Sudre, *Publii Ovidii Nasonis Metamorphoseon libros quomodo nostrates medii aevi poetae imitati interpretatique sint* (thèse de Paris, 1893); — Manitius, *Ovid im Mittelalter* (*Philologus*, Suppl., 1899, t. VII, p. 724 ss. ; 1902, t. LXI, p. 464 s.); — Carlo Pascal, *Poesia latina medievale : I carmi medievali attribuiti ad Ovidio*, 1907 ; — W. Schrötter, *Ovid und die Troubadours*, 1908 (voy. Vossler, dans le *Literaturblatt für germ. und rom. Philologie*, 1909, n° 2, p. 63, et A. Jeanroy, dans les *Annales du Midi*, 1909, t. XXI, p. 517).

Concernant les imitations d'Ovide par les écrivains français en langue vulgaire, il faut remarquer que les dépouillements ont été faits trop souvent d'après des index, qui ne fournissaient guère que des noms de personnages et qui ne permettaient de suivre que l'histoire de certaines légendes. C'est quelque chose ; mais ce n'est pas tout. On a laissé ainsi échapper un grand nombre de faits par lesquels s'est manifestée l'influence du poète latin sur les idées, l'invention et le style d'un grand nombre d'œuvres. Le roman de *Thèbes* mentionne-t-il des légendes illustrées par Ovide ? cite-t-il un nom de héros qui fasse penser à Ovide ? Et pourtant je crois assez assuré que l'auteur a connu les *Métamorphoses*. Je n'insisterai pas ici ; mais je crois intéressant de noter dès maintenant quelques faits.

1° Le combat livré au dragon qui a dévoré le fils de Lycurgue est décrit, dans la *Thébaïde* de Stace, V, 556-587, d'une façon qui rappelle celle dont Ovide décrit la lutte de Cadmus contre le dragon de Mars, *Métam.*, III, 50-100. Les deux descriptions commencent de la même façon, mais elles finissent différemment. Dans l'une et l'autre, le monstre est attaqué d'abord avec un roc, puis avec le javelot. Mais, dans Stace, il emporte ce javelot jusqu'au temple de Jupiter, où il expire ; au contraire, dans Ovide, Cadmus le cloue à un arbre :

90 Donec Agenorides conjectum in gutture ferrum
Usque sequens pressit, dum retro quercus eunti
Obstitit, et fixa est pariter cum robore cervix.

Or, dans *Thèbes*, le récit est beaucoup plus proche d'Ovide que de Stace. Le javelot « ressort » du corps sans le blesser. De nouveaux javelots ne peuvent le percer :

2424 Onc la pel ne porront percier

(ce qui rappelle Ovide v. 62 :.. *serpens sine vulnere mansit, Loricaeque modo squamis defensus*..). Et en fin de compte, Capanée

des *Métamorphoses*, VII, 207 : « te quoque, Luna, traho » et celui de l'*Énéas*, où le traducteur, au lieu du « vertere sidera retro » que lui fournissait Virgile, a mis ces vers :

Un juevne chaisne a arrachié,
Aguisié l'a devers le gros ;
Lance et fiert la part mé le dos ;
D'outre en outre le li passa,
Que dous pleins piez en terre entra.
La serpent se tint [por] ferue,
Que del pal fu par mé cosue...

Ce chêne n'a-t-il pas été pris à Ovide ? Et si l'usage qu'en fait Capanée n'est pas le même que celui de Cadmus, c'est que l'auteur de *Thèbes* aura fait un contre-sens sur les vers 92 des *Métamorphoses*, et aura entendu non pas que le dragon fut fixé « au » chêne, mais « au moyen » du chêne. Ou du moins, il se sera inspiré assez librement du texte latin.

2° Le poète de *Thèbes* fait, aux vers 3979-4068, une longue description de la tente d'Adraste. M. Constans a fait remarquer, dans une note de son édition, qu'une description analogue se trouvait dans la version dodécasyllabique du *Roman d'Alexandre*, dans un fragment de *Doon de Nanteuil* et dans le poème de la Croisade imité de Baudri (cp. dans *Athis et Prophilias*, la tente du roi Bilas, dont la description a été publiée par Lage F. W. Staël von Holstein dans son étude sur ce roman, Upsal, 1909, p. 72 ss.). Tous ces poèmes sont postérieurs à *Thèbes*, et la description de *Thèbes* vient, elle, en ligne droite d'Ovide. La tente a « deus pans », l'un « davant desus l'entree », l'autre « a destre ». Et sur ces deux pans sont représentées les mêmes choses que sur la porte à deux battants du palais du Soleil (*Métamorphoses*, II, 1 ss.).

Sur le premier pan se trouve la mappemonde, pour la description de laquelle le poète recourt au livre I des *Métamorphoses* :

Par cinc zones la mape dure
Si peintes com les fist nature :
Car les dous que sont deforaines
De glace sont et de neif pleines,
Et orent inde la color,
Car auques tornent a freidor ;
Et la chaude, qu'est el mé lou
Cele est vermeille por le fou.
Que por le fou, que por les neis,
N'habite rien en celes treis.
Entre chascune daerraine
Et la chaude, qu'est meiloaine

1911 ... le soleil fait resconser
En plein midi ét retorner
Tot ariere vers oriënt ;
De la lune fait ensement...

Les textes relatifs aux opérations magiques par lesquelles les sorcières prétendent agir sur les astres, et sur la lune en parti-

---

En ot une que fu tempree :
Devers gualerne est habitee.

I, 45 Utque duae dextra caelum totidemque sinistra
Parte secant zonae, quinta est ardentior illis ;
Sic onus inclusum numero distinxit eodem
Cura dei, totidemque plagae tellure premuntur :
Quarum quae media est, non est habitabilis aestu :
Nix tegit alta duas ; totidem inter utramque locavit,
Temperiemque dedit mixta cum frigore flamma.

Puis, comme au livre II, figurent les objets et les êtres qui couvrent la terre, parmi lesquels l'Océan (*Th.*, v. 4019 ; *Mét.*, v. 6) et Egeon qui « ses braz i espant » (*Th.*, v. 4020 ; *Mét.*, v. 9 : «... balaenarumque prementem Aegaeona suis immania terga lacertis »). Sur le même pan,

4025 Esmeraudes, jaspes, sardones,
Berils, sardes et calcedones
Et jagonces et crisolites
Et topaces et ametistes
Ot tant en l'or, qui l'avironent,
4030 Contre soleil grant clarté donent.

Ce qui correspond exactement à ce que dit Ovide du char du Soleil, nommant les chrysolithes, les pierres précieuses, et indiquant qu'elles réfléchissent le soleil :

109 Per juga chrysolithi positaeque ex ordine gemmae
Clara repercusso reddebant lumina Phoebo.

Quant au second pan, on y voit figurés les douze mois de l'année et deux saisons :

4833 Estez i est o ses amors,
O ses beautez et o ses flors ;
O ses colors i est estez ;
Ivers i fait ses tempestez,
Qui vente et pluet et neige et gresle
Et ses orez ensemble mesle.

culier, se trouvent en abondance chez les auteurs anciens, et comme il y en a plusieurs dans Ovide lui-même, c'est une raison pour qu'on ne puisse pas savoir s'il a pensé à tel ou tel spécialement.

Est-ce donc hasard si les mois et les saisons figurent aussi sur les portes du Soleil ?

28 Stabat nuda Aestas et spicea serta gerebat...
30 Et glacialis Hiems canos hirsuta capillos.

3° La description de la tigresse apprivoisée dans *Thèbes*, v. 4283 ss., diffère sensiblement, avons-nous dit, de celle des tigresses sacrées dans la *Thébaïde*, VII, 564 ss. En particulier, le traducteur dit :

4295 Ele aveit enz el front davant
Un escharboncle mout luisant.

Le détail manque dans Stace. Mais le cerf de Cyparisse, qu'Ovide décrit longuement au livre X des *Métamorphoses*, portait une perle sur son front :

114 Bulla super frontem parvis argentea loris
Vincta movebatur.

L'auteur de *Thèbes* ne s'en est-il pas souvenu ?

4° Le char d'Amphiaraüs est longuement décrit aux vers 4711-4778 de *Thèbes*. Or nous remarquerons : qu'il est couvert d'ornements cosmiques (v. 4717-4728), comme les portes du Soleil (*Métam.*, II, 7 ss.) ; — qu'il est également précieux par l'« œuvre » et par la « matière » (v. 4769), comme encore les portes du Soleil (*Métam.*, II, 5 : « Materiam superabat opus ») ; — qu'il est l'œuvre de Vulcain (v. 4715), comme le char du Soleil (*Métam.*, II, 106) ; — que l'or et les pierres précieuses en couvrent le timon et les roues (v. 4771 ss.), comme dans celui du Soleil (*Métam.*, II, 107 ss.) ; — enfin qu'il est traîné par quatre « azeivre », qui « plus tost vont qu'oiseaus qui vole » (v. 4775 ss.), de même que le char du Soleil est attelé de quatre coursiers ailés (*Métam.*, II, 153 ss.).

5° Pour finir, l'auteur de *Thèbes* s'est plu à peindre longuement le désespoir d'Ismène à la mort d'Aton (v. 6244 ss., 6359 ss.). Sur ce point Stace est très bref (VIII, 654-55). Si le trouveur a développé la scène, n'est-ce point pour s'être souvenu de la mort de Pyrame telle que l'a représentée Ovide ? Décrivant Ismène pâmée, il dit :

6262 Vert esteit come fueille d'ierre.

La comparaison n'est-elle pas inspirée d'Ovide, qui dit de Thisbé découvrant le corps de Pyrame :

Mét., IV, 134 ...oraque buxo
Pallidiora gerens...?

Mais le rapprochement que fait M. De Grave entre les vers 4530-42 du roman et le passage des *Métamorphoses*, VI, 5 ss. repose sur une base beaucoup plus solide. Il apparaît, en effet, que le poète français a connu sinon le texte (nous n'en avons pas de preuve décisive), du moins tous les éléments de la fable

---

Voici, d'autre part, de quelle façon Ismène se lamente sur le corps d'Aton :

Par la chiére l'ève li cole,
Del peliçon moille la gole,
Cent feiz li baise de randon
Les ueuz, la face et le menton ;
Al cors piuement se complaint
Et son grant duel iluec refraint :
« Ates, beaus sire, tu ne m'oz ?
« Uevre les ueuz, por quei les cloz ?
« Ço est Ysmeine que parole... »

Et voici l'attitude de Thisbé devant Pyrame :

Mét., IV, 139 ..... amplexaque corpus amatum,
Vulnera supplevit lacrimis fletumque amori
Miscuit, et gelidis in vultibus oscula figens :
« Pyrame, clamavit, quis te mihi casus ademit ?
« Pyrame, responde : tua te carissima Thisbe
Nominat... »

Enfin, Stace raconte qu'on conduit Ismène devant Aton mourant, et il le fait en ces termes :

quater jam morte sub ipsa
VIII, 649 Ad nomen visus, dejecta fortiter ora
Sustulit : illam unam neglecto lumine coeli
Aspicit, et vultu non exsatiatur amato.

Ovide, lui, en parlant de Pyrame et Thisbé, dit :

Mét., IV, 145 Ad nomen Thisbes oculos jam morte gravatos
Pyramus erexit, visaque recondidit illa.

On lit dans *Thèbes* :

Uevre les ueuz, si l'a veüe,
A tant l'anme est del cors eissue.

Le texte n'est-il pas plus près d'Ovide que de Stace ?
Que ces quelques faits suffisent ici.

ovidienne qui raconte la querelle de Minerve et d'Arachné, et la transformation de cette dernière en araignée.

Le fait a déjà de l'importance. Le rapprochement des vers 171-189 du livre IV des *Métamorphoses* et des vers 4355-75 du roman (M. De Grave l'a aussi indiqué) va maintenant nous fournir la preuve irréfutable que l'auteur de l'*Énéas* connaissait le texte même d'Ovide. Il s'agit des amours de Mars et de Vénus.

Mét., IV, 171 Primus adulterium Veneris cum Marte putatur
Hic vidisse Deus [1] : videt hic Deus omnia primus.
Indoluit facto, Junonigenaeque marito
Furta tori furtique locum monstravit. At illi
175 Et mens et quod opus fabrilis dextra tenebat,
Excidit. Extemplo graciles ex aere catenas,
Retiaque, et laqueos, quae lumina fallere possent,
Elimat : non illud opus tenuissima vincant
Stamina, non summo quae pendet aranea tigno :
180 Utque leves tactus momentaque parva sequantur,
Efficit, et lecto circumdata collocat apte.
Ut venere torum conjunx et adulter in unum,
Arte viri, vinclisque nova ratione paratis,
In mediis ambo deprensi amplexibus haerent.
185 Lemnius extemplo valvas patefecit eburnas,
Admisitque Deos : *illi jacuere ligati*
Turpiter, atque aliquis de dis non tristibus optat
Sic fieri turpis. Superi risere, diuque
Haec fuit in toto notissima fabula coelo [2].

4355 Vulcans sot bien de fi senz faille
Que Mars, ki ert deus de bataille,
Amot sa femme et ele lui ;
Entrehaïrent s'en andui.
Vulcans ert maistre del mestier
4360 Et deus de feu et de forgier ;
De fer fist une reisotil,
Molt en furent delgié li fil ;
Entor son lit l'apareilla.
Des que Mars o li se colcha
4365 Et il la tint entre ses braz,

1. Il s'agit de Phébus.
2. Je cite Ovide d'après le texte de l'édition Ehwald (collection Teubner)

Si asenbla Vulcans ses laz,
Enz en la rei les enmailla,
Trestoz les deus i amena
Et mostra lor tot en apert
Cele avoltire a descovert.
Cele chose desplot as deus ;
Por quant s'en i ot il de tels
Ki volsissent estre ensement
Lacié o li estreitement.

Le seul rapport des vers que j'ai soulignés suffit à établir indubitablement l'étroite parenté de ces deux passages, et que l'un dérive directement de l'autre.

Enfin, s'il faut une preuve de plus que l'auteur de l'*Énéas* a pu faire son bien de lambeaux arrachés à Ovide, on pourra encore rapprocher deux nouveaux passages, qui lèveront les derniers doutes. Il s'agit de Cerbère. Le traducteur ajoute au texte de Virgile un détail qu'il a tiré des *Métamorphoses* :

Mét., VII, 406 Hujus [1] in exitium miscet Medea quod olim
Attulerat secum Scythicis aconiton ab oris.
Illud Echidneae memorant e dentibus ortum
Esse canis. Specus est tenebroso caecus hiatu
Et via declivis, per quam Tirynthius heros
Restantem contraque diem radiosque micantes
Obliquantem oculos, nexis adamante catenis,
Cerberon abstraxit, rabida qui concitus ira
Implevit pariter ternis latratibus auras
Et sparsit viridès spumis albentibus agros.
Has concresse putant, nactasque alimenta feracis
Fecundique soli vires cepisse nocendi.
Quae, quia nascuntur dura vivacia caute,
Agrestes aconita vocant : ea conjugis astu
Ipse parens Aegeus nato porrexit, ut hosti.

2579 Com chiens aboie par costume;
De sa boche chiet une escume,
Une erbe en naist mortels et laie,
Nus oem n'en beit, a mort nel traie,
Senz mort n'en puet nus oem goster;
Aconita l'oï nomer;

1. Il s'agit de Thésée, dont Médée a épousé le père, Égée.

2585 Ço est l'erbe que les marastres
Donent a beivre a lor fillastres.

C'est l'histoire de Médée préparant l'aconit pour le faire boire à Thésée qui seule rend intelligibles les vers 2585-86 du roman. Il faut donc, au glossaire de l'édition De Grave, corriger la traduction du mot *fillastre*, et entendre *beau-fils* au lieu de *belle-fille*.

Après cela, on peut bien augmenter encore la liste des endroits qui, dans le roman français, rappellent de près ou de loin tels autres endroits du poète latin.

Ainsi, aux vers 918 ss., le texte du roman porte :

La fu li paveillons le rei,
La fu la herberge Achillés,
La sist Aiaus, la Ulixés...

qui correspond à ce vers de l'*Énéide* :

II, 29 Hic Dolopum manus, hic saevus tendebat Achilles.

Il est possible que les trois noms d'Achille, d'Ajax et d'Ulysse se soient associés dans l'esprit du trouveur parce qu'il les avait déjà trouvés groupés dans le passage du livre XIII des *Métamorphoses*, où Ajax et Ulysse se disputent les armes d'Achille. Qu'il ait connu ces pages fameuses, c'est probable, et on en trouve l'indice ailleurs. Ainsi, lorsque Turnus combat devant Latinus les conseils de paix donnés par Drancès, les expressions dont il se sert (et qui ne sont pas dans Virgile) rappellent d'une façon surprenante celles dont se sert Ajax dans les *Métamorphoses*. Turnus dit à Drancès :

6711 Toz est encor sains vostre escuz,

et :

6745 De parole vos sorpoez,
O la langue vos combatez.

Ajax dit à Ulysse :

117 Adde quod iste tuus, tam raro proelia passus,
Integer est clipeus.

et :

9 Tutius est igitur fictis contendere verbis,
Quam pugnare manu.

Il arrive à plusieurs reprises que des personnages du roman, Didon, la mère de Lavinie, celle de Pallas, accusent la mauvaise foi des Troyens.

1700 Malveise fei ont Troïan!
3289 Que Troïen n'ont point de fei,
Ne il ne tienent nule lei.
6326 Lor male fei vos ont mostree...
6332 Malveise fei vos demostrerent.

Il se peut que ce soit là le souvenir d'une idée souvent indiquée par Ovide. Car le crime du séducteur Paris, « vir Phrygius [1] », rejaillit sur les gens de sa nation. Didon, écrivant à Énée pour lui reprocher son infidélité, incrimine toute sa race :

Hér., VII, 67 Protinus occurrent falsae *perjuria* linguae
Et *Phrygia* Dido *fraude* coacta mori [2].

Quand Laomédon, coupable de parjure, trompe les dieux Apollon et Neptune, la honte de son action atteint Troie elle-même :

Mét., XI, 215 Bis *perjura* capit superatae *moenia Trojae.*

Et Ulysse donne naturellement à la ville le nom de perfide :

Mét., XIII, 246 ... et edidici, quid *perfida Troja* pararet.

Il a été remarqué plus haut [3] que l'auteur de l'*Énéas* ne manquait jamais une occasion de rapporter quelle épitaphe on a placée sur tel tombeau. L'épitaphe était un genre fort cultivé depuis l'antiquité ; mais il n'est pas invraisemblable qu'il ait été surtout guidé par l'exemple d'Ovide, qui se plaît aussi à rédiger le distique funéraire ou l'inscription votive [4], et à qui le moyen âge en attribuait un grand nombre à tort ou à raison.

Quand la Sibylle, accompagnée d'Énée, se présente aux

---

1. *Art d'aimer*, l. I, v. 54.
2. Au livre XIV des *Métam.*, v. 79, Énée est appelé « Phrygius maritus » précisément au moment où il abandonne Didon.
3. Voy. p. 181.
4. Voy. *Hér.*, XIV, 129 (Hypermestre) ; VII, 195 (Didon) ; *Métam.*, XIV, 443 (Caïète) ; *Tristes*, III, III, 73 (Ovide) ; *Fastes*, III, 549 (Didon).

portes de l'enfer, c'est au moyen de formules magiques qu'elle endort le monstre :

2598 La prestresse dist a conseil
Entre ses denz tot belement
Un charme et un enchantement;
Ainz que li charmes fust feniz,
Fu Cerberus bien endormiz...

Dans l'*Énéide* c'est d'un gâteau qu'elle se sert :

VI, 420 Melle soporatam et medicatis frugibus offam
Objicit.

Pourquoi cette différence ? Parce que l'auteur de l'*Énéas*, qui connaissait bien l'histoire de Médée racontée dans les *Métamorphoses*, et qui s'en est plusieurs fois servi [1], s'est souvenu que Jason, pour endormir le dragon gardien de la toison d'or, prononce des paroles magiques, qui lui ont été enseignées par Médée :

Mét., VII, 152 Hunc postquam sparsit Lethaei gramine suci
Verbaque ter dixit placidos facientia somnos,
Quae mare turbatum, quae concita flumina sistant,
Somnus in ignotos oculos sibi venit [2].

Au vers 2747, le poète introduit l'histoire de Tantale, alors que l'*Énéide* ne parle que du supplice de Pirithoüs et d'Ixion,

VI, 602 Quos super atra silex jamjam lapsura cadentique
Imminet assimilis. Lucent genialibus altis
Aurea fulcra toris epulaeque ante ora paratae
Regifico luxu : Furiarum maxima juxta
Accubat et manibus prohibet contingere mensas...

Virgile applique ici à ces deux héros les châtiments qui, selon la tradition ordinaire, étaient ceux de Sisyphe et de Tantale. Son traducteur a rétabli le nom de Tantale, et s'il l'a fait, c'est que ce nom lui était familier, peut-être pour l'avoir rencontré fréquemment dans Ovide [3].

---

1. Voy. plus haut, p. 195, et plus bas, p. 205, 212 n. 5.

2. Sur la vertu soporifique des formules magiques, voy. encore *Métam.*, VII, 329-30, où c'est Médée qui les applique.

3. Voy. *Hér.*, XVII, 181-183 ; *Amours*, II, II, 44 ; III, XII, 30 ; *Art*, II, 606 ; *Métam.*, X, 41 ; etc.

Parmi les présents qu'Énée envoie à Évandre se trouve, dans l'*Énéas*,

... une cope a chiers esmaus
Que li dona reis Menelaus
Desoz Troie sor le rivage,
Quant vint a lui en un mesage.

L'*Énéide* parle de la coupe[1], mais ne fournit aucun des traits de la description. En revanche, au livre XIII des *Métamorphoses*, on trouve une longue description du cratère offert par Anius à Énée, et qui commence ainsi :

... dat munus ituris...
Crateram Aeneae, quam quondam transtulit illi
Hospes ab Aoniis Therses Ismenius oris...

Il est difficile de ne pas admettre qu'il y ait entre ce passage et celui de l'*Énéas* un rapport assez étroit.

Quand, au vers 5494, le poète français représente Bicias et Pandarus comme faisant partie de la « ligniee as jaianz », il n'est pas impossible qu'il ait pensé à l'histoire des Géants, et sans doute pour l'avoir lue dans l'auteur qui offrait réunis les trésors de la mythologie ancienne, dans Ovide[2].

Tarcon, dans l'*Énéas*, en provoquant Camille, lui dit :

Femme ne se deit pas combatre
Se par nuit non tot en gisant...
En bele chanbre soz cortine
Fait buen combatre o tel meschine.

Et Camille lui répond :

Mielz sai abatre un chevalier
Que acoler ne doneier;
Ne me sai pas combatre enverse.

Bien qu'elle soit indiquée dans l'*Énéide* (XI, 736), on ne saurait oublier que cette métaphore du combat amoureux

1. VII, 245.

2. Voy. *Métam.*, I, 151 ss.; V, 319 ss.; etc. Je rappellerai ici cette phrase du roi Alphonse, *Grande et general istoria*, I, VIII, 7, citée par Comparetti dans son *Virgilio nel medio evo*, t. II, p. 7, n. 1 : « El Ovidio mayor (*c'est-à-dire les Métamorphoses*) non es àl entre ellos (*c'est-à-dire les anciens*) sinon la theologia et la Biblia dellos entre los gentiles. »

sur laquelle le trouveur insiste si volontiers, revient plus d'une fois chez les poètes érotiques, Catulle, Tibulle, et les autres [1]. Ovide l'emploie avec une particulière fréquence, et il a consacré une élégie tout entière à développer cette idée que l'amant est un combattant, « nocturna proelia geren tem ». Il s'agit pour lui de vaincre et il doit être pourvu des qualités du bon guerrier :

Am., I, IX, 5 Quos petiere duces animos in milite forti,
Hos petit in socio bella puella viro [2].

Et comment s'imaginer que l'auteur de l'*Énéas* n'ait pas connu cette élégie ?

Nous clorons cette liste de rapprochements [3], pour en venir

---

1. Voy. Pierrugues, *Glossarium eroticum linguae latinae*, aux mots *pugna* et *proelium*. Voy. aussi Pichon, *De sermone amatorio apud latinos elegiarum scriptores* (thèse de Paris), p. 20-21.

2. On peut citer une infinité d'autres passages. Voy. par exemple : *Hér.*, XIII, 83 : « Fortius ille potest multo, qua pugnat, amare » ; *Amours*, II, X, 29 : « Felix quem Veneris certamina mutua perdunt ! » ; etc.

3. On peut ici encore faire la remarque suivante. Énée, se lamentant sur la mort de Pallas, finit sur cette idée, qui n'est point dans Virgile :

6200 Ge ne sai plus que ge te die ;
T'ame n'ait peine ne ahans,
Ains alt es Elisiëns chans,
Iluec o li buen home sont...

Un peu plus loin, la mère de Pallas, se lamentant à son tour (la lamentation tout entière est ajoutée à Virgile), dit :

6353 Ja mais noz deus ne preierai
Ne mais enor ne lor ferai ;
Ja n'avront mais de mei servise.
Mal ai or fait le sacrefise
Que lor faiseie chascun jor
Molt haltement a grant enor ;
O il ont esté endormi,
6360 O mes preieres n'ont oï,
O ne pueent home salver,
Guarantir vie ne tenser.
Il m'ont mostré molt malement
Qu'il ne sorpuissent de neient...

tout de suite aux deux passages du roman qui méritent le plus de retenir l'attention, le récit des amours d'Énée et de Didon, et le récit des amours d'Énée et de Lavinie.

Le premier de ces deux épisodes se trouve déjà dans Virgile [1]; mais le traducteur l'a modifié et amplifié, et voici les additions principales qu'il a faites à son modèle :

v. 712-719. Description d'Énée entrant dans Carthage.

v. 741-760. Description détaillée du manteau qu'Enée donne à Didon.

Il est assez naturel de se consoler, devant la mort, à la pensée que le défunt trouvera le bonheur dans une vie nouvelle. Toutefois, j'ai cherché en vain une expression analogue de ce sentiment dans les autres exemples de lamentation funèbre fournis par les romans du XIIe siècle : on peut donc douter qu'elle soit un simple lieu commun. — D'autre part, l'idée d'accuser l'ingratitude de la divinité paraît beaucoup plutôt païenne que chrétienne, et il est permis de conjecturer qu'elle a été fournie au trouveur français par un auteur latin.

Or, l'élégie IX du livre III des *Amours*, sur la mort de Tibulle, traite précisément les deux thèmes dont il vient d'être question :

33 Quid vos sacra juvant ? quid nunc Aegyptia prosunt
Sistra ? quid in vacuo secubuisse toro ?
Cum rapiunt mala fata bonos (ignoscite fasso !),
Sollicitor nullos esse putare Deos.
Vive pius : moriere ; pius cole sacra : colentem
Mors gravis a templis in cava busta trahet...

Ces paroles offrent avec celles de la mère de Pallas (bien qu'elles n'expriment pas tout à fait la même idée) une ressemblance intéressante. Et voici sur quelle idée s'achève l'élégie :

59 Si tamen e nobis aliquid, nisi nomen et umbra,
Restat, in Elysia valle Tibullus erit...

Il faut observer que les deux mêmes développements se retrouvent dans la *Consolation à Livie*, qu'on est disposé aujourd'hui à considérer comme un exercice d'époque assez récente et peut-être pas antérieur au XVe siècle (voy. les vers 130 ss., 187 ss., 329 ss.). La rencontre serait propre à diminuer ou même ruiner la valeur du rapprochement que nous avons fait ici entre le texte d'Ovide et celui de l'*Énéas*, si précisément la *Consolation à Livie* ne devait pas de nombreux éléments à Ovide, et en particulier à son élégie sur la mort de Tibulle. On sait même qu'elle a été longtemps attribuée à ce poète.

1. *Énéide*, IV, 1 ss.

v. 1203-04, 1219-71, 1405-07, 1433-44, 1489-90, 1793-95, 1958-70. Description des effets de l'amour : soupirs, pâmoison, insomnie, impatience, rêves de bonheur, etc.

v. 1276-78, 1322-25. Didon se pâme au moment de nommer et après avoir nommé Énée devant sa sœur.

v. 1405-07. Didon est toute distraite.

v. 1449-56. Remarque que l'amour se nourrit de l'oisiveté.

v. 1590-1614. Développement sur l'inconstance des femmes.

v. 1662-64. Remarque que l'amour est toujours défiant.

v. 1700. Allusion à la mauvaise foi troyenne.

v. 1907-26. Description détaillée de l'art de la sorcière.

v. 2065-66. Didon, en mourant, pardonne à Énée.

v. 2129-44. Description du tombeau de Didon.

D'un certain nombre de ces traits il a été déjà question précédemment; d'autres trouveront leur explication plus loin, à propos des amours d'Énée et de Lavinie : je n'en retiendrai donc ici que quelques-uns.

a) Le passage relatif à l'amour et à l'oisiveté doit être comparé à un passage des *Remèdes de l'amour*, où Ovide exprime précisément la même idée :

Rem., 136 Fac monitis fugias otia prima meis :
Haec, ut ames, faciunt; haec, ut fecere, tuentur ;
Haec sunt jucundi causa cibusque mali.
Otia si tollas, periere Cupidinis arcus,
140 Contemptaeque jacent et sine luce faces.
Quam platanus vino gaudet, quam populus unda,
Et quam limosa canna palustris humo,
Tam Venus otia amat : qui finem quaeris amoris,
(Cedit amor rebus) res age : tutus eris.
150 Languor, et inmodici sub nullo vindice somni
Aleaque et multo tempora quassa mero
Eripiunt omnes animo sine vulnere nervos :
Adfluit incautis insidiosus Amor.
Desidiam puer ille sequi solet, odit agentes.
Da vacuae menti, quo teneatur, opus [1].

1445 A un matin forment li plaist,
Qu'ira chacier en la forest,

1. Ovide, un peu plus loin, v. 119 ss., indique précisément la chasse comme un moyen de distraction.

Por esbatre de sa dolor,
S'entrobliër porreit s'amor;
Car amors est molt plus griés chose
Quant en leisomë [1] et repose,
Et ki s'en vuelt bien delivrer,
Il ne deit mie reposer;
Se l'en s'en vuelt bien esloignier,
Altre entente li a mestier,
Car quant il entent altre part,
Se li sovient d'amor plus tart.

Le ton didactique que prend ici, sans raison apparente, l'auteur de l'*Énéas*, ne paraît s'expliquer que par un souvenir d'Ovide, qui se pose, lui, en médecin des cœurs.

b) Pour ce qui est des vers 1662-64,

Car ki aime toz tens mescreit;
En dotance est et en peor,
Ja n'ert seür ne nuit ne jor...

il est tout naturel d'en rapprocher les suivants :

Hér., I, 12 Res est solliciti plena timoris amor,

et surtout :

Hér., IX, 109 Omnia sed vereor : quis enim securus amavit ? [2]

c) Enfin, il y a bien des chances pour que la description de la sorcière, aux vers 1907-26 du roman, doive quelque chose à Ovide. Je donne parallèlement le texte de l'*Énéide* et celui de l'*Énéas*, en soulignant dans ce dernier, selon un procédé emprunté à M. De Grave, les éléments ajoutés au modèle. Ceux dont Virgile contient le germe ont été soulignés en pointillé.

Én., IV, 483 Hinc mihi Massylae gentis monstrata sacerdos,
Hisperidum templi custos, epulasque draconi
Quae dabat et sacros servabat in arbore ramos,
Spargens humida mella soporiferumque papaver.
Haec se carminibus promittit solvere mentes
Quas velit, ast aliis duras immittere curas;

---

1. [Ce prétendu verbe *leisomer*, que M. De Grave traduit dubitativement par « ne rien faire », n'est qu'un « sabotage » de copiste pour *sejorner*. — A. Th.]

2. Voy. encore *Métam.*, VII, 719, et bien d'autres passages.

Sistere aquam fluviis et vertere sidera retro ;
Nocturnosque movet Manes : mugire videbis
Sub pedibus terram et descendere montibus ornos.

Ici pres a une sorciere,
Molt forz chose li est legiere :
El resuscitë homes morz
Et devinë et gete sorz,
Et le soleil fait resconser
En dreit midi et retorner
Tot ariere vers oriënt ;
De la lune fait ensement,
Ele la fait novele o pleine
Treis feiz o quatre la semeine,
Et les oisels fait el parler
Et l'eue *ariere retorner* ;
D'enfer trait les infernals Fuires,
Ki li anoncent les auguires ;
Les *chasnes* fait des monz descendre
Et les serpenz donter et prendre ;
La terre fait soz ses piez muire ;
Enchanter set et bien d'auguire ;
El fait amer o fait haïr,
De tote rien fait son plaisir.

De descriptions de cette sorte la poésie latine antique offre plusieurs exemples. Ainsi ce passage d'une élégie de Tibulle :

Hanc ego de caelo ducentem sidera vidi,
Fluminis haec rapidi carmine vertit iter,
Haec cantu finditque solum Manesque sepulcris
Elicit et tepido devocat ossa rogo ;
Jam tenet infernas magico stridore catervas,
Jam jubet adspersas lacte referre pedem ;
Cum libet, haec tristi depellit nubila caelo,
Cum libet, aestivo convocat orbe nives ;
Sola tenere malas Medeae dicitur herbas,
Sola feros Hecatae perdomuisse canes... [1]

Ce passage pourrait expliquer que, dans l'*Énéas*, la sorcière sache ressusciter les morts (v. 45-48), et qu'elle fasse remonter

1. *Tibulle et les auteurs du Corpus Tibullianum*, éd. A. Cartault.

les rivières à leurs sources (v. 44), au lieu, comme dans Virgile, de les arrêter. Mais il n'est pas nécessaire de recourir à Tibulle. Ovide parle souvent de l'art des sorcières, et il n'y a à peu près rien, dans la description de l'*Énéas*, qui n'ait pu venir de lui. A deux reprises, dans une *Héroïde* et dans les *Métamorphoses*, il est question des charmes de Médée. J'extrais quelques vers seulement de ces deux passages :

Hér., VI, 85 Illa reluctantem curru deducere Lunam
Nititur et tenebris abdere Solis equos ;
Illa refrenat aquas obliquaque flumina sistit...
89 Per tumulos errat passis discincta capillis
Certaque de tepidis colligit ossa rogis.

Mét., VII, 199 Quorum ope, cum volui, ripis mirantibus, amnes
In fontes rediere suos...
203 Vipereas rumpo verbis et carmine fauces,
Vivaque saxa sua convulsaque robora terra
Et silvas moveo, jubeoque tremescere montes
Et mugire solum, manesque exire sepulcris.
Te quoque, Luna, traho, quamvis Temesaea labores
Aera tuos minuant ; currus quoque carmine nostro
Pallet avi.

Ces vers semblent être revenus en mémoire à l'auteur de l'*Énéas*. Ils expliquent qu'il parle du soleil et de la lune (*Hér.*, 86 ; *Mét.*, 208) ; qu'au vers 1921 il remplace les ormes de Virgile par des chênes (*Mét.*, 204) ; qu'il parle de résurrection des morts (*Mét.*, 205) ; de rivières qui remontent à leur source (*Mét.*, 199) ; qu'il mentionne enfin le pouvoir de la sorcière sur les serpents (*Mét.*, 203). Ce qu'il dit à ce dernier propos est remarquable : les serpents sont « domptés ». Or, si les magiciennes passaient ordinairement pour savoir échapper au venin des reptiles, Médée, elle, avait un char traîné par des dragons, dont il est fréquemment question dans le livre des *Métamorphoses* cité ci-dessus [1].

1. Dans sa lecture intitulée : *L'évolution du roman français aux environs de 1150*, p. 28, n. 2, M. Wilmotte s'étonne que l'auteur de *Troie* ait eu « l'étrange » idée de donner les talents de magicienne, que l'*Énéas* décrit aux vers 1905 ss., à sa Médée. C'est précisément la preuve que Benoît s'était bien rendu compte des origines de la description qu'il lisait dans l'*Énéas*, et qu'elle correspondait à celle qu'Ovide fait de la fille d'Iolchos dans les *Métamorphoses*.

Il faut encore rappeler le passage des *Métamorphoses* relatif aux enchantements de Circé :

XIV, 366 Ignotosque deos ignoto carmine adorat,
Quo solet et niveae vultum confundere Lunae
Et patrio capiti bibulas subtexere nubes...

Et d'ailleurs, les œuvres érotiques d'Ovide elles-mêmes fournissent des textes sur ce sujet. Ainsi les *Amours*, où le poète peint une vieille femme :

I, VIII, 6 Inque caput liquidas arte recurvat aquas...
9 Cum voluit, toto glomerantur nubila caelo;
Cum voluit, puro fulget in orbe dies...
17 Evocat antiquis proavos atavosque sepulcris
Et solidam longo carmine findit humum.

Les *Remèdes de l'amour* contiennent aussi une allusion au même art :

253 Me duce non tumulo prodire jubebitur umbra;
Non anus infami carmine rumpet humum...
256 Nec subito Phoebi pallidus orbis erit;
Ut solet, aequoreas ibit Tiberinus in undas,
Ut solet, in niveis Luna vehetur equis.
Nulla recantatas deponent pectora curas;
Nec fugiet vivo sulpure victus amor.

On voit par là que, sauf une ou deux inventions concernant les oiseaux et les Furies, l'auteur de l'*Énéas* a pu puiser dans Ovide toutes les additions qu'il a faites au texte de Virgile. Je pense même que, si l'on considère particulièrement les vers 1909, 1918, 1921, 1922, 1925, on trouvera d'assez fortes raisons de croire qu'il en a bien été ainsi.

L'épisode des amours d'Énée et de Lavinie, un des plus considérables de l'*Énéas* et tout entier de l'invention du traducteur, compte environ 1600 vers.

La mère de Lavinie exhorte sa fille à prendre époux, lui vantant ce mal délectable qu'on appelle l'amour, et elle l'engage à porter son choix sur Turnus. Mais Lavinie ne se soucie guère de mariage et elle n'a cure de connaître les tourments de l'amour (v. 7857-8024). Cependant, un jour, elle aperçoit Énée du haut de sa tour, et elle le trouve si beau, qu'elle reçoit les

flèches de Cupidon (v. 8025-82). En un long monologue elle exprime sa douleur et son trouble (v. 8083-8334). Et quand elle voit Énée s'en retourner, elle s'abandonne au désespoir (v. 8335-98). La nuit, l'insomnie la torture (v. 8399-8425); elle se répand encore en plaintes (v. 8426-44). Et le lendemain, sa mère, lisant son agitation sur son visage, l'oblige à lui confesser la vérité (v. 8445-8564). La reine, furieuse de son choix, tient contre Énée les propos les plus injurieux; mais elle ne peut convaincre Lavinie (v. 8565-8663). Celle-ci, restée seule, fait lancer à Énée une flèche à laquelle elle a attaché un billet, et elle échange avec lui des signes (v. 8664-8999). Puis Enée se retire dans sa tente, où, pendant toute la nuit, il est agité par l'amour (v. 8900-9118). Quand, le lendemain, Lavinie ne le voit pas paraître, elle s'irrite contre lui (v. 9119-9188); mais elle se repent dès qu'elle le revoit (v. 9189-9228), et elle échange de nouveaux signes avec lui (v. 9229-9274). [Puis, comme dans l'*Énéide*, on fait des préparatifs de bataille (v. 9275-9312)][1], et Lavinie exprime ses craintes (v. 9313-9342). [Énée sort vainqueur du combat contre Turnus]; mais il lui est impossible d'aller aussitôt voir Lavinie, et celle-ci se désespère (v. 9830-9914). De son côté il n'est pas moins tourmenté par la pensée que Lavinie interprétera mal son absence (v. 9915-10078). En fin de compte tout s'arrange, et le mariage a lieu.

D'où vient cet épisode?

Rien dans l'*Énéide* n'amorce l'histoire, imaginée par le trouveur français, des amours d'Énée et de Lavinie [2]. Si l'idée lui en est venue, il faut peut-être l'attribuer au succès qu'avait eu, dans le roman de *Thèbes*, l'épisode ou les épisodes où figurent Antigone et Ismène, et aussi à l'exemple que lui avait fourni Virgile lui-même en traitant des amours d'Énée et de Didon. Peut-être enfin a-t-il été guidé par le succès qu'obtenaient alors dans les écoles les contes galants dont la littérature latine

1. Je mets entre crochets les passages qui ont un pendant dans l'*Énéide*.

2. M. De Grave, *ouvr. cité*, p. LIX, a émis l'hypothèse que cette addition du traducteur aurait son origine dans les vers suivants de l'*Énéide* :

XII, 64 Accepit vocem lacrimis Lavinia matris
Flagrantis perfusa genas, cui plurimus ignem
Subjecit rubor et calefacta per ora cucurrit.

ancienne et récente présentait de nombreux spécimens ; et il serait assez naturel qu'il eût pensé à orner son modèle des plus belles fleurs que lui offraient d'autres brillants auteurs.

Quoi qu'il en soit, quel qu'ait été son point de départ, une fois conçue l'idée de l'épisode, il a traité son sujet en suivant Ovide pas à pas. Nous allons voir comment, en examinant successivement les personnages et les situations, les idées, les représentations mythologiques et les procédés littéraires.

Les personnages et les situations. — S'il y a, dans tout cet épisode, un personnage qui tienne le devant de la scène, c'est bien celui de Lavinie. Dans cette aventure d'amour, c'est l'amoureuse qui joue le principal rôle ; et l'on ne s'en étonnera pas si l'on considère que, dans Ovide aussi, ce sont les femmes, les Daphné, les Médée, les Scylla, les Myrrha, les Byblis, qui, dans les histoires du même genre, figurent au premier plan.

D'ailleurs, Lavinie n'a-t-elle pas avec les héroïnes du poète latin des ressemblances qu'il est intéressant de relever ?

Remarquons d'abord que c'est à elle que revient l'initiative du premier mouvement et de la première déclaration : elle est la première atteinte par l'amour ; la première elle se découvre à Énée [1]. C'est ainsi qu'Écho va au-devant de Narcisse [2] ; que Médée désire Jason [3] ; que Samalcis provoque Hermaphrodite [4] ; que Scylla provoque Minos [5] ; que Byblis provoque Caunus [6] ; que Myrrha provoque Cynire [7] ; que Vénus provoque Adonis [8] ; que Circé provoque Glaucus [9] ; que Circé encore provoque Picus [10]. Et cette attitude prêtée à la femme me paraît assez particulière pour que, se trouvant à la fois chez le poète latin et le poète français, elle mérite d'être notée. Au reste, Lavinie

1. Voy. v. 8047 ss., 8776 ss.
2. *Métam.*, III, 370 ss.
3. *Ibid.*, VII, 7 ss.
4. *Ibid.*, IV, 320 ss.
5. *Ibid.*, VIII, 81 ss.
6. *Ibid.*, IX, 528 ss.
7. *Ibid.*, X, 431 ss.
8. *Ibid.*, X, 529 ss.
9. *Ibid.*, XIV, 25 ss.
10. *Ibid.*, XIV, 346 ss.

cède à une passion qui lui a été défendue : sa mère ne veut pas entendre parler de son mariage avec Énée, et le cas de la jeune fille illustre l'ordinaire affirmation, chère à Ovide, que rien ne peut vaincre la force de l'amour.

L'amour a besoin de confidences, et Ovide place ordinairement près de ses héroïnes une nourrice, aux conseils de laquelle elles ont recours[1]. De la même façon, Lavinie a auprès d'elle sa mère. La première conversation que les deux femmes ont entre elles rentre dans la catégorie des cas où des parents engagent leurs enfants à se marier, alors que ceux-ci, pour une raison ou pour une autre, n'y sont guère disposés. Sans prétendre ici établir de parallèle, je remarquerai qu'il y a des exemples de situations de ce genre dans Ovide : ainsi celui de Daphné[2] ou celui de Myrrha[3]. Mais, ce qui est beaucoup plus important, ce sont les ressemblances qu'offre la scène où Lavinie avoue son amour à sa mère avec celles où des héroïnes d'Ovide font le même aveu à leurs confidentes.

Il y a lieu de rappeler ici le passage de l'*Énéas* où Didon confesse à sa sœur qu'elle aime Énée. Elle commence :

1273 « Anna, ge muir, ne vivrai, suer.
— Quei avez donc ? — Falt me li cuer,
Nel puis celer, jo aim. — Et cui ?
— Gel te dirai ; par fei, celui... »
Et quant ele le dut nomer,
Si se pasma, ne pot parler.

Enfin, après bien des détours, elle déclare :

1321 « Fors tant qu'en ai oï parler,
Eneas l'ai oï nomer... »
Quant l'en sovint, qu'el le noma,
Ele nercit, si se pasma;
A poi que ele ne fu morte.

Lavinie, pour sa part, éprouve le plus grand embarras à révéler ses sentiments à sa mère. Elle se fait longtemps prier. Sa

1. Voy. *Hér.*, XI, 27 ss.; XIX, 19 ss.; XXI, 18 ss.; *Métam.*, X, 382 ss.; XIV, 703 ; et vingt autres passages.
2. *Métam.*, I, 478 ss.
3. *Ibid.*, X, 356 ss.

mère est obligée de multiplier ses instances, et elle ne lui arrache la vérité que par bribes. Voici enfin comment elle prononce le nom d'Énée :

« Jo aim, nel puis avant neier.
— Donc a nom Turnus tes amis ?
— Nenil, dame, gel vos plevis.
— Et coment donc ? — Il a nom E... »
Donc sospira, puis redist : « ne... »,
D'iluec a piece noma : « as... »,
Tot en trenblant le dist en bas.
La reïne se porpensa
Et les sillebes asenbla :
« Tu m'as dit *E* et *ne* et *as*,
Ces letres sonent *Eneas*.
— Veire veir, dame, ce est il. »

Cette situation, la scène de l'aveu, se trouve déjà traitée dans Ovide et d'une façon qui rappelle celle-ci. Myrrha, sollicitée par sa nourrice de lui confier les causes de sa peine, s'y décide enfin :

Mét., X, 419 Extulit illa caput, lacrimisque implevit obortis
Pectora nutricis ; conataque saepe fateri,
Saepe tenet vocem, pudibundaque vestibus ora
Texit et : « O, dixit, felicem conjuge matrem ! »
Hactenus, et gemuit : gelidos nutricis in artus
Ossaque (sensit enim) penetrat tremor, albaque toto
425 Vertice canities rigidis stetit hirta capillis.
Multaque, ut excuteret diros, si posset, amores,
Addidit. At virgo scit se non falsa moneri,
Certa mori tamen est, si non potiatur amore.
« Vive, ait haec ; potiere tuo... » et non ausa : « parente »
430 Dicere, conticuit.

Ne sont-ce point là l'idée et tous les éléments de la scène traitée par le poète français? Didon, Lavinie n'arrivent qu'avec peine, comme Myrrha, à prononcer le nom de celui qu'elles aiment; comme elle, elles s'interrompent au moment de le faire; et si Lavinie confesse syllabe à syllabe le nom d'Enée, le jeu de scène est aussi indiqué par Ovide, qui, dans un autre passage alors fameux, où Byblis remet à un esclave une lettre pour Caunus, représente ainsi son émotion :

« Fer has, fidissime, nostro... »
Mét., IX, 570 Dixit, et adjecit longo post tempore : « fratri ».

Ces analogies ne me paraissent pas accidentelles. D'autre part, quand il a montré Lavinie au sommet de sa tour, occupée à considérer le chef du parti ennemi et en devenant amoureuse, l'auteur de l'*Enéas* ne s'est-il pas souvenu de Scylla, qui, du haut de la tour d'Alcathoüs, a distingué Minos venu pour assiéger la ville et s'est prise à l'aimer ? Et si les deux femmes éprouvent ensuite des sentiments qui se ressemblent, faut-il l'attribuer seulement au hasard ou à la similitude des sujets ? Je mets en parallèle ces deux passages :

Mét., VIII, 38 Impetus est illi, liceat modo, ferre per agmen
Virgineos hostile gradus ; est impetus illi
Turribus e summis in Gnosia mittere corpus
Castra...
... utque sedebat,
43 *Candida Dictaei spectans tentoria regis* :
« Laeter, ait, doleamne...
51 *O ego ter felix, si pennis lapsa per auras*
Gnosiaci possem castris insistere regis.

8666 El s'en rala a la fenestre,
La o amors l'aveit saisie ;
La tente Eneas a choisie,
Molt volentiers la reguarda
8670 Et cele part son vis torna.
El n'en poeit son oil torner :
Bien tost, s'ele peüst voler,
Fust ele o lui el paveillon ;
Ne poeit penser s' a lui non
8675 Et rediseit al chief del tor : ...

J'ai souligné, parmi ces vers, ceux qui renferment les rencontres d'idées et d'expressions les plus notables, et ces rencontres ne sont pas dépourvues d'importance.

Pour ce qui est des hésitations au milieu desquelles Lavinie se débat, et qui la font balancer longuement entre des résolutions contraires [1], l'auteur du roman a pu se souvenir de nombreux personnages qu'Ovide a représentés ainsi tiraillés par

1. Voy. v. 8676 ss.

des sentiments opposés, Médée [1], Byblis [2], Myrrha [3], ou d'autres. — Et il avait pu lire, en de nombreux endroits aussi du poète latin, les souhaits des amants qui, dans l'excès de leurs souffrances, appellent la mort [4]. C'est pourquoi Lavinie, songe elle aussi à se tuer si ses vœux ne se réalisent pas [5].

Il suffira maintenant d'ajouter quelques mots touchant l'argument dont se sert la mère de Lavinie pour écarter sa fille de l'amour d'Énée. Elle accuse celui-ci de vice contre nature et elle développe abondamment son dire. Si l'auteur a donné de l'ampleur à ce développement, c'est que la sodomie a préoccupé

---

1. Voy. *Métam.*, VII, 7 ss.
2. Voy. *Ibid.*, IX, 474 ss.
3. Voy. *Ibid.*, X, 320 ss.
4. Voy., outre l'exemple de Didon, celui de Sapho, *Hér.*, [XV], 163 ss.; de Myrrha, *Métam.*, X, 377 ss.; de Pyrame et de Thisbé, *Métam.*, IV, 108 ss.; etc.
5. Voy. v. 8747, 9912. — On pourra trouver de l'intérêt à comparer encore les deux passages suivants extraits des monologues de Lavinie et de Médée, au moment où elles disputent en elles-mêmes sur les droits de l'honneur et de l'amour :

Mét., VII, 21 quid in *hospite*, *regia virgo*,
Ureris et thalamos *alieni* concipis orbis ?

8720 Tol, ne dire tel vilenie,
Que ja femme *de ton parage*
Empreigne a faire tel viltage
Qu'a *home estrange* aille parler
Por sei offrir ne presenter.

et ceux-ci :

Mét., VII, 18 Si possem sanior essem.
Sed gravat invitam nova vis, aliudque Cupido,
Mens aliud suadet.

8644 Cuidiez vos donc que bel me seit
Et que gel face de mon gré ?
C'est encontre ma volenté !
Amors me tient en sa baillie.

D'ailleurs, l'idée qu'on aime malgré soi est aussi développée dans les *Amours*, II, IX, 29 ss.; III, XI, 33 ss.

assez vivement ses contemporains [1]. Mais pourquoi l'avoir introduit ici ? En voici l'explication.

8577 En ce [2] sont Troïën norri,

dit la reine. Et plus loin Lavinie :

9135 S'un Ganimede a avuec sei,
Asez li est or poi de mei.

Il me semble que, si la mère de Lavinie accuse Énée et les Troyens, c'est précisément en songeant (et le poète y a songé

---

1. Sur cette question, voy. C. Vieillard, *Gilles de Corbeil*, qui donne les indications bibliographiques essentielles et cite des textes de Hildebert de Lavardin, de Jean de Salisbury, d'Alain de Lille et de Gilles de Corbeil. — J'ajouterai que, lorsqu'il était question de ce vice, on pensait souvent à Ovide. Ainsi Alain, dans le passage cité par M. Vieillard, parle d'Orphée. Quant à Hildebert, il mentionne toujours parmi ses exemples ceux que lui fournissaient les *Métamorphoses* (voy., dans l'étude de Hauréau parue au t. XXVIII, 2e partie, des *Notices et Extraits*, les nos I, XXX, p. 338 ; III, I, p. 412 ; III, VIII, p. 419) : c'est le nom de Ganymède qu'il cite le plus souvent. — Bernard de Meung, un des « dictatores » les plus célèbres de la fin du XIIe siècle, donne deux modèles de lettres sous les titres : « Quidam hortatur puerum ad spurcitiam » et « Responsio pueri ». Dans les deux cas les arguments et les exemples sont pris dans Ovide (voy. les textes p. p. L. Delisle, *Notice sru une « Summa dictaminis »* dans les *Notices et Extraits*, t. XXVI, Ire partie, p. 199-200).

Enfin, M. Comparetti, dans son livre sur Virgile au moyen âge, t. I, p. 115, n. 1, a recueilli ou mentionné, d'après les philologues L. Müller et Wölfflin, les corrections de certains manuscrits au texte orignal d'Ovide ou de Tibulle. Dans un ms. de la bibliothèque de Zurich, le vers suivant de l'*Art d'aimer*, III, 683 : « hoc est quod pueri tangar amore *minus* » a été corrigé en « ... amore *nihil* », et une note marginale dit : « ex hoc nota quod Ovidius non fuerit sodomita. » Il y a d'autres exemples.— On remarquera, d'ailleurs, que la mère de Lavinie, en accusant Énée, entame le procès des sodomites en général, et elle fait valoir contre eux les arguments qu'on développait le plus volontiers de son temps (voy. les textes d'Hildebert, d'Alain, de Gilles), disant :

8596 De cest siegle sereit tost fin,
Se tuit li home ki i sont
Esteient tel par tot le mont... etc.

2. Il s'agit du vice contre nature.

en lui prêtant l'argument) à l'aventure de Ganymède, qui était Troyen [1], et qu'Ovide, à l'endroit où il rapporte son histoire, ne manque pas d'appeler « Phrygius Ganymedes [2] ».

La peinture et la théorie de l'amour. — Je ne me dissimule pas, en abordant cette partie de mon étude, ce qu'elle a de délicat. Car, s'il arrive que, dans la peinture de l'amour, deux auteurs se rencontrent, dans quelle mesure les ressemblances des œuvres ne s'expliquent-elles pas par l'identité des sujets? Si l'amour a toujours existé, et toujours le même, il est bien naturel que deux écrivains, sans pourtant se connaître, en parlent de la même façon. Et comment découvrir, en pareil cas, si l'*Énéas* doit quelque chose à Ovide ? Cependant cette difficulté est surtout théorique, et on verra que les textes présentent entre eux des ressemblances qui ne sauraient tenir au sujet.

Une des singularités les plus notables de l'*Énéas* est la description, souvent reprise, des effets de l'amour. Celui qui aime change de couleur et pâlit [3] ; il tremble [4], frémit [5], tressaille [6]; il souffle [7], il bâille [8] ; il a froid [9] et il transpire [10] ; il se pâme [11] ; il se « demente » [12], soupire [13], pleure [14], geint [15], sanglote [16], se

1. Voy. *Métam.*, XI, 754 ss.
2. *Ibid.*, X, 155.
3. « color muer » 1204, 1490, 7926, 8242 ; « changier color » 8059 ; — « palir » 7927, 8244 ; « espalir » 7926.
4. « trembler » 1233, 7922, 8074, 8243.
5. « fremir » 1233, 7922, 8076, 8243.
6. « tressaillir » 1233, 7925, 8075, 8125, 8401, 8934, 8936.
7. « sofler » 1231, 8077.
8. « baaillier » 1231, 7923, 8077.
9. « refreidir » 1960, 7922, 8074, 8933 ; « aveir freit » 8126.
10. « aveir chalt » 8126 ; « tressuer » 1960, 8073, 8932 ; « suer » 7920, 7921.
11. « se pasmer » 1230, 1959, 8075 ; « espasmir » 8243, 8933 ; « li cuers li ment » ou « li falt » 1234, 8076.
12. 8082.
13. « sospirer » 1204, 1231, 7923, 8244, 8926, 8934.
14. « plorer » 1251, 7928, 8079.
15. « giendre » 7927, 8079, 8244.
16. « senglotir » 7928, 8076.

plaint [1], crie [2], vocifère [3] ; il perd le boire et le manger [4]; il « se travaille » [5] et songe [6] ; il veille [7], s'étire et se retourne sur son lit [8]; il se démène [9], se « degete » [10] ; il est comme en rage [11].

D'où vient cette conception des effets physiques de l'amour ? Que l'amoureux soupire, soit la proie des soucis et de l'insomnie, c'est ordinaire ; mais il n'est pas caractéristique de l'amour qu'on bâille, qu'on tremble, qu'on transpire ou qu'on vocifère. Aussi faut-il considérer que l'auteur a entendu le peindre comme une maladie. L'idée est abondamment exprimée dans l'« enseignement » que la reine adresse à Lavinie. L'amour est une « enfermeté » :

7918 Une fievre quartaine valt.
Pire est amors que fievre ague,
N'est pas retors quant l'en en sue...

Et vient ensuite l'énumération de tous les effets que nous avons indiqués plus haut.

Pour expliquer cette idée que l'amour est une maladie, il est inutile de recourir, comme on l'a proposé, à l'hypothèse que l'auteur aurait puisé dans des traités médicaux [12]. Elle est très

---

1. « plaindre » 7927.
2. « crier » 8079.
3. « braire » 8079.
4. 7924, 8913.
5. 1232.
6. « penser » 7927, 8931.
7. « veillier » 7928, 8400.
8. « s'estendre » 1230, 8927 ; « se detorner » 1254.
9. « se demener » 1232, 1255, 1257.
10. 7925, 8077, 8401, 8927.
11. 1262, 1270. — On pourra ici consulter la dissertation de O. Kühn, *Ueber Erwähnung und Schilderung von körperlichen Krankheiten und Körpergebrechen in altfranz. Dichtungen*, Breslau, 1902, où on trouvera réunis un certain nombre de textes qu'il est intéressant de rapprocher de celui de l'*Énéas*.
12. Voy. Hilka (Vollmöller, *Kritischer Jahresbericht*, t. VIII, 2me part., p. 299) qui considère que, dans la peinture de l'amour telle qu'elle commence à se répandre dans la littérature française au XIIe siècle, entrent des éléments orientaux. Il signale à ce propos le travail de M. Hjalmar Crohns, *Zur Geschichte der Liebe als Krankheit* (*Archiv für Kulturgeschichte*, 1905, t. III, p. 66-

répandue dans l'œuvre des érotiques latins, et notamment dans celle d'Ovide. Celui-ci qualifie ordinairement l'amoureux de malade, « aeger », « languidus » [1]. Il applique à l'amour les noms de « malum » et de « morbus » [2]. Débarrasser ceux qui aiment de leur passion, c'est les guérir, « sanare », « curare » [3], et pour y arriver, il faut leur donner des remèdes, « remedia », « medicina [4] ». Enfin, c'est en médecin, inspiré d'Apollon, qu'Ovide se pose au moment où il entreprend d'écrire ses *Remèdes de l'amour* [5].

D'ailleurs, ce n'est pas seulement une idée générale qu'il a fournie à l'auteur de l'*Enéas* : il lui a fourni aussi plusieurs éléments de sa description, et en certains endroits le texte du roman français ne paraît être qu'une amplification du texte latin. Il n'est pas opportun de relever longuement dans Ovide les cas où l'on voit un amoureux changer de couleur, ou pâlir, ou trembler, ou soupirer, ou pleurer, ou pousser des cris, ou perdre le boire, le manger, le sommeil, ou tomber dans la fureur. Et voici un passage entre vingt où s'offrent réunis plusieurs des traits indiqués dans l'*Enéas* :

Hér., XI, 27 Fugerat ore color, macies adduxerat artus,
Sumebant minimos ora coacta cibos ;

---

86) ; et il pense qu'il n'est pas improbable que, vers le milieu du XIe siècle, les traités des médecins arabes aient été connus en Occident par l'intermédiaire de traductions latines.

1. « aeger » *Rem.*, 109, 129, 313, 314 ; « languidus » *Hér.*, IX, 136 ; X, 33 ; XIII, 116.

2. « malum » *Rem.*, 92, 138, 526, 539 ; « morbus » *Rem.*, 81, 115 ; « torpor » *Hér.*, X, 44 ; voy. aussi *Rem.*, 613 : « facito *contagia* vites », c'est-à-dire la contagion des autres amoureux.

3. « curare » *Rem.* 313 ; « sanare » *Am.*, I, x, 9 ; *Rem.*, 43, 101, 527, 546, 551, 621, 794, 814. On dit de celui que l'amour n'a pas touché qu'il est « sanus » : *Art*, III, 713 ; *Rem.*, 493, 504 ; *Fastes*, IV, 7. On use aussi dans ce cas du verbe « valere » : *Rem.*, 226, 231. On applique l'épithète de *salubris* aux choses qui effacent l'amour : *Art*, I, 258 ; *Rem.*, 316, 704.

4. Pour « remedia », voy. le titre même de l'ouvrage d'Ovide ; « medicabilis » *Hér.*, V, 149 ; *Rem.*, 131 ; « medicina » *Rem.*, 91 ; 135 ; 795 ; « medicus » *Rem.*, 314.

5. Voy. *Rem.*, v. 41 ss.

Nec somni faciles, et nox erat annua nobis [1],
Et gemitum nullo laesa dolore dabam [2].

Mais j'insisterai sur la description que fait volontiers le poète latin des insomnies et des rêves provoqués par l'amour. Et ici, il est clair qu'il a été suivi de près par l'auteur de l'*Enéas*. Canacé, Médée, Laodamie, Byblis passent de longues veilles dans les tourments [3] : de même Didon [4], Lavinie [5], Énée [6], passent de longues nuits d'agitation. — Plus particulièrement, voici comment Ovide peint, dans les *Amours*, la fièvre de l'insomnie :

I, II, 1 Esse quid hoc dicam, quod tam mihi dura videntur
Strata, neque in lecto pallia nostra sedent,
Et vacuus somno noctem, quam longa, peregi,
Lassaque versati corporis ossa dolent ?

Or c'est le développement de cette donnée qu'il me semble voir dans le passage suivant de l'*Énéas* :

8399 Por dreit neient s'ala colchier,
Car tote nuit l'estut veillier
Et degeter et tressaillir,
Descovrir sei et recovrir ;
El lit se torne de travers
Et donc adenz, puis a envers,
Et met son chief as piez del lit...
8420 Et se tornot de l'altre part,
Relevot sei, si s'aseeit,
Et donc se recolçot a dreit...

Enfin, — et ici le détail est plus intéressant parce qu'il est plus particulier, — Ovide mentionne fréquemment les songes durant lesquels les amants, jouets de l'illusion, s'imaginent

---

1. Cp. *Énéas*, v. 9935 : « Plus d'un an a ore en un jor ! » C'est Énée qui parle et exprime son impatience de revoir Lavinie.

2. Cp. *Énéas*, v. 8508 : « Que tu te muers et si es saine. » C'est à ce signe que la mère de Lavinie prétend reconnaître l'amour de sa fille pour Énée.

3. Voy. *Hér.*, XI, 29 ; XII, 57 ss. ; XIII, 104 ss. ; *Am.*, I, II, 1 ss. ; *Métam.*, IX, 472.

4. *Énéas*, v. 1227.

5. *Ibid.*, v. 8399 ss.

6. *Ibid.*, v. 8925, 9923 ss.

dormir dans les bras l'un de l'autre. Je cite ces vers d'une *Héroïde* :

[XV], 123 Tu mihi cura, Phaon ! te somnia nostra reducunt,
Somnia formoso candidiora die.
Illic te invenio, quamvis regionibus absis ;
Sed non longa satis gaudia somnus habet.
Saepe tuos nostra cervice onerare lacertos,
Saepe tuae videor supposuisse meos...
131 Blandior interdum, verisque simillima verba
Eloquor, et vigilant sensibus ora meis [1].

Or, encore une fois, le même thème est repris dans l'*Énéas* et traité dans les mêmes termes. Didon, amoureuse d'Énée,

1237 Ensemble lui cuide gesir,
Entre ses braz tot nu tenir ;
Entre ses braz le cuide estreindre.
1240 Ne set s'amor covrir ne feindre ;
Ele acole son covertor,
Confort n'i trueve ne amor ;
Mil feiz baise son oreillier,
Tot por l'amor al chevalier,
1245 Cuide que cil ki est absenz
Enz en son lit li fust presenz :
N'en i a mie, aillors esteit.
Parole o lui com s'el l'oeit...

Et Lavinie se berce des mêmes rêves.

Ce n'est pas une profanation de prétendre que la façon dont Lavinie, sa mère et Énée dissertent de l'amour dans le roman français est au moins bien inopportune ; et si leurs discours prennent si volontiers et si hors de propos un tour didactique et sentencieux, il faut l'attribuer au désir de l'auteur de faire valoir son érudition, qui, ici, s'alimente à peu près exclusivement aux poèmes d'Ovide. C'est à ce dernier que reviennent une foule d'idées, dont voici quelques-unes.

D'abord celle-ci que l'amour est un mal, mais un mal aimable. Cette opposition est longuement développée par la mère de Lavinie :

---

1. Voy. encore *Hér.*, XIII, 103 ss., etc. Que l'héroïde [XV] soit d'Ovide ou non, peu importe. Il suffit qu'elle lui ait été attribuée anciennement, et depuis longtemps déjà quand notre trouveur écrivait l'*Énéas*.

7958 Soef trait mal ki l'acostume ;
Se il i a un poi de mal,
Li biens s'en siut tot par igal.... etc.

et la fille ensuite, revient sur cette théorie. — D'où celle-ci a-t-elle été tirée? Sans doute d'Ovide, qui en fournit les éléments dans une élégie de ses *Amours*, où tout à la fois il se plaint de l'amour et le célèbre, concluant :

II, IX, 26 ... usque adeo dulce puella malum est !

Et ailleurs encore, du reste, il reprend la même antithèse, qu'il résume dans les expressions « dulce malum »[1], ou « jucundum malum »[2], ou « incendia mitia »[3], ou « mollia castra »[4].

Touchée d'amour pour Énée, Lavinie s'afflige à la pensée que, s'il est tué, elle sera obligée d'épouser Turnus ; et elle se dit, un instant, qu'elle aurait dû, afin de ne pas s'exposer à la douleur des déceptions possibles, partager son affection entre les deux hommes. Elle réfléchit :

8259 Ge ne deüsse m'amor pas
Atorner si vers Eneas,
N'en eüst Turnus altretant ;
Nus n'en deüst aler avant,
N'en deüsse plus amer l'un,
Mais bel semblant faire à chascun
8265 Et faire si, coment qu'alast...
8269 Ne sai que est a avenir,
Se deüsse m'amor partir,
Que chascun l'eüst igalment ;
Ce cui, ne me neüst neient,
L'un et l'altre deüsse atraire ;
Ainsi peüsse ge bien faire,
8275 Se ges amasse andeus issi ;
Donc ne faillisse a un ami...

---

1. *Amours*, II, IX, 26.
2. *Remèdes*, 138.
3. *Fastes*, I, 411.
4. *Art d'aimer*, II, 236. Sur le succès de cette antithèse au moyen âge, voy. P. Meyer, *Mélanges de poésie anglo-normande*, nº IX : *Une définition de l'amour* (*Romania*, 1875, t. IV, p. 382-84).

Un instant après, elle rejette loin d'elle cette pensée ; mais elle lui était venue. Et pourquoi avait-elle songé, comme elle le fait, à se prémunir contre les surprises de l'avenir ? N'est-ce point qu'Ovide en donne longuement le conseil et le moyen dans un passage de ses *Remèdes de l'amour* ?

441 Hortor et ut pariter binas habeatis amicas....
449 Qui sibi jampridem solatia bina paravit,
Jampridem summa victor in arce fuit.
485 Ergo adsume novas, auctore Agamemnone, flammas,
Et tuus in bivio distineatur amor...

Et il multiplie les exemples ; et la leçon vaut pour les femmes comme pour les hommes.

Quand la mère de Lavinie, en apprenant son amour pour Énée, s'applique à l'en détourner, celle-ci reste insensible à tout ce qu'elle entend, et elle déclare même :

8542 Vos le m'avez molt desloé,
Vos m'en avez molt chastiëe ;
De tant m'en sui plus aprismiee :
Amors nen a soing de chasti.

L'observation est d'Ovide. Quand l'amour est dans toute sa force, remarque-t-il,

Rem., 123 Inpatiens animus nec adhuc tractabilis arte
Respuit atque odio verba monentis habet...
133 Quin etiam accendas vitia inritesque vetando,
Temporibus si non adgrediare suis.

C'est une idée qui revient plusieurs fois dans les discours d'Énée et de Lavinie, que l'amour rend fort et courageux [1] : elle est chère à Ovide [2].

Énée, devenu amoureux de Lavinie, se préoccupe de répondre à la déclaration qu'elle lui a faite. Mais un doute lui vient, et il se demande s'il ne fera pas bien de différer quelque temps :

---

1. Voy. v. 8759 ss., 9051 ss., 9340 ss.

2. Voy. notamment les élégies I, VI et I, IX de ses *Amours*, où l'idée est développée avec une certaine ampleur. Mais on peut relever d'autres passages : *Hér.*, XIII, 61 ss.; XVI, 189 s. ; XI, 53 s. ; *Métam.*, IV, 96.

9078 Ne faire, on se deit molt covrir ;
Ne deit pas tot son cuer mostrer
A femme, ki la vuelt amer ;
Un poi se face vers li fier,
Que de l'amor ait le dangier,
Car se la femme le saveit
Qu'el fust desus, il s'en plaindreit.
9085 L'en deit femme faire doter,
Ne li deit l'en pas tost mostrer
Come l'en est por li grevez ;
De tant aime ele plus asez.

Il ajoute toutefois :

9089 Ce est tot veir, mais nequedent,
S'ele ne set de mon talent
Et que je l'aim en tel maniere,
Ge criem que el resort ariere.

Ovide l'avait déjà dit dans son *Art d'aimer* :

I, 717 Quod refugit, multae cupiunt, odere, quod instat.

Il donnait ce conseil :

II, 349 Cum tibi major erit fiducia, posse requiri,
Cum procul absenti cura futurus eris,
Da requiem...
357 Sed mora tuta brevis : lentescunt tempore curae,
Vanescitque absens et novus intrat amor.

ou bien :

II, 444 Acribus est stimulis eliciendus amor.
Fac timeat de te tepidamque recalface mentem.

ou encore, s'adressant aux femmes :

III, 473 Postque brevem rescribe moram : mora semper amantes
Incitat, exiguum si modo tempus habet.
Sed neque te facilem juveni promitte roganti
Nec tamen e duro quod petit ore nega.
Fac timeat speretque simul.

Lavinie, naturellement, souffre de la réserve d'Énée. Elle se l'explique en se disant :

9874 Femme est plus faible par nature
Que nen est oem por mal sofrir ;
Ne puet mie en son cuer tenir.

Femme est trop hardie d'amer,
Molt set mielz oem son cuer celer.

Or Héro écrivait à Léandre :

Hér., XVIII, 4 Da veniam fassae : non patienter amo.
Urimur igne pari, sed sum tibi viribus inpar :
Fortius ingenium suspicor esse viris.

Et on lit dans l'*Art d'aimer* :

I, 341 Omnia feminea sunt ista libidine mota ;
Acrior est nostra plusque furoris habet.

et :

III, 29 Femina nec flammas nec saevos discutit arcus ;
Parcius haec video tela nocere viris.
Saepe viri fallunt ; tenerae non saepe puellae.

Énée, retenu dans son camp après sa victoire sur Turnus, s'afflige que le temps dure et il exprime longuement sa hâte de revoir Lavinie [1]. Le thème est indiqué plusieurs fois par Ovide, qui n'a pas manqué de noter l'impatience avec laquelle les amants souffrent les délais [2].

Tout cela, tous les faits qui précèdent, établissent mieux qu'une ressemblance accidentelle entre les façons dont Ovide et l'auteur de l'*Enéas* traitent de ce que l'on peut appeler la physiologie et la psychologie de l'Amour [3].

---

1. Voy. v. 9929 ss.

2. Voy. *Hér.*, I, 8 ; XVIII, 3 ; *Amours*, I, XI, 7 ss.; *Métam.*, IV, 351 ; VI, 514 ; XI, 307.

3. Je pourrais relever d'autres traits. Ainsi la mère de Lavinie, l'exhortant à se marier, lui dit qu'elle doit commencer à « savoir d'amour »,

7880 Et les engins et les trestors
Et les reguarz et les cligniers.

Si cette femme, parlant à sa fille, le fait en pareils termes, n'est-ce pas que l'esprit galant d'Ovide a déteint sur l'auteur du roman ? On ne peut ici s'empêcher de penser à ces vers de l'*Art d'aimer* :

III, 513 Spectantem specta ; ridenti mollia ride.
Innuet ? acceptas tu quoque redde notas.

Lavinie dit en parlant d'Énée :

mon cuer en porte,
8351 Il le m'a de mon sein enblé.

Le dieu d'Amour. — Dans le roman d'*Énéas*, l'amour est l'œuvre de l'Amour et l'Amour est un dieu [1]. Il est représenté comme un archer dont les flèches font naître la passion. Cette manière de l'imaginer est constante dans la poésie érotique des latins, dans Catulle, Tibulle et Properce comme dans Ovide [2].

Mais, ce qui mérite une attention particulière, ce sont les détails fournis par le roman sur la nature des traits de l'Amour. Ces traits sont de deux sortes : les uns ont une pointe d'or et font aimer; les autres ont une pointe de plomb et empêchent d'aimer :

7979 Li uns des darz est d'or en som,
Ki fait amer, l'altre de plom,
Ki fait amer diversement.

Et à plusieurs reprises reviennent des allusions à ce symbole [3]. — Or, si on en recherche l'origine, on la trouvera dans Ovide, à qui on est d'accord pour en attribuer l'invention ; car elle ne se rencontre nulle part ailleurs avant lui, et dans la suite, elle n'a fait fortune qu'au XIIe siècle, grâce à l'influence exercée par l'*Enéas*. Voici ce qu'on lit dans Ovide :

Mét., I, 468 Eque sagittifera prompsit duo tela pharetra
Diversorum operum ; fugat hoc, facit illud amorem.

N'est-ce point la métaphore *rapere* du latin ? Ovide l'emploie souvent. Voy., par exemple, *Art*, I, 243 : « Illic saepe animos juvenum rapuere puellae » ; et « rapere oculos », *Amours*, II, XIX, 19 ; III, IX, 48.

Mais je ne veux insister que sur les faits essentiels.

1. La description que la mère de Lavinie fait de l'Amour commence par ces mots :

7975 Guarde el tenple comfaitement
Amors i est peinz folement...

En imaginant ce détail du dieu représenté dans un temple, peut-être s'est-il souvenu qu'Ovide présente de cette façon le « Lethaeus Amor » dans son livre des *Remèdes de l'amour* :

549 Est prope Collinam templum venerabile portam :
Imposuit templo nomina celsus Eryx.
Est illic Lethaeus Amor, qui pectora sanat...

2. Voy. Pichon, *ouvr. cité*, p. 20.

3. Voy. v. 8161-8169, 8953.

Quod facit, hamatum est et cuspide fulget acuta ;
Quod fugat, obtusum est, et habet sub arundine plumbum.

La similitude des expressions « *diversorum* operum » et « amer *diversement* » me paraît devoir persuader quiconque douterait que l'auteur de l'*Énéas* ait connu directement Ovide, et l'ait imité dans le détail.

L'Amour, dans le roman, n'est pas représenté seulement comme un archer qui blesse, mais aussi comme un médecin qui soigne lui-même les plaies qu'il a ouvertes :

La plaie saine que il fait ;
Se il te vuelt un poi navrer,
Bien te savra enprès saner...

Il porte à la main gauche une boîte qui montre

qu'il set saner ;
Sor lui n'estuet mire venir
A la plaie qu'il fait guarir ;
Il tient la mort et la santé,
Il resaine quant a navré.
Molt deit l'en bien sofrir d'amor,
Ki navre et sainë en un jor.

Et la même fiction réapparaît en plusieurs autres passages [1]. D'où vient-elle ? On ne la trouve ni chez Ovide, ni ailleurs. Mais, dans une élégie dont l'auteur de l'*Énéas* (on l'a déjà vu) a fait son profit, et où Ovide exprime l'idée que l'amour, tout mal qu'il est, est un mal désirable, l'auteur, s'adressant au dieu, lui reproche de le trop maltraiter et lui dit :

Am., II, IX, 7 Quid ? non Haemonius, quem cuspide perculit, heros
Confossum medica postmodo juvit ope ?

Il est probable que le trouveur français est parti de là pour attribuer à l'Amour (Ovide ne faisait que la lui demander) la même attitude qu'à Achille, blessant puis soignant Télèphe, et pour faire de l'archer un médecin. Et je le crois d'autant plus volontiers que le même exemple, celui d'Achille et de Télèphe, est repris dans un passage des *Remèdes de l'amour*, où Ovide

1. Voy. v. 8007, 8102-8115, 8228.

explique comment, après avoir enseigné l'art d'aimer, il se propose d'enseigner celui de ne plus aimer :

44 Discite sanari, per quem didicistis amare :
Una manus vobis vulnus opemque feret.
Terra salutares herbas eademque nocentes
Nutrit, et urticae proxima saepe rosa est.
Vulnus in Herculeo quae quondam fecerat hoste,
Vulneris auxilium Pelias hasta tulit.

J'admets que, lisant les deux vers cités de l'élégie, le poète français se sera rappelé le passage des *Remèdes*, dont ils pouvaient en effet éveiller le souvenir, et que, oubliant le véritable sens de celui-ci, il aura conçu, fruit d'une confusion, l'idée de sa fiction [1].

---

1. Car il ne faut pas oublier, je le répète, que, dans le passage des *Remèdes*, le maître qui apprend à aimer et à ne plus aimer c'est Ovide, la main qui blesse et qui guérit c'est celle d'Ovide. M. Dressler, *ouvr. cité*, p. 94, en rapprochant les vers 43-44 des *Remèdes* et les vers 7991 s., 7987 ss. du roman, a négligé de marquer cette difficulté. C'est pourquoi je crois nécessaire que le trouveur soit parti du passage cité des *Amours*, où Ovide invite l'Amour lui-même à imiter Achille. — A moins que ce même trouveur, partant simplement des *Remèdes*, ait fait, en lisant, un contre-sens. Le texte porte, en effet :

39 Haec ego. Movit Amor gemmatas aureus alas ;
Et mihi : « Propositum perfice, dixit opus. »
Ad mea, decepti juvenes, praecepta venite,
Quos suus ex omni parte fefellit amor.
Discite sanari per quem... etc.

Et il aura cru que l'Amour qui parle au vers 40, prononce aussi les vers suivants.

On peut faire valoir, semble-t-il, un argument assez fort en faveur de cette dernière hypothèse. En effet, à plusieurs reprises, dans l'*Énéas*, l'Amour est représenté comme un maître qui donne une leçon à un élève : voy. les v. 8183 ss.; 8213 ss.; 8431 ss., etc. Et peut-être l'idée de le figurer ainsi est-elle venue au trouveur à la suite du contre-sens que j'ai supposé : il aura entendu que le maître qui s'annonce aux vers 41 ss. des *Remèdes*, c'était l'Amour et non pas Ovide.

Toujours est-il qu'Ovide est, pour la fiction de l'Amour médecin, à la source du roman français.

M. Schrötter, *ouvr. cité*, p. 74, fait un contre-sens d'un autre genre, mais

Ce portrait de l'Amour une fois composé, il a fait ensuite, pour figurer les effets de sa puissance, toute une série de nouveaux emprunts à Ovide [1].

L'amour brûle, dit Ovide [2] : le roman parle de ses feux, de ses flammes, de ses ardeurs [3].

Ovide compare l'amoureux qui cherche à se faire aimer et l'Amour lui-même au chasseur qui tend des pièges [4] : dans l'*Énéas*, l'Amour aussi est chasseur, et il y est dit de Lavinie :

8060 or est chaeite es laz d'amor.

---

non moins certain sur l'interprétation du vers 43. Il écrit : « Die beste Hilfe gegen die Krankheit der Liebe ist nach Ansicht Ovids der Besitz der Beliebten selber. Sie ruft die Krankheit hervor und heilt sie auch wieder. Charakteristisch für die *Ars am.* und *Remedia* ist : *Discite sanari, per quem didicistis amare.* »

1. Il est superflu de dire que l'Amour, dans le roman comme dans Ovide, se sert de ses flèches pour blesser. Ce qui est plus intéressant, c'est qu'Ovide, pour peindre les amertumes et les douceurs de l'amour, les compare à du fiel et à du miel. Il dit :

Art, II, 520 :

quae patimur, multo spicula felle madent,

et, en parlant des faveurs d'une femme :

Am., I, VIII, 104 :

« Impia sub dulci melle venena latent. »

L'antithèse *fel : mel* se retrouve dans la poésie latine du XIIe siècle (voy. *Carmina burana*, éd. Schmeller, p. 150, n° 60, v. 4-5) ; et on lit dans l'*Énéas* :

8220 El cors m'as mis une amertume
Peior que suie ne que fiel.
Amors, redone mei del miel.

2. L'amour est un feu : « ignis » *Hér.*, V, 152 ; XVIII, 170 ; *Art*, I, 573 ; *Rem.*, 453 ; etc. « flamma » *Hér* , XII, 38 ; XV, 3, 27 ; *Am.*, II, 1, 8 ; *Art*, I, 282, 335, 526 ; *Rem.*, 485 ; etc. Je ne crois pas nécessaire de relever les innombrables passages où la métaphore est reprise au moyen des mots « ardere », « coqui », « flagrare », « torreri », « uri », etc. ; ni ceux où l'Amour est représenté avec ses torches « faces », « lampades », « taedae ».

3. « feus » 1271, 8200, 8419 ; « ardor » 8087 ; « enflammer » 1795.

4. Pour l'Amour, voy. *Hér.*, XIX, 45 s.; pour les amoureux, *Art*, I, 263, 270 ; *Rem.*, 502.

Ovide compare encore l'amoureux à un pêcheur qui tend ses lignes [1] : dans l'*Énéas* l'Amour lui-même est pêcheur, et Énée dit :

8948 Ja m'a Amors pris a son aim;
Il m'aescha de la pucele.

Ovide représente l'Amour armé d'aiguillons comme un conducteur ou un cavalier [2] : il est représenté de même dans l'*Énéas* [3].

Les amoureux, dans Ovide, prétendent souvent mourir d'amour [4] : dans l'*Énéas*, Didon, Lavinie, Énée se plaignent à chaque instant que l'Amour les fasse impitoyablement mourir [5].

L'Amour, ajoute Ovide, est cruel et injuste [6] : dans l'*Énéas*, Didon se plaint qu'il ne soit pas « igals [7] », Lavinie, qu'il n'ait pas « merci » d'elle [8], qu'il la « mene a tort et malement [9] », que sa « manaie » soit mauvaise[10], et elle prétend « appeler de lui »[11] comme de quelqu'un d'injuste.

Ovide, enfin, dans l'élégie fameuse où il décrit son triomphe,

---

1. Voy. *Art*, III, 425 : « semper tibi pendeat *hamus* ». Cp. I, 47 et 393

2. Voy. *Amours*, I, II, 17 ss. Cp. *Fastes*, II, 779.

3. 8340 Trop me meines grant aleüre ;
A ce que m'as chargié grant fais,
Lasser m'estuet.

4. Cp. v. 8651. Voy. *Hér.*, VII, 76, 83, ; *Am.*, I, VI, 16 ; II, VII, 10 ; II, X, 21 ; II, XIV, 21 ; *Art*, I, 372 ; *Rem.*, 21 ; etc.

5. Voy. v. 1442-43, 8166, 8170, 8339, 8429, 8700, 9912.

6. Voy. *Hér.*, IV, 148 ; *Am.*, I, I, 9 ; I, VI, 34 ; II, X, 19 ; *Rem.* 530 ; etc.

7. V. 1826. M. De Grave traduit, au glossaire, par « juste ». C'est en effet le sens. Le mot rend le latin *aequus* qu'Ovide emploie d'une façon toute pareille :

Hér., I, 23 Sed bene consuluit casto Deus aequus amori.

Cp. *Tristes*, I, II, 6. Cependant, dans le passage suivant, « aequus » se présente avec le sens de « partagé », en parlant de l'amour :

Hér., 63 ...Quoniam non ignibus aequis
Ureris,...

8. V. 8158.

9. V. 8164, 8426. Cp. v. 8193.

10. V. 8190.

11. V. 8194 ss. Cp. « Amor ne fait dreit » v. 8668.

supplie l'Amour de le mener moins durement, s'avouant son sujet :

Am., I, II, 10 Cedamus : leve fit, quod bene fertur, onus...
13 Verbera plura ferunt, quam quos juvat usus aratri,
Detrectant pressi dum juga prima boves.
Asper equus duris contunditur ora lupatis :
Frena minus sentit, quisquis ad arma facit.
Acrius invitos multoque ferocius urget,
Quam qui servitium ferre fatentur, Amor.
En ego confiteor : tua sum nova praeda, Cupido !
20 Porrigimus victas ad tua jura manus :
Nil opus est bello ; pacem veniamque rogamus :
Nec tibi laus, armis victus inermis, ero.

Lavinie, Énée le supplient de même d'être clément [1] ; et nous lisons dans l'*Énéas*, cette prière de Lavinie :

8647 Amors me tient en sa baillie ;
Ne sai coment gel contredie
Ce que il vuelt que ge nel face
8650 Ne por destreit ne por menace.
Ki contre aguillon eschalcire
Deus feiz se point, toz jors l'oi dire.
Ge ne l'os mie correcier,
Car del tot sui en son dangier.
8655 Amors, ge sui en ta baillie,
En ton demeine m'as saisie.
Amors, des or me claim par tei.
Amors, ne faire tel desrei !
Plus soavet un poi me meine !

Ce passage n'est-il pas inspiré directement par l'élégie citée précédemment ? N'est-ce pas la même idée, le même mouvement ? Ne sont-ce pas les mêmes comparaisons avec l'animal qui regimbe contre l'aiguillon ? Ne sont-ce point des expressions parallèles : *nova praeda*, *tua jura*, *sa baillie*, *son demeine*, *son dangier* [2] ?

1. Voy. v. 8203-8233 ; 8438 ss.; 9925 ss.

2. On remarquera qu'au vers 10, Ovide parle de fardeau. La comparaison avec l'animal qui porte et qu'on pousse se retrouve dans l'*Énéas* aux vers 8439 ss.

Amors, de ma vie n'as cure,
Trop ne meines grant aleüre,
A ce que m'as chargié grant fais...

Le dieu d'amour que peint l'auteur de l'*Énéas* n'est pas autre que celui d'Ovide.

Les procédés littéraires. — Sur ce point je veux être bref, et je m'en tiendrai à quelques observations essentielles qui ne peuvent prêter à contestation.

C'est une ancienne remarque de Sénèque le père qu'Ovide, élève des rhéteurs, d'Arellius et de Porcius Latro, avait été un poète-rhéteur. Il a composé les *Héroïdes* à la manière de *suasoriae*; et il a rempli les *Métamorphoses* de monologues qui sont de vrais discours. Les sujets n'en sont pas toujours les mêmes; mais, le plus souvent, ils servent à exprimer les passions dont sont travaillés les amoureux [1].

Or, le monologue amoureux, dans les romans français des XIIe et XIIIe siècles, est de style; et déjà dans l'*Énéas* il y en a un très grand nombre d'exemples [2].

Il est douteux que ce soit là l'effet d'une simple coïncidence; et il n'est pas possible d'oublier qu'au XIIe siècle Ovide a été considéré comme un habile maître de rhétorique [3] : on a étudié avec prédilection les subtilités de son art, et les productions d'école de la même époque portent la marque d'une imitation constante et incontestable.

Mais y a-t-il quelque particularité qui, se retrouvant à la fois dans les monologues d'Ovide et dans ceux de l'*Énéas*, prouvent d'une façon décisive que ceux-ci ont été imités de ceux-là ? Je le crois. Examinons le monologue de Lavinie au moment où,

---

1. Voy. *Métamorphoses*, III, 442 ss.; IV, 108 ss., 148 ss.; VII, 11 ss.; VIII, 44 ss.; IX, 474 ss., 585 ss., 726 ss.; X, 320 ss., 612 ss.

2. Monologue : de Lavinie touchée par l'amour, v. 8083 ss.; — de Lavinie voyant partir Énée, v. 8343 ss.; — de Lavinie pendant la nuit, v. 8426 ss.; — de Lavinie méditant de se déclarer à Énée, v. 8676 ss.; — d'Énée touché par l'amour, v. 8940 ss.; — de Lavinie ne voyant pas réapparaître Énée, v. 9130 ss.; — de Lavinie se repentant d'avoir douté de lui, v. 9209 ss.; — de Lavinie regrettant qu'Énée ne soit pas venu aussitôt après sa victoire, v. 9846 ss.; — d'Énée impatient de revoir Lavinie, v. 9929 ss.

3. Aimeric le nomme parmi les « aurei auctores » (voy. Gottlieb, *Ueber mittelalterliche Bibliotheken*, p. 13. n.), et Jean de Garlande, parmi les inventeurs de l'art. Les traités de poétique et de grammaire lui empruntent continuellement des exemples.

blâmée par sa mère de son amour pour Énée, elle se demande ce qu'elle doit faire. Elle balance entre des partis opposés, et le débat des contraires dans son esprit se traduit par un dialogue fictif d'elle-même avec elle-même :

« Fole Lavine, aies mesure,
N'atorner pas a ce ta cure,
Ne te puisses d'amor partir
Des que te voldras repentir.
— Ki puet amer en tel maniere
Ne retorner ainsi ariere ?
Puis que Amors m'a si saisie
Et qu'il me tient en sa baillie,
Ne m'en leist mie resortir
Ne a ma volenté partir...
A mon oes est male l'atente,
Ne puis mie tant endurer,
Ne mal sofrir ne doloser,
Si longuement ne voil mal traire.
— Coment le voldras tu donc faire ?
— Et ja li voil faire saveir.
— Quel mesage porras aveir ?
— Ge ne quier nul altre que mei.
— Iras i tu ? — Oïl, par fei.
— A grant honte t'iert atorné.
— Cui chalt ? se faz ma volenté,
Molt m'en iert poi que l'en en die.
— Tol, ne dire tel vilenie
Que ja femme de ton parage
Enpreigne a faire tel viltage...
Que ferai donc ? Celerai li ?
— N'est biens que il le sache issi.
— Et coment donc ? — Un poi atent :
Li termes iert prochainement
Que la bataille en estera,
Et se il veint, il te prendra...
Et se il est morz et veincuz
Et Turnus seit a ce venuz
Que il te deie a femme prendre,
Sel poeit saveir ne entendre
Que eüsses cestui amé,
Toz tens t'avreit mais en vilté.
— De ce n'ai ge nule peor... etc.

Or Ovide, nous l'avons déjà remarqué, aime à peindre les hésitations et les incohérences auxquelles les amoureux sont sujets. Et pour le faire, il a recours quelquefois à la description, quelquefois aussi au monologue. Dans ce dernier cas, il fait tenir à ses personnages des discours où se heurtent les résolutions contraires. L'amoureux, alors, discute avec lui-même; il se pose des questions et se fait des objections, comme s'il se dédoublait; il s'adresse la parole à la deuxième personne en s'appelant par son nom. Et voici un exemple de ces monologues, où Médée, blessée d'amour pour Jason, exprime le désarroi de ses sentiments :

Mét., VII, 11 « Frustra, Medea, repugnas :
Nescio quis deus obstat, ait; mirumque, nisi hoc est,
Aut aliquid certe simile huic, quod amare vocatur.
Nam cur jussa patris nimium mihi dura videntur ?
— Sunt quoque dura nimis. — Cur, quem modo denique vidi,
Ne pereat, timeo ? quae tanti causa timoris ?
Excute virgineo conceptas pectore flammas,
Si potes, infelix. — Si possem, sanior essem ;
Sed gravat invitam nova vis. Aliudque Cupido,
Mens aliud suadet. Video meliora proboque,
Deteriora sequor. — Quid in hospite, regia virgo,
Ureris, et thalamos alieni concipis orbis ?
Haec quoque terra potest, quod ames, dare. Vivat an ille
Occidat, in Dis est. — Vivat tamen! idque precari
Vel sine amore licet : quid enim commisit Iason ?...
Di meliora velint! quanquam non ista precanda,
Sed facienda mihi. — Prodamne ego regna parentis ?...
Ut per me sospes, sine me, det lintea ventis ?...
Si facere hoc, aliamve potest praeponere nobis,
Occidat ingratus ! — Sed non is vultus in illo...
Ut timeam fraudem meritique oblivia nostri.
Et dabit ante fidem; cogamque in foedera testes
Esse deos. Quin tuta times ! accingere !...
— Ergo ego germanam, fratremque, patremque, Deosque
Et natale solum, ventis ablata, relinquam ?
— Nempe pater saevus, nempe est mea barbara tellus...
Per freta longa trahar : nihil illum amplexa verebor ;
Aut, si quid metuam, metuam de conjuge solo.
— Conjugiumne putas, speciosaque nomina culpae

Inponis, Medea, tuae? Quin adspice quantum
Aggrediare nefas, et, dum licet, effuge crimen. »[1]

Les ressemblances du monologue de Lavinie et de celui-ci sont évidentes. Sans doute, dans le dialogue fictif, l'auteur de l'*Enéas* précipite parfois plus qu'Ovide la succession des répliques. Mais le procédé est-il pour cela différent? Il en a abusé, voilà tout, l'employant à tout instant et donnant au dialogue, naturel chez Ovide, une allure invraisemblable. Ovide lui en a donné l'idée; elle lui a plu; il s'en est servi tant qu'il pouvait, de même qu'ailleurs il a amplifié à plaisir, nous l'avons montré, certaines données sommaires du poète latin, prouvant par là à plusieurs reprises qu'il n'était pas homme à se soucier des vertus de la juste mesure.

*
* *

J'ai présenté ces faits sans apprêt [2].

Dans leur simplicité, ils paraissent comporter une ou deux remarques. Avant tout ils montrent que l'auteur de l'*Énéas* était

---

1. Voy. aussi les monologues de Myrrha, de Byblis, d'Hippomène.

A propos de cette question du monologue dialogué, il faut citer deux études : l'une de Warren, *Some features of style in early French narrative poetry* (*Public. of the modern lang. Association*, 1905-6, p. 513-539) ; l'autre de Norman Wentworth de Witt, *The Dido episode in the Eneid of Virgil*, Chicago, diss. Toronto, 1907. M. Warren, ne pouvant en déterminer l'origine avec certitude, indique, pour le monologue du type que présentent l'*Énéas* et d'autres romans ensuite, une influence possible de Térence et de dialogues scolastiques. M. de Witt remarque que l'épisode d'Ariane, tel que l'a traité Catulle, fournit un modèle de plainte amoureuse, du genre de celles qui nous occupent, avec monologue dialogué. L'observation est fondée ; mais comme le procédé se retrouve, le même et plus développé encore, dans Ovide, comme il est prouvé aussi que l'auteur de l'*Énéas* connaissait Ovide à fond, je crois juste de considérer ce dernier poète comme la source immédiate de notre trouveur. Voy. ce que G. Paris a écrit sur cette question dans son article sur *Cligès* (*Mélanges de littérature française*, p. 276 s.).

2. Je ne me dissimule pas que tous les rapprochements qu'on vient de voir ne sont pas, si on les considère un à un, également concluants. Mais leur accumulation, et aussi la certitude du plus grand nombre, leur confèrent à tous une autorité singulière. Au reste, j'ai dû en négliger beaucoup.

tout imprégné de la lecture d'Ovide, et que le principal de son originalité a été de contaminer deux modèles, de compléter le poète de l'*Énéide* par celui des *Amours*, de l'*Art d'aimer* et des *Métamorphoses*. Mais d'autre part, on sait que le roman d'*Énéas* a obtenu un très vif succès et qu'il a été très imité. M. Dressler a pu faire entre ce texte et ceux de la littérature postérieure un très grand nombre de rapprochements, qui en attestent l'influence considérable [1]. Et il est arrivé ainsi que l'imitation d'Ovide par notre trouveur a eu sa répercussion sur une foule d'autres œuvres.

Cette répercussion s'est manifestée de deux manières. D'abord, comme il n'avait pas échappé aux clercs contemporains que certaines parties fort goûtées de l'*Énéas* avaient été directement inspirées par Ovide, ils se mirent à leur tour à puiser dans le poète latin, et ainsi se multiplièrent les adaptations du genre de *Philomena*, de *Pirame et Tisbé*, des divers *Arts d'aimer*, sans compter les larges emprunts de Chrétien de Troyes, même dans ses œuvres le moins antiques d'aspect, à tous les poèmes ovidiens. De plus, beaucoup d'autres écrivains, sans remonter à la source elle-même, se contentèrent d'imiter l'*Énéas* et subirent ainsi indirectement l'influence du modèle primitif.

Décrire en détail cette influence exercée par Ovide à travers l'*Énéas*, ce serait faire une double recherche : ce serait, parmi les éléments du roman dont M. Dressler a relevé la trace dans les productions plus récentes de la littérature, dresser la liste de ceux qui viennent d'Ovide; et ce serait ensuite compléter cette liste : car il ne conviendrait pas seulement de noter, entre les différentes œuvres, les ressemblances matérielles qui tiennent aux choses, à la mention de certains faits, au retour de certaines idées, au goût de telle forme d'expression ou même de tel thème ou lieu commun : il faudrait en outre tenir compte de toutes les analogies de style, qu'engendre l'application d'une même formule littéraire.

Il est souhaitable que ce travail se fasse, et il se fera. Ce que nous retiendrons simplement ici, c'est que, si l'*Énéas* a dû une grande partie de son succès, la meilleure peut-être, aux épisodes

---

1. A. Dressler, *Der Einfluss des altfranz. Eneas-Romanes auf die altfranz. Litteratur*, diss. Göttingen, 1907.

galants qu'il contient, ceux-ci émanent directement d'Ovide. Or le fait est capital dans l'histoire du roman français puisqu'il permet de rattacher les débuts de ce genre à la vogue des poèmes imités de l'antiquité.

L'idée a déjà été émise. Rendant compte de l'étude de M. Wilmotte sur l'*Évolution du roman français aux environs de 1150*, M. Jeanroy a écrit : « L'intérêt de ce travail est en somme d'attirer l'attention sur l'importance, dans l'évolution du roman français, des poèmes imités de l'antiquité. L'idée me paraît profondément juste, et il y a longtemps qu'elle m'était venue à moi-même [1]. » Cependant M. Jeanroy a pris soin, dans le même article, de marquer aussitôt les difficultés que soulève la thèse, et il l'a fait en ces termes dont je ne saurais vaincre la brièveté ni la netteté : « Il reste, ce me semble, deux questions à examiner. La première, d'ailleurs facile à résoudre, concerne les origines du vocabulaire et des lieux communs amoureux qui, dans *Thèbes* et *Enéas*, tiennent déjà tant de place. M. Wilmotte me paraît être d'avis, comme moi-même, que cette source n'est autre que la poésie lyrique. Mais il n'effleure nulle part la seconde, plus grave et plus difficile : sous quelle influence les épisodes amoureux ont-il pu s'introduire dans les romans antiques, où ils apparaissent presque tous comme des hors-d'œuvre dont il n'y avait aucune trace dans leurs modèles [2] ? »

Cette double difficulté me semble facile à lever. Nous savons pourquoi et comment les épisodes galants en question ont pris naissance; nous savons d'où ils sont venus et de quels éléments ils sont formés : l'idée et un bon nombre des thèmes (il faut réserver sur ce dernier point les droits de la poésie lyrique) en ont été empruntés à Ovide le « maître d'amour » ; et voilà comment à l'origine d'un genre comme le roman, d'aspect pourtant si original, — j'entends parler aussi du roman breton, qui ne doit guère à la Bretagne que quelques parcelles de matière — se trouve l'imitation d'un classique latin.

Edmond Faral.

---

1. *Romania*, 1904, t. XXXIII, p. 423.
2. *Ibid.*, p. 424.

LE CHATEAU TOURNANT

DANS LA SUITE DU *MERLIN*

Parmi les aventures merveilleuses mentionnées dans certains récits du cycle arturien, il est question d'un château qui tourne avec une grande rapidité et dans lequel le chevalier qui entreprend l'aventure doit pénétrer. Mention est faite de ce château dans le roman de *Perlesvaus* (éd. Potvin, p. 195) : le thème primitif s'est ici compliqué d'inventions adventices. Une forme remarquablement simple et l'on peut dire archaïque de l'aventure se trouve, au contraire, dans la *Mule sans frein* (Méon, *Nouveau recueil*, t. I [1]), v. 440 et suiv., puis dans le poème moyen-haut-allemand *Diu Krône*, d'Ulrich von dem Türlin (éd. Scholl, v. 12951 et suiv.). Une quatrième mention [2], qui n'a pas été suffisamment remarquée, se trouve dans la suite du *Merlin* ou *Livre d'Artur*, où elle vient immédiatement après l'épisode de la « carole » merveilleuse et de l'échiquier magique, faits par Guinebaut. Comme les manuscrits présentent pour ce passage des variantes qui, sans être très graves, pourraient cependant donner lieu à des doutes, nous allons l'examiner de près.

P. Paris, résumant la leçon de la « Vulgate », dit [3] : « Guinebaut ne borne pas ses enchantements à la carole et à l'échiquier ; il

1. Nous sommes informés qu'une nouvelle édition de ce poème vient d'être publiée aux États-Unis : *La mule sanz frain*, an arthurian romance by Paiens de Maisieres, ed. by Raymond Thompson Hill (thèse de l'Université de Yale). Baltimore, J.-H. Furst, 1911, in-8°, 51 pages.

2. Au fond, la *Mule sans frein* et le poème allemand ne fournissent qu'un seul témoignage, Ulrich von dem Türlin ne faisant que reproduire, dans toute cette partie de son récit (v. 12612 à 13510 environ), la *Mule sans frein* que nous possédons, ou un texte qui en était très rapproché. Comp. G. Paris, dans *Hist. litt. de la France*, XXX, 69.

3. *Les Romans de la Table Ronde*, II, 199.

apprit maint autre secret à la dame, qui sut bien en ouvrer après la mort de celui qui l'avait enseignée. C'est ainsi qu'elle éleva le Château tournoyant et d'autres caroles, que Méraugis trouvera dans la Cité sans nom, en achevant sa quête de Messire Gauvain. »

Ce résumé a été obtenu par la combinaison de leçons diverses. Le manuscrit B. N. fr. 747 (XIIIe siècle), que P. Paris semble avoir surtout suivi dans cette partie de son travail, offre le texte que voici (fol. 157 v°) :

Einsi con uos auez oi establi Guinebanz la querole et l'eschaquier et puis fist mainz biauz ieus et aprist la pucele dont ele oura puis apres ce quil fu morz Apres si fist il le chastel tornoiant et les queroles que Meraugis troua puis quant il queroit monseignor Gauvain quil troua puis an la cite sanz non.

Un autre manuscrit, de la fin du XIIIe ou du début du XIVe siècle, B. N. fr. 117, fol. 107, col. *b*, a la même leçon, pour les mots qui nous intéressent essentiellement : « et il fist puis le chastel tournoiant et les karoles que Meraugis trouua puis en la cite sans nom. »

Une variante qui est une altération évidente de la leçon de ces deux manuscrits, et qui est paléographiquement assez facilement explicable[1], est fournie par le manuscrit B. N. fr. 770, fol. 215 v°, col. *c* : « et puis fist il le castel tornoier et les karoles que Meraugis trouua puis en la cité sans non ». — Cette erreur n'est pas propre à ce manuscrit, puisque nous la retrouvons dans la traduction anglaise du XVe siècle (*Merlin or the early history of king Arthur*, éd. Wheatley, part II, p. 363) :

...and after made he the castell Tornoyier, and the karoles that Meraugis fonde after at the Citee of Nameless...

Une leçon plus difficile à expliquer se trouve dans le ms. B. N. fr. 95 (XIIIe siècle[2]), fol. 244 r° col. *a* :

... et puis i fist maint gieu et aprist la dame dont elle en ouura puis maintes fois puis quil fu mors que elle fist puis tourner le castel que Meraugis trouua et les caroles aussi puis ala a la chité sans non.

---

1. On peut supposer une mauvaise lecture de *tournoiãt* pour *tournoiant*.

2. C'est le ms. dont P. Paris a reproduit les miniatures dans les tomes I et II de ses *Romans de la Table Ronde*.

Une leçon analogue, mais non identique, pour le passage essentiel, se trouve dans le ms. B. N. fr. 24394 (XIIIe siècle), fol. 200 v° : « car il fist puis torner le chastel et les caroles que Meraugis troua puis a la cité sans non » ; leçon qui se retrouve dans le manuscrit du Musée britannique, publié par M. Sommer (*Roman de Merlin*, p. 262) et dans le ms. B. N. fr. 19162 (XIIIe siècle), fol. 167 r°, où on lit également, « *il* fist puis torner », non *elle* comme dans le ms. fr. 95 de la B. N.

La leçon de ce dernier manuscrit, qui est remarquable en ce qu'elle attribue la construction du château non à Guinebaut, mais à la dame, n'est pas une fantaisie individuelle du copiste ; on la retrouve en effet dans la traduction néerlandaise en vers par Louis de Velthem [1], v. 24395 et suiv. Les vers 24396 et 24398 présentent un non-sens, soit par la faute du traducteur, soit par celle des copistes (le *Merlin* néerlandais ne nous est parvenu que dans un seul manuscrit), mais le v. 24397 *Ende sie dede sint keren den* [2] *kasteel* est clair et correspond absolument à la leçon du ms. 95 : *sie* (non *hi*) = *elle*, et *keren den kasteel* = *tourner le castel* [3].

Nous obtenons ainsi un groupe de cinq témoignages (B. N. fr. 95, 19165 et 14394, Musée Britannique, add. 10292 et traduction néerlandaise) pour la leçon *fist tourner le chastel* ; en outre, deux de ces témoignages (ms. B. N. fr. 95 et néerlandais) attribuent la construction du château magique à la dame et non à Guinebaut [4] par la leçon « *elle* fist » — leçon adoptée,

1. *Merlijn*, éd. van Vloten (Leide, 1882), p. 271. On sait que la traduction du *Merlin* proprement dit est de Jacques de Maerlant ; celle de la suite est de la main de Louis de Velthem, et ne saurait être postérieure au commencement du XIVe siècle.

2. Je ne comprends pas pourquoi l'éditeur a corrigé *den*, leçon du ms., en *ten*.

3. On n'a donc pas besoin de faire subir au vers néerlandais les corrections violentes qu'a proposées Jonckbloet, *Gesch. der Nederl. letterk.*, II, 101 (3e éd.), pour obtenir une leçon entièrement conforme au texte proposé par P. Paris.

4. Guinebaut est la leçon de la plupart des mss. que j'ai consultés et celle qui a été adoptée par P. Paris et par Miss Paton, *Studies in the fairy mythology*, Boston, 1903, p. 90 ; notons cependant que le ms. B. N. fr. 747 et la version néerlandaise (leçon certifiée par la rime) lisent Guinebaut, la version anglaise, Guynebaus.

comme on l'a vu, par P. Paris et pour laquelle il y aurait des choses à dire si elle se trouvait dans un plus grand nombre de manuscrits.

La leçon *fist tourner le chastel* est acceptable en elle-même, puisqu'il est naturel que la personne qui construit le château magique est aussi celle qui le met en mouvement, mais elle donne lieu à des difficultés quand on la considère dans l'ensemble de la phrase : « *fist tourner le chastel et les caroles...* » ; on attend un verbe faisant pendant à « tourner » et placé devant « les caroles » ; la construction qui ferait se rapporter le verbe « tourner » à la fois à « les caroles » et à « le chastel » ne serait pas absurde, mais bien forcée.

On est donc obligé d'admettre que la leçon est altérée. Il est possible qu'elle doive son origine à un copiste qui avait sous les yeux la mauvaise leçon « fist le castel tornoier » et qui l'a mal corrigée en déplaçant le verbe et en le mettant immédiatement après *fist*, conformément aux habitudes de la langue [1].

Un témoignage important en faveur de la leçon des manuscrits B. N. fr. 747 et 117 (*chastel tournoiant*) se lit dans l'autre rédaction de la suite du *Merlin*, qui se trouve dans le ms. fr. 337 de la Bibliothèque Nationale et qui est connue par l'analyse de M. Freymond. On sait que cette rédaction spéciale a une première partie qui lui est commune avec la « Vulgate » ; le récit des merveilles inventées par Guinebaut se trouve dans cette partie. Voici le texte du passage [2] qui nous intéresse (B. N. fr. 337, fol. 71 v°) :

...et puist li [= pour la dame] fist il [Guinebaut] le chastel tornoiant et les queroles dedenz que Meraugis troua puis quant il queroit mon seignor Gauvain, et qui troua puis la cité sanz non...

Il est évident que les leçons communes à la « Vulgate » et la rédaction spéciale du ms. 337 présentent de fortes présomptions

---

1. On se demande cependant pourquoi aucun manuscrit ne porte « fist *tournoier* le chastel ». Le même scribe qui a déplacé le verbe a-t-il pris sur lui de remplacer *tournoier* par *tourner*, plus usuel ?

2. Ce passage a déjà été imprimé par M. Freymond, dans son analyse de cette rédaction, *Zeitschrift für französische Sprache*, XVIII, 116, note 1 ; j'ai vérifié sur le manuscrit. On aura remarqué que le ms. 337 lit *il fist*, et non *ele fist*, comme le ms. 95 et le néerlandais.

d'antiquité, sinon d'authenticité absolue (l'auteur de cette rédaction spéciale a pu, en effet, se servir d'un manuscrit déjà fautif); cette présomption, jointe au caractère manifestement erroné des variantes, nous autorise à croire que la leçon *chastel tournoiant* est bien la bonne. De toute façon, il est question, dans notre passage, d'un château qui tourne; la leçon « *chastel tournoiant* » a l'avantage de présenter cette idée de la façon la plus simple; elle mérite donc la préférence.

Notre passage donne lieu à différentes remarques. D'ordinaire, les allusions de la suite du *Merlin* se rapportent au *Lancelot* en prose, il en est ainsi, dans notre épisode même, de la première *carole* qu'établit Guinebaut et de l'échiquier merveilleux : ce sont deux épisodes bien connus du *Lancelot*. Il en est autrement de la seconde carole et du château tournant : le *Lancelot* n'en parle pas. Au contraire, notre passage contient un renvoi exprès à *Meraugis de Portlesguez* et, en effet, la recherche de la *Cité sans Nom* est une des données principales de ce roman et la carole merveilleuse que Meraugis rencontre en faisant cette recherche est un des épisodes les mieux connus de l'œuvre de Raoul de Houdan [1]. Aussi notre passage n'a-t-il pas échappé à M. Friedwagner, qui l'a signalé dans l'Introduction à son édition (p. LXXXVIII); il est évident que nous avons ici affaire à une réminiscence directe de *Meraugis*, d'autant plus que ce roman semble avoir frappé l'auteur de cette partie de la suite du *Merlin*, qui a trouvé moyen d'introduire le nom de *Meraugis* une seconde fois, dans un épisode placé plus loin dans le roman [2].

Mais — et c'est là ce qui mérite l'attention — le château tournant, justement le détail qui nous intéresse, n'est pas mentionné dans *Meraugis*. Le compilateur de la suite du *Merlin* a-t-il pris ailleurs l'idée du château? C'est possible; mais notre passage est rédigé de façon à suggérer l'idée que le château fut

---

1. Édit. Friedwagner (Halle, 1897), v. 3662. — Comp. F. Lot, dans *Romania*, XXIV, 326.

2. Voir P. Paris, *l. l.*, II, 276. L'accord des mss. (par ex. B. N. fr. 117, fol. 128, col. *d*, ms. du Musée britannique, éd. Sommer, p. 369) et de la traduction néerlandaise v. 30394, montre qu'il est bien question de Meraugis dans ce passage.

une des aventures de Méraugis, tout aussi bien que la carole [1]. Il est possible qu'il ait existé une rédaction interpolée de *Méraugis* qui ne nous est pas parvenue, et dans laquelle on avait inséré une aventure de château tournant.

On sait que le château tournant — et c'est là ce qui fait l'intérêt de cette invention singulière — se trouve mentionné dans les vieux récits épiques irlandais. Dans la *Navigation de Maelduin* la rencontre du château tournant est une des dernières aventures du héros :

« Ils aperçurent ensuite », dit le récit, « une petite île ; un mur de feu l'entourait ; ce mur était mobile et tournait tout autour. Il y avait une porte ouverte sur un côté de ce mur. Quand cette porte (par l'effet du mouvement de révolution de ce mur) arrivait en face d'eux, ils voyaient l'île entière, tout ce qu'il y avait dedans et tous les habitants [2]. »

Il y aurait encore une mention du « Château tournant » dans un autre récit épique irlandais célèbre, le *Festin de Bricriu* ; mais ici les traducteurs ne sont plus d'accord. Je me borne donc à indiquer le passage [3]. Du reste, le texte de la *Navigation* de *Maelduin* (texte dont le sens est très explicite), nous suffit : il ne laisse aucun doute sur l'antiquité du « Château tournant » dans la mythologie des Celtes, du moins des Irlandais.

Il n'entre pas dans le cadre de cette notice de rechercher le sens mythologique primitif de cette conception singulière ; du

---

1. Dans la rédaction du ms. 337, comme on l'a vu, le lien entre les deux épisodes est encore plus intime : la carole est placée *dans* le château tournant. Mais ceci semble une invention individuelle de ce rédacteur.

2. D'Arbois de Jubainville, *L'Épopée celtique en Irlande*, I, 493. M.H.Zimmer (*Zeitschrift für deutsches Alterthum*, XXXIII, 171) donne essentiellement le même sens.

3. G. Henderson traduit (*Fled Bricrend*, London, 1889, in-8°, § 80, p. 103, il s'agit de l'enchanteur Curoi et de son château) : « In what airt soever of the globe Curoi should happen to be, every night o'er the fort he chaunted a spell, till the fort revolved as swiftly as a millstone. The entrance was never to be found after sunset. » — Mais la traduction de D'Arbois de Jubainville (*Épopée celtique en Irlande*, I, 136) est différente et supprime justement l'essentiel, le mouvement du château. Aux Celtisants de décider. C'est M. Arthur C. L. Brown (dans *Studies and notes of philology and litterature*, VIII, 80, note) qui a le premier rapproché cet épisode des récits français.

reste Miss Weston a promis de traiter ce sujet dans le prochain volume de son *Sir Perceval*. Je me borne ici à deux remarques de détail.

Il y a une certaine analogie entre le « Château tournant » des Irlandais et des récits arturiens et le « palais tournant » du roi Huon de Constantinople, dont il est question dans le *Pèlerinage de Charlemagne*. Le rapprochement a été fait par M. Brown (article cité, p. 76) et par M. W. Foerster (*Yvain*, petite édition de 1906, Introd., p. XLIV); il est naturellement permis. Mais si l'on voulait disjoindre le « château tournant » des récits arturiens français de celui des récits irlandais, et faire de la « merveille » française une simple copie du palais du *Pèlerinage*, il faudrait protester. Il y a entre les deux conceptions cette différence essentielle que le palais du roi Huon est mis en mouvement d'une façon naturelle, par le vent, tandis que le château tournant des récits français aussi bien qu'irlandais appartient manifestement au monde magique et surnaturel. La *Navigation de Maelduin* — pour nous borner à ce texte — étant bien plus ancienne que le *Pèlerinage*[1], il ne saurait être question d'un emprunt fait par l'auteur irlandais à la chanson de geste. Tout au plus pourrait-on supposer que le récit du *Pèlerinage* est une « rationalisation » de l'épisode du Château tournant : si les vues de M. Coulet sur la date du *Pèlerinage* sont justes, cette chanson a été composée à une époque où les récits arturiens commençaient déjà à se répandre et elle a pu en subir l'influence. Mais l'hypothèse inverse n'est pas admissible.

Une autre forme « rationalisée » de notre thème se trouve dans un poème allemand, le *Wigalois* de Wirnt von Gravenberg. Il y est question d'une roue horizontale, munie d'épées acérées, qui tourne incessamment *devant* la porte d'un château et qui est mise en mouvement par un cours d'eau très rapide (éd. Pfeiffer, v. 6775 et suiv.). Le héros réussit à arrêter le cours d'eau et la roue et à pénétrer dans le château[2]. La « rationalisation » est ici évidente.

---

1. Voir sur la date du récit irlandais, M. Zimmer, article cité de la *Zeitschrift*, p. 148.

2. Cet épisode a été signalé par M. Brown (art. cité, p. 80, 81, note). L'auteur note, dans le même épisode, la mention d'un brouillard magique, qui

Une dernière remarque. En tenant compte du succès qu'ont obtenu les romans arturiens dans toute l'Europe occidentale, on pourrait s'attendre à retrouver certains traits fantastiques de ces romans dans les contes populaires modernes, notamment notre épisode du Château tournant, ou encore le récit si caractéristique et si souvent reproduit au moyen âge, du Décapité vivant[1]. Il n'en est rien : le Château tournant survit dans des récits populaires, mais, chose remarquable, en Irlande, pays celtique, qui est peut-être la patrie de la fiction (Brown, p. 55 note, 81, note), non ailleurs; du moins, je ne connais pas de conte populaire, en dehors de l'Irlande, contenant notre épisode. Il en est de même du Décapité vivant. Ceci s'explique peut-être par le caractère spécial des récits arturiens qui n'ont circulé, en dehors des pays celtiques, qu'en des manuscrits volumineux et coûteux, à l'usage des hautes classes, non du peuple. Les récits « bretons » n'ont pas pénétré dans la mémoire populaire, de même qu'ils n'ont jamais fait partie de la Bibliothèque bleue[2].

Pour revenir à notre point de départ, l'épisode du Château tournant est un exemple frappant des services que peuvent rendre à l'étude des traditions arturiennes les romans en prose, malgré leur valeur inégale et leur date récente, quand on sait les interroger convenablement. La suite du *Merlin* est certainement une œuvre peu ancienne, postérieure au *Lancelot* en prose, auquel elle renvoie incessamment; elle n'en a pas moins conservé le souvenir d'une conception fort ancienne de la mythologie celtique.

G. Huet.

---

arrête le héros et qui présente la plus grande analogie avec le brouillard « druidique » dont il est question dans le *Festin de Bricriu*. Si cette analogie n'est pas due au hasard, il faut admettre que le poète allemand (qui ne savait certainement pas l'irlandais) a puisé, pour toute cette partie de son récit, à une source française perdue ou non encore retrouvée.

1. G. Paris, dans *Hist. littér. de la France*, XXX, 75, et Miss Weston, *Legend of Sir Percival*, I, 316.

2. Le *Wigalois* et le *Tristan*, qui font partie de la Bibliothèque bleue en Allemagne, sont les seules exceptions que je connaisse à cette règle.

ESSAI DE RECONSTITUTION

DU CHANSONNIER DU COMTE DE SAULT

I

INTRODUCTION

Parmi les documents que Chabaneau avait amassés en vue de son édition de Jean de Nostredame, se trouvait un paquet de notes formant le dossier du célèbre chansonnier du comte de Sault. Dans les derniers temps de sa vie, Chabaneau avait résolu d'extraire de ses nombreuses notes sur Nostredame toute une série d'articles qui ne pouvaient prendre place, vu leur longueur ou leur caractère technique, dans la préface ou dans les commentaires de l'édition projetée. L'article sur le chansonnier de Sault était de ceux-là. Chabaneau en avait préparé les matériaux depuis longtemps, si j'en juge par l'écriture et par certains détails. Mais il ne s'était pas encore résolu à écrire l'introduction ni les conclusions ; la mort le surprit au moment où il se remettait au travail avec le ferme dessein de donner aux provençalistes la notice qu'il leur promettait depuis longtemps. Une de nos premières préoccupations a été de la publier. Elle ne pourrait pas paraître au complet dans l'édition de Nostredame que nous avons entrepris de terminer le plus rapidement possible ; et il nous a paru juste de ne pas garder plus longtemps dans l'ombre des documents intéressants.

Chabaneau avait fait le relevé des textes et identifié la plupart des pièces citées. Mais il n'avait pas terminé les renvois aux vies manuscrites de Carpentras. J'ai mis entre crochets, dans la deuxième partie de ce travail, tout ce que j'ai dû ajouter de ce chef, ainsi que les chiffres du *Grundriss* de Bartsch ; j'ai fait de même pour les notes complémentaires. Quelques notes sont rédigées d'après des fiches vagues, incomplètes ou obscures, dont j'ai tiré le meilleur parti que j'ai pu.

La première et la troisième partie sont exclusivement l'œuvre du second signataire de cet article ; dans la deuxième on verra la part qui revient à chacun des deux collaborateurs.

Voici comment Nostredame s'exprime au sujet de notre chansonnier. On lit dans le *Proesme* de ses *Vies des plus célèbres et anciens poetes provensaux* (p. 12-13 de l'édition de 1575, 9-10 de l'éd. Chabaneau) les lignes suivantes :

Je puis asseurer vrayement avoir veu et leu deux grans tomes divers escripts en lettre de forme sur parchemin illuminez d'or et d'azur, qui sont dans les archifs du seigneur comte de Sault, ausquels sont descrites en lettre rouge les vies des poëtes provensaux (qu'ils nommoyent Troubadours) et leurs poësies en lettre noire, en leur idiomat, en nombre de plus de quatre vingts, tant hommes que femmes, la pluspart gentilshommes et seigneurs de places, etc... [1]

C'est sans doute au même chansonnier que Nostredame fait allusion dans sa lettre à Scipion Cibo, que l'on trouvera dans l'édition Chabaneau, p. 260-262 [2].

Quant à notre langue provensalle, je suis apres a rediger par escript en notre langue françoise les vies des poëtes provensaulx d'ung vieulx livre que j'ai recouvert d'une noble maison de ce païs, auquel sont descriptes leurs vies et leur poeme en langue antique provensalle, bien difficille et bien obscure, qui ont fleury environ deux cens cinquante ans, jusques au trespas de la feue Jehanne de Naples, et de Sicille, que fut en l'an 1380, que sont en nombre de plus de quatre-vingtz poëtes, les ungz Florentins, les aultres Mantuans, les autres Genevoys et Lombards, et les aultres Provensaulx, etc. »

Le « Moine des Iles d'Or » avait vu le célèbre chansonnier. Voici en effet ce qu'il en dit : « Eius poemata [de Folquet] manuscripta in membrana vidimus manuscripta penes Ioannem

---

1. Ce passage a été souvent cité et commenté : on s'est mépris quelquefois sur le chiffre de *quatre-vingts*. Grammaticalement ce chiffre devrait se rapporter à *poésies* plutôt qu'à *vies* ; mais il se rapporte probablement à *troubadours* et indique leur nombre. Il y a, dans cette phrase, une de ces nombreuses incorrections dont Nostredame est coutumier.

On verra que nostre liste, probablement incomplète, donne à peu près le chiffre indiqué par Nostrademe.

2. Publiée d'après une copie de la bibliothèque de Sienne. Elle a été publiée d'après l'original, qui se trouve au musée de Padoue, par M. Crescini (*Bollet. del Museo civ. di Padova, n° 3-4, 1907*).

Nostradamam, familiarem nostrum, qui ea ex scriniis domus Saltaensis, sive de Agolto, eruta esse dixerat, in quibus, inter cœteras illustres mulieres, Adelasiae uxoris Berralli laudes decantavit. » Mais ce nouveau témoignage n'ajoute rien à celui de Nostredame ; car, d'après un autre passage, il est postérieur à sa mort, et surtout il paraît avoir été copié sur Nostredame : c'est l'habitude de Reimond de Soliers [1].

M. P. Meyer s'est occupé un des premiers de ce manuscrit. On lit dans ses *Derniers troubadours de la Provence* (p. 15, n. 1 [2]) les lignes suivantes :

Il serait intéressant de savoir si les deux volumes du comte de Sault peuvent être identifiés avec quelques-uns des chansonniers actuellement connus, ou s'ils sont perdus ; mais les indications fournies tant par le livre de Nostre Dame que par les notes du ms. de Carpentras ne donnent pas les éléments nécessaires à la solution de ce petit problème. Dans les notes de Carpentras, citées ci-dessus, il est question d'un seul chansonnier ; dans la préface de Nostre Dame il est parlé de « deux grans tomes divers ». Il est, à mon avis, vraisemblable qu'il s'agit de deux chansonniers, et non d'un seul qui aurait formé deux volumes. Tous les chansonniers connus, aussi bien en français qu'en provençal, sont compris en un seul volume. Cette explication admise, notre recherche doit se limiter aux seuls recueils qui contiennent les Vies écrites en vermillon, c'est-à-dire aux mss. 854 [*I* de Bartsch], 12473 [*K*]... 1592 et 12474 [*B*, *M*] de la Bibl. imp., et 5232 [*A*] du Vatican.

Après avoir éliminé *B* et *M* qui ne « peuvent prétendre à être qualifiés de « grans tomes », M. P. Meyer élimine encore *K* et *A* qui étaient en Italie à l'époque de Nostredame. Il ne reste plus que le ms. 854 [*I*] « qui contient en effet plus de quatre-vingts troubadours ». « Mais pour certains détails », ajoute M. P. Meyer, « il ne répond pas aux indications fournies par les notes du ms. de Carpentras.. » D'où « il résulterait que l'un des deux chansonniers du comte de Sault (admis qu'il y en avait deux) est perdu... Le plus sûr, quant au chansonnier ou aux chansonniers du comte de Sault, est jusqu'à présent de ne rien affirmer. »

---

1. Reymond de Soliers, manuscrit de Carpentras, reg. 73, fol. 317 v° (d'après une copie de Chabaneau).

2. D'après le tirage à part (1871), ou *Bibl. de l'École des Chartes*, XXX (1869), p. 259.

Voici ce que Bartsch a dit, à son tour, du chansonnier de Sault :

En rappelant les deux vieux manuscrits des *Archifs* du comte de Sault, Nostradamus nous a donné le moyen de suivre ses inventions à la trace. Ces deux manuscrits sont les modèles d'après lesquels il a inventé la fable des deux moines des Iles d'Or et de Saint-Césaire et celle des deux collections qu'ils avaient faites. Les deux manuscrits contenaient, ce qui est le cas pour tous les grands chansonniers, en grande partie les mêmes biographies et chansons, ce qui pouvait être d'autant plus le cas qu'ils appartenaient peut-être à la même classe ou à la même famille. Par là s'explique que chez Nostradamus les récits des deux moines concordent presque toujours [1].

Il est étonnant, dit ailleurs Bartsch [2], que Nostredame n'indique pas ce chansonnier parmi ses sources.

Pour Bartsch, la *principale source* où a puisé Nostredame est l'original dont une copie nous est parvenue dans le manuscrit 2814 (*a*) de la Riccardienne. Il ajoute que la troisième source de Nostredame, après le chansonnier B. N. fr. 12472 (= *f* de Bartsch) et l'original de *a*, était « le deuxième manuscrit du comte de Sault, que Nostredame avait sous les yeux, qui ressemblait extérieurement au premier et qui, par conséquent, appartenait au XIIIe siècle. Nostredame lui a emprunté ce qui ne se trouve pas ou ce qui ne se trouvait pas dans les deux autres ». Bartsch semble donc admettre qu'un des manuscrits du comte de Sault était identique à l'un des deux manuscrits cités, *f* ou l'original de *a* [3].

---

1. Bartsch, *Jahrbuch*, XIII, 17.

2. *Jahrbuch*, XIII, 5.

3. Bartsch, *Jahrbuch*, XIII, 143. — Je trouve sur ce point la note suivante de Chabaneau :

« Bartsch suppose, tout à fait gratuitement, qu'il y avait deux chansonniers de Sault et non pas un seul. Supposition gratuite : car 1° d'autres manuscrits sont en deux tomes (citer celui de Montpellier*); 2° ce chansonnier, bien que très voisin de *a* ne lui était pas identique et pouvait contenir des pièces manquant dans celui-ci; 3° Nostredame a eu à sa disposition d'autres chansonniers que *f* et *Sault*, par exemple *T* et le chansonnier *Pérussis*. »

*. Il s'agit du ms. *43*. « C'est un tome II, dit Chabaneau, dans une autre fiche (le 1er manque) à pagination continue. En effet au verso du feuillet de garde, de la même écriture que le volume, est une table dont le 1er article renvoie à f° CXXV, qui est celui par lequel le volume commence. »

Quant à Chabaneau, il écrivait dès 1883 les lignes suivantes[1] : « Je ne mentionne ici ce célèbre chansonnier que pour mémoire, en ayant fait l'objet d'une étude particulière qu'on pourra lire avant peu dans mon édition de Jean de Nostre-dame, en ce moment sous presse. Il suffira d'avertir que l'identification proposée par M. Bartsch, et aujourd'hui, à ce qu'il semble, généralement acceptée, du chansonnier de Sault avec l'original du ms. 2814 de la bibliothèque Riccardi à Florence, est démontrée impossible par les documents sur lesquels s'appuie surtout mon étude. » Comme on le voit, l'opinion de Chabaneau sur le chansonnier du comte de Sault date de loin et les documents que nous donnerons dans cet article montreront à l'évidence qu'il avait raison. De ces documents, plusieurs (comme les vies manuscrites de Carpentras) avaient été connus par M. Paul Meyer et par Bartsch, mais d'autres leur avaient échappé. On les trouvera tous, les uns et les autres, dans l'édition Chabaneau, et on verra que, grâce à eux, le problème, qui paraissait insoluble, peut parfaitement être résolu.

Ces documents sont les suivants : les *Vies manuscrites* de Carpentras (α)[2], qui sont le premier jet de l'ouvrage de Nostre-

---

1. *Revue des langues romanes*, XXIII, p. 22.

2. Voici ce qu'écrivait Chabaneau à propos des vies manuscrites de Carpentras (α) : « Après avoir inscrit très proprement au recto des 21 premiers feuillets des traductions fidèles des biographies fournies par son ms. de Sault, dans l'ordre même où ce ms. les donnait, il a transcrit au verso de ces feuillets des notices extraites de Vellutello, jusqu'à 8 v° (Pierre Rogier, Guilhaume de Cabestang, Ugue de Penne sont les seules de Vellutello qu'il n'ait pas données). Il donne ensuite, d'après son imagination, Boniface de Castellane, Bertran de Lamanon, Guilhem Adémar, Guilhem Figuière, Bernard Rascas, la comtesse de Die, Marchebrusc, Albertet de Sisteron, Perceval Doria, Remon Féraud, Elias de Barjols, le Monge de Montaudon. Aucune de ces notices n'a en tête d'indication de folio. Au verso de 21 (Blachasset) est la notice de Sordel, prise des commentateurs de Dante ou de Bembo. Puis Ricard de Noves (r°), Arnaut de Cotignac (v°), tout cela d'une écriture beaucoup plus négligée. Ainsi : 1° traduction des vies fournies par le ms. de Sault, au nombre de 21 ; 2° de celles de Vellutello ; 3° fabrication de 12 (jusques et y compris Montaudon) ; 4° traduction de Sordel ; 5° invention des autres, jusqu'à la fin, à l'aide des données de ses mss. et de son imagination. »

dame. La plupart d'entre elles renvoient à un folio, qui est celui du chansonnier de Sault. Deux autres documents confirment cette foliotation : c'est d'abord la liste dressée par Nostredame et contenant *Les noms des poetes provensaulx descripts tant aux œuvres du seigneur de Sault que de ceux de Nostredame, intitulés* trobadors *qu'est autant que* inventeurs *ou* poetes (*C*). » Cette liste suit, dans le manuscrit de la bibliothèque de Carpentras (n° 520, tome II), les *Vies* des troubadours. Elle renvoie, elle aussi, aux folios d'un manuscrit, mais cité cette fois, le chansonnier de Sault. Or cette foliotation correspond à celle des *Vies* manuscrites. Enfin les deux glossaires (*B*) composés [1] par Nostredame renvoient également aux folios du chansonnier de Sault et ce troisième élément de comparaison permet de retrouver la place qu'occupait chaque troubadour dans le chansonnier.

De ces trois documents, ou de ces trois groupes de documents, c'est celui qui est formé par les glossaires (par l'un des deux plus particulièrement, comme on verra plus loin) qui est le plus précieux, car beaucoup de citations sont accompagnées de l'indication des folios, tandis que la liste des poètes et les *Vies* manuscrites se contentent de renvoyer au folio où se trouvent soit la vie d'un troubadour, soit ses poésies, probablement le début du groupe de poésies que le manuscrit lui attribue.

Nous connaissons donc des faits certains, et on les trouvera consignés dans l'essai de reconstruction du chansonnier. Mais il reste beaucoup d'incertitudes et d'obscurités, et il y a trop de place encore pour l'hypothèse. On s'en rendra compte en examinant les poésies que nous avons groupées sous chaque nom de troubadour.

Quand les citations données par l'un des deux glossaires — qui forment, je le répète, un de nos plus précieux éléments d'information — sont assez longues, elles nous permettent de retrouver la pièce d'où elles sont tirées, et, en général, Chabaneau y était parvenu. Mais quelquefois les citations se composent d'un mot, et il n'a pas été toujours possible de retrouver la pièce d'où ce mot était tiré. Le problème est d'autant

1. On trouvera ces deux glossaires réunis dans l'édition Chabaneau, p. 179-203.

plus compliqué que les glossaires citent souvent plusieurs auteurs pour le même mot.

Mais c'est surtout dans les *Vies* imprimées ou manuscrites qu'il y a place pour l'hypothèse. Les unes et les autres renferment de nombreuses allusions aux poésies des troubadours. Chabaneau, après Bartsch, a pu identifier la plupart de celles que contiennent les *Vies* imprimées ; nous avons pu à notre tour, soit à l'aide des notes de Chabaneau, soit par nos propres moyens, identifier la plupart des allusions contenues dans les *Vies* manuscrites. Mais jusqu'à quel point peut-on dire que les pièces ainsi identifiées étaient toutes dans le chansonnier de Sault? Il y a là les éléments d'un nouveau problème.

Chabaneau avait relevé ces allusions des *Vies* imprimées et les avait admises comme élément, sans doute accessoire, dans la reconstitution du chansonnier. Nous avons suivi son exemple et terminé le relevé des allusions qui se trouvaient dans les *Vies* manuscrites, qui, elles, renvoient aux folios de Sault, tandis que les *Vies* imprimées n'ont pas de renvoi. Il y a donc des chances pour que les allusions qui se trouvent dans les *Vies* manuscrites se rapportent à des pièces qui se trouvaient dans le chansonnier de Sault, et il y avait intérêt à en faire un relevé aussi complet que possible. Cependant, dans la troisième partie de notre travail, quand nous arriverons aux conclusions, nous ne tiendrons compte que des citations qui renvoient formellement au chansonnier. Heureusement elles sont en nombre suffisant pour nous permettre de le reconstituer en partie [1].

Une note de Chabaneau va nous faire connaître comment il a fait cette reconstitution. Quoique cette note ne fût qu'un brouillon et que la rédaction en soit un peu obscure et embarrassée, je crois nécessaire de la donner tout entière, pour faire

---

1. Le fait suivant montrera que le relevé des allusions n'était pas inutile. Dans une biographie d'Hugues de Pena qui n'est pas celle du ms. de Carpentras (α) et que l'on trouvera dans l'édition Chabaneau à la page 90, Nostredame dit que le chansonnier de Sault contenait de lui « quatre belles chansons » et que le sien n'en contenait qu'une en forme de dialogue. Or la *Vie* imprimée d'Hugues de Pena contient des allusions à quatre chansons. Il y a des chances pour que ce soit précisément celles du chansonnier de Sault.

connaître sur quels principes est fondé le classement fait par Chabaneau :

La table de Nostredame [*C*] a fourni le cadre. — C'est dans les compartiments qu'elle indique que j'ai classé, selon les renseignements fournis, selon les cas, par l'un et l'autre combinés ou par l'un ou l'autre des deux glossaires, ou seulement par les vers cités, tout seuls, quand ni l'auteur ni le folio ne sont indiqués (ce qui est le cas de toutes les citations tirées des *Vies*) les pièces énumérées.

J'ai exclu systématiquement de ce tableau tout ce que N. D. donne comme se trouvant exclusivement dans son chansonnier. Mais la présence d'une pièce dans *f*, du moment que l'auteur de cette pièce est mentionné dans la *Table*, ne m'a pas paru suffisante pour la faire exclure. J'avertis [1] seulement dans tous les cas, même ceux où le folio [du chansonnier] de Sault est indiqué, qu'elle était dans *f*. Les auteurs qui, dans la *Table*, ne sont suivis d'aucune indication particulière (c'est le cas de P. de Castelnou, etc.) ne sont pas exclus ; il y a lieu de croire qu'ils étaient dans [le chansonnier de] Sault seulement.

Je les ai seulement rejetés après les pièces foliotées, ainsi que Sordel, qui est marqué N. S., mais sans folio.

Je reproduis in extenso, sans modification, les indications de N. D. Après chaque citation j'indique le mot sous lequel, dans chacun des glossaires, on la trouvera.

A se borne en général à renvoyer aux folios. *B* [2] cite sans indication de folio, mais en renvoyant aux auteurs. Le rapprochement de ces renseignements a permis dans un grand nombre de cas de mettre les citations à leur vraie place.

Les chiffres de folios sont fournis, celui qui précède le nom des poètes par la table de N. D. ; celui qui précède les mots *Vies de* par les *Vies Manuscrites* ; celui qui précède les citations par le glossaire *A*, le glossaire *B* ne donnant aucune indication de folio.

Les noms qui suivent les citations sont reproduits tels que les donnent *B* et *A* dans le petit nombre de cas où *A* les donne. Les mots qui suivent les citations sont ceux où on les lit dans le glossaire.

Les citations tirées des *Vies* sont suivies des mots *Vies* avec l'indication de la page de l'édition.

Voici les sigles dont nous nous servons, après Chabaneau : *A* représente les *Vies imprimées* ; les citations sont faites

---

1. Chabaneau n'a pas écrit cet « avertissement » ; nous avons établi la comparaison avec *f* dans notre table alphabétique.

2. Ed. Chab., p. 179-203. Chabaneau a fondu les deux glossaires en un seul (*B*).

d'après la pagination de 1575, que l'on retrouvera dans l'édition Chabaneau.

α représente les *Vies manuscrites* contenues dans le manuscrit de Carpentras et reproduites dans l'édition Chabaneau à la suite de la vie de chaque troubadour.

C représente la liste, la table dressée par Nostredame [1] des troubadours qui étaient dans le chansonnier de Sault — et dans le sien. On trouvera cette liste p. 175-178 de l'édition Chabaneau. Elle est précédée des lignes suivantes : *Les noms des poetes provensaulx descripts tant aux œuvres du seigneur de Sault, que de ceux de Nostredame, intitulés* trobadors *qu'est autant que* inventeurs *ou* poetes.

Enfin nous désignons par *B*, quand il y a lieu, les deux glossaires dont Chabaneau parle plus haut et qu'on trouvera réunis dans son édition, p. 179-203.

Il est à peine besoin d'insister sur les réserves qu'il faut faire constamment au sujet du témoignage de Nostredame. L'auteur des notes de Carpentras n'a peut-être pas agi avec une bonne foi entière, comme l'a fait observer M. P. Meyer (*Dern. Troub.*, p. 19, n. 1) [2]. Cependant en ce qui concerne les essais de glossaire (qu'il destinait sans doute à son usage personnel) il semble que sa bonne foi soit hors de doute : de même pour la table des poètes. Enfin la concordance des folios du chansonnier de Sault, quand nous avons trois sources différentes, est un indice sérieux de la bonne foi de Nostredame. Si donc on peut et on doit faire quelques réserves d'ordre général, on verra par la suite de cette étude que les documents sur lesquels nous nous appuyons sont assez nombreux et assez sûrs pour que cet essai de reconstruction repose sur des bases solides. Les erreurs n'y manqueront pas sans doute, venant soit de Nostredame, soit de ses commentateurs; mais la part de vérité doit rester encore assez grande [3].

---

1. Par ordre alphabétique, sauf quelques noms mal placés.
2. Et *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, XXX, p. 260.
3. Je relève dans le *Catalogue des mss. des Bibliothèques de France* (Départements, tome XXXV [Carpentras, tome II] p. 175) la notice suivante (description du ms. nº 1769 *Catalogi codicum manuscriptorum*, fº 319) « Livre manuscrit des Archives du chasteau de Sault ». Parmi les manuscrits cités : « Légende de Nostre Dame, en provençal et italien » ; « CHANSONS PROVENÇALES VIEILLES » ; « La vie de saint Honoré en vers provençaux ». Ces « chansons » représentent-elles notre ancien chansonnier? C'est vraisemblable.

II

RECONSTITUTION PARTIELLE DU CHANSONNIER

[Dans cette seconde partie, nous avons mis entre crochets tout ce que nous avons dû ajouter, numéros de Bartsch, notes, extraits de α, etc. Nous rappelons que *A* renvoie aux *Vies imprimées*, α au ms. de Carpentras, *C* à la liste des troubadours qui se trouve à la suite des vies dans le même manuscrit. — J. A.].

Fo 1 GIRAUD DE BORNEIL (C)

[Vie de Giraud de Borneil.]

(17 ou 18?) *Alegrar mi volgr'en chantan...* [*Gr.* 242, 5.]
Ja per nauza ny per dam.
GIRAU DE BORNEILH (Nauza).

Quan lo freitz el glatz e la neus... [*Gr.* 242, 60.]
Si la bella cuy soi profers.
DE BORNEILH (Profert).

Un sonet fatz malvatz e bo... [*Gr.* 242, 80.]
Ung sonet fac malvays e bon.
GIRAUD DE BORNEILH (Sonnet).

22 BERNARD DE VENTADOR (C)

[Vie de Bernard de Ventador.]

28vo Gabar[1]. (Gabar.)

Aram cosselhatz, Senhor... [*Gr.* 70, 6.]
29 vo Eram conselhas, Amour, (Era.)
Car s'yeu l'ame en desonnour
Esquier es a touta gen,
E tenran me ly pluzour
Per cornut e per sufren.
BERNARD DE VENTADOUR (Esquyern).

---

1. [Le mot se trouve dans la pièce *Gr.* 70, 4].

Bem cugei de chantar sofrir... [*Gr.* 70, 13.]

30 Non pot hom myels envylanyr.

BERNARD DE VENTADOUR (Avillenir).

30 Ben conneys a leur parladura
Qu'el regnon mal contra natura.

B. DE VENTADOUR (Parladura).

En aquest gai sonet leugier[1]...
Allusion à cette pièce. (*A*, p. 70.)

La dousa votz ai auzida... [*Gr.* 70, 23.]

32 La doulsa voux ay auzida
Del rossignolet saulvage,
E m'es dins lou cor salhida,
Si que tous lous consiriers,
Lous maltrachs qu'Amour my dona
M'adoucis e m'assayzona.

BERNARD DE VENTADOUR (Consirier).

Lo temps vai e ven, e vire... [*Gr.* 70, 30.]

? Dolsa res ben ensegnada.

B. DE VENTADOUR (Dolsa res).

Amors, e queus.es vejaire... [*Gr.* 70, 4.]
Ben es enuech e grand nauza
De tous jours merce claman.

B. DE VENTADOUR (Nauza).

Amors m'envida em somo[2]... [*Gr.* 124, 2.]

36 (?) En amar domna coinda e bella.

VENTADOUR (Coinda).

Be m'an perdut, lai enves Ventadorn... [*Gr.* 70, 12.]
Allusion à cette pièce (*A*, p. 70).

Lo rossignols s'esbaudeya... [*Gr.* 70, 29.]
Allusion à cette pièce (*A*, p. 71).

Tant ai mon cor plen de joia... [*Gr.* 70, 44.]
Allusion dans A, p. 70.

---

1. [Je ne trouve que Daude de Pradas, *Gr.* 124, 10, avec la chanson : *En un sonet gai et leugier*.]

2. Pièce de Daude de Pradas, mais que le ms. *a* attribue à Bernart de Ventadour, comme le faisait le chansonnier de Sault.

36 RAIMBAUD DE VACHÈRES (C)

[Vie de R. de Vachères [1].]

Savis e fols, umils et orgolhos... [*Gr.* 392, 28.]
Savys e fols, humyls e hergulhous,
37 Cobez e larcs, e volpil, e hardit.
RAMBAUD DE VAQUEIRAS (Volpil).

Ara quan vei verdejar ... [*Gr.* 392, 4.]
Aros quau vei verdeiar...
I son quel che ben non ho...
Belle douce deme chere...
Dauna yeu my rend'a bous...
Mes tan temo vuestro pletto. (*A*, p. 79.)

Ara pot om conoisser e proar... [*Gr.* 392, 3.]
Allusion à cette pièce? (*A*, p. 79.)

43 BONIFACE CALVO (C)

45 Consir. (Consir.)

Fis e leials mi soi mes... [*Gr.* 101, 6.]
Fin e lyal my soy mes
Domna en vostre poder;
Vous voly amar, e temer,
E blandir, car m'a conques
45 Vostra doulsa captenensa
E vostre gent corps honrats.
BONIFACE CALVE (Captenensa).

Enquer cab sai chans e solatz... [*Gr.* 101, 5.]
46 E sel rey Namphous qu'es senats
En tous fachs, e valent e prous,
Lauza mous dichs, es ben razos
Quel dej'esser enamorats.
BONIFACY CALVO (Senat).

46 Ben vendra tal guizardos
Qu'en seray trist e consiros.
BONIFACE CALVE (Consyrous).

---

1. [Les trois premiers folios du cahier contenant les Vies manuscrites de Carpentras manquent : aussi mettons-nous entre crochets ces trois premières biographies, dont nous connaissons l'existence par ailleurs.]

Ges no m'es greus s'eu no sui ren prezatz... [*Gr.* 101, 7].
Allusion (*A*, p. 109).

Mout a que sovinensa... [*Gr.* 101, 7.]
Allusion (*A*, p. 109).

48 ARNAUD DE MEYRUEIL [1] (C)

48 v° Vie d'Arnaud de Meyruelh (α, p. 44).

Si cum li peis an en l'aiga lor vida [*Gr.* 30, 22.]

49 Pensant vous bayze e manege e vous embrasse
Aquest domneys m'es pros e car e bon,
E nol me pot vedar alcung jalous.
ARNAUD DE MEYRUEILH (Domney).

49 Dezenansa. (Dezenansa.)
50 S'atura. (Satura.)

La franca captenensa... [*Gr.* 30, 15.]

51 La franca captenensa
Qu'yeu non pod'oblidar.
ARNAUD DE MEYRUEILH (Captenensa).

[Allusion, *A*, p. 66; α, p. 44.]

53 Sobranciers. (Sobrancier[2].)

53 BERTRAND DE PESSARDZ (C)

Cortesamen voil comensar [3]...

? Cortezamen vueilh comensar.
B. DE PEZARS (Cortezament).

---

1. [« Arnaud de Meyrueil, fameux poete prouvensal, en a fait de fort belles et bonnes chansons, ainsi qu'elles se treuvent tant au chansonnier du seign[r] comte de Sault que au myen, en nombre de quatorze... », α, éd. Chab., p. 45. Le passage avait déjà été signalé par M. Paul Meyer, *Dern. Troub.*, p. 15. Dans le même folio se trouve traduite la vie d'Arnaut de Mareuil. On y trouve aussi le début de la chanson :

La francha captenensa
Que non puesc oblidar.]

2. *Razos es e mezura...* [Mahn, *Werke*, I, 176.]
(A. Peut-être allusion d'après Bartsch, *Jahrbuch*, XIII, p. 137.)

3. Cette pièce est attribuée à Marcabru [*Gr.* 293, 15] par la plupart des mss. Aucun de ceux qui nous restent ne la donne à B. de Pessard, de Pezars

54 GUILLEN FIGUIÈRE (C) [α, p. 93.]

D'un sirventes far... [*Gr.* 217, 2.]
D'un sirventes far
En est son que m'agensa. (*A*, p. 152.)

Roma enganeyris
Qu'es de tout mal guyds,
E cyma e rays.
GUILHEN FIGUIERE (Enjan).

Roma enganeyris
Cobeytat vous engana.
FIGUIERA (Cobeytat).

Amour enganayris,
Cobeytat vous engana
Qu'a vostras berbys
Tondes trop de la lana. (α p. 152.)

Roma non intres,
Coma es fals' e trafana,
Vas nous e vas Grecs.
G. FIGUIERA (Vas).

Roma, alshomes pecs
Ronzez la carn e l'ossa,
E guydas lous cecs
Ambe vous ins la fossa.
GUILHEN FIGUEIRA. (Cecs.)

E guydas lous cecs
Ab vous ins la fossa.
G. FIGUIERE (Ins).

---

ou de Pessatz (*G.* 86). Mais une des tables du ms. B. N. 856 l'attribue à Bertran de Saissac, nom approchant.

[Allusion dans α, p. 129 : « tint longtemps escole publique, enseignant la façon de rithmer en sa langue vulgaire, ainsi qu'il l'a escrit en l'une de ses chansons, disant que celuy qui ne sait chanter ne romancer, à peine saura il saynement juger si le chant et la rithme sont agréables aux auditeurs, ainsi qu'il faict, dont il en ha tres bonne et seure congnoyssance... » Aucune des deux pièces attribuées à B. de Pezars ne contient rien de semblable.

Le manuscrit de Bernart Amoros attribue à Bertran de Pessars les deux poésies suivantes : 1° *Mal vezem de novel florir* ; 2° *Cortes'amor voil comensar*. Cf. Bertoni, *Giorn. storico della lett. ital.*, XXXIV, 14.]

Malament regnas
Roma, Dieu vous abbata.

FIGUIERE (Malament).

Roma, verament
Say yeu ben sens doubtansa (dobtansa)
Qu'ab gualéament
De falsa predicansa
Lieures a tourment (turment)
Lou bernage de Fransa,
Luench de paradis,
El bon rey Lois.

GUILHEM FIGUIERA (Bernage et Gualiadour).

Roma als Sarrazins
Fes vous pauc de daumage,
Mais Grecs e Latins
Metes al carnalage.

GUILHEN FIGUIERE (Carnalage).

Roma, ben decern
Lou mal qu'on vous deu dire,
Car fes per esquiern
Dels chrestians martire.

GUILHEN FIGUEIRA (Esquiern).

Roma, vers es plans,
Car trop es angoyssosa
Dels perdons trefans
Que fiest subre Toulousa.

G. FIGUIERA, en la coubla finale contre Rome (Trafan).

Allusion dans *A*, p. 152, où sont cités 4 vers.

Ja de far un nou sirventes... [*Gr.* 217, 4.]
Ben e mal e sens e foulour,
E conoys anta e honnour.

GUILHEM FIGUIERAS (Anta).

Car nol tenon per segnour
Enaissins quon deurian far.

G. FIGUIERE (Nol).

Ja de ric prex sobeyran
Non haura tant quon aver sol.

GUILHEN FIGUIERE (Sol).

Totz hom qui ben comens'e ben fenis... [*Gr.* 217, 7]
Lugna de si blasm'e reten lauzour.
G. Figuiera (Lugnanas).

Non laissarai per paor (?)... [*Gr.* 217, 5.]
S'empench a far deshonnour.
Guilhen Figuiere (Empegna).

Anc mais de joi ni de chan[1]... [*Gr.* 10, 8.]
Car li huelhs son drugoman.
Del cor.
Guilhen Figueras (Drugoman).
Allusion à la même pièce (*A*, p. 151).

Ja no m'agr'obs que mos huelhs trichadours
My fesson tant abellir ni plazer
So dont non puesc nul jauziment aver[2].
Guilhen Figuiere (Magrobs).

56 GUILLEM DE S. DEYDIER (C)

57 La vie de Guilhem de S. Desdier (α, p. 26).

57 Uchayson. (Uchayson.)
?*Guillems de Saint Disder*... [*Gr.* 234, 12.]
(Allusion, *A*, p. 39)

60 GUILHEM DE CABESTAN (C)

Li dous consire... [*Gr.* 213, 5.]
Sen Remond la grand bellessa
E lous bens qu'en ma donna es
M'en say lassat e pres. (*A*, p. 57; α, p. 38.)

Aissi com cel que laissal foill... [*Gr.* 213, 1.]
Allusion (α, p. 38).

Ar vei qu'em vengut als jorns loncs... [*Gr.* 213, 3.]
Allusion (α, p. 38).

---

1. La plupart des mss. attribuent cette chanson à Aimeric de Peguillan. Une des tables du ms. 856 est seule, aujourd'hui, à la donner à G. Figueira.

2. Ces vers ne se trouvent dans aucune des pièces qui portent, à tort ou à raison, le nom de G. Figueira. [C'est le début d'une pièce de Guilhem Figueira que nous a fait connaître le ms. Campori, p. 506.]

62 ELIAS DE BARJOLS (C)

Amors bem platz em sap bo... [*Gr.* 132, 2.]
Ges sa valour non oblida
De la comtessa grazida
Beatrix, ny sous bons sens,
63 Ny sous bels captenemens [1].

ELIAS DE BARJOLS (Captenensa).

Car comprei vostras beutatz... [*Gr.* 132, 7.]
Car crompiey vostras beautas
E vostras plazens fassons. (*A*, p. 33.)

63 RICAS NOVAS (C) [2]

63 Coinda. (Coinda.)
63 Escarida. (Escarida.)
?
64 Ab sous angels azire [3]

RICAS NOVAS (Azir).

Pos partit an lo cors en Sordels en Bertrans [*Gr.* 330, 14.]

Allusion (*A*, p. 128, α, p. 80).

---

1. La chanson *Amors bem platz*, dont je suppose que ces vers sont tirés, ne nous a été conservée que dans un seul ms. (E), où ils ne se trouvent point. C'en était peut-être la tornade. [Cette seconde *tornada* se trouve dans le ms. Campori ; cf. Bertoni, *Il Canzoniere provenzale di Bernart Amoros*, p. 56.]

[Parmi les chansons adressées à Béatrix, Chabaneau a noté les deux suivantes :

Be deu hom son bon seignor. (*Gr.* 132, 4.)
Morir pogr'eu sim volgues. (*Gr.* 132, 9.)]

2. [Dans *A* et α il est dit qu'il parlait contre la maison d'Anjou. Chabaneau se demande s'il n'y a pas là une confusion avec Boniface de Castellane, *Gr.* 102, 2, *Guerra e trebalhs.*]

3. Peut-être de la pièce qui commence : *Ben es razos qu'ieu retraia* (*Gr.* 330, 4). Le vers cité correspondrait, dans le ms. 856 (qui attribue cette chanson à Arnaut Catelan), à celui-ci : *Volc Deus en vos gent assire* (Mahn, *Gedichte*, 987). [Il s'agit de la pièce *Gr.* 10, 1 (Aimeric de Peguillan) que le ms. Campori attribue aussi à Ricas Novas. Cf. Bertoni, *op. laud.*, p. 482.]

[« A son trépas [du comte Bérenger] feist un chant funebre de ses vertus », α, p. 80. Chabaneau se demande s'il ne s'agit pas d'une confusion avec Aimeric de Peguillan, *Gr.* 10, 1, *Ab marrimens*. Bartsch renvoie à *Gr.* 330, 14.]

65 ELIAS CAREL [1] (C)

Era no vei poi ni comba... [*Gr.* 133, 2.]
Per quel cor m'en saulta e tresca.
ELYAZ CAYREL (Tresca).

?

65 Qu'ieu chantes ugan [2]. (Ugan.)

Mot mi platz lo dous temps d'abril... [*Gr.* 133, 6.]
Car vales mays que tout lou remanent.
CAREL (Remanent).
(Allusion, α, p. 155-156.)

Totz mos cors e mos sens...
(Allusion, α, p. 156, l. 3.)

66 GUY D'UYSSEL (C)

66 La vie de Guy d'Uyssel ou d'Uzes (α, p. 64).

Si bem partetz mala domna de vos... [*Gr.* 194, 19.]
66 Anta ny dam ni leis, honnour ni pros.
GUY D'UZES (Anta).

69 BERTRAND DE LAMANON (C)

Bem plai lo gais temps de pascor ... [*Gr.* 233, 1.]
Bella sens maistrage. [3]
BERTRAND DE LAMANON (Maystrage).

Car hom vedat
Vedar non mi porria.
B. DE LAMANON (Nauza).

---

1. [α, éd. Chab., p. 155 : « fut amoureux d'Isabelle, femme du marquis de Montferrat, à laquelle il adressa des chansons. » Chabaneau cite à ce propos : *Estat ai dos ans* et *N'Elias Cairel de l'amor*, *Gr.* 133, 3, 7 ; p. e. aussi *Gr.* 133, 6.]

2. [En note et au crayon] : appartient à Ricas Novas ?

3. C'est un vers d'une des tornades de la fameuse pièce *Bem plai*, qu'aucun des mss. conservés n'attribue à B. de Lamanon. Cf. *Poésies inédites des troubadours du Périgord*, p. 56.

De la sal de Proensam doil . . . [*Gr.* 76, 5.]
De la sal de Proensa ay dol
Quand a mon port non passa plus. (*A*, p. 169.)

De l'arsivesque me sap bon[1] . . . [*Gr.* 76, 4.]
Cels d'Arl estavan emb alegrour
Sens trabailh e sens nauza,
Tro qu'an agut lou fals pastour.
Ben es fals, car el auza
Prendre a sy la leur cauza.
BERTRAND DE LAMANON (Nauza).

70 FOLQUET DE MASSEILLE (C)

70 La vie de Foulquet de Masselhe (α, p. 35-36).

Pois entremes me sui de far chansos . . . [*Gr.* 155, 17.]
70 E so qu'yeu fau non deu metre en desdang.
FOLQUET DE MASSEILHE (Desdang).

Molt i fetz gran peccat Amors . . . [*Gr.* 155, 14.]
71 Qu'estiers non pot durar Amour.
FOLQUET DE MASSEILHE (Estier).

Chantar mi torn'ad afan . . . [*Gr.* 155, 7.]
Mermon lur gauch on mays n'an.
FOULQUET DE MASSEILHE (Gauch).

---

1. [Je trouve dans l'exemplaire du *Grundriss* de Chabaneau un renvoi à César de Nostredame, p. 421.]

[Ce sirventes est cité en entier dans la *Chronique de Provence* de Jean de Nostredame, dont Chabaneau donne de nombreux extraits, p. 221-259 de son édition. Nostredame ajoute la notice suivante : « Bertrand d'Allamanon feist... un syrventez... lequel syrventes se treuve par escrit aulx œuvres des poëtes provensaulx en rithme provensalle, qui sont entre les mains de Monseigr le presidant de Lauris, qui est de cette sorte, fo 43. » (Cf. Chabaneau, *Sur quelques manuscrits provençaux*, p. 5.)

Chabaneau s'est demandé encore s'il n'y avait pas une allusion, dans *A* et α, à la chanson *Qui que s'esmai nis desconort* (*Gr.* 76, 16). Voici le texte de α, p. 106, l. 7 : « se meist a escrire satyriquement et a mesdire des princes et mesme de Charles deuxme... » Dans *A* (p. 171), l'allusion pourrait se rapporter, d'après les notes de Chabaneau, au passage suivant : « A escript un traité en rithme provensalle, intitulé *Las guerras intestinas* qu'estoyent entre les princes. » Mais ces hypothèses sont suivies, dans les notes de Chabaneau, d'un point d'interrogation.]

Tan m'abelis l'amoros pensamens... [*Gr.* 155, 22.]
Tant m'abelys l'amouroux pensament
Que s'es vengut ins en mon cor assire.
FOLQUET DE MASSEILHE (Abbelir).

Si com cel qu'es tan grevatz[1]... [*Gr.* 155. 20.]
Allusion (*A*, p. 53).

77 GUILHEN ADHÉMAR (C)

Non pot esser suffert ni atendut... [*Gr.* 202, 9.]
A son ops m'a de bon cor retengut
Cela que m'a per amyc conquistat[2].
(Ops.)

77 EYMERIC DE ROCHAFIXA[3] (C)

Enaissim pren com fai al pescador...
Sens tout enjan e sens cor trichadour[4].
AYMERIC DE ROCHAFIXA (Trichadour).
(Allusion : *A*, p. 156.)

Nom lau de mi dons ni d'amor... [*Gr.* 5, 2.]
Per qu'yeu fau a vos mas clamors.
Ung poëte[5] (Clamors).
(Allusion ? α, p. 156.)

---

1. [On lit dans α (p. 36) : « Il a faict ung livre intitulé *Las complanchas de Beral de Claustral*, ausquelles il introduit Beral se plaignant de la mort de sa femme » ; même chose, sauf de *Claustral*, dans l'imprimé. Ceci se fonde, dit Chabaneau, dans une note, sur le *planh* de Folquet relatif à la mort de Barral lui-même : *Si com cel qu'es tan grevatz* (*Gr.* 155, 20), qui, dans le manuscrit P, est intitulé : *Lo plor d'en Barral... loqual feg Folquet de Marseilla.*]

2 [α, p. 31 : « il dict en une chanson que s'il estoit si savant que Virgile, il feroit un gros livre des louanges de sa dame. » *A* ajoute Homère à Virgile. Je n'ai pu retrouver cette chanson.]

3. Ademar de Rocaficha (*Gr.* 5). Ce troubadour est aussi appelé Aimeric (Haumeric) dans le ms. *a*.

4. La pièce dont ce vers fait partie est attribuée par la plupart des mss. conservés à Guilhem Magret (*Gr.* 223, 3). Aucun ne la donne à A. de Rocaficha. [Le ms. Campori fait la même attribution que le chansonnier de Sault ; cf. Bertoni, *op. laud.*, p. 482.]

5. C'est Ademar de Rocaficha (*Gr.* 5, 2).

78 AUCELM FAYDIT (C)

78 Vie d'Ancelme Faydit (α, p. 42).

Razon e mandament... [*Gr.* 167, 51.

82 Drud qu'ama falsament
Deu per drech jujament
Aver fals guyzardon.
GANCELME FAYDIT (Drudaria, drud).

Lo rossignolet salvatge... [*Gr.* 167, 34.
Lou rossignolet salvage
Ay auzit que s'esbaudeia[1].
ANCELME FAYDIT (Esbaudimen).

Yeu l'am sens enjan
E sens cor truan.
FAYDIT (Truan).

Yeu l'am' ses enjan
E sens cor truan,
Qu'yeu non ay ges tal corage
Com ly fals druts an,
Qui van galyan
83 vº Per que Amour es en soan.
GANSELM FAYDIT (Soanar, Soanet).

Sitot m'ai tarzat mon chan... [*Gr.* 167, 53.
Ves ley que ha segnorage.
FAYDIT (Lyeys).

Pueys vy mon humil semblan
E recep mon homenage.
GANCELME FAYDIT (Homenage).

Qu'yeu ja vires m'esperansa
Ny changesson mos consirs.
GANCELM FAYDIT (Consir, consirier).

En autra part vir mon fre.
GANCELM FAYDIT (Fre).

Jamais nulh temps nom poc ren far amors... [*Gr.* 167, 30.]
Mays l'ung se gard vas l'autre de falhir.
FAYDIT (Vas).

---

1. [Même citation au mot *audir*.]

Tant ai sufert lonjamen greu afan... [*Gr.* 167, 59].
Mourir pogra tost e leu, si volgues.

FAYDIT (Pogra).

Malla domna e bonna fe. (Malla).
(?) Domna de hault parage [1]. (Parage.)

De faire chanso... [*Gr.* 167, 18.]
Per qu'es fol qui s'esmaya.

GANCELM FAYDIT (Esmaya).

Non cry ny braya.

FAYDIT (Brays).

Allusion (*A*, 62.)

Pel joi del temps qu'es floritz... [*Gr.* 267, 45.]
Bonna domna, quand yeu vous vy,
Vous fy certan homenage.

GAUCELME FAYDIT (Prim).

Ja non crezatz qu'ieu de chantar me lays [2] ...
Ly sieu bel huelh, clar, amorouz, rysen,
E la beotat qu'en ley sujourna e nays.

FAYDIT (Ly reys).

De solatz e de chan ... [*Gr.* 167, 20.]
Qu'enquer' auray de son dur cor venjansa.

FAYDIT (Enquera).

S'eu fos en cort om hom tengues dreitura [3]... [*Gr.* 364, 42.]
Aquest dezir qui m tol souvent l'alena.

FAYDIT (Tolre).

Car ella es franca, e lyal e grazida
A toutas gens, e a Dieu aggradiva.

ANCELME FAYDIT (Grazida).

---

1. [Il y a simplement dans le glossaire : « Le provensal a dict *Domna de hault parage*, et le françoys aussi. »]

2. Pièce omise dans le *Grundriss*. Voir Mahn, *Gedichte*, 473, 474.

3. Tous les manuscrits qui nous restent attribuent cette pièce à Peire Vidal, sauf un seul (*O*), où elle est anonyme.

?

Na Beatrix [1], cascun si segna
Del honrat pretz qu'en vous es.

ANSELME FAYDIT (Na).

Clam merce.

FAYDIT (Clam).

Fortz causa es que tot lo major dan . . . [*Gr.* 167, 22.]
Allusion (*A*, p. 64).

A leis cui am de cor e de saber [2] . . . [*Gr.* 243, 2.]
Allusion (*A*, 64.)

Ara nos sia guitz . . . [*Gr.* 167, 9.]
A : allusion d'après Bartsch [*Jahrbuch*, XIII, p. 136].

94 PEYRE VIDAL (C)

94 v° La Vie de Peyre Vidal (α, p. 62).

Neus ni gels ni ploia ni fanh . . . [*Gr.* 364, 30.]
Allusion (*A*, p. 97, α, p. 63).

S'eu fos en cort on om tengues drechura [3] . . . [*Gr.* 364, 42.]
Allusion ? (*A*, p. 97)

Quant om es en autrui poder . . . [*Gr.* 364, 39.]
Allusion ? (*A*, p. 97)

Amors pres sui de la bera . . . [*Gr.* 364, 3.]
Amor prop soy de la bera.

Un poëte [4] (Bera).

---

1. A fait un planh sur la mort d'une comtesse Béatrix : *Cascus hom deu conoisser et entendre*, *Gr.* 167, 14.

2. Pièce attribuée à Gaucelm Faidit par trois mss. seulement (*A O a*), sur neuf. Les autres la donnent à Guiraut de Calanson (*Gr.* 243, 2).

3. Cf. p. 264, n. 3.

4. Ce poëte est Peire Vidal (*Gr.* 364, 3). La pièce était-elle anonyme dans le chansonnier de Sault ? Ou Nostredame a-t-il tiré cet exemple d'un autre ms. ?

[Un passage de α, que l'on trouvera dans les variantes de l'édition Chabaneau, dit : « regarde qu'il faict mention qu'il est empereur en une chanson f° 94 v°, 98 v° ». Cf. *Gr.* 364, 39.]

104 CADENET (C)

104 La Vie de Cadenet (α, p. 97).

Aisom dona ric coratge... [*Gr.* 106, 2.]
Lauzengiers, grazidaus sia
L'honnour quem fes ab mentir.
CADENET (Grazida).

Temer deu hom villanage.
CADENET (Villanage).

Ans quem jauzis d'amor... [*Gr.* 106, 8.]
Amb entiera vallour
Vous sabes enantir
E als pros far grazir,
En gardant vostr'honnour.
DE CADENET. (Enantir).

Oimais m'aurez d'avinen... [*Gr.* 106, 18.]
Pot estar queq e celat.
CADENET (Queyre).

?
Tout mon ben e mon segnorieu,
Tout mon aver e tout mon fieu.
DE CADENET (Fieu).

Ad ome meils no vai... [*Gr.* 106, 3.]
Allusion (*A*, 156).

Be volgra s'esser pogues... [*Gr.* 106, 10.]
Allusion (*A*, 156, α, p. 97).

Si trobava mon compaire en Blacatz... [*Gr.* 106, 24.]
Allusion (*A*, 156)[1].

---

1. [On lit, à la fin de la notice, dans α, p. 97 : « Nota des chansons qu'il feit contre les lauzengiers. » Chabaneau remarque, dans ses notes, qu'il y en a au moins deux : *Meravilh me de tot fin amador* (*Gr.* 106, 16) et *No sai qual conseill mi prenda* (*Gr.* 106, 17); sans doute aussi *Amors e cum er de me* (*Gr.* 106, 7). Et il y en a d'autres : cf. *Ad home meills no vai* (*Gr.* 106, 3), *Acom dona ric corage* (*Gr.* 106, 2), etc.]

108 JAUFRED RUDEL (C)

De Jaufre Rudel (α, p. 18).

Lanquan li jorn son lonc en mai... [*Gr.* 262, 2.]
Irat e dolent m'en partray
S'yeu non vey est'amour de luench
E non say qu'ouras la veyray,
Car son trop nostras terras luench.

Dieu que fes tout quant van e vay,
E form' aquest' amour luench
My don poder al cor, car hay
Esper vezer l'amour de luench.

Segnour tenés mi per veray
L'amour qu'ay vers ella de luench
Car per un ben que m'en esbay
Hay mille mals tant soy de luench.

J'a d'autr 'amours non jauziray
S'yeu non jau d'est amour de luench
Qu'una plus bella non en say
En luec que sia, ny pres ny luench. (*A*, 25.)

De la même pièce :

Lanquand los jours son longs en may..
My membra d'ung amour de luench...
Dieu qui fes tout quant ven et vay
E form' aquesta amour de luench...
Ben ten' lou segnour per veray
L'amour qu'ay vers ella de luench...
E si li plas m'albergaray
Pres d'ella, si ben soy de luench...
Yrat e dolent m'en partray,
S'yeu non vey est' amor de luench,
E non scay quouras la veyray,
Car trop son nostras terras luench[1]. (α, 18.)

---

1. [On lit dans α, p. 19 : « a faict ung traité intitulé *la Figura d'amour* ». Chabaneau se demande, dans ses notes, s'il n'y a pas là une allusion à *Lanquan lo temps renovelha* [*Gr.* 190, 1.]

110 REMOND DE MYRAVALZ [1] (C)

110 La vie de Remond de Myrevaulx (α, p. 40).

117 Anta. (Anta.)

118 PEYROLZ (C)

118 La vie de Peyrot (α, p. 22).

Atressi col cignes fai . . . [*Gr.* 366, 2.]
Altressi quel cigne fay. (Altressi.)

Camjat ai mon consirier . . . [*Gr.* 366, 6.]
Car so dis el reprochier
Qui non troba non trya.
PEYROLZ (Reprochier).

Cora quem fezes doler . . . [*Gr.* 366,. 9]
Meyshuy yeu voly tener
El reprochier que dys vray :
Nons mova qui ben estay.
PEYROLZ (Reprochier).

M'entencio ai tot' en un vers mesa . . . [*Gr.* 366, 20.]
Mays say ben yeu quel reprochier dis ver,
Tostems vol hom so que non pot aver.
PEYROLZ (Reprochier).

Tuit cil quem pregon qu'eu chan [2] . . . [*Gr.* 70, 45.]
Yeu perdrai ma benanansa
Per ma mala destinansa.
PEYROT (Destinansa.)

Quant amors trobet partit . . . [*Gr.* 366, 29.]
Allusion (*A*, 32, α, p. 22).

---

1. [On lit à la fin de la notice de α (p. 40) : « Regarde vers la fin de presque toutes les chansons qu'il adresse à Audeiard, faisant mention de Myrevaulx. F. 113. » Ce folio est celui où commencent les poésies de R. de Miraval dans *f*; cf. la table dressée par M. P. Meyer, *Dern. Troub.*, p. 154.]

2. Trois mss. seulement attribuent cette chanson à Peyrol : *M*, *N* et *a*. Tous les autres, au nombre de douze, la donnent à B. de Ventadour (*Grundriss*, 70, 45.).

126 ARNAUD DANYEL (C)

126 La vie d'Arnaud Danyel (α, p. 29).

126 Jensour. (Jensour.)

126 *Ans quel cim reston de brancas...* [*Gr.* 29, 3.]

Ans quel cim reston de branchas
Secs ny despulhas de fuelha,
Faray qu'amor m'o comanda
Breu chanson de razon lonja,
Car yeu m'aduch de los arts de s'escolla
Tan say qu'al cor fats restar de cyberna
E mous bous es pro plus correns que lebres.

(α, p. 29.)

128 Molherats. (Molherats.)

Amors e jois e locs e temps... [*Gr.* 29, 1.]

D'aquel joi qu'avia l'autr'an,
Quan cassava la lebre al bou.

ARNAUD DANYEL (L'autr'an).

Ben grans avolesa intra[1] ... [*Gr.* 233, 2.]

En grand' avolessa intra.

ARNAUD DANYEL (Avol).

Doutz brais e critz... [*Gr.* 29, 8.]

Doux brays e crys, e sons e chans e voltas.

ARNAUD DANYEL (Brays).

En est sonet coind'e leri... [*Gr.* 29, 10.]

Ab gay sonet coin e lery
Fats mots e capus e doly.

ARNAUD DANYEL (Sonnet).

Yeu syeu Arnaud qu'amas' l'aura
E casse la lebre ab lou bou.

ARNAUD DANYEL (Amas).

Allusion à la même pièce (*A*, 41 ; α, p. 29).

---

1. Cette pièce est de G. de S. Gregori. Nostredame l'aura sans doute confondue avec celle d'Arnaut Daniel (*Lo ferm voler*) dont elle est une imitation. Il est moins probable que l'erreur d'attribution existât dans le ms. Peut-être y était-elle anonyme.

La granz beutatz el fis ensenhamens[1]... [*Gr.* 30, 16.]
Per qu'yeu retray vostre pres cabalous.
ARNAUD DANYEL (Cabals).

Lo ferm voler qu'el cor m'intra ... [*Gr.* 29, 14.]
Lou ferm voler qu'al cor m'intra
Non pot ges becs escondescendre ni onglas
Dels lauzengiers sitot de mal dir s'arma
E pus non l'aus batr' au bran ny a verja
Si vays ab frayr lay on non ha vray oncle
Jauziray joy dins verdiers ou dins chambra.
(α, p. 29.)
Allusion, *A*, p. 42.

Sim fos amors de joi donar tan larga... [*Gr.* 29, 17.]
Car tous bons aibs, joy e joven e sens
Regnon en leys.
ARNAUD DANYEL (Aibs).

Sin m'ajud cel qui mostret en colomba.
ARNAUD DANIEL (Ajud et Sin).

E non cujats qu'yeu n'abbays mos talens.
ARNAUD D. (Abbays).

Fals lauzengiers, fuoc la lenga vos arga.
ARNAUD DANYEL (Arga et Lauzengiers).

E per vous es cazus pres e jovens,
E es pejor qui plus vous amonesta.
ARNAUD DANIEL (Cazus).

Vostre remanc.
ARNAUD DANIELE (Remanc).

Jeu m'esmer.
DANYEL (Esmer).
Allusion à la même pièce (*A*, 42).

Sols sui que sai lo sobrafan quem sortz... [*Gr.* 29, 18.]
D'aultras veser soy cecs e d'auzir sourd.
ARNAUD DANYEL (Cecs).

---

1. Cette pièce est d'Arnaut de Mareuil ; il est peu probable qu'elle figurât, dans le chansonnier de Sault, parmi celles d'Arnaut Daniel. Je crois plutôt à une confusion, facilement explicable du reste, de Nostredame.

[Dante, *Purg.* XXVI.]
Tan m'abelis vostre cortes deman.
Chansonere du comte de Sault, d'ARNAUD DANYEL (Abbelir).

130 RICHARD DE BERBEZIEUX (C)

Vie de Ricard de Barbezieux (α, p. 146).

Razon e dreit ai sim chant em demori... [*Gr.* 233, 4.]
et *Tuit demandon qu'es devengud' Amors...* [*Gr.* 421, 10.]

Drech e razon es qu'yeu chante d'amour,
E davant tous en dirai la vertats.
RICHARD DE BERBEZIEU, en une chanson qu'on dit qu'est d'Arnaud Danyel[1] (Drech).
Allusion à *Tuit demandon* (*A*, 41).[2]

Altressi com lo leos... [*Gr.* 421, 1.]
Altressi que lou lyon. (Atressi.)

Atressi comme l'olifans... [*Gr.* 421, 2.]
Atressi com l'elephant. (Atressi.)

Atressi com Persavaus... [*Gr.* 421, 3.]
Atressi com Persevals. (Atressi.)
[Allusion dans α, p. 146.]

Be volria de la meillor...[3] [*Gr.* 421, 5.]
[Allusion α, p. 146.]

---

1. La chanson *Razon e dreit* nous a été conservée par deux mss. dans l'un desquels elle est anonyme, et dont le second l'attribue à Guilhem de S. Gregori. Mais il se pourrait bien qu'elle fût en effet d'Arnaut Daniel. C'était l'opinion des commentateurs de Pétrarque, et celle aussi, semble-t-il, de Pétrarque lui-même, opinion qui s'appuyait sans doute sur l'autorité de mss. aujourd'hui perdus. Il ne semble pas, d'après les paroles de Nostredame, que le chansonnier de Sault fût de ces derniers. Mais notre auteur a confondu ici deux pièces différentes, savoir *Razon e dreit*, et *Tuit demandon qu'es devengud' amors*. Cette dernière est bien de Richard (*sic*) de Barbezieux, et le deuxième des vers cités en fait partie. C'en est le second. Il serait possible, à la rigueur, que la confusion existât déjà dans le ms. [Cf. Bartsch, *Jahrbuch*, XIII, 28.]

2. [Allusion à *Razon e dreit* dans *A*, p. 42. P. 41, il n'existe aucune allusion à *Tuit demandon*.]

3. [Enfin il y a dans α une troisième allusion que je ne puis identifier. Chabaneau a noté sur son exemplaire de Nostredame : « cf. *Amor si ton*

124 MARCHABRUSC (C)

135 Sonnet.

[*Bel m'es quan son li fruich madur... Gr.* 293, 13.]

136 Car non tem anta ni blastem.

MARCABRUSC (Anta).

Per savil tenc ses doptansa... [*Gr.* 293, 37.]

139 Fols pueys tout quant aug romansa.

MARCHABRUSC (Romant).

Dirai vos senes doptansa (?)... [*Gr.* 293, 18.]

Amar es hardida cauza,

139 Plena d'orguelh e de nauza.

MARCHABRUSC (Nauza).

Allusion à la même pièce (*A*, 209 et α, p. 125).

Iverns vai el temps s'aizina... [*Gr.* 293, 31.]

Allusion (?) (*A*, 209[1]).

140 SERÇHEMONS (C)

Pois nostre temps comens' a brunezir[2]... [*Gr.* 330, 13.]

Tant es sous pres valens e cabalous.

SERCHAMONS (Cabal).

[Allusion α, p. 157.]

---

poder es tal », mais je n'ai pu retrouver cette citation. La même allusion se trouve d'ailleurs dans *A* (p. 243 : « car en un' autre de ses chansons, parlant contre Amour dict, que s'il veut qu'il retourne estre autant amoureux affectionné de ceste, comme il a esté de l'autre, qu'il face retourner les beaux yeux de l'une à l'autre »), mais n'a pas été identifiée par Bartsch, dans le *Jahrbuch*.]

1. [On lit à la fin de la notice de α (p. 125) : « estoit du temps d'Amphous, roy de Castille, auquel il adresse ses chansons. » C'est une allusion, dit Chabaneau dans ses notes, à *Per l'aura freida que guida*, qui est adressée à un *N'Amfos* ; mais le Dr Dejeanne voudrait voir dans ce *N'Amfos*, Alphonse Jourdain, comte de Toulouse. Il y a trois *Anfos* dans la chanson *Aujatz de chan* (comte de Toulouse, roi de Léon, roi d'Aragon).]

2. Un seul des mss. qui nous ont conservé cette pièce (B. N. 856) l'attribue à Cercamon. Tous les autres, au nombre de quatre, la donnent à Peire Bremon Ricas Novas (*Gr.* 330, 13). [Le ms. Campori l'attribue également à Cercamon].

Ist trobadors entre ver e mentir
141 v° Afollon druds e moulhers e espous,
E van dizen qu'amour torna (tourn') en byays,
Per quels (que) marits en devenon jalous (gielous)
141 E domnas son intradas en pantays,
Car trop volon escoutar e auzir.

SERCHAMONTZ (Drud et Pantays).

142 Malanansa.

(Malanansa.)

142 BERTRAND DE BORN (C)

145 Captenensa.

(Captenensa).

Cortz e guerras e joi d'amor... [*Gr.* 80, 11.]
147 Per Christ.

(Per Christ.)

Un sirventes on motz non falh... [*Gr.* 80, 44.]
147 E non hay volpil ni couard
Enemy que no m'assalha.

BERTRAND DE BOR (Volpil).

Quan lo dous temps d'abril... [*Gr.* 332, 1.]
Mays se pogues trobar
Com pogues castyar
Las domnas de failhir
147 (?) Qu'anta ny dam no l'en pogues venir.

BERTRAND DE BORN[1]. (Anta.).

---

1. La pièce dont ces vers font partie est de Peire de Bussinhac. Aucun des mss. qui la renferment aujourd'hui ne l'attribue à B. de Born. Peut-être y a-t-il eu, de la part de Nostredame, ou d'un copiste, une confusion amenée par ce fait que la biographie de Peire de Bussinhac, qui précède immédiatement cette pièce dans les mss. où on lit aujourd'hui l'une et l'autre (*I* et *K*), se termine par les mots *Sirventes d'en Bertran de Born.* [Le ms. Campori attribue la même pièce à B. de Born.]

Lire *147* au lieu de *117* à *anta* ?

[Le chansonnier du comte de Sault mettait « au nom de Bertrand de Born » une chanson de Guilhem de Saint Gregori (éd. Chab., p. 160, ms.

148 BERNARD MARCHIS (C)

?

148 Tout autre a fach e guerpir e layssar.

BERNARD MARCHIS (Guerpir).

?

148 Las non es drech domnejayre
Qui lous mes met en soan.

BERNARD MARQUIS (Domniey).

148 Tres jours (so m'es vist, pechayre)
Ges non m'a durat aquest an.

BERNARD MARCHIS (Pecayre).

148 Qu'yeu fora ben fin amayre,
Si non fos janglous truan [1].

BERNARD MARCHIS (Jangloux et Joglar).

?

148 Gap, *ou* Gabar.

(Gap.)

?

149 Una say qu'es tressalhida [2]

---

539 de la Bibl. Méjanes, à Aix). C'est la chanson *Bem platz lo gais temps de Pascor*, *Gr.* 233, 1. Nostredame ajoute : « il a faict une chanson rustique ou pastorelle qui ce commence : « L'aultre jour j'alloys cavalcans le long d'une rivière, ou trouvai une gente bergere, qui arresta mon cheval par le frein... ». Quelle est cette pastourelle ? Chabaneau renvoie dans une note à *Gr.* 194, 14, Gui d'Ussel.]

1. [Je n'ai pas pu identifier la première citation de Bernard Marchis ; mais les trois qui suivent appartiennent à une pièce que nous fait connaître le ms. Campori : *Lancan lo dous temps s'esclaire* (Bertoni, *Rime prov. ined.*, p. 43). M. Bertoni a mis la pièce sous le nom de Reimonz Rascas, à qui appartient la pièce précédente *Dieus et amors et merces*. Mais dans la table du manuscrit *a* (p. 14) il a fait remarquer que « en tête de cette composition [*Lancan lo dous temps*...] on ne lit pas de nom d'auteur ». La pièce était-elle anonyme dans *a* et devons-nous croire, avec le chansonnier de Sault, qu'elle appartient à l'énigmatique Bernard Marchis ? Ou bien y a-t-il confusion avec Bernartz Martis, dont deux pièces suivent dans *a* (comme elles suivaient peut-être dans Sault) la chanson *Lancan lo dous temps*...?]

2. [Cette citation est précédée dans le *Glossaire* de la note suivante : « Bernard Marchis, poete provensal, a faict une chanson dont Pétrarque en a fait une de ceste façon, qui se commence : *Vedi panni* ».]

Cambyayris e desleyada,
Que plus de cen druds playdeia
Non era sa mayzon vueja.
BERNARD MARCHIS (Cambyayris).

149 Tant ay s'amor encubida
E en mon cor albergada.
BERNARD MARCHIS (Encubit).

Tant es ma donna endurmyda[1].
(*A*, 196.)

?
Extra mon grat m'an fach vezer
Aquo que plus al cor my dol.
MARCHIS (Estra).

150 LA COMTESSE DE DYA (C)

Ab joi et ab joven m'apais... [*Gr.* 46, 1.]
Allusion (*A*, 47) [α, p. 33].

151 RAMBAUD D'AURENJA (C)

Als durs crus cozens lauzengiers... [*Gr.* 389, 5.]
153 Per so qu'yeu ai vist e provat
Qu'en ellous non y ha que baratta.
RAMBAUD D'AURENJA (Barat).
153 Glata.
(Glata.)

Aici mou... [*Gr.* 389, 3].
155 Aycy mou
Un sonet nou.
R. D'ORENGE (Sonnet).
156 S'atura... Doussa res, res veraya.

---

1. Bartsch supposant (*Jahrbuch*, XIII, p. 60) que ce vers faisait partie de la chanson [*Gr.* 63, 8] qui appartient à Bernart Marti, identifiait avec ce Bernart Marti ou Martin, le Bernard Marchis de Nostredame. Mais cette identification ne paraît pas possible. Aucun des vers cités par ce dernier ne se retrouve en effet dans aucune des compositions de Bernart Marti qui nous restent [ms. Campori compris].

Escotatz, mas no sai que s'es... [*Gr.* 389, 28.]

157 v° Strambot e syrventes.

(Strambot.)

158 *Eu no sui ges mals et astrux...* [*Gr.* 389, 14.]

Yeu non suy (non soy) ges malastruc
Anc suy malastruc adreyts...
Domna per vous soy malastruc...
Ar aujas s'yeu soy malastruc...
S'yeu trobes dous malastrucs...
Yeu soy autant malastruc
Que de melastre port la flour,
E ay ben malastruc honnour.

RAMBAUD D'AURENJA (Mallastruc).

Lonctemps ai estat cubertz... [*Gr.* 389, 31.]

159 A domnas me sieu (soy) profert.

R. D'ORENJA (Profert).

Allusion à la même pièce (*A*, 95).

Un vers farai de tal mena... [*Gr.* 389, 41].

155 Qu'ins el cor mi nays em tresca.

(Tresca.)

Amors com er? que farai?... [*Gr.* 389, 8].

160 Per qu'yeu vieu blos.

(Blos.)

Entrel gel e vent e fanc... [*Gr.* 389, 27.]

160 v° Gibre.

(Gibre.)

Brais, chans e critz... [*Gr.* 389, 21.]

Brays, chants, grids, crids.

RAMBAUD D'AURENJA (Brays).

Car vei que clars chans s'abriva... [*Gr.* 389, 23.]

A! franc cor clar, res veraya.

161 (?) A! doulsa res, coind'e gaya.

RAMBAUD D'AURENJA (Gentil res).

Assatz sai d'amor ben parlar... [*Gr.* 389, 18.]

Allusion (*A*[1], 94).

---

1. [« A faict un traité intitulé la *Maestria d'amour*. » C'est Bartsch (*Jahrbuch*, XIII, p. 137) qui relève l'allusion.]

163 PEYRE MILHON (C)

Si com lo mege fai crer . . . [*Gr.* 349, 9.]

164 Yeu soy cel que nom giquis.

(Gequis.)

Pois que dal cor m'aven farai chanso . . . [*Gr.* 349, 6.]

Pueis que dal cor my ven faray kanson nouvella.

(*A*, 195 ; α, p. 120[1].)

Hay mala res Dieu nous lays repentir.

PEYRE MILLON (Gentil res).

Quant om troba dos bos combatedors . . . [*Gr.* 349, 7.]

Que court plus tost qu'angel que vai volant.

(Angel.)

164 S'atura.

(S'atura.)

165 S'atura.

(S'atura.)

166 EYMERIC DE PIGULAN (C)

Enqueram vai recalivan . . . [*Gr.* 355, 7[2].]

Encaras vai recalyvan

Lou mal d'Amours qu'avy 'antan.

DE PINGULAN OU DE PIGNANS (Recalivar).

Ja n'er crezut qu'afans ni cossiriers[3] . . . [*Gr.* 9, 11.]

172 v° Domna, vostre hom liges e domengiers,

---

1. [« Il a faict une chanson qu'est transduicte f° XX, par laquelle démonstre qu'apres avoir travailhé auprès de sa dame, Amour finallement l'a faict joyr heureusement de ses désirs. » Chabaneau s'est demandé si ces mots (f° XX) n'indiquaient pas que Nostredame avait fait un cahier de traductions.]

2. Chanson qu'aucun des mss. qui nous restent n'attribue à A. de Peguillan. La plupart la donnent à Peire Raimon de Toulouse, et c'est sous le nom de ce dernier troubadour que Nostredame lui-même, dans *A*, p. 73, en cite un fragment.

3. [Cette chanson est attribuée à Aimeric de Belenoi par *L* et à Peire Rogier par *T*.]

[Extrait de α (p. 70) : « fut contrainct... se retirer chez le comte Berenguier, du temps que ses quatre filles estoient en prix et en bruit... et sur toutes feit

E vostre sers humil e tout honrat
Es votre amyc lyal e vertadiers.

DE PINGULAN (Domengiers).

Allusion (α, p. 70).

Qui sofrir s'en pogues... [*Gr.* 10, 46.]

(α, p. 70).

174 PONS DE CADUEIL (C)

174 Vie de Pons de Cadueilh (α, p. 54[1]).

Humils e fis e franx soplei vas vos... [*Gr.* 375, 10.]
Vostr' hom son, dona gaya,
178 E am vous mays qu'Andryeus non fes Aya,

---

plusieurs chansons qu'il adressa à Béatrix. » Chabaneau a noté les trois chansons suivantes adressées à *Na Beatrix* (d'Este, et non de Provence, comme le dit Nostredame) : *Altressim preu*, *Gr.* 10, 14; *En amor trob*, *Gr.* 10, 25; *Lonjamen m'a trebaillat*, *Gr.* 10, 33.]

1. [Voici un extrait de α : « Il adresse ses chansons à Madame Béatrix 181, 179, et à Audiarde 178, et à Marie 177, au roy d'Aragon 175, 177, et à Andrieu 176, et une chanson de la mort de sa dame Adalazia ou Elys 176. » Il faudrait sans doute compléter ainsi l'indication des folios : *174* à *181*.

On aurait alors :

Fo 175. *So c'om plus vol* (adressée au roi d'Aragon ; Napolsky, XIII ; Bartsch, 375, 22.)

Fo 176. *De totz chaitius* (planh ; Napolsky, XXIV ; Bartsch, 375, 7.)

Ibid. Même pièce (envoi adressé à *Andrieu*, cité encore dans les pièces IV, XI, XIV, XXII, de l'édition Napolsky).

Fo 177. *Ancmais nuills hom* (adressée au roi d'Aragon ; attribuée par la plupart des mss. à Pistoleta ; *F* et *a* l'attribuent comme *Sa* à Pons de Capduoil).

Ibid. Ja non er hom tan pros (Napolsky, XXII ; Bartsch, 375, 11) ; ou plutôt *En tanta guisam men' Amors* (Napolsky, p. 101 (pièces apocryphes), Bartsch, 194, 6 : tous les mss., sauf *a*, attribuent cette pièce à Gui d'Ussel : *a* comme *Sa* l'attribue à Pons de Capduoil.

Fo 178. ? *S'ieu fis ni dis* (Napolsky, VIII ; Bartsch, 375, 19).
? *Aissi m'es pres* (Napolsky, XXI ; Bartsch, 375, 1).
? *Ja non er hom tan pros* (Napolsky, XXII ; Bartsch, 375, 11).
Audiart, *Odiart* se trouve à l'envoi dans ces trois pièces.

F. 179-181. *Se totz los gaugz els bes... Ben sai que per sobrevoler...* (Napolsky, XVI, XVII ; Bartsch, 375, 21, 5.)]

E subre tous ay la clau d'amar be,
Per qu'yeu ailhors non posc vyrar mon fre.
PONS DE CAPDUEILH (Andrieu).

Allusion à la même pièce (*A*, 82).

Aissi m'es pres com celui que cercan... [*Gr.* 375, 1.]
Allusion (*A*, 82).

De totz chaitius sui eu aicel que plus... [*Gr.* 375, 7.]
Allusion (*A*, 82).

Ja non er om tan pros... [*Gr.* 375, 1.]
Allusion (*A*, 82).

181 GASBERT DE PUYCYBOT (C)

181 Vie de Gaubert de Puycibot (α, p. 72).

Partit de joi e d'amor... [*Gr.* 173, 8.]
Allusion (*A*, 114).

183 FOLQUET DE ROMANS (C)

183 *Ma bella domna, per vos dei esser gais...* (*Gr.* 156, 8.
184 E mourray tout ensins quom fes Andryeus.
FOLQUET DE ROMANS (Andrieu).

?

Canson qui voldria dire
Qu'yeu no soy de Romans,
Volly sofrir martyre
E la mort de mas mans. [1]
(α, p. 155.)

185 GIRAUD DE CHALENSON (C)

Tan doussamen mi ven al cor ferir... [*Gr.* 243, 10.]
Qu'on plus destreign on hom mays n'es prisat
Lou mal d'amour quand on non pot aver
185 Lou domnejar nyl bayzar nyl jazer.
GIRAUD DE CHALENSON (Domney).

1. [« A fait une chanson du Prince d'Amour, que Pétrarque a imitée. » (α, p. 155.)]

186 LE COMTE DE POYTOU (C)

La vie du comte de Poyctou (α, p. 120[1]).

187 PEYRE DE VALIERAS (C)[2]

So qu'az autre vei plazer ... [*Gr.* 362, 2.]
So qu'als aultres es plazer
Es a my grand desplazensa.
(*A*, 196.)

188 Molherats.
(Molherats.)

189 PEYRE BONIFACI (C)[3]

190 ODIL DE CADARS (C)[4]

Assatz es dreitz pos jois nom pot venir... [*Gr.* 314, 1.]
Allusion (*A*, 196).

?[5]
Elle a son cor tant hault qu'elle mespreza
So que l'on ten en grand pres e honnour.
(*A*, 196.)

---

1. [« Le comte de Poyctou a fait deux chansons. La derniere chanson se plainct du départ qu'il lui fault faire du Poictou et de Limozyn, faict mention d'un Gardalays et de Foulque d'Angers... Semble qu'il face cette chanson à l'heure de sa mort, car il dict qu'il est prochain de la mort. » C'est la pièce *Gr.* 183, 10.]

2. [α, p. 121, se borne à cette mention : « a faict quelques chansons contre les marins. » Chabaneau dit dans ses notes, à ce propos : « Peut-être *So qu'az autre vei plazer* ; rien de pareil dans les trois autres pièces. »]

3. [« Il a dict que ung poete qui ne sçait faire bons motz ni bons sons ne devrait jamais chanter. » *Vies manuscrites* de Carpentras, f° 23, v° (α). Chabaneau renvoie dans une note à J. Rudel, *No sap chantar quil so no di* (*Gr.* 262, 3).]

4. [α, p. 121 : « Estoit gentilhomme de Languedoc ; a faict l'ordre et manière qu'il fault tenir aux amoureux dẽ bien aymer. »] C'est la pièce *Assatz es dreitz* (Chabaneau).

5. D'une pièce perdue ou apocryphe.

190 LOYS EMERIC [1] (C)

?

Kascun jour m'es ben afort mays d'un an
Quand yeu vezy aquella que tant amy [2].

(*A*, 197.)

191 PEYRE DUGON (C)

Vie de Peyre d'Ourgon [3] (α, p. 121).

Tot l'an mi ten Amors d'aital faisso... [*Gr.* 370, 13.]
Tostemps amour my ten en tal façon
Ensins qu'aquel mal, dont s'adormys [4].

(*A*, 197.)

191 GUILHEN DE MONTAGNAAGOUT (C)

191 v° Vie de Guilhen de Montagne Agoult (α, p. 25).

Non an tan dig li premier trobador... [*Gr.* 225, 7.]
Allusion (*A*, 35).

Nuls hom non ual ni deu esser prezatz... [*Gr.* 225, 10.]
Allusion (*A*, 35).
(α, p. 25?) [5]

---

1. [« Loys Emeric est sans aucun doute le même qu'Aimar de Rocaficha, qui dans *a* s'appelle Naimerics de Roccaficha... Les vers [cités par Nostredame] sont sans doute apocryphes. » Bartsch, *Jahrbuch*, XIII, p. 61.]

2. [α, p. 121 : « a faict une chanson en laquelle il fait comparaison de l'aloete quand elle chante, l'adresse au roy d'Aragon et se plainct contre Amor. » Si l'hypothèse de Bartsch est juste, il n'y a rien de semblable dans les trois chansons qui nous restent d'Aimar de Rocaficha.]

3. [La pièce est de *Perdigon*, qui a cependant sa place dans les *Vies*, p. 123. Cf. le ms. Campori, p. 262.]

4. [« A faict une chanson qui faict comparaison de malade qui meurt en dormant, et de larron qui guyde le voyageur pour l'occyre. » α, p. 121.] C'est *Tot l'an mi ten*, *Gr.* 370, 13 (Chab.).

5. [« Il adresse ses chansons au Roy de Castille. Il a escript doctement et a faict un petit livre intitulé : *lou Tractat dels vycis et vertus*. » Peut-être allusion à *Nuls hom non val*, dit Chabaneau.]

192 GUILHEM DE LA TOUR [1] (C)

?

192 Per qu'yeu, ab cor galiadour,
Lyalment, sens falhiment,
Vous am sens cor trichadour.

GUILHEN DE LA TOUR (Gualiadour et Trichadour).

Car sufrens vens on las gens.

GUILHEN DE LA TOUR (Sufrensa).

?

Car mays desire
De vous martire
Qu'yeu non fau d'autra jauziment.

GUILHEM DE LA TOURRE[2] (Jauzent).

193 GUYZARDON LO ROUX (C)

Ara sabrai s'a ges de cortesia... [*Gr.* 240, 4.]
Aras saubray s'a ges de cortezia
En vous domna e si temés pekat.
(*A*, 198.)

[*Aujatz la derreira chanso...*] [*Gr.* 240, 53.]

194 EYMERIC DE SARLAT[4] (C)

J'a n'er crezut qu'afan ni consiriers[5]... [*Gr.* 9, 11.]
Ja non creyray qu'afan ny cossiriers,

---

1. [α, p. 155 : « Estoit gentilhomme de Provence, a faict troys chansons adressées à Béatrix. »]

2. [Ces trois passages sont tirés de la chanson *En vos ai mesa pros domna cortesa* que nous fait connaître le ms. Campori. Le texte de Sault est plus correct au moins pour l'une des citations *Per qu'yeu ab cor galiadour* ; *a* donne *per queu sas cor galiadour*.]

3. [α, p. 121 : « a faict une chanson pryant sa dame oyr la chanson que jamays il ouyra de luy. » *Gr.* 240, 5 : *Aujatz la derreira chanso.* Mahn, *Ged.* 576.]

4. [α, p. 122 : « a faict quelques chansons adressantes à la comtesse et au roy d'Aragon ; en y ha une *transduicte*. » Cf. supra Peire Milon, p. 277 (cf. *Gr.* 11, 1, 2).]

5. Cette pièce n'existe aujourd'hui que dans deux mss. dont aucun ne

Ny greus sospirs ny plagner ny plorar,
Ny grans trabailhs ny fortz maltrachs sobriers,
Ny longs desirs, pauc dormyr ny velhar
Ajon poder de nul home aucyr,
Ni per amour puesca nuls hom murir,
Car yeu non muer e mos mals est tant gryeus
194 Per que yeu non crey qu'anc non mury Andryeus.

Aymeric de Sarlat (Andrieu).

194 Domna, per Dieu non crezas lauzengiers
Ny tengua dam a vous lur lauzenjars,
Qu'yeu no syeu ren d'eytals amans leugiers.

Aymeric de Sarlat (Lauzengiers).

Fis e leials e senes tot enjan... [*Gr.* 11, 2.]
Fin e lial e sens dengun engan
Ensins qu'aquel qu'a conquistat Amours
Auray en pax sufertat mas doulours
E non my vac plagnen, ny rencuran.

(*A*, 198.)

?[1]
Ay, franca res, on tout ben si noyris,
Assas val mays e es plus avynen
Don ses querer que quand es dat queren.

Aymeric de Sarlat (Res).

195 UGUES BRUNET DE RODDEZ (C)

195 Vie de Hugues Brunet (α, p. 46).
197 Escarida.

(Escarida.)

---

l'attribue à Aimeric de Sarlat. L'un la donne à Peire Rogier, l'autre à Aimeric de Belenoi. Nous l'avons déjà rencontrée plus haut sous le nom d'un autre troubadour du même nom, Aimeric de Peguillan. Se trouvait-elle, en effet, deux fois, dans le chansonnier de Sault, avec des attributions différentes? [Cf. maintenant le ms. Campori, qui l'attribue aussi à Aimeric de Sarlat.]

1. [C'est la pièce *S'eu nom lau d'amor tant quon sol* que nous fait connaître le ms. Campori (Bertoni, *Rime prov. ined.*, p. 23).]

Ab plazer receb et acuelh... [*Gr.* 450, 1.]
Que tant vous cobeyton mous huelhs.

HUG. BRUNET (Cobeytat).

Cortesamen mou en mon cor mesclansa... [*Gr.* 450, 4.]
Cortezamen mou en mon cor mesclansa.

HUGUES BRUNET (Cortezament).

198 GUILHEM DE BERGEDAN (C)

198 Azir.

(Azir.)

199 Messios.

(Messios.)

Arondeta de ton chantar m'aïr... [*Gr.* 461, 28.]
Segne amy, quand fes ves vous venir
199 Vostra domna, fes jurar e plevir.

G. DE BERGEDAM, en une sienne chanson qu'il adresse à son amye et à l'irondelle [1].

(Plevir.)

200 REMOND JORDAN VISCOMTE DE SAINT ANTOINE (C)

200 Vie de Remond Jordan (α, p. 34).

201 Gequys.

(Gequys.)

---

1. Pièce anomyme dans le seul ms. (Vatican 3208) qui nous l'ait conservée. Les deux vers cités ci-dessus s'y présentent sous une forme assez différente :

Signer Amic, vos a sam fe venir
Per vos vezer que ma domna dezir.

Milá y Fontanals, en un passage de ses *Trovadores en España* (p. 341) auquel Bartsch (*Gr.*, 461, 28) a omis de renvoyer, émet l'avis que l'auteur en était peut-être Hugue de Mataplane. [Le ms. Campori l'attribue également à G. de Berguedan.]

[α, p. 99 : « estoit gentilhomme de Gascogne ; a faict une chanson adressante à l'arondelle et une chanson au roy de Barcellone ». Pour la chanson adressée au roi de Barcelone, Chabaneau suppose qu'il s'agit de *Joglars not desconortz*, *Gr.* 210, 12.]

201 PISTOLLETA[1] (α, p. 122.)

?

201 Non chantarey hugan[2].

PISTOLETA (Hugan, ugan).

?

202 Car qui non tem non ama sens bauzia
Ny sap d'amour quals es ny son uzage.

PISTOLETA (Bauzia).

203 PEYRE D'ALVERGNA (C)

Chantarai d'aquests trobadors... [*Gr.* 323, 11]

204 Espelh.

(Espelh.)

205 Pantayar[3].

(Pantays.)

Domna dels angels regina[4]... [*Gr.* 338, 1.]
Domna dels angels regina,
Esperansa dels crezens.

(*A*, 163.)

[Allusion α, p. 101.]

Deus vera vida verais... [*Gr.* 323, 16]

Allusion? (α, p. 101)[5].

207 B. DE PARAZOLS[6] (C)

---

1. [Le folio du chansonnier de Sault manque dans *C*. Voici ce que dit α : « estoit gentilhomme de Languedoc ; a faict la chanson adressante au roi d'Arragon, autre au comte de Tholose. » Parmi les chansons adressées au roi d'Aragon, je trouve *Aitan sospir*, *Gr.* 372, 1, *Anc mais nuls hom*, *Gr.* 372, 2, et ms. Campori (Bertoni, *Rime prov. ined.* p. 18).]

2. [Ms. Campori, *Se chantars fos grazitz* (Bertoni, *Rime prov. ined.*, p. 16), str. I, v. 10.]

3. [*Pantays* se trouve dans *Gr.* 323, 12 et 323, 23.]

4. [La plupart des manuscrits attribuent cette pièce à Peire de Corbian.]

5. [« Il a faict quelques chansons spirituelles adressantes à Dieu, toutes en forme de prières. »]

6. [α, p. 144.]

208 JAUSSERANT DE S. DEYDIER (C) [1]

Pos fin' amors mi torn' en alegrier... [*Gr.* 168, 1.]
Fin e lyal, humyl e vertadier
M'aura tostemps, gardan de mesprezon.
JAUSSERAN DE SAINT-DESDIER (Mesprezon).

209 LANFRANC CYGALLE (C)

209 Vie de Lanfranc Cygalle (α, p. 83).

[*Car es tan conoissens vos voil...* *Gr.* 282, 1.]
Allusion (*A*, p. 131).
Estiers mon grat mi fan dir vilanatge... [*Gr.* 282, 6.]
Estier mon grat my fan dir vilenage.
« UN AUTRE [que Folquet de Marseille]. » (Estier).
Allusion à cette pièce (*A*, 134).

Gloriosa santa Maria... [*Gr.* 282, 10.]
Oi maire filla de Deu... [*Gr.* 282, 17 [2].]
Allusion à ces chansons (*A*, 134).

Si mos chans fos de joi ni de solatz... [*Gr.* 282, 23.]
Allusion (*A*, 134).

Senher Tomas, tan mi platz... [*Gr.* 282, 22.]
Allusion (*A*, 134).

216 MONGE DE MONTAUDON [3] (C)

Pos Peire d'Alvernhe a chantat... [*Gr.* 305, 16.]
Allusion (*A*, 227) [α, p. 138].

Aissi com cel qu'a estat ses Senhor...
Aissi com cel qu'a plag mal e sobrier...

---

1. [α, p. 157 : « de Jausserand de St Desdier. Estoit seigneur de St Desdier; a faict une chanson adressante à la comtesse. » Sans doute *Gr.* 168, la seule chanson qui nous reste de ce poète.]

2 [α, p. 83 : « feist maintes bonnes chansons et mesmement es choses spirituelles. » Lanfranc Cigala est un des premiers troubadours, au moins un des premiers d'origine italienne, qui aient chanté la Vierge.]

3. [« Le Monge de Montaudon ou de Montmajour », α, p. 138.]

Aissi com cel qu'es en mal senhoratge...
Aissi com cel qu'on men' al jutjamen...
[*Gr.* 305, 1, 2, 3, 4.]
Allusion à ces chansons ? (*A* [1], 227.)

219 PERDIGON (C)

219 La vie de Perdigon. (α, p. 77 [2])

221 PEYRE REMOND DE THOULOUSE (C) (α, p. 50.)

224 Gequis.
(Gequys.)

Amors si tos poders es tals [3].
Amour si ton poder es tal
Ensins que cad' un ho razona.
(*A*, 74.)

Enqueram vai recalivan... [*Gr.* 355, 7[4].]
Encaras vac rekalivan,
Lous mals d'amours qu'avyey antan
Qu'una doulour senty venyr
Al cor d'un angoyssous afan
Lou mege que my pot guarir

---

1. [*A* dit seulement : « Sainct Cézary dict qu'en plusieurs de ses chansons a usé de comparaisons et figures » ; α est plus explicite : « En plusieurs de ses chansons il use de belles comparaisons, où il compare Amour à un vainqueur qu'on meyne pour estre jugé par ses ennemys, ainsi est d'Amour qu'est son ennemy mortel ; et d'ung subject qui faict tout ce qu'il peut pour complere à son seigneur qu'est un tyran cruel, ainsi est d'Amour auquel il s'essaye de obeyr et complaire ; et d'ung vassal qui, pour estre trop vexé et molesté de son seigneur, luy veut quicter sa place et chercher d'habiter ailleurs ; ainsi est d'Amour. » La première de ces chansons est *Aissi com cel qu'on mena*, la seconde *Aissi com cel qu'a estat*, la troisième *Aissi com cel qu'es* (*Gr.* 305, 4, 3, 1).]

2. [« En une de ses chansons, il faict comparaison de luy à Tantale, disant qu'il est toujours près de sa dame de laquelle il n'en peut retirer aulcun fruict. » Il s'agit, dit Chabaneau, de la chanson *Trop ai estat qu'en bon esper no vi* (*Gr.* 370, 14) où on lit (str. 2) : « *qu'ieu soi com sel qu'en mieg de l'aiga's banha — E mor de set.* » (Mahn, *Ged.* 512).]

3. [Chanson inconnue d'après Bartsch, *Jahrbuch*, XIII, 36.]

4. Cité sous le nom d'Aimeric de Peguillan au f° 166.

My vol en dietta tenir
Coma lous autres meges fan.

(*A*, 73.)

Non es savis ni gaire ben apres... [*Gr.* 242, 50.]
Non es savy, ny gayre ben apres
Aquel que blayma amour, e mal en dis,
Car el sap ben donnar gauch als marris,
E lous autres lous fay tournar courtés.

(*A*, 74.)

S'eu fos aventuratz... [*Gr.* 355, 15.]
Vergiers ny flours ny prats
Non m'an fach kantadour,
Mays per vous (qu'yeu adour)
Domna, soy allegraz.

(*A*. 73[1].)

225 UGUES DE SAINT CYRE (C)

Huc de Saint Sire. (α, p. 51.)

Anc enemic qu'ieu agues... [*Gr.* 457, 3.]
225 E cils qu'amon sens enjan
Sens soanar e mespres.

Huc de S. Cyre (Soanar, Soanet).

?

225 Dieu sia lauzat e grazit.

(Grazir.)

Tres enemics e dos mals senhors ai... [*Gr.* 457, 40.]
A la vallent comtessa de Proensa
Qu'a tous sous fachs d'honnour e de saber
Sous dichs courtes sous semblans de plazer
De grand' amour e de granda valensa,

---

1. [D'après α « il a faict plusieurs chansons adressantes au roi d'Aragon ; une autre que Pétrarque a faict un semblable sonnet : *Benedetto sia* ; a faict un chant à Guilhen Malespine ». Parmi les chansons adressées au roi d'Aragon, Chabaneau note *Atressi com la candela* et *No posc sofrir*, *Gr.* 355, 5, 9.]

[La chanson : *Non es savis* est attribuée par un manuscrit (P) à Giraut de Borneil, tandis qu'un autre (*c*) l'attribue à Peire Vidal. Cf. Bartsch, *Jahrbuch*, XIII, 30. Elle n'est que dans ces deux manuscrits.]

Mand mas kansons, car cella de cui es
M'a commandat qu'a leys la tramezes [1].

(*A*, 76.)

227 PEYRE ROGER (C)

Per far esbaudir mos vezis... [*Gr.* 356, 6.]

228 De touts druds suc yeu lou plus fin.

Pierre Rogier (Drudaria, drut).

Senh en Raimbaut per vezer... [*Gr.* 356, 7.]
Per vous meteus volray saber
228 Per qual nom seres appellat,
S'aures non drud ou molherat [2]
Ou voldres amb dous remaner [3].

« Dialogue entre Pierre Rogier et Rambaud de Vaquieres [4]

(Drud, drut.)

229 DAUDE DE PRADAS (C)

Daude de Pradas. (α, p. 157 [5].)

---

1. [Extrait de α : « F° [le numéro du folio a été laissé en blanc] faict mention d'Avignon, de Tholose et de Savaric. Il s'agit, dit Chabaneau, de la chanson *Nulha ren*, *Gr.* 457, 25, dont voici l'envoi (Mahn, *Ged.*, 1141) :

Regina Saincha, Aragos
E Tolsans e Avignos
Son gen per vos revengut,
Car Dieus vos fai tal vertut
Q'en vostr'onrat ric capduoill
Trob'om fruich e flor e fuoill.

Il n'y est pas question de *Savaric* ; est-ce une confusion avec *vostr'onrat ric* ?]

2. Peut-être à *molherats* [f° 128] faut-il lire *228* au lieu de *128* ?

3. [Le texte de *Sa* se rapproche de celui de *G U*, sauf que *G U* ont *tener* (*G*), *retener* (*U*) au dernier vers ; cf. l'édition Appel.]

4. Cette pièce est une chanson composée tout entière par P. Rogier, et adressée, non à Raimbaut de Vaqueiras, mais à Raimbaut d'Orange, et à laquelle celui-ci répondit (*Gr.* 356, 5 ; 389, 34).

5. [α se borne à la mention suivante : « a faict plusieurs chansons spirituelles. »]

En un sonet gai e leugier... [*Gr.* 124, 10[1].]

230 En un sonet gay e laugier.

G. DE PRADAS (Sonnet).

Tan sent al cor un amoros desir... [*Gr.* 124, 17.]

231 Quel mond non es nuls homs tan malanans
Que non tornes joyos e benistans.

D. DE PRADAS (Malanansa).

234 EYMERIC DE BELENNUEY (C)

Eymeric de Belenuey. (*σ*, p. 75.)

Cel qui promet a son coral amic... [*Gr.* 9, 8.]

Aras m'avez en fe e en paria
Emblat mon cor e sufrez qu'yeu m'aucia.

AYMERIC DE BELENUEY (Emblar.)

El dous esgard, el franc dich benestan
De vous, per qu'yeu met tout' autra en soan.

EIMERIC DE BELENUEY (Soanar).

Aissi col pres que s'en cuja fugir... [*Gr.* 9, 3.]

Allusion (*A*, 120) [α, p. 75].

Nuls om en re no fail[2]*...* [*Gr.* 392, 26.]

Allusion (*A*, 120).

Tant es d'amor onratz sos senhoratges... [*Gr.* 9, 21.]

Allusion (*A*, 120).

[*Per Crist s'ieu crezes Amor*[3]*...*] [*Gr.* 9, 15.]

Allusion (α et *A* ; cf. la note)].

---

1. [Cf. supra au f° 30.]

2. Cette pièce est attribuée à A. de Belenoi par trois mss. Un la donne à Peirol. Tous les autres, au nombre de dix, la mettent sous le nom de Raimbaut de Vaqueiras (*Gr.* 392, 26).

3. [α dit (p. 76, de l'éd. Chabaneau) : « se retira vers le roy d'Arragon, à la louange duquel et de la reyne aussi feist plusieurs bonnes chansons. » Chabaneau a noté parmi ces chansons *Aissi col pres* (cf. *A*, p. 120) et *Per Crist*, *Gr.* 9, 15. Dans cette dernière pièce il est question du *gant* à propos duquel *A* brode une scène de galanterie.]

236 BERNARD[1] RASCAZ (C)

Bernard Rascas. (α, p. 134[2].)

Dieu e amour e merce
E jausimen e sufrensa,
Araus quier, si vous plas valensa.
BERMOND RASCAS (Sufrensa).

237 ALBERTET DE SISTERON (C)

Albertet de Sisteron. (α, p. 103).

En amor trob tan de mal senhorage... [*Gr.* 16, 13].
237 Car ren non trob mays engan e bauzia.
ALBERTET DE SISTERON (Bauzia).
Allusion à la même pièce (*A*, 165.)

Ab son gai e leugier... [*Gr.* 16, 2].
Ab son gay e leugier
Vuelh far gaya chanson,
Car de gaya razon
238 Son gays mous consiriers.
ALBERTET DE SISTERON (Consirier).

En mon cor ai un' aital encubida... [*Gr.* 16, 14.]
239 En mon cor ay tal amour encubida
Dont yeu mi tenc per ric e per pagat.
ALBERTET DE SISTERON (Encubit).

Ab joi comensi ma chanso... [*Gr.* 16, 1.]
Allusion (*A*, 165[3]).

---

1. *Bernard* est surchargé ; mais on peut lire ce qu'il y avait avant la surcharge. C'était probablement Bermond.

2. [« Ne se treuve [dans le chansonnier de Sault ?] qu'une seule chanson des siennes... a faict quelques dialogues spirituels. » Les vers cités plus haut sont le début d'une pièce de REIMONZ RASCAS, qui se trouve dans le ms. Campori (cf. Bertoni, *Rime provenzali inedite*, XXII, 1). Ledit manuscrit en contient une autre, mais qui n'est peut-être pas de R. Rascas ; cf. ce que nous en disons sous le nom de Bernard Marchis, p. 274.]

3. [Extrait de α, p. 103 : « en une de ses chansons il se plaint de ce qu'il n oze luy [à la marquise de Malespine] faire entendre son grief mal, et qu'il meurt pour elle cent foys le jour ; il se plainct contre Amour, l'asseurant

241 BLACATZ OU BLACHATZ (C)[1].

241 La Vie de Blacasset, fils de Blacas, (α, 109.)
242 Messios.
(Messios.)

243 UGUES DE PENA (C)

Cora quem desplagues amors... [*Gr.* 456, 1.]
Allusion (*A*, 147).

D'avinen sap enganar e traïr[2] [*Gr.* 10, 18.]
Allusion (*A*, 147).

Lo gens temps m'abells em platz[3]... [*Gr.* 30, 18.]
Allusion (*A*, 147).

Si anc me fetz amors quem desplagues... [*Gr.* 456, 2.]
Allusion (*A*, 147)[4].

---

que la marquise fera tous ses commandements. » Allusion, d'après les notes de Chabaneau, à *Mout es greus mals* (*Gr.* 16, 18). Malespine est nommée dans cette pièce (Chabaneau) ainsi que dans *En amor trob* et *Ab joi comensi* (Bartsch).]

1. [Extrait de α (p. 109) : « En une de ses chansons [de Blacas] il dict que l'esté prochain il a espérance veoir le camp des Françoys en desroutte, il appelle les Provensaux faulx de ce qu'ils s'estoyent laissé subjuguer à Charles premier du nom, auquel temps il florissoit. » Chabaneau dit dans ses notes : « Id., *Imp.*, p. 176. Bartsch observe (*Jahrbuch*, XIII, p. 58), qu'un pareil chant ne peut être de Blacas, qui était mort à ce moment; peut-être de son fils. Mais on ne trouve rien de pareil dans les pièces qui portent son nom ; ce peut être d'un autre poète ; à voir. » Chabaneau ajoute, dans une note au crayon : « cf. Castellane, *Guerra e trebalh*, *Sitot m'es* (*Gr.* 102, 2 et 3). »

Est-ce au *sirventes que fes En Blacassetz del conte de Proenza* que se rapporte l'allusion de α ? En vérité on n'y trouve pas tout ce que Nostradamus en dit, mais, s'il y a moins de précision dans les détails, une partie des quatre premières strophes se reflète dans l'analyse de Nostredame. On y trouve le mot *messions* à la quatrième strophe.]

2. Cette pièce n'est attribuée à Uc de Pena que pour la table du ms. 856 de la B. N. Ce même ms. et tous les autres — moins deux, où elle est anonyme, — la donnent à Aimeric de Peguillan (*Gr.* 10, 18).

3. Pièce attribuée à Uc de Pena par le seul ms. [*R*] Les autres la donnent à Arnaut de Mareuil ou à Richard de Barbezieux (*Gr.* 30, 18).

4. [Dans une autre biographie d'Uc de Pena, qui n'appartient pas aux

244 ARNAUT DE TINTIGNAC[1] (C[2])

245 REFORSAT DE TRECTS OU DE FORCALQUIER (α, p. 15)[3].

250 Guyrensa. (Guyrensa.)

252 Sirventez. (Sirventez.)

ARTAUD.

?

260?

277? E nom laisses aucyr ad Amour qu'a sa lansa

282? My cuja far mourir, quom fes Andryeu de Fransa.

ARTAUD (Andrieu).

Vies manuscrites de Carpentras (représentées dans cet article par α) et qu'on trouvera, p. 90 de l'édition Chabaneau, Nostredame dit que le chansonnier de Sault contenait de lui « quatre belles chansons » et que le sien n'en contenait qu'une en forme de dialogue.]

[Le ms. Campori donne une chanson inédite d'Uc de Pena, *Uns novels jois m'adutz*. Dans la biographie que nous venons de citer, il est dit que, d'après l'une des quatre chansons, « il appert qu'il estoit amoureux de Béatrix, comtesse de Provence... et la nomme Béatrix, en la louant, etc. ». Dans les chansons *Gr.* 456, 2 ; 10, 18 ; 30, 18, il n'est pas question de Béatrix.]

1. [On lit dans α, p. 135 : « il achepta un canton de la seigneurie de Coutignac d'ung des seigneurs du lieu, qui se delectoit en la poesie, nommé *Nobles de Rez* ou *de Riez* et n'eut autre payement que ung livre qu'il feist intitulé : *Les moyens pour se garder contre les traitres amoureux.* » Il faut voir là peut-être une allusion à la pièce *En esmai et en consirier* (*Gr.* 34, 1) où se trouve la strophe suivante (Mahn, *Ged.*, 968) : *Las per quei pert rich joi plener — Verai car anch non fez fallimen — A mi no' ntendan lausenger — Ni hom en mon dan non enten.* Cf. d'autres allusions aux *lausengiers*, *Gr.* 34, 3.]

2. Coutignac a été substitué après coup à *Tintignac*, qui est biffé. Dans α (p. 135) on lit : « de Coutignac ou de Tintignac. » [Le ms. Campori l'appelle A. d. *Retignac* et on peut lire *rtigan* avec une barre sur *r* dans *R* ; cf. P. Meyer, *Dern. Troub.*, p. 158.]

3. [α, éd. Chab., p. 157 : » estoit gentilhomme de Provence ; a fait un sirventes contre... » Le ms. Campori contient une composition de *En Reforzat*, troubadour du XIIIe siècle, car il est question de Sordel dans la pièce. Le mot *guyrensa* ne s'y trouve pas.]

[*Senh' En Blacatz pos d'amor*].

268? Senher, Andryeus de Paris
277? Mourit amant, so que mais hom non fez,
282? E l'escudier Gauzeris.
De dom Floris
Ay auzit mantas ves
Que s'en fugit, e layssa son repaire
Per Blanchaflour.

Tenson de PISTOLLETA et de BLACATZ [1].
(Andrieu.)

En Peironet vengut m'es en coratge... [*Gr.* 249, 2.]

260? Senher Giraud, tous lous bens el domage
277? Venon d'amour per lour huelhs, que q'on dia,
282? Car Andryvet met en son cor tal gage
Qu'en pres la mort per ley que Dieus maudia.
Tenson de GIRAUD et PEYRONNET [2] (Andrieu).

262 Per que obs ly es.
(Ops.)

263 v° (?) Gentil res [3].
(Gentil res.)

Baussan (Dalfin), respondetz me sius platz... [*Gr.* 448, 1.]
Quand la touzett' a gran beutat,
Met en bel touzet s'amystat
E dur fin cor son de sazon.
BAUZAN et HUGO (Touza).

268 Met en touzetta sos entends.
(Touzetta.)

268 Caballous.
(Cabbal.)

---

1. Cette tenson paraît perdue. C'est peut-être la même que contenait le chansonnier de Bernart Amoros (voy. *Gr.* 97, 13). [L'hypothèse de Chabaneau est exacte ; cf. maintenant Bertoni, *Rime provenzali inedite* (*Extr.* des *Studj di Fil. Rom.*), p. 16. Le ms. Campori donne *gauzens*. Cf. Peire Vidal, éd. Bartsch, 40, 26, et G. Paris, *Romania*, I, 105.]

2. [Il est fait allusion à Andrieu de France, « qui morut par trop aimer », dans la vie de Jaufre Rudel, *A*, p. 26.]

3. Peut-être est-ce 163 v°.

268 Esquyern *ou* Esquernir.
(Esquyern.)

269 Derenant.
(Derenant.)

270 Cabbal de sens.
(Cabbal.)

?

272 Qalla (qualla) razon penres (prendres) per plus astruga.
Chans. de Sault (Astruga)[1].

N'Eble, chauzetz de la melhor... [*Gr.* 218, 1.]
274 Dom N'Ebles li domnejadors,
Lous gays, lous cortes, lous plazens
Seran per my del jujamen.

Tenson de GUILEN AYMAR et NEBLES[2].
(Domney.)

?

276 Non vous reten ny vous giquis.
Un poëte (Gequys.)

276 Captenensa.
(Captenensa.)

279 Messios.
(Messios.)

Bona dona d'una re queus deman... [*Gr.* 87, 1.]
279 Yeu am aquel qu'es mon amyc corals
Fin e fidel, vertadier e non fals,
Ni trop parlier ni janglous (janglier) ni gabayre.

Chanson de BER. et de MADONA[3].
(Janglier et juglar.)

---

1. [C'est la tenson d'*En Jaufres* et d'*En Elyas*, que nous fait connaître le ms. Campori (Bertoni, *Rime prov. ined.*, p. 51); c'est le vers 7 de la strophe I : *la qal razon* TENRETZ *per plus astruga*.]

2. Guilhem Gasmar et Ebles [de Signa] (*Gr.* 218, 1).

3. Le chansonnier de Bernart Amoros contenait [p. 575] une tenson « de Bertran et de soa dona », qui était probablement la même. Cf. *Gr.*, 75, 1, et 87, 1. [Cf. le texte dans Bertoni, *Canzoniere provenzale di B. Amoros*, p. 416.]

CALECA PAUSSAN [1]

?

284 Que pescava armas e non bezans
E soanet deliech e pres afan.

CALECA PAUSSAN, en ung sirventes contre les faulx pasteurs, parlant de saint Pierre (Bezan, Soanar)[2].

Bertrans vos qu'anar soliatz ab lairos... [*Gr.* 205, 1.]

285 Joglar.

USER et BERTRAND [3] (Regarde au chansonere de Sault, une tenson de) (Joglars).

285 Messios.

(Messios.)

?

285 E vos my semblas d'amor blos.

Tenson de GUILHEN (Blos.) [4]

286 Car soanet son present (?).

(Soanet.)

Digatz, Bertrans de San Felitz... [*Gr.* 449, 1.]
Laqualla tenrias per milhour,
Una domna de grand vallour,

---

1. [Ne se trouve ni dans *C* ni dans α.]

2. [C'est la pièce *Ar es sazos c'om si deu alegrar* que nous fait connaître le ms. Campori (Bertoni, *Rime prov. ined.*, XXVI), str. 4 : *E pescava armas e non bezanz E soanet delieg e pres afanz.*

Panza = *Panzà(n)*, *Panzano* (Bertoni, *Trovat. min. Genova*, p. 23, n. 2). La forme *Paussan* de Nostradamus pourrait représenter *Panssan*, *Panzan*, forme francisée de *Panzano*.]

3. Augier et Bertrand. Il ne faut pas voir dans ce dernier personnage, comme l'a fait Bartsch (*Gr.* 76, 3), Bertran d'Alamanon. M. Paul Meyer en a déjà fait la remarque ; voy. *Romania*, X, 263.

4. [C'est une tenson de Guilhem de Montanhagol et de Lanfranc Cigala que nous fait connaître le ms. Campori. On en trouvera le texte dans Bertoni, *Studi e ricerche sui trovatori minori di Genova*, p. 35. Le vers cité ici est le vers 39. Je ne sais d'où est tiré le vers qui suit : je ne le trouve dans aucune des trois ou quatre tensons qui suivent la précédente dans le ms. Campori.]

289 v° Qu'anc non amet per nom de drudaria,
289 Ny ren non sap d'engan ny de bauzia.

Tenson de Hugues (Ugues) et Bertrand.
(Bauzia et drudaria, drut.)

289 Trycharia.

(Trycharia.)

289 Esquyern ou esquernir [1].

(Esquyern.)

Bertrans si fossetz tan gignos... [*Gr.* 406, 16.]
Bertran al myeu entendemen,
291 Chauzit aves lou sordeor.

Tenson de Remond et de Bert. (Sordeor).

Allusion (*A*, 60, où la tenson est attribuée à « Remond de Mirevaux et Bertrand de Allamanon. »)

296 Juglar.

(Juglar.)

N' Ugo vostre semblan digatz... [*Gr.* 185, 2.]
Ny no par ges qu'amour la vensa
Pueys eytall' es sa captenensa [2].

Tenson de Hugues [3] (Captenensa).

[SORDEL] [4].

Aitan ses plus viu hom quan viu jauzens... [*Gr.* 437, 2.]
Ensins my destreing lou dard dont soy ferit.

(Destreing.)

Jamays non m'era estalvat.

(Estalvar.)

Que pecat non la vensa.

Un poëte (Venser).

---

1. Peut-être *189* ?
2. Peut-être *captenensa*, 276, doit-il se lire 296 : cela conviendrait ici.
3. Uc de Saint-Circ et le comte de Rodez (*Gr.* 185, 2).
4. En interligne. Sans aucun chiffre [dans la table de Nostredame, *C*], quoique suivi de S (mais NS et non comme ailleurs SN).

[Dans α se trouve une brève biographie de Sordel, mais sans aucun renvoi aux folios du chansonnier de Sault.]

Neci e oultracujat.

(Neci.)

Cella qu'yeu am.

(Sella.)

Acordansa.

Chans. de Sault (Acordansa)[1].

APPENDICE

[On a lu plus haut ce que disait Chabaneau des auteurs dont le nom n'était accompagné dans la liste de Nostredame (*C*) d'aucune indication : « Il y a lieu de croire, disait-il, qu'ils étaient dans Sault seulement. » Je ne sais jusqu'à quel point cette affirmation est vraie ; mais à tout hasard je donne les quatre ou cinq noms dont il s'agit et que Chabaneau avait ajoutés à sa liste. Il n'a pas relevé (volontairement ou involontairement ?) les suivants qui ne sont pas non plus accompagnés d'indication : Boniface de Castellane, Frideric (*sic*), empereur premier, Laurete et Phanete de Sade, Perceval Doria, Remond Feraud. Il faut remarquer que trois de ces noms sont précédés de la mention *veu* (vu) qui précède la plupart des noms de la liste : seuls Frideric, Laurete et Phanete sont privés de cette mention, et pour cause.]

---

1. [De ces cinq citations, qui terminent la liste dressée par Chabaneau, une seule, *acordansa* est indiquée comme étant dans le chansonnier de Sault ; *neci* devait y être, car il est accompagné de l'abréviation *fol.* sans autre indication. Il est vraisemblable que les autres citations en sont aussi extraites.

La deuxième citation serait-elle tirée d'une chanson de Bremon Rascas où le mot *vensa* revient comme dernière rime de chaque strophe ? (Ms. Campori ; cf. Bertoni, *Rim. prov. ined.*, p. 43) ; cf. ci-dessus, p. 291, article BERNARD RASCAZ. Le vers qui se rapprocherait le plus de la citation qui nous occupe ici serait le suivant : *qil venza amors* e camors non la venza.

Cella qu'yeu am se trouve dans la tenson de Pistoleta et de Blacatz, d'où Nostredame a tiré plusieurs citations (Bertoni, *Rime prov. ined.*, p. 16).

On trouve *acordansa* à la rime dans la tenson *Del Chardo et d'En Ugo*, ms. Campori.]

GUILLEN DE GRASSE [1]

GUILLAUME DE TARASCON [2].

LUQUET GATELLUZ [3].

PIERRE DE CHASTEAUNEUF [4].

[*Hoimais nom cal far plus longu' atendensa* [5].

(Bertoni, *Rim. prov. ined.* XXIII.)]

PIERRE DE CAZAULX [6].

---

1. [« De Guilhen de Grasse. Cestuy a faict quelques chansons et mesme une qu'il adresse à Béatrix... et ceste chanson, selon le chansonere du seigneur comte de Sault, est myse au nombre de Bertran de Born, en forme de syrventes, qui ce commance : « Le temps de Pâques me plaist, lequel faict venir fleurs et feulhes... ». Ms. nº 539 de la Bibl. Méjanes à Aix, éd. Chabaneau, p. 160. Cf. Chabaneau, *Poésies inédites des troubadours du Périgord*, p. 56. Cette chanson est attribuée à *Guillem Augier* par le seul ms. *M* que Nostredame a dû connaître.]

2. [« Guillaume de Tarascon, poete, a escript le voyage de Naples faict par les deux Charles premier et second, roys de Sicille et comtes de Provence. » *Chr. de Provence*, éd. Chabaneau, p. 248.]

3. [Dans sa *Chronique de Provence* (éd. Chabaneau, p. 232), Jehan de Nostredame traduit un sirventés de Luquet Gatelus : « Combien que j'aye esté desplaisant de la perte que j'ay receue, si que chacung me delessoit, ores je me conforte et suis gai et joyeulx, car la joye et le prix que j'avoys perdu reviennent desja. » C'est sans doute *Cora qu'ieu fos marritz e consiros*, *Gr.* 290, 1, qui ne se trouve que dans *e* et dans le ms. Campori ; il était probablement dans *Sa*, étant donné la parenté de *Sa* et de *a*.]

4. [Se trouve dans *C*, mais sans indication de folio ni de manuscrit.]

5. [La pièce est traduite en entier par Nostredame dans la *Chronique de Provence (inédite)*, *Extraits*, p. 232 de l'édition Chabaneau.]

6. [Il est marqué de N. (Nostredame = ms. *f*) dans *C*. Mais était-il dans *Sa*?] [Cf. *Chronique de Provence*, *Extraits*, p. 248. « Pierre de Cazaulx, aussi poete de Masseille »].

III

TABLE ALPHABÉTIQUE

COMPARAISON AVEC *a*

CONCLUSIONS

Cette troisième partie comprend une table alphabétique de *Sa* [1]; nous avons noté les renvois à *a*, *f*, *T*, manuscrits utilisés par Nostredame. La comparaison avec tous les manuscrits ne nous a pas paru nécessaire : nous ne l'avons indiquée que dans quelques cas. Les concordances indiquées dans cette table alphabétique sont déjà suffisantes pour établir des conclusions fermes. Nous avons cependant étudié à part les tensons et les biographies, qui fournissent un important élément de comparaison.

AVERTISSEMENT

Nous faisons précéder d'un astérisque les pièces dont des extraits sont donnés au *Glossaire* et qui par conséquent étaient dans le chansonnier de Sault, comme l'indique Nostredame.

Un double astérisque placé devant la citation indique que la place de cette pièce dans le chansonnier de Sault ou bien est assurée d'une manière encore plus formelle, ou qu'elle a, à certains points de vue, une plus grande importance que les autres.

Les *allusions* [2] sont précédées, si elles sont tirées des *Vies* imprimées, des lettres A^a, si elles sont tirées des *Vies* manuscrites des lettres α^a. S'il s'agit d'une *citation*, *a* est remplacé par *c* (A^c, α^c).

---

1. C'est ainsi que nous désignerons le chansonnier de Sault dans cette troisième partie.

2. Nous renvoyons, en ce qui concerne les allusions, à ce que nous avons dit, au début de notre travail (supra, p. 247). Nous aurions pu ne pas comprendre dans cette table alphabétique les pièces auxquelles elles se rapportent ; mais s'il n'est pas sûr qu'elles fussent toutes dans *Sa*, il y a des chances pour que celles qui se trouvent dans les vies manuscrites (α) y fussent; à ce titre et avec ces réserves nous les avons admises.

TABLE ALPHABÉTIQUE DE *Sa*[1]	*a*[2]	*f*	*T*
ADEMAR DE ROCAFICHA (f. 77)			
* Enaissim pren com fai al pescador.	*		
* Nom lau de midons ni d'amor[3].			
AIMERIC DE BELENOI (f. 234)			
α^a Aissi col pres que s'en cuja fugir.		*	
* Cel qui promet a son coral amic.	*	*	
A^a Nuls om en re no fail.		*	*
A^a α^a [Per Crist s'ieu crezes Amor].			
A^a Tant es d'amor onratz sos senhoratjes.			
AIMERIC DE PEGUILLAN (f. 166)			
* Enqueram vai recalivan.		*	
* Ja n'er crezut qu'afans ni cossiriers.	*		*
A^c Qui sofrir s'en pogues.			
AIMERIC DE SARLAT (f. 194)			
A^c Fis et leials et senes tot enjan.	*		*
* Ja n'er crezut qu'afans ni cossiriers[4].	*		*
* S'eu nom lau d'amor tant qon sol.	*		
ALBERTET DE SESTARO (f. 237)			
A^a Ab joi comensi ma chanso.	*		
* Ab son gai et leugier.	*		*
* En amor trop tan de mal senhoratge.			
* En mon cor ai un' aital encubida.	*		
ARNAUT DE COTIGNAC (f. 244)			
α^a ? En esmai et en cossirier.			
ARNAUT DANIEL[5] (f. 126)			
* Amors e jois e locs e temps.	*		*
α^a Ans quel cim reston de brancas.			*

1. Cette table ne comprend pas les noms mis en appendice dans la 2e partie de notre travail et dont l'existence dans *Sa* est douteuse.

2. En ce qui concerne le ms. *a*, il n'y a pas lieu de distinguer ici la permière partie (publiée par M. Stengel) du ms. Campori.

3. Anonyme dans *Sa*.

4. Cf. la note au fo 194, p. 282.

5. Cf. R. de Barbezieux (f. 130).

	a	*f*	*T*
* Ben grans avoleza intra [1].			
* Doutz brais e critz.	*		
* En est sonet coind' e leri.	*		
[* La grans beutatz el fis ensenhamens.]		*[2]	
A^a α^c Lo ferm voler qu'el cor m'intra.	*		
* Sim fos amor de joi donar tan larga.		*	
* Sols sui que sai lo sobrafan quem sortz.	*		
[* * Tan m'abelis vostre cortes deman] [3].			
ARNAUT DE MAREUIL (f. 48)			
* La franca captenensa.			
A^a ? Razos es e mesura [4].			
* Si cum li peis an en l'aiga lur vida.		*	
ARTAUD (f. 260 ? 277 ? 282 ?)			
(Une citation d'une pièce inconnue.)			
BERENGUIER DE PALAZOL (f. 207)			
(Pas de citation.)			
BERNART MARCHIS (f. 148)			
* Lancan lo dous temps s'esclaire.	*		
BERNART RASCAS (f. 236)			
* Dieu et amour e merce.	*		
BERNART DE VENTADOUR (f. 20)			
* Amors, e queus es vejaire.	*	*	
* Aram cosselhatz, senhor.	*	*	
A^a Be m'an predut lai enves Ventadorn.	*		
* Bem cugei de chantar sofrir.	*		
* La doussa votz ai auzida.			
A^a Lo rossignols s'esbaudeja.	*		
* Lo temps vai e ven e vire.	*		
A^a Tant ai mon cor plen de joia.	*		

1. Guilhem de Saint Gregori.

2. Blacatz.

3. Dante, *Purg.* XXVI. Ce ne peut être que par suite d'une erreur, volontaire ou non, que Nostredame renvoie, à propos de ce vers, au chansonnier de Sault.

4. Mahn, *Werke*, I, 176.

	a	*f*	*T*
* Amors m'envida em somo.	*[1]		
A^a En aquest gai sonet leugier[2].			
Bertran d'Alamanon (f. 69)			
[* Bem plai lo gai temps de Pascor].	*		*
A^c De la sal de Proensam doil.	*		
* De l'arsevesque me sap bon.			
Bertran de Born (f. 142)			
* * Bem plai lo gai temps de Pascor[3].	*		*
* Cortz e guerras e joi d'amor.			
[* Pos lo dous temps d'abri.!]			
* Un sirventes on motz non falh.			*[4]
Bertran de Pessard (f. 53)			
* Cortesamen voil comensar.	*		
Blacasset et Blacatz (f. 241)			
Bonifaci Calvo (f. 43)			
* Enquer cab sai chans e solatz.	*		
* Fis e leials mi soi mes.	*		
A^a Ges no m'es greu s'eu no sui ren presatz.	*		
* Mout a que sovinensa[5].	*		
Cadenet (f. 104)			
* Aisom dona ric coratje.	*	*	*
A^a Ad home meilz no vai.			
* Ans quem jauzis d'amor.			
A^a α^a Be volgra s'esser pogues.			

1. Attribué à B. de Ventadour par a^1 et *Sa*; mais le ms. Campori l'attribue à Baude (*sic*) de Pradas.

2. Attribué à Daude de Pradas par la majorité des mss. et à Albertet par deux.

3. Attribuée formellement à B. de Born par *Sa*; cf. supra f. 142.

4. Peire Cardenal.

5. Presque toutes les pièces de Bonifaci Calvo sont dans IKd; mais le ms. Campori a de lui 17 pièces.

	a	*f*	*T*
* Oimais m'aurez d'avinen.		*	*
A [a] Si trobava mon compaire En Blacatz.		*	
CALEGA PANSA (f. 284)			
* Ar es sazos c'om si deu alegrar.	*[1]		
CERCAMONS (f. 140)			
* Pois nostre temps comens' a brunezir[2].	*		
COMTE DE POITOU (f. 186)			
* Pos de chantar m'es pres talens.			
COMTESSE DE DIE (f. 150)			
A[a], α[a] Ab joi et ab joven m'apais.	*		*[3]
DAUDE DE PRADAS (f. 229)			
* En un sonet gai et leugier[4].	*		
* Tan sent al cor un amoros desir.	*		
ELIAS DE BARJOLS (f. 62)			
* Amors bem platz em sap bo[5].	*		
A[c] Car compri vostras beutatz.	*	*	
ELIAS CAIREL (f. 65)			
* Ara non vei poi ni comba.	*		
* Momt i platz lo dous temps d'abril.	*		
α[a] Totz mos cors e mos sens.	*		
FOLQUET DE MARSEILLE (f. 70)			
* Chantar mi torn' ad afan.			*
* Molt i fetz gran pecat Amors.			*
* Pois entremes me sui de far chansos.	*	*	*

1. Unique; cf. Bertoni, *Rime prov. ined.*, XXVI.
2. Attribuée à Cercamon par un ms. (C); les autres quatre l'attribuent à Peire Bremon (Ricas Novas).
3. Uc de Saint-Circ.
4. Appelé ici G. de Pradas.
5. *E* et ms. Campori.

	a	*f*	*T*
Aª Si com cel qu'es tan grevatz.	*		
* Tan m'abelis l'amoros pensamens.		*	
FOLQUET DE ROMANS (f. 183)			
* Ma bella domna, per vos dei esser gai.			
GAUCELM FAIDIT (f. 78)			
Aª? Ara nos sia guitz.	*		
* De faire chanso.	*		
ª De solatz e de chan.	*		
Aª Fortz causa es que tot lo major dan.	*		
* Jamais nulh temps nom poc ren far Amors.	*		
* Ja non crezatz qu'ieu de chantar me lais[1]. (CR)			
* Lo rossignolet salvatge.	*		
* Pel joi del temps qu'es florit.	*		
* Razon e mandamen.	*		
* Sitot m'ai tarzat mon chan.	*		
* Tant ai sufert lonjamen greu afan.	*	*	
Aª A leis cui am de cor et de saber[2].	*		
* S'eu fos en cort on om tengues dreitura[3].		*	
GAUSBERT DE PUYCIBOT (f. 181)			
Aª Partit de joi et d'amor.			
GAUSSERAND DE S. DESDIER (f. 208)			
* Pos fin' amors me torn' en alegrier.			*[4]
GUI D'USSEL (f. 66)			
* Si bem partetz mala domna de vos.	*	*	
GUILLEN ADEMAR (f. 77 ; cf. 274)			
* Non pot esser sufert ni atendut.	*		

1. Pièce omise dans le *Grundriss* ; cf. supra au mot Gaucelm Faidit, fº 78.
2. G. de Calanson. Attribuée à Gaucelm Faidit par AO7.
3. Attribuée à Peire Vidal par tous les mss. sauf par O, où elle est anonyme.
4. Guilhem de S. Leidier.

	a	*f*	*T*
GUILLEM DE BERGUEDAN (f. 198)			
* Arondeta de ton chantar m'aïr [1].	*		
A^a ? Joglars not desconortz.			
GUILLEM DE CABESTANG (f. 60)			
α^a Aissi com cel que laissal foill.			
α^a Ar vei qu'en vengut als jorns loncs.	*		
A^c, α^c Li dous consire.	*		*
GUILLEM FIGUEIRA (f. 54)			
* D'un sirventes far.	*		
* Ja de far un nou sirventes.	*		
* Non laissarai per paor (?).			
* Totz hom qui ben comens' e ben fenis.	*	*[2]	*[3]
* Anc mais de joi ni de chan [4].			
GUILLEM DE GRASSE (cf. suprà BERTRAN DE BORN)			
GUILLEM DE LA TOUR (f. 192)			
* En vos ai mesa.	*		
GUILLEM DE MONTANHAGOUT (f. 191)			
A^a Non an tan dig li premier trobador.			
A^a, α^a Nuls hom non val ni deu esser prezatz.		*	*
GUILLEM DE LESTANG (cf. G. DE CABESTANG).			
GUILLEM DE S. DESDIER (f. 56)			
(Cf. suprà GAUSSERAND DE S. D.)			
GIRAUT DE BORNEIL (f. 1)			
* Alegrar mi volgr' en chantan.	*		
* Quan lo freitz el glatz et la neus.	*		*
* Un sonet fatz malvatz et bo.	*		
GUIRAUT DE CALANSON (f. 185)			
Tan doussamen mi ven al cors ferir.	*		

1. Cf. la note supra f° 199.
2. Cadenet.
3. Ademar lo Negre.
4. Cf. la note à Guilhem Figueira.

	a	*f*	*T*
GUIRAUDO LO ROUX (f. 193)			
A^c ? Ara sabrai s'a ges de cortesia.	*	*1	*2
α^a Aujatz la derreira chanso.	*		
JAUFRE RUDEL (f. 108)			
A^c, α^c Lanquan li jorn son long en mai.	*		
LANFRANC CIGALA (f. 209)			
A^a Car es tan conoissens vos voill 3.			
* Estier mon grat mi fan dir vilanatge 4.	*		*
A^a Gloriosa santa Maria.	*		
A^a Oi maire filha de Deu.			
A^a Si mos chans fos de joi ni de solatz.	*		
A^a Senher Tomas, tan mi platz.	*		
LOYS AIMERIC (f. 190)			
MARCABRU (f. 134)			
* Bel m'es quan son li fruich madur.	*5		
* Dirai vos senes doptansa.	*		
A^a ? Iverns vai el temps s'aizina.	*		
* Per savil tenc ses doptansa.	*		
MONGE DE MONTAUDON (f. 216)			
α^a Aissi com cel qu'on men'al jutjamen.	*	*	*
α^a Aissi com cel qu'a estat ses senhor.	*	*6	*
α^a Aissi com cel qu'es en mal senhoratge.	*	*	*
A^a, α^a Pos Peire d'Alvernhe a chantat.	*		
OZIL DE CADARS (f. 190)			
A^a Assatz es dreitz pos jois nom pot venir.			

1. Raimon Jordan.
2. Folquet de Marseille.
3. O, unique.
4. Cette pièce était-elle anonyme dans le chansonnier de Sault? Voici ce qu'on lit dans le glossaire : *Un autre* [que Folquet de Marseille].
5. La première strophe seulement d'après Dejeanne, édition de Marcabru, p. 53.
6. Gausbert de Puycibot.

	a	*f*	*T*
PEIRE D'ALVERGNE (f. 203)			
α^a Chantarai d'aquests trobadors.	*		
A^c Domna dels angels regina [1].			
PEIRE DE BONIFACI (f. 189)			
A^a ? No sap chantar quil so no di (?) [2]			
PEIRE MILON (f. 163)			
[* Pois que dal cor m'aven farai chanso.	*		
* Quant om troba dos bos combatedors.	*		
* Si com lo mege fai crer.	*		
PEIRE RAIMON DE TOULOUSE (f. 221)			
A^c Enqueram vai recalivan.		*	
A^c S'eu fos aventuratz.			*
A^c Amors si tos poders es tals [3].			
A^c Non es savis ni gaire ben apres [4].			
PEIRE ROGER (f. 227)			
* Pes far esbaudir mos vesis.	*		
* Senh' En Raimbaut per vezer.	*		*
PEIRE D'UGON (PERDIGON) (f. 191)			
A^c Tot l'an mi ten Amors d'aital faisso.	*	*	
PEIRE DE VALEIRAS (f. 187)			
A^c So qu'az autre vei plazer [5].			
PEIRE VIDAL (f. 94)			
* Amors pres sui de la bera [6].	*		*
A^a, α^a Neus ni gels ni ploja ni fanh.		*	*
A^a Quant om es en autrui poder.		*	*
A^a S'eu fos en cort ont om tengues drechura.	[*]	*	

1. Attribuée à Peire de Corbian par la plupart des manuscrits. Cependant *b* — et d'après l'exemplaire du *Grundriss* de Chabaneau — Barbieri, p. 20, l'attribuent à Peire d'Alvergne.

2. Jaufre Rudel.

3. Cf. supra (f° 221) et R. de Barbezieux.

4. Conservée dans deux manuscrits, dont l'un l'attribue à Giraut de Borneil (P), l'autre à Peire Vidal (c).

5. Dans D^c seulement.

6. Anonyme dans le chansonnier de Sault ? Cf. suprà au f° 94.

	a	*f*	*T*
Peirol (f. 118)			
* Atressi col cignes fai.	*		*[1]
* Camjat ai mon consirier.	*		*
* Cora quem fezes doler.	*		
* M'entension ai tota en un vers mesa.	*		*
A^a Quant Amors trobet partit.	*		*
* Tuit cil quem pregon qu'eù chan[2].	*		
Perdigon (f. 219)			
α^a Trop ai estat qu'en bon esper no vi.	*	*	
Pistoleta (f. 201 ; cf. 260)			
* Se chantars fos grazitz.	*		
Pons de Capdoil (f. 174)			
A^a Aissi m'es pres com celui que cercan.	*	*	
A^a De totz chaitius sui eu aicel que plus.	*		*
* Humils e fis e francs soplei vas vos.	*	*[3]	*
A^a Ja non er hom tan pros[4].	*		*
Raimbaut d'Orange (f. 151)			
* Aici mou.	*		
* Als durs crus cozens lauzengiers.	*		
* Ar no sui ges mals et astrucs.	*		
A^a Assatz sai d'amor ben parlar.	*		
* Brais chans quils critz.	*		
* Car vei que clars chans s'abriva.	*		
* Entre gel e vent e fanc.			
* Escotatz mai no sai que s'es.	*		
* Lonctemps ai estat cubertz.			
Raimbaut de Vaqueiras (f. 36)			
A^a ? Ara pot hom conoisser e proar.	*		
A^c Ara quan vei verdejar.		*	
* Savis e fols umils et orgolhos.	*	*	

1. Rigaut de Barbezieux.

2. Attribuée par la plupart des mss. à B. de Ventadour. Deux mss. et *a* l'attribuent à Peirol.

3. Bernart de Ventadour.

4. Pour d'autres allusions possibles dans α, cf. supra, à Pons de Capdoil.

	a	f	7
Raimon Jordan (f. 200)			
Raimon de Miraval (f. 110)			
Reforsat de Trets (f. 245)			
Richard de Barbezieux (f. 130)			
* Atressi com lo leos.	*		
* Atressi com l'olifans.	*	*[1]	
* Atressi com Persavaus.	*		*
α^a Be volria saber d'amor.	*	*	*
* Tuit demandon qu'es devengud' Amors.	*		*
* Razon e dreit ai sim chant em demori[2].			*
Ricas Novas (f. 63)			
A^a, α^a Pos partit an lo cors en Sordel en Bertrand.			
Sordel (?)			
Uc Brunet (f. 195)			
* Ab plazer receb et acuelh.	*		
* Cortesamen mou en mon cor mesclansa.	*		*
Uc de Pena (f. 243)			
A^a Cora quem desplagues Amors.	*		*[3]
A^a Si anc me fetz Amors quem desplagues.	*		
A^a D'avinen sap enganar e trair.			*
A^a Lo gens temps m'abellis em platz.			
Uc de Saint Circ (f. 225)			
* Anc enemic qu'ieu agues.	*		*
α^a Nuilla ren que mestier m'aja.	*		
A^c Tres enemics e dos mals senhors ai.	*		
TENSONS[4]			
Bauzan et Ugo (f° 268)			
* Dalfin, respondetz mi sius platz[5].	*		

1. Et dans Barbieri.

2. Cf. pour ces deux dernières pièces supra f° 130. Notredame dit : « en une chanson qu'on dit qu'est d'Arnaud Danyel ».

3. Guillem Ademar.

4. Note préliminaire. Nous n'avons mis ici que les tensons citées au glossaire : celles-là étaient dans *Sa* : peut-être faudrait-il mettre ici les quelques tensons ou partimens qui sont au nom de Lanfranc Cigala; mais rien ne nous dit qu'ils fussent dans *Sa*.

5. Le ms. Campori a : *Bausan*, au lieu de *Dalfin*.

	a	*f*	*T*
BERTRAN et SOA DOMNA (f. 291)			
* Bona dona, d'una re queus deman [1].	*		*
GUILHEM AUGIER et BERTRAND (f. 285)			
* Bertrans, vos qu'anar soliatz ab lairos [2].			
GUILHEM GASMAR et EBLES DE SIGNES (f. 274)			
* N'Ebles, ar chausetz la meillor.	*		
[5] GUILHEM DE MONTANHAGOL et LANFRANC CIGALA (f. 285)			
* Lafranc, digatz vostre semblan.	*		
GUIRAUT et PEYRONNET (f. 260)			
* En Peyronnet, vengùt m'es en coratge.	*3	*	*4
EN JAUFRE et EN ELYAS (f. 272)			
* En Jaufrez, si Dieus joi vos aduga.	*		
PISTOLETA et BLACATZ (f. 279)			
* Senh' En Blacatz, pos d'amor.	*5		
RAIMON DE MIRAVAL et BERTRAND FOLDO (f. 291)			
* Bertrans, si fossetz tan gignos.			
[10] UC DE LA BACALARIA et BERTRAN DE S. FELITZ (f. 289)			
* Digatz, Bertrans de S. Felitz.	*6		
UC DE S. CYR et COMTE DE RODEZ [7] (f. 296)			
* N'Ugo, vostre semblan digatz.	*		*8

1. Ms. Campori, p. 575.

2. Dans *E* seulement; Nostredame dit expressément que cette tenson était dans le chansonnier de Sault. Cf. supra, f° 285.

3. Dans le ms. Campori (Bertoni, *Rime prov. ined.*, p. 18), on a : *Peironet d'una razon ai en coratge.* Cf. P. Meyer, *Dern. Troub.*, p. 66, 206.

4. Bartsch renvoie à T, mais sans doute par erreur.

5. Ms. Campori, p. 589.

6. Ms. Campori, p. 600.

7. Ms. Campori, p. 582 : *la tenson d'En Bertran et d'En Ugo.*

8. Dans T, l'interlocuteur s'appelle *Certan*, au lieu du *Comte de Rodez* ; dans *a* également.

ORDRE DES POÈTES DANS *Sa* ET DANS *a* [1]

Sa			*a*
F° 1	Giraud de Borneil		1
22	Bernard de Ventador		18
36	Raimbaud de Vachères		107
43	Boniface Calvo		126
[5] 48	Arnaud de Meyrueil	*Vie*	162
53	Bertrand de Pessardz		147
54	Guillen Figuière		166
56	Guillem de S. Deydier	*Vie*	85
60	Guilhem de Cabestan		88
[10] 62	Elias de Barjols		91
63	Ricas Novas		82
65	Elias Carel		92
66	Guy d'Uyssel	*Vie*	83
69	Bertrand de Lamanon		78
[15] 70	Folquet de Masseille	*Vie*	30
77	Guilhen Adhémar [2]		
77	Eymeric de Rochafixa		93
78	Gaucelm Faidit	*Vie*	44
94	Peyre Vidal	*Vie*	33
[20] 104	Cadenet	*Vie*	117
108	Jaufred Rudel		161
110	Remond de Myravalz	*Vie*	99
118	Peyrolz	*Vie*	55
126	Arnaud de Danyel	*Vie*	26
[25] 130	Richard de Barbezieux		131
134	Marchabrusc		94
140	Serchemond		116
142	Bertran de Born		139
148	Bernard Marchis		146
[30] 150	La Comtesse de Dya		76
151	Raimbaud d'Orange		63
163	Peyre Milhon		79
166	Eymeric de Pigulan		109
174	Pons de Caduoil	*Vie*	71
[35] 181	Gasbert de Puycibot	*Vie*	65
183	Falquet de Romans		167
185	Giraud de Chalenson		154
186	Le Comte de Poitou		149
187	Peyre de Valieras	(manque)	
189	Peyre Bonifaci	(id.)	[40]
190	Odil de Cadars	(id.)	
190	Loys Emeric	(id.)	
191	Peire Dugon		85
191	Guillen de Montagnagout	*Vie*	119
192	Guilhem de la Tour		148 [45]
193	Guyzardon lo Roux		165
194	Eymeric de Sarlat		108
195	Ugues Brunenc de Rodez	*Vie*	113
198	Guilhem de Bergedan		135
200	Remond Jordan, vicomte de Saint-Antoine	*Vie*	[50] 81
201	Pistoletta		155
203	Peyre d'Alvernha		43
207	B. de Parazols	(manque)	
208	Jausserant de S. Deydier	(id.)	[55]
209	Lanfranc Cigalle	*Vie*	121
216	Monge de Montaudon		149
219	Perdigon	*Vie*	160
221	Peyre Remond de Thoulouse		61
225	Ugues de S. Cyr		90 [60]
227	Peyre Roger		153
229	Daude de Pradas		156
234	Eymeric de Belennuey		76
236	Bernard Rascaz		146
237	Albertet de Sisteron		136 [65]
241	Blacatz ou Blachatz	*Vie*	133
243	Ugues de Pena		107
244	Arnaud de Tintignac		152
245	Reforsat de Trects ou de Forcalquier		169
?	Artaud		[70]
?	Sordel		120
284	Calega Pansa [3]		170

1. La table de concordance des tensons et des biographies est donnée plus loin. Les folios de *a* sont donnés d'après Stengel, *Revue des langues romanes*, XLV, p. 271.

2. F° 153-154 ? Cf. Stengel, *ibid.*, p. 272, n. 2.

3. Voir pour les noms douteux que nous n'avons pas cru devoir comprendre dans cette liste l'appendice de la deuxième partie.

	a		*a*
Jordan Bonel de Cofemet	63	Perceval Doria	171
Peire de Maenzac	71	Peire de Castelnou	172
Alegretz	114	Bertran de Paris	172
Pojols	130	Duranz Sartre de Carpentras	172
Luquetz Gatelus	169	Eugenim Durre de Valentines	173
Peire Cardenal	170	Giugo de Cabanes	173
N'Amoros dau Luc	170	Bertran Arnaut	173
Raimon de Chastelnou	171	Lo princeps del Bauz	173
Ricautz Bonomel	171	Lo fil d'En Bertran del Bor	174

TABLEAU DES PRINCIPALES DIVERGENCES D'ATTRIBUTION ENTRE *Sa* ET LES AUTRES CHANSONNIERS [1]

Bartsch	*Gr.*	*Sa*	Autres manuscrits.
Ademar de Rocaficha	5, 2	Anonyme	A. de Rocaficha C; pas d'autres mss.
Peire Raimon de Toloza	355, 7	Aimeric de Pégulhan	P. R. de T. CD^{a}IKRfα (et Nostradamus dans les *Vies manuscrites*); Guillem Ademar, AI^{2}K^{2}d; Gaucelm Faidit, Table de C.
Aimeric de Belenoi	9, 11	Aimeric de Sarlat	Aimeric de Belenoi L; Peire Rogier T; Aimeric de Sarlat *a*.
Albertet de Sestairo	16, 14	Albertet de Sestairo	A. de S. AN; anonyme W.
Guillem de Saint Gregori	233, 2	Arnaut Danyel	G. de S. Gr. D^{a} H; B. de Born *a*.
Arnaut Daniel	29, 18	Arnaut Danyel	Raimbaut d'Aurenga *a*; A. Daniel, tous les autres mss.
Arnaut de Maroill	30, 16	Arnaut Danyel	A. de M. ACDEMPSUVc; Folquet de Romans, Table de C, R; Raimundus Q; Blacatz f.
Daude de Pradas	124, 2	Bernart de Ventadour	Bernart de Ventadour *a*; anonyme O; D. de P. ACD^{a}EIKNfα.
Daude de Pradas	124, 10	Bernart de Ventadour	D. de P. CD^{c}IKMNRdα; Albertet AO.
[Guillem de Saint Gregori	233, 1	Bertran d'Alamanon	G. d. G. ABD; Bertran de Born IKTd; Lanfranc Cigala CE; Guillem Augier M; Blacasset PUV^{2}.]

1. Nous renvoyons ici, une fois pour toutes, aux notes qui accompagnent, dans la deuxième partie, les citations tirées de *Sa*; on y verra que dans certains cas l'attribution n'est pas absolument formelle et qu'il peut y avoir eu erreur ou confusion de la part de Nostredame. On devra tenir compte de ces restrictions en faisant usage du présent tableau.

2. Nous mettons cet article entre crochets parce qu'il y a là sans doute une erreur de Nostredame.

Bertran d'Alamanon	76, 4	Bertran d'Alamanon	N'existe que dans M, même attribution que *Sa.*
Guillem de Saint Gregori	233, 1	Bertran de Born	G. de S. G. ABD; Bertran de Born IKTd; Lanfranc Cigala CE; Guillem Augier M; Blacasset PUV.
Peire de Bussignac	332, 1	Bertran de Born	B. de B. ABCDR *a*; Guillem de Bussignac, Table de Cα; Peire Cardenal D^{b}T; Peire de Maensac H; Folquet de Romans MR^{2}; Richart de Berbezill S.
Marcabrun	293, 15	Bertran de Pessardz	Marcabrun AKNd, Table de C, *a*; Uc de la Bacalaria Cα; Bertran de Saissac, Table de C; anonyme G.
Gaucelm Faidit	167, 51	Gaucelm Faidit	G. F. ACD^{c}FMNR; Uc de la Bacalaria D^{a}IK; Guillem de S. Leidier L.
Gauceran de San Leidier	168, 1	G. de S. L.	G. de S. L. ABD^{a}IKS; Guillem de S. L. CRT; Folquet de Marseille L; Giraudo lo Ros *a*.
	461, 28	Guillem de Berguedan	Anonyme dans O; Guillem de Bergadan *a*.
Guillem Figueira	217, 7	Guillem Figueira	G. F. CD^{a}R; En Gui Figera M; Ademar lo Negre T; Cadenet f; anonyme O.
Aimeric de Peguillan	10, 8	Guillem Figueira	A. de P. CD^{a}EIKQRUcα; Guillem Figueira, Table de C, DGI^{2}K^{2}R^{2}; Peire Milon N; Guiraut de Borneill P; anonyme L.
Giraut de Borneil	242, 81	Giraut de Borneil	G. de B. ABMQa; Peirol CER; Peire Bremon IK; Raimbaut d'Aurenga V.
Peire Rogier	356, 6	Peire Rogier	P. R. CD^{a}IK; Giraut de Borneil, AB, Table de, C, N; Peire Lu zer R.
Bernart de Ventadour	70, 45	Peirol	B. de V. ABCD^{a}D^{c}GIKNQRV; Peirol MN^{2}a.
Guillem de Saint Gregori	233, 4	R. de Barbezieux	G. de S. G. C; anonyme K; Arnaut Daniel *Nostradamus* (?), cf. f° 130.

Comme on le voit par les tables qui précèdent, il existait une étroite parenté entre *a* et *Sa*. C'est ainsi que les deux manuscrits sont d'accord pour attribuer à Bernard de Ventadour la chanson *Amors m'envida em somo*[1].

Bertran d'Alamanon, *De la sal de Proensa* ne se trouve que dans *a* et *Sa*.

De même pour Bertran de Pessard, *Cortesamen voil comensar* ms. Campori, *cortes'amor*).

Calega Panza, *Ar es sazos c'om si deu alegrar*, n'existe que dans *Sa* et *a* (ms. Campori).

Sa et *a* sont d'accord (avec *C*) pour attribuer à Cercamons la chanson *Pois nostre temps comens' a brunezir*; les quatre autres mss. l'attribuent à Peire Bremon (Ricas Novas).

Sa et *a* avaient la chanson de Bernard de Rascas (*Reimonz* Rascas, dans *a*) : *Dieus et amors et merces*. Les trois vers qu'en cite Nostredame d'après le chansonnier de Sault ne diffèrent guère du texte de *a* que par l'orthographe.

Sa et *a* contenaient aussi la chanson de Bernard Marchis, *Lancan lo dous temps*. Ici il y a entre les deux textes quelques légères différences : Ms. Campori, str. V, v. 1, *si no fosso* janglous truan; *Sa* : *si non fos* j. tr.; str. VII, v. 2, Campori; *qi ja nul mes met en soan; Sa* : *qui lous mes met en soan*.

Sa et *a* sont encore d'accord pour attribuer à Bertran de Born (avec I K T d) la pièce *Be·m plai lo gais temps de Pascor*. (*Sa* l'attribue une fois à Bertran d'Alamanon; la deuxième fois Nostradamus dit formellement qu'elle était dans *Sa*.)

Sa appelle Perdigon *Peire Dugon* et *Peire d'Ourgon*, comme *a*.

La chanson de Bernart de Ventadour, *Tuit cil que ·m pregon*

---

1. Le ms. Campori l'attribue à *Baude de Pradas*. Elle était donc deux fois dans le prototype de *a*. Était-elle aussi deux fois dans *Sa* ?

Il résulte d'une statistique que nous avons dressée que les deux tiers et plus des pièces contenues dans *Sa* (tensons comprises) se retrouvent dans *a*. Cette proportion peut être encore plus grande, si l'on songe que nous n'avons pas cherché ou réussi à identifier certaines pièces dont Nostredame ne cite qu'un mot. Mais la proportion des poésies de *Sa* qui ne se retrouvent pas dans *a* reste encore assez forte. Les poésies communes à *Sa* et à *f* sont d'une vingtaine seulement; communes à *Sa* et à *T*, elles sont un peu plus nombreuses (26 environ).

qu'eu chan est attribuée à Peirol par deux manuscrits, plus *Sa* et *a*.

Les auteurs dont les extraits sont les plus nombreux sont Arnaut Daniel, Bernart de Ventadour, Gaucelm Faidit, Peirol, Raimbaut d'Orange.

Pour Arnaut Daniel, sur huit pièces données comme étant dans *Sa*, quatre se retrouvent dans *a*. Pour Bernart de Ventadour, la proportion est plus grande : quatre sur cinq. Pour Gaucelm Faidit, six sur dix ; pour Raimbaut d'Orange, six sur huit.

On remarquera l'absence d'extraits de Peire Cardenal, dont les poésies ne sont pas non plus dans *a* [1]. Peire Cardenal est marqué sur la liste (C) de *N.* = Nostradamus, c'est-à-dire *f*.

Cependant si le chansonnier de Sault est en relations étroites avec le chansonnier de Bernart Amoros ou sa copie, il s'en éloigne sur plus d'un point. Reprenons quelques détails qui complèteront la démonstration. Ce sont surtout les absences d'une pièce ou d'un nom et les attributions différentes qui ont de l'importance.

Ademar de Rocaficha [2], *Nom lau de midons ni d'amor*, est anonyme dans *Sa*, mais n'existe pas dans *a*.

Deux pièces, une chanson et une tenson, n'étaient connues que par E : c'est la chanson d'Élias de Barjols, *Amors bem platz* et la tenson de Guilhem Augier et Bertrand, *Bertrans vos qu'anar soliatz ab lairos*. La première s'est retrouvée dans le ms. Campori et dans Sault, mais la seconde est dans *Sa* seulement.

Les folios des deux manuscrits ne concordent pas.

La foliation de *a* nous est connue par la table qui précède la première partie de *a* et qui a été publiée par Bartsch [3] et Stengel.

Les noms suivants qui étaient dans *Sa* ne se retrouvent pas dans *a* : Peire de Valieras, Peyre Bonifaci, Odil de Cadars, Loys Emeric (f°s 187, 189, 190 de *Sa*) ; Jausserant de S. Deydier [4] (f° 207, 208 de *Sa*) Artaud (f° ?). Mais on

1. Sauf *Tostemps azir falsetat et enjan*, ms. Campori, p. 511.

2. *Sa* dit *Ademar* de Rochafixa, *a Aimeric* de Rochafiza.

3. *Jahrbuch für rom. und engl. Litteratur*, XI, 19.

4. La pièce de Gauceran de S. Desdier est mise par le ms. Campori sous le nom de Giraudo lo Ros.

remarquera que ces « manquants » forment (sauf Artaud) deux groupes, que leurs poésies n'étaient pas nombreuses dans *Sa* et que, soit à cause de leur insignifiance, soit pour toute autre cause, le copiste de *a* peut les avoir négligées délibérément ou non.

Les chansons de Peire de Valieras ne se trouvent que dans *F* et *D*[c]. Peire Bonifacy, s'il a vraiment existé, nous est inconnu. Odil de Cadars nous est connu par quatre manuscrits (CDMR) ; trois autres attribuent la seule chanson qui nous reste de ce troubadour à Guilhem de Cabestang. Loys Emeric nous est aussi inconnu que Peire Bonifacy et Artaud.

Voici enfin quelques cas où *Sa* contenait une pièce connue jusqu'ici par un, deux ou trois manuscrits tout au plus.

Ademar de Rocaficha, *Nom lau de midons*, n'est que dans *C* et *Sa*.

Elias de Barjols, *Amors be·m platz e·m sap bo*, est dans E et dans le ms. Campori seulement.

Folquet de Romans, *Ma bela donna per vos dei esser gais*, se retrouve dans PSc.

Gaucelm Faidit, *Ja non crezatz*, n'est que dans CR.

Raimbaut d'Orange, *Car vei que clars chans s'abriva*, n'est que dans N*a* ; *Lonc temps ai estat* est dans IKd.

Tout ceci prouve encore une certaine indépendance de *Sa* vis-à-vis de *a*.

Il nous paraît peu utile de poursuivre la comparaison entre *Sa* et les autres chansonniers provençaux. On sait que ceux-ci sont des anthologies et qu'il faut les diviser en plusieurs sections pour établir une base de comparaison vraiment solide. L'étude détaillée des rapports de *Sa* avec les autres chansonniers ne serait vraiment utile et intéressante que s'il s'agissait d'un manuscrit dont les rapports avec les autres chansonniers prêteraient à la discussion. Mais tout ce qui précède établit suffisamment la parenté avec *a* ; il nous paraît inutile d'insister plus longuement. Tout au plus pourrait-on établir une comparaison détaillée entre les diverses parties dont se composent *a* et *Sa* et reconstruire le prototype des deux ; mais ce serait sor-

1. La table de *C* l'attribue à Pistoleta.

tir de notre sujet et il faudrait une restitution plus sûre et plus complète que cet « essai ».

LES TENSONS

Sa	*a*[1]	Autres mss.
Fo 260 Guiraut et Peyronnet	No 2	ABDf[2]
268 Hugo et Baussan	28	DGMNQR
272 Jaufre et Elyas	8	Pas d'autres mss.
274 Guilhem Aymar [Gasmar] et N'Ebles	11	ACDEGI[a]KL
279 Pistoleta et Blacatz [5]	54	Pas d'autres mss.
285 Guilhem Augier et Bertran		E
285 Guilhem de Montanhagol et L. Cigala	52	Pas d'autres mss.
289 Uc de la Bacalaria et Bertran de S. Felitz	63	ACDIKO
291 Raimon de Miraval et Bertran Folco		IK; Bertran d'Avignon et Raimon de las Salas A; Raimon D; anonyme L.
» Bertran et sa Domna [10]	42	CDIKT Bertran del Pojet; Bertran S; anonyme O.
296 Tenson de Ugues de Saint-Cyr et du comte de Rodez	48	AD; Certan (au lieu d'Ugo) T.

Les tensons méritent une mention spéciale. Elles commençaient aux environs du f° 260[3] et nous avons pu en relever onze, s'espaçant du f° 260 au f° 296. Elles ne représentent qu'une minime partie des tensons perdues. Le chansonnier Amoros en contenait 74; on peut croire que le chansonnier de Sault en contenait au moins tout autant. Ici la parenté de *Sa*

1. L'indication du folio n'est pas donnée, dans *a*, pour les tensons; nous leur donnons le numéro d'ordre qu'elles ont dans la table dressée par Bertoni.

2. Bartsch indique T : je corrige d'après l'exemplaire du *Grundriss* de Chabaneau.

3. Dans *a* les chansons sont comprises entre le f° 1 et 174.

et de *a* est encore plus frappante : neuf des tensons de *Sa* sur onze se retrouvent dans *a*. Cependant la tenson de Guilhem Augier et de Bertrand, *Bertrans, vos qu'anar soliatz ab lairos*, ne se retrouve que dans *E* et Nostradamus dit d'une manière formelle qu'elle était dans *Sa*. La tenson de Raimon de Miraval et de Bertrand, *Bertrans, si fossetz tan gignos*, est citée comme se trouvant au f° 291 de *Sa* : elle n'est pas dans *a*.

LES BIOGRAPHIES

Il résulte des recherches de Chabaneau que la plupart des biographies inscrites sur le recto des premiers feuillets (4-21) du ms. de Carpentras (*x*) (les trois premiers manquent) sont traduites d'un texte provençal semblable à celui de *a*. Il y a, naturellement, déjà quelques additions dues à la fantaisie de Nostredame, mais elles sont assez rares, et celui qui est au courant des procédés de l'historien mystificateur les reconnaîtra facilement. Nous donnons ici le texte de *a* et celui de α de la biographie d'Arnaut de Mareuil (f° 4 r°).

TEXTE DE *a*[1]

[37 b] Arnautz de Merueil si fo del vescat de Peirargos d'un castel qe avia nom Meroil e fon clergues de paubra generacion; e car el non podia viure per las soas letras, el s'en anet per lo mon ; e si saubia ben trobar e s'entendet en la cort de la contessa de Burlac, qe era fillja del pro conte Raimon, muillier del uesconte de Bezers, qe auia nom Tailliafer. Et aquest n'Arnautz era avinenz hom de la persona, e chantava ben e legia romanz. E la contessa sil fazia grant ben e grant honor; et aquest si s'enamora en ella e si fazia chanzos de la contessa, mas no l'auzava dir ad ella ne a negun per nom q'el las agues faitas, anz dizia q'autres las fazian. Mas si avenc q'amors los forsa tant q̄l fes una canzon della [f° 38ª] la cals comenset : *la franca captenenza qeu non posc oblidar*. Et en aquesta chanzo el li descobri l'amor q'el li auia. E la contessa non l'esqiuet, anz entendet sos preces e lo receup el grazi e garni lo de granz arnes, e fes li gran honor e det li baldeza de trobar d'ella. E uenc honratz hom de cort, e si fes maintas bonas canzos de la contessa en las qals el mostret q̄l n'ac granz bes e granz mals.

---

1. Publié par Stengel, *Revue des langues romanes*, t. 45, p. 270.

Vie d'Arnaud de Meyruelh, fol. 48 [1].

Arnaud de Meyrueil fut de l'eveseché de Perigord du chasteau qu'avoit nom Meyruelh, fut clerc de paouvre generation; car il ne pouvoit vivre ne s'entretenir de son sçauoir, s'en alla par le monde. Sçavoit fort bien trouver et poétiser, s'adonna à suyvre et chanter la Cour, s'entendit en la cour de la Comtesse de Burlaz, qu'estoit filhe du procomte Reymond, femme du vicomte de Beziers [2] surnommé Tailhefer, issu des comtes de Thoulouse. Cestuy Arnaud estoit fort gracieux et advenant de sa personne, chantoit fort bien et lysoit bien tous livres en romans. La comtesse luy faisoit de grands honneurs ; et fut surpris de l'amour de la Comtesse, en faysant de belles chansons a son honneur, mais ne le luy ausoit declarer, ne à personne qu'il les eust faictes, ains bailhoit l'honneur à d'autres ; et advint qu'amour le contraignit tellement qu'il feit une chanson d'elle qui disoit ainsi : *La franca captenensa qu'yeu non pos oblidar*, c'est-à-dire « La franche contenance que je ne puys oublier », en laquelle il descouvroit l'amour qu'il luy portoit. La comtesse ne rejecta point ses prières, ains s'i arresta et les [escouta][3], que fut la cause qu'elle le receut en sa grace, et [le fournit de vêtement et] d'armes et luy feit grand honneur et luy donna occasion de..... d'elle et devint homme de cour fort honorable et composa maintes bonnes chansons de la comtesse, esquelles..... clèrement avoir receu de grand biens et de grands maulx de...

On a pu remarquer sans peine l'identité des deux rédactions. Mais quelque parenté qu'il y eût entre *Sa* et *a*, en ce qui concerne les biographies, la table de concordance qui suit montrera que *Sa* avait peut-être d'autres biographies que *a* [4] et que du moins elles ne se suivaient pas dans le même ordre.

---

1. *En marge* : 1278.

2. *En marge* : de Beders.

3. Les mots entre crochets, qui manquent dans le ms. par suite d'une déchirure, ont été rétablis par Chabaneau. On trouvera le texte p. 44 de son édition.

4. Cadenet et Remond Jordan. A propos de Cadenet, Chabaneau a remarqué que le texte de Nostredame était écrit d'un seul jet, sans surcharges ni ratures, comme s'il s'agissait d'une simple traduction d'un original provençal.

TABLE DE CONCORDANCE DES *BIOGRAPHIES* DANS *a* ET DANS *Sa*[1]

	a	I		*Sa*
Girautz de Bornell	F° 1	F°18	G. de Borneil	F° 1
Bernatz de Ventadorn	18	26	B. de Ventadour	22
Arnautz Daniel	26	65	Raimbaut de Vaqueiras	36
Folquet de Marseilla	30	60	Arnaut de Mareuil	48
Peire Vidal	35	39	Guillem de S. Desdier	56
Gaucelms Faiditz	44	33	Guy d'Uyzel ou d'Uzès	66
Peirols	55	56	Foulquet de Masselhe	70
Gaubertz de Poncibot	69	80	Ancelme Faydit	78
Pons de Capdueil	71	73	Peyre Vidal	94
Gui d'Uissel	83	89	*Cadenet*	104
Guillem de Sain Leider	85	77	Remon de Myrevaulx	110
Raimonz de Miraval	99	67	La Vie de Peyrot	118
Raembauz de Vacheiras	107	75	Arnaut Daniel	126
Uc Brunetz	113	102	Pons de Cadueil	174
Guillem de Montagnagout	119	manque	Gaubert de Puycibot	181
Sordel	120	123	Guilhem de Montagnagoult	191
Lanfranc Cigala	121	91	Hugues Brunet	195
Blachassetz	133	109	*Remond Jordan*	200
Perdigon	160	49	Lanfranc Cigala	209
[Arnautz de Merueil]	[162]	46	Perdigon	219
			Blacasset[2]	241

CONCLUSION

Le chansonnier de Sault paraît dériver de la même source que le prototype de *a*, mais il différait certainement de ce pro-

1. Nous avons ajouté, comme élément de comparaison, les folios de I.

2. La comparaison entre *Sa* et I en ce qui concerne les biographies montre l'indépendance de ces deux manuscrits :

G. de Borneil *Sa* f° 1, I 18.
B. de Ventadour 22 — 26.
Raimbaut de Vaqueiras 36 — 75.
Arnaut de Mareuil 48 — 46.
Guillem de S. Desdier 56 — 77.
Nous croyons inutile de pousser plus loin la comparaison.

totype. Peut-être si on en juge par le nombre de folios, était-il plus important[1], surtout s'il était de grand format, comme le laissent supposer les paroles de Nostredame. Etait-il en un ou deux volumes? Il se peut bien que, pour une raison quelconque, il ait été partagé en deux tomes. Il se peut aussi que le second « grand tome » auquel fait allusion Nostredame ne soit autre que le prototype de *a*. Dans ce cas un heureux hasard aurait conservé ensemble, jusqu'au XVIe siècle, deux manuscrits de la même famille.

Mais ce sont là questions qui, en somme, ont peu d'importance. Ce qui était utile, et ce qui nous a paru urgent, c'est de ne pas priver les provençalistes d'un document intéressant, qu'ils « espéraient », comme on dit en Provence, depuis si longtemps.

C. CHABANEAU ET J. ANGLADE.

---

1. C'est ce que pense M. G. Bertoni, dont le dernier travail, *Il canzoniere provenzale di Bernart Amoros* (Fribourg, 1911), nous a été si profitable; nous le remercions de nous l'avoir communiqué ausssitôt qu'il a paru.

ÉTYMOLOGIES WALLONNES

DJIHAN

Grandgagnage, I, 252, distingue — à tort, selon moi — entre :

1. *Gehan, gihan* (Jean)... [Lire *Dj'han, Djihan.*]
2. *Gehan* (mot employé uniquement dans la locution : *ci n'est nin gehan, c'est costant*, qui, actuellement, signifie simplement : c'est cher *ou* très cher).

J'imagine la scène suivante. Un enfant prie ses parents de lui acheter un objet et répète ses instances : *djans! djans don! lèyîz-ve adîre!* « allons ! allons donc ! laissez-vous fléchir ! ». Au lieu de lui dire sérieusement : « N'insistez pas ; ce que vous voulez coûte trop cher », on lui répond plaisamment par la phrase susdite, qui contient un double calembour : on joue sur le sens de *djans* (cf. Grandgagnage, I, 251), que l'on feint de comprendre *Dj'han*, et sur le sens de *costant* (coûtant, coûteux ; ou Constant, n. pr.).

Ce genre de réponse plaisante est bien conforme au tour d'esprit du peuple en général et surtout de nos Wallons ; j'en ai réuni une foule d'exemples. En voici deux, cueillis dans la comédie fameuse d'Edouard Remouchamps, *Tâlî l'pèriquî*, v. 51 et 548 [1] :

Èstez-ve la! « Êtes-vous là ? » L'interlocuteur feint de comprendre *l'a* « l'ail » et répond : *Nèni, dji so l'ognon!* « Non, je suis l'oignon ».

Qui v' sonne-t-i don? « que vous semble-t-il donc ? ». L'autre

1. La Société de Littérature wallonne vient de faire paraître une édition nouvelle de cette pièce.

feint de comprendre *sonner* (saigner) et répond : *Dji n' sonne nin, dj' rètche tot blanc !* « Je ne saigne pas, je crache tout blanc ».

De même, ce serait un tort de vouloir expliquer gravement l'imprécation : *qui l' diâle èl possîhe!* Ce n'est qu'une atténuation plaisante de : *qui l' diâle èl possète !* (= possède), par jeu de mots entte *sèt'*, sept, et *sîh*, six. — De même encore dans : *dji lî keû å dobe fi* (Remacle, II, 158) = « je le lui souhaite de tout cœur » ; il y a confusion voulue entre *keûre* (all. *gönnen*) et *keûse å dobe fi* « coudre au double fil » ; etc.

WALL. FER ; ANC. FR. *FERLIER, FERNOER*

Dans le *Bulletin du Dict. wallon*, 1908, p. 39, M. Alph. Maréchal a démontré que le wall. *tofèr* ou *tot-fèr*, qui signifie « toujours, constamment », représente en réalité « tout ferme(ment) » ; de même le synonyme *fin-fèr*, usité à Viesville, province de Hainaut. M. A. Bayot (*ib.*, 1910, p. 59), a rencontré dans le *Miroir des nobles* de Jacques de Hemricourt un exemple ancien du wall. *fèr*, lat. firmum : « tant fer chevachoit qu'il n'estoit nint a remuweir. » Enfin, pour corroborer l'étymologie proposée par M. Maréchal, j'ai rappelé (*ib.*, 1910, p. 60) que *fèr* existe encore, comme adjectif, à Malmédy et à Laroche, dans les expressions : *fé on fèr nok a sès solés, loyî sès solés a fèr nok* « lier ses souliers à nœud ferme, par opposition à nœud coulant » (Malmédy), *loyer* ou *noker a fèr nok* (Laroche[1]). D'où le verbe *afèrnokî* « lier à nœud ferme » (Malmédy). — J'aurais pu citer également le gaumais *farnowèy* « lier ses souliers à nœud ferme », par opposition à *fâre in flot* (Tintigny) et le lorrain *anfernowé*, que Jaclot, *Voc. du pays messin*, 1854, p. 2, définit : « noué par tous les bouts, difficile a défaire, en désordre ; se dit du fil, de la ficelle, etc. »

Or l'ancien français possède les verbes *ferlier*, *fernoer*, que l'on traduit communément par « lier de fer, nouer avec du fer », et où l'on voit des composés analogues à *ferarmer*, *fervestir*, *sau-*

1. Ailleurs, à Verviers par exemple, l'expression s'est altérée en : *loyî a fwèrt nok*, lier à nœud fort.

poudrer, *vermoulu*, *cloufichier*, etc.[1] Étant donnés les termes patois énumérés ci-dessus, je crois que l'analyse traditionnelle est inexacte, et que *ferlier*, *fernoer* doivent s'expliquer par *fer(m) lier*, *fer(m) noer*. Au point de vue formel, si la confusion est possible en français entre *fer(m)* < fĭrmum, et *fer* < fĕrrum, en wallon le premier seul aboutit à *fèr*, tandis que le second subit la diphtongaison et devient *fièr*. Quant au sens, la traduction « lier solidement » convient parfaitement à tous les exemples connus[2].

HALMUSTOK, AMÈTO

Godefroy enregistre un mot *hamestoc* qu'il ne peut définir. L'exemple qu'il cite[3] prouve qu'il s'agit d'un terme de batellerie et qu'il faut y voir le néerl. *helmstok* « barre ou timon du gouvernail »[4].

Le vocabulaire du batelier wallon étant, pour les deux tiers, formé de termes néerlandais, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'on retrouve dans nos dialectes ce *helmstok*, à peine altéré à Liège en *halmustok*[5], mais moins facile à reconnaître sur la Sambre dans *amèto*[6]. M. Émile Ouverleaux m'écrit que dans le Hainaut

---

1. A. Darmesteter, *Mots composés*, 2e éd., p. 161-2; Meyer-Lübke, *Gramm. des l. rom.*, II, § 594; Nyrop, *Gr. hist. de la l. fr.*, III, § 569; Godefroy, FERNOER.

2. [Dans l'un de ces exemples, on lit *fierloier* (*Alixandre*, éd. Michelant, fol. 26b), ce qui paraît contredire l'explication de M. Haust; mais cette explication est par elle-même si lumineuse, et dans le passage en question, l'intervention du fer (métal) est si invraisemblable, qu'il ne faut voir dans *fierloier* qu'une graphie due à une fausse interprétation. — A. Th.]

3. Tiré de Tailliar, *Rec. d'act. des XIIe et XIIIe s. en lang. wall.*, p. 467.

4. Cf. Bly, *Onze Zeil-Vischsloepen* (Gent, 1902), pp. 15 et 81; Jal, *Glossaire nautique*, et Littré, HEAUME 2. — Les dict. étym. de Kluge, Franck, Vercoullie distinguent *helm* (poignée, manche) de *helm* (casque).

5. Je ne connais ce *halmustok* que par Grandgagnage, II, 502, BEÛDAI. On dit ordinairement *haminde* pour désigner la barre du gouvernail. — Voir ci-dessous l'article *reûdè*.

6. A. Carlier, *Dict. wallon*, dans le *Coq d'awous'* (Charleroi, no du 30 nov. 1907), distingue entre l'*amèto*, « tige rectrice mobile du gouvernail », et

belge et dans le département du Nord on dit aussi *aminto* (et, avec *l* prosthétique, *laminto*), qui s'explique par contamination de *amèto* × *aminte*. Les dictionnaires de Sigart, Hécart, Vermesse sont muets sur ce point.

HAWI, HÉL'GONDE

« *Hawi* (idiote). Peut-être un nom propre. »

Grandgagnage, I, 285, emprunte ce mot au dictionnaire manuscrit de De Jaer ; on le trouve aussi dans celui de Duvivier, sous la forme plus exacte *hawî*. C'est le nom propre germanique *Hedwig* (cf. Weigang), dont Heintze, *Deutschen Familien-Namen*, Halle a. S., 1882, p. 137, enregistre la forme *Hawig*[1]. Sur ces anciens noms de personnes, la plupart d'origine germanique, dont le wallon a fait des appellations injurieuses, on peut voir *Bull. du Dict. wallon*, 1907, p. 76, et *Mélanges Kurth*, II, p. 324[2].

A la même famille archaïque se rattache le wall. *hél'gonde* « *grande hélegonde*, hallebreda, escogriffe » (Grandgagnage, II, 525, d'après le *Dict.* de Lobet, p. 655). La forme *helegaud*, que donne le même Lobet, p. 242, « gigue, grande fille dégingandée qui gambade, etc. », doit se lire *hél'gôde*, avec la dénasalisation ordinaire en dialecte verviétois. Ce mot représente, non *Hildegarde* — comparez *hallebarde* > *hal'bâr* —, mais *Hildegonde*[3].

---

l'aminte (=liég. *haminde*), « tige rectrice non mobile du gouvernail ». Entendez par là, comme M. Carlier veut bien me l'écrire, que l'*amèto* est une poignée qui s'adapte à l'*aminte* et qui peut s'enlever au besoin. Cette distinction pourrait bien être purement individuelle ; du moins deux bateliers de Thuin que j'ai interrogés ne la connaissent point : ils appellent *amèto* la barre, et *ralonge de l'amèto* la poignée mobile que l'on tire et repousse à volonté en la faisant glisser sur l'*amèto*.

1. Cf. A. Body, *Noms de famille du pays de Liège*, dans *Bull. Soc. liég. de Litt. wall.*, t. 17 (1879), p. 140.

2. Pour la finale tout au moins, on peut rapprocher de *hawî* le masc. *tchawî* (Grandgagnage, I, 155), qui est aussi probablement un nom propre.

3. Lobet, p. 235, note encore *halebïae* (= *hal'baye*), « personne dégin-

MÈH'TÈLE

Grandgagnage, I, 102, emprunte au *Dict.* manuscrit de Duvivier le mot *mehtell* « servante », qui serait, pense-t-il, un diminutif de l'all. *magd*, anc. holl. *meeghd*. En réalité, c'est le prénom flamand *Machteld*, all. *Mechthild* (= Mathilde; cf. Weigang, s. v. et v° *Metze*), devenu nom commun de la même façon que *Mayon*, *Marôye* (Marion, Marie) ont pris le sens de « maîtresse, amante »; cf. Grandgagnage, II, 59, 89.

MEÛRE ÈT MAKE

Grandgagnage, II, 60, enregistre, d'après Remacle et sans explication, cette locution qui signifie « tête-bêche ». Cambresier, Lobet, Hubert, Gothier la négligent. Forir, v° *make* (tête), ne la connaît que sous une forme altérée, et traduit gauchement le seul exemple qu'il en donne : *ployî Neûr èt make*, « plier de la tête au pied, d'un bout à l'autre »[1]; il ignore les expressions *dwèrmi meûre èt make* « dormir tête-bêche », *mète dès botèyes, dès djâbes meûre èt make* « mettre des bouteilles, des gerbes tête-bêche », qui sont bien vivantes — du moins à l'Est de Liège. Il ne connaît plus que le synonyme *ponte èt make* « pointe et tête, jeu d'épingles »[2]. Par bonheur, deux de nos

---

gandée » (article cité par Grandgagnage, II, 534), qui est sans doute une altération de *hallebarde* ; comparez le synonyme franç. *hallebreda*.

1. Dans la vallée de la Vesdre (Trooz, Nessonvaux), on ne connaît que *Neûre èt make* = tête-bêche : *meûre* s'est altéré en *neûr* (noir), sans doute par dissimilation ; comparez *bique-èt-bouc* (hermaphrodite), corrompu en *brique-èt-bouc*, Remacle, 2e éd., Grandgagnage, I, 54. — A Herve, outre cette altération de forme, l'expression a subi une altération de sens : *maker neûre èt-make* = jeter pêle-mêle.

2. Forir, PONTT ; cf., sous MAKE, l'expression « *makes èssonne*, tête à tête, t. du jeu d'épingles ». Ce jeu ne figure pas dans le *Glossaire des jeux wallons* de J. Delaite. Il est appelé *a teste bechevel* dans *Gargantua*, I, 22 ; Burgaud-Desmarets et Rathery, dans leur note, disent que ce jeu consiste à faire deviner si deux épingles qu'on cache dans sa main sont placées tête-bêche ou dans le même sens (Littré, TÊTE-BÊCHE). Ce qu'on appelle en français « jeu d'épingles » est tout différent ; cf. *Dict. gén.* et J. Delaite, *l. c.*, ATTÈCHE.

précieux vocabulaires technologiques nous ont conservé le mot *meûre*, s. f., au sens de « pointe ; petit clou sans tête »[1].

Ce mot *meûre*, dont voilà l'état civil bien établi, nous le retrouvons dans l'anc. franç. *meure*, forme apocopée de *ameure* (*amore*, *amure*), pointe de l'épieu, de l'épée, de la lance[2]. Littré identifie cet ancien mot avec le terme de marine *amure* « cordage fixant le point d'en bas, nommé point d'amure, d'une basse voile qui se trouve au vent », et telle est aussi l'opinion du *Glossaire nautique* de Jal; mais le *Dict. gén.* distingue ces deux mots, entre lesquels il n'y a en effet aucun rapport de sens.

Si, comme il est vraisemblable, la forme pleine **ameûre* a existé en wallon, elle a dû s'altérer en *meûre* sous l'influence de l'expression **ameûre èt make*, où l'*a* initial sonnait comme une préposition qui pouvait se supprimer ; comparez le fr. « mettre *à* tête-bêche » ou « mettre tête-bêche ».

PÈRI

L'excellent *Vocabulaire de Faymonville* (*Wallonie prussienne*) est seul à noter le v. unipersonnel *pèri* au sens de « être imputable à, dépendre de ». L'auteur, M. l'abbé Jos. Bastin, n'indique pas l'étymologie de ce terme, mais, avec sa conscience habituelle, il nous apporte des exemples précis et significatifs, entre autres : *i pèrit â consèy*, « cela dépend du conseil communal » ; *i pèribrè a mès s'mèles si dj'sẽ pûbé*, « la faute en sera à mes semelles si j'ai les pieds mouillés » ; etc.[3].

En réalité, le wallon *pèri* est identique au fr. *périr*, dans l'acception, disparue aujourd'hui, de « manquer, ne pas se faire ». Scheler a relevé dans les *Chroniques* de Froissart trois passages qui attestent ce sens : *ne say à quoy che demora ne peri* (à quoi en attribuer la faute) ,X, 286; *il ne savoient pas en quoy il perissoit* (à quoi cela tenait), IX, 483; *moy et mes compaignons sçau-*

---

1. J. Kinable, *Glossaire wallon du Cordonnier* (*Bull. de la Soc. de litt. wall.*, t. 24, 1889); J. Trillet, *Vocabulaire de la fabrication des clous à la main à Bouny-Romsée* (*ib.*, t. 50, 1909).

2. « Del bon espiet el cors li met l'amure. » *Chanson de Roland*, 1285. Voir d'autres exemples dans Godefroy et Littré.

3. *Bull. Soc. Litt. wall.*, t. 50, p. 583.

rions voulentiers à quoy il perist, XIV, 290[1]. Godefroy ne cite que ce dernier texte.

L'ancienne langue, du moins dans le Nord, pouvait donc user de cette brachylogie énergique : « A quoi (cela) périt-il? » pour signifier : « A quoi tient-il que cela ne se fasse pas[2] ?. » N'est-il pas curieux de retrouver dans un coin perdu de la Prusse rhénane cette survivance de l'ancien français ?

REÛDÊ

Grandgagnage a un article ainsi conçu :

Beûdai, t. de bat. (bois qui relie le halmustok ou timon du gouvernail avec la partie postérieure du gouvernail) B[AILLEUX][3].

Je n'ai pu retrouver cette forme *beûdê* ni dans le parler de nos bateliers ni dans le dictionnaire manuscrit de Fr. Bailleux. Comme d'autre part *beûdê*, qui a des allures de diminutif, ne peut se réclamer d'aucun primitif connu, on est en droit d'élever des doutes sur la recevabilité de ce terme.

Mais il y a plus. La définition de Grandgagnage s'applique en tout point au wall. *reûdê*. Le batelier de la Meuse désigne par là une perche arquée destinée à renforcer le gouvernail lorsque le safran se trouve à un niveau plus bas que la barre, ce qui est le cas pour le *hèrna* et la *mignole*, anciens bateaux de Meuse à poupe en retrait et non verticale.[4] — On en conclura que *beûdê* est une faute de lecture pour *reudê* qui, lui, représente le lat. *rigidellum[4].

SAMOUSSE

Ce mot ne figure ni dans le *Lexique* ni dans le *Complément gaumet* de Ed. Liégeois[5]. Cl. Maus, dans son *Vocab. gaumet des*

---

1. *Œuvres de Froissart*, t. XIX, *Glossaire*, par A. Scheler (Bruxelles, 1874).

2. D'où, à Faymonville, le sens positif, « à quoi tient-il que cela se fasse ? » Voir le second exemple cité ci-dessus.

3. II, 502 (dans le supplément édité par Scheler). Il n'est pas sûr que B. désigne Bailleux ; voir *ib.*, 494, note. — Body, *Voc. des tonneliers*, ne fait que reproduire Grandgagnage (*Bull. de la Soc. de Litt. wall.*, t. 10). — Sur *halmustok*, voir ci-dessus, p. 325.

4. Grandgagnage, II, 297, définit *reûdai* : « perche bien droite ».

5. *Bull. de la Soc. de Litt. wall.*, t. 37 et 41.

environs de Virton (manuscrit de 1854) enregistre simplement : *samousse*, « lisière ». Je l'ai entendu employer à Sainte-Marie-sur-Semois pour désigner la lisière d'une toile ou d'une étoffe. Pour la lisière du drap (employée anciennement pour faire des jarretières et des chaussons), ainsi que pour l'orée d'un bois, on dit *la lîjière*.

Forme inédite d'un terme bien connu en ancien français et dans les dialectes du Sud [1]. M. A. Thomas, qui s'en est occupé dans ses *Essais de phil. fr.*, pp. 78 et 84, tire l'anc. fr. *cimois*, *cimosse* de *cimussium, *cimussia, dérivés de cimussa « corde ». Voir aussi dans *Romania*, XXXIX, 164, un article de M. Blondheim sur *cimols*, « bord d'un vêtement », que donnent des sources rabbiniques.

SOTRÉ

On appelle ainsi, à Villettes-Bra, la litière de paille ou de bruyère qu'on étend à terre pour y déposer les gerbes de blé. Cette forme curieuse, qui n'a pas encore été notée jusqu'ici, répond à l'anc. franç. *soustré* « litière » < lat. substratum [2]. Pour s'en convaincre, on lira avec intérêt l'article que M. A. Thomas a consacré, dans ses *Mélanges d'étymologie française*, p. 147, au fr. *soutre* « sous-main » et au saintongeais *soûtrer* « faire litière ».

La forme wall. *sotré* est encore intéressante si on la compare à *sortini* « soutenir » et aux quelques autres mots wallons où *sor-* représente le lat. subtus [3]. On peut se demander s'il ne faut pas partir d'un type *subtus-stratum, d'où * *sortré*, qui aurait abouti à *sotré* par dissimilation.

Jean HAUST.

---

1. Godefroy, CIMOIS et CIMOSSE ; Du Cange, CIMOSSA ; Constantin et Désormaux, *Dict. savoyard*, SEMOSSA ; D'Hombres et Charvet, *Dict. languedocien*, SIMOUS et SIMOUSSO ; Puitspelu, *Dict. lyonnais*, CIMOUSSA, etc. — Cf. *Romania*, XXV, 384 ; XXXIII, 217. — Cet article était sous presse quand je me suis aperçu que Labourasse, *Glossaire du patois de la Meuse*, 1887, p. 511, donne les variantes SOUMOCE, SAMOUCE, SOUMOUCE.

2. Cf. Meyer-Lübke, *Gramm. des l. rom.*, II, § 117 ; Körting, *SUBSTRARE Godefroy, SOUSTRE, SOUSTRÉ. Voir aussi Labourasse, *l. c.*, p. 512.

3. *Projet de Dict. wallon*, p. 27, SORFA.

MÉLANGES

BERRICHON *ASTÉ, STÉ*

Jaubert a reconnu que *asté* et *sté* n'étaient que deux variantes d'un même mot, quoiqu'il ait institué deux articles, que voici :

Astė, s. f. sécheresse. — Dérivé du lat. *æstus* et *æstas* (voy. *Sté*).

Stė, s. m. et f. Sécheresse : « Nous avons un *grand sté*[1] cette année. » (Voy. *Asté*.) — Est toujours féminin dans les environs de la Châtre : « La *sté* a été bien grande en 1856 ».

Avant de nous prononcer sur l'étymologie, consultons les patois du Bourbonnais, pays limitrophe du Berry. Duchon et Choussy donnent avec le même sens et le seul genre féminin, le premier *sitâ*, le second *seté*. Assurément, si le comte Jaubert a écrit *sté* plutôt que *seté* ou *s'té*, c'est qu'il avait l'idée préconçue de mettre son orthographe en harmonie avec son étymologie. Il est à peine besoin de dire que aestas, ancêtre authentique de *été*, ne peut avoir en outre produit *seté*. En revanche, si nous supposons que siccitas a persisté dans le latin vulgaire, nous irons tout naturellement à la forme actuelle *seté* par sĭccĭtate > **sezté*, **sesté*. La conservation de l'*a* tonique dans le Bourbonnais méridional est un fait normal ; le passage de *ses-* atone à *si-* doit être un phénomène relativement moderne qui n'a rien d'embarrassant. Les textes d'ancien français ne connaissent que *secheté*, forme qui n'est pas le développement phonétique de siccitatem, mais une dérivation tirée de l'adjectif *sec*, *sèche* à l'aide du suffixe demi-savant *-eté*. Körting 8690 indique (d'après quelle source, je l'ignore) l'existence

1. Imprimé par erreur *grand' sté*.

dans les patois français de l'Est d'un subst. fém. *setie* qui paraît, lui aussi, être un représentant régulier du lat. pop. siccitatem.

A. THOMAS.

ANC. PROV. *ESBRIGAR*

Le verbe *esbrigar* ne figure ni dans le *Lexique roman* de Raynouard ni dans le *Provenz. Suppl.-Wörterb.* de M. Emil Levy. On peut avec beaucoup de vraisemblance supposer qu'il a existé en ancien provençal en se fondant sur l'état actuel des patois méridionaux, où Mistral a relevé des formes comme *esbriga*, *eibrega*, *esbria*, *eibria*, *ebria*, au sens de « briser, broyer [1] ». Mais il y a plus ; un témoignage formel nous est offert par un texte latin rédigé à Vence en 1488, que Carpentier a recueilli et qu'il a interprété d'une manière tout à fait fautive : « Invenerunt... multos lateres fractos et *esbrigas* [2] ». Le dernier mot, qu'il a pris pour un substantif latinisé et qu'il traduit par *later* « brique », est en réalité le participe passé du verbe *esbrigar*, que le scribe a employé pour renforcer le participe latin *fractos*.

A. THOMAS.

1. Mistral, EMBRICA.
2. Du Cange, ESBRIGA.

COMPTES RENDUS

The Bleeding Lance by Arthur C. L. Brown (Publications of the Modern Language Association of America, vol. XXV, 1910). In-8°, 59 p.

Dans cette étude M. Brown se propose de montrer que le château du Graal, le vase d'abondance, l'épée qui une fois se brisa dans une épreuve, et la lance qui saignait toujours, doivent être identifiés dans leur origine avec le palais des Túatha Dé Danann et ses merveilles. L'auteur se borne ici à considérer la lance, dont les traits caractéristiques sont, d'après lui, les suivants : de cette lance le sang dégoutte et tombe dans une coupe d'argent (Wauchier) ; elle est empoisonnée (Wolfram) ; elle doit causer la dévastation du royaume (Chrestien) ; elle est blanche (Wauchier et Chrestien).

M. Brown trouve, dans la tradition irlandaise, plusieurs lances qui présentent des traits semblables. Ainsi la lance de Celtchar a, par accès, soif de sang. Pour calmer ces accès, le guerrier qui la tient, garde devant lui un bassin plein de sang de chiens, de chats etc., et y plonge la lance au besoin. Le liquide, et même, dans un manuscrit, la lance auraient été empoisonnés. Une lance que possédait le roi Cormac est appelée la « lance ensanglantée ». M. Brown cite aussi la lance de Fiachna dont on dit que, « si elle n'est pas rejetée du tertre, une épizootie ravagera le pays. » Les objets appartenant à Artur sont en général blancs. Poursuivant l'identification faite par Zimmer de l'épée d'Artur avec l'épée Caladbolg de la légende irlandaise, M. B. dit : « Personne n'a jusqu'ici tiré cette conclusion évidente que, si l'épée d'Artur est celtique, tous les objets merveilleux lui appartenant doivent être celtiques également et avoir des équivalents dans la légende irlandaise. » Il en met donc en rapport quatre qui paraissent plus ou moins fréquemment dans les textes du Graal : l'épée, la lance, le graal, et le vase d'argent, avec quatre objets merveilleux des Túatha Dé Danann : la pierre de la destinée, dont la fonction était d'annoncer le roi légitime en rugissant sous ses pas, l'épée et la lance de Lugh et le chaudron du Daghdha.

M. B. passe ensuite (p. 42) à la considération du conte arturien de Balin (Huth Merlin) qui nous fournit, suivant lui, l'explication la plus cohérente de la quête du Graal. Ce conte présente de nombreux traits que M. B. considère comme celtiques, par exemple la demoiselle messagère, le long voyage

vers un lointain pays, l'hôte bienveillant qui s'offre comme guide, etc. Il y a aussi dans ce conte des détails qu'il rapproche de l'histoire du roi Cormac dans le livre d'Aicill. M. B. suppose que les deux récits sont également des restes d'un mythe celtique concernant le meurtre accompli par une arme qui appartenait à des maisons de fées.

Examinons maintenant les rapprochements que M. B. fait entre la légende de la lance du Graal et celle de la tradition irlandaise. La présence d'un vase ne suffit pas à autoriser un rapprochement entre les deux : dans le premier cas, c'est la lance même qui laisse dégoutter le sang, dans le second, au contraire, elle est si altérée qu'on a préparé, pour la satisfaire, un vase rempli de sang, provenant d'ailleurs. L'idée qui est à la base de cette dernière description, est claire et n'a rien d'extraordinaire. Il s'agit ici d'une de ces armes estimées mais dangereuses que nous trouvons souvent dans la littérature primitive, si essentiellement destructives qu'elles ne sont plus soumises à la volonté de leurs maîtres, mais d'elles-mêmes demandent du sang. Il n'y a pas de trace d'une telle idée dans la description de la lance du Graal.

Une épée empoisonnée est un lieu commun des récits du moyen âge ; tous les héros sont, un jour ou l'autre, blessés par une arme de ce genre. Le fait que Cormac ait possédé une « lance ensanglantée » nous semble également sans portée. La singularité de la lance du Graal est qu'elle saigne d'elle-même et sans cesse. C'est une erreur de raisonnement de dire que, le roi Artur possédant de nombreux objets merveilleux de couleur blanche, la lance blanche merveilleuse de la légende du Graal doit aussi lui avoir appartenu à l'origine. D'ailleurs la lance n'y est jamais un objet possédé par Artur. En outre les rapports d'Artur avec cette légende comme avec celle de Tristan sont probablement postérieurs. Quant à la lance de Fiachna, il ne ressort pas clairement du contexte si l'épizootie est l'effet de la lance ou la punition d'un faux serment, puisque la fée a promis à Finn de lui rendre son arme.

Avant de tâcher d'expliquer les obscurités des romans français par les descriptions des lances celtiques, il serait indispensable de se faire une idée claire des superstitions qui se rapportent à ces qualités légendaires des lances. En outre M. B. s'est borné à examiner quelques traits de quelques textes de la légende du Graal. Il ne prend pas les précautions nécessaires pour s'assurer que ces traits ne sont pas accidentels ou postérieurs, pour être certain qu'ils ne proviennent pas de tendances individuelles des auteurs[1]. Admettant même que les détails relevés par M. B. soient vraiment les éléments constitutifs de la légende, les rapprochements entre les lances irlan-

1. Par exemple, M. B. ne cite que Wauchier et *Diu Crône* pour soutenir l'idée que le caractère essentiel de la lance est d'être suspendue dans une position verticale au-dessus d'un vase. Ce dernier en réalité (M. B. lui-même le cite, p. 16) représente le vase comme étant placé sur la table à

daises et la lance du Graal sont d'un caractère trop général pour qu'ils apportent beaucoup de lumière aux problèmes soulevés par les textes français. Il en est de même des rapprochements entre l'histoire de Balin et celle de Cormac : Le héros vient pour se venger dans la demeure d'un ennemi. Son épée se brise mais il parvient à le blesser à l'aide d'une arme qui est gardée dans la maison comme objet merveilleux [1] Même si les ressemblances indiquées par M. B. étaient plus frappantes, des recherches sur les sources immédiates du récit du Balin (le *Grand Saint Graal*, etc.) seraient les préliminaires nécessaires d'une étude des sources plus reculées.

G. SCHOEPPERLE.

SANTORRE DEBENEDETTI, **Gli studi provenzali in Italia nel cinquecento**. Torino, E. Loescher, 1911. In-8, pp. VIII-304.

Questo volume è frutto di studî coscienziosi e fortunati. Porta in sè i segni di un tenace amore e le tracce di non lievi fatiche durate con salda fiducia e tranquillo entusiasmo. La critica deve salutarlo con gioia [2]. Il volume è diviso in tre parti. I. « Preparazione filologica. » Il titolo non è felicemente scelto, perchè si discorre in questa sezione, che consta di tre capitoli e di un « excursus », non solo di ricerche grammaticali e lessicali, ma anche di tavole di

---

côté de la lance. Dans Chrestien, Peredur et le Perceval Didot le sang coule à terre. Dans Wauchier, *Perlesvaus* et le *Grand Saint Graal*, il est vrai, il est question d'un vase pour le recevoir ; dans la *Quête* c'est une boîte. L'histoire de Balin, citée par M. B., a le même trait, mais ce récit est fort probablement un mélange de motifs postérieurs.

1. Ce trait se retrouve dans une cinquantaine de versions d'un conte populaire étudié par M. Panzer, *Studien zur german. Sagengeschichte* (Munich, 1910), pp. 153-6. La défense d'apporter des armes dans une salle de festin est si naturelle qu'un critique qui l'affirme exclusivement celtique doit apporter des preuves.

2. Dopo questa doverosa lode (pienamente meritata, a parer mio) il lettore mi conceda di far qui un appunto, nel quale non vorrei, ad ogni costo, facesse capolino il brutto fantasma della vanità. E non per vanità (ne sono ben sicuro), ma per sincero amore del vero, debbo dire che il D. ha trascurato un po' troppo di ricordare alcuni miei modesti studi, che qua e là gli sono pur valsi a qualcosa. Faccio questo appunto, senza rancore, e ne do', come mi corre l'obbligo, le prove, avvertendo che in me non parla alcun risentimento ma il desiderio di ciò che mi par giusto, e affermando che non mi sarei punto soffermato su simili miserie, se non avessi notato nell' autore un partito preso evidente. A p. 81, l'a. dà, come sicura, l'identificazione del ms. Adriani con quello, la cui tavola è accodata ad *a* ; ma non dice per nulla che questa identificazione è stata fatta da me (*Giorn. stor. d. lett. ital.*, XXXIV, p. 125). A p. 84, egli sostiene che dal ms. parmense 990 (copia di *F*) deriva il cod. Pinelli, ora nell' Ambrosiana ; ma la relazione tra questi due mss., difficili a compararsi per essere l'uno a Parma e l'altro a Milano, è stata dimostrata da me (*Romania*, XXXVIII, 131). E quando, a

mss. e di copie con revisioni ed emendamenti, di traduzioni e infine di una progettata edizione di poesie provenzali, che rimase un voto dei provenzaisti italiani del sec. XVI. — II. « Verso la comparazione. » Questa seconda parte lè dedicata alle questioni complicate e intricate concernenti il nome e il concetto di provenzale nel cinquecento, i rapporti metrici italo-provenzali, le teorie sull' origine del verso e della rima, e infine i contatti letterari fra Italia e Provenza.—III. « Contributi alla storia esterna dei manoscritti provenzali. » In quest' ultima sezione del libro sono esposti chiaramente i risultati ottenuti nelle due parti precedenti insieme a qualche altro notevole dato sulla sorte toccata ad alcune celebri sillogi occitaniche. Si discorre dei codd. visti o studiati o posseduti da P. Bembo, da A. Colocci, da M. Equicola, da B. Varchi, da L. Beccadelli, da D. Veniero, da G. M. Barbieri e L. Castelvetro, da Piero di Simon del Nero, da F. Orsini e da G. V. Pinelli. Anche il Vellutello è stato fatto oggetto di ricerche e di studii.

La materia è dunque varia e molteplice. Le questioni, che il Deb. esamina, sono bene poste e generalmente risolute con giusti criterii. L'autore non si perde in vane chiacchiere. Quando il documento non lo sostiene, egli non divaga in congetture, ma si accontenta di lasciare il problema nell' ombra. E quando si abbandona a qualche supposizione, lo fa sempre, si può dire, con cautela e con discernimento. Oltre a ciò, si sente che il libro proviene da molte e varie letture, le quali si sono, per così dire, depositate a poco a poco nel suo spirito e nella sua mente, assuefacendoli agli abiti intellettuali di quello splendido cinquecento, in cui l'eleganza del sottilizzare era volentieri anteposta all' esposizione facile e piana delle idee e dei fatti. Abbiamo, insomma, un buon libro, forse qua e là troppo serrato, troppo compatto, ma un buon libro, al quale si può, in realtà, ricorrere con fiducia di rinvenirvi notizie sicure e utili idee.

Lo sforzo di costringere in un organismo una materia che poco si presta ad essere sinteticamente raggruppata, si sente nel volume; nel quale è anche evidente l'intento di dare dei singoli problemi, che si studiano, una soluzione decisa e sicura, che accontenti lo spirito oltre che l'intelletto. Talvolta questo ntento è sospinto sin verso l'esagerazione. Così, io non so se molti saranno

---

proposito del cod. parmense, il D. mi ricorda (p. 224, n. 2), lo fa per avvertire il lettore che non ho citato due pubblicazioni, le quali, a vero dire, non fanno avanzare d'un passo la questione, mentre nel mio articoletto essa è stata risolta, parmi, in modo incontrovertibile. A p. 60 e pp. 146-147, si dice del ms. *H* ciò che è stato affermato anche da me in *Rev. d. lang. rom.*, L, 45-46. In compenso, il D. non lascia di citarmi quando può darmi torto, sia a ragione (p. 231), sia senza ragione (p. 213, n. 2). Ma di questi due luoghi sarà discorso più innanzi nel testo del presente cenno critico. Il partito preso arriva nel D. a tal punto, da fargli tacere il mio nome a proposito della recente scoperta del ms. di Bernart Amoros, del quale si parla in più punti del libro e sul quale occorreva qualche indicazione, perchè esso manca nella lista del Bartsch, com'è del resto naturale!

disposti ad ammettere, con l'autore, che il risveglio degli studii occitanici in Italia al tempo della Rinascenza si colleghi per via diretta al fervore degli eruditi e dei letterati, oltre che dei poeti, per Francesco Petrarca. Per spiegare sopra tutto un famoso passo dei *Trionfi* e una canzone petrarchesca, gli studiosi si sarebbero esercitati intorno alla lirica provenzale. Questo a me pare un rimpicciolire il problema. Esisteva, al di sopra di ciò, la gran questione della lingua, entro e fuori i limiti della quale si esercitavano sempre gli intelletti dei nostri studiosi cinquecentisti, che, dietro le loro più o meno bizzarre ricerche sull' origine della favella italiana, erano di necessità condotti, quasi senza accorgersene, sino alla soglia della poesia provenzale. E talvolta questa soglia era, felicemente o no, oltrepassata. Su ciò il D. ha insistito troppo poco (p. 18).

Non so poi quanti andranno d'accordo col nostro autore nell' idea che le tracce della poesia trovadorica nel Petrarca siano « quasi insignificanti ». Non si avranno, se si vuole, nel *Canzoniere* molti passi derivati direttamente da liriche a noi note; ma intorno al capo di Laura, chi non sente aleggiare qualcosa della poesia provenzale? Qui mi pare che il D. neghi con alquanto eccesso.

Anche l'influsso provenzale al sud della penisola, attraverso i Catalani, i quali avrebbero portato un germoglio, « che doveva fiorire nel terreno nostro, preparato efficacemente dal petrarchismo erudito », a me pare alquanto esagerato. Bisogna rassegnarsi talvolta, quando si tratta di grandi e complessi fenomeni, che si collegano a tutto quanto un vasto ordine di fatti, e sopra tutto all' erudizione e alla poesia, che rientrano nei dominii dello spirito, bisogna, dico, rassegnarsi ad indicare alcuni cammini o meglio alcuni sentieri, pei quali il ricercatore può avviarsi fiducioso, senza pretendere ch' essi siano i soli, che conducano direttamente alla meta lontana, ahimè, tanto più lontana, quanto più con insistenza ricercata e con passione invocata.

Ma per non correre il rischio di lasciarmi trasportare nell' alto mare delle generalità, restringerò il mio esame critico a due soli eruditi trattati dal D., sui quali ho realmente qualcosa da dire. Parlerò del Bembo e di alcune sue postille, e poscia toccherò alcun poco di Piero del Nero. E per venire, senz' altro, a discorrere delle postille del Bembo nei codd. *D* e *K*, dirò che è necessario, a parer mio, schiarire alcune tenebre che ancor si addensano, per tale rispetto, sopra l'uno di questi manoscritti, e cioè su quello indicato con la lettera K, il codice che il Bembo chiamava *primo*. Le postille in discorso sono state stampate dal De Lollis (*Romania*, XVIII, 467) e da me (*Studj romanzi*, I, 1 sgg.). Soltanto, il Deb. non ha avvertito il dubbio, che mi teneva sospeso circa l'attribuzione di una parte di codeste postille e precisamente di quelle, che sono il risultato di una minuta revisione del ms. Sono le postille edite da p. 23 a p. 28 (le altre appartengono senza fallo al Bembo). Io scrivevo appunto a p. 23 dell' articolo citato : « codesti ritocchi.... ad altro erudito, che il Bembo non fosse, noi non sapremmo attribuire. » E aggiungevo che, esaminate da vicino le cose, risultava che il ms.

A non era stato utilizzato per i ritocchi citati, di modo che essi non possono rappresentarci il risultato di quel confronto fra *K* e *A*, che si sa essere stato fatto sul finire del sec. XVI per ciò che dice un atto che si trova appunto in A[1]. Evidentemente, con questa affermazione, io venivo ad appoggiare l'attribuzione delle postille al Bembo, parendomi che appunto l'attribuzione bembina avesse assai bisogno di sostegni. Se le postille, pensavo, non stanno a mostrarci il confronto fatto sul finire del cinquecento, quando il Bembo era morto, è alquanto più probabile ch' esse siano appunto del Bembo. Ora, come interpreta il D. il mio ragionamento ? Così (p. 213, n. 2) : « Il Ber- « toni da alcune di queste postille trova che risulta chiaro che le varianti « segnate nei margini e tra linea e linea nulla hanno a che fare col « cod. *A* e non possono per conseguenza rappresentare il risultato di quel « confronto tra *K* e *A* [che fu] compiuto sul finire del sec. XVI. Che queste « note, *di mano del Bembo*, non possano rappresentare il risultato d'un con- « fronto avvenuto sul finire del sec. XVI, è cosa che non abbisogna di dimo- « strazione, essendo il Bembo morto nel 1547. » Grazie ! Ma ció ch' io metto in dubbio si è che queste note (o meglio, queste varianti) siano appunto del Bembo, come sono certamente sue le altre di diversa natura. Ebbene : giacchè l'occasione mi si presenta, desidero afferrarla per dire su codeste varianti tutto il mio pensiero, che, dopo alcuni anni e dopo successive ispezioni del ms. *K*, non è più quello ch' ebbi altra volta ad esprimere, sia pure in modo incerto e per lo meno prudente.

Le varianti, edite negli *Studj rom.*, I, pp. 23-28, sono fatte nel ms. a punta di penna, e con ogni probabilità non sono del Bembo. Al nostro letterato cinquecentista appartengono tutte le altre postille (pp. 14-22 degli *Studj* cit.) ; ma le vere e proprie varianti paiono a me fatte da una mano anteriore al Bembo. Dirò di più : non mi maraviglierei ch'esse fossero anche di quasi un secolo anteriori al Bembo, il quale non scrisse, si badi, a punta di penna i pochi ritocchi (non registrati dal D. [2]) ch' egli fece tra linea e linea, nel ms. *D*. In quest' ultime, la mano bembina si riconosce per sicuri tratti caratteristici ; nelle altre varianti di *K*, scritte finissimamente, sia nei margini sia nel testo, le particolarità della scrittura del Bembo sono tutt' altro che percettibili a qualsiasi indagatore e paleografo consumato. Sono varianti, che non han-

---

1. L'atto, di cui è parola, è stato edito anche, com è naturale, nell' introduzione alla stampa di *A* (De Lollis, *Studj di fil. rom.*, III, p. ij.). Finisce : « essendovi anche alcuni Bolognesi hospiti uenuti alla scensa (= Ascensione). »

2. Questi ritocchi, a dire il vero, non sono stati avvertiti dagli studiosi, che hanno fissato sempre gli occhi sopra le maggiori postille del Bembo su D ; ma esistono realmente qua e là. Per es., c. 13[b] (G. de Bru.) si legge sopra l'*e* di un *de* un *i*, di mano del Bembo. Così a c. 31[c], 44[a] (*daga* cavato da un *diga*), c. 65[d], ecc.

no caratteri paleografici distinti e si presentano per questo rispetto così incolori (mentre sono preziose per le lezioni conservate), da poter essere attribuite indifferentemente a un qualsiasi umanista italiano. E su questo punto, aspetto con tranquillo animo il responso di nuovi critici o di qualche esperto, che voglia per suo conto riesaminare l'elegante problema.

Dopo aver toccato di queste postille del Bembo, voglio dir qualcosa ora del letterato fiorentino Piero di Simon del Nero e delle sue fatiche intorno al ms. di Bernart Amoros. L'edizione di questo canzoniere, rappresentato, com' è noto, da una copia, di mano di certo Jacques Teissier di Tarascon conservata parte a Firenze (Riccard. 2814) e parte nella Estense a Modena (ms. Cámpori N. 8. 4; 11-13), è già compiuta [1] sicchè gli studiosi fra poco avranno a loro disposizione la bella silloge del chierico alvergnate. Nell' introduzione alla mia stampa ho esposte le varie idee suggeritemi dall' esame di questo manoscritto, a cui mi legano tanti ricordi di giovinezza; ma dal libro del Deb., se l'edizione non fosse già stata licenziata o quasi licenziata quando il nuovo libro comparve, avrei potuto trarre una notizia assai importante che qui comunico volentieri agli eruditi. In un codice miscellaneo della Nazionale di Firenze trovasi un frammento di quel tale libro del Cav. Gaddi che ci è noto per la tavola conservata in fondo al ms. Campori [2] e insieme, nel medesimo codice, si ha la prova che il ms. di Bernart Amoros conteneva circa un centinaio di componimenti, che non furono copiati da Jacques Teissier per trovarsi in altri codici a disposizione di Piero del Nero [3]. Di questo centinaio di poesie soltanto trent' otto si possono conoscere nel testo dato dalla silloge del monaco alvergnate, perchè le lezioni di questa prezioza raccolta furono trascritte dallo stesso Piero del Nero sui componimenti di F^a (cod. riccard. 2981) di sua proprietà [4]. Quanto poi al povero Jacques Teissier, che ci ha lasciato nella sua copia una testimonianza evidente della sua

---

1. *Publications de l'Université de Fribourg* (Suisse), vol. XX (1911).

2. Che il cod. del cav. Gaddi fosse da avvicinarsi all ms. *c*, avevo già avvertito, identificandolo con c^a (posseduto dallo Stengel). Dopo che lo Stengel pubblicò c^a, mi avvidi che si trattava di un altro manoscritto, cioè di un' altra copia di *c*. Ora questa copia è perduta, ma un frammento si legge nel ms. fiorentino Nazion. pal. 1198, indicato al D. dal Novati. Curioso è che a Firenze esiste un' altra copia di *c* (vedasi Stronski, *Folq. de Mars.*, Cracovie, 1910, p. 115).

3. I codici sono F^a e una copia di *c*. La lista dei componimenti, che non furono copiati, è data del Deben. a. p. 277. Ho collazionato il breve documento: p. 278, l. 2 *qel* (non *qes*), l. 20 *grazitz*, l. 23 *ni*; p. 279, l. 10 *A chant*, l. 12 è stato dimenticato l'asterisco a lato a *Sira damor*, l. 30 *car es* (non *caves*), ecc.

4. Nei margini del ms. il del Nero ha scritto: *L. S.* Cioè: *Libro Strozzi* ovvero *Leone Strozzi* e non gia *Libro stampato* (vedi ora l'ediz. di Bern. Amoros, p. 477) com' io interpretai malamente e come il Deb. giustamente corregge a p. 431.

poca perizia paleografica, non vedo come si possa dire ch' egli sia stato uno scriba di professione (p. 86). Jacques Teissier « sieur de Lansac, moitie frances et moitie prouensal » com' egli bizzarramente si chiamava, fu un meschino trascrittore di codici e certamente poco intenditore dell' antico provenzale. Ci ha lasciata una copia infelice, deturpata da errori grossolani, ma in compenso assai fedele, in quanto talvolta ha riprodotto, senza comprender bene, alcune lettere e alcuni gruppi di lettere dell' originale. Quando il Deb. scrive (p. 86) : « non si può dire che *aa'* sia una copia fedele, » egli deve alludere esclusivamente al fatto ch' essa non ci ha tramandato tutto intero il manoscritto di Bernart, chè altrimenti quest' espressione sarebbe impropria, anzi errata. La copia è frettolosa, non è diligente, ma è fedele, perchè il trascrittore ha quasi sempre copiato, direi, macchinalmente, industriandosi di tenersi stretto ai panni del chierico alvergnate. « Trovandosi, ad « esempio, in presenza di un *m* maiuscola di scrittura semigotica quale « doveva essere quella di Bernart Amoros — ho scritto nell' introduzione alla « mia edizione, — egli, anzi che sottoporsi alla leggera fatica di interpretare « codesta lettera, che gli resisteva senza gran ragione, si limitò a copiarla « tale e quale la vedeva nei suoi elementi e scrisse una specie di 9, a cui « aggiunse un semicerchio, mentre, con un pò di attenzione e per via di « qualche raffronto, avrebbe facilmente potuto risolvere il piccolo proble- « ma. » Codesta grettezza ed anche ignoranza di Jacques è per noi preziosa perchè, fatti certi che il copista nulla ha introdotto di suo, noi possiamo risalire talora agevolmente dall' errore alla lezione originale per mezzo di suppposizioni e congetture. Ciò, s'intende, quando il guasto non si trovava già nel canzoniere dell' Amoros.

A facilitare le nostre industrie critiche, viene poi in aiuto la collazione fatta da Piero del Nero [1], col manoscritto dell' Alvergnate sotto gli occhi, manoscritto ch'era allora in possesso di Leone Strozzi a Firenze. Si tratta di una collazione assai diligente, che non abbraccia tutta la copia, ma che la sana realmente in più punti e soltanto di rado, quasi eccezionalmente, la guasta ancor più. In generale, Piero del Nero lesse bene il suo originale, e per conseguenza le sue correzioni sono felici. Del resto, per tutto ciò e per altro ancora, a me non resta che rimandare all' introduzione della citata edizione del complemento di Bernart Amoros.

Queste osservazioni non diminuiscono punto l'innegabile valore del volume del D [2]. Et dell' averle fatte io confido che l'autore medesimo mi sarà rico-

---

1. Di questa collazione il Deb. ha parlato, in verità, troppo poco. È un saggio notevole della diligenza di uno studioso del cinquecento. Ciò sarà mostrato nel mio prossimo volume sulla sezione riccardiana del ms.

2. Qualche altro appunto qui in nota. P. 3, Terramagnino da Pisa potrebbe essere chiamato meglio Girolamo da Pisa, in quanto Terramagnino era un nome che davasi dai Sardi agli abitanti di terra ferma. Credo anzi per questo che il Pisano abbia composto la sua opera in Sardegna, il che è

noscente. Egli pensa certo, come me, che la ricerca della verità debba essere posta al di sopra delle nostre umane suscettibilità di eruditi.

Giulio BERTONI.

---

anche confermato da dati interni. — P. 3, n. 7, sul testo provenzale tradotto dall' *Anonimo genovese*, si veda *Giorn. stor. d. lett. ital.*, LI, 303. — Per il testo di Tuixio (p. 4), è dimenticato ciò che ebbe ad osservare il Suchier. — Tralascio di mettere in evidenza qualche altra dimenticanza. Dirò soltanto che la mano che sul principio del cod. braidense A.G. XIV. 49 (copia del ms. Vatic. A fatta nella seconda metà del sec. XVI o tutt' al più intorno alla metà dello stesso secolo, come a me pare) scrisse una nota firmata A. Z. è quella di Apostolo Zeno. Nella citata nota è detto che il codice fu forse utilizzato dal Tassoni, il che è erroneo, e che fu posseduto da Jacopo Grandi, e ciò è vero. Vedasi in fatti una lettera del Grandi al Redi in C. Musatti, *Dell' anatomia in Venezia*, Venezia, 1897, p. 84; ivi il Grandi parla del ms. ora braidense.

PÉRIODIQUES

PUBLICATIONS OF THE MODERN LANGUAGE ASSOCIATION OF AMERICA. Cambridge, Mass. — XXII (nouv. série, XV), 1907. — P. 35-55, H. C. Lancaster, *The sources of mediæval Versions of the Peace-Fable*. C'est la fable du Coq et du Renard de La Fontaine, qui a été tant de fois contée sous diverses formes, pendant le moyen âge, et sur laquelle on a beaucoup écrit. M. Lancaster ne nous apprend rien de bien neuf. Il y aurait pourtant çà et là quelques menus détails à trouver, par ex. on aurait pu indiquer la citation faite dans *Guillaume le Maréchal*, v. 13958. Il est inadmissible de qualifier de *Romulus Harleianus* le ms. Harl. 1288 du Musée britannique qui renferme, non pas un texte du *Romulus*, mais la traduction des contes de Bozon. — P. 233-275, L. A. Paton, *A Study in the Legend of Merlin*. Mémoire très approfondi sur un sujet qui a déjà été étudié par des érudits compétents. — P. 371-420, Caroline Strong, *History and relations of the Tail-Rhyme strophe in Latin, French and English*. Il s'agit du couplet qui, en latin du moyen âge, est appelé *rhythmus caudatus*, dont il y a plusieurs types. Miss Strong cite à ce propos l'*Ars rhythmicandi* qu'a publié Th. Wright, *Reliquiæ Antiquæ*, II, 30 ; on peut citer aussi la publication de Thurot, dans les *Notices et extraits*, XXII, 2e partie, p. 352. Ce genre de strophe, qui a été très usité au moyen âge, en latin et en français, en Angleterre, a déjà été l'objet de plusieurs travaux, depuis Ferdinand Wolf. Miss S. se rattache à l'opinion de M. Jeanroy (*Les origines de la poésie lyrique en France*, p. 364 et suiv.). La dissertation de miss S. est faite avec soin et se lit aisément, mais on ne peut pas dire qu'elle ajoute beaucoup à ce que nous savions. — P. 465-520, A. Schinz, *L'art dans les « Contes dévots » de Gautier de Coincy*. Travail estimable, mais mal composé et auquel on pourrait ajouter bien des faits et bien des idées. La supposition (p. 485) que certains traits de la Vierge, chez Gautier de Coincy, se rattacheraient à des conceptions gnostiques paraît bien contestable. — P. 552-595, Lisi Cipriani, *Studies in the influence of the Romance of the Rose upon Chaucer*. Sujet qui a été maintes fois examiné (Sandras, Ten Brink, Skeat, etc.). Le présent mémoire n'est pas inutile, bien que les rapprochements établis entre Chaucer et le *Roman de la Rose* soient souvent bien peu probants.

T. XXIII (N. S., t. XVI), 1908. — P. 1-44, W. M. Hart, *The « Reeve's Tale », a comparative Study of Chaucer's narrative Art.* C'est le fabliau du Meunier et des Deux clercs (Montaiglon-Raynaud, V, 83). M. Hart montre ce qu'il y a d'originalité dans le récit de Chaucer. — P. 47-79, A. de Salvio, *Relics of Franco-Provençal in Southern Italy.* C'est idiome roman, non italien, a été introduit dans les villages de Celle et de Faeto (dans la Pouille, près de Lucera) par les Français établis dans ce pays au temps de Charles d'Anjou. Il a été considéré longtemps comme provençal, et est qualifié ainsi dans le spécimen qui en a été imprimé dans Papanti, *I parlari italiani* (1875), p. 173-4. Mais, depuis, Morosi a montré que ce roman est plutôt celui du Lyonnais ou de la région environnante ; il l'a étudié avec beaucoup de soin, et en a publié plusieurs échantillons[1]. M. de Salvio a recommencé le même travail, mais, bien qu'il assure avoir repris la tâche à l'endroit où Morosi s'était arrêté, je ne vois pas qu'il ait rien apporté d'important au mémoire de Morosi, ni pour le sujet ni pour les textes. A ce propos, je dois dire que M. de S. a modifié la graphie adoptée par son devancier. Il a consulté, dit-il, des personnes nées à Faeto, qui actuellement vivent aux États-Unis. Je ne sais ce que valent ces renseignements. En passant, je signalerai un petit volume dans lequel M. de S. aurait trouvé quelques informations : Mario Mandallari, *Tra un congresso e l'altro (communicazioni e note) con appendice, una colonia provenzale nell' Italia meridionale* (Citta di Castello, S. Lapi, 1905, 60 pages in-12°). — P. 269-284, F. M. Warren, *On the date and composition of Guillaume de Lorris' « Roman de la Rose ».* Jean de Meung nous dit qu'il continuera le poème plus de quarante ans après le moment où Guillaume de Lorris « cessera ». La date de ce dernier dépend donc du moment où Jean aura commencé son œuvre. Et c'est là le point où les critiques ont été en désaccord. On a admis en général que Jean avait commencé en 1277, étant né vers 1250 (G. Paris, *La littérature française au moyen âge*, § 113) ; par conséquent la première partie du Roman de la Rose aurait été composée vers 1237. M. Warren place le commencement de la seconde partie entre 1271, au plus tôt, et 1274, au plus tard ; par conséquent la première partie pourrait être placée vers 1233 ou 1234. Cette opinion se fonde sur des arguments en partie historiques que je ne puis résumer faute de place[2]. Une hypothèse, assez spécieuse, a été récemment émise par un savant italien, qui place le début de la seconde partie vers 1255 ou 1256, tandis que Guillaume de Lorris serait mort vers 1212[3]. — P. 329-374,

1. *Il dialetto franco-provenzale di Faeto e Celle nell' Italia meridionale* (*Archivio glottologico italiano*, XII, 33-75 ; cf. *Romania*, XXX, 448).

2. Je dois dire que M. E. Langlois, qui a étudié en détail le mémoire de M. Warren (*Rom. krit. Jahresbericht*, XI, II, 100-102), en a rejeté à peu près toutes les conclusions.

3. Dr L. F. Benedetto, *Su la cronologia del « Roman de la Rose »*, Turin, V. Bona, 1909 (dans les *Atti* de l'Académie des sciences de Turin, t. XLIV 1909).

W. M. Hart, *The fabliau and popular Literature*. Considérations littéraires assez ingénieuses, mais ne conduisant à aucun résultat bien intéressant. — P. 471-485, A. Potter, *Ami et Amile*. G. Paris a conjecturé que l'histoire d'Ami et d'Amile était une vieille légende orientale, et, bien qu'il n'ait pas été en état d'en donner aucune preuve, il a cependant, à diverses reprises, insisté sur cette hypothèse [1], contre laquelle, naturellement, M. Bédier, ennemi, comme on sait, de la « théorie orientale », n'a pas manqué de s'élever. Mais Paris avait raison, car M. Potter a signalé deux contes, un dans le recueil de Radloff (sud de la Sibérie), l'autre, dont il y a plusieurs rédactions, déjà signalé par M. Nyrop [2], mais qui avait échappé à l'attention de M. Bédier. La dissertation de M. Potter est intéressante et bien présentée. — P. 497-519, *The middle english Vox* (fox) *and the Wolf*. Fable bien connue en France aussi bien qu'en Angleterre. — P. 545-555, B. Cerf, *A classification of the mss. of Ogier le Danois*. L'auteur, qui n'hésite pas à annoncer qu'il prépare une édition de ce poème, propose un classement des manuscrits qu'on ne pourrait guère apprécier sans certaines vérifications. — P. 557-598, H. S. V. Jones, *The « Cleomadès » and related Folk-Tales*. Étude détaillée des contes, la plupart orientaux, qui se rattachent à *Cleomadès*. Peut-être eût-il été opportun de tenir compte de *Meliacin*. — P. 599-645, Magaret Shove Morris, *The authorship of the « De ortu Waluuanii » and the « Historia Meriadoci »*. Cherche à établir l'opinion de M. J. D. Bruce, selon qui ces deux romans latins seraient l'œuvre de Robert de Mont. Quant à l'origine du *De Ortu*, il sera nécessaire maintenant de considérer le fragment des *Enfances Gauvain* que la *Romania* a publié récemment, XXXIX, 1.

T. XXIV (N. S. t. XVII), 1909. — P. 1-31, J. W. Crawford, *A Spanish Farce of the early Sixteenth Century*. [Cette petite farce, qui a été décrite par D. Antonio Paz y Melia, sous le nº 1239 de son Catalogue des pièces de théâtre manuscrites de la Bibliothèque nationale de Madrid, méritait d'être publiée. Elle a été composée entre 1519 et 1522, et représentée devant la joyeuse Germaine de Foix et son second mari le marquis de Brandebourg, vice-roi de Valence, mort en 1522. La pièce elle-même n'a pas grande valeur, mais elle contient cependant quelques scènes assez curieuses entre une dame valencienne, servie par une duègne et par une soubrette castillanes, qui répliquent très vivement à leur maîtresse. On aimait à Valence, comme en Orient, les femmes grasses et très fardées : « Be'sta la carn sobrels osos », comme dit la dame de la pièce, qui reproche à ses suivantes d'être trop maigres et, de plus, mal chaussées. A quoi elles répondent qu'elles aiment mieux tousser que de suer et qu'il vaut mieux avoir la saleté aux pieds que sur le visage. Dans cette farce, les personnages valenciens parlent le

1. Cf. *Romania*, XIV, 318-9 ; *La littér. franç.*, § 27.
2. Dans son livre sur l'épopée française, trad. italienne, p. 195.

dialecte du pays, les autres le castillan, et il y a aussi un Portugais qui discourt dans sa langue. M. Crawford reconnaît que le texte est souvent altéré et « far from clear at times ». Il aurait dû signaler les passages qu'il n'a pas compris et mieux séparer les mots qu'il ne l'a fait en bien des cas. Ainsi v. 351, il faut imprimer *Be u se que n'e tengut* et non *Beuse*. V. 208, lire *sens ell* et non *sensell*. V. 428, corriger *Quem so feyta mal criada*, car *seyta* n'a aucun sens. V. 114-116, *Estos castellans horats Presumen senthuns pesats Mes que Rodrigo en la forca*. Dans ce passage *horats* est pour *orats* (prov. *aurat*, cast. *orate*, qui vient du catalan); *senthuns* est inintelligible et *pesats* ne l'est pas moins (peut-être *fent huns pecats*). Quant à l'allusion au proverbe *tener mas orgullo que Rodrigo en la horca*, elle confirme la remarque déjà faite qu'il est bien plus ancien que le supplice de Rodrigo Calderon, ministre de Philippe III, lequel fut d'ailleurs décapité et non pendu. — A. Morel-Fatio)]. — P. 207-219, George C. Keidel, *The history of French Fable manuscripts*. On a annoncé ici jadis (XXVI, 156) un *Manual of Æsopic Fable Literature* (1896), sur les livres de ce genre qui ont été imprimés jusqu'à 1500, composé par M. Keidel, et nous avons dit que cette publication était mal conçue. On en dira autant de la présente bibliographie qui concerne les manuscrits. Comme dans le précédent ouvrage, M. Keidel nous encombre d'une quantité de détails qui sont la plupart du temps inutiles, et omet les points importants. Ainsi, prenons le premier article (p. 208), sur le ms. de Marie de France intitulé « Bruxelles, Bibl. roy., 10296... ». L'article contient onze pages qui sont à peu près inutiles, et parfois inexactes : le nº du ms. n'est pas (d'après l'ancien catalogue) 10296, mais 10295-10304. Actuellement, du reste, on cite le nouveau catalogue publié par le conservateur, P. Van den Gheyn, où ce manuscrit est coté 3355. Comme le manuscrit contient 46 ouvrages ou opuscules divers, il eût été utile de dire que les fables de Marie occupent les feuillets 206 vº à 230 vº. Et enfin il n'aurait pas été inutile d'ajouter que le même manuscrit a été décrit en grand détail dans la *Romania*, XXX, 295-315. Je pourrais citer des ignorances de cette force à chaque page. Mais, après tout, à quoi bon donner la liste (d'un bout à l'autre mal faite) des manuscrits de Marie de France ? Est-ce que M. K. ignore qu'elle se trouve dans l'édition de Warnke ? En vérité, on s'étonne qu'une publication aussi nulle ait pu prendre place dans un recueil sérieux. — P. 294-331, K. Young, *Some texts of Liturgical Plays*. [M. Young a entrepris après bien d'autres, mais avec plus de persévérance, d'éclairer les origines liturgiques du théâtre médiéval. Quelques-uns des textes inédits qu'il nous révèle ici présentent certains traits nouveaux. A propos du tropaire du XIe s. conservé en Espagne et provenant de l'abbaye de Ripoll (et non *Pripoll*) M. Y. insiste avec raison sur la présence du marchand de parfums, un siècle ou deux avant la Résurrection de Tours (Marmoutier). M. Y. aurait dû montrer que les mêmes tropes, le « Sedeamus unguentum emere », etc., le « Dic tu nobis mercator juvenis » etc. le « Hoc unguentum si multum cupitis »,

etc., figurent dans le texte qu'il publie, dans celui de Tours, dans celui de Narbonne, et enfin, mêlés à des vers allemands, dans les drames dits de Wolfenbuttel et dans ceux d'Erlau. Que ce soit le résultat d'une influence française, c'est ce que sembleraient prouver les phrases en français estropié que contiennent les mêmes scènes et que M. Froning (*Das Drama d. Mittelalters*, pp. 60 et 88) a pris pour du latin. L'*unguentarius*, qu'on appelle « *Medicus* », (*ibid.*, p. 89) crie à sa femme : « Vacum do al mala venteur », ce qu'il faut interpréter, à travers les fautes des copistes et des éditeurs par : « va-t-en donc a la male aventure ». Dans le jeu de Benediktbuer on a transposé les scènes de l'achat des parfums en remplaçant les Trois femmes par Marie-Madeleine qui veut oindre les pieds de Jésus chez Simon, sans même changer le « intra se » de la rubrique, qui n'a plus de sens. Le ms. 448 de Saint-Gall (p. 318) a une *Depositio* et une *Elevatio crucis* décrites dans tous leurs détails : il y avait donc un drame du Vendredi saint et du Samedi saint préliminaire à celui de Pâques. Je souligne la rubrique (p. 323) « Dominica persona rubea casula indutus..... habens vexillum in manu ». C'est le type que l'art a popularisé. — G. Cohen.] — P. 332-343, S. L. Galpin, *Fortune's Weel in the Roman de la Rose*. Estimable, mais pas d'idées nouvelles. — P. 365-418, W. A. Nitze, *The Fisher King in the Grail Romances*. [Voici, suivant la manière de voir de M. Nitze, l'interprétation de la cérémonie du Graal. Le père du Roi Pêcheur ou sa « doublure » est le dieu même de la végétation représenté quelquefois, de même qu'Osiris, Adonis, Dionysos, comme étendu mort sur sa couche funéraire avec une épée brisée à son côté. Dans la version de Chrétien où ce personnage a gardé un reste de vie, sa force est miraculeusement entretenue par le Graal, qui répond à la κίστη ou corbeille sacrée des mystères antiques. Quant au Roi Pêcheur lui-même, il est un intermédiaire entre le dieu et l'humanité. La force déclinante de la Nature est symbolisée par la faiblesse et les infirmités du Roi Pêcheur et par la dévastation de son royaume. En sa qualité d'intermédiaire, c'est lui qui dirige les chevaliers d'Artur vers le Château du Graal, reçoit Perceval et préside au repas du Graal ; c'est à lui enfin que doit être adressée la question. Le chevalier du Graal qui prend part à ce repas miraculeux et accomplit avec succès la cérémonie d'initiation, établit ainsi entre le dieu et lui un lien du sang et devient le successeur du Roi Pêcheur. La notion du roi Pêcheur dérive peut-être en droite ligne des rites agraires des Celtes primitifs de la Gaule, du pays de Galles et de l'Irlande, ou encore de cultes non celtiques importés par les Romains. Les centres où les éléments celtiques, gallo-romains, orientaux et chrétiens ont fusionné sont, d'après M. N., Glastonbury (*Modern Philology* I, 247-57) et Fécamp. Dans ce dernier on trouve une légende du sang sacré que M. N. considère comme semblable aux mythes agraires d'Attis et d'Osiris. La vogue du roman de Chrétien poussa d'autres poètes a remonter aux sources dont son *livre* n'était qu'un résumé imparfait. M. N., d'accord avec Heinzel et Nutt, reconnaît que le roman de Joseph d'Arimathie fournit

l'exemple le plus nettement établi de rapports entre les rites du Graal et les croyances primitives dont ils sont dérivés. Il approuve l'hypothèse du prof. Rhys qui explique pourquoi ces romans d'initiation se présentent comme des récits d'une quête. Avant de rechercher les origines du Graal, il faudrait être d'accord sur la valeur relative des versions existantes. Toutefois l'étude de M. N. mérite des éloges pour l'effort qu'il a fait pour interpréter l'ensemble de la légende du Graal. Les études sur lesquelles s'appuient les théories les plus probables de l'origine de la légende arturienne sont la littérature celtique et le Folk-lore. Tant que ces études sont à l'état embryonnaire, M. N. a bien fait de se borner en général aux rites primitifs qui ont été le mieux étudiés : les mystères antiques. Les rapprochements celtiques que M. N. fait nous semblent trop peu certains pour avoir une grande valeur, et la légende de Fécamp nous paraît un témoignage fort douteux. — G. SCHOEPPERLE.] P. 476-493, J. E. Matzke, *On the history of palatal ṅ in French with special reference to* o *and open* e. Par *ṅ* on entend le signe compliqué du fr. *gn* ou *ign*, en provençal *in*, *nh*. C'est l'*ṅ* mouillée. Ce son a beaucoup perdu en français, surtout lorsque l'*ṅ* termine un mot. Jadis on prononçait *juin*, comme le prov. *junh*. On peut hésiter sur la question de savoir si dans l'ancien temps on prononçait *ai*, *oi* suivi de *gn*, comme une diphtongue, ou simplement comme *a*, *o* ; ainsi, quand on écrivait *châtaigne*, *montaigne*, prononçait-on *montai-gne* ou *monta-gne*, *châtai-gne* ou *chata-gne* ? J'ai toujours pensé qu'en français propre on prononçait *chata-gne* comme le dit M. Brunot (*Hist. de la langue française*, I, 487). Matzke présente une opinion assez compliquée, qui varie selon les dialectes. Ce travail, que je ne puis examiner à fond, exprime des idées toujours intéressantes, alors même que toutes les conclusions ne sont pas absolument démontrées. — P. 494-546, M. P. Brush, « *Ysopet III* » *of Paris*. Fables en prose très semblables à l'*Ysopet I* dont les diverses copies sont en vers. Ce recueil, qui est vraiment bien peu intéressant, est publié d'après le ms. B. N. fr. 983, de la fin du XVe, sinon du XVIe siècle. — P. 676-686, H. A. Todd, *A recently discovered fragment of an Old French Ms. of the* « *Faits des Romains* ». Deux feuillets détachés d'une vieille reliure. On sait qu'il y a des *Faits des Romains* au moins vingt-cinq copies, dont plusieurs datent du XIIIe siècle.

P. M.

CHRONIQUE

L'Institut de France a attribué, en 1910, la plus grande partie du prix Volney à M. É. Bourciez pour son livre intitulé : *Éléments de linguistique romane* (Paris, Klincksieck).

— L'Académie française a décerné le 1er prix Gobert à M. Bédier pour les tomes I et II de son livre intitulé : *Les légendes épiques* (Paris, Champion, 1908).

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné le prix La Grange, en 1910, à M. L. Constans pour les t. III et IV de son éditon du *Roman de Troie*, et, en 1911, à M. E. Langlois pour son livre intitulé : *Les manuscrits du Roman de la Rose, description et classement* (Lille et Paris, 1910, *Travaux et mémoires de l'Université de Lille*, nouv. série, vol. VII).

— La même Académie a partagé le prix Chavée de 1911 entre MM. Georges Millardet, auquel elle a attribué 1400 francs pour son *Recueil de textes des anciens dialectes landais* et ses *Études de dialectologie landaise*, et M. F. Boillot, auquel elle a attribué 400 francs pour son livre intitulé : *Le patois de la Grand'Combe* (Doubs). Elle a accordé en outre une mention honorable au *Glossaire du patois de Blônay*, ouvrage posthume de Mme Louise Odin, avec préface de M. E. Muret, publié par la Société d'histoire de la Suisse romande.

Livres annoncés sommairement :

Les poèmes vaudois et les mystères provençaux du XVe siècle. Étude littéraire par le prof. Silvio Pons. Pinerolo, typographie sociale, 1909. In-8o, 17 pages. — Les mystères dont il s'agit ne sont pas ceux qui ont été trouvés dans les environs de Briançon et que M. l'abbé Guillaume a publiés jadis : ceux-là au moins sont géographiquement assez voisins des Vallées vaudoises. M. P. trouve un certain rapport entre les poèmes vaudois et les mystères publiés par M. Jeanroy et Teulié qui sont d'un pays fort éloigné. Aussi les rapprochements supposés sont-ils bien contestables.

The Trinity College Apocalypse, a reproduction in facsimile of the manuscript R. 16. 2 in the library of Trinity College, Cambridge, with preface and description by Montague Rhodes James, with three fully coloured plates. Printed for the Roxburghe Club, 1909. In-fol., 33 p. et 62 planches en

phototypie, en noir, représentant les ff. 31 du ms; en outre, trois planches en couleur représentent les ff. 1 verso, 13 recto, 22 recto. — L'Apocalypse en français du ms. de Trinity College (Cambridge) est assurément — et on le savait depuis longtemps — l'une des œuvres les plus remarquables de l'art anglais ou anglo-normand du XIIIe siècle. Au point de vue de la langue et de la littérature, qui intéresse spécialement la *Romania*, cette version de l'Apocalyse n'est pas non plus sans intérêt, et, à tous égards, on ne peut qu'approuver et même admirer la belle reproduction du ms. de Cambridge, dirigée par M. James, depuis longtemps bien connu par ses travaux sur la paléographie et sur l'histoire de la miniature en Angleterre. Tant pour l'ornement que pour le texte, ce livre est absolument distinct des apocalypses illustrées que l'on connaît. Notamment il ne se rattache en rien aux manuscrits que M. Delisle a décrits, il y a dix ans, pour la Société des anciens textes français. Il serait d'autant plus intéressant de savoir où il a été exécuté. Est-ce dans quelque abbaye, à Saint-Albans, à Cantorbéry ? ou pour une famille ? Malheureusement on n'a, sur ce point, aucun indice. Tout ce qui est certain, c'est qu'il a été fait en Angleterre. D'ailleurs, l'histoire du manuscrit ne remonte pas au delà du commencement du XVIIe siècle. M. James s'étant spécialement intéressé à l'ornementation n'a pas jugé à propos de transcrire le texte, comme a fait la Société des anciens textes pour l'Apocalypse de la Bibliothèque nationale. Il faut dire aussi que le ms. de Trinity est très facile à lire et ne présente pas certaines difficultés que présente le manuscrit reproduit par la Société des anciens textes; d'ailleurs l'édition de notre Société exigeait naturellement la publication du texte. J'ai donné, dans l'*Apocalypse en français*, quelques remarques sur la langue du ms. de Trinity (cf. *Romania*, XXXIV, 92). Naturellement, c'est un travail à reprendre. Il y a là matière pour un étudiant en recherche d'un sujet. — P. M.

Di un presunto canzoniere provenzale di Roberto d'Angiò. Memoria di Vincenzo DE BARTHOLOMAEIS. Bologna, 1910. In-4°, 14 pages (extrait de l'Académie des sciences de Bologne). — Ce mémoire est désappointant. M. V. de Bartholomaeis nous parle d'un érudit napolitain, appelé Camera, qui, en 1860, avait occasionnellement fait savoir que le comte de Provence Robert, roi de Naples, avait possédé un chansonnier provençal qui aurait été d'une grande valeur. Après avoir longuement disserté sur cette assertion (à laquelle personne n'avait fait attention), M. de B. aboutit à dire que le renseignement du Napolitain n'a aucune valeur, étant simplement — ce qui saute aux yeux — emprunté à l'*Histoire et chronique de Provence*, de César de Nostre-Dame, lequel a tiré tout ce qu'il dit des troubadours, comme on le sait bien, des fabuleuses *Vies des poètes provençaux* de Jean de Nostre-Dame. Donc, rien de neuf.

Archives anciennes de la ville de Saint-Quentin publiées par Emmanuel LEMAIRE. T. II (1328-1400). Saint-Quentin, au siège de la Société acadé-

mique, 1910. In-4°, CLXXI, 456 p. — La Société académique de Saint-Quentin, qui a récemment publié un très curieux mystère de la même ville (voir *Romania*, XXXVIII, 497), avait jadis mis au jour, sous le titre d'*Archives anciennes de la ville deSaint-Quentin*, le tome Ier des plus anciens documents municipaux de cette ville (1076 à 1328). L'impression, dirigée par M. Lemaire, était précédée d'une étude sur les origines de la commune par Arthur Giry. Entre ces documents, un grand nombre sont en langue vulgaire (1217, 1222, 1237, etc.), et, par suite, intéressent non seulement l'histoire locale, mais aussi les études romanes. Le second volume, qui a paru bien longtemps après le premier, n'est pas moins recommandable que le précédent. L'éditeur, M. Lemaire, a mis en tête un important mémoire sur l'histoire de Saint-Quentin au XIVe siècle. Les documents de 1328 à 1400 ne sont guère moins utiles, au point de vue de nos études, que ceux que renferme le tome Ier. Jusqu'à la fin, les pièces locales sont dans la langue du pays, et, dans le nombre, il y a certains documents, notamment les comptes, les inventaires, les testaments, qui contiennent des mots rares, jusqu'à présent inconnus ou mal expliqués dans les dictionnaires. A ce point de vue, il n'aurait pas été inutile de joindre au volume un petit glossaire. — P. M.

Gustav George LAUBSCHER, *The past tenses in French* (dissertation de l'Université Johns Hopkins). Baltimore, J. H. Furst, 1909. In-8°, 60 pages. — Dans ce travail, en réalité de 45 pages (il y a au début une copieuse bibliographie), M. L. étudie avec méthode et finesse deux questions relatives aux temps passés en français. Le premier chapitre (le plus important, p. 16-40) porte sur la valeur inchoative que certains grammairiens ont reconnue dans notre passé défini. A l'aide de nombreux exemples pris aux différentes époques de la langue, M. L. montre que cette valeur se trouve à tous les temps, qu'elle dépend non du temps, mais du sens du verbe, et plus encore du contexte et de la pensée exprimée. Dans le second chapitre, selon la même méthode, c'est-à-dire avec de nombreux exemples bien choisis et bien classés, l'auteur précise les différences de sens et d'emploi qui existent en français ancien et moderne entre le passé antérieur et le plus-que-parfait. — H. YVON.

Henry MARTIN, *Notes on the syntax of the Latin inscriptions found in Spain* (dissertation de l'Université Johns Hopkins). Baltimore, J. H. Furst, 1909. In-8°, 49 pages. — Pour cette dissertation, inspirée par les travaux de MM. Carnoy et Pirson, M. M. a utilisé, outre le matériel fourni par le premier de ces auteurs, à l'exception des inscriptions sur amphores de *C. I. L*, XV, le fascicule 9 de l'*Ephemeris epigraphica*. Il a formé ainsi un recueil d'exemples relatifs aux confusions dans l'accord des adjectifs avec les noms, dans l'emploi des cas, temps et modes, et à l'usage des prépositions et des adverbes. Les rapprochements avec la langue de l'époque classique et de la décadence sont nombreux et intéressants : il est regret-

table que les exemples tirés des inscriptions ne soient pas mis nettement en relief. Quelques rapprochements avec l'anglais sont peu probants. En conclusion, M. M. constate que les déviations de l'usage normal sont moins fréquentes que dans les inscriptions latines de la Gaule. L'influence de la syntaxe poétique et de la langue de la Vulgate est très sensible. Les renseignements sur l'espagnol, en tant qu'il se distingue des autres langues romanes, sont très rares. — H. Yvon.

A. Philippide, *Un specialist român la Lipsea*. Iaşi, Iliescu, 1910. In-8°, 170 pages. — Cette forte brochure est une critique, souvent très vive, des travaux de M. G. Weigand et de ses élèves. Nous n'avons pas à prendre parti dans le débat, qui revêt parfois un caractère personnel, mais nous devions signaler cette brochure pour les corrections nombreuses qu'elle apporte à divers ouvrages d'utilisation constante, en particulier la *Praktische Grammatik der rumänischen Sprache* de M. G. Weigand (cf. *Romania*, XXXIII, 118), et la collection des *Jahresberichte des Instituts für român. Spr. zu Leipzig*, dont nous avons rendu compte ici régulièrement et dont M. Ph. reprend un à un tous les articles. Les index permettront de tirer facilement profit des observations de M. Ph. — Mario Roques.

Crestien's von Troyes *Li Contes del Graal (Perceuaus li galois)*. Abdruck der Handschrift Paris, français 794. Nicht im Buchhandel. In-8°, 123 p. (S. l. ni d.). — L'auteur de cette publication ne s'est pas nommé. Nous supposons qu'elle est due à M. le professeur Baist, qui, il y a bien des années, avait annoncé une édition du *Perceval* de Chrétien de Troyes. La présente publication est-elle un travail préparatoire à l'édition proposée, ou faut-il supposer que cette édition est abandonnée ? Il est assez délicat de juger une œuvre qui n'est pas dans le commerce et qui, par conséquent, a le caractère privé. Nous nous bornerons à quelques renseignements sans entrer dans la critique. Quelques lignes finales, à la p. 123, nous apprennent que cette publication reproduit le ms. B. N. fr. 794, et que cette reproduction est absolument exacte à partir du v. 6175 (mais que penser de ce qui précède?). Le texte contient 9198 vers. Les feuillets du ms. ne sont pas cités, non plus que la correspondance avec l'édition de Potvin. Disons donc que le v. 9198 correspond au v. 10601 de Potvin. Il y a une table des noms et un glossaire ; mais, à la différence de la table, le glossaire n'a pas de renvois [1]. — P. M.

Dante Alighieri, La divina Commedia, *edited and annotated* by C. H. Grandgent, vol. II. *Purgatorio*. Boston, Heath and C°, 1911. Pet. in-8°. 297 pages. — Nous avons annoncé précédemment (XXXVIII, 629)

1. Un compte rendu détaillé de cette publication vient de paraître dans la *Romanic Review*, II, p. 101-03, par M. R. Weeks, d'où il résulte que la reproduction du ms. fr. 794 est très peu exacte, aussi bien après le vers 6175 qu'avant.

le premier tome, dont nous avons apprécié les mérites; le tome II a droit aux mêmes éloges.

Das passé défini und imparfait in Altfranzösischen, von P. SCHAECHTELIN. Halle, Niemeyer, 1911. In-8°, 83 pages (forme le fasc. 30 des *Beihefte zur Z. f. rom. Philol.*). — Le travail de M. Sch. ne tient pas tout ce que promet le titre. L'ancien français se réduit à trois auteurs, Villehardouin, Henri de Valenciennes et Joinville, choisis parce qu'ils sont exempts d'influence latine. En outre, sur 83 pages, 15 sont consacrées, au début, à exposer tout ce qui a été dit sur le sujet par les grammairiens, surtout allemands, et 21 autres (48-69) traitent de questions variées, comme la racine indo-européenne de fui ou de habeo, la confusion qui s'est établie dans la langue moderne entre *je fus* et *j'allai*, *j'ai été* et *je suis allé*, et l'emploi du passé indéfini chez La Fontaine et Bossuet. Les pages qui traitent plus spécialement le sujet sont divisées en deux chapitres, dont le second (70-83) concerne les verbes *avoir* et *être*, employés seuls et comme auxiliaires, tandis que le premier (16-47) concerne tous les autres verbes. Dans ce premier chapitre M. Sch. fait une comparaison minutieuse entre l'usage de ses trois auteurs et l'usage moderne représenté par la traduction de N. de Wailly. Le traducteur s'étant appliqué à conserver le ton des originaux, l'usage moderne est imparfaitement représenté, et les cas d'accord entre les textes sont peu probants; les cas de désaccord seuls sont vraiment significatifs. M. Sch. montre beaucoup de finesse pour imaginer les raisons (sentiments ou émotions) qui ont amené l'auteur a employer le passé défini et le traducteur l'imparfait, ou réciproquement; mais son étude, constituée par des solutions successives de petits problèmes, ne laisse pas une impression d'ensemble sur l'usage de ses auteurs. La conclusion est que, si le traducteur emploie plus rarement le passé défini, les deux temps sont employés aux deux époques avec la même signification et dans les mêmes propositions. Le second chapitre est plus neuf. M. Sch. y montre, avec quelque subtilité, les différentes valeurs de *il eut* et *il fut* (narratif ou explicatif, avec ou sans signification inchoative) et prouve par de nombreux exemples que ses trois auteurs emploient l'imparfait comme temps relatif (présent dans le passé) et le passé défini comme temps absolu (*das isolierte Perfektum*) avec une certitude et une finesse qui font souvent défaut au traducteur. — H. YVON.

Le Propriétaire-Gérant, H. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

TRADUCTION PROVENÇALE ABRÉGÉE

DE LA

MULOMEDICINA DE TEODORICO BORGOGNONI

SUIVIE DE

RECETTES POUR LE VIN

Dans les notes qu'a laissées le regretté Léopold Delisle en vue de l'*Histoire littéraire de la France*, et que M. Paul Meyer m'a communiquées, se trouve l'indication suivante :

Ms. appartenant à M. Vacher de Bourg l'Ange, d'Aurillac, en 1786, renfermant un traité de maréchalerie écrit en provençal par « Tederic doctor en la art de phezica e de surgia e bachalier en sancta teologia e confessor de Mosenher Honori papa ». — Moreau, 347, f. 140 v°.

Le n° 347 de la Collection Moreau, à la Bibliothèque nationale[1], contient la correspondance échangée entre divers érudits auvergnats et le Cabinet des chartes placé, à la fin de l'Ancien Régime, sous la direction de Moreau[2]. Parmi ces érudits figure Jean-Charles Vacher de Tournemire de Bourg-l'Ange, qui a fini par adopter le nom modifié arbitrairement de *Tournemine*, né à Pleaux (Cantal), le 4 novembre 1755, mort à Mauriac, le 20 septembre 1840[3]. Neuf lettres de lui et diffé-

---

1. Voir H. Omont, *Inventaire des manuscrits de la Collection Moreau* (Paris, Picard, 1891), p. 18.

2. Voir à ce sujet, outre la préface de l'Inventaire de M. Omont, le t. I de la publication de M. X. Charmes, *Le Comité des Travaux historiques* (1886), p. IV et s.

3. Il a une notice biographique dans la Biographie Michaud et dans le Grand Larousse, où son nom de terre *de Bourg-l'Ange* est travesti en *de*

rents mémoires sont conservés dans ce volume. Il est question pour la première fois de la traduction provençale de l'œuvre de « Tederic » dans une lettre du 21 août 1786, dont voici des extraits textuels qui édifieront le lecteur :

A Aurillac le 21 Aoust 1786.

Monsieur,

J'ai déja rendû compte à M.M. les officiers municipaux de cette ville de l'honneur que j'ai de correspondre avec vous, et du desir que vous m'avez témoigné d'avoir des copies de certains actes contenus dans leurs archives ; ... Je dois vous ajouter aussi que nous avons non seulement..., mais encore d'autres enquestes des deux parts et beaucoup d'autres procedures qui furent terminées par deux sentences arbitrales la premiere de l'an 1280. et la seconde de l'an 1298... J'ai en proprieté une copie de ces deux sentences arbitrales traduites en langue vulgaire d'Auvergne sans doute pour l'usage des consuls et autres habitants qui n'entendoient pas le latin, à la suite desquelles et dans le même langage se trouve un petit traité de maréchalerie contenant diverses recettes contre les maladies des chevaux composé à la priere du pape Honorius (apparemment d'Honorius 4. qui vivoit en 1286.) par un nommé Téderic, son confesseur, Bachelier en Théologie, et Docteur en l'art de Physique (ou plustost de Médecine) et de chirurgie. Vous me permettrez de vous rapporter ici l'intitulé de ce petit traité dans son propre langage et en imitant autant qu'il me sera possible le caractère d'Ecriture de l'original, que j'aurois jugé du commencement du 13.e siécle, si la date de 1298. qui y est rapportée ne démontroit qu'il ne peut être que de la fin :

Boulanger. On trouvera mieux dans celles que lui a consacrées le comte de Dienne en tête du premier volume de la *Revue de la Haute-Auvergne* (Aurillac, 1899), p. 5 et s., au cours d'un article intitulé : *Les archives de la ville et de l'abbaye d'Aurillac en 1787, d'après la correspondance et les transcriptions de Vacher de Bourg-l'Ange*, et dans le t. X (1908) du même Recueil, p. 279-281, au cours d'un article intitulé : *Le peintre Vacher de Tournemine*. Il n'est pas question dans cet article du manuscrit qui nous intéresse. A noter que *Bourg-l'Ange* est une graphie fantaisiste de *Bourlange*, mieux *Bourlanges*, hameau de la commune de Drignac, canton de Pléaux, que je soupçonne de représenter un type primitif latin *Burnanicos. Le *Dict. topogr. du Cantal*, de M. Amé, n'a malheureusement pas d'exemple antérieur à 1657. — Je dois des remerciements à mon savant ami M. Marcellin Boudet pour m'avoir indiqué l'article du comte de Dienne. Voir plus loin, p. 356, n., l'indication d'une publication de M. Gabriel Esquer qui m'a été signalée au dernier moment.

El uom de nostre senhor dieu iesucrist e de la sancta non deuisa trinitat ℂ *Ieu tederic doctor en la art de phezica e de surgia e bachalier en sancta teologia e coufessor de nosenher honori papa* ℂ *Ieu pregatz per luj compilar .j. libre dels cauals quar cauals es la plus nobla bestia de totas las bestias de luj e dels sieus gouernamens tractar entendeu, &., &.*

Ce manuscrit dont je ne rends pas à beaucoup près l'écriture aussi belle qu'elle l'est dans l'original consiste en 31. feuillets de parchemin reliés en bois, et de format in-4°. Je vous avoue, Monsieur, que ce Théologien, confesseur du Pape et Maréchal expert m'a paru curieux.

.....

Signé : BOURG-L'ANGE.

(Bibl. nat., Moreau, 347, fol. 140 et 141.)

Vacher revient sur son manuscrit dans le post-scriptum d'une lettre du 10 septembre suivant.

A Aurillac le 10 .7.bre 1786.

.....

Du même jour à 7. heures du soir.

..... Le traité de Maréchalerie qui se trouve à la fin d'une copie de ces sentences qui m'appartient, n'est en aucune manière des dependances des deux premiers actes et n'a absolument aucun rapport avec eux, il ne se trouve dans aucune des expéditions originales latines que nous avons desd. sentences. Il paroit que les consuls de ces temps là n'entendant pas le latin des originaux en firent faire une traduction en langue vulgaire du pays à la suite de laquelle ils jugerent à propos de placer ce traité de Maréchalerie qui peut être étoit alors estimé, qui du moins pouvoit être regardé comme curieux à raison des titres que portoit son auteur.

(*Ibid.*, fol. 148 v°.)

Il est probable que le manuscrit de J.-Ch. Vacher n'est pas définitivement perdu. En 1862, il était à Paris, en possession du libraire J. Techener qui l'a fait figurer et décrit, sous le n° 9, dans sa *Description raisonnée d'une collection choisie d'anciens manuscrits...* (Paris, Techener, 1862), pp. 11-13. Deux ans après, on le voit figurer dans une vente faite à Londres, par la librairie Sotheby, de manuscrits de la collection Libri [1]. Depuis lors on perd sa trace.

1. Renseignement fourni par M. Paul Meyer.

En tout cas, les archives communales d'Aurillac possèdent un manuscrit de contenu identique et remontant à la même date approximative, c'est-à-dire aux premières années du XIVe siècle. M. Esquer, qui a inventorié récemment ces archives, lui a donné la cote AA 4; et il a parfaitement établi que ce manuscrit, qui compte 39 feuillets, n'était pas celui de J.-Ch. Vacher[1]. Je l'ai pris pour base unique de l'édition de la traduction abrégée de la *Mulomedicina* de Teodorico qu'on lira plus loin, ainsi que de la *Recepta del vi* qui se trouve à la suite, comme elle se trouvait aussi — cela résulte de la notice de J. Techener, — dans le manuscrit de J.-Ch. Vacher.

La bibliothèque de Clermont-Ferrand conserve, sous le n° 218, une copie du premier de ces textes faite par Delalo, et que M. Esquer suppose avoir été exécutée sur le manuscrit de J.-Ch. Vacher. Delalo a mis à la fin de sa copie le certificat suivant : « Je certifie que la présente copie a été prise sur un manuscrit de la fin du XIIIe siècle et qu'elle lui est conforme. Mauriac, le 29 7bre 1837. » J.-Ch. Vacher étant mort à Mauriac en 1840, l'hypothèse de M. Esquer paraît assez vraisemblable. Mais la collation de la copie de Delalo avec le manuscrit des archives d'Aurillac m'a persuadé du contraire, malgré les apparences, car elle ne révèle aucune variante qui ne puisse s'expliquer par l'étourderie ou l'insuffisance paléographique du copiste. Je suis persuadé que c'est le manuscrit d'Aurillac que Delalo a eu entre les mains et non celui de J.-Ch. Vacher; c'est pourquoi je n'ai pas fait état de sa copie dans l'édition qui va suivre.

Le texte latin de la *Mulomedicina* de Teodorico Borgognoni est inédit. Je l'ai étudié dans le seul manuscrit qu'en possède la Bibliothèque nationale, nouv. acq. lat. 548, lequel offre malheureusement quelques lacunes. L'ouvrage a une étendue considérable : il est divisé en trois parties et compte 116 chapitres. Le texte pro-

1. *Inv. des arch. comm. d'Aurillac antérieures à 1790*, par Gabriel Esquer. Tome I (Aurillac, 1906), pp. XX-XXI. M. Esquer fait un renvoi à la *Romania*, XXIV (1895), 366, n. 4, renvoi qui porte à faux et que je n'ai pas réussi à rectifier. Je n'ai connu que tardivement cet inventaire, où l'auteur a publié quelques extraits de la correspondance de J.-Ch. Vacher conservée dans le n° 347 de la collection Bréquigny et a complété la notice de M. le comte de Dienne sur ce personnage.

vençal est extraordinairement réduit et ne porte que sur 21 chapitres choisis arbitrairement et relatifs à autant de maladies du cheval : la description de chaque maladie est toujours sacrifiée et le traitement est souvent réduit. J'ai l'impression qu'il a dû exister une traduction provençale intégrale dont le manuscrit d'Aurillac ne nous aurait conservé que des extraits. Cette traduction est tout à fait indépendante de la traduction catalane complète, parfois même interpolée, qui nous a été conservée par le ms. Esp. 212 de la Bibliothèque nationale [1].

Les caractères linguistiques du manuscrit d'Aurillac sont les mêmes dans les textes que nous éditons ci-dessous que dans les documents municipaux qui précèdent ces textes et qui ont été publiés par le baron Delzons [2] et republiés depuis [3]. Celui qui mérite particulièrement d'être relevé ici est l'emploi relativement fréquent du nominatif pluriel asymétrique. Nos textes, il est vrai, n'en offrent qu'un exemple et qui porte sur un participe passé : « en ferran podo esser adobatz et a la forma de redondessa podo esser *tornah* [4]. » Mais dans les documents municipaux publiés par Delzons il y en a beaucoup d'autres. Je cite seulement ceux qui portent sur des substantifs, pour compléter le mémoire que j'ai publié ici même sur ce sujet [5], et je les indique d'après le manuscrit lui-même : « les (*sic*) murs e la clausura elh *valah* delsquals es claus lo mostiers » (fol. 5); « quan serau noelh *abah* » (fol. 7); « que tantost li dih *abah*... las redo als cossols » (ibid.); « quelh *abah* que serau per temps a Orlhac » (fol. 8 v°); « en quals luox e quals mejuras *blah* si devo vendre » (fol. 11 v°); « que *sirvenh* no siau (*sic*) més a gardar lesdihs bés » (fol. 22 v°); « enaissi que e miehl a molher elh *efanh*... no siau defraudah de lor cothidias alimens » (fol. 23),

1. C'est le n° 94 du catalogue de M. Alfred Morel-Fatio (Paris, 1892). — Je rappelle qu'il existe dans un ms. de Fréjus une traduction provençale du *Liber marescalcie* de Jordanus Rufus que M. Paul Meyer a fait connaître sommairement (*Romania*, XXIII, 350).

2. *Accords et sentences arbitrales entre l'abbé et les consuls d'Aurillac*... Aurillac, 1842, in-8°.

3. Par H.-F. Rivière, *Hist. des institutions de l'Auvergne* (Paris, 1874), t. II, pp. 296 et 369.

4. Voir ci-dessous, p. 359, art. 2.

5. *Romania*, XXXIV, 353 et s.

etc. — A remarquer aussi l'emploi de *j* pour *s* sonore dans *mejuras* cité ci-dessus ; ce caractère est très rare en ancien provençal [1].

Il serait hors de propos de s'étendre ici sur l'auteur de notre *Mulomedicina*, Teodorico Borgognoni, de Lucques, mort évêque de Cervia en 1298, dont la personnalité a été parfois méconnue par les biographes et bibliographes [2]. Voici seulement le titre de sa compilation tel qu'il se lit en tête du ms. Bibl. nat., nouv. acq. lat. 548 :

« *Incipit mulomedicina* (sic) *ex dictis medicorum et mulomedicorum sapientium, co[m]pilata a venerabili patre et fratre Theodorico, ordinis Predicatorum, episcopo Cerviensi.* »

I

TRADUCTION DE LA *MULOMEDICINA* DE TEODORICO

1. — [*Prologue*].

El nom de Nostre Senhor Jh[es]us Crist e de la sancta non devisa Trinitat, ieu Tederic, doctor en la art de phezica et de surgia, e bachalier en sancta theologia, e confessor de Mosenhor Honori papa [3], ieu pregatz per lui conpilar .j. libre dels cavals, quar cavals es la plus nobla bestia de totas las bestias, de lui e dels sieus governamens tractar entendem, et aisso segont alcus bos

---

1. Je ne l'ai constaté que dans les *Miracles de la Vierge* publiés ici même (*Romania*, VIII, 12) par J. Ulrich d'après le ms. Addit. 17920 du British Museum ; cf. XXI, 453, n. 1.

2. Le *Répertoire* du chanoine Ulysse Chevalier lui consacre trois notices distinctes : Borgognoni, Thierry Catalan, Thierry de Lucques. Cf. le *Handbuch der Geschichte der Medizin* de Puschmann, édition de Neuburger et Pagel, t. I (Jena, 1902), p. 715-718, pour l'appréciation de sa chirurgie ; pour la biographie, la notice du Père Sarti reste encore la source la plus précieuse (*De claris archigymn. Bononiensis professoribus*, I, 450-455), bien que non indiquée par le *Répertoire* de Chevalier. Plusieurs manuscrits sont signalés par M. Moulé, *Hist. de la médecine vétérinaire*, 2e période, 2e partie (Paris, 1909), p. 31-32.

3. Honorius IV, pape de 1285 à 1287.

menescalx de Grecia et segont alcus bos menescalx d'Espanha, aqui ont bos cavals so plus nobles, ieu [1] vist de trastotz razos trop verayas e prohadas, comensans quant lo cavals nais tortz per cambas, en après de totas las malautias que lhi podo venir : de tortessa de cambas o de pès, de cucas, de ancor, d'estrangolh, de vivas, de effondedura, de vorm, de mal de uelhs, de mal de boca, de lampas, de floncels, de barbels, de mal de lenga, de corn, de polmo, de ronha o de pruzor, d'esparvanhs, de sobros, de cranc, de festola, de fic, de ffendemen d'onglas, de trop sanc, de serramen de venas, d'estrenher sanc.

2. — *De tortessa de cambas.*

Sil caval se entrefier am las cambas prumieiras o derrieiras, sia facha cochura sus els brasses o en las cueyssas en fazen .iij. lhinas am .i. fer caut am lo cap redon. En après sia cavalgatz, quar per lo cavalgamen lo caval donx certamens sera [2] costreitz d'anar am plus amplas cambas. Sil caval avia [3] las onglas ols pès tortz, en ferran podo esser adobatz es a la forma de redondessa podo esser tornah.

3. — *De cucas.*

Cucas es .j. enfermetatz que dissent del cap del caval. La cura [4] es : tantost cum la glandola del cucas aparera, sia fendut lo cuer e la carns ; en après la glandola sia foras tracha de razitz ; en après en l'anca [5] sia pauzat realgar atrossat al pés de .iii. d'., mas prumieiramen estopa sia pauzada en la boca de la nafra per tal quel realgar non iesca. E sapiatz quel cucas deu esser mortatz per l'espazi de .ix. dias ; en après lo realgar sia esmo[r]tatz am lo suc dels cauls roitz.

---

1. *Sic.* La suppression de ce mot *ieu* donnerait une syntaxe à peu près régulière.
2. Ms. *cera.*
3. Ms. *aia*, qu'on pourrait, à la rigueur, conserver.
4. Ms. *causa*, ici et dans tous les passages où j'imprime *cura.*
5. *Sic.* La correction de *l'anca* en *la nafra* est assez indiquée.

4. — *De ancor.*

Ancor es .I. glandola que si fa el pieitz del caval, es aquesta glandola es fort contrariosa al cor. La cura es : tantost cum la glandola del ancor aparera, adès sia fendut lo cuer e las carns; en après la glandola sia foras tracha; en après la nafra sia omplida de sal et de glaras de uous am estopa; en après .I. drap sia pauzatz denant per amor de l'ueu.

5. — *D'estrangolh.*

Estrangolh son autras glandolas que si fan dejos lo golayro. La cura es : tantost sia facha el cap del caval covertura lanenca de lana suzolenta [1]; en après l'estrangolh sia onchat ab boder, soven enrenovelan. Si l'estrangolh per aquo no s'amerma, adonx sia fendut lo cuer e la corn; en après l'estrangolh sia foras traitz; en après la nafra sia omplida de sal et de glaras de uou.

6. — *De vivas.*

Vivas son granetz que se fan jos los temples dels cavals. La cura es : adès sia fendut lo cuer e la carns, e las vivas sian foras trachas; en après la nafra sia omplida de sal non trida. E sapiatz si de aquesta malautia nolh es ajudat, lo caval adès mor.

7. — *De effondedura.*

Effondedura es .j[a]. enfermetatz que se fa en tot lo cors del caval. La cura es : tantost quant la effondedura apparera, lo caval sia desferratz dels .iiij. pès; en après las solas sian ateunhadas entro a frevolessa; en après sia sagnatz de las .iiij. cambas de las venas solidals [2], e quan la sanc sia restrecha en ayssi cum si cove, lo caval sia pauzatz el estable; e garda que no lhi dones herbas, mas fe o palha be humezit (*sic*).

---

1. Ms. *suzolenca*.

2. Texte latin : *de venis solitis*. Le texte provençal est dépourvu de sens, par suite de la confusion du participe *solitus* et de l'adjectif *solidus* du latin.

8. — *De vorm.*

Vorm es .j^a^. enfermetatz que dissent del cap del caval quant longamen ha estat enfrejezit. La cura es : tantost sia facha el cap del caval cobertura de lana suzolenta[1]; en après sablo sarrazinesc sia més per las nars ab .j^a^. vergueta que aia estacat el cap de la verga .j. drap de lhi; en après sia envolopat, el sablo sarrazinesc sia més per las nars en espengen vas lo servel; e sapiatz que las humors longamen ajustadas foras las gitara. Ad aquo meteys val lo boder fondut am l'oli de las olivas, que hom lolh fassa resebre per las nars, soven enrenovelan.

9. — *De mal d'uelhs.*

Esdeve si que[2] las humors esmogudas corro als huelhs amenant lagrimas o teala o escurdat. La cura es : si los huelhs del caval lagremejo, amdoas[3] las venas de cascu temple sian cuechas. Si per ferimen o per reuma o per teala los huelhs si sian escurzitz, recep sal geme e rauza e os de sepya, de tot aysso per engal[4] partida; tot aysso sia be molt, e pueys sia cruvelat[5], en après els huelhs sia soflat, per .ij. vegadas lo dia enrenovelan; mas gardat que non i getes massa, quar les (*sic*) huelhs destruziria. E si la tela es velha, tot prumieyramen sia oncha am lo sagy de la galina enans que la polvera i sia gitada. Et [ad] aquo meteys val, enaissi quant ditz Rotgier[6], lo suc de la edra terrestola.

10. — *De mal de boca.*

Mal de boca se fa per diversas causas, e fan se en la boca del caval o lampas o floncels o barbels. La cura es : totas aquestas malautias sian foras tiradas ab .j. arpuoc de fer; en après sian talhadas ab unas tezoiras; en après las nafras sian fregadas am vi tebe et am sal.

---

1. Ms. *suzolenca*.
2. Ms. *en*.
3. Ms. *am .ij.*^as^.
4. Ms. *angel*.
5. Ms. *crimelat*.
6. Le célèbre chirurgien Roger de Salerne, appelé quelquefois (à tort) Roger de Parme; cf. *Romania*, X, 63.

11. — *De mal de lengua.*

Mal de lenga si fa per diversas causas, e fan se nafras las unas de lonc e las autras en travers. La cura es : recep de mel vermelh e de las meolas de la carn salada e .j. petit de pebre polverizat e aitant meteys de la cals viva; tot aisso sia cofit enaissi coma enguen; en après las nafras de la lenga sian onhtas d'aquel enguen tot caudet, mas prumieiramen las nafras de la lenga sian lavadas ab vi tebe.

12. — *De corn o de polmo.*

Lo dos del caval en tropas de manieiras es nafratz, e fa se sus o dos del caval o corn o polmo. La cura es : si lo corn del caval es durs, sia maduratz enaissi : recep de cauls roytz e de rozerbe e de malvas, de tot aisso per engals partidas; en après sia atrussat e cueit ab saï vielh de porc; en après, aitant caut quant o poyra sufertar, desus sia ligat, .ij. vegadas lo dia enrenovelan; e quant sera madur, sia traucat en la plus bassa partida per tal quel poyre aqui ajustat noy puesca esser retengutz; en après la nafra sia lavada ab vi tebe, e cenres caudas desus sian gitadas. Per tal quel corn ol polmo de tot en tot sia destruytz, pren .j^a^. serpen e talha la a trotz, e sia foras gitat lo cap e la coa; en après los autres trotz sian pauzatz en .j^a^. oleta, e tant longamen sia laysat cozer entruey que li os e la carns comenso a secar; en après lo corn ol polmo sia onchatz ab aquel enguen; e sapias que en .j. dia destruira lo corn ol polmo.

13. — *De ronha o de pruzor.*

Runha es .j^a^. enfermetatz que se fa en la codena de las bestias. La cura es : tantost sian guassetatz los luox runhos ; en après sian fregatz am la sanc meteyssa, e quant la sanc [1] sera essucha, los luox runhos sian fregatz am cayrada facha de fortz cenres; e quant la cayrada sera essucha, los luox runhos sian onchatz ab aquest enguen : recep de la polvera del solpre vieu e de l'alum del tonel e del ellebori negre per engal par-

1. Ms. *cairada.*

tida lh. e meja, e de la polvera de la razitz de la ortiga, e de la herba que hom apela ongla cavalhina, e del argen vieu, per engal partida .IIII. lh., e fai enguen as obs de la bestia, e del avandih enguen si[a] onchatz lo cavals entro a .IX. dias. E dic te que tant mala runha no sera [1] que d'aqui a pauc no sia morta.

14. — *D'esparvanhs.*

Esparvanhs son nascut el garret o .j. petit dejos. La cura es : tantost cum la dicha eflaso aparera d'e[n]torn la vena maestra que es apelada fontanela, adès li fay lassada; et quant sera enlassada, sia talhada; en après quant la sanc sera restrecha enayssi cum se cove, la[s] effladura[s] dels esparvanhs aytant per lonc coma per travers sian cuechas; en après sus las cochuras sia pauzat oli d'olivas.

15. — *De sobros.*

Sobros si fan en las cambas dels cavals o en la maycela. La cura es : tantost sia ras lo sobros ; en après recep eycens, apare-[ta]ria e branca orcina, aquo que plus tenre es, e de la razitz del lire, e del cat barbat; tot aysso sia atrussat e cueyt; en après, aitant caut quant o poyra sufertar, desus sia liat soven enrenovelan. Sil sobros era trop vielh, adonx lh en sia a judat am lo benefici de cochuras fazedoyras per lonc o per travers, e sus la cochuras sia pauzatz oli d'olivas.

16. — *De cranc.*

Cranc es .j[a]. enfermetatz que se fa en alcuna partida del cors del caval. La cura es : pren del suc de la razitz del afodilh. vij. onsas, de cals viva .iiij. onsas, e del aurpiment polverizat .ij. onsas ; tot aysso sia amenat enayssi coma pasta ; en après sia pauzat en .j[a]. oleta sus lo fuoc e sia tant longament layssat cozer entro tot sia tornat en polvera ; en après aquela polvera cada dia sia gitada sus lo cranc, mas prumieiratent la nafra sia lavada am vi tebe.

---

1. Ms. *cera*.

17. — *De festola.*

Festola es nafra ab estreh trauc, traucans e rozegans las carns entroy als os. La cura es aytals meteyssa cum es dicha el capitol de cranc.

18. — *De fic.*

Fic es .j[a]. enfermetat que si fa am vermelhor o am negror. La cura es : tantost cum lo cap del fic aparera, sia tant estreytz an .j. lhinhol entro que caia, e si no podia cazer, sia talhatz a la razitz ; en après mel bulhen desus sia gitatz.

19. — *De fendemen de onglas.*

Una enfermetat es que hom apela ceda, e es aquesta enfermetatz e fa se en las onglas dels cavals, talhans las onglas per lonc o per travers. La cura es : tantost sian requeridas las razitz d'aquela malautia tant entalhan la ongla ab .j. rezonador entroy que comense a sangnar ; en après las razitz d'aquela malautia sian onchadas ab l'enguen de la serpen que t'esenhe[i] a far el capitol de mal de dos. E sapias que la ongla tornara a bon estamen per aquel enguen so[bre]dih.

20. — *De massa sanc.*

Quant la sanc habunda massa el cors dels cavals, los senhals so aquestz : lo cavals trop voluntiers se frega, e la urina es plus espessa que no sol. La cura es : adès sia sangnatz de la vena del col, si fortz es, entro al pés de .iii. lh, si frevols es .j[a]. [1] lh. e mieja.

21. — *De serrar* [2] *venas.*

El serramen de las venas, sia fenduda per lonc, quar si era fenduda per travers, perilhs seria quel [3] nervi fos ponhs o tal-

1. Ms. *X.*
2. Ms. *cerrar.*
3. Ms. *qual.*

hatz. La cura es : si aquo s'endevenia, recep lombrix terestols [1] o limax roytz, e sian cofitz am mel e am boder ; en après totz cautz sia desus fayssatz.

22. — *De [de]corremen de sanc.*

Si la sanc decor massa de la plaga del caval o de la bestia, las ortitz atrussadas o la felgieyra desus sia fayssat (*sic*).

II

RECETTES POUR LE VIN [2]

Aisi comensa la Recepta del vi.

1. — A vin blanc que tira a vermelh, prendetz uous e una onssa d'alun de glas, e molet[z] o tot essems, e destrempatz o ab del vi meteys, e metetz o tot el tonel, e rullatz lo be e fort ; e en après vendra a son punh.

2. — A vin gras, prendetz .vj. ll. d'arguel, e moletz lo be, e sia destrempatz ab del vin meteys, e fatz o bulhir, e metetz o tot el tonel ; e tot tornara a son punh.

3. — A vin que nom pot afinar, qual que sia, prendetz los boiols de .lx. uous e .j. quartayro d'alum de glas e .j. de pluma e mieia ll. de terra cuecha e una junchada de sal e una ll. d'arguel, e que sia destrempat ab lo pés de .j. esterli de spicenardi e ab del vin meteys, e sia tot molut, e metetz o dedins lo tonel, e rullatz lo be, e metetz dejos doelas o taulas e de petitz calhavetz blancs e sablo clar entorn la codra ; e aquestas causas vos gardaran vostre vin de mal penre.

---

1. Ms. *derestols*.

2. On trouvera des recettes analogues en ancien français, mais dont aucune ne correspond littéralement à celles que nous publions, dans le *Ménagier de Paris* (1846), t. II, pp. 62-69, dans le *Viandier de Taillevent*, éd. Pichon et Vicaire, pp. 251-253, et dans l'*Antidotaire Nicolas* publié par le Dr Paul Dorveaux (1896), pp. 37-39. Toutefois la présence dans notre texte de mots comme *bartoc*, *bartoquar* et *muc* (voir le Glossaire) décèle une origine française et plus particulièrement normande ; le *b* de *bartoc* et *bartoquar* nous porte d'ailleurs à croire que la Gascogne (Bordeaux) a servi d'intermédiaire entre la Normandie et la Haute Auvergne.

4. — A vin afustat o poyrit o tornat, prendetz una onssa de gengebre e una onssa de garengal e aitant de sitoal, e moletz o tot essems, e destrempatz o ab del vin meteys, e fatz o bulhir, e metetz o tot caut el tonel ; e vendra tot a son punh.

5. — A vin afustat, muc[1] o poyrit, prendetz dos pas levatz faytis totz cautz, aissi coma vendran dal forn, e metetz los sus lo tonel al bartoc[2], e aisso fatz dos jorns o trés ; e tornara lo vin a punh.

6. — A vin que a la maire rompuda, prendetz .j. basto de casser vert ab tota la pel, e fatz lo be ardre el forn, e metetz lo el tonel tot caut e arden, e las calhinas se levaran ab lo basto e als carbos ; e lo vin vendra a punh.

7. — A vin que tira a agre o que si[a] agre, prendetz de glena bona los cabelhs de fromen, e fatz bulhir en ayga tant entroy que sia lo gra quebrat, e pueys prendetz .j. balutet o barutel, e metetz lo el tonel a manieira de saquet lonc per lo bartoc[3], e pueys metet[z] lo blat dedins lo barutel ; e segon que lo vin dissendra, dissendra lo barutel.

8. — A vin que nom pot estar de bulhir, trazetz ne .j. caudayron del vin, e fatz lo bulhir, e tot caut metetz lo el tonel; e la una calor[4] ostara l'autra.

9. — A vin debatut de la mar, prendetz dos plés ponhs de caus viva e metetz la el tonel, e no bartoquetz punh avans que aia fah son punh e son poder ; e pueys arullatz lo per lo selier en terra plana, e pueys layssatz lo pauzar ; e vindra (*sic*) en son punh.

10. — Si tu vols far affinar o donar color a .j. tonel de vin vermelh, tu auras per tonel mieja ll. e doas onssas de glassa e una onssa de vermelho[5] molt e .vj. ll. d'amido molt, e tot aisso ajustaras e molras essems, e destremparas o ab del vin meteys, e auras primer .lx. uous be batutz, e los uous tu metras p[ri]mer e tot lo demoran après ; e aissi auras lo vin color e s'afinara dedins trés jorns. E si es vin blanc, tu metras tot aisso

1. Ms. *mut*.
2. Ms. *bartot*
3. Ms. *bartot*.
4. Ms. *color*.
5. Ms. *mermelho*.

desus dih sa[u]b lo vermelho, quar no si fa pas a metre; e aissi affinara tost lo vin e vendra a punh.

GLOSSAIRE[1]

**afodilh* T 16, asphodèle. Le *Petit Dict. prov.-fr.* de M. Levy ne donne que *afrodil.*

**ajustat* R 4, 5, qui sent le fût (en parlant du vin). Anc. franç. *afusté* (Godefroy), *enfusté* (*Le Viandier* de Taillevent, éd. Pichon et Vicaire, p. 253) et *fusté* (Godefroy, FUSTER[1]), d'où l'angl. *to fust*, moisir, *fusty*, moisi.

**alum de tonel* T 13, tartre.

**alun de glas* R 1, 3, alun de glace; — *de pluma* R 3, alun de plume. Pour l'explication de ces termes que ne mentionne pas Littré, voir Cotgrave. Mistral donne *alun de pluma.*

**ancor* T 1, 4, ancœur, anticœur ou avant-cœur, tumeur à la poitrine du cheval; ital. *anticuore*, qu'Ant. Oudin traduit par *averti-cœur* ou *contre-cœur*. C'est le lat. médiéval *anticor, oris* qu'emploient les vétérinaires du XIIIe siècle (manque dans Du Cange); cf. Jordanus Rufus : « De cognitione *anticoris*... Et quia satis vicina existat cordis, immutabiliter adversatur, et ex hinc infirmitas vulgariter *antiquor* nuncupatur » (Bibl. nat., lat. 1553, fol 15 v°). La traduction par *avant-cœur* est un contre-sens qui repose sur la confusion de *anti* avec *ante.*

**apare[ta]ria* T 15, pariétaire, plante; cf. Raynouard, IV, 430, PARITARIA, et Mistral, II, 480, PAREDAIO. Même addition d'un *a* initial dans l'anc. franç. *apparitoire*, que donne Cotgrave et qui se lit dans *La Mareschalerie de Laurens Ruse*, 1559, fol. 68 r°.

**arguel* R 2, 3, drogue indéterminée. Il est peu probable qu'il s'agisse du *séné arguel*, nom que l'on donne aux feuilles du cynanque (E. A. Duchesne, *Répert. des plantes*, p. 109).

**arpuoc* T 10, crochet : cf. l'art. ARPIOT du *Petit Dict.* de M. Levy.

**arullar*, R 9, rouler.

**ateunhar* T 7, amincir. Le *Petit Dict.* ne donne que *ateunar.*

**atrossat* T 3, **atrussat* T 12, 15, broyé, pulvérisé.

**balutet* R 7, blutoir.

barbat. Voir *cat barbat.*

**barbels* T 1, 10, barbillons, excroissances de chair sur la langue du cheval; cf. anc. franç. *barbes* (*Romania*, XXIV, 451).

---

1. Les chiffres renvoient aux paragraphes : ceux de la traduction de Teodorico sont précédés de la lettre T, ceux de la *Recepta del vi*, de la lettre R. Ne sont relevés que les mots ou formes offrant un intérêt particulier. L'astérisque indique que le mot ou la forme manque dans le *Lexique roman* de Raynouard et dans le *Prov. Suppl.-W.* de M. Levy.

**bartoc* R 5, 7, bondon (de tonneau). M. Levy enregistre la même forme dans son *Petit Dict.* et il veut bien m'apprendre qu'elle vient de textes bordelais (cf. Du Cange, éd. Favre, VIII, 441, BARTOCHIUM, et Mistral, BARDÈU). C'est un emprunt manifeste à l'anc. franç. **vertoc*, que l'on doit supposer d'après le verbe *vertochier* sur lequel je me borne à renvoyer à ce que j'ai dit dans *Romania*, XXXV, 421, en remarquant qu'il se rattache probablement à l'allem. *verstecken* « barrer ».

**bartoquar* R. 9, bondonner (un tonneau); cf. *bartoc*.

boder T 5, 8, beurre, Sur cette forme rare, voir mes *Nouv. Essais*, pp. 182 et 363.

brasses (plur. de *bras*) T 2, membres antérieurs du cheval; cf. ital. *braccia*, esp. *brazos* « jambes du devant du cheval » et le terme de manège français *brassicourt*.

cabelh R 7, épi (du froment) ; cf. Mistral, CABEL. Il faut distinguer, en provençal, *cabel* < capillum et *cabelh* < *capillium; cf. mes *Essais*, p. 78, et *cabeyl* dans l'*Alexandre* d'Albéric, v. 67.

**calhavet* R 3, petit caillou.

**calhinas* R 6, pellicules blanches, dites couramment « fleurs », qui se forment sur le vin. Cette interprétation est conjecturale : je vois dans *calhinas* une dissimilation pour **caninas*, d'un type lat. vulg. *caninas, de canus « blanc ». Le prov. mod. dit *canos* en ce sens : cf. ci-dessus, p. 152.

**cat barbat* T 15, bouillon blanc, plante, le *Verbascum Thapsus* de Linné, le *tapsus* ou *taxus barbatus* des auteurs latins du moyen âge ; cf. E. Rolland, *Flore pop.*, VIII, 146.

**cavalgamen* T 2, action de chevaucher.

**cayrada* T 13, charrée; cf. Mistral, CAIRADO, où est indiqué, je ne sais d'après quelle source, le rom. *cayrada*. M. Levy me signale *cairada* dans le *Te igitur* de Cahors, pp. 125 et 125, où le sens est probablement le même.

**ceda* T 19, soie, fente du sabot du cheval. *Ceda* est une graphie fautive pour *seda*, d'après le latin des vétérinaires médiévaux *seta* et *setula*, ital. *setola*.

codra R 3, cercle de tonneau.

corn T 1, 12, cor, callosité sur le dos du cheval.

**cucas* T 1, 3, farcin, maladie du cheval. *Cucas* (oxyton) est un dérivé de *cuca* « ver » et traduit effectivement le lat. *vermis* employé en ce sens par Teodorico et les autres vétérinaires médiévaux.

**effondedura* T 1, 7, gras-fondure, maladie du cheval. Teodorico et les autres vétérinaires médiévaux emploient *infunditura*, qui manque dans Du Cange; cf. ital. *infonditura*, anc. franç. *enfondeüre*.

**enfregezit* T 8, refroidi.

**enrenovelar* T 5, 8, 9, renouveler.

entreferir (s') T 2, frapper ses jambes l'une contre l'autre en marchant. Même emploi dans une tenson de Bertran Carbonel avec son « roncin » (P. Meyer, *Derniers troubadours*, p. 61); notre exemple vient à point pour libérer M. Levy du doute qu'il a émis sur le sens et dans son *Prov. Suppl.-W.* et dans son *Petit Dict.* Teodorico et les autres vétérinaires médiévaux em-

ploient *interferire*, qui manque dans Du Cange.

**entruey que* T 12, jusqu'à ce que.

**esmortar* T 3, amortir ; cf. *mortar*.

**esparvanh* T 1, 14, éparvin.

**estrangolh* T 1, 5, étranguillon.

**felgieyra* T 22, fougère.

**fendemen* T 1, 19, fente.

**floncels* T 1, 10, ulcérations à la lèvre du cheval. Calqué sur le lat. *floncella* (pl. n.) employé par Teodorico et les autres vétérinaires médiévaux et qui manque dans du Cange.

**fontanela* T 14, maîtresse veine du jarret du cheval. Teodorico et les autres vétérinaires médiévaux disent *fontanella* (manque dans Du Cange), terme employé aussi en anatomie humaine. Cf. la *Chirurgie* de Mondeville, trad. franç., § 1622 : « Se aucuns a aucune ulcere ou milieu de la jambe, soit li faite cautere en la *fontenele* (lat. *fontinella*) sous le genoul. » La traduction par « fonticule, cautère » que donne le Glossaire du Dr Bos et qui est aussi celle de Godefroy, est manifestement inexacte. Cotgrave donne et traduit bien *veine fontenelle*, terme de vétérinaire.

glena R 7, glane.

**guassetar* T 13, baigner, lotionner ; cf. Mistral, GASSA.

**humezit* T 7, humecté.

**lampas* T 1, 10, lampas, maladie du cheval. Teodorico et les autres vétérinaires médiévaux emploient *lampascus*, mot d'origine incertaine, qui manque dans Du Cange.

**lanenc* T 5, de laine.

**lassada* T 14, ligature.

**lhina* (pour *lhinha*) T 2, ligne.

maire R 6, lie (du vin) ; cf. Mistral.

**mortar* T 3, amortir, détruire ; cf. *esmortar*.

**muc* (ms. *mut*) R 5, moisi (en parlant du vin). Cf. le début d'une recette française publiée par le Dr P. Dorveaux, *Antidotaire Nicolas*, p. 38 : « A vin qui sent le fust, le *mugue* et le porri ». *Mugue* est une variante de *mucre* que ne donne pas Godefroy, bien qu'elle se trouve aussi dans une des recettes qui font suite au *Viandier* de Taillevent, où les éditeurs, suivis à tort par le Dr P. Dorveaux, ont imprimé *mugué* p. (252). Le *g* se retrouve dans le franç. *remugle*, mot vieilli.

**ongla cavalhina* T 13, pas d'âne, plante ; cf. Mistral, OUNGLO-CAVALINO et Rolland, *Flore pop.*, VII, 102.

polmo T 1, 12, ulcère sur le dos du cheval. Teodorico et les autres vétérinaires médiévaux se servent de *pulmo* et de *pulmoncellus* (manquent dans Du Cange) « quia pulmonis formam seu similitudinem habet ». Cf. l'art. PAUMON de Cotgrave, malgré la traduction par « navell-gall », c'est-à-dire « mal du nombril ».

quebrat R 7 crevé. Métathèse de *crebat*.

**realgar* T 3, réalgar. Le *Petit Dict.* n'a que *rialgar*. Lespy et Raymond (*Dict. béarn.*, I, 356) ont relevé dans les Fors de Navarre, *haliargua*, qu'ils qualifient à tort de féminin ; c'est un mot masc. oxiton. Les formes béarnaises ont dû évoluer ainsi : **arrealgar* (avec le traitement gascon de *r* initial), **arealgar*, **arialgar*, **aliargar* (par métathèse),*(h)aliarga*.

**rezonador* T 19, rénette de vétérinaire, proprement « rognoir ».

**rozerbe* T 12, moutarde sauvage, plante ; cf. Mistral, ROUSERBE, et Rolland, *Flore pop.*, II, 71.

**rullar* R 1, 3, rouler.

sablo T 8, savon. Contamination fréquente de saponem par sabulonem (cf. Mistral, SABOUN et la carte 1204 de l'*Atlas ling. de la France*) dont on n'a pas encore, je crois, signalé d'exemple dans les textes anciens.

sanc s. f. T 13, 14, 20, sang.

serramen T 1, 21, resserrement. Teodorico emploie *seratio*, qui manque dans Du Cange.

**solidals* (*venas*) T 7. Voir la note au bas du texte.

**spicenardi* R 3, nard indien, en latin *spica nardi* ; cf. Godefroy, SPICENARD.

**teala* (et *tela*) T 9, taie (dans l'œil).

**terrestol* T 2, 21, terrestre.

**vermelhor* T 18, couleur vermeille.

**vivas* T 1, 6, avives, maladie du cheval. Teodorico et les autres vétérinaires médiévaux emploient *vivulæ*, qui manque dans Du Cange.

vorm T 1, 8, morve, maladie du cheval ; cf. *Romania*, XXXVIII, 583 et XXXIX, 186.

Antoine THOMAS.

LE CONTE

DU

CHAT ET DE LA CHANDELLE

DANS L'EUROPE DU MOYEN AGE ET EN ORIENT

Ier ARTICLE

Le conte *du Chat et de la Chandelle* : ses deux formes, apologue et simple épisode de récits folkloriques. — Nécessité d'étudier à la fois l'une et l'autre forme.

Première partie. En Europe. A. Littérature du moyen age. § 1. Le conte, à l'état d'apologue et aussi d'épisode folklorique, encadré dans le *Salomonis et Marcolphi Dialogus*. — Excursus I : *a*) Le *Salomon et Marcoul* français du XIIe ou XIIIe siècle peut-il aider à fixer l'âge du *Salomon et Marcolphe* latin ? — *b*) Les deux parties du *Salomon et Marcolphe* latin ont-elles un même auteur ? — *c*) A quelle époque ces deux parties apparaissent-elles réunies ? — Petite étude sur les manuscrits de Vienne, Munich et Berlin. — *d*) L'âge de la première partie, la partie dialoguée. — *e*) L'âge de la seconde partie, la partie narrative, renfermant le conte du *Chat*. — *f*) La nationalité des auteurs anonymes des deux opuscules primitifs. — § 2. Le conte, à l'état d'apologue, non encadré, chez des écrivains français du XIIIe siècle (le *Lai d'Aristote*, de Henri d'Andeli, un *Proverbe au Vilain*, une fable attribuée autrefois à Marie de France) et chez des écrivains allemands plus récents. — § 3. L'ancienne littérature russe.— B. La tradition orale européenne actuelle.

Seconde partie. Hors de l'Europe. — Le conte, simple épisode folklorique, et ses encadrements orientaux. — Étude rapide des thèmes indiens combinés avec notre thème et de l'introduction de certains de ces thèmes dans la littérature européenne du moyen âge. — Première section. Contes indiens recueillis dans l'Inde même. A. Une légende héroïque de la vallée du Haut-Indus (Pendjâb). — B. Contes de la même région du Pendjâb, du pays de Cachemire, du Bengale (Santals et Oraons). — Un roman hindoustani. — Seconde section. Contes indiens exportés. — Emigration du conte, tout encadré, de l'Inde vers l'île de Ceylan, le Tibet, l'Annam, les pays barbaresques (Arabes et Berbères de Tunisie) et vers l'Europe (Roumains de Transylvanie). — § 1. Ile de Ceylan. — § 2. Tibet. — § 3. Annam. — Excursus II. Le thème de la « Cicatrice révélatrice » dans l'Annam et ailleurs.— Le thème de l' « Epouse prédestinée ». — Un mot sur la légende d'Œdipe et sur le *Roman de Thèbes* (XIIe siècle).

(*A suivre.*)

Le petit conte que nous allons rencontrer d'un bout à l'autre de l'Ancien Continent, tantôt sous forme d'apologue, tantôt (et plus souvent) comme simple épisode de récits assez développés qui ne se proposent aucunement de moraliser, n'a jamais, croyons-nous, été étudié sous tous ses aspects. En 1875, un Maître, feu Reinhold Koehler, réunissait et comparait entre elles, avec sa haute compétence, les versions que le moyen âge nous a laissées de cette historiette *du Chat et de la Chandelle*, traitée en manière de fable [1]; mais, à l'époque où Koehler écrivait, on ne pouvait, faute de documents, envisager, ni même entrevoir tout un côté du sujet, et non le moins intéressant, l'existence de la même historiette à l'état d'*élément folklorique*, lequel, dans divers contes orientaux, merveilleux ou non (et, en Europe, dans un conte roumain de Transylvanie, tout récemment recueilli), se combine avec d'autres éléments folkloriques ou en reçoit un encadrement. Nous nous permettrons donc de reprendre la question dans tout son ensemble. L'étude rapide des combinaisons et encadrements qui nous passeront sous les yeux nous fournira notamment l'occasion d'ajouter quelque chose à des travaux publiés autrefois dans la *Romania* : aux considérations si remarquables de notre regretté ami Gaston Paris sur un chapitre du roman de *Perceforest* (XIVe siècle) [2] et à l'intéressant article de M. Pietro Toldo, professeur à l'Université de Turin, sur un fabliau (XIIIe siècle), traitant un thème de même famille [3]. — Nous aurons aussi, dès le début, à nous occuper d'un petit livre du moyen âge que l'on peut dire plus connu de nom qu'autrement, le *Salomonis et Marcolphi Dialogus*, et, si nous n'avons pas la prétention de résoudre les très difficiles questions se rapportant à ce curieux ouvrage, nous espérons, du moins, que les termes des différents problèmes auront été enfin posés avec précision.

---

1. *Jahrbuch für romanische und englische Sprache und Literatur* (XIV, 1875, pp. 432-434); article reproduit dans *Kleinere Schriften von Reinhold Koehler*, t. II (Berlin, 1900), pp. 638-641.

2. *Le conte de la Rose dans le roman de Perceforest* (*Romania*, XXIII, 1894, pp. 78 seq.).

3. *Pel fableau di Constant du Hamel* (*Romania*, XXXII, 1903, pp. 553 seq.).

PREMIÈRE PARTIE

EN EUROPE

A. — LITTÉRATURE DU MOYEN AGE

§ 1. — *Le conte du Chat et de la Chandelle et le Salomon et Marcolphe* [1].

Un des plus singuliers épisodes de ce *Salomonis et Marcolphi Dialogus* que nous venons de mentionner, — épisode d'origine indienne, comme nous aurons à le constater ultérieurement, — montre le roi Salomon irrité contre un certain rustre très malicieux, nommé Marcolphe, qui vient de lui faire une farce grossière, et ordonnant à ce Marcolphe de veiller avec lui toute une nuit : si Marcolphe ne veille pas aussi bien que le roi, il ne sera pas sûr, le lendemain, de garder sa tête sur ses épaules. La nuit venue, une même scène se reproduit cinq fois : quand Salomon entend Marcolphe ronfler, il lui dit : « Tu dors, Marcolphe ! — Je ne dors pas, mais je pense (*Non dormio, sed penso*). — Que penses-tu ? — Je pense telle ou telle chose (par exemple, qu'il y a dans le plumage de la pie autant de plumes blanches que de noires). — Si tu ne le prouves pas, tu mériteras la mort. » La cinquième et dernière fois, Marcolphe répond au

---

1. Nous citons d'après une vieille édition gothique d'Anvers que possède la Bibliothèque nationale (Réserve, mY² c. 124). Ce *Salomonis et Marcolphi Dyalogus* (*sic*), — dix feuillets de très petit format, — porte, à la fin : *Finitum est hoc opusculum antwerpie per me Gerardum leeu*. Le premier feuillet présente, au recto et au verso, la même gravure sur bois : un personnage difforme debout, Marcolphe. L'exemplaire de la Bibliothèque nationale est relié avec un autre « *opusculum* », un *Esopus cum commento*, de même format, ayant au recto et au verso du premier feuillet le personnage déjà connu qui, cette fois, est Ésope. A la fin, cette mention : *Esopus... impressus per me Gerardum leeu anno domini M. cccc. lxxxviij decimaquarta die maij*. Il y a tout lieu de croire que le *Marcolphe*, — qui est décrit au nº 455 des *Annales de la typographie néerlandaise au XVe siècle*, de M.-F.-A.-G. Campbell (La Haye, 1874); cf. Brunet, *Manuel du Libraire*, 5e éd., 1864, v° *Salomon et Marcolphe*, — est à peu près de la même époque que l'*Esope*, c'est-à-dire d'environ 1488.

roi : « Je pense que la nature est plus forte que l'éducation (*plus valere naturam quam nutrituram*). » Le lendemain, après avoir montré qu'il a raison relativement à ses quatre premières « pensées », Marcolphe remet au soir la démonstration de la pensée finale.

Or le roi Salomon avait un chat qui avait été dressé (*nutritus*) de telle façon que, chaque soir, pendant le souper du roi, il se mettait debout et restait là, tenant une chandelle (*candelam*) dans ses deux pattes de devant. Les convives ayant déjà bien soupé, Marcolphe, qui avait apporté trois souris dans sa manche, en lâche une. Le chat, apercevant la souris, veut courir après elle; mais un geste du roi le retient en place. Même chose arrive avec la seconde souris. Mais, quand Marcolphe lâche la troisième, le chat laisse aussitôt tomber la chandelle et saute sur la souris. « Eh bien ! roi, dit alors Marcolphe, voici que j'ai prouvé devant toi que la nature est plus forte que l'éducation. »

Il serait intéressant de savoir tout au moins à quelle époque et dans quelle contrée de l'Europe, sinon par quel écrivain, a été rédigé le petit livre où se lit ce conte ; mais, malheureusement, l'on ne peut rien affirmer là-dessus. Nous nous bornerons à exposer brièvement, dans le premier des *excursus* dont l'étude du sujet principal de ce travail devra être accompagnée, ce qui nous paraît être l'état présent des recherches sur ce *Salomonis et Marcolphi Dialogus*.

Excursus I [1]

a) le Salomon et Marcoul français du XIIe ou XIIIe siècle peut-il aider a fixer la date du Salomon et Marcolphe latin ?

Est-ce notre *Salomon et Marcolphe*, sous diverses formes, que le manuel de Gaston Paris, *La Littérature française au moyen âge* (*XIe-XIVe siècles*) [2],

1. Cet *excursus* sur le *Salomon et Marcolphe* latin était déjà rédigé en entier, quand une bienveillante communication nous a fait connaître un travail tout récent, où la question du *Salomon et Marcolphe* est traitée à l'occasion de l'imitation italienne qui en a été faite, à la fin du XVIe siècle, par un écrivain populaire de Bologne, Giulio Cesare Croce, né en 1550, mort en 1609 (*Il « Bertoldo » di G. C. Croce ed i suoi fonti*, par Madame Gina Cortese Pagani, dans les *Studi medievali*, vol. 3, fasc. 4, anno 1911. — Nous indiquerons, chacun en son lieu, les deux ou trois petits emprunts que nous avons à faire à ce travail.

2. Nous citons d'après la 3e édition, 1905.

place, au *Tableau chronologique*, dans le « troisième tiers du XIIe siècle » et dans le « premier tiers du XIIIe » ? Si on se reporte au § 103 de ce même manuel, on verra qu'il n'en est pas ainsi : les vieux écrits français mentionnés sous le titre de *Salomon et Marcoul*, — ces dialogues dans lesquels « un personnage grotesque oppose à chaque sentence émise par le sage roi une vérité triviale ou une observation plaisante ou obscène », — ne correspondent (et encore d'une manière très générale) qu'à la première partie du *Salomon et Marcolphe* latin. Le *Salomon et Marcolphe* latin, en effet, fait suivre la partie dialoguée d'une seconde partie, principalement en récits, *celle dans laquelle se trouve notre historiette du Chat et de la Chandelle*, et cette seconde partie manque absolument dans les *Salomon et Marcolphe* que Gaston Paris a en vue.

Au sujet de ces *Salomon et Marcolphe*, nous avons étudié, à la Bibliothèque Nationale, tout ce qu'ont bien voulu nous indiquer deux savants très compétents : au Département des Manuscrits, M. H. Omont ; au Département des Imprimés, M. E.-G. Ledos.

Trois manuscrits, dont un manuscrit du XIIIe siècle, et un imprimé gothique font groupe : le dialogue y a tout à fait la même marche, quand ce n'est pas le même texte [1]. Après chaque sentence du Sage, Marcoul (ou Marcol, ou Marcon) fait invariablement une remarque sarcastique sur un seul et même thème, sur la femme de mauvaise vie, la p....n, sur ses ruses, sa perversité, son abjection ; le tout, grossièrement charbonné et d'une crudité en rapport avec le sujet. Nous prendrons, comme spécimens, parmi les quarante-six tercets de l'imprimé, les deux premiers et les deux derniers, lesquels ne sont pas impossibles à citer :

Les dictz de Salomon et les responces de Marcon.
Salomon commence :

Qui veut mesurer
Leaue de la mer
Il est plein de rage.
Marcon
Qui tient dans sa main
La foy de p...n
Il a mauvais gaige.

---

1. Manuscrit du XIIIe siècle, dans le volume très composite Bibl. Nat., fr. 25545 et manuscrits plus récents, réunis à des manuscrits latins : l'un, dans le volume lat. 4641 B, et l'autre, dans le volume lat. 6707. — Imprimé gothique (sans lieu ni date), intitulé *Les dictz de Salomon Auecques les respõces de marcon fort ioyeuses* [La cote est : Réserve, Y^e 2715].

Et au dernier feuillet :

Salomon
Lon tend a la glu
La ou lon a veu
Reposer oiseaulx.
Marcon
P...n trasse voye
Quant elle scet sa proye
Pour trouuer ribaulx.
Finis[1].

Dans un seul des quatre manuscrits de la Bibliothèque Nationale, manuscrit du XIIIe siècle[2], Marcol ne se confine pas dans ce déplaisant sujet ; ses « réponses » sont variées, mais assez plates. Exemple :

Qui saiges hom sera
Ja trop ne parlera
Ce dit Salomon.

---

1. Méon a publié, en 1823, sans indiquer de provenance, une longue pièce appartenant à ce groupe et intitulée *De Marco et de Salemons* (*Nouveau Recueil de Fabliaux*, I, p. 416 seq.). La Bibliothèque de Genève possède un manuscrit du XVe siècle (no 176bis), *La Disputacion de Marcoux et de Salmon*, en 79 tercets, dont quatre seulement ne se retrouvent pas dans le texte de Méon (*Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1877, p. 85 seq.). Une autre pièce analogue, en 38 tercets, fait partie des manuscrits de la Bibliothèque d'Épinal, sous le no 189 (même *Bulletin*, 1876, p. 81). — Il faut mentionner encore un manuscrit du même groupe, intitulé *La Desputacion entre Salomon ly Saage et Marcoulf ly Foole*, et qui se trouve parmi les manuscrits français de Trinity College à Cambridge (Mss. Q. 3-30); feu John M. Kemble, qui a reproduit en partie ce dialogue dans son livre *Anglo-saxon Dialogues of Salomon and Saturn* (Londres, 1848), p. 78 seq., dit que le manuscrit est de la main d'un scribe anglais travaillant vers le commencement du règne de Henry VI (1422-1471) ; voir le travail de M. Paul Meyer : *Les Manuscrits français de Cambridge*. III. *Trinity College* (*Romania*, XXXII, 1903, p. 63).

2. Fr. 19, 152. — Cette pièce a été éditée par G. A. Crapelet dans ses *Proverbes et dictons populaires, avec les Dits du Mercier et des Marchands et les Crieries de Paris aux XIIIe et XIVe siècles, publiés d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi* (Paris, 1831), p. 186 seq. Elle porte le titre suivant : *Ci commence de Marcoul et de Salemon que li quens* [« comte »] *de Bretaigne fist*, titre qui en attribue la composition à un rimeur princier, Pierre, surnommé Mauclerc, duc (ou comte) de Bretagne, mort en 1250. Le fait n'est pas si certain que l'admet Kemble (*op. cit.*, p. 73). Voir *Histoire littéraire de la France*, XXIII, p. 688.

Qui jà mot ne dira
Grant noise ne fera
Marcol li respont [1].

Dans tous ces Dialogues français, la joute oratoire entre Salomon et Marcol, « son compaignon » (comme dit le premier des deux manuscrits du XIIIe siècle), n'a ni introduction ni conclusion. Tout au contraire, le *Salomon et Marcolphe* latin, — dans la forme que la typographie du XVe siècle a rendue définitive, — s'étend longuement sur des préliminaires et donne à l'affaire un dénouement. Il dépeint Salomon « siégeant sur le trône de David, son père, plein de sagesse et de richesse » ; il fait par le menu le portrait du difforme Marcolphe et aussi, avec citation de vers latins, celui de Policana, femme du malin compère et non moins difforme que son mari ; il représente enfin Salomon comme renonçant à continuer la dispute contre son inlassable adversaire et lui donnant, malgré ses courtisans, la récompense promise pour le cas où Marcolphe serait vainqueur.

Autre chose encore : le petit livre latin, dont le Salomon n'est pas, comme dans les Dialogues français, une personnification du Sage, mais bien le Salomon historique, cherche de son mieux à *situer* son roi de Jérusalem dans un milieu biblique : ainsi les grands personnages, jaloux de Marcolphe et de son esprit de repartie, et qui demandent à Salomon de chasser à coups de trique ce rival possible, ont des noms (*quinze noms*) pris dans le *Livre des Rois* (II Reg., 4-6, 8-19). — Quant aux sentences de Salomon, elles sont tirées en bonne partie du texte de la Vulgate (dix-huit, du *Livre des Proverbes* ; d'autres, de l'*Ecclésiastique*, etc.) : F. H. von der Hagen le faisait déjà remarquer et en donnait le compte, il y a tout juste un siècle [2].

Du reste, il faut noter, d'une manière générale, que, si nous ne nous trompons, le Dialogue latin n'a en commun avec les Dialogues français aucun de ses *dits* et *contredits* : le seul trait qui le rapproche de ces Dialogues, c'est uniquement l'idée du combat, à coups de bons dictons, entre un sage et un « fou », qui, de part et d'autre, ont respectivement les mêmes noms (« Salomon ly Saage » et « Marcoulf ly Foole » ; — *sapiens Salomon* et *Marcolphus follus*, comme Marcolphe se nomme lui-même) [3].

---

1. C'est évidemment à un *Salomon et Marcolphe* de cette catégorie que Rabelais a emprunté le *dit et contredit* que Kemble (*op. cit.*, p. 82) nous fait connaître : *Qui ne se adventure, n'a cheval ni mule, ce dict Salomon. — Qui trop se adventure, perd cheval et mule, respondit Malcon* (Liv. I, ch. 33).

2. *Narrenbuch* (Halle, 1811), p. 540.

3. Un littérateur du XIIe siècle a fait, en vers latins, une imitation *expurgée* du *Salomon et Marcoul* français (pour ne citer qu'un trait, le *Thaïs* ou *Taïs* du style orné de l'époque remplace constamment le mot grossier du prototype). Ce court poème (26 vers de *dits* et *contredits*) a été publié deux fois :

b) LES DEUX PARTIES DU SALOMON ET MARCOLPHE LATIN ONT-ELLES UN MÊME AUTEUR ?

Si, de ce dialogue qui forme la première partie du *Salomon et Marcolphe* latin, nous passons à la seconde partie, principalement narrative et toute folklorique (celle où, comme nous l'avons déjà dit, figure l'épisode *du Chat et de la Chandelle*), une remarque s'impose : sur trois points au moins il y a contradiction formelle entre ces deux parties, et l'on s'en convaincra en lisant la note ci-dessous [1]. Évidemment nous avons affaire à deux ouvrages distincts

---

d'abord par Thomas Wright, dans ses *Early Mysteries and other latin poems of the twelfth and thirteenth centuries* (Londres, 1888), p. 131, d'après deux manuscrits anglais, et, tout récemment, par Madame Cortese Pagani (*op. cit.*, p. 539), d'après un des manuscrits dits de la Reine (Christine), conservés à la Bibliothèque Vaticane, duquel M. Francesco Novati, co-directeur des *Studi Medievali*, a fourni à Madame Cortese une copie, accompagnée d'excellentes remarques. — Bien que ce *De certamine Salomonis et Marcolphi* (*De Salomone et Micoll* [*sic*], dans le manuscrit du Vatican) soit écrit en latin, il n'a certainement pas exercé plus d'influence que son prototype français sur notre *Salomonis et Marcolphi Dialogus*.

1. PREMIER POINT. Dans la première partie, le fameux *Jugement de Salomon* a déjà eu lieu et, tout au début de sa *disputacion* avec Marcolphe, Salomon le rappelle pour s'en faire gloire; dans la seconde partie, ce jugement n'est pas dans le passé, mais dans le présent, et il figure tout au long parmi les épisodes qui composent l'histoire des relations entre le sage roi et le malicieux rustre. — SECOND POINT. Dans la première partie, quand Marcolphe entre en scène, il est présenté comme un étranger, arrivé tout récemment de l'Orient (*qui ab Oriente nuper venerat*); dans la seconde partie, Marcolphe est dans le pays depuis sa première enfance. D'après ce qu'il raconte à Salomon, il se trouvait un jour, étant *infantulus*, dans les cuisines du palais de David, alors que Bersabée (*sic*), la mère du petit Salomon, ayant fait rôtir sur une croûte de pain le cœur d'un vautour, donna ce cœur à manger à son fils. Et elle jeta la croûte de pain à la tête du petit Marcolphe. « Et j'ai mangé cette croûte toute imprégnée de jus, ajoute Marcolphe, et c'est de là, je pense, que me vient ma malice (*versutia mea*), comme ta sagesse te vient d'avoir mangé le cœur du vautour. » — TROISIÈME POINT. Dans la première partie, Marcolphe est marié et il se présente devant Salomon avec sa femme, laquelle, d'ailleurs, est *persona muta*; dans la seconde partie, il est question du père, de la mère, du frère et de la sœur de Marcolphe, qui sont tous dans le pays, mais nullement d'une femme que Marcolphe aurait épousée : tout l'ensemble du récit et aussi tel épisode que nous aurons à résumer plus loin, montrent bien que le fin matois n'est pas marié.

dont chacun a son individualité et son auteur, et qui ont été tout bonnement juxtaposés par un troisième littérateur, lequel n'a pas pris la peine de faire des retouches.

Il semble même que l'opération se trouve mentionnée dans le plus ancien manuscrit connu du *Salomon et Marcolphe*, un manuscrit de Berlin, daté de 1424 et dont il sera parlé à la section *c* de cet *excursus*.

En effet, après la partie dialoguée, en tête de la partie narrative, c'est-à-dire au début du récit de la chasse et de la visite de Salomon à la chaumière de Marcolphe (épisode que nous aurons à examiner dans l'*Appendice* de ce travail), ce manuscrit met ceci : LEGITUR *quod rex Salomon ad venationem*, etc. Ce qui paraît vouloir dire : « Nous trouvons *dans un livre* ce qui va suivre. » Les autres manuscrits de Berlin, beaucoup plus récents, et le texte imprimé n'ont pas ce *legitur*, et rattachent (assez maladroitement) la seconde partie à la première : *Rex* IGITUR *quadam die cum venatoribus suis*, etc... On pourrait presque se demander si le *legitur* du doyen des manuscrits n'aurait pas donné, par altération, ce gauche *igitur*.

c) A QUELLE ÉPOQUE LES DEUX PARTIES DU SALOMON ET MARCOLPHE LATIN APPARAISSENT-ELLES DÉJÀ RÉUNIES ?

Pour le *Salomon et Marcolphe* latin, il y aurait donc trois dates à établir : dates de la rédaction de chacune de ses deux parties et date de leur réunion en un même livre. Cette dernière date est, naturellement, la moins importante.

C'est un *Salomon et Marcolphe* complet (c'est-à-dire réunissant les deux *opuscula*), qui, vingt ou trente ans à peine après l'apparition des premières productions de la typographie (la fameuse *Bible à quarante-deux lignes* de Gutenberg est de 1453-1456), s'est publié presque à la fois dans le texte latin et dans une traduction allemande.

Bien que le sort pour ainsi dire fatal de ces petites brochures de quelques pages (le *Salomon et Marcolphe* latin de la Bibliothèque Nationale a dix feuillets) soit de ne pas échapper à la destruction dans le cours des âges, assez d'exemplaires de la brochure latine sont parvenus jusqu'à notre temps pour qu'on ait pu dresser une liste d'au moins *vingt-trois* éditions de cette plaquette, publiées avant la fin du XVe siècle, et de sept éditions, publiées au XVIe ; presque toutes imprimées en pays germanique (Allemagne et Pays-Bas). La plus anciennement datée est de 1482 (sans indication de lieu) ; une autre, non datée et qui aurait été imprimée à Cologne, remonterait à 1473. Toutes les premières éditions sont allemandes (Cologne, Spire, Strasbourg, Leipzig). Aucune des très nombreuses éditions imprimées aux Pays-Bas (à Deventer et à Anvers) ne paraît être antérieure à 1486 [1].

1. J. M. Kemble (*op. cit.*, p. 31-34) a donné une liste chronologique des éditions du *Salomon et Marcolphe* latin ; on en trouvera une autre, beaucoup

Une traduction allemande en prose, faite sur un texte latin à peu près identique au texte imprimé, a été éditée dès 1477 à Nuremberg ; quatre autres éditions suivent avant la fin du XVe siècle : à Nuremberg encore (1482), à Augsbourg (1490), à Ulm (1496 et 1498) ; puis une demi-douzaine, au XVIe siècle, jusqu'à 1520 (à Bâle et à Berne notamment). Nous laissons de côté celles qui datent de la seconde moitié de ce même XVIe siècle [1].

Si nous passons aux manuscrits, tous ceux qu'on connaît du *Salomon et Marcolphe* latin, sont du XVe siècle, et, chose à noter, il n'en existe aucun dans les bibliothèques publiques de France [2] ; tous se trouvent en pays germanique. La Bibliothèque Palatine de Vienne en possède quatre ; la Bibliothèque Royale de Munich, trois ; la Bibliothèque Royale de Berlin, trois aussi [3].

---

plus complète, dans un ouvrage tout récent de M. Čeněk Zibrt, extrait des Mémoires de l'Académie tchèque de Prague (1909) et intitulé *Marcolt a Nevim v literatuře staročeské* (« Marcolphe et Personne dans la vieille littérature tchèque »), p. 9. — On peut contrôler, en partie, cette liste au moyen du *Repertorium bibliographicum* de L. Hain (Stuttgart, 1838), vo *Salomon et Marcolphus*, et du Supplément à ce répertoire, publié à Londres, en 1902, par M. W.-A. Copinger. Il y a lieu aussi de consulter les *Annales de la typographie néerlandaise au XVe siècle* de M.-F.-A.-G. Campbell, déjà citées plus haut. — Sur cette trentaine d'éditions du *Salomon et Marcolphe* latin, on ne connaît que quatre éditions imprimées en France, dont trois à Paris et une à Rouen : une seule, de l'imprimeur Félix Baligaud, à Paris, date de la fin du XVe siècle (de 1490 à 1500) ; les autres sont probablement toutes du XVIe.

1. Zibrt, *op. cit.*, p. 13. — Emil Weller, dans la revue bibliographique *Serapeum*, 1862, pp. 249-252. — F. H. von der Hagen a réimprimé, dans son *Narrenbuch* (Halle, 1811), cette traduction allemande en prose, mais malheureusement en l'arrangeant plus ou moins (Voir E. Weller, *op. cit.*, p. 249).

2. Pour la Bibliothèque nationale, nous avons l'affirmation du savant le mieux informé, M. Omont. Pour les autres bibliothèques de Paris et pour celles des départements, nous avons parcouru les tables des 43 volumes de catalogues des manuscrits de ces bibliothèques, sans trouver aucune mention d'un semblable manuscrit.

3. Bibliothèque palatine de Vienne : Cod. 3092, 3337, 3342 (fragment), 5167 ; — Bibliothèque royale de Munich, Cod. lat. 640, 3974, 5015 ; — Bibliothèque royale de Berlin, Mss. lat. qu. 256, qu. 361 et fol. 319 (fragment). — Nous avons récemment, en traversant Berlin, pu examiner les trois manuscrits de la Bibliothèque Royale ; ensuite, à notre demande, notre ami, M. Johannes Bolte, le successeur incontesté du grand folkloriste Reinhold Koehler, a bien voulu prendre la peine de les étudier de plus près sur divers points. Pour les manuscrits de Vienne, nous devons de précieux renseignements à la haute compétence du très obligeant M. Ph. Aug. Becker, profes-

Plusieurs de ces manuscrits portent une date : le manuscrit de Munich 640 est daté de 1470 ; le manuscrit de Berlin *lat. qu.* 256, de 1469. Le manuscrit de Vienne 3092 doit avoir été écrit vers 1450 ; le manuscrit de Munich 3974, l'a été dans les années 1446-1466. Le plus ancien de tous est le manuscrit de Berlin *lat. qu.* 361 : il est certainement de 1424, ainsi que l'atteste cette mention, mise à la dernière de trois pièces de même écriture, dont le *Salomon et Marcolphus* (ici *Maroldus*) est la première : *per manus M. Lessnaw anno domini millesimo quadringentesimo vicesimo quarto feria sexta ante Circumdederunt* (c'est-à-dire « le vendredi avant le dimanche de la Septuagésime »)[1].

Entre cette copie, faite en 1424, et le manuscrit dans lequel ont été réunis pour la première fois les deux *opuscula* composant le *Salomon et Marcolphe* latin, il y a eu certainement des intermédiaires, et il n'en faut pas beaucoup pour que soit franchie la limite qui sépare le XVe siècle du XIVe.

Quant aux *opuscula* eux-mêmes, si l'on réfléchit que chacun a eu, avant la réunion, son existence propre, on remontera plus haut encore [2].

d) L'ÂGE DE LA PREMIÈRE PARTIE (LA PARTIE DIALOGUÉE) DU SALOMON ET MARCOLPHE LATIN

Ici, bien entendu, nous n'avons pas à nous occuper des dialogues français des XIIe et XIIIe siècles, dont le fond est tout à fait différent de celui du dialogue latin, et dans lesquels Salomon pourrait être remplacé par un *Sage* anonyme, faisant contraste avec un *Fou*. Dans notre dialogue latin, on l'a vu, Salomon est le Salomon de la Bible, prononçant des maximes qui, en grande partie, sont de la Bible (ce qui, par parenthèse, donne aux impertinences de Mar-

---

seur de philologie romane à l'Université. Quant aux manuscrits de Munich, nous n'avions pas à chercher mieux que ce qu'en dit M. Ernst Schaubach, dans son intéressante thèse de doctorat de l'Université de Leipzig : *Die erhaltenen deutschen und lateinischen Bearbeitungen des Salomon-Marcolf-Dialoges* (Meiningen, 1881), pp. 9 seq.

1. C'est à M. Joh. Bolte que nous devons cette constatation importante. Nous avions déjà remarqué, en feuilletant ce manuscrit, qu'il présentait un texte plus simple et paraissant plus ancien que les autres manuscrits de Berlin, qui donnent un texte à peu près semblable à celui qui a été imprimé.

2. N'ayant nullement en vue de traiter ici *ex professo* la question du *Salomon et Marcolphe*, nous laissons de côté deux traductions en vers allemands du texte latin (dont l'une est intitulée *Salomon und Morolff*), contenues dans deux manuscrits du XVe siècle, qui ont été l'un et l'autre publiés (F. H. von der Hagen et J. G. Büsching, *Deutsche Gedichte des Mittelalters*, tome I. Berlin, 1808. — Felix Bobentag, *Narrenbuch*, pp. 293 seq. Berlin, sans date), et, à

colphe un certain caractère d'irrévérence, plus ou moins consciente, à l'égard des Livres Saints).

Un ou plusieurs dialogues de Salomon et Marcolphe existaient, à n'en pas douter, en Allemagne au temps du poète souabe qui, sous le pseudonyme de Frîdank (« Le Franc Penseur »), a écrit, dans la première moitié du XIIIe siècle, le poème didactique intitulé *Bescheidenheit* (« Le Discernement »). « Salomon, dit-il, enseignait la sagesse ; Marolt (Marolf, Morolf, Marcolt, Markolf, Markůlfus, Metrolf, selon les manuscrits) parodiait ses dires : cette habitude, trop de gens, malheureusement, l'ont encore aujourd'hui. »

Sâlmon wîsheit lêrte,
Marolt daz verkêrte ;
den site hânt hiute
leider gnuge liute [1].

Le plus récent éditeur de Frîdank, M. H.-E. Bezzenberger, croit que le vieux poète vise le *Salomon et Marcolphe* latin [2]. Le vise-t-il *directement* ? Nous nous permettons d'en douter. Le livre de Frîdank, recueil *en langue allemande* de préceptes moraux, fables, etc., s'adressait non aux savants, mais au grand public d'Allemagne, et le passage en question suppose un dialogue entre Salomon et Marcolphe généralement connu. Il faut donc qu'il y ait eu alors, en Allemagne, soit un semblable dialogue en langue vulgaire, qui aurait été l'origine de la première partie du *Salomon et Marcolphe* latin, soit, au contraire, une traduction allemande (ou arrangement) d'un *Salomon et Marcolphe* latin déjà existant, à moins que, — ce qui ne serait nullement insoutenable, — une vulgarisation par voie orale n'ait porté dans le peuple le cadre et quelque chose du contenu d'un dialogue écrit pour les lettrés [3].

---

plus forte raison, un second *Salomon et Morolf*, sorte de poème épique allemand, dans lequel Morolf est le frère de Salomon (publié dans l'ouvrage ci-dessus mentionné de von der Hagen et Büsching). — Notons, à ce propos, que le manuscrit du XVe siècle de la Bibliothèque de l'Arsenal, que le catalogue (t. VI, p. 428, no 8021 donne comme étant le « Dialogue de Salomon et de Marculf », n'est autre que ce poème, lequel, répétons-le, n'a aucun rapport avec notre *Dialogus*.

1. *Frîdankes Bescheidenheit* von H. E. Bezzenberger (Halle, 1872), 81, vers 3-6.

2. *Op. cit.*, p. 367, note.

3. Les différences que nous avons constatées dans les manuscrits du poème de Frîdank au sujet du nom de l'impertinent contradicteur de Salomon, montrent bien qu'en Allemagne, au XIIIe siècle et plus tard, le personnage était connu sous divers noms. Et, en fait, *Marolt*, c'est le *Maroldus* du manuscrit de Berlin datant de 1424. — *Marolff* figure dans un manuscrit de Heidelberg

Avant Frîdank, dans la seconde moitié du XIIe siècle, Guillaume de Tyr, mort en 1184 ou 1185, mentionnait dans son histoire des Croisades, un personnage « que, dit-il, les récits fabuleux du peuple appellent Marcolphe » (*quem fabulosæ popularium narrationes Marcolphum vocant*) et qui lutte d'ingéniosité avec Salomon, résolvant les énigmes à lui proposées et en proposant à son pour (*de quo dicitur quod Salomonis solveret ænigmata, æquipollenter ei iterum solvenda proponens*), — manière de présenter Marcolphe qui pourrait faire penser que, dans la version populaire du XIIe siècle, ce personnage n'avait pas le caractère de *parodiste* irrévérencieux. Mais peut-être, sous la plume d'un clerc, cela exprime-t-il, en style noble, ce que le vieux traducteur français de l'archevêque de Tyr rend ainsi : « De cestui dist l'en que ce fu Marcoux, de qué l'en parole, *que Salomon et Marcoux desputèrent* », expressions qui ne permettent de rien présumer au sujet de la nature et du ton de cette *desputaison* [1].

Plus anciennement encore, un siècle et demi avant Guillaume de Tyr, un autre clerc, un illustre moine de l'abbaye de Saint-Gall, Notker Labeo (952-1022) avait déjà fait allusion au *Salomon et Marcolphe*, mais d'une façon qui ne laisse aucun doute sur le caractère de Marcolphe. Dans son commentaire allemand des Psaumes, quand il arrive au verset 85 du Psaume 118 : *Narraverunt mihi iniqui fabulationes ; sed non ut lextua*, Notker passe rapidement en revue les Juifs avec leur *deuterosis* (la *Mischna* = *secunda lex*) et ses *millia fabularum*, les hérétiques avec leur *vana loquacitate*, et enfin les *sæculares litteræ*, et il conclut (nous traduisons littéralement le vieil allemand) : Tout cela « est-ce autre chose que ce qu'on dit *que Marcolphe dispute contre les proverbes de Salomon* ? Tout cela, ce sont de belles paroles, sans vérité [2]. »

---

du XVe siècle, traduction fragmentaire en vers allemands (Kemble, *op. cit.*, p. 35 seq.), et *Morolff*, dans une traduction également versifiée, mais complète (*Deutsche Gedichte des Mittelalters*, de F. H. von der Hagen et J. G. Büshing. Berlin, 1808, t. I, *in fine* : pagination spéciale) ; — *Marcolt* est bien le *Markolt* des traductions en vieux tchèque (C. Zíbrt, *op. cit.*, pp. 21 seq. et 73 seq.) ; le *Marcholt*, *Marchult* des traductions en polonais (ibid., pp. 16-20). — Dans *Markolf*, *Markûlfus*, apparaissent les noms devenus classiques. — Quant au *Metrolf*, il nous paraît être une erreur de copiste.

1. Guillaume de Tyr, *Historia rerum in partibus transmarinis gestarum* (Lib. XIII, cap. 1), dans le *Recueil des Historiens des Croisades, publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Historiens occidentaux*, t. I, 1re partie (1844), p. 557. — La vieille traduction française, mise au-dessous du texte latin et intitulée *L'Estoire de Eracles* [Héraclius] *Empereur et la conqueste de la terre d'outremer*, est donnée d'après un manuscrit du XIIIe siècle de la Bibliothèque nationale.

2. *Vuaz ist ioh anderes daz man marcholfum saget sih éllenon uuider prouerbiis Salomonis ? An diên allen sint uuort scôniû. âne uuarheit.* (*Die Schriften Notkers*

Il est évident que le moine du xe siècle a dans l'esprit une *disputatio* entre Salomon et Marcolphe, du genre irrévérencieux. Précisons : une *disputatio* non pas comme celle des *Salomon et Marcoul* français, où les sentences de Salomon sont des sentences quelconques, que l'on peut parodier sans donner prise à aucun soupçon de légèreté plus ou moins irréligieuse, mais bien comme celle du *Salomon et Marcolphe* latin, où une bonne partie de ces sentences sont la reproduction des *Proverbes* mêmes (*proverbiis*, dit Notker), tels que les donne la Bible.

Notker avait-il sous les yeux un *Salomon et Marcolphe* latin, analogue à la première partie du *Salomon et Marcolphe* latin actuel, ou parlait-il par ouï-dire ? Faut-il prendre à la lettre son « on dit » (*man saget*), qui pourrait faire croire qu'il a seulement entendu parler du *Dialogue* et ne l'a jamais lu ?... Mais peut-être n'y a-t-il pas lieu de donner à ce que Notker dit en passant un sens précis qui n'aurait pas été dans sa pensée.

D'un petit fait, de la présence d'un des dictons du *Marcolphe* latin dans un manuscrit du ixe siècle, provenant de l'abbaye de Saint-Gall, feu Karl Hofmann, germaniste et romaniste non sans valeur, a voulu conclure ou, du moins, présenter comme possible la conclusion que l'abbaye, au temps de Notker, possédait un manuscrit du Dialogue, de même texte ou à peu près que le Dialogue actuel. C'est là, ce nous semble, aller un peu vite. Si le manuscrit en question contenait tout un faisceau de ces dictons, on pourrait discuter ce commencement de preuve ; mais *un seul*, en tout et pour tout, un seul, qui peut fort bien avoir été emprunté, non au *Salomon et Marcolphe*, mais à une source commune, c'est vraiment trop peu [1].

e) L'ÂGE DE LA SECONDE PARTIE (LA PARTIE NARRATIVE)

Reste la dernière de nos trois questions de date : à quelle époque la seconde partie du *Salomon et Marcolphe*, la partie narrative, a-t-elle été composée ?

En 1411, le poète tyrolien Hans Vintler racontait, dans ses *Pluemen der Tugent* (« Fleurs de Vertu »), cette histoire du *Chat* tout à fait de la même

---

und seiner Schule, édition Paul Piper. Fribourg-en-Brisgau, 1883 ; tome II, p. 522). L'infinitif *sih éllenon* correspond à l'allemand actuel *sich ereifern*, « disputer » ; la tournure est toute latine, et équivaut à *dicunt Marcolphum disputare*.

1. Voir les Comptes rendus (*Sitzungsberichte*) de l'Académie de Munich, Classe philosophico-philologique, année 1871, p. 422-423. — Le dicton que K. Hofmann cite comme faisant partie des proverbes qui, dit-il sans plus de références, « se trouvent dans la *Rhétorique de Saint-Gall* », se lit, en réalité, avec deux autres proverbes insignifiants, à la dernière page du manuscrit 111 de Saint-Gall, qui n'est nullement une rhétorique, mais un *Hieronymus in*

façon que le *Salomon et Marcolphe* latin [1]. Mais il est peu probable que Hans Vintler ait eu le livre sous les yeux; car, si Salomon figure dans le récit avec son chat, Marcolphe y est remplacé par « un sage » (*ain weiser*).

Du reste, directe ou indirecte, la dérivation est incontestable et elle autorise à conclure que tout au moins cet épisode de notre seconde partie, *avec Salomon dans le rôle même que lui fait jouer le petit livre latin*, existait déjà, soit en latin, soit en allemand, antérieurement à l'achèvement du poème de Hans Vintler, c'est-à-dire antérieurement à 1411. Mais, en définitive, cela ne nous apprend pas grand'chose. Nous avons vu plus haut, en effet, qu'en 1424, treize ans seulement après cette date de 1411, un scribe allemand copiait un manuscrit du *Salomon et Marcolphe* latin, présentant les deux parties réunies, et certainement ce manuscrit lui-même était déjà une copie, si ce n'est une copie de copies. Voilà cette date de 1411 bien dépassée rétrospectivement [2].

Isaiam, écrit, comme les trois proverbes allemands au IXe siècle. Ce dicton, qui correspond au *Quando fugit capreolus, albescit ejus culus* de Marcolphe, est ainsi conçu : *Só diz réhpochchilî fliet, só plecchet imo ter ars* (en allemand moderne : *Wenn das Rehböcklein flieht, so entblösst sich ihm der Hintere*). — Graff, en 1834, a publié le premier ce petit texte dans son *Althochdeutscher Sprachschatz* (I, LVIII), et le rapprochement avec le dicton de Marcolphe a été fait plus tard, en 1864, dans l'ouvrage de K. Müllenhoff et W. Scherer, *Denkmæler deutscher Poesie und Prosa aus dem VIII-XII. Jahrhundert*, vol. I, p. 59 et vol. II, p. 135 (nous nous sommes servi de la 3e édition, Berlin, 1892). — C'est encore M. Joh. Bolte qui nous a rendu le service de nous signaler l'erreur de Hofmann.

1. *Die Pluemen der Tugent des Hans Vintler, herausgegeben von* Ignaz von Zingerle (Innsbruck, 1874). Voir les vers 6754 et suivants. — Hans Vintler, qui donne lui-même comme date de l'achèvement de l'ouvrage l'année 1411, dit expressément que son poème est la traduction d'un livre italien (*ain wælsches puech*), intitulé *Flores Virtutum*, auquel il a fait diverses additions. Ce livre, dont le vrai titre est *Fiori di Virtù*, et qui eut en Italie un grand nombre d'éditions, a été écrit en 1320 et il est attribué à Tomaso Leoni. — On doit noter que l'histoire du chat de Salomon est au nombre des additions que Hans Vintler a faites à son original. (Voir, sur ces divers points, l'Introduction de l'éditeur.)

2. Tout récemment (*Romania*, XL, 1911, p. 93-96), M. Edmond Faral a publié un fragment d'un petit poème latin du moyen âge, qui, d'après B. Hauréau, aurait pour auteur l'Anglais Serlon de Wilton (seconde moitié du XIIe siècle). S'adressant à un certain Robert, inconnu aujourd'hui, Serlon lui fait compliment sur la manière dont il a « exposé » la « vie de Marcolphe » (*per te Marculfica vita sic est exposita...*). M. Faral prend à la lettre ce mot

f) LA NATIONALITÉ DES AUTEURS ANONYMES DES DEUX OPUSCULES PRIMITIFS

On se rappelle que les manuscrits du *Salomon et Marcolphe* latin, conservés à Vienne, à Munich et à Berlin sont tous l'œuvre de copistes du XVe siècle. Nous ajouterons que ces copistes paraissent avoir été tous Allemands ou, du moins, avoir tous travaillé en pays de langue germanique [1].

C'est aussi en pays germanique (en Allemagne et aux Pays-Bas) qu'ont été imprimées la plupart des trente premières éditions connues du texte latin [2].

Enfin, c'est en Allemagne qu'a été publiée pour la première fois une tra-

---

vita et y voit l'indication « qu'une partie au moins de l'ouvrage de Robert avait un caractère narratif ». Il nous semble qu'à lui seul ce *vita* n'est pas si décisif; il nous semble même que Serlon précise son dire, quand, immédiatement après cette phrase, se poursuit l'éloge de Robert et du « style magnifique » (*verbis mirisonis*) dans lequel celui-ci « expose », — le mot est répété, — « la *disputaison* de Salomon avec Marcolphe » (... *lites exponis cum Marculfo Salomonis*) ; ce qui nous ramène au *Salomon et Marcolphe* dialogué.

Quant à l'observation de M. Faral sur l'existence, au XIIe siècle, d'une « rédaction allemande du *Salomon und Markolf* », M. Faral se borne à renvoyer, d'une manière générale et sans même donner le titre, à l'ouvrage de Friedr. Vogt, *Die deutschen Dichtungen von Salomon und Markolf* (Halle, 1880), dont le premier volume, le seul qui ait paru, traite d'un poème épique allemand de *Salman und Morolf*, tout différent de notre petit livre, et qui, de plus, ne se trouve que dans des manuscrits du XVe siècle (supra, *e*, note 2).

1. MANUSCRITS DE BERLIN. M. Bolte croit pouvoir assurer que les trois manuscrits ont été écrits en Allemagne : le manuscrit de l'année 1469 l'a été à l'Université de Leipzig, *in universitate lipzensi*, dit le copiste. Dans le manuscrit de 1424, le copiste donne lui-même son nom, le nom nullement romain de *Lessnaw*. — MANUSCRITS DE VIENNE. D'après l'examen que M. Ph. Aug. Becker a bien voulu faire à notre intention, les quatre manuscrits sont probablement tous d'origine autrichienne. Dans le manuscrit 3337, provenant de l'abbaye de Mondsee (Haute-Autriche), se trouve, au bas d'une page, une glose allemande de la même écriture. Le manuscrit 3092 doit avoir été écrit à Vienne : le *Salomon et Marcolphe* y est joint à des lettres de savants viennois, à des sermons d'un certain recteur de l'Université de Vienne au XVe siècle, etc. — MANUSCRITS DE MUNICH. Bien que nous n'ayons pas de renseignements spéciaux, nous voyons, dans le travail de M. Schaubach (*op. cit.*, p. 10), que le manuscrit 3974 donne, outre le texte latin, une traduction allemande littérale de la première partie.

2. Voir suprà, *c*.

duction en langue vulgaire, et cette traduction allemande, imprimée presque en même temps que le texte latin, paraît avoir été assez répandue [1].

En France, au contraire, ni manuscrits d'aucune sorte, ni traduction populaire à enregistrer, mais seulement trois ou quatre éditions du texte latin, et non des plus anciennes, et une traduction, publiée en 1509 par un littérateur [2]. En Italie, rien qu'une traduction, imprimée en 1502 à Venise, et réimprimée, à Venise encore, en 1550 [3].

Ainsi, de quelque côté que l'on se tourne dans cette enquête, les pays germaniques paraissent occuper une place à part, et l'on pourrait dire que le *Salomon et Marcolphe*, en son *textus receptus*, leur appartient presque exclusivement.

En sera-t-il de même, si nous recherchons quelle peut avoir été la nationalité de l'auteur anonyme ou plutôt des deux auteurs anonymes du petit livre ?

Ici intervient un savant allemand que nous avons déjà rencontré dans nos investigations, Karl Hofmann. Après avoir examiné le vocabulaire latin du *Salomon et Marcolphe* et y avoir relevé plusieurs mots qu'il considère, non

---

1. Voir *ibid.* — Il existe aussi dans des manuscrits du XVe siècle, deux traductions allemandes en vers ; mais elles n'ont été imprimées qu'au XIXe siècle (vid. suprà, *c*, les indications bibliographiques). La première est l'œuvre d'un moine anonyme ; la seconde a été faite par un certain Gregor Hayden, en l'honneur du landgrave Friedrich von Leuchtenberg, lequel mourut en 1487.

2. On ne peut appeler traduction populaire cette traduction française, aujourd'hui introuvable, que Brunet décrit, non *de visu*, mais d'après des renseignements d'un tiers (*v^o^ Salomon et Marcolphe*) et qui porte le titre suivant : *Les Ditz de Salomon et de Marculphus, translatez du latin en francois auec les ditz des sept sages et d'autres philosophes de la grece traduitz de grec en francoys par Maistre jehan divry* (Paris, Guillaume Eustace, 1509). — Au bas du titre se lit, dans un huitain, cette amusante déclaration :

Maistre iehan Divery de Manthois
Ne dhincourt en beauvoisin
A traduit ce livre en francois
Combien qu'il fust mieux en latin.

3. *El Dyalogo di Salomon e Marcolpho*. Ce petit livre rarissime a été réimprimé de nos jours par les soins de M. Ernesto Lamma (Bologne, 1885). Il avait été réimprimé déjà, revu et corrigé, *di nuovo ristampato e alla sua sana letione* (*sic*) *ridotto in Vinegia* (à Venise) en 1550. Voir dans l'article des *Studi medievali*, indiqué au commencement de cet *excursus*, la note 6 de la page 555, et, pp. 588-602, la reproduction intégrale de cette plaquette.

sans raison le plus souvent, comme dérivés du vieux français, il conclut que « l'ouvrage est sûrement (*sicher*) d'origine française » [1].

« Sûrement » ?... Peut-être ne faut-il pas être si affirmatif.

La présence de mots français latinisés dans un livre latin du moyen âge est-elle, à elle seule, la preuve que ce livre aurait été écrit par un clerc français ? Malgré notre incompétence en cette matière si spéciale, il nous semble que non. La *lingua communis* du moyen âge, usitée partout, en pays germanique comme en pays roman, ce latin qui, pour le fond, était certainement du vrai latin, devait naturellement, instinctivement, quand il s'incorporait des mots nouveaux en les latinisant, prendre dans le vocabulaire d'une langue apparentée, d'une langue néo-latine, plutôt que dans celui d'une langue germanique : rien donc d'étonnant qu'il s'y rencontre en grand nombre des mots français latinisés.

Sans doute, il n'est pas impossible que, si jamais on entreprend, en se plaçant au point de vue de la langue, un dépouillement un peu complet des livres et autres documents écrits en latin au moyen âge, d'un côté dans les pays romans, de l'autre, dans les pays germaniques, les résultats comparatifs de ce dépouillement montrent que la *lingua communis* serait *teintée* un peu différemment dans les deux régions. Mais, dans ce cas même, le fait (s'il était établi) d'être écrit en *latin roman* ne trancherait pas, pour le *Salomon et Marcolphe*, la question d'origine. Étant données les relations internationales continuelles des clercs au moyen âge, serait-ce chose invraisemblable qu'un clerc allemand (ici, à vrai dire, il en faudrait deux, un pour chacun des deux *opuscula* primitifs), après avoir reçu sa formation littéraire en pays roman et s'y être imbu du latin roman, ait, à son retour en pays germanique, rédigé son ouvrage à la romane ? Ce serait, à tout prendre, moins bizarre que la supposition d'un livre rédigé en pays roman et n'ayant eu, en fait (on l'a vu), de vraie notoriété qu'en pays germanique.

Karl Hofmann, lui, concilie les choses en plaçant le lieu de naissance du

---

1. Voir le Mémoire de 1851, p. 422. — Les mots cités par Karl Hofmann sont, pour la première partie, *bergarius* (berger), *follus* (fou), qui sont incontestablement d'origine française ; *pensare* (penser), qui a pénétré dans les langues germaniques, témoin *peinzen* (même sens) en néerlandais, et *pinsen* (*id.*) dans l'allemand de la vieille traduction en vers publiée par von der Hagen, vers 71 et suivants. Vient enfin *merda* (que, par parenthèse, Horace et Phèdre peuvent difficilement avoir emprunté au « vieux français »). — Pour la seconde partie, deux mots, *ingenium* et *brico*, sur lesquels nous aurons à revenir pour en fixer le sens, et auxquels on pourrait ajouter *leccator* (v. français *lecheor*, *lecheeur*, « garnement »), *trufator* (v. fr. *trufeor*, *trufeeur*, « trompeur »), *basa* [*sic*] (« bouse de vache ») et *nutritura* (v. fr. *nourreture*, dans le sens d' « éducation »).

Salomon et Marcolphe dans un pays mi-parti roman et germanique, en Flandre, « dans la Flandre romane, comme dans la Flandre germanique » (*nach Flandern, dem romanischen, wie dem germanischen*). Le point de départ de cette hypothèse, c'est que les premières éditions du *Salomon et Marcolphe* auraient été imprimées « aux Pays-Bas, à Anvers ». Donc, si nous comprenons bien, un Flamand de langue romane aurait rédigé le livre, et des Flamands de langue germanique l'auraient imprimé. Le malheur, c'est que (nous le rappelons) toutes les premières éditions du *Salomon et Marcolphe* ont été imprimées non aux Pays-Bas, mais en Allemagne, à Cologne, à Spire, à Strasbourg, à Leipzig.

En résumé, nombreux points d'interrogation. Et il s'en posera d'autres encore, si nous examinons de près les détails du livre.

Tantôt, c'est un mot de l'ancien français, latinisé, dont l'auteur de la traduction allemande imprimée au XVe siècle détermine très exactement le sens et saisit parfaitement le rôle dans une certaine antithèse, tandis qu'un romaniste de profession du XIXe siècle ne voit les choses qu'à moitié. Tantôt, c'est une rédaction tout à fait romane (romane à ce point que le vieux traducteur allemand et bien d'autres s'arrêtent court devant une de ses expressions), qui masque un fond tout germanique, un bon gros jeu de mots allemand, sur lequel repose toute l'historiette... Peut-être nous permettra-t-on de toucher en note ces deux passages vraiment instructifs [1].

Au bout de toutes ces recherches sur l'âge des deux parties du *Salomon et Marcolphe* et sur la nationalité de leurs auteurs, nous n'arrivons, il faut bien en convenir, à aucun résultat positif.

---

1. PREMIER PASSAGE. — Chassé par Salomon, Marcolphe s'écrie, d'après le texte imprimé : « *Neque sic, neque sic sapiens Salomon de Marcolpho* BRITONE *pacem habebit.* »

Ce *britone*, ablatif de *brito* « breton », qui vient on ne sait quoi faire ici, se trouve dans tous les manuscrits de Vienne et de Berlin (nous n'avons pas de renseignements sur ceux de Munich). Karl Hofmann a eu le mérite, non pas seulement d'avoir compris l'absurdité de ce mot, mais d'avoir rétabli la leçon primitive, *bricone*, ablatif de *brico*, correspondant à l'ancien français *bricon*, que Hofmann traduit par *Schelm*, « coquin, fripon ». Une trentaine d'années après la publication de son mémoire, sa conjecture était confirmée par la réimpression de la traduction italienne, publiée originairement en 1502 (*vide supra*). Bien que très mauvaise en cet endroit, cette traduction donne le mot *bricon*. L'édition de 1550 a *briccone* (article déjà cité des *Studi medievali*, p. 597).

L'auteur de la traduction allemande imprimée au XVe siècle avait-il sous les yeux un manuscrit portant *bricone*, ou a-t-il fait lui-même la correction ? En tout cas, il ne s'est pas arrêté à moitié chemin dans l'intelligence du texte,

Il n'en sera pas de même, croyons-nous, si, au lieu de considérer le livre dans son ensemble, nous le décomposons (ou plutôt, si nous décomposons la partie narrative) en ses divers éléments.

---

comme Karl Hofmann : il a été droit au sens de « *fou* », très fréquent pou le vieux français *bricon* au moyen âge, à côté du sens de « coquin », et il traduit ainsi : « *Weder so, noch so, weiser Salomon, sollst du vor dem* NARREN *Markolf Friede haben* » (« ... *Sage* Salomon, tu n'auras pas la paix avec ce *fou* de Marcolphe »).

L'antithèse entre le Sage Salomon et Marcolphe le Fou, *Marcholphus follus*, est ici exactement présentée, et l'on se demande comment ce vieux traducteur allemand était si bien informé du sens précis d'un mot qui a deux sens dans l'ancien français, et dont la forme latinisée est tellement rare qu'on la cherche en vain dans le *Glossarium* de Du Cange.

SECOND PASSAGE. — Sur l'ordre de Salomon, Marcolphe dit à Floscemia, sa mère, de remplir un pot du lait de sa meilleure vache et de le couvrir *de eadem vacca* (c'est-à-dire, évidemment, de quelque chose provenant de cette même vache). Floscemia fait avec le lait de la vache un beau gâteau, dont elle couvre le pot de lait, et dit à Marcolphe de porter le tout à Salomon. En route, traversant un pré, Marcolphe a faim : il mange le gâteau, puis il couvre le pot de lait d'une bouse de vache desséchée, qu'il a remarquée sur le sentier. Naturellement Salomon se récrie. « Mais, dit Marcolphe, est-ce que tu n'a pas ordonné *ut lac vaccæ de vacca cooperiretur* ? — Ce n'est pas cela, répond Salomon : il fallait faire un gâteau avec le lait. — Ç'a été fait ; *sed fames mutavit* INGENIUM. — Comment ? — Je savais, dit Marcolphe, que tu as de quoi manger ; moi, j'avais faim, et j'ai mangé le gâteau ; *et pro ipso* INGENIO *mutatam basam vaccæ super ollam posui*. »

Ce mot *ingenium* a été pour bien des lecteurs une énigme. Même le vieux traducteur allemand, qui découvre si bien le sens du mot *brico*, s'égare tout à fait au sujet de cet *ingenium*. La première fois que le mot paraît (*fames mutavit ingenium*), il traduit : *aber der Hunger verwandelte den Sinn*, « mais la faim a changé mon sentiment, m'a fait changer d'idée » (c'est-à-dire, probablement, m'a donné l'idée de manger le gâteau au lieu de le porter au roi). Quant à la phrase où revient le mot (*pro ipso ingenio mutatam basam vaccæ*) et où *ingenium* ne peut évidemment signifier « sentiment », le traducteur escamote le mot, et la difficulté en même temps, et il traduit : « j'ai mangé le gâteau, et j'ai mis *à la place* la bouse de vache sur le pot au lait » (*und legte den Kuhfladen* DAFÜR *auf den Hafen*).

L'histoire de la transformation du sens de ce mot tout latin d'*ingenium* est intéressante. *Ingenium*, c'est originairement ce qui est *inné* (*ingenitum*), la *nature* d'un homme ou d'une chose ; puis, vient le sens d'*esprit, intelligence, génie, invention* ; puis celui d'*instrument* (ingénieusement inventé), de *machine de guerre*. Ces deux dernières acceptions se rencontrent déjà dans Tertullien : la

Que la rédaction du *Salomon et Marcolphe* soit antérieure ou non au XIVe siècle, et que ses rédacteurs soient de langue romane ou de langue germanique, les éléments mis en œuvre par eux ont, en grande partie, une tout autre origine qu'une origine romane ou germanique, et ils sont bien autrement anciens que le XIVe siècle. Combien de temps, en effet, leur a-t-il fallu pour faire, à travers tant de peuples et tant de commotions historiques, le voyage de l'Inde en Europe ? car nous sommes en mesure de montrer,

---

première dans son *De Corona* (Op., éd. F. Oehler, Leipzig, 1853, I, p. 436); la seconde, dans son *De Pallio* (1, *ad fin.*).— Dans le bas-latin, *ingenium* prend une signification de plus en plus étendue et de plus en plus vague ; il en arrive à désigner, d'une façon générale, tout objet qui sert à quelque fin, *res quævis, quæ usui est*, dit très bien Du Cange. Nous en citerons deux exemples, pris l'un dans le midi, l'autre dans le nord de la France. Dans le Dauphiné, en 1334, des comptes du Chancelier du dauphin Guigues, enregistrant un paiement fait à l'occasion d'un transport d'objets, non autrement désignés, du port de Moirans, sur l'Isère, à Moirans même, situé à une certaine distance, et à la Perrière, s'expriment ainsi : *pro charreyandis* INGENIIS *quæ erant in portu de Moyrenco versus Moyrencum et Pereriam* (*Histoire du Dauphiné*, ouvrage anonyme du marquis de Valbonnais. Genève, 1721, II, p. 245). Dans la Flandre française, en 1480, les comptes de l'église Saint-Pierre, de Lille, notent des frais de sciage, relatifs à la réfection d'un *magnum* INGENIUM *ecclesiæ* et à l'achat de cordes INGENIIS *ecclesiæ servientibus* (Du Cange, v° *Ingenium*, n° 7).

Dans le *Salomon et Marcolphe*, le gâteau sert de couvercle au pot de lait ; c'est à la place de ce couvercle d'occasion, de cet engin, *pro ipso ingenio*, que Marcolphe met sa bouse de vache. — Dans notre français moderne ultra-familier, le *machina* latin, « instrument ingénieusement construit », en est bien arrivé, lui aussi, à un sens très général, au sens de chose dont on n'est pas en état de formuler ou dont on ne retrouve pas immédiatement le nom.: « Donne-moi cette *machine*-là, ce *machin*-là »... Pour le *fames mutavit ingenium* et pour l'autre phrase, risquons le mot : « La faim a changé le *machin* ; à la place du *machin*, j'ai mis la bouse de vache. »

Karl Hofmann, qui, dans sa liste, fait correspondre au mot *ingenium* le mot *engin*, paraît avoir compris ici le *Salomon et Marcolphe*. Mais ce dont certainement il ne s'est pas douté, c'est que cette histoire du gâteau et de la bouse de vache repose sur un jeu de mots, non pas vieux-français, mais foncièrement allemand : Salomon ordonne à Marcolphe de lui apporter un pot de lait avec un gâteau, un flan (*Fladen*) dessus. Quand Marcolphe passe par le pré et que, sur le sentier, il voit une bouse de vache (*Fladen*, *Kuhfladen*), l'idée de sa grosse farce lui vient tout d'un coup : il mange le *Fladen* (1er sens), et il met à la place le *Fladen* (2d sens)... Ce n'est pas très fin, mais c'est bien populaire, et ce n'est pas contourné comme ce qu'un clerc bel esprit a tiré de cette facétie.

clair comme le jour, que, dans le *Salomon et Marcolphe*, notre petit conte du *Chat et de la Chandelle*, indien lui-même, est tout entouré d'éléments folkloriques indiens.

Pour ne pas trop entraver notre marche, qui vient déjà d'être retardée dès le début, nous renvoyons à la fin de ce travail ces constatations, dont l'importance dépasse de beaucoup, comme portée générale, la question spéciale du *Salomon et Marcolphe*.

§ 2. — *Le conte du Chat et de la Chandelle chez des écrivains français du XIIIe siècle et chez des écrivains allemands plus récents.*

Pour l'histoire du *Chat*, non rattachée au *Salomon et Marcolphe*, nous avons quelques données précises qui nous permettent de remonter assez haut dans la littérature du moyen âge.

Un poème français de la première moitié du XIIIe siècle, le *Lai d'Aristote*, de Henri d'Andeli, fait une brève allusion à la « chandeille » qui « cheï toute jusqu'à terre au... chat » [1].

A la rigueur, Henri d'Andeli peut avoir eu dans l'esprit, sans le nommer, le *Salomon et Marcolphe*. Mais, toujours au moyen âge, une fable, attribuée autrefois, à tort, à Marie de France, donne tout au long notre récit sans mentionner ni Salomon ni Marcolphe : le maître du chat et l'« autres hom » sont également anonymes. Un petit détail, particulier à cette version, c'est que l'homme qui veut faire oublier au chat son « meistier », a mis à la souris un fil à la patte :

> D'un filet par le pied l'enserre,
> Puis le laist aler a la terre,
> Avant et arrière est saillie.
> Li chas li voit, si s'entroublie. Etc.

La moralité de la fable est celle-ci :

> On fait maint bon par noreture [éducation],
> Mais tout adés [toujours] passe nature [2].

---

1. Dans la *Romania*, XI, 140, Gaston Paris a fixé la vraie leçon de ce passage, d'après un des quatre manuscrits existants.

2. Cette fable a été publiée, comme étant de Marie de France (fin du XIIe siècle), par A. C. M. Robert (*Fables inédites* des XIIe, XIIIe et XIVe siècle, Paris,

Dans un manuscrit de la Bibliothèque Bodleienne d'Oxford, — l'un des cinq manuscrits, tous de la fin du XIIIe siècle, que feu Adolf Tobler a publiés en un petit volume intitulé *Li Proverbe au Vilain* [1], — l'auteur inconnu resserre cette histoire dans les limites d'une de ses strophes qui, dans ce petit poème comme dans les quatre autres de ce groupe, se terminent invariablement par ces mots : *Ce dit li vilains*. Encore ici, ni Salomon, ni Marcolphe [2] :

L'en puet bien par usage
Faire le chat si sage
Qu'il tient chandoile ardant;
Ja n'iert si bien apris,
Se il voit la souris,
Qu'il n'i aut maintenant.
Mieux vaut nature que nourreture,
Ce dit li vilains.

On a remarqué la sentence finale, dont celle du *Salomon et Marcolphe : Plus valere naturam quam nutrituram* est un calque exact [3].

Un vieil « exemple » allemand (*Bispel*), que le baron de Lassberg publiait en 1846, sans en indiquer la date, intro-

---

1825, t. I, pp. 155, 156), d'après un manuscrit du XIVe siècle (Bibl. Nat., fr. 14971, anc. Suppl. fr. 632[28]). Mais, dans une récente édition des *Fables* de Marie de France (Halle, 1898, p. VII), M. Warnke fait remarquer que cette fable *Du chat qui savoit tenir chandoile*, écrite de la même main que le recueil portant le nom de Marie de France, vient après l'*Épilogue* de ce recueil, auquel « elle n'appartient pas ». Même constatation avait été faite par Léop. Hervieux, qui a réimprimé le texte de cette fable sans en rechercher la source, dans *Les Fabulistes latins*, 2e éd. (1893), I, 752-3. — Quant à sa date, la fable en question, insérée dans un manuscrit du XIVe siècle, ne peut, naturellement, être postérieure à cette époque ; elle peut même lui être bien antérieure.

1. Leipzig, 1895.

2. *Op. cit.*, p. 107, n° 252. D. 93. — Cette strophe avait déjà été publiée, en une orthographe quelque peu différente, par Leroux de Lincy (*Le Livre des proverbes français*, 2e édition, II, 469).

3. Un carreau émaillé, trouvé en 1864 sur l'emplacement du château de Beauté, que Charles V fit construire à Nogent-sur-Marne, près Paris, et où il mourut en 1380, nous montre, à côté des *Proverbes au Vilain*, les *Proverbes*

duit dans notre historiette un élément nouveau, un *pari* : un hôte du maître du chat parie cent marcs qu'il fera oublier au chat son habitude (*gewonhait*) [1].

Inutile de citer ici les écrivains du XVIe siècle, tous Allemands, Agricola, Luther, etc., qui ont parlé de l'histoire du *Chat et de la Chandelle* : ils sont, en effet, postérieurs à la publication par voie typographique du *Salomon et Marcolphe* latin et de sa traduction allemande.

§ 3. — *Le conte du Chat et de la Chandelle dans l'ancienne littérature russe.*

Dans son livre *Les Légendes slaves sur Salomon et Kitovras et les légendes occidentales sur Marcolphe et Merlin* [2], écrit en russe, mais qu'un ami a bien voulu nous rendre accessible, feu Alexandre Vesselofsky donne une légende russe (*povĕst*), qu'il résume d'après deux manuscrits s'accordant pour ainsi dire mot pour mot, l'un du XVIIe siècle, publié par A. N. Pypin; l'autre, du XVIIIe, publié par Tichonranov [3] :

---

au Niais (c'est-à-dire au « Fou », au « Sot », au « Badin », comme on eût dit au XVe ou au XVIe siècle). Ce carreau, provenant du pavement d'une des salles du château, porte, disposée d'une façon ornementale, une réflexion en deux vers, trop grossière pour être citée et se terminant par CE : DI : LI : NIES. — M. de Montaiglon qui, en 1877, faisait à la *Société Nationale des Antiquaires de France* une communication relative à ce curieux carreau (Bulletin de 1877, pp. 134-135), ne connaissait pas les *Proverbes au Vilain*; aussi se croyait-il en présence d'un fragment de dialogue, dans le genre du *Salomon et Marcolphe*, où Salomon aurait été remplacé par un personnage dont le nom, sur quelque autre carreau, aurait figuré dans un vers final rimant avec *Nies* (à l'instar du *Ce dist Salemons... Marcol li respont*).

1. *Lieder Saal, das ist Sammlung altteutscher Gedichte aus ungedruckten Quellen* von Reichsfreiherrn von Lassberg (tome II, St. Gallen, 1846, p. 47).

2. Saint-Pétersbourg, 1872, pp. 98 seq.

3. A. N. Pypin, *Pamjatnikistarinnej ruoskoj literatury*, III, pp. 63 seq. — Tichonranov, *Lĕtopisi rus. literat.*, IV, pp. 112 seq. — Nous devons le renseignement sur l'accord des deux manuscrits et les renseignements bibliographiques qui suivront, à notre ami, le savant slaviste M. G. Polívka, professeur à l'Université tchèque de Prague, dont nous avons déjà tant de fois mis à contribution l'inépuisable érudition et l'inlassable obligeance.

Détesté de Bersabé (*sic*), sa mère, qui a voulu le faire tuer tout enfant, Salomon a échappé à la mort et il s'est embarqué comme marmiton sur un navire de commerce. Au retour, il aborde avec les marchands, ses patrons, dans un des ports du roi David, son père. Après avoir résolu deux énigmes que le roi proposait aux marchands, le jeune Salomon, qui s'est donné pour un « enfant d'outre mer », entre dans le palais.

« Et le roi David était assis à table, et il dit : « Hôte d'outre mer, y « a-t-il chez vous autres un divertissement et un spectacle comme celui-ci ? « Vois : devant le roi un chat éclaire ; se dressant debout, il tient devant le « roi une chandelle et une bouteille avec du vin. » Et Salomon de dire : « Seigneur roi David, accorde-moi un délai. Si je ne devine pas l'énigme, « ordonne qu'on me coupe la tête. » Et le roi lui accorda un délai jusqu'à tel jour. Et, au jour dit, Salomon se présenta devant le roi et lui apporta la chose (*sic*). Le roi David dit aux étrangers : « Hôtes d'outre mer, avez-vous un tel amusement et un tel spectacle? » Et Salomon laissa échapper de sa manche une souris ; la souris se mit à courir sur la table ; le chat éteignit la chandelle et mit à néant l'amusement royal, et il cassa la bouteille au vin. »

Est-il besoin de le dire ? Quand le jeune Salomon, qui joue ici le rôle de Marcolphe, fait lâcher prise au chat, ce n'est là en aucune façon une réponse à la question de David : « Avez-vous, dans vos pays d'outremer, un tel amusement et un tel spectacle? » Il y a, dans cette légende russe, un embrouillement, et Alexandre Vesselofsky n'a pas de peine à tirer les choses au clair par la comparaison avec le *Salomon et Marcolphe* latin. L'« énigme » à deviner, c'est le souvenir confus de la « pensée » dont il s'agit de démontrer la vérité, du *Plus valere naturam quam nutriturarn* de Marcolphe.

M. Polívka croit, — et nous sommes tout à fait de son avis, — que la légende russe, isolée au milieu des très nombreuses légendes russes sur Salomon, dérive du *Salomon et Marcolphe* latin, probablement par l'intermédiaire de traductions, faites en pays slave. Le *Salomon et Marcolphe* a été traduit en tchèque vers la fin du XVe siècle [1], et introduit également de bonne heure dans la littérature polonaise [2]. C'est peut-être, selon

1. Le plus ancien exemplaire imprimé du *Salomon et Marcolphe* en vieux tchèque qui ait été conservé, est de l'année 1608 ; mais, d'après des renseignements dignes de foi, cette traduction aurait été imprimée déjà antérieurement, vraisemblablement dans la première moitié du XVIe siècle. Il s'en est fait des réimpressions pour le peuple jusqu'à la fin du XIXe siècle. M. le Dr C. Zibrt, dans le mémoire plusieurs fois cité, a reproduit, en regard l'une de l'autre, la traduction imprimée en 1608 et autre traduction imprimée sans date.

2. Une traduction polonaise a été imprimée en 1521.

M. Polívka, par une traduction en polonais que le *Salomon et Marcolphe* a pénétré chez les Russes.

B. — LA TRADITION ORALE EUROPÉENNE ACTUELLE

M. Polívka nous apprend que l'histoire du *Chat* ne paraît pas avoir été jamais recueillie de la bouche du peuple dans les pays slaves. D'ailleurs, jusqu'à ces derniers temps, la tradition populaire du reste de l'Europe ne nous avait offert, et encore en très petit nombre, que des reflets plus ou moins directs de l'épisode du *Salomon et Marcolphe* [1]. Mais voici que, dans ces dernières années, a été recueilli chez les Roumains de Transylvanie, non loin de Hermannstadt, un conte qui fait absolument bande à part. Comme il ne serait guère possible de bien saisir tout l'intérêt de ce curieux conte sans la connaissance préalable de plusieurs contes orientaux analogues, nous en réserverons l'étude pour le moment où nous aurons passé en revue ces contes orientaux.

---

1. Dans un conte allemand du duché d'Oldenbourg (L. Strackerjan, *Aberglauben und Sage aus dem Herzogthum Oldenburg*. Oldenburg, 1867, II, p. 90), les personnages sont le roi Salomon et son ministre; — dans un conte suisse du Valais (J. Jegerlehner, *Am Herdfeuer der Sennen. Neue Mærchen und Sagen aus dem Wallis*. Bern, 1908, p. 137), ce sont « le sage roi Salomon et son fou de cour (*Hofnarr*) », dont le nom est devenu *Makolbus*. — Un conte sicilien (G. Pitrè, *Fiabe, novelle e racconti* [siciliani], tome IV, Palerme, 1875, n° 290), qui met en scène un « prince capricieux » de Palerme et son ami, et qui présente, comme les deux contes précédents, la forme moralisante du *Salomon et Marcolphe*, dérive probablement aussi du livre .

Ajoutons, à titre de curiosité, qu'on a fait de l'histoire *du Chat et de la Chandelle* un épisode de la vie de Dante : Dante est l'éducateur du chat, et un certain Francesco Stabili, dit *il Cecco d'Ascoli* [*Cecco*, diminutif de *Francesco*] (1251-1327), est celui qui fait lâcher prise au chat. C'est le jésuite Paolo Antonio Appiani (1639-1709), né à Ascoli comme Stabili, qui, dans une biographie latine de ce dernier (voir *Bibliographie de la Compagnie de Jésus*, des PP. De Backer et Sommervogel, t. I, Bruxelles, 1890, v° *Appiani*), rapporte cette anecdote, dont Koehler a reproduit le texte (*Kleinere Schriften*, II, 638-639). Il est à remarquer que la question *an ars natura fortior ac potentior existeret*, est posée aussi, dans le conte sicilien, entre l'*arti* (dialectal, pour *arte*) et la *natura*.

SECONDE PARTIE

HORS DE L'EUROPE

En dehors de la littérature européenne, nous n'avons jusqu'à présent rencontré nulle part, sauf une ou deux exceptions, le conte *du Chat et de la Chandelle* sous la forme didactique et moralisante. Les divers récits orientaux dans lesquels figure ce thème, le traitent d'ordinaire comme un des nombreux éléments dont les combinaisons variées ont produit l'immense répertoire des contes asiatico-européens.

Un caractère général des récits orientaux en question, c'est que là le chat n'a nullement été dressé en vue de fournir la démonstration d'une thèse sur la toute-puissance de l'éducation, mais en vue d'assurer à son éducateur un avantage d'une nature tout à fait positive, le gain d'un *pari* ou d'un *jeu* (d'une partie d'échecs, par exemple), dont le résultat final entraînera les plus graves conséquences matérielles [1].

De là divers petits romans, dans lesquels vient s'encadrer cette historiette *du Chat et de la Chandelle*. Et c'est avec un de ces encadrements, — presque toujours avec le même, — que notre thème a été emporté hors de l'Inde, par les grands courants historiques, vers le Sud (île de Ceylan) et vers le Nord (Tibet), vers l'Orient (Indo-Chine) et vers l'Occident (Etats barbaresques).

L'existence de ces différents cadres, dont il conviendra d'examiner successivement les variantes, allongera notre travail, mais non inutilement, nous osons l'espérer.

Ce qu'il faut, en effet, avoir en vue, dans un travail de cette nature, ce n'est pas de dresser sommairement des *inventaires*,

1. C'est dire que, dans ces contes orientaux, le pari a lieu d'une autre manière que dans le vieil « exemple » allemand publié par le baron de Lassberg et résumé ci-dessus. Dans les contes orientaux, en effet, le maître du chat parie contre un visiteur que le chat tiendra la lumière pendant un tel temps ; dans l' « Exemple », c'est le visiteur qui parie, et le pari, c'est qu'il fera oublier au chat son « habitude ».

constatant, par exemple, que le thème *du Chat et de la Chandelle* se rencontre ici, là et encore là, avec ou sans encadrement ; c'est d'étudier, l'une après l'autre, toutes ces petites compositions, qui souvent ne sont pas des chefs-d'œuvre, qui parfois sont singulièrement compliquées et difficiles à réduire en leurs éléments constitutifs, mais qui, ce nous semble, n'en sont pas moins intéressantes à divers points de vue. D'où il suit que, dans les contes où le thème *du Chat et de la Chandelle* entre comme élément folklorique, les autres éléments folkloriques qui s'associent à lui ne méritent pas moins d'être examinés de près, au risque que tel d'entre eux exige, pour être bien compris et apprécié à sa valeur, tout un *excursus*.

Nous avons, du reste, par une simple disposition typographique, donné à quiconque n'est pas ami des *excursus*, toute facilité pour sauter ceux-là.

PREMIÈRE SECTION

CONTES INDIENS RECUEILLIS DANS L'INDE MÊME

Dans ce que nous pouvons connaître jusqu'à présent des contes de l'Inde [1], nous nous trouvons, pour notre historiette, en présence de deux encadrements très différents.

A. Le premier, le plus simple, est dans le genre merveilleux. C'est un épisode d'une série d'aventures du Râdjâ Rasâlou, un héros légendaire du Pendjâb. En voici d'abord une version qui a été recueillie dans le village de Ghâzi, sur le Haut-Indus, à 30 milles en amont d'Attock [2] :

---

1. Nous disons : *jusqu'à présent* ; car il ne faut pas se lasser de répéter que l'on commence à peine à puiser dans les richesses de la tradition orale de l'Inde. Pour ne parler que de l'Inde septentrionale, M. W. Crooke, qui connaît si bien cette région, déclare qu'on n'est pas encore allé au delà d'un examen « superficiel » des couches supérieures du folk-lore. « Le nombre des contes, chants et ballades, proverbes et croyances populaires, qui n'ont pas encore été notés, est *immense*. » (*Folk-Lore*, septembre 1902, p. 307.)

2. Ch. Swynnerton, *Four Legends of King Rasalu of Sialkot* (*Folk-Lore Journal*, I, 1883, pp. 129 seq. — *Legend III*).

Le Râdjâ Rasâlou entend parler du Râdjâ Sirikap, renommé pour son habileté aux échecs. Les conditions que ce râdjâ impose à ses adversaires sont celles-ci : pour la première partie, l'enjeu est le cheval, les habits, les terres du perdant; pour la seconde, sa tête. Rasâlou ne s'en met pas moins en route pour aller provoquer Sirikap.

Arrivé dans le royaume de son adversaire, il sauve des fourmis, puis un hérisson, qui se noyaient. Alors il entend une voix lui dire : « J'ai été témoin de ta bonté : je te donnerai le moyen de vaincre Sirikap. Marche le long du fleuve, jusqu'à ce que tu voies un rat à tête blanche ; prends-le. » La voix est celle d'une princesse, fille de Sirikap, enchaînée par les ordres de celui-ci dans une grotte. Elle explique à Rasâlou comment fait Sirikap pour gagner toujours : quand le jeu commence à tourner mal pour lui, il donne un signal à son *chat magique* (*magic cat*), caché dans sa manche ; *ce chat porte sur la tête une lumière* qui le rend invisible (*sic*) et que personne ne voit, excepté le râdjâ. L'effet de cette lumière mystérieuse, c'est d'éblouir les yeux de l'adversaire du râdjâ : pendant ce temps, le chat dispose adroitement les pions sur l'échiquier, de façon que, dès le premier coup que Sirikap joue ensuite, il gagne la partie. Ce que Rasâlou devra faire, *c'est de tenir le rat et de le montrer au chat* : quand celui-ci verra le rat, il voudra se jeter dessus, et, quand il touchera la main de Rasâlou, *la lumière tombera par terre*, et rien n'empêchera plus Rasâlou de gagner.

Tout arrive ainsi, et Rasâlou devient maître des biens et de la vie de Sirikap : il les lui abandonne généreusement.

Il est évident que, dans cette aventure du héros indien, nous n'avons pas affaire à une forme primitive de notre thème : le rôle du chat et de la lumière (cette lumière qui a pour propriété de n'être vue que du râdjâ et de rendre le porteur invisible) est certainement un arrangement de la donnée première. Du reste, pour n'importe quel thème, il ne faut pas s'attendre à ne rencontrer dans l'Inde que des formes simples, pures, non modifiées, non altérées : même sur cette terre privilégiée, — et cela va de soi, — la riche floraison des contes n'a pas donné, pour chaque type, que des spécimens parfaits dans leur simplicité ; il s'y rencontre aussi des spécimens plus ou moins bizarrement compliqués, plus ou moins mal venus, parfois en partie étiolés, atrophiés ; et il peut se faire qu'on ait la malechance de ne rencontrer que de ceux-là, pour tel ou tel thème, jusqu'à une découverte nouvelle.

Ainsi, dans l'aventure de Rasâlou, non seulement le thème principal a été arrangé, mais le thème accessoire des *Animaux reconnaissants* l'a été aussi, et d'une façon qu'on ne peut qualifier de très heureuse : ce ne sont pas ici, en effet, les animaux secourus par le héros qui, selon la formule habituelle, viennent à son secours ; c'est une tierce personne qui se charge de leur dette de reconnaissance. Mais nous retrouverons, dans d'autres

contes indiens de cette famille, ce thème accessoire sous sa forme pure.

Cela aura lieu, d'abord, dans une seconde version de la légende de Rasâlou, recueillie dans la même région du Pendjâb, près d'Abbottâbâd (district de Hazâra)[1]. Là, le hérisson sauvé conseille à Rasâlou d'aller à un endroit où est gisant le frère de Sirikap, décapité par celui-ci, et de lui demander conseil.

Dans cette seconde version, les rôles du chat et du rat sont *retournés*. Aussi le conseil donné est-il celui-ci : il faut que Rasâlou se procure un chat. Dans le jeu de *chaupat* (sorte de jeu d'échecs), Sirikap, s'il voit les chances contre lui, appellera ses deux rats, Harbans et Harbansi, afin qu'ils enlèvent la mèche de la lampe et que Sirikap profite de la confusion pour gagner la partie. Mais le chat sera là : il tuera les rats, et tout le plan de Sirikap sera déjoué.

Une troisième version de la légende, recueillie encore dans le Pendjâb, à Rawal Pindi[2], et dans laquelle la distribution des rôles est la même que dans la seconde, n'a plus trace de lampe, ni de lumière quelconque. Mais le chat est un chat reconnaissant, donné à Rasâlou par une chatte, dont il a racheté les petits, destinés à être jetés dans un four de potier. Quand le rat de Sirikap, appelé par son maître, vient par la fenêtre pour brouiller les pions sur l'échiquier, il trouve devant lui le chat, et n'ose avancer.

De légendes héroïques nous allons passer, dans l'Inde même, à une légende mythologique qui donne aux deux grandes divinités de la principale secte hindoue les rôles des deux râdjâs adversaires au jeu. C'est à M. W. Crooke, dont nous citions plus haut une importante déclaration, que nous emprunterons ce récit[3] :

---

1. Ch. Swynnerton, *Romantic Tales from the Pandjab* (Westminster, 1903). — 9e aventure de Rasâlou.

2. R. C. Temple, *The Legends of the Pandjâb* (Bombay, 1883), pp. 45 seq. — Cet épisode est reproduit dans Steel et Temple, *Wide-awake Stories* (Bombay, 1884), pp. 276 seq.

3. William Crooke, *The popular Religion and Folk-lore of Northern India* (Westminster, 1896), t. II, p. 241.

« Les Hindous disent que Mahâdeva (Siva, le « Grand dieu ») et Pârvatî (son épouse) jouaient un jour aux dés, et Pârvatî appela Ganesa (le dieu des ingénieux artifices et du bon conseil) pour qu'il vînt, sous forme de rat, brouiller les dés avec sa queue et permettre à la déesse de faire un bon coup. Mahâdeva fût fâché, et il appela un démon sous forme de chat ; mais il eut peur de tuer Ganesa. Alors Mahâdeva maudit quiconque tuerait un chat [1] ».

Cette légende mythologique, dans laquelle ne figure pas le trait de la « lumière magique » ou de la « lampe », se rapproche plus particulièrement de la troisième version de la légende de Rasâlou.

B. Après les légendes de l'Inde, les contes indiens : ils peuvent être partagés en deux groupes.

Dans l'un et dans l'autre, le jeune homme qui arrivera chez le *tricheur* ou la *tricheuse*, perdra la partie et sera réduit en esclavage. Il faudra, pour le délivrer, l'intervention d'un personnage nouveau, son *frère* ou, le plus souvent, sa *femme*, et, cette fois, la partie sera gagnée contre le tricheur.

§ 1. — *Un frère délivre son frère ou ses frères.*

Deux subdivisions, correspondant à deux types de contes bien distincts : dans la première, le frère délivré est un bon frère ; dans la seconde, les frères délivrés sont méchants et ingrats.

a) Dans la première subdivision, nous placerons un conte de l'Inde du Nord (« Provinces Nord-Ouest », district de Mirzâpoûr), qui a été recueilli, avec tant d'autres de la même région, par M. W. Crooke [2].

---

1. Il paraît que le rat est l'animal sacré de Ganesa, qui s'en fait accompagner (W. Crooke, *op. cit.*, II, pp. 241 et 156). — M. Crooke, interrogé par nous, a bien voulu nous apprendre que cette légende est populaire dans l'Inde, et qu'elle se raconte pour expliquer le respect que les Hindous ont pour le chat.

2. *North Indian Notes and Queries*, juin 1893, n° 107.— Nous avons déjà parlé d'un épisode de ce conte dans notre *Étude de Folk-lore comparé. Le conte de « la Chaudière bouillante et la feinte Maladresse » dans l'Inde et hors de l'Inde* (*Revue des traditions populaires*, janvier-avril 1910), § 2.

Après toute sorte d'aventures, un jeune prince, en chassant dans la jungle, arrive chez une *râkshasî* (ogresse), qui lui propose de jouer [aux échecs ou aux dés?] avec elle.

Or, cette râkshasî a un chat bien dressé, *qui vient éteindre la lampe, toutes les fois qu'il voit sa maîtresse en danger de perdre la partie*. De cette façon, le prince est battu, et la râkhsasî lui dit qu'il restera son prisonnier jusqu'à ce qu'il ait gagné.

Le frère jumeau du prince, averti de ce malheur par un objet merveilleux que le jeune homme lui avait laissé en le quittant, se met en route ; il arrive, lui aussi, chez la râkshasî et, dès la première partie, s'aperçoit de sa ruse. Alors il amène un *chien*, devant lequel le chat s'enfuit ; il remporte la victoire sur la râkshasî, dont il gagne tous les trésors, et tire son frère de prison.

Ici un chien est employé contre le chat, de la même façon que le chat l'était contre le rat, dans les seconde et troisième versions de la légende de Rasâlou. La disparition de tout souvenir du rat altère ici le thème primitif plus encore que cela n'a lieu dans ces numéros 2 et 3 de la légende.

L'aventure d'un frère délivrant son frère qui, tantôt d'une façon, tantôt de l'autre, est tombé entre les griffes d'un être malfaisant, est bien connue dans le répertoire des contes asiatico-européens. Nous en avons traité jadis dans les remarques du numéro 15 de nos *Contes populaires de Lorraine* [1]. Nous mentionnerons seulement trois contes de ce type, remarquables en ceci, qu'ils présentent, dans des pays aussi éloignés les uns des autres que le Bengale, la Bosnie et la Toscane, le trait de la partie perdue par un des frères, puis gagnée par l'autre [2]. Aucun de ces contes, du reste, n'a rien qui rappelle, même avec altérations, le chat et la lumière.

b) Ce thème du chat et de la lumière va reparaître, toujours en pays indien, enchâssé dans un long récit qui, pour son ensemble, est d'un type aussi connu que celui dont nous venons de dire un mot. Nous avons jadis étudié ce type, lui

---

1. Voir tome I, pp. 67-81 de l'édition complètement refondue (librairie Vieweg, actuellement Honoré Champion) du travail publié originairement dans la *Romania*, de 1876 à 1881.

2. Conte bengalais (Lal Behari Day : *Folk-tales of Bengal*. Londres, 1889, nº 13) : partie de dés, jouée contre une femme d'une merveilleuse beauté, en qui s'est transformée une râkshasî ; — conte bosniaque (résumé dans les

aussi, et nous ne pourrions guère aujourd'hui que renforcer notre travail par quelques additions [1]. Mais nous aurons ici à examiner, — ce que nous n'avions pas à faire autrefois, — notre épisode du *Chat*, tel que le présente le conte indien, ou plutôt l'arrangement littéraire de ce conte; car c'est sous forme de roman, entremêlé de vers et écrit en langue hindoustani, qu'il s'offre à nous [2].

Voici d'abord, très en abrégé, l'ensemble du conte :

Un roi, qui a quatre fils, devient encore père d'un cinquième, auquel on donne le nom de Taj-Ulmuluk. L'horoscope du petit prince est celui-ci : le roi, s'il jette les yeux sur l'enfant, perdra aussitôt la vue. En conséquence, Taj-Ulmuluk est élevé dans un palais éloigné. Mais, un jour, alors qu'il a déjà grandi, le roi le rencontre à la chasse en poursuivant un daim, et devient aussitôt aveugle. Les médecins déclarent que le seul remède est la « rose de Bakawali ». Les quatre fils aînés du roi partent pour aller chercher cette rose.

Sur leur chemin, Taj-Ulmuluk, qui les a vus passer et qui a appris ce qu'ils sont et le but de leur voyage, se joint à leur escorte comme simple voyageur.

Arrivés dans une ville, les quatre princes entrent dans le palais d'une courtisane, nommée Lakkha, et perdent au jeu, par la ruse de cette femme [épisode du chat] tout leur argent et leur liberté. Taj-Ulmuluk résout de les délivrer ; il gagne la partie contre Lakkha et la rend son esclave. Il lui raconte

---

remarques des nos 10-11 des *Litauische Volkslieder und Mærchen*, de A. Leskien et K. Brugman, Strasbourg, 1882, p. 543) : partie de dames jouée contre une « jeune fille » ; — conte toscan de Pise (D. Comparetti, *Novelline popolari italiane*. Turin, 1875, no 32) : partie de dames aussi, jouée contre une très belle *signora*, sorte de mauvaise fée.

1. Voir les remarques de notre conte de Lorraine, no 19, *Le Petit Bossu*.

2. La date de la première rédaction de ce roman, intitulé *La Rose de Bakawali* et écrit d'abord dans le dialecte moderne de l'Inde le plus répandu, le hindi, n'est pas connue ; en 1712, cet ouvrage était traduit en persan; en 1801, un certain Nihâl-Chand, né à Delhi et surnommé *Lahorî*, c'est-à-dire « de Lahore », ville où il avait apparemment séjourné longtemps, le reproduisait dans ce dialecte hindoustani-urdû (la « langue des camps ») qui s'est formé au temps des conquérants Mogols et qui, contenant une forte proportions de mots persans et arabes, est parlé aujourd'hui par les musulmans de l'Inde (Voir, sur cet écrivain, Garcin de Tassy, *Histoire de la littérature Hindoui et Hindoustani*. Paris, 1839, t. I, p. 392). Cette rédaction de Nihâl-Chand est devenue classique, et Garcin de Tassy en a publié, en 1858, dans la *Revue de l'Orient, de l'Algérie et des Colonies*, une traduction qu'il a réimprimée dans son volume *Allégories, récits poétiques et chants populaires, traduits de l'arabe, du persan, de l'hindoustani et du turc* (2e édition, 1876, pp. 307-421).

alors son histoire et apprend que la rose se trouve dans le jardin de Bakawali, fille du roi des fées.

Grâce à l'aide de *dives* (génies), dont il a eu la chance de gagner l'amitié, Taj-Ulmuluk pénètre dans le jardin, puis dans le château de Bakawali endormie, et emporte l'anneau de celle-ci, ainsi que la rose.

De retour, il délivre ses quatre frères, toujours prisonniers de Lakkha, mais non sans qu'elle ait marqué sur leurs épaules l'empreinte de son sceau, en témoignage de l'état d'esclavage auquel elle les avait réduits. Puis il les suit, déguisé en fakir. Les entendant se vanter d'avoir la rose, il a l'imprudence de leur dire que c'est lui qui la possède, et de le prouver en rendant la vue à un aveugle. Ses frères lui prennent la rose, l'accablent de coups et retournent chez leur père, à qui ils rendent la vue.

Cependant Bakawali, surprise de la disparition de sa rose et de son anneau, se met à la recherche du ravisseur et arrive, habillée en homme, dans la capitale du roi, père de Taj-Ulmuluk, où elle finit par trouver celui-ci. Les méchants frères sont démasqués, et le sceau infamant se découvre sur leurs épaules. Taj-Ulmuluk, qui s'est fait connaître à son père, épouse Bakawali.

Il convient de nous arrêter un instant sur ce trait du sceau de Lakkha, marqué sur les épaules des frères du Taj-Ulmuluk; car ce trait d'un sceau infamant reparaîtra dans tel autre encadrement de l'histoire du *Chat*. A dire exactement les choses, ce trait n'appartient pas proprement au thème des *frères* envoyés en expédition par leur père malade, tel qu'on en verra de nombreux spécimens dans les remarques de notre conte de Lorraine n° 19, ci-dessus visées; il appartient à un thème bien distinct, quoiqu'un peu apparenté, que nous avons également étudié jadis à l'occasion d'un autre de nos contes de Lorraine (n° 12, *le Prince et son Cheval*).

Dans ce second thème, le héros n'a pas affaire à ses *frères* mais à ses *beaux-frères*, et, dans ses aventures avec eux, il a l'occasion d'imprimer sur eux son sceau ou de les marquer au fer rouge (lui-même, et non une tierce personne, comme Lakkha). Ainsi, dans un conte arabe d'Égypte, résumé dans les remarques de notre n° 12, les sept gendres d'un roi vont chercher pour le roi malade du lait de jeune ourse; c'est le gendre méprisé des autres qui se procure de ce lait; il dit à ses six beaux-frères qu'ils leur en cèdera s'ils consentent à se laisser marquer au derrière. (Cette forme, si voisine, en ce qui touche l'envoi en expédition, du roman hindoustani, n'a pas été apportée seulement en Égypte par un des courants indo-persano-arabes; un de ces courants l'a apportée aussi dans l'Arabie du Sud, dans les montagnes de Dofâr, près du golfe Persique : ici, les sept gendres du sultan vont chercher du lait de gazelle

pour le sultan malade. Suit l'histoire de la marque au fer rouge. [1]) — Ainsi encore, dans un de ces contes qui de l'Inde sont venus au Cambodge et au Siam avec toute la littérature de ces peuples, le roi désire du gibier, et ses gendres doivent lui en procurer : mêmes aventures du héros avec ses beaux-frères [2]. Comparer un poème des Tartares de la Sibérie méridionale, tout à fait du même genre (remarques de notre n° 12, p. 149).

Maintenant, voici en détail l'épisode du jeu :

Vers minuit, Lakkha propose aux quatre princes de jouer au trictrac, et ils acceptent avec plaisir la proposition. Alors elle place près du tablier (damier) la lampe sur un chat qu'elle avait eu le soin de dresser selon ses vues. Ils jouent cent mille roupies la partie ; mais la chance ne cesse d'être contre les princes, qui perdent en cette nuit quinze parties.

Pour délivrer ses frères, qui ont perdu leur liberté avec leur argent, Taj-Ulmuluk se fait bien venir d'une vieille femme, qui est la conseillère de Lakkha ; elle l'adopte pour son petit-fils et lui révèle, sur sa demande, le secret de la bonne chance constante de Lakkha : « Lakkha a élevé un chat et une « souris ; elle a habitué le chat à avoir une lampe sur la tête, et la souris à se « tenir cachée à l'ombre du chandelier [3]. Lorsque la chance n'est pas favo- « rable à Lakkha, le chat agite la lampe et fait aller l'ombre sur les dés ; alors « la souris va retourner le dé, et c'est ainsi que Lakkha gagne constam- « ment, sans qu'aucun de ceux qui ont joué avec elle ait encore pu en com- « prendre la cause. »

---

1. D.-H. Müller, *Die Mehri- und Soqotri- Sprache* (III, *Shauri-Texte*). Vienne, 1907, n° 26.

2. Voir, pour le conte du livre cambodgien, nos *Contes populaires de Lorraine*, n° 12, I, p. 147, et, pour le conte siamois, *Bulletin de la Société des Études indo-chinoises de Saïgon*, année 1890, p. 24 (Saïgon, 1891). — Dans trois contes oraux qui ont été recueillis dans l'Inde même, se rencontre l'épisode de la venaison cédée aux beaux-frères moyennant la marque du sceau d'un anneau sur leurs cuisses, ou d'une pièce de monnaie rougie au feu sur leur dos, ou d'un fer rouge sur leurs reins (remarques de notre n° 12, I, p. 152; — *North Indian Notes and Queries*, novembre 1894, n° 307 ; janvier 1896, n° 175) ; mais il manque le désir ou l'ordre du roi. Fort d'une longue expérience, nous ne doutons pas que ce trait, venu de l'Inde chez les Siamois et chez les Cambodgiens, ne se retrouve, un jour, au pays d'origine. — Il est remarquable que l'épisode de la venaison, cédée aux beaux-frères aux conditions connues, existe dans des contes de ce type, recueillis, l'un en Hongrie et l'autre en Danemark (rem. de notre n° 12, pp. 143-144).

3. C'est-à-dire, comme on pourra s'en assurer plus loin, à l'ombre du chat porte-lampe.

Taj-Ulmuluk va acheter une petite belette, qu'il dresse à se tenir dans sa manche et à en sortir « comme une panthère », quand il fait claquer ses doigts. La belette une fois bien dressée, il va jouer chez Lakkha et lui laisse gagner la première partie. A la seconde, comme la chance ne tourne pas en faveur de Lakkha, le chat et la souris sont au moment de recommencer leur manège, lorsque Taj-Ulmuluk se met à frapper avec ses doigts le tablier. A l'instant, la belette sort furieuse de la manche de son maître. En la voyant, la souris disparaît « comme du camphre », et le chat, effrayé, s'enfuit comme le vent, laissant tomber la lampe de dessus sa tête.

Le prince, se mettant alors en grande colère : « Femme artificieuse, dit-il, « à Lakkha, quelle est donc cette tricherie ? Quoi ! dans votre maison où se « voient des rubis qui éclairent la nuit, vous n'avez pas de porte-lampe !» Force est à Lakkha d'en faire apporter un, et la partie continue. A son tour, Taj-Ulmuluk a le dessus, et il gagne tout ce qui est renfermé dans la maison, y compris Lakkha.

Ce récit, comme on a pu le remarquer, a introduit une complication dans le thème primitif, lequel ne mettait en présence l'un de l'autre qu'un chat et une souris, la vue de la souris réveillant chez le chat l'instinct, la *nature*, momentanément domptés par l'éducation. Ici les relations toutes particulières entre ce chat et cette souris qui font bon ménage ensemble et sont devenus collaborateurs, ont nécessité l'intervention d'un tiers, la belette, qui effraie les deux compagnons.

Dans le roman hindoustani, ce que le chat porte sur sa tête, ce n'est pas, comme dans la légende de Rasâlou, une *lumière magique*, chose que chacun peut se figurer à sa façon, c'est une lumière naturelle, une *lampe allumée*. Peut-être quelques mots d'explication, que nous devons à l'obligeance de M. W. Crooke, ne seront-ils pas superflus.

Chez les Hindous, une lampe (*chirâgh*, dans l'Inde du Nord) est une sorte de petit godet, d'un diamètre de 2 ou 3 pouces anglais (5 centimètres ou 7 centimètres et demi), fait de terre cuite chez les villageois, de cuivre chez les gens plus riches, et rempli d'huile ou de *ghî*, c'est-à-dire de beurre clarifié [1], dans lesquels plonge une mèche de coton grossièrement tordu, dont l'extrémité allumée dépasse le bord du godet. Cette lampe, très portative, se pose où l'on veut, et notamment, comme jadis

1. Le beurre clarifié, c'est-à-dire bouilli de façon à en faire sortir tout ce qui pouvait s'y trouver de petit-lait ou d'eau, s'emploie, paraît-il, pour les lampes qui brûlent devant les idoles.

en Palestine et dans le monde gréco-romain, sur un porte-lampe (*chirâghdân*), le *chandelier* de l'Évangile, c'est-à-dire sur une tige métallique montant droit et couronnée d'un petit plateau [1]. — Dans le roman hindoustani, le porte-lampe, c'est le chat; aussi, quand il s'est enfui en laissant la lampe tomber par terre, le prince dit à Lakkha : « Vous n'avez pas de porte-lampe » ; et elle se voit forcée d'en faire apporter un, sur lequel on pose la petite lampe, qui auparavant était assujettie plus ou moins solidement sur la tête du chat, ou que le chat tenait tout bonnement en équilibre sur sa tête, comme Perrette son pot au lait.

Cette idée bizarre d'une lampe portée sur la tête est bien indienne, ce nous semble. Parmi les cinq cents contes indiens, traduits en chinois à des époques anciennes et que l'illustre sinologue, M. Édouard Chavannes, vient de mettre en français, nous avons rencontré une légende dont la traduction du sanscrit en chinois a été faite entre les années 402 et 405 de notre ère et qui présente ce trait [2] : Un brahmane, grand savant, — et grand *poseur*, — arrive dans la capitale du royaume indien de Magaadha, portant en plein jour *une lumière sur sa tête*, et, quand on demande à ce Diogène hindou pourquoi cette lumière, il répond que c'est à cause des ténèbres de la stupidité, qui règnent dans le pays.

§ 2. — *Une femme délivre son mari.*

Le spécimen le meilleur que nous connaissions de cet encadrement du thème du *Chat* provient de la vallée du Haut-Indus, comme la première version de la légende du Râdjâ Rasâlou, et très probablement, toujours comme cette version, du village de Ghâzi [3] :

---

1. « On n'allume pas une lampe (λύχνον, *lucernam*) pour la mettre sous le boisseau; mais *on la met sur le chandelier* (ἐπὶ τὴν λυχνίαν, *super candelabrum*), afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison. » (Matt., V, 15).

2. *Cinq cents Contes et Apologues extraits du Tripitaka chinois et traduits en français par* Édouard Chavannes (Paris, 1911), nº 491, tome III, p. 290 seq.

3. Ch. Swynnerton, *Indian Nights' Entertainment*; *or, Folk-Tales from the Upper-Indus* (Londres, 1892), nº 80. — Voir aussi, pour le pays où le conte a été recueilli, l'Introduction, pp. XI-XII.

Le prince Ghool, chasseur forcené, ne veut pas se marier, au grand désespoir du roi son père. Un soir, après une chaude journée de chasse, il s'arrête pour se reposer auprès d'un puits et dit à une des jeunes filles qui sont venues tirer de l'eau : « Laisse-moi boire à ta cruche. » — « Oh ! répond la petite impertinente, tu es le prince dont personne ne veut. » Furieux, le prince ne pense plus qu'à se venger ; il s'informe de ce qu'est la jeune fille et, ayant appris qu'un certain forgeron est son père, il fait demander à celui-ci, qui n'ose refuser, la jeune fille en mariage. Quand elle est devenue sa femme, il la maltraite sans pitié.

Un jour qu'il a pris sa cravache pour la battre, la jeune femme lui dit : « Quelle gloire y a-t-il à battre la fille d'un pauvre artisan? Si tu es un homme, va-t-en épouser une fille de roi ; conquiers sa main, si tu peux, et bats-la, si tu l'oses : moi, je ne suis que la fille d'un forgeron. »

Le prince, piqué au vif, jure de ne pas rentrer dans son palais avant d'avoir épousé une fille de roi. Et il part pour le pays d'une certaine princesse, célèbre pour sa beauté.

Avant d'être admis à demander la main de la princesse, il faut gagner contre elle trois parties d'échecs : si le prétendant les perd, il sera réduit à l'état d'esclave. — Le prince perd les trois parties, et il est relégué, comme palefrenier de dernier ordre, dans les écuries du palais.

Ne le voyant pas revenir, sa femme prend des habits d'homme, monte à cheval et se met en route à sa recherche. Chemin faisant, elle sauve un rat qui va se noyer. Quand le rat apprend quel est le but de son voyage, il lui dit que la princesse a un *chat magique* : sur la tête de ce chat est une *lumière magique*, qui le rend invisible et lui permet de brouiller les pions sans qu'on s'en aperçoive, de sorte que les prétendants de la princesse perdent invariablement la partie ; il n'en sera pas ainsi pour la fille du forgeron, si elle suit les conseils du rat. Elle n'a garde d'y manquer : elle tient donc le rat bien ferme dans sa main, de façon que le chat l'aperçoive ; le chat, toujours invisible grâce à la lumière magique, fait un bond pour saisir le rat, et la fille du forgeron, qui sent le choc, n'a qu'à frapper pour que la lumière magique tombe par terre. Alors le chat, décontenancé, s'enfuit, et la jeune femme déguisée gagne les trois parties.

La princesse s'est réservé d'exiger encore une épreuve. Ce n'est pas ici le lieu de nous arrêter sur ce second épisode, que nous espérons, du reste, étudier un jour dans un travail spécial. Mais nous indiquerons rapidement, — car il y a intérêt à le faire, — les incidents principaux de la dernière partie du conte indien : le prince Ghool tiré de son écurie, mais attaché au service du vainqueur, c'est-à-dire de sa femme, qu'il ne reconnaît pas et qui lui donne des vêtements convenables, tout en ayant soin de conserver dans une boîte la défroque de valet d'écurie avec la brosse et l'étrille ; — puis le départ pour le pays du vainqueur, lequel vainqueur, quand il est tout près de la capitale du roi, père du prince Ghool, disparaît, après avoir donné le commandement de l'escorte au prince, et rentre dans sa maison natale pour y reprendre ses vêtements de femme ; — Ghool profitant de l'absence de son libérateur pour faire une rentrée

triomphale dans son pays et pour prétendre avoir conquis la main de la princesse qu'il ramène, et ensuite mandant au palais la fille du forgeron ; — alors l'exhibition foudroyante des misérables vêtements d'esclave, de la brosse et de l'étrille, et, pour terminer, le pardon généreux accordé par la fille du forgeron à son indigne mari, auquel (ceci est bien oriental) elle donne une seconde femme en la personne de la princesse dont, sous son déguisement, elle a conquis la main.

Nous nous bornerons à constater que cette dernière partie se retrouve, presque identiquement, dans d'autres contes indiens qui forment avec celui-ci un groupe et dont il nous reste à parler.

Ce bref résumé de la dernière partie de *la Fille du Forgeron* était nécessaire ; il permet, en effet, d'établir un parallélisme plus complet entre la forme du conte que nous venons de donner, la forme *féminine*, si l'on peut parler ainsi, et la forme *masculine*, que nous avons rencontrée dans le roman hindoustani de *la Rose de Bakawali*. Dans la *Fille du Forgeron*, les vanteries du prince Ghool sont réduites au silence par l'exhibition d'un souvenir de servitude, comme les vanteries des frères de Taj-Ulmuluk le sont par l'exhibition de la marque d'esclavage imprimée sur leur chair.

On a pu remarquer combien, en ce qui touche notre épisode du chat et de la lumière, le conte de la *Fille du Forgeron* présente de ressemblance avec la légende du *Râdjâ Rasâlou*. Une autre particularité à relever, c'est que le thème des *Animaux reconnaissants* a été introduit dans les deux récits. Mais, dans le conte, ce thème est bien mieux conservé que dans la légende : l'animal secouru (le rat) ne voit pas sa dette de reconnaissance acquittée par autrui ; il paie lui-même, de conseil et d'action

Nous avons maintenant à grouper, autour du conte de la *Fille du Forgeron*, les autres contes de l'Inde que nous avons annoncés : un conte des environs de Srinagar (pays de Cachemire) [1], un second conte du Haut-Indus [2], et aussi, non plus

1. J. Hinton Knowles, *Folk-tales of Kashmir* (Londres, 1888), pp. 144 seq.
2. Ch. Swynnerton, *op. cit.*, n° 47, Part III, pp. 181 seq.

dans l'Inde du Nord, mais dans l'Inde du Sud, deux contes importés chez des peuplades de langue et d'origine non aryenne, établies dans le Bengale, les Santals Parganas [1] et les Oraon Kols [2].

Dans ce groupe, la future femme est prévenue de ce qui l'attend après le mariage : être battue chaque jour ; mais elle ne s'effraie pas de la perspective, et, une fois mariée, elle a l'adresse de faire reculer de jour en jour l'exécution de la menace, jusqu'à ce que son mari parte en voyage [3].

Dans le second conte du Haut-Indus et dans le conte santal, c'est, comme dans le conte de la *Fille du Forgeron* (premier conte du Haut-Indus), une réflexion de la jeune femme qui provoque ce voyage. « De quoi vis-tu ? dit la jeune femme à son mari. Est-ce de ton bien ? non ; c'est du bien de ton père. Le jour où tu vivras de ton bien, tu auras le droit de me battre. » Humilié et irrité, le jeune homme demande à son père de l'argent pour aller faire le commerce et gagner une fortune à lui.

Dans le conte du pays de Cachemire, ce passage est fort arrangé, comme l'a été, d'ailleurs, toute l'introduction ; néanmoins c'est pour un voyage de commerce que part, là aussi, le fils du marchand.

Ce conte cachemirien est le seul des quatre contes indiqués dans lequel se retrouve, en son intégralité, l'épisode du chat et de la lumière ; mais tout merveilleux a disparu : plus d'animal reconnaissant, bon conseiller ; c'est la jeune femme qui, de sa propre inspiration, a pris le rat n'importe où ; plus de

---

1. C. H. Bompas, *Folklore of the Santal Parganas* (Londres, 1909), n° 28.

2. Ferd. Hahn, *Blicke in die Geisteswelt der heidnischen Kols. Sammlung von Sagen, Märchen und Liedern der Oraon in Chota Nagpur* (Gütersloh, 1906), n° 23.

3. La meilleure forme de cette introduction nous paraît être celle du second conte du Haut-Indus : Le fils d'un marchand, ayant eu sous les yeux un exemple saisissant d'ingratitude d'une femme envers son mari, ne veut pas se marier. Son père le pressant continuellement, le jeune homme lui dit qu'il n'épousera qu'une femme qui lui permettra de la frapper, chaque matin, cinq fois avec un soulier : il espère qu'ainsi son père ne lui trouvera personne. A la fin pourtant, la fille d'un autre marchand accepte cette absurde condition. Etc.

lumière magique, mais une simple lampe, que (comme dans la seconde version de la légende pendjâbaise du Râdjâ Rasâlou) le chat a été dressé à éteindre quand la partie va mal pour sa maîtresse ; ce qu'il oublie de faire, quand il voit courir le rat.

Dans le conte santal, très altéré, tout souvenir de la lumière, magique ou non, s'est effacé (il en était déjà ainsi dans la troisième version de *Râdjâ Rasâlou*) ; en outre, il n'est plus question de partie d'échecs, ni d'autre jeu. Le rôle du chat devait donc forcément changer, et, avec lui, toute l'allure de cet épisode. Ici le râdjâ tient prisonnier le prince, apprenti commerçant, mari de l'héroïne, parce qu'il n'a pas répondu congrûment à une question quasi-philosophique, et toutes les marchandises du jeune homme sont confisquées. L'héroïne qui, ici, ne s'est pas déguisée en homme, ayant bien répondu, le râdjâ lui dit, ainsi qu'aux gens de la suite de son mari, qu'il va décider à qui appartiendront les biens enlevés au prince. *Il fait amener un chat* et déclare que la personne vers laquelle sautera le chat aura toute cette fortune. Alors la jeune femme entr'ouvre son châle et *fait voir au chat un rat qu'elle tenait caché*. Le chat aussitôt fait un bond de ce côté pour attraper le rat, et ainsi tous les biens sont attribués à la jeune femme.

Le second conte du Haut-Indus a, au lieu de l'épisode du *Chat*, altéré ou non, un épisode absolument différent, dans lequel l'héroïne montre encore son intelligence, et cet épisode particulier figure aussi, mais devenu presque inintelligible, dans le conte des Oraons. Nous en dirons quelques mots (2de partie, 2de section, § 3), à l'occasion d'un conte de l'Indo-Chine qui, chose très intéressante à noter, juxtapose cet épisode à l'épisode lui-même *du Chat et de la Chandelle*.

SECONDE SECTION

CONTES INDIENS EXPORTÉS

§ 1. — *Dans l'île de Ceylan.*

Il n'est pas étonnant que, dans un pays comme l'île de Ceylan, si voisine de l'Inde, d'où, avec une dynastie conquérante, lui est venu le bouddhisme, on trouve de nombreux contes

d'origine et de facture indiennes. Sous le titre de *Village Folk-tales of Ceylon* (Londres, 1910), un ancien fonctionnaire anglais à Ceylan, M. H. Parker, vient de faire paraître la première partie d'un grand recueil comprenant toute sorte de contes, notés avec une évidente et minutieuse fidélité dans toutes les classes de la population villageoise du centre de l'île. La lecture en est instructive : elle montre ce que sont devenues parfois, dans le nouveau milieu où les avaient portées la transmission orale, de petites œuvres d'art. Mais, quelque maladroites qu'elles soient, ces grossières copies permettent en général à ceux qui sont un peu du métier, de distinguer ou de deviner les principaux traits des originaux indiens défigurés.

S'il y avait à hésiter sur la provenance indienne de quelqu'un de ces contes, ce ne serait assurément pas au sujet du conte n° 22. *Les Fleurs* [ou plutôt *La Fleur*] *Koulê-bakâ*. M. Parker apporte à l'appui de sa conviction à cet égard une raison qui n'est pas sans originalité : le héros du conte singhalais, qui gagnera par ses talents de cuisinier la faveur d'un *yakâ* (sorte d'ogre), répond à celui-ci, lui demandant ce que l'on mange dans son pays : « Nous mangeons de la fleur de farine, du *ghî* (beurre clarifié), du sucre et *de la viande de chameau*. » « Cela prouve, dit M. Parker (p. 176, note 1), que le conte est indien, et peut-être du Pendjâb ; car il n'y a pas de chameaux à Ceylan. »... Mais il n'est pas besoin de faire appel ici à la géographie zoologique : le conte singhalais de *la Fleur Koulê-bakâ* n'est autre qu'un gauche abrégé du roman hindoustani *la Rose de Bakawali*, résumé plus haut (2de partie, 1re section, B, § 1, *b*). Non seulement l'ensemble est le même, mais des détails caractéristiques sont identiques : on trouvera notamment, de part et d'autre, les « biftecks de chameau » (comme traduit Garcin de Tassy), dont le prince régale le *dive* ou le *yakâ*. Il y a aussi des rapprochements à faire entre plusieurs noms propres des deux récits [1].

1. Dans le conte de Ceylan, une certaine *Maha-moudâ*, dont le nom, d'après M. Parker, signifierait en singhalais « Grand Bonheur », devient une des femmes du prince, comme la *Mahmouda* du roman, dont le nom est certainement emprunté à l'arabe. De plus, on peut entrevoir, dans le nom de

On pourrait donc penser, semble-t-il, que le conte singhalais viendrait directement du roman hindoustani, écourté, mutilé, et toutefois parfaitement reconnaissable, non seulement pour les traits généraux, mais pour les détails. La seule difficulté, c'est celle que présente l'introduction du conte singhalais. Dans cette introduction, le roi, après avoir eu connaissance de l'horoscope du prince nouveau-né, dit de porter le petit enfant dans la forêt et de l'y abandonner. Et, « par la faveur de la divinité gardienne du prince, des animaux viennent l'allaiter et l'élever ». Ce passage est évidemment bien plus folklorique que le passage correspondant, très adouci, très *embourgeoisé,* du roman hindoustani, où le roi se contente de faire élever l'enfant dans un palais éloigné.

Avant de faire la supposition que les Singhalais, si maladroits d'ordinaire, auraient su retrouver, sous l'arrangement que présente le roman hindoustani, la forme primitive de cette introduction, on peut se demander si cette forme primitive n'avait pas été conservée dans l'ouvrage hindi, aujourd'hui inconnu et peut-être assez ancien, que Nihâl Chand, au commencement du XIXe siècle, a mis en bel hindoustani, en prenant sans doute, à l'orientale, ses libertés avec son modèle. Dans ce cas, il faudrait conclure que ç'aurait été l'ouvrage hindi lui-même, et non son *adaptation* hindoustani, que l'on rencontrerait, estropié, dans l'île de Ceylan.

Mais c'est assez nous arrêter sur des conjectures qui n'ont pas d'importance, puisque, en définitive, l'emprunt du conte à l'Inde n'est pas contestable.

Nous donnerons, du conte singhalais, l'épisode du Chat :

S'étant fait bien venir d'une vieille femme, voisine de la courtisane Dirabari-Lakâ, le prince apprend comment cette dernière gagne toujours au jeu : « Après avoir allumé une lampe à pied (*bent lamp*) [1], on l'apporte dans la

---

Diribari-LAKA, la maîtresse du chat, le nom de son « double » hindoustani, *Lakkha*; dans le nom de la fleur merveilleuse *Koulè*-BAKA, le nom de *Bakawali*.

1. Qu'est-ce que le traducteur anglais a voulu désigner par ces mots : *bent lamp* ? M. W. Crooke pense qu'il s'agit d'une lampe dont le support serait fait de tiges sèches d'herbes ou de roseaux (*bent*). « Il est possible, nous dit-il, que de semblables lampes soient en usage à Ceylan, mais je n'en ai jamais vu dans l'Inde. »

salle de jeu. Sous la lampe, un chat est assis. Pendant que la femme joue, le chat lève la tête ; alors la victoire est à la femme. Quand un autre joue, le chat baisse la tête; alors, c'est la défaite pour cet autre. Si vous voulez gagner, éteignez la lampe et chassez le chat ; puis apportez et mettez en place une autre lampe : si vous jouez alors, vous gagnerez. »

Le prince suit ces conseils, et il gagne la partie.

Il est visible que ce passage est la reproduction altérée du passage correspondant du roman hindoustani. Ce chat qui, par une sorte de magie, n'a qu'à lever ou à baisser la tête pour faire gagner sa maîtresse, c'est évidemment le chat porte-lampe du roman, le chat, qui chaque fois que la chance tourne mal pour Lakkha, fait aller, par un mouvement de tête, l'ombre sur les dés, pour permettre à la souris de les retourner sans être vue. Mais, à Ceylan, il n'y a plus de souris, et encore moins de belette : le roman hindoustani ajoutait un troisième animal aux deux animaux traditionnels; le conte singhalais en supprime un.

§ 2. — *Au Tibet.*

Du Sud, nous allons, traversant l'Inde, remonter vers le Nord, vers la région montagneuse du Tibet, où nous trouverons un conte oral qui présente d'une manière très simple notre thème du *Chat*, dans un encadrement analogue à celui des contes du Haut-Indus, du pays de Cachemire, etc.

En 1904 et 1905, le capitaine W. J. O'Connor, secrétaire et interprète d'une mission anglaise envoyée à Lhassa, recueillait de la bouche de Tibétains, dont il avait su gagner l'amitié, un bon nombre de contes. Avant de les livrer à l'impression, ce qui a eu lieu en 1906 [1], il a fait, nous dit-il, un tri : il a voulu ne publier de sa collection que ce qui était foncièrement tibétain, et laisser de côté tout ce qui dérivait de source indienne ou de source chinoise. Or, si l'on examine les contes merveilleux ou plaisants contenus dans ce très intéressant volume [2], on peut affirmer, dès maintenant et sans attendre des découvertes ultérieures, qu'à n'en pas douter *tout vient directement ou*

1. Capt. W. F. O'Connor, *Folk Tales from Tibet* (Londres, 1906).

2. Ayant bien délimité notre terrain dans cet immense domaine du folklore, nous ne nous occupons pas des fables ou contes d'animaux.

indirectement de l'Inde[1]. Il en est ainsi notamment d'un conte très composite (n° 6), dans lequel notre thème avec son cadre vient se juxtaposer à d'autres petits récits, ayant chacun son individualité.

Ce conte n° 6 est extrêmement curieux : c'est une vraie mosaïque d'aventures grotesques de toute sorte, dont un jeune « musulman » (ceci est une *modernisation* de vieilles histoires[2]) est le héros ridicule, aventures qui, à peu près toutes, se retrouvent dans les contes asiatico-européens[3]. Notre histoire termine le cycle (pp. 39-42) :

Peu après son mariage avec une jeune fille très intelligente, le jeune homme se met en tête d'aller faire le commerce dans l'Inde, et il part avec un bon assortiment de marchandises.

Un soir, il fait halte près d'une grande maison. Le maître du logis le reçoit d'une façon très hospitalière et, pendant le repas, lui raconte des bourdes très difficiles à avaler. Le jeune homme ayant déclaré tout net qu'il n'en croyait pas le premier mot, son hôte lui dit qu'il va prouver la vérité de ses histoires en lui faisant voir une chose plus singulière que tout ce qu'il vient de raconter : « Je parie, ajoute-t-il, qu'à la nuit tombante une lanterne sera apportée dans cette chambre, non par un serviteur, mais par un chat. » Le jeune homme se met à rire d'un air incrédule et tient le pari. L'enjeu, c'est toute la fortune de l'hôte, d'un côté et, de l'autre, tous les bagages, marchandises, bêtes de somme du jeune homme.

---

1. Les remarques de nos *Contes populaires de Lorraine*, bien qu'on puisse aujourd'hui y ajouter de nombreux rapprochements, indiens et autres, suffisent, en général, croyons-nous, pour établir, si l'on s'y reporte, ce que nous n'hésitons pas à affirmer. Ce n'est pas ici la place d'étudier, à ce point de vue, les quelques contes, par exemple les nos 12 et 17, qui n'ont point de parallèles dans nos contes lorrains.

2. Il vient au Tibet, pour affaires de commerce, bon nombre de Musulmans de l'Inde du Nord.

3. Voir les remarques de notre conte de Lorraine n° 58, *Jean Bête*. — Une des histoires du conte tibétain (pp. 36-37) était assez inattendue ; car on ne l'avait pas encore rencontrée en Orient. Comme elle donne une bonne forme d'un épisode de divers contes européens indiqués dans les remarques de notre n° 58 (tome II, pp. 178-179, note), nous la résumerons brièvement : Le soir de ses noces, le jeune sot met la main dans un vase de cuivre d'étroite embouchure et ne peut la retirer. Quand il est dans la chambre nuptiale, la mariée lui dit d'aller au pied de l'escalier frapper le vase sur une grosse pierre et dégager ainsi sa main. Le jeune homme suit ce conseil ; mais, dans l'obscurité, ce n'est pas sur une pierre qu'il frappe, c'est sur le crâne de son beau-père qui, ayant bien festoyé, est tombé ivre-mort au pied de l'escalier.

Or, grâce à un chat dressé à porter dans sa gueule une lanterne allumée, l'hôte pariait à coup sûr, et il avait déjà, par un semblable pari, dépouillé nombre de voyageurs. Le jeune homme est dépouillé à son tour et il en est réduit, pour vivre, à rester dans la maison comme serviteur.

Au bout d'un ou deux mois, sa femme s'inquiète, le sachant de ceux qui sont faits pour s'attirer de mauvaises affaires: elle se déguise en homme et part à sa recherche. Elle s'arrête dans la même maison, où elle a la même conversation avec l'hôte ; mais, par bonheur, en arrivant elle a rencontré, dans la cour de la maison, son mari, qui lui a tout raconté ; elle ajourne donc sa réponse au sujet du pari, et c'est seulement le lendemain qu'elle déclare le tenir. Entre temps, elle donne à son mari ses instructions : en conséquence, le jeune homme prend trois souris et, vers le soir, se met aux aguets dans la cour, près de la porte par laquelle le chat avec sa lanterne doit passer pour entrer dans la maison. Quand le chat arrive à travers la cour, le jeune homme lâche d'abord une souris, puis une autre et enfin la troisième, et le chat, qui d'abord avait résisté à son instinct, n'y tenant plus, laisse tomber la lanterne et se met en chasse.

Pendant ce temps, le maître de la maison et la jeune femme déguisée attendent vainement, dans l'obscurité, l'arrivée de la lumière, et le pari est gagné par la jeune femme, à qui l'hôte est forcé de livrer tous ses biens.

Dans ce conte tibétain où, comme nous l'avons déjà dit, l'encadrement du thème du *Chat* est si indien, deux choses sont frappantes, quant à ce thème lui-même.

D'abord, il n'y a plus là de partie de dés ou autre, mais un *pari* au sujet du bon dressage du chat : forme tout à fait distincte de ce que nous avons vu jusqu'ici, mais nullement spéciale au conte tibétain. Nous la retrouverons, en effet, dans l'Indo-Chine, dans les pays barbaresques et, en Europe, dans une contrée, la Transylvanie, qui pour un temps fut voisine des Turcs et leur vassale. C'est dire que cette forme se rencontre à l'extrémité de quatre courants bien reconnaissables, ayant le même point de départ, l'Inde. Si, pour le moment, on ne peut encore constater, à ce point de départ, l'existence de cette forme, une découverte nouvelle viendra peut-être demain combler cette lacune, comme cela a eu lieu tant de fois dans des cas analogues.

Une autre particularité du conte tibétain, — une vraie particularité, cette fois, — c'est que le chat ne se tient pas devant son maître dans l'attitude d'une statue porte-flambeau; il est en action, il marche, il apporte une lumière. Ce détail spécial ne résulte pas, croyons-nous, d'un arrangement du thème qui se serait fait au Tibet ; il vient très probablement de l'Inde avec son encadrement. Il ne faut pas perdre de vue que plus on avance, — à pas trop lents, malheureusement, mais encore

avance-t-on, — dans la connaissance des contes de l'Inde, plus on peut se convaincre que « ce n'est pas une forme unique de chaque thème, de chaque type de contes, qui serait venue en Europe [ou ailleurs] pour y donner naissance à diverses variantes ». « Bien que jusqu'à présent on ait à peine puisé dans les richesses de la tradition orale de l'Inde, ce qu'on en a tiré suffit pour faire penser que plus tard il sera possible de mettre en regard de chacune, pour ainsi dire, des variantes d'un conte européen [ou, en général d'un conte asiatico-européen] une variante indienne correspondante. » Nous écrivions cela en 1886, dans l'*Introduction* de nos *Contes populaires de Lorraine* (tome I, p. xx), et, en 1903, Gaston Paris, dans la *Romania*, nous faisait l'honneur de rappeler, à propos d'un cas particulier, cette thèse que nous reproduisons aujourd'hui avec une conviction encore fortifiée par tant de nouvelles recherches [1].

Parmi les contes juxtaposés, dans le récit tibétain, au conte du *Chat*, il en est un qui peut, ce nous semble, fournir un argument à notre thèse, en tant que nous l'appliquons à notre conte en particulier. C'est celui-ci :

Un jour que le jeune niais est hors de chez lui, dans la campagne, un serviteur du roi, venant à passer, lui demande de l'aider à porter au palais une jarre d'huile : il lui donnera une poule en récompense. Le bon garçon accepte et, tout en marchant, il se met à rêver aux œufs de la poule, aux poulets, à la vache, — tout le rêve de Perrette, — et finalement à la maison qu'il achètera et où il aura femme et enfant. Si l'enfant est sage, cela ira bien ; mais s'il est méchant... Et le jeune homme frappe du pied violemment. La jarre, qu'il a sur le dos, glisse et se brise en tombant, et toute l'huile du roi est répandue. Le jeune homme est traîné devant le roi, à qui il raconte l'histoire, et le roi rit de si bon cœur que non seulement il fait grâce au jeune homme, mais qu'il lui donne une pièce d'or.

Dans les livres indiens, *Pantchatantra*, *Hitopadesa*, qui donnent sinon le prototype, du moins une forme ancienne de *La Laitière et le Pot au lait*, le rêveur est au repos [2]. Au contraire, dans

1. *Romania*, t. XXXI (1902), p. 140 : « ...C'est un cas où se vérifie l'opinion, souvent exprimée par M. Cosquin, d'après laquelle, dans les contes européens venus de l'Inde, il n'est guère de variante qui ne se retrouve dans leur pays d'origine. »

2. Voir le *Pantschatantra* de Theod. Benfey (Leipzig, 1859), tome II, p. 345, et tome I, § 209.

la variante recueillie au Tibet, il rêve en marchant, comme Perrette ; mais, à la différence du « pot au lait » (ou du pot de bouillie de riz du brahmane du *Pantchatantra*), ce qui est répandu, ce n'est pas sa « fortune » à lui, c'est le bien d'autrui, l'huile du roi ; car, dans la variante tibétaine, le jeune homme est simplement le porteur et non le propriétaire de la précieuse jarre, et ce sur quoi il bâtit ses châteaux en l'air, ce n'est pas sur le prix de sa chose, c'est sur le salaire qu'il recevra.

Où la variante tibétaine a-t-elle pris sa forme particulière ? Est-ce au Tibet ? Pas du tout : c'est dans l'Inde même. Et la preuve, c'est que *tous les traits caractéristiques* de cette variante existent dans des contes oraux indiens.

Dans un conte du Haut-Indus (Swynnerton, *op. cit.*, n° 13, pp. 23-24), le jeune imbécile se charge, lui aussi, de porter chez le roi une jarre remplie de beurre clarifié; puis, quand, au bout de son rêve éveillé, il donne en imagination à ses futurs enfants de petites tapes d'amitié et que, dans cette gesticulation, il jette la jarre par terre, il est, lui aussi, conduit devant le roi, qui rit et pardonne [1].

Ainsi, pour ce thème de la jarre cassée, l'Inde nous offre le rêveur en marche à côté du rêveur au repos. Au temps de Benfey et de sa célèbre Introduction au Pantchatantra (1859), on ne pouvait le savoir : on le sait aujourd'hui. Ne peut-on pas penser, par analogie, que, quelque jour aussi, d'heureuses recherches folkloriques nous montreront, dans l'Inde, à côté du chat au repos, le chat en marche, entrant dans la chambre de son maître, à l'heure fixée, la petite lampe sur la tête, comme le brahmane du conte sino-indien arrivait, la lampe aussi sur la tête, dans la capitale du Magadha ?

---

1. Il serait trop long de nous arrêter sur d'autres contes indiens analogues (*Indian Fairy Tales*, de Miss M. Stokes, Londres, 1880, n° 7, pp. 31-32 ; *Simla Village Tales*, de Mrs. A .E. Dracott, Londres, 1906, p. 68) et aussi sur un conte des Santals du Bengale (G. H. Bompas, *op. cit.*, n° 39) et sur un conte de l'île de Ceylan (H. Parker, *op. cit.*, n° 53). Mais nous relèverons, dans le conte indien de la collection Stokes, un enchaînement qui se retrouve dans le conte tibétain, l'enchaînement de cette histoire de la jarre avec une histoire formant préambule et dans laquelle le jeune homme s'imagine qu'il est mort et se couche dans une fosse qu'il a creusée. Cet enchaînement est, sans aucun doute, arrivé tout fait d'un pays dans l'autre.

Mais cette lampe sur la tête d'un chat qui marche, même gravement et à petits pas, ç'a été, sans doute, pour les raisonneurs une chose manquant de vraisemblance, et on lui a substitué la lanterne que le chat du conte tibétain tient dans sa gueule [1].

Où la substitution s'est-elle faite? Pour le coup, nous ne prétendrons pas que ce puisse avoir été dans l'Inde. Les Hindous, nous dit M. W. Crooke, ne paraissent pas s'être jamais servis de lanternes, avant qu'il leur en soit venu d'Europe, et les lanternes toutes modernes que l'on trouve dans l'Inde actuelle, lanternes de fabrication anglaise ou allemande, éclairées au moyen de cette *paraffin oil* toute moderne, ne prouvent absolument rien, quant aux vieux usages.

Est-ce donc au Tibet que la lampe indienne s'est changée en lanterne ? Sans doute, il serait inexact de dire que les Tibétains n'ont pas de lanternes ; ils en ont, et qui ne sont pas d'importation européenne : dans une certaine fête religieuse, des « lanternes chinoises » font partie de la décoration d'un temple, et, au cours d'une des cérémonies de cette fête, de « grosses lanternes rouges » sont portées dans un cortège [2]. Mais le vrai pays des lanternes, le pays qui certainement (et il doit y avoir bel âge) a introduit les lanternes au Tibet, c'est la Chine. Une des plus grandes fêtes des Chinois s'appelle la *Fête des Lanternes*.

---

1. Les Tchèques de Bohême, dans leur vieille traduction du *Salomon et Marcolphe* latin, ont, probablement pour pareil motif, substitué à la *candela* du texte une « lanterne », *lucernu* (Zibrt, *op. cit.*, pp. 96, 97).

2. Nous avons sous les yeux deux descriptions d'une grande fête qui a lieu, une fois par an, dans la lamaserie de Koumboun, la plus célèbre lamaserie tibétaine (W. W. Rockhill, *The Land of the Lamas*, Londres, 1891, pp. 69 seq.; (Mme) Susie Carson Rijnhart : *With the Tibetans in Tent and Temple*, Edimbourg, 1904, pp. 115 seq.). Nous y lisons (et une des illustrations du livre de M. Rockhill le confirme) que, dans cette fête du « dieu du beurre », de grands bas-reliefs de beurre, éclairés par une rangée de petites « lampes à beurre » (sortes de lampions dans lesquels le suif est remplacé par une autre graisse) sont exposés sous un échafaudage bien décoré, d'où pendent d'innombrables bannières, entremêlées, çà et là, d'« éclatantes *lanternes chinoises* aux parois peintes ». Les dignitaires lamas qui viennent adorer la grande image de beurre, arrivent accompagnés d'une demi-douzaine de serviteurs, portant de *grosses lanternes rouges*.

Alors, d'après les récits des anciens missionnaires, « pendant trois ou quatre nuits, toute la Chine est en feu. Les villes, les villages, les rivages de la mer, les bords des chemins et des rivières sont garnis d'une multitude innombrable de lanternes de toutes les grandeurs et de toutes les formes ;... on en voit aux portes et aux fenêtres des maisons les plus pauvres [1]. » — Au Tibet, les illuminations offrent un aspect tout différent ; elles se font au moyen de petites lampes, posées par centaines sur le toit de chaque maison. Ce sont là des fêtes qu'on pourrait appeler fêtes non point des lanternes, mais des lampions [2].

Il semble donc, sans vouloir rien exagérer, que l'idée de faire porter une lanterne au chat ait dû venir plus naturellement à l'esprit chez les Chinois que chez les Tibétains. Arrivé, la lampe sur la tête, en Chine, le chat indien y serait devenu vite porteur de lanterne ; puis, de la Chine, il serait reparti, lanterne aux dents, pour le Tibet.

Cette hypothèse du conte indien passant par la Chine pour parvenir au Tibet, s'explique tout aussi bien que l'importation directe de l'Inde.

— 1re Hypothèse. Le conte indien du *Chat* aurait suivi, vers le Tibet, la route directe qu'ont suivie, vers ce même pays, tant de livres indiens de toute sorte [3].

— 2de Hypothèse. Le conte aurait fait un détour dans son voyage vers le Tibet. Il serait arrivé d'abord chez les Chinois avec tous ces contes et légendes bouddhiques qui ont été traduits du sanscrit en chinois aux IIIe, Ve, VIe siècles de notre ère

---

1. *Univers Pittoresque. Chine moderne*, par Pauthier et Bazin. Paris, 1853, p. 651. — Ces lanternes sont en soie, en gaze, en corne peinte, en nacre, en verre, en écailles transparentes d'huîtres, en papier fin. Elles sont éclairées par une ou plusieurs lampes ou bougies (*ibid.*).

2. Sir Monier Williams : *Buddhism*, Londres, 1889, p. 345.

3. Le courant déterminé par le bouddhisme à partir du VIIe et surtout du VIIIe siècle de notre ère, a notamment apporté au Tibet les éléments littéraires indiens qui, traduits en tibétain, forment le *Kandjour* et le *Tandjour*, ces immenses et étranges conglomérats où toute espèce d'ouvrages de l'Inde, même purement brahmaniques, des traités philosophiques, des poèmes, se trouvent côte à côte avec les traités de dogmatique, de liturgie, d'édification bouddhiques. — Nous aurons à citer plus loin des contes indiens qui ont été traduits en tibétain dans le *Kandjour*.

et que M. Édouard Chavannes vient de faire connaître au monde savant, ainsi que nous l'avons déjà dit. Puis, légèrement modifié par le changement de la lampe en lanterne, il aurait rebroussé chemin et aurait pénétré au Tibet, comme y a pénétré certain livre bouddhique indien qui, paraît-il, d'abord traduit en chinois par des moines bouddhistes chinois, vers le milieu du Ve siècle de notre ère, et muni par eux d'un titre de leur façon, aurait plus tard, avec ce titre, vraie marque de provenance, fait son entrée chez les Tibétains [1].

§ 3. — *En Indo-Chine.*

Maintenant, à la place de la petite lampe indienne, de la lanterne chinoise, nous allons trouver dans l'Indo-Chine la *chandelle*, la chandelle du *Salomon et Marcolphe*, mais une chandelle nullement importée d'Europe.

Un conte annamite.

La longue côte annamite, que borde la Mer de Chine, appartenait, au IIe ou au IIIe siècle de notre ère, à un florissant empire, l'empire de Tjampâ, où tout était de civilisation et de religion hindoues : inscriptions en sanscrit, culte de Vishnou et surtout de Siva. A cette civilisation s'est substituée progressivement la civilisation chinoise, par suite de la conquête, lente mais tenace, du pays, et de la quasi-extermination de ses habitants, les Tjames, par les belliqueux Annamites, venus du nord et d'abord sujets de la Chine. Le fait de cette substitution est, paraît-il, certain pour la littérature du pays actuel d'Annam [2].

---

1. Voir, dans le *Journal of the Royal Asiatic Society* (année 1901, pp. 447-460), le Mémoire de M. Takakusu, professeur de sanscrit à l'Université de Tokyo. L'original du livre tibétain le *Dsangloun*, aujourd'hui englobé dans le *Kandjour*, serait un livre chinois traduit du sanscrit en l'an 445 de notre ère par des moines bouddhistes chinois, qui lui ont donné le titre de *Le Sage et le Fou*. Plus tard, à une époque postérieure à l'introduction du bouddhisme au Tibet (VIIe-VIIIe siècles), cette traduction chinoise était elle-même traduite en tibétain, et son titre *Dsangloun*, qui signifie également *Le Sage et le Fou*, est comme la signature des traducteurs primitifs.

2. Notre savant ami, M. Antoine Çabaton, a étudié, avec sa connaissance des choses et des langues indo-chinoises, *Les Chams de l'Indo-Chine*, dans la *Revue coloniale*, de 1905.

Le conte oral que nous allons résumer, recueilli dans ce même Annam, conte tout indien, est-il un survivant de l'époque tout indienne de l'empire de Tjampâ ? ou bien est-il venu de l'Inde en passant par la Chine qui, redisons-le encore, a reçu de l'Inde tant de contes ? ou enfin, plus simplement, a-t-il été transmis aux Annamites par leurs voisins les Cambodgiens ou les Laotiens qui, eux, sont toujours restés sous l'influence indienne ? Nous ne sommes pas en état de nous prononcer là-dessus. Du reste, par quelque voie qu'il soit arrivé dans l'Annam, ce conte, ainsi qu'on va le voir, donne à notre thème du *Chat* un encadrement semblable, pour les lignes principales, à celui dont les contes de l'Inde, étudiés plus haut, nous ont offert plusieurs spécimens.

Ce conte annamite, qui a été recueilli par feu A. Landes [1], commence ainsi :

Un jeune homme qui, tout enfant, a vu sa famille dispersée par la guerre, passe, un jour, auprès d'une fontaine dans laquelle une jeune fille vient de puiser de l'eau. Il veut lier conversation avec elle. « L'eau de cette cruche est bien belle », dit-il. — « Oui », répond la jeune fille, « mais elle n'est pas pour toi. »

Le jeune homme, vexé de cette réponse, fait demander la jeune fille en mariage, et elle lui est accordée.

Ici, le thème du *Mariage par vengeance* qui, après le dialogue auprès de la fontaine, se poursuit logiquement dans le conte pendjâbais de la *Fille du Forgeron* (premier conte du Haut-Indus), tourne court. Il n'est plus question du mécontentement du jeune homme, ni de ses suites. Tout ce développement est remplacé par une intercalation bizarre :

Après le mariage, un jour que les nouveaux mariés se cherchent leurs poux (*sic*), le jeune homme voit sur la tête de sa femme une cicatrice et lui demande ce que c'est. Elle répond qu'étant enfant, un jour qu'elle jouait avec son frère (elle avait un frère alors), celui-ci lui avait jeté une pierre qui l'avait blessée à la tête. Alors un souvenir lointain se réveille chez le jeune homme et, à sa grande horreur, il reconnaît qu'il a épousé sa sœur.

Ce thème de la *Cicatrice révélatrice*, — incomplet, ainsi que nous le montrerons plus loin et modifié par l'infiltration d'un autre thème, — a été rattaché ici à un trait du thème principal, au trait du voyage entrepris par le mari de l'héroïne : le

1. A. Landes : *Contes et légendes annamites* (Saïgon, 1886), n° 53, I.

jeune homme, n'osant dire à personne ce qui vient de se révéler à lui, équipe un bateau, sous prétexte d'aller faire le commerce, mais en réalité pour fuir une situation odieuse.

A partir de là, nous rentrons en plein dans le thème principal du conte de la *Fille du Forgeron* et des autres contes indiens de son groupe. Nous allons nous trouver en présence, non pas seulement de notre épisode du *Chat*, mais aussi d'un épisode très particulier du second conte du Haut-Indus et du conte des Oraons du Bengale.

Le jeune homme, ayant quitté le pays sur son bateau, jette l'ancre devant la maison d'un ménage d'attrapeurs. Ceux-ci l'invitent à loger chez eux et, pendant la nuit, ils envoient leur servante porter dans le bateau une tortue d'or.

Le lendemain, ils accusent le jeune homme d'avoir dérobé cette tortue. Protestations du jeune homme. Pari proposé par l'attrapeuse : « Si la tortue d'or n'est pas dans le bateau, tous mes biens seront à vous ; mais, si on l'y trouve, vous perdrez tout ce qui vous appartient. » Naturellement le pari est gagné par l'attrapeuse, et le jeune homme, dépouillé de tout, est forcé de travailler la terre.

Pendant trois ans, la femme du jeune homme l'attend. Un jour, sur le bord de la mer, elle voit une pamplemousse flotter vers elle ; elle la retire de l'eau et y trouve une lettre de son mari qui l'avertit de son malheur et lui dit qu'outre la tortue d'or il y a chez l'attrapeuse *deux chats qui portent une chandelle sur leur tête* et un arbre desséché qui reverdit quand on le replante dans un certain endroit.

La femme équipe un bateau, emporte une troupe de rats et emmène avec elle un orfèvre. Comme précédemment son mari, elle loge chez l'attrapeuse, qui fait aussi porter la tortue d'or dans le bateau ; mais, le lendemain, l'attrapeuse a beau chercher la tortue : l'orfèvre l'a fondue et mise en lingot.

L'attrapeuse parie alors qu'elle fera reverdir un arbre désséché ; mais l'arbre ne reverdit pas, la maîtresse du bateau ayant fait enlever la terre qui opérait ce prodige. Elle-même, ensuite, replante l'arbre à l'endroit où elle a fait transporter cette terre, et l'arbre reverdit.

Enfin l'attrapeuse propose de jouer aux cartes toute la nuit, *et parie que ses deux chats éclaireront le jeu avec une chandelle sur leur tête*. La maîtresse du bateau accepte. Elle lâche des rats qu'elle a cachés dans ses larges manches ; les chats courent après les rats, et l'attrapeuse doit s'avouer vaincue.

Le conte se termine sans que le narrateur se rappelle le moins du monde son histoire de la *Cicatrice révélatrice*, qui reste à l'état de véritable hors-d'œuvre.

On aura remarqué que, dans ce conte annamite, la chose importante est uniquement de savoir si le chat (ici les deux chats) laissera ou non tomber la chandelle : le gain ou la perte de la partie de cartes sont relégués à l'arrière-plan. Au pays d'origine, — que le conte annamite vient à son tour nous dési-

gner comme ayant été l'Inde, — cette forme du thème doit, ce nous semble, avoir précédé, dans la formation du conte (ou, si l'on veut, dans la série de ses transformations et déformations), la forme plus compliquée de la *lumière magique* qui joue un si grand rôle dans la partie d'échecs de la légende pendjâbaise du *Râdjâ Rasâlou* ou du conte, pendjâbais aussi, de la *Fille du Forgeron*.

On se souvient que c'est la forme la plus simple qui a été portée dans l'Europe du moyen âge et y a été fixée par écrit.

Quant à l'arbre desséché, qui reverdit lorsqu'on le replante dans une certaine terre, c'est là un trait qui relie encore davantage le conte annamite au groupe de contes indiens indiqués ci-dessus, et particulièrement au second conte du Haut-Indus. Seulement, dans ce conte du Haut-Indus, les rôles sont *retournés* : le pari n'est pas proposé par une « attrapeuse » au jeune homme d'abord, puis à sa femme ; ce sont ces derniers qui, l'un après l'autre, parient, sur la place du marché d'une certaine ville, de faire surgir instantanément un manguier chargé de fruits, rien qu'en jetant par terre un noyau de mangue (ainsi que la chose s'est réalisée sous leurs yeux dans un certain jardin merveilleux). Le jeune homme perd le pari, mais la jeune femme le gagne, parce qu'elle a eu la précaution d'emporter du jardin, non seulement une mangue, mais *de la terre de ce même jardin*; ce qui est tout à fait le conte annamite.

Il nous semble que la version indienne qui est parvenue dans l'Annam, représente mieux le thème primitif que celle qui a été recueillie dans l'Inde même, en attendant que l'on mette la main sur la bonne version [1].

Un mot sur cette « chandelle », inconnue dans l'Inde et qu'on se représente bien plus difficilement sur la tête du chat que la petite lampe indienne.

Est-ce dans l'Annam que s'est opérée cette substitution d'un luminaire à l'autre ? Renseignements pris, partout en Indo-

1. Comme il faut nous borner, nous ne ferons que mentionner ici le conte qui a été importé, du pays hindou dans lequel ils sont enclavés, chez les Oraons à demi sauvages du Bengale (Ferd. Hahn, *loc. cit.*); dans ce conte, cet épisode est devenu absurde.

Chine, on emploie des chandelles ou plutôt des bougies ; mais il en est de même en Chine [1]. La substitution peut donc avoir eu lieu tout aussi bien dans un pays que dans l'autre, et il n'y a moyen d'en tirer aucune indication quant à la question posée plus haut : Par quelle voie le conte est-il arrivé de l'Inde chez les Annamites ?

Excursus II [2]

LE THÈME DE LA « CICATRICE RÉVÉLATRICE » DANS L'ANNAM ET AILLEURS

LE THÈME DE L'« ÉPOUSE PRÉDESTINÉE ».

On a vu à quel point, dans le conte annamite, le thème de la *Cicatrice révélatrice* est un hors-d'œuvre hétéroclite ; mais ce hors-d'œuvre lui même — le fait est à noter, — n'est nullement de l'invention des Annamites ; il est, comme l'ensemble du conte, un produit d'*importation*.

---

1. D'après ce que nous dit M. W. Crooke, les chandelles ou bougies ne sont pas en usage chez les Hindous. — Quant à l'Indo-Chine et en particulier l'Annam, M. A. Cabaton a bien voulu nous fournir les intéressants renseignements que voici : On emploie, dans tous ces pays, une sorte de chandelle, faite de cire d'abeille ou de cire végétale, substance qui exsude des feuilles et surtout du tronc de certains arbres. En Annam, avec la cire du *cây cây*, « arbre cây » (*Buchaniana fastigiata*. Euphorbiacées), on façonne des chandelles ou bougies dites *den cây*, d'un usage courant. Les Cambodgiens font aussi des bougies de cire, et les Tjames (les restes du grand peuple d'autrefois) ont des bougies de cire animale ou végétale assez molles pour être fixées par simple pression sur le bord des plateaux d'offrandes aux divinités. — En ce qui concerne la Chine, le volume de l'*Univers Pittoresque*, déjà cité, contient tout un traité sur les « arbres à cire », tiré des auteurs chinois par Stanislas Julien. Voici un de ces extraits : « Avant les dynasties des Thang et des Song (du VIIe au VIIIe siècle de notre ère), la cire blanche dont on se servait pour faire des bougies était produite par les abeilles. La cire blanche [dite « cire d'arbre »], produite par les insectes appelés *latchong* ou « insectes à cire », n'a commencé à être connue que depuis la dynastie des Youên ou empereurs mongols, c'est-à-dire au milieu du XIIIe siècle. Maintenant elle est devenue d'un usage général. »

2. Nous rappelons que l'*Excursus I* traite de l'origine et de la date du *Salomon et Marcolphe*.

Avant d'aller plus loin, disons que ce thème de la *Cicatrice*, présenté de la même façon que dans le conte qui vient d'être résumé, paraît être assez répandu dans l'Annam. Nous l'y rencontrons, non plus intercalé dans un autre récit, mais à l'état isolé, dans un second conte et dans une légende localisée.

Dans le conte [1], le jeune homme, quand il a découvert l'affreuse réalité, quitte le pays en bateau, sous prétexte d'aller faire le commerce, et « il ne revint jamais plus ». Ici l'histoire a son dénouement, et un dénouement logique. — La légende est rattachée à un certain rocher, dit le rocher de *la Femme qui attend son mari*, près de Lang-So'n : à la fin, la femme, ne voyant pas revenir son mari, meurt de chagrin à l'endroit où elle va chaque jour interroger l'horizon, et son corps devient un rocher [2].

Mais ce thème tragique n'est pas le thème pur : il y a là une combinaison. De plus, un des éléments constitutifs du thème pur, l'inflexibilité des arrêts du Destin, a disparu.

Le meilleur commentaire de notre observation, ce sera la légende chinoise suivante, dans laquelle figure un personnage mystérieux, une sorte de génie dont le rôle est tout à fait spécial et qui, paraît-il, a passé de la mythologie chinoise dans la mythologie annamite [3] :

Sous la dynastie des Thang (618-907 de notre ère), un fonctionnaire, nommé Vi Cô, envoyé pour rétablir l'ordre dans la ville de To'ng Thành, rencontre pendant la nuit un vieillard occupé à écrire dans des livres, au clair de la lune. Il le questionne et apprend que ces livres sont les registres dans lesquels sont inscrits les mariages futurs. « Les liens rouges que j'ai là dans mon sac, ajoute le vieillard, sont destinés à lier ensemble les pieds des futurs maris et de leurs femmes, et rien ne peut les délier. » Vi Cô lui demande alors où est celle qu'il doit épouser. « Ta future femme est la fille de telle pauvre marchande de légumes. » Vi Cô, le lendemain, voit sur les bras de cette marchande une petite fille fort laide. Il ordonne alors à un de ses hommes de tuer l'enfant ; mais l'homme ne lui fait qu'une blessure au-dessus des sourcils.

Quatorze ans après, Vi Cô épouse une belle jeune fille, la fille adoptive d'un intendant. Ayant remarqué qu'elle porte constamment entre les sourcils

---

1. A. Landes, *op. cit.*, n° 47, II.

2. G. Dumoutier : *Études d'ethnographie religieuse annamite*, dans les *Actes du onzième Congrès international des Orientalistes* (tenu à Paris en 1897), 2e section : *Langues et Archéologie de l'Extrême-Orient* (Paris, 1898), pp. 361-362.

3. Cette légende chinoise a été traduite par M. Abel Des Michels dans une note de son ouvrage *Les Poèmes de l'Annam : Kin vân kien tân truyen* (I, pp. 118-119). Elle est tirée du *Yeou hio kou che siun yuan*, dont l'auteur, *Kieou siun*, a vécu de 1420 à 1495. C'est le savant le mieux informé en tout ce qui concerne la Chine, M. Édouard Chavannes, qui a bien voulu nous donner ces renseignements sur le titre et l'âge du livre chinois.

certain ornement rattaché à sa coiffure, il l'interroge et apprend que cet ornement cache la cicatrice d'une blessure du temps de sa petite enfance. Et Vi Cô reconnaît que sa femme est l'enfant qu'il avait voulu faire tuer.

Une autre version, presque identique, de cette légende place la première scène du petit drame dans la ville de Soung-tching [1].

Ce qui est intéressant à constater, c'est que non seulement l'idée-mère de cette légende chinoise, mais ses traits les plus caractéristiques, se retrouvent dans un conte arménien et dans un conte épique russe.

Dans le conte arménien [2], un prince rencontre *un vieillard qui écrit dans un livre* « les péchés des hommes et en même temps leur sort », et ce vieillard, à la demande du prince, compulse son livre, où il lit que le prince épousera la fille d'un vacher, laquelle est depuis sept ans sur son lit, enflée et couverte d'ulcères. — Dans le conte épique russe [3], ce n'est pas un vieillard que rencontre le héros Sviatogor ; c'est un forgeron ; mais ce forgeron joue, plus exactement que le vieillard du conte arménien, le rôle du vieillard de la légende chinoise : en battant sur l'enclume deux cheveux fins (qui remplacent ici les « liens rouges » de la légende chinoise), il forge, non pas le « sort » des hommes en général, mais, comme dans la légende chinoise, « *le sort des époux prédestinés l'un à l'autre* » : la future femme de Sviatogor gît depuis trente ans dans la pourriture.

Détail particulier, que ne présente pas la légende chinoise : dans le conte arménien et dans le conte russe, le coup de poignard ou d'épée, donné par le prince ou par Sviatogor, guérit instantanément la malade. Dans le conte arménien, il la désenfle, et elle devient merveilleusement belle « une vraie *houri-pari* » (une houri, une fée) [4]; dans le conte russe, il fend une croûte

---

1. Cette seconde version a été publiée, sans indication de source, dans le *Chinese Reader's Manual* de W. F. Mayers (Shanghaï, 1874), p. 838. — M. De Groot, professeur de chinois à l'Université de Leyde, l'a reproduite dans un ouvrage qui a été traduit du hollandais en français par M. C.-G. Chavannes, cousin de l'illustre sinologue, sous le titre de *Les Fêtes annuellement célébrées à Emoui. Étude concernant la religion populaire des Chinois* (*Annales du Musée Guimet*, t. XI et XII, 1886, p. 476). — A la p. 135, il est dit, mais sans preuve à l'appui, que la légende chinoise aurait été mise par écrit pour la première fois sous la dynastie des Thang (618-907 de notre ère), cette dynastie sous laquelle la version rédigée au XVe siècle, que nous avons donnée, place son Vi Cô (orthographié ici Weï-kou).

2. *Contes et légendes du Caucase*, traduits par J. Mourier (Paris, 1888), p. 100 seq.

3. Ce conte a été résumé par feu Alexandre Vesselofsky dans la *Romania*, (VI, 1877, p. 181, note 2).

4. On s'étonnera moins de cette expression toute musulmane de *houri* dans un récit recueilli en pays chrétien, si l'on sait combien peu les Armé-

« semblable à de l'écorce de sapin », et la jeune fille en sort resplendissante de beauté.

A côté de ce trait spécial de la *Blessure salutaire*, figure naturellement, dans les deux contes, le trait général de la *Cicatrice révélatrice*.

Évidemment la légende chinoise, d'une part, le conte arménien et le conte russe, d'autre part, variantes d'un même thème et variantes très voisines, dérivent d'une même source. Pour découvrir cette source il faut, croyons-nous, remonter deux de ces courants qui, de l'Inde, ont charrié tant de contes, tant de variantes de contes, à travers l'Ancien Continent : d'abord le courant qui, avec le bouddhisme, s'est dirigé vers la Chine, et puis celui qui, passant par la Perse, a, par diverses ramifications, atteint les pays occidentaux et aussi la région du Caucase.

A côté de ces deux variantes d'un même thème indien, que nous rencontrons l'une et l'autre hors du pays d'origine, nous en trouvons une troisième dans l'Inde même, dans le Haut-Bengale, à Dinadjpoûr [1].

Un râdjâ veut marier son fils : il convoque un grand nombre de doctes *pandits* et les prie de consulter les livres sacrés. Ils le font et ne veulent d'abord rien dire. Pressés par le râdjâ, ils répondent que la destinée du prince est d'épouser une femme de race inférieure, une femme *pali* [2], qui habite à tel endroit, dans la ville de Dourbachal. — Pour faire mentir la prédiction, le prince monte aussitôt à cheval, se rend à la maison indiquée et, d'un coup de couteau, ouvre le ventre de la jeune fille. Celle-ci guérit, et, dans une certaine circonstance, l'éléphant royal la saisit avec sa trompe, la met sur son dos et la porte au palais, où le prince s'éprend d'elle et l'épouse sans la reconnaître. Quelque temps après, la mère du prince a l'occasion de voir la cicatrice et questionne sa bru. Et le prince confesse que l'on ne peut empêcher les décrets divins d'avoir leur effet.

De l'Orient encore, ce conte est venu chez les Grecs modernes, avec tant d'autres contes dont souvent la couleur musulmane non effacée marque bien quels en ont été les importateurs. Ici [3], le seul élément grec, c'est le nom de Μοῖραι, donné aux trois femmes mystérieuses dont la troisième prédit qu'une petite fille qui vient de naître épousera un étranger, un marchand, hôte accidentel de la maison. Furieux à l'idée que lui, homme de trente ans, devien-

---

niens ont *démarqué* les contes qu'ils ont reçus des Persans ou des Turcs : ainsi, dans un conte du très intéressant recueil de M. Frédéric Macler (*Contes arméniens*, Paris, 1905, n° 7), ils ont conservé, sans rien y changer, la polygamie du récit primitif.

1. *Indian Antiquary*, III (1874), pp. 10 seq.

2. Ne pas confondre la race *pâli*, du Bengale, avec la langue *pâli*, la langue sacrée des Bouddhistes du Sud.

3. Bernhardt Schmid, *Griechische Mærchen, Sagen und Volkslieder* (Leipzig, 1877), n° 2.

dra le mari de ce petit être, il prend l'enfant et la jette par la fenêtre : elle tombe sur un pieu aigu et s'y empale. Longtemps après, l'étranger se marie et, à la cicatrice de sa femme, il reconnaît que ce que les Μοῖραι ont une fois décidé, elles n'y changent jamais rien.

Enfin, le conte a traversé les mers et il a abordé en Islande : là, c'est une sorcière qui fait la prédiction [1].

Ce thème du *Mariage écrit dans le ciel* (pour prendre l'expression bien connue) a subi, dans certains contes, une modification tragique, qui nous ramène au conte annamite : la prédiction, c'est qu'un fils épousera sa mère, ou un frère sa sœur. Ici encore, le thème modifié se combine avec le thème de la *Cicatrice révélatrice*. Ainsi, dans un conte finnois, deux Sages prédisent, à la naissance d'un certain petit garçon, qu'il tuera son père et épousera sa mère. Le père veut faire périr immédiatement l'enfant, mais la mère le supplie tant qu'il se borne à l'attacher sur une planche, qui est jetée dans la mer ; mais l'enfant avait déjà reçu un petit coup de couteau à la poitrine, et il en garde une cicatrice, qui plus tard fera connaître à la mère la réalisation de la prédiction [2].

C'est là, comme on voit, l'histoire d'Œdipe, mais allant plus droit au dénouement que la version relatée par les mythographes grecs et mise en œuvre par Sophocle. Lui aussi, Œdipe porte sa cicatrice, ou plutôt ses cicatrices : il a eu les pieds troués, et, si le récit ou le drame ne divergeait pas vers un subalterne qui, à ces cicatrices, reconnaît dans Œdipe le fils de Laïus, c'est Jocaste, c'est la malheureuse mère qui devrait remarquer ces cicatrices et en tirer les terribles conclusions.

Un vieux poète du moyen âge, l'auteur du *Roman de Thèbes* (XIIe siècle) [3] l'a compris d'instinct. Un jour, dit-il,

> Que se baignoit Œdipodès,
> Et la roïne le servoit,

---

1. Adeline Rittershaus, *Die neuislændischen Volksmærchen* (Halle, 1902), n° LX, 2.

2. M. Léopold Constans a donné, d'après une traduction allemande, dans son livre *La Légende d'Œdipe* (Paris, 1881, pp. 106 seq.), ce conte finnois, qui a été publié en 1854 et sur lequel on trouvera tous les renseignements bibliographiques dans le t. I des *Kleinere Schriften* de Reinhold Koehler (Berlin, 1900), p. 198. — Le conte finnois a, pour l'ensemble, beaucoup de rapport avec la *Légende de Judas*, dont nous avons eu l'occasion de parler dans un précédent travail (*Le Lait de la mère et le Coffre flottant*, dans la *Revue des Questions historiques*, avril 1908, pp. 389 seq.).

3. Dans son Manuel cité plus haut, Gaston Paris place dans le « deuxième tiers » du XIIe siècle, vers 1150, la composition du *Roman de Thèbes* (§ 47 et p. 247).

Qui molt volentiers le faisoit,
Garda les pieds qu'il ot fendus...

Elle interroge Œdipe, qui lui parle d'abord de *clous* (de furoncles) qu'il aurait eus vers l'âge de deux ans, et finit par raconter ce qu'il sait de ces cicatrices. Jocaste soupçonne son malheur; elle fait venir ses vieux serviteurs et les adjure de dire la vérité. Alors tout se révèle [1].

Ainsi l'antique légende grecque présente, en réalité, une forme du thème moins primitive que le conte finnois actuel. Nouveau fait à l'appui d'une observation sur laquelle nous avons maintes fois insisté et qu'un mythologue allemand, feu L. Laistner, a très exactement formulée à propos de ce même Œdipe [2] : « Ce qui, au point de vue de l'histoire de la littérature (*litterargeschichtlich*) est le plus ancien, peut fort bien, au point de vue de l'histoire « des mythes (*mythengeschichtlich*), être plus jeune que les récits recueillis « aujourd'hui de la bouche du peuple [3] ».

Retournons un instant en Annam, et constatons, pour finir, que, dans le conte et les légendes du pays qui ont donné lieu à cet *excursus*, la suppression de tout élément fatidique a réduit à l'état de simple, on peut dire de déplaisante anecdote, un thème qui a sa grandeur et son horreur tragiques.

Emmanuel COSQUIN.

(*A suivre.*)

---

1. L. Constans, *op. cit.*, p. 108, 156.

2. Ludwig Laistner. *Das Rætlsel der Sphinx. Grandzüge einer Mythengeschichte* (1889), II, p. 378. Cité dans le *Lexikon der griechischen und rœmischen Mythologie*, de W. H. Roscher, v° *Oidipus*.

3. Un conte grec moderne, qui a été recueilli dans l'île de Chypre et que feu M. Émile Legrand a traduit dans son *Recueil de contes populaires grecs* (Paris, 1885, p. 107 et p. XIV), enchérit encore sur ce que l'histoire d'Œdipe a déjà d'odieux. Dans ce conte, où la prédiction, faite par un fantôme, se rapporte non pas à un homme, mais à une jeune fille, celle-ci « épousera son père, de son père elle aura un enfant, et ensuite elle prendra son enfant pour mari ». Quand la jeune fille connaît cette prédiction, elle fait tuer son père; mais, à l'endroit où il a été enterré, pousse un pommier avec de belles pommes : après avoir mangé une de ces pommes, dont elle ignore l'origine, la jeune fille devient enceinte. Quand elle apprend d'où viennent les pommes, elle se dit qu'elle tuera l'enfant qui naîtra; elle lui donne, en effet, des coups de couteau dans la poitrine et le met dans un coffre qu'elle jette dans la mer. L'enfant ne meurt pas et il est recueilli par un capitaine de vaisseau. Plus tard, sa mère, devenue sa femme, le reconnaîtra à ses cicatrices.

APPUNTI SUI

« PARLAMENTI ED EPISTOLE »

IN ANTICO DIALETTO PIEMONTESE

Queste mie brevi note prendono occasione dalla nuova ristampa e dal commento del testo piemontese dei « Parlamenti ed epistole » cui provvide il Bertoni in questa rivista [1].

1. *Romania*, XXXIX, 305 (dove è data la breve bibliografia dei « Parlamenti ») e 635. [Dans l'*erratum* publié p. 635, comme nous en avise M. Bertoni, il s'est glissé plusieurs fautes typographiques que nous saisissons cette occasion de corriger : l. 11, au lieu de : W, 1, lire : IV, 2 ; l. 12, au lieu de : *rege*, lire *reqer* ; l. 17, au lieu de : III, 3 *hez* ; *Jouniz*, lire : I, 4 *bem* ; *Joanim* (l'*m* final étant figuré abréviativement) ; *ibid.*, au lieu dè : I, 3, lire : I, 2.— *Réd.*] Il Bertoni, dopo un diligente esame delle soprascritte, afferma che i « Parlamenti » furono scritti da un Giovanni di Beccaria grammatico, e che il nostro ms. è una copia. Osservo però che la sostituzione del nome di *Iohannes* a quello di *Pero* non si trova solo nella traduzione della lettera III, ma anche nella II, dove per *Petro* s'intende il figlio, non il padre ; ciò significa semplicemente che nella traduzione si introducono i nomi con una certa libertà e sopratutto non si interpreta il volgare nel modo troppo ingegnoso seguito dal Bertoni. Questa interpretazione ha, tra gli altri difetti, quello di reggersi sul presupposto che i nomi debbano corrispondersi esattamente da lettera a lettera. Nei « Parlamenti » di Guido Fava (A. Gaudenzi, *I suoni e le forme del dial. della città di Bologna*, Torino, 1889, p. 127), le lettere per solito si corrispondono a due a due; solo la 57 : *Parlamentum querimonie capellani ad episcopum*, provoca, non una risposta diretta, ma una lettera ad un terzo : 61, *Parlamentum episcopi ad capellanum super querimonia facta* (dal capellano della 57). È una concatenazione analoga a quella presentata dalle nostre quattro lettere : ora nella 57 il capellano, di cui il mittente si lamenta, è *Martino*, nella 62 (traduzione *maior* della 61) questo capellano è indicato coll'iniziale *V*. Del resto in tutto il corso dei « Parlamenti » è poco osservata la rispondenza dei nomi, che spesso, o nel testo latino o nel volgare, sono taciuti, oppure mutano dall' originale alla traduzione, dalla proposta alla risposta : nella 49 si parla diun *sere Petro*, la risposta (53) tace il nome, l'hanno la 54 e 55

Anche ora che, grazie al Monaci, al Rajna e al B., siam sicuri della lezione, il testo, come ci sta dinanzi, è ben lontano dall'essere interamente chiaro : *A-deueuer* I pare un errore per *adeuerue*; più incerta è l'interpretazione di *adueuer* II : *adeuerue* non è probabile, perchè contrasterebbe al *toy* seguente ed anche perchè pare strana la ripetizione del medesimo errore della lettera I; io proporrei *a-deuer*; del resto tutto il periodo seguente è assai oscuro [1], nè è escluso che il testo sia corrotto; *me* IV è da scomporre in *m-e*.

— *N*, quando sia finale e in sillaba chiusa, è sovente sostituita da *m* : questa grafia ritorna in altri testi piemontesi, pavesi e genovesi [2], e non avendo rispondenza nell' uso moderno, fu sempre ritenuta [3] un semplice vezzo che varie circostanze possono aver

---

(traduzione *maior* e *minor* di 53), ma la 56 (traduzione *minima*) ha l'iniziale *B*; nella 65 si parla di un furto fatto a danno di *Alberto*, ma nella 66 (*maior*) il derubato è *B*, nella 69 (risposta della 65), *Alberto* è il destinatario, *Pietro* la vittima ; nella 72 si parla dell'uccisione di *Alberto*, nella 75 (*minor* di 72) l'ucciso è semplicemente *A*. La lettera V, pubblicata dal Monaci, che è di tipo uguale alle nostre, ha *D.* come destinatario, *P.* come mittente nel testo, *Procullo de Bononia* e *Jacobinus de Brixia* nella traduzione (Monaci, *Crestomazia italiana*, Città di Castello, 1897, p. 417).

Mi pare quindi che il cercare di determinare il nome dell'autore e il dedurre dalle discordanze tra il volgare e il latino che il testo è una copia, sia cosa alquanto azzardata.

1. Oscuro principalmente a cagione di *domandason*, che non si vede bene come s'abbia a leggere : *domandasón* (domandazione) o *domanddson*, imp. cong.; l'una e l'altra interpretazione offrono grandi difficoltà, nè la vaga versione latina aiuta a risolverle.

2. La grafia *m*, soltanto in finale, si ha nella « Lamentazione » (Salvioni, *Lam. metrica in ant. dial. pedemontano*, Torino, 1886, nº 16), nella « Sentenza di Rivalta », *Arch. stor. Ital.*, S. III, II, 381, nei testi pavesi (cfr. *Arch. glott. Ital.*, XIV, 232 e *Bull. Soc. Pavese di stor. patria*, II, 212) e negli « Anneddoti » di Bobbio (*Atti Acc. Sc. Torino*, XXXIX, 675); *m* all'interno e in finale si ha nel « Pianto di Maria » (*Atti Acc. Sc. Torino*, XLIV, 1023) colle « Laudi di Torino » già studiato dal Salvioni (*Arch. glott. Ital.*, XII, 378, sotto la sigla *lp*) e nei testi genovesi (*Arch. glott. Ital.*, X, 142; XIV, 99).

3. Tale la ritennero il Salvioni (v. nota prec.) ed il Parodi, *Arch. glott. Ital.*, XIV, 99. Il valore fittizio di *m* non è per vero tanto provato dalla sua assenza nei dialetti moderni (*m* in luogo di *n* ricorre infatti, non molto dis-

contribuito a produrre. Anzi tutto *m* si può essere estesa da quei casi di finale in cui aveva realmente un valore fonetico, cioè quando la consonante che seguiva era labiale [1]. Inoltre, in talune condizioni, *m*, sebbene conservata nella scrittura per ragioni etimologiche, era pronunciata *n* [2], donde la possibilità di indicare tale suono [3] con *n* o con *m*, promiscuamente. In piemontese la nasalizzazione di *m* avveniva, almeno in certe regioni, principalmente alla 4ª pers. del pres. dove anticamente era certo più diffusa che non oggidí [4]. Ora nella « Lamentazione » e nel « Grisostomo » la grafia *m* = *n* ricorre con forte prevalenza nella desinenza *am* della 6ª pers.; v'è dunque qualche ragione per credere che, in piemontese, essa sia originariamente nata sotto l'influenza della grafia della 4ª pers., e dal corpo della coniugazione si sia poi estesa a qualunque altra parola [5]. Ma la scarsezza e la varia patria dei testi non permettono di sostenere rigorosamente l'insieme di queste ipotesi. La grafia del resto è assai instabile : *n* abbonda, e par naturalmente preferire le voci che hanno veste letteraria. *N* intervocalica : *pena*

---

costo dal nostro territorio, nelle valli del lago Maggiore [cfr. *Arch. glott. Ital.*, IX, 215, e pei casi analoghi del Trentino e dell' Istria, *Sitzb. Ak. Wien.*, CLXI, 106; *Miscel. Hortis*, 917]; ma vi ricorre sotto tali condizioni che non sarebbe agevole il considerarlo come l'ultimo testo d'un maggiore e più esteso uso antico), quanto dal fatto che *m* è usato pure all' interno di parola, dove una pronuncia labiale è inverosimile.

1. Il Salvioni ne rilevò molti esempi nel « Grisostomo »; nel nostro testo : *bem f.* I, *gram. p.* I.

2. Pel genovese ciò accadeva ed accade in tutti i casi di sillaba chiusa : cf. *Arch. glott. Ital.*, XIV, 9 ; XVI, 355 ; nel piemont. odierno la nasalizzazione di *m* è notevole solo nei prefissi : cfr. *Arch. glott. Ital.*, III, 37.

3. Questa grafia abbonda nei testi genovesi, nel nostro testo : *unbra* III.

4. Cf. le « Prediche gallo-italiche », *Franz. Stud.*, IV, 78, il cui *em* vale *en*, come provano le grafie : *diren* 9, 55 ; *trovaren* 9, 137.

5. La « Sentenza di Rivalta » pare offrire uno stadio interessante di questa diffusione : *m* compare soltanto in finale atona, dove *n* doveva avere una nasalizzazione speciale, perchè nel dialetto odierno è sparita : *ordem*, *debiem*, *buchasem*, *lezesem* (ma anche *possen*, *sauesen*, *deyen*) e l'enclit. *em* (*l. c.*, 380-1). Qui dunque *m*, fu forse assunto ad indicare il suono, principalmente rappresentato dalla desinenza della 6ª p. All' intera ipotesi manca però la principale conferma, nessuno dei tre testi esaminati avendo la 4ª p. in *em*.

II, *animo* I ; *commover* II, *Commandamente* I non sono che una grafia nata dal sentimento della composizione (cf. *comover* I); parimenti non darei gran valore a *denner*[1].

Z rappresenta sempre una sibilante sorda o sonora, proveniente da antica palatale o nesso palatale, *s* corrisponde alla sibilante sorda o sonora, *ss* soltanto alla sorda, *x* ad una sonora di qualunque origine[2] ; — *g* è la nota grafia che, come osserva il Bertoni, vale *ć* in *tuge*, *drige*, *driga* II[3] ; — *gl* = *l'* che è pure rappresentato da *y* e, in due casi, da *l* : *tale* II, *figlol* II[4] ; — *ę* lat. è sempre rappresentato da *e* ; il Bertoni osserva che ciò ci conduce lontano da Chieri, i cui testi hanno *ei*. Ma tutti i documenti piemontesi hanno *ei* quasi costantemente e il carattere letterario del nostro testo impedisce di dare soverchia importanza a questa grafia. In *mea* I poi, in *preamdo* III e in *preo* I *e* = *i*[5] ;— *ǫ* lat. è rappresentato da *o*[6] ; ma, con la nasale, prevale *u* ; *cum* IV, *sum* I, *serovum*, *unbra* III, *unde* IV; quindi *lunze* IV non è da leggere *ü*, come par credere il B., ma risponde al *luñs* dei dialetti moderni[7]. Questo *u*, in alcuni testi[8],

1. Cf., per quanto in condizioni un po' diverse, gli esempi consimili in *Arch. glott. Ital.*, XIV, 231, nª 5.

2. Poche le eccezioni : *vesin* I, *verasa* II, *amise* II. L'indole e la brevità del nostro testo rendono qui inopportuno lo studio di questa distinzione ; essa si mantiene, più o meno, in tutti gli antichi testi pedemontani ed ha la sua rispondenza in ciò che fu rilevato dal Parodi pel genovese antico : *Arch. glott. Ital.*, XVI, 334. Pel Piemonte e l'Italia sett. in generale, cf. la nota del Salvioni, *Arch. glott. Ital.*, XIV, 442.

3. V. ciò che ne dice il Salvioni in *Krit. Jahresb.*, VII, 1, 155.

4. *Di soe uerase e- drige figlol*, che, dal contesto e dalla versione latina (*filiis*), appare un plurale.

5. Cf. la medesima grafia nei testi di Chieri, *Misc. Caix-Canello*, 351-2.

6. *Color*, *honor*, *successor* I, ecc., *costo* I-III, *benison* II, *mondo* III.

7. V. le osservazioni del Salvioni, *Misc. Caix-Canello*, p. 352 e *Rendic. Ist. Lombardo*, XXXVII, 1047, n. 2 ; nella parabola del Biondelli, *Saggio sui dialetti gallo-italici*, Milano, 1853, *luñs* è attestato in quasi tutto il Canavese : a Corio (p. 512), Valperga (535), Drusacco (544), Rueglio (545), Settimo (547) e inoltre ad Andorno (546) e a Mondovì (553) ; persino *lǫ̃* si conserva ancora a Locana (537) e Lanzo (511), vº 20.

8. Nelle « Prediche » : *mun*, *tun*, *sun*, p. 75 ; *razun*, *oratiun*, p. 70 ; nel « Pianto di Maria » : *apelum*. Nella « Sent. di Rivalta » si ha invece solo ; *secund*, *unde*, *cun* e *sure*.

ha senza dubbio un valore fonetico : esso indica un *ǫ* chiuso, o per lo meno una vocale di esito diverso da quello di *ǫ* latino in sillaba non nasale ; ma in altri esso si fa così raro che lo dobbiamo ritenere una grafia latineggiante ; nel nostro si ha probabilmente una miscela delle due grafie [1]. *Cuy* III deve essere realmente letto *küy*, come suppone il B : cfr. la forma della « Sent. di Rivalta » : *cugl* [2]. Di questa metafonesi non trovai traccia nelle parlate moderne, essa però aveva facile occasione di prodursi perchè, a lato della coppia, oggi ancor viva, *kul kuy*, ne esisteva un'altra di tipo *quel quil* [3], che poteva esercitare la sua influenza. Dubbia è invece l'interpretazione di *uuy* I-III che ritrovo soltanto nel « Testo di Caselle [4] », pure canavesano [5].

Il Salvioni classificò dapprima i « Parlamenti » fra i testi piemontesi [6] ; più tardi la concomitanza di *ć* = *ct* [7], di *e* = *atis* e del condizionale in *ov* lo fecero propendere pel Canavese ; altri tratti, infatti, ci riconducono a questa regione : l'-*a*

---

1. Alle medesime conclusioni viene il Salvioni pel « Grisostomo », *Arch. glott. Ital.*, XIV, 219, nº 9.

2. Dato (v. nota) lo scarsissimo uso di *u* per *o*, qui è quasi sicura la lettura *ü*.

3. V. le « Prediche », p. 76, e la « Canzone di Pancalieri » : *chigl*, *Arch. stor. It.* III, II, 379.

4. Chiamo « Testo di Caselle » il Testo piemontese indicato dal Cipolla in *Mem. Accad. Sc. Torino*, L, 128, e in *Atti*, XXXIX, 635 ; egli ne diede un brevissimo saggio, di cui già si servì il Salvioni in *Rend. Istit. Lomb.*, XXXVII, 526. Conto di pubblicare tra breve questo piccolo testo che ha tratti indubbiamente canavesani e per molti indizi si rivela scritto, appunto nel Canavese, a Caselle. Sono esercizi grammaticali di uno scolaro, che contengono una serie di proposizioni volgari colla loro versione in latino. Il volgare è abbastanza puro e il contenuto delle proposizioni, tratto da fatti della vita quotidiana, è ricco di termini interessanti.

5. « Sentenza » : *noy*, « Prediche » : *noi*, *voi* 71. Ma non c'è nessun motivo perchè s'abbia a leggere *ü*, se non perchè si tratta d'una regione attigua alla Lombardia.

6. In base agli infiniti in *er*, alle forme *costo*, *cuy* e alla caduta delle cons. explosive, *Giorn. storico d. Lett. Ital.*, XVI, 382, n. 1 ; *Arch. glott. Ital.*, XVI, 270.

7. Sull'estensione odierna di questo esito nel Monferrato e nel Canavese, cfr. B. Schädel, *Die mundart v. Ormea*, Halle, 1903, p. 50, e la carta annessa.

della 6ª pers. in *an*: *fussam, possam* II, *esforzan* III (« Prediche » *en* od *on*, « Chieri » *en*) : è la vocale chiara che, sfuggendo all'intorbidamento particolare al resto del Piemonte, si mantiene tuttora nel Canavese [1]. Un indizio negativo di qualche valore è la mancanza della grafia *nn*, che indicherebbe la pronunzia faucale di *n* [2] intervocalica. Ritengo quindi che sia pure uno spiccato carattere canavesano [3] la serie degli infiniti di 1ª coniugazione in *ar*, che, ancora oggi, è l'esito caratteristico di quella regione : *precazar* I, *satisfar*, *auanzar*, *bear* II, *tornar* III, *far*, *quintar* IV. Il B. li dice indubbiamente dotti e considera come genuini : *fer* I, *parler* IV. Anche il « Testo di Caselle » presenta *ar*, ed in circostanze tali da escludere che sia letterario [4], eppure possiede anche infiniti in *er* che, come i nostri *fer* e *parler*, devono essere ritenuti quali forme letterarie provinciali: lo scrittore, in cui è evidente lo sforzo di uniformarsi ad un certo modello di lingua letteraria, talvolta limita la trasformazione al tentar di perdere alcuna fra le più forti caratteristiche del suo originario dialetto per assumere le forme più diffuse del piemontese comune. Per la medesima ragione a *tuge* II si alterna *tuti* I, III [5]. Fatti analoghi, se non identici, a questi si riscontrano in altri testi dell'Italia settentrionale [6] e non v'è quindi ragione alcuna per attribuire tali varianti dialettali all'opera di un supposto copista di altra regione del Piemonte.

Questi « Parlamenti » non accrescono di molto le nostre cognizioni sulla morfologia e sulla fonologia piemontese, e un tributo ancora più scarso danno al lessico ; la loro grande

---

1. Cf. la par. del Biondelli, p. 520 sgg. ; per Ivrea, S. Bernardo, Pavone, Strambino, Castellamonte, Valperga, Settimo (vers. 17).

2. Che appunto manca nel Canavese, *Arch. glott. Ital.*, XIV, 118.

3. Sulla diffusione della des. *ar* nel Canavese : v. Meyer-Lübke, *Gramm. d. langues rom.*, I, 255 ; Schädel, *l. c.*, p. 95, e i testi canavesani in Biondelli, p. 520 sgg., e Nigra, *Il dialetto di Viverone* in *Miscell. Ascoli*, 257.

4. Perché ha *carlevar* (piem. *karlevé*) carnevale.

5. Il « Testo di Caselle » ha degli altri tratti di questo genere che non lasciano luogo a dubbi : p. es. l'alternarsi della des. della 4ª pers. pl. in *en* e in *oma*.

6. Cf., a questo proposito e per quel che segue, le acute osservazioni del Salvioni in *Rend. Istit. Lomb.*, XXXV, 958, e specialmente in *Giorn. stor. d. Lett. Ital.*, XLIV, 422.

importanza sta invece in ciò che, a prima vista, pare il loro principal difetto : la patina letteraria di cui sono rivestiti. Le « Prediche gallo-italiche » ed anche la tarda « Opera iocunda » dell' Alione assai di rado cedono ad un' influenza italiana, e vi cedono, per lo più, inconsciamente; lo scrittor nostro invece è un maestro di scuola e tende chiaramente, come vedemmo, verso un tipo di linguaggio che trascende i confini della sua provincia; il suo scritto ci rappresenta dunque il limite massimo di ciò che della nuova lingua potesse assimilare il volgare indigeno, nel secolo XIII o XIV [1]. E fin ora noi non conoscevamo questa tendenza che da testi alquanto più tardi : dalla Cronaca saluzzese di Goffredo della Chiesa [2], dal Memoriale di Giovanni Andrea Saluzzo di Castellar e dalla Passione di Revello [3].

Tra i varî elementi di questa infiltrazione straniera, si può studiare abbastanza bene il destino delle vocali finali. Nei sostantivi singolari esse cadono, quando la parola termini per liquida o nasale : è la medesima regola seguita nel « Grisostomo » [4] e si tratta di voci che, pure in toscano, possono, in certe contingenze, perdere la finale; anche dopo vocale la finale è per solito omessa [5]. Negli altri casi si ha *o* od *e* secondo la declinazione; però, data l'età vetusta del testo, non è da escludersi che, dopo certi nessi, un *o*, almeno come segno di una vocale indistinta, non sia d'origine popolare [6]. I femm. plur. hanno sempre *e*, anche naturalmente : *parte* III, *vertue* IV e così pure il sing. di III decl. : *luxe* III ; gli avverbi seguono la stessa

---

1. Il Gaudenzi (*l. c.*, XL), seguito dal Monaci, ritiene che il ms. dei « Parlamenti » sia da ascrivere alla fine del sec. XIII ; il B. lo giudica invece più tardo.

2. Goffredo Della Chiesa, *Cronaca di Saluzzo* in *Mon. Histor. Patriæ, Script.*, III. Scritta tra il 1430 e il 1440, in italiano, presenta però qualche provincialismo interessante.

3. Prescindo dalle varie raccolte di laudi, dove si tratta di testi italiani emigrati in Piemonte, e dai testi pavesi.

4. *Arch. glott. Ital.*, XIV, 221, nº 13 ; la finale naturalmente si mantiene in casi come *pare* I.

5. *Abiu* I, *salu* II, *alezu* III, *ingra* IV, ma *staio*, *areo* I, *proponuo* III.

6. Cfr. « Prediche » : *temple* 21. 8 ; *membre* 18.28 ecc. ; « Sentenza » : *nostro*, *autro*.

via : *inter* IV, ma *inverso* I, *quamdo* IV, parimente nei verbi, dove la desinenza sia *e*, essa non manca, tranne che in *po* III. Quanto all' uscita del plurale masch., i « Parlamenti », come tutti gli altri testi piemontesi, presentano un *i* dopo una vocale e dopo alcune consonanti [1] : *soy*, *figloy*, *uostri* I, *toy*, *li* II, *quay* III; dove gli altri testi non hanno alcun segno di plurale, il nostro ha *e*. Si tratta dunque di una mala integrazione, tutt'altro che nuova nei testi dell'alta Italia [2] ; in *altre*, tuttavia, s'aveva forse davvero una vocale d'appoggio [3]. Pei gerundi in *ente* le cose si complicano : nella « Sentenza di Rivalta » si ha : *auent* (sei volte), *seyent*, *postulant*, *requirent*; ma, dinanzi ad enclitica, compare una vocale d'appoggio : *liberantegle e asoẓentegle*. Nel dialetto del nostro autore questa vocale compariva forse anche in casi di fonetica sintattica [4] : diremo dunque che nel nostro testo la vocale finale *e* è una falsa terminazione, suggerita all'autore da quegli esempi in cui essa era legittima [5].

Si osservi ancora : *citayn* II con accento ritratto (cfr. : a. astigiano : *citen* [6]). In *conturbome* II (lat. *preoccupat*) vediamo la desinenza turbata a cagione dell'enclitica : cfr., in analoga combinazione : piem. *ğütmi* aiutami. Il passaggio di *e* prot. ad *a* avviene soltanto dinanzi a liquida : *areo* I, *alezu* IV.

---

1. V. però *soe* II.

2. Cf., pel pavese, Salvioni : *l. c.*, 210, che dà di questi *e* il medesimo giudizio. Inoltre nei « Parlamenti » di Guido Fava : *parente*, *amise* 133, *li nostro maiore* 135, *ch'erano povere* 135, *li mai exemple* 147. Altri ancora sono segnalati in *Giorn. stor. d. Lett. Ital.*, XXIX, 456, in Pietro da Barsegapé.

3. « Prediche », p. 51 : *autre*, *vostre*, *nostre*, *povre*.

4. I dialetti odierni del Canavese non ne hanno traccia, ma quelli del Monferrato possiedono i gerundi in *enda*, *endi* (Schädel, 94 ; Renier, *Il Gelindo*, Torino, 1896, p. 149) la cui finale non è probabilmente che una vocale d'appoggio generalizzata.

5. Cf. i gerundi veron. in *anto* (Meyer-Lübke, *It. Gramm.*, 408) e specialmente quelli della « Passione » lombarda in *ande* : *digande*, *ogiande*, che il Salvioni ritiene false sostituzioni, mentre osserva che *torẓande* (*sse*) può essere genuino grazie all'enclitica (*Arch. glott. Ital.*, XIV, 227). L'ipotesi poi di una reale sostituzione del participio al gerundio è inverosimile : Meyer-Lübke, *l. c.*, II, 215 ; III, 15.

6. *Rend. Istit. Lomb.*, XXXVII, 526.

Forme notevoli : *homo* III, plur. *homen* III ; il pron. *luy* [1] ; la 6ª pers. del condiz. scritta *um* : *serovum* III ; il cong. *para* IV [2] paia.

Nota men : ai rimandi del B. [3] è da aggiungere *neota* (« Prediche », p. 68,[91]) -*neun gun* : stimo che sia da leggere : *neün-gün* : si tratta di una contaminazione di *neun* (piem. *nün*) e di *negun* [4] aiutata dal diffuso *nengun*.

L'uso del verbo *dever* : *ch'al no rege gram parole a devever comover* I, *a dvever bear e compir* II, *se commove li homen a deverse tornar*. Esso trova un miglior riscontro nel « Documento di Poirino [5] » : *ellet a d'veyr andar ; an a dveyr elezer ; avera à d'veyr metir ; de d'veyr veger ; li qual debiun ander... a deverlo regatiar...* : qui il verbo « dovere » è come assunto a semplice funzione di ausiliare in frasi infinitive con valore consecutivo o finale [6].

Benvenuto Aron Terracini.

---

1. Cf. Meyer-Lübke, *l. c.*, II, 76 ; « Prediche », 75, nº 47 ; *Arch. glott. Ital.*, XV, 433 ; *Studi Fil. Rom.*, VII, 193.

2. Cf. « Grisostomo » : *para*, XIV, 260.

3. Cioè : *nota*, *nunta*, *nuta* in « Grisostomo » ; *negota* in « Passione ». Cf. *Arch. glott. Ital.*, XII, 417 ; XIV, 211 ; *Z. rom. Philol.*, XVII, 613.

4. « Prediche » : *negun*, p. 91 ; pavese : *negun*, *l. c.*, 232 ; *nengun*, *Z. rom. Phil.* XXXII, 14 e Meyer-Lübke, *l. c.*, II, 568. Cf. l'a. astigiano *unchun*, dove il Giacomino vede a ragione un incrocio con *alchun* (*Arch. glott. Ital.*, XV, 438).

5. *Bull. storico-bibliogr. Subalpino*, III, 278.

6. Quest'uso presenta dunque qualche analogia coi modi perifrastici formati con *debere* : Meyer-Lübke, *l. c.*, II, 112, 245 ; *Roman. Forsch.*, XXIII, 217.

MÉLANGES

ANC. FRANÇ. *BEUR*

En rendant compte ici même (XL, 140) de la thèse de M. Westerblad sur baro dans les langues romanes, j'y ai signalé l'emploi imprudent de la forme *beur*, qui figure dans un manuscrit d'un poème français sur saint Alexis, pour appuyer l'existence d'une variante germanique boro à côté de baro. Parlant à son tour de cette thèse dans la *Rivista di filologia e d'istruzione classica* (XXXIX, fasc. 3), M. Giulio Bertoni déclare y avoir noté « l'esistenza di un *boro* in lat. volg. (*saceborone* in Lex salica LIV, 2, 4), che viene a gettare una bella luce sull'ant. franc. *beur* accanto al comune *ber* ». Mais au dernier moment, il a épinglé à son texte la note suivante : « Mentre correggo le bozze, mi sopraviene la *Romania*, XL, 140, ove lego che il Thomas, pur confessando di non intendere il rapporto fra *beur* e baro, non si sente disposto a risalire sicuramente alla forma *boro*. L'opinione d'un uomo così competente, come il Thomas, deve essere registrata. » Il n'y a rien de tel que les compliments pour nous faire marcher. Flatté, j'ai repris la thèse de M. Westerblad, j'ai rechaussé mes lunettes, j'ai regardé de nouveau, et voici ce que j'ai vu.

M. Westerblad dit textuellement, p. 53 :

> En parlant de saints, on emploie aussi la forme intéressante *beur* :
>
> Cil *beur* (= Saint-Alexit) soufri pour Dieu del siècle la moleste.
>
> C'est dans un poème composé par un poète du Nord de la France, Herman de Valenciennes (*Rom.*, XXI, p. 300), que se retrouve le vers cité (Dinaux, *Trouvères du Nord de la France*, IV, p. 363).

Passons sur la fausse attribution à Herman de Valenciennes du *Saint Alexis* où se trouve ce vers ; l'erreur remonte à Dinaux. Ce poème nous a été conservé par deux manuscrits (Oxford,

Bodléienne, Canonici 73 ; Paris, Bibl. nat., fr. 2162), qui ont été utilisés concurremment par Joseph Herz dans l'édition qu'il en a publiée en 1879. Pour l'intelligence du passage cité par M. Westerblad, il faut reproduire textuellement toute la première laisse (six vers seulement), et mieux vaut donner l'une après l'autre la leçon de chaque manuscrit que le texte critique de Herz :

Manuscrit d'Oxford [1].

Plaist vos à escolteir d'on saint homme la geste
La cui vie fut tant et saintisme et oneste
K'après la morteil vie en conquist la celeste ?
Cil *bor* soffrit por Deu del secle la moleste,
Povreteit et mesaise, fain et soif et tempeste,
De cui or funt en ciel li saint angele la feste.

Manuscrit de Paris [2].

Plaist vos [3] à escoter d'un saint home la geste
La cui euvre fu tant et saintisme et honeste
C'après la morte[l] vie en conquist [4] la celeste ?
Cil *beur* soufri por [5] Dieu del siecle la moleste,
Povreté, fain et soif et misere et tempeste,
De cui or [6] font el ciel li saint angle la feste.

Je suis maintenant absolument fixé sur le rapport de *beur* (et de *bor*) avec baro, et tout le monde le sera comme moi, après la lecture attentive du passage reproduit dans les lignes qui précèdent : ce rapport, admis sans discussion par M. Paul Meyer, par Joseph Herz et par M. Westerblad, n'existe pas le moins du monde. Nous n'avons pas affaire à un substantif qui serait le cas sujet de *baron*, mais à l'adverbe bien connu qui s'oppose en ancien français à *mar* et que les textes écrivent

---

1. D'après Paul Meyer, *Doc. mss. de l'anc. litt. de la France...* (Paris, 1871), p. 182, en négligeant la correction de *bor* en *ber* faite par l'éditeur au vers 4.
2. D'après l'original.
3. Ms. *vo*.
4. Ms. *qst*, lu à tort *acquist* par Dinaux.
5. Ms. *p*, avec, au-dessus, le sigle que l'on interprète, selon les cas, par *or* ou *ur*.
6. Lu à tort *se* par Dinaux et *ce* par Herz.

(avec ou sans diphtongue) *bor*, *bur*, *beor*, *boer*, *buer*. Toutes ces variantes sont enregistrées dans le Dictionnaire de Godefroy (art. BOR), où la forme *beur* du manuscrit de Paris n'a pas de similaire. Il est certain que la graphie *eu*, pour *ue*, est rare au moyen âge, mais son emploi par le scribe de notre manuscrit est un fait auquel il faut bien donner créance : on a pu remarquer *euvre* (pour *uevre*) au v. 2; on trouve aussi *treuve* (pour *trueve*) au v. 207, *seut* (pour *sueut* ou *sieut* < sŏl e t) aux v. 313 et 749, et enfin *peule* (pour *pueule* < pŏpulum) au v. 765.

A. THOMAS.

ENCORE *SCIEUR DE LONG*

M. Meyer-Lübke a répondu dans les termes suivants à la note sur *scieur de long* que j'ai publiée ici même il y a quatre ans (XXXVI, 102) :

> Contre l'explication que j'ai donnée et en faveur de celle de Gaston Paris semble témoigner le fait que Le Vayer écrit, en 1698, que les habitants de la Haute Marche et de la Combraille émigrent comme *manœuvres maçons, scieurs de bois au long* et *coupeurs de blés*. Mais Le Vayer n'aurait-il pas voulu expliquer l'expression usuelle *scieur de long* pour ceux qui ne savaient pas au juste ce que c'était qu'un *scieur de long*, en la transformant en une périphrase reposant sur une fausse interprétation du mot *long*, de sorte que *scieur de bois au long* ne serait qu'une paraphrase étymologique de la locution *scieur de long* déjà vieille de plus de deux siècles (puisqu'elle est attestée dès 1466) et devenue inintelligible[1] ?

De nouveaux textes dont je viens seulement de prendre connaissance ne permettent pas d'accepter l'ingénieuse explication de M. Meyer-Lübke. Malgré l'énorme volume du *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de Godefroy, on sait qu'il y a bien des lacunes dans les dépouillements auxquels s'est livré l'auteur. On y trouve[2] plusieurs exemples de *scieur d'ais* (le premier remonte à 1294[3]), mais un seul de *scieur de planches* (Reims, 1310) et un seul de *scieur de long* (Nevers, 1466). Or

1. *Z. f. rom. Philol.*, XXXI, 728.

2. Tome X, pp. 652 et 653.

3. Sur le sens figuré pris par cette expression au XVIe siècle (et sans doute plus tôt), voir une note récente de M. Philipot (*Romania*, XXXIX, 93).

les comptes municipaux de Tours, publiés dès 1878 par M. J. Delaville le Roulx [1], sont une mine précieuse et inexploitée pour le terme technique qui nous intéresse. Voici quelques extraits que j'en ai faits :

Tome I, p. 52, art. 283, année 1358-9 : *Seieurs de boys au lonc.* — Somme de la despensse faitte pour *sayeurs de boys au lonc.*

Ibid., p. 339, art. 1635, année 1364-5 : *Seours de bois dou* (sic) *lonc.* — Somme de la despensse faitte pour *seours de bois au* (sic) *lonc.*

Tome II, p. 73, art. 323, année 1369-70 : *Saieurs du lonc.*

Ibid., p. 196, art. 815, année 1379-80 : *Seage dou lonc...* Somme de *seage de lonc.*

Je crois qu'il est inutile d'insister. Le dernier mot doit rester à Gaston Paris, conformément aux textes les plus anciens. Il est impossible que *laon*, qu'il ait existé primitivement ou qu'il ait pénétré par emprunt à Tours, ait été transformé en *lonc* dès 1358 par suite de considérations étymologiques erronées. Et l'intendant Le Vayer n'a pas songé davantage, en 1698, à faire de la philologie : il s'est borné à employer — tout au long — l'expression traditionnelle. J'ajoute qu'il était Manceau et qu'il mourut à 84 ans, en 1738, au château de la Davière, près du Mans.

A. Th.

LE PONT DE MAUTRIBLE, A SAINTES

La ville de Saintes, située sur la rive gauche de la Charente, était reliée, dès l'époque gallo-romaine, à la rive droite par un pont qui a souvent attiré l'attention des historiens et surtout des archéologues, parce qu'il portait un arc de triomphe [2]. Le pont a été démoli et remplacé par un pont moderne, mais l'arc se voit encore, réédifié avec les anciens matériaux, un peu en

---

1. *Registres des comptes municipaux de la ville de Tours*, tome I (Tours, 1878); le t. II a paru en 1881 ; depuis, malheureusement, la publication a été interrompue.

2. Voir Ch. Dangibeaud, *Le vieux pont de Saintes* dans *Rec. de la Commission des arts et mon. hist. de la Charente-Inf.*, t. XV (1899-1901), p. 293-336 et 341-405.

amont, sur les bords mêmes du fleuve. A l'extrémité du vieux pont, du côté de la ville, on éleva au moyen âge une tour à laquelle on donna le nom pittoresque de *Mal s'i frote* ou *Mau s'i frote*, attesté dès le temps du comte Alfonse, frère de saint Louis (1244), et encore employé en 1321, sinon plus tard [1]. Le pont reçut, lui aussi, probablement à une époque plus tardive, un nom particulier, et comme ce nom touche à l'histoire littéraire, j'en veux signaler ici la plus ancienne mention et la forme originelle. D'après les documents utilisés jusqu'ici, ce nom apparaîtrait pour la première fois dans la prise de possession par Jehan Chandos des provinces que le traité de Brétigny avait cédées au roi d'Angleterre Édouard III. On lit, en effet, dans le procès-verbal rédigé à cette occasion le passage suivant :

Le xj^e^ jour d'octobre [1361]..., environ heure de none, ledit mons^r^ le lieutenant arriva à ladite ville [de Saintes] devers le pont de *Martible* [2].

Voici un texte nouveau et un peu antérieur (6 septembre 1354), dans lequel le célèbre pont est mentionné sous la forme *Mautrible* :

A tous ceuls qui ces presentes letres verront, Guischart d'Angle [3], sire de Plain Martin [4], chevalier du roy nostre sire et son | sen[esch]al en Xainctonge, salut. Savoir faisons que la tasche que Perrot Chiquet maçon avoit pris, de refaire et appareillier | la grant arche conten[ant] deux ars, d'emprès le pont de *Mautrible* de dessus le pont de Xainctes [5], pour le pris de cent livres | tourn[ois], est faicte et acomplie bien et prouffitablement ; et fust tres grant

---

1. Une des tours de l'enceinte de Rouen portait le même nom, que Chéruel imprime à tort *Mal-si-Frote* (Chéruel, *Hist. de Rouen sous la domination anglaise au XVe siècle*, I, 4). A Saintes, la tour a fini par prendre le nom même du pont.

2. *Procès-verbal de délivrance à Jean Chandos*, etc., p. p. A. Bardonnet (Niort, sans date), p. 52.

3. Angle, canton de St-Savin, arr. de Montmorillon.

4. Pleumartin, ch.-l. de canton, arr. de Châtellerault.

5. Je laisse aux archéologues le soin d'éclaircir ce passage : je ne comprends pas bien cette grande arche qui contient deux arcs, et la distinction entre « pont de Mautrible » et « pont de Xainctes » ; je me demande même si le scribe n'aurait pas dû écrire « tour » au lieu de « pont » dans le premier cas.

domage si fait ne fust le dit ouvrage. Et ce je vous certiffie | par ces presentes letres seellees de mon seel. Donn[é] le vj^e^ jour de septembre l'an mil ccc cinquante et quatre.

(Orig. parch., scellé sur simple queue, Bibl. nat., *Clairambault*, 136, page 2327, pièce 97; cf. Demay, *Inv. des sceaux de la coll. Clairambault*, n° 170, où le pont est appelé *Mantrible*.)

Du moment qu'il est établi par un document authentique que la forme la plus ancienne du nom attribué au pont de Saintes est bien *Mautrible*, on ne saurait douter que ce nom soit emprunté à la célèbre chanson de geste de *Fierabras* [1], dans laquelle le *pont de Mautrible*, inconnu ailleurs [2], joue un rôle considérable. La variante *Martrible*, de l'acte de 1361, rappelle la forme *Martiple*, qu'emploie exclusivement la version provençale publiée par I. Bekker en 1829.

Au XVIe siècle, et depuis, le nom du pont (et de la tour) de Saintes se présente ordinairement sous les formes altérées *Montrible*, *Monstrible*, *Montrouble*, qui semblent nées du souci d'expliquer le nom énigmatique par *Mons terribilis*. Rabelais fait

---

1. Édit. Krœber et Servois, Paris, 1860; cf. Léon Gautier, *Épopées franç.*, III, 381 et s. — De croire que le *Mautrible* épique serait emprunté au nom réel du pont de Saintes, il n'y a aucune apparence, bien entendu.

2. M. Paul Meyer me signale une mention du pont de Mautrible, souvenir manifeste de la chanson ou du roman de *Fierabras*, là où personne ne se serait avisé d'aller la chercher, à savoir dans le *Mystère de saint Martin*, texte écrit dans le dialecte des environs de Briançon, que M. l'abbé Guillaume a découvert en janvier 1909 et publié peu de temps après dans la *Revue des langues romanes*, LII, 424 et s. Dans ce mystère, dont la composition n'est guère antérieure aux premières années du XVIe siècle, il y a un démoniaque qui divague et qui dit, entre autres choses (p. 486, v. 1481 et s.) :

Chalc m'ayne veirre d'Espagno,
Passavo al pont de *Mantrible*,
De gens adusio ung plen quible
Per far guerro es Arabians.

Il est probable qu'une nouvelle inspection du manuscrit n'établirait pas qu'il faille lire *Mautrible* plutôt que *Mantrible*, l'éditeur remarquant lui-même (p. 425) que « les lettres *u*, *n* et *v* sont identiques » ; mais je crois qu'elle permettrait de rectifier la lecture du premier vers de la manière suivante, ou peu s'en faut :

Charlemayne venio d'Espagno.

certainement allusion au pont de Saintes, et non à celui du *Fierabras*, quand il dit plaisamment (*Pantagruel*, 32) : « Ce pendent je qui vous fais ces tant veritables contes, m'estois caché dessoubz une feuille de bardane, qui n'estoit moins large que l'arche du pont de *Monstrible*[1]. » Telle est la leçon courante, fondée sur l'édition de François Juste, publiée à Lyon en 1542; l'édition de Marnef donne *Mantrible*, ce qui est la forme qu'a prise, par suite d'une faute de lecture, le pont du *Fierabras* dans toutes les éditions du roman en prose tiré de l'ancienne chanson de geste et souvent imprimé à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, forme simplifiée en *Mantible* dans les traditions espagnoles, d'où le titre d'un célèbre drame de Calderon, *La puente de Mantible*.

A. Thomas.

ENCORE GOUFIER DE LASTOURS

M. le Dr Alfred Pillet, de Breslau, vient de faire une intéressante découverte dans le domaine de la poésie lyrique provençale, dont nous aurons bientôt, grâce à lui, une bibliographie destinée à remplacer celle qui figure dans le *Grundriss* de Bartsch et à qui près de quarante ans de services créent des droits sérieux à une honorable retraite[2]. Ayant constaté, dans

1. *Les Œuvres de Maistre F. Rabelais*, par Ch. Marty-Laveaux, t. I, p. 375. Léon Gautier croit que Rabelais a en vue le pont du *Fierabras* (*loc. cit.*, p. 386, n. *a*). Burgaud des Marets et Rathery sont du même sentiment, au fond, mais, par étourderie, ils confondent les héros épiques Fierabras et Ferragu. Dans sa *Topographie rabelaisienne de la Saintonge*, M. H. Patry fait justement figurer l'arche du pont de *Montrible* à Saintes (*Rev. des ét. Rabel.*, 1906, p. 381) ; en revanche, dans sa thèse récente intitulée *L'invention et la composition dans l'œuvre de Rabelais*, M. Plattard accepte la manière de voir de Léon Gautier.

2. M. le Dr Pillet a donné quelques détails sur son plan en tête d'une communication faite, le 23 février dernier, à la *Schlesische Gesellsch. f. vaterl. Cultur* de Breslau, et publiée dans le 89e *Jahresbericht* de cette Société. Cette communication a paru en tirage à part sous ce titre : *Beiträge zur Kritik der ältesten troubadours*, von Alfred Pillet. Sonderabdruck..., Breslau, G. P. Aderholz, 1911, 20 pages in-8°. Elle porte sur trois sujets différents ; nos lecteurs nous sauront gré peut-être de leur en fournir l'indication par la simple

le célèbre chansonnier de notre Bibliothèque nationale coté franç. 856, la présence d'une chanson de Guilhem Magret qu'indiquait le *Catalogue des Manuscrits français* dès 1868 (t. I, p. 141), mais que Bartsch oublia, quatre ans après, de cataloguer dans son *Grundriss* (où elle devrait figurer comme n° 223, 7), M. le Dr P. publie, traduit et commente cette chanson, restée inédite jusqu'ici, sauf le premier vers qui aurait dû suffire à attirer l'attention sur elle, étant ainsi conçu : *Trop mielhs m'es pres qu'an Golfier de las Tors* [1]. La chanson se compose de cinq couplets ; malheureusement le début est mutilé par suite du découpage du T initial historié auquel s'est livrée une main criminelle. La mutilation est peu étendue : elle ne touche que les trois premiers vers, ce qui est sans inconvénient pour le vers 1, dont la table fournit une autre leçon, mais non pour les vers 2 et 3, que M. P. est réduit à imprimer ainsi :

> ... [l]uy yeu... elh forsa e [cav]allairia ;
> [et a]m dona aital cum la vòlria.

Je ne suis pas plus capable que lui de proposer une restitution intégrale assurée; je ferai seulement remarquer qu'il est plus probable qu'il s'agisse de [*c*]*uy* que de [*l*]*uy*, et que [*pos a*]*m*, au lieu de [*et a*]*m*, cadrerait mieux avec la suite.

Pour le reste, le texte me paraît bien édité et bien compris, sauf en un passage : au v. 30, l'éditeur a cru devoir substituer *valhatz* à la leçon du manuscrit, *vulhatz*; il faut garder *vulhatz* qui seul offre un sens satisfaisant :

> Quar vos laus tan, domna, sai qu'es follors
> E mos grans dans, s'a vos en sovenia
> Que *vulhatz* tan qu'a mi non tanheria.

Si le schéma métrique de cette chanson est original, le style en est d'une honnête banalité et ne rehausse guère le prix du petit bagage poétique de Guilhem Magret. Mais l'allusion à Goufier

---

traduction des titres : I. Une nouvelle forme d'un chant du comte de Poitiers ; II. Rime intérieure dans Cercamon et Marcabru ; III. Pour le texte des poésies de Marcabru.

1. *Ein ungedruckter Gedicht des Troubadours Guillem Magret und die Sage von Golfier de las Tors*. Breslau, Markus, 1911 (forme les pages 640-7 du *Festschrift zur Jahrhundertfeier der Universität Breslau*, p. p. Theodor Siebs).

de Lastours vient heureusement donner un aliment accessoire à notre curiosité. Ce héros limousin est, on se le rappelle, un des bénéficiaires médiévaux du conte antique du lion reconnaissant, comme Yvain et Giles de Chin[1]. Le troubadour Jaucelm Faidit, compatriote de Goufier, promet à sa dame, si elle veut guérir son mal, de lui être aussi fidèle que le lion à son libérateur, ce qui est fort galant :

Aissil serai fis, ses falsa entresenha,
Cum fol leos an Golfier de Las Tors
Quan l'ac estort de sos guerriers pejors[2].

Guilhem Magret, qui n'est pas né sur les rives de la Vézère, mais sur celles du Rhône, a mieux aimé être l'homme que la bête, et, se comparant lui-même à Goufier de Lastours, c'est sa dame qu'il a fait entrer, bon gré mal gré, dans la peau du lion :

Trop mielhs m'es prés qu'an Golfier de Las Tors...
Et ai trobat pus avinen leo
Quez elh no fetz e de maior preyzo.

En somme, il y a là une allusion nouvelle au lion de Goufier de Lastours, plus vague et plus maladroite que celles dont on a fait état jusqu'ici, mais bonne à recueillir comme témoignage de l'extension de la légende. M. le Dr P. ne cite pas l'article que j'ai consacré ici même au « roman » de Goufier, et dont j'ai donné l'indication ci-dessus. Je ne lui en fais pas un grief, car je n'y ai parlé qu'incidemment du « lion », et le « roman » que j'avais en vue est tout à fait indépendant de cet animal. Je tiens seulement à saisir l'occasion qui s'offre à moi de reparler du héros limousin pour faire d'une pierre deux coups : 1° ajouter un détail important à mon article, c'est-à-dire à la légende de Goufier, en tant que « défenseur de la reine » ; 2° compléter les indications de M. le Dr P. sur la légende de Goufier en tant que « libérateur du lion ».

---

1. Voir mon article intitulé *Le roman de Goufier de Lastours*, dans *Romania*, XXXIV, 55 s.

2. Dans la chanson *Chant e deport*. J'emprunte les trois vers que je cite au texte de Raynouard, *Lex. rom.*, I, 374, sans reproduire son système orthographique.

1° Après avoir montré que le roman attribué à Goufier de Lastours par un *Memoriale* latin de la fin du XVe siècle, se rattachait étroitement au thème du *Comte de Toulouse* étudié par Gaston Paris, je posais cette question : « L'auteur du *Memoriale* a-t-il arbitrairement attribué à Goufier de Lastours une aventure qu'il avait lue ou entendue conter sous le nom du comte de Toulouse ou d'un autre [1] ? » Et je laissais la question sans réponse. J'y puis répondre aujourd'hui, au moins dans une certaine mesure.

Le conte de la libération de la reine est mentionné dans la chronique de Jaufré, prieur de Vigeois. Il se trouve au chapitre 23, consacré à la généalogie des vicomtes de Comborn et de Turenne, où l'honneur de ce haut fait est attribué au vicomte Archambaud de Comborn [2]; mais deux lignes plus loin intervient un « Gulpherius de Turribus » qui semble devoir partager cet honneur avec le vicomte. Voici d'ailleurs le passage, qui n'est pas long et qui mérite d'autant plus d'être cité qu'il est demeuré inconnu tant à Gaston Paris qu'à M. Gustav Lüdtke, l'éditeur généralement bien informé du poème anglais *The Erl of Tolous and the Emperes of Almayn* (1881) :

Othonis [3] Romanorum tempore imperatoris, Archambaldus vicecomes Combornensis prelia multa gessisse, reginam de adulterio accusatam usque ad fugam accusatorum agiliter defendisse [4] narratur. Ipse *Macellarius* cognominatus est, quia, sicut carnifex carnes secat [5] in macello, sic iste truncabat hostes in bello. Cum eo tunc erat Gulpherius ille de Turribus, qui cognominabatur Archambaldus.

Nous n'avons de la chronique du prieur de Vigeois que des manuscrits relativement très récents ; ceux que j'ai utilisés, et

---

1. *Romania*, XXXIV, 60.

2. Comborn, comm. d'Orgnac, cant. de Vigeois, arr. de Brive. Sur ce personnage de la seconde moitié du Xe siècle, voir R. de Lasteyrie, *Étude sur les comtes et vicomtes de Limoges*, p. 70 et s.

3. Mon texte est établi d'après les mss. Bibl. nat. lat. 13894 (fol. 15 v°) et 13895 (fol. 23 r°), mais ne diffère pas pour le fond de celui qu'a publié le Père Labbe (*Bibl. nova manuscriptorum*, II, 290) et qu'ont reproduit les éditeurs du *Recueil des histor. des Gaules*, X, 269.

4. Mss. *deffendisse*.

5. Mss. *securi*.

qui sont les plus anciens, ne datent que du XVIe siècle, et ils ne sont pas exempts d'interpolations. Il semble toutefois qu'on puisse admettre que le passage remonte bien tel quel à 1183, date à laquelle écrivait le chroniqueur. Rien ne permet de choisir, entre les trois empereurs du nom d'Otton, celui que Jaufré a eu en vue, mais le mal n'est pas grand, puisque ces trois souverains ont régné sans interruption de 936 à 1002. Justel [1] et les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* [2] ont cru non seulement que Jaufré voulait parler d'Otton III, mais que la *regina* défendue par Archambaud était précisément Marie d'Aragon. L'*Art de vérifier les dates*, moins crédule que Justel, rappelle fort à propos que Marie d'Aragon n'a jamais existé. « Pour détruire ce fait », remarque-t-il, « il suffit de dire qu'Otton III, suivant tous les auteurs contemporains, ne fut jamais marié ». Il y a longtemps en effet qu'on a relégué dans le domaine de la légende ce que raconte, à la fin du XIIe siècle, Godefroi de Viterbe (reproduit plus ou moins exactement par la tourbe des compilateurs postérieurs) de l'impératrice (non nommée, car le nom de Marie d'Aragon n'apparaît qu'au XVe siècle) qui aurait été brûlée par ordre de son mari pour son odieuse conduite vis-à-vis du comte deModène [3]. Dans ces récits, d'ailleurs, il s'agit d'une princesse coupable et non d'une princesse calomniée, comme dans le passage de Jaufré de Vigeois. Le texte de notre chroniqueur n'établit aucune relation personnelle entre la *regina* et l'empereur Otton, dont le nom n'intervient que comme élément de datation ; il est probable que le récit qu'il a entendu visait une vague reine de France, comme l'a compris au XVe siècle l'auteur du *Memoriale* de la maison de Lastours. Mais le texte

---

1. *Hist. geneal. de la maison de Turene* (Paris, 1645), p. 23, et *Preuves*, p. 19 et 20.

2. Tome II, p. 399-400.

3. Voir dans l'*Hist. de l'Acad. des Inscriptions*, t. XXIII (1756), p. 220-227, le résumé d'une excellente étude du baron de Zurlauben intitulée : *Examen critique de l'histoire de Marie d'Arragon (sic) femme d'Otton III* ; cf. Excursus XII des *Jahrbücher des Deutschen Reichs unter der Herrschaft Otto's III* de Roger Wilmans (Berlin, 1840), p. 245-6, où l'on s'étonne de ne pas voir citée l'étude du baron de Zurlauben, dont la mention manque aussi dans l'art. OTTON III de la *Bio-bibliographie* du chanoine U. Chevalier.

paraît bien indiquer que Goufier (dit Archambaud) de Lastours jouait le rôle de second dans cette aventure attribuée à Archambaud de Comborn, comme dans les autres combats sur lesquels le chroniqueur ne donne pas d'indication précise. Seulement il va de soi que le prieur de Vigeois n'identifie pas ce contemporain de l'empereur Otton [1] avec le héros de la première croisade qui a vécu plus d'un siècle après lui. L'identification s'est faite par la suite, ce qui n'est pas surprenant, et le vicomte de Comborn, qui était au premier plan dans le récit en circulation au XIIe siècle, a complètement disparu dans les récits postérieurs dont le *Memoriale* nous a conservé un écho. On remarquera que dans le *Memoriale* il s'est fait une autre simplification parallèle : le défenseur n'a en face de lui qu'un chevalier accusateur de la reine, tandis que dans Jaufré il y en a au moins deux (*usque ad fugam accusatorum*), ce qui est en rapport avec le rôle de second attribué à Goufier-Archambaud. Or, Gaston Paris, d'accord avec M. Lüdtke, admet que la forme primitive de thème qu'il a étudié comportait deux accusateurs et deux défenseurs [2].

2° Aux références fournies par M. le Dr P. sur Goufier « libérateur du lion », il en manque une, et très importante. Dans les *Publications of the Modern Language Association of America*, t. XX (1905), p. 395 et s., au cours d'un article intitulé : « Unpublished manuscripts of Italian bestiaries », M. Kenneth Mackenzie a attiré l'attention sur un récit italien de l'aventure de Goufier. Ce récit, divisé en deux chapitres, se trouve dans la troisième partie d'un *Libro degli animali* dont on connaît au moins deux manuscrits, l'un à Rome (Bibl. Chigiana, M. VI. 137), d'après lequel, dès 1822, Filippo de

---

1. Nous n'avons aucun témoignage historique contemporain sur ce personnage; tout ce qu'on peut dire, c'est que le nom d'Archambaud a été réellement porté au XIe siècle par un membre de la famille de Lastours qui figure comme témoin dans l'acte IV du Cartulaire de Vigeois (*Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, XXXIX, 1882, p. 3) et dans l'acte XIV du Cartulaire de Beaulieu (édit. Deloche, p. 32).

2. *Ann. du Midi*, XII, 26 : « ... l'accusation d'adultère est portée par deux courtisans... Un comte... se rend incognito, accompagné d'un chevalier, à la cour de l'empereur... »

Romanis l'a édité, l'autre à Paris (Bibl. nat., ital. 450), d'après lequel M. Mackenzie en réédite la première partie. Le narrateur appelle notre héros « Golfieri de Lastore » (dans le ms. de la Chigiana « Guelfieri dellastore »); par suite, il ne peut pas avoir eu sous les yeux un texte latin, où le nom de famille de Goufier eût nécessairement été énoncé *de Turribus*, mais un texte provençal, où *las tors* lui a donné le change : il a compris « l'autour » (*astore*) au lieu de « les tours ». Il rapporte l'aventure de Goufier non à la première croisade, mais à la deuxième, celle à laquelle prit part l'aïeul du roi de France Louis « che passo oltra mare e presso fu a La Mesura (La Massoure) », Louis le « vecchio » c'est-à-dire Louis VII, que nos manuels appellent le « jeune » (car tout dépend du point de vue), et il la localise près de Damiette, par confusion avec Damas [1], dont Louis VII fit effectivement le siège.

A. Thomas.

LA CHANSON DE *BELE DOE* DANS *GUILLAUME DE DOLE*

On sait que la seconde chanson que chante Liénor à la prière de son frère, le vaillant Guillaume de Dole, ne se retrouve que dans le manuscrit unique de ce roman. C'est la chanson de *Bele Doe*, qui, dit G. Paris [2], « n'a plus le début typique » des chansons de toile. Le texte, tel qu'il se trouve dans le manuscrit, est sans doute incomplet : on n'a malheureusement inséré que deux strophes, où se remarquent au moins deux incorrections. Au v. 1202, il faut changer (comme l'avait déjà fait K. Bartsch) *aubespine* en *aubespin*, et au lieu de *Guion* il faut lire *Doon*, avec M. Servois.

La deuxième strophe, qui est peut-être en réalité la troisième, débute ainsi :

---

1. De Romanis a lu *Damiata* dans son manuscrit, sans faire d'observation; M. Mackenzie lit *Dannaca* dans le sien, et il semble attribuer aux scribes seuls la confusion géographique que je n'hésite pas à faire remonter au narrateur : en effet *Dannaca* est clairement pour *Damiata* et ne peut être sorti de *Damasco* par simple confusion graphique.

2. *Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole*, p.p. G. Servois, p. XCIV.

« Com ez chargiez, com ez floriz!
« A toi me mist plet mes amis,
« Mais il ne veut a moi venir.
« Dex! quel vassal a en Doon!...

Évidemment M. Servois a cru que Doe s'adressait à son ami Doon, arrivé inopinément sur la scène, car il explique *chargiez* par « chargé de fleurs d'un arbre », et traduit *plet* par « rendez-vous »; quant à *floriz*, il ne figure pas au Glossaire.

Cette manière de voir n'est pas satisfaisante. Sans compter que *metre plait a qqn* est une locution qu'il serait bien difficile de justifier, on ne voit pas du tout comment Doe s'adresserait d'abord directement à Doon (*ez*; *A toi*) pour parler de lui ensuite à la troisième personne. K. Bartsch, qui réimprima la chanson (I, 15) en supprimant (par accident?) le vers 1204, fut frappé de ces difficultés : au lieu d'*A toi* il proposa de lire *A tort*, sans qu'on voie très bien quelle amélioration serait par là apportée au texte.

Je crois qu'on se tirerait très bien d'affaire en corrigeant *me mist* (v. 1210) en *meüst* (de *movoir*) et en supposant que les vers cités s'adressent, non pas à Doon, mais au mari jaloux qui surveille la belle Doe. Alors nous serions en présence d'une véritable « chanson de mal mariée » : le mari *chargé* et *fleuri*, qui arrive à l'improviste sous l'aubépin, est menacé de coups et de mêlée par sa femme insoumise : c'est l'amant qui, s'il était là, ferait « vilonie » au vieux. La locution *movoir guerre a qqn* avec les variantes *movoir contraire*, *riote*, *contenz*, *tençon*, est bien connue en vieux français. On trouve aussi *movoir plait a qqn*, comme en espagnol *mover pleito*, notamment dans *Yvain*, vv. 1732-3 : le chevalier, en prison, ne sait rien de l'assaut que Lunette est en train de livrer à Laudine, sa maîtresse :

Et del plet que cele li muet
Ne se garde ne ne set mot.

On pourrait mettre à côté de notre chanson la situation toute pareille du n° I, 41 du recueil de Bartsch :

S'or i venoit mes amis,
a cui je sui otroiie,
vos seriés ja malbaillis :

il vos feroit vilonie,
la moie foi vos plevis,
dans vilains, barbe florie...

La correction proposée a aussi le mérite de nous suggérer une explication très simple des vers 1220-21, dont le dernier a paru altéré à M. Servois. Le jeune homme, qui voudrait à tout prix plaire à Liénor, la remercie de ses chansons :

Or avez le gré et l'amor,
Et la querele et voz amis.

M. Servois se demande s'il ne faut pas corriger ainsi le v. 1221 :

Et le congé de voz amis.

Je crois qu'il vaut mieux supposer que le « vallet » veut faire savoir à Liénor qu'il a très bien compris la portée de sa dernière chanson, celle de la mal mariée, et lire :

Or aiiez le gré et l'amor,
Et la querele ait voz amis!

C'est-à-dire : « Si jamais vous, mademoiselle, jouez le rôle de la mal mariée, je vous souhaite l'amour et la faveur de celui qui vous aime ; quant au mari jaloux, puisse l'amant lui fournir la querelle, le *plait*, qu'il mérite. »

Ce serait là un remercîment tout à fait dans le ton de galanterie raffinée cher à l'auteur de ce roman.

T. Atkinson Jenkins.

NUOVI VERSI PROVENZALI DI PERCIVALLE DORIA

La breve tenzone, che ho il piacere di far conoscere agli studiosi dell' antica lirica occitanica, è veramente preziosa, come quella che è dovuta al genovese Percivalle Doria (autore di due poesie italiane e di un componimento provenzale in onore di Manfredi) e a un altro trovatore ignoto sin qui : Filippo di Valenza.

Di quest' ultimo poeta nulla saprei dire, se non ch'esso fu in rapporti amichevoli col Doria ; il quale, come si sa, è conos-

ciuto come un ardente ghibellino e figura in più documenti sino a quando nell' a. 1264 morì annegato nella Nera di Narco [1].

Di Percivalle Doria il Nostradamus sa dire troppe cose, che tengono dubitoso il lettore [2] : ch'egli cioè compose « un traicté « intitulé *La guerra de Carle rey de Naples et del Tyran Man-* « *fred*, et un autre intitulé *La fina folia d'amours* en rithme « Prouensall. » Aggiunge che scrisse « plusieurs chants et un « beau syruentez de la guerre qu'estoit entre le dict Charles et « Manfroy » e che tenzonò con Lanfranco Cigala. Invece (senza entrare nella discussione, già da me fatta altrove, di questa biografia del Nostradamus [3], nella quale Percivalle farebbe la figura di un guelfo), noi non abbiamo del trovatore genovese che il serventese, già ricordato, che incomincia *Felon cor ai et enic* e la tenzone, che più sotto daremo, con Filippo di Valenza. Tralascio qui, di proposito, di parlare dei suoi versi italiani, pei quali egli può essere ascritto alla così detta « scuola siciliana », cioè fra i cantori illuminati dal raggio della civiltà fredericiana, fossero essi, o no, della Sicilia [4].

La tenzone di P. Doria e di Filippo di Valenza si trova in un ms. di G. V. Pinelli, ora all' ambrosiana R. 105 Sup. [5], in un fóglietto (c. 169[a]) scritto da una mano del sec. XVI, nella quale è parso a me di riconoscere quella di Antonio Gigante, segretario del celebre erudito Ludovico Beccadelli [6]. Il Pinelli

---

1. Bertoni, *I trovatori minori di Genova*, Halle a S., 1903, p. XI sqq.

2. *Les vies des plus celebres et anciens poetes provensaux*, ecc. (1575). La biografia di Percivalle si legge a p. 130 (n° XXXVIII). Ringrazio l'amico De Bartholomaeis di avermene inviato copia da un esemplare della Comunale di Bologna. Se ne conoscono altri due esemplari, l'uno all' Ambrosiana, l'altro alla Casanatense. Molto più diffusa è la traduzione del Giudici, che ho trovata in molte biblioteche italiane.

3. *I trov. min.* cit., p. XII. E, già prima, ne aveva discusso, con fortuna, O. Schultz-Gora, *Noch einmal P. Doria*, in *Arch. f. d. St. d. n. Spr. u. Lit.*, XCI, p. 250 sqq.

4. Rimando, per la designazione di « scuola poetica siciliana », al mio recente volume *Il Duecento*, Milano, 1911, p. 60.

5. È un cod. miscellaneo (sec. XVI) che contiene anche i Proverbi di R. Lullo : « Deus ab vertut de ta bondat sens la qual nigu es bo fer los proverbis seguents, ecc. » Si tratta, come si vede, di una redazione catalana.

6. Sul Gigante, vedasi ora C. Violi, *Ant. Giganti da Fossombrone*, Modena, 1910. Il dr. Ratti, a vendo esaminato, dietro mia richiesta, alcune scrittu

fu in relazione col Gigante. Ciò appare da lettere conservate in mss. Beccadelliani a Parma e anche dalla storia del ms. prov. ambrosiano D. 465 Inf. n° 24 fatto copiare dal Pinelli dal cod. parmense 990 scritto di pugno del Gigante dalla silloge dell' Adriani, ora chigiana, indicata con la lettera F.[1] Nessuna maraviglia, perciò, che il Gigante abbia inviato al Pinelli la seguente tenzone, che trascrivo qui esattamente, salvo a darne una restituzione e un' interpretazione più sotto, giovandomi di alcuni preziosi suggerimenti di A. Jeanroy, il quale ha esaminato, a mia richiesta, una fotografia del foglietto ambrosiano :

ENPERSIUAL DORIA

Per aiqest cors del teu trip
non ui tan azaut mancip
seu ages qemetrelcip
eu etu foram felip
mas non ti poria
far tot zo qet plairia
perqeu pē dieus tarip
en loc conorstesia
plasers emanentia
cautres non sia cip.

FELIP DE UALENZA

Perseual ane no recip
de uos qeualgesimrip
mas per non so non ai cor lip
uas uos uim uir ni esqip
de uostra compagnia
anz mauretz tota uia
plus ferm qe mur degip
amic onqeu mesia
sol per la cortesia
qereigna en uostre stip.

---

del Gigante nell' Ambrosiana, mi scrive : « Che i versi del cod. R. 105 Sup. siano di mano del Giganti non si può escludere, ma neanche affermare. » Per la mia identificazione, valgono meglio, se non mi inganno, le scritture di Parma.

1. Per tutto ciò vedàsi un mio articolo in *Romania*, XXXVIII, 131.

Tale è la lezione del ms. ambrosiano. Alcuni errori sono evidenti : v. 11 *ane* è un fallo di copia per *anc*; v. 13 un *non* c'è di troppo. Si legga evidentemente : *mas per so non ai cor lip*. Rifacendomi ora dal principio, noterò che *trip* (v. 1) andrà inteso, piuttosto che nel senso usuale di « tribù », per « schiatta, famiglia, casa » e che il v. 3 presenta una difficoltà, che mi pare sia stata risolta da Jeanroy. Egli mi propone di leggere :

s'eu ag[u]es qe metr' el cip,
eu e tu foram Felip.

Cioè : « s'io avessi da spendere (da largheggiare) in pranzi (*cip* = lat. *cibus*), noi due saremmo amici intimi. » *Felip* è qui a suo posto, tanto più che nel vocabolo si ha una chiara allusione al nome dell' interlocutore. « Je ne croyais pas ce calembourg aussi ancien » mi scrive A. Jeanroy; e in verità, codesta ragione avrebbe trattenuto me dal presentare questa spiegazione, che s'era pur affacciata subito al mio spirito, se ad incoraggiarmi non fosse venuta appunto l'autorità del Jeanroy. Il quale ha poi il merito di aver elucidato il v. 7, che mi pareva oscuro, leggendo :

per q'eu prec Dieus t'arip
en loc.....

La spiegazione del v. 10, assai duro in verità, debbo al sign. Leo Spitzer :

c'autres non t'i acip [1]

cioè : « in modo che altri non ti ci metta ostacolo. » Il verbo *acipar* (da *cippus*) vive ancora in provenzale (Mistral) e il senso, che ha, accontenta del tutto. Lo Spitzer mi propone poi per il v. 12 *qe ualg[u]es un rip*, cioè « un chiodo ». E si veda Levy, *Petit dict. fr.-prov.*, s. « rip ». Quanto a *lip* (v. 13), Jeanroy mi scrive : « *lip* paraît signifier *mécontent*; mais à quoi faut-il le rattacher? » Si potrebbe anche pensare che *lip* significhi « ingordo, ghiottone » e rappresenti ciò che nei dialetti italiani del Nord è *liffión* (cf. Kluge, s. *Lefze*)[2]. Vi avremmo il *p* della

1. Lo Spitzer veramente propone *s'i acip* ; ma che si debba mutare *s'i* in *t'i* richiede il senso. Anche al Jeanroy piace più *t'i*.

2. Per le forme italiane, si veda per ultimo una mia nota su *lerpo* in *schr. f. roman. Philol.*, XXIX, p. 343.

radice germanica anteriore alla seconda « Lautverschiebung » e ci troveremmo perciò dinanzi a un vocabolo prezioso, che, quanto all' origine, si connetterebbe al franc. *lippe*, *lepe* « dicke Unterlippe ». Cfr. Schade, *Altd. Wb.*, I, 562. Ma, purtroppo, il senso del passo risulterebbe tutt' altro che trasparente.

Insomma, il testo, dopo le fatte osservazioni, va letto, parmi, e tradotto così :

EN PERSIVAL DORIA :

Per aqest cors, del teu trip
non vi tan azaut mancip !
S'eu ag[u]es qe metr' el cip,
eu e tu foram Felip.
Mas non ti poria
far tot zo qet plairia ;
per q'eu prec Dieus t'arip
en loc c'onors te sia
plasers e manentia,
c'autres non t'i acip.

« Per questo mio corpo, mai non vidi più curioso garzoncello della tua schiatta ! S'io avessi di che spendere in pranzi, certo noi due saremmo grand amici. Tuttavia, non potrei farti tutto ciò che a te gradirebbe ; onde io prego Dio che ti faccia arrivare (preco Deus te adripet) in luogo ove ti sia onore piacere e richezza, sì che nessuno non ti ci faccia ostacolo. »

Risponde Felip de Valenza [1] :

Perseval, anc no recip
de vos qe ualg[u]es un rip ;
mas per so non ai cor lip
vas vos nim vir ni[m] esqip
de vostra compagnia ;
anz m'auretz tota via
plus ferm qe mur de gip,
amic, on q'eu me sia,
sol per la cortesia
qe reigna en vostre stip.

« Percivalle, ancora non ricevetti da voi qualcosa che avesse neppure il valore di un chiodo ; ma per questo io non sono irato verso voi, nè mi allontano dalla vostra compagnia ; anzi mi avrete sempre più fermo che

1. Come ho detto, questo Filippo è del tutto sconosciuto.

muraglia di gesso, o amico, dovunque io sia, per ragione della cortesia che regna nella vostra schiatta. »

Quel *vostre stip* si presta ad essere altrimenti interpretato. È vero che *stipus* per « stirpe » è registrato nel Du Cange e non si vedono perciò grandi difficoltà ad accettarlo in questo senso; ma, avendo riguardo ai motti, che si hanno nella tenzone (*mur de gip* è detto per ischerzo), non saprei objettare gran che a chi mi opponesse che Filippo ha voluto, piacevoleggiando, alludere alle ricchezze che Percivalle tiene in serbo nel suo stipo.

In questo caso, *cortesia* avrebbe un significato scherzoso, che s'addirebbe a tutto il componimento. Il quale, in ogni modo, appartenendo all' età giovanile del Doria (v. 2 *mancip*), meritava bene d'essere fatto conoscere al pubblico erudito.

E qui avrei finito, se non mi premesse di dir qualcosa sopra una interessante questione, che il testo solleva. Poichè ad una falsificazione non è da pensare (trattandosi d'un testo che qualsiasi conoscitore dell' antica lirica occitanica non potrebbe non dichiarare subito autentico e avendosi da fare col Gigante e col Pinelli, coscienziosi studiosi [1]), vien fatto di chiederci dove mai il Gigante avrà trovato la preziosa tenzone. Non certo nel ms. ora parmense 990, il solo, a nostra conoscenza, scritto di suo pugno pel Beccadelli. E allora?

Pochi codici ebbero poesiè di Percivalle Doria e su due di essi le tenebre sono fitte : l'uno fu quello di Bernart Amoros, l'altro del Conte di Sault, fonte del Nostradamus [2], il terzo di Roberto d'Angiò [3]. È cosa certa che il Gigante non dovè attingere al primo, nè direttamente nè indirettamente, per il fatto che il ms. di Bernart Amoros non aveva del trovatore genovese che il

---

1. È da consultarsi su questi due eruditi e sui loro studi provenzali il recente volume di S. Debenedetti, *Gli studi prov. in Italia nel cinquecento*, Torino, 1911, pass. e pp. 251-252. Al Debenedetti è sfuggito appunto il ms. ambros. R. 105 sup.

2. Non bisogna confondere il ms. del conte di Sault con quello di Bern. Amoros. Vedasi Chabaneau, in *Rev. d. lang. rom.*, s. III, t. IX, p. 22. E si cfr. anche la mia edizione del canzoniere di Bern. Amoros a p. XIII. Sulle bozze, posso aggiungere : Anglade, in *Romania*, XL, 243 sqq.

3. V. Crescini, *Un autografo di Jehan de Notredame*, estr. dal *Boll. del Museo civico di Padova*, X (1907), p. 12.

solo serventese *Felon cor ai et enic*, com' è fatto chiaro dalla copia cinquecentesca di Jacques de Tarascon. Quanto al ms. di Sault, ora smarrito, si può osservare che a tempo del Gigante esso era al di là dell' Alpi, se potè essere utilizzato dal Nostradamus, e si può aggiungere che non doveva probabilmente contenere il nostro componimento, per non trovarsi, fra i poeti citati appunto dal Nostradamus, l'interlocutore di Percivalle, cioè Filippo di Valenza. Resta il ms. di Roberto d'Angiò, manoscritto, sul quale si discute, a ragione, se sia mai esistito [1]. Il Camera ne discorse nei suoi *Annali delle due Sicilie*, Napoli, II (1860), p. 404, attingendo, senza dirlo, alla *Histoire et chronique de Provence* di Cesare de Nostredame, nipote, com' è noto, dell' autore delle famigerate vite dei trovatori provenzali. Pare adunque che codesto manoscritto di Roberto d'Angiò sia una bella invenzione di Cesare de Nostredame, tanto più ch'egli, dichiarando di darne l'indice dei poeti, mostra di attenersi alle vite scritte dallo Zio [2]. Insomma, la fonte, a cui attinse il copista del foglio pinelliano, resta da trovare. E non si vede, a dire il vero, verso quale luce fidata dirigere le ricerche. Bisogna tenerci paghi a qualche supposizione. Eccone una : che, cioè, altre raccolte di poesie occitaniche (oltre quelle conosciute per intero o per frammenti o per allusioni più o meno esplicite) siano state possedute dai dotti italiani del sec. XVI e poscia siano andate perdute, con grave danno dei nostri studi. È per vero una congettura, come questa, non potrebbe parere a nessuno soverchiamente ardita. Tutt' altro! Soltanto, essa ha il torto di essere un po' troppo comoda. Occorre rebbe adunque accettarla soltanto dopo aver tentate tutte le vie che si possano schiudere alle ricerche erudite.

Ecco, infine, un' altra congettura. Con data 11 marzo 1566 il Beccadelli inviava una lettera a Domenico Mellini e lo ringraziava « della memoria ch' ebbe dei libri provenzali [3] ». Che

---

1. V. De Bartholomaeis, *Di un presunto canzoniere provenzale di Roberto d'Angiò*, in Mem. della R. Accad. delle Scienze dell' Istit. di Bologna, S. I, vol. IV, p. 5 sqq. dell' estr. Vedasi anche, oltre il già citato articolo del Crescini, Anglade, *Ann. du Midi*, XXIII, 201, e *Romania*, XL, 349.

2. La lista delle citazioni di Cesare, di fronte alle corrispondenti di Jehan, è stata data dal Crescini e dal De Bartholomaeis.

3. Debenedetti, *op. cit.*, p. 225.

cosa realmente fosse questa « memoria » non sappiamo. Cio che è certo, si è che il Mellini ebbe notizia di un manoscritto provenzale « in prosa e in versi » e non è improbabile che ne abbia inviato alcuni saggi al Beccadelli. Chissà poi che il Beccadelli non abbia mandato alcuno di questi saggi, ricopiati dal Gigante, al Pinelli e che in mezzo ad essi si trovasse, per l'appunto, la tenzone del Doria e di Filippo di Valenza! Anche ciò è possibile ; ma fra tante soluzioni possibili, chi saprà mai dire quale sia la vera ?

Se anche la risposta si aspetti invano, rallegriamoci che il ms. ambrosiano R. 105 sup. ci abbia dato modo di aggiungere qualche nuovo e interessante verso al gruppo di liriche scritte da poeti italiani in lingua provenzale.

Giulio Bertoni.

COMPTES RENDUS

The source of Wolfram's Willehalm, by Susan Almira Bacon. With one Plate (Sprache und Dichtung, 4). Tübingen, 1910. J. C. B. Mohr (Paul Siebeck). In-8°, VIII-172 p.

Miss Bacon a repris l'étude du *Willehalm* de Wolfram d'Eschenbach. Elle a fait tout son possible pour découvrir la source française qui a servi au poète allemand et qui, malheureusement, a échappé jusqu'à présent aux recherches. Toutefois on ne saurait affirmer que ses efforts aient toujours le succès qu'ils méritent.

Ce travail est divisé en six chapitres, y compris la conclusion. Le premier présente l'énumération minutieuse des allusions que Wolfram a faites à son original. Sont passés en revue une trentaine de passages que Miss B. résume sous diverses rubriques. Nombre de ces passages ne renferment aucun renseignement précis qui puisse contribuer à la découverte du modèle français. Ils doivent être portés au compte des chevilles. Car Wolfram, quelquefois gêné pour la rime, recourt aussi à des variantes du thème banal : « on dit, on m'apprend. » D'autres passages, au contraire, sont plus importants et témoignent, comme Miss B. l'énonce elle-même, de l'attitude sceptique du poète allemand. Il s'arrête pour signaler des inconséquences apparentes du conteur français, comme par exemple pour l'épisode d'Orléans. On pourrait s'étonner que Miss B., loin d'écarter toutes les allusions insignifiantes, n'attache aucune importance aux vers suivants :

W. 213, v. 13-14 : Wan daz mirz d'âventiure sagt,
des maeres waer ich gar verzagt
als ez im Alyze erbôt [1].

Car ce passage, comme je vais le démontrer ailleurs [2], peut servir à la solution approximative du problème de la fin du *Willehalm*.

Le chapitre II est consacré aux neuf branches du Cycle de Guillaume d'Orange, dont Wolfram doit avoir au moins connu quelques épisodes :

1. Ce passage est cité p. 22 sans être utilisé comme il faut.
2. Cf. *Revue Germanique*.

Nerbonois, Departement Aymeri, Guibers d'Andrenas, Siege de Barbastre, Coronnement Looïs, Charroi de Nimes, Prise d'Orange, Covenans Vivien, Moniage Guillaume. Il faut reconnaître qu'à chaque pas où elle s'aventure dans ce vaste domaine d'érudition, Miss B. fait preuve de connaissances approfondies. Assez souvent elle annonce de petites découvertes fort curieuses. Serait-on trop exigeant en lui signalant l'étude magistrale de M. Jeanroy [1], qui, quelquefois, aurait pu lui fournir une clef? La parenté de Guillaume d'Orange, par exemple, soulève quelques problèmes auxquels on se heurte sans cesse dans ce chapitre compliqué. En général, Miss B. se joint, à son insu, à ceux qui empruntent au poète allemand des procédés mécaniques. Et comment Wolfram aurait-il pu traduire des interpolations qui lui restaient obscures, n'ayant pas les informations suffisantes? Miss B. ne semble pas se rendre compte de la portée des conclusions auxquelles elle arrive souvent prématurément. Tel est le cas pour les six frères de Guillaume. Le poème d'*Aliscans* n'en énumère que cinq ; Wolfram en connaît six. Mais le septième fils d'Aymeri, mentionné dans le *Willehalm*, s'appelle Berhtram, et non Garin d'Anseüne. Reste à savoir si nous avons ici affaire à quelques inadvertances de Wolfram ou à des renseignements puisés à des versions anciennes des *Nerbonois*, du *Departement Aymeri*, du *Charroi de Nimes*, du *Moniage Guillaume*, etc. Quelques résultats obtenus par des savants tels que MM. Jeanroy et Cloëtta nous font pencher vers cette dernière hypothèse. Miss B. hésite à se prononcer ; elle se voit donc réduite à tourner sans cesse autour du petit problème que présentent les frères plus ou moins authentiques de Guillaume. Je la félicite d'avoir tiré parti du fait que Wolfram semble ignorer le nom de la reine de France, sœur de Guillaume.

Ch. III. — Miss B. est la première qui ait mis à contribution la *Chançun de Willame* pour mieux éclairer la source française du *Willehalm*. En établissant un parallèle suivi entre les deux poèmes, elle constate que l'épisode de la mort de Vivien présente quelques traits communs. Quant aux *Nerbonesi*, les résultats antérieurs obtenus surtout par Mlle Nassau Noordewier ne gagnent rien à être discutés de nouveau [2]. De même pour le roman en prose. Il se peu que des rencontres fortuites résultent des efforts faits par les remanieurs pour effacer la naïveté primitive de l'ancienne épopée. L'assertion qui se trouve p. 101 n'est guère soutenable. Si, en parlant du rôle de Guillaume qui, dans le *Willehalm*, propose lui-même d'aller implorer le secours du roi, Miss B. proteste qu'il ne faut pas trop insister sur cet échange de rôle entre mari et épouse, elle appuie son opinion par un argument un peu faible : « We find other cases in *Willehalm* where the actors have changed parts as compared with Aliscans. » D'où lui vient la certitude que c'est à Wolfram que sont dues ces variantes?

1. Cf. *Romania*, XXVI, 198.
2. Cf. *Romania*, XXXII, 317.

Ch. IV.— Ce chapitre apporte des résultats nouveaux. Miss B. a réussi à mettre la main sur quatre sources écrites auxquelles Wolfram a emprunté des renseignements dont personne jusqu'à présent n'a su déterminer la provenance. Ces sources sont la *Kaiserkronik*, la Lettre circulaire de Michel de Mouriez adressée à la chrétienté, le *Guide de Saint-Jacques* et le *Rolantsliet*. Son argumentation, cette fois, est tout à fait convaincante. L'épisode des *cercueils* s'explique dorénavant d'une façon bien naturelle. C'est un mérite incontestable d'avoir ainsi comblé quelques lacunes qui corrigent les investigations de San-Marte.

Ch. V.— C'est le fruit d'un labeur considérable. Il faut savoir gré à l'auteur d'avoir examiné en détail toutes les variantes des manuscrits connus de l'*Aliscans* pour pouvoir établir la filiation du *Willehalm*. C'est, sans doute, avec les *Kitzinger Bruchstücke* qu'existe la plus étroite parenté. Mais le manuscrit *M* (Venise) montre peut-être le plus d'analogies avec le *Willehalm*. Aucun fait ne dément l'hypothèse que le *Willehalm* ainsi que M. remontent à des versions très anciennes, aussi longtemps du moins que le manuscrit dont disposait le landgrave restera introuvable.

Dans sa préface Miss B. annonce toute une série d'études sur le *Willehalm*. Ce premier travail promet beaucoup. Espérons qu'elle parviendra à résoudre de nombreux problèmes auxquels elle ne s'est pas encore attaquée [1].

M. J. MINCKWITZ.

Pierre CHAMPION, **La librairie de Charles d'Orléans**, avec un album de fac-similés. Paris, Champion, 1910. In-8° de LXXX-126 pages, et in-fol. de 9 planches (tome XI de la *Bibliothèque du XVe siècle*).

En 1907, M. P. Ch. a publié un important mémoire intitulé *Le manuscrit autographe des poésies de Charles d'Orléans* (in-8° de 92 pages, avec 18 fac-similés ; forme le t. III de la *Bibliothèque du XVe siècle*), dont les conclusions s'imposent à l'attention de la critique en vue d'une nouvelle édition, que l'on ne saurait trop souhaiter de voir paraître, de l'œuvre du célèbre poète. N'ayant pas eu le loisir d'étudier ce mémoire, nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer à ce qu'en ont dit deux de nos plus anciens collaborateurs, le regretté G. Raynaud dans la *Bibl. de l'École des chartes*, LXVIII, 613-15, et M. A. Jeanroy dans la *Revue critique*, 1907, 2e sem., p. 248. L'album de la publication que nous annonçons aujourd'hui est une manière de pièce justificative qui doit être jointe au dossier du *Manuscrit autographe*, et dont, par suite, nous n'avons rien à dire ici.

---

1. Comme par exemple cet épisode du tinel où Wolfram semble avoir supprimé l'histoire du gros sapin coupé par Rainouart lui-même et si grand qu'il couvrirait cent chevaliers sous son ombre. Ou la mention du juif de Narbonne, qui est pour ainsi dire le fourrier d'Ermengart de Pavie.

La *Librairie* s'ouvre par une longue introduction, où un style aimable et chatoyant véhicule une grave érudition, souvent puisée directement aux sources, souvent aussi alimentée par les travaux d'autrui, notamment par le chapitre si substantiel que L. Delisle a consacré à la bibliothèque de Blois dans son *Cabinet des manuscrits*. Comme bien on pense, l'auteur ne se confine pas strictement dans son sujet; est-ce d'ailleurs en sortir que de s'étendre longuement, comme il le fait, sur l'amour pour les livres que manifestèrent le père et la mère de Charles d'Orléans, Louis de France et Valentine de Milan, sa seconde femme, Marie de Clèves, son frère légitime, Jehan comte d'Angoulême, et son frère bâtard, le célèbre Dunois ? Ce qu'il dit de la librairie du comte d'Angoulême (appendice II) résume commodément un mémoire, paru en 1897, de M. G. Dupont-Ferrier (cf. *Romania*, XXVIII, 138); on aimerait à savoir avec précision (si faire se peut) pourquoi et quand un certain nombre de volumes de la librairie de Blois passèrent à celle de Cognac, et l'on s'étonne que ni M. Dupont-Ferrier ni M. P. Ch. n'aient songé à satisfaire pleinement notre curiosité à ce sujet. En ce qui concerne les livres de Dunois, M. P. Ch. reproduit l'inventaire de juin 1468, déjà publié par L. Delisle (appendice III), mais pour Marie de Clèves (appendice I), il nous donne de l'inédit, si je ne me trompe : l'inventaire après décès fait à Chauny, le 18 décembre 1487. De la page LXIX à la page LXXIX, se trouvent quelques *Pièces justificatives*, les unes inédites, les autres republiées, plus complètement et plus correctement qu'elles ne l'avaient été jusqu'ici.

Enfin, la partie la plus substantielle du volume est constituée par l'*Essai d'un catalogue de la librairie de Charles d'Orléans*, d'après toutes les sources connues. L'ordre alphabétique adopté par M. P. Ch. n'est pas des plus pratiques : tantôt c'est le titre, tantôt c'est le nom de l'auteur qui le commande. Le commentaire est inégal, et plusieurs articles appelaient des recherches complémentaires. Malgré tout, ce travail bibliographique mérite, dans son ensemble, les plus grands éloges, et il est certainement mieux conçu et mieux exécuté que celui auquel s'est livré jadis M. G. Dupont-Ferrier à propos de l'inventaire des livres de Jehan, comte d'Angoulême.

Voici quelques remarques de détail[1] :

P. XII et p. 106, l'étudiant qui est appelé Pierre de *Varone* ou *Varonne* est un personnage assez connu sur lequel il fallait renvoyer à la publication de MM. A. de Champeaux et P. Gauchery, *Les travaux d'art exécutés pour Jean de*

1. La correction typographique laisse malheureusement un peu à désirer : p. VI, lire *Beauté*, au lieu de *Bauté*; p. XXXI, n. 5, *Consolation*, au lieu de *Consolotion* ; p. XXXIX, *virorum*, au lieu de *virorom* ; p. LXI, n. 3, *appendice*, au lieu de *appindice* ; ib., n. 6, *funerea*, au lieu de *funera*; p. 18, n. 1, *Jean de Cis*, au lieu de *Jean de Sys* ; p. 47, n. 2, *saint Bernard*, au lieu de *Saint-Pernard*; p. 116, n. 8, *Beauvau*, au lieu de *Beauveau*.

France duc de Berry, p. 124 et s., et au *Chartularium Univ. Paris.* du Père H. Denifle, t. IV, nos 2045 et 2175 : il s'appelait en latin *Petrus de Sacco* et était natif de *Vérone*. — P. XXIII et 123, il ne faut pas dire *Oudart* DU *Fouilloy*, mais DE *Fouilloy*, comme porte la signature autographe, publiée par M. P. Ch. lui-même (p. LXXVI), de ce précepteur de Jehan, comte d'Angoulême. — P. XLIV, Philippe de Mézières n'est pas un « religieux », au sens exact du mot. — P. XLIV, il y a longtemps qu'on a démontré que l'auteur du « Propriétaire des choses ». Barthèlemy l'Anglais, ne s'appelait pas « de Glanville » ; cf. L. Delisle, dans *Hist. litt.*, XXX, 353 et s. — P. LXVI, peut-on affirmer que « la mention *De camera compotor. Bles.*, qui se trouve sur les livres de l'ancienne librairie de Blois, est antérieure à l'année 1501 » ? I est probable, au contraire, que cette mention fut inscrite sur les volumes, soit au moment où ils quittèrent la chambre des comptes (5 nov. 1501), soit peu de temps après. — P. 40, l'identification de la *Destruction de Troie* n'est pas poussée à fond. M. P. Ch. dit : « sans doute le Roman de Troie de Benoît de Sainte-Maure ». Il fallait s'attacher à la mention contenue dans l'inventaire de 1408 (livres de Valentine de Milan), art. 4, qui est ainsi conçue : « Item, l'Istoire de Troye, ou second feullet *n'y mecte* » (p. LXXIII). Ce début du second feuillet du ms. est précisément celui du v. 143 du poème de Benoît de Sainte-Maure. J'ajoute que ce manuscrit ne paraît pas nous être parvenu, d'après l'Introduction de l'édition de M. L. Constans, t. VI (sous presse). — P. 44, le *Livre de Estrille Fauveau*, acheté en 1396 par Louis d'Orléans, est commenté par « une fort curieuse suite d'images au trait » ; je crois qu'il s'agit réellement du poème de *Fauvel* étudié en dernier lieu pa G. Paris (*Hist. litt.*, XXXII, 109 et s.) et par M. Ch.-V. Langlois (*La vie en France au moyen âge*, p. 276 et s.). — P. 97, la pièce de vers latins mise dans la bouche de la Sibylle est publiée avec quelque négligence : dans la rubrique, lire *Aurelianensis* au lieu de *Aurielianensis*, et *exaltatione* au lieu de *exaltationem* ; au v. 2, *solii* au lieu de *folii* ; au v. 6, *Orcum* au lieu de *ortum*, etc.

A. THOMAS.

H. J. MOLINIER, **Essai biographique sur Octovien de Saint-Gelays, évêque d'Angoulême** (1468-1502). Rodez, Carrère, 1910. In-8°, XXII-308 pp.

L'essai de M. Molinier se déclare « biographique et littéraire ». On en goûtera la biographie plus que la littérature. En reconnaissance des précisions qu'il nous apporte sur la carrière ecclésiastique d'Octovien de Saint-Gelays, on pardonnera à l'auteur, qui est prêtre, de narrer un peu longuement certains épisodes, l'ordination du jeune évêque (pp. 123 sqq.), puis son installation (pp. 133 sqq.). Il eût gagné à émonder son arbre généalogique, à supprimer l'histoire à vol d'oiseau et la description, empruntée à François de

Corlieu, de la ville d'Angoulême. Au surplus, cette description fut composée en 1568 et c'est en 1494 — trois quarts de siècle plus tôt — que Saint-Gelays vint occuper son siège épiscopal.

Des difficultés que soulève cette biographie, la plus intéressante assurément et la plus délicate est la question de la naissance de Mellin. Le dirons-nous fils ou neveu de l'évêque-courtisan ? M. M. incline vers la seconde hypothèse, mais l'unique argument qu'il propose (p. 137), argument reproduit dans son *Mellin de Saint-Gelays* (Rodez, Carrère, 1910, in-8°), p. 14, ne vaut pas contre une tradition fortement établie, et si vraisemblable! Dans l'opinion générale, Mellin restera le fils naturel d'Octovien. Le seigneur de Saint-Séverin ne peut prétendre qu'aux qualités d'oncle et de parrain.

M. M. étudie les œuvres selon l'ordre des temps et sans les isoler du récit biographique. On ne saurait imaginer de meilleur plan. Mais pourquoi avoir groupé dans le chapitre III de la première partie (*le Patriote*) des poèmes composés à des dates assez éloignées les unes des autres? Il a fallu, pour les commenter, anticiper sur les faits, brouiller la chronologie. Et quelle nécessité d'examiner à part le « patriotique » de Saint-Gelays, qui n'est plus souvent que loyalisme courtisan ou même esprit de coterie ?

De minutieuses analyses, d'abondantes citations, voilà ce qu'on réclame d'abord à la critique d'ouvrages très rares ou inédits. Sachons gré à M. M. de nous avoir fait le plus souvent large mesure des uns et des autres. Mais cette méthode n'est bonne que lorsqu'il s'agit d'ouvrages originaux ou qui se prétendent tels. Les traductions de Saint-Gelays ne méritaient point tant d'honneur, surtout celle d'un ouvrage aussi connu que l'*Histoire d'Euryale et de Lucrèce*. En revanche, le résumé de *La Chasse et le départ d'Amours*, à être moins dense, moins comprimé, eût paru plus net et moins farouchement hérissé de noms propres.

Dans l'étude critique, M. M. est plus bref, trop bref. Il a fait effort pour démêler ce qui dans *La Chasse et le départ d'Amours* appartient à Octavien de Saint-Gelays, à Charles d'Orléans, effrontément pillé, au compilateur Blaise d'Auriol. En dépit de quelque flottement dans l'argumentation, les conclusions sont nettes, acceptables. Mais il ne pousse pas assez avant l'enquête sur les sources de Saint-Gelays, surtout il ne détermine pas avec assez de rigueur ce que le poète doit à Villon, au *Roman de la Rose*. Dans *La Chasse et le départ d'Amours*, parmi cent personnages, on en voit paraître qui sont bien connus de nom, Bel-Accueil, Faux-Semblant, d'autres encore ; et les épisodes obligés et comme rituels du poème allégorique ne manquent point. Ce qu'en dit M. M. (pp. 227 sqq.) reste très insuffisant. Pour le *Séjour d'honneur*, il nous renvoie à l'excellent travail de M. Henry Guy (*Rev. d'Hist. litt. de la France*, avril-juin 1908), qu'il a, dit-il, fidèlement suivi. Pas assez fidèlement, à notre gré. L'indication de cette référence ne le dispensait point de nous montrer, par exemple, ce que Saint-Gelays doit à Villon, fût-ce après M. Henry Guy, et d'après lui.

M. M. écrit dans un style aisé, agréable, ordinairement dépouillé de vaines coquetteries. Ordinairement, pas toujours. Il aura profit à dédaigner les comparaisons faciles, celle du *Seigneur des champs* avec certaines pages de La Bruyère (p. 167), — à supprimer les rapprochements forcés : il est plus que hardi de prétendre retrouver dans un poème du XVIe siècle le chasseur Franck de *La coube et les lèvres* (p. 84).

Enfin, si les vers d'Octovien de Saint-Gelays ne sont pas toujours exactement mesurés, la faute est quelquefois à l'inexpérience du poète, le plus souvent à l'imperfection des manuscrits. Certaines corrections s'imposent, par exemple à la page 22 :

Avec le jus d'une amere ancollye
Et le soucy plein de [me]rencollye.

A moins qu'il ne faille relever en ce passage — et en plusieurs autres —, que des négligences de typographie.

Mathieu Augé-Chiquet.

A. Farinelli, **Dante e la Francia dall' età media al secolo di Voltaire**. Milan, Hœpli, 1908. 2 vol. petit in-8°, XXVI-560 et XIV-381 pages.

Il y aurait sans doute de la naïveté, ou de l'outrecuidance, à prétendre signaler cet ouvrage, qui n'est pas d'hier, au public qu'il intéresse directement et parmi lequel il a déjà fait son chemin ; mais il n'est peut-être pas inutile d'en indiquer aux autres lecteurs de cette revue la portée générale et la haute valeur [1]. Ce n'est rien moins en effet, comme l'auteur le remarque lui-même, que l'histoire, faite à un point de vue particulier, des relations entre les littératures française et italienne pendant cinq siècles. Il ne faudrait pas croire non plus qu'il n'y ait là qu'une immense collection de fiches, un aride répertoire de faits et de dates. Ce livre est, d'un bout à l'autre, construit et écrit « con artistico intendimento ». On y retrouvera donc, avec l'universelle érudition de M. F. et son habileté à mettre en œuvre d'innombrables matériaux, l'indépendance un peu hautaine de ses jugements, l'ardeur de ses convictions, l'intensité (parfois trop peu voilée) de ses antipathies, la plénitude et la fougue de son style. L'Introduction (pp. 1-134) contient certainement ce qui a été écrit de plus précis et de plus solide sur ce que Dante a connu des littératures provençale et française, sur les traces que cette connais-

1. Ce livre a été apprécié comme il convenait ou analysé dans divers comptes rendus, parmi lesquels je signalerai, comme particulièrement importants ceux de MM. Torraca (*Rassegna bibliografica*, XVII, 290) et Counson (*Dante et l'Italianisme* dans le *Musée belge*, 1910, n° 12). On sait que M. Counson est l'auteur d'un ouvrage qui complète heureusement celui de M. F. (voir *Romania*, XXXVII, 187).

sance a laissées dans son œuvre, sur les causes profondes de ses jugements touchant la France et la politique française, enfin sur la « légende » de son séjour à Paris. Ce n'est qu'après cette longue et utile préface que M. F. commence son enquête. A l'époque qui seule peut nous occuper il consacre une centaine de pages, où sont condensés les résultats d'une exploration très méritoire à travers une littérature souverainement fastidieuse et malaisément accessible. Le résultat, il faut bien le dire, n'est pas proportionné à l'effort : M. F. constate que jusqu'au début du XVe siècle Dante est parfaitement ignoré chez nous : c'est la Vénitienne Christine de Pisan qui le révèle à la France, et il est bien probable que la plupart des écrivains de ce temps ne l'ont connu que par Christine : ceux même qui le citent ne lui empruntent presque rien. Au XVIe siècle, en plein italianisme, on lui préfère Pétrarque, l'Arioste et Bembo. Quant à son âme, à son génie, ils n'ont jamais été vraiment compris ni admirés chez nous, pas même aux époques où son nom est le plus souvent prononcé. Il y a là un phénomène dont l'explication eût dû tenter l'esprit vigoureux de M. Farinelli, car je ne puis croire qu'il se contente de la solution contenue dans quelques lignes de Taine (citées I, 137) et dans une phrase d'Amiel, assez superficielle sous une forme ambitieuse et contournée, qui apparaît comme épilogue du livre (II, 329).

Il sera bien difficile de relever dans ce magistral ouvrage des omissions ou des inexactitudes[1]. J'ai eu pourtant le plaisir de mettre la main sur un document, intéressant par sa date, que M. F. ne pouvait guère connaître et que je saisis cette occasion de signaler.

Il se trouve dans un registre des Archives communales de Toulouse, où je l'ai découvert grâce à l'excellent *Inventaire* des dites Archives dû au regretté E. Roschach[2]. Il se lit au fol. 6 verso du volume coté AA5, compilation disparate où ont été transcrits, en 1539 et années suivantes, outre les anciens privilèges de la ville, des actes de toute nature intéressant la police municipale. En tête de ce volume a été copié un traité des origines de la ville, beaucoup plus légendaire qu'historique, dû à la plume du frère mineur Étienne de Gan[3], qui l'écrivit dans le troisième tiers du XVe siècle[4]. Le naïf

1. Les fautes d'impression même y sont rares ; il y en a pourtant quelques-unes dans les citations et les noms propres : I, p. 145, v. 5 de la cit., au lieu de *ne se*, lire *ne ne* ; p. 234, 1re cit., v. 2, *et sens* [*et*] *esme* ; 2e cit. v. 1 : *aix*] *aux*. — P. 144, n. 3 : *Darmester* ; p. 216 : *Rathéry*.

2. *Ville de Toulouse. Inventaire des Archives communales antérieures à 1790*. Tome I (Toulouse, 1891, in-4°), p. 62-4.

3. [Sur ce frère mineur dont l'existence a été assez mouvementée, et qui était professeur de théologie à Toulouse dès 1410, voir *Annales du Midi*, XII, 139. Le mémoire de M. Valois qui y est signalé a été fondu dans le t. IV, p. 447 et ss. de son livre intitulé *La France et le Grand Schisme d'Occident* ; depuis, M. Ch. Samaran a publié une lettre d'Étienne de Gan du 16 novembre 1428 (*La maison d'Armagnac au XVe siècle*, pp. 369-370). On ignore à quelle date précise est mort l'auteur du *De antiquitatibus Tolosanis*. — A. Th.]

4. Ce traité est dédié à Bernard de Rousergue, archevêque de Toulouse de 1451 à 1474.

panégyriste de Toulouse, après avoir mentionné la prétendue prise de la ville par Cépion, cite l'archevêque Abdon (c'est-à-dire Adon, archevêque de Vienne), Orose, Stace, « poète toulousain », et Dante. Voici le texte :

Talem et tantam pro tunc urbem Tholose magnificavit et metris (*ms.* metus) poeticis apud Romanos comandavit (*sic*) Stacius poeta Tholosanus tempore Titi imperatoris... Tam clara fuit tunc Tholosa in Statio poeta suo quod propter allegantiam (*sic*) dicendi translatus fuit ab urbe Tholosana ad urbem Romam et ibi laureatus fuit ut poeta eximius. Ita dicit Dantes de Aldigeriis, florentinus, in Cantica secunda, que dicitur *Purgatorium*, capitulo XXI.

C'est donc chez Dante que le bon frère mineur avait puisé sa foi dans la légende de l'origine toulousaine de Stace. Il serait plus intéressant pour nous de savoir comment il connaissait Dante lui-même. Ce qui paraît certain, c'est qu'il ne le connaissait pas seulement de nom, mais qu'il avait présents à l'esprit les vers 88-91 du chant XXI du *Purgatoire* :

Tanto fu dolce mio vocale spirto
Che Tolosano a sè mi trasse Roma,
Dove mertai le tempie ornar di mirto.

A. JEANROY.

CHRONIQUE

Nous avons appris très tardivement la mort de M. Charles Gustave Estlander, décédé en août 1910, à l'âge de 76 ans. De 1868 à 1899, il avait occupé la chaire des littératures modernes à l'Université de Helsingfors. On peut dire qu'il fonda en Finlande les études romanes, qui, comme on le sait, y sont actuellement très florissantes. Son premier écrit, rédigé en français (ses publications ultérieures sont toutes en suédois), est un mémoire estimable sur la légende de Tristan, publié en 1866, dont G. Paris a rendu compte dans la *Revue critique* (1867, I, 127). Sa thèse, présentée en 1868, et à la suite de laquelle il fut nommé professeur, a pour objet la littérature provençale, surtout pendant le XVe et le XVIe siècle. C'est un travail distingué, que G. Paris a dignement apprécié dans la *Revue critique* (1868, II, 108). M. Estlander est connu aussi par divers mémoires sur l'ancienne littérature espagnole et par d'autres publications qui ne sont pas de notre ressort. — P. M.

— La *Romania* a perdu deux collaborateurs qui, en des genres différents, ont pendant de longues années, rendu à l'histoire de notre pays des services éminents, et qui ont été, pour les deux fondateurs de notre recueil, des amis très chers, M. Longnon et M. Raynaud.

Auguste Longnon, décédé le 12 juillet dans sa soixante-septième année, s'est illustré surtout par ses travaux sur la géographie de la Gaule et de la France, mais tout ce qui concernait notre pays excitait vivement sa curiosité et devenait en quelque sorte sa passion. Dans l'histoire de la France, il s'intéressa naturellement à la Champagne, qui était son pays, puis à Paris, surtout depuis la fondation de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France (1875) à laquelle il donna d'importants travaux. Mais, de très bonne heure aussi, il s'était appliqué à notre ancienne littérature, distinguant les points obscurs qui réclamaient des recherches. Dans cet ordre d'idées, il a fait des découvertes véritablement importantes. Il eut d'autant plus de mérite qu'il n'avait jamais eu qu'une préparation assez imparfaite. Il commença ses études fort tard. Jeune homme il travaillait comme ouvrier, n'ayant pas dépassé les études primaires, lorsque des érudits bienveillants, d'Arbois de Jubainville, A. Maury et quelques autres, informés du goût que manifestait le jeune Longnon pour l'histoire, et frappés de sa vive intelligence, l'aidèrent à faire ses humanités et lui enseignèrent les principes de la critique historique. Ses progrès furent

rapides. J'étais archiviste aux Archives de l'Empire, en 1867, lorsqu'il se présenta à moi, recommandé par mon ami d'Arbois de Jubainville, et me soumit la copie, très bien préparée et annotée, d'un document français du XIIIe siècle qu'il se proposait de publier. C'était le *Livre des vassaux du Comté de Champagne et de Brie* qui fut en effet, peu de temps après (1869), imprimé en appendice à l'*Histoire des comtes de Champagne* de d'Arbois. Tout en parcourant les pages de ce texte, je crus devoir lui donner quelques conseils, car je le savais bien neuf dans les études, mais à mesure que je le faisais parler, je voyais qu'il savait fort bien ce que je pensais lui apprendre. En 1869, A. Maury le fit entrer aux Archives de l'Empire, d'abord comme auxiliaire, puis comme archiviste, bien qu'il ne fût pas élève de l'École des chartes. Il y resta jusqu'en 1892, époque où il fut nommé professeur au Collège de France, en remplacement de Maury, qu'il avait suppléé déjà depuis la fin de 1889. La chaire fut modifiée pour lui. Elle avait, depuis sa création, sous la Révolution, ce titre un peu vague : « Histoire et morale » ; elle fut intitulée « Géographie historique de la France », et sera vraisemblablement modifiée de nouveau sous peu, car je doute qu'on trouve personne pour continuer l'enseignement de Longnon. C'est assurément regrettable, d'autant plus qu'on ne voit pas non plus à qui l'on pourra confier les conférences analogues que Longnon faisait à l'École des Hautes Études depuis 1879.

L'enseignement de la géographie historique de la France, tel que le comprenait Longnon, touchait par certains côtés à la linguistique romane. Il avait senti de bonne heure que l'étymologie des noms de lieux devait être étudiée comme celle des noms communs, avec cette différence qu'au lieu de remonter des formes romanes aux types originaires, comme on fait dans l'étymologie des noms communs, il s'agissait ordinairement de passer des types originaires (le plus souvent latins) aux formes romanes. Longnon donna de bonne heure un exemple mémorable de sa méthode dans l'article qu'il publia, en 1873, dans la *Revue critique*, sur l'édition des diplômes mérovingiens publiée par K. Pertz. Cette édition, qui était à tous égards détestable, fut aussitôt durement censurée en Allemagne, mais, en ce qui concerne les identifications de lieux, les graves erreurs de l'éditeur n'avaient pas été rectifiées, et, à ce point de vue, presque tout restait à faire. L'article de Longnon a la valeur d'un mémoire spécial. Il est précieux non seulement par la sûreté des faits établis, mais encore par la nouveauté de la méthode. Certes, J. Quicherat, en 1867, dans son petit livre intitulé *De la formation française des anciens noms de lieu*, avait fait usage des règles de la phonétique romane pour déterminer l'étymologie des noms de lieux, mais à l'époque où il établit sa doctrine (dans son cours de diplomatique à l'École des chartes), bien avant 1867, l'étude scientifique des langues romanes était en France bien peu cultivée. Peu après ce temps, en 1869, l'enseignement de G. Paris, à l'École des Hautes Études, apporta à Longnon le secours dont il avait besoin et dont il avait reconnu aussitôt l'importance. Je n'ai pas à rappeler les travaux plus considérables que Longnon publia

par la suite sur la géographie de la France, ses dissertations sur certains *pagi*, sa *Géographie de la Gaule au VIe siècle* (1878), son grand *Atlas historique de la France*, malheureusement inachevé, son *Dictionnaire topographique de la Marne* (1891), qui depuis lors sert de modèle pour les Dictionnaires de cette nature : je veux seulement dire que les travaux géographiques de Longnon ont rendu service à la linguistique romane.

Ses recherches sur l'histoire littéraire de notre pays, qui n'étaient pour lui qu'un délassement à ses études en certain sens officielles, doivent être spécialement rappelées, sans qu'il soit nécessaire de les énumérer longuement, car toutes ont été publiées ou signalées dans la *Romania*. Longnon avait un véritable flair pour la découverte des documents. Ses découvertes n'étaient pas dues au hasard : il savait chercher et trouvait là où d'autres étaient passés à côté des documents sans les voir. Entre ses plus intéressantes recherches, nous citerons celles qu'il publia en 1874, dans la *Romania* (II, 203), sur Villon, et qu'il développa plus tard en un petit volume (1877). Une découverte particulièrement importante est celle du *Meliador* de Froissart, dont il découvrit d'abord quelques feuillets, aux Archives nationales, puis, peu après, un manuscrit complet qui était à la Bibliothèque nationale, et où personne n'avait su le reconnaître. Citons encore sa publication de chartes relatives à un certain nombre de trouvères dans l'*Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France* (1870). Il a fait bien d'autres trouvailles que je ne puis énumérer faute d'espace. Longnon était un grand travailleur, mais il est loin d'avoir mis au jour toutes les recherches qu'il avait faites. Peu de temps avant sa mort, souffrant déjà de la pénible maladie, mais qu'on ne croyait pas si grave, dont il était atteint, il me disait qu'il songeait à prendre sa retraite, afin d'employer ses loisirs à la rédaction des travaux qu'il avait préparés pendant son enseignement au Collège de France et à l'École des Hautes Études. Sa mort imprévue ne lui en a pas laissé le temps. C'est une perte pour la science, en même temps qu'une douloureuse affliction pour ses amis, car lui seul pouvait mener à bonne fin certains travaux que personne ne saura faire.

Gaston Raynaud est décédé subitement le 28 juillet à l'âge de 61 ans. Il était entré à l'École des chartes en 1871 et en sortit en 1875. Sa thèse, sur « le dialecte picard dans le Ponthieu d'après les chartes des XIIIe et XIVe siècles » (Paris, 1876 ; extrait de la *Bibl. de l'École des chartes*, XXXVI et XXXVII), est l'un des plus anciens mémoires qui aient été publiés sur un roman local de la France. G. Paris lui consacra un compte rendu très important (*Romania*, VI, 614). Dans la suite, Raynaud s'appliqua de préférence à la publication des textes français et à l'histoire littéraire. Il se fit inscrire, dès le premier jour, dans la Société des anciens textes français, dont il devint presque aussitôt l'un des plus assidus collaborateurs. En 1877, avec l'aide de M. Jacques Normand, qui avait été son condisciple à l'École des chartes, il publia la chanson d'*Aiol*. Deux années après, il édita *Elie de Saint-Gilles*. Vinrent ensuite

les « Rondeaux et autres poésies du XVe siècle » (1889) ; les t. VII à IX d'Eustache Deschamps (1891-1903), après la mort du marquis de Queux de Saint-Hilaire qui avait publié les six premiers tomes ; les *Cent ballades* (1905). Il collabora, avec A. de Montaiglon, aux t. II à VI des *Fabliaux* (1877-1890) ; avec G. Paris, à l'édition du « Mystère de la Passion » d'Arnoul Gréban (1878). En 1888, il avait publié, avec Luce, le t. VIII du Froissart de la Société de l'Histoire de France. Luce étant mort en 1892, il reprit la publication, et édita les t. IX à XI (1894-9), travail considérable, puisque l'édition comporte un commentaire historique très détaillé et augmenté de documents inédits. Malheureusement, l'édition reste encore suspendue. On pourrait citer bien des travaux de lui, sans compter les nombreux articles — et dont plusieurs sont d'une grande importance — qu'il a donnés à la *Romania*, et que nos lecteurs connaissent bien. Citons ses deux volumes du « Recueil des motets français » (1881-4) ; les « Itinéraires à Jérusalem » (1883) en collaboration avec Michelant, pour la Société de l'Orient latin ; sa nouvelle édition de la « Châtelaine de Vergi » (1910), qu'il avait déjà mise au jour dans la *Romania*, XXI, 145. Dans ces dernières années, Raynaud s'occupait d'une édition de *Renart le contrefait* [1], qu'il avait déjà analysé très exactement dans la *Romania*, XXXVII, 245. Cette édition, qui se composera de deux volumes, dont le premier est déjà imprimé, sera prochainement terminée et publiée.

Raynaud était entré, en 1876, au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Il donna sa démission en 1889. Il est l'auteur du catalogue des manuscrits anglais (1884), qui est peu étendu, et de celui des manuscrits italiens qui ne figurent pas dans le catalogue de Marsand (1882). On peut regretter qu'il n'ait pas refait le catalogue de Marsand, qui est si défectueux.

Raynaud n'était pas seulement un travailleur très laborieux et très expérimenté : c'était aussi un collaborateur zélé, toujours prêt à faire plus que sa part. Il consentait volontiers, lorsqu'on l'en priait, à donner son temps à des travaux restés inachevés, comme il le fit pour Deschamps et pour Froissart. La Société des anciens textes français, à laquelle il était si dévoué et pour qui il fut un administrateur modèle, ne le remplacera pas facilement. Tous ceux qui l'ont connu le regretteront longtemps, non pas seulement comme savant mais comme ami. — P. M.

— D. Rufin José Cuervo, bien connu par ses travaux si distingués sur l'histoire de la langue espagnole, est mort à Paris, le 17 juillet dernier. Il était né en 1844 à Bogotá (Nouvelle-Grenade), et s'était établi, il y a bien des années, à Paris, où il a rédigé et publié le plus grand nombre de ses travaux, dont la plupart ont été signalés dans la *Romania* par M. Morel-Fatio. Citons son édition, augmentée et corrigée, de la grammaire espagnole d'An-

1. Voir *Romania*, XXXIX, 415.

drés Bello, plusieurs fois rééditée avec de nouvelles corrections (*Romania*, XX, 634 et XXVIII, 176); ses *Apuntaciones críticas sobre el lenguage Bogotano*, composées originairement à Bogotá (*Romania*, VIII, 620) et dont il imprimait une sixième édition au moment de sa mort. Son principal ouvrage, malheureusement inachevé, est le *Diccionario de construcción y regimen de la lengua castellana* (deux gros volumes in-8°, 1886, 1893; cf. *Romania*, XIV, 175 et XXIII, 318). L'ouvrage, dit-on, est entièrement rédigé, mais l'auteur se proposait toujours de le retoucher. Sera-t-il jamais achevé? M. Cuervo a publié de nombreux articles de philologie espagnole, notamment dans la *Romania* (XII, 117; XXII, 71; XXIX, 574; XXX, 120). C'était un travailleur très laborieux, très minutieux et très méthodique. Il avait d'autant plus de mérite qu'il s'était formé tout seul, car personne, assurément, dans le monde espagnol, n'avait pu lui enseigner même les éléments de la linguistique romane. — P. M.

— M. Antoine Thomas s'étant démis de la conférence de philologie romane qu'il faisait à l'École pratique des hautes études depuis 1896, son enseignement a été confié à notre collaborateur M. Alfred Jeanroy, qui l'inaugurera au mois de novembre prochain.

— Notre collaborateur M. le prof. Kr. Nyrop, de l'Université de Copenhague, a été désigné par le Collège de France pour faire dans cet établissement un cours public subventionné sur la fondation Michonis. Du 1er au 5 mai dernier, il a consacré trois leçons à étudier l'euphémisme dans la langue française, et il a obtenu un brillant succès.

— Notre collaborateur, M. le prof. W. Cloetta, obligé par sa santé à prendre une retraite prématurée, est remplacé à l'Université de Strasbourg par M. le prof. Schultz-Gora, de l'Université de Königsberg, qui a lui-même pour successeur, dans cette dernière Université, M. le Dr Pillet, naguère « privat dozent » à Breslau.

— M. le prof. K. Vossler ayant été, comme nous l'avons dit, nommé professeur à l'Université de Munich en remplacement de H. Breyman, la chaire qu'il occupait à Wurzbourg a été confiée à M. Walther Küchler.

— M. le prof. H. Andresen, de l'Université de Munster, ayant été mis à la retraite, est remplacé par M. le prof. Leo Wiese, de Jena.

— La chaire de philologie romane de l'Académie de Francfort-sur-Main, vacante par la nomination à Berlin de notre collaborateur, M. le prof. Morf, a été confiée à M. le prof. Friedwagner, de Czernowitz.

— Miss G. Schoepperle, dont la *Romania* connaît les travaux sur *Tristan* et sur la Table ronde, vient d'être nommée chargée de cours (*instructor*) à l'Université d'Urbana (Illinois).

— L'état de santé de M. le prof. G. Gröber ne lui permettant plus de supporter tout le fardeau de la direction de la *Zeitschrift für romanische Philologie*, M. le Dr Ernest Hoepffner lui a été adjoint, et a été nommé, peu de temps après, professeur extraordinaire à l'Université de Strasbourg. Au der-

nier moment on annonce que M. Hoepffner quitte cette ville pour Jena, où il remplace, comme professeur ordinaire, M. Leo Wiese nommé à Munster.

— Une brillante cérémonie a eu lieu à Florence, le 6 juin dernier, pour la remise à notre éminent collaborateur M. le prof. Pio Rajna d'un volume commémoratif du 40e anniversaire de son entrée dans l'enseignement public. Nous venons de recevoir ce volume, d'aspect imposant (XXVI-960 pages in-4°) et qui s'ouvre par un beau portrait. Nous donnerons à nos lecteurs, aussitôt que possible, l'analyse des mémoires, au nombre de 48, qui le composent ; contentons-nous aujourd'hui d'en indiquer le titre : *Studi letterari e linguistici dedicati a Pio Rajna* (Firenze, tip. Enrico Ariani, 1911).

— On annonce que l'Académie de Berlin vient de voter 7.500 marks pour la publication du *Dictionnaire de l'ancien français* laissé en manuscrit par le regretté Adolf Tobler. Souhaitons que la tâche délicate de surveiller l'impression de cet ouvrage, attendu avec une légitime impatience, qui a été confiée à M. le Dr Lommatzsch, puisse être menée à bien le plus rapidement possible.

— La *Gesellschaft für romanische Literatur* vient de distribuer deux gros volumes, qui forment les nos 24 et 25 de ses publications : 24, *L'Enfant sage* (entretien de l'empereur Adrien avec l'enfant Epitus), texte de toutes les versions connues avec une copieuse introduction, par Walther Suchier (Dresde, 1910 ; XIV-612 p.).— 25, *Der festländische Bueve de Hantone*, première rédaction, avec introduction, remarques et glossaire, par Albert Stimming (Dresde, 1911 ; LXII-534-p.).

Livres annoncés sommairement.

Joseph Anglade, *Les Troubadours, leurs vies, leurs œuvres, leur influence*. Paris, Armand Colin, 1908. In 8°, VIII-328 pages. — Ce livre est issu d'un cours professé à l'Université de Nancy pendant le semestre d'hiver de 1907-1908. Destiné au grand public, il contient plus d'affirmations que de discussions ; il embrasse plus qu'il n'étreint. M. A. a montré par sa thèse sur Guiraud Riquier (cf. *Romania*, XXXVII, 170) qu'il avait une connaissance sérieuse de la littérature provençale et qu'il savait approfondir un sujet en faisant appel aux documents originaux. Dans son nouveau livre, d'un caractère très différent, il fait preuve d'une grande facilité d'assimilation, et il expose avec agrément et clarté les résultats obtenus par l'effort collectif des littérateurs et des érudits les plus autorisés. On ne peut que lui être reconnaissant d'avoir réuni en volume les leçons professées par lui. Il n'y sacrifie pas trop aux exigences oratoires des cours publics. S'il n'y a pas de notes au bas de chaque page, on trouve dans son livre, de la page 301 à la page 328, un appendice intitulé « Bibliographie et notes » qui rendra des services non seulement aux lecteurs mondains, mais même aux spécialistes. Un livre analogue sur les trouvères serait certainement le bien venu. — A. Th.

Bibliographie de la syntaxe du français (1840-1905), par Pierre Horluc et Georges Marinet. Lyon, Rey ; Paris, Picard, 1908. In-8°, xii-320 pages (forme le fasc. 20 de la section II [droit, lettres] de la nouvelle série des *Annales* de l'Université de Lyon).— Cette bibliographie, qui a demandé aux auteurs un travail très considérable, est établie sur un plan méthodique excellent et atteste chez eux non seulement une vaste lecture, mais une parfaite compétence philologique. Elle se termine par deux tables alphabétiques auxquelles on aura souvent recours, celle des « mots, locutions et phrases », et celle des auteurs et ouvrages étudiés » ; suivent deux pages et demie pour les « additions et corrections ». Assurément cette dernière section ne contient pas absolument tout ce qu'on aurait dû y mettre, mais il semble qu'on ne puisse pas l'allonger beaucoup. Je constate en effet que plusieurs des critiques de détail formulées par M. Anglade dans la *Revue des langues romanes* (III, 86) portent à faux : on reproche aux auteurs de n'avoir pas cité l'introduction grammaticale de la *Chrestomathie* de G. Paris et E. Langlois, et la citation se trouve sous le n° 98 ; de n'avoir pas cité au moins un article des *Mélanges Chabaneau*, et ces *Mélanges*, parus en 1907, outrepassent la limite chronologique de la *Bibliographie*, etc. Je remarque aussi qu'on y trouve indiqué sous le n° 2179 un travail de F. Haase intitulé *Solution des difficultés que présente l'accord du participe passé* (Lauenbourg, 1862), dont M. Behrens (*Z. f. franz. Spr.*, XXXIII, 46) a cru devoir signaler l'oubli. — A. Th.

Le parler populaire des Canadiens français..., par N.-E. Dionne, avec préface par M. Raoul de la Grasserie. Québec, J.-P. Garneau, 1909. In-8°, xx-672 pages. — Ce gros volume, d'une impression très soignée, a un long sous-titre : « Lexique des canadianismes, acadianismes, anglicismes, américanismes, mots anglais les plus en usage dans les familles canadiennes et acadiennes françaises, contenant environ 15000 mots et expressions avec de nombreux exemples...» La préface de M. R. de la Grasserie en fait excellemment ressortir l'intérêt sémantique. L'auteur est un infatigable polygraphe qui a voulu élever un monument linguistique au Canada français, et qui n'y a pas épargné sa peine. Nous serions mal venu à lui marchander notre reconnaissance, et à lui reprocher d'avoir plutôt fait œuvre de compilateur que de critique. Il ne s'est pas contenté de faire passer dans son recueil la substance des glossaires canadiens antérieurs, ceux de Gingras, Manseau, l'abbé Caron, Dunn, Clapin et Rinfret, pour ne citer que les principaux, et d'enregistrer les mots qu'il a entendus lui-même ; il s'est efforcé, par-ci par-là, de démêler l'origine des matériaux qu'il livrait au public, et il faut lui savoir gré d'avoir tenté un premier travail de reconnaissance. Les mots empruntés de l'anglais sont généralement bien élucidés, et cela est de première importance pour juger de l'état actuel de la civilisation du Canada français. Quant aux vieux mots venus de France, la détermination de leur provenance exacte exige une connaissance minu-

tieuse des patois français, spécialement du normand et du poitevin, qu'il est fort difficile d'acquérir, et l'on ne sera pas étonné que M. Dionne ait laissé beaucoup à faire à ceux qui viendront après lui. Tel quel, son volumineux lexique leur rendra de précieux services, et l'on peut dire que l'effort immense dont il témoigne ne sera pas perdu pour la science. — A. Th.

Glossaire du patois de Blonay, par Louise Odin. Préface de Ernest Muret. Lausanne, Bridel, 1910. In-8°, xvi-716 pages. — Ce beau volume, publié avec l'appui de la Confédération Helvétique et de la Commission du Glossaire des patois de la Suisse romande par la Société d'histoire de la Suisse romande, a été mis sous presse en 1902. L'auteur (née Pilliod) est morte en 1909 à Blonay, où elle s'était retirée en 1893, après avoir perdu son mari et son fils cadet, Auguste, professeur de mathématiques à l'Académie de Lausanne et où un nouveau deuil ne tarda pas à l'atteindre, son fils aîné, Alfred, le romaniste, étant mort en 1896 (voir *Romania*, XXV, 337). Les 652 pages du *Glossaire* proprement dit étaient imprimées au moment de la mort de Louise Odin ; M. E. Muret, auteur de la préface, a revu et fait imprimer la fin du volume qui comprend de copieuses listes alphabétiques de noms propres de lieux et de personnes, des Proverbes et dictons, un Supplément et un Errata. Le patois est transcrit phonétiquement, revêtu d'une graphie empruntée à l'alphabet courant enrichi de quelques caractères indispensables, avec cette règle excellente de rendre toujours chaque son de la même façon et de n'attribuer qu'une seule valeur phonétique à chaque signe. L'œuvre de Louise Odin est purement descriptive, sans préoccupations étymologiques, sans souci même de faire le moindre rapprochement entre les mots et les choses de Blonay et les mots et les choses du dehors. Mais, dans ce cadre volontairement restreint, on ne saurait trop louer la patience et l'intelligence avec lesquelles l'auteur a accumulé et digéré les matériaux infinis qu'elle a recueillis au jour le jour et qui nous font pénétrer jusqu'au tréfond du parler de Blonay (commune d'un millier d'âmes située à une lieue à l'est de Vevey). M. E. Muret remarque que le patois ainsi fixé par Louise Odin, et dont Alfred Odin avait étudié méthodiquement les sons et la conjugaison dans ses thèses de doctorat (1886) et d'habilitation (1887), « est déjà presque une langue morte ». Quel dommage irréparable si les douze mille mots, les cinq cents proverbes, voire la foule des noms et sobriquets pittoresques qui ont trouvé un asile définitif dans ce Glossaire, eussent été perdus pour la spéculation scientifique ! Les amis de la philologie romane n'oublieront pas ce qu'ils doivent à la noble femme que fut la mère d'Alfred et d'Auguste Odin. — A. Th.

Le patois de la commune de la Grand'Combe (Doubs), par F. Boillot. Ouvrage illustré de 63 gravures et de 2 cartes. Paris, Champion, 1910. In-8°, l-394 pages. — La Grand'Combe est une commune du canton de Morteau, à l'extrémité nord-est de l'arrondissement de Pontarlier, entre la rive droite du Doubs et la Suisse, dont elle est séparée par deux crêtes inhabitées qui

constituent une barrière presque infranchissable. Par suite, le livre de M. B. fait le pont entre celui que feu Tissot a consacré au patois des Fourgs, commune située plus au sud, dans le même arrondissement, et celui de M. Grammont relatif au patois de Damprichard, plus au nord, dans l'arrondissement de Montbéliard. Ce livre n'est pas banal. Non seulement l'auteur observe bien, mais il pense et fait penser. Tout n'est pas neuf, ni bien proportionné dans l'introduction qui ouvre le volume, mais ces 50 premières pages, d'un caractère mi-philosophique, mi-philologique, se lisent avec plaisir et impressionnent favorablement le lecteur. Les « Notes sur la morphologie et la syntaxe » qui leur font suite (pp. 1-39) sont loin d'épuiser la matière, mais mettent assez bien en relief les faits saillants[1] ; elles font d'autant plus regretter qu'il n'y ait pas de notes analogues sur la phonétique. M. B. paraît cependant rompu aux finesses de la phonétique sinon dans sa partie expérimentale, au moins dans sa partie descriptive, puisqu'il emploie partout le système de transcription inauguré par la *Revue des patois gallo-romans*. Le Glossaire, qui est la pièce de résistance, rappelle celui de M. Edmont, relatif au patois de Saint-Pol, par les nombreuses figures (dessins et photographies) dont il est parsemé, et celui de M. Dottin, relatif aux patois du Bas-Maine, par la « classification analogique » dont il est suivi. L'auteur a donc suivi les bons modèles ; il a même voulu faire plus en donnant de temps en temps soit des étymologies soit de simples rapprochements lexicographiques. C'est la partie la plus faible du livre. Il y a un abus choquant de citations de Cotgrave, faites dans la langue originale, et qui ne viennent pas toujours à propos (par exemple aux art. *ălĭpwà* « rendre lisse », sans rapport avec *alipte* ; *ăpɛằr* « cupide », sans rapport avec *eschars* ; *dbl̥ȍsà* « dépouilles d'un arbre », sans rapport avec *desbleures*, etc.). Le genre des substantifs n'est jamais indiqué, ce qui est parfois très gênant. Les articles tournent trop souvent à l'encyclopédie (par exemple l'art. *fèmrĭ* « siège du fumier », où une observation sur le rapport du mot patois avec le mot français aurait mieux fait notre affaire) ou manquent de précision scientifique (notamment quelques noms de plantes comme *bĕ̀rbŏ̀jüē* [= joubarbe], *buvó* [?]. Il est fâcheux aussi que l'auteur ne s'attache pas toujours à mettre le terme patois en rapport avec le mot français apparenté et donne ainsi l'idée (évidemment fausse) qu'il ne connaît pas des mots français comme *andain*, *bigne*, *bonbonne*, *brouillard* (papier), *chanfrein*, *chevêtre*, etc. Mais ce sont là des péchés véniels, et M. B. est aussi certain d'en être absous que d'être remercié pour tout ce qu'il y a de solide et d'excellent par ailleurs dans son livre. — A. Th.

Albert Ravanat, *Dictionnaire du patois des environs de Grenoble*. Grenoble J. Rey, 1911. In-4°, IV-200 pages. — Publication de luxe, tirée à 200

---

1. Il y a pourtant à dire dans le détail ; cf. le compte rendu de M. Clédat dans la *Rev. de phil. fr.*, XXV, 50-3.

exemplaires. L'auteur, littérateur et poète, connu surtout par des fables, des contes et des noëls en patois de Proveyzieux, est mort avant la publication de ce *Dictionnaire* qui est due aux soins de M. Émile Robert. Voici comment Ravanat caractérise lui-même son recueil. « Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas ici de faire œuvre d'érudition, mais seulement œuvre utile, patriotique même. Mon désir, c'est de me placer sur le terrain purement archéologique, de collectionner des mots déjà perdus ou dont l'usage se perd chaque jour, comme le numismate fait des vieilles médailles... » Évidemment, un livre de ce genre, où auraient été dépouillés toutes les anciennes œuvres patoises (et elles sont nombreuses) de la région de Grenoble, ne pourrait qu'être favorablement accueilli par les philologues, qui n'en voudraient pas à l'auteur (au contraire) de s'abstenir systématiquement de toute considération étymologique. Mais il ne semble pas, à en juger par la liste des références, que l'auteur ait tenu à être complet dans ses dépouillements. Par contre il a beaucoup emprunté au dictionnaire de Nicolas Charbon composé vers 1710, mais publié seulement en 1885 par Gabriel, et bien souvent aussi il a donné et défini des termes patois sans les accompagner d'aucune indication de provenance. La mise en œuvre est vraiment déconcertante pour le lecteur. La plupart du temps on n'a devant soi que des fiches rangées dans l'ordre strictement alphabétique sans qu'on ait pris la peine de les fondre ou même d'établir des renvois de l'une à l'autre. Exemples caractéristiques, dès les premières lignes : p. 1, se trouve un article *Abbergea*, avec cette simple traduction « octroyé » et une citation de deux vers de *La constance de Philin et de Margoton* de Jean Millet (M. 5) ; p. 2, autre article ainsi conçu : « *Abergié*, v. a. — Donner en location, loger, recevoir en sa maison, offrir l'hospitalité », plus les deux mêmes vers déjà reproduits à l'art. *Abbergea* et qui sont dits appartenir à une autre œuvre de Jean Millet, *La bourgeoise de Grenoble* (M. 8) ; p. 2, les art. *Abochié* « pencher, tomber en avant » et *Abochié* « v. n., coucher la face contre terre », *Abochon* et *Abouchon* « la face contre terre », *Accapá* « accroupi », *Accapá* « assis sur les talons », *Accapá* « accroupi, affaissé », font double, voire triple emploi. Ce n'est pas seulement du désordre qu'on peut se plaindre, mais parfois de graves quiproquos. L'article *Dumesti* est ainsi défini : « se dit d'un endroit rempli de buissons, de halliers ». Passe encore que l'auteur n'ait pas pris la peine de dire que *dumesti* est la forme féminine de *dumétio* ; mais comment n'a-t-il pas pris garde que dans l'exemple qu'il cite, le sens de l'adjectif est juste le contraire de celui qu'il donne ? Je n'insiste pas, puisqu'il s'agit d'une œuvre posthume ; mais ce que j'ai dit devait être dit. — A. Th.

Le Propriétaire-Gérant, H. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

LE CONTE

DU

CHAT ET DE LA CHANDELLE

DANS L'EUROPE DU MOYEN AGE ET EN ORIENT

(*Suite et fin*).

Seconde section de la seconde partie. § 4. Aux pays barbaresques. — N° 1. Un conte arabe de Tunis. — Le conte *du Chat et de la Chandelle* et son encadrement indien (la jeune femme allant délivrer son mari), combinés avec le thème, également indien, de *l'Honnête femme et les galants*. — *Excursus* III. Le thème de *l'Honnête femme et les galants*. — Les deux branches de ce thème et leur étroite connexité. — Première branche. Son existence dans l'Inde au IIe ou IIIe siècle *avant notre ère*. — Un bas-relief bouddhique. — *Djâtakas* du Nord et du Sud. — Conte de la *Brihatkathâ*, versifié au XIe siècle de notre ère. — Le même conte indien acclimaté dans la littérature arabe entre le IXe et le Xe siècle. — Contes orientaux, littéraires et oraux. — Le fabliau de *Constant du Hamel* (XIIIe siècle). — Seconde branche (celle du conte tunisien). — Supplément aux études de Gaston Paris, de Reinhold Koehler et de W. A. Clouston sur un épisode du roman de *Perceforest* (XIVe siècle) et sur un petit poème anglais du XVe siècle.

N° 2. Un conte des Berbères de Tamazratt (Tunisie du Sud). — Ses liens de parenté avec le roman hindoustani étudié plus haut.

N° 3. Un conte arabe inédit d'Algérie (Blida).

§ 5. En Palestine.

§ 6. Au sud du Caucase et dans l'Asie centrale.

Troisième partie. Dans l'Europe d'aujourd'hui. — Un conte des Roumains de Transylvanie. — Le thème du *Chat* se présentant dans ce conte avec la même combinaison d'encadrements que dans le conte tunisien. — Notre thèse des grands courants historiques, véhicules des contes indiens.

Une réflexion finale. Le conte *du Chat et de la Chandelle* a-t-il communauté d'origine avec certaine historiette de singes, racontée par Lucien

et par saint Grégoire de Nysse ? — Ce qu'il faut uniquement considérer dans l'étude comparative des contes.

Appendice (annoncé dans l'*Excursus* I). — L'entourage indien du thème du *Chat et de la Chandelle* dans le *Salomon et Marcolphe*.

Addenda à différents points de l'excursus I. — Les manuscrits du *Salomon et Marcolphe* à la Bibliothèque Royale de Munich. — Confirmation de diverses conjectures.

§ 4. — *Aux pays barbaresques.*

De l'Extrême Orient nous allons passer à l'Occident, à l'Extrême Occident, ou peu s'en faut, et retrouver notre historiette du *Chat et de la Chandelle* en Tunisie dans un conte arabe, de Tunis même, et dans un conte berbère ; en Algérie, dans un conte arabe inédit de Blida.

N° 1. Conte arabe de Tunis.

A Tunis, le récit qui, dans tout un groupe de contes de l'Inde, et aussi dans le conte tibétain et dans le conte annamite, encadrait l'épisode du *Chat* (la jeune femme délivrant son mari) se présente encadré lui-même, ou, si l'on veut, il est combiné avec un autre thème, que Gaston Paris a étudié autrefois, du moins en partie, dans cette Revue, ainsi que nous l'avons dit au début de ce travail, et que l'on peut appeler le thème de *l'Honnête femme et les galants*. Ce second encadrement n'est pas moins indien que le premier, et nous aurons à le montrer, au risque de paraître abuser des *excursus*, car c'est un fait qui n'est pas sans importance que, dans le conte tunisien, le thème du *Chat et de la Chandelle* soit tout entouré d'éléments indiens.

Disons dès maintenant que ce même *entourage*, ce *double entourage* indien de notre petit thème, nous le rencontrerons plus tard, loin de la Tunisie, dans un conte roumain de Transylvanie ; constatation qui, jointe à la connaissance des grands courants historiques, véhicules des contes de l'Inde, nous permettra, croyons-nous, de formuler une conclusion motivée relativement à l'origine indienne non pas seulement des *éléments* du conte tunisien et du conte roumain, mais aussi de la *combinaison même de ces éléments*.

Voic maintenant le résumé du conte arabe de Tunis[1]. Les italiques rendront plus facile la distinction des thèmes :

Un jeune marchand de Tunis, voulant aller à Stamboul vendre des objets de son commerce, demande à sa cousine (sa fiancée) de l'accompagner. « Non, dit-elle, mais emporte avec toi mes robes les plus belles, et il te semblera que je suis devant tes yeux. »

A son arrivée à Stamboul, le jeune homme accepte l'hospitalité que lui offre un soi-disant grand marchand. Le soir, quand ils s'asseyent pour manger, un chat entre dans la chambre. « *Vois-tu ce chat? dit le maître de la maison ; il peut tenir toute une nuit une bougie allumée*[2] *et nous éclairer ainsi.* » *Le jeune homme dit :* « *Je ne le crois pas.* » — « *Parions, dit l'autre : si je gagne, tu me donneras toutes tes marchandises ; si je perds, tu auras ma maison et tout ce qui m'appartient.* » — « *Soit* », *dit le jeune homme. On met une bougie allumée entre les pattes du chat, et les deux parieurs jouent aux cartes. Le matin vient : le chat n'a pas lâché la bougie ; et le Tunisien est ruiné. Il se met au service d'un marchand de beignets.*

Un jour, pris du désir de revoir les vêtements de sa cousine, le jeune homme retourne chez le marchand qui l'a dépouillé de tout, et le prie de lui donner pour un instant la clef du coffre. En contemplant les vêtements, il se met à pleurer, à la grande surprise du marchand. Quand il est parti, le marchand ouvre le coffre à son tour, voit les splendides robes et a l'idée d'aller les offrir au sultan.

Le sultan, émerveillé, fait venir le Tunisien et lui demande à qui sont ces robes. « A ma cousine. — Où est-elle? — A Tunis. — Où se trouve sa maison? — A tel endroit. »

Après cet interrogatoire, le jeune homme est mené en prison. Sur quoi, le sultan frète un bateau et envoie à Tunis sept hommes, chargés de lui amener la jeune fille.

Arrivés à Tunis, les sept émissaires vont frapper à la porte de la jeune fille, et le plus âgé lui dit qu'il lui apporte les salutations de son cousin, qui la fait demander. « Nous devons, ajoute-t-il, t'amener à Stamboul. » La jeune fille répond : « Laissez-moi quatre jours pour faire mes préparatifs. » Et ils se retirent.

Aussitôt la jeune fille fait creuser par des puisatiers un grand trou à l'intérieur de sa maison, tout contre la porte d'entrée, et fait mettre à ce trou un couvercle, basculant facilement ; puis elle recouvre le tout d'un tapis.

Au bout des quatre jours, les sept hommes reviennent ; la jeune fille les invite à entrer, et, quand ils s'avancent dans la maison, ils tombent tous dans le trou. Alors la jeune fille les interroge, les menaçant de les laisser mourir de faim, s'ils ne répondent pas, et elle apprend ainsi tout ce qui est arrivé à son cousin.

Sans plus tarder, *elle se déguise en homme, cache deux souris dans sa veste et s'embarque pour Stamboul, où elle reçoit l'hospitalité dans la même maison que son cousin. Même pari ; mais, vers minuit, la jeune fille lâche les deux souris ; le chat se jette sur elles, et la bougie tombe. Ainsi se trouve regagné, et bien au-delà, tout ce que le cousin avait perdu.*

---

1. Alice Fermé, *Contes recueillis à Tunis*, nº VI (*Revue des Traditions populaires*, mai 1893, p. 276 seq.).

2. On se rappelle que les *bougies* tirent leur nom de la ville algérienne de Bougie, appartenant jadis, comme Tunis, aux États barbaresques.

La jeune fille, toujours déguisée, étant sortie dans la ville, le sultan remarque le « beau jeune homme » et le prend pour secrétaire. Au bout d'un an, le secrétaire obtient un congé pour aller visiter sa famille à Tunis, et le sultan lui offre beaucoup d'argent pour son voyage. Le secrétaire remercie, mais demande une chose : la grâce de tous les prisonniers. « Oui, dit le sultan, de tous, excepté d'un jeune homme de Tunis, qui ne sortira de prison que quand sa cousine aura consenti à venir à Stamboul. — Donne-le-moi dit le secrétaire ; je l'emmènerai, et, quand nous serons en pleine mer, je le jetterai à l'eau. » Le sultan accorde la demande.

Pendant la traversée, *la jeune fille se fait reconnaître de son cousin.* A Tunis, les sept hommes sont tirés du trou, et la jeune fille les renvoie à Stamboul, en les chargeant de remettre au sultan une lettre dans laquelle elle se moque de lui en lui racontant toute l'histoire.

Quand le sultan lit cette lettre, il tombe mort de saisissement.

Peut-être ne sera-t-il pas inutile de résumer ici un second conte arabe de Tunis, présentant, lui aussi, le thème de *l'Honnête femme et les galants*, combiné avec le thème de *la Femme qui va délivrer son mari*, mais sans aucune infiltration du thème *du Chat et de la Chandelle*[1]. Là, il y a également un cousin et une cousine, mais mariés et non pas seulement fiancés : le mari, qui aime beaucoup sa femme, a fait peindre le portrait de celle-ci sur une tabatière (*sic*) qu'il porte toujours sur lui (ce détail du portrait est beaucoup meilleur que celui des « belles robes »). Là aussi, le jeune marchand se rend, pour son commerce, dans une autre ville, et il y a aussitôt des désagréments, mais tout autres que ceux du premier conte : il est arrêté par les veilleurs de nuit pour contravention à une ordonnance de police qu'il ne connaissait pas, jugé comme voleur et mis en prison. Pendant qu'on l'emmène, la tabatière tombe de sa poche et elle est ramassée par le juge, qui va la porter au roi. Celui-ci ordonne à son vizir de lui amener l'original du portrait. Puis viennent l'interrogatoire du jeune homme au sujet de son pays et de sa maison, et le départ du vizir qui se donne pour marchand.

Arrivé à destination, le vizir ouvre boutique et fait ainsi connaissance avec une vieille, qui se charge de lui procurer une entrevue avec la jeune femme. Celle-ci, qui a son plan, fait dire par la vieille au prétendu marchand de venir deux heures après le coucher du soleil. En attendant, elle donne ses instructions à sa servante : quand le vizir sera là depuis quelques minutes, la servante devra se glisser hors de la maison et frapper violemment à la porte de la rue.

---

1. Hans Stumme, *Tunisische Mærchen und Gedichte* (Leipzig, 1893), t. II (traduction), n° 5, p. 80 seq.

Lorsque la servante exécute cet ordre, la jeune femme feint une grande terreur : « C'est le frère de mon mari, un brutal, un assassin, chargé de me surveiller. Où te cacherai-je ? » Alors, avec l'aide de la servante, elle descend le vizir dans une sorte de cave, d'où elle le tirera, dit-elle, aussitôt après le départ du beau-frère. Mais elle l'y laisse bel et bien, et lui fait carder de la laine : s'il ne carde guère, il n'aura guère à manger.

Ne voyant pas revenir son vizir, le sultan donne la même mission au second vizir, à qui même aventure arrive. Enfin il part lui-même et va rejoindre ses deux vizirs dans la cave.

Quand la servante vient apporter aux prisonniers leur pitance, le sultan la prie d'appeler sa maîtresse. Il dit à celle-ci qui il est, et lui parle du portrait sur la tabatière, lequel est cause de tout. La jeune femme se fait remettre la tabatière et interroge le sultan, qui lui raconte, au sujet de son mari, tout ce qui s'est passé.

Alors la jeune femme se fait donner un écrit, signé et scellé par le sultan et ses deux vizirs, écrit qui confère à son porteur le gouvernement, jusqu'au retour du sultan. Et elle part, habillée en homme, laissant le sultan et ses vizirs dans la cave, mais avec dispense de carder la laine, et non sans qu'elle ait ordonné à la servante de les bien nourrir.

Arrivée dans la ville du sultan, la jeune femme déguisée se fait présenter tous les prisonniers, qu'elle fait mettre en liberté, à l'exception d'un seul, son mari. Mais, pendant la nuit, elle ordonne de le lui amener, et, sans se faire connaître, elle le renvoie sur un vaisseau du sultan dans son pays avec toutes ses marchandises. Elle-même est montée subrepticement sur le même vaisseau, et, quand on est pour débarquer, elle se fait conduire à terre la première et retourne dans sa maison, où elle reprend ses vêtements de femme.

Son mari étant rentré à la maison, elle lui demande où est la tabatière, et, après qu'il a raconté toute l'histoire, elle lui met sous les yeux cette tabatière, en lui racontant à son tour ses aventures. Le mari fait grâce au sultan et aux vizirs, qui retournent dans leur pays, après avoir comblé la jeune femme de présents.

Ces deux contes tunisiens viennent se ranger, pour le cadre général (le sultan et sés émissaires bafoués par une honnête femme), auprès de ceux que Gaston Paris a passés en revue. Même famille et, de plus, même branche ; car la famille à laquelle ces deux contes appartiennent a deux branches que, pour avoir une exacte idée de la question, il convient d'examiner ici, l'une et l'autre.

On verra, du reste, que parfois tel *sous-thème* d'une de ces deux branches est venu se greffer sur l'autre.

Les contes de cette famille qui ont été le plus anciennement fixés par écrit, appartiennent à ce que nous appellerons la *première branche*. Sur deux points, notamment, cette première branche diffère de la seconde (celle des deux contes tunisiens). L'allure générale du récit y est plus simple : ce n'est pas la vue d'un objet provenant de l'héroïne (par exemple, le portrait ou les robes des contes tunisiens) qui met tout en branle ; c'est la vue

de l'héroïne elle-même. De plus, tandis que l'honnête femme de la seconde branche enferme les galants dans une cave ou dans quelque autre cachot, celle de la première branche a l'adresse de les faire entrer dans des coffres fermant à clef, qu'elle fait ensuite porter à l'audience du roi ou mettre en vente.

Ces remarques préliminaires peuvent donner une légère idée de ce qui existe de ressemblances et de différences entre les deux branches, et de la nécessité scientifique de ne pas étudier l'une sans l'autre [1].

Excursus III

Le conte de l'honnête femme et les galants

—

Première branche.

Pour cette première branche, nous avons un document indien d'une antiquité respectable, une *illustration* sculpturale du conte type, remontant au IIe, peut-être même au IIIe siècle *avant notre ère*, et faisant partie d'une série de grands médaillons qui, sur un monument bouddhique de l'Inde centrale, le *stoûpa* de Bharhout, représentent autant de *djâtakas*, d'épisodes des multiples existences du Bouddha sous les diverses formes, humaines ou animales, par lesquelles il passe à travers les âges [2].

---

1. C'est (précisons ce que, plus haut, nous n'avons fait qu'indiquer) la seconde branche, — la nôtre,— que, dans la *Romania* de 1894, Gaston Paris a étudiée, après Reinhold Koehler, en laissant absolument de côté la première branche, qu'il connaissait pourtant et regardait avec raison comme « apparentée » à l'autre (*op. cit.*, p. 103, note 1, et 109, note 1). Par contre, c'est de cette première branche que M. Pietro Toldo a parlé dans la *Romania* de 1903. — Le travail de Koehler a paru, en 1867, dans le *Jahrbuch für romanische Litteratur* (reproduit dans ses *Kleinere Schriften*, II, 1900, pp. 444 seq.) — Voir aussi W. A. Clouston, *Popular Tales and Fictions* (Londres, 1887), t. II, pp. 289 seq., et *Additional Analogs to « The Wright's Chaste Wife »* (Londres, 1886).

2. Bharhout, petit village du petit État indigène de Nâgod, est situé à 120 milles anglais (environ 192 kilomètres) au sud-ouest d'Allahabad ; c'était jadis une ville considérable. Les médaillons ornent la haute barrière de pierre qui entoure un *stoûpa* (monument commémoratif bouddhique). Voir Alexander Cunningham, *The Stûpa of Bharhut* (Londres, 1879). — La plupart de ces médaillons sont accompagnés d'une inscription écrite dans l'un des deux plus

Ici, bien qu'une inscription dise formellement, comme pour les autres médaillons, que le sujet représenté est un *djâtaka*, dont elle donne le titre, le Bouddha n'est pas en scène : le personnage principal est une femme qui, debout devant un roi assis sur son trône, vient de faire ouvrir trois grands paniers de sparterie en forme de coffres, dans chacun desquels apparaît une tête d'homme piteuse, tandis que deux coolies apportent un quatrième coffre, qu'elle va faire ouvrir aussi.

Le meilleur commentaire de ce bas-relief, c'est un conte, véritable *djâtaka*, que les Tibétains ont traduit du sanscrit et inséré dans cette immense compilation du *Kandjour*, dont nous avons dit un mot plus haut [1].

Mahausadha, premier ministre d'un roi, a une femme, belle et intelligente, nommée Vishâkâ, que les six autres ministres poursuivent de leurs obsessions : chacun, de son côté, essaie de se faire donner un rendez-vous, mais en vain. Finalement, Vishâkâ, excédée, parle de la chose à son mari et lui demande s'il ne serait pas bon qu'elle leur infligeât un châtiment exemplaire. Mahausadha ayant donné son approbation, elle lui dit de feindre une maladie : elle se charge du reste.

Vishâkâ fait en sorte que la nouvelle de cette prétendue maladie parvienne

---

vieux alphabets de l'Inde, celui dont le roi bouddhiste Açoka se servait pour ses pieux édits vers le milieu du IIIe siècle avant notre ère. D'autre part, sur un des jambages de l'une des quatre portes monumentales que relie la barrière (la porte orientale), on lit, en caractères un peu moins anciens, la mention de l'éphémère dynastie des Çoungas, laquelle succéda aux Mauryas vers l'an 180 avant J.-C. : « Sous le règne des Çoungas, par l'ordre de Dhana-« bhoûti [un prince vassal], le *torana* [c'est-à-dire la porte monumentale] a « été fait, et l'ouvrage en pierre dressé. » D'où l'on peut conclure avec M. A. Foucher (*Les Représentations de « Jātakas » sur les bas-reliefs de Barhut*, Paris, 1908, pp. 8-10), que la dernière main aurait été mise avant la fin du IIe siècle à la décoration du *stoûpa*, sans doute commencée dès le IIIe. — Le médaillon en question est le nº 3 des médaillons reproduits, planche XXV de l'ouvrage de Cunningham.

1. Le héros de ce conte tibétano-indien, personnage donné comme extraordinaire pour sa sagacité, n'est pas identifié expressément avec le Bouddha : mais il correspond, pour le nom, *Mahausadha*, et pour le rôle qu'il joue, au *Mahosadha* des Bouddhistes du Sud (nº 546 des Djâtakas pâli, vol. VI, p. 156 seq. de la traduction anglaise, *The Jātaka*, Cambridge, 1907), lequel Mahosadha est un Bodhisattva, un Bouddha *in fieri*. Nous avons donc affaire, dans le conte tibétano-indien, à un *djâtaka* du bouddhisme du Nord. — Ce conte a été traduit en allemand par Anton Schiefner (*Indische Erzæhlungen*, dans les *Mélanges asiatiques* de l'Académie de Saint-Pétersbourg, VII, 1876, pp. 716 seq.) et cette traduction a été mise en anglais par W. R. S. Ralston (*Tibetan Tales derived from Indian Sources*, Londres, 1906, pp. 128 seq.).

aux ministres ; puis elle envoie à chacun d'eux un message, l'invitant à venir chez elle à telle, telle heure. Auparavant elle a fait préparer six grands coffres, qui ont été placés dans autant de chambres séparées.

Chacun des six ministres, quand il arrive à l'heure assignée, est mis par Vishâkâ dans un des six coffres. [Pas d'explications sur la manière dont elle s'y prend. Quand, plus tard, on ouvrira les coffres on y verra les ministres, *pieds et poings liés, les cheveux et la barbe rasés.*] Puis Vishâkâ répand le bruit que Mahausadha est mort, et fait porter chez le roi les six coffres, comme contenant les trésors de son mari.

Tout à coup arrive Mahausadha, riant et orné de fleurs. Vishâkâ fait sa plainte contre les ministres ; les coffres sont ouverts. et Mahausadha explique au roi toute l'affaire. Le roi exprime son admiration pour Vishâkâ, et tout le pays la loue.

Il est évident que ce *djâtaka* est bien celui dout la scène finale est sculptée sur le *stôupa* de Bharhout. La seule différence, — insignifiante, — c'est que, dans le récit tibétano-indien, il y a six coffres, et non quatre seulement.

Le djâtaka du Sud, qui correspond à ce djâtaka du Nord [1], a les quatre coffres du bas-relief, et il rapporte, bien que très sommairement, une circonstance sous-entendue dans l'autre djâtaka : l'héroïne, qui se nomme ici Amarâ, fait empoigner, à leur arrivée chez elle, les quatre « sages » (ou *pandits*), conseillers du roi, les fait complètement raser et enfin, après les avoir torturés, les fait rouler chacun dans un paillasson (version singhalaise : enfermer dans un sac de sparterie), et porter au palais du roi. Mais ce djâtaka du Sud complique et embrouille le récit en le mêlant à une longue et assez peu intéressante histoire de quatre joyaux du roi que les quatre pandits, envieux de la faveur dont Mahoshada jouit auprès du roi, font porter subrepticement chez leur rival, pour l'accuser d'avoir volé ces joyaux : la femme de Mahosadha trouve moyen de confondre les pandits, comme accusateurs, après les avoir préalablement bafoués, comme galants ; car il cumulent les deux rôles.

Dans le djâtaka du Sud, et probablement aussi dans le djâtaka du Nord, il semble que l'*encoffrement* ait lieu par pure violence. Il n'en est pas ainsi dans un autre conte indien, dont on possède deux rédactions du XIe siècle de notre ère, mais qui est beaucoup plus ancien : là, l'héroïne emploie la ruse pour arriver à ses fins, ce qui est plus conforme à son caractère.

Le résumé que nous allons donner de ce conte des recueils des Cachemiriens Somadeva et Kshemendra montrera qu'ici, pas plus que dans le djâtaka du Sud, le thème n'a conservé sa simplicité primitive. L'introduction dans le récit d'un nouveau personnage, — un dépositaire qui nie un dépôt à lui fait, — amène dans la structure du conte des modifications profondes [2] :

---

1. Voir l'avant-dernière note. — Il a été publié une traduction anglaise, d'un djâtaka en langue singhalaise, à peu près identique, pour cet épisode, au djâtaka pâli (T. B. Yatawara, *The Mahâ Ummagga Jâtaka*, Londres, 1898).

2. Le recueil de Kshemendra, intitulé *Brihatkathâmanjarî*, la « Poignée », le « Bouquet », l'« Eclogue de la Grande Histoire », est un abrégé versifié en

La belle Oupakoshâ, dont le mari, Vararoutchi, est parti pour aller dans l'Himalaya gagner par ses austérités la faveur du dieu Siva, a fait vœu, au moment de la séparation, de se baigner tous les jours dans les eaux sacrées du Gange. Un jour, en retournant vers sa maison, elle rencontre successivement le ministre du roi, le *pourohita* (chapelain du roi) et le Grand Juge, qui veulent la retenir par la force. Pour leur échapper, elle donne à chacun d'eux rendez-vous chez elle, pour la première, la seconde et la troisième des quatre « veilles » de telle nuit. Puis elle envoie une servante demander un peu d'argent à un marchand, nommé Hiranyagoupta, entre les mains duquel Vararoutchi, à son départ, a déposé toute sa fortune. Le marchand vient lui-même, et, comme elle n'a pas de témoin pour prouver le dépôt, elle se voit forcée par les exigences du marchand de lui donner rendez-vous pour la quatrième veille. — Elle fait alors préparer par ses servantes une mixture de noir de fumée, d'huile et de parfums, et fait fabriquer par un menuisier un grand coffre avec fermeture.

A la première veille de la nuit fixée, le ministre se glisse dans la maison. Oupakoshâ lui dit qu'il faut d'abord prendre un bain, et les servantes l'emmènent dans une petite pièce obscure où, sous prétexte de le masser, elles l'enduisent de l'onguent noir. Elles sont encore à le frictionner quand, à la seconde veille, arrive le *pourohita*. Les servantes en avertissent le ministre et, pour le cacher, le font entrer dans le coffre. — Le *pourohita* et le Grand

---

sanscrit, de la *Brihatkathâ*, la « Grande Histoire », le « Grand Récit », de Gounâdhya, recueil célèbre de contes, écrit en prose et en langue vulgaire (prâkrit), qu'ont vanté, au VIe et au VIIe siècle de notre ère, les écrivains indiens Soubandhou, Bâna, Dandin, et qui est aujourd'hui disparu. (Il n'existe que des traductions partielles du recueil de Kshemendra en une langue européenne ; M. Sylvain Lévi a traduit notre conte dans le *Journal Asiatique*, 1885, II, p. 461 seq.) — Le recueil de Somadeva, le *Kathâ Sarit Ságara* (l'« Océan des Fleuves de Contes »), a été, comme celui de Kshemendra, rédigé en vers sanscrits d'après la *Brihatkathâ*, mais à une époque du XIe siècle un peu postérieure. M. C. H. Tawney a traduit en anglais l'ouvrage dans son entier (Calcutta, 1880-1884). Les cinq premiers Livres (cinq sur dix-huit) avaient déjà été traduits en allemand, une vingtaine d'années auparavant, par Hermann Brockhaus (Leipzig, 1843). Le conte que nous allons étudier figure au chapitre IV du Livre I.

Ce conte existait-il déjà dans le recueil primitif de Gounâdhya ? Quand on sait combien est peu fixe, dans sa transmission, le contenu de ces recueils indiens (et de tous les recueils orientaux analogues), auquel les diverses recensions ajoutent des contes (ou en retranchent) sans aucune gêne, on ne peut se prononcer ; mais ce qui est certain, c'est que les Cachemiriens Kshemendra et Somadeva ont trouvé leur histoire de la belle Oupakoshâ dans la recension en langue prâkrite de la *Brihatkathâ* qui avait cours au XIe siècle dans le pays de Cachemire. La suite de nos investigations fera voir que cette forme de notre thème, avec toutes ses particularités, existait dans l'Inde bien avant ce XIe siècle.

Juge ont la même aventure, et tous les deux vont rejoindre le ministre dans le coffre.

A la quatrième veille, le marchand se présente. Oupakoshâ le reçoit dans la chambre où est le coffre et lui dit de lui rendre le dépôt fait par son mari. Croyant être seul, le marchand répond : « Je t'ai déjà dit que je te rendrai ce dépôt. » Alors, se tournant vers le coffre, Oupakoshâ dit : « Vous entendez, ô dieux domestiques, ce que dit Hiranyagoupta. » — Le marchand est invité, comme les autres, à prendre un bain, frictionné à outrance avec l'onguent noir et mis à la porte au moment où le jour se lève. Noir des pieds à la tête, à peine vêtu d'un haillon, il est reconduit chez lui par les chiens, qui aboient et le mordent.

Le matin même, Oupakoshâ se rend à l'audience du roi et fait sa plainte contre le marchand qui ne veut pas lui restituer le dépôt. Le roi fait venir le marchand, qui nie. Alors Oupakoshâ déclare qu'elle a des témoins, les dieux domestiques que son mari a mis dans un coffre et qui ont entendu le marchand reconnaître sa dette. Elle fait venir le coffre et dit : « Rapportez fidèlement, ô dieux, ce qu'a dit ce marchand. Autrement je vous brûle à l'instant avec le coffre. » Aussitôt trois voix sortent du coffre et confirment les affirmations d'Oupakoshâ.

Le marchand, confondu, confesse sa faute, et le roi, ayant fait ouvrir le coffre et reconnu à grand'peine, dans trois masses noires, les trois hauts dignitaires, éclate de rire. Il se fait raconter toute l'histoire par Oupakoshâ, qu'il comble d'honneurs et de richesses, et il bannit les trois tristes personnages.

Un conte arabe à peu près inconnu, — car la traduction allemande qui en a été faite se cache dans une publication très peu répandue [1], — donne un pendant à cette histoire. Les seules différences sont les suivantes :

— L'héroïne, Djamîla, est veuve, et non séparée momentanément de son mari;

— Le dépositaire infidèle, à qui la vue de Djamîla a fait, pour ainsi dire, perdre l'esprit, n'est pas un marchand, mais un « homme pieux » (singulière et peu primitive désignation du personnage), ami du défunt mari;

—Les trois personnages auxquels Djamîla donne rendez-vous pour la même nuit que l'« homme pieux », sont le chambellan du roi, le chef de la garde royale et le kâdî ; ici, Djamîla est allée les trouver pour les prier de lui obtenir une audience du roi, au sujet de sa réclamation contre le dépositaire infidèle ;

— Ce n'est pas dans un coffre que les trois premiers galants sont invités à se cacher ; c'est dans une *armoire à trois compartiments* (avec porte et serrure à chacun), que Djamîla a fait faire tout exprès ;

— Rien absolument de l'onguent noir, ni d'autre moyen employé pour rendre les galants ridicules (trait qui pourtant fait bien partie du thème, car il figure non seulement dans Somadeva et Kshemendra, mais aussi dans les deux djâtakas, où l'héroïne fait raser aux ministres cheveux et barbe) ;

---

1. *Germanistische Abhandlungen*, XIIe livraison (Breslau, 1896), pp. 37 seq. — C'est feu Siegmund Fraenkel, alors professeur à l'Université de Breslau, qui a découvert et fait connaître ce document important.

— Rien non plus (et cela va sans dire chez un auteur musulman) des « dieux domestiques » qui doivent témoigner. Djamîla invoque le témoignage d'« une armoire qui est chez elle », et, l'armoire ayant été apportée devant le roi, elle frappe dessus et dit : « Témoigne, armoire, dans la vérité, ce que tu as entendu ; si tu ne le fais pas, je jure par Allah de te livrer au feu. »

Ces quelques détails suffisent, ce nous semble, pour montrer que ce conte arabe est un arrangement musulman d'un conte indien, analogue à celui que Somadeva et Kshemendra ont versifié au XIe siècle, d'après une recension cachemirienne de la vieille *Brihatkathâ*. Or, ce n'est pas *après* le XIe siècle, c'est *auparavant* que le conte arabe a été rédigé ; il fait partie d'un ouvrage, le *Kitâb al mahâsin waladdah*, dont on place la rédaction *entre le milieu du IXe siècle et le milieu du Xe* [1].

Ainsi le conte indien, qui, à sa sortie du pays d'origine, avait déjà, plus que probablement, fait une halte, peut-être assez longue, en Perse avant d'arriver chez les Arabes, *était acclimaté chez ces derniers un ou deux siècles au moins avant la naissance des écrivains cachemiriens Somadeva et Kshemendra*. On voit si nous avions raison de faire remarquer qu'il est *beaucoup plus ancien* que le XIe siècle [2].

---

1. Feu Van Vloten a publié, en 1898, à Leyde, le texte arabe de ce *Kitâb al mahâsin waladdah* (dont le titre, dans le français quelque peu néerlandais de l'éditeur, signifie *Le Livre des Beautés et des Antithèses*). — S. Fraenkel qui, deux ans auparavant, tirait son conte d'un manuscrit de cet ouvrage à lui procuré par Van Vloten, n'hésitait pas à accepter l'attribution qui a été faite du livre à un auteur arabe bien connu, Al-Djahiz, mort vers l'an 869 de notre ère. Un arabisant distingué, notre ami M. Gaudefroy-Demonbynes, a bien voulu nous conseiller de lire, avant de nous engager à la suite de Fraenkel, l'Introduction que Van Vloten a mise à son édition. Il résulte, en effet, des observations du savant hollandais que l'attribution du *Kitâb al mahâsin* à Al-Djahiz doit être rejetée et que, par conséquent, on ne peut fixer d'une manière certaine au IXe siècle la date de ce livre (et, en même temps, celle du conte de la *Belle Djamîla*). Mais il ne s'ensuit pas, toujours d'après Van Vloten, que le *Kitâb al mahâsin*, — et particulièrement la seconde partie de ce livre (pp. 181 seq.), celle à laquelle appartient le conte, — soit d'une époque beaucoup plus récente que le IXe siècle. Cette seconde partie contient, paraît-il, certains passages semblant indiquer qu'elle aurait été empruntée à un auteur dont l'époque remonterait jusqu'au khalifat du Motawakkil (847-861), c'est-à-dire jusqu'au milieu du IXe siècle. Et Van Vloten s'arrête à cette supposition finale que la « source » de tout le livre (1re et 2de partie) devrait être placée entre le khalifat de Motawakkil (847-861) et celui de Moqtadir (902-932), c'est-à-dire entre le milieu du IXe siècle et la troisième décade du Xe.

2. Un conte très voisin du vieux conte arabe se raconte, encore aujourd'hui en Mésopotamie ; nous le rencontrons parmi les seize contes syriaques,

Dans un conte analogue des *Mille et un Jours*, que Pétis de la Croix a traduit du persan (ou peut-être du turc) au commencement du XVIIIe siècle [1], reparaissent, au lieu du coffre unique ou de l'armoire, les coffres (trois coffres ici) du bas-relief de Bharhout. Le passage du *témoignage* présente de fortes lacunes et altérations, sur lesquelles nous ne pouvons nous arrêter dans cet exposé, où nous ne voulons qu'indiquer nettement les grandes lignes.

Peut-être s'est-on demandé si c'est l'arrangeur arabe qui a eu l'idée de l'armoire à compartiments. Pour notre part, nous croyons que le conte lui est arrivé de l'Inde, déjà tout arrangé sur ce point, témoin la tradition orale hindoue : dans un conte recueilli à Dinadjpoûr (Haut-Bengale) [2], l'héroïne fait aussi enfermer les quatre galants dans une armoire à quatre compartiments, et dit ensuite à ses serviteurs de porter cette armoire au bazar, où elle est mise en vente. — Même marche générale du récit dans un autre conte indien, provenant du Bas-Bengale (de Calcutta) [3], qui a conservé le trait primitif des quatre grands coffres, placés dans quatre chambres séparées. Ces coffres avec leur contenu sont, ici comme dans l'autre conte bengalais, portés au marché et offerts aux fils des galants qu'après leur disparition l'on cherche partout [4].

Il est à remarquer que, dans les deux contes bengalais, le thème a subi une modification importante : les coffres ou l'armoire sont mis en vente; ils ne sont pas portés devant le roi, — et pour cause, car le roi est un des quatre galants pris au piège.

---

la plupart très intéressants, qu'a mis par écrit, en 1880, un prêtre chaldéen, demeurant dans le voisinage de Mossoul (Mark Lidzbarski, *Geschichten und Lieder aus der neu-aramæischen Handschriften der Kœniglichen Bibliothek zu Berlin*. Weimar, 1896, pp. 188 et 263). Dans ce conte syriaque, l'héroïne n'est pas veuve; son mari est en pèlerinage, comme le mari d'Oupakoshâ est à faire de l'ascétisme dans l'Himalaya; — ce n'est pas à un « homme pieux », mais à un *juif* (correspondant au « marchand » du conte indien) qu'elle a déposé les trois cents pièces d'or que son mari lui a laissées en partant; — les trois galants, à qui elle est allée conter son affaire de dépôt, sont le kâdî, le moufti et le nâkib (doyen des descendants du prophète); — l'affaire du dépôt est portée devant un pacha et non devant un roi.

1. *Mille et un Jours*, édition du *Panthéon littéraire* (Paris, 1838), p. 130 seq. : *Histoire de la Belle Arouya*. — Pour l'origine des contes de ce recueil, voir Victor Chauvin, *Bibliographie des auteurs arabes*, fascicule IV (1900), p. 125.

2. *Indian Antiquary*, année 1880, p. 2 seq.

3. Miss M. Stokes, *Indian Fairy Tales* (Londres, 1880), no 28.

4. Encore une vente, une vente à l'encan, d'une armoire à trois compartiments superposés, dans un conte arabe, recueilli sur l'emplacement de Baby-

Dans un conte appartenant à une des recensions du recueil arabe l'*Histoire de Sindbâd* ou *les Sept Vizirs* [1], un roi joue aussi un rôle des moins honorables, et là aussi il y a l'armoire à compartiments (superposés). Tout est déplaisant dans ce conte, qui est un remaniement destiné à prendre place parmi des histoires peu édifiantes sur les « ruses des femmes ». L'héroïne n'est plus une honnête femme, qui se défend comme elle peut ; c'est une rouée qui, pendant une absence prolongée de son mari, veut obtenir un ordre de mise en liberté pour son amant, qu'elle prétend être son frère et qui a été emprisonné à la suite d'une rixe. Pas de mise en vente de l'armoire : la femme s'enfuit avec son amant délivré, emportant les riches vêtements des galants et fermant à clef la porte de sa maison, que les voisins se décident à enfoncer le lendemain.

Il faut noter qu'une autre recension des *Sept Vizirs* [2] ne met pas le roi parmi les galants, et, après la fuite de la femme, l'armoire est portée au palais, comme les coffres dans les vieilles et bonnes formes indiennes ; le roi la fait briser et y trouve ses fonctionnaires honteux et confus.

Un conte persan du *Bahar Danush* [3] donne une forme non remaniée du conte des *Sept Vizirs* et de sa variante. C'est également pour obtenir la délivrance d'un prisonnier, mais d'un prisonnier innocent et *dont elle est la femme légitime*, que la belle Gohera, contrainte et forcée, donne rendez-vous au *kauzi* (juge) et au *kotwal* (chef de la police). Ici, ces deux hauts personnages se réfugient, l'un dans une grande jarre, l'autre dans un coffre, et, le lendemain, Gohera fait porter jarre et coffre à l'audience du sultan, qui punit sévèrement les deux fonctionnaires et ordonne de mettre le prisonnier en liberté.

Affaire en justice aussi, dans un conte du district indien du Bannoû, mais simple procès soutenu par un pauvre teinturier, dont la femme, la belle et honnête Fatima, fait des démarches auprès du *kazî*, du *kotwal*, du vizir et du

---

lone par l'assyriologue bien connu, M. Bruno Meissner (*Neuarabische Geschichten aus dem Iraq*, Leipzig, 1903, nº 13), et l'acquéreur est fort surpris de trouver dans l'armoire le kâdî, le pacha et le moufti.

1. Sur les *Sept Vizirs*, voir V. Chauvin, *op. cit.*, fasc. VIII, pp. 11-12. — La recension en question a été insérée dans certains manuscrits des *Mille et une Nuits* : le conte qui va être résumé est le dix-septième (Henning, traduction allemande des *Mille et une Nuits*, X, p. 192).

2. René Basset, *Deux manuscrits d'une version arabe inédite du recueil des Sept Vizirs* (*Journal Asiatique*, juillet-août 1903 ; pp. 38-39 du tiré à part).

3. *Bahar Danush, or Garden of Knowledge, translated from the Persic of Einaiut Oollah by Jonathan Scott* (Shrewsbury, 1799), tome III, *Appendix*, pp. 282-284). La rédaction de l'ouvrage est de l'an 1650 de notre ère ; mais l'auteur dit tenir son sujet d'un brahmane de l'Inde, c'est-à-dire probablement qu'il a tiré de la littérature indienne la matière de son livre.

roi ; finalement, elle enferme à clef les quatre galants dans sa maison (comparer les *Sept Vizirs*). — Par ce conte se trouve plus étroitement relié à l'Inde ce groupe de variantes [1].

Nous indiquons, en note, divers contes dans lesquels le thème a subi des déformations qui le faussent complètement [2].

Dans les *Mille et une Nuits*, notre histoire devient un conte *à tiroirs*. Les quatre galants, affublés par l'honnête femme de costumes grotesques et enfermés chacun dans une chambre, sont présentés successivement au mari, avec qui tout a été concerté, comme des bouffons très amusants : chacun à son

---

1. Le Bannoû, actuellement district de la province indienne du Pendjâb est arrosé par un affluent de l'Indus, le Kurm, et habité par une population, qui, en majeure partie, est de même race et de même langue que celle de l'Afghanistan. — Relevons encore, dans ce conte du Bannoû (S. S. Thorburn, *Bannu, or Our Afghan Frontier*, Londres, 1876, p. 214), un petit trait qui confirme notre thèse de la migration de la plupart des *variantes* indiennes avec leurs petits détails, et non pas seulement des thèmes généraux. Le roi, convoqué le dernier, ayant frappé à la porte : « Mon mari ! » crie Fatima, et elle dit au vizir, qui vient seulement d'arriver, de s'agenouiller auprès de la vache et de faire le veau qui broute. — Dans un conte arabe de Damas (J. Oestrup, *Contes de Damas*, Leyde, 1897, n° 8), la femme enveloppe le moufti d'une peau de mouton, et il bêle.

2. Au XIIIe siècle, le plus grand poète du mysticisme panthéistique de l'islanisme persan, Djelâl ed-dîn Roûmi (1207-1273), insérait, dans son poème didactique le *Mesnevi* (le « poème à double rime », chaque demi-vers rimant avec l'autre), l'histoire suivante (*Masnavi i Ma'navi*, traduit et abrégé par E. H. Winfield, Londres, 1887, pp. 324, 325) : Un nain très pauvre, qui a une belle femme, dit à celle-ci de chercher à prendre dans ses filets quelque homme riche, « de façon, ajoute-t-il, que nous puissions lui extorquer de l'argent ». La femme se rend donc à l'audience du qâzi, sous prétexte d'une plainte à déposer, et elle fait si bien que le qâzi lui demande un rendez-vous pour la prochaine nuit. Dans le *Mesnevi* aussi, le nain frappe violemment à la porte, et le qâzi se réfugie dans un grand coffre, que le nain fait porter au bazar pour le mettre en vente. Pendant le trajet, le nain rencontre le « Député », qui achète le coffre cent dinars, et le qâzi est tiré d'affaire. L'année d'ensuite, la femme essaie de nouveau de le séduire ; mais il lui dit : « Va-t-en ! je ne tomberai pas une seconde fois dans le panneau. » Cette fin, évidemment, a été ajoutée par l'auteur persan comme motif à réflexions.

Une déformation analogue du thème se rencontre dans un conte populaire du Turkestan chinois, qui a été recueilli par M. F. Grenard, d'après la rédaction d'un molla de Khotan, et publié dans le *Journal Asiatique* (9e série, t. XIII, 1899, pp. 308 seq.). C'est délibérément qu'une femme très rusée

tour est forcé de danser jusqu'à épuisement et de raconter une histoire plaisante [1].

Nous passons maintenant à quelque chose de bien caractérisé, à des contes indiens qui, on le verra plus loin, font lien entre les deux branches de notre famille de contes.

Le premier de ces contes a été recueilli par M. W. Crooke dans l'Inde du Nord (district d'Etah, dans la province d'Agra)[2] :

Une belle et honnête femme est courtisée par un vizir. Celui-ci dit un jour au roi que le mari est en état de rapporter de la forêt l'oiseau Rangtâtiya, un oiseau que personne n'a jamais vu et que le roi désirerait beaucoup avoir. Le jeune homme reçoit l'ordre de rapporter l'oiseau dans le délai d'un mois. Quand du palais il rentre à la maison, sa femme lui dit que le vizir veut se débarrasser de lui : « Il ne faut point partir ; cache-toi, et j'aurai plus de malice que le vizir. »

Avant toute chose, elle fait creuser par son mari un trou assez profond dans la chambre de derrière et y fait verser plusieurs jarres de mélasse (nous sommes dans le pays d'origine de la canne à sucre) ; puis elle fait acheter du coton non travaillé, mais teint de diverses couleurs (l'Inde est aussi la patrie du cotonnier), et elle étend une bonne couche de ce coton sur une grande pièce d'étoffe. Alors elle donne rendez-vous au vizir. — Celui-ci étant arrivé, voilà qu'on frappe à la porte. « Ah ! ce doit être mon mari, qui rap-

---

donne rendez-vous à plusieurs riches individus devant lesquels elle a fait la coquette, et cela pour les dépouiller de ce qu'ils ont sur eux, avec l'aide de son mari, très simple d'esprit, à qui elle a fait la leçon. Pas de coffre ; les galants sortent de la maison nus comme vers.

Dans les contes arabes de Babylone et de Damas, cités dans de précédentes notes, la femme donne rendez-vous à certains gros personnages qui ont joué un mauvais tour à son mari, et elle trouve ainsi moyen de le venger.

1. Les quatre histoires intercalaires se trouvent tout au long dans la traduction allemande de Henning (XXIV, pp. 113 seq.), qui traduit complètement ici le texte arabe du manuscrit Wortley-Montague, actuellement conservé à Oxford, le seul manuscrit des *Mille et une Nuits* donnant ce conte de *La Dame du Caire et ses quatre galants* (voir, sur ce manuscrit et sur ce conte, intercalations comprises, la *Bibliographie des auteurs arabes* de M. Victor Chauvin, fascicule IV, Liège, 1900, pp. 206, 207 (4) et p. 183 ; et fascicule VI, 1902, nos 185, 333, 335, 336, 338). — La traduction allemande dite de Breslau (1825) se borne à indiquer ce trait des histoires racontées, sans en rapporter aucune (tomes XI, pp. 279 seq., et XIII, p. 304). La *Bibliographie des auteurs arabes*, d'ordinaire si exacte, a mis, par erreur, dans son *Résumé des contes des Mille et une Nuits* (fascicule VI, no 185), comme renvois à la traduction de Breslau : XI, p. 192, et XIII, p. 312. — Nous aurons à revenir, plus loin, sur le manuscrit Wortley-Montague et sur la traduction allemande de Breslau.

2. *North Indian Notes and Queries*, février 1895, no 428.

porte l'oiseau Rangtâtiya ! » Le vizir supplie la jeune femme de le cacher ; elle le fait entrer dans la seconde chambre, où il tombe aussitôt dans le trou à mélasse. Elle l'en retire et, comme il la prie de l'essuyer, elle l'enveloppe de la pièce d'étoffe couverte de coton bigarré, et tout ce coton reste collé sur le corps du vizir. Alors elle crie à son mari : « Voilà l'oiseau Rangtâtiya. » Le singulier oiseau est présenté au roi. « Versez de l'eau sur lui, dit le jeune homme, et vous verrez comme ses couleurs seront plus belles. » On verse l'eau ; tout le coton se détache, et l'on reconnnaît le vizir. Le roi rit et, quand on lui a raconté l'histoire, il destitue le vizir et met le jeune homme à sa place.

Dans un autre conte indien, — celui-ci de la région du Haut-Indus qui nous a déjà fourni plusieurs contes et légendes [1], — c'est également un vizir qui conseille à un roi d'envoyer le mari de la belle jeune femme chercher quelque chose d'impossible à trouver :

Un jour que le brave garçon est devant le roi, il voit celui-ci et son vizir rire ; il croit bien faire de rire aussi. « De quoi ris-tu ? dit le vizir. — De rien. — Qu'est-ce que *rien* ? Va chercher *rien*, et rapporte-le ; c'est l'ordre du roi. » Le jeune homme rentre à la maison, la tête basse. Sa femme lui dit qu'elle se charge de l'affaire. Elle fait d'abord maçonner, dans deux chambres contiguës, deux cuves à fleur de sol, qu'elle fait remplir, l'une de colle gluante, l'autre de plumes de toute espèce d'oiseaux ; puis elle dit à son mari d'annoncer au roi qu'il va chercher le *rien* demandé. Le roi, le sachant parti, va frapper pendant la nuit à la porte de la jeune femme ; mais, presque aussitôt, le mari frappe lui-même en criant qu'il revient chercher ses armes. Frayeur du roi : où se cacher ? La jeune femme ouvre la première chambre ; le roi s'y précipite et tombe dans la colle gluante. La jeune femme l'en tire et le fait entrer dans l'autre chambre, où il tombe dans la cuve aux plumes. Alors elle ouvre la porte de la maison à son mari et lui dit qu'elle a trouvé le Rien, « ni homme, ni oiseau ». Le jeune homme conduit au palais cet être étrange, sans savoir ce qu'il est. Cette aventure dégoûte pour toujours le roi de rien tenter auprès de la jeune femme, et les deux époux vivent en paix.

Enfin, dans un conte du Haut-Bengale (encore de Dinadjpoûr [2]), où nous retrouvons les quatre galants, — *kotwal* (chef de la police), conseiller du roi, premier ministre et roi lui-même,— quand le kotwal, arrivé le premier et entendant frapper, demande où il pourra se cacher, la jeune fille (ici, c'est une jeune fille) l'enduit du haut en bas de mélasse et le couvre ensuite de coton ; puis elle l'attache près de la fenêtre. Le roi, à son arrivée, demande ce qui est ainsi attaché. « Oh ! répond la jeune fille, c'est un jeune *râkshasa* (ogre). » Le kotwal, à ces mots, fait un bond, et le roi, craignant d'être mangé, détale, et les deux autres galants aussi, suivis du kotwal.

Le conte bengalais offre, comme on voit, une assez amusante modification d'un trait du conte du Bannoû et aussi du conte arabe de Damas : de l'inof-

1. Ch. Swynnerton, *op. cit.*, p. 195 seq.
2. *Indian Antiquary*, II, 1873, p. 379 seq.

fensif veau ou mouton (voir une des notes ci-dessus) l'on a fait un être terrible.

Quant au conte du district d'Etah et à celui du Haut-Indus, ils sont intéressants en ce que, dans ces contes appartenant à la première branche, se constate une infiltration d'un des éléments de la seconde. Le vizir et le roi ne se réfugient pas (selon la formule de la première branche) dans un coffre fermant à clef; ils tombent dans un trou (ce qui est un trait de la seconde branche). Mais ce trou n'est pas une *cave*, où il leur faudrait demeurer prisonniers (comme cela a lieu dans la seconde branche); c'est une simple *cuve*, d'où ils sortiront revêtus d'une enveloppe grotesque, et, sous cette enveloppe (qui tient lieu du coffre), ils seront amenés, — le roi lui-même aussi bien que le vizir, — au palais du roi.

Nous arrivons, après ce long voyage, en Europe, dans la France du moyen âge, où notre conte, devenu l'histoire de Constant du Hamel et de sa femme Isabeau, a pris place parmi les fabliaux du XIIIe siècle [1].

Là encore, nous sommes tout à fait en pays de connaissance. Ce que nous rencontrons, ce n'est pas seulement ce qu'on peut appeler les traits *généraux* du thème indien : Isabeau en butte aux obsessions des trois gros personnages du village; puis les galants, qu'elle a convoqués à trois heures successives, effrayés quand ils entendent frapper à la porte, et finalement bafoués. Ce que nous rencontrons, ce sont des traits bien *spéciaux*, appartenant à des *sous-thèmes*, indiens eux aussi, et, ce qui est curieux, parfaitement distincts.

Ainsi, quand chacun des galants arrive, Isabeau le fait « enz el baing entrer », et, quand on frappe, le galant court, de la baignoire, se réfugier dans un tonneau où, dit la dame,

Il n'y a rien que plume mole.

Les trois étant dans le tonneau, le mari feint une grande colère :

« Par le cueur bieu, et qu'est ceci?
« Qui a cest tonnel emplumé
« Là où je dois metre mon blé?
« Par le cueur bieu, je l'ardrai jà. »
Lors prent le feu, se li bouta
Et la plume prist à brusler.
Le tonnel fist jus roeler.

Les trois galants sortent, comme ils peuvent, de cette prison roulante, et s'enfuient, « de plume enclos », poursuivis par les chiens du village.

Il n'est pas difficile de reconnaître qu'il y a là une combinaison, plus ou moins heureuse, du sous-thème des *coffres* (ou du coffre unique), dans lequel l'honnête femme des *djâtakas* enferme les galants, avec le sous-thème de la *cuve aux plumes* que présente le conte du Haut-Indus.

---

1. A. de Montaiglon et Raynaud, *Recueil général et complet des fabliaux*, t. IV, p. 166 seq.

On relèvera aussi, dans *Constant du Hamel*, le trait du *bain*, qu'Isabeau, comme l'Oupakoshâ de la vieille *Brihatkathâ*, fait prendre aux galants. Mais combien l'original indien est mieux motivé sur ce point ! Le bain, dans la *Brihatkathâ*, préparait parfaitement le massage à l'onguent noir qui devait ridiculiser les galants ; il ne prépare pas du tout la transformation des trois persécuteurs d'Isabeau en étranges êtres emplumés. Cette eau claire, employée dans le conte indien du district d'Etah à faire tomber le coton bigarré que la mélasse a collé sur le corps du vizir, comment pouvait-elle faire tenir les plumes sur le corps des galants du fabliau ? et cela, de telle façon que

Tuit estoient de plume enclos :
Il n'y paroit ventre ni dos,
Teste, ne jambe, ne costé,
Que tuit ne fussent emplumé.

Le trait de la *cuve à mélasse ou à colle gluante*, qui rendait vraisemblable, *matériellement* possible, l'aventure du vizir ou du roi des contes indiens, ayant disparu du fabliau, l'invraisemblance, l'impossibilité *matérielle* de l'histoire saute aux yeux[1].

C'est donc par les récits indiens qu'il faut commenter, compléter *Constant du Hamel*, et aussi réduire à sa juste valeur tel trait dans lequel on pourrait chercher un reflet des mœurs du moyen âge. L'*anticléricalisme* du fabliau, avec le rôle odieux qu'il donne au « prêtre » du village, lequel fait trio avec le « prévôt » et le « forestier », est tout indien, tout oriental : on se rappelle le *pourohita*, le « chapelain du roi », de la *Brihatkathâ*, le *moufti* des contes arabes.

---

1. Dans un conte hessois de la collection Grimm (nº 38), l'héroïne, pour se travestir en oiseau bizarre, commence par se mettre dans un tonneau *où il y a du miel* ; puis, elle éventre un lit de plume et s'y roule... A la bonne heure ! — Si l'on voulait montrer en détail, à propos de ce passage de *Constant du Hamel*, à quoi l'on arrive en combinant plusieurs sous-thèmes, vaille que vaille, il faudrait encore se demander comment il était possible aux trois galants, empilés dans le tonneau, de se couvrir *entièrement* de plumes, de ces plumes auxquelles, par-dessus le marché, Constant du Hamel met le feu. Invraisemblances sur invraisemblances !

Un *Meistersang*, composé par Hans Sachs en 1531, et dont M. Johannes Bolte donne le texte dans son édition du *Nachtbüchlein* de Valentin Schumann (Stuttgart, 1893, pp. 374 seq.), ne met dans le tonneau rempli de plume qu'un seul personnage ; mais, la chose ayant eu lieu après un bain de simple eau claire, la transformation du galant en être emplumé ne se comprend pas mieux que dans le fabliau du XIIIe siècle. Encore ici, la forme indienne primitive a été altérée.

M. J. Bédier, dans son livre *Les Fabliaux*, a étudié jadis (en 1893) ce fabliau de *Constant du Hamel*, en lui appliquant son hypercriticisme[1].

On sait comment Gaston Paris a, dans cette revue même, résumé les thèses générales de son futur successeur au Collège de France, thèses auxquelles il ne s'est, du reste, jamais laissé prendre[2] :

— « 1° Quand un conte existe en Asie et en Europe, il peut tout aussi bien s'être propagé d'Europe en Asie que *vice versa* ;

— « 2° Il n'y a *aucun moyen* de savoir ce qu'il en est ;

— « 3° Il n'y a *aucun intérêt* à le chercher. »

M. Bédier, dans son système, n'a pas même entrevu, — peut-être, jusqu'à un certain point, était-il excusable, il y a dix-huit ans, — l'action de ces grands courants qui, déterminés par des événements historiques, par des états de choses historiques, ont emporté les contes de l'Inde vers les quatre points de l'horizon, courants qu'en réfutant ce même M. Bédier, nous constatons dès cette époque[3].

Quant au point spécial de *Constant du Hamel*[4], M. Bédier apprend à ses lecteurs que « ce fabliau est représenté en Orient », en tout et pour tout, « par un conte des *Mille et une Nuits* », le conte à tiroirs que nous avons résumé plus haut et que M. Bédier cite d'après un ouvrage de seconde main[5].

---

1. 1re édition, p. 411-413 (aucune modification dans la 2de édition).

2. *Romania*, XXXI (1902), p. 143, note 2.

3. *Compte rendu du troisième Congrès scientifique international des Catholiques, tenu à Bruxelles, du 3 au 8 septembre 1894*. 8e section, *Anthropologie* : Emmanuel Cosquin, *Les Contes populaires et leur origine. Dernier état de la question*, p. 248 seq. (Bruxelles, 1895). — Le tirage à part de ce mémoire se trouve à la librairie H. Champion.

4. Le bref examen auquel nous allons procéder ne fait pas double emploi avec les considérations, — très justes, malgré certaines lacunes dans la documentation, — que M. Pietro Toldo a publiées sur le même sujet dans la *Romania* (*loc. cit.*).

5. Voici ce que dit M. Bédier : « Ce fabliau est représenté en Orient par « un conte des *Mille et une Nuits* (496e nuit du texte tunisien du XVIe siècle) ; « l'édition de Breslau l'a supprimé. L'analyse que je donne est faite d'après « *La Fleur lascive* (Oxford, 1882, p. 10). » C'est évidemment chez son anonyme d'Oxford que M. Bédier a pris ses renseignements bibliographiques sur le « texte tunisien » des *Mille et une Nuits*, c'est-à-dire sur le manuscrit arabe de Tunis qui a été édité à Breslau, en douze volumes, de 1824 à 1843 (V. Chauvin, *Bibliographie des auteurs arabes*, IV, Liège, 1900, pp. 12-15), et sur la prétendue « suppression » qui aurait été faite dans cette édition. M. Bédier n'aurait pourtant pas eu beaucoup de peine à se procurer la vieille et

On ne constatera pas sans étonnement que M. Bédier, traitant *ex professo* de *Constant du Hamel*, ne connaît, de tous les contes déjà publiés en 1893 (on a vu les dates des ouvrages cités plus haut), qu'un des contes les moins intéressants, et ne le connaît que tripatouillé par un littérateur polisson.

M. Bédier ajoute : « Ce conte arabe (des *Mille et une Nuits*) peut-il prétendre à remonter jusqu'à l'Inde ? *Je l'ignore et j'en doute.* » Auparavant déjà (p. 115), il avait dit qu' « il n'est pas prouvé que *Constant du Hamel ait jamais vécu dans l'Inde, ni antérieurement au XIIIe siècle* ».

Ces « doutes » soi-disant scientifiques ne paraissent-ils pas assez étranges, aujourd'hui que, grâce à tout un ensemble de recherches convergentes, le fabliau de *Constant du Hamel* se découvre à son rang, comme rameau assez mal venu, sur une des branches de cet arbre indien que, dans le jardin du folk-lore, on peut étiqueter *L'Honnête femme et les galants* ?

Et, quand M. Bédier porte le même scepticisme radical dans la question chronologique et cherche à donner au lecteur l'impresssion qu'on n'arrivera jamais à reculer au delà du XIIIe siècle de notre ère la date d'un thème de conte que l'on peut suivre, en remontant les âges, jusqu'au IIe ou au IIIe siècle *avant notre ère*, notre étonnement redouble [1]....

---

très connue traduction allemande des *Mille et une Nuits*, dite de Breslau (1825) : il y aurait trouvé, dans le XIe volume, à la 496e Nuit, pp. 279 seq., le conte de *La Dame du Caire et ses quatre galants*. De plus, en lisant la préface de ce XIe volume (p. 1 et p. XXV), il aurait vu que tous les contes qui y sont contenus ont été empruntés à la traduction anglaise, publiée en 1811 par Jonathan Scott, d'un manuscrit des *Mille et une Nuits* (le manuscrit Wortley-Montague dont nous avons parlé ci-dessus), *qui n'est nullement le manuscrit de Tunis*; il aurait vu encore (p. XXIV) que la Nuit 496 de la traduction allemande, — et nullement du « texte tunisien », *dans lequel on n'a pas eu à « supprimer » ce qui n'y a jamais existé*, — comprend les Nuits 453-458 de la traduction anglaise du manuscrit Wortley-Montague. M. Bédier aurait donc pu ne pas recourir à un ouvrage de seconde main comme son livre d'Oxford, et ne pas accepter pour authentique ce que M. Chauvin (*op. cit.*, VI, n° 185) appelle une « version apocryphe », dans laquelle l'anonyme a modifié, « très librement modifié », dit M. Chauvin, le texte *allemand* de Breslau. Ce qui, du reste, trahit la fraude, c'est ce chiffre 496, chiffre spécial au numérotage du *texte allemand* et que l'anonyme applique au « texte tunisien », pour faire croire que sa traduction française, à lui, aurait été faite d'après un chapitre de ce texte tunisien, chapitre *inexistant*.

1. Constatons, sans nous y arrêter, qu'en 1907 M. Bédier continuait à employer sa méthode d'argumentation de 1893 ; mais, cette fois, il l'appliquait à une chanson de geste, celle d'*Amis et Amiles* (*Romania*, XXXVI, 1907, p.

Pour soumettre au contrôle des faits l'application du système de M. Bédier au fabliau de *Constant du Hamel*, nous n'avons fait appel qu'à une partie des contes orientaux traitant le thème de *l'Honnête femme et les galants*, à ceux qui appartiennent à la première branche de cette famille de contes. Nous allons examiner ceux qui se rattachent à la seconde.

Seconde branche.

La seconde branche de cette famille de contes a, comme la première, des représentants dans la littérature du moyen âge, mais des représentants plus fidèles que ne l'était, pour la première branche, le fabliau de *Constant du Hamel*. Après un conte des *Gesta Romanorum* (fin du XIIIe siècle) viennent, dans l'ordre chronologique, un épisode du roman de *Perceforest* (XIVe siècle) et un petit poème anglais *The Wright's Chaste Wife* (XVe siècle)[1].

Nous ne reprendrons pas les résumés excellents que, dans cette revue même, Gaston Paris a donnés de ces trois récits, ainsi que de plusieurs contes orientaux (histoire de *Devasmitâ*, faisant partie, comme l'histoire de la *Belle Oupakoshâ* étudié plus haut, de la recension cachemirienne de la *Brihatkathâ*, mise en vers sanscrits au XIe siècle par Somadeva et par Kshemendra ; conte persan du *Touti Nameh* ou *Livre du Perroquet*, versifié dans la première moitié du XIVe siècle par Nakshebî, et conte correspondant d'une version turque, faite une centaine d'années plus tard; enfin, conte turc, provenant d'un recueil de 42 contes, sans nom d'auteur, intitulé *'Al-faradj ba'd aj-jidda*, « Joie après tristesse »[2]). Ce que nous avons en vue, au sujet de

---

342, note 1) : « *Je ne sache pas*, écrivait-il, qu'on ait découvert... le moindre « (*sic*) parallèle, ni dans l'Inde, ni nulle part en Orient » ; donc probabilité, sinon certitude, qu'il n'en existe pas. — M. Bédier, qui s'est attaqué plusieurs fois à l'Introduction de nos *Contes populaires de Lorraine*, n'y a pas vu (pp. XXXVII-XXXIX) qu'en 1886 nous rapprochions d'*Amis et Amiles* trois contes indiens. Depuis ce temps notre dossier a bien grossi, et peut-être faudra-t-il le publier un jour : le travail sur *Amis et Amiles* dans lequel M. M.-A. Potter a présenté des objections très fondées aux thèses de M. Bédier (*Publications of the Modern Languages Association of America*, vol. 23, 1908, p. 371 seq.) demanderait à être fortifié par un supplément de documents.

1. *Gesta Romanorum*, éd. Oesterley (Berlin, 1872), cap. 69, p. 381 seq. — Gaston Paris, *Le conte de la Rose dans le roman de Perceforest* (*loc. cit.*).— *The Wright's Chaste Wife*, by Adam of Cobsam (Londres, 1865 ; *Early English Text Society*).

2. Somadeva, *Kathâ Sarit Ságara*, déjà cité (trad. C. H. Tawney, I, p. 85 seq. ; — trad. H. Brockhaus, I,p. 137). — Kshemendra, *Brihalkathâmanjari*, livre II, vers 167 et suivants du texte sanscrit, non encore traduit. (Informations prises, cette *Histoire de Devasmitâ* est identique, somme toute, dans les

tous ces contes et des quelques contes orientaux que nous avons à y ajouter (conte populaire indien du Haut-Indus, version malaise du conte persan du *Touti Nameh*[1], sans parler des deux contes arabes de Tunis analysés ci-dessus), c'est de mettre bien en relief divers traits caractéristiques, et en particulier ceux qui montrent les liens de parenté existant entre les deux branches.

Il convient d'abord d'insister sur le plus important de ces traits caractéristiques, lequel, à le bien considérer, rend compte des principales différences que a seconde branche présente par rapport à la première. Dans cette seconde branche, ce n'est pas la vue de la jeune femme elle-même qui donne aux personnages que cette jeune femme bafouera, l'idée de leur tentative déshonnête ; c'est la vue d'un objet se rapportant à elle, le plus souvent une fleur, que la femme a remise à son mari, partant pour un lointain voyage, et qui restera constamment fraîche, tout le temps que la femme sera fidèle. Ce n'est donc pas la beauté de l'héroïne qui donne aux galants l'idée de l'entreprise ; ce n'est pas même, ordinairement, sa beauté présumée ; c'est le dessein de jouer un tour au mari en faisant se faner entre ses mains la fleur révélatrice.

Cette fleur, dans le vieux conte indien de la *Brihatkathâ*, est, si l'on peut parler ainsi, en double exemplaire : le dieu Siva, en effet, donne à chacun des deux époux, pendant leur sommeil, comme garantie de la fidélité de l'un envers l'autre, un lotus rouge. Mais, partout ailleurs, la fleur ou le bouquet qui ne doit pas se flétrir, et dont l'origine n'est pas indiquée, est entre les mains du mari seulement, à qui sa femme l'a donné. — L'exception la plus remarquable est celle qu'offre le conte des *Gesta Romanorum*, où c'est la mère de la jeune femme qui donne à son gendre le talisman, une *chemise* qui doit rester blanche tant que la fidélité de chacun des époux envers l'autre restera entière. On dirait que ce talisman unique à double propriété est un souve-

---

deux écrivains indiens, dont nous avons essayé, plus haut, d'indiquer le rôle par rapport à la vieille *Brihatkathâ*). — *Touti Nameh*, traduction allemande de C. J. L. Iken, Stuttgart, 1822, p. 30 seq. (Cette traduction suit un abrégé qu'au XVIIe siècle, un certain Mohammed Qâdirî a faite de l'ouvrage de Nakshebî. D'après le grand travail comparatif, publié en 1867 par M. Wilhelm Pertsch dans la *Zeitschrift der Deutschen Morgenlændischen Gesellschaft*, t. XXI, p. 505 seq., l'abrégé de Qâdirî reproduit exactement, pour notre conte, sauf un ou deux petits détails, le texte de Nakshebî, lequel n'était pas encore traduit en 1867 et ne l'est pas davantage aujourd'hui). — *Tuti-Nameh. Nach der türkischen Bearbeitung übersetzt von Georg Rosen* (Leipzig, 1858), I, p. 83 seq. — Le résumé du conte turc de l'*'Al-faradj*... a été donné par R. Koehler (*loc.cit.*), d'après une communication de M. Wilhelm Pertsch.

1. Ch. Swynnerton, *op. cit.*, pp. 188 seq. — J. Brandes, sur la version malaise du Touti Nameh, dans la *Tijdscrift voor Indische Taal-, Land- en Volkenkunde*, tome 41 (Batavia, 1899), pp. 453-455.

nir des deux talismans bien distincts du conte de la *Brihatkathâ*. (Dans le petit poème anglais, c'est aussi la belle-mère qui donne à son gendre le talisman, une rose ; mais cette rose ne garantit, ici comme d'ordinaire, que la fidélité de la femme).

En Orient, — Gaston Paris, ni personne ne pouvait le savoir en 1894, — si ce n'est pas une *chemise* que la femme remet son mari, à c'est un objet analogue, un *vêtement*, qui disparaîtra en cas d'infidélité de la femme. Ce trait se trouve dans la recension persane du *Touti Nameh* traduite en malais que nous avons mentionnée plus haut. En même temps que le vêtement, le mari reçoit de sa femme le talisman habituel, une fleur.

Il faut ranger à part un petit groupe, dont font partie les deux contes tunisiens et dans lequel ce que nous avons appelé la *beauté présumée* de l'héroïne est le grand moteur de l'intrigue.

Le conte du Haut-Indus (Ch. Swynnerton, *op. cit.*, p. 188) rattache ce trait nouveau à la fleur magique elle-même. Le roi, ayant vu cette fleur, dont le mari, qui est entré à son service, lui a révélé la propriété, dit à ses ministres : « Vous voyez cette fleur, comme elle est belle ! La dame elle-même doit être belle aussi. N'épargnez aucune peine pour me l'amener. » — On se rappelle, que, dans le premier conte tunisien, l'idée de talisman s'est complètement effacée, et qu'on en est arrivé à ce trait prosaïque des « belles robes » qui doivent faire penser à l'absente et qui émerveillent le sultan[1]. — Quant au second conte tunisien, la beauté de la femme n'est pas seulement présumée ; car le *portrait* est là.

Comment l'héroïne se défend-elle contre l'entreprise? Dans un petit nombre de contes, par un moyen analogue à ceux de la première branche, par la frayeur inspirée aux galants.

La recension du *Touti Nameh* persan de laquelle provient la version turque, donne ainsi cet épisode :

Le prince que sert, comme soldat, le mari de l'héroïne, envoie successivement auprès d'elle un émissaire, puis un autre, afin de mettre à l'épreuve la rose mystérieuse. Le premier émissaire est à peine introduit auprès de la jeune femme, que la servante, d'accord avec sa maîtresse, frappe violemment à la porte de la rue et accourt dire que c'est le frère aîné de la dame qui arrive. Épouvante du galant. La jeune femme le cache dans un magasin

1. Selon toute probabilité, ce trait des « belles robes » est l'affaiblissement du mystérieux « vêtement » révélateur du conte malayo-persan. Il est vrait que le mari, dans ce dernier conte, doit mettre le « vêtement », et, cela va sans dire, le fiancé, dans le conte tunisien, ne mettra pas les « robes » ; mais ils devront, l'un et l'autre, *regarder* souvent ce qui leur a été donné : le fiancé du conte tunisien, pour réveiller en soi le souvenir de celle qui lui est promise ; le mari du conte malayo-persan (et cela est la version primitive), pour voir si sa femme lui est fidèle.

(*sic*), qu'elle ferme à clef. Même aventure arrive au second émissaire, que le prince envoie, ne voyant pas revenir le premier.

Cet épisode est à peu près celui du second conte tunisien, dans lequel un *beau-frère* terrible correspond au *frère* du conte persan ; mais ce n'est pas dans un magasin, ni dans toute autre chambre, que le galant est enfermé ; on le descend, sous prétexte de le cacher, dans une cave.

C'est aussi dans une cave que l'héroïne du conte turc de l'*'Al-faradj* enferme successivement les trois vizirs, puis le roi, après les avoir préalablement enivrés, et ils doivent teiller du coton (comme les deux vizirs et le sultan du second conte tunisien doivent carder de la laine)[1].

Dans les *Gesta Romanorum* et dans *Perceforest*, la jeune femme use de douces paroles pour faire entrer chacun des galants, sous prétexte de venir bientôt le rejoindre, dans une chambre ou dans une tour, et elle l'y enferme. (Dans *Perceforest*, les prisonniers doivent filer du lin ; dans le poème anglais, teiller, échanvrer et filer, chacun selon ce qui lui est ordonné.)

Dans le *Touti Nameh* persan de Nakshebî, la jeune femme, en attendant l'arrivée du galant, fait disposer, sur l'orifice d'un puits desséché, un lit suspendu au moyen de cordes pourries, et, quand le galant se met sur ce lit, il tombe aussitôt dans le puits[2].

---

1. Dans le conte du Haut-Indus, la jeune femme fait manger aux émissaires (d'abord à deux vieilles, soi-disant pèlerines de la Mecque, puis à deux prétendus fakirs) des friandises dans lesquelles elle a mis du *bhung* (drogue stupéfiante), et elle les rend hébétés. De plus, elle fait raser aux deux hommes cheveux et barbe et leur fait enduire le visage de noir de fumée [infiltration d'un des sous-thèmes de la première branche]. Le roi, ne les voyant pas revenir, part pour le pays de la jeune femme et va frapper à la porte de celle-ci, avec son vizir, sans dissimuler sa qualité. La jeune femme, se donnant pour servante, les reçoit et les sert à table : dans la conversation elle promet d'envoyer de force au palais sa maîtresse en litière couverte. Quand la litière, les rideaux bien baissés, arrive au palais, le roi y trouve ses émissaires, hommes et femmes, toujours hébétés par le *bhung* [comme, dans la première branche, le roi trouve dans les coffres les galants ridiculement défigurés].

2. On se demandera peut-être comment il se fait que la version turque du *Touti Nameh*, ainsi qu'on l'a vu, donne tout autrement ce passage. Peut-être cette version turque a-t-elle été faite sur l'ancien *Touti Nameh* persan, aujourd'hui disparu, et non sur l'arrangement versifié que Nakshebî en a publié dans la première moitié du XIVe siècle. Il est intéressant de rapporter ici la déclaration de Nakshebî (W. Pertsch, *loc. cit.*, p. 515), d'après laquelle le vieux *Touti Nameh* (*Livre du Perroquet*), qui a emprunté son titre et son

L'héroïne du second conte tunisien, on s'en souvient, improvise moins les choses : elle prend jour avec les sept émissaires du sultan, qui doivent l'emmener à Stamboul, et, dans l'intervalle, elle fait creuser par une équipe de vingt puisatiers, « en deçà de la porte d'entrée de sa maison, un grand trou, pour lequel un menuisier fait un couvercle qui bascule facilement », et elle met un tapis sur le piège. C'est ainsi que les sept hommes tombent à la fois dans le trou.

Dans le poème anglais du XVe siècle, le mari, charpentier de son état, construit, par sollicitude pour sa femme et en prévision des longues absences que nécessite sa profession, une chambre entourée de murs épais, où il dispose une trappe de telle façon que, dès qu'on met le pied dessus, on tombe dans un souterrain.

Nous le déclarons franchement, malgré l'autorité de Gaston Paris (*op. cit.*, p. 110) : nous serions bien étonné si cette idée ingénieuse, trop ingénieuse, de la trappe faisait partie de la forme primitive du conte, surtout accompagnée, comme elle l'est dans le poème anglais, de la prévision vraiment divinatoire du mari. Les contes y vont plus simplement, et *machinent* moins.

Le conte indien de *Devasmitâ*, dans la *Brihatkathâ* cachemirienne, — s'il n'est nullement, malgré son âge, un représentant de la forme primitive, — n'en est pas moins très curieux pour la manière dont il combine des sous-thèmes, provenant des deux branches.

L'introduction est bien de la seconde branche : fleur magique, dont le mari de Devasmitâ, éloigné de son pays pour affaires de commerce, révèle la propriété à quatre jeunes marchands, qui l'ont enivré ; expédition de ces marchands vers le pays où est restée Devasmitâ.

Ce qui suit a quelque chose de la première branche : chacun des jeunes marchands est, à son tour, reçu dans la maison de Devasmitâ par une servante, habillée des vêtements de sa maîtresse, et qui fait boire au galant du vin auquel est mêlé du suc de *datura* ; privé de ses sens par cette drogue, il est marqué au front d'un fer rouge en forme de patte de chien, dépouillé de ses vêtements et jeté hors de la maison dans un fossé plein d'immondices.

Ici, sans doute, Devasmitâ ne fait pas porter les galants chez le roi, à l'instar des héroïnes de la première branche, pour les faire sortir, défigurés et piteux, de coffres où elle les aurait fait entrer ; mais, déguisée en homme, elle va trouver le roi de leur pays, pour les revendiquer comme esclaves fugitifs, et elle les contraint à montrer, devant le peuple assemblé, la marque

---

cadre au livre sanscrit la *Çoukasaptati* (*Les Soixante-dix* [*histoires*] *du Perroquet*), a pris ses éléments, non dans la *Çoukasaptati* seulement (ce que la plus rapide confrontation fait sauter aux yeux), mais *dans plusieurs « livres indiens »*.

humiliante de la patte de chien, cachée sous le bandeau dont ils se couvrent le front. C'est bien là, ce nous semble, le *pendant* du premier tableau.

Pourquoi Devasmitâ, en partant pour le pays où sont retournés les jeunes marchands et où séjourne encore son mari, s'est-elle habillée en homme, comme le font les héroïnes des deux contes de Tunis (et aussi celles du conte tibétain et de plusieurs contes populaires indiens, tel que *la Fille du Forgeron*), quand elles vont délivrer leur fiancé ou leur mari prisonnier? Y aurait-il dans le vieux conte une infiltration d'un thème analogue au thème de ces contes d'aujourd'hui? La chose ne serait pas du tout impossible, et même elle devient très probable, pour peu qu'on lise avec attention le récit de Somadeva :

Devasmitâ, ayant raconté à la mère de son mari son aventure avec les quatre marchands, sa belle-mère lui dit : « Ma fille, tu as bien agi; mais il peut se faire qu'il en résulte des malheurs pour mon fils. » A quoi Devasmitâ répond : « *Je le délivrerai*, comme Saktimatî délivra jadis son mari par son intelligence. » (Suit l'histoire d'une certaine Saktimatî et de son mari, que par ruse elle tire de prison.)

« Je le délivrerai » : ces mots du récit indien relient la dernière partie des aventures de Devasmitâ à tous ces contes que nous avons étudiés et dans lesquels la jeune femme *habillée en homme* délivre son mari de captivité.

Qu'on veuille bien le remarquer : toutes ces combinaisons de thèmes divers, toutes ces infiltrations que présente le conte de *Devasmitâ*, existaient certainement déjà dans le texte de la recension cachemirienne de la *Brihatkathâ* que reflètent tout à fait de même façon les arrangements versifiés au XIe siècle par Somadeva et par Kshemendra. Elles existaient donc très probablement au Xe siècle, pour le moins. Nous aurions à remonter encore de quelques centaines d'années, s'il était établi que le conte de la recension cachemirienne faisait déjà partie de l'antique *Brihatkathâ*.

N° 2. — Conte des Berbères de Tamazratt.

(TUNISIE DU SUD).

Nous revenons à notre thème du *Chat,* qui va se présenter à nous, toujours en Tunisie, dans un encadrement beaucoup moins compliqué que l'encadrement (ou plutôt le double encadrement) précédent, mais tout aussi indien.

Dans le conte berbère que nous avons à examiner maintenant[1], il y a, comme dans les deux contes arabes de Tunis,

1. Hans Stumme, *Mærchen der Berbern von Tamazratt in Südtunisien* (Leipzig, 1900), n° 6.

une cousine; elle a même deux cousins, l'un, son préféré, neveu de son père; l'autre, neveu de sa mère :

La mère voulant marier la jeune fille à ce dernier, la jeune fille dit à son père que le mieux serait peut-être de donner à chacun des deux jeunes gens un vaisseau et des marchandises : celui qui aura fait preuve de plus d'intelligence et de caractère, elle le prendra pour mari. Le père approuve, et les deux jeunes gens s'embarquent, faisant voile chacun de son côté.

Le neveu de la mère, Saïd, aborde dans un certain port. Près de la porte de la ville, des joueurs l'invitent à tenter la chance. « En quoi consiste votre jeu? » demande-t-il. Les gens répondent : « Nous avons *un chat qui est en état de tenir pendant toute la nuit une bougie entre ses pattes de devant*, pendant que nous sommes à écrire. Si ce chat laisse tomber la bougie, nous te donnerons cent de nos vaisseaux; s'il ne la laisse pas tomber, ton vaisseau nous appartiendra. — Accepté! » dit Saïd. Mais le chat tient la bougie jusqu'au matin, et le jeune homme, ruiné, est obligé de s'engager comme apprenti chez un gargotier.

Une dizaine de jours après, arrive dans cette même ville Achmed, le neveu du père de la jeune fille. Comme Saïd, il accepte la proposition des maîtres du chat; mais il a soin de se procurer deux souris, qu'il remet à un petit garçon en lui donnant ses instructions. Le soir venu et le chat étant à son poste, l'enfant, qui est entré dans la chambre, lâche une souris, puis l'autre, et le chat, qui d'abord est resté tranquille, saute sur la seconde souris en renversant la bougie. Achmed a donc gagné les cent vaisseaux.

Se promenant ensuite dans la ville, il rencontre Saïd, à l'ouvrage chez son gargotier. Il lui fait raconter son malheur, et lui propose de lui rendre son vaisseau, mais à la condition que Saïd se laissera marquer au fer rouge, au bas du dos. L'autre accepte, et Achmed le marque de son sceau, qui le déclare en toutes lettres sa propriété. Puis il lui dit de retourner dans leur pays.

Arrivé là, Saïd est reçu par sa tante qui, toute joyeuse, lui demande quand il veut qu'ait lieu son mariage avec sa cousine. Le jour est fixé, et Achmed revient ce jour-là même. Quand le cortège nuptial passe devant sa maison, il enlève la fiancée. Tumulte. « Faites venir Saïd », dit Achmed. Et, Saïd étant arrivé : « Levez ses vêtements, et lisez ce qui est écrit sur mon sceau, dont il est marqué. » Constatation faite, les gens disent à Saïd : « Ce n'est pas à toi que revient la femme. » Et ainsi Achmed épouse sa cousine.

Un conte arabe de l'Iraq-Arabi (ancienne Mésopotamie) présente ce même thème général d'une façon moins complète, mais avec des traits particuliers [1]. Les deux jeunes gens sont frères de père, l'un est né de la femme libre; l'autre (celui qui réussit), de la femme esclave. Arrivée successive des deux jeunes gens dans une certaine ville maritime; vaisseau perdu par l'un dans une sorte de jeu (qui remplace le pari au sujet du chat), puis regagné par l'autre; le perdant forcé

1. F. H. Weissbach, *Beiträge zur Kunde des Irak-arabischen*, 1re partie (Leipzig, 1908), nº 17.

d'entrer au service d'un gargotier, puis délivré par son frère, qui le marque du sceau de l'esclavage, tous ces traits se rencontrent dans le conte mésopotamien ; mais l'exhibition de la marque n'a pas lieu, et le simple récit des aventures des deux frères fait que le père favorise le fils de la femme esclave et sa mère.

Il est visible que le conte berbère de Tunisie, ainsi que le conte arabe de Mésopotamie, se rattachent au groupe de contes auquel appartient le roman hindoustani de *la Rose de Bakawali*. Récapitulons : délivrance d'un frère par un frère (dans le conte berbère, du cousin d'une jeune fille par un autre cousin) ; ingratitude du libéré (trait estompé dans le conte berbère et tout à fait effacé dans le conte de l'Iraq-Arabi) ; exhibition de la marque d'esclavage (trait également effacé dans ce dernier conte).

Nous avons montré plus haut le parallélisme qui existe entre *la Rose de Bakawali* et un autre conte indien, *la Fille du Forgeron*. Ce parallélisme reparaît ici. Dans le conte berbère, la conduite de Saïd, laissant croire à son prétendu succès commercial, correspond, d'une façon un peu adoucie, aux impudentes vanteries des frères de Taj-Ulmuluk ou à celles du prince Ghool, le mari de la fille du forgeron ; et le châtiment de ce même Saïd, forcé, comme les frères de Taj-Ulmuluk, de montrer sur sa personne l'empreinte du sceau, est tout à fait du même genre que le châtiment du prince Ghool, sous les yeux duquel sa femme, sa libératrice, met tout d'un coup, pour lui rabattre le caquet, les vêtements d'esclave qu'il a portés.

N° 3. — Conte arabe d'Algérie

(BLIDA)

Jusqu'ici, dans nos longues investigations, nous n'avons pas rencontré, hors de l'Europe, notre thème du *Chat* sous la forme moralisante. Un conte arabe d'Algérie, recueilli à Blida par M. J. Desparmet, qui a bien voulu nous le communiquer, comble cette lacune[1].

1. M. J. Desparmet, professeur agrégé d'arabe au lycée d'Alger, s'est fait connaître par la publication d'un volume des plus curieux, *Contes populaires sur les ogres, recueillis à Blida* (Paris, 1909).

Ce conte étant inédit, nous donnerons *in extenso* tout l'épisode du Chat, d'après la traduction de M. Desparmet. L'introduction du conte est celle-ci : Un roi, nommé El Berrendjes veut se marier « pour ne pas laisser la maison du roi vide ». Il consulte son vizir, homme sage et intelligent, nommé Tel 'at echchems (« Lever-du-Soleil »). Celui-ci l'en dissuade pour le moment :

« Attends d'avoir corrigé ton naturel, lui dit-il ; car ton naturel n'est pas bon. Donne-moi pour cela, ô roi, quelques jours de délai. — C'est bien », dit le roi. Quelques jours après, il avait oublié ce qu'il avait dit à son ministre au sujet du mariage.

Un jour, le ministre se dit : « Je vais voir si le roi a toujours son naturel ou non. » Le soir, justement, le roi invita son ministre à souper. Après avoir mangé et bu et s'être lavé les mains, ils s'attardèrent à causer. Or, quand le roi soupait à la nuit tombée, *c'était son habitude qu'un chat lui tînt la bougie, accroupi devant lui.* « N'est-ce pas, dit le roi au vizir, que ce chat est d'un bon naturel, et bien intelligent? — A quoi reconnais-tu, demanda le vizir, qu'il a un bon naturel? *Quiconque a son naturel, jamais ne l'oublie.* » Ils se turent.

Le lendemain, le vizir se dit : « Je voudrais bien que le roi m'invitât encore chez lui. » Ce fut ce qui arriva. Ce soir-là donc, il se rendit encore à la demeure du roi. Il prit place. On posa devant eux le guéridon chargé de mets ; ils mangèrent et se lavèrent les mains. On servit le thé et le reste. Le vizir avait eu soin, avant de se rendre chez le roi, de prendre des souris de sa maison, qu'il avait mises dans une tabatière en argent. Le chat tenait la bougie, quand soudain le vizir ouvrit la tabatière, et les souris s'en échappèrent. A peine les souris dehors, le chat jeta la bougie et se mit à courir après elles, laissant le roi et le vizir dans l'obscurité : « Regarde, dit le vizir. Tu prétends avoir bien formé le naturel de ce chat : à peine les souris ont-elles passé devant lui, qu'il a tout quitté pour se mettre à leur poursuite. » Ils se turent.

Et, sans doute, ils méditèrent sur le *Fabula docet* ; car le voici de nouveau, le *Fabula docet* du moyen âge : « Mieuz vaut nature que nourreture. » « *Plus valere naturam quam nutrituram.* » Ce que dit le vizir en son arabe : « Quiconque a son naturel, jamais ne l'oublie. »

Le conte se poursuit. Malgré sa maxime et son enseignement en action, le vizir marie le roi, et le récit s'engage dans toute une suite d'aventures, simplement juxtaposée à notre petite histoire, et dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

§ 5. — *En Palestine.*

En Palestine [1], le conte a subi une forte modification : c'est, sans doute, toujours le conte moralisant du moyen âge européen, mais c'est un conte du *Chat et de la Chandelle*... sans chandelle :

Un sultan a deux vizirs, un Juif et un Chrétien, qui sont très jaloux l'un de l'autre. Le sultan leur demande, un jour, lequel vaut le mieux d'être d'humble naissance, mais bien élevé, ou d'appartenir à une bonne famille quoique pauvre. Le Juif tient pour la race, tandis que le Chrétien prend parti pour l'éducation disant que lui-même a dressé un chat à faire l'office d'un bon serviteur. « Si Votre Majesté lui fait montrer son chat, dit le Juif, je démontrerai à mon tour que bonne naissance est au-dessus d'éducation. »

L'épreuve a lieu le lendemain. A un signal du vizir chrétien, un beau chat arrive, marchant sur ses pattes de derrière et portant un petit plateau d'or, chargé de rafraîchissements. Mais le Juif a une souris dans une petite boîte cachée dans sa manche, et, juste au moment où le chat présente au sultan le plateau, il lâche la souris. Le chat hésite un instant, puis laisse tomber le plateau et se lance à la poursuite de la souris.

Bien qu'aucun renseignement ne soit donné sur la provenance du conte (chrétienne, juive ou musulmane), il est plus que probable que cet apologue, tout en l'honneur du vizir juif et de sa « race », a été raconté par un Juif.

§ 6. — *Au sud du Caucase et dans l'Asie centrale.*

A la dernière heure, pendant la correction des épreuves de ce travail, nous recevons de notre ami M. le professeur G. Polívka, de Prague, dont nous avons déjà eu à citer plus haut d'intéressants renseignements (*1re partie*, A, § 3), l'aimable communication que voici :

« Je suis en train de lire, dans la *Živaja Starina*, XIX, 121-128, une version du conte *du Chat et de la Chandelle*; cette version est assez semblable au récit des Aïsors, dans le *Sbornik Kavkaz.*, XVIII, section 3, p. 70. Le premier de ces deux contes a été recueilli à Khiva, de la bouche d'un homme parlant le *sarte*. Peut-être pourrez-vous encore intercaler cette note dans votre article. »

Notre conte a donc pénétré dans l'Asie centrale, dans cette grande oasis, toute musulmane, de Khiva, faisant partie du

1. J. E. Hanauer, *Folklore of the Holy Land* (Londres, 1907), p. 142.

Turkestan, et que les Russes ont eu tant de peine à soumettre à leur suzeraineté.

Avec les Aïsors, nous nous trouvons dans la région au sud du Caucase : ce petit peuple, de langue sémitique (branche araméenne) et de confession jacobite ou nestorienne, est, en effet, dispersé dans le nord-ouest de la Perse (à l'ouest du lac d'Ourmiah), dans le Kourdistan turc et dans la Transcaucasie russe (gouvernement d'Érivan).

L'obligeance de M. F. Psalmon, professeur de langues vivantes, nous permet de donner, dès maintenant, le résumé du conte des Aïsors, tel qu'il est traduit en russe dans le *Sbornik* de Tiflis (1894) :

Le Tsar Miren propose à un riche marchand une partie d'échecs. Conditions : si le chat du Tsar éclaire les joueurs jusqu'au matin en tenant une chandelle entre ses pattes, le Tsar prendra la fortune du marchand et mettra celui-ci en prison. Au cas contraire, le Tsar donnera au marchand la moitié de son royaume. Ils jouent ; le chat éclaire jusqu'au matin, et le marchand perd fortune et liberté.

La femme du marchand apprend la chose et va aussitôt au secours de son mari, déguisée en homme et emportant une caisse pleine de souris vivantes. Elle aussi joue avec le Tsar : cette fois, les conditions sont que, si le chat cesse de tenir la chandelle, l'adversaire du Tsar aura les clefs des prisons. Pendant le jeu, un serviteur de la femme lâche une souris : le chat veut la poursuivre, mais le Tsar l'en empêche d'un regard. Peu après, une quantité de souris sont lâchées ; le chat ne peut plus y tenir et il laisse tomber la chandelle pour se mettre en chasse.

La femme, ayant gagné, délivre son mari, qui ne la reconnaît qu'une fois arrivé à la maison.

Quant au conte de Khiva, publié dans une revue russe introuvable à Paris, nous n'avons pas encore pu nous le procurer ; mais ce qu'en dit M. Polívka, nous fait penser que, comme le conte des Aïsors, il présente la combinaison si fréquente de notre thème du *Chat* avec le thème de *la Femme délivrant son mari*.

TROISIÈME PARTIE

DANS L'EUROPE D'AUJOURD'HUI

Avec le conte arabe de Blida et aussi, malgré une notable altération, dans le conte palestinien, nous avons retrouvé hors de l'Europe, la forme moralisante du *Salomon et Marcolphe* et des autres écrits de notre moyen âge européen. Rentrant en Europe, après cet interminable circuit, nous voici en face d'un conte roumain de Transylvanie, tout récemment recueilli, le seul conte populaire européen, de nous connu, dans lequel l'histoire du *Chat* ne dérive pas, plus ou moins directement, du *Salomon et Marcolphe*, et nous constatons, non sans surprise, que ce conte de Transylvanie présente, comme la plupart des contes orientaux dans lesquels entre l'histoire du *Chat*, une forme toute romanesque, et, pour préciser, qu'il est le pendant exact du premier conte arabe de Tunisie, analysé ci-dessus (2de partie, § 4, n° 1).

Quand on aura lu le résumé de ce conte roumain, on comprendra pourquoi nous avons cru devoir en retarder l'examen jusqu'au moment où l'on aurait déjà fait connaissance avec les contes orientaux et surtout avec le curieux conte arrivé d'Orient aux pays barbaresques.

Le conte roumain, dont une traduction allemande a été publiée en 1907, a été recueilli avec beaucoup d'autres en Transylvanie, tout près (à l'est) de Hermannstadt, dans la vallée du Haar, petit cours d'eau qui se jette dans l'Alt ou Aluta, affluent du Danube [1] :

Un brave garçon, un peu simple, qui s'est marié après avoir été au service d'un marchand et qui fait un petit commerce, veut un jour se mettre en route pour aller acheter des marchandises. Mais sa femme lui demande si, quand il sera loin, il ne l'oubliera pas. Le jeune homme la rassure et lui pose la même question. Alors sa femme lui dit de s'asseoir et qu'elle va lui raser le visage. « Si la barbe repousse, ce sera signe que j'ai eu conversation avec un autre. » Puis elle lui donne une chemise, blanche comme neige, lui

1. Pauline Schullerus, *Rumænische Voksmærchen aus dem mittleren Harbachthal* (Hermannstadt, 1907), n° 39.

disant de la mettre : si cette chemise devient noire, cela signifiera même chose.

Le jeune marchand arrive, le soir, dans une ville et s'arrête dans une auberge. Quand il entre dans la salle, il voit une table carrée, et, *sur cette table, à trois des coins, un chat tenant dans ses pattes une lumière*. Comme il s'en étonne, l'hôtelier lui dit : « Veux-tu parier avec moi ? les chats ne bougeront pas jusqu'à demain matin. Si je perds le pari, nous sortirons de la maison, moi et ma femme, le bâton à la main ; si tu perds, tu me donneras tout l'argent que tu as sur toi, et je t'enfermerai dans un caveau (*gemauertes Loch*, « trou maçonné »). » Le jeune marchand tient le pari. Le lendemain matin, les trois chats n'ont pas bougé, et l'hôtelier, après avoir pris au jeune homme tout son argent, l'emmène dans le caveau, où étaient déjà enfermés six hommes.

Le jeune homme reste longtemps dans le caveau, et ses compagnons, ainsi que l'hôtelier, sont grandement étonnés de voir sa chemise demeurer toujours blanche, et son visage ne pas cesser de ressembler à celui d'une jeune fille. L'hôtelier en est à se demander si le jeune homme n'est pas un saint ou même un ange; auquel cas, il vaudrait mieux le mettre en liberté pour ne pas avoir d'affaire avec lui. Il le questionne et le jeune homme lui révèle le mystère. Ses compagnons ont aussi entendu, et ils conviennent avec l'hôte que deux d'entre eux iront voir s'ils peuvent tromper la femme.

Les deux hommes arrivent, le soir, au village de la femme et frappent à sa porte, disant qu'ils sont de pauvres voyageurs, épuisés de fatigue et mourant de faim. Elle leur donne à manger par pitié ; mais, quand ils demandent à rester la nuit dans la maison, un trait de lumière lui traverse l'esprit. Alors elle leur dit d'entrer dans la meilleure chambre, les fait passer devant elle et les enferme à clef.

Le lendemain matin, elle les interroge à travers la porte, et, quand elle connaît l'aventure de son mari, elle se déguise en moine et part, emportant trois souris. Elle arrive chez l'hôtelier, gagne le pari, grâce aux souris ; puis elle se fait donner toutes les clefs de la maison qui maintenant lui appartient, délivre les gens enfermés dans le caveau et rend à chacun son argent. Enfin elle se fait reconnaître de son mari.

Si on se remémore le conte tunisien et ce qu'il a de caractéristique, le *double encadrement* qu'il donne à l'histoire du *Chat*, on distinguera sans grande peine, dans le conte roumain, chacun des deux encadrements combinés : d'abord l'encadrement de tant de contes orientaux résumés plus haut (l'histoire de la jeune femme allant délivrer son mari, ruiné et réduit en esclavage à la suite de son aventure chez le maître du chat), puis l'autre encadrement, étudié dans l'*Excursus* III, *Seconde branche* (l'histoire du talisman que la jeune femme donne à son mari au moment de la séparation, et dont la vue est, pour des libertins, le point de départ de tentatives déjouées par l'héroïne).

Mais, dans le conte roumain, à la différence du conte tunisien, la combinaison s'est faite entre les deux encadrements *ayant conservé leur forme pure*. Le second, en particulier, n'est pas altéré et faussé par la substitution de ce trait prosaïque des

« belles robes » au trait du talisman révélateur. Et, de plus, toujours dans le conte roumain, la combinaison est aussi simple qu'ingénieuse, et toutes les parties du récit se relient étroitement : c'est chez le maître des chats lui-même et chez les compagnons de captivité du jeune marchand que naît l'idée de l'entreprise, et c'est cette entreprise elle-même qui met l'héroïne au courant de ce qu'il faut faire pour délivrer son mari. Le récit tunisien, en tout cela, est moins net et va moins droit au but.

Un trait intéressant du conte roumain, c'est le trait de la *chemise*, et il n'y a aucunement lieu de supposer que les Roumains auraient été chercher cette forme spéciale du talisman dans les *Gesta Romanorum* ou dans le petit poème anglais d'Adam de Cobsam, qui, l'un et l'autre (*Excursus* III, *Seconde branche*), ont ce même trait. Ce trait de la *chemise*, que le conte malayo-persan cité plus haut (*ibid.*) présente sous la forme analogue du *vêtement* mystérieux, est venu de l'Orient avec tout le reste du conte.

Un autre détail à noter, c'est que, dans le conte roumain, la jeune femme qui se déguise en homme (comme dans tant de contes orientaux présentant le premier encadrement) prend un habit de *moine*.

Peut-être se dira-t-on que c'est là un trait introduit dans le récit par les narrateurs chrétiens. La chose est loin d'être certaine, et ce peut être tout aussi bien la *christianisation* d'un trait oriental. Dans des contes de l'Inde (du genre de l'*Oiseau bleu* de Mme d'Aulnoy), dans lesquels une jeune femme est aussi à la recherche de son mari (d'un mari féerique, celui-là), elle se déguise en *yoghî* (ascète mendiant, adorateur de Siva) ou en *sannyâsi* (sorte d'anachorète) [1].

Somme toute, et bien que le conte roumain soit supérieur au conte tunisien au point de vue de la bonne conservation des deux encadrements combinés, ses deux encadrements sont

1. Voir deux contes du Bengale, dans miss Maive Stokes, *Indian Fairy Tales* (Londres, 1880), nº 25, et dans Lal Behari Day, *Folk-tales of Bengal* (Londres, 1883), nº 8.

bien ceux du conte tunisien, et, en définitive, *combinés de même façon*. Or, des combinaisons aussi caractéristiques ne peuvent s'être faites dans plusieurs endroits à la fois, dans le cas présent en Transylvanie, d'une part, et en Tunisie, de l'autre. Elles se sont faites dans un seul et même endroit. Et, comme il est invraisemblable, historiquement et géographiquement, que les Transylvains, si on les suppose les auteurs de cette combinaison, l'aient transmise aux Tunisiens, ou réciproquement, il faut bien admettre que, d'un pays où elle a été faite d'abord, la combinaison en question a été apportée, d'un côté en Transylvanie, de l'autre en Tunisie.

Comment a-t-elle été apportée, ici et là ? Par deux des grands courants, parfaitement déterminables, qui autrefois se sont dirigés de l'Inde vers l'Occident. Pour la Tunisie, le courant est tout indiqué : c'est celui qui, passant par la Perse, a suivi la marche envahissante des Arabes vers les pays barbaresques et longé toute la côte septentrionale de l'Afrique. Pour la Transylvanie, le courant est probablement une ramification du courant principal, qui, traversant également la Perse, est arrivé par les Turcs en Grèce et dans la péninsule des Balkhans, en Hongrie même jadis, laissant comme trace de son passage, entre les Roumains du Banat hongrois et ceux de la Roumanie proprement dite (non loin de la Transylvanie), une épave, la petite population turque de l'îlot d'Ada Kaleh, sur le Danube, en aval d'Orsova, laquelle, aujourd'hui encore, tant d'années après la séparation, raconte les vieux contes de Stamboul[1].

UNE RÉFLEXION FINALE

Dans tout le cours de cette étude, il est un point que nous n'avons pas même touché ; c'est l'hypothèse que le thème *du Chat et de la Chandelle* serait né, non pas dans un pays à déter-

1. Un savant hongrois, M. Ignaz Kúnos, qui a recueilli une quantité de contes turcs du plus haut intérêt (traduits en partie dans ses *Türkische Volksmærchen aus Stambul*, Leyde, sans date), a publié, en 1907, avec traduction allemande, une cinquantaine de contes turcs, très intéressants aussi, provenant de cet îlot d'Ada Kaleh (*Türkische Volksmærchen aus Adakale*, Leipzig, 1907).

miner, si c'est possible, mais dans deux, dans vingt pays divers, par une sorte de génération spontanée. L'idée dont procède ce thème vient, dira-t-on, si naturellement à l'esprit!... Voyons un peu.

Pour ce thème *du Chat et de la Chandelle*, deux questions doivent se poser :

1° Étant donné un chat tenant entre ses pattes une lumière ou la portant sur sa tête, comment, sans violence, lui fera-t-on lâcher prise? — Évidemment n'importe qui répondra : Faites courir devant ce chat des souris.

2° Étant donné un chat, comment son *dresseur* s'y prendra-t-il pour démontrer que l'éducation est toute-puissante? — Nous pouvons affirmer, sans crainte de nous tromper, que, sur mille personnes, si intelligentes qu'elles soient, ne connaissant pas préalablement l'historiette racontée dans le *Salomon et Marcolphe* ou une des historiettes similaires, il n'y en aura pas une qui trouvera, — ou plutôt qui retrouvera, — cette imagination baroque de faire tenir à un chat une lumière entre ses pattes ou sur sa tête.

Pas une, disons-nous, quand même elle aurait lu, dans des écrivains de l'antiquité, comme Lucien et comme saint Grégoire de Nysse, l'histoire des singes costumés en hommes et dansant devant le public émerveillé, puis, tout d'un coup, se mettant à courir à quatre pattes pour ramasser des noix qu'a jetées devant eux un spectateur malicieux [1]. Entre cette histoire des singes et celle *du Chat et de la Chandelle* il y a, non point pour l'*idée* fondamentale, — l'idée est identique, — mais pour la *forme* que revêt cette idée, un véritable hiatus [2].

---

1. Lucien, *Piscator*, 36 (cf. *Apologia*, V). — Saint Grégoire de Nysse, *Ad Harmonium* (*Quid nomen professiove christianorum sibi velit*).

2. Dans un autre épisode du *Salomon et Marcolphe*, Salomon, mécontent de voir anéanti en un instant le résultat de la belle éducation de son chat, ordonne de mettre ses chiens aux trousses de Marcolphe, si celui-ci ose se présenter au palais. Marcolphe achète un lièvre vivant, qu'il cache sous ses vêtements ; puis, quand il voit les chiens courir sur lui, il lâche le lièvre, et aussitôt les chiens, laissant là Marcolphe, se lancent à la poursuite du lièvre. Encore ici, une simple idée générale, qui ne révèle aucune communauté d'origine entre cet épisode des chiens et celui du chat.

Disons-le, ou plutôt répétons-le sans cesse : dans l'étude des contes, de leur origine, de leur propagation à travers le monde, ce qui est à considérer, ce ne sont pas les idées générales sur lesquelles ils sont construits, c'est la mise en œuvre de ces idées ; c'est aussi *les agencements particuliers, les enchâssements divers de ces idées ayant pris corps* ; en un mot, ce n'est pas l'*abstrait* ; c'est le *concret*.

APPENDICE

L'ENTOURAGE INDIEN DU THÈME DU CHAT ET DE LA CHANDELLE DANS LE *SALOMON ET MARCOLPHE*

Dans le *Salomon et Marcolphe*, non seulement le cadre proprement dit de notre thème *du Chat et de la Chandelle* est tout indien, mais plusieurs des épisodes qui avoisinent ce cadre, présentent des éléments folkloriques bien indiens eux aussi. Nous nous étions réservé d'établir ce double fait ; le moment en est venu.

I. — LA VEILLÉE DE SALOMON ET DE MARCOLPHE

Avant de nous transporter bien loin, en Orient, dans l'Inde et dans des pays vers lesquels ont rayonné, plus ou moins directement, l'imagination indienne et ses créations, complétons ce que nous avons dit, tout au commencement de ce travail, des « pensées » de Marcolphe somnolent. Ce qu'il pense, ce n'est pas seulement que « la nature est plus forte que l'éducation » ; il pense que « chez le lièvre, il y a autant de jointures (de vertèbres) dans la queue que dans l'épine du dos » (*tot leporis esse juncturas in cauda quot in spina*) ; il pense qu' « il y a autant de plumes blanches chez la pie que de plumes noires » (*tot pennas albas in pica quot nigras*) ; il pense... ; mais restons-en, pour le moment, à ces pensées *zoologiques*, dont il démontre *de visu* la vérité, dit l'histoire.

De cette veillée du *Salomon et Marcolphe*, Reinhold Koehler [1] a rapproché un chapitre d'un autre livre du moyen âge, l'ouvrage espagnol connu sous le nom de *El Libro de los Enxemplos* et dont le titre primitif est *El Libro de*

---

1. Article publié dans la revue *Germania* de 1873 et reproduit dans les *Kleinere Schriften*, déjà cités, II, pp. 266 seq.

Exemplos por A.B.C. (« Le Livre d'Exemples par A. B. C. »). L'auteur, — ainsi que M. Alfred Morel-Fatio, membre de l'Institut, l'a établi[1], — est un certain Climente Sanchez, archidiacre de Valderas (diocèse de Léon), qui vivait encore en 1423. Mais M. Morel-Fatio se demande avec raison si l'écrivain espagnol, qui ne donne aucune couleur locale espagnole à ses histoires, n'aurait pas tout simplement traduit un de ces *Alphabeta Exemplorum* ou *Narrationum*, comme il s'en fabriqua tant au XIIIe siècle. L'histoire dont nous allons citer un fragment, peut donc parfaitement avoir été rédigée pour la première fois bien avant le commencement du XVe siècle[2] :

Théodoric, roi des Goths, a ravagé toute l'Italie, tué les consuls Boèce et Symmaque, jeté le pape Jean en prison, où il est mort, et fait périr un grand nombre d'innocents. Etant à Rome, il se plaît à faire des rondes de nuit, et tous les gardes de la cité qu'il trouve endormis, il les fait exécuter.

Or, une nuit que veille un homme appelé Cariolo, Théodoric l'appelle, et Cariolo ne répond pas. « Tu mourras, Cariolo ; car je te prends à dormir. — Je ne dormais pas ; je pensais. — Que pensais-tu ? — Je pensais *que la pie a autant de plumes blanches que de noires*. — Si ce n'est pas la vérité, dit le roi, tu mourras. » Et l'on trouve que c'est la vérité.

A une autre veillée, Cariolo dit qu'il pensait « *que le renard a autant de nœuds* (*nudos*) [c'est-à-dire de vertèbres] *dans la queue que dans l'épine du dos* ».

Enfin, à une troisième veillée, Cariolo répond qu'il pensait à des choses sinistres : il pensait que Théodoric est l'« homme du diable » et que son maître viendra l'emporter, ce jour-là même. Et cela, en effet, a lieu.

Cariolo, c'est Marcolphe devenu garde de nuit ; Théodoric, c'est Salomon, faisant des tournées d'inspection. Mais, de part et d'autre, ce que dit l'un et l'autre roi, est semblable, et, sur deux points, les réponses de Marcolphe et de Cariolo sont identiques, ces réponses si baroques, qu'il ne peut être question le moins du monde de coïncidences fortuites.

En constatant ces faits, Koehler se demandait, naturellement, si les deux récits étaient, l'un à l'égard de l'autre, « dans un rapport de dépendance » (*in einem Abhängigkeitsverhæltniss*), c'est-à-dire si Cariolo dérivait de Marcolphe, ou Marcolphe de Cariolo, et il se refusait à faire là-dessus aucune « conjecture »[3].

C'était là, en 1873, une réserve digne de ce vrai savant. Aujourd'hui, grâce à des documents révélateurs, on peut non pas simplement conjecturer, mais affirmer. Marcolphe et Cariolo sont indépendants l'un de l'autre : ils sont venus du lointain Orient, chacun de son côté ; chacun, — le factionnaire comme le veilleur en chambre, — a laissé son prototype au point de départ, dans l'Inde.

---

1. *Romania*, t. VII (1878), pp. 480 seq.

2. Cette histoire forme le chapitre 43 de l'ouvrage, tel qu'il a été publié dans la *Biblioteca de autores españoles, tomo 51* (Madrid, 1860).

3. *Ibid.*, p. 272.

Voyons d'abord, dans la littérature de l'Inde, l'original de l'épisode du *Salomon et Marcolphe*, ou plutôt le conte représentant (dans l'état actuel des recherches) le prototype indien commun à l'histoire de Marcolphe et à celle de Rohaka, le pendant de Marcolphe dans l'Inde.

L'histoire de Rohaka se trouve dans un livre *djaïna*[1], l'*Antarakathâsamgraha*, compilation rédigée en sanscrit, vers l'an 1300 de notre ère, par un certain Radjâçekhara, qui dit formellement avoir tiré cette histoire et d'autres d'un commentaire d'un livre canonique djaïna, le *Nandîsûtra*. A quelle époque vivait le commentateur, Malayagiri ? Un savant indianiste, feu Franz Kielhorn, croit que cette époque peut être fixée au milieu du XIIe siècle. Mais les histoires que Malayagiri raconte tout au long dans son commentaire, il ne les invente pas ; il les tire de traditions auxquelles le texte commenté par lui faisait simplement allusion dans des *gâthâs* ou vers intercalaires (donnant, par exemple, à la file, les titres des douze historiettes composant l'histoire de Rohaka). Sans rechercher si ces *gâthâs* appartenaient ou non au texte primitif, tout cela nous fait remonter bien au delà de la moitié du XIIe siècle.

M. le comte F. L. Pullè, professeur à l'Université de Bologne, a publié en 1888 la traduction de cette histoire de Rohaka, dont il a édité le texte dix ans après[2] :

Rohaka est un jeune garçon d'une extraordinaire intelligence. Plusieurs fois il a tiré d'embarras les gens de son village, qui, en présence d'ordres envoyés par le roi d'Ujjaîni et impossibles à exécuter, ne savent que faire.

---

1. Le *djaïnisme*, dont la fondation est contemporaine de celle du bouddhisme, n'a pas disparu de l'Inde, comme ce dernier ; il s'y est maintenu et y compte partout, notamment dans le Nord-Ouest, de nombreuses et florissantes communautés. Comme le bouddhisme, le djaïnisme aime à adapter à son enseignement les vieux contes de l'Inde.

2. F. L. Pullè, *Un progenitore indiano del Bertoldo*, dans *Studi editi dalla Università di Padova a commemorare l'ottavo contenario dalla origine della Università di Bologna* (t. III, *Memorie*), Padova, 1888. — *Studi italiani di Filologia indo-iranica. Anno I* (1897), pp. 1 seq., et *Anno II* (1898), pp. I-XVI et pp. 1 seq. — C'est des remarques accompagnant soit le texte, soit la traduction de l'histoire de Rohaka, que nous avons tiré les renseignements sur le livre djaïna. Nous nous permettrons de renvoyer aussi aux considérations sur l'âge d'un certain document djaïna (antique forme du Prologue des *Mille et une Nuits*), que nous avons publiées en 1909, d'après les communications d'un des spécialistes allemands les plus compétents, M. Ernest Leumann (*Le Prologue-cadre des Mille et Une Nuits, les Légendes perses et le Livre d'Esther*, dans la *Revue biblique internationale* des Dominicains de Jérusalem, livraisons de janvier et avril 1909, pp. 35 sq.; pp. 39 seq. du tiré à part).

Le roi ayant mandé Rohaka, on fait coucher le jeune garçon au pied du lit royal. A chacune des quatre veilles de la nuit, le roi appelle Rohaka : « Ho ! es-tu éveillé ou dors-tu ? — Seigneur, je suis éveillé. — Alors à quoi penses-tu ? — Je pense à telle ou telle chose. »

A la troisième veille, Rohaka répond : « O seigneur, je pense à l'animal *khâdahilâ* (?) : son corps est-il d'égale mesure que sa queue, plus petit ou plus grand ? — C'est à toi de décider, dit le roi. — Eh bien ! seigneur, ils sont de grandeur égale. »

M. Pullè, qui a parfaitement vu l'étrange ressemblance de cette veillée de Rohaka avec la veillée de Marcolphe, n'a été frappé que du « fait général ». En regardant les choses de plus près, on rapprochera sans hésiter du petit problème que se pose Rohaka relativement à la longueur respective du corps et de la queue de tel animal, le petit problème de Marcolphe sur le nombre respectif de vertèbres dans l'épine dorsale et dans la queue du lièvre.

L'autre conte indien, arrivé au Tibet avec le bouddhisme, dont l'introduction dans ce pays date du VIIe et surtout du VIIIe siècle de notre ère, a été traduit du sanscrit en tibétain au IXe siècle, et inséré dans cet immense recueil du *Kandjour*, dont nous avons parlé plus haut (seconde partie, seconde section, § 2). Il met en scène un roi de l'Inde, encore un roi d'Ujjaîni, le roi Pradyota, très irascible et cruel[1] :

Affligé d'insomnie, Pradyota fait, chaque nuit, dans la troisième veille, une tournée d'inspection de ses factionnaires : quand, au troisième appel, on ne r'épond pas, on a la tête coupée. Or, une certaine nuit, celui qui est de garde, c,est un homme du pays de Gandhâra[2], qui, pour de l'argent, a pris la place d un jeune homme, fils d'un riche marchand, dont le tour était venu de veiller.

Quand le roi dit, pour la troisième fois : « Qui monte la garde ? » l'homme répond : « C'est moi, le Gandhârien. — O Gandhârien, demande le roi, que penses-tu ? » Le Gandhârien, « qui est intelligent et qui connaît ce que raconte le monde (*die Erzæhlungen der Welt*) », répond : « Je pense ce que pense le monde. — O Gandhârien, dit le roi, comment est ce que pense le monde ? — O roi, il pense que le singe appelé *tête noire* a une queue qui est tout juste aussi longue que son corps. — O Gandhârien, est-ce possible ? — O roi, je te le montrerai. » Il le montre, en effet, et le roi dit : « O Gandhârien, comment as-tu su cela ? — O roi, j'ai vu qu'en été le singe, quand il s'assied, atteint sa tête avec sa queue. — O Gandhârien, tu es un homme intelligent. — O roi, c'est toute grâce de ta part. »

---

1. Le roi Pradyota joue un rôle dans un grand nombre d'histoires bouddhiques. Dans le *Kandjour* tibétain, ses conversations avec le Gandhârien ne sont qu'une partie d'un cycle, qui a été traduit en allemand par feu Anton Schiefner (*Mahâkatjâjana und Koenig Tshanda-Pradjota. Ein Cyclus buddhistischer Erzæhlungen*, Saint-Pétersbourg, 1875). Notre épisode se trouve pp. 1-7.

2. Le « pays de Gandhâra » correspond au district indien de Peshavar, limitrophe de l'Afghanistan.

Bien d'autres interrogations sont faites par le roi, les nuits suivantes, pendant lesquelles le Gandhârien monte la garde pour le compte de divers habitants d'Ujjaîni, et, entre autres « pensées » du « monde », le Gandhârien donne celle-ci : « Autant la perdrix a de plumes tachetées, autant elle en a qui ne le sont pas ».

Feu Alexandre Vesselofsky est le premier qui ait rapproché de l'histoire de Cariolo et de celle de Marcolphe ce conte tibétano-indien, dont le cadre est absolument le cadre caractéristique de l'histoire de Cariolo, et où Pradyota et Théodoric jouent absolument le même rôle[1].

Le conte bouddhique du Gandhârien marque encore davantage que le conte djaïna de Rohaka la ressemblance des deux récits indiens avec les deux récits européens : en effet, la réponse du Gandhârien au sujet des plumes de la perdrix, — réponse qui fait si bien pendant avec les réponses de Cariolo et de Marcolphe au sujet des plumes de la pie, — ne se trouvait pas dans le conte de Rohaka.

On aura pu remarquer que les deux contes indiens ne donnent pas tout à fait dans les mêmes termes que le *Salomon et Marcolphe* ou le *Libro de Los Enxemplos*, le passage du dialogue : « Je ne dors pas, *mais je pense*. — Que penses-tu ? »

« Es-tu éveillé ou dors-tu ? » dit le roi à Rohaka. — « Je suis éveillé, » répond Rohaka. — « *Alors*, à quoi penses-tu ? »

---

1. A. Vesselofsky, *Sagenstoffe aus dem Kandjur* (*Russische Revue*, VIII, 1876), pp. 287 seq. — L'aventure du Gandhârien figure dans ce qu'on peut appeler le « Cycle de Pradyota », ensemble de récits faisant partie d'un *vinaya* (recueil de traités de discipline bouddhique), le *vinaya* de l' « école » *Mûla-sarvâstivâda*, ouvrage très volumineux qui, traduit du sanscrit en tibétain au IXe siècle de notre ère, constitue à lui seul, dans le *Kandjour*, la section dite *Dulva*. Un siècle au moins avant les Tibétains, les Chinois avaient déjà traduit du sanscrit ce même *vinaya*. — C'est de l'intéressant livre de M. Félix Lacôte, *Essai sur Gunâdhya et la Brihatkathâ* (Paris, 1908, p. 237), que nous tirons ces renseignements, complétés par les éclaircissements que le savant sanscritiste a eu l'obligeance de nous donner.

La traduction chinoise du *Mûla-sarvâstivâda-vinaya* (traduction comprenant, notons-le bien, avec le cycle de Pradyota, l'aventure du Gandhârien) a été faite, traité par traité, de l'an 703 à l'an 710, par Yi-tsing ou plutôt par un collège de traducteurs, présidé par Yi-tsing et qui, d'après un état dressé en 710, se composait de 54 personnes (voir l'article de M. Sylvain Lévi, dans la revue *T'oung Pao*, série III, vol. VIII, 1907, p. 110). La date de la rédaction de l'original sanscrit, aujourd'hui disparu, mais dont la double traduction, chinoise et tibétaine, certifie l'existence historique, doit donc forcément être fixée à une époque antérieure au VIIIe siècle. M. Lacôte croit qu'elle peut avoir eu lieu dès le IVe siècle.

« Qui monte la garde ? » dit le roi Pradyota au Gandhârien. — « C'est moi, le Gandhârien ». — « Que penses-tu ? »

Qu'on veuille bien ne pas se presser de tirer de cette légère différence une conclusion quelconque. Car un autre conte, qui a voyagé hors de l'Inde par la voie musulmane, va nous donner ce passage sous la forme que nous croyons la forme indienne primitive, sous la bonne forme que les Djaïnas et les Bouddhistes ont altérée, ainsi que cela leur est arrivé mainte fois, et non uniquement pour des détails de rédaction, quand ils ont arrangé les vieux contes de l'Inde.

Le conte de l'Asie centrale dont nous allons citer un passage, a été recueilli par M. W. Radloff chez les Tarantchi, petit peuple turco-tatare, musulman de religion, qui, au cours du XVIIIe siècle, est venu de la petite Boukharie (Kâchgar, Yarkand, etc.) s'établir dans la vallée de l'Ili (rivière se jetant dans le lac Baïkal), vallée qui actuellement est au pouvoir, partie des Chinois, partie des Russes[1].

M. F. Grenard, qui, récemment, a exploré le Turkestan chinois, signale l'influence considérable qu'ont exercée sur les contes populaires dans cette région, et aussi chez les Tarantchi, des livres d'imagination traduits du persan ; influence à laquelle s'est jointe très certainement, si nous en jugeons par les contes tarantchi recueillis par M. Radloff, l'action de la transmission orale.

C'est donc très probablement par la voie persane qu'est arrivé de l'Inde chez les Tarantchi le dialogue qu'on va lire :

Un prince, à la chasse, est obligé de passer la nuit dans un endroit où il y a beaucoup de voleurs. Il dit à un esclave de ne pas s'endormir et de surveiller les chevaux. « Bien, » dit l'esclave, et il s'étend sur sa couverture de feutre. Par trois fois, durant la nuit, le prince sort de sa tente et appelle l'esclave. « Dors-tu ? — Non ; je suis étendu ici *et je pense*. — A quoi penses-tu ? »

Une des réponses de l'esclave montre, jusqu'à l'évidence, l'origine indienne de cet épisode: « Je pense, dit-il, *qui donc a fait rond le crottin du chameau* et l'a mis dans le corps de l'animal ? » L'une des réponses de Rohaka, que nous avions provisoirement laissée de côté, est celle-ci : « O seigneur, je pense comment, dans le ventre de la chèvre, *le crottin se forme aussi rond que s'il avait été fait au tour*. »

2. — OÙ EST TON PÈRE ?

Tout au début de la seconde partie du *Salomon et Marcolphe*, Salomon, étant à la chasse, passe auprès de la maison de Marcolphe et, s'y arrêtant, il

---

1. W. Radloff, *Proben der Volkslitteratur der noerdlichen türkischen Stæmme*. VI *Theil* (Saint-Pétersbourg, 1886), pp. 200, 201.

adresse à Marcolphe diverses questions auxquelles celui-ci fait des réponses énigmatiques qui étonnent beaucoup le roi.

Cet épisode se retrouve, parfois à peu près identique quant aux énigmes, dans des contes populaires actuels, et l'on pourrait se demander s'il n'y aurait pas là une dérivation du livre ; mais, pour une certaine de ces énigmes, la version des contes oraux est bien plus complète, plus *primitive* que celle du livre ; ce qui nous paraît un argument en faveur de l'hypothèse d'une source commune, orale probablement, de laquelle dériveraient, d'un côté l'épisode du *Salomon et Marcolphe*, de l'autre celui des contes populaires[1].

« Où est ton père ? où est ta mère, ton frère, ta sœur ? » demande successivement Salomon à Marcolphe ?

Voyons la question : « Où est ton père ? » A cette question Marcolphe répond : « Mon père est dans son champ, et il fait d'un dommage deux dommages. » Énigme dont il donne ensuite le mot en ces termes : « Mon père est dans son champ, et, comme il veut prendre possession (*occupare*) d'un sentier qui passe par ce champ, il met des épines dans le sentier ; et les gens qui viennent font deux chemins nuisibles au lieu d'un (*duas vias faciunt nocivas ex una*), et c'est ainsi que d'un dommage il en fait deux »[2].

Le passage correspondant des contes populaires qui l'ont conservé, montre que, dans ces contes, le sens primitif s'est perdu. Ainsi, dans un conte gascon[3] : « Mon père est à la vigne, et il fait du bien et du mal », c'est-à-dire, du bien, quand il taille bien, et du mal, quand il taille mal.

Avant de passer aux contes orientaux, notons d'abord que, dans ceux que nous connaissons, les questions ne sont pas adressées à un jeune homme,

---

1. Sur ce groupe de contes populaires, on peut consulter un petit travail de Reinhold Koehler, publié d'abord en 1863 et reproduit dans ses *Kleinere Schriften* (I, pp. 84-87), et aussi, quant à l'énigme qui est mutilée dans le *Salomon et Marcolphe*, les remarques de notre conte de Lorraine, nº 49. — Un mot sur cette mutilation. « Où est ton frère ? » dit Salomon à Marcolphe. — « Mon frère est assis hors de la maison, et tout ce qu'il trouve il le tue », c'est-à-dire, il est en train de s'épouiller, et « tous les poux qu'il trouve il les tue »..... C'est assez plat, et ce n'a pas l'ingéniosité rustique de la vieille et vraie forme de cette énigme, telle que la donnent les contes populaires actuels : « Tout ce qu'il tue, il le laisse, et tout ce qu'il ne tue pas, il le rapporte. » Suidas, au Xe siècle, enregistrait cette énigme comme provenant de l'antiquité hellénique.

2. Le moine, auteur de la vieille traduction allemande en vers du *Salomon et Marcolphe* (voir *supra*), a très bien exprimé l'idée de Marcolphe : « Mon « père a semé du blé dans un champ ; les gens ont fait un sentier au travers. « Il obstrue ce sentier, l'imbécile ; cela fait qu'il y en aura deux. »

3. J. F. Bladé, *Contes populaires de la Gascogne* (Paris, 1886), t. III, pp. 6-9.

comme en Europe, mais à une jeune fille, et l'intelligence malicieuse dont les réponses de la jeune fille font preuve, lui procure un beau mariage.

Dans l'Inde antique reparaissent, comme interlocuteurs, deux personnages qui se sont déjà présentés à nous, Mahaushada et sa future femme, celle qui, après son mariage, bernera si bien les galants[1]. Ce sont encore les Tibétains qui nous ont transmis cet épisode, traduit du sanscrit dans leur *Kandjour*[2].

Donc, — nous suivons la traduction allemande de Schiefner, faite directement sur le texte tibétain, — donc Mahaushada s'est mis en route pour chercher femme :

Sur son chemin, il rencontre une jeune fille très belle, de haute caste et d'air modeste ; il engage conversation avec elle et apprend qu'elle se nomme Vishâkâ. Il cherche d'abord à éprouver l'intelligence de la jeune fille en lui posant des questions auxquelles elle répond par énigmes ; puis il lui dit : « Où est allé ton père ? » Vishâkâ répond : « Il est allé faire d'un chemin deux chemins : après avoir rassemblé les branches des buissons d'épines, il fait le chemin. De cette façon, les gens auront deux chemins. »

Dans cette réponse, nous retrouvons les deux chemins et les épines du *Salomon et Marcolphe* ; mais, bien que donné comme venant d'une fille d'esprit, tout cela n'a pas grand sel. Et l'on en est à se demander si Schiefner a fait passer dans sa traduction tout ce qui était dans le texte tibétain, ou plutôt peut-être s'il a compris ce texte[3].

Le *djâtaka* n° 546, que nous avons cité précédemment (*Excursus* III) en même temps que le conte tibétano-indien, a (p. 183) cette même rencontre de Mahosadha (*sic*, en langue pâli) avec sa future femme. « Que fait ton père ? — D'un il fait deux. — Il laboure. — Oui, seigneur. — Et où laboure-t-il ? — Là d'où ceux qui y vont ne reviennent pas. — Il laboure près d'un cimetière. » Etc.

---

1. Voir suprà, 2de *Partie*, 2de *Section*, *Excursus* III.

2. On trouvera, dans l'*Excursus* III, les renseignements bibliographiques sur la traduction allemande de plusieurs contes du *Kandjour* par Anton Schiefner, et sur la version anglaise que W. R. S. Ralston a donnée de cette traduction. Notre épisode est à la p. 707 de Schiefner et à la p. 157 de Ralston.

3. Ce qui ne fait pas de doute, c'est que l'Anglais Ralston n'a pas compris l'Allemand Schiefner, quand il fait dire à Vishâkâ que son père, après avoir rassemblé les branches des buissons d'épines, « s'en sert *pour faire le chemin* » (*he uses them for making the road*). Voie épineuse, certes ! (La phrase de Schiefner, que nous avons rendue mot pour mot, est celle-ci : « *nachdem er die Zweige der Dornstræucher gesammelt, bahnt er den Weg.* »)

3. — OÙ EST TA MÈRE ?

« Où est ta mère ? » dit Salomon à Marcolphe. — « Ma mère fait à sa voisine ce qu'elle ne lui fera plus, » c'est-à-dire « elle ferme les yeux de sa voisine mourante, ce qu'elle ne lui fera plus. »

Dans les contes orientaux, la réponse relative à la mère fait jouer à celle-ci un rôle analogue : *elle assiste aussi une autre femme*, bien que d'une façon différente. Ainsi, dans un conte du Bannoû, cette annexe de l'Inde (*vid. supra*)[1], la mère est allée « séparer la terre de la terre », pendant que le père est allé « mêler la terre avec la terre » (c'est-à-dire, la mère est allée faire son métier de sage-femme, et le père son métier de fossoyeur). — Dans un conte marocain de Tanger[2], la mère est allée « faire sortir l'âme de l'âme » (assister une femme en couches), et le *frère*, mis ici à la place du *père*, « est parti emmener celui qui ne revient pas » (conduire un mort au cimetière).— Dans un conte des Santals du Bengale[3], la mère est allée « faire deux hommes d'un » (même explication évidemment)[4] ; — dans un conte Kabyle du Djurdjura[5] « voir ce qui jamais n'a été vu » (un nouveau-né). — Enfin, dans un conte indien du pays de Cachemire, déjà cité[6], elle est allée « vendre des paroles », c'est-à-dire s'entremettre en vue d'un mariage.

Dans la traduction allemande en vers du *Salomon et Marcolphe* latin, que Gregor Hayden a faite au XVe siècle (*vid. supra*), la mère est en train de

---

1. S. S. Thorburn, *op. cit.*, p. 190.
2. *Archives marocaines*, t. VI (1905), p. 173.
3. C. H. Bompas, *op. cit.*, nº 103.
4. Ce conte santal offre ici un exemple assez instructif de la façon dont s'opère parfois la transmission des contes. Voici le résumé complet du passage : Des hommes demandent à une jeune fille où est son père. « Il est allé rencontrer de l'eau (*to meet water*) (?). » — « Et ta mère ? — Elle est allée faire deux hommes d'un. » Les hommes rapportent ces réponses à leurs femmes qui leur disent qu'il est très facile de comprendre : la jeune fille a voulu dire que son père est allé couper du chaume, et sa mère, battre (en grange) du *dal* (*to thresh dal*). « Les pauvres hommes, dit le conte, ne purent que rester bouche bée devant cette explication »..... Et nous aussi ! — Il est clair que, durant la transmission du conte, de l'Inde propre à l'enclave santalienne, l'explication des deux énigmes est restée en route. Les Santals n'en ont pas moins répété machinalement les énigmes elles-mêmes, sauf à leur donner une explication quelconque.
5. Rév. Père J. Rivière, *Recueil de contes populaires de la Kabylie du Djurdjura* (Paris, 1882), pp. 160-161.
6. H. Knowles, *op. cit.*, p. 146.

cuire une fournée de « pain mangé » (*eegessen prot*) ; ce qui signifie qu'ayant précédemment emprunté du pain, lequel est déjà mangé, celui qu'elle cuit ne lui servira qu'à s'acquitter de sa dette.

Cette réponse, que sans doute Gregor Hayden avait sous les yeux dans son exemplaire latin, est la réponse ordinaire donnée, au sujet de la mère, dans le groupe européen de ces contes à interrogations.

Nous ne trouvons en Orient, pour cette énigme, dans l'état actuel des recherches, qu'une forme tout à fait analogue, mais non complètement semblable, qui, — ceci est à noter, — a voyagé, au moyen âge, avec tout un encadrement très caractérisé, jusqu'en Espagne.

Voici d'abord un conte indien des environs de Srînagar (pays de Cachemire)[1] :

Le fils d'un vizir part en voyage, sur le conseil de son père, qui est menacé, lui et les siens, de la colère du roi, s'il ne donne pas, dans tel délai, l'explication de certain fait mystérieux. Sur son chemin, le jeune homme rencontre un vieux paysan et se joint à lui. De temps en temps il adresse à son compagnon des paroles, des réflexions, que l'autre trouve absurdes. Ainsi, quand ils passent auprès d'un champ qui promet une belle moisson, il dit : « Ce champ est-il *mangé* ou non ? »

Rentré chez lui, le vieillard dit à sa fille qu'il a voyagé avec une espèce de fou, et rapporte les réflexions que le jeune homme a faites. La jeune fille lui explique, une par une, toutes ces réflexions. Quant au « champ mangé », elle dit : « Il voulait simplement savoir si le propriétaire avait des dettes ou non. S'il avait des dettes, le produit du champ était, pour lui, autant dire mangé ; car il avait à le donner à ses créanciers. »

Alors la jeune fille envoie par un serviteur un petit repas au jeune homme, avec un message énigmatique. Le jeune homme accuse réception par d'autres énigmes. Puis il se présente chez le vieillard. En causant avec l'intelligente jeune fille, le jeune homme lui parle de la question posée à son père le vizir, et, la jeune fille lui ayant indiqué la réponse, il l'emmène dans son pays à lui. Le vizir peut alors donner la réponse au roi ; il est sauvé, et son fils épouse la fille du paysan.

A la fin du XIIIe siècle de notre ère, dans un livre hébreu achevé vers l'an 1300 et intitulé *Scha 'aschuim* (le « Livre des Délices »), un écrivain juif, vivant en Espagne, Joseph Zabara, insérait un conte, dont la plus grande partie est comme un calque du conte cachemirien[2].

La réflexion au sujet du champ de blé, dont le paysan, compagnon de « officier du roi » vante la beauté, est celle-ci : « Oui, s'il n'est pas déjà

---

1. H. Knowles, *op. cit.*, pp. 484 seq.

2. La traduction anglaise de ce conte, publiée par M. I. Abrahams, dans la *Jewish Quarterly Review*, vol. VI (1894), pp. 518 seq., paraît bien plus claire et plus fidèle que celle qui a été fournie à Reinhold Koehler par un certain Dr A. Sulzbach (*Kleinere Schriften*, II, pp. 602 seq.) et dans laquelle sont omis plusieurs passages très importants.

mangé », et la fille du paysan l'explique ainsi : « Le grain que produit ce champ est déjà mangé, si le propriétaire du champ est pauvre et l'a déjà vendu avant de l'avoir récolté. »

Dans les contes qui vont suivre, le récit est bien plus simple : jeune homme et vieillard, compagnons de route ; réflexions énigmatiques du jeune homme, expliquées plus tard par la fille du vieillard, et mariage des deux jeunes gens. — Dans ce groupe de contes, on retrouve plusieurs des énigmes des deux contes précédents.

Même énigme du « champ mangé » dans un conte arabe, recueilli sur l'emplacement de Babylone (ce qui, bien entendu, n'implique aucunement pour ce conte une origine babylonienne)[1], et dans un conte berbère de Touggourt (Algérie), à peu près identique[2].

Dans deux contes *mehri* de l'Arabie du Sud, une petite différence : le jeune homme ne dit pas, d'un champ où la récolte est encore sur pied, qu'il a été « mangé » (expression identique à celle du *Salomon et Marcolphe*), mais qu'il a été « moissonné »[3].

A une époque ancienne et certainement antérieure à l'introduction du bouddhisme au Tibet (qui a eu lieu, répétons-le, au VIIe ou au VIIIe siècle de notre ère), les Bouddhistes de l'Inde ont pris, dans la tradition populaire indienne, cette histoire des réflexions énigmatiques, et ils l'ont introduite, vaille que vaille, dans une de leurs légendes pieuses, de celles qui ont été traduites du sanscrit en tibétain et insérées dans le *Kandjour*[4] :

Le fils du roi Brahmadatta, de Vârânasî (Bénarès), quand il vient au monde, se rappelle ses « existences antérieures » ; il se rappelle notamment que, dans une de ces existences, il a régné pendant soixante ans, puis est « rené » dans les enfers. Pour ne pas s'exposer au même danger en devenant roi de nouveau, il feint d'être estropié et muet. Le médecin de Brahmadatta voit la ruse et dit au roi qu'il faut agir sur le prince par la menace. Le roi livre donc son fils aux bourreaux, mais avec l'ordre secret de ne pas l'exécuter.

---

1. Bruno Meissner, *op. cit.*, n° 22.

2. René Basset, *Nouveaux contes berbères* (Paris, 1897), n° 112. — Cf. p. 350, les remarques de notre savant confrère en l'Institut.

3. D. H. Müller, *Die Mehri- und Soqotri- Sprache*, I (Vienne, 1902), pp. 111 seq. — W. Hein : *Mehri- und Hadrami-Texte* (Vienne, 1909), p. 131 seq. — La seconde version est très altérée, notamment quant à l'explication de notre énigme. La première a un épisode des contes cachemirien et juif d'Espagne (l'épisode de l'envoi des provisions), qui manquait dans le conte arabe de Mésopotamie et dans le conte berbère.

4. A. Schiefner, *Bulletin de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg*, vol. XXXII, 1877, pp. 123 seq. — W. R. S. Ralston, *op. cit.*, n° 14, pp. 247-252.

Trois fois de suite, pendant qu'on le conduit sur un char hors de la ville, le prince rompt un instant son mutisme et *fait une réflexion énigmatique*. La troisième de ces réflexions (qui, toutes, se retrouvent dans les contes cités précédemment), le prince la fait, quand il passe, avec son funèbre cortège, *auprès d'un gros tas de grain* : « Si ce tas de grain n'était pas, dès le principe, *mangé par la base*, il deviendrait gros. »

Plus tard, le prince apprend à son père pourquoi il a feint d'être estropiéet muet, et obtient de lui la permission de se faire ascète. A la prière du roi, il lui explique les trois énigmes avant de partir pour la forêt.

Voici l'explication de l'énigme du tas de blé : « Comme les laboureurs ont emprunté du grain et l'ont mangé, il arrivera, après la moisson, qu'ils devront donner aux créanciers un gros tas de grain, lequel est donc mangé par la base[1]. »

Cette petite légende, du bouddhisme du Nord, — légende dont le thème principal est développé à outrance dans un des *djâtakas* pâli, du bouddhisme du Sud[2], — est instructive, comme spécimen des manipulations auxquelles les contes indiens ont été plus d'une fois soumis dans les écrits bouddhiques.

4. — NE PAS CONFIER UN SECRET À UNE FEMME.

« Que penses-tu ? » demande Salomon à Marcolphe. — « Je pense qu'il n'est pas sûr de rien confier à une femme » (*nihil tute credendum esse mulieri*). — « Cela encore, tu le prouveras », dit Salomon.

Quand Marcolphe en vient à la preuve, nous constatons, sur un point important, une altération d'un thème bien connu. Dans les nombreux contes orientaux et européens qui traitent ce thème[3], le *sujet* que le héros choisit pour fournir expérimentalement la preuve de son dire, c'est *sa femme elle-*

---

1. Dans la version anglaise que Ralston a donnée de la traduction allemande de Schiefner, nous devons relever, pour ce passage, un contre-sens : Ralston fait dire au prince que les laboureurs seront obligés de donner un gros tas de grain « aux *fidèles* » (*to the faithful* !!!) ; il a lu, dans Schiefner, *den Glæubigen* (« aux fidèles »), au lieu de *den Glæubigern* (« aux créanciers»).

2. Voir l'interminable *djâtaka* n° 538 (vol. VI de la traduction anglaise déjà citée). Les scènes principales de ce djâtaka sont représentées (comme l'a été la mésaventure des quatre galants) sur un des médaillons du *stoûpa* de Bharhout, ainsi que M. A. Foucher (*op. cit.*, pp. 47-49) le montre très clairement ; et cela établit l'existence du thème de ce djâtaka au IIIe, peut-être même au IIe siècle *avant notre ère*. — Le djâtaka pâli n'a pas l'intercalation du thème des réflexions énigmatiques. Quand le prince (qui est un *Bodhisattva*) se décide à parler, ce qu'il ne fait qu'une fois, il adresse un grand discours au conducteur du char dans lequel il est conduit au lieu de l'exécution.

3. Voir les remarques de notre conte de Lorraine n° 77, *Le Secret*.

même. Mais dans le *Salomon et Marcolphe*, — ou plutôt, dans la seconde partie du *Salomon et Marcolphe*, rattachée tellement quellement à la première (voir l'*Excursus* I), — Marcolphe *n'est pas marié*. Le sujet de l'expérience confirmative, ce sera *sa sœur*.

Et comment se fera l'expérience ? Le voici :

Marcolphe va trouver sa sœur Fusada et lui confie, en grand secret, qu'il a tant à se plaindre de Salomon, qu'il a l'intention de le tuer, et il montre à Fusada un couteau qu'il cache sous ses vêtements. Fusada lui jure de ne pas le trahir.

Un peu plus tard, Marcolphe fait citer sa sœur devant le roi, l'accusant (ce qui est vrai) de se mal conduire, et prétendant qu'elle doit, en conséquence, être privée de tout droit d'héritage. Fureur de Fusada, qui aussitôt révèle les confidences qui lui ont été faites par son frère. Marcolphe est fouillé, et on ne trouve pas sur lui le moindre couteau. Et Marcolphe dit : « N'ai-je pas eu raison de dire qu'il n'est pas sûr de rien confier à une femme ? »

Dans les contes orientaux, et autres, de ce genre, le héros s'y prend bien plus adroitement que Marcolphe ; il s'arrange de façon qu'il peut exhiber, à tout instant, la preuve *matérielle* de la fausseté de l'accusation portée contre lui par sa femme, preuve positive et non purement négative, comme l'absence du couteau. Il ne parle pas à sa femme d'une *intention*, mais d'un prétendu *fait accompli ;* il ne lui dit pas qu'il veut tuer quelqu'un, mais qu'il l'a tué, et qu'il a caché le cadavre à tel endroit : par exemple, dans un conte du Bannoû (voir les remarques de notre conte de Lorraine n° 77), il dit qu'il a jeté ce cadavre dans un puits desséché, et, quand le roi fait faire des recherches dans le puits, on y trouve, en tout et pour tout, le squelette d'une chèvre.

Ces quelques mots suffiront pour montrer combien, dans cet épisode du *Salomon et Marcolphe*, la forme primitive a été remaniée, et d'une façon qui n'est pas très heureuse.

Nous espérons que les faits groupés dans cet *Appendice*, joints à ceux que nous avons réunis dans les chapitres précédents, mettront de plus en plus en relief, — nous ne voulons toucher ici que ce point, — l'importance de l'étude des contes, et en particulier des contes orientaux, pour la connaissance un peu approfondie d'une littérature qui a tant vécu d'emprunts, la littérature de notre moyen âge européen.

Emmanuel Cosquin.

Addenda a l'Excursus I

Tout dernièrement, en octobre, nous avons étudié, à la Bibliothèque Royale de Munich, les trois manuscrits du *Salomon et Marcolphe* latin qui ont été mentionnés, d'après un Mémoire de M. E. Schaubach, dans la première partie de ce travail (*Excursus* I, *c*, p. 380, note 3) et dont les cotes rectifiées

sont *Cod. lat. 5015*; *Cod. germ. 640* et *3974*. Nous y avons relevé des particularités qui ne sont peut-être pas sans quelque intérêt.

1. Prenons d'abord la pièce, écrite en 1443, qui figure en tête du *Cod. lat. 5015* et qui provient du monastère bénédictin de Benediktbeuern (*Monasterii Benedictoburani*), au diocèse d'Augsbourg.

Dans notre *Excursus* I (*b*, pp. 378-379), nous étions arrivé à cette conclusion, que le *Salomon et Marcolphe*, tel qu'il a été imprimé, se compose de deux ouvrages, primitivement distincts, qui ont été juxtaposés. Le texte du *Cod. lat. 5015*, ayant pour titre *Conflicta verborum inter regem Salomonem et rusticum Marcolfum facta*, et se terminant ainsi : *Et hec* (sic) *sufficiaut de altricatione* (sic) *regis Salomonis et Marcolfi*, nous donne raison, ce nous semble : il présente à l'état isolé la première partie du *Salomon et Marcolphe* actuel ; il n'y relie point de seconde partie.

2. Ce texte du *Cod. lat. 5015* est intéressant aussi en ce qu'il donne de l'encadrement du dialogue une forme très simple, qui a été plus tard enjolivée (vid. *Excursus* I, *a*, p. 377). Ainsi, pas de description détaillée des difformités de Marcolphe et de sa femme (laquelle, dans cette recension, ne porte ni le nom de Policana, ni aucun autre nom). — Pas de longues généalogies personnelles mises dans la bouche de Salomon d'abord (*duodecim genera* ou *generationes prophetarum*), puis de Marcolphe (*duodecim genera rusticorum*). Salomon dit simplement : *David erat pater meus* ; à quoi Marcolphe répond : *Et ego sum Marcolfus filius Marcol.* — Pas de noms propres donnés aux grands personnages de la Cour, qui demandent à Salomon de chasser Marcolphe à coups de trique : il est parlé seulement, d'une manière générale, des princes (*principes*). La *couleur locale* (les quinze noms empruntés à la Bible) est, plus que probablement, de l'*après-coup*.

3. Très curieux, le *Cod. germ. 3974*, in-folio, manuscrit bizarre où le *Salomon et Marcolphe* latin (orné d'une grande miniature représentant Salomon sur son trône, et, devant lui, Marcolphe et sa femme) est écrit, ainsi que sa traduction allemande, au milieu de fables d'Avianus ou autres, en diverses places qui, dans les cahiers, étaient restées blanches.

Dans cette seconde recension, le dialogue, beaucoup plus étendu que celui du *Cod. lat. 5015*, a un encadrement presque identique à l'encadrement dont nous avons constaté la simplicité dans ce premier codex[1]. Cela montre,

---

1. Nous n'y voyons que très peu d'additions, qu'on retrouvera, avec bien d'autres, dans la rédaction très développée du troisième manuscrit de Munich, le *Cod. germ. 640* (provenant du monastère bénédictin de Scheiern, *Monasterii Schirensis*, au diocèse de Freising), rédaction à peu près semblable à celle qui a été imprimée. Ces additions sont les suivantes : Marcolphe « vient de l'Orient » ; Salomon et Marcolphe récitent chacun sa généalogie ; enfin, au lieu des *principes*, il est parlé des *duodecim præpositi regis Salomonis*, mais sans qu'aucun soit désigné par son nom.

croyons-nous, qu'il ne faudrait pas prendre le *Hæc sufficiant* du *Cod. lat. 5015* dans ce sens que le copiste aurait réduit à de moindres dimensions l'encadrement de l'*altricatio* : cette réflexion peut, tout au plus, signifier que le dialogue aurait été raccourci.

Après la partie dialoguée du *Cod. germ. 3974* viennent ces mots : *Incipit secundus libellus. Exivit rex Salomon quadam die cum venatoribus suis*, etc., et la partie narrative, à peu près telle que nous la lisons dans les imprimés. Ici la juxtaposition des deux ouvrages primitifs a eu lieu dans toute la rigueur du terme, et l'on n'a pas essayé de faire une liaison par un *igitur* ou par quelque autre transition (cf. *Excursus* I, *b*, p. 379).

Cette recension apporte à une restitution de texte, proposée jadis par Karl Hofmann (voir *Excursus* I, f, p. 389, note 1), une confirmation formelle. Au lieu de l'absurde *de Marcolfo* BRITONE, le *Cod. germ. 3974* a, bien nettement, *de* BRICCONE *Marcolfo* : pas la moindre hésitation sur la lecture, les *c* étant, dans ce manuscrit, tout différents des *t*, lesquels ici dépassent toujours franchement la ligne.

4. Mais ce qui nous a le plus frappé dans ce *Cod. germ. 3974*, c'est un passage de la vieille traduction allemande, l'épisode du gâteau et de la bouse de vache (voir *Excursus* I, f, pp. 390-391), sur lequel se termine brusquement cette traduction *in theutonico* (sic).

Au sujet de cet épisode, nous exprimions, *loc. cit.*, notre conviction que l'on pouvait y reconnaître, sous une rédaction toute romane, un bon gros jeu de mots tout allemand, qui est, si l'on peut parler ainsi, la *pointe* du récit. Nous disions : « Salomon ordonne à Marcolphe de lui apporter un pot de lait avec un gâteau (*placentam*, en allemand *fladen*) dessus. Quand Marcolphe « passe par le pré, et que, sur le sentier, il voit une bouse de vache (*bosam* « *vaccæ*, en allemand *fladen*, *kuhfladen*), l'idée de sa grosse farce lui vient « tout d'un coup; il mange le *fladen* (premier sens) et il met à la place le « *fladen* (second sens)... » Or, le vieux traducteur allemand rend ainsi la réponse de Marcolphe à Salomon : «... *ich wär hungrig und hab den fladen gessen und dem* (sic) *hafen mit dem* ANDERN *fladen zugedeckt.* » « J'avais faim et j'ai mangé le *fladen* (premier sens : le gâteau), et j'ai couvert le pot avec l'AUTRE *fladen* (second sens : la bouse de vache). » Il n'est guère possible de mieux faire ressortir le jeu de mots.

Voilà, croyons-nous, notre conjecture posée à l'état de certitude.

Et hæc sufficiant, comme dit le *Cod. lat. 5015*.

NOTICE DU MS. SLOANE 1611

DU MUSÉE BRITANNIQUE

UNE POÉSIE DE NICOLE BOZON. — TRAITÉS FRANÇAIS DE MÉDECINE. — VIE DE SAINTE MARGUERITE.)

Le manuscrit Sloane 1611 est formé de deux livres distincts reliés ensemble [1]. Le premier (ff. 1-68) est une œuvre liturgique que je n'ai pas l'intention d'étudier. L'écriture, de la seconde moitié du XIIIe siècle, paraît française. Ce livre peut avoir été porté de très bonne heure en Angleterre, à moins qu'il y ait été écrit par un Français; ce qui est sûr, c'est qu'on y remarque çà et là, dans les marges (ff. 13 v°, 14, 46, 56 r°, 57 v°, 66, 68 v°), des notes ou additions incontestablement écrites par un Anglais du XIVe siècle.

Cette liturgie contient beaucoup d'hymnes en musique, entremêlées de psaumes. Ainsi (fol. 1) :

> Primo dierum omnium...
> Nocte surgentes vigilemus...
> Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum... (Ps. I)
> Domine, quid multiplicati sunt... (Ps. III)

A la fin (ff. 56 et suiv.), je remarque les offices de deux saints, à savoir saint Augustin et saint Éloi.

A la fin du même livre, fol. 68 v°, un copiste anglais a écrit, sur un espace resté blanc, un petit poème en dix dizains dont on connaît jusqu'ici deux copies : l'une dans le ms. 522 de Lambeth, publié par R. Reinsch [2], l'autre que j'ai signalé jadis dans un manuscrit de Sir Thomas Phillipps [3]. Ce dernier est un recueil qui contient à peu près tous les écrits de Nicole Bozon. Il n'est guère douteux que cette poésie ne soit bien l'œuvre de

---

1. Haut. 250 mm., larg. 165 mm.
2. *Archiv f. das Studien d. neueren Sprachen u. Literaturen*, LXIII (1880), 76.
3. *Romania*, XIII, 526.

Bozon, bien que l'auteur ne soit pas nommé. On y reconnaît sans hésitation ses idées et son style. La comparaison de l'août avec la vie, où le sage fait sa récolte dont il vivra pendant le reste de l'année, se retrouve déjà dans une autre pièce du ms. Phillipps [1]. Le texte n'est pas très sûr. Certains vers sont incorrects, et le sont aussi le plus souvent dans le ms. de Lambeth. Il serait injuste d'attribuer à Bozon des fautes qui sont plus probablement dues au copiste. Il faudrait avant tout comparer cette copie avec celle du ms. Phillipps dont je ne possède que les premiers vers. En attendant qu'on soit en état d'établir un texte plus sûr, à l'aide des trois copies, j'ai cru utile d'imprimer, le plus exactement que je l'ai pu, la leçon du manuscrit Sloane. On verra que, vers la fin, il y a certains mots, ou même certains vers, que je n'ai pu déchiffrer [2], l'écriture étant, par places, très usée. J'ai rétabli le texte entre [ ] d'après le ms. de Lambeth dont j'avais fait une copie avant Reinsch.

Cette pièce présente une forme assez intéressante. Les vers 3 et 6 de chaque strophe riment en *a*, et chacune aussi a un refrain qui manque ici, mais qui se lit dans les deux autres copies. Le voici d'après le ms. de Lambeth :

Chescun pense d'espleiter,
Ke il ne perde le grant luer
Ke Jesu Crist premis nos ad.

Il y a en outre, dans le ms. de Lambeth, une pièce à refrains qui est probablement aussi de Bozon, mais d'une autre forme.

I Puys ke honme deit partir
E en ceste vie morir,
3 ꝛ aillurs sanz fin meindra,
Bon serreit ke chescun trussat
Les biens ke il peust meit en sun [sac,
6 Kar jamès ci ne revendra.

II Aust signefie ceste vie :
Li sage en aust fest sa coillie
9 Dunt il en l'an vivera,
E la petite furmie
En esté pas ne se ublie ;
12 Bien seith ke yver après vendra.

1. *Romania*, XIII, 524.

2. Je suis d'ailleurs persuadé que, avec un réactif, on aurait pu faire reparaître l'écriture, mais je n'ai pas jugé à propos de demander à l'administration du Musée la permission d'employer ce procédé.

5 Lambeth *mettre*, qui vaut mieux que *meit* ; mais le ms. Phillipps supprime ce verbe. — 6 Après ce vers, il y a, dans le ms. Phill., une sorte de refrain en trois vers, qui manque, comme ici, dans le ms. de Lambeth.

III Chescun voie en sun corage
E li joefne e li vieux de age
15 En quel bien se fiera.
Chescun voie ke il ad glené,
E queus beins ad ci entassé
18 E queus beins ove li merra.

IV Chescun pense ke a doel nasqui,
A doel e a tristur vit;
21 Ici e ove doel s'en departira;
Vie de homme n'est fors dolur;
A peine avera joie un sul jur
24 Ki de sa fin bien pensera.

V Que vaut force u pruesce?
Que valt aver u richesce?
27 Or e argent tut s'en irra
E li cors irra porrir en terre,
E l'ame s'en irra grant erre,
30 Trossé[e] de ce k'ele glena.

VI Puys ke homme avera vesqui [cent anz
Ja n'iert tant pru ne tant vaillanz
33 Ne tant de richesce n'avera
Que tut nel perde a un lanz,
Kar mort tapist en mi ses ganz
36 Et quant meins quide le prendra.

VII Que fra li roys, barun ne cunte
Qe rein n'avera apris de acunte?
39 A cunter lur covendra.
Certes, mut averunt grant hunte;
Ne lur vaudra cuntour ne cunte;
42 Chescun pur sei respundera.

VIII Que fra le veske....nestre,
Li bon clerk, li sage mestre
45 Ki tant de acuntes apris ad?
Quant la summe iert de li sustrete
De la despense e la recete,
48 Li plus sages a fols se tendra.

IX Vie de homme c'est chevalerie:
Ke bien la garde e bien la guie
51 Grant lower de Dieu avera (?),
E ki degaste ci sa vie
E a peché [e en vilaynie]
54 En enfer ostel prendra.

X [Seynour,] ki veut en ceste vie
Servir Jhesu le fiz Marie,
57 Sachiés ke grant lower [avra]
[Car, kant le alme iert du cors [partye,]
[Dunc n'avra ele ami ne amie]
[Alas! en ki se afiera].

Le second volume (ff. 69-155) contient d'abord deux traités de médecine en français, puis une vie en vers français de sainte Marguerite, dont le texte complet sera publié plus loin. L'écriture de ce manuscrit est incontestablement française. La forme des lettres ne laisse aucun doute[1]. Je serais même plus précis en supposant que le copiste était du nord de la France, de Picardie ou d'une région voisine, car l'écriture ressemble beaucoup à celle de ces pays, et en outre on rencontre, rarement il est vrai, mais de temps à autre, des traces de la phonétique du

36 Lambeth *kant meyns quide*, et rien de plus. — 37 Lambeth *b. u c.* — 38 Lambeth *Ke riens ne sievent des a.* — 43 *Sic*; il y a, dans le ms., un espace blanc; Lambeth *li eveske e li erceveske.* — 45 Lambeth *des a.* — 47 Lambeth *De despenses e de r.* — 50 Lambeth *e dreit la.* — 55 Lambeth *ki voit.* — 59 Reinsch a lu *ele au[c]une amie*!

1. Voir, ci-après, p. 540, le fac-similé.

Nord [1]. Ce qui est compliqué, c'est que notre copiste, français ou spécialement picard, a transcrit, mais non pas littéralement, comme on le va voir, un manuscrit anglo-français. Il n'y a aucun doute, en effet, que la vie de sainte Marguerite a été composée par un Anglais, qui ne savait pas le français de Paris. Il devait tout juste savoir le français de *Stratford atte Bowe*, comme disait Chaucer. Notre copiste a modifié systématiquement la graphie anglo-française, lui substituant les formes françaises. Naturellement il n'a corrigé ni la grammaire ni la versification. Il y aurait eu trop d'ouvrage.

Quant aux traités de médecine, il n'est pas douteux qu'ils ont été originairement composés (ou, en partie, traduits du latin) en français. Mais il est bien possible que l'exemplaire suivi par notre copiste ait été anglo-français, car, bien que la leçon du ms. Sloane soit en général en bon français de Paris, on y rencontre çà et là, des traces, non pas seulement de picard, comme je l'ai dit, mais encore d'anglo-français.

On est porté à croire que l'auteur du ms. Sloane, français ou picard, a fait ses copies en Angleterre. On remarque, en effet, dans les traités médicaux, en marge, de nombreuses notes, qui ne sont pas toujours relatives à la médecine, et qui sont écrites en cursive anglaise [2] du commencement du XIVe siècle. Ces notes sont en latin (ff. 109, 110, 138), en français (ff. 90, 91, 136-137), en anglais (f. 140 v°) [3].

Quelques mots maintenant sur les deux traités de médecine.

1. — *Le Régime du corps*, de maître Aldebrandin de Sienne. — C'est un traité général, assez élémentaire, et qui a été très répandu, dont l'auteur, né à Sienne, vécut en France, particulièrement à Troyes, comme l'a montré, il y a peu, M. A. Thomas [4]. Le *Régime* a été récemment publié par MM. Landouzy et Pépin [5]. Les deux éditeurs en ont relevé 18 copies.

1. Voir ci-après, p. 538, note 2, et p. 542, note du v. 68.
2. Ce qu'on appelle ordinairement *corthand*.
3. Par exemple, je citerai au fol. 136 v° et 137 r°, les premiers mots de l'exposé bien connu des Trois Maries, où l'écriture comme la langue sont visiblement d'Angleterre : « Seint Anne avoit treis mariz : le premier Joachim, de qi ele emfaunta Marie, qui fust mariée a Joseph, laquele emfaunta N. Sire Jhesu del seint Espirite, le secound Cleophas..... »
4. *Romania*, XXXV, 454.
5. *Le Régime du corps...*, préface de M. Antoine Thomas. Paris, Champion, 1911.

Ils ont reproduit de préférence le n° 2021 du fonds français de la Bibliothèque nationale et cité les variantes des mss. B. N. fr. 12323, 14812 et Arsenal 2512.

Il existe plusieurs manuscrits du *Régime* qui n'ont pas encore été signalés, dans le nombre le ms. Sloane que nous allons citer. Celui-ci n'est pas particulièrement important. Notamment le prologue manque, comme du reste en beaucoup de copies.

(Fol. 69) *Ci commence Avicennes selonc fisique* [1].

Deus, qui par sa grant puissance tot le monde establi, qui premierement fist le ciel, après fist les .iiij. elemens, ce est la terre, l'eau, li airs et li fus, si lui plot que totes les autres choses de la lune en aval fussent et soient faites par sa vertu de ces .iiij. elemens, si come herbes, arbres, oisiaus et totes autres bestes, poissons et homes. Et [2] fist premierement totes ces choses devant qu'il feïst home; et le fist au desrain en sa semblance por le plus noble creature et la plus bele que il peüst faire en terre et lui dona la segnorie en terre de totes les choses que il avoit premier faites, et vout que totes fussent al home obeïssant, par ce qu'il est ausi come fins de totes chose, si come dist Aristoles (*sic*). Car on doit bien savoir [3] en totes oevres que fin la mieudre [4], car por la fin fait on quant que on fait...

Fin (f. 142 v°):

Il covient, qui jugier veut, qu'il ne regard seulement a .j. des ensaignemens que dit vos avons, mais a trois ou quatre ou a tant comme il porra plus, que tant comme li enseignement s'acordent plus ensamble sera plus drois que li jugemens; et li ensaignemens qui plus a droit sont jugiés si tant (*corr.* sont) cil des iex et del visage. Explicit.

2. — *Traité envoyé par Hippocrate à l'empereur César.* — Ce petit traité, qui, assurément, ne remonte pas à l'antiquité, a été maintes fois écrit en français, et, une fois au moins, en provençal. Je l'ai signalé déjà d'après des manuscrits de Cambridge, et j'en ai relevé, à cette occasion, diverses copies [5]. J'en ai depuis lors rencontré d'autres exemplaires que je n'ai pas

1. Cette rubrique est presque entièrement effacée : elle a été récrite au crayon par un lecteur récent.

2. *Et* ici en toutes lettres; ailleurs en abrégé.

3. Le ms. porte *sauoŭoir*.

4. Édition : *Ke on doit bien savoir que fins est li miudre cose en totes oevres.*

5. *Romania*, XV, 274; XXXII, 84.

l'intention de noter ici : j'aurai plus tard l'occasion d'écrire un petit mémoire sur ce traité dont on ne semble pas s'être occupé jusqu'à présent, et qui a quelque intérêt, non pas à cause de sa valeur, qui est nulle, mais à cause du succès qu'il a obtenu pendant la seconde moitié du moyen âge. Il sera nécessaire de publier et de rapprocher divers extraits de cet opuscule, dont les rédactions sont très variées.

(*Fol. 143*) Vées ci ço est li livres que jo Ypocras en[v]oiai a Cesar, car piece a que je lui pramis. Ore l'ai fait a grant cure. Sachiés bien que il [1] gardain de nostre cors, si comme l'avés demandé de salu. Ore le devés en tele manier [2] entendre gardés [3] en laquele je l'a[i] fait. Car je [] la nature de toutes choses vivans si ai aparceü, les bones et les males et les nuissans, car toutes natures bien conus. Veés ci la curacion de totes manieres de mals que je vos ai escrist, et si que par vos meïsmes le porrés bien veoir et esprover. Ore le gardés en bon entente.

La prologe.

Chascun home veraiement et beste et oisel qui cors [4] a en soi a quatre choses, c'est a savoir quatre humors, et nomaiment cor d'ome. Et queles sunt les humors? C'est a savoir l'une est chaudè et l'autre froide, la tierce est seque, la quarte est moiste, qui norrist la vie. Par les os et par les entrailles keurent les vaines les queles governent le sanc ; la quarte est moiste par chalor, par quoi sunt sustenues totes les choses par lesqueles nos vivons. Nos os sunt sec qui force nos donnent a soffrir travail, nos entrailes sunt froides dont nos espirons. Le sanc est moiste qui norrist la vie, et la vie sustient tout le cors. Or veés coment vos devés conoistre le mal de l'esplen, de la vessie lesquels covient issi conoistre. Si l'oume est sains, sa urine est blanche tout le matin, et devant mangier rouge, et après mangier blanche. L'urine qui est sanglan[t]e signefie la vescie estre blescie d'aucune porreture que dedens est. Urine de feme qui a color d'or que est clere et pesant demoustre la feme avoir talent d'oume. Urine d'oume ou de feme qui a fievre agüe qui noir ypostasim [5], c'est une noire quillere en urinal, signefie la mort. Urine de meschine seine qui onques n'ut compaignie d'oume est pure et clere sans toutes teches. Si devés conustre par les urines les mals des

1. Le mot *il* est à la fin d'une ligne et *gardain* au commencement de la suivante. Entre les deux le copiste a oublié les mots *est trés fidel*.

2. *Manier*, pour *maniere*, a bien probablement été copié d'après un original anglo-français.

3. Corr. [*et*] *garder*.

4. Ms. Trin. coll. O. 1. 20 (*Rom.* XXXII, 84) : *cuer*.

5. Faut-il lire *qui* [*a*] *noir*[*e*] ? ὑπόστασις a le sens de « dépôt », ce qui convient en effet à une urine épaisse. Ce passage manque dans les autres manuscrits.

houmes et de humaine cors. Et quant vos les avés conus, si porrés veoir medecines et esprové[e]s contre plusors mals.

De la dolor de chief.

Pour la dolor del chief quissés poliel en eisil, si metés as oraille qu'eles sentent l'odor et faites une corone.

(v^o) An dolor de chief qui longuement tient. pernés une poignie de rue et une autre de hierre terrestre et la tierce poignie de le fuelle de lorer et nuef baies, et quisés tout ensamble en iaue avec oile, et de ce oignés bien le chief. — *Item*, averoine avec mel et avec eisil triblés bien, si bevés en vin, et si vos n'avés de ce, triblés rue et oile ensamble, si en oignés les temples...

Voici les dernières recettes que renferme ce traité.

(*Fol. 147*) A feme qui travaille d'enfant, liés a son ventre cest escrit : *Maria peperit Christum* .+. *Elizabet Johannem* .+. *Selina Remigium* .+. *Sator* .+. *Arepo* .+. *Tenet* .+. *opera* .+. *rotas*[1]. Ou donés lui a boivre ditandre, si enfantera sans peril. Ou escrisés la paternostre en un mazelin au fons et lavés a vin et a iaue benoite, si enfentera sans dolor et sans peril ; ou donés li a boivre ysope a iaue chaude, si enfantera, tout soit li enfant mors ou porris.

A feme grosse qui est a malaise. — A feme groise qui est a malaise d'enfant, quisés roses en vin, si li donés a boivre au matin et au soir desque ele soit garie.

A feme qui ne puet uriner. — Por feme qui a dolor fait urine, chierfuel et alissandre, peresin, et levache et fenoil et burnete et gromil, et quisés en vin blanc et boive desque ele soit warie [2] le matin et le soir.

A defaut de lait. — Si lait de feme faut, pernés le cristal et depecet le en poudre et li donés a boivre, si avra fait assés, et usés fenoil boli sovent (v^o) en blanc vin ; ce est une chose qui mout doune lait a feme.

Por dolor de quisses. — A dolor de quisses, pernés la crote de berbis avec aisyl, si en oigniés les quisses sovent. Si home reive en maladie, pernés rue avec semence et avec aysil ; si li donés a boivre, ou versés le jus as narines ou pernés une herbe qui est apelée gentienne et triblés avec aysil et avec miel, si li donés a boivre sovent.

Por parler en dormant. — Si home parole en dormant, avec vin si li donés a boivre.

A goute enossée. — Por goute enossée, pernés ambrose et boilliés en vin blanc et bevés sovent, ou oignés la goute premierement de cler miel et batés

---

1. Formule célèbre ; cf. *Romania*, XIV, 154. Quant à la même recette complète, voir dans les *Études romanes dédiées à G. Paris*, p. 261, et le *Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1906, p. 52.

2. Voilà une trace de picard.

et depesciés la blanc pierre tout a poudre; si l'eschauffés bien et metés sor le mal, et le liés d'un linge drapel et lassiés sechier par soi. Explicit.

3. — *Vie de sainte Marguerite.* — La vie de sainte Marguerite qu'on va lire, et dont on ne connaît aucune autre copie, ne se recommande ni par son ancienneté ni par son mérite. L'extrême irrégularité de la grammaire et de la versification ne permet pas de placer la composition de ce poème à une époque plus ancienne que la fin du XIIIe siècle. Même à cette époque, ou plus tard, on trouverait difficilement en Angleterre une composition aussi incorrecte. Ordinairement, et surtout vers le commencement, il semble que l'auteur ait voulu faire des vers octosyllabiques mélangés de vers de sept ou de neuf syllabes; mais, à partir du vers 200 environ, on voit se multiplier les vers de dix à treize (197-203, 241-4, 249-50, 253-4, 257-60, etc.). La grammaire n'est pas moins choquante. Le féminin *comandée* est écrit *comandé*, pour rimer avec *cité* (25-6) ou avec *virginité* (45-6, 129-30); de même *desconseilliée*, écrit *desconseillié* pour rimer avec *pitié* (39-40); *contré* (contrée) rime avec le masc. *apelé* (55-6); *peri*, fém., pour *perie*, avec *ti* (151-2), etc.

Comme ces irrégularités ne peuvent, en aucune façon, être mises au compte des copistes, il faut bien admettre que l'auteur savait très mal la grammaire, puisqu'il ne distinguait pas le féminin du masculin, et que ses notions de la mesure étaient nulles. Pour lui, la rime suffisait à constituer le vers, ignorance qui n'est pas commune chez les auteurs des poésies anglo-françaises.

Ce qui n'est pas ordinaire non plus, c'est qu'un texte, aussi foncièrement anglo-français, présente une graphie aussi parfaitement française. C'est cependant un fait tellement évident qu'il n'y a pas lieu de le démontrer. Quant à la question de savoir si le manuscrit Sloane a été exécuté en Angleterre ou en France, c'est ce que nous ne pouvons pas décider. Le plus probable, cependant, est que le manuscrit a été fait en Angleterre puisqu'il s'y trouvait très anciennement[1].

1. Les copies latines de cette légende sont extrêmement nombreuses, et, autant que j'ai pu le vérifier, ne se distinguent que par des variantes de rédaction. En général, elles représentent le texte qu'a imprimé Mombritius. C'est à cette édition que je me réfère, d'autant plus qu'il y en a actuellement une réimpression, qui est d'un usage commode, les lignes étant numérotées.

[M]en blanc uin. Ce est une chose qui mie donne lait a feme. p[or] dolor de quisses.
[P]or dolor de quisses pnes la crote de berbis auec aisyl si en oignies
les quisses souent. Si home geune en maladie. pnes rue auec semence
z auec aysil si li dones a boiure. ou uerses le ius as narines. ou pnes
une erbe qui est apelee genciene z tribles auec aysil. z auec miel si
li dones a boiure souent. por parler en dormant
[S]i home parole endormant autroisne auec vin. si li dones a boiure.
[P]or goute en ossee pnes ambrose z boullies en vin a goute en ossee.
plaine. z beues souent. ou oignes la goute primerement de cler miel.
z bates z depecies la blanc pierre tout a poudre si leschauffes bien.
z metes sor le mal. z le lies dun linge drapel z laissies sechier par soi. Explicit

Ci commence la vie sainte magarete la virgine

Qui cest escrit uodra entendre
Par bel essample porra aprendre
Quel bien aime son creatour
Dieus le amara a grant honor
Theodosius fu un prouoire
Mult fu gentil z debonaire
Se il ne fust paien en sa creance
Se il eust en dieu bone fiance
Mais si cum il dist en lestoire
Il nout de dieu nule memoire
Tot son sen en filles mist
Mult hai le non ihesu crist
Cil engendra une meschine
Come la rose naist de lespine
Car il fu plain diniquite
Ele fu plaine de la vertu de
Margarete out non la pucele
Sa vie fu bone z sa fin bele
Par tans comenca sa religion

Amai dieu z son saint non
La iuuencele en senfance
En dieu mist tote sesperance
Chaste deuint por dieu amer
Dieu meismes choisi a son regner
A meismes dantioche la cite
Fu la pucele comandee
A une norrice qui la norri
Ains quust .xv. ans pempli
Ses peres dolens z corrocie
De sa religion fu irie
Iura ses dieus z lor vertus
Qui auoit touz ses amis
Que iamais nel amera
Ne por sa fille ne la tendroit
Por lamor qui ele out en ihesu
La a son pere si desconu
Mie de lui nout consail nule
Mielz voloit sa mort que sa vie

[illegible]

(Fol. 147 v°) *Ci commence la vie sainte Margarete.*

Qui cest escrit vodra entendre
Par bel essample porra aprendre,
Qui bien aime son creatour
Diex l'amara a grant honor.
Theodosius fu un provoire,
Moult fu gentil et debonaire,
S'il ne fust paien en sa creance,
S'il eust en Dieu bone fiance ;
Mais, si cum il dist en l'estoire,
Il n'out de Dieu nule memoire.
Tot son sen en files mist ;
Moult haï le non Jhesu Crist.
Cil engenra une meschine
Come la rose naist de l'espine,
Car il fu plain d'iniquité
Et ele fu plaine de la vertu Dé.
Margarete out non la pucele ;
Sa vie fu bone et sa fin bele,
Par tans commença sa religion
A amer Dieu et son saint non. (*d*)
La juvencele en s'enfaunce
En Dieu mist tote s'esperance :
Chaste devint por Dieu amor ;
Dieu meïsmes choisi a son segnor.
A meismes d'Antioche la cité
Fu la pucele commandé
A une norrice qui la norri
Ains qu'eust .xv. ans parempli.
Ses peres dolens et correcié
De sa religion fu et irié,
Jura ses diex et lor vertus
Qu'il servoit, tous sors et mus,

---

5 L'original devait porter *provaire*. — 11 *Sic*, corr. *en ses idles* ? Lat. : « idola adorabat » (190, 31). — 17 La forme anglaise est *Margarete* ; c'est aussi celle qui est adoptée par deux autres rédactions en vers, également anglo-françaises : celle du ms. de l'Université de Cambridge (E. 6. 11, et celle qu'on attribue à Bozon (Cotton, Domitien XI). Au v. 81 nous trouverons une autre forme. — 23 *Por* est ici en abrégé, mais en toutes lettres vv. 34, 35, 87, 219, 275, etc. — 25 *A meïsmes de*, auprès de, à portée de ; cf. v. 355. J'ai noté quelques ex. de cette expression dans *Guillaume le Maréchal*, au vocabulaire.

Que jamais ne l'ameroit
Ne por sa fille ne la tendroit.
Por l'amor qu'ele out en Jhesu
L'a son pere si desconu
Qu'ele de lui n'out consail n'aïe.
Il miex voloit sa mort que sa vie.
Quant ele fu si desconseillié (*f.* 148),
Nostre Sire en prist pitié;
Il la conut et son pere devint
Et pur sa chiere fille la tint.
La pucele mena moult nete vie :
Del saint Espirit fu paremplie ;
A Dieu s'est toute commandé
Et prie qu'il garde sa virginité.
Quant out parler d'un martyr,
Grant talent out de Dieu servir;
En son cuer out grant desir
Por Dieu morir et grant paine sofrir
Ele fu moult de haut lignage;
Dieu ! tant fu noble en son corage,
Sans orguel et sans malice :
Garde les beste[s] sa norrice.
Un tirant out en la contré,
Olibrius fu apelé ;
D'Asye en Antioche tint son chemin
Por crestïens metre en declin.
Ceaus qui croient [en] Jhesu Crist
A hideus tormens les oscist.
En cel chemin fu la pucele;
Moult li sambloit avenant et bele.
Dist, s'ele ert de fra[n]c lingnage,
Tout l'esposeroit sans mariage,
Et, s'ele fu ancele et de basse gent né,
Avoir li dorroit a grant plenté,
Et ele seroit sa soignante
Et il le feroit riche et manante.
Tost a li tyrant commandé
Que la meschine lui soit amené; (*b*)
Çhevaliers i poignent sans demorer,

---

63 « Si libera sit, accipiam eam mihi uxorem; si ancilla dabo ei pretium et erit mihi concubina » (190, 45). — 68 *le*, cf. vv. 278, 472, forme du Nord.

Que a lor segnor vodront plaisier.
La benorée les vit venir poignant,
Son pere del ciel reclaime a garant.
Ele estoit auques esbahie :
« Sire Dieu », dist ele, « vostre aïe;
« Sire Dieu, par ton saintisme non,
« Desfens mon cors de honison,
« Que ma conscience et ma foi
« Ne soit jamais alongie de toi
« Ne la toue Margarie
« De tel puslent soit honie.
« Sire Dieu, ton angle me tramet
« Qu'en mon cuer ait son recet,
« Qu'il garde ma parole et mes sens
« Que je ne soie en fol porpens,
« Que por païr ne por dons,
« Ne chiece al consail des felons.
« Je sui entre les leus assise,
« Cum oisel en rois entreprise;
« Environ moi vont li felon;
« Aidez moi, Jhesu, par ton non ! »
Li chevalier ont entendu
Cum ele reclaime le nom Jhesu.
Hideus lor sembla icele parole,
Si l'apelent chaitive et fole
Por ce qu'ele apele Jhesu Crist.
Chacuns en soi la maldist.
A lor segnor sunt retorné
Et trestout li ont raconté,
Et dient qu'ele ne lui a mestier, (*c*)
Ne nul franc home ne la doit amer,
Por ce qu'ele croit en cel dieu
Que crucifierent li Judeu.

---

72 *Plaisier*, pour *plaire* ou *plaisir*, n'est pas commun. Godefroy en cite un exemple tiré d'un texte wallon. — 81 Ce nom *Margarie*, ailleurs *Margerie*, *Marguerie*, n'est pas très fréquent, comme nom de personne. Il ne s'en trouve qu'un seul exemple (dans *Doon de Mayence*) dans la Table des noms des Chansons de geste de M. Langlois. — 88 Cf. Ps. 1 : « Qui non abiit in consilio impiorum. » Mais cette parole manque dans le latin. — 89 « Vides enim me ut ovem in medio luporum; ecce facta sum passer in retibus comprehensa. »

Olibrius mua sa color
Par corous et par haür.
Il la commande devant soi venir
Por faire lui tout son plaisir.
La meschine fu menée avant.
Olibrius le va tost demandant :
« Di moi, pucele, ton lignage ;
« Si tu me crois, moult fras que sage.
« Es tu franche ou ancele ?
« Moult par es avenans et bele.
« Je vuel savoir sans demorance
« Tu (*corr.* Ton) non et ta creance. »
La juvencele lui respondi,
Del tout dist voirs, rien ne menti :
« Margarete », ce dist, « est mon non ;
« Deus me doi[n]st sa beneïçon.
« Si tu veus ma creance re[ce]voir
« Je te dirai trestout le voir.
« Jo croi en cel Dieu tout puissant
« Que crucifierent li mescreant,
« Et pur cele felenie
« En infer mainent dolente vie,
« Et vit et regne tout tens :
« Qui ce ne croit il, est hors de ses sens.
« A lui ai donée m'amor,
« Je croi en lui nuit et jor
« Il garde ma virgineté, (*d*)
« A lui l'ai toute commandé. »
Li tyrant commença a corocier :
En une chartre la fist jeter,
En Antioche la citié
Ou il ot moult grant poesté.
Moult se porpensa en quele guise
Il volt qu'ele fust ocise.
L'endemain, quant ajorna,
Ses dieus et ses ydoles aora,
Puis ala ser en sa chaiere ;
Moult out le fel hideuse chiere.
Tote la cité le cremoit

---

112 Le copiste français ou picard a gardé la forme anglaise *fras* ; cf. v. 448. — 1 «41 ... et sedit pro tribunali » (191, 17). — 142-6 Manque dans le latin.

Et le païs qui entour estoit.
La sainte virge fu enchartrée ;
Des angles Dieu fu bien gardée.
Tost fu amenée devant le felon ;
Moult reclam[a] Dieu et son saint non.
Olibrius l'a regardée a mervaille :
« Fol pucele, car te consaille,
« Car aies merci ore de ti
« Que ta grant biauté ne soit peri.
« Si tu me veus encore amer
« Et mes diex tous aorer,
« Tu seras ma espeuse, je ton seignor.
« Je te frai dame de toute m' onor.
« Je te dorrai precieus dons,
« Or et argent et siglatons.
« Et se tu ne veus mes diex aorer
« Et ton dieu laissier et renoier,
« A ma espeie te frai decauper
« Et par pieches el feu jeter. (*f.* 149)
« Ja ne savrai paine porpenser
« Que je ne te face essaier. »
La ancele Dieu de rien nel douta,
Seurement respondi, en Dieu se fia :
« Cil Dieu qui je reclaim
« Il est si boens et je tant l'aim
« Que ja, por païr de morir,
« Ne me faindrai de lui servir.
« Il fait que sage qui en lui croit ;
« Il nos cria trestous tout droit.
« Tous les .iiij. elemens
« Et les orages et les vens,
« Le trone, les ciels et quant que i apent,
« Tout est en son mandement.
« Il nos dona riche heritage,
« Mais nos le perdimes, ce fu no damage,
« Par mortel consail del diable ;
« Mais li dous sires est merciable,

---

161 *decauper* semble bien une graphie picarde. — 172-6 « ... quem terra contremiscit, mare formidat, quem timent venti et omnis creatura » (191, 22). — 177-86 Manque dans le latin. — 178 Le copiste a rétabli *nos*, qu'il avait d'abord écrit *nus*.

« Nos raent por son sanc precieus
« Quant il degna morir por nos.
« Doutera je por lui mort soufrir
« Quant il degna por moi morir?
« Mais a toi tant di je bien,
« N'a sous ciel itele rien,
« Ne mort ne paine ne paor,
« Por quoi je laisse mon segnor. »
Li tyrans fu corociés et iriés,
Ses mescreans a apelés,
Comande tost la meschine prendre
Et sus en haut par les piés pendre
Et qu'ele soit nue et despoillie (*b*)
Et a cinglantes verges escorchie.
Li felon serjant a une cordele,
Ferm lierent la sainte pucele;
Il la tormentent en mainte maniere;
Sa char descirent as ongles ameres.
Li sancs ist cler com iaue de fontaine
Par tout le cors, comme ce fust de vaine.
Douce fu la parole que la pucele dist :
« Mon cors ai livré a paine por Jhesu Crist
« Je ne dout nient qu'il ne me guerdone bien
« A suens bo[n]eureus ou ne faut rien.
« Nostre Sires degna por nos morir,
« Por lui wel martyre soffrir;
« Il m'a de son signacle si bien segné
« Que por anemi ne serai de lui sevré.
« Pere glorieus, tu le sés de voir,
« Qu'en toi ai mis tout mon espoir,
« Que je ne soie confundue
« Ne pour nul torment vencue.
« Par ton saint non otrié me soit,
« Cil qui par tout le monde est benoit,
« Que ja pour mes anemis ne soie honie
« Ne ma virginité pour eaus perie. »
Ceaus qui doucement l'oïrent orer
Tenrement commencent a plorer
Por son precieus sanc qu'ele perdi

181-82 La forme primitive devait être *precios*, àcause de la rime. — 196 La locution « ferme lier » est conservée en wallon; voir *Romania*, XL, 324. — 198 *ameres*, corr. *an ere* (*en eire*)? Cf. vv. 358, 575. — 207 « .... quia ipsa suo signaculo sibi me consignavit » (191, 30).

Et por les paines qu'ele tant soffri.
Tuit li disoient par grant tenror
« Nos avons de toi molt grant tenror :
« Nos te veons laidement laidie
« Et por ta biauté seras tu perie (*c*)
« Olibrius te fera toute demembrer
« Et ta memoire del siecle oster.
« Margarete, car pren consail de toi;
« Tu aimes ton Dieu trop en ta loi.
« Creés en nos diex, si porrés eschaper;
« Ce te vaut miex que tele vie mener. »
L'ancele Dieu lor a respondu;
De sa volenté lor a assés conu :
« Vostre consail si est felenie :
« Si je le creïsse, je seroie honie.
« Je lo que de vos soiés pensant;
« De moi ne vos chaut, ja mon garant,
« Mais mon cors soit en vostre baillie,
« M'ame en la main Dieu [soit ?] saisie.
« Par ices tormens de ceste haschie
« De tous mes pechiés serai lavé,
« Mais de vos meïsmes pernés pitié.
« Li enemi vos sievent, por verité.
« Creés en mon Dieu; il est merciable,
« Si vos en jetra des liens au diable.
« S'en lui creés, cert seés et fis
« Il vos overra les portes de paradis.
« Vos diex n'ont point de vertus
« Car il sunt tous et sors et mus. »
Li tyrans ses iex de son mantel covri,
Car il ne pot veoir la paine qu'ele soffr;
Mais a haute vois a crié
Qu'ele soit de verges escorché!
Li autre qui pooent la paine regarder,
Commencerent tous tenrement a plorer.
Tout sofri la benoré a grant vertu;
La char li est descirée et rumpu, (*d*)

---

221 *tenror*, corr. *amor ?* — 236 *Ja*, corr. *j'ai ?* — 249-50 Ce passage se trouve plus loin, dans le latin : « Nam impius præfectus clamide faciem suam operiebat; quia, præ sanguinis effusione, nequaquam poterat eum aspicere » (192, 8).

Vers le ciel a humblement regardé,
Son chier pere a doucement prié :
« Chier pere », dist ele, « je pri que vos m'aidiés.
« De moi pernés cure, de rien n'atargiés ;
« Jetés moi de mes anemis ;
« Il sont pire que chien, il serunt honis. »
Olibrius, li tyrant cruel et felon,
La juvencele bone a mise a raison :
« Dolente », dist il, « tu as grant tort ;
« Tu pués bien, si tu veus, fuïr la mort.
« Creés en celui Dieu qui je aor,
« Que tu ne mures a si grant dolor. »
La verge fu sage et de bon memoire,
Ele ne desirroit fors Dieu et sa gloire.
« Ja », ce dist ele, « de mon cors damagier
« N'avra m'alme ne paine ne encombrier.
« Je me doins a martyre et a torment
« Et al service Dieu omnipotent. »
Por poi que Olibrius ne se esrage
Qu'il ne la puet traire de cel corage.
En chartre la meschine fait amener,
A molt grant mesaise le commanda ga[r]der.
Ce fu a icel jor a hore de miedi ;
La virge ne fine de Dieu crier merci.
Le menestrel la meinent en chartre oscure,
Toute seule la laissent, n'en pernent plus cure.
La chartre fu oscure et molt hideuse ;
Molt fu a mesaise la virge glorieuse ;
Toute seule fu en la chartre guerpie ;
Molt i out hideuse herbergerie.
Tout son benoit cors environ segna
Au signacle de la crois ou ele se fia. (*f.* 150)
Doucement commença Dieu a prier,
Por nule paine ne pout desesperer :
« Sire Dieu », dist ele, « tu sés bien
« Coment m'a refusé mon pere terrien ;
« Je ne lui mesfis unques de rien.
« Aïdes moi, douz sire ; li bessoing est mien :
« Mes plaies m'angoissent molt amerement,
« Aukes de dolors environ moi sent.

---

262 « Circumdederunt me canes multi » (191, 57). — 287-8 « Ipsa vero introiens consignavit corpus suum signaculo Christi » (192, 18).

« Vos estes si bon mires, car les assoagiés.
« Si je en parole al malvais parvers
« Entre moi et mon pere a un jugement soit,
« Li quel de nos a tort et li quel a droit?
« Tu es mon pere, je (*corr.* ne) quier autre de toi.
« Dous pere merçiable, pren pitié de moi,
« Li tien nom est partout benoit,
« Ma vie et ma mort a ta volenté soit! »
En la chartre oscure sa norrice aparut
Et li porta dont ele manja et but;
Ce fu le present nostre sire Dé
Qui par miracle li fu envoié.
Quant la norrice fu de li esvanuïe,
La virge remest aukes esbahie.
En la figure d'un dragon li apparut li diable;
Molt fu lait et hideus et espoentable :
Sa barbe et ses cheveus furent a douter
Et ses dens agus trenchant cum ascer;
Ses iex veïssiés cume feu reflamboier,
Par les narines estinceles jeter,
Par sa bouche eissi le feu ardant et cler;
La langue fu molt hideuse a regarder;
De la grant puor qu'iluec ert issue
Fu la chartre puant et tote corrumpue. (*b*)
Il se contre li a, geule baïe;
La pucele l'esgarda, et fu esmaïe :
Ele ne laissa pas por paine ne por paor
Qu'ele ne meïst en memoire Nostre Seignor;
Del signe de la crois sagement s'arma;
En crois chaï a terre, le non Dieu reclama :
Sire Dieu », dist ele, « roi omnipotent
« Qui feïstes ciel et terre et quant que i apent,
« La mer n'ose passer par tout communalment,
« Toi criement et servent li .iiij. element,
« Tu brisas infer et les diables lïastes

---

298 *Parvers*, corr. *pariers?* — 299-300 « Tu judica inter me et illum » (196, 25). — 313 *Furent*, corr. *firent*. — 314 « ... et uidebantur dentes ejus ferrei » (192, 32). — 314-8 « ... et de naribus ejus ignis et fumus exibat; lingua illius anhelabat » (192, 33). — 321 Corr. *Il se contre li dressa a?* cf. v. 342. Le latin n'est ici d'aucune utilité. — 329 « ... et mari terminum posuisti et non transeunt præceptum tuum » (192, 42).

« Tutes les almes par vertu en jetastes,
« Car gardes ceste orphenine par ton saintisme non,
« Car je sui ci mis en tribulation.
« Demoustres moi qui soit cest anemi
« Qui sans mes coupes ci m'a envaï ;
« Au mien esciant, il ne vient pur nul bien,
« Ne je ne li mesfis onkes nule rien.
« Dieu, par ta vertu et par ta puissance,
« Deffendes moi, sire, de ma nuissance. »
Quant la pucele out ensi parlé,
Li dragons la prist a geule baé,
Si l'a toute vive en lui transglouté.
Li anemi cel mossel a chier comparé :
En .ij. moitiés en mi lieu crevé
.....
La virge s'en issi tote vive et saine,
Qui (*corr.* que) onques ne soffri ne dolor ne paine.
Adonc commença la virge a sospirer,
Dieu et ses vertus sovent a loer :
« Rois », dist ele, « des rois sires de seignorie
« Ja n'ert confundu qui en toi se fie. » (*c*)
Quant ele out sa raison finie,
Regarda vers sa destre partie,
Et vit a meismes de li un autre seant ;
De un mort home avoit le semblant,
A la pucele s'aproça li anemi ;
Tout [en] aire par la main l'a saisi.
La benoite virge lui dict molt grant let :
« Tu as », ce dist ele, « molt grant mesfet.
« Je lo que tu me laisses ester.
« Si ne le fais, tu le comperras chier. »
Li maufès la va molt maneçant,
Et dist : « Ne te lairai aler atant.

333-4 « ... quia sola orphana et tribulata sum » (192, 44). — 345 « ... et in duas partes eum divisit ; beata autem Margarita exivit de utero draconis, nullum dolorem in se habens » (192, 51). — 353 et suiv. Dans le latin Marguerite continue son discours, disant qu'elle a vu « Ruffonem dæmonem in terra prostratum » (192, 57). — 363-9 « Surgens dæmon accessit, et tenuit manum beatæ Margaritæ et dixit : Sufficiat tibi, Margarita, quod fecisti.... Ego quidem misi fratrem meum Rufonem in similitudine draconis ut absorberet et tolleret de terra memoriam tuam et virginitatem tuam obrueret et tu decorem tuum perderet » (193, 11-15).

« Je enveai a toi Ruffin mon frere,
« Del put d'infer ou il molt ere
« Que il te deust toute devorer,
« Et ta memoire del siecle oster
« Et toi destraire et ta biauté,
« Car tu nel servis onkes a gré :
« Tu l'as ocis del signe de la crois,
« Car Diex ta oreison oi et ta vois.
« De moi penses a faire autretel,
« Mais je vos mosterra ainçois tout el :
« Je sui ci venus mon frere vengier
« Et tot destruire et devorer. »
Quant la sainte pucele a ce entendu
Par les cheveus l'a pris par grant vertu.
A la terre l'a molt tost trebuché,
Sor son piz a mis le destre pié :
Toust le croistre, a poi ne l'a crevé.
Li anemis li a tost merci crié ;
La meschine le fait oriblement crier.
Paroles li dist qui sont a remembrer : (*d*)
« Alés malait », dist ele, « plus ne m'asaillés ;
« J'ai bon defendeor ; por noient vos penés.
« Tu es maleït », dist ele, « car Dieu te maldist.
« Je sui ancele Dieu, espouse Jhesucrist.
« Ses nons est partout benoit.
« Il est del tout maldit qui en lui ne croit. »
Cum la pucele Dieu sa parole out finé
La chartre resplendi et jeta grant clarté ;
La crois nostre [Seigneur] li apparut devant.
Quant la pucele la vit, s'en out joie grant ;
Un coluns parla par commandement de Dé :
« Margarete, entent a moi ; s'en seras plus lié.
« Bien as combatu ; tu avras ta deserte,
« Car la porte del ciel vos atent overte.
« Molt as Dieu servi a gré, n'en dois avoir perte ;
« Tu avras la regne Dieu, soies toute certe. »
La virge son creator a glorifié.
De si grant premesse lui a mercié.
Ele regarde a terre et voit le malfé

393-95 « Et crux Christi videbatur usque in cœlum, et columba super ipsa cruce sedebat » (191, 23). — 402 Corr. *pramesse*.

Que ele tient par vertu par desous sun pié.
Si lui dist errant : « Di va! pautonier ;
« Di moi tost le tien non et ton mestier. »
Li chaitif la requiert de son pié a laschier,
Car si lui pesa sor le pis, ne pooit mot parler.
Ele retrait son [pié] et le commanda parler
Et sans nule fauseté sa vie raconter.
« Je sui », dist il, « Belsebut, le diable principel ;
« Descevoir suel les homes, unques ne serf d'el.
« Quant veoie un preudome, molt me suel pener
« Que del droit chemin le peüsse geter.
« Ainc mais de nul home nen oi encombrier :
« Tu m'as ore vencu, car Dieu te volt aidier. (*f. 151*)
« Quant prodome veïsse, a lui me suel acointier,
« Del feu de luxure ses rains tous enbrasier;
« Tout le fas avuegle et le droit laissier,
« Dieu et son service le fas tost oblier.
« Je fesoie les sages folement errer,
« En dormant et veillant les fesoie pechier.
« Quant je truis un home qui est bien segné,
« Donc sui molt dolens, vencus et maté;
« Molt le vois esgardant : se le truis desarmé
« Et se le puis entreprendre, tost l'en ai grevé.
« Ore ai mon mestier tout a vos conté.
« Laisse moi aler ; tu m'as un oil crevé ;
« Assés m'as enlaidi ; por poi ne m'as estranglé,
« Et mon frere Ruffin as a mort livré.
« Je voi tu as en toi la vertu Damnedieu;
« De moi pues faire toute ta volenté. »
Al signe de la crois tost s'en arma;
Par son commandement li maufés s'en ala.
Quant de li s'en depart, la terre s'en ovri;
En infer en son estal tantost descendi.
En la quarte kalende d'aüst, a l'ajorner,
Olibrius ala ses ydoles aorer,
Et après commanda Margarete amener.
Tost vunt la virge querre li felon pautonier.
Margarete fu sage et de Dieu armeie ;

---

406 « Diabole, unde est natura tua, enarra mihi » (193, 27). — 411-32 Très différent du latin — 433 Corr. *Margarete*, à la place de *tost*. Il faut un sujet avant *arma*. — 441-42 *Armeie*, *comandeie* sont des formes de l'est ; cf. *espeie*, v. 503.

Al issir de la chartre a Dieu s'est commandeie,
Vient devant Olibrius pasle et descolorée.
Li anemi Jhesu Crist l'a forment regardée,
Demande si encore s'est nient porpensée
De laissier la folie et estre plus senée,
Ou s'ele a plus talent de soffrir haschie;
Tant li fra faire mal qu'ele n'en durra mie. (*b*)
« Se ma char dessires, Deus en soit loés,
« Por lui doit bien soffrir martyre et mal assés
« Si tu me dessires tu en avras pire. »
Quant l'out li fel por poi n'esrage de ire;
Li anemis Dieu l'a fait despoillier
Et pendre bien en haut qu'il peüst esgarder,
As lampes ardans la conmanda flamboier.
Tout cil de la cité la vienent esgarder.
Li serjant la fierent cum lor fu commandé;
La virge a sovent Dieu merci crié.
Del feu del Saint Esperit fu enluminé;
En sun cuer ne sun cors ne fu ainc malvaisté.
Olibrius la pucele commence a raisoner :
« Se tu aeures mes diex, te lairai aler,
« Et encor porras en vie eschaper.
« Si tu ce veus faire, tu seras ma moiller. »
La virge respondi : « A toi ne wel consentir :
« Ne tes diex aorer ne jamais servir;
« Ja n'avras tu de moi certes la victoire;
« Ja ne le consent li vrais Dieus de gloire ».
Li tyrans a fait une cuve avant percer,
D'iaue la fait emplir por la virge noier;
Les mains et les piés li fait estroit loier,
Maintenant en l'iaue le fait ensi jeter.
Ele regarde vers le ciel molt piteusement;
Jhesu Crist reclaime, le pere omnipotent,
Qui tous jors vit et regne pardurablement,
Qu'il ronpe ses liens par son commandement.
Sacrefice lui promet esperitablement
Et prie que l'iaue li soit saintefiement,
Qu'ele de salu reçoive enluminement

---

469 *percer*, corr. *porter*. « Jubet itaque præfectus afferri vas magnum plenum aqua; ligari pedes et manus beatæ Margaritæ et ibie eam mortificari » (194, 32). — 477-82 Le latin est beaucoup plus long.

Qu'ele puisse de ce siecle departir dignement. (*c*)
« Jo reçoif bapteme a joie et delit
« A non le Pere et le Fil et le Saint Esperit. »
Tote la terre conmença adonc a trembler;
Un colum vint del ciel la virge conforter.
Porta une corone, a li va presentier,
Sor son chief l'asist, puis conmence a parler :
« Margarete », dist il, « molt pues estre lié
« Le present Dieu le pere a toi ai aporté.
« Por ta virgineté que as si bien gardé,
« Au regne del ciel seras coroné,
« Ou avras le repos que Diex vos a aparillié. »
Marg. joieuse se conmença a drescer;
Ses liens rompent; tous ne le puent tenir :
De cel bai[n]g s'en issi par le Dieu plaisir.
Dominus regnavit, un vers del sautier.
En meïsmes cel heure [crure]nt en Dieu (= Dié)
Cinc mile homes de la cité,
Sans femes et enfans qui ne furent nombré.
Li fel Olibrius a tous ceus decolé
El champ de Climete en Hermenie la cité,
Et après conmanda Magarete decoler,
Et dehors la cité la fist tost amener.
Uns a traite l'espeie, Malcus l'oï nomer :
« Estendés le col; que vaut le demorer?
« Je doi a ceste espée le tuen chief cauper.
« Et puis après te voudrai merci crier,
« Que vers Dieu del ciel me welles aider,
« Car Deus est avec toi, je le voi tout cler,
« Qui toi veut au ciel a ses angles porter.
— Biau frere », dist ele, « donc te wel prier
« Que respit me dones de la teste cauper,
« Que je peüsse une pose Damnedieu orer, (*d*)
« Et lui meïmes m'alme conmander,
« Qu'il m'adaigne avec lui en paradis herberger. »
Tout ce qu'ele requist Malcus li otria;
Eins qu'il la decolast duremens Deu pria.

---

486 « Et sedit super beatam Margaritam » (194, 43). — 487-91 Latin = 194, 49. — 496 « In ipsa hora crediderunt in Domino viri ad quinque millia, exceptis mulieribus et parvulis » (194, 52). — 499-500 « ... et jussit quæstionario decollare eos qui crediderunt, et decolati sunt in Capolim et in Armenia civitate » (194, 53-4).

Amont vers le ciel ses mains adreça
Et puis sa oreison doucement commença ;
Quant que ele disoit le Saintz Espirs l'ensegna
.....
Car n'a sous ciel si douce flor
Come priere de prodoume devant nostre Segnor :
« Diex, qui sans forme le monde crias,
« Ciel et terre et trestot quant qu'il apent formas,
« Solail et lune, estoiles enlum[in]as,
« La mer monte et retrait cum tu le conmandas,
.....
« Les angles criastes et les homes formas
« Tu es si poestis que riens ne porra tolir
« Que tu vuelles, sire, tensier et garantir,
« Tu le prophete saint Jona[s]
« Del ventre au poisson sain delivras.
« Trois jors et .iij. nuis l'avoit eü ;
« Sire, tu le delivras par ta grant vertu ;
« Par ta vertu del ciel descendis
« Por nos viseter qui sumes vos chaitis ;
« De la Virge pris as incarnation
« Por nos delivre[r] d'infer le felon.
« Tu alaitas la douce mamele
« De sainte Marie, la veraie pucele,
« A qui tout li mondes apent et encline :
« Por s'amor te requier, entent a ta meschine ;
« Entent a Margarete ta ancele
« Qui toi et ton non a grant fiance apele.
« Sire Dieu », dist ele, « ce te vuel prier
« Si home fait eglise por moi drescer (*f. 152*)
« Et en mon nom fondu et haucer.
.....
« Pri toi Jhesu por ton saint non
« De ses pechiés lui faces pardon,
« Et si home fait ma vie escrire

---

525 *Enlum[in]a* serait plus probable, quoi qu'il y ait une forme *enlumer* ; voir Godefroy. — 536 *Sumes*, forme anglaise. — 548 La place de ce vers a été laissée vide dans le manuscrit. — 549-70 « Adhuc peto, Domine, est qui basilicam in nomine meo fecerat, et scripserit passionem meam, vel qui de suo labore comparaverit codicem passionis meæ, replene illum spiritu sancto tuo spiritu veritatis, et in domo illius non nescatur infans claudus aut cæcus vel mutus, neque a spiritu tramptetur. » (195, 9-14).

« Ou por m'amor le fait lire,
« Dones lui veraie confession
« Et de ses pechiés lui facies pardon;
« Ou si nule gent oreison ont
« A l'esglise ou mes relikes seront,
« Sire Dieu, car les faites consillier
« Que il puissent lor pechié laissier
« Et a toi, sire, plaire et amer,
« Que a vostre joie puissent torner;
« Ou si home est de plet encombré,
« S'il a poür qu'il soit grevé
« Et a moi welle aide prier,
« Defent le sire d'encombrer;
« Ou femeençainte ait en moi fiance,
« Sire Dieu, dones li delivrance
« Que son enfant por nul forfait
« Ne soit jamais ne sort ne contrait;
« Et s'il avient que aucun pecheor
« Ait vers moi fiance a grant amor
.....
« Ce prie Dieu nostre segnor
« Que le martyre de ma pasion
« Lui soit en aide d'avoir pardon. »
Après cele tost an eire
Commença terremote et avenir tonoirre.
Un colun a le crois est del ciel descendu;
Dist a la pucele : « Vo priere est receü »,
Ce dist li colums, « Dieu t'a mandé; (*b*)
« Quant que tu as prié t'a il otrié. »
Por la douçor de la crois le colun a parlé;
Tout cil qui l'oïrent chaïrent pasmé.
Ove les autres chaï devant la vertu Dé.
Le colun vint a li, si l'a relevé :
« Margarete », dist il, « molt pues estre lié :
« Vencu as ta paine, ta bataille est finé.
« Vien a ton segnor, ta fin est aprocé;
« Tu es nete de peché et de soilleüre;
« Tu enteras el regne Dieu, de ce soies seüre. »
La virge fu [de] molt grant joie replenie,
Jhesu Crist aore et doucement l'en mercie.

576-7 « Tunc facta sunt tonitrua et columba venit de cœlo cum cruce, et loquebatur beatæ Margaritæ » (195, 13).

Tous cels qu'ilueques furent conmença amonester
Que il croient en Dieu et se facent baptizier,
Son cors et s'alme a Dieu commander.
Malcus, qui ferir la deust, molt tost apela :
« Biau frere, ça venés : je sui aparillé ;
« Martyre recevera[i] a bone volenté. »
Malcus li respondi : « Ne place Damnedé ;
« Se jeo le feïsse, je seroie dampné.
— Di, sire Malcus, que vaut le demorer ?
« Les moi a mon segnor, que je desir, aler. »
Il a traite l'espée, si conmence a trembler.
La benoite virge molt doucement a prié
Que ja por ce mesfait ne soit encumbré
Et que cest service lui torne a salveté.
Il li a caupé le chief, puis li chiet au pié ;
Ilueques morut ainc, puis ne fist pechié ;
Por la sainte virge s'alme fu sauvé.
Li malade i curent et recoyrent santé :
Li ciuz ont la veüe, li clop sunt adrecé.
Ambor sunt sauvé mus et li sors, (*c*)
Et tout sont sauvè contrès et leprous.
Des liens au diable muz sunt delivré
Et des angles de joie unt grant plenté.
A ymnes et loanges l'alme unt porté
Et la est asis juste Dampne[dé] ;
Trestout les angeles del ciel i sunt.
Gloria in excelsis chantant s'en vunt,
Trestous a une vois en mercient Dé.
Theophilus fu un clerc bien letré ;
Il manoit en icel tans en meismes la cité.
Il vit de chief en autre com ele fu pené.
Il escrit sa passion et toute la verité.
Il out bone merite car il est sauvé.
Ore prions Damnedieu qu'il, par sa pitié,
Por l'amor la virge dont avons parlé
Nos doinst le mal haïr et le bien amer
Et nos almes et nos cors defende d'encombrier !

---

609 « Et audientes omnes infirmi, ceci, claudi, surdi, debiles, impotentes omnes veniebant et tengebant corpus beatae Margaritae et salvi fiebant » (195, 44-6).

Amen, amen die chascun baptizié;
Ce nos otrie Diex par sa grant pitié!

Explicit vita beate Margarite.

Viennent à la suite, quelques psaumes (*Domine, ne in furore tuo* arguas me, neque in ira... *Beati quorum remissa sunt*... Domine, non in furore tuo arguas me quoniam sagute me... Miserere mei Deus .. Domine exaudi oracionem... De profundis... Domine exaudi orationem, litanies, etc.).

P. Meyer.

DU MESDISANT

PAR

PERRIN LA TOUR

(BIBL. NAT. FR. 25462)

Dans l'introduction à mon édition du *Regret Nostre Dame*[1], j'ai signalé une petite pièce inédite, *Du Mesdisant*, composée dans la forme strophique dont on attribue l'invention à Hélinand, et j'ai dit à cette même occasion qu'il ne fallait pas la confondre avec le *Dit des Mesdisans* de Mestre Jehan[2], non plus qu'avec le poème anonyme *Des Mesdisens* du manuscrit français 25545 (fol. 20-21 v°) de la Bibliothèque nationale, poème composé de 230 vers[3] rimant deux à deux et qui commence ainsi :

Qui de raison son cuer atempre
Bien doit par tout et tart et tempre
Raisonner quant de sa raison
Ne veut ouvrer fors par raison.
De raison faire et raison dire
Oist on bien le contraire dire,
Car li envieus mesdisent
Qui sont d'autrui bien desprisent
Le bien fait adès amenuisent
Et le mal adès haut aguisent,
Et quant (il) oient d'aucun bien dire
S'en veulent il toujors mesdire.....

---

1. *Li Regrès Nostre Dame*, par Huon le Roi de Cambrai, Paris, H. Champion, 1907, p. XVII.

2. Voir G. Naetebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen*, n° XXIX, 2.

3. La même pièce se retrouve dans le ms. 25566, fol. 245 v°, sous le titre : *Li dis dou prè*, et dans le ms. 378, fol. 9, sous le titre : *La comparoisons dou prè*. Voir *Hist. litt.*, XXIII, p. 259.

Je ne serais peut-être pas revenu aux strophes peu originales du manuscrit français 25462, si un examen plus attentif ne m'avait révélé le nom du misanthrope médiéval qui les a composées : les initiales des vers 1-6 et 13-18 donnent en effet en acrostiche PERRIN LE TOUR, nom picard qui correspond sans doute à *Perrin La Tour* en français du centre. Voilà un nouveau *poeta minor*, inconnu jusqu'à présent dans l'histoire littéraire du XIIIe siècle. — Le vocabulaire de son poème, qu'on va lire ci-dessous, ne manque pas complètement d'intérêt : on y relève même (v. 69) un nouvel exemple d'un verbe bien peu attesté en ancien français et dont M. Ant. Thomas a récemment eu l'occasion de s'occuper, le verbe *senechier*.

Si l'on ouvre le dictionnaire de Godefroy au mot MALGESIR, on y trouve cités les vers 80-84 de notre texte, avec cette référence : « *Le Dict du Médisant*, ap. Roq. », ce qui veut dire que Godefroy a pris le passage en question dans le *Glossaire de la langue romane* de Roquefort [1], où il se retrouve *s. v.* MAUGIST, *maugisté* (!) « mal couché, mal hébergé ». La graphie de la citation indique d'une manière certaine que le manuscrit connu de Roquefort est le même que celui d'après lequel j'imprime ici ce poème.

Le manuscrit français 25462 de la Bibliothèque nationale (jadis Notre-Dame 272), décrit en dernier lieu par moi [2], est un petit volume de la fin du XIIIe siècle, lequel a passé entre les mains de nombreux possesseurs qui y ont laissé leurs signatures [3]. Même beaucoup avant Roquefort le volume a attiré l'attention des commentateurs : à certains endroits les pages sont criblées de notes. C'est ainsi qu'à la marge du poème *Du Mes-*

---

1. Paris, 1808, t. II.

2. *L. c.*

3. Le catalogue des manuscrits omet de signaler cet ex-libris, écrit à la fin du XVe siècle, d'une encre très pâle, à la marge du fol. 176 : *Nicolas Feret, filz du deffunct Me Jehan Feret, en son vivant advocat ou Chastellet de Paris, et de Geneviefve Detorbyn (?) sa veuve.* Dans la première moitié du XVIe siècle, le livre a appartenu à Anne de Senpy, dont la signature se lit aux fol. 119 v° et 145 : c'etait un membre d'une famille illustre dans le moyen âge. Voir G. Raynaud, *Œuvres d'Eustache Deschamps*, X, 231-32, et Ant. Thomas, *Romania*, XXXVII, 613-14.

disant on trouve quelques gloses tracées d'une main du XVIIe siècle que je crois être celle de Du Cange : une note inscrite sur le premier feuillet de garde par un ancien bibliothécaire de la « Bibliothèque de l'Église de Paris » indique en effet que « ce ms. est cité par M. du Cange dans son *Histoire de saint Louis* par Joinville ».

Quant au pays d'origine de Perrin La Tour, les rimes de son poème corroborent encore le témoignage de la forme du nom : il suffit de citer les rimes picardes *peche* : *bleche* (str. VI) *baanche* : *s'estanche* (str. X), *piteus* : *teus* = (talis, str. VII), et la réduction de *-iee* à *-ie* (*apointie*, v. 167). La rime *apaire* 57 : *faire* est correcte : en effet *apaire* est le représentant phonétique exact du lat. appareat.

Le poème de Perrin La Tour se trouve dans le manuscrit entre un *Despisement du cors* [1] et *Caton en roumans*, d'Adam de Suel [2]. Une note marginale d'une écriture très fine donne le titre *Du Mesdisant*, que le rubricateur a pourtant oublié d'exécuter. Ce n'est qu'une main beaucoup plus moderne — peut-être celle du Du Cange — qui a inscrit ce titre sur la ligne destinée à recevoir la rubrique.

Arthur Långfors.

DU MESDISANT

I **P**uis que blasmés sui et mesdis
En tous mes fais, en tous mes dis,
3 **R**aisons m'aprent que je me taise.
Riens ne vaut dis qui est desdis.
(*F. 178 v°*)
Je n'en sai tant faire des dis
6 **N**e tant bel mot c'a nului plaise;
Grevés en sui et a mesaise.
N'entendés pas que je soie aise
9 En faire dis dont sui sourdis.
Pour chou vous pri ne vous desplaise
S'un peu me tais, car peu s'apaise
12 Mes cuers en dire dis sour dis.
II **L**a riens dont j'ai grignour mesdire
Est chou que j'oi des bons mesdire
15 **T**out autretant com des mauvais.

---

1. Voir *Regr. Nostre Dame*, p. XVII, et ci-dessus, p. 566.
2. Publié par J. Ulrich, dans *Romanische Forschungen*, XV, p. 107.

15 autrestant.

On veut mais tout adès desdire
Un preudoume s'on li ot dire
Rien d'autrui dont biens soit re-[trais.
El siecle a mais tant de faus trais,
Nus biens n'est mais en avant trais,
Rien n'est c'on ne voelle desdire.
En quanc'on dist a mais un [« mais » :
S'on dist : « bons est », autres [dist : « mais ».
Encore i sai el a redire.

III Je quit ke peu trueve on en vie
Houme u feme qui ne mesdie.
Aler en puet on jusc'a Roume,
N'il n'est rien c'a mesdire envie
Si tost com orgeus et envie.
Par ches deus coses, ch'est la [somme,
Naist li mesdis qui tout assomme,
Le preudefeme et le preudoume.
Alever blasme, coi c'on die,
Grieve mais trop, car quant on [nomme (*F. 179*)
En mauvaisté ne feme n'oume,
Sans grieté n'est ki s'en desdie.

IV Mesdis est li pechiés el monde
Qui plus destruit et plus habonde;
Mesdis est eske a cuer esprendre,
N'il n'est rien qui tant cuer con-[fonde
Mesdis hounist, mesdis afonde
Chiaus et cheles u se puet prendre
Mesdisans ne fait fors aprendre
Mal d'autrui, k'il vaurroit sous-[prendre
Trestout le mont a la reonde;
Et quant il ne puet cose entendre
Dont autrui puist en mal repren-[dre,
Dont li est vis que de duel fonde.

V Mesdisans est de tel afaire
K'il ne pense el que mal a faire
Et dire cose c'autrui grieve.
Mesdisans veut, pour plus meffaire,
Los alever et los deffaire :
Bon le deffait, mauvais l'alieve,
La baniere au mauvais souslieve
Et plus haut que du bon le lieve
Pour chou que miex ses maus [apaire.
Mesdisans font de duel et crieve,
Quant uns mauvais du mal relie-[ve
Et il se reprent a bien faire.

VI Entechiés est d'une orde teche
Qui de mesdire tant s'enteche.
Li mons en est trop entechiés,
Et ch'est la riens qui plus tost [bleche : (*F. 179 v°*)
S'on pert avoir, s'on pert rikeche,
Che ra on bien; mais li pechiés
De mesdit n'ert ja adrechiés.
S'on vous taut bon los, che sachiés,
Et on sour vous blasme seneche,
Ja mais nul jour n'ert effachiés
Pour nul bien voir que vous fa-[chiés,
Dont mesdisans plus c'autres pe-[che.

VII Mesdisans n'est de riens piteus,
Anchois par est si despiteus
Que sans pité cascun despit.
Mesdisans est trop couvoiteus :
Tant fait il k'il a les bons teus
Qu'il les convoie sans respit
En liu dont maus lor naist et ist.
Mesdisans riches gabe et rist
Quant il voit povre diseteus;
Mais ch'est folie, car on dist :

---

21 *Dans* dedire *on a ajouté entre* e *et* d *un* s *d'une encre beaucoup plus pâle* — 23 mais *est glosé en marge par* malus — 32 predefeme — 62 *Les deux premières lettres de* senteche *ont été refaites.*

Tant grate chievre que maugist[1]
Et ke mauvais est ses osteus.
VIII Se mesdisans bien apresist
Anchois c'autrui tant represist
S'on porroit de lui riens mesdire,
D'un mout grant sens s'entreme-
[sist;
Et s'il estoit teus k'il fesist
Si bien c'on nel pëust sourdire,
Dont nel querroie contredire
Ne de riens k'il desist desdire,
Anchois, s'il voloit, mesdesist;
Mais il n'est nus c'oie mesdire
(*F. 180*)
U on ne trouvast a redire,
Tant bien fesist ne ne desist.
IX Mesdisans mout de près aluke
Autrui afaire et mout l'espluke,
Mais du sien esplukier n'a cure;
En autrui oel voit tantost buske;
Mais pechiés, qui en lui s'embus-
[ke,
Dont ne se leve onques n'escure,
Li tient la vue si oscure
K'en lui ne voit buske n'ordure
Lau graindre l'a d'une grant bus-
[che
Mesdisans vit en grant ardure,
Mesdisans muert de mort trop
[dure,
K'en ynfer a la fin trebuche.
X Mesdisans fel, quant ne s'estan-
[che
De mesdire, a il dont baanche]
Qu'il fache en chou bien ne sa-
[voir
Et que li siens mesdis l'avanche?
Nenil, anchois le desavanche,
Et bien sachiés que de chou voir
Ne se fait il fors dechevoir
Et perte a chelui rechevoir
De qui il parole en nuisanche.
Dont je faich bien a tous savoir
Que mesdisans ne puet avoir
Deus grés d'autrui faire grevan-
[che[2].
XI Mesdisans set maint mal couvine.
Mesdisans tout adès ne fine
De bien a son pooir abatre.
Mesdisans mainte amour define,
(*Fol. 180 v°*)
Ja n'ert si vraie ne si fine.
Mesdisans ne se veut embatre
Nul liu fors pour gent contreba-
[tre.
Mesdisans fait la gent combatre.
Mesdisans fait mainte haïne,
Le pere fait au fill parrastre
Et le mere plus que marrastre.
Mesdisans fait de caurre espine.
XII Mesdisant font tant de contraire
C'anuis seroit de tout retraire.

---

1. « Ce proverbe est un de ceux que les auteurs du moyen âge aimaient à citer » (Le Roux de Lincy, *Livre des proverbes*, 2e éd., I, 164). Aux références données par Tobler (*Li proverbe au vilain*, n° 61, note, p. 134) et par M. R. Berger (*Adan de le Hale*, I, p. 168) on en peut ajouter bien d'autres, p. ex. celles-ci : Bartsch, *Romances et pastourelles*, II, n° 12, p. 120 et 363. *Vie des Pères* : *D'un prestre qui jut a fame la veille de Noel* (cité par M. P. Meyer, d'après le ms. Moreau 1715-1719, p. 368 b, dans *Notices et extraits des manuscrits*, XXXIII, 1re partie, 69), etc., etc.

2. Le passage est peu clair.

88 grans

Mesdisant toute gent hounissent.
Pour chou s'en feroit bon retraire
D'aus ascouter et en sus traire,
Qui saroit quel part il vertissent.
Mais chou que tant lor mos po-
[lissent
Et au parler tant s'apertissent
Fait maintes gens a aus atraire :
Mesdisant en devant blandissent
Et en derriere gens traïssent ;
Si counoist on peu lor afaire.

XIII Uns bons orfevres, qui bien
[oevre,
Assamble et joint si bien une
[oevre
D'argent a keuvre par dorure
C'on ne counoist l'argent de
[keuvre
Devant que li ors se descuevre.
Tout autresi par couvreture
Se met mesdisans en jointure
A chiaus k'il set bons par na-
[ture
E son pensé soutiument cuevre
Si c'on ne puet sa meffaiture
(*Fol. 181*)
Counoistre, se par aventure
A mesdire sa bouche n'uevre.

XIV Mais nient plus c'on puet lon-
[gement
Garder la pume sainement
Qui dedens le cuer est pourrie
C'au dehors n'isse plainement
La pourreture apertement,
Ne se puet cheler, coi c'on die,
Cuers u il a tant de boidie,
De traïson et d'enresdie,
Qu'il n'en fache aucun moustre-
[ment.
Mesdisans n'est qui ne mesdie :
Alesne en sac bien apointie
N'iert ja au loing cheleement[1].

XV Chou qui plus home et feme
[afole,
Ch'est la lange mauvaise et fole :
N'est riens par coi on aint et hace
La gent si tost com par parole.
Pour chou est faus qui ne parole
Si bel c'a tous amer se fache.
Parole acroist los et deffache :
Le mauvais los la bone[2] afache,
Et le mauvaise rest et dole
Si près bon los[3] et le decache
Tant k'en la longaigne le cache
Sages de bel parler s'escole.
Explicit Du mesdisant.

---

1. Proverbe inconnu à Le Roux de Lincy.

2. C'est probablement *la bone* (sc. *parole*) qui est sujet : « La bonne parole efface la mauvaise renommée (la médisance) ».

3. *Et le mauvaise rest et dole Si près bon los.* C'est *le mauvaise* (sc. *parole*) qui est le sujet ; *bon los* est régime.

140 *En marge* : pour « subtilisent ». — 167 Alensne — 178 bons — 180 *En marge* : pour « s'estudie ».

GLOSSAIRE

Afachier, 176, *effacer, détruire.*
afonder, 41, *enfoncer, couler à fond.*
alever, 53, 54, *porter en haut, mettre en honneur, relever.*
alukier, 97, *regarder curieusement* (*comp. mod.* « *reluquer* »).
aparoir, *subj.* apaire, 57, *apparaître* (*comp. ci-dessus, p.* 561).
apertir (soi), 140, *être habile, rusé* (*tiré du lat.* expertus).
apointier, 167, *appointer, rendre pointu.*

Baanche, 110, *désir.*
busche, 105, buske, 100, 104, *bûche, éclat de bois.*

Caurre, 132, *coudrier.*

Decachier, 178, *chasser loin.*
deffachier, 175, *effacer, abolir.*
desavanchier, 113, *causer dommage à quelqu'un.*
desdire, 21, *médire*; *contredire*, 4, 16, 92, (*réfl.*) 36.
doler, 177, *doler, aplanir avec la doloire, au fig.*

Embuskier (soi), 101, *se cacher.*
enresdie, 164, *rage, fureur.*
entechier, 61, 63, (*réfl.*) 62, *munir, garnir* (*en parlant d'une qualité morale*).
envier, *prés.* envie, 28, *inviter, engager.*
escoler (soi), 180, *s'instruire.*
escurer (soi), 102, *se nettoyer, se laver.*
eske, 39, *appât, amorce.*
esplukier, 98, 99, *éplucher, examiner minutieusement.*
esprendre, 39, *prendre, saisir.*

Gré, 120 (*passage peu clair*), *remerciement, reconnaissance.*
grieté, 36, *dommage, peine.*

Jointure, 151, *action de joindre, accouplement.*

Keuvre, 147, 148, *cuivre.*

Lau, 105, *là où.*
laver, *prés.* leve, 102.
loing, au l., 168, *longtemps.*
longaigne, 179, *cloaque, lieu infect.*

Mais, 23, *mauvais.*
maugesir, 83, *être mal couché.*
meffaiture, 154, *mauvaise action.*
mesdire, *subst.*, 13, *médisance, calomnie.*
mesdit, 31, 37, 39, *médisance, calomnie.*

Nuisanche, 117, *tort, dommage, préjudice.*

Redire, 24, *dire ce qu'on trouve à reprendre.*
rere, *prés.* rest, 177, *gratter, ronger.*
retraire, 18, 134, *raconter* ; soi retraire de, 136, *renoncer à, cesser de.*
Roume, 27, *Rome.*

Senechier (< significare), *prés.* seneche, 69, *imaginer* (*comp. Ant. Thomas*, Romania, *XXXVII*, *603-8*).
sourdire, 9, 90, *dire du mal, médire, calomnier.*
sus (en), 137, *à l'écart.*

Taure, *prés.* taut, 68, *enlever.*

Vertir, 138, *se tourner, aller.*

LI DESPISEMENS DU CORS

(BIBL. NAT. FR. 25.462).

Dans le même manuscrit qui contient le poème *Du Mesdisant*, publié ci-dessus, se trouve un autre petit poème inédit qui le précède immédiatement. La constatation que la même image se rencontre dans les deux poèmes m'amène à penser qu'ils sont peut-être tous les deux l'œuvre de ce Perrin La Tour qui a signé le poème *Du Mesdisant*. Perrin La Tour avait dit en effet (str. XIII) que, de même qu'un bon orfèvre couvre l'alliage de l'argent avec le cuivre par la dorure si habilement que le métal vil n'apparaît que quand la dorure est usée, de même le médisant recherche la société des honnêtes gens, dont il ne peut être distingué que quand il se met à médire. Or, l'auteur anonyme du *Despisement du cors* dit (str. XVI) que l'accouplement de l'âme et du corps est comparable à l'alliage de l'or pur avec une matière vile : le corps est appelé *orde dorure* (v. 187). La langue, la versification et le style sont identiques dans les deux poèmes. Mais il va de soi que l'attribution du *Despisement du cors* à Perrin La Tour n'est qu'une hypothèse.

Li Despisemens du cors est une apostrophe de l'âme au corps : c'est le même thème que, par exemple, dans le *Dit du cors*, dont on a au moins quatorze manuscrits [1] et qui est universellement connu par l'édition qu'en a donnée Bartsch dans *La Langue et la littérature françaises depuis le IXe siècle jusqu'au XIVe siècle* [2]. Il n'est pourtant pas nécessaire que ces deux poèmes, dont le contenu et la forme strophique sont les mêmes, dérivent directement l'un de l'autre. Mais il est curieux de constater que huit strophes du poème imprimé ici pour la première fois (str. II, IV-IX, XVII) ont été soudées au *Dit du cors* dans,

1. Voir Naetebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen*, p. 122, n° XXXVI, 41, et P. Meyer, *Romania*, XXV, 418.

2. Paris, 1887, col. 547-54.

le manuscrit français 763 (fol. 210) de la Bibliothèque nationale [1], lequel offre un texte lamentablement corrompu. Je ne reproduirai pas ici les leçons du manuscrit lorrain 763 [2].

Le copiste qui a exécuté le manuscrit 25462 n'avait pas écrit de titre en tête du poème. Il y a été ajouté plusieurs fois par des mains beaucoup plus modernes, dont l'une est probablement celle de Du Cange. De même que pour plusieurs autres compositions contenues dans ce manuscrit, certains mots ont été expliqués par des gloses écrites sur les marges.

Arthur LÅNGFORS.

I Pitiés de moi premierement
(*Fol. 175*)
Et de tout le monde ensement
3 Me semont c'un seul petit die
Du cors c'on chierist trop formen[t.
Vius est et si naist si viument
6 Que ne l'os dire : a vilounie
Le tenroit on et a folie,
Et clerc et femes en partie
9 Le sevent auques vraiement.
Tant dirai, ki que m'en desdie :
Cors est vaissiaus plains d'orde
[lie,
12 Pusnais et plains de puant vent.

---

1. Et naturellement aussi dans le manuscrit fr. 12555 (fol. 296-297 *bis*), qui est une copie fidèle, exécutée au XVe siècle, du manuscrit 763.

2. Pour montrer que ce manuscrit ne contribue en rien à l'amélioration du texte, j'imprime ici la strophe correspondant à la strophe II de notre poème :

Cors, je ouse bien dire sanz glouse :
Sas plains d'ordure es, bien dire l'ouse.
Fi! cors, fi! ors, fi! coveitise ;
Il n'est nulle si orde chose.
As flors, au fruit que li cors porte
Puet on veoir que je vuil dire :
Il n'est si vil chose ne pire ;
On ne puet trop le cors despire.
Et saiches bien qu'ancor miex n'ose
Ma boiche clerement bien dire
L'orde vilté, l'orde matiere,
C'on ne m'an blasme a la parclouse.

Entre les strophes correspondant aux str. IX et XVII se lit dans le ms. 763 une strophe qui n'appartient pas à notre poème.

5 Vius *et* viument *sont glosés en marge par* vilis, viliter.

II Cors, j'os bien dire a tous sans [glose
Que caroigne es d'ordure enclose.
Fi! cors, fi! ors, fi! car remire
Qu'il n'est nule si orde cose.
Ne me caut de chou qui me [cose :
Par droit ne m'en doit nus des- [dire.
On ne puet trop le cors despire,
Qu'il n'est si vius cose ne pire.
Et bien sachiés k'encor pas n'ose
Ma bouche apertement bien dire
S'orde viuté, s'orde matire,
C'on ne m'en blasme a la par- [close.

III Cors orgilleus pour ta faiture,
He! car remire ta nature,
Dont tu venis et ou t'iras :
S'en regarder més bien ta cure
De quel viuté, de quel ordure
Tu viens premiers, las, que di- [ras ?
Bien sai que tu t'enlaidiras
(*Fol. 175 v°*)
Et sour toute rien despiras
Biauté de cors qui petit dure.
Cors, pour quoi t'en orgilliras ?
Vius es et ors, a mourir as,
Si deviens glete et pourreture.

IV Cors, vaissiaus plains de grant [ordure,
Orgilleus es contre nature.
S'a la fois es pour biaus tenus,
Che ne te fait pas ta faiture;
Car se metoies bien ta cure
En regarder et sus et jus
Con fais tu es quant tu es nus,
Bien sai ke che ne diroit nus
Que che ne fust trop grans lai- [dure.
Cors, trop pai es lais desvestus ;
Ta biauté ne pris .ij. festus :
Tu n'es pas biaus, mais ta vesture.

V Cors plains d'ordure et de puour,
Qui tant te mires nuit et jour
En mireoir faus et mauvais,
C'or lai ester tel mireour
Et si te mire en .j. millour
Qui sour tous les autres est vrais :
Ch'est en la mort, qui les plus gais
Et les plus biaus fait les plus lais.
Pense ke t'iras par chel tour,
Si remire toi et tes fais,
Car cargiés ieres d'un grant fais
Quant tu venras au dur estour.

VI Cors orgilleus, cors couvoiteus,
(*Fol. 176*)
Cors enuieus, mauvais et teus
C'on ne porroit rien piour dire,
Pour quoi es tu si despiteus
K'envers nul povre n'es piteus ?
Ja n'est il cose de toi pire
Ne c'on puist par droit plus des- [pire.
Cors, ch'est la rien qui plus t'em- [pire,
Chou que tu es si orgilleus.
Car lai orgueil et si te mire
Com tu es fais d'orde matire,
Si en seras mains desdigneus.

VII He! cors, pour chou, se tu es [biaus,
Ne fai pas com Luciabiaus,
Qui Diex fist si gente faiture

---

19 despire *glosé par* despicere — 27 t'iras *a d'abord été glosé par* tu iras, *qui a été effacé et remplacé* (*à tort*) *par* retourner[s], r'iras.

Qu'il fu de paradis joiaus,
Mais il par fu si desloiaus
Qu'il s'orgilli contre nature,
S'en caï puis en grant ardure.
Cors de viuté fais et d'ordure,
Lai ton orguel, esgarde viaus
Que tu venras a pourreture.
Pense c'as vers es nourreture,
Si priseras mains tes aviaus.

VIII Cors, tu te veus bien aaisier :
Cors, se tu fus bien aisiés ier,
Encor vaurras hui estre plus.
Nus ne te puet desaaisier
Ne ta prouvende amenuisier
Que tu n'en soies tous confus.
Cors, en toi es febles et nus,
(*Fol. 176 v°*)
Car, tant que tu soies gëuns,
Ne te puet nus hom rehaitier ;
Mais quant tu es bien repëus
Et de bons boires replëus,
Dont te voit on resleechier.

IX Cors, tu vis souvent com pour-
[chiaus.
Pour cheles le di et pour chiaus
Qui ne metent aillours lor cure
K'es bons vins et es bons mor-
[siaus,
Pour bien emplir les ors vais-
[siaus,
Qui tant sunt plain de grant or-
[dure.
Cors, en' est chou trop grans lai-
[dure
Quant ensi pers sens et mesure
Par trop emplir tes ordes piaus ?
He ! las, ch'est grans malaventure
De glouternie, car luxure
En vient, ch'en est li drois ap-
[piaus.

X Cors vius, quant on te noume
[cors,
Il m'est avis que chou est tors.
Qui te vauroit a droit nommer,
Il couverroit qu'il hostast hors
Le .C. qui est par de dehors,
Adont porroit ton nom trouver :
D'ordure n'as el mont ton per,
Et pour chou voel a tous prouver
C'a droit seroies nommés ors.
Voirs est, et bien l'os affremer,
Que riens ne puet puour geter
Plus grant que cors et vis et
[mors.

XI Cors, qui tant es vius et pusnais,
(*Fol. 177*)
Esgarde viaus comment tu nais :
Tu es en grant gemissement
Hors du ventre te mere atrais ;
Si tost com tu es nés, tu brais ;
Tu moustres en ton naissement
Et fais bien signe apertement
Qu'en grant dolour et en tour-
[ment
Vivras et en petit de pais.
Cors, pense a ton definement :
Fai bien pour finer finement,
Car riens ne vaut fors que bien-
[fais.

XII Cors dolereus, caitis et las,

---

81 Lai *glosé ainsi* : pour « laisse » — 84 *En marge, à côté* de aviaus : Pictonicè — 91 Cors est toi ; st *semblent écrits par une main postérieure* — 92 *Glose* : jejunus — 96 *Glose* : a « laetari » compositum — 120 grans — 121 puisnais.

Tout ti delit, tout ti soulas
Sunt en conquerre grant avoir :
Mout es dolans, plus grant ne l'as.
Folie fais, car ch'est li las
Li plus soutius ke puist avoir
Li maufés a toi dechevoir.
Gius e ds déest chis mons pour [voir,
Car quant on a d'avoir tel tas
C'on quide c'on ne puist caoir,
Dont vient la mors par son pooir
Qui tost tourne le .sis. en l'as.

XIII Cors couvoiteus, mout es engrans
De manoirs faire haus et grans
A ta caroigne hebergier ;
Mais se bien eres regardans
Com la mors t'est près agaitans,
Qui te fera tost deslogier
Sales, loges, c'as fais logier,
(*Fol. 177 v°*)
Tu te tenroies pour bergier.
Ja ne t'ert grans manoirs garans
K'en itel liu u de legier
Nete porras pas assegier
Ne soies a la mort manans.

XIV Cors couvoiteus, qui tant amas- [ses,
S'un petit mains l'avoir amaisses,
Qui ne te fait fors dechevoir,
Et ton las cuer aillours entaisses
K'en chel avoir dont tant entasses,
Tu fesisses mout grant savoir ;
Car tu pues bien de fi savoir
K'en la fin laisseras l'avoir
Dont ton cors si pour l'avoir las- [ses.
Dont sains Jehans nous dist pour [voir
C'a la mort ne pués siute avoir
Fors de tes oevres que tu brasses.

XV Cors, or dont tost, or dou fuir
L'avoir qui ne te puet sivir !
De tout chest mont la signourie
T'estuet guerpir et defuir.
Se tost veus Diu aconsivir
Premiers mire toi et ta vie
K'il n'i ait orguel ne envie,
De tes pechiés si t'esnetie
C'a Diu ne puisses pas puir.
Confesse toi, ne t'i oublie :
N'aten pas tant par ta folie
Que la mors t'ait fait amuir.

XVI Cors, che par est trop grans des- [cors (*Fol. 178*)
De toi, qui es et vius et ors,
Et de l'arme, qui tant est pure ;
Car tout ausi com li fins ors
Qui biaus est dedens et dehors,
Est l'arme nete sans ordure ;
Mais doree est d'orde dorure,
Couverte d'orde couverture ;
Si desisse ke che fust tors
Et mout fust laide la jointure,
Se Diex, qui tout fait a droiture,
N'ëust tout fait, et ame et cors.

XVII Cors, quant de toi va departant
L'arme, que mors l'en va partant,
S'adont fuissiés si departi
Que ja mais n'alast repartant
L'arme, ains ëust a sa part tant
Du mal com ele a deservi,
Che me samblast trop bien parti ;
Mais chele a mal c'ainc n'i parti.
Cors, bien le puis prouver par [tant
C'avoir dëusses a parti
Le mal, car il vient tous par ti ;
C'est tors quant l'ame i va par- [tânt.

Explicit li Despisemens du cors.

---

140 *Glose* : hod. cest mon (*sic*) — 143 vint — 152 bèrgier *signifie ici « sot »*. — 202 aparti *est écrit par une main ancienne, mais d'un autre encre.*

LES

MANUSCRITS FRANÇAIS ET PROVENÇAUX

DES DUCS DE MILAN

AU CHATEAU DE PAVIE

Léopold Delisle a consacré, en 1868, quelques pages pleines de faits à l'histoire de la « librairie » de Pavie, d'après les épaves qui en ont été recueillies à la Bibliothèque nationale de Paris [1]. Il a énuméré sommairement tous les manuscrits qu'il a reconnus dans notre grand dépôt comme ayant appartenu aux ducs de Milan : 122 latins [2], 11 français, 6 italiens [3]. En outre, il a publié la section française (*libri in galico*) de l'inventaire que dressa, Facino de Fabriano en juin 1459, par ordre du duc François Sforza.

En 1875, a paru à Milan, tiré à petit nombre, un volume in-8°, de LXVIII-176 pages, intitulé : *Indagini storiche, artistiche e bibliographiche sulla libreria visconteo-sforzesca del castello di Pavia, compilata ed illustrata con documenti inediti, per cura di un Bibliofilo. Parte prima.* L'auteur anonyme est le marquis Girolomo D'Adda, qui a mis ses initiales sur un « Appendice alla parte prima » publié en 1879 et comprenant XX-132 pages. La « Parte seconda », où devait figurer, comme troisième subdi-

1. *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, I, 125-140.

2. Dans le tome III du *Cabinet*, publié en 1881, p. 348, Delisle signale encore les manuscrits latins 977 et 11727 comme ayant la même provenance. En outre, dans l'exemplaire du *Cabinet* qui est à la disposition des lecteurs au département des Manuscrits, je relève (I, 126), écrite de sa main, cette autre addition : « 1142. Messe de saint Bernard. »

3. Un autre manuscrit italien, le n° 372, est indiqué par Delisle, tome III, p. 348.

vision, un mémoire intitulé « Codici francesi della libreria pavese », n'a jamais vu le jour [1]. A nos yeux, le morceau capital de cette publication digne d'estime est le texte de la *Consignatio librorum* de 1426, dont on trouvera une réédition partielle ci-dessous, et qui ne comprend pas moins de 988 articles.

Giuseppe Mazzatinti a publié intégralement, dans le *Giornale storico della letteratura italiana*, t. I (1883), p. 36 et suiv., l'inventaire de 1459; mais son commentaire est insignifiant, et il n'a même pas songé à comparer cet inventaire très sommaire à la *Consignatio librorum* de 1426, qui est si riche en détails. En ce qui concerne les manuscrits français parvenus à la Bibliothèque nationale, Mazzatinti se borne à copier Delisle; son texte même a été si négligemment établi qu'il a sauté deux articles, comme M. Paul Meyer l'a fait remarquer en rendant compte de son travail [2].

Cette bibliographie sommaire du sujet que je me propose de traiter montre ce qu'il reste à faire. Il est fâcheux qu'on n'ait pas accordé jusqu'ici à la belle collection de manuscrits français formée par les Visconti (et les Sforza, leurs successeurs), dans leur château de Pavie, la même attention qu'à celles des Este [3] et des Gonzague [4]. Comme le livre du marquis D'Adda est rare, j'ai extrait de la *Consignatio librorum* de 1426 tous les articles con-

---

1. Delisle, en 1881, a fait cette déclaration (t. III du *Cabinet*, p. 347): « L'article que j'ai consacré aux livres des ducs de Milan serait à refaire à l'aide des documents que M. le marquis d'Adda a réunis avec tant de bonheur et commentés avec tant de sagacité... » On fera facilement la part de courtoisie qui entre dans cette appréciation d'une publication d'amateur éclairé.

2. *Romania*, XII, 414. En 1886, le même auteur s'est occupé des manuscrits italiens de Pavie dans le tome I de son *Inventario de' manoscritti italiani delle bibliotheche di Francia*, chapitre III, p. LXV et suiv.

3. Voir Pio Rajna, *Ricordi di codici francesi posseduti dagli Estensi nel secolo XV*, dans *Romania*, II, 49-58; A. Thomas, *Sur le sort de quelques manuscrits de la famille d'Este*, dans *Romania*, XVIII, 296-298; J. Camus, *Notices et extraits des manuscrits français de Modène antérieurs au XVIe siècle*, dans *Rev. des l. rom.*, XXXV, 169-262; G. Bertoni, *La Biblioteca Estense e la coltura ferrarese ai tempi del duca Ercole I*, Turin, 1903.

4. Voir W. Braghirolli, P. Meyer et G. Paris, *Les manuscrits français des Gonzague*, dans *Romania*, IX, 497-514; F. Novati, *I codici francesi de' Gonzaga secondo nuovi documenti*, dans *Romania*, XIX, 161-200.

cernant des manuscrits français ou jugés tels par ceux qui l'ont rédigée. Il était nécessaire aussi de réimprimer l'inventaire de 1459, les deux éditions qui en ont été données n'étant pas pourvues de numéros d'ordre, ce qui en rend l'usage très incommode. D'ailleurs, bien que très sommaire, cet inventaire éclaire parfois le texte plus développé de la *Consignatio*.

La *Consignatio* de 1426 énumère les manuscrits sans les grouper d'après la langue dans laquelle ils sont écrits, mais pour chaque volume elle spécifie presque toujours cette langue. Elle mentionne 87 articles français, en tout ou en partie, avec des formules comme *in gallico*, *in lingua gallica*, *in gallico rithimo*, *in rithimo gallico* ; mais il paraît certain que la mention *in gallico* a été appliquée par erreur au n° 299, qui doit être un livre espagnol, sur lequel on trouvera plus loin une note explicative. La mention *in lingua provinciali* ne se présente qu'une fois dans la *Consignatio*, où elle vise le n° 412 ; mais on verra qu'il faut reconnaître des manuscrits provençaux dans les n°s 407, 413 et 950, pour lesquels aucune indication de langue n'est donnée, et dans le n° 890, qui est dit être *in extranea lingua*. En somme, nous avons 87 articles français (ou mixtes), 5 articles provençaux [1] et 1 article espagnol.

Le nombre des *libri in galico* est réduit à 82 dans l'inventaire de 1459. Une note ajoutée après coup, dans la *Consignatio*, au n° 225 (*Gregorii Dyalogus*), nous apprend que ce manuscrit fut donné, en 1441, au marquis d'Este : il est donc naturel qu'il ne figure plus dans l'inventaire de 1459[2]. Le n° 777 (*Hystoria Floramontis*) est aussi indiqué, en 1426, comme ayant été remis à un étranger dès 1414, et nous ne le retrouvons pas en 1459. Les n°s 939, 943 et 953, portés à Milan en 1445, en 1436

1. Il se pourrait que la seconde partie du n° 231 de la *Consignatio* fût un texte provençal, bien que les rédacteurs l'aient déclarée être « in vulgari », ce qui est peu vraisemblable, comme le remarque Mazzatinti, *Mss. ital. delle bibl. di Francia*, I, p. LXXXVII, n° 1. Voici l'article, à tout risque : « DE DIVERSIS SERMONIBUS VEL MEDICINA CORPORIS HUMANI, volumen mediocre, vetus, copertum corio rubeo rupto, in vulgari. — Incipit : *dominus ac salvator noster*, et finitur : *ont de remediars*. — Sig. CCCCLXXXXV. »

2. Il y a pourtant deux exemplaires du même ouvrage dans l'inventaire de 1459 sous les n° 9 et 17.

et en 1428, ne semblent pas non plus être revenus à Pavie. Reste un déficit inexpliqué de 6 articles, et qui doit être plus grand encore, puisque, malgré ce déficit notoire, l'inventaire de 1459 contient différents articles auxquels rien ne paraît correspondre dans la *Consignatio* de 1426, et dont le chiffre s'élève à près de vingt.

Dans l'annotation mise au bas des pages, je me suis proposé pour modèle celle dont G. Paris a accompagné le texte de l'inventaire de Francesco Gonzaga [1]. Pour beaucoup d'articles, malheureusement, soit que les indications des inventaires fussent insuffisantes, soit que j'aie manqué de clairvoyance, je ne suis pas arrivé à déterminer exactement les œuvres mentionnées. J'espère que les lecteurs de la *Romania* voudront bien, tout en m'excusant, joindre leurs efforts aux miens pour diminuer la trop grande part d'inconnu qui subsiste sur ce point. Je serais plus heureux encore s'ils pouvaient signaler, dans les bibliothèques publiques ou privées, d'autres épaves de la riche collection de Pavie.

Dans son ensemble, le groupe des œuvres françaises qu'elle renfermait prête aux mêmes remarques que celles qui ont été faites par G. Paris à propos de la collection des Gonzague [2]. A côté des œuvres purement françaises, on y trouvait quelques échantillons de la participation des Italiens à notre littérature. A défaut de ces manuscrits de l'*Entrée d'Espagne* dont la présence à Mantoue a permis de renouveler un chapitre de l'histoire de l'épopée carolingienne en Italie, deux manuscrits heureusement conservés, et auxquels nous avons consacré, en appendice, une étude spéciale, apportent une nouvelle contribution à l'histoire des traductions françaises d'œuvres latines exécutées par des auteurs italiens. Enfin la présence de cinq manuscrits provençaux et d'un manuscrit espagnol dans nos inventaires constitue pour la collection de Pavie un caractère d'originalité qui mérite d'être signalé.

Une table alphabétique a paru être le complément indispensable de la réédition de ces précieux documents bibliographiques.

---

1. *Romania*, IX, 505 et s.
2. *Ibid.*, IX, 500 et s.

Nous manquons de renseignements sur les conditions dans lesquelles se fit la prise de possession de la librairie de Pavie par les agents de Louis XII après la conquête du Milanais, en 1499, et le transport à Blois de l'ensemble ou d'une partie seulement des volumes. Le plus probable est qu'on fit un choix. Ce qui n'est que trop certain, c'est que le groupe des manuscrits français qui a trouvé un asile, qu'on peut espérer désormais inviolable, à la Bibliothèque nationale, est déplorablement réduit. Delisle en a indiqué onze [1], et j'ai réussi à faire trois nouvelles identifications [2], pas une de plus, au total quatorze articles. Il faut remarquer, d'ailleurs, qu'un des manuscrits indiqués par Delisle, le fr. 343 (*Lancelot* en prose), ne figure pas dans la *Consignatio* de 1426, n'ayant été acquis, à ce qu'il semble, que plus tard, par le duc Galéas Marie (1444-1476). Des quatre-vingt-treize articles portés dans la *Consignatio* de 1426, on n'en retrouve donc que treize à la Bibliothèque nationale. En outre, comme il est établi que le fr. 430 fut donné en 1441 au marquis d'Este, il ne devait plus être à Pavie en 1499; pour arriver au même port, il ne semble donc pas avoir pu suivre le même chemin que les autres, c'est-à-dire passer par Blois et Fontainebleau [3]. En dehors de la Bibliothèque nationale, je n'ai trouvé que deux épaves isolées, l'une à l'Arsenal [4], l'autre à Cheltenham [5]. Puissent mes lecteurs être plus heureux que moi [6]!

1. Fr. 95 (*Consignatio*, 198), 158 (*ib.* 227), 169 (*ib.*, 229), 170 (*ib.*, 197), 171 (*ib.*, 196), 187 (*ib.*, 309), 204, (*ib.*, 202), 343 (manque ; cf. notre n° 77), 755 (*ib.*, 952), 1110 (*ibid.*, 233) et 2631 (*ib.*, 236).

2. Fr. 430 (*Consignatio*, 235), 821 (*ib.*, 244) et 1142 (*ib.*, 238).

3. Rappelons, à titre de comparaison, que si du millier de manuscrits qui se trouvait à Pavie, à la fin du XVe siècle, la Bibliothèque nationale en possède environ 150, elle en possède à peine 60 sur les 1200 qui se trouvaient, au commencement du même siècle, dans la librairie du Louvre. D'autre part, il ne faut pas oublier que la collection de Pavie comprenait aussi, au moment où Louis XII s'empara du Milanais, un certain nombre d'imprimés, latins ou italiens : quelques-uns sont parvenus, directement ou indirectement à la Bibliothèque nationale. Voir Van Praët, *Catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque du Roi*, t. V, p. 78 et suiv. ; D'Adda, *Indagini*, p. XXII et suiv.

4. N° 5056 (*Consignatio*, 313).

5. N° 25074 de la collection Thomas Phillipps (*Consignatio*, 413).

6. En dehors des livres énumérés dans les inventaires de 1426 et de 1459 on trouve encore « un libro da schachi franzose » dans une note mentionnant les « libri... repositi nella libraria di Pavia a di p° octobre 1469 » (Bibl. nat. lat. 11400, fol. 22).

I

CONSIGNATIO LIBRORUM (1426)*.

MCCCCXXVJ. -- Consignatio librorum illustrissimi principis et excellentissimi domini domini ducis Mediolani etc..., facta in libraria castri Papie per nobiles et egregios viros dominos Augustinum de Sclafenatis et Laurentium de Regio, magistros intratarum prefati domini, nobilibus viris Johannolo Billie, castellano dicti castri Papie, et Johannino de Calchaterris, negociorum gestore [et] possessionum ejusdem domini, incipiendo ad ultimam lineam inferiorem a parte sinistra introitus in hostium librarie predicte. Que consignatio facta fuit a die quarta usque in diem octavam mensis januarii anni supradicti.

1 (= 36). — SCRIPTUM CUM TASSILIS, in rotondinis, in gallico, parvi voluminis, coperto (*sic*) corio albo. — Incipit : *Cest le plus grant Ruffian*, et finitur : *a la guise de commune*. — Sig [natum] D XL IIJ.

2 (= 37). — SCRIPTUM CUM TASSILLIS, in rotondinis, in gallico, copertum, corio rubeo hirsuto. — Incipit : *Ceste le plus ville homme darmes*, et finitur : *la plus rude*. — Sig. u.

3 (= 192). — LEGENDE SANCTORUM, in galico, magni voluminis et grossi,

---

* Notre texte est la reproduction (partielle) de celui qu'a publié le marquis D'Adda, en 1875, dans ses *Indagini*, t. I, p. 3 et suiv., d'après un exemplaire manuscrit sur papier conservé à Milan, au Palais Brera, sous la cote A. DXV. 18". 4. Les épreuves du marquis D'Adda ayant été collationnées sur le manuscrit par M. Pio Rajna (cf. *Indagini*, t. I, p. LXVIII), il nous a paru superflu de nous livrer à une nouvelle collation. Nous numérotons les manuscrits français de 1 à 93 en suivant l'ordre de la *Consignatio*; le nº placé entre parenthèse est celui de l'édition D'Adda.

1 et 2. — Ces deux manuscrits, bien qu'ayant des *incipit* et des *finitur* différents, renfermaient évidemment des textes de même nature, dont l'un était peut-être la suite de l'autre. *Tassilus* (pour *taxillus*) désigne le jeu de dés ; mais je ne saurais préciser le caractère de ces ouvrages et leur rapport avec ce jeu. Il semble, en tout cas, y avoir quelque chose de commun entre nos textes français et le texte latin enregistré dans la *Consignatio* sous le nº 302 en ces termes : « Liber ad sortes taxillorum, copertus corio albo. — Incipit : *Si talis amat talem*, et finitur : *tempore longo*. » Cf. en outre l'art. 92 ci-dessous.

3. — Traduction de la *Légende dorée* de Jacques de Varazze par Jean de Vignai, œuvre dont il y a beaucoup de manuscrits et d'anciennes éditions; le début et la fin concordent avec les indications de la *Consignatio*.

coperte seta alba cum clavis et clavaturis argenti aurati factis ad. S. — Incipiunt : *Messire san jerosmas*, et finiuntur : *des siicles*. — Sig. DXVIIJ.

4 (= 196). — AUGUSTINI SECUNDA PARS DE CIVITATE DEI, in galico, voluminis magni et grossi, coperti corio rubeo sculpto. — Incipit : *De celie partie*, et finitur : *sancte ecleisie entient*. — Sig. (*sic*).

5 (= 197). — AUGUSTINUS DE CIVITATE DEI, in lingua gallica, voluminis magni et grossi, copertus corio rubeo sculpto. — Incipit : *A vous tres excellent printi*, et finitur : *par les croniches*. — Sig. DXXVIJ.

6 (= 198). — DE SANGUINE GRADUALI, in galico, volumen magnum et grossum, copertum veluto viridi cum claris et clavaturis auricalchi. — Incipit : *Cil che se cient*, et finitur : *primus*. — Sig. DV.

7 (= 202). — ARISTOTILIS PHILOSOPHIA MORALIS, in galico, cum figura unius doctoris in principio, habentis ante se unum librum, voluminis magni et grossi, coperti curio rubeo sculpto. — Incipit : *A tres sovranes e tres excellentes printe*, et finitur : *explicit*. — Sig. in corigio CCCCLXXXXJ.

---

4 et 5. — Traduction de Raoul de Presles. Ces deux volumes, dont le second est la tête du premier, forment les art. 7 et 8 de l'inventaire de 1459. Ils sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, fr. 170 et 171 (anc. 6834 et 6835). Leur provenance a été signalée depuis longtemps. Cf. P. Paris, *Mss. françois*, II, 43-44 ; L. Delisle, *Cab. des mss.*, I, 128.

6. — *Sanguis gradualis* est une traduction inepte de l'expression française *Saint Graal*, que l'auteur de l'inventaire de 1459, de son côté, latinise presque aussi étrangement en *sanregalis* (n° 45). Manuscrit conservé : Bibl. nat. fr. 95 (anc. 6769). Écrit en France au XIIIe siècle, ce manuscrit contient non seulement le *Saint Graal* de Robert de Boron (*l'incipit* est : « Chil qui se tient »), mais le *Merlin* (*incipit* : « Mout fu iriés li anemis »), le roman en prose des *Sept Sages de Rome* (*incipit* : « A Romme ot 1. empereour ») et la *Penitence Adam*, traduction du moine André (*incipit* : « Cest estoire trouva Andrius li moines » ; *explicit* : « fu empereres Tybere primus »). Cf. P. Paris, *Mss. françois*, I, 120-125 ; *Cat. des mss. français*, I, 6.

7. — N° 34 de l'inventaire de 1459. Manuscrit conservé : Bibl. nat. fr. 204 (anc. 6860). Il contient la traduction des *Éthiques*, des *Économiques* et des *Politiques* d'Aristote par Nicole Oresme (voir P. Paris, *Mss. françois*, II, 195-9 ; L. Delisle, *Cab. des mss.*, I, 128 ; *Catal. des mss. franç.*, I, 107). C'est un volume qui est effectivement « grand et gros », puisqu'il compte 586 feuillets, dont les deux derniers sont blancs. Début : « *Le prologue*. A tres souverain et tres excellent prince. » — Fin (fol. 584, 2e col.) : « a plain ou XIIJe chapitre du Xe. Explicit. » Entre la fin du texte et l'*explicit* (suivi de traits de plume ornementaux), le copiste a laissé un vide de deux ou trois lignes, où a été écrit plus tard l'*ex-libris* signalé depuis longtemps : « Pavye || Au roy Loys XIJe. » Après *Pavye*, il y a un paraphe qu'il ne faut pas prendre

8 (= 227). — Parabole Salomonis, in lingua galica, magni et grossi voluminis, coperti curio rubeo sculpto. — Incipiunt : *La soit ce che livre soit*, et finiuntur : *Ici finee*. Et sunt in ipso volumine alii libri Biblie. — Sig. super corrigio DXIIIJ.

9 (= 229). — Evangelia, in lingua gallica, magni voluminis, coperti corio rubeo sculpto. — Incipiunt : *Le livre de la generation de yhu Xpo filz david*, et finiuntur : *avec vous tous amen*. — Sig. DXIIJ.

10 (= 230). — Vita sanctorum patrum, mediocris voluminis, scripta in gallico, historiata, coperta corio albo veteri. — Incipit in littera rubea : *Ci comenza le livres de miracles*, et finitur : *de ceste vie amen*. — Sig. DLXXV.

---

pour un *p* et interpréter comme une abréviation de *présenté*, ainsi que l'a fait Van Praet, *Catal. des livres impr. sur vélin de la Bibl. du Roi*, V, 83, et après lui D'Adda, *Indagini*, t. I, p. XXII. Ce volume n'a pas fait partie de la librairie du Louvre, comme l'a supposé P. Paris (cf. L. Delisle, *Mélanges de paléogr. et de bibliogr.*, p. 260-1), mais l'écriture et l'illustration en sont françaises et à peu près contemporaines de Charles V. Il y a des traces peu étendues de grattage au-dessous du mot *Explicit*.

8. — Peut-être le nº 2 de l'inventaire de 1459. Manuscrit conservé : Bibl. nat. fr. 158 (anc. 6822). C'est le tome II de la *Bible* de Raoul de Presles. Écriture et ornementation françaises du XIVe siècle. Au fº 408, l'ex-libris : « Pavye. || Au roy Loys XIJe » (cf. nº 7 ci-dessus). Début : « *Ci commencent les Paraboles Salemon*... Ja soit ce que ce livre soit appellé ». — Fin : « Ma parole sera donc ici finee. *Ci fine le second livre des Machabees*. » Cf. P. Paris, *Mss. françois*, II, 9 ; L. Delisle, *Cab. des mss.*, I, 128 ; S. Berger, *Bible franç. au moyen âge*, p. 333.

9. — Nº 11, 12, 13 ou 14 de l'inventaire de 1459. Manuscrit conservé : Bibl. nat. fr. 169 (anc. 6830). C'est un Nouveau Testament, formant la seconde partie de ce que S. Berger appelle la *Bible historiale complétée* ; cf. l'art. 26 ci-dessous. Écriture française du XIVe siècle. Au fol. 176, l'ex-libris : « De Pavye. || Au roy Loys XIJe » (cf. nº 7 ci-dessus). Début : « *Ci commence l'Euvangile mons. saint Mathieu*... Le livre de la generacion Jhesu Crist... » — Fin : « Soit avec vous touz. Amen. » Cf. P. Paris, *Mss. françois*, II, 39-40 ; L. Delisle, *Cab. des mss.*, I, 128 ; S. Berger, *Bible franç. au moyen âge*, p. 336-7.

10. — Nº 22 ou 23 de l'inventaire de 1459 (cf. l'art. 34 ci-dessous). Il est difficile de déterminer s'il s'agit de la *Vie des anciens Pères* en vers, recueil de contes pieux étudié en dernier lieu par Schwan, dans *Romania*, XIII, 233 et suiv., ou des *Vies des Pères* en vers et en prose, dont a traité M. P. Meyer dans l'*Hist. litt. de la France*, XXXIII, 254 et suiv. Les rédacteurs de la *Consignatio* ne mentionnent pas toujours expressément la forme métrique des œuvres qu'ils inventorient ; cf. l'art. 13 (*Vœux du paon*), l'art. 28 (*Atis et Porfilias*), etc.

11 (= 232). — De Regimine principum liber secundum Egidium, mediocris voluminis, copertus veluto rubeo cum clavis ad radios solis et serraturis argenti aurati, scriptus in galico. — Incipit : *A son special segnor*, et finitur : *a ses loiaus amis*. — Sig. DXVIJ.

12 (= 233). — Thesaurus pauperum, in gallico, voluminis mediocris, coperti corio veteri viridi. — Incipit : *Ces livres est appeles thesors*, et finitur : *a gloire e honour amen*. — Sig. DXXVJ.

13 (= 234). — Romanus de Voto pavonis, parvi voluminis, in gallico, coperti drapo sete rubee cum duabus serraturis argenti deaurati. — Incipit *Apres chu calixandres*, et finitur : *Explicit le romans des vous de pavon, donatus domino per dominam Isabellam sororem .I. domine comitisse Virtutum die 27 martii ; portatus per Prevedinum*. — Sign. DLXXXXJ.

14 (= 235). — Gregorii Dyalogus, in gallico, mediocris voluminis, coperti corio rubeo sculpto. — Incipit : *Un iors come ie fus*, et finitur : *de luy conostro*. — Sig. DXVJ.

Portatus fuit Mediolanum per Aloysium de Ferrariis et Antonium Calcaterram die XXJ maii 1441, in executione litterarum ducalium, et datus fuit domino marchioni Estensi.

---

11. — N° 39, 40 ou 41 de l'inventaire de 1459. Il s'agit du « Livre du gouvernement des rois et des princes » de Giles de Rome, traduit par Henri de Gauchi (voir *Hist. litt. de la France*, XXX, 525 et s., 620), qui se trouvait en triple dans la librairie de Pavie (cf. les nos 19 et 21 ci-dessous). Les Este et les Gonzague en étaient également fournis (*Romania*, II, p. 52, art. 33 ; p. 56, art. 59 ; IX, p. 507, art. 15).

12. — Malgré le qualificatif « pauperum » (le *Trésor des pauvres* est tout autre chose), il s'agit sûrement du *Tresor* de Brunetto Latino, dont le début et la fin correspondent bien aux indications fournies par la *Consignatio*. L'inventaire de 1459 en enregistre deux exemplaires (nos 25 et 26), sous le même titre erroné de « Texaurus pauperum ». L'un des deux, peut-être l'art. 233 de la *Consignatio*, est parvenu à la Bibl. nat. (fr. 1110 ; anc. 7364), et l'on sait depuis longtemps qu'il a fait partie de la librairie de Pavie ; cf. Chabaille, *Livres dou Tresor*, p. XXXIV ; L. Delisle, *Cab. des mss.*, I, 128

13. — Manque dans l'inventaire de 1459. Il s'agit du poème de Jacques de Longuion (cf. P. Meyer, *Alexandre le Grand*, t. II, p. 267-9). La note finale paraît altérée : c'est la comtesse de Vertus qui s'appelait Isabelle ; ses deux sœurs étaient Marie et Jeanne.

14. — La note complémentaire attestant que le duc de Milan (François Sforza) fit présent de ce manuscrit au marquis d'Este le 21 mai 1441, il semble qu'on ne puisse l'identifier à aucun des deux exemplaires qui figurent dans l'inventaire de 1459 sous les nos 9 et 17. Toujours est-il que l'art. 14 de la *Consignatio* nous est parvenu, bien que l'on ne s'en soit pas aperçu jusqu'ici : c'est le manuscrit Bibl. nat. fr. 430. Nous en parlerons plus au long dans l'Appendice que nous avons déjà annoncé ; voir p. 605.

15 (= 236). — Gotifredus de Boiono, in gallico, voluminis magni et grossi, coperti corio rubeo sculpto. — Incipit : *Les ancienes hestories*, et finitur : *p passer in puille*. — Sig. cccclxxxxij.

16 (= 237). — Certe autoritates exposite, in gallico, mediocris voluminis, coperti carta ; et carent principio et fine. — Incipiunt : *Tos homes horgoylous*, et finiuntur : *se a dieu plas*. — Sig. dxxj.

17 (= 238). — Albertanus, in gallico, carens principio, mediocris voluminis, copertus corio rubeo levi cum clavis auricalchi. — Incipit : *Car le loer*, et finitur : *sans fin amen*. — Sig. dxl.

18 (= 239). — Liber cum assidibus continens, in gallico, sicut rex Boetus proposuit Sidraco questiones ejus, et responsiones. Incipit : *La porveance de diu le pere*, et finitur : *an fait de feme*. — Sig. cccclxxxxvj.

19 (= 240). — Gesta regum et principum Romanorum, in gallico, mediocris voluminis, coperti corio albo veteri. — Incipiunt : *A son especial segnor*, et finiuntur : *e la prise*. — Sig. dvj.

20 (= 241). — Liber, in lingua gallica, tractans de rege Ricardo de Anglia [et] de Dalphino de Alvernia, satis magnus, copertus corio rubeo. — Incipit : *Don fin gens voylt de rainer*, et finitur : *a tres tout mon veloyt*. — Sig. dxlj.

---

15. — N° 42 de l'inventaire de 1459. Manuscrit conservé : Bibl. nat. fr. 2631 (anc. 8315). C'est la traduction de Guillaume de Tyr connue généralement sous le nom d'*Éracle*, dont les Este et les Gonzague possédaient aussi des exemplaires (*Romania*, II, p. 50, art. 2 ; p. 52 ; art. 25 ; IX, p. 508, art. 16). L. Delisle a déjà signalé le n° fr. 2631 comme provenant de la librairie de Pavie (*Cab. des mss.*, I, 128).

16. — L'état incomplet de ce manuscrit rend bien difficile l'identification de l'ouvrage qu'il renfermait. Peut-être faut-il identifier le manuscrit avec le n° 10 de l'inventaire de 1459.

17. — N° 40 de l'inventaire de 1459. Manuscrit conservé, mais non identifié jusqu'ici : Bibl. nat. fr. 1142. Je lui consacre une notice spéciale dans l'Appendice ; voir p. 607.

18. — C'est le livre de *Sidrac*, dont l'inventaire de 1459 enregistre quatre exemplaires (nos 46-49), correspondant aux nos 239, 314, 775 et 919 de la *Consignatio*.

19. — Malgré le titre donné par la *Consignatio*, l'incipit indique plutôt un exemplaire du « Gouvernement des rois et des princes » de Giles de Rome traduit par Henri de Gauchi, d'autant plus que l'inventaire de 1459 en enregistre trois exemplaires sous les nos 39, 40 et 41 (cf. les nos 11 et 21 de la *Consignatio*).

20. — N° 79 de l'inventaire de 1459. Il est tout à fait sûr qu'il s'agit d'un chansonnier contenant comme premier morceau le célèbre sirventés du roi

21 (= 243). — De Regimine principum liber, copertus tela rubea, in gallico. — Incipit : *A sons especiale segnior*, et finitur : *et ses loiaus amis*. — DCCLXXJ.

22 (= 244). — Gesta Herculis et plurium aliorum ac Troiani (*sic*), in gallico rithimo, voluminis satis magni et grossi, coperti corio rubeo veteri. — Incipiunt : *Nos trovons per escriture*, et finiuntur : *la stoire recont*. — Sig. Sig. DXXXJ.

23 (= 298). — Arnaldus, in gallico, voluminis mediocris, coperti corio albo veteri, cum clavis auricalchi. — Incipit : *Rasons est mesura*, et finitur : *danch ment*. — Sig. CCCCLXXXXVIIJ.

Richard et du Dauphin d'Auvergne, dont le début doit être lu : *Daufins geus voyll derainer* (cf. Bartsch, *Grundriss zur Gesch. der prov. Literatur*, 420, 1). Des six chansonniers mentionnés par Bartsch comme contenant ce sirventés (ADIKNR), aucun ne peut être identifié avec le manuscrit de Pavie, dont l'explicit (qu'il faut probablement lire *a trestout mon voloyr*) semble indiquer que la dernière partie était en français et non en provençal. Je rappelle que la famille d'Este possédait « Libro uno chiamado Re Riçardo in francexe », que j'ai proposé d'identifier avec le chansonnier Douce 269 de la Bodléienne d'Oxford (*Romania*, XVIII, 297).

21. — Cf. les art. 11 et 19 ci-dessus.

22. — N° 72 de l'inventaire de 1459. Manuscrit conservé, mais non identifié jusqu'ici : Bibl. nat. fr. 821. Il contient non seulement le poème franco-italien d'*Hercules et Hector* et le *Roman de Troie* de Benoît de Sainte-Maure (cf. l'art. 29 ci-dessous), mais beaucoup d'autres choses. Je me contenterai de renvoyer à l'étude minutieuse que lui a consacrée, en 1886, M. W. Meyer [-Lübke], dans *Z. f. rom. Phil.*, X, 365 et suiv., et qui a été complétée récemment par M. L. Constans, t. VI (sous presse), p. 9 et suiv., de son édition du *Roman de Troie*. Le début et la fin du manuscrit sont bien conformes aux indications de la *Consignatio* : « Nos trovons por escripture » (f° 1) — si comme l'estoire raconte » (f° 290). M. P. Meyer, qui a parlé à deux reprises du ms. Bibl. nat., fr. 821, dans son mémoire intitulé : *De l'expansion de la langue française en Italie au moyen âge* (extr. des *Atti del Congresso internazionale di scienze storiche*, Rome, 1904), p. 27 et 29, a oublié de le signaler (p. 14) parmi les copies du *Roman de Troie* exécutées par des scribes italiens qui nous sont parvenues.

23. — N° 58 de l'inventaire de 1459. L'*incipit* ne laisse aucun doute sur le texte qui se trouvait en tête de ce volume; c'est l'« ensenhamen » du troubadour Arnaut de Mareuil qui commence par le vers : *Razos es e mesura* (Raynouard, *Choix*, IV, 405). Parmi les neuf manuscrits qui nous l'ont transmis (cf. Bartsch, *Grundriss*, p. 47), il y en a trois dont il forme le début : Cheltenham 8335, Florence, Riccardiana 2909, et la partie sur

24 (= 299). — De rege Ansous, in gallico, volumen satis magnum, copertum corio viridi. — Incipit : *Este libro mandamex*, et finitur : *barruat ayuso*. — Sig. dviij.

25 (= 300). — Liber in rithimo gallico, mediocris voluminis, de proprietatibus animalium, copertus corio rubeo sculpto, tractans de vulpe cum aliis animalibus. — Incipit : *Qui le bien set*, et finitur : *raulet de auriens*. — Sig. dlxxxviij.

26 (= 301). — Evangelia, in lingua gallica, parvi voluminis et grossi,

---

papier du chansonnier de Modène. Ce dernier recueil ne saurait être en cause. Ni le recueil de Cheltenham ni celui de Florence n'offrent le même *explicit* que celui que mentionne la *Consignatio*. Dans ces conditions, l'identification du manuscrit des Visconti avec celui de la Riccardiana, proposée hypothétiquement par M. Bertoni (*Il canzoniere prov. della Riccardiana* n° 2909, Dresde, 1905, p. ix), manque d'une base solide. On pourrait plutôt supposer qu'il s'agit du manuscrit de Cheltenham, lequel se termine par : *de faillimen* (Suchier, *Denkm. der prov. Lit.*, p. 340), ce qui rappelle un peu l'énigmatique *danch ment* de la *Consignatio*. Mais mieux vaut un franc aveu d'ignorance.

24. — N° 65 de l'inventaire de 1459 : *Vita regis Alphonsi*. Il est clair qu'il faut corriger ansous en anfous, et, d'autre part, l'*incipit* et l'*explicit* indiquent nettement qu'il s'agit d'un livre espagnol ayant pour sujet, sinon pour auteur, le célèbre roi de Castille Alfonse X le Sage. Je n'ai pas réussi à identifier sûrement cet ouvrage, malgré l'obligeant concours de mon confrère et ami M. Alfred Morel-Fatio. La présence d'un livre espagnol à Pavie en 1426 est, en tout cas, digne de remarque. D'autre part, nous savons par une curieuse lettre d'un certain frère Pometius, publiée par le marquis D'Adda (*Indagini*, t. I, p. 161-2), et datée du 3 septembre 1496, qu'à cette dernière date il y avait dans la bibliothèque de Pavie « la quarta parte de la Historia general de Re Alfonso : comenza de Nabuchodonosor, et dura fin a Tholomeo Philopater ». Et le frère Pometius ajoute ces détails intéressants : « Per el proemio de questa quarta parte se comprende che la magestade de Re Alfonso, re de Castella, fece scrivere in lingoa spagnola le historie de tuti re e generali nominati a principio mundi per fin al tempo suo ; e de questa magna opera non se trova qui... se non la quarta parte, la quale fu scripta de 1318. »

25. — N° 59 de l'inventaire de 1459. Il s'agit du *Renart le Novel* de Jaquemard Gelee (comm. de M. P. Meyer), œuvre dont on ne connaît que quatre manuscrits : Bibl. nat. fr. 372, 1581, 1593, 25566. Dans aucun on ne trouve l'*explicit* mentionné par la *Consignatio*. Cet *explicit*, comme l'a déjà remarqué L. Delisle (*Rech. sur la librairie de Charles V*, I, 79), semble bien être la signature du célèbre copiste Raoulet d'Orléans.

26. — N° 11, 12, 13 ou 14 de l'inventaire de 1459. C'est un Nouveau Testament, analogue à l'art. 9 ci-dessus ; mais l'*explicit* indique manifeste-

coperti drapo site azure abrocate auro. — Incipit : *Le livre de la generation de yhū xpo*, et finitur : *per gli inimisi*. — Sig. DXXJ.

27 (= 303). — VITA DOMINI NOSTRI YHŪ XPĪ, in gallico, voluminis parvi, coperti corio rubeo hirsuto. — Incipit : *Cest parole este scripte*, et finitur : *et nois a proyches*. — Sig. CCCCLXXXXIIIJ.

28 (= 304). — ALEXANDRI GESTA, in gallico, voluminis mediocris, coperti corio rubeo levi cum seraturis et clavis auricalchi. — Incipit : *Qui sayges este de sapiente*, et finitur : *de le stoyre*. — Sig. DIIJ.

29 (= 305). — TROIANUS, in gallico, parvi voluminis, coperti assidibus cum fondo rubeo. — Incipit : *Salamons*, et finitur : *comunemant*. Et est in rithimo. — Sig. DXXXIIJ.

30 (= 306). — LIBER mediocris, copertus corio albo veteri, DIVERSORUM ANIMALIUM ET LAPIDUM, tractans phisice, in gallico. — Incipit : *Diex chi par sa grant poysance*, et finitur : *seront courone amen*. — Sig. DXXXIIIJ.

31 (= 307). — PHISICA, in gallico, mediocris voluminis, coperti corio albo hirsuto. — Incipit : *Dieus chi fi par sue gran poysans*, et finitur : *autres fins*. — Sig. CCCCLXXXXVIJ.

---

ment que la dernière partie du manuscrit contenait un texte italien. Mazzatinti a pourtant oublié de reproduire cet article quand il a réimprimé les articles italiens de la *Consignatio* dans ses *Mss. italiani delle bibl. di Francia*, p. LXXXIII et s.

27. — Vraisemblablement le nº 21 de l'inventaire de 1459 : *Liber de Vita Christi* ; mais je ne suis pas en état d'identifier cette Vie de Jésus.

28. — Nº 80 de l'inventaire de 1459. Malgré le titre, il ne s'agit pas du *Roman d'Alexandre le Grand*. En effet l'*incipit* est précisément le premier vers d'*Atis et Porfilias*, poème qui a pour auteur Alexandre de Bernai : « Qui sages est de sapience. » Aucun des huit manuscrits signalés dans le mémoire récent qu'a consacré à ce roman M. Lage F. W. Staël von Holstein (voir *Romania*, XXXIX, 388) ne peut être identifié avec celui des Visconti.

29. — Nº 67, 68, 69 ou 70 de l'inventaire 1459. C'est le *Roman de Troie* de Benoît de Sainte-Maure, dont la librairie de Pavie possédait quatre autres exemplaires (voir les art. 22, 71 et 88, plus l'art. 63 de l'inventaire de 1459), sans parler d'un exemplaire de la mise en prose (voir ci-dessous l'art. 65). L'*explicit* est le même que celui du manuscrit de Venise, Marciana, gall. XVIII, lequel provient des Gonzague (cf. l'éd. du *Roman de Troie* de M. L. Constans, t. VI, p. 65).

30 et 31. — Nos 30 et 31 de l'inventaire de 1459. Ce sont deux exemplaires du *Régime du corps* d'Aldebrandin de Sienne. D'après les *explicit*, aucun de ces deux manuscrits ne se retrouve parmi ceux qui ont été décrits par MM. Landouzy et Pépin dans leur récente édition (Paris, Champion, 1911).

32 (= 308). PSALTERIUM, in gallico, mediocris voluminis, coperti corio albo hirsuto. — Incipit : *Beatus vir*, et finitur : *le saint spirt amen.* — Sig. CCCCLXXXXVIIIJ.

33 (= 309). — EVANGELIORUM EXPOSITIONES, in gallico, voluminis satis grossi et magni, coperti corio nigro cum clavis et seraturis auricalchi. — Incipiunt : *Dominus ac redemptor noster*, et finiuntur : *a droyt voie amen.* — Sig. DXXXV.

34 (= 311). — DE VITA PATRUM, in gallico, mediocris voluminis, coperti corio viridi. — Incipit : *A dieus roy jhu̅ xp̄o*, et finitur : *li done.* — Sig. DXJ.

Portate fuerunt Mediolanum per I., ut supra, in executione ducalium litterarum, die xviij februarii MCCCCXXX.

35 (= 312). — DE PROPHETIIS MERLINI, in gallico, liber voluminis parvi, copertus corio rubeo hirsuto cum clavis et seraturis auricalchi. — Incipit : *Ci devans*, et finitur : *de lautre.* — Sig. DXXXVIIJ.

36 (= 313). — GENESIS, in gallico, magni voluminis, coperti corio rubeo evi cum clavis auricalchi. — Incipit : *Cieste livre este appeles genesis*, et finitur : *nostre segnore amen.* — Sig. DIJ.

---

32. — N° 6 de l'inventaire de 1459. L'*explicit* correspond à la fin de l'Ecclésiastique, qui termine le manuscrit Bibl. nat. fr. 22886, lequel ne saurait d'ailleurs être identifié avec le manuscrit des Visconti.

33. — Peut-être le n° 11 de l'inventaire de 1459. Manuscrit conservé : Bibl. nat. fr. 187 (anc. 6847), contenant les sermons de Maurice de Suli et plusieurs autres textes. Il a depuis longtemps été signalé comme provenant de la librairie de Pavie (P. Paris, *Mss. françois*, I, 97 ; L. Delisle, *Cab. des mss.*, I, 128; cf. *Romania*, I, 421 et V, 469; Mazzatinti, *Mss. ital. delle bibl. di Francia*, I, p. LXXIV).

34. — N° 22 ou 23 de l'inventaire de 1459 (cf. l'art. 10 ci-dessus). C'est le recueil en vers connu sous le nom de *Vie des anciens Pères* (voir Schwan, dans *Romania*, XIII, 233). Le manuscrit des Visconti ne contenait que la partie la plus ancienne qui, dans le ms. Bibl. nat. fr. 1039, par exemple, débute par ce vers : *Aïde, Dex, rois Jhesu Cris*, et finit par cet autre : *Les biens qu'en ce siecle li done.* — Comm. de M. P. Meyer.

35. — N° 27 de l'inventaire de 1459.

36. — N° 5 de l'inventaire de 1459. L'identification de ce manuscrit avec le n° 5056 de la Bibliothèque de l'Arsenal, provenant des Carmes déchaussés de Lyon, me paraît s'imposer. Le n° 5056 est, en effet, « magni voluminis », car il mesure 0^m 385 sur 0^m 283. Il a comme *incipit* : « Cist livres est apelez genesis », et comme *explicit* (fol. 343 v°, 2e col.) : « tout esperit lot Nostre Seingneur. Amen. » L'écriture est française, de la fin du XIIIe siècle. Le manuscrit ne porte d'ailleurs aucune trace matérielle de son passage dans la librairie de Pavie. Cf. S. Berger, *Bible franç. au moyen âge*, p. 365-6, et H. Martin, *Catal. des mss. de l'Arsenal*, V, 28.

37 (= 314). — SIDRACH, mediocris voluminis, coperti corio albo sive carta veteri, in gallico. — Incipit : *La proveanze de dieu*, et finitur : *cose ferme e stable*. — Sig. DXLIJ.

38 (= 315). — PRECEPTA DATA MOYSI A DEO, in gallico, parvi voluminis, coperti corio rubeo hirsuto. — Incipiunt : *Ces sunt les X comandamant*, et finiuntur : *perdurables vie*. — Sig. DXXX.

39 (= 317). — Liber mediocris et grossus, copertus corio rubeo veteri, in gallico, qui non videtur habere principium neque finem. — Incipit : *Li marines*, et finitur : *primarament*. — Sig. DXXIJ.

40 (= 401). — Libellus in gallico, copertus corio rubeo veteri levi. — Incipit : *Segnior oies*, et finitur in ultimo carmine : *Aves ois*. — Sig. DCCCXIJ.

41 (= 404). — DE VII PECCATIS LIBER PARVUS, in galico, copertus corio piloso sive carta veteri, cum uno leone cum VII capitibus et insign[ibus] Vicecomitum et Sabaudie. Incipit : *Orguels hayme haut lieu*, et finitur : *de mla fayre*. — Sig. DXXV.

42 (= 405). — FILIPE DE NAVAYRE, in galico, voluminis parvi, copertus corio albo impastato. — Incipit : *Filipe de uavayre*, et finitur : *se luy plase amen*. — Sig. DXX.

---

37. — Cf. l'art. 18 ci-dessus.

38. — Probablement nº 29 de l'inventaire de 1459 : *De Vitiis et virtutibus*. Manuscrit de la *Somme* de frère Lorens, laquelle, dans le ms. Bibl. nat. fr. 942 et dans la plupart des autres, se termine par ces mots : « en sa compaignie la ou est pardurable vie. Amen. » Cf. l'art. 41 ci-dessous.

39. — Ce manuscrit, dont je ne puis préciser le contenu, est à rapprocher de l'art. 91, qui débute par les mêmes mots : « Limariners », mais qui a un *explicit* différent.

40. — Je crois qu'il faut identifier ce manuscrit avec le nº 64 de l'inventaire de 1459, mentionné sous ce titre : *Isoré de bello inter duos*. En tout cas, l'*incipit* et l'*explicit* coïncident exactement avec ceux de la chanson de geste d'*Anseïs de Cartage*, dont le premier vers est : « Seignor, oiés, ke Diex vos beneïe », et le dernier : « Et vous ausi, ki les avés oïs » (édition J. Alton, t. 194 de la *Bibliothek des litterarischen Vereins in Stuttgart*, Tubingen, 1892). Aucun des manuscrits décrits par M. Alton ne paraît pouvoir être identifié avec celui des Visconti.

41. — Le sujet fait penser au *Traité des sept pechés mortels*, qui forme la troisième partie de la *Somme* de frère Lorens (cf. P. Meyer, dans *Romania*, XXIII, 452), mais l'*incipit* ne concorde pas. Cf. l'art. 38 ci-dessus.

42. — Nº 54 de l'inventaire de 1459, ainsi intitulé : *Philippo de Navar de quatuor etatibus*. Aucun doute n'est donc possible. C'est le traité bien connu de Philippe de Novare, *Les quatre âges de l'homme*, publié en 1888 par M. de Fréville pour la Société des anciens textes français. Aucun des cinq

43 (= 406). Liber parvus, copertus corio rubeo, in gallico, tractans de Patre, Filio et Spiritu sancto et de horis beate Virginis Marie, in latino. — Incipit : *Ou non et en le honor dou pere*, et finitur : *per dominum*. — Sig. dxviiij.

44 (= 407). — Santes de Bornayle, voluminis mediocris, copertus corio rubeo et fracto. — Incipit : *Or ausi retes*, et finitur : *mal a convertir*. — Sig. diiij.

45 (= 411). — Liber parvus, copertus corio rubeo veteri, de Ymagine

---

manuscrits décrits et utilisés par l'éditeur ne peut être identifié avec celui des Visconti. On remarquera que ce dernier plaçait au début du traité la notice sur Philippe de Novare qui se trouve à la fin du ms. Bibl. nat. fr. 12581, le seul qui nous l'ait transmise, sauf le § 236 et dernier de l'édition de Fréville, qui se termine par : « se a lui plest. Amen », et que le scribe du manuscrit des Visconti avait réservé pour la fin de sa transcription.

43. — Livre de dévotion non mentionné dans l'inventaire de 1459.

44. — Manque dans l'inventaire de 1459. Bien qu'il soit difficile de rendre compte de la leçon étrange santes, il est indubitable que ce manuscrit contenait en premier lieu la célèbre chanson du troubadour Giraut de Bornelh qui débute par les mots *Er'auziretz*, reconnaissables, malgré tout, sous le travestissement que leur a fait subir le scribe : *Or ausi retes*. M. Adolf Kolsen, dans sa récente édition de ce troubadour (*Sämtliche Lieder des trobadors G. de B.*, t. I, Halle, 1910, p. 66, n° 30), la signale dans 14 chansonniers, dont aucun ne peut être identifié avec celui des Visconti. Tout au plus pourrait-on mettre en cause le chansonnier B (Bibl. nat. fr. 1592), le seul qui la place en tête ; mais comme (sans parler des tables qui occupent les 4 premiers feuillets) il la fait précéder de la biographie du poète, il est peu probable que les auteurs de la *Consignatio* aient négligé le texte de la biographie pour prendre comme *incipit* le début de la chanson. D'ailleurs l'*explicit* ne concorde pas, le chansonnier B se terminant par ces mots : « enans q'usqecs nous gerreiatz », qui appartiennent au célèbre sirventés *Bem plai lo gais temps de pascor*, attribué à Guillem de Saint-Gregori. D'autre part, M. Alfred Pillet veut bien m'informer que les cinq derniers vers de la chanson *Er'auziretz* se lisent en tête du folio 1 actuel du chansonnier U (Florence, Laurenziana, XLI, 43), détail qui a échappé à M. Kolsen, et qui permet de croire que le chansonnier, ayant perdu un feuillet antérieur, débutait par notre chanson, comme celui des Visconti. L'*explicit* ne concorde pas, le chansonnier U se terminant par ces mots : *deseretz e qe perda son drei*, qui appartiennent au sirventés *Pois als baros* de Bertran de Born, dont ils forment le 6e vers, mais il est évident que le chansonnier a perdu son *explicit* primitif. Somme toute, l'identification est très hypothétique.

45. — N° 46 de l'inventaire de 1459. Exemplaire de l'*Image du monde* de Gautier de Metz, dont on possède environ 70 manuscrits (cf. P. Meyer, dans

MUNDI, in galico. — Incipit : *El livre de clergie*, et finitur : *e tous iors est*. — Sig. DXXXVIIIJ.

46 (= 412). — PETRUS CARDINALIS, in lingua provinciali, voluminis mediocris, coperti corio albo. — Incipit : *Touz tens*, et finitur : *almen viven*. — Sig. D.

47 (= 413). — LIBER parvus, vetus, copertus assidibus, TRACTANS DE GUILLELMO DE ORENGA. — Incipit : *Signor e dames*, et finitur : *la bataile de liscans*, pauci valoris. — Sig. DVIJ.

48 (= 460). — INVOCATIO VIRGINIS MARIE, in lingua latina et gallica, voluminis grossi et parvi, coperti corio rubeo levi cum clavis et seratura auricalchi. — Incipit : *Cum quidam*, et finitur : *in carite amen*. — Sig. DXXXVIJ.

49 (= 675). — EVANGELIA CUM EORUM EXPOSITIONIBUS, in lingua gallica, coperta corio albo. — Incipiunt : *Ecce nunc tempus acceptabile*, in littera rubea, et finiuntur : *or en detes amen*. — Sig. DX.

Romania, XXI, 481), entre lesquels on arriverait difficilement à reconnaître celui qui provient de notre collection. Peut-être l'art. 59 ci-dessous doit-il être considéré comme un second exemplaire de ce poème.

46. — N° 57 de l'inventaire de 1459. L'incipit peut s'appliquer à trois sirventés connus du troubadour Peire Cardinal : *Totz temps azir falsetat et enjan* (Bartsch, *Grundriss*, 335, 57), *Totz temps vir cuidar en saber* (*Ibid.*, 335, 58), *Totzs temps volgram vengues bon'aventura* (*Ibid.*, 335, 59). Il s'agit vraisemblablement du premier, qui a été plus souvent copié que les deux autres et qui forme précisément le début du chansonnier de Florence, Bibl. naz. F. 4. 76, dans sa partie provençale qui semble avoir constitué primitivement un manuscrit distinct : mais ce chansonnier ne saurait être identifié avec le recueil des Visconti puisqu'il se termine par un explicit tout différent : *sel que jutga so que no sap*. Cf. l'édition Savj-Lopez dans *Studj di filol. rom.*, IX, 588.

47. — Manque dans l'inventaire de 1459. Ce manuscrit devait contenir la chanson de geste de la *Chevalerie Vivien* suivie de celle d'*Aliscans*. On peut l'identifier sans hésiter avec le n° 25074 de la collection Thomas Phillipps. Voir l'édition d'*Aliscans* de Guessard et de Montaiglon, p. XCIII, et l'édition de la *Chevalerie Vivien* de M. Terracher (Paris, Champion, 1909), p. V-VI. D'après les déclarations de M. Terracher et d'autres, le manuscrit Phillipps ne se retrouve plus aujourd'hui à Cheltenham ; espérons que sa disparition n'est que le résultat d'un déplacement malencontreux.

48. — Manque dans l'inventaire de 1459.

49. — Le début appartient à la 2e épître de saint Paul aux Corinthiens, VI, 2 ; dans l'*explicit*, il faut sans doute lire *dites* au lieu de *detes*. Cf. les nos 10-14 de l'inventaire de 1459.

50 (= 774). — Liber unus scriptus in papiro, in gallico, tractans de rege Karolo Martello et Ugone de Alvergnia, copertus corio morello sive nigro veteri. — Incipit : *Ogiez seignor qe dies vos*, et finitur : *deus vos benedie amen amen adon*. — Sig. E.

51 (= 775). — Liber unus, in gallico, copertus corio albo levi sculpto.— Incipit : *Au temps dou roy botus aulevant roy*, et finitur : *por doner mangier a sa feme*. — Sig. F.

52 (= 776). — Liber unus, in gallico, copertus corio rubeo sculpto ad modum parisinum. — Incipit : *Mantenant pius che vous*, et finitur : *sainte gloire de paradis*. — Sig. G.

53 (= 777). — Liber unus, in gallico, hystorie Floramontis, copertus veluto rubeo cum una seratura argenti deaurata. Incipit in textu : *Cil qui a cuer de vaselage*, et finitur : *adonc furetrais par Aymon*. — Sig. H.

(*Note marginale cancellée*) Habuit d. Nicolaus de Gatico castellanus, die v junii 1414.

54 (= 812). — Orationes, scripte in gallico, parvi voluminis, coperti veluto rubeo. — Incipiunt : *Douse dame;* et finiuntur : *dignatus es*. Et etiam sunt partim in latino. — Sig. CCCCLXXV.

---

50. — N°s 73 de l'inventaire de 1459 : *Carolus Martellus*. Sur la chanson de geste de *Huon d'Auvergne*, voir les renseignements groupés par M. P. Meyer dans son mémoire intitulé : *De l'expansion de la langue française en Italie au moyen âge*, Rome, 1904, p. 33 (extrait des *Atti del Congresso internazionale di scienze storiche*, vol. IV), où le manuscrit des Visconti, qui paraît perdu, n'est pas mentionné. Ce manuscrit était apparenté au n° 21 des Gonzague (*Romania*, IX, 508), conservé aujourd'hui à Berlin, dans la collection Hamilton, mais il ne contenait pas la première laisse. On remarquera, en effet, que *l'incipit* indiqué par la *Consignatio* coïncide avec le premier vers de la deuxième : *Oeç, seignor qui* (*sic*) *Diex vos beneïe* (cf. Tobler, *Die Berliner Handschrift des Huon d'Auvergne*, dans les *Sitzungsb.* de l'Académie de Berlin, 8 mai 1884, p. 606). L'*explicit* du manuscrit de Visconti ne concorde pas non plus avec celui du manuscrit des Gonzague. Il y avait aussi dans la bibliothèque de la famille d'Este un, peut-être même deux manuscrits de *Huon d'Auvergne* (voir P. Rajna, dans *Romania*, II, 57).

51. — Autre exemplaire de *Sidrac*; cf. l'art. 18 ci-dessus.

52. — L'absence de titre ne permet pas de déterminer la nature de l'ouvrage que renfermait ce manuscrit.

53. — Manque dans l'inventaire de 1459. C'est un exemplaire du poème de *Florimont*, dont l'auteur est Aimon de Varennes, et dont les manuscrits sont extrêmement nombreux. Aucun de ceux que possède la bibliothèque nationale ne peut être identifié avec celui des Visconti.

54 et 55.— Ces deux manuscrits, qu'on ne retrouve pas dans l'inventaire de 1459, commençaient vraisemblablement par le poème des *Quinze joies de la*

55 (= 813). — ORATIONES PLURES, in gallico et latino, voluminis parv cum assidibus et seraturis argenti deaurati, cum beata Virgine, ejus Filio ei tribus Magis, ab una parte, et cum Deo et beata Virgine Maria, ab alia. — Incipiunt : *Douce dame*, et finiuntur : *per xp̄m dominum nostrum amen*. In una capseta parva. — Sig. CCCCLXXIIJ.

56 (= 814). — OPERA BEATE VIRGINIS MARIE, in gallico, parvi voluminis et satis grossi, coperti zambelloto rubeo cum seraturis argenti. — Incipiunt : *Biau sire*, et finiuntur : *paterno*. — Sig. CCCCLXXVIIJ.

57 (= 815). — ORATIONES CERTE ET PSALMI, scripti in latino, vulgari et gallico, parvi voluminis, coperti drapo site rubeo brochate auro cum seraturis argenti deaurati. — Incipiunt : *Miserere mei deus*, et finiuntur : *per omnia secula seculorum amen*. — Sig. CCCCLXXIIIJ.

58 (= 816). — ORATIONES PLURES, in vulgari italico et gallico, voluminis parvi, coperti corio viridi veteri. — Incipiunt : *Te deum patrem*, et finiuntur : *in ceste secule e in le autre amen*. — Sig. CCCCXIJ.

59 (= 829). — Liber unus, sine assidibus et copertura, parve forme, in versibus scriptus, habens plura folio corrosa. — Incipit in secundo folio primi capituli : *La tierce partie*, et finitur : *nos doint en la fin amen*. Tractat DE CREATIONE MUNDI, et habet multa signa intus, et est pauci valoris. — — Sig. ...

Vierge, dont le premier vers, dans un groupe de manuscrits, est précisément : *Douce dame tres glorieuse* (cf. P. Meyer, dans *Romania*, XXVIII, 248). D'ailleurs on possède aussi des versions en prose qui ont un début analogue : *Douce dame de misericorde* (cf. *Not. et extr. des mss. de Modène*, par J. Camus, dans *Rev. des l. rom.*, XXXV, 255 et 259).

56. — Manque dans l'inventaire de 1459. Il est plus que vraisemblable que les auteurs de *Consignatio* ont fait un contresens sur le titre français de l'ouvrage contenu dans ce manuscrit, et qu'ils ont pris le mot *Heures* (lat. *Horae*) pour le mot *Huevres*, qu'ils ont traduit par *Opera*). On peut donc tenir pour certain que le manuscrit contenait en premier lieu des Heures de la Vierge ; mais c'est tout ce qu'on sait.

57.— N° 15 ou 16 de l'inventaire de 1459. Il s'agit évidemment d'un livre de prières commençant par les mots *Miserere mei, Deus* (cf. Ps., L, 3 ; LV, 2), plutôt que du célèbre poème satirique du Renclus de Moiliens qui figurait aussi dans la bibliothèque des Visconti (voir l'art. 84 ci-dessous).

58. — Livre de prières non mentionné dans l'inventaire de 1459. *L'explicit* paraît être en français, bien que le scribe l'ait fortement italianisé.

59. — Je ne suis pas en mesure de déterminer avec précision le contenu de ce manuscrit dont la *Consignatio* constate le mauvais état. Peut-être s'agit-il simplement de l'*Image du monde*, dont nous avons déjà trouvé un exemplaire chez les Visconti (voir l'art. 45 ci-dessus). [A cause du titre, on pour-

60 (= 841). — Liber unus, in gallico, de complanctu mirabilis philosophie, qui incipit in textu : *Humane generations de se gens,* et finitur : *toutes les cosses,* copertus corio rubeo levi cum tribus clavetis sive clavis

61 (= 848). — Liber unus parvi voluminis, in gallico, qui incipit : *Qui abiaus dis bien entendre,* et finitur : *liun mot apres lealtre retrait,* cum assidibus, copertus corio viridi et una claveta.

62 (= 851). — Liber unus, in gallico, sine principio et fine, scriptus in carta, qui incipit : *Le kambres de beenz,* et finitur : *de nave restoyt,* cum assidibus et corio albo hirsuto et duabus clavetis.

63 (= 852). — Liber unus, in gallico, scriptus in carta et littera formata, qui incipit : *Toutes gens desirent por nature,* et finitur : *de si tres gent desire,* cum assidibus et copertura corii rubei levis, et est historiatus.

---

rait songer à l'ouvrage de Robert Grossetête signalé dans mes *Rapports*, pp. 158 et 240, comme étant dans le ms. Oxford Laud 471. — P. M.]

60. — N° 35, 36 ou 37 de l'inventaire de 1459. Il s'agit de la traduction française de la *Consolation* de Boèce faite par un auteur iatlien, traduction dont un seul exemplaire paraît être parvenu jusqu'à nous, celui que renferme le ms. Bibl. nat. fr. 821, fol. 27-52 (cf. P. Paris, *Manuscrits françois*, V, 334 6 ; L. Delisle, *Inv. des mss. franç. de la B. N.*, II, 329-320 ; W. Meyer[-Lübke], dans *Z. f. rom. Phil.*, X, 373-5), qui vient des Visconti (voir l'art. 22 ci-dessus). Dans cet exemplaire, après les mots « toutes les choses », on lit la phrase suivante : « Et il nos dont si bien ovrer qe nos alons au suen beneoit regne, en leqiel est vie durable sanz nulle fin, *in secula seculorum amen.* » On verra que la librairie de Pavie possédait un troisième manuscrit de cette traduction (art. 85 ci-dessous), et en outre un manuscrit de la traduction de Jean de Meun (art. 70 ci-dessous). La collection des Gonzague était beaucoup moins riche : on n'y trouvait qu'un exemplaire de la traduction faite par un Italien (*Romania*, IX, 509, art. 27) ; peut-être y avait-il un second exemplaire de cette traduction à la fin de l'art. 23, dont l'explicit « et voit totes coses ».

61.— Manque dans l'inventaire de 1459. M. P. Meyer a bien voulu m'apprendre que l'*incipit* de ce manuscrit coïncide avec le premier vers du *Lai du Conseil*, publié en 1836 par Francisque-Michel. L'identification est tout à fait sûre, et je puis la mettre hors de doute par cette remarque : *l'explicit* coïncide avec le vers 860 (*L'un mot après l'autre retret*). Le manuscrit des Visconti était tronqué et ne contenait pas les 8 derniers vers du *Lai du Conseil*. Cet intéressant petit poème vient d'être réédité par M. Albert Barth, d'après les quatre manuscrits conservés (*Le lai du Conseil...*, mit Einleitung und Anmerkungen, Erlangen, 1911). La mention de la *Consignatio* a échappé à l'éditeur, et il ne faut pas s'en étonner. Aucun des manuscrits conservés ne peut être identifié avec celui des Visconti.

62. — Je n'ai rien à proposer pour l'identification de ce manuscrit tronqué. Dans l'*incipit*, il semble qu'il faille lire *d'ebenuz* au lieu de *de beenz*.

63. — [L'*incipit* correspond au début du *Bestiaire d'amour* de Richard de

64 (= 854). — Liber unus parvus, in gallico, in carta et littera formata parisina, qui incipit : *Recorder vrul ey ma parole*, et finitur : *archanges et seraphim*, cum assidibus copertis corio rubeo hirsuto et duabus clavetis.

65 (= 856). — Liber unus, in gallico, qui vocatur Troianus, mediocris voluminis, scriptus in carta et littera formata, qui incipit in rubrica : *Ci comence li prolouge de le veraie hestorie de troie*, et finitur in textu : *deust enstre temer*, cum assidibus copertis corio viridi hirsuto et quatuor clavetis et clavis auricalchi.

66 (= 858). Liber unus, parvi voluminis, in gallico et littera parisina, in carta, qui incipit : *A loenge et a la glorie de la porveance divitie*, et finitur : *les siecles des sieches amen*, cum assidibus et copertura corii viridis hirsuti et duabus clavetis.

67 (= 863). Liber unus, in gallico, regis Artusii, cum aliquibus historiis, qui incipit : *En ceste partres dit*, et finitur : *aune chi es qui*, cum assidibus et copertura corii albi rupti.

Fournival (voir l'éd. Hippeau, Paris, 1860), mais l'*explicit* ne s'y retrouve pas. — P.M.]

64. — La lecture de l'*incipit* doit manifestement être ainsi rétablie : *Recorder veul en ma parole*. C'est un vers octosyllabique. Mais je ne sais de quel poème il s'agit.

65. — Cf. l'art. 29 ci-dessus. Nous avons affaire à la mise en prose du *Roman de Troie* (cf. P. Meyer dans *Romania*, XIV, 65 et s., et l'édition du *Roman de Troie* de M. L. Constans, t. VI, p. 272). On pourrait être tenté d'identifier le manuscrit des Visconti avec le nº 1612 du fonds français de la Bibliothèque nationale, qui a certainement été exécuté en Italie, vers le commencement du XIVe siècle, et dont *l'explicit* (abstraction faite des formules finales : « Explicit. Amen. Que Dieuz tous nos gart ») concorde avec les indications de la *Consignatio*, tout incorrectes qu'elles sont. Les derniers mots du texte du roman sont en effet (fol. 142 rº) : « que por vraie deüst estre tenue. » Mais *l'incipit* n'est pas tout à fait le même, puisque le nº 1612 débute ainsi : « *Ci comence le prologe et le livre dou ? tres noble romanz de Troies.* » L'identification ne me paraît donc pas devoir être acceptée.

66.— L'*incipit* (dans lequel *divitie* doit manifestement être lu *divine*) rappelle celui de la *Bible historiale* de Guiard des Moulins : « A la loenge et a la gloire de la glorieuse et benoite trinité » ; mais c'est une coïncidence fortuite, qui ne porte d'ailleurs que sur les premiers mots. Le contenu du manuscrit reste à déterminer.

67. — L'*incipit* doit évidement être lu et complété ainsi : « En ceste partie dit [li conte]. » Plus d'un roman de la Table Ronde commence dans les mêmes termes, et je ne suis pas en mesure de faire une identification précise. Je ne vois pas la correction à faire aux trois premiers mots de l'*explicit*.

68 (= 864). Liber unus, in gallico, scriptus in carta, in versibus et duobus colognellis, qui incipit : *Segnor baron or escoutes*, et finitur : *ques ne frunes en vos vies*, cum assidibus et copertura corii ad modum parisinum.

69 (= 865). Liber unus Biblie, in gallico, mediocris voluminis, qui incipit : *Quanti Dies ot fait le ciel e la terre*, et finitur : *tres grant loiant qui extoit en fabrixias*, copertus cum assidibus grossis cum cullata corii rubei et reliqua parte corii nigri.

70 (= 867). — Liber unus, in gallico, qui dicitur Boetius de consolatione, in litera parisina, qui incipit : *Ataroial mayeste tres noble prince*, et finitur : *appelons le soleil verai*, cum assidibus et corio albo veteri.

71 (= 869). — Liber unus Troiani, in gallico, sine principio, in versibus, qui incipit : *Ensi tailier et sicures*, et finitur : *segnur enfuirent per tut le mont*, cum media asside tantum.

72 (= 884). Liber unus, in gallico, in papiro, scriptus ad duos colognel-

---

68. — L'*incipit* indique manifestement un poème en vers octosyllabiques, appartenant au genre moral. M. P. Meyer me signale dans le Ms. Bodley 82 de la Bibl. Bodléienne d'Oxford, au fol. 3, la présence d'un poème de ce genre qui y est intitulé : « Ci sunt les aprises Salamon li sages qu'il ensegna a ses amys », et qui commence ainsi : *Segnors barons, or escotez ; Si jo mesprent, si moi amendez*.

69. — Ce prétendu *Liber Biblie* est en réalité un exemplaire de la compilation d'histoire ancienne avant Jules César jadis étudiée par M. P. Meyer (*Romania*, XIV, 36 et s.). L'*explicit* (où *loiant* doit manifestement être corrigé en *loiauté*) montre que le manuscrit était tronqué à la fin. La librairie de Pavie en possédait un second exemplaire ; voir l'art. 78 ci-dessous.

70. — N° 35, 36 ou 37 de l'inventaire de 1459. Cette traduction de la *Consolation* de Boèce est celle de Jean de Meun, qui s'ouvre par une dédicace à Philippe le Bel, et se termine par les mots : « devant les yeulz du juge qui toutes choses voit. » L'exemplaire des Visconti devait être tronqué à la fin. Il y avait en outre dans leur bibliothèque deux exemplaires d'une autre traduction, due à un Italien (art. 60 et 85).

71. — N° 67, 68, 69 ou 70 de l'inventaire de 1459. Cet exemplaire du *Roman de Troie* de Benoit de Sainte-Maure (cf. ci-dessus l'art. 26), tronqué du début comme le note la *Consigatio*, avait perdu les 134 premiers vers, l'*incipit* du manuscrit coïncidant avec le v. 135 de l'édition L. Constans : *Ensi tailiez, ensi curez*. En revanche, il contenait certainement, à la suite du *Roman de Troie*, le *Roman d'Énéas*, car l'*explicit* reproduit par la *Consignatio* coïncide avec le dernier vers de ce poème dans quatre des manuscrits utilisés par M. Salverda de Grave : *Signor furent par tot le mont* (voir l'édition d'*Énéas*, p. 410 ; cf. le t. VI, p. 65-66, de l'édition de *Troie* publiée par M. L. Constans).

72. — N° 19 de l'inventaire de 1459 : *Infantia Christi*. Il s'agit manifeste-

los, qui incipit : *Ibiaviint un ior deuance che herodes le roy*, et finitur : *qui nequiert que encombriet*, cum assidibus papiri et copertura corii albi hirsuti.

73 (= 889). — Liber unus, in gallico, in versibus, parvi et grossi voluminis, qui incipit : *Quant la ceson diver decline*, et finitur : *mon bien ma pars ma souffisance*, et est cum assidibus et copertura corii nigri.

74 (= 890). — Liber unus, in extranea lingua, parvus, qui incipit : *Par la nostra frevols natura per son conservamen ha mester declina recreasion*, et finitur : *vina fecit culmus non insita vitibus ulmus*, cum assidibus et corio gialdo.

75 (= 898). — Liber unus pulcerrimus, in gallico, magni voluminis, qui incipit : *Omas et abatu mon segnor main*, et finitur : *vindrent alor*, cum assidibus es copertura corii rubei levis.

76 (= 900) . — Liber unus in gallico, qui dicitur *Romanus de la Rosa*, pulcerrimus, qui incipit : *Maintes gens dient que en songes*, et finitur : *atant fu yors et ie mesvele*, cum assidibus et copertura strazata corii albi sive viridis, et est in versibus ad duos colognellos.

77 (= 908). — Quaterni quatuordecim in carta, in gallico, historiati, quorum primus incipit : *Or dit le contes che la voile de lapentecoste*, et ex ipsis septem

---

ment de la traduction en prose de l'*Évangile de l'enfance*, dont les manuscrits ne paraissent pas être nombreux. Je ne connais que celui que M. Camus a signalé à Modène, où il fait suite au livre de Mandeville. L'incipit de ce manuscrit est ainsi conçu : « Il avint un jour [devant ce] que Herodes le roy feïst decoler les anfans... » (*Rev. des lang. rom.*, XXXV, 1891, p. 215). La fin est tronquée.

73. — Je n'ai pas réussi à identifier le poème contenu dans ce manuscrit.

74. — L'*incipit* de ce manuscrit « in extranea lingua » est manifestement en langue provençale. Le premier mot, *Par*, doit probablement être corrigé en *Pois*, et l'avant-dernier, *declina*, doit sûrement être lu : *d'alcuna*. Je ne puis identifier l'œuvre que contenait le manuscrit dans sa partie provençale. L'*explicit* atteste qu'il se terminait par un texte latin en vers hexamètres (lire *facit*, au lieu de *fecit*) sur lequel je ne saurais rien dire de précis.

75. — Ce manuscrit était manifestement tronqué au commencement. L'*incipit* doit vraisemblablement être ainsi lu : « Oimais est abatu monsegnor Ivain. » On ne risque guère de se tromper en pensant que le manuscrit contenait un roman en prose du cycle de la Table Ronde ; mais il serait hasardeux de vouloir préciser davantage. Peut-être cependant est-il utile de noter que dans le *Tristan* en prose, Ivain est abattu par Brunor au § 73 (voir A. Löseth, *Le Roman en prose de Tristan*, p. 62).

76. — Manque dans l'inventaire de 1459. Il s'agit du célèbre *Roman de la Rose* de Guillaume de Lorris et Jean de Meun.

77. — Ces quatorze cahiers de papier dépareillés, d'après l'*incipit*, devaient contenir le roman en prose de la *Queste du Saint Graal*, peut-être suivi de

primi sequuntur, et post ipsos septem quaternos unus vel plures deficiunt, et inde alii sex per ordinem sequuntur, et post ipsos deficit unus vel plures, et alius est de per se, et in summa sunt XIIIJ, et sunt in una copertura corii azuri.

78 (= 914). — Liber unus, scriptus in gallico, mediocris voluminis, copertus corio cocto sive nigro levi sine clavis. — Incipit in textu : *Quant dies ot fet le ciel e la terra*, et finitur : *nuyt et gior amen*.

79 (= 915). — Liber unus, in gallico et in litterina notarina, copertus corio albo veteri hirsuto, mediocris voluminis. — Incipit : *Conme il soit ainsi que la terre don leremer*, et finitur : *par tous tens amen*.

80 (= 916). — Liber unus in gallico, tractans de morte regis Artusii, copertus veluto rubeo cum clavis auricalchi. — Incipit : *Apres ce que maistre guauciers*, et finitur : *chi ne mentise de tutes coses*.

---

la *Mort Artu*. Même début dans le ms. Bibl. nat. fr. 343 : « Or dit li contes qe la voille de la Pentecost. (*sic*), quant li compagnon furent tuit venu a Chameloth » ; cf. l'art. 87 ci-dessous. Le ms. 343, incomplet de la fin, a été signalé depuis longtemps (voir P. Paris, *Mss. françois*, II, 363-4, et L. Delisle, *Cab. des mss.*, I, 128) comme provenant de la librairie de Pavie, et il porte effectivement, sans parler de l'*ex-libris* répété de Galéas Marie Sforza († 1476), la mention : « Pavye, au roy Loys XIIe » (fol. 112 v°) ; mais il va de soi, puisqu'il est sur parchemin, qu'il ne peut être identifié avec l'art. 908 de la *Consignatio*. Il n'est entré dans la librairie de Pavie que postérieurement à 1426, bien que son exécution, qu'il faut placer sûrement en Italie et non en France, remonte au XIVe siècle.

78. — Autre exemplaire de la compilation d'histoire ancienne déjà identifiée (cf. l'art. 69 ci-dessus). Je ne suis pas en état de préciser, d'après l'*explicit*, le rapport de ce manuscrit avec ceux qu'a étudiés M. P. Meyer (voir *Romania*, XIV, 36 et s.).

79. — N° 60 de l'inventaire de 1459. L'*incipit* (où la leçon *dou leremer* doit être corrigée en *d'oultre mer*) et l'*explicit* montrent qu'il s'agit de la première rédaction du célèbre *Livre de Jehan de Mandeville*, dont les manuscrits sont très nombreux. L'identification du manuscrit visé par la *Consignatio* avec un manuscrit sur papier conservé aujourd'hui à la bibliothèque de Modène, proposée par M. Giulio Bertoni (voir *Giorn. stor. della letter. ital.*, XLIX, 1907, p. 362), doit être certainement rejetée, car l'absence de mention expresse dans la *Consignatio*, relativement à la matière du manuscrit, indique qu'il était en parchemin.

80. — L'*incipit* (où il faut lire, bien entendu, *Guautiers*, au lieu de *Guauciers*) et l'*explicit* concordent bien avec ceux du roman en prose de la *Mort Artu* publié récemment par M. J. Douglas Bruce (cf. *Romania*, XL, 133). L'éditeur décrit ou signale 35 manuscrits de cette œuvre. Trois seulement la

81 (= 917). — Liber unus, in gallico, copertus corio rubeo levi impastato sine assidibus. — Incipit : *Ci comence le livre tailevant maistre*, et finitur : *troiscens cinquantequatre.* — Sig. ⧖

82 (= 919). — Liber unus, in gallico, satis grossi voluminis, tractans de sancto Paulo, copertus corio viridi hirsuto, adminiatus litteris auri. — Incipit ie textu : *Apres ce que saint estienne fu lapides* et finitur : *ce que vous havez oi.* — Sig. ✡

83 (= 919). — Liber unus, in gallico, qui appellatur liber de Sidrach sive romanus. — Incipit : *La porveanze de diu le pere*, et finitur : *et vivis in secula seculorum amen*, copertus corio rubeo sive morello sculto ad modum parisinum.

84 (= 920). — Liber unus, in gallico, parvi volumins, qui dicitur Miserere vel de Caritate, copertus corio rubeo sive morello rupto et sculto ad modum parisinum. — Incipit : *Miserere mei deus trop longuement* et finitur : *se fet deduire.* — Sig. ♀

---

contiennent à l'état isolé (Bibl. nat. fr. 24367 et n. acq. fr. 4380 ; Copenhague, coll. de Thott 1087) ; aucun d'eux ne peut être identifié, à ce qu'il semble, avec celui des Visconti.

81. — Manque dans l'inventaire de 1459. Il s'agit clairement du *Viandier* de Guillaume Tirel, dit Taillevent, publié en 1892 par MM. le baron J. Pichon et G. Vicaire, et dont les manuscrits sont fort rares (voir *Romania*, XXI, 306 et 631, cf. XXIX, 486). On remarquera l'*explicit* de l'exemplaire des Visconti, qui fournit une donnée chronologique importante. En effet, les éditeurs de Taillevent supposent que le *Viandier* a été composé entre 1373 et 1380. Peut-être serait-il imprudent de considérer la date de [1]353, que contenait notre manuscrit perdu, comme la date même de la composition de l'ouvrage, cette indication pouvant viser la transcription du manuscrit. Toujours est-il que 1353 est un *terminus ad quem* au-dessous duquel la date de la composition du *Viandier* ne saurait maintenant descendre.

82. — N° 24 de l'inventaire de 1459. Il s'agit d'un *Légendier* qui commençait par la traduction de l'homélie pour la Conversion de saint Paul, comme le manuscrit 588 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, étudié par M. P. Meyer (*Hist. litt. de la France*, XXXIII, 408) ; mais le manuscrit des Visconti ne peut pas être celui de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, dont l'*explicit* est très différent.

83. — Cf. l'art. 18 ci-dessus.

84. — N° 18 de l'inventaire de 1459. Ce manuscrit contenait les deux célèbres poèmes du Renclus de Moiliens, le *Miserere* et *le Roman de Carité*. L'*explicit* (lire *set* au lieu de *jet*) coïncide avec le dernier vers de l'avant-dernière strophe de *Carité* (voir l'édition de Van Hamel, t. I, p. 129). Parmi les nombreux manuscrits décrits par Van Hamel, deux seulement (Bibl. nat

85 (= 936). — Liber unus Boetii de Consolatione, in gallico, scriptus in colognellis, qui incipit : *Humane generationis*, et finitur : *toutes le grosses*, cum assidibus et copertura corii rubei hirsuti frusti.

86 (= 939). — Liber unus, in gallico, mediocris voluminis, in carta, cum assidibus copertis corio albo lacerato cum una asside fracta. — Incipit : *Cestui livre*, et finitur : *le petit pas*.

Portatus Mediolanum per I., ut supra, die xii maii, ut supra.

87 (= 943). — Liber unus, in gallico, grossus, in carta, cum assidibus, copertus veluto azuro veteri cum clavis et seraturis auricalchi. — Et incipit : *Or le contes*, et finitur : *de tute coses*.

Portatus domino, ut supra, juxta ducales litteras, die xxiij novembris mccccxxxj, et missus postea per dominum dicto Johannino, qui Papie erat, et positus in suo loco, die secundo decembris mccccxxxij.

Portatus fuit Mediolanum per Aluysium de Ferrariis et Antonium filium d[omini] Johannini Calcaterre, die viiij junii mccccxxxvj.

88 (= 944). — Troianus unus, in gallico, historiatus, cum assidibus, copertus veluto azuro cum clavis auricalchi et seraturis argenti, et scriptus est

---

fr. 1658 et 1763) ont un rapport étroit avec celui des Visconti : ils ne contiennent que les deux poèmes, et le *Roman de Carité* y a la même fin.

85. — Traduction de la *Consolation* de Boèce par un Italien (cf. l'art. 60 ci-dessus). Dans l'*explicit*, *grosses* doit être corrigé en *coses*.

86. — La note ajoutée postérieurement se réfère à celle qui vise l'art. 932 (Lucain latin), et qui est ainsi conçue : « Portatus fuit Mediolanum per Antonium et Jacobum de Ferrariis, in executione litterarum ducalium, die xxj martii mccccxlv. » Les indications de la *Consignatio* sont insuffisantes pour déterminer le contenu du manuscrit. Ce pouvait être le roman en prose de *Tristan* abrégé, comme Bibl. nat. fr. 760, où le début est : « Cestui livre parole de Monsr Tristan. » Le ms. 760, dont le dernier feuillet est lacéré, a été écrit en Italie. Il ne saurait être question de l'identifier avec l'art. 939 de la *Consignatio*, puisqu'il est sur parchemin. Un recueil de Vies de saints (Lyon, Bibl. municip. 770), copié en Italie, débute par : « Cestui livre parole della vie des sainz apostres » (voir P. Meyer, dans *Bull. de la Soc. des anc. textes franç.*, 1888, p. 79) ; c'est aussi un manuscrit sur parchemin.

87. — Il doit y avoir un mot passé dans l'*incipit* ; lire *Or* [*dit*] *le contes*. Il s'agit presque sûrement d'une compilation en prose du cycle de la Table Ronde analogue à celle dont il est question à l'art. 77 ci-dessus. Le manuscrit devait finir par la formule suivante, que l'on trouve par exemple dans Bibl. nat. fr. 98 : « n'en porroit nus raconter qui ne mentist de totes choses. »

88. — Exemplaire du *Roman de Troie* de Benoit de Saint-Maure ; cf. l'art. 29 ci-dessus.

in versibus ad colognellos. — Et incipit : *Salomons nos ensegna*, et finitur : *deo gratias amen amen*. — Et gubernatur in una vagina corii cocti.

89 (= 948). — Liber unus, in gallico, magnus et grossus, absque principio, cum assidibus copertis corio albicato sine clavis et seraturis. — Et incipit : *farien por parler*, et finitur : *damoisele mame* ?

90 (= 952). — Liber unus Tristantis, in gallico, historiatus, cum assidibus copertis corio rubeo levi cum clavis et seraturis auricalchi. — Et incipit : *Ceste partie*, et finitur : *en mainsens*.

91 (= 953). — Liber unus, in gallico, historiatus, cum assidibus copertis corio viridi lacerato. — Et incipit : *Li mariners*, et finitur : *touz cels*.

Portatus ultimate Mediolanum per I., ut supra, in executione litterarum ducalium etc., die v decembris MCCCCXXVIIJ.

92 (= 959). — Liber de sortibus taxillorum, in rotundinis, cum assidibus copertis corio viridi. — Incipit : *A roy artus*, et finitur : *saint johan*.

93 (= 979). — Sovrayne, in gallico, copertus carta, voluminis parvi, in totum duarum cartarum et medie scriptarum. — Incipit in littera aurea : *Sovrayne*, et finitur : *e portarene*. — Sig. DXXIIIJ.

---

89. — Probablement un exemplaire du *Lancelot* en prose, dans lequel *Farien*, oncle de Lambague, joue un rôle en vue (voir P. Paris, *Romans de la Table Ronde*, III, 74; cf. la curieuse allusion à ce Farien que fait Philippe de Novare dans ses *Quatre âges de l'homme*, §§ 37 et 38 de l'édition M. de Fréville).

90. — Manuscrit conservé, Bibl. nat. fr. 755 (anc. 7174). Il porte au dernier feuillet la mention : *Pavye. Au Roy Loys XIJe*. L'*incipit* et l'*explicit* sont, plus rigoureusement : « Cste (*sic*) partie dit li contes qe qant m. s. Tristan fu venuz ou reaume de Logres — ainz doit tot adès estre en meisson (*sic*) veilles et dechaoites, en maissons. » On remarquera que le nº 66 des Gonzague avait ces mêmes *incipit* et *explicit*, mais il comptait seulement 136 feuillets, tandis que le fr. 755 en a 161. Écriture et ornementation italiennes. Non seulement ce manuscrit ne contient que la deuxième partie du roman de *Tristan*, mais il est tronqué à la fin et s'arrête au milieu d'une phrase. Cf. P. Paris, *Mss. françois*, VI, 7-9; L. Delisle, *Cab. des mss.*, I, 128 ; E. Löseth, *Le Roman en prose de Tristan*, p. VI et 287, n 1.

91. — Cf. l'art. 39 ci-dessus.

92. — Cf. les art. 1 et 2 ci-dessus.

93. — Cet article est tout à fait énigmatique, même si on lit *L'ovrayne* (l'ouvrage ?) au lieu de *Sovrayne*. L'*explicit* semble plutôt italien que français.

II

ORDENI DI LIBRI [1] (1459)

Ordeni di libri della libraria del castello di Pavia facto et ordinato *ut infra* per Ser Facino da Fabriano, ducale cameraro, anno 1459, a di 6 *junii*.

. . . . . .

In scamnis positis intra fenestram que spectat in civitatem et fenestram citadelle, et primo versus civitatem sunt :

LIBRI IN GALICO

1. Prima pars Biblie [2]. — 2. Secunda pars Biblie [3]. — 3. Biblia [4]. — 4. Expositio Veteris et Novi Testamenti [5]. — 5. Genesis [6]. — 6. Psalterium [7]. — 7. Prima pars Augustini de Civitate Dei [8]. — 8. Secunda pars Augustini de Civitate Dei [9]. — 9. Dialogus sancti Gregorii [10]. — 10. Expositiones auctoritatum sacre theologie quorumdam evangeliorum [11]. — 11. Expositiones evangeliorum per totum annum [12]. — 12. Expositiones evangeliorum, apoca-

---

1. Je rappelle que cet inventaire nous est parvenu dans le manuscrit Bibl. nat. fr. 11400, où la section *Libri in galico* commence au fol. 17 v°. Il a été publié intégralement par Mazzatinti, en 1883, dans le *Giornale storico della letter. ital.*, I, 36 et s. Antérieurement, L. Delisle avait publié ce qui concerne les *Libri in galico* dans son *Cab. des mss.*, I, 134-136. Ces deux éditions ne donnent pas de numérotation. Mon texte a été collationné sur l'original. En général, chaque article est écrit sur une ligne distincte ; mais il y a quelques exceptions que je noterai au fur et à mesure qu'elles se rencontreront. Dans les notes qui vont suivre je désigne la *Consignatio* de 1426 par la lettre C.

2. Manque dans C.

3. C 227, art. 8 ci-dessus.

4. Peut-être C 865, art. 69 ci-dessus, qui est qualifié « Liber Biblie », bien qu'il contienne tout autre chose.

5. Pas d'article analogue dans C.

6. C 313, art. 36 ci-dessus.

7. C 308, art. 32 ci-dessus.

8. C 197, art. 5 ci-dessus.

9. C 196, art. 4 ci-dessus.

10. Voir la remarque faite à l'art. 14 ci-dessus, C 235.

11. Peut-être C 237, art. 16 ci-dessus.

12. Cet article et les trois suivants, de contenu analogue, doivent correspondre en bloc à C 229, art. 9 ci-dessus, C 301, art. 26 ci-dessus, C 309, art. 33 ci-dessus, et C 675, art. 49 ci-dessus, mais il est impossible de préciser la correspondance.

lypsis et epistolarum. — 13. Expositio evangelii. — 14. Expositiones miraculi evangeliorum. — 15. Historia Miserere [1]. — 16. Declaratio Miserere [2]. — 17. Dialogus Gregorii [3]. — 18. Liber Miserere [et] de Caritate [4]. — 19. Infantia Christi [5]. — 20. Merlinus super proditione Domini Nostri [6]. — 21. Liber de vita Christi [7]. — 22. Liber Elidii de vita Patrum [8]. — 23. Vita sanctorum Patrum [9]. — 24. Vita beati Pauli et multorum sanctorum [10]. — 25. Liber qui dicitur Texaurus pauperum [11]. — 26. Texaurus pauperum [12]. — 27. Merlinus in Prophetiis [13]. — 28. De contemptu mundi [14]. — 29. De vitiis et virtutibus [15]. — 30. De conservatione sanitatis [16]. — 31. Physica [17]. — 32. De natura animalium cum picturis [18]. — 33. De natura animalium [19]. — 34. Philosophia moralis (et) Aristotelis [20]. — 35. Boetius de Consolatione [21]. — 36. Boetius de Consolatione [22]. — 37. Boetius de Consolatione [23]. —

---

1. Peut-être C 815, art. 57 ci-dessus. Dans l'inventaire, les nos 15, 16 et 17 sont écrits sur une seule ligne, mais je crois qu'il faut les considérer comme trois manuscrits distincts.

2. Cf. la note précédente.

3. Voir la remarque faite à l'art. 14 ci-dessus, C 235.

4. C 920, art. 84 ci-dessus.

5. C 824, art. 72 ci-dessus.

6. Manque dans C.

7. C 303, art. 27 ci-dessus.

8. Cet article et le suivant s'appliquent à des recueils analogues (cf. C 230, art. 10 ci-dessus, et C 311, art. 34 ci-dessus). *Elidius*, donné comme nom d'auteur, est inconnu; il doit provenir de quelque méprise.

9. Voir la note précédente.

10. C 918, art. 82 ci-dessus.

11. Le *Trésor* de Brunetto Latino, dont le no 26 doit être un second exemplaire, bien que la *Consignatio* n'en mentionne qu'un, C 233.

12. Voir la note précédente.

13. C 312, art. 35 ci-dessus.

14. Manque dans C.

15. C 315, art. 38 ci-dessus, ou C 404, art. 41 ci-dessus.

16. Aldebrandin de Sienne, C 306, art. 30 ci-dessus.

17. Même ouvrage, C 307, art. 31 ci-dessus.

18. Manque dans C. Il s'agit peut-être d'un Bestiaire.

19. Même remarque.

20. C 20, art. 7 ci-dessus.

21. Cet article et les deux suivants correspondent en bloc à C 841, art. 60 ci-dessus, C 867, art. 70 ci-dessus, et C 936. art. 85 ci-dessus.

22. Voir la note précédente.

23. Même remarque.

38. Macrobius super somnio Scipionis [1]. — 39. Egidius de regimine principum [2]. — 40. Egidius de regimine principum [3]. — 41. Egidius de regimine principum [4]. — 42. Albertanus de amore rerum incorporalium [5].— 43. Historia C. Julii Cesaris [6]. — 44. Adeptus Terre sancte [7].— 45. Historia Sanregalis [8].— 46. Liber scientiarum vocatus Imago mundi [9].— 47. Mappamundo (*sic*) [10]. — 48. Sidrach[11]. — 49. Sidrach dictus Liber texaurorum [12].— Sidrach [13].— 51. Sidrach [14]. — 52. Questiones et decisiones belli liciti et illiciti[15]. — 53. Consolatio militis ad heremitam militem [16]. — 54. Philippo de Navar (*sic*) de quatuor etatibus [17]. — 55. Meliadus de gestis militum [18]. —

---

1. Manque dans C. On n'a pas signalé jusqu'ici, il me semble, de traduction de l'ouvrage de Macrobe en ancien français. Peut-être s'agit-il d'un exemplaire du livre latin fourvoyé parmi les manuscrits français.

2. Cet article et les deux suivants correspondent en bloc à C 232, art. 11 ci-dessus, C 240, art. 19 ci-dessus, et C 243, art. 21 ci-dessus.

3. Voir la note précédente.

4. Même remarque.

5. C 238, art 17 ci-dessus.

6. Manque dans C. Il s'agit probablement des *Faits des Romains*, ouvrage étudié par M. P. Meyer, dans *Romania*, XIV, 1 et s., et appelé parfois *Livre de César* ou *Cesarianus* (en Italie). Cf. plus loin le n° 63.

7. C 236, art. 15 ci-dessus.

8. C 198, art. 6 ci-dessus.

9. C 411, art. 45 ci-dessus.

10. Manque dans C. On ne saurait assurer qu'il s'agisse de la *Mappemonde*, poème d'un fécond versificateur nommé Pierre, que M. P. Meyer nous a récemment révélé (voir *Not. et extr.*, XXXIII, 1re partie, p. 36).

11. Cet article et les trois suivants correspondent en bloc à C 239, art. 18 ci-dessus, C 314, art. 37, ci-dessus, C 775, art. 51 ci-dessus, et C 919, art. 83 ci-dessus.

12. Voir la note précédente.

13. Même remarque.

14. Même remarque.

15. Manque dans C. Probablement le *Livre des Batailles*, d'Honoré Bonet, ouvrage très répandu.

16. Manque dans C. Je ne devine pas de quel ouvrage il s'agit.

17. C 405, art. 42 ci-dessus.

18. Manque dans C, à ce qu'il semble. Il s'agit probablement de la compilation des romans de la Table Ronde due à Rusticien de Pise. Cf. *Romania*, XIX, 165, n. 3.

56. Libro del ordine di cavalieri [1]. — 57. Peires Cardinales (*sic*) [2]. — 58. Aruelde Meroi [3].— 59. De proprietatibus animalium in ritimo galico [4]. — 60. Johannes de Mandavilla [5]. — 61. Liber Guarini continens istoriam XII patrum (*sic*) Francie [6]. — 62. Cronica Francie [7]. — 63. Troianus et Cesarianus [8]. — 64. Isoré de bello inter duo [9]. — 65. Vita regis Alphonsi [10]. — 66. Carolus comes Provincie [11]. — 67. Istoria Troyana [12]. — 68. Istoria Troyana [13]. — 69. Istoria Troiana [14]. — 70. Destructio Troye [15]. — 71. Benini Ariscald [16]. — 72. Istoria Herculis [17]. — 73. Carolus Martellus [18]. — 74. Tabula rotonda [19]. — 75. Tabula rotunda et Lanciloto [20]. — 76. Tabula

---

1. Manque dans C. Probablement l'*Ordre de chevalerie* de Hue de Tabarie, ou la mise en prose de ce poème.

2. C 412, art. 46 ci-dessus. Cet article et le suivant sont écrits sur la même ligne.

3. C 298, art. 23 ci-dessus. Le scribe a écrit : *Aruelde maroi*.

4. C 300, art. 25 ci-dessus.

5. C 915, art. 79 ci-dessus.

6. Manque dans C, à ce qu'il semble. S'agit-il de *Garin de Monglane* ou de *Garin le Loherain* ?

7. Manque dans C.

8. Manque dans C, à ce qu'il semble. Il s'agit d'un manuscrit où le *Roman de Troie* en prose était suivi du *Livre de César*; cf. C 865, art. 69 ci-dessus, C 914, art. 78 ci-dessus et le nº 43 du présent inventaire.

9. C 401, art. 40 ci-dessus. Mazzatinti corrige à tort en *Istoria* l'*Isore* du manuscrit.

10. C 299, art. 24 ci-dessus.

11. Manque dans C. Ce titre est pour moi très énigmatique; il semble viser le célèbre frère de saint Louis, Charles d'Anjou.

12. Cet article et les trois suivants correspondent en bloc à C 305, art. 29 ci-dessus, C 856, art. 65 ci-dessus, C 869, art. 71 ci-dessus, et C 944, art. 88 ci-dessus.

13. Voir la note précédente.

14. Même remarque.

15. Même remarque.

16. Titre tout à fait énigmatique, que Mazzatinti réunit à l'article précédent, bien qu'il soit écrit sur une ligne distincte.

17. C 244, art. 22 ci-dessus.

18. C 774, art. 50 ci-dessus.

19. Les articles 74-78, 81 et 82 correspondent en bloc à C 863, art. 67 ci-dessus, C 898, art. 75 ci-dessus, C 908, art. 77 ci-dessus, C 916, art. 80 ci-dessus, C 943, art. 87 ci-dessus, C 948, art. 89 ci-dessus, et C 952, art. 90 ci-dessus.

20. Voir la note précédente.

rotunda [1]. — 77. Tabula rotunda [2]. — 78. Le storie della Tavola rotunda et re Artus [3]. — 79. Rex Ricardus de Anglia [4]. — 80. Alexander in galico [5]. — 81. Lanciloto de la Tavola rotunda [6]. — 82. Lanciloto du Lach [7].

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS ET DES MATIÈRES [8]

Adam (Pénitence d'), C 198.[1]
Aimon de Varennes, C 777.
Albertano de Brescia, C 238; O 42.
Aldebrandin de Sienne, C 307, 308; O 30, 31.
Alexandre de Bernai, C 305; O 80.
Alfonse X, roi de Castille, C 299; O 65.
Aliscans, C 413.
André, moine, C 198.
Angleterre (Richard, roi d'), C 241; O 79.
Animaux (Nature des), O 32, 33, 59.
Anseïs de Cartage, C 401; O 64.
Ariscald (Benini), O 71.
Aristote, C 202; O 34.
Arnaut de Mareuil, C 298; O 58.
Artus (le roi), C 863, 908, 916, 959; O 78.
Atis et Porfilias, C 305; O 80.
Augustin (saint), C 196, 197; O 7, 8.
Autorités (Exposition des), C 237; O 10.
Auvergne (Dauphin d'), C 241.
Auvergne (Huon d'), C 774; O 73.
Benini Ariscald, O 71.
Benoit de Sainte-Maure, C 244, 305, 856, 869, 944; O 63, 67, 68, 69, 70.
Bernai (Alexandre de), C 305; O 80.
Bible, C 227, 229, 865; O 1, 2, 3, 4, 5, 6; cf. *Évangiles*, *Genèse*, *Paraboles*, *Psautier*.
Boèce, C 841, 867, 936; O 35, 36, 37.
Boetus. Voir *Sidrach*.
Bonet (Honoré), O 52.
Borneil (Giraut de), C 407.
Boron (Robert de), C 198.
Botus. Voir *Sidrach*.
Brescia (Albertano de), C 238; O 42; cf. App. II ci-dessous.
Brunetto Latino, C 233; O, 25, 26

1. Voir la note 19 de la page précédente.
2. Même remarque.
3. Même remarque.
4. C 241, art. 20 ci-dessus.
5. C 304, art. 28 ci-dessus.
6. Voir la note .
7. Même remarque. Le scribe a écrit *mulach* pour *du Lach*.
8. La lettre *C* désigne l'inventaire de 1426 (*Consignatio librorum*), la lettre *O* l'inventaire de 1459 (*Ordeni di libri*).

CARDINALIS (Petrus), troubadour, C 412; O 57.
Cartage (Anseïs de), C 401; O 64.
CASTILLE (Alfonse X, roi de), C 299; O 65,
César (Histoire de Jules), O 43.
Cesarianus, O 63.
Charles Martel, C 774; O 73.
Charles comte de Provence, O 66.
Chevalerie Vivien, C 413.
Conquête de la Terre-Sainte, C 238; O 44.
Conseil (Lai du), C 848.
Consolation d'un chevalier, O 53.
Création du monde, C 829.

DAUPHIN D'AUVERGNE, C 241.
Dés (Jeu de), C 36, 37, 959.

ELIDIUS, O 22.
Énéas, C 869.
Enfance (Évangile de l'), C 884; O 19.
Éracle, C 236; O 44.
Espagnol (Livre en), C 299.
Évangile de l'Enfance, C 884; O 19.
Évangiles, C 229, 301, 309, 675, 884; O 11, 12, 13, 14, 19.

Faits des Romains, O 43.
Farien, C 948.
FILIPE. Voir PHILIPPE.
Florimont (Roman de), C 777.
FOURNIVAL (Richard de), C 63.
France (Chronique de), O 62.
France (Douze Pairs de), O 61.
François d'Assise (Vie de saint), App. I ci-dessous.
Fronton (Vie de), App. I ci-dessous.

Garin (Roman de), O 61.
GAUCHI (Henri de), C 232, 240, 243.
GAUTIER DE METZ, C 411, 829; O 46.
GELEE (Jacquemard), C 300; O 59.
Genèse, C 313; O 5.
Gestes des rois et princes romains, C 240.
GILES DE ROME, C 232, 240, 243; O 39, 40, 41.
GIRAUT DE BORNEIL, C 407.
Godefroi de Bouillon, C 238; O 44.
Graal (Saint), C 198; O 45.
GRÉGOIRE (Saint), C 235; O 9, 17; cf. App. I ci-dessous.
GROSSETÊTE (Robert), C 59.
GUIARD DES MOULINS, C 858.
GUILLAUME DE LORRIS, C 500.
GUILLAUME DE TYR, C 236.
Guillaume d'Orange, C 413.

HENRI DE GAUCHI, C 232, 240, 243.
Hercule (Roman d'), C 244; O 72.
Heures de la Vierge, C 406, 812, 813, 814.
Huon d'Auvergne, C 774, O 73.

Image du Monde, C 411, 829; O 46.
Isoré, C 401; O 64.
Italien (Livres en), C 301, 816.
Ivain, C 898.
JACQUEMARD GELEE, C 300; O 59.
JACQUES DE LONGUION, C 234.
JACQUES DE VARAZZE, C 192.
JEAN DE MANDEVILLE, C 915; O 60.
JEAN DE MEUN, C 900.
JEAN DE VIGNAI, C 192.
JÉROME (saint), C 192.
Jésus-Christ (Vie de), C 303, 884; O 19, 21.

Lai du Conseil, C 848.
Lancelot du Lac, C 918, 948; O 75, 81, 82.
LATINO (Brunetto), C 233; O 25, 26.
Légende des saints, C 918, 939.
Légende dorée, C 192.
LONGUION (Jacques de), C 234.

Lorens (Frère), C 315, 404 ; O 29.
Lorris (Guillaume de), C 900.

Macrobe, O 38.
Malchus (Vie de), App. I ci-dessous.
Mandeville (Jean de), C 915 ; O 60.
Mappemonde, O 47.
Mareuil (Arnaut de), C 298 ; O 58.
Mariners (Li), C 317, 953.
Maurice de Suli, C 309.
Méliadus, O 55.
Mépris du Monde, O 28.
Merlin (Prophéties de), C 312 ; O 27.
Merlin (Roman de), C 198 ; O 20.
Metz (Gautier de), C 411, 829 ; O 46.
Meun (Jean de), C 900.
Miserere, C 815, 920 ; O 15, 16, 18.
Moïse, C 315.
Moiliens (Le Renclus de), C 920.
Monde (Mépris du), O 28.
Mort Artu, C 908, 916.
Moulins (Guiard des), C 858.

Orange (Guillaume d'), C 413.
Ordre de chevalerie, O 56.
Orléans (Raoulet d'), C 300.
Oresme (Nicolas), C 202.
Orose (Livre d'), C 865, 914.

Paon (Vœux du), C 234.
Paraboles de Salomon, C 227.
Paris (Alexandre de), C 305 ; O 80.
Paul apôtre (Vie de saint), C 918 ; O 24.
Paul ermite (Vie de saint), App. I ci-dessous.
Pechés (Traité des), C 404.
Peire Cardinal (Petrus Cardinalis), C 412 ; O 57.
Pélage, App. I ci-dessous.
Pénitence d'Adam, C 198.
Pères (Vie des saints), C 230, 311.
Petrus Cardinalis, C 412 ; O 57.
Philippe de Novare, C 405 ; O 54.
Pierre, auteur de la *Mappemonde*, O 47.
Presles (Raoul de), C 196, 197, 227.
Prières, C 460, 812, 813, 815, 816.
Provençal (Livres en), C 241, 298, 407, 412, 890 ; O 57, 58.
Provence (Charles, comte de), O 66.
Psautier, C 308, 815 ; O 6, 15, 16.

Queste du saint Graal, C 908.
Questions de guerre, O 52.

Raoul de Presles, C 196, 197, 227.
Raoulet d'Orléans, C 300.
Renart le Novel, C 300.
Renclus de Moiliens, C 920.
Richard, roi d'Angleterre, C 241 ; O 79.
Richard de Fournival, C 63.
Robert de Boron, C 198.
Robert Grossetête, C 59.
Rose (Roman de la), C 900.
Rufin, App. I ci-dessous.

Sages de Rome (Sept), C 198.
Sainte-Maure (Benoît de), C 244, 305, 856, 869, 944 ; O 63, 67, 68, 69, 70.
Saints (Vies et légendes des), C 192, 918, 939.
Salomon, C 227, 864.
Sidrach, C 239, 314, 775, 919 ; O 48, 49, 50, 51.
Sienne (Aldebrandin de), C 307, 308 ; O 30, 31.
Sorts des dés, C 959.
Sovrayne, C 979.
Suli (Maurice de), C 309.

Tabarie (Hue de), O 56.
Table Ronde (Romans de la), C 863, 943 ; O 55, 74, 75, 76, 77, 81, 82.

TAILLEVENT, C 917.
Terre-Sainte (Conquête de la), C 238; O 44.
Tristan, C 898, 943, 952.
Troie (Roman de), C 244, 305, 856, 869, 944; O 63, 67, 68, 69, 70.

VARAZZE (Jacques de), C 192.
VARENNES (Aimon de), C 777.
Vices et Vertus, O 29.
Vie de Jésus-Christ, C 303, 884.
Vierge (Heures de la) et prières, C 406, 460, 812, 813, 814.
Vies des saints Pères, C 230, 311; O 22, 23; cf. App. I ci-dessous.
VIGNAI (Jean de), C 192.
Vivien (Chevalerie), C 413.
Vœux du Paon, C 234.

APPENDICE

I

NOTICE DU MANUSCRIT BIBL. NAT. FR. 430.

L'identification du n° 235 de la *Consignatio* de 1426 (art. 14 ci-dessus) avec le n° 430 du fonds français de la Bibliothèque nationale ne souffre pas le moindre doute. Je rappelle l'article de la *Consignatio* :

> Gregorii Dyalogus, in gallico, mediocris voluminis, coperti corio rubeo sculpto. Incipit : *un jors come je fus*, et finitur : *de luy conostro*.

Or le ms. fr. 430 débute ainsi : « *Ci comence li Dyalogues de s. Gregoire l'apostoile.* Un jourz come je fusse trop apressez. » Et il se termine ainsi (fol. 160 v°, 2e col.) : « les autres oeuvres de lui conoistre. »

Dès 1841, Paulin Paris a décrit notre manuscrit (alors coté 7027) et l'a fort justement rapproché du n° actuel 9760 (alors coté suppl. fr. 226), dont le contenu est le même, mais disposé dans un ordre différent : les deux manuscrits, dit-il, ont certainement été exécutés par des Italiens[1]. Il ne pouvait pas deviner que le 7027 provenait de la librairie de Pavie, aucune inscription, aucun *ex-libris* ne révélant cette origine que seul le texte de la *Consignatio* permet d'établir.

Paulin Paris a indiqué en gros les trois ouvrages distincts que contient le fr. 430 : 1° Traduction du *Dialogue* de saint Grégoire ; 2° Traduction de la *Vie de saint François d'Assise* de saint Bonaventure ; 3° Traduction de la *Vie des Pères*[2]. Depuis lors, M. Paul Meyer a parlé, avec toute la précision dont il est coutumier, des œuvres contenues dans les deux manuscrits similaires, fr. 430 et fr. 9760; il a montré que l'article 3 de fr. 430 comporte trois

---

1. *Mss. françois*, IV, 91-3.
2. Cf. le *Catal. des mss. franç.*, I, 42.

subdivisions, que la troisième de ces subdvisions est incomplète, et que le manuscrit a dû contenir deux autres subdivisions, conservées par le fr. 9760, où les articles 1 et 2 sont rejetés à la fin [1]. Il est d'accord avec Paulin Paris sur l'origine italienne des deux manuscrits, et il admet avec lui, au moins comme très vraisemblable, « à en juger par le style », dit-il, que ces différentes traductions sont l'œuvre du même auteur. Puis, allant plus au fond des choses et s'appuyant sur l'étude particulière des différents textes compris sous le titre général de *Vie des Pères*, il affirme que la traduction est d'origine française. Voici ses propres termes : « Nous pensons que ce traducteur, qui ne s'est pas fait connaître, était Français. Il est vrai que les deux manuscrits qui nous ont conservé son œuvre ont été exécutés dans le nord de l'Italie, la forme de l'écriture ne laisse point de doute à cet égard, mais *la langue est exempte d'italianismes*. Ce sont deux transcriptions fidèles de textes originairement écrits en France [2]. »

Cette opinion doit être abandonnée : le traducteur est un Italien de Lombardie. C'est ce que je vais démontrer brièvement, en faisant jouer un ressort délicat qu'une lecture attentive m'a révélé, à savoir la lexicologie, et en laissant de côté la graphie et le style, sur lesquels il y aurait à faire d'intéressantes observations, mais qui ne sont qu'accessoires.

J'ai remarqué dans fr. 430, fol. 3^{b}, le passage suivant, pour lequel fr. 9760, fol. 137^{a} n'offre pas de variante : « Il prist une *breele* et l'en feri parmi le visage. » Et, un peu plus loin, cet autre passage, pour lequel fr. 9760, fol. 137^{b}, n'offre que la variante *ensinques*, au lieu de *ensi* : « Il lor respondi que un soir a tart il s'estoit hurtez a une *breele* et s'estoit ensi bleciés. » Or le texte latin correspondant à ces deux passages (*Dial. Gregorii*, I, 2) est ainsi conçu : « Comprehenso *scabello suppedaneo* ei caput ac faciem tutudit... In *scabello suppedaneo* impegi atque hoc pertuli » (voir la *Patrologie latine* de l'abbé Migne, t. LXXVII, col. 161 et 164). Le mot *breele* manque dans le Dictionnaire de Godefroy. Jamais un Français du moyen âge ne l'aurait employé, et pour cause : c'est le milanais actuel *brella* (primitivement **breella*),

---

1. *Hist. litt. de la France*, XXXIII, 321 et s.

2. *Loc. laud.*, p. 321-2. Par suite de la même conviction, dans son mémoire intitulé : *De l'expansion de la langue française en Italie au moyen âge* (Congrès de Rome, 1904), M. P. Meyer place parmi les ouvrages en prose française dont nous possédons des copies de main italienne le contenu de ces deux manuscrits, à savoir « des récits concernant les Pères du désert, et tirés de l'*Historia monachorum* de Rufin et des *Verba seniorum* attribués au diacre Pélage, les vies de Paul l'ermite, du moine Malchus, de Fronton, de François d'Assise, le Dialogue de saint Grégoire » (p. 16-17 du tirage à part).

terme d'origine germanique qui règne à l'est jusqu'à Vérone[1], et qui correspond à l'italien littéraire *predella* « escabeau »[2].

J'attirerai aussi l'attention sur un autre passage, où le texte latin parle d'un instrument agricole qu'il appelle d'abord *falcastrum*, puis, plus loin, simplement *ferrum*. Le scribe de fr. 430 dit d'abord « et li fist baillier une *sarpe* », puis, dans la suite du récit : « li fers de sa *sappe* li sailli hors dou manche... prist la (*sic*) manche de la *sappe*... » (fol. 14[b]). Le manuscrit qu'il avait sous les yeux devait porter partout *sappe*[3]. En effet, un peu plus loin (fol. 15 [a]), ayant d'abord écrit *serpe*, il a soigneusement exponctué les cinq lettres de ce mot et a écrit à la suite : *sappe*. Il s'agit évidemment du mot actuel *sape*, qui n'a pénétré dans le français courant qu'au XVIe siècle[4], tandis qu'il est indigène dans le nord de l'Italie, comme, à ce qu'il semble, dans la Provence et le Dauphiné[5].

Enfin je note l'emploi du verbe *avancer* au sens de « rester », que ne connaît pas le français, mais qui appartient notoirement à l'ital. *avanzare*, dans la phrase suivante (fol. 29[c]) : « en cele croute de la roche aspre et seche issi une goute d'aigue qui au serf de Dieu Martin souffisoit par son usage, et venoit si a mesure que a lui n'en fausist ne n'*avanczast* goute » (cf. Migne, *loc. laud.*, col. 257 : nec plus adesset nec necessitati deesset).

Je m'en tiendrai là, car je veux seulement amorcer un ordre de recherches linguistiques pour lequel nos deux manuscrits peuvent fournir d'intéressants matériaux. Ce que j'ai dit suffira pour orienter ceux qui voudront y consacrer leur activité.

II

NOTICE DU MANUSCRIT BIBL. NAT. FR. 1142.

L'identification du n° 238 de la *Consignatio* de 1426 (art. 17 ci-dessus) avec le n° 1142 du fonds français de la Bibliothèque nationale, anc. 7377, est tout à fait certaine. Je rappelle l'article de la *Consignatio*.

> Albertanus, in gallico, carens principio, mediocris voluminis, copertus corio rubeo levi cum clavis auricalchi. Incipit : *car le loer*, et finitur : *sans fin amen*.

---

1. Communication de M. le prof. C. Salvioni, qui m'informe en outre que dans le Frioul on dit *brédul* et *brédule*.

2. Voir Diez, *Etym. Wœrterb.*, II[a], PREDELLA, où l'on trouve cités et le milanais *brella* et l'anc. prov. *bredola* « scabellum ».

3. Le fr. 9760 donne partout *sarpe*.

4. Voir le Complément du Dictionnaire de Godefroy.

5. L'exemple de *sappe* que Carpentier a relevé dans un registre du Trésor des Chartes (JJ 195, n° 1298) et qui est daté de 1474 (voir Du Cange, SAPEL-

Or le ms. fr. 1142 est en effet acéphale. Les deux premiers feuillets sont occupés par la table des trois opuscules d'Albertano de Brescia, écrite par le scribe même du manuscrit, vers la fin du XIIIe siècle. Les titres sont ainsi formulés en rubrique : 1° *Ici comence le livre de Albertan fet seur l'enseignement dou parler et dou taire.* — 2° *Ici se comence le livre d'Albertan dou consolement et des conseils.* — 3° *Ici se comence le livre de l'amor et de la dilecion de Dieu et dou prisme et des autres choses et de la forme de la vie.* Le texte proprement dit débute par les mots : « Car le loer est souspeconez de loenge », qui appartiennent au chap. v du premier traité. Il se termine (fol. 111 v°, 2e col.) par : « Celui qui vit et regne sans fin. Amen. » Un peu au-dessous, dans la marge de droite, une main différente a tracé un Ç majuscule accosté de deux G majuscules plus petits. Peut-être faut-il voir là l'indication elliptique du nom *Galeaç*, et l'attribuer à Galéas II, seigneur de Milan de 1354 à 1378, considéré longtemps comme le fondateur de la librairie de Pavie. En tout cas, cette manière d'*ex-libris* n'a pas encore été signalée sur d'autres manuscrits.

D'après le *Catalogue des mss. français*, I, 193, il y aurait, à la suite du dernier traité, « une notice sur Albertan par le traducteur du traité ». Cette indication demande à être rectifiée et complétée. Il y a en effet une « notice sur Albertan » après le dernier traité, mais cette notice n'est pas l'œuvre personnelle du traducteur, lequel s'est contenté de mettre en français la notice correspondante qui se lit dans la plupart des manuscrits du texte latin d'Albertano. Voici d'ailleurs comment il l'a rendue (fol. 111 r°, 2e col., et 111 v° 1re col.) :

> Ici faut le livre de l'amor et de la dilecion de Dieu et dou prisme et des autres choses et de la forme de la vie, lequel Albertan, avocat de Breisse, de la parrofie de Sainte Agathe, compila et escrist lors qu'il estoit en la chartre de monseignor l'empereor Frederic, en la cité de Cremone, en quoi il estoit mis lors qu'il estoit chevetain de Gavaide, defendant celui lieu au profit dou comun de Bresce, en l'an de Nostre Seignor M. CC. XXVIIJ, del mois d'aost, ou jor de saint Alexandre, ouquel se assijoit la cité de Bresce par celui empereor, en la indicion onçime.

Ce qui est plus intéressant, et ce que le Catalogue aurait dû dire avec précision, c'est que le traducteur a fait suivre cette notice, traduite du latin et relative à l'auteur, d'une notice personnelle, par laquelle se termine le manuscrit, et dont voici le texte intégral (fol. 111 v°, 1e et 2e col.) :

> Celui qui translaita cestui livre de latin en françois prie tous ciaus qui le liront qu'il le doivent lire et relire devant qu'il le blasment de rien, car il n'i trove-

---

LATA) provient d'un acte rédigé en Dauphiné. Le mot est encore vivant dans cette province comme nom d'un instrument agricole, « outil tranchant à large lame horizontale et emmanché comme une pioche », dit le *Dict. du patois des environs de Grenoble* par Albert Ravanat, dont j'ai parlé récemment (*Romania*, XL, 479) et auquel mon confrère M. Prudhomme, interrogé à ce sujet, m'a obligeamment renvoyé.

ront ne plus ne moins que la letre dou latin gist (*sic*) ; et s'il i faut aucune chose, ce est por ce que la letre dou latin ne fu mie vertadiere, si come il cuide, et encore par aventure il ne peut tout veoir ne despondre sagement, dont il se met ou chastiement et en l'amendement de tous sages crestiens, car, au voir dire, il en souffri grant poine et grant travaill || por translaitier le bien et droitement. Et prie tous ciaus qui le liront qu'il prient Dieu por li, qui le deigne trere de la chartre ou il est, et doner li franchise, et après ceste vie la gloire de Paradis, a laquel (*sic*) nos amaine Celui qui vit et regne sans fin. Amen.

Ainsi, notre traducteur n'a pas voulu faire connaître son nom, mais il nous apprend qu'il était en prison quand il a fait sa traduction, comme Albertano lui-même quand il a composé son ouvrage. Il est à peine besoin de dire que ce traducteur n'est pas un Français, mais un Italien du Nord. Sa langue, que ce n'est pas ici le lieu d'étudier en détail, trahit à chaque instant sa nationalité. Le fait même qu'il a écrit sous les verrous serait au besoin une confirmation de ce que nous considérons par ailleurs comme une certitude. Le régime cellulaire a joué un grand rôle dans la culture littéraire de l'Italie au XIIIe siècle [1], — et depuis, je crois. Le traducteur anonyme des opuscules latins d'Albertano réclame une petite place dans la longue liste des martyrs politiques que les lettres ont consolés, sinon illustrés.

A. THOMAS.

---

1. Cf. P. Meyer dans le *Bull. de la Soc. des anc. textes franç.*, année 1888, p. 75, et *Romania*, XXIII, 184.

MÉLANGES

ANC. FRANÇ. *ESTOVOIR*

Dans la première édition du *Grundriss der roman. Phil.*, M. H. Suchier avait proposé de dériver le vfr. *estovoir* = « falloir » du lat. stupere. Treize ans plus tard, dans la *Miscellanea in onore di G. Ascoli* [1], il est revenu sur cette étymologie, et a tenté de la justifier en admettant la filiation sémantique suivante : *stupet* > *riget* > *necesse est*. Voici son raisonnement : « *Stupet* heisst « eigentlich « starr oder unbeweglich sein ».. Dass nun *stupet* « es ist starr » in unpersönlicher Verwendung so viel bedeuten kann wie « es ist unabänderlich », « es ist notwendig », liegt nahe genug. Der Bedeutungsübergang ist um nichts auffallender als der von Diez angenommene und allgemein anerkannte von *calet mihi de aliqua re* « es ist mir warm um eine Sache » = « es ist mir um eine Sache gelegen ». Wir reden von einer eisernen oder ehernen Notwendigkeit. » L'auteur terminait en disant que cette étymologie lui paraissait absolument assurée pour le sens et pour la forme.

En rendant compte, ici-même [2], de la *Miscellanea Ascoli*, G. Paris déclara cependant ne pas pouvoir être de cet avis. M. Körting, dans son *Lat.-Rom. Wörterbuch*, ne partage pas non plus la manière de voir de M. Suchier. M. A. Thomas, en mentionnant [3] l'étymologie en question, se tient sur la réserve.

L'année même où parut l'article de M. Suchier, j'ai consacré dans un petit travail achevé d'imprimer le 1er juillet 1901 et inséré dans un recueil d'études philologiques publié à Lund [4],

---

1. Turin, 1901, p. 67-69.

2. *Romania*, XXX, 569.

3. *Mélanges d'étymologie française*, p. 73 : « On en pourrait souhaiter une meilleure, mais je n'en connais pas. »

4. *Från Filologiska Förseningen i Lund. Språkliga uppsatser*, II.

une courte digression à l'étymologie du mot en question. Sans connaître le mémoire de M. Suchier, j'y ai proposé une explication, un peu différente de celle de l'éminent romaniste allemand, de l'évolution sémantique stupere > *estovoir*. Elle n'eut pas le don de convaincre mon regretté maître G. Paris ; dans une note parue dans la *Romania* (XXXI, 75), il jugea mon explication « aussi ingénieuse et aussi peu évidente » que celle de M. Suchier.

En revanche, feu A. Tobler se prononça là-dessus, dans les *Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1902, p. 25, d'une façon plus favorable : si jusque là il avait tenu à son ancienne hypothèse sur l'origine de *estovoir* (cf. ci-dessous), c'est que le sens de ce mot et celui de stupere lui semblaient incompatibles. La défense présentée par M. Suchier, dans la *Miscellanea Ascoli*, en faveur de son étymologie, ne l'avait pas convaincu non plus. Par contre, la tentative que l'auteur de ces lignes venait de faire pour concilier les significations en apparence trop disparates des deux verbes, lui paraissait plus heureuse : « Eine festere Brücke zwischen den zwei Bedeutungen scheint mir durch E. Walberg, *Étude sur la langue du ms. Ancien fonds royal 3466 de la Bibl. royale de Copenhague*, p. 11, Anm., geschlagen. Auf sie zu treten und von da meinen eigenen Vorschlag fallen zu lassen, habe ich nicht übel Lust. » A en juger par quelques mots d'un de ses anciens élèves, Tobler a plus tard accepté définitivement l'étymologie *estovoir* < stupere [1].

En dehors de ces mentions, ma petite dissertation paraît avoir passé à peu près inaperçue [2]. C'est pourquoi je me permettrai d'en reproduire ici, considérablement développée et précisée, la

---

1. Voir B. Röttgers dans *Neue philol. Rundschau*, 1903, p. 503 : « Doch sei auf den kurzen Exkurs über *estovoir* aufmerksam gemacht, in welchem Walberg sich gegen Toblers Etymologie wendet und auf stupere zurückgreift. Soviel ich weiss, ist dies neuerdings auch Toblers Ansicht ; doch kann ich augenblicklich nicht feststellen ob diese Änderung auf Walbergs Arbeit zurückzuführen ist, oder ob Tobler unabhängig davon seine Meinung geändert hat. » (Cf. ci-dessus.)

2. La 3e éd. du *Lat.-rom. Wörterb.* de Körting n'en fait pas mention.

note relative à l'origine du mot en question. Qui sait ? Peut-être cette seconde tentative réussira-t-elle à décider d'autres romanistes encore à franchir, à la suite de Tobler, le pont que je crois avoir établi entre stupere et *estovoir*. Je m'empresse de dire, d'ailleurs, que je n'ai guère fait qu'ajouter une arche — indispensable, à mon avis — à celui commencé par M. Suchier.

Tout le monde connaît l'hypothèse de Tobler sur l'étymologie du verbe *estovoir* : selon lui, *estuet* proviendrait de *est ues* < est opus, senti comme un seul mot et modifié sous l'analogie des 3e pers. sing. de verbes tels que *puet*, *muet*, etc [1]. Cette explication a été adoptée par la plupart des linguistes. Je ne la crois pourtant pas fondée. Il me paraît, au contraire, certain que ce verbe vient du lat. stupere. Comme je l'ai déjà dit, cette équation a d'abord été proposée par M. Suchier, dans le *Grundriss der roman. Phil.*, I, 636.

Malgré ce que disait Tobler, une formation telle que *estuet* < *est ues*, à une époque où le substantif *ues* s'employait encore fréquemment seul [2], ne laisse pas que de paraître étrange. En outre il faudrait, avec sa théorie, expliquer comme analogiques presque toutes les formes du verbe français, et, qui pis est, analogiques d'après différents verbes : *estovoir*, *estut* d'après *movoir*, *mut* ou *plovoir*, *plut*, *estuisse* d'après *puisse* (cf. ci-dessous), et *estuece* d'après *siece*, *chiece*. C'est bien difficile à admettre. Ajoutez-y l'existence de l'anc. prov. *estober* et du rhétorom. *stuver*, *stuvair* (prononcé en haut-engad. moderne *štuair*), formes qu'on ne saurait évidemment séparer du verbe français et qui ne sont certainement pas des gallicismes, du moins en rhétoroman. Le *t* final du lat. est étant tombé aussi bien en ancien provençal (qui disait encore *es ops*) que dans tous les dialectes rhétoromans, il faudrait — comme le reconnaissait Tobler lui-même [3] — faire remonter ces formes à une époque extrêmement reculée. Toutes ces difficultés rendent bien peu plausible l'étymologie de Tobler, quelque ingénieuse qu'elle soit.

---

1. Cf. *Zeitschr. f. vergl. Sprachforschung*, XXIII, 421 s.

2. Voir dans Godefroy de nombreux exemples de *estre ues*, *avoir ues*, *a ues*, *a l'ues de*.

3. Cf. aussi A. Thomas, *l. c.*

L'hypothèse de M. Körting, émise d'abord dans la *Zeitschr. für. franz. Sprache, u. Litt.*, XXI, 23, et maintenue dans les éditions ultérieures de son dictionnaire étymologique, à l'article *stopeo, n'est guère plus probable. A son avis, *estovoir* s'expliquerait de la manière suivante : *ester* < stare s'employait en ancien français comme verbe impersonnel avec le sens de « il convient, il est convenable, il est nécessaire » (« es steht an, es ziemt sich, es ist erforderlich ») ; par analogie avec *put, povoir*, on a créé sur le prétérit *estut* un infinitif *estovoir*, ensuite d'après *puet*, un présent *estuet*. Or, comme les formes originaires du prétérit, de l'infinitif, de l'imparfait et du futur du produit français de *potere sont *pout* (*pot*), *pooir, pooit, porra*, en regard de *estut, estovoir, estovoit, estovra*, le premier de ces deux verbes n'a évidemment exercé aucune influence analogique sur le second [1]. Il aurait du moins fallu proposer comme modèle *movoir, mut* etc. (cf. ci-dessus) [2]. C'est ce qu'avait fait Diez, qui met en avant cette hypothèse dans son dictionnaire, s. v. *estovoir*, mais qui la rejette avec raison comme n'expliquant pas les formes rhétoromanes.

Je ferai d'ailleurs remarquer que le prétérit de *ester* n'est pas identique à celui de *estovoir* dans tous les anciens dialectes français : dans ceux du Nord-Est, où debuit donne *diut*, *jecuit, *giut*, etc., *stetuit aboutit à *estiut*, tandis que le prétérit de *estovoir* est toujours *estut* [3].

Ce sont sans doute les mots allemands *stehen* et son composé *anstehen* (1° « être près, prochain », 2° « être bienséant, convenable, convenir ») qui ont donné à M. Körting l'idée de cette hypothèse. Pas même pour le sens elle n'est préférable, à mon avis, à l'étymologie *estovoir* < stupere.

En ce qui concerne le côté phonétique du problème, la voyelle de *estuet* < stupet ne fait aucune difficulté. L'*ŭ* lat. suivi d'une consonne labiale devient *ŏ* comme dans juvenem < *juevne*, colubra > *coluevre*, cupreum > *cuivre*, etc. L'infinitif *estovoir* — ainsi que le prov. *estober* et le rhétorom. *stu-*

1. Sauf pour le prés. subj. ; cf. plus loin.

2. Dans la 3e édit. de son *lat.-rom. Wörterb.* (1907), M. Körting a en effet remplacé « *put, povoir* » par « les prétérits en *-ut* (par exemple *dut*) ».

3. Cf. *Zeitschr. f. rom. Philol.*, II, 259.

ver, *stuvair* — répond de tout point à stupere, comme *estut* à stupuit, *estuece* (forme normande [1]) à stupeat. De même *estovoit*, *estoüst*, *estovra*, etc., sont parfaitement réguliers, tandis que *estuisse* a été modelé sur *puisse*.

Dans la flexion du rhétorom. (engad.) *stu(v)air*, on rencontre, à côté de formes normales telles que *sto* < stupet, *stu(v)aiva* < stupebat, *stu(v)ieu* < *stupitum, *stopcha* < stupeat *stu(v)ess* < stupuisset etc., des formes analogiques refaites sur le modèle de *vulair* < *volere, par exemple le subj. *stöglia*, d'après *vöglia* <*voleat, etc. [2].

Examinons maintenant le côté sémantique. Stupere signifiait en latin non seulement « être stupéfait », mais aussi, et sans doute originairement, « être rigide, immobile, inerte ». Il s'emploie dans cette acception en parlant et d'êtres vivants. et de choses. Tous les grands dictionnaires latins en donnent des exemples ; cf. *cum hic semisomnis stuperet*, Cic., *in Verr.*, V, 36, 95 ; *re attonitus adhuc, tanquam subito malo stuperet* [« paralysé »] Flor. 2, 12 ; *torpescunt scorpiones stupentque pallentes*, Pline, *Nat. Hist.*, XXVII, 11, 6 ; *stupuitque Ixionis orbis*, Ovide, *Metam.*, 10, 42, ; *si nihil irritet flammas stupeatque profundum*, Sever., *Ætn.* 341 ; *æther gravis inter diem nochtemque desertus stupet*, Sénèque, *Tyest*, 990 ; *calor stupentia membra commovit*, Quinte Curce, 8, 4.

Des exemples comme ce dernier et, encore mieux peut-être, le suivant, me semblent particulièrement intéressants : *membra laetitia stupent*, Sénèque, *Herc. fur.*, 625. Ils montrent que la distance n'est pas longue, du sens indiqué ci-dessus à celui de « ne pas fonctionner, refuser le service, manquer ».

En voici d'autres maintenant, empruntés à Tertullien et cités par von Hartel, *Patristische Studien*, IV, p. 80 [3], dans lesquels

---

1. Cf. le normand *sace* < sapiat (*Best. de Philippe de Thaun*, introd. p. LXVII.)

2. Cf. Z. Pallioppi, *Conjugaziun del verb nel idiom romauntsch d'Engiadin'ota*, p. 90 s. — Pour le prés. subj., l'auteur ne donne que la forme analogique *stöglia*, mais j'ai relevé *stopcha* dans un texte haut-engad. publié dans les *Annalas della Società Reto-romantscha*, XV, 225.

3. *Sitzungsber. der phil.-histor. Classe der Akad. der Wissenschaften in Wien*, CXXI (1890).

stupere a décidément franchi cette distance : *sonum lingua stupente de solis faucibus cogi licet* [« la langue restant inactive » ou « faisant défaut » ; l'auteur vient de dire que la langue était *desecta... vastata et utique radicitus caesa*], Ad. nat., I, c. 8, p. 72, 13 ; *cum stupet cœlum et aret annus* [« lorsque le ciel ne prête plus son office », c'est-à-dire « ne donne pas de pluie »], De jejun. adv. psych., c. 16, p. 295, 23 ; [Pendant le sommeil l'âme est en partie active, en partie elle ne fonctionne pas ; elle tient en même temps de la *sanitas mentis* et d'une sorte de *amentia*] *igitur quod memoria suppetit, sanitas mentis est ; quod sanitas mentis salva memoria stupet, amentiæ genus est* [ce que l'auteur appelle *amentia* consiste donc en ceci que, à part le bon fonctionnement de la mémoire, toute autre activité de l'âme « fait défaut » [1]], De anima, c. 45, p. 374, 25.

De même l'adjectif *stupidus* se prend quelquefois dans une acception semblable. Cf. *hic alii omnes stupidi timore obmutuerunt* [« transis [2] de peur »], Auct. ad Herenn., 4, 52 ; *ita populus studio stupidus in funambulo animum occuparat*, Ter., *Hecyr.* prol., 1, 4. Appliqué au substantif *collis*, Venant., Carm. III, 12, 39 : *Blandifluas stupidis induxit collibus uvas*; *Vinea culta viret quo fuit ante frutex*, il signifie (« inerte »), « inculte ». Dans l'expression *semini stupida* = « stérile », Tert., De an., c. 27, p. 344, 14, le sens en est plutôt analogue à celui que nous venons de constater chez stupere dans les exemples cités en dernier lieu.

Or, de la signification de « manquer, faire défaut » à celle de « faire besoin, être nécessaire », il n'y a qu'un pas. C'est celui qu'a fait également le lat. fallere, en produisant, d'un côté *faillir*, de l'autre *falloir* [3]. De verbes neutres qu'ils étaient,

---

1. Cf. v. Hartel, *l. c.* — Comme le disait fort bien l'éminent latiniste, *stupere* équivaut ici à *vacare* (cf. *aut animus vacabit aut anima* [« ne fonctionnera pas »], De an., c. 12, p. 317, 23 ; *bonum in anima a malo oppressum in totum vacat* [« manque, n'existe pas »], ibid., c. 41, p. 368, 24).

2. Ce sens a survécu dans l'ital. *stupido* et dans l'anc. fr. *stupide*.

3. Une évolution en partie identique se rencontre dans l'esp. *hacer falta* (*faltar*) = « faire défaut » > « être nécessaire ». A propos de *faillir*, je relèverai spécialement des locutions comme celle-ci : *Le cœur me faut*, ou le passage suivant, tiré de La Fontaine, *Fables*, VIII, 1 : *Ne te donna-t-on pas des avis, quand la cause Du marcher et du mouvement, Quand les esprits, les senti-*

stupere et fallere sont devenus l'un et l'autre verbes impersonnels [1], le premier plus tôt et plus radicalement que le second. En revanche on sait que peu à peu *estuet* a été complètement remplacé par *il faut*.

Dans le premier volume de ses admirables *Vermischte Beiträge zur franz. Grammatik*, Tobler a consacré un article aux verbes impersonnels *il faut* et *il fait*. Il y rappelait en passant l'analogie qui existe entre l'histoire de *falloir* et celle de *estovoir*. En réalité le chemin identique parcouru par les deux verbes est encore plus long que Tobler ne le pensait alors.

Pour terminer, je ferai remarquer que, à la différence du verbe français, le rhétorom. *stuvair* est personnel : en haut-engad. on dit, par exemple, *eau stu* [2] *partir* = « il me faut partir, je dois partir ». Il y a donc eu le développement idéologique suivant : « qqch me manque, me fait besoin », puis — l'idée de manque étant transportée de la chose qui fait faute à la personne qui a besoin, — « j'ai besoin de qqch », et enfin « j'ai besoin de faire qqch, je dois faire qqch ».

Comme Ascoli l'a fait observer [3], un autre verbe rhétoroman, *manglar*, *mangler*, a accompli la même évolution sémantique. Il signifie d'une part « faire défaut », d'autre part « avoir besoin de », « devoir ». En fait c'est sans doute déjà avant que le mot n'ait pénétré en rhétoroman, que ce développement de sens s'est effectué. Le verbe (suisse-) allemand qui en est le prototype se prend lui aussi dans les mêmes acceptions. D'après le *Schweiz. Idiotikon*, IV, 327, *manglen* signifie : 1°, avec un sujet désignant une chose, *a*) « faire défaut », *b*) « être nécessaire » ;

---

ments, *Quand tont faillit en toi* ? Ici, comme dans les derniers exemples cités ci-dessus de stupere (ainsi que dans ceux de vacare), il s'agit de fonctions de la vie qui manquent, qui fait défaut.

1. Je n'ai pas à m'occuper ici de la raison de cette évolution, ni de la façon dont elle s'est opérée. Il me suffit de constater qu'elle a eu lieu dans *falloir* et que par conséquent rien ne s'oppose à ce qu'elle se soit produite dans stupere aussi, une fois le sens de « manquer » assuré pour ce dernier.

2. Ou *eau stögl*, d'après *vögl* < *voleo ; cf. ci-dessus. Le caractère personnel du verbe rhétoroman explique le fait que c'est sur *vulair* qu'on a modelé les formes analogiques de *stuvair*.

3. *Arch. glott. ital.*, VII, 550.

2°, ayant pour sujet une personne, *a*) « manquer de », *b*) « avoir besoin de », *c*) « devoir [faire qqch] » [1].

En résumé, l'étymologie que je défends rend parfaitement raison de nombreuses formes françaises, provençales et rhétoromanes pour l'explication desquelles il fallait, avec les autres hypothèses émises jusqu'ici, avoir recours à de multiples influences analogiques, en partie peu vraisemblables. D'un autre côté, elle n'offre pas de difficultés sémantiques sérieuses. La série *stupet* > *torpet* > *vacat* > *fallit* > *il faut* (> *je dois*, en rhétoroman), série dont les étapes sont pleinement assurées, me paraît tout à fait logique et très satisfaisante [2].

E. Walberg.

LA RIME *MET* : *BEC* DANS LE *BESTIAIRE* DE PHILIPPE DE THAON

Cette rime se trouve, aux vers 1791-2, dans les manuscrits LO, tandis qu'elle manque dans C; c'est évidemment une omission dans C, puisque ce manuscrit dérive de la même source que O, et que par conséquent LO constituent la bonne leçon contre C.

Si cette rime était authentique, elle prouverait non seulement que Philippe se contente d'une assonance au lieu d'une rime, ce qu'il fait ailleurs aussi, comme tant d'autres de ses contemporains, mais qu'il s'est permis de faire rimer, une fois du moins, *ẹ* : *ẹ*. En effet *bec* rime en ancien français avec des mots en *ẹ*. M. Walberg donne, dans son Introduction du *Bes-*

---

1. On peut comparer aussi, bien que le parallèle ne soit pas complet, l'it. *mancare* (*gli mancano le forze — egli manca di coraggio*) et le franç. *manquer* (*qqch lui manque — il manque de qqch*).

2. M. J. Vising attire mon attention sur le passage suivant, qui se lit dans un commentaire des *Proverbes* de Salomon contenu dans un manuscrit anglo-normand du XIIe siècle. *Ne stuperas pas, co est ne defanderas mie en tes temptaciuns* (Le Compte, *The Sources of the anglo-french commentary on the Proverbs of Salomon*, diss. de Strasbourg, 1906, p. 23). Je ne crois pas cependant que *stuperas* soit un latinisme, ni qu'il représente *stupere*; ce doit être un anglicisme : cf. angl. mod. *stoop*, moyen angl. *stoupen*, anglo-sax *stupian*, suéd. et norv. *Stupa* « se pencher en avant, tomber. »

tiaire, p. XLIII, une rime de ce genre et la rime provençale *becs* : *precs*. Autres preuves de l'*e* ouvert de *bec* : la rime *bes* : *fais* v. 8785 du *Roman de Thèbes*, texte qui distingue nettement *ę* et *ę́*, et la forme diphtonguée que l'on trouve p. ex. dans la *Vengeance Raguidel*, v. 4980 et dans le wallon moderne ; cf. Littré et G. Paris dans la *Romania*, XXIX, 590, n. 1.

Ailleurs Philippe n'a que des rimes pures en *ę* ou en *ę́*. Je compte dans ses œuvres (le *Comput*, le *Bestiaire* et le *Lapidaire*) 27 rimes pures *ę́*, 135 en *ę* ; abstraction faite de la rime *est* : *est* (ou *met*) du *Bestiaire* v. 881, puisque cette rime est contestable. Donc Philippe appartient à ce groupe d'auteurs qui ne font pas rimer *ę* avec *ę́* ; voir, sur ces auteurs, en dernier lieu M. Foerster dans la *Zeitschrift f. r. Ph.*, XXVIII, p. 508. La rime du vers 1791 du *Bestiaire* ferait-elle exception ? Je ne le crois pas.

Le vers 1792 est ainsi conçu dans les manuscrits : *Sun chief e sun bec* (L : *bech*). Il manque donc une syllabe à ce vers. M. Walberg propose de lire : *E sun chief e sun bec*. Je proposerai plutôt : *Sun chief e sun bechet*, ce qui donne une rime complète au lieu de l'assonance, et une rime pure en *ęt* : *ę́t*. Du reste, la désinence *ch* de *bech* dans L, le meilleur manuscrit, s'expliquerait mal, si le copiste avait voulu mettre *bec*, car l'orthographe *bech* est tout à fait inusitée, mais très bien, s'il avait voulu écrire *bechet*. Ce mot, qui n'est pas rare, se trouve dans le *Complément* de Godefroy.

C'est donc à tort, selon moi, que G. Paris citait ici même (XXIX, 590, n. 1) la rime des vers 1791 et ss. du *Bestiaire* comme preuve du fait que Philippe ait admis la rime *ę* : *ę́*.

Johan VISING.

GALEROX DANS LA *FOLIE TRISTAN* DE BERNE

J'ai reçu de notre collaborateur, M. G. Bertoni, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse), la communication suivante, datée du 19 octobre dernier :

En collationnant sur le manuscrit unique de Berne (n° 354, fol. 151 v°-156 v°) le texte de la *Folie Tristan* publié par MM. Morf et Bédier[1], j'ai con-

1. On sait qu'en 1886 M. Morf a republié ce petit poème, déjà inséré par Francisque Michel, en 1835, dans son *Tristan*, I, 215-241, dans la *Romania*,

staté qu'au v. 159 le manuscrit ne porte pas *valerox*, comme a lu M. Morf, suivi de confiance par M. Bédier, et comme avait lu autrefois Francisque-Michel, mais *galerox*. Il n'y a pas de doute sur la lecture : le *g* est très clair, avec une forme caractéristique, que le copiste emploie généralement à l'initiale, et qui se trouve, par exemple, au début du second hémistiche du v. 158, comme le fac-similé ci-joint permet à chacun de s'en assurer [1].

Ce mot *galerox* figure dans le passage où le roi Marc interroge Tristan sur son nom et sur ses parents :

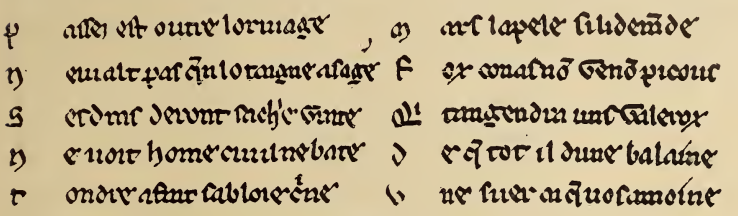

Mars l'apele, si li demande :
« Fox, con as non ? — G'é non Picous.
— Qui t'angendra ? — Uns *galerox*.
— De que t'ot il ? — D'une balaine.

Devons-nous croire à une faute de copiste et corriger en *valerox* ? Mais « valeureux », traduction de M. Bédier, choque un peu dans ce passage. D'autre part, j'ignore si *galerox* a un sens en ancien français. Je prends donc la liberté de vous soumettre ce petit problème.

XV, 559-574. M. Bédier en a donné une nouvelle édition, en 1907, dans un volume de la Société des anciens textes français intitulé *Les deux poèmes de la Folie Tristan*, p. 85-106, d'après la révision du manuscrit faite par M. Morf. Sauf pour le v. 459, la collation à laquelle je me suis livré n'apporte pas de constatations bien importantes. Voici cependant ce que j'ai à signaler. V. 1, *mout* : le ms. a ici comme ailleurs l'abréviation *mlt*. — V. 10, *s'en* : ms. *san*, qu'il faut imprimer *s'an*. — V. 25, *por* : ms. *p*, qu'il faut transcrire *par*. — V. 28, *Cornouaille* : ms. *Cornoaille*. — V. 60, *que* : ms. *q̇*, c'est-à-dire *qui*. — V. 83, *por* : ms. *p*, c'est-à-dire *par*. — V. 124, *li* : ms. *li*, et non *lis*, comme le dit la variante. — V. 127, *il* : ms. *ill*. — V. 138, *li* : ms. *les*. — V. 147, *que* : ms. *qui*. — V. 219, *ce croi* : ms. *secroi*, et non *seruoi*, comme dit la variante. — V. 307, *recovre* : ms. *tecoure*, qui doit s'imprimer *te covre*, du verbe *covrir* avec le pronom réfléchi, ce qui entraîne la suppression de l'art. *recovrer* du Glossaire. — V. 401, *je* : ms. *ge*. — V. 414, *envelopee* : ms. *enuolopee*. — V. 431, *Je* : ms. *Jic*, avec le *c* exponctué. — V. 439, *iert* : ms. *tint*. — V. 452, *le* : ms. *lo*. — V. 524, *mis* : ms. *mise*. — V. 568, *viegne* : ms. *ueigne*.

1. C'est, en somme, la forme majuscule du *g*. Cette forme se trouve aussi dans des mss. italiens des XIIIe-XVe siècles.

A ma connaissance, le mot *galerox* n'a pas été signalé jusqu'ici en ancien français. Il n'est pas possible de voir dans ce passage un exemple de l'adjectif *valerox* « valeureux », lequel ne convient pas du tout au sens, comme le remarque justement M. Bertoni. Il faut un substantif, non un adjectif; et ce substantif doit être le nom d'un animal ne jurant pas trop avec la baleine, dont Tristan fait plaisamment sa mère. Dans le passage correspondant de la *Folie Tristan* d'Oxford (v. 271 et s.), Tristan ne dit rien de son père, mais il s'attribue la même mère :

Li fols respunt : « Ben vus dirrai
Dunt sui e ke je ci quis ai.
Ma mere fu une baleine,
En mer hantat cume sereine.

Dans la version en prose, publiée par M. Lutoslawski, voici ce qu'on lit :

Fol, fait le roy, ou fus tu né? — En Angleterre, fait il. — Et qui fu ton pere? — Ung rouchin. — Et ta mere? — Une brebis[1].

On peut croire que l'auteur de la *Folie Tristan* d'Oxford a eu sous les yeux soit la *Folie* de Berne, soit sa source, et que c'est faute de comprendre l'énigmatique *galerox* qu'il a supprimé toute indication du père prétendu de Tristan. La version en prose paraît, en revanche, avoir puisé l'idée de son roussin dans la désinence du mot en question. Tout compte fait, j'estime que *galerox* doit être compris comme étant le nom d'un mammifère marin bien connu, le morse ou cheval marin, appelé en allemand *walros* (plus anciennement *walhros*), en anglais *walrus*[2], en danois *hvalros*, etc.

La correspondance du *g* français et du *w* germanique est normale. L'intercalation d'un *e* est due à la difficulté de prononcer le groupe *lr*, voire *lhr* : cf. germ. hnapp > anc. fr. *henap* et *hanap* (par assimilation); germ. knif > anc. fr. *kenif*, *kenivet*, etc., sans parler des emprunts plus récents faits par le

1. *Romania*, XV, 521.

2. La forme anglaise a passé dans les grands dictionnaires français, à commencer par le *Dict. du commerce* de Savary des Bruslons (1723).

français[1]. A vrai dire, la rime *Picous* : *galerox* semble indiquer un *o* fermé, ce qui ne convient pas au germ. *hros*, dont l'*o* est ouvert[2]. Mais l'étymologie de *Picous* n'est pas claire. Et, d'autre part, on sait que dans le *Tristan* de Béroul, dont la langue est très voisine de celle de la *Folie Tristan* de Berne, il y a plusieurs rimes où l'*o* ouvert et l'*o* fermé sont accouplés : *còrs* : *dolórs* 843-4, *córt-desconfòrt* 1211-2, *rebórs* : *fòrs* 3849-50. Enfin il est vraisemblable qu'un mot insolite en *-eròs*, comme **galeròs*, a pu subir l'influence analogique du suffixe *-ós*, *-óus* issu du lat. -ōsus, souvent précédé de la syllabe *-er-*, comme dans *amer(ó)us*, *chevaleró(u)s*, *poeró(u)s*, *valeró(u)s*, etc.

Pour finir, je ferai remarquer que le dialecte normand a conservé des traces du nom scandinave du morse, où les éléments composants sont intervertis (anc. nor. hrosshvalr, etc.) sous les formes *rohal*, *rochal*, *roal*, *rohart* « ivoire de morse », dont il a été question ici même (*Romania*, XXXIV, 614, n. 4).

A. Thomas.

SUR L'EXPRESSION *LA SENT JOHAN MOSTOZA* DANS UNE CHARTE GASCONE (1262).

Parmi les fac-similés de documents que possède l'École des chartes, figure une charte gascone conservée en original dans la liasse E 172 des Archives départementales des Basses-Pyrénées, charte datée du 17 mai (*XV*[a] *die exitus maii*) 1262 et passée par le notaire *En W. del Prad, escrivan de Milhan*[3]. C'est un acte de vente consenti par Arnaut et W. de Bordères, frères, au profit d'Augi[e]r Mota, « cauoir », du douzième de dîme de la paroisse de *Seres*[4], moins le quart dudit douzième

1. Il faut probablement expliquer de même l'intercalation de l'*e* dans l'anc. fr. *manevir* < got. manvjan. Remarquer que dans les mots héréditaires, le français n'a pas recours à cette intercalation : *anvel* <annualem, *janvier* <januarium, *manve* <manua, *tenve* < tenuem, etc.

2. C'est pourquoi l'étymologie du patois normand *harousse* « haridelle » par le germanique ou scandinave hros fait difficulté; cf. Mackel, *Die germ. Elemente*, pp. 36, 136 et 174.

3. Meilhan, chef-lieu de canton de l'arr. de Marmande.

4. Saint-Martin de Serres, incorporé à la commune de Lamothe-Landerron, canton et arr. de la Réole.

cédé antérieurement à l'évêque de Bazas, et du quart de la dîme de la paroisse de *Sent Ausberg*[1], *exceptad .XV. d. bord*[*alés*] *de sens que diss et reconego lodits N Arsauts e N W. sos frair qu'en deuen cadan a la sent Johan mostoza a la taula dels calonges de Bazads pagar.*

Cette mention chronologique, *la sent Johan mostoza*, n'a pas encore été signalée par les diplomatistes. L'adjectif *mostos* manque dans le *Lexique roman* de Raynouard. M. E. Levy en a relevé un seul exemple dans son *Prov. Suppl.-Wörterbuch*, V, 329, d'après un texte publié dans les *Arch. hist. de la Gironde*, XII, 197, où il est question de deux chevaux (*rociis*), dont l'un est qualifié *gris mostoos*, c'est-à-dire, comme l'explique fort bien M. Levy, « gris sale ». *Mostos*, encore usité de nos jours dans les patois du Midi sous la forme *moustous*, dérive de *most* « moût », en latin mustum. Dans notre charte gasconne, il est évident que l'adjectif *mostos* a son sens propre : *la sent Johan mostoza* doit désigner une fête de saint Jean qui tombe au moment des vendanges. Un proverbe gascon recueilli dans le *Tresor* de Mistral dit précisément : *Aoust, moustous ; Setème, de même*. Dans ces conditions, on peut hésiter entre la fête de la Décollation de saint Jean-Baptiste, célébrée le 29 août, très populaire[2], et la fête de la Conception ou Sanctification du même saint, qui tombe le 23 ou 24 septembre. A priori, on est porté à croire que c'est la fête de septembre, laquelle coïncide à peu près avec la date ordinaire du début des vendanges[3], qui est qualifiée de *mostoza*, la fête du 29 août étant connue sous un nom vulgaire correspondant au latin Decollatio. Les idées de « vendange » et de « septembre » sont d'ailleurs étroitement associées, et, si un autre mois y participe,

1. Saint-Albert, incorporé à la même commune de Lamothe-Landerron. Je dois à l'obligeante érudition de mon confrère M. Brutails, archiviste de la Gironde, l'identification des deux anciennes paroisses mentionnées dans la charte.

2. Cf. l'art. 2 DECOLACE de Godefroy, l'art. DECOLACI du *Prov. Suppl.-Wörterbuch* de M. E. Levy, et l'expression *la Seinctz Johan de Golazi* (*sic*) dans le testament de Louis de Brosse, seigneur de Sainte-Sévère, etc., du 31 août 1356 (*Mém. de la Soc. des sc. nat. et arch. de la Creuse*, XV, 546).

3. Cf. ci-dessous, pour Limoges, l'indication du 27 septembre comme date officielle, en 1533.

c'est octobre et non août (on sait que le *vendémiaire* de notre calendrier républicain va du 22 septembre au 22 octobre, que *weinmonat* désigne octobre en allemand, etc. ; cf. Cl. Merlo, *I nomi romanzi delle stagioni e dei mesi*, Turin, 1904, p. 156). Dans l'argot des malfaiteurs du Piémont, le mois de septembre est désigné par la périphrase *trentin d'la moustousa*[1], le mot *moustousa* (identique comme forme à notre ancien gascon *mostoza*) étant substantivé et pris au sens de « vendange ». Tout cela est bel et bon; pourtant, dans l'*Armanac de la Gascougno* (15e année, 1912; Auch, L. Cocharaux), je trouve à la page 5 et à la date du 29 *agoust* (comme on dit là-bas), cette inscription, qui semble faite pour trancher le débat en faveur de la Décollation : *s. Joan Moustous*. Il faut s'incliner.

Le fait que l'expression *la sent Johan mostoza* ne nous est connue, au moyen âge, que par un texte du diocèse de Bazas n'est probablement pas fortuit : saint Jean-Baptiste étant le patron de la cathédrale de Bazas, ses différentes fêtes, au nombre de cinq[2], étaient célébrées avec une dévotion particulière dans le diocèse, et le besoin de les distinguer a travaillé l'esprit, par suite enrichi la langue. Quelque chose d'analogue, comme nous allons voir, s'est produit à Limoges, où saint Martial avait quatre fêtes différentes.

De l'expression gascone que nous venons d'étudier il convient, en effet, de rapprocher une expression limousine qui a été l'objet, en 1868, d'une note de M. l'abbé Lecler, parue dans le t. XVIII du *Bulletin de la Soc. arch. et hist. du Limousin*, p. 81 et s., à savoir *sein Marsau baro-trei*, c'est-à-dire « saint Martial ferme-treuil ». M. l'abbé Lecler adopte les conclusions d'un mémoire manuscrit de l'abbé Bullot, d'après lesquelles cette expression doit s'entendre de la fête de saint Martial célébrée le 12 novembre, tandis que l'expression *sein Marsau doubro-trei*, c'est-à-dire « saint Martial ouvre-treuil », s'appliquerait à une autre fête du même saint célébrée le 10 octobre. Ces conclusions sont en contradiction avec la date ordinaire des

1. J'emprunte cette indication à un article de M. Albert Dauzat intitulé *Les argots des malfaiteurs*, dans *La Revue du Mois*, n° du 10 octobre 1911, p. 455.

2. 24 février, 24 juin, 13 juillet, 29 août, 24 septembre. Cf. la *Chronique de Bazas*, année 1528, dans *Arch. hist. de la Gironde*, XV, 55.

vendanges à Limoges et dans les environs : en effet le ban des vendanges de l'année 1533 en fixe l'ouverture au 27 septembre [1]. Je n'ai pas trouvé trace, dans les textes anciens, de l'expression *sein Marsau doubro-trei*, et je n'en puis rien dire, mais il est certain que l'expression *baro-trei*, dont M. l'abbé Lecler signale vaguement la présence dans les *Registres consulaires de Limoges*, sans renvoi précis, désigne la fête de saint Martial du mois d'octobre. Voici le texte des *Registres consulaires*, année 1523, qui coupe court à toute discussion :

« Et fut faicte lad. entree (de l'abbé de Saint-Martial) le jour *sainct Marcial Barretrueilh* [2], que l'en [3] comptoit le unziesme jour du moys d'octobre [4]. »

A. Thomas.

---

1. *Reg. consul. de la ville de Limoges*, t. I (Limoges, 1867), p. 228.

2. Les éditeurs des *Reg. consul.* ont lu dubitativement *Barretaveilh* : la bonne lecture saute aux yeux.

3. Les éditeurs ont lu *les* ce qui me paraît devoir être lu ou corrigé *eln*.

4. *Reg. consul.* cité, t. I, p. 133.

COMPTES RENDUS

Sir Perceval of Galles. A Study of the sources of the Legend, by Reginald Harvey Griffith. University of Chicago Press, 1911. Gr. in-8°, viii-131 pages.

This very careful and detailed examination of the sources of the English version of the *Perceval* story deserves close study and attention.

The writer has spared no pains in his researches, he has cast his net wide, perhaps too wide, the extreme minuteness of his analytical method, with the enforced insistence upon minor details, does not lend itself to clearness of result. Had the parallels adduced been more carefully sifted, and the statement of results presented in a simpler form, the work would have gained considerably in weight and effect. It is undeniable, however, that we have here much useful material, the real value of which will be more appreciated as the investigation of the sources of the Arthurian literature progresses.

The thesis which Mr. Griffith has laid himself out to demonstrate is the essential independence of the English version of the legend, that it is not a mere copy of, or derivative from, the *Perceval* of Chrétien de Troyes, or any other existing Continental variant of the theme, but a genuine popular insular version, based upon the same material as the more elaborate literary forms, but preserving that material in simpler and more elementary shape. In the execution of this task Mr. Griffith has naturally been obliged to traverse what is already well-trodden ground, e. g. in the chapter devoted to the *Enfances* of the hero the investigation adds little, if anything, to the results already obtained by the present reviewer in vol. I. of *The Legend of Sir Perceval* (Grimm Library, N° XVII). There, a careful examination of the elements of the story showed that the English poem, and the *Parzival* of Wolfram von Eschenbach, were the two versions which contained the largest proportion of original incident; Mr. Griffith not only comes to the same conclusion, but is inclined, perhaps somewhat unduty, to press the parallel between the two poems.

It is to be regretted that many of the incidental remarks and references betray an inadequate knowledge of the general literature of the cycle, e. g. on p. 17 the statement that *Perlesvaus* gives the father of the hero one brother is incorrect, he has eleven : as in Borron's *Perceval*, and

Bliocadrans. Nor has the hero a foster sister « in several versions »; this character appears in *Peredur* only; in other versions, the *Perlesvaus*, prose *Perceval*, and *Queste*, the lady is own sister to the hero. And why does Mr. Griffith refer to the Prose *Tristan* version of the story ? (p. 33). This section of the *Tristan* is taken from the Prose *Lancelot*; the connection of the hero with Pellinor is taken from the *Merlin* « Suite romantique » (cf. Huth *Merlin*, Société des anciens textes français); it is doubtful whether the compiler of the *Tristan* added anything to the story, save the names of he brothers Lamorak and Driant [1].

On what grounds does Mr. Griffith call the passage in Chrétien dealing with the father of Perceval « the disputed passage » ? Disputed by whom ? By Newell ? But he was no authority. The passage is in every one of the Mss. and never varies in form. The version does not stand alone, but is paralleled by the later forms of the prose *Lancelot*, and the *Merlin* Ms. B. N. p. 337. The fact that Chrétien knows the equation 'Perceval's Father-Fisher-King' (cf. nature of wound), known also to the author of the *Merlin*, is direct evidence that the story had already reached a late and fully developed stage when he laid hands upon it; it is naturally awkward for those who hold that Chrétien was the « fons et origo » of the *Perceval* tale to find him thus in flagrant contradiction with the majority of the versions, but their embarrassment does not seem to me sufficient reason for disregarding the unanimous evidence of the Mss.

Why too, does Mr. Gr. call the *Bliocadrans* fragment « Pseudo-Chrétien » ? It does not claim to have been written by Chrétien. The fact that copyists in general did not prefix this introduction to Chrétien's work is no proof that they did not know it; the condradictions between the two are such that it was obvious it was never intended to fill its present position as introduction to that poem, and only a very unintelligent scribe could have utilized it in this connection. The date assigned to the fragment is quite impossible; the many points of contact with the poem of Wolfram (freely admitted by Mr. Gr.), together with its divergences from that version, point less to direct mutual interdependence than to possession of a tradition common to both. Now Wolfram's poem was written in the opening years of the 13th century, thefore his immediate source could certainly not have been later than the end of the XIIth. The differences between the poem of Wolfram and the *Bliocadrans* fragment are of such a character as to postulate the necessity for an intermediate stage, such as would be afforded by the poem of Kiot, between the two versions, which would throw our fragment back to a date anterior to the *Perceval* of Chrétien. From the strictly literary point of view it is highly improbable, one might say artistically impossible, for a version of the

1. Tor is, of course, never counted as a brother of Perceval; he is Pellinor's son by the wife of a husbandman, hence his title, fis Ares.

Perceval story, so true to type, and so utterly unaffected by late developments, to have been composed at so late a date as the middle of the XIIIth Century [1].

A point of contact I have not before noted between *Bliocadrans*, and Wolfram and one not detected by Mr. Gr., is that while the first says that the mother took with her into the forest attendants, and treasure, silver, gold, etc., Wolfram, while silent on the point, makes the boy say, when handling the armour of the knight, « Mîner muoter juncfrouwen ir vingerlîn an snüeren tragent, diu niht sus an ein ander ragent » (Book III, ll. 234-36), which implies the existence of richly equipped waitingwomen.

That section of the study to which Mr. Gr. gives the somewhat cumbrous title of *The Red Knight-Witch-Uncle Story* is that which is likely to prove of most value in future critical examination of the legend. The matter contained in it is not entirely new; the late Alfred Nutt had already drawn attention to the remarkable parallel between certain Celtic tales, notably that known as *The Knight of the Red Shield*, and the incident of the Witch who restores the dead to life in the *Perceval* of Gerbert; but Mr. Gr., while giving the story in much more detailed form, has carried the parallel further, and demonstrated that the whole group of incidents dealing with the Red Knight, his insulting visit to Arthur's court, and subsequent death at the hand of the inexperienced hero is but the part of an extremely wide-spread folk-tale (of which upwards of twenty variants are given), in which the Knight and the Witch, who by her magic balsam restores the dead to life, are, as in *Sir Perceval*, mother and son. The section dealing with this group of tales should be carefully studied, the resultant effect of the cumulative evidence is irresistible ; on the one hand the story occurs in numerous variants absoultely unaffected by the *Enfances* which are the characteristic trait of the *Perceval* story, on the other hand no extant *Perceval* version, save the English poem, retains the tale as a whole, yet all are affected by it. Chrétien and Wolfram have the Red Knight as Arthur's insulter, but all trace of the Witch mother has disappeared. Gerbert has the Witch, but she does not seem to have had any connection with the Red

---

1. There seems to be something mysteriously attractive about the year 1230; both Dr Sommer and Mr. Gr. suggest it as the date for the composition of a version of the *Perceval* tale which is a « throw-back » to an early form of the story. We are entitled to ask, where is the evidence for a recrudescence of activity in the composition of Grail romances at that particular date? Why this renewed interest in a long dispossessed and supplanted hero? There are surely enough mysteries awaiting solution in connection with Arthurian literature without the gratuitous creation of more ! The advocates of this theory should state definitely on what ground they select this particular date for the occurrence of this remarkable literary phenomenon, for it is nothing else than a phenomenon.

Knight, judging from the account he gives of Perceval's combat with the sons of the Knight. *Peredur* has Knight and Witches, but they are not connected with each other. The conclusion appears obvious : the story was an independent one, which at some date, now not to be ascertained, became attracted within the magic circle of Arthurian tradition, and ultimately connected with the hero we now know as Perceval. That its connection with the cycle is dependent upon the *Perceval* story, and that it should be reckoned an integral feature of that tale, seem to me doubtful, as we have evidence of its connection with Arthurian tradition entirely apart from Perceval. Mr. Gr. is evidently unaware that the Red Knight and his Witch mother appear in the unique *Merlin* Ms. fr. 337 of the Bibliothèque Nationale. There the knight is Oriolz of Denmark, and his mother, the Queen of Denmark, out of enmity to Arthur and his knights, and desire to win the kingdom for her son, has laid enchantments on the land of Britain (cf. ff. 267 v°-268). Gawain finally overcomes Oriolz, and the old Queen, her son vanquished, returns to her own land [1].

The remarks on the Saracen influence (pp. 89 et seq.) are not satisfactory ; there seems no reason for supposing that the *Red Knight* story had become affected by Saracen influence before it came into contact with the *Perceval*. As a matter of fact, Wolfram, whose poem is most strongly tinged with Oriental colouring, shows no trace of it where the Red Knight is concerned; he is purely insular, of Cumberland. Gerbert, who retains the Witch portion intact, gives it without any Saracen colouring, yet his version has been affected by Crusading influence, for his form of the Swan Knight story is dependent upon that connected with Godefroi de Bouillon, Perceval's descendant is to conquer Jerusalem, the Holy Sepulchre, and the True Cross. The 'provenance' of the *Red Knight* story appears to be insular, most probably Scandinavian ; any version that treated the knight as a Saracen would probably simply mean that he was not considered as a Christian. The attempts to prove a parallel between the English poem and the *Parzival* are again, unsatisfactory. A genuine parallel with the Gahmuret-Belakane section, and one entirely independent of the *Perceval* tale is to be found in the *Merlin* text already referred to (B. N. fr. 337, ff. 286, 271, et seq. the folios are misplaced). Saigremor is here the hero : he comes to a clearing where a gorgeous tent is pitched, and finds a lady in great grief she is Sebile la Reine, and is oppressed by Baruc, « le Noir Chevalier faez ». She comes to Saigremor's tent in the night to demand his aid : he defeats Baruc, and makes him

1. Certain of the versions cited by Mr. Griffith show contamination by other well known story themes : *The Three Days' Tournament* (Hookedy) and *The False Claimant* (Birth of Finn Cumhail) both of which, one through the *Lancelot*, the other through the *Tristan*, have come into contact with Arthurian story.

prisoner. The queen, a heathen, becomes Christian for love of Saigremor, by whom she has a daughter. The remarkable similarity between this story and the opening books of the *Parzival* has been commented upon by Dr. Brugger in his *Alain de Gomeret* [1].

The most unsatisfactory section of the study is that entitled *The Lady falsely accused*, where the extreme minuteness of Mr. Griffith's analytical method, and his tendency to lay undue stress on what are mere commonplaces belonging to the ordinary machinery of these tales, leads him to the discovery of parallels where no such really exist. Thus it is a grave mistake to use the poem of *Yvain* in this connection; the whole 'motif' and setting are absolutely different. Lunet is not 'falsely accused'; she has fallen into disgrace on account of her action in persuading her mistress to a marriage which has turned out badly, and therefore betrayed her interests. Her punishment, to be burnt alive, is that meted out elsewhere in Arthurian romance to those who are held, rightly or wrongly, to have betrayed their lord, or kinsmen (cf. *Legend of Sir Lancelot*, p. 234). The story of the Tent Lady is, as I have already pointed out (*Legend of Sir Perceval*, vol. I) a variant of the *Griselidis* (*The Patient Wife*) story, found also in *Erec*, which has been very awkwardly incorporated with the *Perceval*. (Mr. Gr. does not fail to note, as I have done, the contradiction between the time which is supposed to elapse between the two meetings and the lady's truly deplorable condition.)

The fact that in many of the folk-tales cited by Mr. Griffith the hero finds a maiden in a tent, where he provides himself, or is by her provided, with food and drink, is an interesting detail, but it is to be noted that in no version of the *Perceval* story, save the doubtful instance of *Peredur*, does the hero marry this lady. The inference to be drawn seems to be that this particular form of the *Griselidis* tale had incorporated certain folklore elements originally foreign to it before its connection with the *Perceval*.

In conclusion, the proposed Table of Descent seems unnecessarily complicated and confusing.

The results of the Study point to the conclusion that in the *Perceval* story we have not so much a folk-tale pure and simple as a folk-tale complex, varying in combination. Gathering round a central point, the tradition of the hero brought up in the desert by his widowed mother, ignorant of all save his immediate surroundings, literature has preserved to us three distinct combinations. In one the lad embarks on a mysterious Stag-Hunt, the result

---

1. It is much to be regretted that this curious Ms. is not available for general use; the compiler's constant references to versions now lost are of great value and interest for critical purposes. Could not the « Société des Anciens Textes Français » undertake the publication of this important text ?

of which is to win him a bride and a kingdom. This combination gave us *Tyolet*, the versions used by Wauchier and the prose *Perceval*, and has left its traces in the *Perlesvaus*. In this form the hero was probably already known as Perceval.

In another combination the hero freed a lady from a hideous form of enchantment, and married her. This gave us *Carduino*, and the *Bel Inconnu*. It is doubtful whether the hero was here ever known as Perceval; certainly by the time the *Bel Inconnu* poems were written the intention was to distinguish between the heroes.

In the third, and most important, combination, the story came in contact with a tale dealing with a Red Knight, and his Witch Mother; a tale which seems to have been extraordinarily popular, but of Northern and Insular, rather than of Continental provenance. (Cf. it with the variants of the *Three Days' Tournament* cited in my study on the subject, Grimm Library, XV.) This was already a well developed tale, and contained within it incidents which invited the incorporation of an independent tale dealing with the sufferings of a wrongly accused wife. Out of these three elements grew the *Perceval* story in its more important and attractive form; they formed the main fabric of the source from which Chrétien and Wolfram drew their inspiration. The Grail element I hold, as does Mr. Griffith, to be extraneous to the *Perceval* story proper; it was the last feature to be introduced into the complex.

But there does not seem to have been any version which included all the elements, Enfances, Stag-Hunt, Enchanted Lady, Red Knight, and Griselidis, consequently a formula which aims at including all in the same Table of Descent only results in confusing and complicating the issue. The process of formation may well have gone on simultaneously and independently; also I should deprecate the inclusion of the Swan-Knight and Saracen elements, which have affected no version, save that preserved in Gerbert Wolfram.

With ths opinion finally expressed, that the tale as presented by the *Red Knight* complex (which practically means the versions of Chrétien, Wolfram, and the *Sir Perceval*) took form and shape in the North-West of England, I am inclined to agree; I have already pointed out that the geography of the *Bliocadrans* fragment would suggest the peninsula of Wirral as the refuge chosen by Perceval's mother.

Mr. Griffith deserves the thanks of all Arthurian scholars for having placed at their disposal much interesting and valuable material, had he adopted a simpler, and more selective, method of presentation the cumulative effect of his evidence would have been much more impressive and convincing.

Jessie L. Weston.

CHRONIQUE

M. Wilhelm Cloetta, dont nous avions annoncé la retraite prématurée (ci-dessus, p. 475), est décédé à Strasbourg le 24 septembre dernier. Il était né à Trieste le 16 novembre 1857, d'une famille originaire du canton des Grisons. C'est à Paris qu'il s'était initié à la culture philologique. Inscrit à l'École des Hautes Études en novembre 1877, il y suivit non seulement les cours de G. Paris et d'A. Darmesteter, mais ceux de Bergaigne (sanscrit) et de Carrière (hébreu) ; il fréquenta aussi le Collège de France et l'École des langues orientales, pour profiter des leçons de MM. P. Meyer et E. Picot. Plus tard, il fut, à Berlin, parmi les auditeurs de Tobler et de Gaspary. Des séjours en Angleterre et en Italie complétèrent sa préparation et le mirent en mesure d'entrer honorablement dans la carrière professorale. *Privat dozent* à l'Université de Gœttingue (1889), puis à celle de Berlin (1891), il fut nommé, en 1893, à la chaire de philologie romane de l'Université d'Iéna, qu'il occupa jusqu'en 1909. Appelé à Strasbourg au moment où sa santé était très ébranlée, il ne put y enseigner que pendant une année. Toutes ses publications témoignent d'une érudition scrupuleuse alliée à une grande prudence, que n'excluait pas une ouverture d'esprit peu ordinaire ; bien que l'histoire littéraire paraisse surtout l'avoir attiré, il était fort au courant de la grammaire, surtout en ce qui concerne l'ancien français. Sa publication la plus importante est l'édition des deux rédactions en vers du *Moniage Guillaume*, pour la Société des anciens textes français, en deux volumes : le premier a paru en 1906 ; le second, dont il a pu corriger les dernières épreuves avant de mourir, va paraître incessamment. On lui doit, outre une édition du *Poème moral* (Erlangen, 1886 ; 1er fasc. du t. III des *Romanische Forschungen*), deux petits volumes intitulés : *Beiträge zur Literaturgeschichte des Mittelalters und der Renaissance* (Halle, 1890-2) ; un long mémoire sur les *Enfances Vivien* (Berlin, 1898 ; fasc. IV des *Romanische Studien* d'Ebering), etc. Parmi les articles qu'il a donnés aux revues, nous relèverons seulement les deux suivants, qui ont paru dans la *Romania* : *crenu*, XIV, 571 ; *Le Mystère de l'Époux* XXII, 177. Ajoutons que le nº 6 de 1911 de la *Z. f. rom. Phil.*, qui vient de paraître, contient un compte rendu de l'édition de la *Chevalerie Vivien* de M. Terracher, rédigé par W. Cloetta en octobre 1910. — A. Th.

— M. Gustave Gröber est décédé le 6 novembre dernier. Né à Leipzig, en 1844, il étudia de bonne heure la philologie romane. Il fut chargé de

cours à Zürich en 1871, et nommé professeur ordinaire à Breslau en 1874. En 1880, il fut appelé à l'Université de Strasbourg, en remplacement d'Ed. Böhmer. Il conserva sa chaire jusqu'en 1909, époque où l'état de sa santé l'obligea à prendre sa retraite (*Romania*, XXXVIIII, 623). M. Gr. était un grand travailleur. On peut dire qu'il s'est intéressé à la plupart des branches de la philologie romane. Sa thèse, sur les rapports des manuscrits de *Fierabras* (1869), fut très remarquée. G. Paris en fit un compte rendu très approfondi dans la *Revue critique* (21 août 1869) : « C'est la première fois, dit-il, qu'on essaie de soumettre les manuscrits d'une chanson de geste à un véritable travail critique, et, si les conclusions auxquelles est arrivé M. Grœber « ne sont pas toutes également solides[1], il n'en est pas moins évident que la « voie dans laquelle il a l'honneur de s'engager le premier est la seule par « laquelle on puisse arriver à des résultats scientifiques sur le sujet. » A vrai dire cette méthode n'était pas nouvelle : elle était courante en Allemagne pour la publication des textes, soit de l'antiquité, soit du moyen âge ; mais il est vrai qu'elle n'avait jamais été employée en France. Les éditions de textes romans publiées par Raynouard, par Paulin Paris, par Fr. Michel et autres, ne suivaient aucun système, reproduisant le plus ancien manuscrit (ce qui était encore le plus raisonnable), ou combinant, sans plan régulier, les leçons des divers manuscrits. Mais, dès 1868, G. Paris classait, dans ses cours, les manuscrits de *Saint Alexis*, dont l'édition ne devait paraître qu'en 1872[2].

Après ce brillant début, on pouvait croire que M. Gr. deviendrait un jour l'un des plus actifs éditeurs de notre ancienne poésie, où il y avait tant de publications à faire. Il n'en fut rien. Du reste on peut dire que M. Gr. n'avait pas toutes les connaissances nécessaires pour cette œuvre. L'édition de la *Destruction de Rome*, qu'il donna en 1873 (*Romania*, t. II), laissait beaucoup à désirer à tous points de vue, bien que G. Paris l'ait quelque peu corrigée. Peu d'années après, en 1877, M. Gr. mit au jour une publication plus méritoire et très laborieuse : ses recherches sur les chansonniers provençaux. Ici toutefois, comme pour *Fierabras*, M. Gr. n'avait pas tous les renseignements nécessaires, de sorte que, maintenant, l'œuvre est à refaire, d'autant plus que le classement est parfois confus. C'est dans la même année que M. Gr. fonda la *Zeitschrift f. romanische Philologie*, à laquelle, du reste, il collabora peu, ce qui ne l'empêcha pas de travailler dans l'intérêt de ses

1. Les objections à faire aux conclusions de M. Gr. ne sont pas seulement celles qui furent proposées dans le compte rendu. On sait que G. Paris a montré à diverses reprises, dans ses cours de l'Ecole des Hautes Etudes que M. Gr. (et il est difficile de lui en faire reproche) n'avait pas été suffisamment informé sur les manuscrits du poème.

2. Il est peut-être intéressant de dire que la méthode pour le classement des manuscrits nous a été surtout suggérée, à G. Paris et à moi, par les recherches de Bartsch sur le *Nibelungenlied* ; voir le compte rendu de G. Paris dans la *Revue critique*, 1866, 22 septembre.

études aussi longtemps que ses forces le lui permirent. Signalons notamment l'un de ses plus utiles écrits, ses *Vulgärlateinische Substrate romanischer Wörter* (cf. *Romania*, XIII, 472). Mais son œuvre capitale fut le *Grundriss der romanische Philologie* (1886-1901) dont il rédigea plusieurs parties importantes, et particulièrement l'histoire de la littérature latine du VIe siècle au XIVe, et l'histoire de la littérature française du moyen âge. La première de ces deux parties n'était pas très à sa place dans un précis des langues et littératures romanes; elle est d'ailleurs à tous égards médiocre. La seconde partie, la littérature française, est plus utile. C'est un travail très considérable qui a exigé des lectures très étendues, mais où le *lucidus ordo* manque un peu. Je ne dirai pas, comme on l'a dit, que la *Französischen Litteratur* de M. Gr. est un vaste capharnaüm : il est plus exact de dire que c'est une riche compilation où il y a plus d'érudition que d'ordre et de critique, et qui rend beaucoup de services à condition qu'on ait soin de vérifier les faits. C'est à peu près le jugement qu'on peut exprimer sur la plupart des travaux de M. Gröber. — P. M.

— M. Édouard Forestié, ancien imprimeur, et connu par diverses publications sur l'histoire du Languedoc, est décédé le 22 novembre dernier à l'âge de 64 ans. Nous avons rendu compte de son édition des poésies de Cavalier Lunel de Montech (*Romania*, XXI, 304) et des comptes des frères Bonis (*ibid.*, XX, 170; XXI, 473).

— Notre collaborateur M. D. S. Blondheim a été nommé professeur assistant à l'Université d'Illinois à Urbana.

— La même Université s'est attaché M. J. Beck, connu par ses publications sur l'histoire de la musique.

— Notre collaborateur M. J. Cornu, professeur à l'Université de Graz, ayant pris sa retraite, a été remplacé par M. Adolphe Zauner, *privat dozent* à Vienne.

— M. Friedwagner, ayant succédé à notre collaborateur M. Morf à l'Académie de Francfort-sur-Main, a été remplacé à l'Université de Czernowitz par M. Eugène Herzog, *privat dozent* à Vienne.

— La Société des anciens textes français vient de distribuer le tome V du *Roman de Troie*, édité par M. Constans, pour terminer l'exercice de 1909 qui était resté en suspens depuis le dernier volume de *Florence de Rome*, terminé en mars 1910. Nous avons annoncé l'an dernier le *Jardin de Plaisance*, qui constituait l'exercice de 1910 (*Romania*, XXXIX, 626). Pour l'exercice 1911 la Société publiera deux volumes seulement : le t. II du *Moniage Guillaume* et le tome II de Guillaume de Machaut. Ces deux ouvrages, surtout le second, ont coûté si cher à la Société qu'il lui a été impossible de publier comme à l'ordinaire, trois volumes.

— La neuvième livraison de la *New Palæographical Society* (Londres, 1911) vient de publier en fac-similé, sous le n° 218, deux pages du ms. Egerton 745 du Musée britannique (ff. 69 a verso et 91 recto). C'est le manuscrit que

nous avons étudié l'an dernier (*Romania*, XXXIX, 532) et dont nous avons reproduit une page particulièrement intéressante, celle du fol. 33. Disons en même temps que la même livraison de la *New Pal. Soc.* publie (planche 213) la première page de la Bible historiale ayant appartenu à Jean duc de Berry (Musée brit., Harley 4381); c'est un magnifique exemplaire, sur lequel voir S. Berger, *La Bible française*, p. 401; Delisle, *Cabinet des mss.* III, 172; *Recherches sur la librairie de Charles V*, II, 225, nº 11 *bis* de la librairie de Jean duc de Berry.

— *Le Dictionnaire topographique du département de l'Ain*, par M. Philipon, dons nous avons jadis annoncé la publication (*Romania*, XXXVI, 630), en même temps que de deux autres dictionnaires de la même série, vient de paraître. C'est l'un des meilleurs de la collection. Nous regrettons toutefois que la prononciation de certains noms de lieux, dont la notation n'est pas toujours claire, n'ait pas été figurée. — Le Dictionnaire de l'Aude, par M. l'abbé Sabarthès, qui est très considérable, et qui est depuis bien des années sous presse, sera très prochainement publié. Deux autres dictionnaires vont être mis sous presse, ceux du Cher et de la Côte-d'Or.

— M. Gaidoz vient de faire paraître coup sur coup les tomes IX et XIII de la *Faune populaire* d'E. Rolland : le premier concerne les oiseaux sauvages, et le second les insectes.

Livres annoncés sommairement :

Joseph GIRARD, *Un marchand avignonais au XIVe siècle*. Paris, Champion, 1910. In-8º, 32 pages (extrait des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*). — Notice intéressante sur un livre de comptes rédigé par un certain Jean Teisseire, d'Avignon, ce qu'il aurait été plus judicieux d'écrire sur le titre. Ces comptes, qui s'étendent de 1367 à 1377 et forment trois registres différents, ne sont pas moins instructifs que les divers comptes du même genre qui ont été publiés jadis, ceux des frères Bonis (Montauban), d'Ugo Teralh (Forcalquier), de Jacme Olivier (Narbonne), du drapier de Lyon (*Romania*, XXXV, 428). Ces documents, outre les notions qu'ils nous fournissent sur l'histoire du commerce et en général sur l'histoire économique, sont précieux, lorsqu'ils sont en langue vulgaire, ce qui est ici le cas, pour la connaissance de la langue, spécialement pour la lexicographie. Nous espérons donc que les comptes de Jean Teisseire seront un jour publiés en totalité. — P. M.

T. Atkinson JENKINS, *A new fragment of the old french* Gui de Warewic; 4 pages (extrait de *Modern Philology*, Chicago, t. VII, 1910). — On connaissait jusqu'à présent onze manuscrits de ce poème, dont plusieurs ne sont que de simples fragments. Ils ont été énumérés dans le *Bulletin de la Soc. des anc. textes*, 1882, p. 44 et suiv. et plus complètement dans la *Romania*, XXXV, 69. Voici que M. Jenkins a reconnu, à la bibliothèque de la cathédrale de York, quatre feuillets, à trois colonnes par page, d'un manuscrit jusqu'ici inconnu, du roman de *Gui de Warewic*. Il a transcrit

une page d'un de ces feuillets, et y a joint un fac-similé photographique (en *similî*), qui est un peu trop réduit.

Catalago dei codici Marciani italiani, a cura della direzione della R. Biblioteca nazionale di S. Marco in Venezia. Vol. secondo (classi IV e V) redatto da C. Frati, A. Segarizzi. Modena, G. Ferraguti e C., 1911. In-8°, XII-425 pages. — Cette continuation de l'excellent catalogue que nous avons annoncé il y a deux ans (XXXVIII, 479) contient les parties concernant les mathématiques et l'art du dessin (classe IV) et l'histoire ecclésiastique (classe V). Bien que beaucoup de ces manuscrits aient une médiocre importance (bien peu sont antérieurs au XVIe siècle), les descriptions sont toujours faites avec une exactitude minutieuse ; les auteurs ont même le soin d'indiquer, sous la rubrique *Bibliografia*, tous les travaux, même superficiels, qui ont été publiés à l'occasion de chacun des manuscrits. Notons en passant divers recueils de saints du XVe siècle (n°s 17 à 22, 26 à 28, 22, 35, 68, de la classe V) en partie traduits de Jacques de Varazze, et des traductions des Vies des Pères (n° 31, avec la légende de saint Patrice, 41, 56, 123). A la fin il y a, comme dans le premier volume, un triple index, 1° des auteurs et des matières, 2° des copistes, des possesseurs, etc., 3° des manuscrits datés. — P. M.

Errata et addenda. — P. 17, *Variations sur la dernière strophe d'Aliscans*. — Notre collaborateur M. Arthur Piaget nous signale la présence du même morceau dans deux autres manuscrits, Bibl. Nat. fr. 1956, fol. 77, et Oxford Harl. 4473, fol. 42 v°.

P. 36-37. — L'opuscule contenu dans le ms. 65 du catalogue de la bibliothèque de Jehan d'Orléans, comte d'Angoulême, est connu depuis longtemps : il a pour auteur Jehan Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, et il a été longuement analysé, en dernier lieu, par M. l'abbé Péchenard dans la thèse qu'il a consacrée à ce personnage (Paris, 1876), pp. 167-179.

P. 101. — D'après une communication orale du regretté Auguste Longnon, le nom de lieu *Meuvy* (Haute-Marne) correspondrait à un type primitif Mosae vicum, qui n'est pas attesté directement. On trouve, en effet, *Mosa vico* sur des monnaies mérovingiennes, et on saute ensuite à *Meuvy* dans un texte de 1333 ; cf. Émile Leclerc, *Orig. des noms des communes de la Haute-Marne*, Langres, 1908, p. 28.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Éd. Philipon, L'*u* long latin dans le domaine rhodanien 1
A. Thomas, Variétés bibliographiques ..... 17 ; cf. 635
P. Meyer, Notice du ms. Egerton 745 du Musée britannique (*fin*)... 41
E. Faral, Ovide et quelques autres sources du *Roman d'Énéas* 161
G. Huet, Le château tournant dans la suite du *Merlin* 235
C. Chabaneau et J. Anglade, Essai de reconstitution du chansonnier du comte de Sault 243
J. Haust, Étymologies wallonnes 323
A. Thomas, Traduction provençale abrégée de la *Mulomedicina* de Teodorico Borgognoni, suivie de Recettes pour le vin 353
E. Cosquin, Le conte du Chat et de la Chandelle dans l'Europe du moyen âge et en Orient 371, 481
B. Terracini, Appunti sui *Parlamenti ed Epistole* in antico dialetto piemontese 431
P. Meyer, Notice du ms. Sloane 1611 du Musée britannique 532
A. Långfors, *Du Mesdisant*, par Perrin La Tour 559
— *Li Despisemens du cors* 566
Thomas (A.), Les manuscrits français et provençaux des ducs de Milan au château de Pavie 571

MÉLANGES

P. Meyer, Fragments du *Comput* de Philippe de Thaon 70
— Le *Dit du Boudin* 76
G. Bertoni, Una poesia provenzale infrancesata 80
A. Jeanroy, Modèles profanes de chansons pieuses 84
G. Schoepperle, Sur un vers de la *Folie Tristan* de Berne 86
M. Roques, Anc. franç. *jobreus* 78
F. Rechnitz, *Fenestre* dans le *Roman de Rou* 91
E. Faral, Pour l'histoire de *Berte au grand pied* et de *Marcoul et Salomon* 93
A. Thomas, Deux documents inédits sur Pierre Bersuire 97
— Saint-Martin-Valmeroux ..... 100 ; cf. 635
— Berrichon *asté*, *sté* 331

A. Thomas, Anc. prov. *esbrigar*..... 332
— Anc. franç. *beur*..... 441
— Encore *scieur de long*..... 442
— Le pont de Mautrible, à Saintes..... 443
— Encore Goufier de Lastours..... 446
T. A. Jenkins, La chanson de *Bele Doe* dans *Guillaume de Dole*..... 452
G. Bertoni, Nuovi versi provenzali di Percivalle Doria..... 454
E. Walberg, Anc. franç. *estovoir*..... 610
J. Vising, La rime *met* : *bec* dans le *Bestiaire* de Philippe de Thaon. 617
G. Bertoni et A. Thomas, *Galerox* dans la *Folie Tristan* de Berne. 618
A. Thomas, Sur l'expression *la sent Johan mostoza* dans une charte gasconne (1262)..... 621

COMPTES RENDUS

Acart (Jehan), *La Prise amoureuse*, p. p. E. Hoepffner (G. Raynaud et P. M.)..... 129
Bacon (Miss S. A.), The source of Wolfram's Willehalm (M. J. Minckwitz)..... 462
Beck (Jean), La musique des troubadours (M. Roques)..... 119
Behrens (D.), Beiträge zur franz. Wortgeschichte und Grammatik (A. Thomas)..... 111
Brown (A. C. L.), The Bleeding Lance (G. Schoepperle)..... 333
Bruce (J. D.). Voir *Mort Artu*.
Cartojan (N.), Alexandria in literatura românească (M. Roques).... 142
Champion (P.), La librairie de Charles d'Orléans (A. Thomas)..... 464
Debenedetti (S.), Gli studi provenzali in Italia nel cinquecento (G. Bertoni)..... 335
Faral (E.), Mimes français du XIIIe siècle (A. Jeanroy)..... 127
Farinelli (A.), Dante e la Francia dall' età media al secolo di Voltaire (A. Jeanroy)..... 468
Griffith (R. H.), Sir Perceval of Galles, a study of the sources of the legend (J. L. Weston)..... 625
Hoepffner. Voir Acart.
Jaernstrœm (E.), Recueil de chansons pieuses du XIIIe siècle (A. Jeanroy)..... 124
Kelemina (J.), Untersuchungen zur Tristansage (G. Schoepperle).. 114
Meyer-Lübke (W.), Romanisches etymologisches Wörterbuch, Ire livr. (A. Thomas)..... 102
Molinier (H. J.), Essai biographique sur Octovien de Saint-Gelays, évêque d'Angoulême (M. Augé-Chiquet)..... 466
Mort Artu, an old French prose romance of the XIII th. century, ed. by J. Douglas Bruce (J. L. Weston et P. M.)..... 133

Paşcu (G.), Despre cimilituri (M. Roques)..... 141
Prise amoureuse. Voir Acart.
Russo (D.), Studii şi critice (M. Roques)..... 143
Westerblad (C. A.), *Baro* et ses dérivés dans les langues romanes (A. Thomas)..... 139 ; cf. 441
Zenker (R.), Die Tristansage und das persische Epos von Wîs und Râmîn (G. Schoepperle)..... 114

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Anglade (J.), Les troubadours..... 476
Apocalypse (The Trinity College), p. p. M. R. James..... 348
Baist (G.), Voir Crestien de Troyes.
Blanchet (A.), Œuvres d'art du moyen âge inspirées par la littérature (A. Thomas)..... 157
Boillot (F.), Le patois de la commune de la Grand-Combe (A. Thomas)..... 478
Cartulaire de l'abbaye de Silvanès, p. p. P.-A. Verlaguet (A. Thomas). 159
Crestien de Troyes, *Li Contes del Graal* [p. p. G. Baist]..... 351
Dante Alighieri, *Divina Commedia*, II, p. p. C. H. Grandgent.... 351
Dauzat (A.), La vie du langage (A. Thomas)..... 159
De Bartholomaeis (V.), Di un presunto canzoniere provenzale di Roberto d'Angiò..... 349
Dionne (N.-E.), Le parler populaire des Canadiens français (A. Thomas)..... 477
Frati (C.) et Segarizzi (A.), Catalogo dei codici Marciani italiani, II (P. M.)..... 635
Girard (J.), Un marchand avignonais au xive s. (P. M.)..... 634
Grandgent (C. H.). Voir Dante.
Gui de Warewic. Voir Jenkins.
Horluc (P.) et Marinet (G.), Bibliographie de la syntaxe du français, 1840-1905 (A. Thomas)..... 477
Huon le Roi, *La Vie de saint Quentin*, p. p. A. Långfors et W. Söderhjelm (P. M.)..... 160
James (M. R.). Voir *Apocalypse*.
Jenkins (T. A.), A new fragment of the old french *Gui de Warewic*.. 634
Långfors (A.). Voir Huon Le Roi.
Laubscher (G. G.), The past tenses in French (H. Yvon)..... 350
Lemaire (E.), Archives anciennes de la ville de Saint-Quentin, II (P. M.)..... 349
Martin (H.), Notes on the Syntax of the Latin inscriptions found in Spain (H. Yvon)..... 350
Marinet (G.). Voir Horluc.

Meyer-Lübke (W.), Einführung in das Studium der roman. Sprachwissenschaft, 2e éd. (A. Thomas) 158
Monaci (E.), Antichissimo ritmo volgare sulla leggenda di Sant'Alessio (A. Thomas) 156
Nyrop (K.), Dégradation du sens des mots (A. Thomas) 158
Odin (Louise), Glossaire du patois de Blonay (A. Thomas) 478
Philippide (A.), Un specialist român la Lipsea (M. Roques) 351
Pons (S.), Les poèmes vaudois et les mystères provençaux du XVe siècle 348
Ravanat (A.), Dictionnaire du patois des environs de Grenoble (A. Thomas) 479
Schaechtelin (P.), Das passé défini und imparfait in Altfranzösischen (H. Yvon) 352
Segarizzi (A.). Voir Frati.
Söderhjelm (W.). Voir Huon le Roi.
Verlaguet (P.-A.). Voir *Cartulaire*.

PÉRIODIQUES

Annales des Alpes, 1910 156
Annales du Midi, XXII (1910) 149
Istituto lombardo di scienze et lettere (Reale), Rendiconti (1909) 154
Jahresbericht des Instituts f. rumänische Sprache zu Leipzig, XVI (1910) 153
Mémoires de la Société de linguistique, XIV (1906-1908) 150
Neuphilologische Mitteilungen, XI (1909) 148
— XII (1910) 148
Publications of the Modern Language Association of America, XXII (1907) 342
— XXIII (1908) 343
— XXIV (1909) 344
Romanische Forschungen, XXI (1905-1908) 145
— XXII (1906-1908) 145
— XXIII (1907) 148
— XXIV (1907) 148

CHRONIQUE

Nécrologie : W. Cloetta, 631 ; R. J. Cuervo, 474; M. Elliott, 155; Ch. G. Estlander, 471; É. Forestié, 633; G. Gröber, 631; A. Longnon, 471; G. Raynaud, 473. — Retraites : H. Andresen (Munster), 475; W. Cloetta (Strasbourg), 475; J. Cornu (Graz), 633. — Démission : A. Thomas (École des Hautes Études), 475. — Nominations : J. Beck, à Urbana, 633; D. S. Blondheim, à Urbana, 633; E. Hoepffner, à Strasbourg, 475,

puis à Iéna, 476; A. Jeanroy, à l'Ecole des Hautes Études, 475; W. Küchler, à Wurzbourg, 475; A. Pillet, à Kœnigsberg, 475; miss G. Schoepperle, à Urbana, 475; O. Schultz-Gora, à Strasbourg, 156; K. Vossler, à Munich, 157; L. Wiese, à Munster, 475; A. Zauner, à Graz, 633. — Leçons de M. K. Nyrop au Collège de France (fondation Michonis), 475. — Prix : Chavée, à MM. G. Millardet et F. Boillot, avec mention à Mme L. Odin, 348; Gobert (Académie française), à M. J. Bédier, 348; Lagrange, à M. L. Constans (1910) et à M. E. Langlois (1911), 348; Volney, à M. É. Bourciez, 348. — Célébration du 40e anniversaire de l'entrée de M. P. Rajna dans l'enseignement, 476. — Publications : de la Société des anciens textes français, 633; de la *Gesellschaft für roman. Literatur*, 476; d'un volume de *Studi* en l'honneur de M. P. Rajna, 476; de la 9e livraison de la *New Palæographical Society*, 633; du Dictionnaire topographique de l'Ain, par M. Philipon, 634; des tomes IX et XIII de la Faune populaire d'E. Rolland, 634. — Projets de publication : volume de mélanges en souvenir de M. Elliott, 155; Dictionnaire de l'ancien français, par A. Tobler, 476; Dictionnaires topographiques de l'Aude, du Cher et de la Côte-d'Or, 634. — Errata et addenda, 635.

Le Propriétaire-Gérant, H. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

PC
2
R6
t.40

Romania

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY